THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

# ANNALES

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

DE L'IMPRIMERIE A. VROMANT ET Cie
3, rue de la Chapelle, 3
BRUXELLES

# ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

# D'ARCHÉOLOGIE

DE

# BRUXELLES

SOUS LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. R. MGR LE COMTE DE FLANDRE

Secrétariat Général : rue des Palais, 63, Bruxelles

## MÉMOIRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

## TOME QUATRIÈME

ANNÉE 1890

LIBRAIRIE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE
ARCHÉOLOGIE, AMEUBLEMENT, DÉCORATION, BEAUX-ARTS
E. LYON-CLAESEN, Éditeur
8, RUE BERCKMANS, 8
BRUXELLES

La société n'est pas responsable des idées émises par ses membres.
(art. 13 des statuts).

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

# AVANT-PROPOS

En publiant récemment notre *Annuaire* pour 1890, nous avons constaté avec plaisir que la Société d'Archéologie de Bruxelles comptait au delà de 325 membres, se répartissant dans presque tous les pays de l'Europe.

Placée sous la Présidence d'honneur de S. A. R. Mgr. le Comte de Flandre, elle reçoit de toutes parts les encouragements les plus flatteurs.

Elle est en relation d'échange avec les principales sociétés archéologiques de Belgique et

de l'étranger et s'est fait représenter aux divers congrès qui ont eu lieu en 1889, concernant les sciences historiques et archéologiques.

Ses séances mensuelles ont été suivies par de nombreux membres et près de quatre-vingt-dix mémoires y ont été lus et discutés.

Des conférences ont été également données, avec un plein succès : elles ont fait connaître à nos membres de curieux détails sur *la polychromie au Moyen âge, l'Architecture romane* et *les Sculpteurs bruxellois des XV^e^ et XVI^e^ siècles.*

L'organisation de collections d'étude, d'une bibliothèque, d'expositions et la formation d'une série de photographies des monuments visités lors des voyages de la Société, ont produit les meilleurs résultats.

Des excursions ont permis à nos membres de visiter dans d'excellentes conditions : à Bruxelles, l'hôtel de ville, l'hôtel de Ravenstein, etc. ; à Gand, l'exposition héraldique; à Jauchelette, l'abbaye de la Ramée, à Glimes, le célèbre tumulus, etc.; puis à Malines, Louvain, Jodoigne et Nivelles, les édifices intéressants et les collections particulières, peu accessibles au public, que possèdent ces anciennes cités.

Des fouilles et des sondages ont eu lieu dans la forêt de Soignes, à l'ancien Palais de Justice de Bruxelles, etc., et de nombreux travaux d'exploration sont projetés dans des cimetières belgo-romains et francs du centre de la Belgique.

Terminons par un détail qui a sa valeur : la situation financière de la Société est excellente.

Bruxelles, le 12 janvier 1890.


LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

*Le président :*
Comte François van der Straten Ponthoz

*Le vice-président :*
Georges Cumont

*Les conseillers :*
Paul Combaz Joseph Destrée

*Le secrétaire-général :*
Paul Saintenoy

*Les secrétaires :*
Baron Alfred de Loë Emile de Munck Théodore de Raadt

*Le bibliothécaire :* Louis Paris
*Le trésorier :* Pierre Plisnier
*Le conservateur des collections* Simon De Schryver

# UN AJUSTEUR JURÉ

DES

# POIDS ET BALANCES

DE

## L'HOTEL DES MONNAIES A BRUXELLES

## AU XVIIIe SIÈCLE [1]

Jusqu'à maintenant, nous possédons très peu de renseignements sur nos ajusteurs jurés de poids et de balances ; grand nombre de leurs marques sont encore inconnues ou restent sans attribution. Nos poids monétaires, malgré tout l'intérêt qui s'y attache, ont été à peine étudiés [2] et nos collections publiques ne sont

[1] Lu en séance du 7 mai 1889.

[2] Voy. sur l'usage de ces poids, les *ordonnances* insérées dans les Placards de Brabant, de Flandre, etc., voy. aussi *Revue franç. de Num.*, 1858, p. 413 et 1863, p. 270. L'article de M. Chabouillet dans la *Revue des Sociétés savantes des départements*, 1877. J. Rouyer, *Revue Belge de Num.*, t. II, 3e série, p. 43.

Louis Dancoisne : *Poids monétaires d'Arras*. Arras, typ. de Sède et Cie, 1885, in-8o, 11 pages et 1 planche.

J. Rouyer : *Deneraux et autres poids monétaires de France et des Pays-Bas*, *Revue franç. de Num.*, 1886. Extrait in-8o, de 35 p. et 2 pl.

pas précisément riches en objets de ce genre. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir le Catalogue de la Collection de poids et de mesures exposée dans les vitrines de notre Musée royal d'antiquités et d'armures [1]. Ces poids portent généralement une empreinte imitée du type de la monnaie qu'ils servaient à peser et au revers l'ajusteur ajoutait sa marque (des initiales) avec celle de la ville où il exerçait son état et parfois un millésime [2]. Au moyen âge, ces poids sont communément de forme ronde; plus tard, ils deviennent hexagonaux ou carrés. Ils sont contenus dans des boîtes renfermant une petite balance ou trébuchet pour peser les monnaies. L'un des plateaux de cette balance, taillé en triangle, est à surface plane; l'autre est rond et légèrement concave; quelquefois les deux plateaux ont cette dernière forme. On mettait sur l'un la monnaie qu'il fallait peser, et sur l'autre le poids au type de cette même monnaie, dont il était vraiment l'étalon, ce qui permettait de juger en un instant si elle avait, ou non, la pesanteur légale.

L'usage de ces poids, dans nos provinces, remonte au XIIIe siècle et probablement même, à une époque plus ancienne [3]. Nous possédons un poids de Douai, au type du

[1] Catalogue rédigé par M. Raymond Serrure, Bruxelles, imp. Bruylant-Christophe, 1883, in-12, 70 pages.

[2] Ronds, du XIIIe au XVe siècle. Très longtemps marqués que d'un seul côté. Hexagonaux ou carrés ensuite. Marques des deux côtés et contremarques n'apparaissent que vers la fin du XVe siècle.

[3] Il y a peu de temps, nous avons vu exhumer d'une tombe franque du cimetière d'Harmignies une petite balance très bien conservée et un poids en bronze placé tout auprès. Grâce à l'obligeance de M. le baron Alfred de Loë, qui a bien voulu nous confier ces objets, nous sommes à même d'en donner ici une description sommaire : la petite balance est en bronze ou en cuivre ; les bras ont ensemble une longueur de 9 1/2 centimètres; ils sont terminés par de petits anneaux auxquels étaient suspendus les plateaux ; ceux-ci, de forme concave régulière, sont percés, à distances égales, de trois trous pour attacher les ficelles qui servaient à la suspension ; le diamètre de ces plateaux ne dépasse pas de beaucoup deux centimètres. Le poids en bronze ou en cuivre, légè-

rameau, qui est certainement du XIIIe siècle [1] ; Louis de Male parle de deneraux [2] dans une ordonnance de 1350.

En 1453 (18 janvier), Philippe le Bon, dans une ordonnance relative à ses monnaies d'or nommées *lions* et *lionceaux*, décrète :

.... « affin que chacun puisse estre adverty du poix desdits florins, voulons « et ordonnons que chacun changeur de toutes nos bonnes villes ait soubz luy un bon nombre de poix de cuivre desdits deniers d'or, chacun enseigné de sa marque [3], pour les vendre et deslivrer au peuple qui en voudra, chacune pièce pour quatre deniers parisis. »

L'archiduc Philippe le Beau et son tuteur Maximilien ordonnent en 1489 (14 décembre) que ceux qui seront commis au pesage des deniers fassent des boîtes garnies de menus poids des monnaies ayant cours dont ils fourniront un chascun qui en vouldra, pour priz raisonnable.

Une ordonnance sur les monnaies, rendue le 8 décembre 1499, par l'archiduc Philippe le Beau, renferme d'importantes prescriptions relatives aux poids monétaires. Elle dit

rement oxydé, ne portant aucune marque, mais ayant une surface unie avec de faibles stries, a une forme ronde comme les poids du moyen âge. Son diamètre est exactement d'un centimètre, son épaisseur de 1 1/2 millimètre ; il pèse précisément un gramme.

Dans une autre tombe du cimetière d'Harmignies, M. le baron de Loë a trouvé un plateau de balance d'un diamètre plus grand (4 centimètres à deux millimètres près). Ce plateau est aussi en bronze, de forme concave régulière, et percé, à distances égales, de trois trous. Ce plateau était isolé.

[1] C'est un *felin* valant sept grains et 1/5 de grain. Son diamètre est seulement de 7 millimètres. Ces poids microscopiques sont très rares.

[2] Les poids appelés *deneraux* sont ceux dont les monnayeurs font usage pour ajuster à leur poids les flans des espèces à fabriquer et dont les jugesgardes sont obligés de se servir pour peser les espèces nouvellement monnayées. Chaque deneral était étalonné sur le fort de l'espèce. V. Boizard, *Traité des Monnaies*, Paris, 1692, p. 255.

[3] Chaque poids au type ou marque de la monnaie qu'il servait à peser. Il n'était pas encore question de la marque des fabricants.

que pour éviter toute erreur au sujet des poids de monnaies d'or défendues, nul, de quelque état ou condition qu'il soit, ne pourra fabriquer ou vendre aucun poids de ces espèces, si ce n'est au su, avec l'approbation et le consentement des hommes de loi des villes et lieux où il voudrait les vendre. Ces poids seront vérifiés sur les étalons que ces préposés auront par devers eux. Les vendeurs de ces poids prêteront serment de n'en vendre ou placer aucun qui n'ait été soumis à la vérification, sous peine de punition arbitraire [1].

M. Rouyer cite encore un placard de Philippe IV (20 février 1652) ayant rapport au même sujet [2] et ajoute : « à cette époque, et nous pensons même que l'instruction remontait au règne de Philippe II, il existait dans les grandes villes des Pays-Bas, surtout dans celles qui étaient le siège d'un atelier monétaire, un ou plusieurs maîtres-ajusteurs des poids et balances, commissionnés par les conseillers et généraux des monnaies du roi en ces mêmes pays, et assermentés.

Ils avaient à ajuster tant pour le garde ou maître particulier de la Monnaie, que pour les changeurs et orfèvres et même pour le public, toutes balances et les poids de Troyes servant à peser or ou argent, ainsi que tous biquets, trébuchets, poids et deneraux devant servir à peser les espèces d'or et d'argent forgées à la Monnaie de leur résidence ou autres espèces ayant cours dans les Pays-Bas catholiques ; ils étaient tenus de vendre ces choses à un prix raisonnable, à tous ceux qui en avaient besoin. Ils devaient frapper leur marque et celle de la ville où ils exerçaient leur état, sur les poids et deneraux ainsi ajustés afin que l'on pût toujours savoir où et par qui ils avaient été faits et ajustés [3]. »

[1] *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie*, par R. Serrure, t. IV (1884-85), p. 136. Bibliothèque nationale de France, collection des 182 mss. Colbert, vol. 37. Cité par M. J. Rouyer.

[2] Placart du Roy sur le règlement général de ses monnoyes, Anvers 1652, art. 24.

[3] Voy. lettres de commission délivrées à Bruxelles, le 8 nov. 1624, au mai-

Ces poids étaient indispensables aux agents du fisc, aux receveurs ou payeurs, aux changeurs et lombards, aux marchands et trafiquants de toutes sortes, aux rentiers, aux gens d'église..., etc ; en achetait d'ailleurs qui voulait. On vérifiait chaque monnaie qu'on recevait ; elle pouvait être rognée ou n'avoir pas exactement son poids ; on ne fabriquait pas, à cette époque, les monnaies, avec la précision mathématique obtenue par les machines modernes. Il résulte de tout ceci, que les fonctions d'ajusteur des poids et balances avaient leur importance dans l'ordre social de ce temps là et qu'elles n'étaient confiées qu'après un assez long apprentissage et à des personnes donnant toute garantie d'habileté et d'honnêteté.

Maintenant que vous possédez des notions suffisantes sur les poids monétaires et sur les individus qui les façonnaient, nous pouvons, sans crainte de vous introduire dans un monde étranger, vous présenter Jacques Delmotte, ajusteur juré des poids et balances de l'hôtel des monnaies à Bruxelles. Ce personnage est déjà connu par les nombreuses boîtes sorties de son officine et les poids monétaires à sa marque conservés jusqu'à nous ; mais les archives du Conseil des Finances [1] nous ont révélé sur lui quelques renseignements inédits qu'il n'est pas sans intérêt de mettre au jour.

Sur une de ses boîtes, il s'intitule *faiseur et ajusteur sermenté des poids et balances de la Monnaie de S. M. en cette ville de Bruxelles et de toute la province de Brabant.* Cette boîte ne porte aucune date, mais d'après les armoiries qui décorent sa vignette [2], elle doit avoir été faite à la fin du siècle dernier, sous Joseph II, Léopold II ou François II. Une autre

tre ajusteur des poids et balances en la ville d'Arras. Revue belge de Num., 3e série, tome II, p. 43.

[1] Archives générales du Royaume, Conseil des Finances (généralités-monnaies), carton nº 388.

[2] Ces armoiries portent en effet le quartier de Lorraine.

boîte a été fabriquée sous Marie-Thérèse ; elle est de 1758 : Delmotte prend alors simplement le titre de *faiseur et adjusteur juré de poids et de balances*. Ses poids ont au revers le saint Michel terrassant le démon (armoiries de Bruxelles) accosté des lettres D — M (Delmotte) et au-dessous le nom abrégé de Bruxelles : BRUX ; le tout dans un encadrement octogonal de perles (fig. 3). Les poids les plus anciens portent des lettres en caractères plus petits, le dragon a la tête tournée vers l'ange qui va le frapper et l'encadrement de perles est lui-même contenu dans un encadrement de lignes (fig. 2). D'autres poids ont un saint Michel dans une attitude plus agressive, le démon a une tête de chien et l'encadrement octogonal se compose de lignes parallèles (fig. 1). Ces derniers poids sont d'un style plus ancien et pourraient bien être de Delmotte père, quoiqu'il signe ordinairement ses poids $G \frac{}{D} M$ ou $D \frac{}{G} M$ (Gille Delmotte).

Laissons les poids et passons à l'homme. Voici par quelles circonstances notre ajusteur a son dossier dans les archives du Conseil des Finances : L'an de grâce 1785, il y avait juste trente ans que Jacques Delmotte ajustait, sans erreur et sans négligence, les poids et balances de la Monnaie de Bruxelles, quand il vint à s'apercevoir que nonobstant son grand zèle et malgré les termes formels de sa patente, aucune des exemptions et franchises octroyées aux autres officiers de la Monnaie n'était venue récompenser ses labeurs. Lorsqu'il avait prêté serment le 5 avril 1757 ès mains de Messeigneurs les chef et conseillers assesseurs de la Jointe des monnaies, Delmotte, plein de confiance dans le texte du diplôme qui l'avait institué ajusteur le 18 octobre 1755, se délectait par avance de tous les bons profits et gras privilèges qu'on lui promettait ; mais, une fois en fonctions, le malheureux attendit piteusement sous l'orme et ne vit rien venir. Sa patience fut longue ; trente ans de vaine attente ne l'avaient pas découragé : tout bravement il adressa requête, le 22 février

1785, à Leurs Altesses Royales Albert de Saxe-Teschen et Marie-Christine [1]. L'apanage à reconquérir méritait bien cette peine : il s'agissait de s'affranchir du devoir de guet et de garde, d'autres charges bourgeoises encore, ainsi que des

accises et impôts sur certains objets de consommation. En sa qualité d'officier de la Monnaie, le requérant réclamait les mêmes franchises et exemptions dont jouissaient les francs

[1] Les conclusions de cette requête sont : « en conséquence, ordonner tant à ceux du corps des monnoyeurs qu'au Waradin de l'hôtel des Monnoies Marquart de donner dorénavant au suppliant des billets de franchises sur les espèces de consommation pareils à ceux qu'ils délivrent journellement aux ouvriers monnoyeurs sur la taxe de ce corps. »

ouvriers et monnayeurs du Brabant. Or, ceux-ci étaient exempts de taille, de gabelle, d'accise, de chevauchée, de corvée et avaient le droit de port d'armes comme il sied à des officiers du Prince. La juridiction ordinaire du Maïeur s'étendait sur eux, en cas de viol, de larcin et d'effraction, mais pour les autres crimes ou délits, ils devaient être jugés par le Waradin, le prévôt et les jurés de la Monnaie [1].

Tout cela n'était pas de mince importance et valait certes qu'on se remuât. Aussi, Jacques Delmotte ne voulut-il rien négliger pour assurer le succès de sa pétition. Il y joignit un long mémoire [2] adressé à Leurs Altesses Royales dans lequel il fait le plus grand éloge de ses mérites et de son talent. Aujourd'hui, on confie ce soin à ses amis ; mais au bon temps jadis, on n'avait pas autant de scrupules ni de modestie ; on prenait soi-même du galon et d'une belle longueur. Personne n'y trouvait à redire : c'était la mode. Puis, c'était aussi plus sûr ; rarement on dit du mal de soi-même. Écoutez Delmotte ; il commence ainsi :

« Lorsque le soussigné obtint son office d'ajusteur de la « Monnaie et du Duché de Brabant, il montra dans cet art « un talent si rare, que feu le chef des Monnaies et le com- « missaire Vandenboom restèrent dans une telle admiration « qu'ils désirèrent fréquenter son atelier afin de se mettre « parfaitement au fait de sa manière d'ajuster les poids et

[1] Voy. Mantelius. Hasseletum.

Voy. aussi *Revue belge de Num.* 1888, p. 505. Procès et contestations des monnayeurs de Hasselt avec le Magistrat de cette ville, pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles, par le Dr C. Bamps.

Nous y voyons Ferdinand de Bavière, évêque de Liège, confirmer en 1622 les privilèges des monnayeurs de Hasselt. Ils sont exemptés des droits d'accises et de gabelles et dispensés de monter la garde. Cette exemption, en un mot, se rapportait à tous les impôts ordinaires. L'exemption des droits d'accises et de gabelles s'appliquait ordinairement aux monnayeurs et à leur ménage et ne portait pas sur la bière qu'ils achetaient à l'étranger. Ces privilèges ne s'étendaient pas aux monnayeurs se livrant à des opérations commerciales et qui, de ce chef du moins, devaient rentrer dans le droit commun.

[2] Ce mémoire est du 28 février 1785,

« balances . en effet, ils suivirent le travail du soussigné « pendant l'espace de six mois et convinrent qu'il fallait être « né avec les plus heureuses dispositions pour posséder cette « science aussi parfaitement que le soussigné la possédait. »

Vous voyez que Delmotte ne pesait pas ses paroles quand il voulait se vanter et qu'il ne connaissait la mesure que pour ses poids et balances. Par vanité sans doute, et aussi pour sauvegarder sa dignité d'officier de la Monnaie, il cessa de tenir boutique sur rue et transporta son atelier et son magasin à l'arrière de sa maison. Il habitait alors près du Pont-à-Miroirs [1] non loin de la rue des Pierres [2]. Sa porte, remarque-t-il naïvement, a toujours été fermée et cependant, il n'est pas encore parvenu à jouir des émoluments de sa charge.

L'éloge continue : « Le soussigné a fait une quantité prodigieuse de poids pour Vienne qui ont tous été contrôlés avec le dormant de la Chambre des comptes; 5120 poids pris au hasard et comparés à la masse d'un marc ont toujours présenté une parfaite équivalence et aucun d'eux n'a été trouvé défectueux. Cela prouve combien il sait ajuster fidèlement; il est même le seul qui sache le faire aussi exactement; car, si les ajusteurs des poids vendus, à Anvers [3], aux orfèvres

[1] Calendrier de la Cour de L. A. R. Marie-Christine et Albert de Saxe Teschen. Bruxelles, chez J. Vanden Berghen. Année, 1787, p. 94.

[2] Les rues de Bruxelles, etc., par Ch. de Chênedollé. — Bruxelles, 1851, p. 119.

[3] L'ajusteur juré d'Anvers était, à ce moment, Wolschot, en fonction depuis l'année 1756. Le 23 septembre 1785, son fils Joseph-François Wolschot, natif d'Anvers, âgé de 20 ans, demande par requête à succéder à son père décédé, sous la direction duquel il a travaillé depuis neuf ans. Nous possédons une boite de 1751, où le grand père de ce jeune homme qui porte les prénoms de Jean-François se qualifie de *geswore ijcker van hare maiestijt munten en balancen, woonende over de braderij straet bij het vlees huijs*. On lit sur la vignette de cette boite les mots suivants : *Een valsche schael is eenen grouwel bij Godt maer een oprecht gaewecht is sijnen wille*. Prov. 16. (Une fausse balance est réprouvée par Dieu mais un juste poids est sa volonté autrement dit : Mal peser est un crime aux yeux de Dieu tandis qu'un juste poids est conforme à sa volonté. Dans une boite

de la ville de Mons avaient su leur métier aussi bien que le soussigné, ils n'auraient pas exposé ces orfèvres à une

de Jean Lindeman, ajusteur juré d'Amsterdam, est imprimé le même proverbe : « *Een opregt gewigt behaagt den Heer. Een valsse schaal is een grouwel voor Gods ooge seer.* » Dans les proverbes de Salomon, chap. XVI, verset 11, on lit : « *La balance et le trébuchet justes sont de l'Eternel, et tous les poids du sachet sont son œuvre.* » Les revers des poids contenus dans la première boite sont marqués d'une main (signe d'Anvers) surmontée d'une couronne de marquis (marquisat) ; au-dessous de la main les lettres I F W initiales de Jean-François Wolschot ; le tout dans une couronne de deux palmes (fig. 6). Le même ajusteur marquait aussi ses poids J F W lettres surmontées d'une couronne de marquis et d'un encadrement de rocailles (fig. 7) ; ou bien encore I F W dans un cercle de perles (fig. 10). Nous possédons un poids marqué simplement d'une main portant une étoile à huit rais sur la paume (fig. 8) et accostée des lettres I. F. — W. (Joseph-François Wolschot). Nous croyons que c'est un poids fabriqué par le petit-fils qui a présenté requête en 1785, sa marque est aussi I F W (fig. 9). Voyez en outre pour les poids d'Anvers le catalogue de la collection de poids et de mesures du Musée royal d'antiquités et d'armuers par Serrure 1883, pp. 54 à 56.

Un ajusteur juré d'Anvers, contemporain de Jean-François Wolschot, s'appelait Jacques-François Neusts. Sa marque était une main accostée des lettres I — N (Jacques Neusts). Au-dessus et au-dessous de cette main une étoile à six rais ; dans la paume, également une étoile à six rais. Le tout « dans un cercle de perles (fig. 11).

Sur les deux plateaux de la balance, la lettre N, initiale du nom de Neusts. La boite que nous avons eue entre les mains porte l'inscription suivante : *Jacobus Franciscus Neusts gesworen icker en belans-maecker van haere Keijserlijcke en Coninckliijcke munte van Brabandt, in de ickerije op den ouver tot Antwerpen.* 1749. (Jacques-François Neusts ajusteur juré et fabricant de balances de la Monnaie impériale et royale du Brabant, au local d'ajustage, au rivage, à Anvers.) Dans le catalogue de la collection des poids du Musée royal d'antiquités à Bruxelles, M. Raymond Serrure attribue à Gand une série de dix-neuf poids monétaires, de forme ronde, ayant comme marque un lion couché tenant un écu au lion et à l'exergue les lettres G — D. Cette attribution est erronée ; ces poids appartiennent à Bruxelles et les lettres en exergue sont en réalité C — D. — Notre collègue, M. de Schryver, vice-consul de la république de Vénézuela à Bruxelles possède une boite avec une inscription

amende pour avoir été nantis de poids trop légers, lors de la visite du contrôleur Du Pétieau [1].

D'un autre côté, la corporation des merciers de Bruxelles avait, tous les jours, des difficultés pour ses poids; mais aussitôt que le baron de Celles, bourgmestre de cette ville, eût ordonné au soussigné d'ajuster ces poids et ces balances, fabriqués par ses prédécesseurs, on n'entendit plus parler de contravention.

Puis, c'est un avocat au parlement de Paris, grand voyageur, passant par Bruxelles, très amateur de ces petites balances, et même connaisseur en l'art exercé par Delmotte, que celui-ci reçoit dans son atelier. Nous ne savons si c'était un avocat célèbre, un homme de poids ; quoi qu'il en soit, ne se fiant sans doute pas aux balances de Thémis souvent

qui ne permet aucun doute sur cette attribution à Bruxelles. Les poids sont de forme ronde et portent, au revers, un lion couché tenant sous sa griffe un écu au lion (armes du Brabant) ; en exergue les lettres C — D et une tête d'ange ailée (marque monétaire de Bruxelles.) L'inscription porte que les poids ont été fabriqués par G. de Corduanier, ajusteur sermenté des poids de marc et biquets de S. M. I. et R. dans la Putterie, à Bruxelles (fig. 4 et 5).

L'enseigne de cet ajusteur était une Justice assise sur un lion couché tenant sous sa griffe un écu au lion comme sur les poids. Cette boite ne porte pas de date mais doit être de la fin de la première moitié du XVIIIe siècle et a été certainement faite sous le règne de Marie-Thérèse. Il faut donc enlever ces poids à la ville de Gand. Nous possédons un poids qui est incontestablement de Gand : il porte au revers la pucelle de Gand, assise dans un enclos fortifié tenant de la main droite l'écu de Flandre, de l'autre la bannière gantoise. Le lion de Flandre repose sa tête sur le giron de la pucelle ; au-dessous, la lettre G ferme l'enclos. Le tout dans un cercle ; aucune marque d'ajusteur (fig. 12).

On continua à fabriquer de ces poids monétaires jusqu'au commencement du siècle actuel ; nous possédons une boite portant la date de 1804 et sortant des ateliers de J. CAROLUS, marché aux œufs à Anvers. La marque est une main accostée des lettres I — C dans un cercle ou un rectangle de perles.

[1] Le gouvernement convoqua, à cette occasion, une assemblée générale de tous les ajusteurs, à laquelle chacun d'eux devait apporter un marc pareil à celui que la Chambre des comptes leur avait donné pour modèle, afin de les confronter. Aucun n'a été trouvé juste, sauf celui de Delmotte, qui reçut l'ordre de faire de nouveaux poids et de nouvelles balances pour ces orfèvres.

mal équilibrées, il commanda à l'ajusteur de Bruxelles une balance et ses poids dont il fut si enchanté qu'il proclama que l'ajusteur de la Monnaie de Paris, à ses yeux jusqu'alors le plus habile, n'atteignait certainement pas la même perfection.

Le roi de Suède, lui-même, ayant entendu parler des talents de Delmotte, voulut le voir travailler et prit la peine de visiter son atelier ; notre ajusteur déclare modestement que le roi ne tarda pas à être ravi d'admiration ! Il fut même si satisfait que de retour dans ses États, il lui envoya des caisses de platines (sic) de Suède, parce qu'elles convenaient mieux aux travaux d'ajustage à cause de leur grande souplesse.

Delmotte en conclut, très sérieusement, que ses talents sont arrivés au point de n'avoir plus besoin d'encouragement mais bien de récompense [1].

Pour tout dire, il est le fils de cet homme qui avait tant de génie qu'il avait imaginé et construit une balance au moyen de laquelle la gouvernante Marie-Élisabeth parvenait à lever, d'une seule main, cinquante mille livres. Il ne dit pas par quel mécanisme. Cette invention faillit coûter la vie à l'auteur, parce que le bruit s'était répandu que de telles balances allaient être placées à chaque porte de Bruxelles et qu'ainsi tous les peseurs jurés perdraient leur emploi. Ce commérage souleva une petite émeute.

Enfin, pour assurer à l'avenir la paix des corporations qui vendent au poids, Jacques Delmotte déclare élever son fils dans le même état et dans les mêmes principes, afin, dit-il, de perpétuer dans sa famille la gloire de mériter la bienveillance et l'estime de ses supérieurs et de captiver l'amour et la reconnaissance de ses concitoyens.

Delmotte termine sa requête par quelques belles phrases à

[1] Delmotte fait observer que d'autres officiers de la Monnaie, entre autres l'orfèvre Brichaut, jouissent des exemptions et des franchises attachées à leur office ; même Brichaut, malgré ses fonctions, a pu conserver une boutique d'orfèvre.

grand effet : « Telle est l'ambition bien pardonnable chez un artiste que feu le prince Charles de Lorraine a comblé de bienfaits ; qui a été loué de ses ouvrages par son auguste maître l'Empereur et Roi, par le roi de Suède, sans compter une quantité prodigieuse de seigneurs de la plus haute distinction ; qui fait enfin l'admiration de tous les curieux et de tous les connaisseurs.

« Il espère bien qu'on récompensera un artiste qui, pour rester fidèle à son souverain, a méprisé tous les avantages que l'étranger lui a offerts pour aller exercer ailleurs un talent si précieux pour la tranquillité des marchands du pays.»

Cependant tout ce beau plaidoyer *pro domo* n'eut aucun succès.

L'affaire, transmise au Conseil des Finances, fut envoyée dans les oubliettes des cartons ; nous lisons, en effet, en marge : 23 juillet 1785. « Résolu de remettre cette affaire » aux actes, parce qu'en disposant, on ne pourrait que con- » sulter négativement, vu la suppression du corps même des » monnayeurs et qu'une éconduction (sic) pourrait préjudicier » aux exemptions personnelles que, peut-être, il conviendra » de laisser subsister. »

L'illustre père de notre ajusteur, le grand inventeur de la balance aux cinquante mille livres, Gille Delmotte fut plus heureux lorsqu'il présenta, le 15 mars 1750, une requête à Charles de Lorraine pour obtenir les mêmes privilèges. Lui aussi avait montré grande patience, car bien qu'en fonction depuis 1717, aucun des avantages attachés à sa charge ne lui avait été accordé. Pour soutenir ses prétentions, Gille Delmotte produisit une déclaration des conseillers et maîtres généraux des monnaies, écrite à Malines, le 18 décembre 1723, dans laquelle étaient rappelés différents décrets attribuant aux ajusteurs de poids et balances les franchises et exemptions que le requérant sollicitait [1].

[1] Voy. ce document aux annexes.

Charles de Lorraine déclara, le 15 mars 1750, que Gille Delmotte, maître ajusteur, jouirait désormais des mêmes exemptions et franchises que les francs ouvriers et les monnayeurs ont acquis en vertu des concordats, privilèges et décrets des souverains des Pays-Bas. Gille Delmotte ne profita pas longtemps de ces avantages puisque son fils lui succéda le 18 octobre 1755.

Gille Delmotte résidait à Bruxelles; c'était un bourgeois, s'occupant d'orfèvrerie. Né au village d'Ixelles [1], il fut institué maître ajusteur des poids, biquets et balances de la province de Brabant, après le décès de Pierre Herck, demeurant à Anvers. Celui-ci signait ses poids de ses initiales P—H [2]. Gille Delmotte était très habile et très expérimenté dans son art; son fils Jacques continua les traditions paternelles et cessa probablement ses fonctions d'ajusteur de l'hôtel des Monnaies de Bruxelles lors de l'annexion des provinces belgiques à la France, après la bataille de Fleurus.

G. Cumont.

## ANNEXES.

### I

D'après la patente ou commission dépêchée à Jacques Delmotte, le 18 octobre 1755, par les chef et conseillers assesseurs de la Jointe des Monnaies, le nouvel ajusteur doit....

« biqueter toutes sortes d'espèces d'or et d'argent évaluées par les « placards, comme aussi faire et vendre des balances fidèlement ap- « pointées... il a plein pouvoir d'ajuster et justifier dorénavant pour « les monnoyes, changeurs, joailliers et orfèvres de Bruxelles, les

[1] Ixelles était alors un simple village hors des murs de Bruxelles. Cependant Ixelles a surmonté ses nouvelles armoiries d'une couronne murale comme si la commune avait été jadis fortifiée.

[2] Voy. *Catalogue des poids et mesures*, par R. Serrure, p. 56, nos 183 et 184.

« balances et poids de Troye servans aux pesages d'or et d'argent,
« ensemble tous biquets et poids servant au pesage des espèces d'or
« et d'argent déjà monnoyées ou encore à monnoyer et qui auront
« cours selon les placards de S. Maj., desquels poids et balances,
« ensemble de poids d'esterlings, demis et quarts d'esterling il sera
« tenu de pourvoir un chacun à juste prix; comme aussi d'ajuster
« tous piles et étendars du présent poids de Troye tant grands que
« petits en conformité du patron qui lui sera livré, justifié à l'avenant
« du dormant du prédit poids de Troye reposant à la Chambre des
« Comptes ; quels poids de Troye, ainsi par lui faits et ajustés, il
« sera tenu de marquer avec la marque de la ville de Bruxelles et les
« prédits biquets ou poids des espèces avec sa propre marque seule
« et ce que lesdits poids représentent afin qu'on puisse toujours
« savoir où et par qui lesdits poids sont ajustés, avec défense expresse
« que personne ne pourra se servir ou vendre quelques autres poids de
« Troye ou poids des espèces que ceux qui seront ajustés ou mar-
« qués de l'ajusteur juré ou quelqu'un d'autre à ce dûment authorisé,
« aux peines et amendes statuées par les placards sur ce faits éma-
« nés ; bien entendu que l'ajusteur sera tenu de faire et ajuster les
« balances, poids et biquets les plus justes et conformes en la forme
« et manière déclarées au placard sur ce fait et émané le 14e avril
« 1751, aux peines et amendes y statuées en cas que quelques fautes
« ou abus se trouveroient commis par ledit ajusteur juré, sur quoi
« de se bien et duement acquitter et de faire tout ce qu'un bon et
« léal ajusteur est obligé de faire, ledit Jacques Delmotte sera tenu
« de faire le serment dû et pertinent ès mains des Messeigneurs les
« chef et Conseillers assesseurs de la Jointe des Monnoies, lequel
« serment prêté.... etc.... ledit Jacques Delmotte participera aux
« honneurs, droits, profits, franchises et exemptions y appartenant.
« Fait à Bruxelles, en ladite Jointe, le 18 octobre 1755.

« Sign. : De Cordeys — J. G. Vande Veld — J. C. Van Heurck. »

II

Les Consrs et Mres Généraux des Monnaies de Sa Maj. Imp. et Cath. dans ces Pays-Bas, à la requisition de Gille Delmotte, bourgeois et ormaillieur de son stil, résident dans cette ville de Bruxelles, natif du

village d'Ixcelle, établi maître ajusteur des poids, biquets et balances dans cette province de Brabant après le décès de Pierre Herck, demeurant à Anvers, déclarent et certifient par cette, en faveur de justice, que nos princes souverains, tant par leurs lettres patentes que par plusieurs décrets du Conseil d'État et ordonnances du Conseil des Finances, ont toujours annexé à la dite charge toutes sortes de franchises et cela, à raison que ledit office d'ajusteur est une science très rare qui requiert un sçavoir particulier, afin que toutes balances de différentes grandeurs, aussi bien que les poids et biquets, avec lesquels on pèse tout or et argent soient tellement proportionnés que tout soit d'une précisité irréprochable ; les maîtres des monnoyes se doivent pourvoir de l'une et de l'autre marque du poinçon dudit ajusteur ; les gardes des monnoyes, les ouvriers ajusteurs des espèces d'or et d'argent, les essayeurs des monnoyes doivent s'en pourvoir ; les changeurs et les orfèvres doivent s'en pourvoir et le tout doit être si juste qu'il ne s'y trouve point la moindre différence contre le dormant reposant au grand coffre dans la Chambre des Monnoyes de Sa Maj. — L'adjusteur des poids et balances établi en Flandre a de tout tems été établi avec gage de 10 florins par an pour marquer qu'il est officier des monnoyes. Il a donc les mêmes franchises que les francs ouvriers et monnoyeurs du Brabant. Les ajusteurs ont aussi toujours été compris dans les listes des affranchis et notamment déclarés par ordonnance de Son Altesse Sérénme Léopold [1], le 21 août 1654 ; les dites franchises, par décret de Son Exce le Marquis de Castel Rodrigo [2], du 21 juin 1667, se trouvent confirmées. Les ajusteurs doivent donc jouir de toutes immunités, exemptions et franchises et entre autres être exemptés de toutes charges bourgeoises comme garde et autre chose semblable.

Et pour preuve, il suffirait d'avancer ici que sur la requête plain-

[1] L'archiduc Léopold-Guillaume, fils de l'empereur Ferdinand II. Il vint prendre possession du gouvernement général au mois de février de l'année 1647.

[2] Marquis de Castel Rodrigo, fils de celui qui vingt ans auparavant avait été nommé Lieutenant-Général de Don Juan. Les lettres patentes du marquis de Castel Rodrigo sont du 26 mars 1664 avec la clause : par provision, et jusqu'à ce que le roi put envoyer aux Pays-Bas une personne royale de son sang.

tive des changeurs établis en Flandre s'adressant à Sa Maj. contre les Magistrats de Gand et de Bruges, parce que non obstant plusieurs decrets margez sur les requêtes des dits changeurs, les dits Magistrats refusaient leurs franchises, Sa Majesté, par la lettre du 15 septembre 1685, adressée aux Conseillers fiscaux de son Conseil de Flandre, ordonne d'entreprendre pour les changeurs sermentés des monnoies la carice mentionnée par leur requête en exemption de ses ordres du 6 et 10 juillet de la dite année. — Si le prédécesseur du dit Gille Delmotte, Pierre Herck, avoit pris la voye des dits changeurs il nous auroit point renvoyé sa patente originelle et du depuis, faute des dites franchises l'on a pu trouver personne qui voulut s'appliquer dans le dit art ; ce pourquoi l'on a été obligé de faire venir d'Amsterdam les poids et balances qu'un chacun avoit besoin ; de sorte que, puisqu'il n'y a que ce dernier qui n'a point joui des dites franchises annexées à sa charge, il est cependant que le dit Delmotte doit en jouir comme ses devanciers et comme faisant membre avec les monnoyeurs et ouvriers sermentés des monnoyes, ou bien Sa Maj. doit supplier par ailleurs puisque les dites franchises sont un émolument de la dite charge, ce que les soussignés ont bien voulu déclarer pour le dit art, en faveur du requérant qui est connu pour très habil et expérimenté dans le dit art.

Fait à Malines, le 18 décembre 1723.

Étoient signés : A. Wautier et J. C. Van der Borcht.

# RAPPORT

SUR LE

# CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

## DE FRANCE [1]

CINQUANTE-SIXIÈME SESSION, 1889

**ÉVREUX (Eure)**

Messieurs,

Je m'empresse de vous présenter un rapport sommaire sur les travaux du Congrès archéologique de France, auquel vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer comme délégué.

La cinquante-sixième session de ce congrès, qui a eu lieu à Evreux (Eure), du 2 au 9 juillet dernier, a été suivie par un grand nombre de savants français et étrangers.

La Grande-Bretagne, l'Espagne, le Portugal et la Belgique avaient tenu à s'y faire représenter.

[1] Lu en séance du 6 août 1889.

Permettez-moi tout d'abord de vous dire un mot du fonctionnement des congrès français qui diffèrent quelque peu des nôtres.

Ici nous n'avons et ne voulons point de comité central et chaque société, conservant son autonomie, est chargée à son tour de l'organisation du congrès.

Au cours de ces réunions l'on fera bien l'une ou l'autre excursion, mais le travail des sections et la discussion en assemblée générale de certaines grandes questions, en demeureront les parties principales.

Chez nos voisins, au contraire, les congrès sont organisés par la Société française d'Archéologie, qui se rend chaque année dans une ville différente. Elle forme une sorte de comité permanent. Ce comité s'adjoint, pour constituer le bureau du congrès, les membres de la commission administrative de la société locale. Les excursions sont nombreuses, fort intéressantes et admirablement bien organisées. La division en sections n'existe pas. Les séances sont surtout consacrées à l'étude des questions archéologiques concernant spécialement la région que l'on doit parcourir.

Fondée en 1834, par l'illustre de Caumont, la Société d'Archéologie a ouvert, en France, l'ère des congrès.

Elle a pour directeur, depuis 1884, M. le comte Arthur de Marsy, l'un de nos plus savants et de nos plus sympathiques membres correspondants.

L'organe de cette société est le *Bulletin monumental*, contenant le dénombrement des monuments, leur description et leur classement.

Elle publie, en outre, le compte rendu de chaque congrès.

Son but est d'empêcher la destruction des anciens édifices et de veiller à leur restauration. Elle s'occupe également de la conservation des objets d'antiquité et des documents manuscrits.

Chaque année, elle tient une assemblée générale qui coïncide avec la session du congrès.

Enfin, elle distribue parfois elle-même des subventions pour la réparation des monuments et décerne des récompenses à ceux qui ont bien mérité de l'archéologie, soit par leurs découvertes, leurs fouilles, leurs travaux ou leurs publications.

Il ne m'est pas possible de vous donner ici, même en résumé, l'historique et la description des nombreux châteaux, donjons, églises et abbayes que nous avons visités à Évreux, aux Andelys, à Louviers, à Conches, à Brionne, au Bec-Hellouin, à Beaumont-le-Roger, à Verneuil, à Dreux, à Anet, au Breuil-Benoît et à Monfort-l'Amaury ; cela m'entraînerait fort loin et quarante pages y suffiraient à peine ; aussi ai-je cru plus pratique de vous mettre sous les yeux les photographies, avec quelques annotations en marge, des principaux de ces monuments.

J'éprouve la même difficulté à vous rendre compte des séances qui ont été, en somme, toutes bien remplies.

Les questions qui y ont été traitées sont spéciales aux environs d'Evreux et à la Normandie.

Je vais vous énumérer les principales en m'arrêtant un peu à celles qui m'ont paru, à un point de vue quelconque, offrir de l'intérêt pour vous.

Dans son discours d'ouverture, M. le comte de Marsy nous a entretenu très agréablement des choses qui, à l'Exposition universelle, présentent un caractère archéologique et ethnographique, notamment de l'histoire de l'habitation à travers les âges et chez tous les peuples, qui s'y trouve retracée d'une façon si palpable par les habiles et savantes reconstitutions de M. Garnier.

Nous avons entendu également d'intéressants rapports sur des découvertes de stations préhistoriques, d'*oppidum* gaulois, de vestiges d'établissements gallo-romains et de cimetières francs faites récemment dans le département de l'Eure et la Haute-Normandie.

Une communication de M. Join-Lambert, président de la Société libre d'Agriculture de l'Eure, sur l'enceinte celtique de Fréneuse (Eure) m'a particulièrement intéressé. On y remarque, paraît-il, des traces nombreuses d'un violent incendie qui dénoteraient plutôt une tentative de vitrification des matériaux constituant les retranchements, afin de leur donner plus de cohérence, qu'un moyen de réduction de la place au cours d'un siège.

Tandis qu'en Belgique nous n'avons, à ma connaissance, aucun exemple de ces retranchements en quartiers de roc, en moellons et en pierrailles de nature granitique ou siliceuse auxquels les constructeurs ont mis volontairement le feu dans le but indiqué plus haut, le département de la Creuse et l'Écosse offrent de nombreux spécimens de ces enceintes vitrifiées.

M. G. Prevost a attiré notre attention sur une statue de *Jupiter stator*, en bronze, de 72 centimètres de hauteur, découverte au Vieil-Évreux, en fouillant les substructions d'une riche villa gallo-romaine, détruite vers la fin du IVe siècle.

Cette pièce remarquable, ainsi qu'une magnifique coupe en verre ciselé trouvée dans un tombeau à inhumation, gallo-romain d'après les uns, mérovingien d'après les autres, constituent *les perles* du très intéressant musée archéologique d'Évreux.

Le vénérable M. da Silva nous a mis sous les yeux des fragments d'une poterie assez fine et fort bien ornementée au moyen de lignes en creux, recueillis dans les couches supérieures du sol d'une caverne qu'il a fouillée dans l'Estramadure (Portugal) et qui se trouvaient associés à des éclats de silex de petite dimension et habilement retouchés sur les bords, ainsi qu'à des pointes de flèche de même nature, d'une délicatesse inouïe et d'un fini remarquable, mais à l'exclusion de tout objet en métal.

J'ai été frappé de l'analogie que présentent ces tessons avec

quelques-uns des fragments de poterie trouvés par M. De Puydt à Latinne (Liège), sur des emplacements de huttes et dans des foyers, et dont il a entretenu récemment MM. les membres de la Société d'Anthropologie.

Outre une étude sur la châsse de l'abbaye de St Nicolas de Verneuil, M. l'abbé Porée nous a donné lecture de diverses notes répondant à des questions posées par le congrès, entre autres au sujet des appareils de construction en usage dans la Haute-Normandie pendant les xve et xvie siècles et des anciennes constructions en pan de bois.

Je ne veux pas manquer de citer les intéressantes communications de M. Caron, sur les monnaies gauloises et la numismatique normande des xie et xiie siècles, non plus que de rappeler la savante conférence que nous a faite M. Palustre, à la suite de notre excursion à la Rivière-Thibouville et à Brionne.

M. Palustre nous a d'abord entretenu un instant d'une croix de procession en émail, particulièrement remarquable, œuvre de Jean de Limoges, qu'il nous avait été donné d'admirer dans la riche collection de M. Loisel ; puis, après avoir retracé l'histoire des donjons, il a insisté sur l'intérêt que présente celui de Brionne au point de vue du système de toiture, question qui jusqu'ici n'a pas été résolue.

En examinant attentivement ce donjon carré, construit vers la fin du xie siècle, on acquiert la conviction qu'il a été recouvert jadis, non d'un toit à quatre pans, mais d'un toit à deux pans, non apparent de l'extérieur, reposant sur deux pignons et dominé par le chemin de ronde et les créneaux.

Si l'on refait une étude sur les donjons, dit en terminant l'éminent directeur honoraire de la Société d'Archéologie, on devra tenir grand compte du donjon de Brionne.

Enfin, j'ai eu l'honneur de soumettre à nos collègues de France un essai de carte préhistorique et protohistorique des environs de Mons, à légende internationale, exécuté avec

la collaboration de M. de Munck, suivant les règles tracées dans l'un de nos derniers congrès.

En nous adressant ses remerciements, M. le comte de Marsy nous a annoncé que l'on continuait en France à s'occuper activement de la carte archéologique, mais qu'on se trouvait toujours, au point de vue de l'exécution matérielle, en présence de la même difficulté, qui consiste à devoir indiquer d'une façon claire et tranchée, les différentes époques sans que pour cela le prix de revient des cartes ne soit trop élevé.

MM. Gosselin et Jones, délégués du « *Royal Archaeological Institute* » de Londres, ont déposé également sur le bureau un exemplaire d'une carte archéologique, publiée par leur Société.

Je termine, Messieurs, en rendant hommage aux savants et habiles organisateurs du Congrès d'Évreux.

Août 1889. B^on^ ALFRED DE LOË.

# LE CONGRÈS INTERNATIONAL

POUR LA PROTECTION DES

# ŒUVRES D'ART ET DES MONUMENTS

**tenu à Paris du 24 au 29 juin 1889.**

*Extrait du rapport présenté à la séance du 6 août* 1889.

Ce congrès a été extrêmement intéressant et sera, nous l'espérons, fructueux en résultats utiles.

L'espace minime qui nous est réservé ne nous permet pas d'entrer ici dans de nombreux détails à son sujet et de publier *in extenso* notre rapport, inséré d'ailleurs dans l'*Émulation*, organe de la Société centrale d'architecture de Belgique [1] et dans l'*Architecture*, journal hebdomadaire de la Société centrale des architectes français [2].

[1] *L'Émulation*, organe de la Société centrale d'architecture de Belgique, Liège, Claesen, éditeur, XIVe année p. 145, 161, 177 ; XVe année, p. 1 et suiv.

[2] *L'Architecture*, journal hebdomadaire de la Société centrale des Architectes français, Paris, Quantin, éditeur, IIe et IIIe années.

On pourra recourir à ce travail et surtout aux *procès-verbaux sommaires* du congrès publiés par le dévoué secrétaire général de celui-ci, M. Charles Normand [1], pour avoir de plus amples détails sur les discussions et les mémoires présentés.

Nous nous bornerons donc à rapporter ici la liste complète des vœux émis :

I. Décision fusionnant le Comité international des monuments avec le Comité d'organisation du Congrès adoptée, dans la séance du lundi 24 juin 1889.

Les pouvoirs des Comités nationaux et internationaux d'organisation du Congrès expirant avec l'ouverture du Congrès, M. Charles Normand propose d'en perpétuer l'existence en les fusionnant avec les Comités nationaux et internationaux d'Amis des monuments : il montre l'utilité d'une grande organisation de ce genre, permanente et internationale ; en ce cas *l'Ami des monuments*, continuant à être l'organe des Comités nationaux et internationaux des monuments, servira de lien commun entre les artistes, savants et amateurs de tous pays.

A l'unanimité, le Congrès adopte la proposition.

II. Nécessité de dresser procès-verbal des œuvres restaurées.

Sur la proposition de M. Eugène Müntz, le Congrès émet le vœu qu'à l'avenir, ainsi que cela se pratiquait à l'époque de la Renaissance, toutes les fois que l'on touche à un monument, soit d'architecture, soit de sculpture, soit de peinture, l'auteur de la restauration, assisté d'une commission, composée d'archéologues, peintres, sculpteurs, architectes et hommes de l'art, dresse un procès-verbal relatant dans le plus grand détail l'état de ce monument avant et après la restauration. Il serait à souhaiter que des photographies représentant le monument dans ses différents états fussent jointes à ce document, et qu'un double exemplaire en fût déposé dans les archives publiques et dans le monument.

III. Sauvegarde des fenêtres a meneaux par une application modérée des règles fiscales.

Sur la proposition de MM. Horsin Déon et Challamel, le Congrès émet le vœu que des instructions spéciales soient adressées aux agents des contri-

[1] *Procès-verbaux sommaires* du congrès international pour la protection des œuvres d'art et des monuments par Ch. Normand, architecte diplômé du gouvernement, directeur de l'*Ami des monuments*. Paris, Imprimerie nationale, 1889 — en vente : aux bureaux de l'*Ami des monuments*, 98, rue de Miroménil, Paris.

butions directes pour que, dans l'établissement des rôles de l'impôt des portes et fenêtres, il soit fait une application bienveillante des règles fiscales aux *fenêtres à meneaux* des bâtiments anciens, de façon que les propriétaires de ces bâtiments n'aient pas intérêt à supprimer les meneaux desdites fenêtres pour payer une contribution moins élevée.

### IV. Conservation des œuvres d'art dans les cas de démolition.

Sur la proposition de M. Eug. Saint-Père, le Congrès émet le vœu qu'en cas de démolition par suite d'expropriation ou toute autre cause, l'administration compétente prenne l'initiative de faire exécuter et déposer dans des collections publiques des dessins et, en cas de besoin, des moulages, des photographies, etc., pour conserver le souvenir de tout édifice ou œuvre d'art, public ou privé, pouvant présenter un intérêt artistique ou archéologique.

### V. L'Amphithéatre gallo-romain de Lutèce et l'exposition universelle.

Sur la proposition de MM. Charles Read et Tranchant, le Congrès, constatant le haut intérêt que présentent les Arènes de Paris, félicite le Conseil municipal de la généreuse initiative qu'il a prise pour la mise en lumière et la conservation de ce monument. Il émet le vœu que des mesures soient prises pour que les ruines et le musée constitués dans leur enceinte puissent être visités par le nombreux public que rassemble l'Exposition universelle.

### VI. Organisation de la Croix rouge pour la protection des monuments et œuvres d'art en temps de guerre.

Sur la proposition de M. Charles Normand, le Congrès, établissant que les monuments d'art appartiennent à l'humanité tout entière, demande que les différents Gouvernements désignent des représentants chargés de rechercher et d'indiquer les monuments de chaque pays, dont la sauvegarde devrait être assurée en temps de guerre par une convention internationale.

### VII. Composition des Commissions de monuments historiques.

Sur la proposition de M. Palustre, appuyée par MM. Chipiez, Corroyer, de Geymüller, Eugène Müntz, Likhatchof et d'autres membres du Congrès, celui-ci émet le vœu :

1° Que les Commissions des monuments historiques dans les différents pays soient composées, indépendamment des hommes de l'art, d'archéologues et d'érudits ;

2° Que l'artiste chargé de l'exécution ne puisse faire partie de la Commission qu'à titre consultatif.

VIII. Suppression du grattage des constructions et des sculptures.

Sur la proposition de MM. Sédille et de Geymüller, le Congrès, blâmant, à l'exception du simple brossage, les différents systèmes de nettoyages appliqués aux édifices publics ou privés, et particulièrement le grattage, qui est la ruine à bref délai de toute architecture, émet le vœu que les termes du décret du 26 mars 1852, qui prescrivent le grattage des façades en pierre des maisons dans Paris soient modifiés dans les termes suivants, déjà proposés par la Société centrale des architectes français et par la Société des Amis des monuments parisiens :

« Les façades des maisons seront tenues en bon état de propreté ;

« La vérification de ce travail sera faite tous les dix ans par l'autorité municipale. »

IX. Vœu tendant a empêcher le grattage des sculptures.

Le Congrès proteste contre le grattage périodique, qui est en usage, des statues de marbre ou de pierre.

X. Développement de l'éducation artistique.

Sur la proposition de M. Horsin Déon, le Congrès émet le vœu que les jeunes gens des établissements civils et religieux soient initiés le plus largement possible à la connaissance des belles œuvres d'art de leur pays, soit par des cours, soit par des promenades dans les musées et les monuments, soit par des manuels que les sociétés savantes sont invitées à rédiger à cet effet, soit enfin par des reproductions d'objets d'art propres à former le goût, indiquant les différents styles et les époques artistiques des œuvres représentées.

XI. Création d'une publication internationale
destinée a relier entre eux les artistes et savants de tous les pays

M. Graul, directeur de la Société des arts graphiques de Vienne, ayant proposé d'émettre un vœu relatif à la publication d'un recueil international consacré aux œuvres d'art de tous pays, M. Charles Normand fait observer que tel est précisément le programme de *l'Ami des monuments* depuis sa récente extension (voir le vœu n° 1, p. 29) ; il promet de tenir compte des désirs du Congrès en donnant des soins particuliers à cet organe du Comité des monuments, fusionné par décision du Congrès avec le Comité de patronage de celui-ci.

Le Congrès adopte ces conclusions.

### XII. Création d'archives internationales des dessins historiques d'architecture.

Sur la proposition de M. de Geymüller, le Congrès émet les vœux suivants:

1° Vœu pour la formation de collections d'anciens dessins d'architecture ;

2° Vœu pour que, dans les différents pays, on désigne quelques personnes qui, sous la protection du chef de l'État, soient chargées par lui de la mission de rechercher dans les collections particulières et gouvernementales les anciens dessins d'architecture avec mission de les faire photographier ;

3° Vœu de voir procéder à un échange de ces photographies, de ces dessins et de ceux des collections publiques, afin de pouvoir reconnaitre les auteurs de ces dessins et de préparer une publication internationale ;

4° Vœu pour la publication des plus importants de ces dessins tant au point de vue des monuments, des maitres, ou de l'intérêt de l'histoire et de l'art qu'ils offrent.

### XIII. Établissement de diplômes de restaurateurs de tableaux.

Sur la proposition de M. Horsin Déon, le Congrès émet le vœu que des concours de restauration de peinture soient organisés et que les restaurateurs dont la capacité aura été reconnue reçoivent un diplôme qui le constate.

### XIV. Vœu pour l'entretien des peintures.

Sur la proposition de M. Horsin Déon, le Congrès émet le vœu que les anciennes peintures, précieuses pour l'histoire de l'art, dont un grand nombre sont menacées de destruction, soient l'objet de travaux de consolidation ; le Congrès émet le vœu qu'elles soient reproduites pour former une collection analogue à celles qui existent des monuments d'architecture.

### XV. Travaux de restauration des monuments d'architecture.

M. Jules Perin, avocat à la Cour d'appel de Paris (docteur en droit et archiviste paléographe), l'un des secrétaires du Congrès, propose de compléter le vœu formulé dans une autre séance par la disposition suivante :

*Du choix des entrepreneurs et du mode de marché à passer avec eux.*

Les travaux de restauration des monuments historiques, exigeant des soins particuliers, rentrent ainsi dans les prévisions de l'ordonnance du 14 novembre 1837, art. 3, qui permet, dans ce cas, de n'admettre à concourir que les personnes *préalablement reconnues capables par l'administration.*

L'adjudication de ces travaux n'aura lieu qu'entre ceux des entrepreneurs désignés par l'architecte et appelés par lui à soumissionner, qui auront été agréés par la Commission spécialement préposée à la surveillance de ces travaux.

*Les marchés sur série de prix devront être préférés aux marchés à forfait.*

### XVI. Enseignement du dessin.

Sur la proposition de M. Ravaisson, le Congrès exprime le vœu que l'enseignement du dessin soit dirigé de manière à développer le goût et à préparer à l'intelligence des monuments d'art et de leurs mérites ; qu'en conséquence, tout en faisant la part qui convient à des études préliminaires ou auxiliaires d'ordre mathématique, le dit enseignement soit surtout fondé, conformément aux traditions et aux préceptes unanimes des grands maitres, sur la considération et l'imitation de reproductions fidèles, par la photographie, la gravure et le moulage des chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture.

### XVII. Vœu tendant a empêcher les réfections dans les restaurations.

Sur la proposition de M. Ravaisson, le Congrès exprime le vœu que dans la réparation des monuments, on se borne, dans l'avenir, à ce qui est nécessaire pour les consolider, et à ce qu'exigent absolument les usages auxquels ils peuvent encore servir. Il croit désirable surtout qu'on s'abstienne presque entièrement de refaire les sculptures et les peintures.

### XVIII. Revision de la législation sur l'exportation des œuvres d'art.

Sur la proposition de M. Eugène Müntz, le Congrès émet le vœu que la législation relative à l'exportation des œuvres d'art anciennes dans différents pays soit soumise à une revision qui permette de concilier les intérêts généraux de la science avec les intérêts nationaux ou locaux.

### XIV. Vœu demandant la communication a tous les Gouvernements des vœux du Congrès, en les priant d'y donner suite.

M. Pedro Américo Figueiredo et M. José Velasco émettent le vœu, qui est adopté, que le Congrès communique, soit directement au Gouvernement de la République, soit, au moyen des différents délégués, aux Gouvernements étrangers, les décisions capitales et les vœux du Congrès lui-même, afin d'uniformiser le plus possible les différentes législations au sujet de la protection des monuments historiques et des œuvres d'art.

### XX. Vœu réclamant la tenue de congrès annuels faisant suite au Congrès de Paris (1889), premier Congrès tenu pour la protection des monuments et œuvres d'art.

Présenté par M. l'amiral Likhatchof, délégué de la Société archéologique de Moscou.

Sans se vanter d'avoir accompli de grandes choses, les membres du présent Congrès peuvent se séparer avec la satisfaction de pouvoir se dire qu'ils ont posé le premier jalon d'une œuvre qui ne doit pas périr, puisquelle tient au

cœur à tous les amis de l'art, des antiquités et de la civilisation dans tous les pays du monde sans exception.

Qu'il nous soit donc permis, au moment de notre séparation, d'émettre un dernier *vœu final* : que ce *premier* Congrès des Amis des monuments de tous les pays ne soit pas aussi la *dernière* de nos réunions, que nous puissions nous revoir et nous réunir à de certaines époques plus ou moins rapprochées pour reprendre la discussion et l'étude en commun des questions qui nous sont chères à tous et que nous n'avons pu qu'effleurer dans cette première réunion.

Le commencement peut paraître modeste, mais l'œuvre, si elle n'est pas abandonnée, peut prendre des dimensions considérables et atteindre des résultats pour lesquels tous les pays seront reconnaissants.

Ne nous séparons donc pas avant d'avoir exprimé nos sentiments de cordiale reconnaissance aux premiers promoteurs de l'œuvre de notre Congrès :

*A la Société des Amis des monuments parisiens ;*

*A cette belle Exposition qui en fournit l'occasion ; enfin, au Gouvernement français et au Ministre, Commissaire général de l'Exposition, qui ont sanctionné et facilité notre réunion.*

XXI. Vœu adopté par l'assemblée afin de voter des remerciements a la France et aux organisateurs du Congrès au nom des congressistes représentant les souverains et les gouvernements étrangers.

Présenté par M. Pedro Américo Figueiredo, délégué de S M. l'Empereur du Brésil, et par M. Velasco, délégué de la République du Mexique.

« Au nom des étrangers qui ont eu l'honneur de prendre part aux travaux du Congrès pour la *protection des œuvres d'art et des monuments historiques*, au nom même des gouvernements ou des souverains qui nous ont chargés d'assister aux séances de cette assemblée de savants et d'artistes animés des idées les plus hautes et les plus généreuses, permettez que je remercie nos confrères français de l'accueil vraiment cordial, je dirai même fraternel, qui nous a été fait et dont nous garderons le plus durable souvenir. Cet accueil, Messieurs, n'est pas un fait isolé dans les mœurs parisiennes ; au contraire, il n'est qu'une note dans ce concert de bonnes manifestations du grand cœur français, cœur quelquefois tristement saisi, alors qu'il devrait s'épanouir au milieu de ses gloires les plus radieuses et les plus incontestables : les gloires de la paix et du travail. »

La lecture de ces vœux donnera idée de l'œuvre importante du congrès sans qu'il soit besoin de les accompagner de commentaires.

Bornons-nous donc à remercier et à féliciter de cette réussite complète, les organisateurs du congrès.

Parmi eux, au premier rang, il convient de citer l'éminent conservateur du Musée du Louvre, M. Ravaisson-Mollien, président et M. Charles Normand, notre estimé confrère, secrétaire général, auxquels revient bonne et large part du succès que nous applaudissons.

Les collaborateurs les plus zélés et les plus assidus du Congrès ont été : MM. Charles Garnier, général Tcheng-ki-Tong, da Silva, amiral Likhatchoff, baron de Geymuller, José de Velasco, Jules Périn, Augé de Lassus, Édouard Corroyer, Eugène Müntz, W. White, Paul Allorge, Gaston Le Breton, comte de Marsy, Adolphe Guillon, Jules Challamel, Henri Schmit, Léon Palustre, Arthur Rhoné, Ch. Chipiez, Louis Cloquet, Émile Trélat, César Daly, Charles Lucas, Lavoix, Sellier, Horsin Déon, Paul Sédille, Dieulafoy, etc., etc.

Cette liste donne un relief de plus aux vœux émis par cette réunion d'hommes d'élite.

Ajoutons en terminant que des Conférences très intéressantes ont été faites par MM. le général Tcheng-ki-Tong (Chine), da Silva (Portugal), Challamel, Rhoné, Guillon et Augé de Lassus (France), de Geymuller (Suisse), Vélasco (Mexique), etc., etc., et que, dans une très modeste causerie, nous avons dit au Congrès ce qui a été fait pour la protection et la conservation de nos anciens monuments de Belgique.

On admettra que nous ne disions pas du mal de cette causerie, n'en pouvant dire du bien.

La formule, quoique ayant servi, n'en est pas moins restée bonne !

Paul SAINTENOY.

# NOTES SUR LE Ve CONGRÈS

DE LA

# FÉDÉRATION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE[1]

SESSION D'ANVERS-ZÉLANDE.

## LUNDI 2 SEPTEMBRE

Le 2 septembre à l'hôtel de ville d'Anvers, les membres du Congrès, après avoir procédé à la remise des pouvoirs du bureau du IVe congrès (Charleroi), entendent un chaleureux discours de M. de Wael, bourgmestre d'Anvers, qui au nom de cette cité, leur souhaite la bienvenue. Puis après réponse de M. le général Wauvermans, président, la séance est levée et chacun se rend à l'embarcadère des bateaux pour Flessingue, situé sur les bords de l'Escaut, près du Steen.

Nous partons, en jetant à la vieille forteresse un regard désolé à cause des malencontreuses adjonctions que l'on a faites à ce précieux vestige de notre ancienne architecture

[1] Lues à la séance mensuelle du 5 novembre 1889.

militaire et sans encombre, arrivons avec les congressistes (parmi lesquels — chose qui nous est fort sensible — un cinquième sont membres de notre société) en rade de Flessingue.

Au débarcadère, nous attend la délégation du *Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen* chargée de nous souhaiter la bienvenue. Sans plus tarder, nous nous réembarquons sur un vapeur tout pavoisé aux couleurs des Pays-Bas, de la Belgique et de la France qui nous mène à Middelbourg, but de notre voyage et quartier général du Congrès.

Après des visites au commissaire du roi des Pays-Bas et au bourgmestre de la ville, a lieu le banquet dont les détails seraient superflus à cette place.

MARDI 3 SEPTEMBRE.

Le lendemain, visite de ce qui reste de « *l'abbaye.* »

Celle-ci est un ancien couvent de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, érigé en 1107, par l'évêque d'Utrecht, GONDEBALD, ou plutôt de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Norbert, puisque dès la première moitié du XIIe siècle, la réforme [1] y était installée.

Nous n'entrerons pas dans de nombreux détails historiques sur ces bâtiments monacaux et nous nous bornerons à dire que M. J. NAGTGLAS, dans son intéressant *Gids voor Middelburg en omstreken* [2] et surtout la *Zelandia Illustrata* de MM. M. J. LANTSHEER et J. NAGTGLAS [3], donnent quantité de détails curieux à ce sujet.

[1] Nous faisons quelques réserves sur la date (1126) donnée à ce fait par plusieurs auteurs, puisque Saint Norbert ne fit la réforme de l'ordre de Saint Augustin qu'en 1120 et que celle-ci ne fut confirmée par Honorius II qu'en 1126, l'année même citée par ces écrivains.

[2] Met plattegrond der stad. — Middelburg 1884 (3e édition) J. C. en W. Altorffer.

[3] *Zelandia illustrata.* — Verzameling van kaarten, portretten, platen, enz., betreffende de oudheid en geschiedenis van Zeeland, toebehoorende aan het Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen. Middelburg, J. C. en W. Altorffer.

Au point de vue architectural, l'abbaye est un précieux reste de l'art monumental du xv^e siècle. La cour intérieure, d'une forme allongée, est bordée à droite par la « *Nieuwe kerk*, » à gauche par les archives de Zélande, dans le fond par l'hôtel du commissaire du roi (gouverneur) et en face par l'*hôtel de l'abbaye*. Ces deux derniers bâtiments très modernisés, déparent un peu l'ensemble pourtant très pittoresque de cette cour dominée par la tour de la *Nieuwe kerk* vulgairement appelée « *de Lange Jan.* » Il n'y a pas beaucoup de fantaisie dans tout cela, mais c'est sobre de détail et l'unique décor consiste en des bandes de pierre blanche alternant avec la brique et en arcatures soutenant le cheneau.

C'est sous l'habile direction de notre confrère, J. A. Frédériks, architecte du Gouvernement provincial, que s'opère la restauration de ces bâtiments.

Celle-ci se fait très sobrement, sans dépense d'imagination et en dehors de cette déplorable tendance qui consiste à remettre l'édifice dans « sa première splendeur ».

Bref, on répare, et cela vaut mieux que n'importe quelle restitution.

Un mot sur l'intérieur de la *Nieuwe kerk*.

Nous y avons vu le tombeau des amiraux Evertsen, dû au talent du sculpteur malinois Rombaut Verhulst, qui le fit de 1680 à 1682, ainsi que nous le rappelait récemment M. Mahy dans sa notice sur *les Verhulst*.

Ce tombeau (anciennement à l'église démolie de Saint-Pierre) est très remarquable et donne une haute idée du talent de R. Verhulst, trop inconnu dans sa patrie.

Dans l'*Auditorium* de l'église, nous avons remarqué un dessin de la Oost-Kerk de Middelbourg, encore existante, mais qu'il nous a été impossible de visiter.

Cette église a été projetée par Dryfhout.

Les plans de ce dernier ont subi la revision des architectes Post et Gravesant. Le placement des fondations *(sic)* a été

adjugé en 1647 ; — W. Fessinck, élève de Bosboom, et par le décès prématuré de celui-ci, Louis Jolt ont conduit les travaux de construction.

Le premier prêche y a été tenu un « jour de prière, » le 6 juillet 1667, par le Dr Petrus van Foorn.

La tour — *de lange Jan* — attenante à l'église, date probablement du XIIIe siècle. Cependant elle fut brûlée de fond en comble en 1476 ; rebâtie, elle subit en 1568, le même malheur et elle fut, pour la troisième fois ruinée en 1712.

Restaurée en 1713-1718 [1], elle est restée intacte depuis lors et s'élève fièrement à 85 mètres de hauteur en dominant toute l'île de Walcheren.

Mais nous nous attardons. Rejoignons donc les congressistes à l'*hôtel de ville*.

Ici nous nous trouvons devant l'œuvre de nos compatriotes les van Mansdale dits « Keldermans » de Malines.

L'ensemble est très pittoresque et est dominé par le beffroi sur lequel dans les comptes de la ville on trouve dès 1506, sous la mention *Coste van nijeuwe toren van 't stedehuijs*, le nom de l'architecte Anthonis Keldermans, maître des œuvres de maçonnerie de la ville de Malines.

Son fils, Anthonis le jeune, puisque Anthonis Keldermans est mort le 15 octobre 1512, commença avec son frère Rombaut la reconstruction de l'hôtel de ville, dans les années 1512 à 1513. Le beffroi avait été entrepris dès 1507.

Les statues de la façade représentant les comtes et comtesses de Zélande à commencer par Dirk V, (*Thierry*, 10e comte de Hollande et de Zélande) sont l'œuvre du sculpteur Michiel Ywijns et furent faites à Malines de 1514 à 1518.

Ajoutons que le pignon vers la *Lange Noordstraat* est d'un superbe galbe et est d'un profilage fort nerveux et bien accusé.

[1] Il y a au Musée communal, un dessin du « Lange Jan », par Hendrik Winckelman, daté de 1761.

L'ornementation du dessus des fenêtres du premier est moins heureux.

A l'intérieur, nous visitons le Musée d'Antiquités communales [1].

Nous y trouvons de beaux et intéressants objets ayant appartenus aux vingt-six Gildes middelbourgeoises, une collection remarquable de méreaux de celle-ci, des bois sculptés, etc. Puis nous passons dans une salle où on a rétabli — excellente idée — les meubles de l'ancienne *Vierschaer* (salle de justice) de la cité zélandaise.

Nous visitons ensuite, au premier étage, une salle consacrée aux reliques et aux portraits des amiraux EVERTSEN, et les Archives de la ville [2] qui renferment des documents à partir de 1217 et des comptes communaux depuis 1365. Tout le monde rend hommage à l'ordre parfait qui y règne.

Une promenade autour de la ville nous amène au Palais de Justice, où nous voyons des tapisseries superbes de la fin du XVIIe siècle et représentant entre autres sujets le Triomphe d'Alexandre, l'Allégorie de la paix apportant l'abondance, etc.

On nous dit que des tapisseries semblables existent au Musée de Gand.

Passons sous silence — cela nous mènerait trop loin — le déjeûner offert au Congrès par le *Zeeuwsch Genootschap* [3]

[1] Consulter le *Catalogus der Oud en Zeldzaamheden, schilderijen, teekeningen en portretten, munten en penningen, enz. aanwezig in de Oudheidskamer ten stadhuize van Middelburg*, door G. N. de Stoppelaer. Middelburg, 1887.

[2] L'inventaire de ces archives a été publié sous le titre : *Inventaris van het oud archief van Middelburg* (1217-1581), door J. H. de STOPPELAER, gemeente archivaris, XLIV, 964 p. Middelburg. — Altorffer, 1883.

[3] Signalons la présence des autorités néerlandaises suivantes : MM. le Dr Siebmacher Zynen, président du *Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen* ; Jhr M.-W.-M. de Brauw, gouverneur de la province ; J.-J. van der Harst et W.-J. Springer, échevins de Middelbourg ; M. de Witt Hamer, président de la

et arrivons à la visite du Musée de cette Société savante [1].

Nous y voyons les restes des antiques autels votifs de la déesse NEHALENNIA, découverts depuis 1647, dans les dunes de Dombourg, si célèbres dans le monde de l'archéologie, puis, pas mal d'objets intéressants relatifs à l'ethnographie et aux arts industriels anciens.

Rendons hommage, avant de quitter le Musée, à cette vaillante Société zélandaise des sciences, fondée en 1768, et qui depuis lors, a rendu tant de services aux arts et aux sciences.

Maintenant allons à l'*abbaye*, assister aux séances des sections.

Celles-ci étaient au nombre de trois, mais la première (Études préhistoriques) ayant été fusionnée avec la seconde (Études historiques), il n'y en a plus eu que deux.

Dans ces deux sections réunies, on a surtout étudié l'histoire de Middelbourg et de ses franchises.

Puis on a traité la question de la reconstitution des catalogues des bibliothèques — souvent si riches en manuscrits — des institutions monacales.

Passons aux travaux de la deuxième section (Études archéologiques).

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Van Bastelaer, Henry, Bequet, etc., la section émet le vœu que les tombes plates existant en Belgique soient signalées, que chaque société adhérente exécute les relevés et que ceux-ci soient catalogués et exposés au prochain Congrès.

M. P. Saintenoy insiste ensuite pour qu'une décision catégorique soit prise sur la question de la polychromie des églises.

Commission de réception ; Dr J.-C. de Man, J.-A. Frédériks, architecte du gouvernement, etc.

[1] Le Catalogue en a été publié sous le titre: Verzamelingen van het Zeeuwsch genootschap der Wettenschappen te Middelburg.

L'assemblée décide de mettre la question en délibération.

M. l'abbé Van den Gheyn fait l'exposé de la question telle qu'elle a été posée à Charleroi. Il fait remarquer que le vœu voté à ce congrès, pour ce qui concerne les églises *où* il n'y a plus de traces de polychromie, est trop catégorique quand il l'a proscrit absolument.

M. P. Saintenoy appuie cette manière de voir. Il faut employer la polychromie dans les cas exceptionnels et avec la plus grande réserve, d'après lui, même lorsqu'on possède des artistes hors ligne.

Après une discussion à laquelle prennent en outre part, MM. d'Herbomez, Lebon, etc., l'assemblée vote le vœu suivant :

« La polychromie est l'achèvement désirable des édifices » religieux ; néanmoins, la sage application de la polychromie » aux monuments anciens qui ne conservent plus de traces » suffisantes d'une polychromie antérieure, étant d'une » grande difficulté, il n'y a lieu de l'employer qu'avec la plus » grande circonspection. »

La journée s'est terminée par une assemblée générale dans la salle des États provinciaux, garnie d'admirables tapisseries signées :

## J. D. Maecht

Ce tapissier middelbourgeois (Jan de Maeght), les fit en partie pendant les dix dernières années du XVIe siècle (1591-1598). Le restant est dû à François Spierinck de Delft [1].

Après une courte et spirituelle communication de M. le Dr Jan Ten Brinck, sur l'amiral de Ruyter — un enfant de l'île de Walcheren — puisqu'il est natif de Flessingue, M. le Dr de Man a la parole pour donner au Congrès, des notions sur la Zélande primitive.

[1] Voir les gravures de ces remarquables pièces dans l'ouvrage de M. J. Van de Graft. *De tapijt fabrieken der XVIe en XVIIe eeuw, enz.*, met zeven koper gravuren, van Chr. Onghena. Middelburg, 1869.

Tout d'abord le savant conférencier évoque à notre pensée, les découvertes d'autels votifs faites à Dombourg, à la suite d'une forte tempête, arrivée en 1647, et continuées depuis lors.

Ces pierres proviennent, croit-on, d'un temple romain, dédié à la déesse NEHALENNIA, et datent du IIe ou IIIe siècle de notre ère.

Puis il fait l'historique de la Zélande pendant l'occupation romaine, il parle de la possession des îles par les Frisons, de l'établissement des Anglo-Saxons, des Francs, dont on retrouve quelques traces : certains bijoux et des monnaies carlovingiennes et enfin, des objets délaissés par les Normands.

Tous les vestiges de ces différents peuples se trouvent à Dombourg et se découvrent de temps à autre dans les sables de la plage et des dunes.

M. le Dr DE MAN termine sa savante conférence en parlant des autres antiquités de l'île de Walcheren.

MM. BEQUET et VAN BASTELAER relèvent plusieurs faits intéressants cités par M. le Dr DE MAN. Le premier ne s'explique pas qu'un cimetière barbare contienne tant de médailles et si peu d'objets. Il émet la supposition qu'il y avait là un autel vénéré par les marins, qui pour se rendre la divinité propice, jetaient au-devant du temple, dans la mer, des pièces de monnaies.

Il hésite à croire que certains objets sont d'origine franque.

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE dit ensuite, combien il serait désirable de voir reconstituer le catalogue des anciennes bibliothèques monacales.

La séance a été levée après ces paroles très applaudies.

MERCREDI 4 SEPTEMBRE.

Le jour suivant à 9 heures, une excursion dans l'île de Walcheren nous fait passer par les villages de Saint-Lau-

rent et de Serooskerke, où nous voyons une école en style du XVIe siècle, bâtie en 1883, par L. Kuyler, conducteur du Waterstaat, digne d'être citée avec éloges.

Passant par Oostkapel, par le beau parc de Westhoven, ancienne résidence des abbés de Middelbourg, nous arrivons à Dombourg, la ville de NEHALENNIA !

Cité moderne, où il nous est donné de voir un carrousel « moyen âge » d'après le programme, mais qui, malgré ce détail trompeur, ne manquait pas de cachet et d'allure. S. M. LA REINE DE ROUMANIE — Carmen Silva, dans le monde des lettres — honorait la fête de sa présence.

Nous opérons notre retour vers Middelbourg en passant par Westkapel qui montre fièrement ses belles digues et sa tour en briques du XVe siècle, par Zoutelande, Biggekerke et enfin par Koudekerke.

JEUDI, 5 SEPTEMBRE.

Le lendemain, visite de la ville de Veere, « *het arme Veere* », comme disait avec un tremblement de voix sympathique, le bourgmestre de la ville, dans son discours de bienvenue.

Nous voyons tout d'abord la célèbre citerne de Veere, située au sud de l'église. M. J. A. FRÉDÉRIKS, notre très aimable confrère et ami, en avait fait faire pour le Congrès une photo-lithographie très bien dessinée.

Ajoutons que cette citerne a été exécutée en 1551, par ordre de MAXIMILIEN DE BOURGOGNE, en vertu d'un acte daté du 6 décembre 1541, pour accomplir la promesse faite aux marchands écossais de leur donner de l'eau potable.

L'édifice est fort curieux et est probablement unique en son genre.

De là nous allons visiter l'hôtel de ville dont, d'après ERMERINS, dans ses *Zeeuwsche oudheden*, la première pierre fut posée en 1474, par LOUIS WOLFERT VAN BORSSELE.

D'une architecture fort simple, ce petit édifice se rattache à l'école brabançonne et à ce titre, nous a beaucoup intéressé.

Dans le Musée que contient l'hôtel de ville, nous avons pu admirer la coupe de MAXIMILIEN DE BOURGOGNE, véritable chef-d'œuvre de l'orfèvrerie allemande du XVI^e siècle, qui a été donné au précité par MAXIMILIEN D'EGMOND, comte de Buren, père d'ANNE, première épouse de GUILLAUME I, prince d'Orange. Bien d'autres objets précieux sont conservés dans ce Musée, installé dans l'ancienne *Vierschaer*. Notons-y des poings de justice en bronze et un ancien dessin représentant le château de *Zandenburg*, très curieux exemple d'architecture militaire, qui réunit tous les caractères du château du moyen âge et présente en outre la *Motte* primitive avec ses trois rangs de palissades défensives.

Notons encore parmi les monuments de cette cité déchue, l'entrepôt des laines d'Écosse qui pourrait bien être d'un des KELDERMANS et arrivons à l'église de Veere.

C'est avec un serrement de cœur que nous avons vu cette grande et belle église, œuvre du XV^e siècle, à laquelle des architectes malinois, les KELDERMANS ont attaché leur nom,

[1] Nous croyons intéressant de publier ici, le contrat intervenu le 13 Décembre 1479 entre WOLFERT VAN BORSSELE, les maîtres de l'église de Veere et ANTOINE KELDERMANS, pour la direction des travaux de l'église. Ce contrat donné par ERMERINS, dans ses *Zeeuwsche Oudheden*, n'est pas mentionné par M. J. STEURS, dans sa notice sur la famille Keldermans (*de Familie Keldermans alias van Mansdale te Mechelen*, door J. STEURS, Antwerpen, Plasky, 1884). L'acte date du 13 December 1479.

Le voici avec l'intitulé dont ERMERINS le fait précéder :

*Voorwaarden tvsschen Kerkmeesters van Vere, en Anthony Kelderman, waarby laatstgemelde op zig neemt het bewind en opzicht van den opbouw der Kerke.*

Vp ten xiij dach van Decembry anno xiiij^c lxxix, Soe is gemaict een Voirwarde tvsschen heer Wolfert van Borsselen, heer van der Veere, ende meester Jacob Jansz ende Rombout Hanneman, als kerckmeesters der Kercke van der Vere, van de selve Kercke wegen an d'een zyde, ende meester Anthonis Kelderman, Steenhovder van Mechelen, werckmeester, an d'andere zyde, in

en y travaillant de 1479 à 1512. Brûlée le 25 mai 1686, elle a été depuis ce temps convertie en hôpital par les Français, puis en atelier provincial pour redevenir hôpital et finalement, caserne jusqu'en ces dernières années.

Aujourd'hui ce n'est plus qu'un vaste édifice voué à la ruine prochaine. Il paraît, en effet, que pour payer les défi-

de manieren hier nae geschreven. Te wetene, dat die selve meester Anthonis angenomen heeft voirt te ordineren die nyen Kercke ter Veere ende meester dair ofte zyn, die last van den Wercken te dragen mit al 't gvendt dat de Werckmeester van der Kercke schvldich is te doen, dair af hy hebben sal voir zyn dach hvyre ij schell. groten 's daechs, ende die dachgelden svllen ingaen als hy ontboden wesende om hier ter Veere te comme, van hvys trect om herwert te comen ; ende voirt sal hy hebben van den selven Kerkmeesters tewedden ij P. x schell. gr. Vl, 't' sjairs, also lange als hy meester van den wercke zyn sal. Ende hier af heeft die selve meester Anthonis den behoirlicken eedt gedaen, die hem bi den Scout van der Veere gestaeft was der Kercke proffyt te doene ende al dat een goet Werckmeester schuldich is van doene nair zyn besten weete ende verstande. Actvm vt. In oirconde myns handteykens hier onder gestelt ter bede van meester Anthonis ende Kerckmeesters voirn. ende het geregistreert xx December anno lxxix voirsz.

(geteekend) A. D. Ridder.

Voici, grâce à l'obligeance de M. C. A. Serrure, la traduction de cet intéressant document :

Le 13 décembre 1479, il a été fait un contrat entre Messire Wolfard de Borssele, seigneur de Veere, et maitres Jacques Janszone et Rombaut Hanneman, comme maitres d'église de l'église de Veere, pour l'église d'une part — et Maitre Antoine Kelderman, tailleur de pierres de Malines, maître d'ouvrage d'autre part, de la manière qui s'ensuit, à savoir que le même maitre Antoine a accepté d' « *ordiner* » la nouvelle église de Veere, d'en être le maitre, de supporter la charge des travaux avec tout ce que le maitre des travaux de l'église est tenu de faire, ce dont il aura pour son salaire deux escalins par jour, et les journées seront comptées à partir du moment que pour arriver ici à Veere, il partira de sa maison dans le but de venir ; et de plus il aura des mêmes maitres d'église deux livres dix escalins de gros, monnaie de Flandre annuellement comme honoraires, aussi longtemps qu'il sera maitre des travaux. Et par rapport à ceci le dit maitre a fait le serment, qu'il lui était imposé de faire devant l'écoutète de Veere, de faire le profit de l'église et tout ce qu'un bon maitre d'ouvrage est tenu de faire selon son meilleur savoir et sa meilleure intelligence. *Actum ut (supra)*. En témoignage de quoi j'ai posé ci-des sous ma signature à la prière de maitre Antoine et des maitres d'église ci-dessus dits et cela a été enregistré le 20 décembre de l'an 79 prédit.

(Signé). A. D. Ridder.

cits annuels des budgets communaux, les échevins de « *het arme Veere* », ont décidé la démolition de l'antique collégiale, réputée le joyau de l'île de Walcheren.

L'affaire en est là ; mais il doit nous être permis de protester, à l'avance, contre cet acte de vandalisme.

Nous espérons bien que la Direction des beaux-arts du Royaume néerlandais tiendra à conserver ce monument et qu'un jour, débarrassé de ses planchers intermédiaires, il réapparaîtra dans toute sa majesté et sa splendeur.

Ajoutons qu'outre les KELDERMANS, d'autres artistes de notre pays ont pris part à cette œuvre ; entr'autres un sculpteur gantois, ADRIEN ROMAN, qui fit en 1560 les statues du porche.

Mais l'heure du départ á sonné.

Nous revenons à Middelbourg, où nous voyons, en nous rendant à la séance de clôture du Congrès, quelques maisons intéressantes, entr'autres celles du *Gouden Sonne* au Langedelft et *de Steenrotse*, au Dwarskade

Après des vœux émis par M. VAN BASTELAER, tendant à faire exécuter des fouilles à Dombourg, et à publier dans les *Annales du Congrès*, une notice sur la remarquable église de Veere, M. le commissaire du Roi des Pays-Bas, Jhr Mr W. DE BRAUW, demande aux congressistes de rechercher ce que sont devenues les archives de l'abbaye de Middelbourg dispersées au XVIe siècle.

Nous passons les discours de remerciements, — ceux-ci bien mérités par le Comité organisateur et particulièrement par MM. le Général WAUVERMANS, président et l'abbé VAN SPEYBROUCK, secrétaire, — pour dire en terminant que le prochain Congrès aura lieu à Liège, la ville des princes-évêques.

PAUL SAINTENOY.

# LA NUMISMATIQUE

ET

# L'ÉPIGRAPHIE GAULOISES

LES ORIGINES DU MONNAYAGE DES BELGES
(au 2me ou 3me siècle avant notre ère.)

Les personnes étrangères aux études numismatiques, savent difficilement se faire une idée de l'importance du monnayage gaulois. Ce monnayage fut considérable, il dura environ trois siècles.

Or, argent, bronze, potin furent employés successivement ; comme procédés de fabrication, on eut recours généralement à la frappe, mais aussi au coulage.

Le cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de Paris, depuis qu'il s'est enrichi de la collection de Saulcy,

compte environ quatorze mille pièces, dont quatre mille suffisamment variées pour être décrites isolément. Le gouvernement français avait chargé, il y a quelques années, feu M. Muret, conservateur-adjoint du Cabinet, de publier sous le contrôle d'une commission spéciale, un grand ouvrage sur la matière. La mort de M. Muret en a retardé malheureusement l'apparition. Cependant les planches exécutées par Dardel existent au grand complet ; quatre ou cinq exemplaires se trouvent entre les mains d'heureux privilégiés, mais l'ouvrage reste inédit, quoiqu'on en consulte la partie imprimée comme catalogue descriptif au Cabinet.

En attendant [1] que cette œuvre importante et à vrai dire indispensable au progrès de la numismatique gauloise voie le jour, il faut y suppléer en recourant à des sources nombreuses et disséminées. Disons toutefois que l'obligeance de MM. Chabouillet et de La Tour est parfaite et qu'on obtient avec facilité toutes les empreintes ou tous les renseignements qu'on sollicite des conservateurs de la Bibliothèque nationale.

***

Lorsque Lelewel publia en 1840, son ouvrage intitulé *Type gaulois*, la numismatique gauloise était, (comme on se plaît encore parfois à le proclamer en Allemagne, mais bien à tort aujourd'hui) une vraie bouteille à l'encre. Le travail de l'illustre polonais fut une véritable révélation. Possédant une instruction classique rare et un admirable coup d'œil d'intuition historique et artistique, Lelewel posa des principes, qui, après un demi-siècle de recherches et d'études critiques, restent debout, quoique, par suite de la pénurie de

[1] Au moment de mettre sous presse nous apprenons que le gouvernement français vient de faire paraitre le texte de Muret. Espérons que les planches vont être bientôt également accessibles au monde savant.

monnaies connues, il ait été forcé d'appuyer des thèses justes d'exemples reconnus depuis erronés. C'est donc son génie qui a créé notre science ; c'est lui qui a montré la route, et ceux qui voudraient faire fi de ses œuvres, sous prétexte qu'elles sont surannées, s'exposeraient à renouveler à leur détriment l'histoire bien connue de Phaëton.

Lelewel, que des événements politiques avaient forcé de quitter sa patrie, la Pologne, vécut pendant près de trente ans à Bruxelles. Ce fut ici qu'il écrivit son admirable ouvrage sur la géographie ancienne, sa *Numismatique du moyen âge* et son *Type gaulois*. Gravant lui-même ses planches avec une exactitude scrupuleuse, il put, d'après les pièces ou d'après les dessins fournis par ses rares devanciers, donner la figuration de 429 pièces dont la moitié environ lui fut prêtée par des amateurs belges. Il trouva en Belgique la moitié à peu près de ses souscripteurs.

Lelewel avait donné l'impulsion. Depuis lors, on a recueilli pendant plus d'un demi siècle les monnaies gauloises *con amore*. On en a généralement signalé toutes les découvertes isolées ou en nombre. On est parvenu ainsi à établir des statistiques régionales pour les provenances habituelles.

Des intelligences d'élite se sont consacrées à l'étude de cette partie de la numismatique, qui était restée si longtemps en arrière sur la science des médailles grecques et romaines.

Citons avant tout de Saulcy, de Longpérier, et encore Duchalais, de la Saussaye, le marquis de Lagoy, Charles Robert, Lambert, Dannicourt, Rigollot, Hermand, Dewismes. Ils formaient une pleïade, mais la mort les a successivement moissonnés. Il ne reste de cette grande génération que M. de Barthelémy — auquel sont venus se joindre dans ces dernières années, MM. Maxe Werly et Changarnier-Moissenet [1], pour les gallo-grecques de Marseille, M. Lau-

[1] *Examen de quelques monnaies des Arvernes*, Beaune. 1884.

gier, et pour les monnaies gauloises recueillies dans le département du Nord, M. Rigaux.

En Belgique, nous avons perdu comme collectionneurs intelligents, affectionnant surtout l'époque gauloise, M. le comte de Renesse-Breidbach et S. A. le Prince de Ligne [1], par contre, nous avons acquis M. le vicomte Baudouin de Jonghe. Et tandis qu'à Paris même, l'étude de la numismatique gauloise semble quelque peu délaissée, nous comptons en Belgique : MM. Alph. de Witte [2], de Schodt, Cumont et Bamps, qui tous sont venus apporter leur contingent d'observations et d'études Nous ne parlerons ici que pour mémoire de nos deux *Études sur la numismatique des Commentaires de César*, insérées dans les années 1884 et 1885 du *Museon*. Nous dirons que notre intention, en les écrivant, était moins de donner les enseignements certains de la science, que d'inviter à des discussions nouvelles sur quelques points qu'il importait de préciser.

Nos causeries actuelles ont au contraire pour but de vulgariser les résultats acquis, — résultats encore incomplets sans doute, mais méritant bien certainement à sortir du domaine exclusif de la numismatique, pour être mis en rapport avec les faits irrécusablement établis par l'archéologie et les autres sciences auxiliaires de l'histoire.

[1] Les collections de feu M. de Renesse, vice-président du Sénat, mort en 1863, furent dispersées comme l'avaient été celles de son père, membre du Congrès national. Le cabinet de S. A. le prince de Ligne est encore à Belœil, il est conservé par son petit-fils le prince Louis de Ligne. Nous avons été appelé à dresser le catalogue des deux remarquables séries de médailles gauloises, recueillies surtout au point de vue belge ; mais vingt-cinq ans se sont écoulés depuis le catalogue de Renesse, et bientôt dix ans depuis la 2e édition de la *Notice sur le Cabinet de Belœil* — et la science a marché dans l'intervalle.

[2] Voyez spécialement, comme ayant rapport avec le sujet de cette causerie, la brochure de M. Alphonse de Witte. *État actuel de la numismatique nervienne* (Mémoire présenté à la fédération historique et archéologique de Belgique du Congrès de Charleroi), Bruxelles, 1888.

Prise dans sa plus vaste étendue, la *numismatique gauloise*[1] comprend :

1° et principalement, LES MONNAIES FRAPPÉES DANS LA GAULE PROPREMENT DITE, c'est-à-dire dans cette région que nous connaissons comme comprise entre l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes et le Rhin. C'est cette contrée qui fournit le plus grand nombre de pièces.

Mais il y a aussi :

2° LES MONNAIES FRAPPÉES PAR LES GAULOIS DU DANUBE, qui habitaient la Pannonie (Hongrie). Ils étaient restés là depuis l'époque des migrations aryennes et leur empire, très puissant au IIIe siècle avant notre ère, ne fut détruit qu'à la suite d'un grand mouvement des peuples de l'Europe centrale, provoqué par le déplacement des Cimbres et des Teutons[2].

3° LES MONNAIES FRAPPÉES PAR LES GAULOIS DE LA TRANSPADANE, qui ne furent entièrement subjugués qu'au premier siècle avant notre ère et dont une partie, les Boïi, avait passé les Alpes Carniques pour se fixer en Styrie et en Bavière (Boïaria), où ils restèrent jusqu'aux temps césariens[3].

4° LES MONNAIES FRAPPÉES EN ANGLETERRE PAR LES GAULOIS, ou peut-être plus exactement *par les Belges*, qui avaient fait la conquête de l'île environ 200 ans avant J.-C.[4] et avaient imposé leur domination aux populations bretonnes, dont ils se distinguaient comme race, comme langue et comme

[1] On n'a jamais songé à considérer la numismatique celtibérienne comme faisant partie de la numismatique gauloise.

[2] Voir sur les monnaies des Gaulois du Danube : Du Chalais, *Description des médailles gauloises faisant partie des collections de la bibliothèque*. Paris, 1846.

[3] de Saulcy, *Annuaire de la Société française de numism.* t. III.

Pichler, *Die Keltische und consularen münzen der Steiermark*, Gratz. 1865.

[4] Date fixée par M. Arthur-John Evans. *Archaeological Review*, t. II, p. 224 et suivantes.

Ce monnayage se prolongea près de trois quarts de siècle au-delà de celui de la Gaule continentale et ne fut supprimé que sous l'empereur Claude, quand la Bretagne insulaire fut réduite en province romaine.

mœurs. Cette partie de la numismatique gauloise qu'on peut qualifier de *bretonne* ou *belgo-bretonne* a été traitée avec beaucoup de science et d'expérience par M. John Evans, si connu par ses travaux sur les époques préhistoriques.

A tout ce monnayage gaulois, nous devons ajouter pour mémoire les monnaies gallo-grecques de Massilia, la colonie phocéenne; celles-ci furent imitées dans une zone, somme toute assez peu étendue, et qui dépassa rarement de bien loin les rives du Rhône.

Le monnayage autonome de la Gaule proprement dite dura jusque l'an 27 avant J.-C., lorsque, sous Auguste, Agrippa en fit décréter la suppression par l'assemblée connue dans l'histoire sous le nom de *conventus* de Narbonne. Nous croyons, en outre, qu'à la suite de la bataille d'Alesia (52 avant J.-C.), César prohiba le monnayage d'un grand nombre de peuples, ne laissant cette prérogative qu'aux nations qualifiées d'alliées (socii) et à titre personnel aux chefs restés fidèles à sa politique. Voilà pour l'époque à laquelle on a dû cesser de frapper.

Quant à celle à laquelle on peut fixer l'émission première de monnaies gauloises, il y a une date qu'on ne saurait dépasser, sauf pour la Massiliotide, dont la monnaie est peut-être aussi ancienne que la fondation de Massilia, mais constitue une branche de la numismatique grecque en Gaule [1]. Massilia eut au point de vue de l'imitation du type une influence assez restreinte sur le numéraire gaulois ; celui-ci à l'origine procède des *statères d'or* et des *tétradrachmes* d'argent de Philippe II, roi de Macédoine (359-336 av. J.-C.).

Rome ne frappa de l'or qu'à une époque relativement

[1] Il est assez bizarre que le *statère grec* correspond au *solidus* romain, tout comme aujourd'hui le *stüber* répond au *sol*, mais que ces deux dénominations de στατήρ et de *solidus*, attachées autrefois à des monnaies d'or s'appliquent de nos jours à des pièces de cuivre.

récente. Sa monnaie fut d'abord de bronze, puis, à la fois d'argent et de bronze. Chez les Gaulois, et spécialement chez ceux de la Belgique, nous voyons au contraire le monnayage de l'or devancer celui du bronze et de l'argent. Les *tétradrachmes* en ce dernier métal, les premiers frappés sont des Gaulois de la Pannonie. Dans la Gaule proprement dite, comprise entre le Rhin et l'Océan, l'argent n'apparaît qu'au IIe siècle avant notre ère, le bronze qu'au premier.

On ne sait au juste à quelle époque remonte la fabrication de l'or chez les Belges, mais la date doit en être fixée, selon Lelewel, entre 260 et 160 avant J.-C. [1].

En considérant la fabrication de l'or dans la Gaule entière, on peut dire que successivement trois zones d'imitation se formèrent. La première, et sans doute la plus ancienne, comprenait à l'origine les Arvernes, puis les Bituriges, les Sénonais, etc.; elle resta la plus fidèle au type grec. La seconde comprenait les nations du littoral Armoricain avec les Aulerques Eburovices et les Cénomans comme principal centre de rayonnement. La troisième zone fournit la monnaie de la Gaule Belgique et originairement celle du Belgium proprement dit, comprenant, au dire de César, les Bellovaques, et encore les Ambiens et les Atrebates [2].

L'or belge de cette époque ancienne ne va pas généralement s'égarer au loin; on le retrouve entre la Seine et le Rhin et puis aussi en Angleterre, où, pensons-nous, ici en désaccord avec M. John Evans, la conquête est venue l'apporter déjà vers 200 av. J.-C.

Le buste d'Apollon, quoique repris des monnaies de Phi-

[1] Lelewel, *Type gaulois*. Atlas. Tableau I.

Pour les *statères belges-prototypes*, la date approximative de 150 avant J.-C. est donnée par M. John Evans (*the coins of the ancient Britons*. London, 1826, p. 26) puisqu'il les considère comme frappées en Angleterre et qu'il fait remonter à cette époque, le premier emploi du numéraire dans l'île.

[2] *Dictionn. archéol. de la Gaule*, Vo *Belgium*.

lippe, était national en Gaule, *Belenos* ou *Belos* étant le dieu le plus généralement vénéré des Gaulois ; c'est pour ce motif qu'ils ne vont pas s'inspirer des monnaies d'Alexandre, représentant les bustes de Mars ou d'Hercule, mais bien de celles de son père au buste d'Apollon.

Le monnayage de l'or en Gaule est surtout riche et abondant dans la Gaule Belgique. On sait que, plus que les autres Gaulois, les Belges avaient, au IIIe siècle avant J.-C., butiné à la suite d'expéditions lointaines, et que le précieux métal leur provenait des dépouilles de l'empire Macédonien [1]. Des hordes gauloises recrutées surtout parmi les Belges avaient pillé en 278 le temple de Delphes. Ce seraient l'or monnayé [2] et les lingots par eux trouvés en cette circonstance, qui, selon la supposition de Lelewel, auraient servi à un moment donné à fabriquer leurs premières monnaies nationales, inspirées par le type même des statères macédoniens, qui faisaient partie du trésor sacré [3]. Si même, comme Lenormant [4]

[1] Un fait qui mérite d'être ici rappelé, c'est qu'à la suite de la défaite de Persée (168 avant J.-C.). le consul Paul-Émile rapporta tant d'argent de cette campagne que pendant plus d'un siècle, l'impôt militaire ne fut plus perçu à Rome.

La Gaule s'enrichit avant Rome des dépouilles de la Grèce et de la Macédoine ; on peut se demander si c'est pour ce motif, que son *or* est antérieur à celui des Romains.

[2] A la suite de la *première guerre sacrée*, Philippe avait forcé les Phocidiens à restituer au temple de Delphes les trésors dont ils s'étaient emparés, cette restitution se fit naturellement en grande partie en statères forgés aux coins du roi de Macédoine (346). C'est le motif pour lequel ces statères devaient y être nombreux au moment du pillage du temple par les bandes gauloises.

[3] Lelewel. *Type gaulois*. 2e période § 28-33, fait remarquer un rapport indéniable entre les monnaies de nos *Belgæ* et celles des *Volcæ* ou *Bolcæ Tectosages* du midi de la France et Renard, *Des origines*, p. 87, applique aux uns comme aux autres ces paroles de Cicéron dans son plaidoyer pour Fonteius : « *Hæ sunt nationes quæ quondam tam longe ab suis sedibus Delphos usque ad Apollinem Pytheum, atque ad oraculnm orbis terræ vexandum ac spoliandum, profectæ sunt* ».

[4] *Monnaies et Médailles*. p. 155 et suiv.

le prétend (selon nous assez témérairement), le pillage de Delphes serait un fait controuvé par la critique moderne, l'idée du savant polonais resterait entière, il faudrait seulement reporter sur des expéditions successives et sur des pillages nombreux le fait ici précisé, localisé. Faire arriver ces statères grecs par Marseille et par le Rhône jusqu'en Belgique, c'est oublier que jamais on ne trouve des pièces macédoniennes mêlées aux trésors de monnaies massiliotes ; c'est perdre de vue l'existence de cette ligne du Danube, occupée dès la plus haute antiquité par les Gaulois et qui ne fut coupée, puis anéantie par les Germains qu'à une époque très rapprochée de notre ère.

Reste à savoir si les mines d'or de l'île de Bretagne dont parlent Tacite et Strabon [1], mais dont César semble avoir ignoré l'existence, n'ont pas servi plus tard à alimenter à la fois la fabrication du numéraire des colonies belges insulaires et celui de la mère patrie.

***

Le dessin du buste d'Apollon sur nos monnaies belges, *prototypes,* témoigne d'un certain art, reflet lointain de l'art grec, mais il dégénère à la longue au point de devenir complètement grossier. Plus rapide encore est la décomposition du sujet du revers dont l'aurige et le char finissent par ne plus laisser qu'un cheval, une roue et des accessoires presque indéfinissables [2].

[1] Φέρει δε(βριττανικη).. χρυσὸν και ἄργυρον καὶ σίδηρον. Strabon IV. — *Fert Britannia aurum et argentum et alia metala, precium victoriæ.* Tacite, *Agricola.* c. 12.

[2] S'il faut juger de ce revers d'après les dessins donnés par M. John Evans (*Ancient coins,* planche A), le modèle grec, suivi par le tailleur de coins gaulois, aurait représenté une victoire *ailée.* Cette circonstance ferait supposer qu'on se serait inspiré pour cette face des médailles de Syracuse, et spécialement de celles d'Hiéron II (278-216 avant J.-C.) ou, *de l'époque immédiatement antérieure à son règne.* (Barclay v. Head, *The numism. chronicle,* XIV, pl. X, London 1874).

Il y a là, vu le grand nombre des pièces retrouvées et vu les différentes étapes de la dégénérescence, un monnayage *probablement séculaire*, dont les artistes et les archéologues sont appelés à délimiter les phases et la durée probable. Nous attirons ici toute l'attention des membres de la Société sur cet intéressant problème, que nous voudrions voir résoudre en dehors de toute préoccupation des dates historiques, auxquelles l'épigraphiste désirerait pouvoir aboutir comme conclusion, en comparant les monnaies anépigraphiques à celles à légendes d'une époque postérieure.

Sans fixer aucune date même approximative (Lelewel met 160 avant J.-C.), nous constaterons que le monnayage prototype fait place à quatre monnayages distincts, qui doivent avoir été ceux d'autant de zones régionales :

1° La dégénérescence bientôt complète du type primitif, c'est-à-dire du buste d'Apollon dont on ne voit plus qu'un bout de la coiffure, dégénérescence que M. Hermand [1] considère comme un type localisé dans l'Atrebatie [2] ; au revers un cheval désarticulé à droite.

[1] M. Hermand, dans la *Revue de la numismatique belge*, 1864, pl. X, nos 20-28, attribue aux *Atrebates* des *quarts de statère* d'or représentant d'un côté un chêne druidique accompagné d'une serpe et d'autres emblèmes, au revers un dolmen parfois placé au milieu d'un cromlech. Il donne aux *Morins* (*ibid.*, pl. XVII, nos 76-89) des petites pièces semblables pour l'avers, mais ayant le revers lisse. Il y a un rapport évident entre ces quarts de statère et les statères que nous décrivons sous les rubriques 1 et 3. La suppression du dolmen correspond à la suppression de tout vestige de la tête d'Apollon. Aussi, y a-t-il plus d'un de nos numismates, qui a cru retrouver dans une partie du monnayage belge précésarien l'influence du culte de Thor (Taranus) remplaçant celui de Belenos, fait qui viendrait se placer entre les années 160 et 120 avant notre ère, selon que l'on veut fixer à un siècle ou à un demi siècle la durée du monnayage de l'or uniface dès avant César. Les foudres du monnayage en bronze et en potin, donné par M. de Witte aux Nerviens (*Etat actuel de la numismatique nervienne*, p. 21) rappellent évidemment le culte du Dieu tonnant, dont on a cru retrouver le souvenir dans les noms de plusieurs villes de nos contrées : Tournay, Thérouane, Tournehem, Thorout, Turnhout, etc.

[2] *Revue* (*belge*) *de numism.* 1862-1864.

L'emploi de cette double empreinte se présente encore en Bretagne insulaire jusqu'à ou même jusqu'après l'époque césarienne, pour la frappe d'une pièce attribuée aux Atrebates insulaires et portant le nom d'un des fils supposés du Comius des *Commentaires de César*, qui signe ce statère au vieux type atrebate: TINC, et d'autres monnaies TINC. COMMI. F., c'est-à-dire *Tinc.... filius Commi....*

2° Le type dit « a l'epsilon », réminiscence vague et confuse du prototype, dans lequel plus aucun trait du visage ni même aucun ornement de la coiffure n'est reconnaissable.

Au revers un cheval, à droite, au-dessus duquel une roue. Les plus récentes de ces pièces portent des deux côtés l'inscription VIROS et le cheval courant, à gauche. Il faut peut-être, dans cette légende, en la supposant incomplète, retrouver VIROSIOS, c'est-à-dire Verutius ou *Vertiscus* (comme l'appellent d'autres manuscrits), le chef de la cité rhémoise (*princeps civitatis*), celui-là même qui périt dans le combat livré au milieu de la forêt de Compiègne contre Correus, roi des Bellovaques [1] (51 av. J.-C.).

3° Les unifaces au type du cheval désarticulé, elles sont légèrement scyphates, c'est-à-dire concaves du côté du cheval et convexes du côté lisse.

Ce sont les monnaies d'or gauloises, que l'on trouve le plus abondamment dans toute la Belgique centrale et occidentale. Elles doivent appartenir à la *ligue des Belges du Nord* (Morins, Nerviens, Ménapiens). M. Hermand se borne

[1] Un argument à faire valoir peut-être en faveur de l'attribution de ces statères aux *Remi*, est qu'Evans n'en a signalé aucun comme trouvé en Bretagne insulaire, ce qui en éloigne l'attribution du littoral maritime. Par contre, il y en avait plusieurs dans les trésors de Ledringhem et de Frasnes, dont nous parlons plus loin.

à les donner comme morines, mais M. Alph. de Witte [1] concilie assez heureusement les deux opinions en les supposant frappées hors de la Nervie, à l'usage d'une fédération dans laquelle seraient entrés les Nerviens [2]. M. J. Evans, s'appuyant sur le fait qu'elles sont assez fréquentes en Angleterre [3], voudrait les faire donner aux colonies belges de Bretagne.

Nous croyons pouvoir les laisser à la mère-patrie ; mais nous accordons plutôt aux Belges du Nord établis parmi les Bretons les pièces semblables qui portent en outre une roue au-dessus du cheval, et dont, à notre connaissance, on en a trouvé à peine *trois* exemplaires dans nos contrées, tandis que pour le type du cheval désarticulé, sans la roue, outre des découvertes isolées de tous les jours, déjà signalées par Ghesquière et De Bast, on peut citer le trésor de Ledringhem, au pied du mont Cassel [4], qui en a donné *cent trente*, et celui de Frasnes-lez-Buissenal (arrondissement d'Ath), qui en a fourni une *cinquantaine*, en même temps que deux superbes colliers ou *torques* en or de chefs gaulois [5].

Les statères d'or au type uniface du cheval désarticulé, qu'on trouve en Belgique, sont toujours muets, mais ceux

[1] Voir César, *de Bello gallico*, L. VIII, c. 12. — M. de Saulcy a prouvé, selon nous, *d'une façon très plausible*, que *Correus* est le personnage dont nous avons des statères à la foudre et des monnaies d'argent et de bronze toujours trouvées dans la forêt de Compiègne, et portant les inscriptions CRICIRV, ou au génitif CRICIRONIS. — Voyez : *Annuaire de la Société franç. de numism.*, t. II (1866).

[2] *État actuel de la numismatique nervienne*, p. 21.

Le type du cheval semblerait assez bizarre chez un peuple comme les Nerviens, dont les troupes étaient toutes d'infanterie. « *Quod Nervii antiquitus, quum equitatu nihil possent, neque enim ad hoc tempus ei rei student, sed quidquid possunt pedestribus valent copiis.* Cæsar, *de Bello-gallico*. L. II, § 17.

[3] Evans, *The coins of the ancient Britons*, pl. B., n° 8.

[4] Hermand, *Revue belge de numism.* 1864, p. 286.

[5] Joly, *Annales du Cercle archéolog. de Mons*, t. VI, p. 353.

qu'on a déterrés en Grande-Bretagne, offrant la variété de la roue au-dessus du cheval, présentent parfois une légende qui permet un rapprochement avec les noms de personnages cités par César.

Ces statères se séparent en deux groupes distincts :

a) Les *aurei* du premier groupe ont du côté convexe (lisse sur d'autres) *une plante marine*, qu'on a considérée à raison pensons-nous, comme l'emblême parlant des Morins. Ils ont pû être frappés dans le *Cantium* ou chez les *Trinobantes*, où ont dû se trouver les *colonies des Morins*.

Les légendes posées au-dessus du cheval sont tour à tour : INMAN, CATTI, ANTEΘRIGOS, COMVX, VOCORIV, dans lesquels on a voulu reconnaître des personnages cités par César : *Iman*uentius, *Cassi*vellaunus, *Mandubragius* [1], *Comius* (*de Bello gallico*. L. IV et V).

b) Un aureus sans légende du côté du cheval, mais offrant de l'autre côté, au milieu du champ nu BODUOC, un nom laissé incomplet, tout au moins de la terminaison, et qui rappelle celui de notre *Boduognat* le héros nervien du combat de la Sambre. Ce statère d'or auquel correspond une monnaie d'argent à la même légende (mais avec tête virile et revers du cheval) se trouve toujours du côté de Glocester dans l'ancien pays des *Boduni* [2] ou *Dobuni* — probablement une colonie nervienne, puisque la rivière qui arrose la contrée s'appelait à l'époque romaine *Sabrina* (aujourd'hui la Savern) désignation qui se rapproche énormément du nom de la *Sabis* de César, notre Sambre.

Quoique le récit des Commentaires ne s'exprime pas clairement au sujet de ce fait, nous voulons croire Boduognat

[1] Si les manuscrits de César portent *Mandabratius*, le texte d'Orose le nomme *Androgoricus* (L. VI, cap. 9), ce qui semble plaider en faveur de l'identité du personnage avec l'*Antethrigos* des monnaies.

[2] Dion Cassius seul dit βοδουνοι (*Boduni*) ; les autres écrivains emploient l'orthographe *Dobuni*.

tué au milieu de son héroïque résistance; et la légende Boduoc, qui pour nous est un nom d'homme (et nullement le nom du peuple des *Boduni*, comme le suppose M. John Evans) [1], a pu s'appliquer à un *Boduoceus* ou à un autre *Boduognat*, et cela d'autant plus facilement que nous croyons retrouver dans *Boduognatos* une désignation dynastique [2].

4° Les pièces a l'œil de Belos ou Belenos, qui au point de vue artistique se rapprochent déjà quelque peu pour les accessoires des coins armoricains. Elles semblent offrir l'emblême parlant des *Bellovaci* [3], le peuple le plus important parmi les Belges du Sud, qui à lui seul, au témoignage de César, pouvait fournir un contingent de 60,000 hommes à la ligue. On en a *quatre variétés*, portant des inscriptions dans lesquelles il est facile de reconnaître des désignations d'hommes. Ce seraient des noms de chefs Bellovaques, Ambiens, Suessions.

D'abord ΑΡΔΑ (*Arda* ou *Adra*) écrit en caractères grecs. C'est le nom du roi des Suessions, qui au témoignage de Dion Cassius, fut mis à la tête de la fédération de tous les Belges; les manuscrits des Commentaires donnent la leçon fautive « *Galba* ». On a du même roi différentes monnaies de bronze imitant des types de médailles romaines dites consu-

[1] Evans, *loco citato*, pl. I, n° 3.

Les anciens numismates anglais attribuaient ce statère à la reine Boaducée, qui était à la tête des *Iceni*, sous le règne de Claude, mais les *Iceni* se trouvaient placés dans une toute autre région de l'Angleterre; d'ailleurs, à cette époque, les types des monnaies bretonnes étaient complètement romanisés. Enfin, la pièce d'argent offre une effigie évidemment virile.

D'un autre côté, Lelewel, en donnant la monnaie à notre Boduognat, perd de vue qu'il est sans exemple qu'on en ait retrouvé sur notre sol.

[2] Sur les noms terminés en *gnatos*. Voyez notre *Grammaire Gauloise*. Louvain, 1889. p. 93.

[3] La racine og, oc, ov, ow, dans *toutes* les langues aryennes, signifie « œil », il n'est donc pas téméraire de lui supposer le même sens en gaulois.

laires et dont les légendes *Arda* ou *Adra* viennent confirmer en plein la leçon de l'auteur grec.

Les trois autres personnages dont les noms figurent sur les statères au type de l'œil sont :

Potina ou Pottina, Vocarana et Lucotio, — (dont M. de Barthélemy complète le nom en Lucotios, tandis que nous préférons supposer ici une leçon incomplète pour Lucotiorix.)

Singulière coïncidence. Lorsque les Bellovaques viennent faire leur soumission à César, ils disent que leurs chefs, les fauteurs de la résistance, ont passé le détroit pour se réfugier en Angleterre [1]. Et puis nous voyons Cassivellaunus diviser ses troupes en deux armées, l'une à la tête de laquelle il se place défendra sa capitale, l'autre ira attaquer le camp des Romains. Parmi les commandants de cette dernière, dans laquelle servent quatre petits rois, vassaux de Cassivellaunus, nous trouvons *Lugotorix,* qualifié de : *nobilis dux* [2]. On peut se demander si ce n'était pas l'un de ces chefs des *Bellovaci* qui avait passé le détroit et auxquels César avait fait antérieurement allusion.

*
* *

Quoi qu'il en soit de cette conjecture et de bien d'autres par rapport aux quelques noms inscrits sur le monnayage belge, nous pouvons conclure de ce qui a été dit précédemment :

1° Que les *doubles statères, statères* et *divisions* de statères à la tête d'Apollon, servant de prototypes au monnayage plus récent, semblent avoir été les seules monnaies frappées dans le *Belgium,* à une époque que Lelewel avait fixée entre 260 et 160.

[1] Voici les paroles que César met dans la bouche de l'éduen Divitiac, intercédant au profit des Bellovaques : « *Qui hujus concilii principes fuissent....* (c'est-à-dire ceux qui avaient conseillé la résistance).,. *in Britaniam projugisse* (s'étaient réfugiés en Angleterre). » Livre II, § 14.

[2] Livre V, § 22.

2° Que plus tard, à une époque également incertaine, mais que l'immense nombre de pièces, qui sont parvenues jusqu'à nous, fait remonter en partie à plus d'un demi siècle avant l'invasion césarienne, *quatre groupes différents de statères d'or* ont été frappés, correspondant à quatre régions distinctes de la *Gallia Belgica*.

3° Que ce dernier monnayage se continue sur le continent jusqu'à l'époque césarienne, comme on le constate par l'inscription du nom du roi suession *Arda ;* — et qu'un monnayage s'inspirant des mêmes traditions se continue aussi dans les colonies belges de la Bretagne insulaire jusqu'au moment ou l'influence plus directe de Rome y fait abandonner les anciens types gaulois.

*
* *

Voilà ce que l'état actuel de nos connaissances nous permet de constater pour la frappe de l'or. Quant au monnayage de l'argent et du bronze, nous l'avons déjà dit, il est postérieur, et dans nos contrées il semble introduit précisément vers l'époque même des campagnes de César.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet dans une autre causerie. Il importe cependant d'attirer ici votre attention sur l'époque où le *type romain*, emprunté aux monnaies dites consulaires, vint faire sa première apparition sur le numéraire gaulois. Cette époque date de l'an 117 avant J.-C., c'est-à-dire de l'organisation de la Gaule narbonnaise, conquise par les Romains à la suite d'une guerre entre les Ligures-Salyens et Marseille, alliée de Rome (122 avant J.-C.). Les premières médailles gauloises de type et de style latins furent les quinaires des duumvirs Voconces, dont quelques-uns, à cause d'une similitude apparente de noms, ont été attribués à la Belgique : à Tournay, aux Eburons, à Ambiorix [1].

[1] Rappelons ici qu'on lisait exactement DURNACOS sur ces pièces, mais

Sur toutes on voit la tête de Pallas (la déesse *Roma* des deniers romains) et au revers un cavalier, calqué sur le cavalier d'un denier de la famille Marcia. Le consul Q. Marcius fut l'organisateur de la *provincia Romana*. Cette imitation d'une pièce frappée par un des membres de sa famille semble intentionnelle. La même intention adulatrice se produira à l'époque césarienne dans la reproduction de types de la famille Julia. Hâtons-nous cependant d'ajouter que d'autres imitations de types romains sont du domaine exclusif de l'art [1].

Les Eduens, alliés de Rome et de Marseille, frappèrent, à peu près simultanément avec les Voconces, des *quinaires* présentant à l'avers la même tête casquée de Pallas, mais dont l'avers ne représente plus qu'un cheval libre avec inscriptions en caractères grecs.

Voilà pour la fabrication de la monnaie d'argent dans la Gaule celtique. Ce métal ne paraît avoir été employé dans la Gaule Belgique qu'au moment de l'invasion des aigles

qu'on y prenait AMBILLUS, pour AMBIORIX et EBVROV (ix) pour EBURONES, parce que sur le plus grand nombre d'exemplaires, les inscriptions ne sont pas complètes et que EBURO surtout prêtait à l'illusion.

[1] En réalité on est en présence de pièces frappées par les magistrats quinquennaux suivants : *Ambillos* et *Eburov* (ix) (117-112) ; *Riganticos* et *Eburov* (ix) (112-107) ; *Durnacos* et *Eburov* (ix) (107-102); *Durnacos* et *Auscrocos* (102-97) ; *Durnacos* et *Donnus* (97-92). Cette série de magistrats prolonge son monnayage jusqu'au *conventus* de Narbonne. On peut, en effet, continuer ainsi la liste des duumvirs : *Esianios—Donnus* (92-87); *Acincovepus—Petrucorius* (87-82) ; *Virodu — Turoca* (Trogue Pompée l'ancien) (82-77), *Rovu— Cneus Voluntillus* (77-72); *Rovu—Calitix* (72-67); *Coseos—Calitix* (67-62); *Coseos—Comanos* (62-57); *Covios —Comanos* (57-52); *Briccos—Comanos* (52-47); *Oburos—Comanos* (47-42), *Vedi* (antillos)—*Comanos* (42-37); *Vedi* (antillos)—*Cand* (illos) (37-32); *Abutillos* — .... (32-27). Faisons remarquer ici qu'au lieu d'*Auscrocos* et d'*Acincovepus*, noms qui ne se retrouvent pas en épigraphie, il faut peut-être lire : *Ausonios Crocos* et *Acinius Covepus*, le gentilice précédant le nom personnel, comme nous en verrons un exemple dans les mots : ANAREVIXTIOS TANATALOS de l'inscription de Briona (dont nous traiterons dans une prochaine causerie).

[2] Un travail intéressant et utile pour la classification chronologique des monnaies gauloises serait la publication d'un album donnant en regard le modèle grec ou romain et l'imitation.

romaines. Il paraît qu'il en fut de même du bronze et du potin ; mais ce serait dépasser le cadre et le but de cette causerie, que d'aborder à la fois toutes ces questions.

Il nous reste à remercier M. Titz du concours précieux qu'il nous a apporté par ses dessins ; grâce à son crayon habile — (agrandissant les flancs étroits des médailles d'après le procédé de M. Hucher) — vous aurez pu, Messieurs, nous suivre dans une étude sèche et aride, mais qui, pensons-nous, offre des enseignements irréfutables au point de vue du degré de civilisation de nos ancêtres, trop souvent légèrement traités de barbares par des historiens superficiels.

C. A. SERRURE.

# SUR UNE TENTURE

DE

# TAPISSERIES DE BRUXELLES

REPRÉSENTANT

# L'HISTOIRE DE ROMULUS

Quelques-uns d'entre vous ont eu l'occasion d'admirer, dans l'une des salles du Musée de peinture, huit tapisseries dont on proposait l'acquisition au Gouvernement belge. Ces tentures présentaient un aspect saisissant. Malgré la simplicité du local, elles le garnissaient de manière à le transformer en un véritable salon, et, en ajoutant quelques candélabres, un peu d'arbustes et de fleurs, et des sièges, on aurait possédé une salle de fêtes d'un aspect féerique. Aucune exhibition n'expliquait mieux le parti que nos aïeux tiraient des tapisseries et pourquoi ils les collectionnaient et les conservaient avec soin. Rien ne leur était plus facile, grâce aux tapisseries, que d'orner, soit les rues et les places, à l'occasion d'une cérémonie ou d'un

cortège, soit les salons, les tentes d'un camp, les galeries d'un cloître, pour une assemblée ou une entrevue.

Ces tentures, qui ont $4^{m}25$ de hauteur sur une largeur variable, oscillant entre $4^{m}05$ et $7^{m}55$ ($7^{m}55$, $4^{m}05$, $5^{m}05$, $6^{m}40$, $4^{m}70$, $5^{m}85$, $5^{m}80$ et $4^{m}50$) sont surchargées de broderies d'or; leur tonalité rouge, or et vert produit un effet prodigieux. Elles portent, encadrées dans un cartouche, les inscriptions suivantes, que j'accompagne d'une traduction du latin en français.

I°

*Faustulus in ripa Remum cum fratre jacentes*
*Pascendo tenero tradit amore lupe.*

(Faustulus, ayant trouvé sur la rive Remus et Romulus, les donne à élever en mémoire du tendre amour de la Louve). Au premier plan Romulus et Rémus, debout entre un vieillard et une jeune femme ; l'un d'eux tient un faucon, l'autre s'empare de deux chiens que le vieillard lui livre. Au fond, un paysage avec des scènes diverses : le berger Faustulus rapportant à sa femme les deux enfants, etc. Des compartiments à personnages, alternant avec des bouquets de fleurs et de fruits, forment la bordure, qui est d'une grande richesse. On y remarque les sujets suivants : une femme assise tenant un cœur, avec l'inscription : *delectatio;* une colombe volant vers un monstre qui se prépare à la dévorer : *leti est causa voluptas;* une femme avec un livre fermé.

2°

*Quam famuli predam vigiles moliuntur Amuli*
*Romulus et Remus corripuere sibi.*

(Romulus et Rémus s'emparent pour eux de la proie que

les gardiens d'Amulius avaient préparée.) Au premier plan, à gauche, un combat; à droite, les deux jeunes princes prennent possession du butin enlevé à Amulius. Au fond, un château dans lequel pénètre une troupe d'hommes armés; plusieurs étendards flottent sur ce château; l'un d'eux est orné du croissant. La bordure reproduit la plupart des motifs de la pièce précédente. Elle en contient en outre un qui manque dans celle-ci : un aigle avec inscription, dont la moitié est refaite : *Bella sequor cupidine pede (prede).*

3°

*Romulus et Remus condunt sub fœdera Romam*
*Post Remum miseri Romulus ense necat.*

(Romulus et Rémus avaient, de commun accord, fondé Rome; plus tard, Romulus tue Rémus d'un malheureux coup d'épée.) Détails à remarquer *Eides* pour (*Fides*); un lion regardant son ombre : *decipio umbrâ*; le Tibre représenté sous la forme d'un vieillard couché à terre et tenant une urne (au fond Romulus et Rémus allaités par une louve); deux oiseaux luttant l'un contre l'autre : *excitus in dubio est;* une femme avec un sablier : *presens;* une autruche cachant sa tête sous ses ailes : *ingenio natura suo;* une femme couronnée de lauriers : *Daphne*; un cerf couché en face d'un lion : *parcere magnanimi est;* le même motif représenté de la même manière. La plupart de ces motifs se retrouvent dans les bordures des autres pièces.

4°

*Romulus Martis ex Rhea Silvia filius*
*Conditor et rex primus Romæ.*

(Romulus, fils de Mars et de Rhéa Silvia, fondateur et premier roi de Rome.)

5°

*Romuleos rudi ludos petiere Sabini*
*Quis natas juvenes abripuere vagi.*

(Les rudes Sabins se rendent aux jeux institués par Romulus, où les jeunes gens leur enlèvent leurs filles.)

6°

*Dat virgo rigidis arcem Tarpeia Sabinis*
*Horrida cum Tatio Romulus arma capit.*

(La vierge Tarpeia ayant livré la forteresse aux redoutables Sabins, Romulus engage contre Tatius un combat terrible.) Mêlée de cavaliers et de fantassins; les assaillants portent un costume semblable à celui des Turcs. Au second plan, les Sabines essayent d'arrêter le combat, au fond, des épisodes divers de la lutte. Dans la bordure, plusieurs motifs nouveaux: un chameau avec la devise : *agilis quia sobrius ;* un oiseau tuant un serpent : *ne cuiquam noceat* ; une génisse et un serpent : *pro lacte venenum.*

7°

*Hersiliam reliquis præfert mulieribus explens*
*Romulus innumeris læta trophæa modis.*

(Romulus, accumulant les triomphes de toute manière, préfère Hersilie aux autres femmes.)

8°

*Romulus ut pacem dederat Veientibus amplia*
*Delectum populi corde superbus agit.*

(Après avoir accordé une grande paix aux habitants de Veïes, Romulus passe en revue l'armée de son peuple.) Sur

le devant de la composition on voit Romulus à cheval revenant victorieux de son expédition contre Veïes; au second plan, un personnage assis devant une table paraît recevoir le tribut ; plus loin est représentée une bataille ; au fond, un paysage avec des constructions diverses.

Quelle valeur a cette tenture et d'où provient-elle? Afin de nous renseigner à cet égard, je ne puis mieux faire que de reproduire une note, adressée jadis par M. Alexandre Pinchart, dont la compétence était suffisamment connue, à Van Soust de Borkenfeld, alors inspecteur des beaux-arts. A l'époque où cette note fut imprimée, il y a près de quinze ans, il était déjà question de l'achat par le Gouvernement belge, de la tenture, achat qui ne put se conclure :

« Mon cher inspecteur,

« Vous m'avez prié d'aller voir les tapisseries qui sont tendues dans l'une des salles du Musée de peinture. Je vous remercie pour les avoir signalées à mon attention, car elles sont dignes, sous tous les rapports, d'être étudiées. J'ai recueilli dans cette visite des notes fort intéressantes pour mon histoire de la tapisserie de haute lisse, qui a été couronnée par l'Académie royale de Belgique et que j'espère achever cette année. Ce mémoire n'a jamais vu le jour.

« Le magnifique état de conservation de ces tentures frappe tout d'abord. Je n'en ai pas jusqu'ici rencontré d'aussi anciennes dont les couleurs soient encore aussi fraîches. Et cependant j'ose dire que j'en ai vu un très grand nombre dans mes voyages en Belgique, en Hollande, en France et en Allemagne, dans les musées et dans les églises. Un autre sujet d'étonnement, c'est de voir les huit pièces d'une même chambre — pour me servir de l'expression consacrée, — qui ont su résister pendant plus de trois siècles à l'action du temps, sans qu'aucune d'elles en ait souffert. Et puis, quelle richesse de tissu ; toutes sont faites de laine et de soie et rehaussées d'or en beaucoup d'endroits, aux casques et cuirasses des guerriers, aux robes des femmes, etc. Après les avoir admirées à ce point de vue, je les

examinai sous le rapport du style, de la composition et du dessin, et je conclus que les cartons devaient avoir été exécutés vers le milieu du XVIe siècle. Les détails de leur riche et splendide bordure me confirmèrent dans cette appréciation. Je constatai que, sauf une, très probablement celle qui représente l'enfance de Rémus et Romulus, un seul artiste, un flamand bien évidemment, devait avoir dessiné et peint les sujets, et qu'elles avaient été travaillées par divers haute-lisseurs à la fois. Pendant que les plus habiles s'occupaient des figures, d'autres confectionnaient les animaux, les fruits, les fleurs, les vêtements, le paysage. On peut aisément s'assurer de ce fait, en comparant les bordures entre elles, qu'elles ne sont pas l'œuvre du même ouvrier. De là la nécessité de multiplier les patrons. Comment se fait-il que si peu de dessins de tapisseries soient arrivés jusqu'à nous !

« Nulle part, ni dans les encadrements, ni dans les inscriptions, je ne découvris une indication quelconque qui pût me mettre sur la voie pour arriver à connaître le premier possesseur de ces belles tentures, et je m'arrêtai à cette idée qu'elles avaient été acquises dans notre pays pour le compte du duc de Mantoue, auquel vous m'avez dit, mon cher Inspecteur, qu'elles ont appartenu. Au XVIe siècle, il y avait, à Anvers, un local exclusivement destiné aux haute-lisseurs, où ils pendaient leurs tapisseries, et où venaient les acheter les nombreux étrangers qui affluaient dans cette ville sous le règne de Charles-Quint.

« Sur le bord inférieur de quatre des huit pièces se voit, à droite ou à gauche, un écusson rouge ou de gueules dont la forme est variée, flanqué de deux B majuscules tissés en blanc, qui sont affrontés dans l'une d'elles (BB). Sur une cinquième existe un écu rouge triangulaire, accosté de deux b gothiques minuscules. Cette marque est celle de la fabrique de Bruxelles. On voit, en outre, le monogramme du fabricant sur quatre de ces tentures, monogramme composé des lettres A et L, tantôt accolées (AL), tantôt séparées. Sur l'une des pièces la signature se présente au rebours (JA). La présence du monogramme sur la tapisserie qui me paraît avoir été confectionnée après les autres, prouve que celle-ci a été commandée au même haute-lisseur.

« La plus belle est sans contredit celle qui a pour sujet l'*Enlèvement des Sabines*. Les huit pièces mesurent ensemble environ quarante-

cinq mètres de développement ; elles ont toutes la même hauteur, mais elles varient quant à la largeur. Il y en a de quatre dimensions différentes ; trois d'entre elles ont à peu de chose près la même grandeur et n'ont que la moitié de la dimension de la plus grande des huit pièces.

« Dès que je fus retourné chez moi, je me mis à parcourir les innombrables notes que je possède, et jugez de ma joie lorsque je rencontrai un carré de papier sur lequel j'avais écrit : *Tapisseries achetées aux Pays-Bas par le cardinal de Ferrare au* XVI^e^ *siècle*, et qui me fit connaître l'époque de l'acquisition des tentures que je venais de voir. J'y avais analysé en ces termes un document qui existe aux Archives du royaume :

« Alors que la guerre avait de nouveau éclaté entre Charles-Quint « et François I^er^, des droits furent établis dans les Pays-Bas sur la « sortie des marchandises vers la France, et sur l'entrée des produits « venant de ce royaume. A cette époque, Hippolyte d'Este, cardinal « de Ferrare, archevêque de Milan, Auch, Arles, Lyon, etc., célèbre « protecteur des arts et des sciences, qui vivait à la Cour de France, « où il jouissait d'un grand crédit, obtint l'autorisation de faire « sortir en franchise de droits beaucoup de tapisseries de haute-« lisse et d'objets d'orfèvrerie, et une quantité considérable d'objets « fabriqués dans nos provinces, tels que toiles, nappes, serviettes, « gants parfumés, toiles peintes, etc. Ces marchandises furent expé-« diées pour Amiens, le 2 novembre 1543, outre vingt-huit pièces « de tapisserie dites couvertures de mulets. Ce cardinal de Ferrare « avait fait acheter trois chambres composées chacune de sept « pieces, et représentant l'*Histoire de Rémus et de Romulus*, l'*His-« toire des enfants de David et l'Histoire de Cyrus*, et une tenture de « six pièces destinée à servir de garde-robe et ayant pour sujet la « *Punition de Pharaon.*

« Après la lecture de cette note, dont je n'avais plus de souvenir, je ne doutai plus un seul instant que l'*Histoire de Rémus et de Romulus* ne fût la tenture que je venais d'étudier, et ce qui me confirma dans cette opinion, c'est la circonstance que, d'un côté, on ne parle que de sept pièces, et que, parmi celles qui sont exposées au Musée, il y en a une que je crois, je le répète, avoir été fabriquée postérieurement, pour compléter, sans aucun doute, la décoration de la salle où elles furent placées.

« Le lendemain de cette découverte, je me livrais à quelques recherches historiques pour connaître les rapports qu'il y eût, dans le XVIe siècle, entre la maison d'Este et celle de Gonzague. Le petit crayon généalogique que j'ai dressé ci-après vous le fera beaucoup mieux comprendre que je ne pourrais le faire par des phrases.

HERCULE D'ESTE,
duc de Ferrare, épouse Éléonore d'Aragon.

- Élisabeth d'Este, épouse François de Gonzague II marquis de Mantoue, mort en 1519.
  - Frédéric de Gonzague II, duc de Mantoue, mort en 1540.
    - François de Gonzague III, duc de Mantoue, mort en 1550, sans postérité.
    - Guillaume de Gonzague duc de Mantoue, succède à son frère sous la tutelle du cardinal de Ferrare, son parent.
  - Éléonore de Gonzague, épouse le duc d'Urbin.
- Alphonse Ier, duc de Ferrare, mort en 1534.
  - Hercule II, duc de Ferrare, et de Modène, mort en 1558.
  - Hippolyte, cardinal de Ferrare, né en 1509, mort en 1572.

Guillaume de Gonzague, duc de Mantoue, succéda en bas âge à son frère François III, fut élevé sous la tutelle de son parent, le cardinal de Ferrare. Rien n'est plus vraisemblable donc que de supposer que le duc Guillaume a hérité en partie du prélat (cela pourrait se vérifier), et c'est ainsi que les tapisseries de l'histoire de Rémus et de Romulus seront allées à Mantoue.

« J'aurais voulu compléter ces renseignements et y ajouter le nom du haute-lisseur, mais toutes les investigations auxquelles je me suis livré, dans mes notes et aux Archives du royaume, dans les registres, comptes et livres censaux qui renferment les noms de gens exerçant à Bruxelles des professions artistiques ou industrielles, n'ont rien pu m'apprendre. Je ne désespère pas toutefois de découvrir un jour le nom auquel s'applique le monogramme AL.

« Voilà donc l'authenticité de la provenance des tentures parfaitement établie. Que puis-je ajouter ? Deux mots : achetez-les. Oui ! faites un sacrifice, achetez-les à tout prix (le prix qu'on en demande ne me paraît pas du reste si exorbitant), car jamais peut-être ne se présentera pour nous une occasion aussi belle de faire l'acquisition d'une série de huit tapisseries de pareilles dimensions, formant une ensemble homogène, d'une exécution plus riche et à la fois d'une conservation plus parfaite.

Complétons les indications qui précèdent. La marque du fabricant de ces tapisseries que j'ai publiée dans l'*Art*, t. XXVII, p. 32. Elle rappelle évidemment le nom d'Antoine Leyniers, le plus ancien membre connu d'une famille qui pendant trois siècles n'a pas discontinué de produire des merveilles du même genre, jusqu'au moment où la vogue abandonna cette fabrication. Daniel Leyniers ferma ses ateliers, en 1768 [1]. Sa famille compte encore dans notre ville plus d'un représentant, notamment M. Daniel-Jean-Adolphe Leyniers, inspecteur général à la Banque Nationale, échevin à Molenbeek-Saint-Jean, chevalier de l'Ordre de Léopold.

Antoine Leyniers était un bourgeois notable. En 1552 il figure parmi les membres du magistrat en qualité de conseiller *(raeisman)* et on le voit, au mois de septembre 1562, fournir des tapisseries pour orner l'église Saint-Pierre, de Louvain [2]. Il épousa une Van Orley, Josine, fille du peintre Gomar Van Orley et d'Élisabeth Van Conincxloo, avec qui il est cité dans un acte passé par devant les échevins d'Anvers, le 28 mars 1570-1571 [3].

[1] Voir mes *Tapisseries bruxelloises*, p. 366.

[2] Van Even, *Louvain monumental*, p. 181.

[3] Cet acte a été trouvé aux archives d'Anvers, dans un registre intitulé : *Unicum Graphæi et Asseliers*, f° 325, et a été publié dans un travail intitulé : *Bernard Van Orley, sa famille et ses œuvres*, p. 71 (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. I) ; j'en dois une copie à l'obligeance de mon collègue à l'Académie royale de Belgique, feu le chevalier Léon de Burbure et j'en reproduis ici après le texte :

Elisabeth Van Coninxloo, weduwe wylen Gommaers Van Oerley,

Pour terminer, laissez-moi annoncer à la Société une bonne nouvelle. Le télégraphe m'a apporté ce matin l'information que les tapisseries étaient acquises par le Gouvernement belge. C'est une bonne fortune pour nos musées que ne dépareront pas certes ces œuvres si colorées, si bien conservées, si dignes encore d'admiration après trois siècles. C'est un pas encore de fait vers le résultat auquel on travaille depuis si longtemps, la fondation d'un musée du travail national, musée où l'on pourrait apprécier la fécondité industrielle de notre peuple dans le passé et qui, dans l'avenir, y entretiendrait le goût des glorieuses activités et des initiatives heureuses.

ALPHONSE WAUTERS.

schilder, *cum tutore pro se*, BarbeleVan Oerley, heur ende desselfs wylen Gommaerts wettighe dochtere, *etiam cum tutore*, oock voer heur selven; Joos Beydaels ende Jan Braymakere, oock voer hen selven, ende de selve Jan Braymakere voorts als volcomelicken ende onwederroepelicken gemachticht van Marien, Jozynen ende Elizabetten Van Oerley, der voers. Barbelen Van Oerley susteren, ende wettige huysvrouwen te wetene : de voers. Marie Van Oerley der voers. Hans Beydaels, de voers. Elizabeth Van Oerley des voers. Jan Braymakere, ende de voers. Jozyne Van Oerley van Anthonise Leyniers, ende oock van den selven Anthonise Leyniers, al breedere blyckende by eender procuratien in francyne gescreven, besegelt metten segele ter saken der stede van Bruessele, in dato den XIII^en^ dach deser loopender maent van meerte, *quam vidimus*, vercochten ende lieten afquyten Franchoise Schovaert, tapitsier, als executeur van den testamente ende uutersten wille van wylen Cornelis De Ronde, tapitsier was, de veertich karolus guldenen erflic, metten achterstelle daar aff verloopen ende verschenen, die Thomaes Jongelinck, Peterssone wijlen, op den V^en^ dach in meerte a°XV^c^ ende LV heeft vercocht Cornelise De Ronde, op vier nyeuwe huysen neffens een voer aent strate gestaen, met plaetse, regenbacke, *fundo et pertinentiis*, genaemt den Sol, Venus, Mercurius, Luna, gestaen ende gelegen neffens malcanderen aen de Osmerct alhier, in de strate loopende van de Osmerct na de Roodepoorte toe, ende welcke rente de voirs. Cornelis De Ronde op ten XVI^en^ dach juny a°XV^c^ ende LVII heeft vercocht den voers. Gommaer Van Oerley, al *pro ut litteræ quas tradidit*, etc. etc. 1570 28 *marcii ante pasca*.

# QUELQUES RENSEIGNEMENTS

SUR LE

# CIMETIÈRE DE DOMBOURG

(ZÉLANDE)

A PROPOS DU CONGRÈS D'ARCHÉOLOGIE

**d'Anvers-Zélande**

On a trouvé dans le cimetière de Dombourg environ :

82 monnaies romaines.

47 tiers de sou d'or et 33 saigas mérovingiens.

53 monnaies mérovingiennes de diverses espèces.

400 sceattas anglo-saxons.

112 deniers carlovingiens, dont le plus récent est un denier de Charles le Simple, frappé à Bruges.

1 denier de l'empereur Conrad II (1024-1036).

42 monnaies du XIIIe siècle.

26 monnaies d'une époque un peu plus récente [1].

[1] Ces chiffres représentent des minimums. Ces monnaies font partie d'une

M. Bequet m'écrit qu'il lui est impossible d'admettre qu'un nombre aussi grand de monnaies et surtout de monnaies en or, puisse provenir de sépultures ou de ruines d'habitations qui, d'après les apparences, devaient être assez modestes. Sans prétendre être dans le vrai, il est porté à croire, que ces monnaies étaient des offrandes jetées à la divinité maritime Nehalennia. Par un reste de tradition superstitieuse dont on ne se rendait pas bien compte, cet usage persista sans doute pendant une partie du moyen âge.

Cependant une personne de Middelbourg qui a récolté plusieurs de ces monnaies, me fait savoir qu'elle ne peut admettre que ces pièces aient été jadis jetées dans la mer ; dans ce cas, on trouverait ces monnaies éparpillées par les flots sur toute l'étendue de la Zélande, tandis qu'on ne les rencontre que sur une petite portion de la plage, juste à l'endroit, où précédemment se voyaient les tombes. En outre, ces monnaies sont cantonnées à une certaine distance de la place où était situé le prétendu temple payen de Nehalennia.

Chose curieuse, on n'a pas trouvé à Dombourg, des esterlins anglais sauf un esterlin d'Ethelbert (862-867).

Je ne crois pas qu'on puisse tirer de grands arguments des faibles traces d'habitations bâties en bois et en torchis, elles ont disparu sans laisser de vestiges.

Je continue en résumant les renseignements qu'a bien voulu me fournir le savant docteur de Man, de Middelbourg. Les faits qu'il cite vous donneront peut-être une opinion certaine sur le cimetière de Dombourg, et sur la cause qui amena tant de monnaies sur son emplacement. Vous verrez si l'hypothèse de M. Bequet a quelque vraisemblance.

Ce n'est pas la première fois, dit M. de Man, que les savants ont pensé qu'il s'agissait d'un trésor ayant appartenu à un temple ou de monnaies jetées en offrande à une

collection particulière de Middelbourg et du Musée de la Société Zélandaise des sciences.

divinité ; on émit cette hypothèse, notamment en 1647, lorsqu'on découvrit les pierres votives, et au siècle dernier, lorsqu'on trouva un petit vase renfermant une cinquantaine de monnaies. Mais dans ces deux cas, on rencontrait réunies des monnaies romaines, des pièces anglo-saxonnes et carlovingiennes ; or, du temps de Nehalennia, il n'y avait pas de sceattas et du temps de Charlemagne, les monnaies d'Auguste n'avaient plus cours. Par conséquent ce vase, enfoui peut-être au XVIIe siècle, ne renfermait que des pièces ramassées au hasard.

M. de Man doute même qu'il ait jamais existé un temple de Nehalennia. C'est cependant probable. Sans nier la possibilité d'une autre origine pour une partie de ces monnaies, M. de Man soutient que la plupart ont été placées dans les cercueils. Voici pour quelles raisons :

1° On ne trouve ces monnaies que sur l'emplacement même du cimetière et sur nulle autre partie du littoral. Devant Dombourg, là même où l'on prétend qu'il y a eu un temple, les monnaies sont beaucoup plus rares. Les monnaies sont toujours pêle-mêle et non pas les pièces romaines devant le village et les autres pièces, plus loin. Les vagues ont donc éparpillé toutes ces monnaies.

2° La plage où se font ces trouvailles n'est pas un ancien port de mer ou une rive ancienne. C'était un lieu autrefois habité : les troncs d'arbres, les débris d'habitations, etc., indiquent très certainement que des paysans y ont demeuré. On y trouve des restes de fumiers, avec quantité d'os d'animaux domestiques. Dans la boue et le sable qui recouvrent ces fumiers, on rencontre des monnaies comme partout ailleurs. Les monnaies y ont été entraînées par les flots.

3° Ces habitations et ces cimetières étaient situés, il y a environ mille ans, entre deux rangs de dunes, ou, ce qui est plus probable, en dedans des dunes actuelles. Ces dunes ont recouvert les pierres votives, les cimetières et les vestiges

d'habitations. Plus tard, la dune s'étant avancée vers l'intérieur, ces restes vinrent au jour. Ensuite, les tempêtes balayèrent les sables de la plage, les cercueils apparurent et les objets qu'ils contenaient furent dispersés.

M. de Man a encore vu de ces cercueils avec les ossements en place.

La mer eut bientôt fait de rouler ces os sur toute la plage, pour les engloutir définitivement dans ses profondeurs. Les monnaies furent aussi éparpillées.

4° Dans ces cercueils on a découvert, entre autres objets, un glaive, des bagues, un bracelet en argent, un gobelet en verre verdâtre, une urne vide. En 1743, un certain M. Van der Sloot de Dombourg questionna les vieillards qui avaient fait des fouilles en 1687. Ils lui assurèrent, qu'à l'origine, on trouvait dans les cercueils plusieurs objets, des chaînettes en cuivre autour du cou, de petites médailles et ordinairement aussi des monnaies.

5° Aujourd'hui, on ne voit plus jamais, même à marée basse, le moindre cercueil ; cependant, de temps en temps, surtout après une tempête, on fait encore quelques trouvailles de monnaies.

6° Plusieurs pièces en or ont été vendues autrefois aux orfèvres et sans doute fondues. Quelques pièces mérovingiennes sont trouées, deux de ces pièces ont une belière.

7° Un vieillard très véridique a raconté à M. de Man qu'il avait ramassé plusieurs petites monnaies (une vingtaine) sur la poitrine d'un cadavre. C'était en 1817. On ne gardait alors que les pièces qui paraissaient, à première vue, être en or ou en argent, on rejetait les autres. M. de Man ajoute qu'après 1817, on n'a plus trouvé de monnaies dans les cercueils. Il y a peu de temps, M. de Man a cependant eu l'occasion d'obtenir des renseignements de deux personnes qui lui ont affirmé avoir trouvé des monnaies dans les cercueils, à côté des squelettes.

Il me semble que ces précieux détails, donnés par le savant docteur de Man, indiquent clairement la provenance des nombreuses monnaies trouvées à Dombourg ; ces monnaies si diverses, espacées depuis l'époque romaine jusqu'au delà du XIIIe siècle, démontrent que le cimetière de Dombourg a servi pendant plusieurs siècles et dès lors, il ne faut pas s'étonner que tant de monnaies, même en or, aient été placées à côté des morts, soit par piété, soit pour leur permettre de supporter les frais du voyage dans l'autre monde.

G. CUMONT.

## Excursion du 19 mai 1889.

# VISITE

DE LA

# VILLE DE MALINES

*Résumé du rapport lu à la séance du 10 septembre 1889.*

De l'ancienne enceinte de la ville, un seul vestige important est resté debout ; c'est *l'overste Poort,* actuellement *Porte de Bruxelles,* nom qu'elle prit après 1698, quand eut été décrétée la nouvelle route vers la capitale [1]. Notre première visite est pour ce monument.

L'*overste Poort* date du XIVe siècle. Dans sa forme actuelle,

[1] Van Caster. *Les rues de Malines et leurs monuments.* (Malines, Ryckmans. 1882).

elle se compose d'un bâtiment rectangulaire flanqué de deux grosses tours hémisphériques entre lesquelles s'ouvre l'entrée. A l'intérieur de cette dernière, on voit encore la herse suspendue dans sa coulisse. Des toits en ardoises, placés au commencement du XVII^e siècle (1612) couronnent l'édifice.

Jusqu'en 1578, année où elle fut en grande partie rasée, elle constituait, s'il faut en croire M. Scheiffer, une immense construction dominée par une tour de 150 pieds de haut [1]. Cet auteur base son opinion sur un des panneaux gothiques relatifs à la légende de saint Rombaut, qui se trouvent à la métropole. Si cette image est fidèle, il faudrait voir dans cette tour une tour de *guet* [2]; quoi qu'il en soit, la hauteur de près de 50 mètres qu'on lui attribue est certainement exagérée, surtout si l'on considère que du côté de Bruxelles l'enceinte de Malines étant entourée de terrains bas et marécageux qu'on pouvait découvrir de loin, il n'était pas nécessaire de recourir à un observatoire bien élevé [3].

A la Porte de Bruxelles, au rez-de-chaussée, deux salles; l'étage, éclairé par quatre fenêtres, ne comprend qu'une salle unique dont la voûte, retombant sur deux colonnes cylindriques avec chapiteaux à crochets, offre un curieux spécimen de charpentes du XVII^e siècle. C'est dans cette salle, qui sert aujourd'hui de dépôt aux literies militaires — destination indigne d'elle — qu'est mort le 6 février 1873, le sculpteur Tuerlinckx. L'auteur de la statue de Marguerite d'Autriche qui orne la Grand'Place, y avait installé son atelier et sa demeure.

Poursuivant notre route nous arrivons bientôt Marché-au-grain. Nous nous y arrêtons un instant devant la gracieuse tourelle avec clocheton (dans le style du XVI^e siècle) qui surgit

[1] Scheiffer. *Historis-he aantekeningen cakende de Kerken..... der Stad Mechelen*, t. I, p. 15.

[2] Violet le Duc. *Dictionnaire de l'architecture* du XI^e au XVI^e siècle.

[3] Communication de Monsieur le Major Combaz.

du fond de l'ancien *Local des Arbalétriers,* la plus vieille des gildes malinoises (antérieure à 1315) [1].

Malines est d'ailleurs la ville par excellence pour les édifices civils intéressants d'ordre secondaire.

Voici rue des Pierres, rue Sainte Catherine, quai au sel, quelques-uns de ces pittoresques *pignons en bois* qui deviennent de plus en plus rares chez nous ; voici Quai aux avoines « le *Paradis Terrestre* » maison en style ogival de la dernière époque attribuée à Rombaut Keldermans [2], le célèbre architecte malinois ; puis le *duivelgevel* [3], maison de la Renaissance, en bois, avec beau linteau de porte [4] représentant la légende de l'enfant prodigue [5]. Grand'Place, il faut citer *l'ancien hôtel de la grue,* aujourd'hui maison bourgeoise et le café *le pavillon belge* (XVIe siècle). Le premier est singulièrement défiguré par une laide corniche et un toit modernes ; le second, qui serait l'œuvre de Keldermans, a perdu son pignon à escaliers, autrefois décoré de bandeaux et de moulures verticales [6]. Quai au sel s'élèvent les deux constructions les plus importantes du XVIe siècle, au point de vue artistique, que possède Malines; grâce à leur position en plein nord, elles sont admirablement conservées. L'une, le *Broodhuis* [7], érigé en 1520, est l'œuvre de notre concitoyen Jean Borremans. On ignore le nom de l'habile sculpteur qui a su, en variant sa décoration, donner à cette façade le caractère artistique, le cachet de distinction qu'on y admire;

[1] Van Caster. *Malines, guide historique et description des monuments.* Desclée et Debrouwer, Bruges, p. 16.

[2] Relativement à Keldermans, voir Van Caster, *Guide,* p. 47.

[3] Planche : Van Caster, *Guide,* p. 70.

[4] Planche : Van Ysendyck. *Documents classés de l'art dans les Pays-Bas* du Xe au XVIIIe siècle. Liv. IX, sept. 1880, pl. 5.

[5] Planche pour les 2 maisons : *Ibidem,* liv. IX, sept. 1886.

[6] *Ibidem,* liv. XXXII, août 1882, pl. 19.

[7] Van Ysendyck, liv. I, janv. 1886, pl. 6.

l'autre, la célèbre *Maison du Saumon* [1], fut édifiée en 1519 par Rombaut Keldermans pour la corporation des poissonniers. Du pont des Oratoriens, *l'ancien refuge de saint Trond* avec sa jolie tourelle offre à son tour un charmant coup d'œil [2]. Signalons enfin, pour finir, un bel échantillon de l'époque Louis XV, le magasin « *in den gouden biekorf* », rue du Serment. A l'extrémité de cette dernière rue, se trouve le *Grand Pont* [3]. Il date du XIIIe siècle et a trois arches. Les insignifiants appuis (1728), qui règnent le long du tablier forment contraste avec les *Bailles de Fer* [4], beaux spécimens de grosse ferronnerie du XVIe siècle (1531-1534), qui ornent la place à laquelle elles donnent leur nom. Ces *Bailles* sont les anciennes rampes d'un canal voûté en 1674 ; elles sont dues au marteau de Jean de Cuyper le jeune, forgeron malinois et se composent de treize travées [5].

Tout près, rue de la Chaussée, le *Schepenhuis* [6] dresse, au-dessus de ses pignons à gradins, sa tourelle à flèche pyramidale en pierre. Bâtie en 1374, la maison échevinale fut cédée cent ans plus tard au grand Conseil qui la quitta en 1618. Elle prit dès lors le nom de Vieux Palais. Aujourd'hui, après des vissicitudes diverses, elle est devenue le Musée de la ville. Faute de temps, nous n'avons pu visiter celui-ci. L'ordre du jour, en effet, nous appelait à inaugurer à dix heures, l'exposition d'art ancien dont le *Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines* avait pris l'initiative. L'heure consacrée à l'examen des objets d'art et des curiosités réunies par nos confrères malinois, fut aussi intéressante

[1] Van Ysendyck, liv. XI, nov. 1880, pl. 12 ; liv. IX, sept. 1886, pl. 14. liv. XXVIII, janv. 1883 ; liv. IX, sept. 1880, pl. 10.

[2] *Gilde Saint-Thomas et Saint-Luc.* Bulletin XXI, pl. 5.

[3] Van Caster, *Guide*, p. 68. *Bibl. Malines*, nº 2267.

[4] *Bibl. Malines*, nº 2267.

[5] Van Ysendyck, liv. II, févr. 1881, pl. 3.

[6] *Bibl. Malines*, nº 2232. — Planche Van Caster, *Guide*, p. 57.

qu'instructive, et nous ne pouvons que nous associer aux paroles élogieuses adressées au nom de notre société par M. Destrée à la commission organisatrice.

*Les Halles* [1], dont une des salles abrite l'exposition, constituent un monument vénérable ; elles furent commencées en 1340. Les Halles de Bruges, auxquelles elles empruntent la forme d'un quadrilatère avec cour centrale, servirent de modèle à leur architecte [2]. Le beffroi qui devait les dominer, arrêté à une hauteur de 18 mètres environ, fut couronné au XVIe siècle de la toiture en pyramide qui existe aujourd'hui. Les tourelles flanquant cette dernière sont de la même époque. L'aile donnant vers la rue de Befferen, construite en 1529, sur les plans de Keldermans pour servir de palais au Grand conseil, est restée inachevée.

Un projet de restauration de l'ensemble des Halles a été produit par M. Van Boxmeer. Tout en rendant hommage au grand caractère de son œuvre, nos membres trouvent généralement qu'il modifie trop l'aspect actuel de l'édifice : c'est là une tendance moderne qu'il n'y a pas lieu d'encourager. — Au fond de la cour centrale se cache, c'est le mot, l'ancien porche du Grand conseil, remarquable par la grâce des nervures de la voûte et des colonnes [3] qui soutiennent cette dernière. La paroi de la muraille de gauche conserve les traces d'archivoltes d'un dessin fort gracieux et donne accès à un élégant escalier en pierre aujourd'hui sans issue. Au moment de notre visite, le porche, un modèle splendide de l'art du commencement du XVIe siècle, était encombré de débris de toutes sortes qui le déshonorent. Il serait à sou-

[1] *Bibl. Malines*, nº 2236, 2238, 2239. Van Caster, *Guide* avec pl., p. 59.— Van Ysendyck, liv. XXI, sept. 1887, pl. 1.

[2] *Item Willem den amman en eene halle meesters dat si voere te Brugghe omme de halle te besiene ende die ordenance te bringhene.* (Compte de la ville pour 1320).

[3] L'une d'elles porte sur son chapiteau, le millésime 1530.

haiter qu'on l'en débarrassât et qu'on rétablît les lieux de manière à faire ressortir toute la beauté de ce morceau d'architecture.

De l'autre côté de la Grand'Place se trouve l'*Hôtel de Ville* [1]. Rien à dire de ce monument. Remanié en 1717, il n'a plus aucun caractère. Dans une aile sont installées *les arc ives* [2]. Leur conservateur, M. Hermans, nous en fait les honneurs avec une amabilité dont nous ne saurions assez le remercier. Impossible de citer tous les trésors qu'il a fait passer sous nos yeux. Bornons-nous à quelques uns des principaux : une charte de Jean II et de Jean Berthout, Seigneur de Malines, confirmant les privilèges de Malines (1301) avec les sceaux intacts, deux exceptés [3] ; une série de pièces constituant les autographes des personnages célèbres dont le nom est mêlé à l'histoire de la ville, depuis Jean sans Peur (1410) jusqu'à Albert et Isabelle (1599) ; un intéressant album de De Nooter (1860), *Malines et ses environs,* ainsi qu'un cadre comprenant des médaillons du même peintre, représentant les anciennes portes, la plupart démolies seulement au début de ce siècle ; un beau Christ de Jean de Namur, dit le Sève [4], peint sur parchemin et servant de frontispice au Registre des poissonniers [5] ; un exemplaire de luxe des Pompes funèbres de l'archiduc Albert, par Jacques Franquart (Bruxelles 1623), magnifiquement enluminé par l'auteur lui-même et offert par lui, à la ville de Bruxelles ; le grand sceau en argent de la ville avec contre scel (1490) ;

[1] *Bibl. Malines*, nº 2235. *Van Caster, Guide*, p. 54.

[2] *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. II, 1re liv. p. 46. — Gachard. *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, t. II, p. 31, ainsi que *Bibl. Malines* du nº 2009 catalogue.

[3] Cette charte a été publiée par M. Willems, dans son *Codex diplomaticus*, formant annexe à Jan Van Heclu, la *Bataille de Woeringen*, et par Van Caster, *Hist. des rues*, etc.

[4] Concernant cet artiste. — Van Caster, *Guide*, p. 43.

[5] Payé 4 fl. Comptes de la corporation (1606-1607, fol. 243).

le sceau des Brasseurs (1525) et celui des Merciers ; une belle et intéressante collection d'armoiries et de sceaux scabinaux, dont l'exemplaire le plus ancien date de 1246 ; l'ancienne bibliothèque du Grand conseil à laquelle est consacrée une salle toute entière où M. Hermans signale notamment à notre attention la première édition fort rare de la *Flandria illustrata* de Sanderus (2 v. Cologne, 1641) ; une collection numismatique comprenant environ 5000 numéros dont le plus précieux est un fort beau médaillon de l'Impératrice Lucille [1] ; *« die Comme »*, sorte d'armoire-coffre aux curieuses serrures dans lequel gisent depuis des siècles, les privilèges accordés à Malines par ses seigneurs et ses souverains ; le célèbre *Vuylen Bruidegom* de l'ancien *Ommegang*, mieux connu actuellement sous le nom d'*op Signorken* et dont l'origine malinoise est désormais indiscutable, (Valentin Van Lantschoven sculpta la tête en 1617) [2] ; enfin le fameux antiphonaire de Marguerite d'Autriche, donné à cette princesse par l'empereur Maximilien. Il se compose de huit messes et est orné de cinq miniatures [3], dont le charme réside moins dans la pureté du dessin que dans la vivacité des couleurs que le temps n'a pu ternir.

Vers une heure, le dîner, servi à l'hôtel de la *Grande Cigogne,* réunit les excursionnistes, auxquels ont bien voulu se joindre, quelques confrères du Cercle de Malines.

La visite de *Notre-Dame au delà de la D le* [4] inaugure notre

[1] Cohen. *Description des médailles romaines*, V. 2 p. 44.

Malines eut autrefois son hôtel des Monnaies. Il a été démoli en 1870 (Van Caster, *Guide*, p. 64). Pour les monnaies qui y ont été frappées, voir : Raymond Serrure. *Dictionn. géogr. de l'hist. monétaire de la Belgique*, Verbo, Malines.

[2] *Bibl. Malines*, n° 1916. — Hermans : *La vérité sur op Signoorken* (Malines, 1875).

[3] *Bulletin*, Gilde Saint-Thomas, *Bulletin*, XXI, pl. IV.

[4] Van Caster, *guide*, p. 134. — Ferrier. *Description historique et topographique de Malines* (Brux. 1839).

après-midi. Notre-Dame est un édifice d'un ensemble élégant : une tour massive avec d'énormes contreforts d'un côté, des tourelles de l'autre, dominent les nefs. Les portails latéraux, celui du nord [1] surtout, sont dignes d'attention.

Sous la tour, se voit une belle statue de la Vierge dont l'attitude fortement inclinée sur une des hanches, rappelle, s'il faut en croire la légende, l'effort qu'elle aurait fait, un jour d'incendie, en sonnant la cloche d'alarme pour sauver le temple placé sous son invocation [2].

Le chœur ne fut commencé qu'en 1500 ; dans le transept, on lit les dates 1545, 1572. Chose étonnante, remarque justement M. Van Caster, cette construction a pu s'accomplir en pleine époque de troubles religieux et sans qu'on se soit départi du style ogival, alors que la Renaissance régnait déjà en souveraine maîtresse.

Quelques belles dalles funéraires se trouvent dans le chœur. Nous voudrions voir dresser les plus remarquables contre les murailles. On sait aussi que Notre-Dame possède l'une des plus célèbres compositions de Rubens : la *Pêche miraculeuse*.

C'est un autre chef-d'œuvre du même peintre qui nous attire dans une seconde église, celle des saints Jean-Baptiste et l'Évangéliste. Le sujet principal du triptyque est l'*Adoration des mages* ; ses magnifiques panneaux sont relatifs à l'histoire des deux Saints.

L'église date du xv^e siècle. Plusieurs fois dévastée puis nationalisée en 1798 [3], elle est complètement abîmée par d'inintelligentes restaurations. Sa chaire de vérité et les belles boiseries qui ornent le banc-d'œuvre sont dues à Théodore Verhaegen [4]. Un superbe jubé en pierres, œuvre

[1] Van Ysendyck. Juillet 1882, pl. 32.

[2] Gilde Saint-Thomas et Saint-Luc, *Bulletin* XXI, p. 68.

[3] Van Caster. *Guide*, p. 144, donne le prix d'adjudication de l'immeuble et du mobilier.

[4] Ferrier, *Description de Malines*, p. 39.

de Martin Ymbrechts, fortement endommagé par les iconoclastes du XVIe siècle, a disparu en 1644 [1]. Un autre acte de vandalisme, moderne celui-ci, mérite d'être signalé : des tapisseries anciennes, dans lesquelles on a coupé sans souci de l'art, servent de doublure à deux portes des nefs latérales.

Nous voici enfin arrivés à la pièce capitale de notre programme.

*La cathédrale de Saint-Rombaut* [2] est un magnifique monument gothique en forme de croix latine avec pourtour et chapelles rayonnantes, que surplombe une tour colossale [3]. Celle-ci, commencée en 1452, devait avoir 166 mètres, mais en 1578, époque à laquelle elle était arrivée à sa hauteur actuelle de 97 mètres, Guillaume d'Orange s'empara des matériaux à pied d'œuvre pour les faire servir à la construction de la forteresse de Willemstadt, dans le Brabant septentrional.

En 1864, au grand Congrès de Malines, un des chefs actuels du Centre allemand, M. Reichensperger, émettait le vœu, ratifié par l'assemblée, de voir se constituer pour notre métropole une œuvre semblable au *Bau-Verein* de Cologne, grâce auquel on a obtenu depuis l'achèvement du fameux *Dom* de cette ville [4]. Malheureusement pour notre art national, nul jusqu'ici n'a entrepris la réalisation de ce projet.

L'intérieur de l'église est grandiose. Sa superficie est de 3870 mètres, sa longueur de 94 mètres et la grande nef mesure 27 mètres 50 sur 12 de large. Les nefs et le transept sont les parties les plus anciennes; les piliers d'intersection appartiennent évidemment au temple primitif, détruit par

[1] Van Caster, *Guide*, p. 48.
[2] Van Caster, *Guide*, p. 96.
[3] *Biblioth. Malines*, nos 2149 et 1924.
[4] Gilde Saint-Thomas et Saint-Luc. *Bulletin*, XXI, p. 72.

l'incendie qui ravagea Malines en 1312 et ont des crochets portant l'empreinte du XIIIe siècle. La quatrième travée du chœur et l'abside avec son pourtour de chapelles ne furent terminées qu'au XVe siècle ; les chapelles qui longent la nef latérale (la plus voisine du transept exceptée, puisqu'elle date de 1380 environ), furent construites au XVIe siècle. Le reste de l'édifice est du XIVe siècle.

Pour les détails d'architecture et le mobilier, celui-ci, trop souvent, marqué au coin du mauvais goût, M. Van Caster, dans son *Guide* est si complet que nous ne pouvons qu'y renvoyer. Citons seulement parmi les objets les plus remarquables, le *Christ en Croix* de Van Dyck, puis une superbe série de 25 panneaux gothiques rappelant la vie de saint Rombaut [1]. On n'en connaît pas les auteurs.

Nous consacrons notre dernière visite au palais édifié, en 1507, sur les plans de Rombaut Keldermans pour Marguerite d'Autriche [2], tante de Charles Quint. Après cette princesse, Marguerite de Hongrie l'habita quelque temps. A partir de 1564, le palais resta plus de quarante ans désert. Racheté en 1609 à un de ses héritiers, il devint en 1613 et resta jusqu'à la Révolution française, le siège du Grand conseil. Au commencement de ce siècle, on en fit le Palais de Justice, destination qu'il a depuis conservée; il a été restauré il y a quelques années avec beaucoup d'art et de goût. L'intérieur est très réussi et laisse une impression de simplicité et de confort du meilleur aloi.

A l'ordre du jour, figuraient encore l'*hôtel de Busleyden* (*Mont de Piété,* XVIe siècle) [3]; l'*église Saint-Pierre* (style Bor-

[1] Schœffer, t. I, p. 53.

[2] *Biblioth. Malines,* n° 2241. (Planches : Van Caster. *Guide*, p. 61. — Van Ysendyck. Liv. LVII, sept. 1884, pl, 56). Voir aussi *Annales*, op. cit. t. II, 1re liv., p. 195.

[3] *Annales*, op. cit., t. II, p. 195.— Van Caster. *Guide*, p. 63. — Schæffer, t. III, p. 432.

rominien, XVII^e siècle) [1] et les collections de Bruyn (meubles anciens) [2]. Faute de temps nous n'avons pu exécuter cette partie de notre programme [3].

LÉON LOWET.

[1] Van Caster. *Guide*, p. 146.

[2] Récemment vendue par suite de décès.

[3] Ont pris part à l'excursion : MM. Delessert, membre effectif étranger ; Destrée, de Raadt, Plisnier, Mahy, baron de Loë, Aubry, Titz, Robyns d'Inkendaele, Van Havermaet, Hubert, de Schryver, Puttaert, Van Roosbroeck, Dupriez, Buyschaert, Lowet, membres effectifs et Michaux, membre associé.

Excursion du dimanche, 14 juillet 1889

# VISITE

DE LA

# VILLE DE LOUVAIN

ET

# DE L'ABBAYE DE PARC

*Résumé du rapport lu à la séance du 5 novembre 1889.*

Le 14 juillet, quinze membres de la Société d'Archéologie ont visité les monuments de Louvain. MM. Ed. van Even, le savant archiviste de la ville, et P. Alberdingk Thym, professeur à l'Université catholique, s'étaient obligeamment mis à notre disposition pour nous guider.

Nous nous sommes rendus d'abord au *Parc Saint-Georges*. Deux tours et des fragments du mur de courtine, vestiges de la *première enceinte* de la ville, y émergent pittoresque-

ment de la verdure. Construite vers le milieu du XIIe siècle, à peu près à l'époque où fut élevée la première enceinte de Bruxelles, comme celle-ci, elle est de configuration circulaire. Offrant le même appareil, l'enceinte de Louvain avait un développement de 2740 mètres. Elle était flanquée de 31 tours et percée de 11 portes. Celles-ci ont disparu, mais plusieurs tours existent encore.

Dans la rue de Namur, nous avons visité l'ancien *Collège Van Daele*, qui fut fondé en 1569 par le prêtre anversois Pierre Van Daele, pour l'étude de la philosophie et de la théologie. Les constructions, dans le style de la Renaissance, forment un vaste parallélogramme avec cour intérieure. Le bâtiment principal présente sur la rue de Namur, une large façade, avec un avant-corps en pavillon carré richement décoré. D'une architecture plus simple sont les ailes et le bâtiment du fond qui appartient au XVIIe siècle et est prolongé à droite par une petite chapelle dont le campanile est aussi gracieux qu'original. A l'intérieur de l'oratoire, un cénotaphe avec charmantes figures allégoriques, est consacré à la mémoire du fondateur de la maison. L'autel possède un retable polychromé dans le style ogival flamboyant et représentant des scènes de la vie de Jésus. Cette œuvre d'un sculpteur inconnu provient de l'oratoire de l'Hôpital et remonte à 1521. Le Collège Van Daele hébergea souvent des hôtes illustres; les gouverneurs généraux y descendaient. Depuis 1802, il est affecté à un refuge de charité et n'héberge plus que de pauvres vieillards infirmes des deux sexes.

Presque en face du Collège Van Daele est *Saint-Michel*. Jadis église des Jésuites, sous la République française, temple de la Raison, aujourd'hui église paroissiale, ce superbe édifice a été bâti par le Jésuite Hesius, élève et ami de Rubens, et fut construit de 1650 à 1666. C'est le spécimen le plus remarquable de l'architecture religieuse moderne en Belgique.

Saint-Michel rappelle l'église Saint-Charles d'Anvers et celle du Béguinage de Bruxelles, mais il l'emporte sur elles par l'ampleur des proportions et la profusion toute flamande des sculptures qui ornent la façade. L'ameublement du temple est digne de sa riche architecture et l'on ne peut qu'admirer les stalles, le banc de communion, la chaire et les confessionnaux ; les candelabres en bronze de l'entrée du chœur, ainsi que les fonts baptismaux, les toiles de P. J. Verhaghen, Blendeff, Quellyn, etc. Plusieurs stations du chemin de la croix, œuvre de peintres modernes, Mathieu, Wappers, etc., ont du mérite.

Voici, plus bas dans la rue de Namur, la façade ogivale du Collège de la Haute-Colline, aujourd'hui l'Athénée royal. C'est l'hôtel, malheureusement en partie modernisé, des *van 't Sestich*. Les lettres LX que l'on voit dans le pignon, sont les armes parlantes de cette ancienne famille patricienne.

Rue des Moutons, un *bas-relief,* encastré dans le mur de clôture du Collège Van Daele, montre deux loups affrontés. Ce petit monument, d'un travail grossier, provient de la Porte-aux-Loups, datant du XI^e^ siècle, démolie en 1779. La signification de ce bas-relief semble assez énigmatique. M. van Even pense que les loups sont, peut-être, un souvenir allégorique des Normands et que la figure humaine qui se trouvait autrefois au-dessus de ces carnassiers, pourrait bien représenter l'empereur Arnoulf, qui, en 891, gagna sur les barbares du Nord, la sanglante bataille de Louvain.

L'ancien *Collège de Hollande* où nous nous rendons ensuite, fut fondé en 1616, pour les missions catholiques des Provinces-Unies. Les bâtiments, aujourd'hui occupés par un pensionnat de demoiselles, sous la direction des Filles-de-Marie (Institut Paridaens), ont pour la plupart été reconstruits en 1757, mais une partie de la façade appartient à l'hôtel des *Uitenlieminge*, qui datait de 1511. La chapelle de

l'établissement, charmant oratoire dans le style rococo, a des lambris de chêne avec panneaux de P. J. Verhaghen. Il y a quelques années, elle a été agrandie et restaurée avec goût. — Dans les dépendances du pensionnat, nous retrouvons les premiers remparts : un mur traversant les jardins jusqu'à la Dyle à l'endroit où elle se divise en deux bras, dont l'un pénètre dans la vieille cité, tandis que celui de gauche, barré par de curieuses écluses du XIVe siècle, la contourne dans la direction de la ci-devant Porte des Récollets. Deux tours, montrant encore les amorces de l'arcade qui jadis les reliait au-dessus du bras droit, commandaient ici l'accès de la ville. Une de ces tours est celle *de Jansenius,* ainsi appelée du célèbre évêque d'Ypres, qui l'habita lorsqu'il était encore professeur à l'université. C'est là, dit-on, qu'il a écrit son *Augustinus*.

Chez Mme la Douairière Schollaert, nous avons vu une très remarquable collection de tableaux anciens provenant de la galerie formée par son père, feu M. van den Schrieck, l'amateur louvaniste bien connu.

*Notre-Dame,* où nous arrivons pendant le service divin et où par conséquent, il ne nous a pas été possible de circuler, a été construite par les Dominicains vers le milieu du XIIIe siècle. C'est une solide bâtisse dans le style ogival primaire avec contreforts et arcs-boutants. Elle est peu décorée. Le vaisseau, que 12 colonnes trapues divisent en trois nefs, n'a pas de transept : le chœur est pris sur les dernières travées de la nef centrale, qui se distingue par ses vastes proportions et la hauteur de sa voûte

L'*Hôpital de Louvain*, fondé en 1080 et maintes fois rebâti, n'offre plus guère d'intéressant qu'un *Cloître* de 1519 et la *Chapelle*. Les vitraux du cloître sont ornés de médaillons représentant de généreux bienfaiteurs accompagnés de leurs enfants et de leurs SS. Patrons. — Quant à la chapelle, elle est du XVIe siècle, mais elle a été modernisée en 1765, et

n'a plus, de l'époque de la fondation, que ses fenêtres à meneaux, dont l'une, placée dans la nef centrale, est ornée d'une splendide verrière. La chapelle possède plusieurs tableaux de Quellyn, Blendef et Verhaghen ainsi qu'un reliquaire du xv^e siècle, œuvre d'un beau travail.

Dans un mur de l'Hôpital, nous avons vu un gracieux *porche roman* provenant de l'oratoire de cet établissement, bâti en 1220. Hormis ce porche et la tour de l'église de Saint-Jacques, Louvain ne montre plus de monuments de l'époque romane.

Les *Halles* que nous avons visitées ensuite, furent bâties en 1317 et n'avaient d'abord qu'un rez-de-chaussée avec salle unique pour les transactions des drapiers. L'*Alma Mater* acquit le monument en 1679 et y ajouta un étage dans le style moderne. C'est là qu'est installé le dépôt de livres de l'Université. La bibliothèque, fondée en 1636, atteignait, en 1781, 50,000 numéros et compte actuellement près de 200,000 volumes, parmi lesquelles 400 incunables et des manuscrits précieux. Elle occupe quatre grandes pièces, dont la principale, immense et haute salle, rivalise pour l'ameublement et la décoration avec les plus célèbres bibliothèques de l'Europe. Une cinquième pièce, la salle des promotions, est lambrissée de chêne et a des tableaux de Lens et de H. Gillis. Ces pièces donnent sur une vaste antichambre qui sert de salle de lecture. Par les soins de feu Mgr de Ram, un musée académique y a été formé.

A l'*Hôtel de ville*, dont le manque de temps ne nous a pas permis de passer en revue l'élégante architecture aux ravissants détails, nous avons jeté un rapide coup d'œil sur la *Musée communal*. Celui-ci comprend les objets les plus divers : Chartes, manuscrits, plans, armes et armures, monnaies et médailles, œuvres d'art, reliques louvanistes de toutes sortes. Nous avons noté : un acte constitutif de prébende à Saint-Pierre (1164) ; une Charte de Henri I (1235) ;

l'acte d'alliance des cités brabançonnes (1354) ; la Charte de Cortemberg ; l'armorial des nobles admis dans la ghilde de Saint-Georges ; un grand plan des trois tours de Saint-Pierre ; des tableaux de Coxie, Miereveldt, Jean van Rillaer, Cossiers et Delmont, de Stom, etc. ; des portraits de magistrats, des sculptures et quelques toiles modernes.

En quittant le merveilleux monument de Mathieu de Layens, nous sommes allés nous reposer une heure à la *Table ronde*, où dans la salle de concert le dîner nous attendait. Le repas, bien servi, s'est rapidement passé. Au dessert, notre honorable président, M. le comte de Nahuys, se faisant l'interprête de tous, a bu à MM. van Even et Alberdingk Thym, qu'il a remerciés de leur dévoué et précieux concours.

Vers deux heures et demie, nous entrions à l'*église Saint-Pierre*. Cette grande et magnifique collégiale du xv^e siècle a été, sauf le portail, construite d'une pièce et présente un ensemble majestueux. Les tours qui devaient la surmonter sont malheureusement restées inachevées. Saint-Pierre a trois nefs. Celle du milieu est très élevée et pourvue d'un triforium ; les larges bas-côtés et le pourtour du chœur sont bordés de chapelles rayonnantes qui forment avec l'édifice un tout harmonieux. L'entrée du chœur est fermée par un beau jubé de style ogival fleur. Parmi les nombreuses œuvres d'art qui meublent l'église, il en est de toute première valeur, telles que le *Cuisinier devenu évêque*, de Jean van Rillaer ; une *descente de croix* par R. van der Weyden ; la *Cène* et le *Martyre de saint-Erasme*, de Thierry Bouts ; le *Martyre de sainte Dorothé*, d'un maître flamand du nom de Josse vander Baren ; une *Trinité* de Crayer, etc. Citons, parmi les sculptures, deux armoires en chêne avec ferronneries d'un travail délicat ; une Vierge polychromée de 1442 ; le Tabernacle du chœur en gothique fleuri ; le tambour renaissance de la porte du grand portail ; la chaire de

vérité, le banc de communion, etc. Mentionnons encore le tombeau de Henri I ; les fonts baptismaux avec le beau bras en fer qui en manœuvrait jadis le lourd couvercle et qui fut forgé par Quentin Metsys ; un lustre à 12 branches du XVIe siècle ; etc.

*Sainte-Gertrude* où nous sommes allés ensuite, est une église de la fin du XVe siècle ; le chœur ne fut commencé toutefois qu'en 1514. Les stalles de Sainte-Gertrude, réputées les plus belles du pays, sont décorées d'une profusion de bas-reliefs et de statuettes. L'artiste, Mathieu de Wayer, y a ingénieusement marié le gothique flamboyant avec les formes de la Renaissance. Dans la sacristie, on montre un beau reliquaire du XVe siècle et de riches ornements sacerdotaux.

*L'église Saint-Jacques*, outre sa tour romane, possède aussi un tabernacle en pierre datant de 1467. Ce temple renferme des tableaux du XVIIe siècle, parmi lesquels un *Saint-Hubert* de toute beauté, dû au pinceau de Crayer.

*L'église du Béguinage* (1305) est dans le style ogival secondaire. La nef centrale, portée par 12 colonnes assez minces, a dû être renforcée en 1654, par la construction d'une seconde voûte. Celle-ci, en anse de panier, cache les ogives de la grande fenêtre du chœur. Dans le collatéral de droite on voit une fenêtre qui contient, outre des fragments remarquables provenant de la verrière du chœur, 12 très beaux médaillons de G. Boels (1525). Dans la paroi du bas côté de gauche sont enchâssées deux pierres tumulaires offrant, gravées au trait et entourées de nombreux détails sculpturaux, les effigies de deux femmes décédées vers le milieu du XVe siècle. Parmi les nombreux tableaux de l'église, nous avons remarqué une *Pieta* de Crayer ; une *Sainte-Famille* de l'école allemande du XVIe siècle ; une *Sainte-Begge* de Th. Boeyermans et des toiles de Blendef, Bosschaert, Th. Van Loon et P. J. Verhaghen.

Vers cinq heures et demie nous traversions les portes

monumentales de l'*abbaye de Parc*, dont la fondation remonte à 1129. Au rez-de-chaussée du bâtiment claustral, deux salles renferment une galerie de tableaux, dont une *Vierge* de Quellyn, une *Adoration des bergers* par Th. Van Loon des paysages d'Antonissen et de Michaux et plusieurs toiles de Verhaghen constituent les pièces capitales. — La salle du chapitre dont la voûte en style ogival tertiaire repose sur un pilier central, et le cloître avec ses larges galeries, sont de la seconde moitié du XVI^e siècle. Le cloître possédait jadis de célèbres verrières de J. de Caumont ; elles ont été aliénées en 1828. — Le réfectoire a 7 magnifiques hauts-reliefs de J. C. Hansche (1679) et 5 toiles de Fr. du Plessy. — Le 1^er étage du couvent est coupé en forme de croix par deux larges et hauts corridors sur lesquels donnent les portes basses des cellules des religieux. La Bibliothèque, située au-dessus du réfectoire, a comme celui-ci des hauts-reliefs de Hansche. La collection de livres a perdu en partie ses anciens trésors, mais le bibliothécaire actuel s'attache, non sans succès, à lui rendre une certaine importance. — L'église de l'Abbaye présente, comme généralement chez les Prémontrés, cette particularité que le chœur est très vaste et disproportionné avec la longueur de l'édifice.

Notre programme était épuisé. Sans doute nous n'avions pas tout vu : l'ancienne capitale du Brabant offre bien des choses remarquables que nous n'avons pu qu'effleurer ou dont il a fallu remettre l'étude à plus tard. Partout nous avons reçu le plus aimable accueil et, grâce à MM. van Even et Alberdingh Thym, la journée a été instructive et intéressante. A nos obligeants ciceroni et à tous ceux qui partout se sont montrés si hospitaliers, l'expression de notre reconnaissance.

ED. VAN BALLAER-DE CHAFFOY.

# COMPTE RENDU SUCCINCT

DES TRAVAUX DU DIXIÈME

# CONGRÈS INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE

ET

# D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUES[1]

La dixième session du *Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques*, à laquelle ont pris part les savants les plus distingués des deux mondes, a eu lieu à Paris, du 19 au 27 août, dans les locaux du Collège de France, sous la présidence de M. de Quatrefages.

Outre les questions posées par le comité organisateur du Congrès, un grand nombre de communications du plus haut intérêt y ont été faites. Si nous suivons l'ordre chronologique, nous aurons à dire un mot tout d'abord de l'homme de Brescia (Lombardie), dont M. Ferraz de Macedo, savant portugais, nous a entretenus. Il s'agit d'un squelette humain rencontré, paraît-il, dans une couche tertiaire surmontée de plusieurs autres couches de terrain stratifié, le tout enveloppé

[1] Lu à la séance mensuelle du 1er octobre 1889.

d'un manteau de limon quaternaire. Hâtons-nous d'ajouter que, de l'avis de deux savants français des plus autorisés, MM. G. de Mortillet et le docteur P. Topinard, qui connaissent l'état des couches et se sont rendus sur les lieux, la découverte de Brescia ne présente point d'importance.

La question du creusement et du remplissage des vallées et du remplissage des cavernes dans leurs rapports avec l'ancienneté de l'homme, ainsi que la question de la périodicité des phénomènes glaciaires, ont été examinées ensuite.

Pour la première de ces questions, deux théories se trouvent en présence : d'après M. Prestwich et d'autres géologues, la plupart des vallées auraient été creusées à l'époque quaternaire par des courants d'eau qui auraient ouvert en même temps sur leur parcours les poches souterraines préexistant dans les masses calcaires.

Suivant cette façon de voir, les cavernes et les dépôts les plus anciens seraient ceux que l'on observe aux niveaux les plus élevés au-dessus de l'étiage des fleuves et des rivières actuels.

D'autres pensent au contraire que, vers la fin de l'époque tertiaire, les principales vallées étaient déjà creusées, sinon fortement accusées.

Quant à la périodicité des phénomènes glaciaires, elle paraît établie à l'évidence. Il y aurait eu des périodes de recul très sensibles des glaciers, suivies de retours offensifs correspondant à des phases glaciaires différentes.

Ces questions, qui touchent à celles de nos origines et dont l'importance est si grande, ont occupé deux longues séances sans avoir pu obtenir une claire solution. Ce ne sera, semble-t-il, qu'après des observations nouvelles et nombreuses de faits plus probants, que l'on pourra établir les lois suivant lesquelles le creusement et le remplissage des vallées se sont effectués.

En réponse à la troisième question ainsi conçue : « L'art

et l'industrie dans les cavernes et les alluvions. — Valeur des classifications paléontologiques et archéologiques appliquées à l'époque quaternaire, » nous avons entendu une communication au sujet de fouilles pratiquées par M. l'abbé Amerano, dans une caverne de la Fate (Italie).

De son côté, M. Piette nous a exposé les résultats de ses importantes recherches dans les grottes du Mas d'Azile (Ariège). Dans une couche formant la transition entre l'*Époque magdalénienne* et l'*Époque néolithique,* cet heureux explorateur a découvert, parmi des silex taillés et des os travaillés, de nombreux galets coloriés au moyen d'ocre et présentant des ornements les plus divers, tels que lignes ondulées, chevrons, croix entourées de cercles, etc. C'est, pensons-nous, la première fois que l'on a rencontré de tels objets dans les cavernes.

M. Delgado nous a fait connaître ensuite les grottes néolithiques du Nord du Portugal, MM. Verissimo et Netto, les découvertes faites au Brésil, et M. Jammes, le préhistorique du Cambodge. Enfin, M. Bellucci a lu une note sur des découvertes d'objets en silex et en obsidienne faites en Abyssinie par des voyageurs italiens.

Nous avons ensuite eu l'honneur d'exposer le résultat des fouilles que nous avons pratiquées récemment sur l'emplacement du vaste atelier néolithique de Spiennes. Après avoir donné quelques explications au sujet des nombreux plans, coupes et dessins qui accompagnent cette communication et que nous devons en grande partie au talent de notre confrère, M. Arthur Lefèvre, l'un de nous a indiqué les milieux dans lesquels l'homme néolithique de Belgique établissait son habitation et ses voies de communication. Il a ensuite exposé les principes suivant lesquels il désirerait voir faire des recherches sur l'industrie et sur les extensions commerciales de l'époque préhistorique.

Nos communications ont donné lieu à deux observations :

la première a été faite par M. Cartailhac, qui pense qu'il a existé à Meudon (lez-Paris), comme à Spiennes, des puits creusés par l'homme préhistorique. Cuvier, dans un de ses ouvrages, a donné en effet le dessin d'une *poche* pénétrant dans la craie à silex et au fond de laquelle il avait découvert des bois de cerf. Or, cette poche semble n'être rien autre qu'un puits antique méconnu par l'illustre naturaliste.

De son côté, M. Wilson, qui connaît les célèbres ateliers préhistoriques de Spiennes, a dit avoir exploré en 1888, dans l'État de l'Ohio (Amérique), d'anciens travaux d'exploitation du silex analogues aux nôtres.

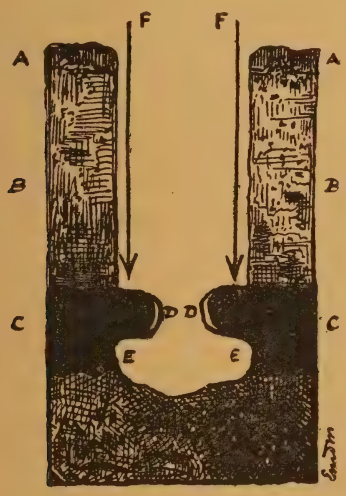


Figure schématique d'un puits préhistorique, État de l'Ohio (Amérique).

Après avoir enlevé la couche de terre végétale (voir figure AA) et le limon (BB) qui recouvraient un banc dur et épais de silex (CC), l'homme préhistorique semble avoir fait éclater ce banc, soit simplement au moyen du feu, soit par ce dernier mis subitement en contact avec de l'eau

froide. En répétant cette opération, l'antique mineur parvint à traverser complètement par un puits, l'assise de silex. Il recouvrit ensuite les parois de ce puits au moyen d'une couche assez épaisse d'argile à l'état de pâte (DD), afin de les protéger ainsi contre un nouveau craquelage. Cette précaution étant prise, il continua à faire éclater la partie inférieure de la couche de silex de façon à la miner (EE) et à la faire surplomber. De simples pierres assez volumineuses et projetées verticalement dans le puits suffisaient alors, à l'homme préhistorique, pour détacher, de la partie proéminente et non craquelée du banc, les fragments de silex qu'il destinait à la fabrication de ses armes et de ses outils. M. Wilson, répondant ensuite, en partie, à un vœu émis par l'un de nous, dit qu'il a pu s'assurer que le silex extrait des puits préhistoriques de l'Ohio a servi, non seulement à la confection d'une quantité d'armes et d'outils, dont on retrouve les débris en différents points de cet État, mais que ce silex a même été utilisé par les peuplades préhistoriques des régions voisines.

Est venue ensuite la question de la classification des dolmens.

M. Sophus Muller, après avoir passé en revue les principaux dolmens signalés un peu partout, a cru pouvoir établir, en se basant surtout sur les découvertes d'objets antiques qui y ont été faites, que les dolmens simplement couverts au moyen de quelques grandes dalles étaient plus anciens que ceux faits en pierres sèches ou dont l'appareil est plus compliqué.

M. A. de Mortillet est aussi d'avis que les petits dolmens sont plus anciens que les grands dolmens très compliqués de la Bretagne. Quant aux dolmens de l'Algérie, il croit indispensable d'en réformer la classification.

Répondant ensuite à la quatrième question du programme officiel : « Relation chronologique entre les civilisations de

la pierre, du bronze et du fer », M. Montelius a essayé d'assigner approximativement des dates aux époques de la pierre, du bronze et du fer dans l'Italie septentrionale et l'Italie méridionale.

Puis notre collègue, M. le baron de Baye, a attiré l'attention des membres du Congrès sur une amulette en bronze, originaire du Caucase, et qu'il a recueillie dans une sépulture gauloise de la Champagne.

Une importante discussion sur les fameuses découvertes de M. Schliemann a ensuite eu lieu entre M. S. Reinach, au nom de M. le capitaine Boetticher, et M. Schliemann lui-même. Cette discussion ayant offert un grand intérêt au point de vue archéologique, il nous semble utile de la reproduire ici aussi fidèlement que possible.

Après avoir déposé sur le bureau un travail manuscrit de M. le capitaine Boetticher intitulé : « *La nécropole à incinération d'Hissarlik* », M. Reinach en donna l'analyse suivante :

Dans une série de publications, dont la plus ancienne remonte à 1883 et dont la plus récente a paru, en 1888, dans le « *Museon* » de Louvain, cet officier s'est efforcé d'établir que la station d'Hissarlik, explorée par M. Schliemann, n'est pas une acropole préhistorique, mais une nécropole à incinération, disposée par terrasses à la manière de certains *tells* babyloniens.

Le mémoire de M. Boetticher a pour but de montrer d'abord, par une série de comparaisons, la ressemblance que la céramique d'Hissarlik présente avec les vases égyptiens du musée de Berlin et les vases de sacrifice figurés sur les peintures égyptiennes.

M. Boetticher montre notamment que les vases à déversoir latéral, qualifiés « *à biberon* » par M. Schliemann, sont analogues à des poteries égyptiennes servant à des libations. Il insiste sur ce fait que les vases d'Hissarlik n'ont pas pu

servir à des usages pratiques, mais sont essentiellement destinés aux cérémonies du culte. Quant aux grands πιθοι fichés en terre et que M. Schliemann a cru être des vases à contenir des provisions, M. Boetticher fait observer que leur porosité les rendait impropres à servir de récipients pour les liquides : ce sont des vases à incinération, où les morts, préalablement réduits à l'état de momies, étaient incinérés par un procédé qui ressemble à celui du four Siemens, à Gotha. Un de ces πιθοι contenait un crâne, ce qui est inconciliable avec l'hypothèse de M. Schliemann. Celui-ci a lui-même assuré avoir rencontré dans la station d'Hissarlik, un millier d'*urnes funéraires* (*Aschenurnen*). Il a aussi signalé un squelette découvert dans une situation verticale, au milieu d'une couche épaisse de cendres, et a pensé que c'était une des victimes de l'incendie de la ville; mais l'attitude du squelette contredit cette hypothèse et prouve qu'il s'agit d'un mort placé dans une des grandes urnes verticalement disposées et que la chaleur aura fait éclater. M. Boetticher s'est étendu longuement sur les *urnes à têtes* (*Gesichtsurnen*), qu'il a rapprochées des canopes de l'Égypte ; il pense que la tête symbolise le masque rituel dont les prêtres égyptiens et ceux d'autres pays s'affublaient pour certaines cérémonies.

Les prétendues fusaïoles sont des offrandes votives funéraires qui ont des analogues exacts en Égypte et les caractères mêmes que portent ces objets rappellent ceux des écritures égyptiennes démotique et hiératique. Quant aux statuettes et idoles d'Hissarlik, elles ont un caractère assyro-babylonien nettement marqué.

Un tumulus voisin d'Hissarlik, Hanaï-Tépeh, n'a été que très imparfaitement exploré, mais M. Calvert y a signalé de nombreux foyers avec accumulations de cendres. Comme Hissarlik, Hanaï-Tépeh est une des nécropoles à incinération des Troyens, et M. Schliemann n'aurait découvert que des tombes, là où il a cru reconnaître des acropoles.

M. Reinach a terminé en exprimant le vœu que les fouilles d'Hanaï-Tépeh soient reprises et permettent ainsi de contrôler la partie encore hypothétique des assertions de M. le capitaine Boetticher.

Répondant au mémoire de M. Boetticher, résumé par M. Reinach, M. Schliemann dit qu'en opposition à l'opinion générale, il avait cru reconnaître à sa première visite en Troade (1868), que l'Ilium homérique se trouvait sur les hauteurs d'Hissarlik, et Pergame sur une colline en forme d'éperon. Ce n'est qu'en 1871 qu'il a pu y commencer des fouilles sérieuses, qu'il poursuivit avec environ 162 ouvriers jusqu'en 1882. Si, dès le début, le résultat de ses travaux fut accueilli avec la plus grande bienveillance en France, en Angleterre, en Amérique et en Belgique, il ne peut pas en dire autant pour l'Allemagne, sa mère-patrie. Toutefois, lorsqu'en 1876, guidé par un passage de Pausanias qu'il avait eu la bonne fortune de bien interpréter, il découvrit les sépultures des anciens rois de Mycènes avec leurs immenses trésors, il se produisit en Allemagne, en sa faveur, un mouvement unanime dans l'opinion publique. Cependant, il y a six ans, M. le capitaine Boetticher qui n'avait pas été en Troade, prétendit que MM. Rudolf, Virchow, Burnouf, Laurent, Höfler et Dörpfeld, collaborateurs de M. Schliemann, ainsi que M. Schliemann lui-même, n'avaient découvert, durant leurs longues fouilles à Hissarlik, que la nécropole à incinération de Troie et que la ville des vivants a dû exister dans la plaine, sur les deux rives du Scamandre. M. Boetticher a même été, assure M. Schliemann, jusqu'à mettre en doute des faits qu'il avait constatés.

Entrant ensuite dans une foule de détails, M. Schliemann déclare, entre autres, que ses *vases troyens* présentant chacun, outre la tête de chouette, deux *mamelons,* ainsi que la *vulve,* symbole du sexe féminin, n'offrent aucune ressemblance avec les canopes de l'Égypte, car ces canopes sont seulement

décorés d'une *tête d'épervier* et ne se trouvent jamais ornés d'aucun signe représentant des organes féminins quelconques. Il dit également que les grands πιδοι dont parle M. Boetticher sont d'une terre cuite parfaitement solide et qu'ils ont servi de récipients pour le vin et le blé, que l'on a retrouvés, dans les fouilles, à l'état carbonisé. Un seul de ces πιδοι renfermait un crâne, une boîte et un petit vase. Quant à la fusaïole dont les caractères rappellent ceux des écritures égyptiennes démotique et hiératique, M. Schliemann fait observer qu'étant la seule qu'il ait trouvée sur 2200, la découverte constitue un fait isolé sans signification. Il en est de même pour un petit vase offrant les caractères des poteries funéraires égyptiennes et qui est le seul de son espèce parmi les milliers dont on a fait la découverte à Troie.

M. Boetticher prétend aussi dans un de ses ouvrages que Troie, la ville des vivants, était située sur les rives du Scamandre ; M. Schliemann lui répond que les plaines marécageuses avoisinant ce fleuve et qui donnent naissance à des fièvres pestilentielles ou *malaria*, étaient peu favorables à l'établissement d'une ville. L'imposante colline d'Hissarlik avec ses défenses naturelles, convenait bien mieux comme emplacement d'habitation. Ces hauteurs furent du reste occupées depuis les temps de l'antiquité classique jusqu'au moyen âge.

Comme diversion à ses séances, le Congrès a fait deux excursions ; la première à Chelles, petite ville du département de Seine-et-Marne, aux environs de laquelle il existe un gisement célèbre de silex ouvrés paléolithiques, représentant l'industrie la plus ancienne que l'on ait découverte jusqu'ici en France.

D'après M. G. de Mortillet, l'on peut observer à Chelles, dans les vastes carrières ouvertes pour l'exploitation du balast, un dépôt d'alluvions quaternaires excessivement pur, raviné par places, par d'anciens courants d'eau. Les couches

inférieures sont horizontales, tandis que les couches supérieures présentent l'allure dite en *fond de bateau*. Au niveau inférieur, on rencontre les restes de l'*Eléphas antiquus* et du *Rhinoceros Merkii*. Au niveau supérieur l'on peut recueillir, à de rares intervalles, ceux de l'*Equus*, du *Bos*, ainsi que de quelques *Cervidés*. D'un niveau à l'autre, a dit M. de Mortillet, l'industrie progresse. Ces faits ont toutefois été contestés par la plupart des géologues présents. D'après ceux-ci, la distinction des deux niveaux ne saurait s'établir nettement et l'on ne peut constater deux âges, ni au point de vue stratigraphique, ni au point de vue de l'industrie.

Au cours de ses nombreuses recherches, M. d'Acy n'a jamais rencontré d'ossements à la partie supérieure du dépôt. En outre, les terrains semblent n'appartenir qu'à une seule formation, car il y a passage insensible entre les couches.

La seconde excursion a eu lieu à Saint-Germain-en-Laye, dans le but de visiter le Musée des antiquités nationales, dont les merveilles vous sont trop connues pour que nous ayons à en parler ici.

Tel est, Messieurs, fort en abrégé, le compte rendu des principaux travaux archéologiques du *Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques*, auquel vous nous avez fait l'honneur de nous déléguer.

ÉMILE DE MUNCK et baron A. DE LOË.

# LA RESTAURATION DE LA TOUR NOIRE A BRUXELLES

(ENCEINTE MURALE DU XII^e SIÈCLE)

---

## INTRODUCTION

Dans un essai relatif à la première enceinte de Bruxelles, paru [1] dans ces *Annales,* nous avons, M. de Behault et moi, montré que, faute de documents authentiques, la date de la construction de cette première enceinte échappait à notre connaissance et que l'on se trouvait réduit à des hypothèses, ou tout au plus à des documents permettant de fixer les limites de la période pendant laquelle cette construction a dû être élevée.

En résumé, nos conclusions étaient les suivantes :

[1] Tome premier, 1re livraison, 1888.

1° Le texte de Gramaye fixe l'année 1040 pour l'époque de l'érection des premiers remparts de Bruxelles ; malheureusement, les documents sur lesquels se basent ces assertions ne nous sont pas parvenus.

D'ailleurs ce texte dit que l'enceinte était percée de 8 portes et munie de 24 tours flanquantes ; or, ces renseignements sont erronés, car l'enceinte primitive ne comportait que 6 portes, et elle était munie d'une cinquantaine de tours [1]. On pourrait nous objecter que certaines tours ont été établies plus tard, et qu'ainsi elles ne se trouvent pas renseignées ; mais l'erreur n'en reste pas moins patente en ce qui concerne les portes. Il nous paraît d'ailleurs impossible d'admettre la construction de tours postérieures aux premières, parce que l'examen des nombreux restes de l'enceinte nous fait voir partout des dispositions si uniformes qu'il n'est pas rationnel de fixer des époques différentes pour chacune d'elles. Cette enceinte n'ayant jamais subi de siège, aucune raison ne motivait son amélioration par des ouvrages ajoutés après coup ; au surplus, aucun document ne mentionne des améliorations faites à l'enceinte pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

2° Nous admettions cependant, en suivant l'opinion de Gramaye, qu'il pouvait avoir existé au milieu du XIe siècle, autour de Bruxelles, une enceinte en terre avec palis : type d'enceinte dont on trouve de nombreux exemples jusque dans les siècles suivants [2] ; que c'étaient là les remparts dont

[1] Un des plans les plus anciens datant du XVIe siècle, le plan de Braun, gravé par Hogenberg (1572), montre encore 44 tours de la première enceinte murale, malgré qu'une partie n'existait plus à cette époque sur l'emplacement du palais de Charles-Quint et le long de la rue de Ruysbroek.

[2] Dans les premiers temps du moyen âge un grand nombre de villes n'étaient défendues que par des enceintes en terre avec palissades, ou même simplement par une clôture de pieux, car les écrivains contemporains des invasions des Normands racontent qu'en maintes circonstances, ces derniers s'emparèrent des lieux fortifiés en y mettant le feu. Ce système économique fut suivi pendant les siècles suivants, surtout dans les pays du Nord, où un large fossé plein d'eau constituant, en dehors du rempart en terre, le principal obstacle,

faisait mention le document cité, mais que dans tous les cas, la maçonnerie devait être postérieure au milieu du XIe siècle, à cause de la régularité des assises et du soin apporté à la taille des parements.

En distinguant ainsi l'enceinte en terre et l'enceinte en maçonnerie, distinction nécessaire et motivée par les déblais faits à la Tour Noire, et qui établissent parfaitement l'existence de la première sur laquelle a été établie plus tard la seconde [1], nous étions amenés à fixer comme limite inférieure de la construction des premiers remparts en maçonnerie de Bruxelles, le commencement du XIIe siècle.

3° En nous appuyant sur des documents fournis par MM. Henne et Wauters dans leur *Histoire de Bruxelles,* et en considérant le tracé de l'enceinte et la date de la construction des établissements principaux qui se trouvent en dehors de son périmètre, nous avions cru pouvoir en déduire que l'érection de la muraille en pierre ne pouvait pas être postérieure à 1174 (Bulle du pape Alexandre III, qui désigne Bruxelles sous le nom *d'oppidum,* qu'elle était peut-être contemporaine de la première église de la Chapelle (1138) ou tout au moins du même âge que les premiers murs de Louvain (1150 environ.)

permettait d'assurer la sécurité de la place sans beaucoup de frais. Même au XVe siècle, un grand nombre de villes fortifiées ne possédaient qu'une pareille enceinte : Pierrepont, Gravelines, Bergues, Bourbourg, Saint-Venant, Ypres, sont citées par les chroniqueurs, tels que Froissart, comme fermées par des palis et des fossés.

[1] Les déblais exécutés autour des fondations de la Tour Noire ont montré que les maçonneries de la Tour avaient été élevées sur une digue, en terres provenant du creusement du fossé en avant et qui a dû servir antérieurement de rempart ; la même constatation peut se faire sur le plan de Braun pour la portion d'enceinte comprise entre le viquet de wolf et Sainte-Gudule dans la partie Nord de la ville.

Note. Pour faciliter la lecture du présent article, nous y insérons des galvanos de certaines des planches du premier travail de MM. Combaz et de Behault. (*Note de la commission des publications*).

Pl. I. — Plan de Bruxelles, extrait de l'ouvrage : *Civitates orbis terrarum*, par Braun (Cologne, 1576).

# CHAPITRE Ier

## L'âge de la première enceinte murale de Bruxelles

Depuis l'impression de ce travail, sont entrés en lice à propos de la première enceinte, MM. Wauters et le général Wauwermans.

Le premier a fait paraître un article intitulé : *La première enceinte de Bruxelles* [1], le second a pris pour titre de son travail : *La Tour Noire à Bruxelles* [2].

Comme ces écrits traitent de l'époque de la construction de l'enceinte et font valoir des arguments nouveaux, comme d'ailleurs des recherches supplémentaires de notre part ont été faites sur ce sujet afin d'éclaircir ce point intéressant, mais demeuré obscur, nous pensons qu'il est utile d'examiner succinctement ces travaux dus à la plume d'écrivains justement fiers de leur réputation méritée.

Le travail de M. Wauters s'occupe uniquement de préciser l'époque de la construction. M. Wauters la fixe à la fin du XIe siècle parce que, dit-il, « avant le milieu du XIe siècle, Bruxelles, situé au cœur de l'ancien *Brachbantum,* n'avait pas d'ennemis à craindre ; les comtes de Louvain, parents des comtes de Hainaut et alliés aux comtes de Flandre, n'étaient, comme ces derniers, hostiles qu'à la suprématie des empereurs d'Allemagne. » Mais la situation ne tarde pas à se modifier ; par un traité conclu en 1049, Baudouin de Lille, comte de Flandre, s'assure la possession du pays d'Alost, et en 1057, cette possession lui est confirmée et augmentée de celle du pays de Waes.

[1] *La première enceinte de Bruxelles*, par Alphonse Wauters. Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 3e série, t. XVI, nº 11, 1888.

[2] *La Tour Noire à Bruxelles*, par M. le général Wauwermans. Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique, 1889.

La situation du pays se complique encore par le mariage de Baudouin de Mons (1067-1070), qui épouse Richilde, l'unique héritière du Hainaut. Les enfants de Richilde amènent, entre Robert le Frison et leur mère, une guerre désastreuse à laquelle les comtes de Louvain prennent une large part et qui ne se termine qu'en 1072.

« D'autres prises d'armes importantes, auxquelles les comtes de Louvain participent, s'échelonnent de 1100 à 1130 ; les guerres de Robert II, dit de Jérusalem, contre l'empereur Henri IV, de Clémence, veuve de Robert II, contre Charles de Danemark et de Guillaume de Normandie contre Thierry d'Alsace. »

La situation de Bruxelles, à quelques lieues des frontières ennemies, a dû, d'après M. Wauters, conduire les comtes de Louvain à enclore la ville de murs. « C'est en effet à cette époque que Bruxelles reçut la qualification de *Castellum* bientôt remplacée (dès 1134) [1], par celle *d'oppidum* ou ville fermée de murs; c'est alors qu'un danger sérieux la menaçant du côté de l'ouest, on a dû se préoccuper de sa sécurité. La conclusion naturelle est que la première enceinte est une construction de la fin du XIe siècle. »

Nous pouvons ajouter à ce qui précède que la situation troublée, dont M. Wauters fait mention, continue à exister; car il faut signaler encore en 1129, la guerre de Godefroid le Barbu contre Waleran de Limbourg et l'évêque de Liège et, en 1143, l'expédition de Godefroid III, le Courageux, contre les Berthout, seigneurs de Grimberghe, depuis long-

[1] Nous avions, dans la première partie de notre travail, fixé à 1174, la date à nous connue où se rencontre la première fois dans un diplôme le nom d'*oppidum* donné à Bruxelles ; M. Wauters fait remarquer que cette appellation se trouve déjà dans les diplômes de Godefroid le Barbu, de 1134 et de 1138, mentionnant la fondation de l'Église de la Chapelle. Cette constatation nous porte à reculer à cette date la limite postérieure de la construction de la première enceinte qui aurait été ainsi élevée dans le premier quart du XIIe siècle.

temps en guerre avec les comtes de Louvain et de Brabant. Après une accalmie, les hostilités sont reprises et les Berthout ne se soumettent qu'en 1159, lors de l'incendie de leur château de Grimberghe.

C'est ce qui nous avait porté à admettre que le milieu du XIIe siècle *paraissait* un moment bien choisi pour entourer de murs Bruxelles, la ville la plus rapprochée et par conséquent la plus exposée aux entreprises de ces riches seigneurs. M. Wauters nous fait remarquer que la période de paix n'avait duré que quelques années pour faire place à une nouvelle série de faits d'armes, mais, est-ce bien là un argument pour combattre sérieusement le nôtre ?

Les hostilités furent quasi suspendues de 1143 à 1159, et ce temps nous paraît bien suffisant pour l'érection des remparts, si tant est que cette érection eût lieu à ce moment, ce que nous n'avons indiqué que dubitativement, et ce que nous rejetons en présence des documents nouveaux.

D'après M. Wauters, les premiers remparts remonteraient à la fin du XIe siècle, sans que l'on puisse affirmer qu'à cette époque leur *ambitus* [1] fût formé de maçonnerie. La première citation de ces maçonneries est, d'après le même auteur, la charte de confirmation du duc Henri, des biens attribués à la Chapelle *(Capella Beatæ Mariæ extra muros oppidi Bruxellensis sita)* [2].

Enfin, M. Wauters s'appuyant sur l'existence du Castel-

[1] Cet *ambitus*, d'après M. Wauters, était le même que celui qui est renseigné en détail dans une bulle du Pape Alexandre III, du 9 avril 1174, et que celui qui figure sur les plans du XVIe siècle.

[2] Cette charte, tirée d'une chronique manuscrite de la Prévôté de la Chapelle, est encore inédite, mais d'après les témoins qui y sont mentionnés, M. Wauters la croit des dernières années du XIIe siècle. Notons en passant que les maçonneries des murs pouvaient exister depuis longtemps avant d'être mentionnées dans un écrit officiel.

lum ou château des Comtes, mentionné dès 1121 [1], dénotant la présence de murs sur le Coudenberg et sur la difficulté de maintenir intacts des remparts en terre le long des fortes pentes du Ruysbroeck, du bas-fond du Coperbeke (qui traverse la rue d'Isabelle) et du côté Nord de la ville, vers l'Orsendael, croit qu'il a été nécessaire de renforcer de prime abord ces remparts, aux endroits les plus vulnérables, par des maçonneries accompagnées d'arcades de soutien et munies de conduits pour les eaux.

Nous devons avouer que les arguments présentés par M. Wauters n'ont pu nous amener à partager d'une façon absolue sa conviction, car, si l'on devait conclure rationnellement des faits historiques, ce serait plutôt vers 1060 et non à la fin du XIe siècle, que les remparts auraient dû être élevés, puisque c'est à ce moment que la situation de Bruxelles devient critique ; mais ce serait encore là une simple présomption, qui ne serait justifiée en aucune façon par les textes, par les faits, ou par l'examen des maçonneries. L'hypothèse de la nécessité de soutiens en maçonnerie des remparts en terre ne se justifie pas davantage, car tout constructeur peut affirmer que des terrassements se maintiennent parfaitement sur des pentes dont l'inclinaison la plus forte (celle du Ruysbroeck) ne dépasse pas 1/15.

***

Dans son écrit, M. Wauters s'étonne enfin d'une erreur singulière que nous aurions commise en confondant le château ou palais ducal et le château des châtelains. Comme cette question ne touche qu'en partie à celle que nous trai-

[1] Actum est anno MCXXI apud Brucselle super castellum. *Hist. des environs de Bruxelles*. t. I, p. 482.

tons en ce moment, nous nous réservons de répondre à M. Wauters dans une note qui accompagne la présente notice (voir note A), et de prouver que Bruxelles ne posséda pas en même temps ces deux demeures : celle des comtes et celle des châtelains. Le château des comtes, bâti à l'emplacement de l'ancien *Oudenborgh* (ancien burg), situé au nord de la Place royale actuelle (et non derrière l'ancienne église Saint-Jacques et les autres bâtiments conventuels, comme le pense M. Wauters) fut, d'après nous, l'habitation des châtelains tant que les comtes eurent leur résidence à Louvain, capitale de leurs états. Ce château fut abandonné et les châtelains perdirent leurs prérogatives, lorsque les comtes de Louvain, alors Ducs de Brabant, vinrent se fixer à Bruxelles et y bâtirent, à côté du vieux château, sur la même Place royale, un palais que l'on fait remonter à Jean II ou à Jean III, qui date peut-être de plus loin, et qui devint plus tard la somptueuse demeure de Philippe-le-Bon et de Charles-Quint. Le vieux château tombait en ruines dès le XIVe siècle, mais ses débris restèrent cependant longtemps debout, défiant les efforts du temps, puisqu'on en voyait encore des traces, au commencement du XVIe siècle, et même au XVIIe, d'après les témoignages de Sanderus et de Gramaye. Comment disparut-il ? On ne le sait pas; mais il est probable que la plus grande partie de ces vénérables restes fut anéantie lors de la reconstruction de la Chapelle et des ailes du Palais, au milieu du XVIe siècle, et lors de l'aménagement de la partie des jardins de la cour, qui touchaient à la vieille enceinte.

***

M. le général Wauwermans examine, lui aussi, l'origine des premières fortifications de notre capitale et conclut

que l'on ne peut faire remonter raisonnablement la *première enceinte murale* au delà de 1095 ou 1100.

« Cette construction fut, dit-il, pour notre ville, le résultat le plus immédiat réalisé par les croisades. A cette époque, la noblesse fit des concessions importantes à la bourgeoisie pour se procurer les ressources nécessaires à son pèlerinage armé en Palestine...Ces concessions faites en Occident avaient contribué à enrichir, à son tour, le Tiers-État, qui aussitôt s'empressa, dans la crainte d'un retour de fortune, d'entourer ses cités de murailles capables de résister aux anciens maîtres. »

Emettons un simple doute sur l'application entière de ces données, possible, mais non prouvée pour notre capitale, car pendant longtemps, Bruxelles ne fut troublée que par les dissensions entre patriciens et plébéiens, tandis qu'elle demeura en paix avec ses possesseurs naturels : les comtes de Louvain.

Une autre raison invoquée par le général est tirée de l'histoire d'Allemagne par Kohlsrauch, t. II, p. 16. Nous citons d'après la brochure le passage suivant [1] :

« Sauf pour les villes d'origine évidemment romaine, telles que Cologne, Coblence, Trèves, Mayence, Worms, Spire, Strasbourg, Bâle, Constance, Augsbourg, Ratisbonne, Passau, etc., on est généralement d'accord pour ne faire remonter la création de grands centres de population dans nos contrées qu'au règne de l'empereur Henri Ier (919-936). Ce monarque favorisa ces groupements d'artisans, qui devinrent les premiers foyers d'industrie, en leur accordant d'importants privilèges, notamment le droit de prendre les armes pour leur défense.

« Mais, tout porte à croire qu'à leur origine, ces cités naissantes, ces confédérations d'amitié et de paix *(Amicitia,*

[1] *La Tour Noire*, par le Général Wauwermans, p. 14 du tiré à part.

*Institutio pacis)*, ne s'entourèrent, par économie, que de remparts en terre, avec palissades, comme les camps romains, ou palanques comme celles qui servaient encore au siècle dernier de clôture à beaucoup de villes de la Hongrie.

« La première enceinte de Bruxelles dont parle Gramaye (si elle existait en 1040 suivant les limites qu'on lui suppose), malgré qu'elle indique déjà par son étendue une agglomération de population très importante, ne fut probablement qu'une enceinte provisoire en terre, dont la transformation en enceinte murale ne se fit que lorsque le calme commença à renaître dans les consciences troublées du XIe siècle.

« On peut dire, presque en règle absolue, pour toutes les villes qui ne sont pas d'origine épiscopale et qui par conséquent subissaient l'influence d'un régime moins démocratique et populaire, que la construction du château féodal précède toujours celle de l'enceinte de la ville.

« Le seigneur oblige ses vassaux à consacrer toutes leurs ressources à l'édification de sa propre demeure, qui assure sa puissance et devient, pour ceux qui vivent tout autour, un élément de sécurité et de richesse.

« Ce n'est qu'après l'achèvement du château (Burg ou Cour) qu'on procède à l'édification de l'enceinte définitive (Cité, Voorburg, Basse-Cour). »

Or, d'après MM. Henne et Wauters, la construction du château de Coudenberg daterait de la fin du XIe siècle [1].

« Tout porte à croire que cette construction, celle du château, est due à Henri II ou à Henri III, puisque dès les premières années de Godefroid Ier, qui monta sur le trône en 1095, il existait sur la hauteur de Coudenberg un autre [2] château dont les maîtres étaient châtelains héréditaires de

[1] Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 26.

[2] Autre château par rapport au château primitif de Saint-Géry, désormais abandonné.

Bruxelles et une congrégation de prêtres [1], qui servaient de chapelains aux comtes. »

Le général Wauwermans va plus loin : d'après lui, l'enceinte murale entourant le Coudenberg, serait déjà un agrandissement postérieur de la ville de Bruxelles. Les premières fortifications de Saint-Géry auraient été d'abord remplacées par un circuit de forme régulière, en terre, enveloppant toute la partie ouest de la ville et aboutissant au viquet de Ruysbroeck et au Treurenberg.

Entre ces deux points, cette enceinte primitive, peut-être celle de 1040, c'est-à-dire la seconde, se serait dirigée du Treurenberg parallèlement à la rue des Paroissiens, vers le Marché-au-bois, la rue Cantersteen et la rue de l'Empereur, pour rejoindre le viquet de Ruysbroeck.

Un nouvel agrandissement (le troisième), aurait été motivé par la construction du nouveau burg du Coudenberg et aurait formé le tracé qui, du Treurenberg, se dirigeait vers le Coudenberg, enveloppait le Burg, redescendait le long des pentes du Ruysbroeck, et formait au viquet de ce nom le coude rentrant dont une des branches va rejoindre la Steenporte. Cette troisième enceinte, probablement l'enceinte en maçonnerie, suivant en partie le tracé de la seconde, daterait donc de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe.

***

En somme, nous pensons que les remarques de M. Wauwermans sont des plus judicieuses, mais que ses arguments, tout en étant d'une très grande valeur, ne permettent pas de déterminer l'âge de nos fortifications.

[1] La liste des châtelains basée sur des documents authentiques commence en l'an 1099 environ, par Franco Ier, mort en 1131; quant aux prêtres de Coudenberg, il en est fait mention dès 1107. Henne et Wauters. t. I, p. 29 et 30.

A quelle époque les premières murailles de Bruxelles furent-elles élevées ? On l'ignore, car jusqu'à présent aucun document ne nous fournit des données précises à ce sujet.

M. Wauters et M. le général Wauwermans pensent que ce fut à la fin du XIe siècle, à cause de la construction du château de Coudenberg que l'on rapporte à ce moment.

Mais, la date de cette construction n'est, elle-même, qu'hypothétique ; M. Wauters hésite entre ses fondateurs; il en cite trois : Henri II, Henri III et Godefroid Ier, comportant une période comprise entre 1063 et 1107 (date qui mentionne l'église de Saint-Jacques pour la première fois). Peut-on se baser davantage sur la création des châtelains ? Le premier cité est, comme nous l'avons vu, Franco (1099 environ 1131). Notons le mot *environ* qui ne permet pas de certifier la date de 1099.

Enfin, la forme même du coude que fait l'enceinte autour du Coudenberg semblerait devoir faire admettre que cette portion d'enceinte est postérieure à la fondation de l'église Saint-Jacques, qu'elle enveloppe et dont l'existence est constatée seulement en 1107.

Que pouvons-nous conclure de toute l'argumentation précédente ? Peu de chose ; cependant, il semble fort admissible que l'enceinte murale ait été contemporaine de la construction du château de Coudenberg, toutefois, cette enceinte pourrait mieux dater du commencement du XIIe siècle, que de la fin du XIe, eu égard à l'incertitude qui règne sur la date exacte de la construction du château des comtes, et, dans cette hypothèse, qui nous semble se rapprocher davantage de la vérité, la limite postérieure ne pourrait être reportée au delà de 1121, date à laquelle l'existence du château est manifeste [1], c'est-à-dire que l'enceinte murale aurait été construite entre les années 1100 et 1120.

[1] *Factum est a.* 1121 *apud Brussellam super Castellum. Selecta pro sæculo anno* MM. Henne et Wauters, t. I, p. 26.

Nous sommes d'autant plus porté à attribuer aux premières années du XIIe siècle, la construction de cette enceinte, que l'examen de la muraille, au point de vue de la construction, corrobore notre opinion.

En effet, si l'âge d'un monument ne peut se fixer au moyen de documents écrits, il est un autre moyen d'investigation auquel on doit avoir recours et qui ne peut tromper l'archéologue : c'est la muraille elle-même. Les vieux monuments donnent toujours dans les détails de construction, des preuves certaines et indéniables de leur âge, car nos anciens architectes civils ou militaires suivaient les traditions, et parcouraient une voie continue, dont les étapes sont bien marquées et déterminées par des dates à peu près fixes. C'est ce que l'on constate aux fortifications de Bruxelles comme partout ailleurs.

Ainsi, en examinant les nombreux restes de l'enceinte murale, on remarque un emploi presque général du plein cintre et de la voûte en arc, et l'usage fort restreint de l'ogive que l'on ne retrouve qu'à la gorge de la tour d'angle de la Steenporte (voir *Annales*, tome I, p. 168, pl. IV).

L'ogive est donc employée, mais par exception.

Or, l'ogive ne fut introduite dans les constructions de l'Occident qu'après les premières croisades, c'est-à-dire au commencement du XIIe siècle. Tous les auteurs sont d'accord sur ce point.

Schayes dit expressément que l'emploi de l'ogive ne remonte pas au delà des premières années du XIIe siècle ; elle apparaît dans nos monuments peu après la première croisade, plutôt comme nouveauté et comme moyen d'ornementation rapporté de l'Orient avec tant d'autres choses, que comme mode de construction [1] ; c'est bien le cas ici.

Viollet-le-Duc affirme également que l'arc brisé, dit ogive,

[1] Schayes, *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. III, p. 5, 67 et 74.

a été d'abord une importation d'Orient et qu'il a été adopté en France, à dater du XIIe siècle, c'est-à-dire après les premières croisades [1].

M. de Caumont admet enfin que l'ogive a été usitée tout d'abord dans la France occidentale, dès la première moitié du XIIe siècle [2].

Si l'on remarque en outre la forme des moulures, dans lesquelles domine le tore, tant pour former le cordon à hauteur de la naissance de la voûte inférieure des tours que pour alléger de part et d'autre les pierres, dont se compose le plafond des escaliers couverts, et si l'on tient compte de l'emploi du double tore, pour raccorder, sur la façade, le parapet au corps de la tour, on trouvera des preuves suffisantes pour pouvoir placer, aussi exactement que possible, la construction des premiers murs de l'enceinte de Bruxelles entre les années 1100 et 1120.

Tout tend donc à montrer que ces murs remontent au règne de Godefroid-le-Barbu. Ce prince régna pendant trente-trois ans sur le duché de Lothier (1106-1139) comme comte de Brabant, titre que son frère Henri VI avait substitué à celui de comte de Louvain.

Par son avènement au duché, il réunissait à ses domaines héréditaires acquis depuis 1095, une vaste étendue de pays et gouvernait toute la partie centrale de la Belgique entre la Flandre, le Hainaut et la province de Liège. Il possédait le comté de Louvain, le marquisat d'Anvers, et la haute avouerie des abbayes du duché, des villes de Maestricht, d'Aix-la-Chapelle, Nimègue, etc [3].

C'était un seigneur puissant qui soutint plusieurs guerres pour combattre les prétentions des ducs de Limbourg, des princes, ses voisins, et même de ses vassaux. Malheureuse-

[1] Viollet-le-Duc, Art. *ogive*, t. VI, p. 424 et 446.
[2] De Caumont, *Abécédaire d'Archéologie*, *Archit. religieuse*, p. 391.
[3] Henne et Wauters., *op. cit.*

ment, il ne nous reste pas d'écrivain qui ait retracé en détail les faits marquants de ce règne long et prospère. Aussi croyons-nous pouvoir expliquer ainsi, que des événements aussi importants que la création du château de Coudenberg et l'érection des remparts de Bruxelles, ne nous soient pas signalés avec leur date, alors que seuls les documents relatifs aux donations religieuses ont laissé quelques traces du règne de ce prince de la maison de Louvain.

***

L'époque de la construction des remparts en maçonnerie de notre ville étant déterminée, il fallait, pour procéder rationnellement à la restauration de la Tour Noire, tenir compte tout d'abord des restes existants, en rétablissant dans leur état primitif toutes les parties de la tour pour laquelle des indices certains de dispositions anciennes se retrouvaient sur place, et compléter ce qui manquait au moyen de données recueillies dans les constructions contemporaines du pays ou de l'étranger.

Un grand nombre de points de la restauration ont pu être résolus par l'étude même des restes de la Tour Noire ; les détails nous ont apparu au fur et à mesure de la mise à nu des parties les plus anciennes ; d'autres points, et notamment le couronnement absent, n'ont pu être rétablis que par analogie avec des constructions militaires contemporaines. La justification des dispositions adoptées et la description de la Tour Noire restaurée feront l'objet du chapitre III de la présente étude ; mais, cette justification nous oblige à présenter, au préalable, quelques considérations sur l'état de la fortification et de la poliorcétique dans la première moitié du XII^e siècle. Le lecteur étant mis au courant de la question, nous pourrons faire valoir, sous une forme abrégée et au fur et à mesure qu'ils se présenteront dans le discours, les arguments sur lesquels nous nous appuyons pour établir nos conclusions.

# CHAPITRE II

## La fortification et la poliorcétique pendant la première moitié du XIIe siècle.

L'architecture militaire, stationnaire avant les croisades, subit en Occident de grandes modifications, à la suite de ces expéditions lointaines, par les rapports qui s'établirent avec l'Orient. Les orientaux avaient conservé les traditions romaines dans l'art de fortifier les places, tout en les modifiant sous l'influence byzantine. On peut se convaincre de cette assertion par la lecture du livre des édifices bâtis par l'empereur Justinien, dans lequel on trouve la description des fortifications des principales villes de l'empire de Constantinople [1].

Dans nos contrées, au contraire, jusqu'à l'époque des croisades, la tradition romaine avait fait loi, et l'on ne s'en était pas écarté.

Le commencement du XIIe siècle est donc, en Occident, une époque de transition pour l'architecture militaire, comme pour l'architecture religieuse; afin de bien en saisir les caractères, il faut jeter un coup d'œil sur la période antérieure et faire voir également la transformation opérée complètement plus tard.

***

Les fortifications des Romains présentaient une grande simplicité : l'enceinte d'une ville se composait d'une muraille de 10 mètres de hauteur environ et de 2 à 3 mètres d'épaisseur, défendue, de distance en distance, par des tours

[1] *Le livre des édifices de Justinien*, par Procope de Césarée, traduit par Cousin, Paris, 1686.

rondes ou carrées dominant les courtines, et percée des portes nécessaires à la communication avec le dehors.

Le parapet des courtines était crénelé ; les merlons [1] couvraient les défenseurs placés sur le chemin des rondes.

Les tours, non couvertes par des toitures, mais terminées par une plate-forme à ciel ouvert, avec parapet crénelé également, formaient les points d'appui des courtines. Chacune de ces tours constituait souvent un poste retranché, pouvant continuer la défense, même après l'escalade réussie de la courtine adjacente.

C'est sur ces tours que se plaçaient les machines de guerre : balistes et catapultes, dont parlent d'une façon assez confuse Végèce, Vitruve et tous les auteurs anciens, qui traitent de l'art militaire et de la poliorcétique de l'antiquité.

Toute la fortification antique est basée sur le principe du commandement : les dards et pierres, lancés du haut des tours élevées, acquéraient plus de vitesse et de puissance par l'action de la pesanteur, qui s'ajoutait à la force d'impulsion initiale. Ils parvenaient à atteindre, dans le tir courbe, l'assaillant caché derrière ses clayonnages ou ses couverts à percer dans le tir de plein fouet, ces mêmes parapets en fascinages, à ruiner enfin les machines dressées contre les remparts.

Nous n'entrerons pas dans les détails de structure de ces fortifications et nous ne ferons pas la description du renforcement des enceintes par une double muraille ou d'autres dispositions complémentaires ; qu'il nous suffise de signaler que la partie supérieure des remparts nous apparaît, d'après les monuments, couronnée d'une tablette saillante, en dos d'âne, pour favoriser l'écoulement des eaux de pluie [2].

[1] Les merlons sont les parties pleines du parapet entre deux créneaux voisins.

[2] Voir les détails d'un fragment de parapet crénelé de Pompéi dans le Dictionnaire des antiquités romaines de Rich, p. 488, art. pinna, et dans le Dictionnaire de l'architecture de Viollet-le-Duc t. I, art. *Archit. militaire*.

Les portes s'ouvraient généralement entre deux tours défendant l'accès, et la construction d'une porte de ville était presque toujours une occasion saisie avidement pour faire de la décoration monumentale.

Il subsiste quelques beaux spécimens de ces monuments de l'antiquité, que tout le monde connaît, et qui d'ailleurs ont été décrits dans maint ouvrage d'architecture : citons entre autres : la *Porta nigra* à Trèves, construite par Constantin vers 309, les portes de France et d'Auguste à Nimes, et les portes d'Autun (Saône-et-Loire) dues également à Auguste et élevées pendant le premier siècle de l'ère chrétienne.

***

Or, les principes de l'architecture romaine ont été suivis pendant la première période du moyen âge et jusqu'à l'époque des grandes invasions des barbares, pour disparaître alors, et reparaître au moment des croisades, avec certains perfectionnements, qui s'accentuent de siècle en siècle jusqu'à l'invention de la poudre.

Cette marche de l'art fortificatif est du reste rationnelle, car il est une loi générale en art militaire : l'attaque commande la défense ; de telle façon que la fortification et la poliorcétique sont intimement liées l'une à l'autre, et que tout perfectionnement dans les procédés d'attaque doit infailliblement amener une transformation de l'art de fortifier, tandis que la fortification reste stationnaire si l'attaque ne progresse pas. Que l'on étudie l'histoire de l'art, et l'on se convaincra que cette loi si importante a été suivie depuis l'antiquité jusque dans les temps modernes, et que la lutte se poursuit encore de nos jours. Nous venons à peine d'assister dans ces derniers temps à l'une de ses phases : l'introduction de la fortification à coupoles, nécessitée par les progrès accomplis dans le tir de l'artillerie rayée.

Lors donc qu'en étudiant les constructions militaires du

moyen âge, on reconnaît certaines modifications aux dispositions antérieures, certains perfectionnements des méthodes anciennes, il faut, pour les justifier, recourir à l'étude des procédés d'attaque employés en ce moment, ou un peu auparavant, et l'on peut être certain de trouver l'emploi d'engins nouveaux plus puissants, ou des méthodes d'attaque améliorées, que les dispositions adoptées par la défense ont pour but de contrecarrer.

La réciproque étant encore vraie, l'étude de la poliorcétique doit également nous conduire à établir le moment de l'introduction de ces dispositifs nouveaux dans l'organisation des places.

Nous sommes ainsi amené à résoudre la question suivante: si, jusqu'à l'époque des croisades, la fortification a suivi la tradition romaine, si, après les croisades, elle a une tendance à se modifier dans l'organisation de certains détails, organisation motivée par l'introduction, dans l'attaque, de procédés ou d'engins perfectionnés, à quelle époque précise peut-on faire remonter l'introduction de ces engins ?

Du résultat de nos recherches analytiques sur ce point, nous pourrons déduire, si, oui ou non, les remparts de Bruxelles ont subi, au moment de leur construction, l'influence résultant de ces perfectionnements de l'attaque ; nous pourrons conclure alors, en faveur des dispositions à adopter pour la restauration.

***

Examinons tout d'abord la poliorcétique dans ses principes généraux.

De tout temps, on a eu recours dans l'attaque des places à des procédés généraux qui appartiennent à deux catégories : l'attaque de vive force ou attaque d'emblée, et l'attaque préparée.

La première peut se faire par surprise, par trahison de la garnison, par escalade ou par le forcement des portes et des issues.

C'est un mode expéditif, qui permet de s'emparer d'une ville forte comme d'un retranchement de campagne, et sans passer par les lenteurs d'un siège ; c'est évidemment le mode d'attaque le plus profitable à l'assiégeant.

Mais, toute fortification bien organisée, bien surveillée et bien défendue est, et doit être, à l'abri de ce genre d'attaque, comme le témoignent mille faits historiques.

L'attaque préparée prend aussi le nom générique de siège.

Si la place est imprenable de vive force, il faut la réduire à capitulation par une méthode sûre, mais qui devient une méthode lente, exigeant une certaine préparation et une marche méthodique.

Les anciens connaissaient, comme attaques préparées, le blocus et le siège régulier ou attaque pied à pied. Les modernes y ont ajouté, depuis le XVIIe siècle, le bombardement. Celui-ci, possible avec le canon, était un moyen auquel on n'avait pu avoir recours avec les machines employées antérieurement à l'introduction de l'artillerie à feu [1].

Le blocus, devenu nécessaire lorsque l'armée assiégeante ne possède pas les machines ou les moyens d'approche, est fort long lorsque la place est bien approvisionnée ; on n'y a recours que par nécessité absolue.

De toutes les méthodes d'attaque, le siège régulier ou attaque pied à pied est donc le plus certain, mais il exige un grand déploiement de forces et une mise en œuvre de

[1] On pourrait à la rigueur faire remonter l'origine du bombardement à l'emploi du feu grégeois par les Orientaux, lors des croisades, pour incendier les machines de guerre de l'assiégeant.

ressources nombreuses ; il en résulte une lenteur qui assure la sécurité pendant l'avancement des travaux.

Dans cette attaque, on constate les phases suivantes :

1re phase : L'investissement : l'armée assiégeante s'établit autour de la forteresse, en surveille les issues, et réduit la place forte à ses propres ressources, en empêchant le ravitaillement. C'est un blocus préliminaire, mais moins hermétique que le blocus employé comme mode unique d'attaque.

2e phase : Les approches : on choisit sur le pourtour de la forteresse les points les plus faibles, et l'on dirige tous ses efforts vers ces points ; on s'approche à couvert jusque contre l'obstacle et on détruit ou surmonte cet obstacle.

3e phase. L'assaut : le siège se termine par l'assaut des brèches.

Ce sont surtout les travaux récapitulés dans la 2e phase qui ont varié suivant les époques, c'est-à-dire avec les engins en usage.

Les Romains connaissaient les vignes, permettant d'approcher à couvert le bélier, qui sapait les murs et provoquait leur écroulement. Ils avaient aussi recours à la mine, soit pour passer au-dessous de la muraille, soit pour la faire tomber, en la soutenant momentanément au moyen d'étançons, auxquels on mettait ensuite le feu. Ils se servaient de terrasses ou d'hélépoles, pour aborder le mur de plein pied avec son couronnement. La mise en œuvre de ces moyens d'approche était combinée avec le jeu des machines de jet et avec le tir des archers qui, maintenant les défenseurs éloignés des créneaux, assurait la marche des engins vers la muraille.

Toute fortification doit donc, avant tout, former un obstacle infranchissable de vive force ; c'est une condition essentielle et primordiale. Une pareille fortification exige donc l'attaque régulière.

Dès lors, tous les perfectionnements de la défense tendent

à renforcer l'obstacle proprement dit, de manière à rendre cette attaque plus difficile et partant plus longue. Ce résultat est obtenu par des dispositions variables suivant le temps, mais ayant toujours le même but : permettre aux assiégés de faire usage de leurs armes malgré le tir de l'assiégeant, et rendre l'obstacle difficilement destructible par les machines de l'attaque.

C'est ainsi que nous trouvons, sous les Romains, des murailles formées de deux murs séparés par un massif terrassé, disposition qui rend la brèche impossible par le bélier, et des volets mobiles, dans les créneaux, pour couvrir les défenseurs, tout en leur permettant de tirer dans la campagne.

C'est encore dans le même ordre d'idées qu'au moyen âge on a recours à des dispositions analogues aux précédentes, et surtout aux hourds et aux machicoulis. Ceux-ci apparaissent peu après les croisades, lorsque les grands engins de l'attaque acquièrent plus de puissance. C'est alors que l'on renforce l'enceinte par des ouvrages extérieurs, lices et barbacanes, qui forcent l'assiégeant à faire des attaques successives, augmentant la longueur du siège.

C'est enfin, dans le même but, que la fortification moderne s'est entourée, depuis le XVIe siècle, de ces nombreux ouvrages qui, appelés *dehors*, à cause de leur situation en avant du corps de place, ont fait la vogue de la fortification bastionnée jusqu'au milieu du siècle actuel.

***

Les procédés d'attaque des Romains restèrent en usage jusqu'à l'invention de la poudre ; ils ne subirent quelques modifications de détail qu'après les croisades, par suite des perfectionnements apportés aux engins d'attaque ; ces changements subis par la fortification n'eurent cependant lieu que successivement et avec circonspection. L'esprit

humain est essentiellement routinier, et les places fortes, construites en temps de paix, ne sont exposées à subir que dans le siège futur, les effets des machines perfectionnées depuis le moment de leur érection. Aussi constate-t-on toujours que les améliorations à la fortification suivent, mais à distance, les progrès des machines d'approche ; c'est là encore un point intéressant à noter.

***

En France, l'usage des machines se perd après Charlemagne, pour ne reparaître qu'après les croisades [1].

Les engins et machines de guerre employés alors peuvent se subdiviser en quatre groupes [2] :

1° les trébuchets, trébucs, engins à verge (couillards), mangonneaux, etc., mus par des contrepoids, fort probablement inconnus chez nous avant le XIIe siècle, mais dont les Orientaux paraissent être les inventeurs, car ils s'en servaient avec avantage déjà dès le XIe siècle. Ces engins ne lançaient que des pierres et du feu grégeois ;

2° les pierrières, caables, maleveisines ou malevoisines, arbalètes à tour, mûs par la tension de cordes, de nerfs ou de ressorts en bois ou fer, d'une façon analogue à celle des machines romaines : balistes, catapultes, onagres, etc., qu'elles remplacent.

C'est encore aux Grecs d'Orient que l'on doit ces machines. Ils les tenaient probablement des infidèles, car dans tous les écrits, même au XIIIe siècle, on rencontre fréquemment les expressions de *pierrière turque*. Joinville, dans ses *Mémoires*, avoue que les engins français sont encore inférieurs à ceux des Turcs, et ce n'est qu'à la fin du XIIIe siècle

[1] Bardin, *Dictionnaire de l'armée*, art. *machines*.
[2] Viollet-le-Duc, *Dict. de l'architecture*, art. *engin*.

que les machines de jet acquièrent en Occident toute leur puissance.

Ces machines lançaient des pierres, des dards, du feu grégeois.

3° Les armes à main : arcs, arbalètes, lances, haches, marteaux d'armes, etc. Toutes ces armes datent de fort loin, sauf l'arbalète, pour l'âge de laquelle on n'est pas d'accord.

On croit reconnaître cette dernière dans l'antiquité, et l'on prétend, en s'appuyant sur le témoignage de Guillaume-le-Poitou, qu'elle fût employée à la bataille d'Hastings en 1066.

Ce qui est certain, c'est que l'on s'en sert en Europe, et surtout en Angleterre, postérieurement à la Croisade de 1096. Les Français l'emploient en 1108, sous Louis-le-Gros, mais son usage se perd bientôt en France, par suite de la décision du second Concile de Latran (1138-1139), qui l'interdit pour les combats entre Chrétiens comme « trop meurtrière et odieuse à Dieu. »

Au commencement du règne de Philippe-Auguste, cette arme était même devenue inconnue des Français [1] ; cependant, elle reparaît bientôt, et les troupes de ce prince l'emploient au siège de Bouvinnes (1214).

La défense du concile de Latran ne fut donc pas longtemps observée ; les croisés latins ne craignirent pas d'employer des arbalétriers en 1202 et 1203 contre Zara et Constantinople, villes toutes chrétiennes.

4° Les engins d'approche : béliers, moutons ou bossons, tours mobiles ou beffrois, chats, chats chateils : machines mues à bras d'homme, auxquelles il faut ajouter la mine à étançons, qui fut d'un usage constant pendant tout le moyen âge. Le bélier (mouton en *langue d'oil*, bosson en *langue*

[1] Guillaume le Breton. *La Philippide.*

Francigenis nostris, illis ignota diebus
Res erat omnino quid *balistarius arcus*
Quid *balista* foret...

*d'oc*) ne cesse d'être employé depuis l'antiquité ; on le retrouve du xe au xvie siècle. Les tours mobiles ou beffrois, analogues aux hélépoles des Romains, sont aussi très usitées au moyen âge et sont connues de tout temps [1]. Les croisés les emploient au siège de Jérusalem (1099). Une des dernières mentions de cet engin est faite par Froissart, au siège de Breteuil, par le roi Jean, en 1356 [2].

Les chats, en imitation des vignes des Romains, sont signalés dès le xiiie siècle, dans la croisade de 1208 contre les Albigeois.

En somme, l'emploi régulier des machines d'approche ne reparaît que quelque temps après la première croisade, et ces machines ne se perfectionnent qu'à la fin du xiie ou au commencement du xiiie siècle, c'est-à-dire postérieurement à la construction de l'enceinte murale de Bruxelles.

***

L'examen de l'œuvre de Guillaume de Tyr, presque contemporain des événements de la première croisade, prouve même que, contrairement à l'opinion de MM. Henne et Wauters, reproduite par M. le général Wauwermans, si quelques rares seigneurs croisés possédaient la connaissance de l'art de fabriquer les machines (et il n'est question que de beffrois) [3], ces croisés par contre étaient en général incapables de mener à bonne fin un siège régulier, et ils durent, à maintes reprises, recourir aux ingénieurs étrangers, pour la fabrication et la conduite des engins (siège de Jérusalem, 1099, siège de Tyr, 1124).

[1] César, *de Bello gallico*. Liv. III et V.

[2] Froissart. Édition Buchon. Liv. I, 2e partie, ch. 21.

[3] « Gontran de Bruxelles, Godefroid et Henri d'Assche conduisirent en Palestine les croisés du Brabant. Ce dernier et le comte Herman inventèrent une machine de guerre qui portait vingt cavaliers sur les murs des places assiégées. » Henne et Wauters, t. I, p. 30.

La longueur même des sièges montre toute l'ignorance et l'inexpérience des assiégeants.

En 1097, Nicée, bloquée depuis 52 jours, ne se rend que par un événement tout à fait imprévu; en 1098, Antioche n'est prise que par trahison après 7 mois de blocus; Jérusalem, assiégée au moyen de beffrois, résiste plus d'un mois à l'attaque régulière conduite par les *Génois*.

Au siège de Tyr (1124), les machines des assiégés sont plus puissantes que celles des chrétiens. Ceux-ci sont obligés de recourir à un arménien *Havedic*, très expert dans l'art de lancer les pierres [1]. Le siège avait été commencé le 15 février et la ville se rendit le 29 juin 1124; il avait duré 134 jours.

La même constatation d'impuissance des machines françaises en présence des pierrières turques, se retrouve même plus tard, au siège de Damiette par Louis IX (1249) [2].

La ville de Damiette avait été assiégée déjà en 1170, pendant 50 jours, par les princes croisés, commandés par Amaury, roi de Jérusalem ; ils n'avaient pu s'en rendre maîtres.

En 1218, elle subit un nouveau siège et ne fut emportée d'assaut qu'après une résistance de 16 mois et 22 jours.

***

On le voit donc : au commencement du XIIe siècle, les engins d'attaque n'étaient qu'imparfaitement connus ; leur

[1] Guillaume de Tyr. *L'Histoire de la Guerre sainte*. Trad. de G. Du Préau. Paris, 1574. L. XIII, ch. X.

[2] *Mémoires de Jean, Sire de Joinville*, publiés par Francisque Michel. Paris, Didot. 1858. « Le roi fist faire dix-huit engins, dont Jocelin de Cornaut estoit mestre engingneur. Nos engins getoient au leur (les Sarrasins en avaient 16), et les leurs aux nostres ; mès oncques n'oy dire que les nostres feissent biaucop », p. 61.

puissance était faible, et les modes d'attaque étaient ceux de l'antiquité, sans aucun changement qui pût motiver, dans la construction des enceintes des villes, des modifications à la méthode romaine : l'enceinte ne devait comprendre qu'une muraille crénelée, renforcée de distance en distance par des tours à plate-forme entièrement découverte, ou tout au plus couverte dans la partie centrale, d'un toit plat laissant libre le chemin de ronde. Ce toit plat était destiné uniquement à soustraire en partie la plate-forme, si le dessous était voûté, ou l'intérieur de la tour en l'absence de voûte, à la pluie et aux intempéries des saisons de nos climats du Nord.

L'enceinte visigothe de Carcassonne, bâtie au v^e^ ou au vi^e^ siècle, et dont l'une des tours est reproduite par Viollet-le-Duc [1], nous semble un spécimen digne d'attention et qui peut fournir quelques indications précieuses pour rétablir le couronnement de la Tour Noire.

Mais, le type le plus parfait de l'architecture du xii^e^ siècle nous est donné par le château des Chevaliers. Ce château, construit en Syrie, de 1125 à 1145, par les croisés, a été étudie dans tous ses détails par M. Guillaume Rey, qui en a figuré une restauration dans son bel ouvrage : *Étude sur les monuments de l'architecture militaire des croisés en Syrie et dans l'île de Chypre* [2].

Enfin, comme constructions dont l'examen s'impose, nous devons signaler le château de Carcassonne, élevé en 1130, c'est-à-dire à la même époque que notre enceinte.

***

Ce sont là des documents précieux, mais que nous avons dû prendre à l'étranger; car, il faut bien l'avouer, la Belgique

[1] Viollet-le-Duc, t. IX. art. *Tour*.

[2] Paris. Didot 1871, un vol. in-4° avec 24 planches. Ce volume fait partie de la collection des documents inédits sur l'histoire de France

qui possédait de nombreuses constructions militaires, n'a presque rien laissé debout des enceintes ou des châteaux du XIIe siècle.

Schayes énumère et passe en revue [1] les restes de cette architecture, et nous devons constater avec lui que c'est peut-être l'enceinte de Bruxelles qui présente les vestiges les mieux conservés. Le Conseil communal a donc rendu un véritable service aux amis de l'art, en maintenant sa décision première, mise de nouveau en balance par la minorité du Conseil au mois de décembre 1888, et nous croyons être l'interprète de tous ceux qui s'intéressent à la conservation des monuments historiques, en témoignant hautement la satisfaction que nous avons éprouvée à la suite de cette résolution judicieuse.

Que reste-t-il des constructions militaires du XIIe siècle ? Les murs de Louvain laissent apercevoir, dans les pâtés de maisons, quelques vestiges assez intéressants, mais les couronnements manquent partout. Quant aux fragments qui se trouvent dans le parc Saint-Donat, nous n'en parlerons pas. Ils ont subi un tel travestissement, par leur adaptation au type « Ruine », tel que l'entendent les romantiques, que l'archéologue a bien de la peine à démêler ce chaos.

A Nivelles, on a retrouvé deux tours ; à Gand, quelques débris informes.

Les vieux châteaux n'ont pas été mieux partagés que les enceintes de villes : du vieux château d'Ath (bâti vers 1130), il ne subsiste qu'un tronçon : la partie supérieure, la plus intéressante probablement, a été démolie vers 1830. Le château des comtes, à Gand, l'un des monuments les plus remarquables du pays, est fort délabré, et ses parapets sont enlevés. Heureusement qu'une restauration entamée depuis peu, assurera, dans l'avenir, la conservation de ces

[1] Schayes. *Hist. de l'architecture,* t. II, p. 77 et suiv.

précieux restes. Le Steen d'Anvers, enfin, est mutilé par des restaurations qui l'ont complètement modernisé.

Seule, la vieille enceinte de Bruxelles a conservé des morceaux de remparts tout entiers : tours et courtines, couronnements de murailles, arcades sous les courtines, etc., qui permettraient de reconstituer un ensemble d'une réelle valeur archéologique ; nous espérons bien voir se réaliser une pareille restauration, lorsque le percement de rues nouvelles, telle que la communication au travers du Palais de Justice ancien, mettra à nu la Tour d'angle de la Steenporte et les portions du rempart adjacentes.

Ce qui frappe, en parcourant cette enceinte, c'est un caractère de majesté, uni à la plus grande simplicité.

Cette enceinte murale était, à l'origine, une véritable construction à la romaine ; simple et solide, et destinée à résister victorieusement à toute attaque de vive force, mais à laquelle on devait ajouter, en temps de guerre, par l'emploi de constructions en bois, les renforcements que nécessitait une résistance à outrance à l'attaque régulière : des clôtures et palissades au dehors des fossés, en avant des ponts, des portes, etc.

Cette grande simplicité, paraissant exclure pendant le temps de paix tout ce qui était cependant indispensable en temps de siège, et laissant à faire, au dernier moment, des travaux considérables, pour mettre la place en état de défense, pourrait être taxée d'imprévoyance. Il n'en est rien; car la dépense entrant en ligne de compte, il était naturel que les bourgeois, qui payaient leurs murs d'enceinte, fissent un minimum de dépense, qui n'allât pas au delà de ce qui était strictement nécessaire pour se mettre à l'abri d'une attaque d'emblée, quitte à obtenir par un surcroît de travail, et au moyen de matériaux approvisionnés, mais non soumis aux intempéries, et par conséquent non sujets à entretien, l'augmentation de valeur défensive pour le moment du siège.

Rationnellement, c'était peut-être une mesure sujette à critique ; mais encore devons-nous avouer que les mêmes errements existent pour toutes les anciennes places fortes communales, et que ces errements sont suivis encore, de nos jours, par simple raison d'économie, dans l'organisation des forteresses de l'État. Une autre raison péremptoire s'ajoute à la précédente : le renforcement n'est nécessaire que sur la partie du périmètre de l'enceinte qui subit l'attaque régulière. Or, ce point d'attaque n'apparaît qu'au moment du siège ; c'est l'ennemi qui le désigne. Quoi de plus rationnel, que d'attendre ce moment pour porter, sur le point attaqué, toutes les ressources disponibles.

D'une toute autre façon se présentent les châteaux-forts construits par des maîtres puissants et riches. Là, tout est prévu et combiné d'avance, de manière à réduire au minimum les travaux de mise en état de défense. C'est ainsi que des fortifications comme le château et l'enceinte de Carcassonne, élevés au commencement du XIIe siècle, et continués par saint Louis au siècle suivant, pour en faire une place de premier ordre du domaine royal contre l'Aragon et les entreprises des Seigneurs hérétiques des provinces méridionales, présenteront des dispositions plus soignées, mais beaucoup plus coûteuses que celles que pouvaient se permettre les bourgeois, entourant de murs leur cité.

On ne doit donc pas s'étonner, si l'on ne retrouve pas dans les murs de Bruxelles les raffinements de l'art qui se remarquent dans les enceintes des villes royales, ou dans les châteaux-forts des riches barons.

***

Du reste, quoique au commencement du XIIe siècle, Bruxelles se fût déjà singulièrement accrue, elle était loin de

présenter l'importance qu'elle acquit aux siècles suivants, et qui fut due surtout au séjour qu'y firent ses gouvernants.

Au XIIe siècle, Louvain est toujours la capitale du duché, tandis que Bruxelles, quoique possédant son château, signe de la puissance du seigneur, et une enceinte de murailles, servant de clôture à la bourgeoisie, reste une ville de second ordre, où les comtes et ducs ne font que de rares séjours; Lambert Balderic seul y demeura quelque temps.

D'après les recherches faites sur les sépultures des ducs de Brabant par P. F. X. De Ram [1], on voit que les comtes de Louvain et les premiers ducs de Brabant ont leur résidence au château de Louvain situé au Mont César.

Au XIIe siècle même, l'église Saint-Pierre est le lieu de leur sépulture : Godefroid II, le Jeune, y est inhumé en 1143, Godefroid III, le Courageux, en 1190, Henri Ier, le Guerroyeur, en 1235. Henri III, mort en 1261, est enterré dans la même ville, aux Dominicains; tous ses enfants avaient vu le jour à Louvain [2]. Ce n'est qu'à la fin du XIIIe siècle que les ducs de Brabant ont leur sépulture à Bruxelles. Jean Ier est enterré dans l'église des Récollets en 1294. A ce moment l'ancien château, le *castrum,* a été remplacé par un palais, où Jean II reçoit Édouard Ier, roi d'Angleterre, en 1297 ou 1298 [3]. A sa mort (1312), Jean II se fait inhumer à Sainte-Gudule, et peu après (1318), sa femme, Marguerite d'York, vient reposer à ses côtés.

***

Il résulte de ce qui précède que, primitivement, les tours de la première enceinte murale ne possédaient pas ces toitures coniques élevées, que l'on rencontre plus tard. M. le général

[1] *Recherches sur les sépultures des ducs de Brabant à Louvain.* Bruxelles, Hayez, 1845.

[2] Henne et Wauters, t. I, p. 65, note 2.

[3] Henne et Wauters, t. I, p. 79.

Wauwermans est aussi de cet avis ; mais il pense que ces tours portaient sur leur plate-forme une machine de guerre : baliste ou catapulte, et il lui semble qu'une restauration rationnelle pourrait comprendre le placement, à l'étage de la tour, de l'un de ces grands engins de guerre, employés autrefois pour la défense éloignée.

Sans insister sur l'anachronisme des noms de baliste et de catapulte, noms qui ne sont plus employés après l'an mil, que dans les chroniques en latin, où les mots de cette langue empruntés au vocabulaire romain servent à traduire les nouveaux noms des engins, nous croyons que la proposition du général Wauwermans ne peut être acceptée, pour plusieurs raisons.

Les tours des enceintes du XIIe siècle n'ont pas du tout été construites pour y placer des machines de guerre puissantes, qui, nous l'avons vu plus haut, n'existaient pas encore, ou n'étaient qu'à l'état embryonnaire. Eussent-elles existé, que ces tours eussent été trop étroites pour recevoir ces machines. Tout au plus aurait-on pu y placer des arbalètes à tour, pièces mobiles et facilement maniables.

Même plus tard, les grands engins de la défense reçoivent d'autres emplacements que les tours.

Les trébuchets de la fin du XIIe et du XIIIe siècles deviennent fort lourds et occupent beaucoup de place. Les engins à verge, dont fait mention Villard de Honnecourt (auteur du XIIIe siècle), avaient besoin d'une plate-forme de 7 à 8 mètres de largeur, sur 12 mètres de longueur, d'après le calcul établi par Viollet-le-Duc [1].

Ces engins étaient aussi fort lourds, comme on le voit d'après les renseignements fournis, par les comptes de ville, sur leur établissement ou leur démolition. Ainsi, les comptes de la ville d'Orléans donnent les renseignements suivants

[1] Art. *Engin*.

sur l'engin de la tour Saint-Paul, (un couillart ou engin à verge de la fin du XIIIe ou du XIVe siècle) [1].

Le charpentier Machai compte 346 journées de main-d'œuvre et fournit un demi cent de bûches pour faire les chevilles.

Vaichot, serrurier ou *fèvre*, fournit 692 livres de fer et 3000 clous.

Macé Pillot, cordier : un câble et 2 cordes pour les bras, pesant 274 livres.

Le levage et la pose de la machine exigent 84 journées [2].

La verge de cet engin avait environ 10 mètres de longueur et l'engin pesait près de 25000 kil. — Il fut démoli en 1428, et ses débris remplirent 26 voitures.

De pareils trébuchets et mangonneaux n'auraient pas pu trouver place sur les tours de faible diamètre ; ils étaient placés sur le sol, derrière les courtines, et tiraient au-dessus de la tête des arbalétriers, qui occupaient le chemin des rondes. Une fois établis, leur tir s'exécutait dans une direction déterminée, sans pouvoir agir latéralement.

Les machines moins lourdes : les pierrières, les caables, se trouvaient souvent sur des plates-formes en bois, au même niveau que le chemin de ronde, suffisamment élargi à l'aide de boisages et de charpentes.

Les arbalètes à tour, très mobiles, et dont le tir pouvait se règler en direction et en hauteur, se plaçaient indifféremment, sur le chemin de ronde des courtines, ou sur les plates-formes découvertes des tours [3]. Plus tard, lorsque la presque totalité des tours d'enceinte reçut un toit conique, ces arba-

[1] *Histoire architecturale de la ville d'Orléans*, par M. de Buzonnière. Paris et Orléans, 1849, 2 vol. in-8o.

[2] Nous n'avons pas trouvé, dans l'auteur, l'année du compte qui fournit ces renseignements.

[3] Viollet-le-Duc, art. *Engin*.

lètes à tour restèrent établies dans l'étage supérieur des tours, c'est-à-dire sous la toiture.

Ce n'est donc qu'exceptionnellement, et peut-être même postérieurement au XIIIe siècle, que l'on rencontre, et seulement sur quelques tours importantes et suffisamment larges, une plate-forme découverte destinée à recevoir de gros engins.

Citons parmi les applications de ce dispositif : la tour Saint-Paul, à Orléans, dont il est question ci-dessus, les deux tours de la citadelle élevée par Philippe-le-Bel, pendant les dernières années du XIIIe siècle, en face d'Avignon [1], et les tours du châtelet, construites de 1348 à 1364 pour couvrir la porte Saint-Lazare à Avignon [2].

Partout ailleurs, on retrouve en Occident, pendant le milieu du moyen âge, des tours couvertes de toitures ; soit, que celles-ci aient été employées, dans nos climats pluvieux, pour soustraire les plates-formes aux intempéries, soit, plus vraisemblablement, pour mettre les défenseurs de ces plates-formes à l'abri des projectiles de l'assiégeant, lorsque ce dernier parvint à mettre en œuvre des engins assez puissants.

La seule exception que nous connaissions à cette règle générale, se trouve dans l'enceinte d'Aigues-mortes, construite sous Philippe-le-Hardi, entre 1270 et 1285 ; toutes les tours sont couronnées d'un parapet crénelé à découvert, d'une façon analogue aux constructions de l'Orient.

Toutefois, nous devons faire observer que dans un très grand nombre de constructions, tant en France qu'en Belgique, le chemin de ronde des tours reste à découvert, tandis que la partie centrale de la plate-forme est seule surmontée

[1] Viollet-le-Duc, t. VII, art. *porte*.
[2] Viollet-le-Duc, *ibid*.

d'une toiture conique fort élevee, portée même parfois par une tourelle cylindrique en maçonnerie.

Cette disposition s'observe dans les tours de l'enceinte de Carcassonne, dans les tours des portes de la seconde enceinte de Bruxelles, dans les tours représentées sur le sceau d'Anvers, de 1231 etc., etc. (PL. II.)

C'est un dispositif analogue à celui qui a été adopté, lors de la restauration de la Porte de Hal à Bruxelles, en faisant, bien entendu, abstraction du machicoulis en pierre, qui rappelle la caractéristique du couronnement du XIVe siècle.

A quelle époque commença-t-on à couvrir les tours de cette toiture conique si pittoresque ?

Malgré toutes nos recherches, c'est là un point dont nous n'avons pu trouver la solution, mais il est constant qu'à la fin du XIIe siècle, et, certainement au XIIIe, les tours découvertes forment l'exception, ainsi que le montrent tous les sceaux contemporains.

Nous ne pensons pas que l'emploi des toitures élevées soit cependant de beaucoup antérieur au XIIIe siècle, parce que c'est à ce moment seulement qu'elles sont nécessaires pour couvrir les défenseurs contre les projectiles des engins, et notre conclusion, sous ce rapport, reste encore la même que ci-dessus : il serait rationnel de laisser la Tour noire avec sa plate-forme à découvert, si l'on veut rétablir le monument tel qu'il existait à l'origine.

***

Mais, objecte-t-on : l'enceinte murale de Bruxelles continuant à subsister jusqu'au règne de Charles-Quint, ainsi que le montrent tous les plans du XVIe siècle, et notamment l'un des plans les plus importants : le plan dressé par Deventer dans son atlas des villes de la Belgique, cette enceinte ne

. II. — La Tour Noire. — Études concernant l'état primitif (XIIe siècle).

subit-elle pas toutes les modifications apportées aux fortifications pendant le moyen âge ?

Examinons l'objection présentée ; la première enceinte ne sert comme fortification, que jusqu'au moment de la construction de l'enceinte agrandie du XIVe siècle, et, dès que cette seconde enceinte est terminée, une partie notable de celle qui nous occupe est déclassée.

Le 13 novembre 1377, la plus grande partie des fossés, depuis la tourelle de la porte de Coudenberg, jusqu'au bien acheté rue de Ruysbroeck, par Arnoul de Grève, de Goyck, au chevalier Walter Pipenpoy, est cédée à la ville.

En 1388, les échevins cédèrent aux arbalétriers de Saint Georges toute la partie supérieure du fossé de l'enceinte, depuis la demeure de Henry Calays jusqu'à la Steenporte.

En 1394, une des maisons de l'impasse Plattendael (rue du Val des Roses) avait la jouissance de l'une des tours du rempart adjacent.

En 1434, on céda à un particulier toute la partie de l'enceinte comprise entre le viquet de Wolf et la poterne des Herbes-potagères.

Enfin en 1455, la famille de Berghes obtint la jouissance des tours et du rempart, tout le long de la Montagne de l'Oratoire.

On le voit, une grande partie de la première enceinte murale est abandonnée au point de vue militaire, et remise à des particuliers, probablement à la seule condition d'entretenir la muraille, pour conserver à la rigueur, en cas de siège, un simple retranchement intérieur. Les constructions solides de notre vieille forteresse ayant été bientôt englobées dans les nouvelles bâtisses, c'est par suite de ces circonstances, que nous voyons l'enceinte encore presque entière sur les plans du XVIe siècle, et que nous en retrouvons conservés aujourd'hui, un aussi grand nombre de fragments.

L'enceinte de Bruxelles du XIIe siècle traversa donc complètement, il est vrai, les temps du moyen âge, mais, contrairement à ce qu'en pense M. le Général Wauwermans, elle ne dut pas subir de grandes modifications pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, c'est-à-dire pendant les trois siècles de son existence au point de vue militaire.

Tout d'abord, on ne constate, pendant ce laps de temps, aucun document apportant une preuve que l'on ait travaillé aux fortifications de cette enceinte. En second lieu, la première enceinte murale n'a jamais subi de siège régulier ; or, comme c'est ordinairement à la suite d'un pareil siège que l'on procède à des modifications pour corriger les défauts reconnus pendant l'attaque de la place, on ne doit pas s'étonner de retrouver dans les vestiges de nos remparts les dispositions primitives du XIIe siècle, plutôt que celles des siècles suivants.

C'est ce que confirme encore un examen attentif de tous les restes de nos premières fortifications, examen qui ne laisse apercevoir aucune trace de changements apportés aux dispositions premières. M. Wauters est d'accord avec nous sur ce point [1].

***

Une autre objection, à laquelle il nous faut répondre, est la suivante : Les fortifications primitives de Bruxelles ne comprenaient-elles pas des tours à toiture conique, alors que tous les plans du XVIe siècle, et même un tableau du Musée, paraissant dater de la fin du XVe siècle [2], renseignent un grand

[1] L'enceinte..... et dont toutes les parties existantes offrent tant d'uniformité, qu'elles doivent toutes remonter à la même époque.

*La première enceinte de Bruxelles*, p. 12.

[2] Voir au Musée de Bruxelles, les tableaux représentant Philippe le Beau et Jeanne la Folle.

Voir aussi la brochure : *un triptyque historique* par A. Reynen. Une planche y est jointe qui reproduit au trait ces deux tableaux et la partie de l'enceinte adjacente au palais des ducs de Brabant.

nombre de ces tours couvertes de hautes toitures ? Ces dispositions, qui ont dû être adoptées antérieurement à la confection des plans, ne reproduisent-elles pas, par conséquent, l'état de ces fortifications dans les siècles précédents, et peut-être leur état primitif ?

Nous avons déjà réfuté précédemment cette objection, en faisant valoir les arguments qui nous portaient à conclure pour l'absence de toitures coniques sur les tours de Bruxelles. La présence d'une toiture, sur les tours de tous les plans gravés peut cependant s'expliquer.

Les remparts ayant été déclassés et remis aux particuliers, en partie dès la fin du XIVe siècle, et complètement au siècle suivant, ces particuliers en ont fait des habitations auxquelles s'imposait une couverture. Ils ont été amenés à donner à cette toiture une forme conique, semblable à celle des tours de l'enceinte extérieure qu'ils avaient sous les yeux, toiture qui se prêtait parfaitement aux données générales de l'architecture ogivale, alors la seule en usage.

***

Telle est notre opinion, corroborée, d'ailleurs, par la forme des pignons adossés à la gorge de ces tours, c'est-à-dire du côté de la ville.

Si l'on examine, en effet, les plans des enceintes de Bruxelles et de Louvain, on s'aperçoit que presque toutes les tours à toiture conique, même celles des enceintes du XIVe siècle de ces deux villes, sont fermées, à la gorge, par un mur dont le pignon s'élève en gradins jusqu'au sommet.

On a cru longtemps que les constructions à gradins ne remontaient pas, chez nous, au-delà de l'époque de la domination espagnole, et l'on remarque en effet dans nos monuments civils comme dans nos vieilles maisons urbaines,

des applications fréquentes de ces pignons ; celles-ci pourtant ne se retrouvent pas avant la fin du xv^e siècle.

Il est cependant avéré aujourd'hui, que leur emploi remonte beaucoup plus haut. Ainsi, on les retrouve en germe dans la forme des créneaux de la fortification orientale.

On peut les signaler dans la belle maison romane (xii^e siècle), dite des Templiers, à Cologne, et dans la halle aux grains à Gand. Cette halle, placée près de la maison des Bateliers, est un édifice construit dans le style bien accusé de la fin du xi^e ou du commencement du xii^e siècle, quoique l'on fixait ordinairement son érection à l'année 1323 [1].

Plus tard, on retrouve les pignons à gradins dès le commencement du xv^e siècle ; ils sont appliqués à l'architecture militaire, dans les estampes de la légende de Saint-Servais (1425), et dans les pignons des logis du château de Pierrefonds (xv^e siècle), tandis qu'on en voit, employés pour l'architecture civile, dans les miniatures du manuscrit N° 9278, exécuté vers 1450 et dans le tableau de Van Eyck : *le triomphe de l'agneau*, de la même date [2]. Ils continuent à être en usage pendant les siècles suivants. (Pl. II.)

Dans les constructions romanes, les gradins sont terminés par une tablette en dos d'âne fortement accusé ; quant aux constructions du xv^e siècle, on ne peut rien affirmer sous ce rapport, les documents relatifs à ces édifices étant à trop petite échelle. Au château de Pierrefonds, ces couronnements ont bien le caractère ogival. (Voir Pl. II)

[1] Schayes, t. II, p. 162 et 172. — Les façades de ces deux bâtiments ont été reproduites dans l'ouvrage portant pour titre : *Geschiedenis der Middeleeuwsche Bouwkunde*, door Felix de Vigne, Gent 1845. M. de Vigne se range à l'avis que la Halle de Gand est une construction qui remonte au xi^e siècle, tandis que le chevalier Dierickx, dans son mémoire sur la ville de Gand, t. II, p. 155, la reporte au xiv^e siècle, mais, sans preuves admissibles.

[2] Voir, dans le *Spirituale pomerium* de M. Alvin, la notice concernant les gravures sur bois de la légende de Saint-Servais, par M. Ruelens.

Entre la fin du XIe et le commencement du XVe siècle, on a également construit des pignons, mais aucun de ceux qui nous sont connus ne forme escalier. Un beau spécimen à citer est le pignon de la Tour du Tréseau à Carcassonne [1], qui date de la fin du XIIIe siècle.

Nous sommes porté cependant à croire que la tradition des pignons à gradins en escalier, connus à l'époque romane et que l'on retrouve au XVe siècle, a dû se continuer pendant la période intermédiaire, mais, que les constructions de l'espèce ont disparu, ou n'ont pas encore été signalées à cause de leur adaptation à des édifices, dont la valeur au point de vue de l'art est trop minime, pour mériter d'être mentionnées.

Il se peut donc également, ou, ce qui est cependant peu probable, que les remparts de l'enceinte murale aient été améliorés au XIIIe ou au commencement du XIVe siècle, et que les tours aient été, suivant l'usage général, admis à cette époque, recouvertes de toitures coniques, s'appuyant à la gorge sur des pignons à gradins en escalier, ou bien encore, ce que nous serions plus porté à croire, que ces adjonctions n'aient été faites qu'après le déclassement des fortifications, à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe.

Quoi qu'il en soit, l'adoption d'une toiture et d'un pignon à gradins dans la restauration de la Tour Noire, ne nous semblerait pas un anachronisme choquant, puisque l'on aurait ainsi, non pas le type primitif, mais bien, une tour de la première enceinte modifiée, telle que l'indiquent les anciennes vues, et telle que nos pères l'ont eue sous les yeux dans les siècles qui suivirent sa construction.

A l'appui de cette manière de voir, nous devons ajouter encore, que Viollet-le-Duc représente, couvertes de toits

[1] Viollet-le-Duc, t. IV, p. 272 et suivante.

coniques, toutes les tours du château de Carcassonne, qui date du XIIe siècle [1].

***

En admettant qu'une toiture soit établie sur la Tour Noire, le problème n'est pas entièrement résolu, car il existe plusieurs combinaisons pour l'établissement de cette toiture, et la solution se complique par l'introduction d'un élément nouveau : nous voulons parler des hourds.

Avant tout, il est nécessaire de se mettre d'accord sur la question du hourdage ; examinons, à cet effet, ce qu'en disent les auteurs les plus autorisés.

Le mot hourd, synonyme d'échafaudage, est employé aussi pour désigner les galeries saillantes en bois, couronnant, en surplomb, le parement extérieur des courtines et des tours.

Les machicoulis sont des hourds permanents et continus, en maçonnerie, tandis que les moucharabys sont des hourds ou des machicoulis de dimensions restreintes, c'est-à-dire discontinus.

Les galeries en bois durent nécessairement s'introduire dans la fortification, lorsque l'emploi d'armes assez puissantes de l'attaque força l'assiégé à faire usage de moyens de sûreté plus complets ; ces hourds avaient pour but de soustraire aux coups, les défenseurs placés sur le chemin de ronde, non seulement pendant la première période des attaques régulières, mais, pendant toute la suite du siège, et même lorsque l'assiégeant était arrivé au pied du mur.

Ils permettaient de continuer la défense avec sécurité jusqu'aux dernières limites, en donnant le moyen d'atteindre

[1] Viollet-le-Duc, t. IV. Art créneau, p. 377.

« En temps de paix les plus anciens crénelages de Carcassonne sur les courtines de château n'étaient pas à couvert, tandis que ceux des tours l'étaient en tout temps par des combles à demeure ; les sablières de ces combles passaient sur les têtes des merlons et formaient linteaux. »

l'assiégeant verticalement, par les ouvertures des planchers, c'est-à-dire par les vides formant machicoulis.

Dans la fortification romaine, on ne retrouve pas le hourdage ; dans l'antiquité, les défenseurs étaient couverts par des volets à bascule, fermant et ouvrant à volonté les créneaux. Viollet-le-Duc décrit ces volets et, en maintes circonstances, on en a reconnu les traces, par l'existence des ferrures d'attache [1].

Les hourds, donnant un couvert plus complet que ces volets, paraissent être d'origine orientale et avoir été adoptés, dans les fortifications de l'Occident, à la place des galeries couvertes et des moucharabys, en pierre, de la fortification byzantine. Ce qui est certain, c'est qu'on ne les signale, en Occident, que postérieurement à la première croisade.

Ces hourds primitifs, en bois, étaient posés seulement en temps de guerre ; on recouvrait leurs charpentes de peaux de bêtes fraîchement écorchées, afin que l'ennemi ne pût y mettre le feu. Viollet-le-Duc rapporte le premier exemple de leur emploi (double trous de hourdage), à la construction de l'enceinte et des tours du château de Carcassonne, qui datent du commencement du XIIe siècle (1130 environ) [2].

Au XIIIe siècle, on rencontre des hourds en bois, simplifiés,

[1] M. Rey les signale notamment au château de Saone (Kalaat-Sahioum), (XIIe siècle).

[2] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'architecture, art. hourd,* donne pour la date de construction du château de Carcassonne, l'an 1096 ou environ, mais, le même auteur est moins affirmatif dans sa brochure ayant pour titre : *La cité de Carcassonne,* éditée à Paris en 1881, c'est-à-dire postérieurement à l'ouvrage précédent.

On lit dans cette brochure, que le pape Urbain II, venu a Carcassonne en 1096 y bénit les matériaux rassemblés pour l'achèvement de la Cathédrale Saint-Nazaire, et que l'on attribue, à cette époque, mais sans preuve bien certaine, le commencement des travaux du château, tandis que ce n'est qu'en 1130, sous Roger III, que l'on constate avec certitude la construction de ce château et des réparations faites aux murailles visigothes de la même place.

c'est-à-dire à une seule rangée de trous de hourdage (Donjon de Loches.)

Parfois, les hourds du XIIIe siècle, au lieu de se composer de charpentes entièrement mobiles, étaient posés à demeure, surtout au sommet des tours; entre les montants de la charpente, on élevait alors une cloison en maçonnerie que l'on recouvrait d'ardoises; tel est le hourdage du château de Laval [1]. Ou bien encore, le hourd complètement en charpente, comme au siècle précédent, reposait sur des consoles en maçonnerie, remplaçant les maîtresses poutres horizontales ; c'est le cas pour le hourdage du château de Coucy (1220-1230).

Plus tard encore, au XIVe siècle, toute la construction, supports et pans verticaux, se fait en maçonnerie (château de Pierrefonds, 1390), et forme, sur tout le pourtour de l'ouvrage, soit une galerie couverte continue, soit un passage à ciel ouvert, surplombant le nu de la muraille d'enceinte ; dans les deux cas, des ouvertures dans les planchers constituent une suite de machicoulis, et le parapet en pierre, surplombant le mur, est porté par les consoles, placées de distance en distance. Ce dispositif, engendré par des nécessités militaires, donne lieu à des combinaisons diverses, dont l'architecte tire un grand parti au point de vue décoratif, mais dont l'étude sort du cadre que nous nous sommes imposé ; ces machicoulis en pierre sont, d'ailleurs, comme nous venons de le voir, de beaucoup postérieurs aux temps que nous avons en vue, c'est-à-dire au XIIe siècle.

En Orient, même au XIIIe siècle, les tours n'étaient ni couvertes de toitures, ni protégées par des hourds.

Villehardouin raconte qu'au siège de Constantinople, en 1204, les Grecs, en voyant les préparatifs des Français, élevè-

[1] Viollet-le-Duc, art. *hourd* et de Caumont, *Architecture militaire*, p. 472 et suivantes.

rent sur les tours deux, et même trois étages en bois ; il leur donne le nom de hourds, employé ici dans le sens d'échafaudage. Si les tours avaient été surmontées de toitures, il eût été évidemment impossible de les exhausser [1].

Du reste, dans ces fortifications, les hourds n'étaient pas nécessaires, parce que les constructions byzantines possédaient, sous le chemin de ronde à ciel ouvert, un étage couvert et saillant, véritable machicoulis, et de nombreux moucharabys [2].

Nous venons de voir que les exemples de hourds au XIIe et même au XIIIe siècle sont rares dans nos contrées ; ce fait ne doit pas étonner, car la plupart des couronnements des tours et des courtines, d'une époque si reculée, ont disparu complètement, ou ont été modifiés plus tard.

Cependant, il est rationnel d'admettre que les hourds, constituant une défense sérieuse, ont été employés très fréquemment chez nous, soit en les adaptant le mieux possible aux anciens profils des remparts, soit en disposant le couronnement des constructions neuves, de manière à pouvoir, au moyen de trous de hourdage, poser facilement la charpente en temps de guerre.

Mais, on peut assurer également que ces hourds furent d'un usage moins fréquent, pour les enceintes des villes ordinaires, que pour les châteaux forts, tant à cause de l'étendue relativement considérable des remparts à défendre, que par suite de la nature des attaques que ces cités avaient à craindre : l'attaque de vive force principalement.

[1] Villehardouin, Edition Buchon, p. 89 « ne n'i avoit si haute tour k'il n'y fesissent deus estakes de fust ou trois, pour plus hauchier. Ne onkes nule vile ne fu si bien hourdée. »

[2] Voir le château des Chevaliers dans l'ouvrage de G. Rey.

Une disposition analogue se remarquait, à Anvers, dans la Tour de Cronenburg, démolie en 1567, et dont on fait remonter la construction au commencement du XIIIe siècle (1212). *Les agrandissements et les fortifications d'Anvers*, par Torfs et Castermans, Bruxelles 1871. p. 43 et 44.

On pouvait, au contraire, en faire un usage plus étendu aux châteaux, à cause de leur pourtour restreint, et c'est dans ces châteaux que l'on constate, en effet, leur existence bien marquée.

En ce qui regarde particulièrement l'enceinte de Bruxelles, nous n'avons trouvé nulle part, de traces de trous de hourdage, bien que des portions du couronnement subsistent encore en entier dans certaines parties de l'ambitus ; signalons parmi elles :

1° la partie de l'enceinte dans l'ancien jardin Marugg (tour des Plébans et remparts adjacents) ;

2° la partie de l'enceinte rue du Coude ;

3° la portion de courtine derrière le Musée d'histoire naturelle ; le couronnement y est entièrement conservé ;

4° la tour d'angle près de la Steenporte ;

5° la Tour Noire elle-même.

***

Les considérations précédentes nous amènent enfin à conclure que les remparts de l'enceinte murale de Bruxelles n'étaient pas munis de hourds, mais que, suivant la méthode romaine, on établissait, en temps de guerre, dans chaque créneau, un volet à rouleaux ou volet à bascule, suspendu, et mobile autour d'un axe horizontal (Pl. VI, fig. 5).

De cette façon, les défenseurs pouvaient, comme par les hourds, avec un peu moins de sécurité cependant, tirer au loin ou laisser tomber verticalement des projectiles sur l'assiégeant qui s'approchait de la muraille [1].

Construire, au-dessus de la Tour Noire, un machicoulis en pierre, serait un véritable anachronisme ; établir des

[1] On retrouve ces volets dans les tours visigothes de Carcassonne, dans des parties du XIIIe siècle de l'enceinte de cette même ville, et même plus tard pour le service de l'artillerie dans les bastions d'Albert Durer à Nuremberg. (Viollet-le-Duc, t. 1, p. 333. t. 9, p. 72 et 73. t. 4, p. 382 et 389).

hourds en bois serait encore une erreur, puisque les restes nombreux de l'enceinte ne montrent aucun trou de hourdage. Si l'on veut conserver à la Tour, le caractère de simplicité qu'accusent ses restes, et se conformer aux dispositions retrouvées sur place, il faut s'abstenir d'établir à son sommet un hourdage quelconque, qui n'y a jamais existé.

La question des hourds étant résolue, la pose de la toiture peut se faire de deux façons :

1° Appuyer cette toiture sur le couronnement du parapet, en donnant à la couverture une légère saillie pour assurer l'écoulement des eaux de pluie ; toute la plate-forme serait alors recouverte. (Pl. II, fig. 2).

C'est la disposition que donne Viollet-le-Duc pour les plus anciennes tours du château de Carcassonne, (commencement du XIIe siècle), et celle qui existait au château de Châteaudun [1].

Les sablières du comble passent alors sur les têtes des merlons et forment linteaux.

2° Laisser à ciel ouvert le crénelage de la tour et le chemin de ronde, et ne couvrir que la partie du milieu de la plate-forme, soit que la toiture prenne appui sur une tourelle intérieure, élevée jusqu'à un niveau légèrement supérieur à celui du crénelage du parapet, soit qu'elle repose directement sur la plate-forme (Pl. II, fig. 3).

Cette dernière combinaison a été employée également à Carcassonne, au XIIe siècle et même au XIIIe (Tour du Tréseau) [2].

Elle est d'accord avec celle des figures d'un certain nombre de tours de notre pays, représentées sur les anciens sceaux (XIIIe siècle) et sur un grand nombre de plans des villes des Pays-Bas ; on la retrouve encore dans les tours des portes de l'enceinte de Bruxelles du XIVe siècle.

Parmi les documents consultés dont il vient d'être fait

[1] De Caumont, *Archit. militaire*, p. 466 et 467.
[2] Viollet-le-Duc. t. 4, p. 272 et suivantes.

mention, nous citerons en particulier : le sceau d'Anvers de 1231 et le grand plan d'Anvers, de 1565, de Virgilius Bononensis [1], où la combinaison est particulièrement apparente, dans les tours des Poissonniers et des Boulangers, remontant à 1214 (Pl. II).

***

Dans les considérations précédentes, nous avons examiné les principes généraux de l'organisation des fortifications au XIIe siècle.

En ce qui concerne l'application de ces principes à notre Tour Noire, nous avons résolu tout ce qui touche au couronnement : l'absence des hourds et la possibilité d'établir, sans commettre d'anachronisme, une toiture ; quoique, à notre avis, l'état dans lequel se trouvaient les tours de l'enceinte murale, au moment de leur construction, ne comptait qu'une plate-forme à ciel ouvert, avec simple parapet crénelé.

Mais, nous inclinons cependant vers l'adoption de la toiture, pour des raisons d'un tout autre ordre, et qui ont, bien que secondaires, une importance réelle.

La suppression de la toiture serait de nature à rendre difficile dans l'avenir la conservation du monument, en exigeant, par suite des intempéries des saisons dans nos climats pluvieux, un entretien coûteux, sur lequel on ne pourrait pas toujours compter. Cette toiture étant admise, nous proposons, cependant, de la faire la plus simple possible ; elle recouvrirait le chemin de ronde et s'adosserait, à la gorge de l'ouvrage, à un pignon avec gradins en escalier. (Pl. II. fig. 2.)

Nous rejetons l'idée de laisser le chemin de ronde seul à

[1] F. J. Willems. *Historisch onderzoek van de stad Antwerpen*, Anvers, 1828.

découvert, pour les raisons précédentes relatives à l'entretien, parce que cette solution est la plus coûteuse, et enfin surtout, parce que l'examen même des restes de la Tour Noire, indique clairement que ce n'est pas la disposition qui y a été jadis appliquée.

D'après les premières constatations, il avait paru possible, sinon certain, que l'étage supérieur de la Tour Noire portait comme la Tour de la Steenporte, une voûte, pouvant servir de support à la tourelle centrale couverte de sa toiture. La mise à nu, toute récente, de la partie intérieure de l'étage, a fait voir, par la taille des parements, que cette voûte n'existait pas, et, dès lors, la solution comportant une tourelle centrale, entourée du chemin de ronde à découvert, n'était pas admissible dans le cas présent.

## CHAPITRE III

### La Tour Noire restaurée

La Tour Noire, dont la restauration est en voie d'exécution, d'après les données précédentes, sera ainsi, nous aimons à l'espérer, rétablie dans les conditions les plus rationnelles, pour offrir aux promeneurs bruxellois et aux étrangers qui visiteront notre capitale, un spécimen typique des tours de l'enceinte murale du XII^e siècle.

Au mois de décembre 1888, nous avions soumis à l'administration communale un avant-projet de restauration ; ce projet fut approuvé, et n'a subi depuis, d'autres modifications, que celles qui résultèrent des découvertes, faites pendant que l'on continuait à débarrasser la vieille tour de ses enduits parasites. Qu'il nous soit ici permis de rendre, une fois de plus, un hommage public à l'honorable architecte de la Ville, M. Jamaer, pour le soin extrême avec lequel ces tra-

vaux de restauration sont conduits, et pour sa collaboration, si savante et si dévouée, dans les nombreuses visites que nous avons faites ensemble à cette Tour Noire, à laquelle nous portons tous deux un égal intérêt d'archéologue.

Les planches ci-jointes montrent ce qu'était la Tour Noire au moment de la démolition du quartier, et ce qu'elle sera, lorsque la restauration sera terminée. Les quelques différences, entre le projet et la restauration effectuée, résultent, de ce que notre projet indique une restauration complète au point de vue militaire, tandis que dans l'application, on a dû tenir compte des exigences locales (Pl. IV, V et VI).

C'est ainsi, que notre dessin montre une partie de courtine assez étendue, adjacente à la tour (Pl. VI.)

Cette portion de courtine ne sera pas reconstruite, à cause du manque de terrain ; nous ne pouvons que le regretter au point de vue archéologique, car nous craignons beaucoup que l'on ne puisse conserver, dans l'avenir, d'autres fragments de courtine. Cette réfection de courtine aurait certes rendu le monument plus complet, mais nous nous inclinons devant la nécessité.

Une seconde observation concerne la représentation, sur la planche VI, du fossé plein d'eau, qui précède la Tour.

Ce fossé, donne la disposition ancienne ; il sera remplacé, faute de place, par une fossé sec, considérablement rétréci, et dont la contrescarpe portera une grille, isolant la Tour de la rue adjacente. Des ponts aux deux extrémités, permettront de passer au-dessus du fossé ; inutile de faire observer que ce seront là des communications toutes modernes. Ici encore, l'administration communale a dû faire des concessions, par suite du niveau adopté pour la place de la Grue et par suite des nécessités de la circulation sur cette place le long de la Tour.

Ces préliminaires posés, passons à la description de la Tour Noire restaurée.

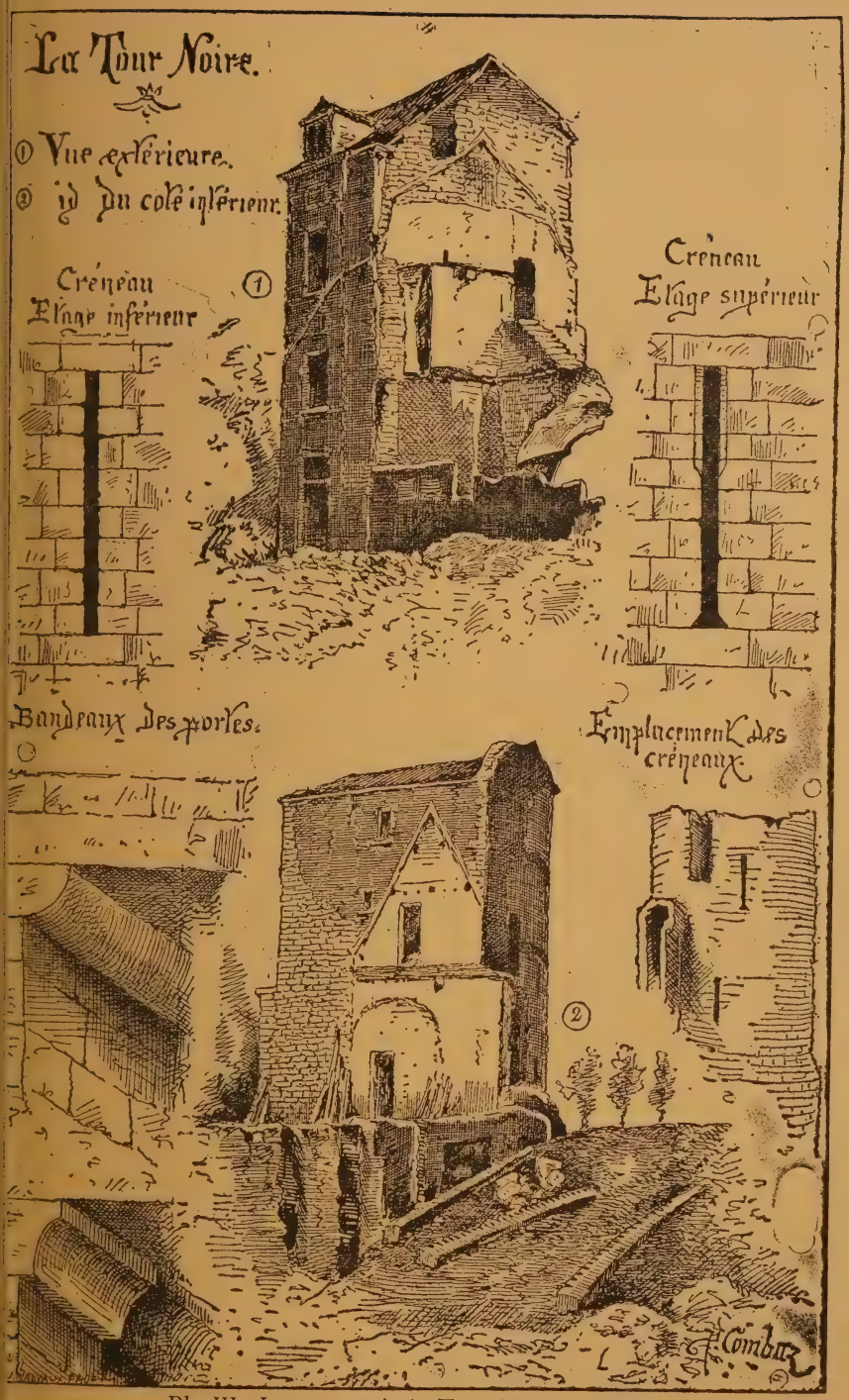


Pl. III. Les restes de la Tour Noire (1889).

Le rez-de-chaussée a été conservé intact, on s'est contenté de fermer, du côté de la place, la trouée, ouverte jadis pour établir la porte de l'estaminet : *à la Tour*. En rétablissant la portion sphérique qui manquait, on a reconstruit suivant l'axe de la tour, une meurtrière analogue aux deux autres, retrouvées entières sur les côtés latéraux (Pl. IV, V et VI).

La fixation de la cote du sol de ce rez-de-chaussée a présenté quelque difficulté. Dans la restauration, on a relevé ce sol, jusqu'à 40 centimètres environ, en dessous de la première marche des escaliers, qui mènent aux plates-formes des courtines. Des escabeaux en bois rachètent la différence de niveau, et permettent de gravir commodément ces degrés.

Le sol intérieur se trouve ainsi à $1^{m}70$ au-dessus du sol actuel.

On a été conduit à la cote précédente, par l'examen des parements intérieurs, dont la taille était bien apparente à partir de ce niveau, tandis que ces parements restaient bruts au-dessous.

Dans la rue du rempart, on descend, de part et d'autre, vers les courtines, au moyen de rampes à faible inclinaison. (Pl. VI.)

Cette disposition commode, et facilitant la visite du monument, tout en restant rationnelle, soulève cependant une discussion au point de vue archéologique et militaire.

De tout temps, dans l'antiquité comme dans le moyen âge, les tours ont été considérées comme les points forts de l'enceinte. Dans maintes fortifications, la tour a été isolée des courtines par une coupure, de telle façon, qu'après la prise de l'une des courtines, l'ennemi ne pouvait pas pénétrer dans cette tour, soit en se prolongeant le long de la plate-forme, soit en descendant dans la rue du rempart, et en abordant la tour par la gorge.

Pour empêcher d'ailleurs la réussite d'une attaque par la gorge, on pouvait s'y prendre de deux manières : ou bien, fermer entièrement cette gorge par un mur plein, comme à la Tour d'angle, près de la Steenporte à Bruxelles, ou bien, tenir le sol intérieur de la tour, à $2^{m}50$ ou $3^{m}00$ environ, au-dessus du sol de la rue du rempart. Il fallait dans ce cas une échelle, pour arriver, de la rue du Rempart, au rez-de-chaussée de la tour.

L'attaque de la Tour Noire, en se prolongeant le long des courtines, était rendue difficile, non pas, par une coupure, mais par les escaliers étroits qui menaient de ces courtines au premier étage, et qui n'étaient abordables que par un seul assaillant à la fois. On pouvait donc, de l'intérieur, repousser facilement l'attaque, en tirant au travers d'une meurtrière établie dans la porte de l'étage.

En ce qui regarde les dispositions prises pour empêcher l'attaque par la gorge, nous n'avons trouvé aucun indice qui puisse porter à établir un ressaut entre la rue du Rempart et le sol inférieur de la Tour. Il ne semble pas que l'architecte se soit préoccupé d'une attaque par cette gorge. — Nous n'avons donc soulevé ce point, que pour répondre d'avance à l'objection qui pourrait se produire à son sujet.

A la naissance des voûtes du rez-de-chaussée, on a rétabli le bandeau en demi tore, formant moulure saillante, dont l'existence a été constatée dans les autres tours de l'enceinte. Ce tore existait à la Tour Noire, car on a remarqué que le parement intérieur avait été recoupé, après coup, à hauteur des naissances de la voûte, sur la surface occupée jadis par la moulure.

Quelle était la destination de ce bandeau saillant ? Son but n'était pas du tout militaire ; il était, pensons-nous, une simple décoration, figurative d'un entablement destiné à supporter la voûte.

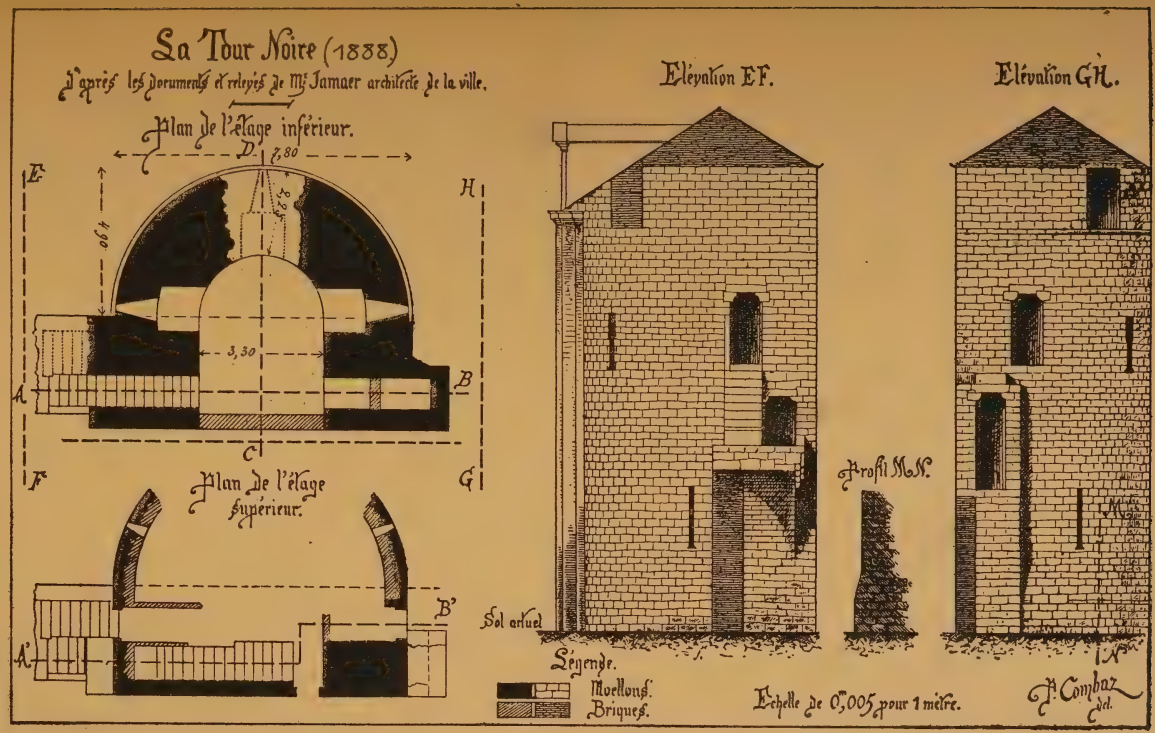


Pl. IV. La Tour Noire : Plans et élévations. (1888)

Dans la première partie de notre travail, nous avions signalé l'existence d'arceaux, dans les fondations de la Tour. Ces fondations reposent en effet sur des piliers, réunis par deux arceaux latéraux. L'adoption d'un pareil mode de construction a été motivée, par la nature marécageuse du sous-sol (car on se trouvait bien près de la Senne), ou bien encore, peut résulter de ce fait, que les maçonneries ayant été élevées sur un rempart en terre préexistant, on n'a pas voulu enlever le massif terrassé tout entier, mais on s'est contenté de creuser des puits en nombre convenable, pour établir l'assiette des maçonneries.

***

Le premier étage de la Tour Noire avait été fort dégradé, mais on y retrouvait cependant les emplacements des créneaux, les escaliers descendant aux courtines adjacentes, et l'escalier conduisant à l'étage supérieur. (Pl. III, IV et V).

Le mur de façade avait été considérablement réduit en épaisseur, il n'avait plus que $0^{m}60$ au lieu de $2^{m}10$. Cette dernière épaisseur qui résulte des traces laissées sur le pavement en moellons usés, retrouvé à l'étage, concorde avec les dimensions analogues des murs de l'étage, dans les autres tours de l'enceinte (Tour de la Steenporte, tour dans l'hôtel de M. Matthieu (rue Royale), tour de la rue de Villers).

Il est probable que cet amincissement s'est fait au XVI^e siècle, lorsque l'on a transformé l'ouvrage militaire en demeure privée ; le revêtement en briques, accolé intérieurement au parement extérieur en pierres blanches, ainsi que la maîtresse poutre qui supportait la toiture, sont, dans tous les cas, de cette époque. Cet amincissement considérable qui nous paraît aujourd'hui une opération des plus hardies et

des plus compromettantes pour l'équilibre de la tour, a dû être facilité par l'existence des constructions voisines qui se trouvaient accolées à cette tour, et formaient de véritables étais. Il ne nous paraît cependant pas douteux, qu'il faut reporter, à ce moment, les fortes crevasses qui traversaient la voûte du rez-de-chaussée, et que l'on a eu soin de boucher.

***

L'étage de la Tour Noire était-il voûté ?

Nous avions penché tout d'abord pour l'affirmative en constatant l'existence d'une voûte dans les deux tours de l'enceinte les mieux conservées. (Tour de la Steenporte et tour de M. Matthieu).

C'est dans cet ordre d'idées que se présentait l'avant-projet de restauration de l'étage, et qui comportait : (Pl. VI.)

1° le rétablissement des trois meurtrières primitives, à leurs emplacements retrouvés ;

2° l'établissement d'une voûte en plein cintre, de $3^{m}80$ de hauteur sous clef [1], recouvrant la chambre ; cette voûte était analogue à celle du rez-de-chaussée ;

3° la construction d'escaliers, avec retour sur paliers, s'appuyant en partie sur la voûte et donnant avec la portion d'escalier existante, la communication avec la plate-forme sous toiture.

Les découvertes toutes récentes faites par M. l'architecte Jamaer, et les dispositions rencontrées au premier étage de la tour, située rue de Villers, ont conduit à renoncer à la voûter. Des recherches postérieures ont confirmé cette manière de voir ; en grattant les parois intérieures de la tour, on vient en effet de retrouver, à partir de $2^{m}70$ de hauteur, au-dessus du sol de l'étage, un parement taillé qui

[1] Hauteur égale à celle du 1er étage de la Tour d'angle, (Steenporte).

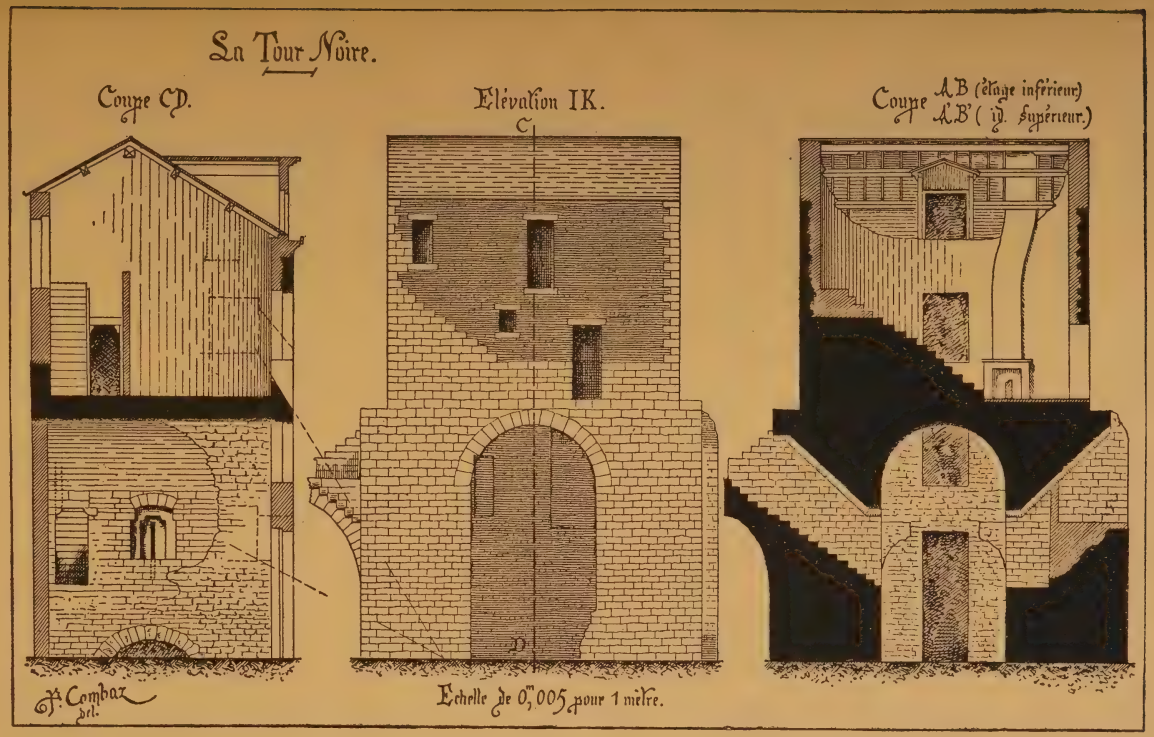


Pl. V. — La Tour Noire : Coupes et détails. (1888)

était anciennement à nu, et qui ne pouvait donc pas avoir servi d'appui aux maçonneries d'une voûte.

Dès lors, le rétablissement de la partie supérieure de la tour devenait beaucoup plus simple. Il comportait en réalité deux étages de défense ; la chambre inférieure, si l'on peut lui donner ce nom, était clôturée par un mur de $2^{m}10$ d'épaisseur et de $2^{m}70$ de haut, percé de 3 meurtrières ; la partie supérieure comprenait le mur de parapet de $2^{m}30$ de haut et de $0^{m}60$ d'épaisseur, avec ses archères ; les communications vers la plate-forme devenaient aussi plus commodes : l'escalier existant suffisait pour permettre aux défenseurs de passer de la chambre à la plate-forme. (Pl. VI, fig. $3^{bis}$).

Un pareil dispositif devait assurer mieux la défense, car il facilitait la surveillance ; il assurait mieux aussi l'exécution des ordres donnés par le commandant du poste, car celui-ci avait sous les yeux les défenseurs placés aux meurtrières, et ceux qui occupaient la plate-forme au-dessus.

L'étage ayant servi primitivement de magasin d'approvisionnement de projectiles, nous avons rétabli un système de poulies (fig. 3 et 4) destiné à faciliter ces approvisionnements.

***

La plate-forme était bordée jadis d'un mur de parapet percé de larges baies (archères), par lesquelles les défenseurs tiraient au loin, et laissaient tomber, sur les assaillants ou sur les machines que l'on approchait du mur, des matières pondéreuses ou enflammées.

L'épaisseur de $0^{m}60$ donnée à ce mur, est celle que nous avons retrouvée dans la portion du mur de parapet, encore debout à la tour d'angle (Steenporte).

Quant à la hauteur, nous l'avons prise égale à celle d'un

parapet de $2^{m}00$ environ, que l'on devait surmonter de la hauteur nécessaire ($0^{m}30$ à $0^{m}35$), pour pouvoir placer, au-dessus des créneaux, et suivant l'hypothèse admise d'une toiture, deux assises de pierre, servant de support à cette toiture.

Dans notre avant-projet, le parapet était percé de 6 archères; 5 d'entre elles donnaient la défense du pied de la tour du côté du fossé, la 6e regardait vers la courtine de droite. Cette dernière n'avait pas sa symétrique à gauche, parce que les paliers CC se trouvaient trop bas, et parce que le parement extérieur ne laissait apercevoir aucune trace d'ouverture à hauteur de ces paliers. (Pl. VI, fig. 1 et 2.)

Ces dispositions avaient été prises en admettant que le premier étage fut voûté ; l'absence bien constatée de la voûte, a conduit à modifier nos propositions premières.

En effet, si la voûte existait, les niveaux rationnellement fixés, pour la plate-forme au-dessus de cette voûte, nous amenaient à placer le fond des archères, exactement à la hauteur p. q, (fig. 4) des maçonneries en moellons existantes, car il était fort plausible d'admettre que les merlons isolés, plus fortement dégradés, après plusieurs siècles d'existence, avaient été arrasés, lors de la transformation de la tour en habitation.

Il fallait également, dans ce cas, ne tenir aucun compte des ouvertures S (fig. 4), que l'on retrouvait, masquées par des briques, des deux côtés du couronnement en moellons.

On était d'autant plus porté à les négliger, que l'appareil des maçonneries des montants des ouvertures, (fig. 4) indiquait une reprise en sous-œuvre, pour la création de fenêtres, reprise évidemment postérieure à la construction primitive.

La suppression motivée de la voûte amenait une toute autre solution du problème.

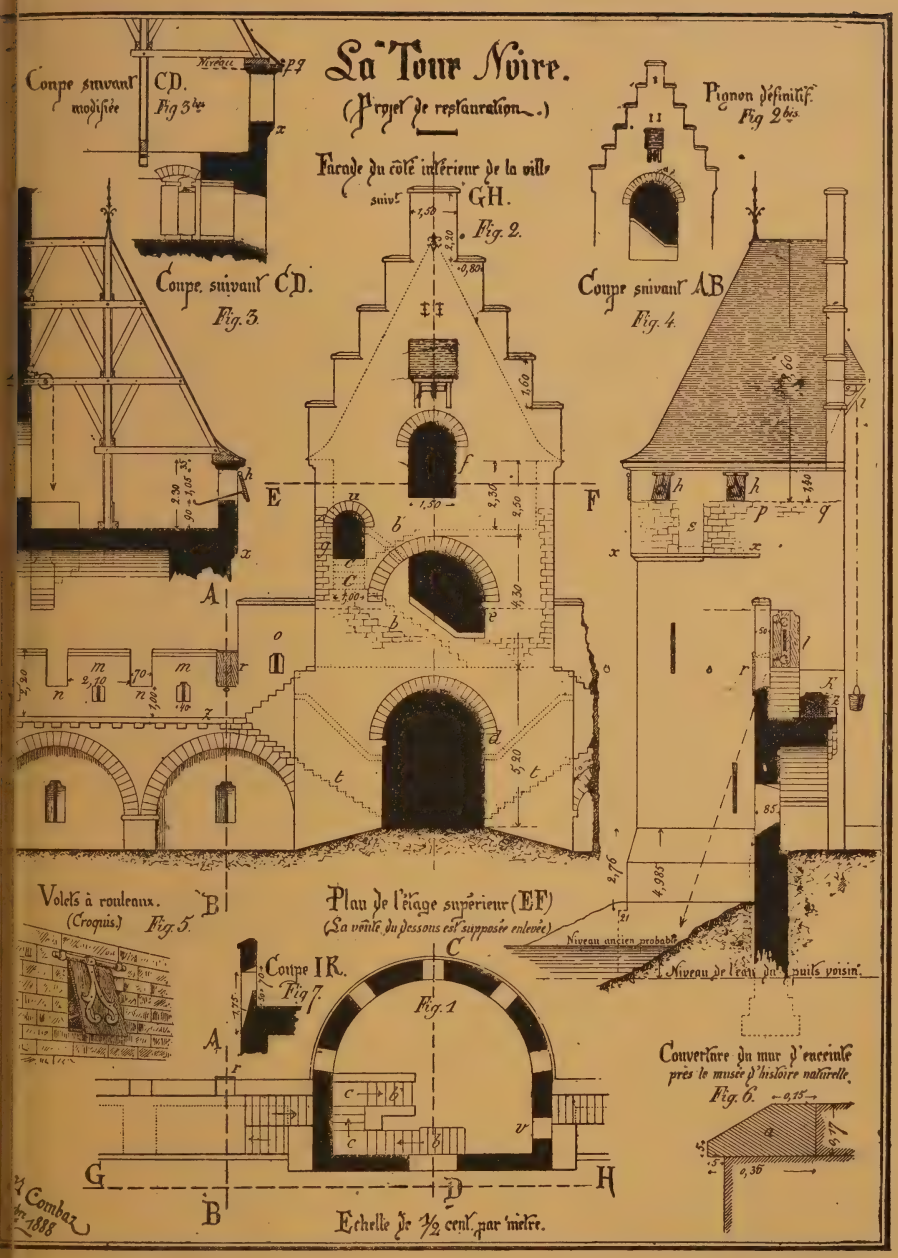


Pl. VI. — La Tour Noire restaurée. (1889)

La découverte du véritable niveau de la plate-forme supérieure, à $2^{m}70$ au-dessus de celui de la chambre de l'étage, déterminait nécessairement le niveau du seuil des archères. Celles-ci se trouvaient alors à hauteur du seuil des ouvertures masquées S, et devaient être les ouvertures des archères primitives malgré leur remaniement postérieur. Elles ne dépassaient d'ailleurs pas le nombre de 3, puisqu'aucune autre solution de continuité ne se remarquait dans le parement extérieur.

C'est dans ces dernières conditions que la restauration sera faite sous peu.

***

Dans son travail sur la Tour Noire, M. le général Wauwermans émet, dubitativement toutefois, l'opinion que ces portes ou fenêtres S donnaient accès dans les hourds, et que certains trous, que portait la façade, pouvaient (s'ils ne sont pas modernes, ajoute-t-il), être des trous de hourdage.

Nous avons examiné longuement, dans le chapitre II, la question des hourds, et nous avons fait voir qu'il ne pouvait en être question pour la Tour Noire ; quant aux trous signalés par l'honorable général, il n'y a pas lieu d'en tenir compte ; ils ne traversent pas le mur d'outre en outre, et ne sont que des appuis de charpentes des maisons voisines, construites, contre la Tour Noire, à une époque rapprochée.

Notre projet comporte donc, au lieu de hourds, des volets à rouleaux, placés devant les archères, (fig. 5), et qui pourraient être exécutés en s'inspirant des exemples cités par Viollet-le-Duc.

***

Si l'on examine la façade de la Tour, du côté de la campagne, on remarque un cordon, saillant sur le parement extérieur, et qui va mourir de part et d'autre à l'aplomb du parapet des courtines adjacentes [1].

Cette disposition nous paraît fort bien raisonnée.

La saillie légère du couronnement, obtenue par ce cordon, était très utile, afin qu'un projectile, tombant de l'une des archères, suivant la verticale, et destiné à atteindre l'ennemi parvenu au pied de mur, ne risquât pas, dans sa chute, de toucher le parement du corps de la Tour, mais pût continuer librement sa marche et produire tout son effet. Comme le dispositif n'avait de raison d'être que pour les parties vulnérables, il n'y a pas lieu de s'étonner que la saillie s'arrête à l'aplomb des courtines.

Les mêmes considérations expliquent le fruit qui existe au bas de la Tour : son but était de tenir l'ennemi éloigné de l'aplomb du corps de la tour, afin que les projectiles tombant du haut atteignissent sûrement cet assaillant, directement ou par ricochet.

Ce fruit donnait d'ailleurs un surcroît d'épaisseur à la partie inférieure de la tour, et la rendait moins vulnérable aux coups du bélier.

***

Le Tour Noire sera couronnée d'une toiture conique très élevée, adossée à un pignon terminé par des gradins en escalier.

Dans notre projet, ceux-ci sont au nombre de 4 ; dans la restauration définitive, il y en aura deux de plus, M. Jamaer ayant jugé ce dernier nombre plus favorable, pour obtenir de

[1] On vient de découvrir que suivant l'axe de la Tour et jusqu'aux deux archères latérales, ce cordon était double et formé de deux quarts de rond superposés. (fig. 4.).

bonnes proportions entre les différentes parties du pignon. (Pl. VI, fig. 2 et 2bis).

Ce pignon fort élevé aura pour avantage, de servir de repoussoir à la toiture en ardoises, et de masquer aussi les maisons du fond, qui sont fort rapprochées.

La toiture repose sur une charpente portée par une maîtresse poutre; une girouette en fer forgé, surmonte la crête du faîtage.

***

La construction restaurée ainsi s'élève à $7^{m}20$ au-dessus de la partie existante ; celle-ci ayant $10^{m}70$ de hauteur au-dessus du niveau intérieur du rez-de-chaussée, la hauteur totale du monument sera donc de $17^{m}90$ ; cette hauteur sera suffisante pour que la Tour Noire ne soit pas écrasée par le massif considérable des maisons voisines qui la bordent sur 3 de ses faces.

***

Pour compléter notre étude de la restauration, nous avons fait figurer à gauche de la tour, ainsi que nous l'annoncions plus haut, une portion de courtine plus étendue que celle qui sera exécutée en réalité. (Pl. VI, fig. 2.)

Nous signalons dans cette courtine les parties suivantes :

1° Les voûtes inférieures sous le rempart ont des meurtrières établies dans l'axe. Ces meurtrières sont celles que l'on retrouve dans d'autres parties de l'enceinte de Bruxelles, et il est assez curieux de constater des dispositions semblables dans la Tour du Tréseau à Carcassonne, (fin du XIIIe siècle).

A la naissance de ces voûtes, nous n'avons pas rencontré, près de la Tour Noire, le cordon saillant à section rectangulaire, que l'on remarque aux portions du rempart près de Sainte-Gudule.

2° Le parement extérieur de la courtine est sans fruit à la base. On aurait cependant pu adopter un profil analogue à celui de la Tour, puisque ce fruit existe à la partie inférieure de la courtine adjacente au Musée d'histoire naturelle, et pu continuer par conséquent le profil de cette Tour, tout le long de la courtine. (Voir le tracé pointillé fig. 4.)

3° La plate-forme de la courtine est tenue horizontale au-dessus des voûtes inférieures, ; elle est terminée, vers la ville, par une pierre de garde Z, portée de distance en distance par des corbeaux saillants. Cette disposition est celle qui a été retrouvée par nous, dans une portion de courtine attenante à la Tour d'angle, et dont les restes se montrent dans la maison située, rue Steenporte, n° 44.

4° Le parapet, placé au-dessus de la plate-forme, a $2^{m}20$ de hauteur ; ce parapet est percé d'archères N, laissant entre elles des merlons M, de $2^{m}10$ de largeur, percés d'une meurtrière pour le tir à couvert (Pl. VI, fig. 2.)

La coupe (fig. 7) en donne les détails et montre le champ de tir. Ces détails d'organisation sont tirés du château de Carcassonne, (commencement du XII^e siècle), et de la courtine, près du Musée d'histoire naturelle.

Près de la Tour, le merlon O, percé d'une meurtrière comme les autres, est surélevé de manière à couvrir, sur deux mètres, les défenseurs qui circulent sur l'escalier, conduisant à l'étage (fig. 2 et 4). Le dernier créneau R est muni d'un volet à rouleaux, pour assurer complètement le défilement jusqu'au pied de l'escalier.

5° Les merlons de la courtine, et le fond des créneaux, sont garnis d'une pierre dont le profil est celui de la fig. 6 ; ce profil représente le couronnement du XII^e siècle, retrouvé intact dans la portion d'enceinte, près du Musée d'histoire naturelle.

Le couronnement avec tablette saillante, est un indice de

haute antiquité. Il était usité à l'époque romaine, fut conservé à l'époque romane, et ne disparut qu'après les premières croisades. On supprima alors les tablettes saillantes des merlons antiques, qui facilitaient l'escalade, en donnant prise aux grapins, que les assaillants accrochaient au sommet des murailles, pour renverser les parapets. Nous trouvons donc là une dernière et nouvelle preuve à ajouter à toutes les autres, pour faire remonter au premier quart du XIIe siècle la première enceinte murale de notre ville.

La Tour Noire, restaurée d'après les dispositions que nous venons de décrire, sera certes un des monuments historiques les plus intéressants de Bruxelles ; on peut dire, qu'en dehors de Carcassonne, on ne trouvera nulle part une construction militaire datant de l'époque de transition, et ce motif seul aurait dû porter à en assurer la conservation.

Comme on l'a vu ci-dessus, la remise dans l'état ancien des restes, d'ailleurs en assez mauvais état, mais suffisamment complets, de notre vieille tour, a exigé de nombreuses recherches et a donné lieu à des discussions sur plusieurs points douteux. Nous avons essayé d'apporter notre pierre à l'édification. Avons-nous réussi à porter la lumière dans tous les recoins ? Nous l'espérons, mais seul l'avenir restera notre juge. Nous avons fait tous nos efforts pour arriver, sans parti pris, à la solution proposée et appliquée, et, fort du devoir accompli, nous ne pouvons que répéter l'adage : « fais ce que dois, advienne que pourra ».

PAUL COMBAZ.

(mai 1889).

# NOTE A

## Le château du Coudenberg et le palais des ducs de Brabant. (Voir Pl. II, fig. 4.)

Le plus ancien document relatif à un château bâti, au commencement du XIIe siècle, sur le mamelon qui, au Coudenberg (Frigidus Mons), dominait toute la vallée du côté du Nord, est tiré des « Selecta pro sæculo, 1000. »

(1) *Factum est anno* 1121, *apud Brusselam super castellum* [1].

M. Wauters donne encore des extraits de documents, où il est question du château aux années 1144, 1150 et 1151.

Il y avait, à cette époque, et dès la fondation du château, des châtelains, vicomtes ou burggraeves qui, remplaçant les comtes, dans leurs fonctions militaires, avaient le commandement des hommes d'armes et des habitants et assuraient la défense de la cité.

(2) *Godefridum dei gratia Bruxellensem castellanum.* [2]

(3) *Juxta castrum nostrum apud Frigidum montem* (acte du châtelain Léon II, de 1269 [3]).

Où était situé ce château? « Bâti sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui le café de l'Amitié, l'hôtel de Belle-Vue et quelques terrains voisins, » dit M. Wauters [4] (et nous sommes d'accord avec lui), l'existence, en cet endroit, du château, dit *des comtes*, ne saurait être mise en doute.

Mais, notre désaccord avec l'honorable archiviste de la ville de

[1] Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 26.

[2] *Opera diplomatica*, t. I, p. 693, cité par MM. Henne et Wauters. Godefroid fut châtelain de 1179 à 1212.

[3] *Idem*, t. I. p. 773, cité par les mêmes auteurs.

[4] *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 26.

Bruxelles, se manifeste au sujet de son histoire à partir du XIIIe siècle, car ce château qu'il appelle le château des comtes, est pour nous le château du châtelain. M. Wauters admet au contraire, que les châtelains avaient leur château dans le Borgendael et qu'ainsi le château des comtes et le château du châtelain étaient deux édifices distincts.

On lit en effet dans son *Histoire de Bruxelles* : « Près du château des comtes, s'élevait le manoir seigneurial du châtelain, au milieu d'un terrain qu'il possédait en alleu... Cet endroit, appelé Borgendael ou Vallée du château, fut considérablement restreint au XIIIe siècle, par suite des ventes de terrain, faites aux ducs et aux religieux de Coudenberg. Au XIVe siècle, le manoir même fut abandonné et le 8 juin 1776, la franchise du Borgendael fut abolie. »

A l'appui, il cite les extraits suivants :

(4) *Domum inter domicilium domini ducis et castrum castellani, in loco qui dicitur Borchdal* (1259).

(5) *Domistadium situm in Borgedal quod dicitur Crauwelsbemdeken juxta Manerium ducis* (1259).

Archives de Sainte-Gudule.

Or, l'examen de ces deux textes n'autorise pas, ce nous semble, à tirer la même conclusion que celle de l'honorable archiviste. Nous comprenons tout autrement : au XIIIe siècle, le vieux château est encore occupé par le châtelain ; nous dirons même que c'est là, de tout temps, pour nous, le château du châtelain *(castrum castellani)*, château bâti par lui sur son terrain, son alleu, qu'il possède en pleine propriété, et dont il va bientôt aliéner des portions plus ou moins considérables, à son souverain, le duc, et aux religieux de Coudenberg. Nous pensons donc que les comtes de Louvain n'ont jamais eu, à Bruxelles, de château (*castrum ou castellum*) en propre, et que, dès l'origine, le castrum a été édifié par le châtelain, avec l'autorisation du comte, pour servir à la défense de Bruxelles, ville du comté. Si des actes ont été passés par les ducs au château de Bruxelles, c'est qu'ils y étaient simplement de passage, comme dans d'autres localités d'où certains actes sont datés. Comme le font remarquer MM. Henne et Wauters, le châtelain de Bruxelles est un homme puissant et riche, qui possède de grandes propriétés, entre autres, l'alleu de Coudenberg et toute une partie de la ville, aux environs de

la Chapelle : les rues d'Or, de l'Escalier, du Val-des-Roses, des Chapeliers, des Harengs, etc. [1].

Il est à noter encore, que la charge de châtelain est héréditaire et vénale, mais non élective.

Tout tend donc à nous montrer les lieutenants des comtes de Louvain, comme des personnages fortunés, dont l'influence, si grande auprès de ces comtes, est telle, que jusqu'au XIIIe siècle, le château leur sert d'habitation, en même temps qu'il assure la sécurité de Bruxelles.

Remarquons enfin, que dans aucun texte, il n'est question de deux châteaux à la fois. On n'est donc pas autorisé, à placer à Bruxelles, en même temps, et un château des comtes et un château ou manoir des châtelains.

Que nous montrent encore les deux citations ci-dessus ? A côté du château du châtelain se trouve la demeure du duc, que l'on appelle, la même année (1259), mais dans des actes différents, *domicilium* et *manerium*, la demeure et le manoir.

Laquelle de ces deux dénominations faut-il appliquer à la construction du XIIIe siècle ? A notre avis, la demeure du seigneur, tout en différant du château, pouvait encore présenter un certain caractère défensif qui permettait de lui donner l'appellation de manoir. C'était l'embryon du palais, que, quelques années plus tard, Jean II ou Jean III élevèrent, pour en faire le séjour définitif des ducs de Brabant.

Où était situé ce *domicilium ?* les citations nous le disent, en fixant l'emplacement d'une maison, située entre le château du châtelain et la demeure du duc, et placée dans le lieu qui est appelé Borchdal.

M. Wauters, tout en constatant, comme nous, que le Borgendael séparait ainsi le château des châtelains de la résidence ducale, pense que ce château, qui touchait par derrière à l'enceinte, se trouvait plutôt derrière l'église Saint-Jacques et les autres bâtiments conventionnels [2].

Ici encore, nous ne partageons pas les conclusions de notre hono-

[1] Henne et Wauters, t. I, p. 28. — On pourrait, croyons-nous, expliquer, par la propriété de ces terrains, le tracé irrégulier de l'enceinte enveloppant les alleux du châtelain, au Coudenberg, et celui qui forme la saillie de la Steenporte.

[2] A. Wauters, *La Première Enceinte de Bruxelles*, 1888.

rable contradicteur ; pour nous, le château du châtelain était dans l'Oudenborch, et la résidence ducale était située sur la Place Royale actuelle, c'est-à-dire au Sud du château des châtelains. Ce dernier n'était donc pas à l'Est du *castrum* des comtes ; c'est ce que nous allons chercher à démontrer. Il eût été impossible de trouver, derrière le couvent de Saint-Jacques, un monticule assez étendu pour y établir un château. Loin d'être montueux, le terrain y était au contraire marécageux, puisqu'on signale encore au xv^e siècle, près de la porte de Coudenberg, un étang, qui alimentait un petit ruisseau traversant le Borgendael. L'état actuel des lieux, dans les jardins du Palais du Roi, rend encore assez bien compte de ce qu'était jadis le terrain en cet endroit.

Ce qui a été, suivant nous, la cause de l'erreur, c'est l'interprétation fautive de ce que l'on appelait le Borchdal, jusqu'ici considéré, comme situé tout entier derrière le couvent de Saint-Jacques (Pl. II, fig. 4).

Or, si la topographie de cette partie du vieux Bruxelles nous indique que le Borchdael s'étendait jusque là, nous pensons qu'une échancrure ou ravin secondaire (M), s'avançait sur la place Royale actuelle et y formait un prolongement de ce Borchdal. Le nom, vallée du château, si caractéristique, s'appliquait à ce ravin (Pl. B, fig. 4) et à toute la partie du vallon entourant le *castrum*.

Primitivement, le château des châtelains s'élevait donc sur une éminence entourée, de trois côtés, d'un vallon, portant le nom de Borchdal, et cette situation n'avait pas été choisie sans discernement : depuis l'époque préhistorique jusqu'au moyen âge, une pareille situation forte par elle-même, accessible du plateau par un seul côté seulement, était celle qui convenait le mieux pour un point fortifié ; c'est celle que choisissaient les hommes de l'âge de la pierre aussi bien que les barons de la conquête.

C'est dans l'échancrure dont il est fait mention ci-dessus que se trouvait la demeure (A), située ainsi dans le Borchdael, et placée entre le *castrum castellani* et le *domicilium ducis*.

Bientôt la demeure du souverain s'agrandit et se transforme en palais, avec toutes ces dépendances : cuisines, etc.

(6) *Retro coquam domini ducis en Borgdal* (1299).

Archives de Sainte-Gudule.

Au XIVe siècle le château du châtelain est encore debout, mais il a déjà reçu le surnom de vieux château. C'est près du vieux château que se trouvent les cuisines du palais.

(7) .... *In borghendale juxta coquam illustrissimi principis ducis Brabantiæ contigue Castro dicto d'Oudeborgh* (1377).

Cartulaire de Coudenberg.

Du côté Nord, on a établi une chapelle, qui surplombe la rue d'Angleterre (aujourd'hui la rue Isabelle), et qui touche aux vieux murs de la ville.

(8) *Hoffstadt..... op t'Coudenberg, achter de capelle des hertogen aen de stadt mueren* (1360).

(9) *Op t'Coudenberg, in d'Ingelant strate beneden de capelle van den hove des hertogen van Brabant, aen de muer der stadt* (1375).

Cartulaire de Coudenberg.

Cette situation des lieux, telle qu'elle nous apparaît d'après les documents précités, nous est d'ailleurs confirmée par des documents postérieurs, parmi lesquels nous citons, chronologiquement, les suivants :

(10) Daniel de Bouchout, chevalier, seigneur de Humbeke..... fût encore nommé chastellain de Bruxelles l'an 1403, comme appert par cette lettre : Notum sit universis quod dominus Daniel temporalis de Bouchout et castellanus bruxellensis contulit..... *montem quemdam nuncupatum vulgariter d'Oudenborch situm in loco dicto borgendale, inter curiam dominæ nostræ ducissæ brabantiæ ex unâ parte, et hortum monasterii canonicorum regulariorum sancti Jacobi super frigidum montem in Bruxella exaltata* prout præfatus mons ad dictum dominium castellanum pertinuit ac huic anno domini 1403 die quinta mense julii.

Bibliothèque royale, Manuscrit 13393 (fin du XVIIe siècle).
Les six vicomtés du duché de Brabant.

(11) *Goeden geheeten d'Oudenborch, nu gemeynlyck geheeten den Wyngaert..... commende achter op d'oude mueren der stadt van Brussele* (1529).

Cartulaire de l'Abbaye de Coudenberg.

(12) Ende hebbe *op de herffne van de Reguliere van cloistere op t' Coudenberg achter t' hoff van zyne vorscreve majesteit begraeven.....* daerme het nieuwe caetspel gemaekt; heeft de selvens gront gepleindt en de selve

geeffent, *het gruys van de afgebroke frente (contreforts) mette oude veste mueren aldaer ewegh ghevuert* ende daertoe in de.....

Comptes de la construction du Caetspel (1588)[1].
Registre de la Chambre des comptes N° 27404.

(13) *Nieuwe caetspelle in den hof van de clooster van Coudenberg, aen de stadt vesten ofte mueren aldair* (1588).

Registre de la Chambre des comptes N° 291.
Archives du royaume.

L'Oudenborch (le vieux château) était donc un monticule situé dans le lieu dit Borgendael, entre le palais de la duchesse de Brabant et le jardin du couvent de Saint-Jacques et ce bien appelé au XVIe siècle, « *La vigne* » touchait par derrière aux vieux murs de la ville de Bruxelles.

Or, d'après les relevés des comptes de la construction du *Caetspel*, construit en 1588, et dont la situation est bien indiquée sur toutes les gravures des XVIe et XVIIe siècles, ce bâtiment touchait, lui aussi, aux vieux murs que l'on démolit lors de cette construction. On voit que ce *caetspel* était établi en M dans les jardins du couvent de Coudenberg, depuis appelés *la Vigne*, et se trouvait derrière le palais de Sa Majesté.

Cette situation si bien marquée nous autorise, ce nous semble, à conclure finalement 1° que la montagne sur laquelle était bâtie le vieux château, portait également le nom d'Oudenborch et se trouvait bien certainement en B, et 2° que la dénomination de Borgendael s'étendait primitivement à une zone de terrain beaucoup plus considérable que celle des siècles suivants.

La situation respective des bâtiments, telle que nous la concevons, explique complètement ces textes, et elle nous paraît d'autant plus admissible, que la situation d'un château du châtelain, dans le bas fond du Borgendael, vers l'Est de la position que nous lui donnons, serait inexplicable, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

Du reste, on remarque, dans toutes les gravures anciennes, des vestiges (fragments de tours et de murs) du vieux château, près de

[1] *Caetspel :* jeu de paume

la chapelle du palais. Gramaye, Sanderus et Frickx disent même qu'on en voyait les ruines de leur temps.

(14) *Visuntur apud palatium ruinæ ubi vice comitis aedes fuisse quidam contendunt* (Gramaye) [1].

(15) In editiori ergo urbis parte palatium hoc (*ubi juxta olim antiqua arx sive burgus fuit* a quo burchgravius sive vicecomes et castellanus Bruxellensis, qui eam quoque priscis temporibus inhabitavit, ædificatum est (Sanderus 1659).

(16) On voit encore *auprès de ce Palais quelques masures du château de l'ancien burgrave* qu'on nomme le vicomte de Bruxelles. C'est ce qu'on appelle le Burghendal, ou il y a encore trente masûres franches et exemptes des juridictions ordinaires, qui forment une petite place...

Frickx, *Histoire de Bruxelles* 1743.

Enfin Mann nous dit : en parlant du Borgendael,

(17) *C'était là que les anciens châtelains ou Burgraves de Bruxelles avaient leur château.*

On le voit, les citations précédentes, nos 14 et 15, n'infirment en rien notre manière de voir, laquelle concorde au contraire, avec la façon dont s'expriment Gramaye et Sanderus.

Seuls Mann et Frickx, les auteurs les plus récents, placent le château des châtelains dans le Borgendael actuel.

Or, ces deux opinions ne sont pour nous d'aucun poids ; l'abbé Mann qui écrivait en 1785, c'est-à-dire à une époque très rapprochée de la nôtre, n'a fait qu'un recueil de tout ce qu'avaient dit ses prédécesseurs [2].

Quant à l'*Histoire de Bruxelles*, par Frickx, elle vaut à notre avis moins encore ; c'est un guide de touriste du XVIIIe siècle et rien de plus ; la seule valeur réelle de l'opuscule consiste dans la description des monuments disparus depuis lors, et dont l'auteur seul a fait mention *de visu*. Aussi, ne peut-on s'empêcher de sourire, en voyant Frickx prendre, pour des restes du vieux château, quelques vieilles

[1] Ce sont les parties figurées sur le tableau du Musée de Bruxelles (portrait de Philippe-le-Beau), et dans les nombreuses gravures du XVIIe siècle, représentant le palais des ducs de Brabant.

[2] Voyez, entre autres, la page 207 du tome II de son *Histoire de Bruxelles*.

masures du Borgendael ; ce vieux château était un bâtiment solide ; s'il en était resté quelque chose, l'on eût retrouvé des fragments de murs ou de tours, et non de pauvres habitations.

Nous terminons ici cette note, peut-être trop longue, en exprimant le désir qu'une plume plus capable que la nôtre reprenne la question si intéressante de l'origine de nos premiers châteaux forts, et nous faisons les vœux les plus ardents pour la réalisation de cette entreprise, dussent les conclusions futures être contraires à celles de la présente étude.

## NOTE B

La restauration de la Tour Noire, sous la haute direction de M. l'architecte Jamaer, est aujourd'hui un fait accompli. Rendons hommage au restaurateur, d'avoir conservé, en les laissant apparentes, toutes les pierres anciennes, de manière à permettre de juger, en tout temps, de la valeur de la restauration.

L'aspect que présente la Tour est celui de la planche VI, sauf que M. Jamaer a cru devoir établir, pour recueillir les eaux pluviales, un chéneau en pierre, porté par une suite de corbeaux à profil d'ailleurs fort simple. C'est bien là un couronnement du XII^e siècle ; il est toutefois nécessaire de faire remarquer, que jusqu'au XIII^e siècle, les eaux pluviales tombant sur les toitures, s'égouttaient directement sur le sol, excepté dans les églises et dans les édifices importants, qui seuls reçurent, dès lors, des chéneaux et des gargouilles.

L'administration communale de Bruxelles a bien voulu faire cadeau, à la société d'Archéologie, de la maquette en plâtre, qui a servi à l'exécution des travaux de restauration ; nous la prions de recevoir tous nos remercîments pour son gracieux envoi.

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

**Die Wetterauer Brakteaten (Odenwalder Fund) sind in Frankfurt am Main, Lich und Amöneburg geprägt worden**, von Paul Joseph, Berlin 1885, in-8° 27 pages avec six gravures dans le texte [1].

Dans cette excellente étude sur des bractéates du XII^e siècle, M. Joseph communique les observations qu'il a faites relativement au costume et aux attributs des personnages représentés sur ces curieuses monnaies allemandes, minces feuilles d'argent frappées, qui n'étaient destinées à servir que pendant une année seulement, pour être ensuite remplacées dans la circulation par de nouvelles.

Les hommes portent le manteau toujours fermé au cou, tandis que les femmes le portent souvent ouvert et jamais relevé d'un côté sur l'épaule ;

Les empereurs et rois sont représentés avec une couronne sur la tête et tenant d'une main un sceptre et de l'autre le globe crucigère ;

Les dynastes portent comme les empereurs et rois, le sceptre et le manteau rejeté d'un côté sur l'épaule.

Ils tiennent de chaque main un sceptre, ou d'une main une épée et de l'autre le sceptre.

Ils ne portent pas de couronne, mais quelquefois ils sont repré-

[1] Voyez pour ce qui concerne la partie numismatique notre compte rendu de ce travail dans la *Revue belge de numismatique*, année 1886, pp. 360-364.

sentés avec deux rangées de perles autour de la tête ; d'autres sont coiffés d'un bonnet.

Le globe crucigère ne se voit pas sur les bractéates des dynastes, ou s'il y apparaît, il s'agit d'une imitation de bractéate impériale.

Les dames tiennent ordinairement une fleur dans la main. Par conséquent, quand la personne représentée porte une couronne, c'est qu'elle est revêtue de la dignité impériale ou royale. Si le personnage est nu tête, coiffé d'un bonnet ou le front ceint de perles, il faut y voir un dynaste, un prince souverain Aussi sur les monuments des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, la couronne, quand elle est placée sur la tête, est un attribut exclusivement impérial et royal.

---

**Die Münzen des Gräflichen Hauses Erbach,** von Paul Joseph in Frankfurt am Main, Berlin 1887, Verlag von Adolph, Weyl. in-8°, 98 pages, 2 planches.

Dans cet autre précieux travail, M. Joseph a non seulement donné une histoire monétaire très détaillée des comtes d'Erbach, ainsi que l'indique modestement le titre, mais il l'a complété d'une étude des plus intéressantes et des plus précises sur le monnayage dans l'Odenwald, c'est-à-dire dans la partie de l'Allemagne, située à l'Est du Rhin, entre le Main et le Neckar.

Vu l'intérêt de ce travail et attendu que, pour autant que nous le sachions, aucun compte rendu instructif en français n'en a été publié jusqu'à présent, nous en donnerons ici un court aperçu.

M. Leitzmann avait déjà écrit un article sur des monnaies des comtes d'Erbach, dans le « *Numismatische Zeitung* » (1849) pp. 139-143, mais ce n'était qu'un essai très incomplet et très superficiel. M. Joseph a tenu à doter la littérature numismatique d'un travail consciencieux sur les ateliers monétaires des comtes d'Erbach et sur les espèces qui y ont été forgées. Il ne s'est épargné aucune peine pour produire une œuvre d'une rare érudition. Il a collectionné lui-même ces pièces et consulté les principales collections publiques et privées de l'Europe ; mais c'est surtout dans les archives de la Maison comtale d'Erbach, d'une richesse vraiment extraordinaire en documents relatifs à tout ce qui concerne la fabrication et l'émission des monnaies, que M. Joseph a trouvé les plus précieux matériaux pour la publication de l'histoire monétaire, aussi complète et aussi riche en détails de tout genre, d'une maison comtale d'Allemagne.

Le comté d'Erbach est situé dans l'Odenwald, province de Starkenbourg, Grand-duché de Hesse.

Après avoir donné dans l'introduction un aperçu historique, généalogique et héraldique relativement aux anciens dynastes et échansons royaux d'Erbach, seigneurs de Breuberg, devenus comtes du Saint-Empire, le 15 août 1532, l'auteur explique les systèmes monétaires, la circulation des diverses espèces et les principes de la comptabilité, tels qu'ils existaient dans l'Odenwald au moyen âge.

Mentionnons d'abord en passant, les curieuses monnaies concaves d'or, dites *Regenbogenschüsselchen (Scutellæ iridis)* que l'on a découvertes dans plusieurs endroits de l'Allemagne du Sud, de la Bohême et de la Hongrie et qui datent des temps préhistoriques. Elles succédèrent immédiatement aux anneaux-monnaies, qui y sont nettement figurés et on les attribue aux Celtes.

A l'époque romaine et mérovingienne, M. Joseph ne pense pas, que dans cette partie de l'Allemagne, les indigènes se servissent entre eux dans leurs échanges, de monnaie, bien qu'ils les estimassent beaucoup, comme ornements dont ils aimaient à se parer. Malgré le nombre considérable d'ateliers monétaires mérovingiens, on n'en connaît pas un seul qui ait été situé à l'Est du Rhin ; et même sous les Carolingiens il n'y avait qu'un seul atelier de ce côté, celui de Ratisbonne. On échangeait tout primitivement, produit contre produit; et avant l'an 1200 il est rare de trouver dans des chartes de ces contrées, qu'il soit fait mention de monnaie. M. Joseph ne croit pas qu'on y ait forgé des monnaies avant cette époque.

Après que des deniers et des demi bractéates y eurent circulé, on trouve dès 1255, qu'il est fait mention de *Heller*, monnaie frappée d'abord à Hall en Souabe, d'où dérive son nom : « *Libras Hallensium, Pfund Heller, uncias Hallensium.* » Une livre = 20 onces = 240 hellers; par conséquent une once = 12 hellers.

Quand, en 1350 environ, on commença à imiter les hellers en leur donnant une valeur inférieure, on exigea que les paiements se fissent en hellers de bonne valeur : « *Haller guder Werunge* ».

Vers le milieu du XIVe siècle, apparaissent les florins d'or frappés à Florence depuis 1252, et à la même époque (1355) les gros tournois.

Le florin d'or représentait en 1350, une livre de hellers et les gros tournois, un *Schilling* soit 12 hellers.

Il circulait en outre encore dans le Odenwald, vers l'an 1400, des esterlins valant un tiers de gros tournois.

Le 4/14 mai 1541, les comtes Georges III et Eberhard XIV d'Er-

bach (frères), obtinrent de l'empereur Charles-Quint le droit de battre monnaie, à l'aigle impériale entourée des noms et titres de l'empereur et portant au revers les armes des comtes d'Erbach. Ce droit s'éteignit lors de la dissolution de l'empire d'Allemagne en 1806.

Le 6 février 1546, Georges Boss, maître de la Monnaie de l'ordre teutonique à Mergentheim, fut chargé de la fabrication des monnaies comtales d'Erbach à Michelstadt. M. Joseph croit pouvoir attribuer à cette époque, un double heller sans millésime.

Les comtes d'Erbach exercèrent en commun le droit de battre monnaie ; en conséquence les comtes Georges II, Eberhard XIV et Valentin II, firent frapper à Michelstadt, en 1561 et 1562, des *florins d'or*, des *florins*, des *demi florins*, des *demi Batzen*, des *Dreier*, des *Kreuzer*, des *Schüsselpfennige* [1] et des *Heller;* toutefois M. Joseph n'a pas encore rencontré les hellers ni les demi florins. Le comte Georges IV semble n'avoir fait frapper que des *Schüsselpfennige* en 1570.

M. Joseph donne ensuite une très intéressante explication de la désorganisation monétaire de 1620 à 1623 dite « *Kipper-und Wipper Zeit*, » qui jeta un si profond trouble dans toutes les transactions et fit hausser les prix de toutes choses. Il s'agissait de l'émission d'une énorme quantité de petites monnaies dites *Kippermünzen*, ne valant qu'un dixième de leur valeur nominale. Ce furent les grandes villes commerciales qui mirent fin à cette fraude honteuse, en confisquant toutes les espèces qui n'avaient pas la valeur requise ; et de cela sortit la convention monétaire conclue entre Mayence, Hesse-Darmstadt, Nassau-Sarbrücken et Francfort sur le Main, pour la fabrication en commun de monnaies d'appoint : des *Albus* et des *Pfennige*.

Les *Kippermünzen* d'Erbach, frappées en commun par les comtes Jean-Casimir et George-Albert Ier, sont des *Dreibaetzner* et des *Groschen*; elles sont rares. Par ordre des comtes, ces mauvaises pièces furent fondues en 1623.

Vers 1621, l'atelier monétaire fut transféré au château de Breuberg, et plus tard à Fürstenau près de Michelstadt.

En 1623 et 1624, on frappa des écus *(Reichsthäler)* et ensuite des *demi Batzen*, des *Schüsselpfennige*, ainsi qu'un très petit nombre de florins d'or. En 1675 et 1676, on frappa des florins et des demi flo-

[1] Voyez relativement aux *Schüsselpfennige* (deniers-soucoupe) notre notice. *Petites monnaies unifaces de billon aux armes de la ville de Zutphen et de la province d'Over-Yssel. Revue belge de numismatique*, 1882, pp. 634-639.

rins. Les pièces au nom de Georges Louis, et celles au nom de Georges VI, sont de 1675; et celles de Georges Albert III, sont des années 1675 et 1676.

De Fürstenau, l'atelier monétaire fut de nouveau transporté à Breuberg et pendant l'hiver de 1684-85, il fut établi à Neustadt.

En 1691, le comte Georges Albert III, établit à Fürstenau un atelier monétaire. Comme cette localité était située dans le cercle de Franconie, il demanda au prince évêque de Bamberg, l'autorisation d'y faire battre monnaie; or, celui-ci la lui refusa, en vertu d'une ancienne ordonnance impériale et lui fit savoir qu'il avait à faire disparaître complètement, endéans les quinze jours, l'atelier qu'il avait établi.

A Erbach, on conserve les coins de la pièce de *XV Kreuzer*, ainsi que le coin du revers du double gros au millésime 1691 ; en outre, il existe des pièces de deux *Albus* de la même année, frappées à Fürstenau par le comte Georges Albert III. Ce sont les dernières monnaies frappées par les comtes d'Erbach.

On proposa aux comtes d'Erbach en 1725, et puis encore en 1754, de continuer à faire usage de leur droit de battre monnaie ; mais ils ne s'y décidèrent pas.

M. Joseph donne aussi les médailles et jetons de cette illustre famille :

1° Jeton d'argent frappé sur un flan carré, représentant d'un côté l'écu écartelé aux armes d'Erbach et de Breuberg, et de l'autre les armoiries de Hohenlohe écartelées de Langenbourg avec le millésime 1622 (1612 ?) La comtesse Dorothée d'Erbach, née le 13 juillet 1593, fille aînée du comte Georges IV, épousa le 23 octobre 1610, le comte Louis de Hohenlohe-Waldenbourg de Pfedelbach ;

2° Quart de thaler obituaire de la comtesse Louise Julie, fille du comte Georges IV, et femme du comte Jean Ernest de Sayn, décédée en 1670.

3° Deux médailles d'argent du comte François ; récompenses agricoles, de 1793. L'une à la feuille de trèfle est du poids et de la dimension des *Conventionsthaler ;*

4° Jeton uniface d'argent (sans date) de la première moitié du XIXe siècle, aux armes d'Erbach écartelées de Breuberg;

5° Médaille commémorative des noces d'argent du comte Albert d'Erbach-Fürstenau et de la comtesse Émilie-Louise de Hohenlohe-Neuenstein-Ingelfingen, célébrées le 26 juin 1835;

6° La charmante médaille due au burin de Chrétien Schnitzspahn de Darmstadt, frappée à l'occasion du mariage du comte Gustave

d'Erbach-Schönberg avec la princesse Marie de Battenberg, 29 avril 1871.

Dans cet excellent ouvrage, on trouve des détails excessivement curieux sur l'achat des métaux précieux, sur l'affinage, la fabrication des espèces, fonte, frappe, etc., sur les frais de fabrication, les salaires, la gravure des coins, la valeur des espèces ; enfin des notes biographiques sur les employés au monnayage, etc., toujours accompagnés de judicieuses observations, résultat d'infatigables et consciencieuses recherches et études.

---

**Die Münzstempel und Punzen in dem historischen Museum der Stadt Köln,** von Paul Joseph, in-8° de 76 pages, une planche [1].

Sous ce titre, M. Joseph a publié récemment un catalogue descriptif des coins et poinçons du Musée historique de Cologne.

Il y décrit entre autres, soixante-neuf poinçons en acier trempé, avec lettres, marques, images, figures, blasons, etc., en relief, dont on se servait pour confectionner les coins des monnaies, en les imprimant dans du fer doux. Quand tout est empreint le coin est achevé; on le trempe et il peut alors servir à la frappe des espèces.

Il y en a parmi ces poinçons, qui datent de la fin du xv^e siècle, comme par exemple le n° 490 du catalogue, un lion couronné ; et le n° 491, deux clefs posées en sautoir, qui tous les deux ont servi à la confection des coins des doubles gros de Henri II, comte de Schwarzbourg, archevêque de Brême (1463-1496); le n° 493, une porte à trois tours, qui a servi à plusieurs coins de monnaies, entre autres à ceux des évêques d'Osnabruck, Conrad II (1482-1508), d'Éric II (1508-1532), etc., etc.

On a longtemps contesté qu'au moyen âge on se servît de poinçons pour la confection des coins de monnaies; les poinçons décrits par M. Joseph prouvent à l'évidence, qu'au xv^e siècle déjà ce procédé était connu et appliqué.

M. Joseph décrit encore une curieuse machine à monnayer, datant de 1546 et faisant également partie du Musée de Cologne. Elle a la

[1] Voyez pour ce qui concerne les coins de monnaies, notre compte rendu de ce travail dans la *Revue belge de numismatique*, année 1889, pp. 611-614.

forme d'une tenaille à laquelle sont fixés deux coins, l'un en face de l'autre; le flan placé entre les deux, on frappait à l'aide d'un marteau, et la monnaie avait reçu l'empreinte des deux côtés.

Cte MAURIN DE NAHUYS.

---

**Les habitants de Suriname,** par le PRINCE ROLAND BONAPARTE. Paris, A. Quantin 1884.

Ce très beau volume, grand in-folio, illustré d'excellentes et nombreuses planches en phototypie, ainsi que de figures et de cartes en chromolithographie, renferme surtout des données offrant au géographe, à l'éthnographe et à l'anthropologue le plus haut intérêt. Cependant, les nombreux détails dans lesquels l'auteur entre au sujet des mœurs, des usages, des armes et des ustensiles de ménage qui, chez les indiens de Suriname, sont restés tout à fait primitifs, doivent attirer l'attention des archéologues qui s'occupent des temps préhistoriques, car il est de toute nécessité, pour concevoir quelles ont été les mœurs de nos ancêtres primitifs, de bien connaître celles des populations sauvages actuelles.

Comme la géologie, l'ethnographie et l'anthropologie sont des sciences auxiliaires de l'archéologie et de l'histoire.

Le but principal que S. A. le prince Roland Bonaparte a voulu atteindre en écrivant son livre, et il y est parfaitement arrivé, a été de décrire non seulement les caractères physiques et intellectuels des indiens qui, avant la prise de la Guyane en 1595, par Walter Raleigh, formaient la population autochtone de la colonie de Suriname, mais aussi ceux des nègres africains emmenés comme esclaves dans cette même colonie.

Cependant, l'auteur n'a pas négligé de donner de nombreux et intéressants détails historiques sur le pays dont il s'est occupé ainsi que sur sa capitale (Paramaribo) dont la fondation remonte à 1640.

Enfin, les gisements d'or de la colonie Néerlandaise qui, jadis, faisaient l'objet de récits légendaires, ont fourni à l'auteur l'occasion de rappeler l'histoire de l'*El dorado*, pays fabuleux, que les aventuriers espagnols du XVIe siècle recherchèrent en Guyane.

EM. DE M.

---

No 450. — Bruxelles, imprimerie A. Vromant et Cie, rue de la Chapelle. 3.

## AVIS IMPORTANT

En vertu des articles 78 et 79 de ses statuts, la Société donne *ratuitement* aux auteurs des mémoires insérés dans les ANNALES, cinuante tirés à part, *sans faux titres*, *titres*, *ni couvertures*.

Les collaborateurs des ANNALES doivent s'entendre avec MM. A. romant et Cie, imprimeurs de la Société, rue de la Chapelle, 3, ruxelles, au sujet des faux titres, titres, couvertures, exemplaires upplémentaires de leurs mémoires, etc. Ces travaux seront exécutés l'après le tarif ci-dessous :

---

**Tarif des tirés à part sur le papier des Annales :**

| | | | |
|---|---|---|---|
| °) Par feuille de 16 pages ou fraction . . . | 5 | centimes | l'exemplaire. |
| °) Couvertures non imprimées . . . . . | 1 1/2 | » | » |
| °) Couvertures imprimées. . . . . | 2 1/2 | » | » |
| °) Composition et tirage des titres . . . . | 2 | » | » |
| °) Planches (photogravure en demi-teinte d'après dessin ou d'après gravure) format (in-8°) des Annales (avec insertion et papier soie à chaque gravure) . . . . . | 10 | » | » |
| °) Planches doubles, idem . . . . . | 20 | » | » |
| °) Brochage de 1 à 3 feuilles . . . . . | 1 | » | » |
| » 4 à 6 » . . . . . | 2 | » | » |
| » au delà de 6 feuilles. . . | 4 | » | » |

Les prix marqués sous les rubriques 3°, 4° et 7° ne seront comptés à ce arif que pour un minimum de 50 exemplaires.

La société n'est pas responsable des idées émises par ses membres. (art. 13 des statuts).

## Publications de la Société.

### I. ANNALES

de la Société d'Archéologie de Bruxelles. — Mémoires, rapports et documents se publient en livraisons trimestrielles formant chaque année un volume d'environ 400 pages, enrichi de nombreuses planches et gravures.

VOLUME PREMIER, 1887-88, se composant de deux doubles livraisons ornées de bandes et de lettrines.

1re liv., XII, 196 p., I pl.; 2e liv., XIII, 212 p. — X pl. — fig. dans le texte 16.00

(Ce volume est presque épuisé) pour les membres 12.00

VOLUME DEUXIÈME, 1888-89, se composant d'une double et de deux livraisons simples ornées de bandes et de lettrines.

1re liv., XIV, 220 p. — I pl.; 2e liv., V, 80 p.; 3e liv., V, 80 p. — III pl. — 10 fig. dans le texte 16.00

(Ce volume est presque épuisé) pour les membres 12.00

VOLUME TROISIÈME, 1889, se composant de deux doubles livraisons ornées de bandes et de lettrines.

1re liv., XIII, 220 p. — VII pl. — 19 fig. dans le texte. — 2e liv., XI, 176 p. — IV pl. — 18 fig. dans le texte. 16.00

pour les membres 12.00

VOLUME QUATRIÈME, 1890, se composera de quatre livraisons ornées de bandes et de lettrines.

1re liv. XI, 184 p., VI pl, 15 fig. 16.00

pour les membres 12.00

### II. CONFÉRENCES.

Volumes format in-12 jésus à 2 francs.

M. GUSTAVE HAGEMANS : Le poignard de silex — étude de mœurs préhistoriques. Un vol. V, 74 p. 1888-89. 2.00

pour les membres 1.50

Volumes format in-8° à 2 francs.

M. ALPHONSE WAUTERS : L'architecture romane dans ses diverses transformations (*extrait des Annales*). Un vol. VII, 112 p. 1889.

(Ce volume étant presque épuisé, son prix est augmenté), 3.00

pour les membres 2.25

Les membres désireux d'acquérir **les volumes des Annales et des Conférences de la Société d'Archéologie de Bruxelles, parus en 1887-88, 1888-89 et 1889,** peuvent en obtenir un exemplaire en s'adressant à M. le Secrétaire-général, rue des Palais, 63, à Bruxelles, aux prix ci-dessus, soit avec **25 p. c. de diminution** sur les prix de librairie.

### III. ANNUAIRE.

Tome I, 1890. Rapport annuel, liste des membres, etc, etc., un vol. in-12°. V, 80 p.

### IV. PHOTOGRAPHIES.

Tous les membres de la Société peuvent également obtenir des exemplaires des **photographies prises pendant les excursions de la Société en 1888 et 1889,** au prix de 0,70, collées, et de 0,50, non collées, en s'adressant à M. de Raadt, secrétaire, rue Masui, 176, Bruxelles.

---

N° 447. — Brux., imp. A. Vromant et Cie, rue de la Chapelle, 3.

# ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

# D'ARCHÉOLOGIE

DE

# BRUXELLES

SOUS LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. R. MGR LE COMTE DE FLANDRE

Secrétariat Général : rue des Palais, 63, Bruxelles

MÉMOIRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

PUBLICATION PÉRIODIQUE

TOME QUATRIÈME

LIVRAISON II. — 30 JUIN 1890

LIBRAIRIE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE
ARCHÉOLOGIE, AMEUBLEMENT, DÉCORATION, BEAUX-ARTS
E. LYON-CLAESEN, Éditeur
8, RUE BERCKMANS, 8
BRUXELLES

## SOMMAIRE DE LA LIVRAISON II. — 1890.

### Archéologie palmyrénienne.

G. Hagemans. — Notes sur trois bustes funéraires avec inscriptions provenant de Palmyre . . . . . 197

### Héraldique.

Th. de Raadt. — Armorial brabançon. — Recueil d'armoiries inédites . . . . . 205

### Archéologie grecque.

Em. de Munck. — Les nouvelles fouilles de M. le Dr Schliemann à Hissarlik (Troie) . . . . . 225

### Archéologie du Moyen âge

A. Rutot et E. Van den Broeck. — Note sur les matériaux ayant servi à édifier les anciens monuments de Bruxelles et de quelques villes, villages ou châteaux du Brabant, entre Ninove et Aerschot . . . . . 252
P. Combaz. — Une croix en pierre bleue (petit granit) provenant de l'ancienne église d'Etterbeek . . . . . 262
G. Van den Gheyn. — Les tombeaux polychromés en Zélande. 269

### Archéologie préhistorique scandinave.

Baron J. de Baye. — La nécropole d'Habblingbö (Gotland) . . . 274

### Arts décoratifs du Moyen âge

J. Destrée. — La châsse de St Hadelin à Visé . . . . . 283

### Sphragistique.

V. Bouton. — Le sceau de Pierre Cauchon . . . . . 299

### Notes bibliographiques.

Comte M. de Nahuys. — Note bibliographique sur *les Monnaies franques trouvées dans les cimetières francs d'Eprave* par G. Cumont. . . . . 301
Questions et réponses . . . . . 306

### Procès-verbaux des Séances.

Assemblée générale annuelle du 12 janvier 1890. . . . . 307

### Planches et illustrations.

Bustes funéraires de Palmyre, 5 fig. . . . . 201
Armoiries inédites de familles brabançonnes (pl. VII). . . . . 213
Reproduction du plan I de l'*Ilios* de Schliemann (pl. VIII) . . . 229
Reproduction du plan VII de *Troja* de Schliemann (pl. IX). . . 231
Croix de l'Église d'Etterbeek. . . . . 263
» » » (dessin géométrique) . . . . . 266
Caveau découvert en 1747 sur la Grand'Place de Middelbourg (*Chromolithographie*. Pl. X). . . . . 272
Monnaie d'Ethelred . . . . . 275
Antiquités trouvées dans la nécropole d'Habblingbö (Gotland) (pl. XI) . . . . . 278
La châsse de St Hadelin à Visé, faces latérales (pl. XII) . . . . 285
» » » pignons (pl. XIII). . . . . 293
Sceau de Pierre Cauchon (pl. XIV) *Héliogravure* . . . . . 299
Monnaies franques du cimetière franc d'Eprave (9 fig.) . . . . 302

ARCHÉOLOGIE PALMYRÉNIENNE

# NOTE SUR TROIS BUSTES FUNÉRAIRES AVEC INSCRIPTIONS PROVENANT DE PALMYRE

Il y a un peu plus de deux siècles — c'était en 1678 — des négociants anglais, établis à Alep, entendirent parler de ruines prodigieuses qui se trouvaient en plein désert.

Les récits que leur faisaient les Arabes d'une ville splendide oubliée au milieu des sables, leur paraissaient tellement merveilleux qu'ils ne pouvaient y croire. Ils voulurent tenter cependant une expédition de découverte : elle échoua.

Douze ans plus tard — en 1690 — des indications plus précises les décidèrent à renouveler l'aventure. Ils se remirent en route, ne se laissant arrêter cette fois par aucun

danger, les bravant tous, passant à travers les tribus de féroces bédouins, souffrant la faim et la soif.

Leurs efforts furent récompensés et ils restèrent stupéfaits d'admiration en présence d'une grandiose ville de marbre, merveilleux squelette d'une immense cité morte.

La description qu'ils en firent parut dans les *Transactions philosophiques* de Londres. Seulement personne ne voulut y ajouter foi.

Les érudits se souvenaient bien que Pline, dans son *Histoire naturelle*, parle *d'une ville remarquable séparée du monde entier par un vaste désert de sables*. Mais nul ne voulait croire Palmyre retrouvée.

Ce n'est qu'en 1751 — coïncidence étrange, à la même époque pour ainsi dire où Pompéï fut découverte, — que l'existence des splendides ruines de la ville qui avait été Palmyre, fut constatée à l'évidence par Dawkins et Wood.

Ces deux voyageurs anglais dessinèrent avec soin les moindres détails des monuments et relevèrent un grand nombre d'inscriptions, la plupart en grec, une vingtaine en palmyrénien et une seule en latin.

Wood, en publiant les inscriptions palmyréniennes, s'en excuse du reste, disant que « ces inscriptions en langue inconnue offrent peu d'intérêt. »

On était encore à l'époque où hiéroglyphes égyptiens, caractères cunéiformes, perses et assyriens demeuraient lettres mortes, et Wood trouvait sans doute qu'il y avait déjà assez d'indéchiffrables mystères, sans qu'il fût nécessaire d'en apporter de nouveaux, pour enfiévrer davantage la sagacité des savants.

***

Palmyre est plus connue par ses étonnantes ruines qu'elle ne l'est par l'histoire.

Rome n'en parle qu'après la conquête qu'elle en fit.

Quant aux historiens arabes, ils racontent des fables auxquelles nous ne nous arrêterons pas : d'après eux, par exemple, cette ville aurait été érigée à l'endroit même où David tua Goliath.

Palmyre fut probablement bâtie par Salomon, dans une oasis de palmiers qui la fit nommer *Tadmor*, qui veut dire en hébreux *lieu des palmiers*.

On le voit, les Grecs n'ont fait que traduire ce nom en leur langue.

Palmyre dut sa prospérité au commerce d'échange que ses négociants avaient organisé entre l'Orient et l'Occident : elle servait d'entrepôt aux marchandises de la Perse et de l'Inde que ses caravanes allaient chercher sur le Tigre et sur le golfe Persique, pour les apporter aux Romains.

Tant que les Palmyréniens surent ou purent se maintenir dans de sages conditions de neutralité, leur activité commerciale, toute sémitique, fut récompensée par un accroissement incessant de richesses, richesses qui expliquent les magnificences de leur ville. Mais le moment vint où — un peu forcés — ils s'allièrent à Rome ; par ce fait, ils se rendirent les Perses hostiles et finirent naturellement par être écrasés par l'empire romain.

Avec le *Jus italicum*, Palmyre reçut le titre de *colonie romaine*. Ce fut peut-être sous Septime-Sévère, mais plus probablement, lorsque l'empereur Hadrien la visita l'an 130 ou 131 de notre ère. Elle devint alors *Adrianopolis*.

Détruite par Aurélien, restaurée par Dioclétien, cette ville ne tarda pas à tomber complètement dans l'oubli, jusqu'au jour où elle fut retrouvée, comme nous venons de le voir.

***

Il existe à Palmyre de grands tombeaux en forme de tours,

dont les parois intérieures sont ornées des bustes des défunts. La plupart de ces bustes portent des inscriptions.

Des bustes de l'espèce sont extrêmement rares dans les musées d'Europe. Cela tient aux véritables dangers qu'on courait, il y a quelques années, à vouloir les exhumer, entouré des tribus sauvages, voleuses et pillardes des Bédouins insoumis, et, aujourd'hui, aux difficultés qu'on éprouve à dépister l'œil soupçonneux de la Turquie veillant sur son trésor.

A certain point de vue, nous ne pouvons qu'approuver sa vigilance. Mais comme il n'est pas permis à chacun d'aller à..... Palmyre, nous éprouvons une certaine indulgence pour les intrépides Syriens qui, au péril de leur vie, vont fouiller ce sol fécond pour enrichir nos musées de quelques rares découvertes. Ce sont des lords Elgin au très petit pied qui n'iront pas jusqu'à détruire des monuments antiques pour en enrichir les brumes de la Tamise.

Ce n'est plus de l'indulgence, c'est de la gratitude que nous devons à ceux qui, ayant vu ces monuments arrachés à l'ancienne Palmyre, perdus sinon pour la science, nous les ont ramenés en Europe.

Aussi est-ce de la reconnaissance que nous devons à M. H. de Bay, notre nouveau confrère, qui, après un long séjour en Orient et particulièrement en Egypte, — où il a découvert d'importantes mines de pétrole, — a pu offrir à l'Europe des monuments d'un style si curieux, produit d'un art sémite, influencé d'hellénisme et de romanisme.

C'est de ces monuments que je désire vous entretenir.

***

Il s'agit de trois bustes, grandeur trois quart nature, en marbre blanc.

Ils étaient ensevelis dans le sable et proviennent des anciens tombeaux en forme de tour, dont je viens de parler.

L'un d'eux ne porte pas d'inscription. Il représente un homme d'âge mur, à physionomie très sémitique, portant la barbe coupée assez court. C'est un curieux morceau de sculpture d'aspect très vivant. (Fig. 1.)

Fig. 1

L'autre buste représente un personnage, un prêtre peut-être. Il est coiffé d'un *modius* lauré : les deux branches de lauriers, qui forment couronne, se rejoignent sur le devant de la tête, soutenant, en diminutif, l'effigie elle-même du personnage dans son attitude et son costume.

Le prêtre — si prêtre il y a —, tient de la main gauche, une coupe godronnée, à oves d'aspect grec, et de la droite, une fiole allongée de forme intéressante. [1] Il est drapé dans un *peplum* qui laisse le cou à découvert et qu'une fibule ronde, cerclée de perles, retient sur l'épaule gauche. Au bas de la taille se remarquent trois plaques rondes bordées de chaque côté d'une bande de perles. (fig. 2.)

Fig. 2

L'inscription en quatre lignes, gravée à gauche de la tête, est en caractères et dialecte palmyréniens, c'est-à-dire en arabo-nabatéen, qui s'écrivait

[1] On retrouve à peu près la même forme de fiole dans les hiéroglyphes égyptiens, comme signe déterminatif par exemple du mot *temerh* qui signifie huile. Le personnage porterait sans doute la fiole à l'huile sacrée destinée à l'usage des temples.

de droite à gauche, comme toutes les langues sémitiques. (Fig. 3.)

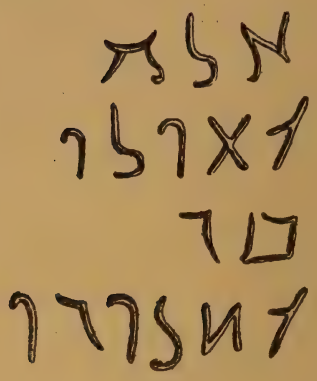

Fig. 3.

Les Arabes désignent sous le nom de langue et littérature nabatéennes, comme le dit J. Oppert dans sa *grammaire syriaque*, l'assyrien, l'araméen et le palmyrénien.

M. le comte Melchior de Voguë, le savant orientaliste, membre de l'Institut de France, à qui j'ai eu l'honneur d'envoyer des estampages, lit comme suit la première inscription, transcrite ici en hébreu :

עלם Portrait de (helem)
עאולו 'Aoulou
בר fils de (bar)
עתבורו 'Athinourou

*'Aoulou* et *'Athinourou* sont des noms nouveaux qui viennent prendre place dans la nomenclature des noms palmyréniens relevés déjà.

« *'Aoulou*, m'écrit M. le comte de Voguë, est une variante des noms nombreux composés avec la racine על, עיל, עלל, qui implique les notions de hauteur. Le plus connu de ces

noms est l'arabe *'Ali*. Le nom eût été, il me semble, plus correctement écrit אעולו : peut-être est-ce une faute du sculpteur.

« *'Athinourou* est composé avec le nom de la déesse *'Athi* qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms palmyréniens. »

Quant à la terminaison *ou*, elle est arabo-nabatéenne et se rencontre fréquemment dans l'onomastique palmyrénienne.

Le nom d' 'Athinourou devient ici d'autant plus intéressant que nous allons le rencontrer sur un autre monument de même provenance et sorti de la même tombe familiale.

Fig. 4

Ce second buste (fig. 4) est celui d'un jeune homme, comme le prouve sa coiffure aux cheveux bouclés : les femmes étaient presque toujours représentées couvertes d'un voile. La tête semble appuyée sur un coussin. De la main gauche, il tient ce que je crois être un bouquet de fleurs.

Malgré son air efféminé, le doute sur le sexe de l'individu représenté n'est au reste pas possible : l'inscription gravée sur un listel au bas du buste, prouve à l'évidence que c'est un jeune garçon.

Fig. 5.

Sous ce listel et semblant soutenir le buste, se remarque une figure très intéressante, tête d'homme barbu et cornu.

On sait que les cornes de bœuf étaient l'attribut ordinaire des dieux en Syrie, comme en Perse et en Assyrie.

Dans l'inscription (fig, 5) nous retrouvons le nom d'*'Athinourou.*

הבל עתבורו בר עבילו

*Hélas! 'Athinourou fils de 'Ogilou.*

« Je n'ai aucun doute, m'écrit M. de Voguë, sur la valeur des caractères, si ce n'est pour la troisième lettre du dernier mot, qui pourrait aussi bien être un ו (vav); je préfère lire י (iod) parce que le nom עבילו est connu : on a même sa transcription grecque Ὤγηλος. Il signifie *Le rond. Ogoulou* est également admissible.

« Quant à הבל, c'est une exclamation douloureuse qui accompagne d'ordinaire, à Palmyre, les portraits funéraires. »

Je remercie vivement M. le comte de Voguë qui a bien voulu me donner ces renseignements et M. Ernest Renan qui a eu l'obligeance de me mettre en rapport avec son savant collègue de l'Institut.

G. Hagemans.

# ARMORIAL BRABANÇON

## RECUEIL
## D'ARMOIRIES INÉDITES

### PRÉFACE

Beaucoup d'armoriaux modernes, quelque utiles qu'ils puissent être, ont le défaut de n'être que des compilations. Il s'ensuit qu'ils reproduisent, presque toujours, les erreurs des ouvrages, manuscrits ou imprimés, qui leur ont servi de source.

Autre défaut, inévitable quelquefois, il est vrai : les indications sur les familles, dont ils donnent les armoiries, ne sont guère précises. Elles se bornent à désigner le pays, parfois la province, plus rarement la ville, habités par les familles en cause. De là que de confusions et d'usurpations !

La récente apparition d'un *Armorial ancien et moderne de la Belgique* (1889) nous a inspiré l'idée de recueillir, d'après les

documents à notre portée, des armoiries inédites du Brabant [1]. En les livrant à la publicité, nous nous hâtons de dire que nous ne prétendons aucunement être complet. A d'autres à continuer ce travail. En le faisant pour toutes les provinces du pays, on arrivera, peut-être, un jour, à pouvoir établir un Armorial de la Belgique quelque peu complet [2].

La grande utilité de la science héraldique au service de l'histoire et de l'archéologie a été reconnue, de nos jours, par tous les hommes compétents. Pas n'est donc, ce nous semble, besoin de faire l'apologie de notre travail.

Par contre, nous croyons, devoir faire ressortir les quelques avantages qu'il présente sur la plupart des œuvres similaires.

Ces avantages, les voici :

I. A l'encontre de ce qui se fait généralement, nous n'avons recouru qu'*aux documents d'une authenticité absolue, savoir : aux sceaux attachés à leurs chartes et diplômes* [3].

[1] C'est de l'ancien duché de Brabant que nous entendons parler. On ne devra donc pas s'étonner de trouver citées dans ce travail des localités appartenant, de nos jours, à la province hollandaise du Brabant septentrional et à d'autres provinces belges qu'à celle du Brabant.

[2] L'Armorial auquel nous venons de faire allusion est loin d'avoir épuisé toutes les sources imprimées. L'auteur ne semble pas avoir consulté : HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles* ; A. VAN DEN EYNDE, *Tabl. chron. des écoutètes*, etc., *de Malines ;* E. A. HELLIN, *Hist. chronol. des évêques*, etc., *de Saint-Bavon ;* le Bon DE HERCKENRODE, etc., *Nobiliaire des Pays-Bas*, etc.; ED. VAN EVEN, *Geschied. van Leuven geschr. door W. Boonen ;* DIVAEUS, *Rerum lovan.* etc.; le *Navorscher*, revue mensuelle (éditeur : Thieme, à Nymègue, autrefois Loman, à Amsterdam); les *Inscr. funér. de la prov. d'Anvers*, etc. Tous ces ouvrages contenant un grand nombre de blasons, nous croyons utile de les signaler.

[3] En recueillant les blasons, nous avons procédé avec la plus grande circonspection. On n'ignore pas qu'à défaut d'un propre sceau, on se servait fréquemment de celui d'un autre. Bien que, en règle générale, pareil emprunt se mentionnât dans les chartes, nous avons rencontré quelques exemples de l'omission de toute allusion à une substitution de sceau. Aussi, pour éviter de fausses attributions, n'avons-nous annoté les armoiries que lorsque la légende du sceau nous permettait de constater l'identité de celui-ci. Une

II. Nous désignons, non pas la famille, mais la personne qui a porté les armoiries que nous blasonnons, et nous ajoutons sa qualité, sa résidence et l'année où il figure dans les documents.

III. En indiquant l'endroit où sont conservés les sceaux, nous mettons le lecteur à même de contrôler tout ce que nous avançons.

IV. Grâce à cette indication, les intéressés pourront se procurer, sans fastidieuses recherches, des moulages des originaux et des renseignements sur les personnages en question.

Quelques mots encore.

Notre travail permettra de compléter considérablement les listes des échevins de Louvain, publiées par Butkens et Divaeus.

Les armoiries de la plupart des échevins de Bruxelles, on le sait, sont reproduites dans l'*Histoire de Bruxelles* de MM. Henne et Wauters. De nombreux sceaux de ces échevins nous ayant passé sous les yeux, nous nous plaisons à rendre hommage à la grande exactitude que les savants auteurs de cet ouvrage ont mise à la confection des planches armoriées [1]. Il nous a été donné d'augmenter cette série de quelques blasons, ainsi que de nombreux cimiers. Ceux-ci manquent entièrement dans l'*Histoire de Bruxelles*.

Particularité inédite. Les échevins d'Aerschot observaient, pour la plupart, un singulier usage : ils plaçaient leurs armoiries en franc-quartier sur celles de leur localité. En décrivant des armoiries ainsi combinées — en tant, bien

autre considération encore nous a déterminé à en agir ainsi : c'est que nous avions remarqué qu'en scellant les témoins intervertissaient quelquefois l'ordre dans lequel leurs noms étaient cités dans la charte.

[1] Notre contrôle n'a, évidemment, pu s'exercer qu'à l'égard des *meubles*, et non pas à celui des *émaux*.

entendu, qu'appartenant à des Aerschotois [1] — nous blasonnerons, pour plus de simplicité, le champ tout bonnement : d'*Aerschot.*

Il va de soi que des trois fleurs de lis au pied coupé, seules les 2e et 3e sont visibles, la 1re étant entièrement couverte du franc-quartier. Inutile de dire que nous n'entendons assumer aucune responsabilité au sujet des émaux : il se pourrait parfaitement que l'une ou l'autre des familles aerschotoises eût changé ceux des armes de la localité, en réunissant ces dernières à leur propre blason. Faut-il ajouter que les sceaux du moyen âge ne nous donnent aucune certitude à cet égard ? Ce serait oiseux, car on n'ignore pas que les hachures conventionnelles, qui indiquent les émaux, n'ont été uniformément adoptées qu'au XVIIe siècle.

A propos de la fleur de lis, nous tenons à faire une constatation : contrairement à une croyance fort répandue, la fleur de lis *au pied coupé* ou *nourri* ne se rencontre pas seulement *exceptionnellement,* en quelque sorte *comme signe caractéristique,* comme on le dit, dans les armes des grandes maisons de Lierre, d'Aerschot, de Wesemael, de Rotselaer, etc., mais, en règle générale, dans les armoiries brabançonnes, la fleur de lis est représentée *au pied coupé*, ou *nourri*; à telles enseignes qu'en Brabant la fleur de lis *complète* constitue l'exception à la règle.

Considérant, toutefois, que plus d'un de ceux qui consulteront notre armorial pourrait ne pas lire cette introduction — ils sont rares ceux qui lisent des préfaces — et que, par là même, un changement dans le blasonnement de la fleur

[1] Car on trouve dans d'autres villes qu'Aerschot des familles portant trois fleurs de lis au pied coupé et un franc-quartier, et, en décrivant leurs armes, on aurait évidemment tort d'en blasonner le champ d'Aerschot (voy. par exemple : Absoloens, Goessens, etc.). Quelques échevins de cette ville plaçaient *Aerschot* en franc-quartier dans leurs armes, d'autres portaient *Aerschot* en chef, etc.

de lis pourrait amener des confusions, nous nous abstenons d'introduire une innovation à ce sujet.

On ne trouvera pas mauvais, nous aimons à le croire, que nous ayons fait connaître quelques *brisures* d'armoiries connues.

Quant aux *marques de marchand,* appelées par les Allemands *Hausmarken,* nous avons jugé bon de reproduire un certain nombre d'armoiries qui en représentent, notamment celles dont le blasonnement eût été impossible ou eût pris trop de place. Nous y ajoutons les reproductions de quelques autres écus particulièrement intéressants.

Pour terminer, il nous reste à dire ce que nous entendons par *armoiries inédites :* ce sont, en première ligne, celles qui ne figurent ni dans l'*Armorial ancien et moderne de la Belgique* de M. J. Bosmans, ni dans l'*Armorial général* de M. Rietstap. Nous avons, toutefois, élagué de nos notes primitives un grand nombre de blasons non contenus dans ces deux recueils, mais que l'on peut trouver ailleurs. Si, néanmoins, nous nous sommes rendu coupable de quelques redites, le lecteur voudra bien, espérons-nous, ne pas nous en faire un trop grand grief : il est impossible de connaître tous les ouvrages qui contiennent des armoiries.

***

## SOURCES PRINCIPALES.

Les éléments de ce travail nous ont été fournis par les sceaux des chartes et diplômes provenant des fonds d'archives de divers établissements religieux. Voici les principaux de ces fonds :

Abbaye de Parc-les-Dames, près de Louvain (P. D.) ;
» de Sainte-Marie de Nazareth, près de Lierre (N.) ;

Abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain (S. G.) ;
» de Saint-Bernard, à Hemixem (S. B.) ;
» de Roosendael, à Waelhem (R.) ;
» de Saint-Pierre, à Louvain (S. P.) ;
» de Saint-Michel, à Anvers (S. M.) ;
Commanderie de Pitzenbourg, succursale de la Maison Teutonique, à Malines (P.) ;
Église des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles (G.).

Tous ces fonds se trouvent déposés aux Archives générales du royaume.

En outre, grâce à M. l'abbé Keelhoff, toujours obligeant et toujours prêt à seconder les efforts des travailleurs, nous avons pu consulter les sceaux de quelques milliers de chartes conservées aux Archives de l'église des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles (E. G.) [1].

En citant ces sources, nous les indiquerons par les abréviations mises ci-dessus entre parenthèse [2].

***

## ABRÉVIATIONS.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| A [3] | signifie | Arnould | accost. | signifie | accosté |
| acc. | — | accompagné | ad. | — | adossé |
| accol. | — | accolé | Aersch. | — | Aerschot |

[1] Quant à ce fond, nous nous sommes arrêté au commencement du xv^e siècle (farde 354). Avis à ceux qui voudraient continuer notre travail : il reste encore pas mal de sceaux à recueillir en parcourant les fardes de chartes postérieures à (environ) 1425.

[2] Quant aux autres sources, nous les renseignerons au cours de notre travail.

[3] Les lettres majuscules après des chiffres romains ou après *ib.* désignent les armoiries reproduites dans l'*Histoire de Bruxelles* et marquées par les mêmes lettres.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| affr. | signifie | affronté | éch. | signifie | échiqueté |
| all. | — | alleutiers [1] | échev. | — | échevin |
| Anv. | — | Anvers | écus. | — | écusson |
| aut. | — | autruche | égl. | — | église |
| b. | — | bande | engr. | — | engrêlé |
| bar. | — | barre | ép. | — | épaule |
| bes. | — | besant | épl. | — | éployé |
| bil. | — | billette | ess. | — | essorant |
| bon. | — | bonnet | ét. | — | étoile |
| bord. | — | bordure | ext. | — | extérieur |
| br. | — | brochant | f. | — | fasce |
| Brab. | — | Brabant | fauc. | — | faucille |
| bret. | — | bretessé | feuil. | — | feuille |
| bris. | — | brisé | fl. | — | fleur |
| Brux. | — | Bruxelles | fr.-q. | — | franc-quartier |
| C. | — | cimier | fus. | — | fusée |
| c. | — | contre | G. | — | Guillaume |
| cant. | — | canton | Gér. | — | Gérard |
| canton. | — | cantonné | God. | — | Godefroid |
| ch. | — | chargé | Gil. | — | Gilles ou Egide |
| chap. | — | chapitre | Gos. | — | Gossuin |
| chev. | — | chevron | H. | — | Henri |
| col. | — | colleté | h. | — | homme |
| comp. | — | componé | hér. | — | héréditaire |
| cont. | — | contourné | herm. | — | hermine |
| coqu. | — | coquille | ib. | — | ibidem |
| cour. | — | couronne ou couronné. | iss. | — | issant |
| | | | J. | — | Jean |
| cq. | — | casque | Jacq. | — | Jacques |
| cr. | — | croix | la. | — | lambel [2] |
| cren. | — | crenelé | los. | — | losange ou losangé |
| crois. | — | croissant | Louv. | — | Louvain |
| d. | — | dextre | M. | — | Michel |
| duch. | — | duchesse | mac. | — | macle |
| éc. | — | écartelé | mail. | — | maillet |

[1] Les *alleutiers* ou *alloetiers*, en vieux flamand *eijgengenooten*, et appelés, dans les chartes latines, *allodiales seu allodii consortes*, étaient les possesseurs de terres franches ou alleus. Nous les rencontrons scellant les actes passés devant les cours allodiales.

[2] Le lambel, soit comme brisure, soit comme meuble — pour autant qu'il ne soit pas en nombre — est toujours placé en chef. Sur les sceaux des XIIIe et XIVe siècles, on voit même qu'on l'appliquait sur l'écu de telle sorte qu'il reposait sur le bord supérieur de celui-ci.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Mal. | signifie | Malines | q. | signifie | quartier |
| mart. | — | marteau | quintef. | — | quintefeuille |
| mas. | — | massue | R. | — | Renier |
| merl. | — | merlette | rang. | — | rangé |
| mol. | — | molette | rec. | — | receveur |
| mouv. | — | mouvant | renv. | — | renversé |
| N. | — | que le prénom du personnage est inconnu. | saut. | — | sautoir |
| | | | sauv. | — | sauvage |
| | | | sc. | — | sceau ou scellé |
| Nic. | — | Nicolas | sec. | — | second |
| P. | — | Pierre | sén. | — | sénestre |
| p. | — | pointe | S. | — | support |
| pas. | — | passant | Sim. | — | Simon |
| pend. | — | pendant | Sr | — | Seigneur |
| p.-c. | — | au pied coupé | | | |
| Pl. | — | planche. Le chiffre romain qui suit cette abréviation indique la planche dans le tome II de l'*Histoire de Bruxelles*, où se trouve l'écu en question. | T. | — | tenant |
| | | | t. | — | tout |
| | | | ten. | — | tenancier |
| | | | Terv. | — | Tervueren |
| | | | til. | — | tilleul [1] |
| | | | Tirl. | — | Tirlemont |
| | | | tourt. | — | tourteau |
| | | | v. | — | van |
| | | | Vilv. | — | Vilvorde |
| pos. | — | posé | W. | — | Walter (Gauthier) |
| préc. | — | précédent. | | | |

***

[1] Dans un travail remarquable, intitulé : *Die Linde in der Heraldik, in der Sphragistik und als Ornament* (*Jahrbuch des herald. - geneal. Vereines Adler in Wien ;* V. Jahrgang, 1878, p. 43-54), feu le PRINCE F.-K. ZU HOHENLOHE-WALDENBURG constate qu'outre les feuilles de tilleul l'on rencontre dans les armoiries allemandes, des feuilles de nénuphar *(Seeblätter)*, plus rares que les premières. Le savant auteur ajoute que, dans bien des blasons, les feuilles de tilleul se sont transformées en feuilles de nénuphar. Il cite plusieurs exemples de telles métamorphoses. A notre sens, le meuble héraldique, blasonné tantôt feuilles de nénuphar, tantôt feuilles de tilleul, tantôt cœur, n'importe les différentes variantes sous lesquelles il se présente, n'est autre chose que la feuille de tilleul, arbre qui joue un grand rôle dans les traditions des peuples germaniques. Aussi, avons-nous adopté, d'une façon générale, cette dernière dénomination. Pour se convaincre de la justesse de notre manière de voir, nos lecteurs pourront comparer l'écu *de Atrio de Saint-Géry* aux sept blasons *de Saint Géry* (*Histoire de Bruxelles*, pl. I et XIII) et les deux armoi-

I. Bastyn. — II. van der Berct. — III. Bericx. — IV. van Bersele. — V. J. de Coloma. — VI. A. de Coloma. — VII Crol. — VIII. de Dobbelere. — IX. de Dus. — X. Goebels. — XI. Hannaerts. — XII. Hermans. — XIII. van Hille, dit van der Kisten. — XIV. Hoghenhuijs. — XV. Huijge. — XVI. der Kinderen. — XVII. van Limberch. — XVIII. Molemans. — XIX. Quackelen. — XX. Standart. — XXI. Stivaels (1355). — XXII. Stivaels (1376-92). XXIII. Suetory. — XXIV. Timmerman. — XXV. Verheijen. — XXVI. van Vlasselaer. — XXVII. Cimier d'Esselen et de Meerte. XXVIII. Verlaenen.

Pl. VII. Armoiries inédites de familles brabançonnes.

(Dessin de M. P. Saintenoy.)

# ARMORIAL.

## I

*Abbe* (J.), échev. d'Aersch. : 1424, 26, 31 : d'*Aerschot*, brisé en chef d'une coqu.; au chef ch. de deux pals (S. G., IV, VIII, III).

*Abraens* (Ivain), all., 1443 : un lion léopardé (S. G., VII).

*Absoloens* (Gaspard), échev. de Louv., 1455 : éc.; aux 1er et 4e, à trois fl. de lis p.-c., et un fr.-q. plain; aux 2 et 3, à la f. acc de trois (2, 1) merl. (S. G., IV).

*Aelts* (J. v.), changeur à Louv., *schildknaep* (*sic!*), 1368 : une ét. [1].

*A'aerts* (H.), échev. d'Aersch., 1496 : une herse de labour triangulaire renv. (S. G., V.).

*Alleijn* (André), échev. d'Anv., 1383 : une f. éch. acc. en chef à d. d'un crois. (P. II).

*Andries* (Franco), échev. de Louv., 1380 : un saut. acc. en chef d'une ét. (S. G., III).

*Ansem dit Werreken* (J.), ten. du chap. d'Anderlecht, 1366 : une b. ondée (E. G., 344).

*Appel* (A.), fils de Jacq., échev. d'*Oesterwijk* [2], 1457 : un saut. bret. et c.-bret. (S. G., X).

*Archa* (H. de), échev. de Brux , 1304, 5 : trois *croissants* (G., I ; E. G., 338).

*Arennest* (P. v.), échev. de Bois-le-Duc, 1449 : trois têtes et cols d'aigle (S. G., IV).

*Arscot* (J. v.), échev. d'Aersch., 1387 : d'*Aerschot*, au fr.-q. ch. de deux quintef. rang. en b. (S. G., V).

ries *de Woluwe*, A et B (ib. Pl. XXII). Outre les exemples que nous venons de signaler, nous en avons rencontré un certain nombre d'autres, absolument analogues, dont la citation nous entrainerait trop loin. Mais, nous reconnaissons que, dans certains cas, lorsqu'il s'agit *d'armoiries parlantes* par exemple, il faut blasonner *feuille de nénuphar* (*van der Meeren*, etc.) ou *cœur* (*Herzlieb*, *Hertwig*, etc.).

[1] *Chartes de Brabant ; Trésorerie ;* carton III.

[2] Il y a des localités des noms d'Oisterwijk et d'Oosterwijk dans le Brabant septentrional, en Hollande et en Gueldre; nous croyons avoir à faire ici à une commune du Brabant.

*Arsele, dit v. Ghendt* (P. v.) [1], 1413 : un lion pas., le champ semé de bill. (P., II).

*Avrendoren (Rixo, miles dictus de)*, échev. de Tirl., 1286 : plain ; au chef ch. de trois pals (S. G., V).

*Bacheleer* (J.), échev. d'Anvers, 1392 : une rose ; à la bord. engr. ; C. : un vol, ch. de la rose de l'écu (P., II).

*Backere* (J.), échev. de Mal., 1340 : trois feuil. de til. (P., II).

*Banghelijn* (J.), échev. d'Anv., 1391 : le champ est fruste ; au chef ch. d'un chev., acc. de trois mac. (P., II).

*Bardegheem* (Robert v.), échev. de Tirl., 1449 : éc. ; aux 1er et 4e, un lion; aux 2e et 3e, un fascé (S. G., V).

*Bastijn* (W.), censier, 1316 : une croix ancrée dont les deux demi-ancres du 1er cant. sont coupés, acc. au 1er cant. d'une merlette ; (E. G., 339) (fig. 1, planche VII) [2].

*Bastijns* (H.), ten. juré de l'égl. et du St-Esprit de Broechem, 1523 : trois chev. [3]

*Bastijns*, voyez *Beetz*.

*Beckere* (H.), échev. de Louv., 1362 : trois ancres ; au fr.-q. ch. de trois fl. de lis p.-c. (S. G., IV).

*Beckere* (G. de), échev. de Vilv., 1476 : parti ; au 1er, une croix, au 2d, un arbre (E. G., 355).

*Beckers* (J.), échev. de Terv., 1402 : une hache posée en pal (S. G., III).

*Beckevoirt* (J. v.), all., 1478 : plain ; au chef ch. de deux pals et à la b. ch. de deux merl., br. (S. G , IV).

*Beer* (P. de), ten. de J. Scats, dans sa cour de Gaesbeek, 1474 : un ours cont. lié à un arbre ; T. : un ange (E. G., 355).

*Beerte* (Gérolin), échev. de Brux., 1425 : plain (pas de *vair)*, au chef plain aussi ; à la bord. engr. ; C. une cuve (E. G., 354), Gérolin *de* B., 1426 : même écu ; C. : deux têtes et cols de cygne, ad., liés ensemble, issant d'une cuve (E. G., 354 ; G , VI).

[1] Il se reconnaît débiteur de la commanderie de Pitzenbourg, à Malines.

[2] Il scelle une charte de l'église Sainte-Gudule. Le sceau de *W. Bastijn* est fort intéressant. Il démontre combien les héraldistes du moyen âge étaient pratiques. En effet, nous pensons que c'est uniquement pour pouvoir rendre la merlette aussi grande que possible, que l'on a mutilé la croix ancrée. Il est bon d'ajouter que sur notre planche, cette merlette est représentée trop petite.

[3] Charte en notre possession.

*Beerthem* (W. v.), échev. de Louv., 1468 : une quintef. ; au chef ch. de deux pals (S. G., IV).

*Beerthem, dit de Moelenslegere* (J. v.), échev. de Brux., 1468 : Pl. II (J. de B.) ; C. : un animal des 2e et 3e q., assis, entre un vol aux meubles des 1er et 4e q. (E. G., 354).

*Beetz, dit Bastijns* (G. v.), mayeur du prévôt de Visé, dans sa cour d'Autgaerden, 1504 : un chev. (Pl. II).

*Beke* (G. v. der), échev. d'Aersch., 1457, 67 : trois pals, au chef ch. d'une quintef. (S. G., VIII, X).

*Berchem* (J. v.), h. de fief de Jacq., sr de Gaesbeek, Abcoude, Putte, Strijen [1], 1431 : parti; au 1er à la b. los ; au 2d à la b. ordinaire ; T. : un h. sauv. velu (P. D.).

*Berct* (A. v. der), échev. de Terv., 1416 : une fourche et une pelle pos. en saut., les extrémités des manches reliées par un bâton horizontal, acc. en chef d'une fl. de lis p.-c. et accost. de deux fl. de lis p.-c. (S. G., V) (fig. II, planche VII).

*Berge* (H. v.) [2], échev. de Terv., 1397, 1410, 12 : une f. acc. de deux croix de Lorraine recroisetées, pos. en b , une en chef à d., une en p , celle de la p. ch. d'une jambe humaine, ladite f. acc. en chef à sen. d'un crois. (S. G., III, V).

*Berghe*, voyez *Otmar*.

*Bericx* (H.), échev. de Louv., 1533 : une marque de marchand (S. G., V) (fig. III, planche VII).

*Beringhen* (N. v.), *villicus* de Vilv., 1440 : trois coqs ; en cœur un écus. ch. de cinq fus., accol. en f. alésée, et d'une f. alésée, br. sur les fus. *(palissade)*. J. v. B., échev. de Vilv., 1440 : parti ; au 1er les trois coqs ; au 2d, coupé : a) la palissade ; b) plain ; T. : un ange (G., IV) [3].

*Berghe*, ou *de Monte* (Franck v. den), échev. de Tirl., 1427, all., 1432 : trois (2, 1) merl. et en cœur une coqu. (S. G., IV).

[1] La même charte porte le sceau de Jacq., sr de Gaesbeek, etc. ; dans le champ circulaire un cq. cour., cimé d'un vol, *ledit cq.* ACCOST. *de deux bourlets.*

[2] C'est bien Henri *van* Berge, et non van *den* Berge, que s'appelle ce personnage.

[3] Les deux sceaux se trouvent apposés à la même charte.

*Bernecolve* (Paul), échev. d'Anv., 1280 : trois pals, recourbés en p. à sén. (crosses renv. ?, en flamand : *kolven ;* S. M.).

*Bersele*, (J. v.), échev. d'Aersch., 1448 : d'*Aerschot ;* au fr.-q. ch. d'une scie [1] cont. (S. G., VI, fig. IV, planche VII).

*Bertheem* (J. de), échev. de Louv., 1337 : un saut. engr., acc. en chef d'un écus. à trois pals, au chef plain (P. D.).

*Berthout* (Franco), échev. de Tirl., 1283 : de vair plain ; au chef ch. de trois b. (S. G , I).

*Berwauts* (Gos.), échev. de Tirl., 1467 : plain ; au chef ch. de trois merl. Un autre Gos., échev. de Tirl., 1512 : même écu (S. G., V).

*Bierbeke* (Hubert v.), échev. de Louv., 1554 : un lion (S. G., VIII) [2].

*Bigardis* (Florent de), chevalier, échev. de Brux., 1397 : Pl. VI ; C. : un plumail ou éventail entre deux têtes de paon (?) affr., aux cols allongés et fortement recourbés (G., III, V).

*Blabbenere* (J. de), échev. d'Anv., 1391 : trois feuil. de til. et en cœur un bes. ou tourt. (P., II).

*Blomart* (Gos.), échev. de Brux, 1323 : dix bill. (4, 3, 2, 1), et un la. (P.).

*Blueminc* (H.), échev. de Tirl., 1405 : parti ; au 1er, un la. à 5 pend. ; au 2d, un lion (S. G., III).

*Blijde* (Sim. den), échev. d'Aersch., 1414, 29, 30 : un saut. engr., au la. br. (P. D. ; S. G., III).

*Bock* (Osto de), échev. de Brux., 1453, 4 : Pl. IV ; C. : une hure et col de sanglier (E. G , 352).

*Bode* (J.), échev. d'Anv., 1337 : une f. éch., acc. de trois crois. — J. B., échev. d'Anv., 1282 : une f. éch. (S. M.; N.).

*Boeghaerden* (A. de), échev. de Brux., 1378 : trois (2, 1) tours et une

[1] Nous avons hésité quelque temps à blasonner *scie*, ce meuble qui se retrouve dans un grand nombre d'armoiries d'Aerschot, de Tervueren, de Louvain, etc., et qui ressemble beaucoup à ce que les héraldistes allemands appellent *une clef en bois* (*Holzschlüssel*). C'est seulement en présence des trois sceaux de la famille Stievaels de 1355, 1376 et 1392 que nous nous sommes décidé à adopter ce blasonnement.

[2] Un Hubert van Birbeke scelle en 1520, comme échevin d'Aerschot, d'un lion.

aigle en cœur; C. : une tour iss. d'une sorte de tube évasé (G., III, V; P., II; E. G., 345).

*Boene* (J.), échev. de Tirl., 1430 : de vair plain, au fr.-q. ch. d'une f. acc. en chef de trois merl.; la légende du sc. porte FABA (S. G., IV).

*Boene* (J.), échev. d'Aersch., 1427, 36, 41 : d'*Aerschot*, au fr.-q. ch. de deux abeilles rang. (S. G., III, IV).

*Boescot* (W. v.), échev. d'Aersch., 1396, 7 : d'*Aerschot*, au fr.-q. ch. de trois fl. de lis p.-c., mal ordonnées (S. G , IV, VI).

*Boete* (Everwinus), échev. de Brux., 1342, 7 : Pl. IV, comme *Everard Boote*, mais sans l'écus. en cœur; cq. cour.; C. : deux cornes de taureau. J. B., échev. de Brux., 1404 : sept (3, 3, 1) bes. (E. G., 342; 350*bis*).

*Boets* (Adam), échev. de Vilv., 1440 : un saut. ch. en cœur d'un bes. ou tourt. et acc. en p. d'un crois. et d'une ét. pos. en pal (G., IV).

*Boiken* (God.), échev. de Brux., 1286 : un chev. acc. de dix bill., six (2 fois 2, 1) en chef et quatre (1, 2, 1) en p. (G., I).

*Bollen* (R. v. der), échev. de Léau, 1531 : un chev. acc. de trois quintef. (S. G., VIII).

*Bontheem* (R. de), échev. de Tirl., 1287 : une f. (P. D.).

*Borch* (H v. der), parmi les *eersame ende wise lieden* scellant pour des échev. de la cour de Dieseghem qui ne possèdent pas de sceau, 1367 : un chev. ch. de trois bes. ou tourt., et acc. de trois feuil. de til. (?), au bâton br. sur le t. (P., II).

*Borchove (n)* (H. de), 1400, 9; éc.; aux 1er et 4e, à trois mac.; aux 2e et 3e, à trois mail. penchés. J. de B., 1380 : même écu, bris. d'un la. (P.; D.). Un autre J. de B., 1409 : même écu, sans la.; un écus. *de Redinghen* en cœur (S. P.; S. G., IV); Rasse de B , 1455 : même écu, en cœur un écus. ch. d'un lion (S. G., IV) [1].

*Bornne, dit v. Carlewijck* (Daniel v. den), all., 1438; Daniel *v. den Bornne*, prêtre et all., 1443 : une rose (S. G., IV, VII).

*Bossche* (Antoine v. den), échev. de Brux., 1444 : Pl. V; cq. cour.; C. : un plumail; T. d. : un h. sauv. velu (E. G., 352).

[1] Tous ces *de Borchoven* scellaient en qualité d'échevin de Louvain.

*Bossche* (H. van den), all. (à Vilv. ?), 1473 : trois molettes ; au fr.-q. ch. d'un lion (E. G., 355).

*Bossche*, voy. *Eijcke*.

*Bouwens* (J ), échev. d'Aersch., 1540 : une fauc (S. G., VII).

*Boxhoren* (God.), échev. de Louv., 1393, 8 : un saut., acc. en chef d'une macle, accost. de deux bes. ou tourt., et acc. d'un 3e bes. ou tourt. en p. (P. D. ; S. G., IV).

*Brabant* (Antoine v.), échev. de Brux., 1421 : Pl. V; C. : les deux fauc. de l'écu (G. III ; E. G., 350*bis*).

*Bredeijke* (Corneille v.), ten. du chap. d'Anderlecht, 1379 : cinq. b.; au fr.-q. ch. d'un saut. alésé (E. G., 345).

*Breuwere* (Gér.), échev. d'Aersch , 1329 : dans le champ du sceau une fl. de lis p -c., et au bâton br. (S. G., V).

*Broeck*, voyez *Lodders*.

*Broecke* (G v. den), de Pulle, h. de la cour de Santhoven, 1423 : trois chev. : au fr.-q. *fruste* et au la. br. sur le t (N.).

*Broecke* (Englebert v. den), échev. de Brux , 1438 : Pl. V; C. : un h. iss., tenant une bannière marquée d'une croix (E. G., 351).

*Broecke* (G. v. den), échev. d'Anvers, 1538 : trois ét (S. B., farde 983).

*Broecke*, voyez *Wellens*.

*Broeder* (A.), fils d'A., échev. d'Eeckeren, 1372 : un arbre mouv. de la p., sommé de deux merl. cont. (S. G., I).

*Broeke* (P. v. den), échev. de Terv., 1398 : trois fl. de lis et une b. ch. de trois... (?) br. (S. G., V).

*Broke* (W. de) échev. du *bijvang* de Lierre, 1318 : trois chev. acc. en chef à d. d'une ét. et en p. d'une fl de lis p -c. (N.) [1].

*Brugge* (R. op de), échev. d'Aersch., 1381, 4 : un pont (f, voûtée) supportée par quatre arches en ogive (S. G., IV, I).

*Brugge* (H. op die), échev. d'Aersch., 1426 : d'*Aerschot;* en cœur un écus. à trois pals, au chef plain (S. G., IV).

*Bruggen* (J. v. der), échev. de Brux., 1416 : écu cassé ; C. : une tête et col de cerf ; S. : deux griffons (G., V).

[1] *Walterus dictus v. den Broke*, échev. du *bijvang*, 1330, et *Walt. dictus v. den Broeke, allodialis seu allodii consors*, 1332, scellent des mêmes armes (N.).

*Bruggen*, ou *de Ponte* (J. v. der), échev. de Louv., 1421, 3,4, : une scie [1] pos. en b., touchant aux bords de l'écu et ac. de deux quintef. (S. G. III, VIII, X).

*Bruggen* (Gér. v. der), échev. de Bois-le-Duc, 1509 : un chien arrêté et un la. (S. G , VI).

*Brugghen*, ou *de Ponte* (J. v. der), échev. de Louv., 1398 : trois fl. de lis p.-c., à la cotice br. sur le t. (S. G., IV).

*Brugman* (G.), h. de J., sr de Rotselaer, drossard hér. du Brab. et avoué de Maestricht, 1370 : une culée de pont (S. G., IV). [2]

*Buc* (W. de), échev. d'Anv , 1337 : un chev. acc. de trois coqu. (S. M.).

*Bücknā* (W. de), échev. de Tirl., 1292 : plain ; au chef ch. de deux merl. et à la cotice br. sur le t. (S. G., I).

*Buetsele* (J de), échev. de Louv., 1491, 6 : un saut. ; au chef ch. de deux ét. (S. G., IV ; S. P ).

*Bulct* (W. v. der), ten. de H. de Lecu, prêtre, 1436 : un saut. comp., acc. en p. d'une force (E. G., 351).

*Buijsegem* (G. v.), ten. de sire J. 't 's Hertogen, chevalier, sr de Duijst, 1427: éc. ; aux 1er et 4e, une aigle épl.; aux 2e et 3e, trois pals ; C. : un vol ; T. d. : une pucelle (E. G., 350*bis*).

*Bijsscopdoeme* (J. v. den), échev. de Brux., 1377, 83 : Pl. III ; C. : un bon. pointu entre un vol (G., III, V).

*Cambier* (J.), conseiller de la ville de Brux., 1455 : un acc. de trois quintef.; T. : un ange (E. G., 352).

*Campnoels* (J ), échev. de Tirl., 1453 : trois bill. (S. G , V).

*Cappart* (H.), all., 1427 : deux croiss. rang. (S. G , IV)

*Capelleman* (W.), échev. de Louv., 1434 : une châsse (ou chapelle ?) et en p. un animal (cochon ?) (S G , III, IV, V).

*Cariloe* (W. de), échev. de Brux., 1402 : Pl. VII, A ; C. : une tête de chien braque entre un vol, ch. des trois mail. de l'écu , pos. en pal

[1] Voyez la note 1 de la page 217.

[2] Ce que, vu le nom de *Brugman*, nous blasonnons *une culée de pont*, représente un rectangle fascé. Comp. Ralf von Retberg, *Die Geschichte der deutschen Wappenbilder* (*Jahrbuch der Kais.-Königl herald. Gesellschaft* Adler *in Wien*, 1886, p. 70), ad vocem *Brücke*.

(E. G., 348); J., échev., 1426, 40: Pl.VII, B ; même C. (ib., 352, 4).

*Carlewijch* (J. v.), échev. de Tirl., 1408 : éc. ; aux 1er et 4e, coupé, a) trois pals, b) trois mac. ; aux 2e et 3e, de vair plain (S. G., VIII).

*Carlewijck* (M. v.), échev. de Tirl , 1550 : trois mart. penchés (S. G., VIII) ; voy. aussi *Bornne* ci-dessus.

*Carpias de Halley* [1] (Gil.), 1344 : trois forces renv. ; au fr.-q. ch. de trois merl. (E. G., 342).

*Cattenbroec* (J. v ), échev. de Terv., 1488: trois mail. penchés ; [2] T. : un ange (S. G., V)

*Cherat* (Nic.), all. 1428 : une clef, le panneton en haut, acc. en chef à sén. d'une ét. (S. G., IV).

*Cieppere* (R.), échev. de Landen, 1366 : trois lions et en cœur une ét. (S. G , III).

*Cievere* (Gil.de), échev.de Brux., Pl. VII; l'écus. en cœur ch. de trois mail. ; C. : une tête de chien braque ; S. : deux griffons (E. G. 348).

*Clutinc* (Franco), échev de Brux., 1353, Pl. VIII, A ; cq. cour. ; C. : une fl. de lis de l'écu (G., V.). J., fils de feu J., échev., 1367 : même écu ; cq. *sans* cour. ; C. : une tête barbue (E. G., 344). Gil., échev., 1459 : même écu ; cq. cour. ; C : une tête et col d'aigle ; S. d. : un lion (ib. 352).

*Cock* (J. et Gisbert de), ten de H. de Leeu, prêtre, 1436: un huchet, lié, acc. en chef d'une quintef. et d'un los.; la légende du sc. porte KOC (E. G., 351).

*Coekelberge* (G. de), échev. de Brux , 1347 : Pl. VIII, le lion *cour.* ; cq. cour. ; C. : une tête et col de licorne (E. G., 343).

*Coele* (Gil.), échev. de Brux., 1438 : Pl. VIII *(Cole)* ; C. : une tour à deux étages ; S. d. : un lion (E. G., 351).

*Coeninc* (Gér. de), échev. de Brux., 1376 : Pl. IX, A, les dix bill. ; C. : un vol. ch. d'une f. ; T. : deux h. sauv. (E. G , 345).

*Coenincx* (H.), échev. de Tirl , 1521 : deux chev., le supérieur sommé d'une cr. (P. D.).

*Coevoet* (G.), h. de fief de la dame de Wideux *(Guidoe)* dans sa cour féodale à Rumsdorp, 1509 : un chev. et un la. à cinq pend. br. (S G., VII).

[1] Il scelle une charte de l'église Sainte-Gudule

[2] Donc, *pas de huchet.*

*Coevoort* (J. v. der), échev. d'Aerschot, 1437, 47 : trois *alérions ;* en cœur un écus. à trois pals, au chef ch. à d. d'une coqu. (S. G., IV, X) ; un autre J., échev., 1481 : trois *aigles* et un la. (ib., IV)[1].

*Co(uc)keroul* (Quentin), échev. de Louv., 1463, 4, 75 : un fascé ; au fr.-q. plain, au chef de q. ch. de trois mail. penchés (S. G., III, IV).

*Cole* (J. v.), de Rhode, h. de fief du prévôt de Sainte-Gertrude, à Louv., 1412 : une hache pos. en f. en chef et une demi-fl. de lis défaillante à d. en p. (S. G., IV).

*Collay* (H.), échev. de Brux., 1390, 1405 : Pl. IX, B. ; cq. cour ; C. : une tête et col de licorne (G., III, VI).

*Coloma* (God. de) échev. de Tirl., 1287 : une branche de rosier fleurie de trois roses, deux en chef, une en p., et un levrier élancé br. (P. D.).

*Coloma* (J. de), échevin de Louv., 1451, 64 : une marque de marchand (S. G., X, III, V) (fig. v, planche VII).

*Coloma* (Robert de), échev. de Léau [2], 1452 : trois pals ; au chef ch. d'un mail. penché ; et au fr.-qu ch. de trois coqu. (S. G., IV).

*Coloma* (A. de), échev. de Louv., 1459 : une marque de marchand accost. de deux ét. (fig. vi, planche VII). En 1461 la marque de marchand est acc. d'une seule ét., à d. (S. G., IV, X).

*Colvens* (H.), échev. de Terv., 1335 : dans le champ du sc une hache (S. G., V).

*Colvens* (J.), échev. de Terv.. 1371 : une hache cont., pos. en f. (S. G., V).

*Colijns* (R.), échev. d'Aersch., 1363, 4 : d'*Aerschot* ; au fr.-q. ch. d'une pignate (S. G., IV, V).

*Colijns* (Daniel), échev. de Terv., 1396 : une scie [3] cont pos. en barre, acc. de deux mol. (S. G., V).

*Coninc* (Gil. de), ten. hér. du duc (à Terv. ?), 1452 : un lion surmonté à d. d'une ét. ; au chef ch. de trois fl. tigées (?) (E. G., 353).

[1] Voy. au sujet des alérions et des aigles : J.-Th. de Raadt, *Quelques observations sur Nicolas Oudart et son jeton* (*Bulletin du Cercle archéol., artist. et littér. de Malines*, t. I).

[2] Ou Louvain ?

[3] Voyez la note 1 de la page 217.

*Consul* (J ), échev. d'Aersch., 1342 : éc. ; aux 1er et 4e, une fl. de lis p.-c. ; aux 2e et 3e, une ét. (S. G., III). R., échev., 1348 : d'*Aerschot ;* au fr.-q. ch. d'une ét. (ib., I).

*Contich* (Florent et A. v.), frères, h. de l'abbé d'Inden, 1370 : six (3, 2, 1) fl. de lis ; au chef de trois pals (P. D.) [1].

*Costere* (Mathieu de), ten. hér. des srs de Wesenbeke, à Diedeghem *ende dair omtrent*, 1429 : un oiseau (colombe ?) surmonté de trois ét. rang. (E. G., 350).

*Coreman* (H.), prêtre [2], 1407 : une aigle épl. (S. G., V).

*Cothen* (J. v.), échev. d'Anv., 1383 : deux mart., le 2d cont., pos. en saut. (P., II).

*Cotthem* (J. v.) échev. de Brux., 1421 : Pl. IX, les fauc. accost. en chef de deux bill. ; C. : une ét. entre les deux fauc. de l'écu, sans manches (G., III ; E. G., 350*bis*).

*Cotthem* (Gos. v.), h. de fief de Jacq., sr de Gaesbeek, Abcoude, Putte et Strijen, 1431 : bandé ; au fr.-q. ch. de cinq. bill. pos. en cr. ; T. sén. : un h. sauv. velu (P. D.).

*Craechoven* (Sim. v.), échev. de Louv., 1343 : une aigle épl. (S. G., I).

*Craenhals* (H.), chevalier, échev. de Brux., 1394, 1404 : Pl. X ; cq. cour. ; C. : une tête et col de dragon (sic !) (G., V, VI).

*Craesaert* (J.), échev. de Terv. 1392 ; une force renv. accost. en chef de deux ét. (S. G., V.).

*Craessaert* (H.), échev. de Terv., 1422 : un mart. pos. en pal. acc. à d. d'une tête humaine aux cheveux flottants, pos. de face, et à sén. d'un miroir ovale à poignée (S G., V).

*Criecsteen* (W.), échev. de Louv., 1340 : trois pals ; au chef ch. à d. d'un croiss. et d'un la. br. (S. G., III, VIII).

*Crol* (Gil.), écnev. de Louv., 1518 : une marque de marchand ou une arbalète (?) mouv. de la p., accost. des initiales du personnage (S. G. X) (fig. VII, planche VII)[3].

*Crupelant* (H.), échev. de Brux., 1390, 95, 1403 : Pl. XI; cq. cour.; C. : une tête et col d'aigle (G , III, IV).

[1] Légendes respectivement : S. FLORENTII FILII WALTERI et : S. ARNOLD-FILIUS (!) WALTERI. Une autre famille van Contich portait les armoiries attribuées par Aug. van den Eijnde (op. cit.) à *Anteke ;* lisez *van Conteke*.

[2] Il scelle un acte par lequel il renonce en faveur de l'abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain, à un vivier (*waterken*) à Tervueren.

[3] La première initiale pourrait bien être un G. (Gilles = Egidius).

*Cupere* (J. de), échev. de Terv., 1355 : un couperet (S. G., V).

*Curia*, voyez *Hove*.

*Custere* (Paul), échev. de Louv., 1429 : une b. ch. en chef d'une coqu. (?) (S. G., IV).

*Daneels* (H.), ten. hér. des époux Catherine Sersanders et damoiseau H de Rotselaer, sr de *Roest*, dans leur cour de Coekelberghe, 1427 : trois fl. de lis p.-c. et en cœur une ét. (E. G., 350).

*Danijs* (J.) échev. d'Anv., 1340 : trois chev. (P., II).

*Dedelaer* (J. v.), échev. du *bijvang* de Lierre, 1371 : deux sceptres fleurdelisés pos. en saut., le champ semé de bill. (N.).

*Deens* (W ), échev. du *bijvang* de Lierre, 1448 : trois ét. ; S. : un aigle (N.).

*Deserto*, voyez *Woestijnen*.

*Dobbelere* (J. de), h. de fief d'Everard 't Serclaes (à Wambeke ?), 1443 : parti ; a) éc. ; au 1er fruste [1] ; au 2e, une rose ; au 3e, une croix ; au 4e, une rose (*sic* !) b) un chev. en chef et un saut. ancré en p. (E. G., 352) (fig. VIII, planche VII).

*Dormaele* (Rodolphe v.), échev. de Louv., 1328 : trois pals ; au chef ch. à sén. d'une feuil. de til, ; au fr.-q. ch. d'un saut. engr. (S. G., I). Nic., échev. de Louv., 1449 : même écu (S. P.).

*Dorpe* (A. v. den), échev. d'Aersch., 1467, 8 : une f. acc. en chef d'une ét. (S. G., IV).

*Druijnen* (Corneille v.), échev. de Brux., 1478 : une f. bret. et c.-bret. surmontée à d. d'une cr. ; T. : un ange (E. G. 355).

*Duerne* (J. v.), échev. de Terv., 1476 : trois mac., celui de la p. accost. de deux quintef., et un trèfle en cœur (S. G., VI).

*Dus* (Libert de), *noble homme*, membre du conseil du duc de Brab., 1273 : de .. à six burèles et trois piles br. sur la première [2].

*Dijedegem* (J. de), échev. de Brux., 1424 : Pl. XI ; C. : une tête et col de chèvre (E. G., 350bis ).

(*A suivre*) J. Th. de Raadt.

[1] Le premier q. semble être ch. de trois los. (ou dés, en flamand : *dobbelsteen*) aboutés, pos. en pal.

[2] *Noble home, mon signiour Libert de Dus*, appose son sceau à une charte du duc Jean Ier, par laquelle celui ci dote le couvent de Val-Duchesse, fondé par sa mère, la duchesse Aleijde (Chartes d'Aynières, Florival, Val-Duchesse et Val-Virginal ; Arch. générales du royaume).

LES

# NOUVELLES FOUILLES

DE M. LE Dr SCHLIEMANN

A

## HISSARLIK (Troie)

Messieurs et chers Collègues,

Comme vous le savez, c'est à la suite de l'importante discussion qui a eu lieu, au dernier *Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques* (Paris 1889) [1], entre M. Salomon Reinach, au nom de M. le capitaine Bœtticher, et M. le docteur Schliemann, notre éminent membre d'honneur, que ce dernier s'est décidé à reprendre les fouilles d'Hissarlik (Troie).

Ainsi qu'il avait bien voulu me le promettre, M. le docteur

[1] Voir Em. de Munck et le Baron A. de Loë. — *Compte rendu succinct des travaux du Congrès international d'Anthropologie*, etc. — Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, t. IV, 1890, et mêmes Annales, t. III, p. 373.

Schliemann m'a fait parvenir, en janvier dernier, un compte rendu, rédigé en allemand [1], des délégués des Académies de Vienne et de Berlin, appelés à juger les différends qui surgirent à cette occasion entre M. le capitaine Bœtticher et M. le docteur Schliemann.

La question si captivante d'Hissarlik étant ainsi remise à l'ordre du jour, il m'a paru intéressant, afin de faciliter vos recherches, de vous donner une traduction du compte rendu cité plus haut, mise en rapport avec l'édition française de l' « *Ilios* » de M. Schliemann.

Puisse ce travail, auquel j'ai ajouté quelques notes que je dois à l'obligeance de M. Schliemann, être de quelque utilité à ceux d'entre vous qui ne posséderaient pas la langue allemande.

***

— P. V. A. p. 3 [2]. — « Au commencement de décembre 1889 eut lieu la réunion, dans les ruines d'Hissarlik (*Ilios*), de MM. les docteurs Schliemann et Dörpfeld d'une part, et de M. le capitaine E. Bœtticher d'autre part. Ce dernier avait, dans son livre : *La Troie de Schliemann, ou une nécropole à incinération*, ainsi que dans divers articles, essayé d'établir que les ruines d'Hissarlik étaient celles d'une nécropole à incinération des temps préhistoriques. En outre, il avait accusé MM. Schliemann et Dörpfed d'avoir volontairement modifié les résultats des fouilles, en cachant certains faits et en détruisant des constructions.

« Comme témoins impartiaux, comparurent le major d'ar-

[1] Hissarlik-Ilion. Protokoll der Verhandlungen zwischen Dr Schliemann und Hauptmann Bœtticher, 1-6 Décember 1889. Leipzig 1890.

[2] Les lettres P. V. A p. désignent, dans la présente traduction, les pages de l'édition allemande du procès verbal des délégués des Académies de Vienne et de Berlin. Les lettres E. A. renvoient à l'édition allemande de l'*Ilios* de Schliemann. Les lettres E. F, à l'édition française du même ouvrage.

tillerie hessoise Steffen et l'architecte Niemann, professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Vienne.

« Les discussions ont été actées au présent procès-verbal.

— P. V. A. p. 4. — Procès-verbal.

« Dimanche, 1er décembre.

« Discussion sur la présence de coquilles dans les fouilles d'Hissarlik. Après lecture, la description de Virchow dans *Ilios* (E. A. p. 359. E. F. p. 365) est reconnue exacte. Cependant, le docteur Dörpfeld fait remarquer que les *petites* coquilles se trouvent aussi dans les briques.

«Relativement aux urnes contenant des cendres d'ossements humains (*Ilios,* E. A. p. 46. E. F. p. 39), le docteur Schliemann fait remarquer qu'il avait autrefois, suivant l'usage courant, appelé chaque vase, urne cinéraire. Suivant sa manière de voir actuelle, les urnes cinéraires proprement dites (par exemple, *Ilios*, E. A. fig. 426, p. 447. E. F. fig. 341, p. 450) n'ont été trouvées qu'en très petit nombre. Le docteur Schliemann dit encore que les « nombreux ossements humains » mentionnés dans *Ilios* (E. A, p. 36, E. F, p. 32) ont pu être des ossements d'animaux. Ils n'ont pas été déterminés par un spécialiste. Ensemble, ils formaient environ le volume de deux squelettes.

« Relativement au rapport chronologique entre l'article du capitaine Bœtticher, *Schliemann's Troja*, qui parut dans *Ausland*, à la Noël, 1883 et le livre de Schliemann *Troja* portant le millésime de 1884, M. Schliemann déclare que son livre était déjà imprimé en novembre 1883. Le docteur Dörpfeld constate qu'il était, par conséquent, impossible au docteur Schliemann et à lui — P. V. A. p. 5 — de connaître l'opinion du capitaine Bœtticher [1].

[1] Dans le nº 51 de *Ausland* du 17 décembre 1883, où se trouve le premier travail du capitaine Bœtticher, on annonce déjà le livre de Schliemann comme « venant de paraître. »

« Le capitaine Bœtticher lit un passage de l'*Ilios* (E. A, p. 307, E. F, p. 567) [1] dans lequel il est question d'un squelette humain en position verticale. Suivant ce texte, le squelette se serait trouvé dans une couche de 6 à 7 pieds de cendre de bois jaunâtre ou brunâtre. Le docteur Schliemann dit à ce sujet que, suivant son opinion actuelle, la masse pulvérulente désignée sous le nom de cendre de bois, serait du détritus de briques calcinés.

« Les docteurs Schliemann et Dörpfeld reconnaissent que la description du détritus, faite par Burnouf (*Ilios* E. A., p. 305, E. F., p. 360) est exacte.

« On examina ensuite les couches sises devant le pavement de la porte sud-ouest, (*Ilios* E. A., p, 579. E. F., p. 666)

[1] « Le passage p. 307 de l'édition allemande d'*Ilios* se trouve littéralement reproduit pp. 567 et 568 de l'édition française, avec cette différence que *Holzasche* est remplacé par *cendre*. Il était nécessaire d'omettre le mot *bois*, parce que j'ai été induit en erreur par l'apparence des *masses énormes* de poussière fine rougeâtre, jaunâtre ou grisâtre qui se trouvent dans les couches de décombres de la deuxième ville, la ville brûlée. N'ayant jamais vu rien de pareil, mais ayant souvent vu des cendres de bois qui avaient les mêmes couleurs, je fus tenté de croire que ces masses de matières brûlées découvertes à Troie, étaient des cendres de bois.

« Ce ne fut que lors de mes fouilles de 1882 que mon collaborateur, M. le docteur Dörpfeld, le directeur de l'Ecole impériale allemande d'Archéologie, m'a prouvé que ces matières étaient en partie des fragments de briques crues brulées et décomposées dans l'incendie, en partie, des *cendres de briques crues*. Je crois que personne à Bruxelles n'a jamais entendu parler de *cendres de briques crues* ; mais c'est un fait qu'il en existe ici des quantités colossales. M. Dörpfeld et moi avons pu convaincre à ce sujet les délégués des Académies, MM. Steffen et Niemann, ainsi que notre adversaire M. Bœtticher lui-même. Nous comptons également convaincre tous les délégués des Académies qui assisteront à la grande conférence internationale qui doit se réunir à Troie, le 27 mars.

« On voit bien ici, de temps à autre, des cendres de bois et même des charbons, mais toujours en petite quantité. »

Extrait d'une lettre de M. le Dr Schliemann,
à Em. de Munck, 15 mars 1890.

Pl. VIII. Reproduction du plan I de l'« *Ilios* » (éditions allemande et française) de Schliemann.

(« *Troja* », p. 198 et plan VII près de TU) décrites et figurées par Burnouf. Les témoins constatèrent : en bas des couches de matière brune, au-dessus des couches de matière brun-clair ou ocreuses ; entre elles, sporadiquement, des restes de charbon de bois. En général l'état des choses concorde avec la description de Burnouf. Le docteur Dörpfeld détermine cette masse pulvérulente comme étant des détritus de briques. Le capitaine Bœtticher recueille des échantillons en vue de les examiner.

« On passe à l'examen de l'aire argileuse vitrifiée sise sur un pilier de terre, en place, au nord-ouest du puits (« *Troja* » plan VII, *t. z.* ») (« *Ilios* » plan VII, *t. z.* ). Sur l'aire se trouve une mince couche de charbon de bois mélangé de terre à briques. La terre qui se trouve en-dessous de l'aire est assez uniformément noircie à sa partie supérieure par la pénétration de la suie. Cette terre, sise sous l'aire, contient beaucoup de coquilles. On trouve un fragment de coquille d'huître à environ un demi mètre sous l'aire.

« — P. V. A, p. 6. — *Examen du bloc de terre* H (« *Ilios* » E A., plan I ; E. F., plan I) resté en place. Le bloc est recoupé en son milieu par un mur double (les murs des bâtiments A et B, « *Troja* », plan VII, « *Ilios* » E. F. plan VII). On voit des deux côtés de cette double muraille, dans la couche inférieure, haute d'environ un mètre, de nombreuses briques plus ou moins calcinées ou brisées, en désordre. Toute la couche est mélangée de nombreux restes de charbon de bois. La partie inférieure de la couche montre de la terre non calcinée mélangée de restes de charbons de bois. Au-dessus de toute la couche se trouvent des murailles construites avec de petites pierres.

« Lundi 2 décembre.

« Afin d'arriver à tirer au clair la construction des murs en briques (mur de la ville), on taille une coupe dans une partie restée debout de la muraille Est. Celle-ci est en briques

Pl. IX. Reproduction du plan VII de « *Troja* » (édition allemande) et du plan VII de l'« *Ilios* » (édition française) de Schliemann.

I.— 1re Colonie. II. — 2e Colonie. 1re période. II. — 2e Colonie 2e période. III. — 3e Colonie.

plus ou moins rougeâtres et l'on y voit nettement les joints horizontaux et verticaux. A quelques places seulement, au centre du mur, la régularité des assises est interrompue par quelques pierres. Peu de briques sont restées jaunes, la plupart ont pris une couleur rougeâtre par la calcination. Il n'y a pas de doute que la partie intérieure ait été construite en même temps que les parties extérieures.

« Le capitaine Bœtticher ayant dans son livre « *la Troie de Schliemann* » p. 61 et suiv., exprimé l'opinion que le docteur Dörpfeld aurait enlevé à dessein, dans l'intérieur du temple A (« *Ilios* », E. A, plan I, E. F, plan I), différentes murailles, que lui Bœtticher considère comme appartenant à cette construction, afin d'obtenir artificiellement un temple plus grand, on compare les plans et élévations de Burnouf (« *Ilios* » E. A, plan I et III, E. F, plan I et III) avec l'état actuel de la localité.

« — P. V. A. p. 7. — Les témoins constatent ce qui suit : Suivant le plan de Burnouf, les portions de murailles, notamment le fragment en crochet (chez Bœtticher désigné par *cc* plan IX fig. 2[a]) doivent être considérées comme étant situées *au-dessus* des restes en briques du temple A. Cela se vérifie en réalité dans ce sens que les parties de murailles qui sont encore visibles dans le bloc H, et qui sur le plan de Burnouf se rattachent au mur en crochet, ont leur base dans une couche plus élevée que les murailles du temple.

« Le capitaine Bœtticher ne se déclare pas convaincu par ces faits; il reste persuadé que le mur en crochet et les autres murs s'étendaient en réalité jusqu'au niveau du temple, c'est-à-dire plus bas. En conséquence, on visite le sol dans les parties intérieures du temple A, là où les murs en question auraient existé et l'on ne trouve en ces points, comme presque partout du reste, dans l'intérieur du temple, que l'aire argileuse, vitrifiée ou calcinée et en dessous la terre noircie par la suie. *Par conséquent la non existence des murs supposés se trouve établie.*

« En vue de savoir si le long mur Est, du bâtiment A s'étend davantage vers le Sud-Est comme le capitaine Bœtticher l'admet d'après le plan de Burnouf, ou s'il se termine là où les docteurs Schliemann et Dörpfeld placent l'*ante* [1], on déblaie en ce dernier point les détritus récents, et les assertions du livre « *Troja* » sont trouvées exactes. On trouva *in situ* le montant en pierre (comme à la partie frontale correspondante du mur long, Ouest) et sur celui-ci également *in situ* les restes d'un revêtement en bois en forme de poteaux calcinés; dans le voisinage immédiat du bois, des restes de revêtement argileux vitrifié.

« Le capitaine Bœtticher fait la déclaration suivante au sujet de ce qui précède :

« Dans le profil de Burnouf, (« *Ilios* E. A, fig. 187, p. 353 manque dans E. F,) [2] il est dit pour la ligne A B : niveau supérieur de l'ancienne muraille — P. V. A. p. 8. — de pierre sous les briques. C'est-à-dire en d'autres termes : niveau inférieur de la couche généralement désignée sous

[1] Les *antæ* ou *parastades*, dont les architectes grecs et romains se servaient pour décorer et terminer les murs latéraux de leurs temples, ne sont qu'une réminiscence ou une reproduction des *antæ* de bois qui remplissaient deux fins importantes dans les constructions primitives: la première, de consolider et de protéger en le couvrant, le front des murs latéraux, la seconde, de les aider à soutenir le poids des poutres superposées et celui de la terrasse.

Voir *Ilios* E. F. p. 986.

[2] « Le profil qui se trouve dans l'édition allemande de l' « *Ilios* » a été omis tant dans le livre « *Troja* » que dans l'édition française de l' « *Ilios* » parce que M. Burnouf avait l'opinion *erronée* qu'une grande muraille de briques passait à travers toute la Pergame. Mais cette muraille n'existe absolument pas.

M. Burnouf avait cru que les deux murs parallèles des édifices A et B ne formaient qu'*un seul* mur de fortification. Les petits murs supérieurs indiqués dans le dessin de M. Burnouf, ainsi que ses mesures, sont parfaitement exactes. »

Extrait d'une lettre de M. le Dr Schliemann,
à Em. de M., 15 mars 1890.

le nom de troisième ville dans *Ilios* (entre 7 et 10 m. sous la surface de la colline). Sur ce niveau sont établis les massifs en briques *a*, *b*, *c* (parois des temples A et B), appartenant suivant les indications de l'*Ilios*, au rempart de Troie et qui avaient, partiellement, la vieille muraille de pierre A B comme fondation. Cet ancien mur en pierres est décrit (*Ilios* E. A, p. 39 E. F, p. 32) comme étant constitué par deux murs parallèles (suivant la désignation du docteur Dörpfeld, cette muraille serait la partie inférieure des murs en briques) et l'on dit nettement qu'il est inexplicable qu'il s'étende de l'Ouest-Nord-Ouest à l'Est-Sud-Est au travers de tout le labyrinthe de murailles. Maintenant il est dit (*Ilios* E. A, p. 370 manque dans E. F,)[1] relativement à ce système de murailles, appelé mur de la ville : immédiatement *hors* de la ville du côté Nord-Est du mur d'enceinte, à une profondeur de 12 à 13 pieds seulement, donc 4 mètres (c'est la quatrième couche) un grand nombre de constructions, appartenant évidemment à un faubourg, furent mises à découvert. Me basant sur ces données précises, j'attribue les murailles qui apparaissent en cet endroit au plan I (*Ilios*), à l'intérieur du mur d'enceinte, donc de son côté Sud-Ouest, non pas à ce faubourg, mais bien à ce que l'on appelle la ville et j'admets qu'elles ont été dans un seul et même niveau que les mas-

[1] « Le passage de l'« *Ilios* » (édition allemande) p. 370 devait tomber et ne plus être admis dans le livre allemand « *Troja* », ni dans l'édition française d'« *Ilios* », car *il n'existait point* de faubourg et l'idée d'une différence de couches de débris se trouvant dans la ville et le faubourg devait donc être erronée. Comme M. Burnouf reconnaissait anciennement dans les murs parallèles des édifices A et B *une seule* muraille de fortification, il devait tout naturellement distinguer entre ville intérieure et ville extérieure, ou entre ville et faubourg. Quant à moi, je considère qu'il faut s'expliquer la différence de niveau par la grandeur des édifices A et B qui ont dû produire des accumulations de débris très considérables. »

Extrait d'une lettre de M. le Dr Schliemann,
à Em. de M., 15 mars 1890.

sifs de briques précités (dénommés murs de temple) puisqu'elles descendent suivant le plan III (*Ilios*) jusqu'à la ligne A B, tandis que le plan I ne peut naturellement montrer que la projection du couronnement supérieur pénétrant éventuellement jusque dans la quatrième couche. Dans le soi-disant intérieur de temple, plan III d'*Ilios* (élévation) on voit nettement des murailles là où j'admets l'existence des murs *e* et *f*. Aujourd'hui encore, dans le gros bloc de terre H un mur en petites pierres se trouve posé, du moins d'un côté, directement sur les murs en briques désignés sous le nom de murs de temple. De même des parois distinctes correspondent aux lignes de murs en *m* et jusqu'à la masse de débris G dans le plan I d'*Ilios*. En haut elles consistent — P. V. A. p. 9. — en pierre, en bas en argile, et il est impossible de savoir par le dessin si cette argile consiste en débris ou en briques. Toutes ces parois descendent jusqu'au niveau *s s*, qui, suivant la légende du plan III, désigne le niveau de la troisième ville. Tout ceci pourrait confirmer la manière de voir que j'ai exprimée à diverses reprises. D'autre part, il est possible que la partie inférieure de beaucoup de ces parois, aujourd'hui détruites, n'ait pas été constituée par des briques mais par des débris, d'autant plus que le plancher du soi-disant temple, à l'exception d'une lacune ultérieure, montre partout une couche intacte de suie et d'argile calcinée et qu'il se trouve un peu plus bas que le niveau A B de Burnouf. Comme M. Dörpfeld assure que la partie inférieure de ces parois n'était que des restes de la couche générale de débris, *je n'hésite pas à retirer l'opinion dans laquelle j'étais d'avis que le docteur Dörpfeld avait supprimé ces parois en vue de créer un temple plus grand.*

« La manière de voir que j'exprimais dans mon livre *La Troie* et suivant laquelle M. le docteur Dörpfeld aurait obtenu des résultats artificiels en supprimant des murailles, a été basée sur des comparaisons très longues que j'ai faites

entre les textes, plans et figures des ouvrages *Ilios* et *Troja*, comparaisons qui m'ont montré des contradictions relativement à l'état des ruines à Hissarlik. *L'accusation que contient cette opinion, je l'ai exprimée* bona fide *en vue d'éclaircir une controverse scientifique et je ne puis admettre qu'elle contienne une calomnie. Je regrette que le docteur Dörpfeld l'ait considérée comme telle, car je n'avais en vue que de servir la science et non de nuire à Monsieur Dörpfeld. Quoique je pense encore actuellement que le docteur Dörpfeld se trompe* — P. V. A. p. 10. — *sur l'un ou l'autre point, je ne suis nullement disposé à lui en faire un reproche* mala fides.

« Mardi 3 décembre.

« *Examen de la porte Sud-Ouest* (F. M. *Troja,* plan VII). M. le Professeur Niemann déclare reconnaître, dans la disposition des lieux, une porte dont les murs longitudinaux se terminent vers l'intérieur par des *Antæ* et qui avaient une double clôture. Le major Steffen se rallie à cette manière de voir en faisant remarquer que la porte constitue un ouvrage de défense ; ainsi qu'on pouvait le faire à Mycènes, les assaillants étaient repoussés de front de droite et de gauche :

« Le capitaine Bœtticher dit :

1) « qu'il n'accorde aucune signification militaire à la disposition, analogue à celle de Mycènes, de montants d'angle dont l'un fait saillie et dont l'autre n'est qu'indiqué et peut être partiellement engagé dans le mur ;

2) qu'il reconnaît dans cette disposition une entrée semblable à celle des terrasses babyloniennes qui avaient une rampe adossée à un mur transversal donnant accès vers l'intérieur par une petite porte latérale. Une semblable petite porte latérale a été mentionnée aussi par le docteur Schliemann, dans *Ilios*, (E. A. p. 301). [1]

[1] « La supposition d'une porte latérale a été reconnue comme erronée par

De l'avis des témoins, le mur transversal, auquel le capitaine Bœtticher fait allusion (l. m. *Troja* plan VII), n'était pas plus élevé, lors de la construction des murs à *Antæ* de la porte, que maintenant, c'est-à-dire d'environ 30 centimètres plus haut que le niveau actuel ; cela ressort de l'aspect général et aussi du fait que le mur à *parastades* ouest se continue au-dessus du mur *l. m.* Les témoins reconnaissent l'exactitude de l'enchaînement chronologique indiqué par des — P. V. A. p. 11 — colorations différentes des murs sur le plan VII, *(Troja)*.

« Le capitaine Bœtticher déclare :

» Qu'il lui semble impossible d'assigner la hauteur qu'avait autrefois le mur *l m*. Il lui paraît ressortir de la figure n° 10 *Ilios* de 1873, (E. A. p. 41, E. F. p. 37), qu'au-dessus du mur *l m*, ainsi qu'au-dessus du mur de derrière qui lui est parallèle et au-dessus de ceux qui les relient transversalement, il existait des parois qui apparaissent sur le dessin n° 10 de l'*Ilios*. Naturellement ces parois peuvent aussi avoir été à côté des murs *l m*, etc., il lui importe seulement de savoir qu'en 1873, un bâtiment barrait le soi-disant couloir de la porte. Cette fermeture de l'entrée par un bâtiment transversal correspondait à ce que l'on trouve dans les constructions babyloniennes en terrasses (voir Rawlinson, Hommel, Layard, etc). A cet endroit le docteur Schliemann mentionne la petite porte latérale dont il a été question plus haut. »

« A cela les témoins répondent que le texte de l'*Ilios* (E. A. p. 42 et 44, E. F. p. 35) et la figure n° 10, ainsi que l'état des choses contredisent l'hypothèse suivant laquelle la porte aurait été clôturée à une même époque par un bâtiment.

« *Examen de la partie du mur de la citadelle située au Nord-*

M. Dörpfeld, il ne s'en agit plus par conséquent ni dans « *Troja* », ni dans l'édition française de l' « *Ilios* ».

Note de M. le Dr Schiemann,
1er mai 1890.

*Ouest de la porte F. M.* Les témoins constatent que l'exposé consigné dans *Troja* correspond à la réalité, que la surface extérieure de ce mur en talus n'est pas uniforme, et que les inclinaisons les plus fortes se trouvent à une hauteur d'environ 1 1/2 mètre dans les parties supérieures et inférieures.

« Le capitaine Bœtticher ne reconnaît l'inclinaison prononcée que dans la partie supérieure, il désire relever :

« Qu'on reconnaît dans la surface inclinée, au Nord-Ouest de l'entrée, un palier à peu près horizontal, s'étendant du montant d'angle jusqu'à — P. V. A. p. 12. — la soi-disant tour, distante d'environ 8 mètres. Si l'on prolonge idéalement ce palier, on le voit courir sous le colossal recouvrement de dalles de la rampe et cela à une profondeur d'un mètre environ sous le niveau actuel de la porte. La hauteur de la muraille au-dessus du palier est, à la soi-disant tour, d'environ un mètre, et, à la porte, d'environ $1^{m}50$.

« Le docteur Dörpfeld considère cette partie supérieure de la muraille comme étant une réparation ainsi que cela est indiqué par une ligne rouge sur le plan VII *Troja*. La hauteur primitive de la vieille muraille est donnée par la partie encore conservée de la muraille C à l'Est de la porte. Le capitaine Bœtticher ajoute : « Que le prolongement du mur C jusqu'à la soi-disant porte, sur laquelle le docteur Dörpfeld s'appuie, n'est pas déblayé, on le présume seulement ; par conséquent, suivant lui, la liaison du mur C avec le mur au nord-ouest de la porte n'est pas démontrée. La liaison lui paraît d'autant moins probable que suivant *Ilios* et *Troja* le mur C est incliné de 45° et l'autre de 60°. »

« Les témoins estiment que la liaison entre les deux murailles est évidente sans qu'il soit nécessaire de procéder à un déblaiement.

« Mercredi 4 décembre.

« *Examen d'une coupe du mur b de la citadelle entre les portes Sud-Ouest et Sud.* On est *unanime* à considérer cette muraille comme étant une *muraille massive de doublure* composée de moellons et ayant une pente extérieure. Le capitaine Bœtticher fait ressortir la non concordance du texte de l'*Ilios* (E. A., p. 345) de Schliemann où cette muraille est expressément désignée comme double mur avec remplissage de décombres.

« On reconnaît *unanimement* que sur le mur de doublure en pierres, le mur primitif, en briques, se trouve conservé sur une — P.V. A., p. 13 — hauteur de 3 mètres dans toutes les parties non déblayées. On observe, dans le bloc de terre près du mur soi-disant hellénique, que les *briques crues* du mur contiennent des tessons, des coquilles, des petites pierres et des os ; sporadiquement aussi des restes de charbon de bois atteignant 1 centimètre.

« *Examen de la porte Sud-Est.* Les témoins établissent que l'on se trouve *probablement*, ainsi que l'admet le docteur Dörpfeld, devant une porte, semblable à la porte Sud-Ouest, mais plus grande. Les blocs de maçonnerie faisant saillie, qui constituent des ouvrages de défense à la porte Sud-Ouest, sont peu visibles dans l'état actuel des choses (cela est indiqué par des lignes ponctuées sur le plan VII, *Troja*). Il est nécessaire de recourir au déblaiement des fondations sous la rampe, pour se prononcer à cet égard.

« Le capitaine Bœtticher pense que l'expression « probablement » a une trop grande portée.

« On tombe d'accord sur le fait qu'il n'existe ni dallage à l'intérieur de la construction, ni rampe en pierre comme à la porte Sud-Ouest. Le docteur Dörpfeld fait remarquer que le couloir de la porte des lions de Mycènes et celui de la porte Est de Tiryns ne contenaient pas de dallage non plus.

« *Examen de la tour GM (Troja plan VII) en partie déblayée*

*seulement.* On continue la fouille de deux côtés et l'on détermine le raccord de la partie saillante de la tour avec le mur principal. Une partie de la construction massive en briques, faisant également saillie en forme de tour est conservée — P. V. A., p. 14 — sur la fondation en pierre. Ni la tour, ni le mur principal, n'ont une inclinaison. Les fondations, d'un mètre de hauteur environ, sont constituées par des couches de moellons et de terre. En un point de la partie supérieure de la fondation se trouve un reste d'enduit argileux de 10 centim. d'épaisseur avec un recouvrement (peinture). La largeur de la tour est de 3.30 mètres, celle de la saillie est de 2.50 mètres.

« *Examen du bloc de terre désigné sur le plan VII Troja par la lettre G.* Une partie, à peu près épaisse de 1.50 mètres, sise au nord, est fraîchement entaillée. On voit différentes couches calcinées (paraissant provenir de planchers) remontant jusqu'aux fondations des constructions romaines. Une de ces couches d'environ 30 centimètres d'épaisseur est constituée par du charbon de bois mélangé de terre, de coquilles et d'esquilles d'os. Immédiatement à côté de cette couche, et la pénétrant partiellement, se trouve une des nombreuses petites murailles constituées par de petites pierres et de la terre *non calcinée* (contenant quelques restes de charbon de bois); sous cette couche un second mur en pierres cimentées par de l'argile calcinée. La couche calcinée épaisse de 30 centimètres, dont il est question plus haut, est constituée par des couches isolées, minces, non séparées par de la terre. En fouillant le bloc G, on trouve la partie supérieure d'un pithos contenant des céréales calcinées (peut-être de l'orge), des pois calcinés bien reconnaissables et quelques esquilles osseuses mélangées à la terre détritique. Le sol noir, fortement calciné, sur lequel gisaient les débris du pithos, était couvert de restes calcinés de céréales et de bois.

« *Examen de la soi-disant porte du Sud.* La description (*Troja*, p. 77. *Ilios* E. F. p. 344) est lue et reconnue exacte par les témoins. Le capitaine Bœtticher se rallie à l'opinion des témoins — P. V. A., p. 15 — avec la remarque . « que les parois du couloir sont partiellement d'une construction plus grossière, notamment à partir du point où se serait trouvé la clôture ; il remarque surtout de nombreuses cavités irrégulières dans lesquelles, suivant le docteur Dörpfeld, se seraient engagées des poutres. Ce dernier point lui paraît peu admissible. Le caractère militaire de la porte lui semble faire défaut, car elle s'étend jusqu'au milieu de la soi-disant citadelle, sur une longueur d'environ 45 mètres et ne débouche pas directement sur son niveau. Ce niveau semble au contraire accessible par une rampe transversale pour les piétons et sur les côtés par un détour longeant une muraille. »

« Le Docteur Dörpfeld montre des restes de charbon de bois dans l'une des cavités désignées par lui comme ayant servi d'encastrement à des poutres.

« *Examen du propylée.* On reconnaît que l'état des lieux correspond aux descriptions données dans *Ilios* et *Troja*. On fait remarquer la présence des montants pour les *Antæ* ainsi que de la grosse pierre de seuil avec les marques des montants. Le niveau du propylée est environ le même que celui du sol du grand bâtiment A. Le capitaine Bœtticher reconnaît l'exactitude du plan du propylée dressé par le docteur Dörpfeld, mais il se réserve d'interpréter la construction.

« Jeudi 5 décembre.

« *Examen des tours des murs Sud et Sud-Ouest.* Les témoins constatent à trois angles de ce mur polygonal les restes de saillies en forme de tours et ils admettent la reconstitution du docteur Dörpfeld, — P. V. A., p. 16. — plan VII. *Troja*. Ils prennent ces tours pour des ouvrages de défense ayant un double but : 1) de commander, par suite de leur saillie,

les parties extérieures de la muraille ; 2) de commander aussi le couronnement du mur si, comme il y a lieu de le supposer, elles s'élevaient en traverses au-dessus de ce dernier.

« Le capitaine Bœtticher objecte : « qu'on ne voit que les parties suivantes de ces saillies turriformes : en *o w* l'angle tracé en trait plein sur le plan VII raccordé par une courbe au mur *c* ; en *o* seulement la partie Est, en *p* un côté aussi seulement (celui du Sud-Est) ayant une arête arrondie. La faible distance qui sépare ces constructions (21 mètres), et leurs petites dimensions, 2 à 2.50 mètres de saillie sur 3 à 4 mètres de front, lui semblent plaider contre l'hypothèse qu'on a affaire à des tours. Relativement à leur utilité comme traverses, il constate l'absence de restes de briques sur toute l'étendue du mur depuis *o w* jusque *p w*. »

« Les témoins sont d'avis qu'il faut attendre des fouilles ultérieures avant de fixer la signification de la partie du mur *p w* et de dire s'il est le reste d'une tour, ou peut-être le raccord des murs de la ville basse, ou autre chose.

***

« Relativement à l'objection faite par le capitaine Bœtticher dans le livre *La Troie de Schliemann*, que la construction dénommée comme Acropole par le docteur Schliemann ne mériterait pas cette appellation, les docteurs Schliemann et Dörpfeld remarquent qu'ils n'ont pas employé ce terme pour désigner sa situation sur une grande élévation, mais seulement en vue de l'opposer—P. V. A., p. 17 — à la ville basse *supposée*. Les témoins constatent que cette acropole, à laquelle le nom de citadelle conviendrait peut-être mieux, a été construite primitivement sur le point culminant d'une colline ou plateau. La ville basse *supposée* par le docteur Schliemann et dessinée sur le plan VIII, *Troja*, avait les deux tiers de sa surface à 10 mètres plus bas que le plateau

de l'acropole. L'accès de la majeure partie de la ville basse de Schliemann était donc en pente ascendante.

« Suivant le capitaine Bœtticher, les développements qui précèdent disent au fond la même chose que ce qu'il a exposé dans son livre *La Troie*, p. 9-10.

« *Visite du terrain représenté sur le plan VIII* (*Troja*). Vu le grand nombre de restes de constructions répandues sur tout le terrain, ou mises au jour par les fouilles encore peu étendues, les témoins sont d'avis qu'on ne peut douter de l'existence d'une ville *romaine* en cet endroit. Le capitaine Bœtticher ne méconnaît pas l'importance des raisons qui précèdent, mais il estime qu'il appartient à des recherches ultérieures d'apporter une preuve positive.

« Les témoins pensent que l'état actuel des fouilles ne permet pas de se prononcer sur la question de savoir s'il a existé une ville basse *plus ancienne* reliée à l'acropole.

« Ils reconnaissent le bien fondé des suppositions émises par le docteur Schliemann, dans ses ouvrages *Troja* p. 68-70, et *Ilios* 338-340, relativement à l'existence d'une ville basse.

« Le capitaine Bœtticher observe : « que dans ces conditions, — P. V. A., p. 18 — il considère encore la soi-disant ville basse de Troie comme un produit de l'imagination. »

« 5 *décembre au soir, clôture du procès-verbal avec le capitaine Bœtticher.*

« Le docteur Schliemann déclare ce qui suit :

« Excepté le grand trésor découvert dans les décombres des murailles, tous les petits trésors furent trouvés dans de petits vases (ainsi qu'il est dit dans *Ilios*, E. A., p. 553, E. F., p. 625) ; l'un d'eux était même dans la moitié inférieure d'une coupe ansée. La poudre blanche jointe aux objets en or, doit avoir été de l'ivoire décomposé, car elle a la même couleur que l'objet dessiné par le docteur Olshausen dans *Ilios* (E. A., p. 573, fig. 983, E. F., p. 533, fig. 564 et 565).

« Le docteur Schliemann ajoute qu'il n'a pas vu un seul

tombeau pendant ses longues fouilles dans la Pergame, on a seulement trouvé sur le sol primitif, à 16 mètres de profondeur, deux vases contenant des cendres humaines, et un autre dans la couche supérieure. De plus, on a trouvé dans la ville brûlée un crâne dans un pithos, un squelette de femme, et les squelettes de deux guerriers ayant probablement été tués lors de la prise de la ville.

« Il ajoute que les vases en forme d'urne cinéraire sont très rares, ce dont on peut facilement s'assurer en visitant les collections troyennes de Berlin et d'Athènes.

« Il déclare enfin, que si la légende des fig. 861 et 862, p. 549 de l'E. A. de l'*Ilios* (E. F., fig. 925 et 926, p. 621), dit que des anneaux d'argent, des perles d'or et une boucle d'oreille en or adhèrent, par fusion, à un bracelet en electrum, c'est à la suite d'une simple erreur. Le texte ne mentionne rien de semblable, au contraire, il dit expressément que ces objets sont cimentés par du chlorure d'argent.

« — P. V. A., p. 19. — *Vendredi 6 décembre, au soir.*

« Le docteur Schliemann et le docteur Dörpfeld donnent ce qui suit au procès-verbal :

« Considérant que le capitaine Bœtticher nous a accusés, à diverses reprises, dans son livre *la Troie de Schliemann* et dans de nombreux autres travaux, d'avoir falsifié les résultats de nos fouilles [1] ; — considérant que des hommes compétents ont estimé que cette accusation n'était pas fondée en aucun cas et qu'au contraire notre exposé des faits était exact, ce que le capitaine Bœtticher a également reconnu ; — considérant, enfin, que le capitaine Bœtticher a omis de nous donner satisfaction après que nous lui avions fourni, de la façon la plus prévenante, le moyen de s'assurer personnellement, en lieu et place, du peu de fondement de ses

[1] Voir *La Troie de Schliemann*, p. 4, 5, 23, 24, 27, 44, 45, 61, 64, 65, 66.

accusations ; — Avons demandé au capitaine Bœtticher de se rétracter publiquement et de nous faire des excuses.

« Le capitaine Bœtticher refusa disant qu'il lui était impossible de donner d'autres explications que celles renseignées au procès-verbal. A la suite de quoi le docteur Schliemann lui déclara que dorénavant, toute relation entre eux était rompue. »

*Signé :* Georges Niemann. *Signé :* Steffen.

***

La traduction qui précède vous montre, Messieurs et chers confrères, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire à notre séance du 4 février, que, sur bien des points importants, les fouilles d'Hissarlik ont contribué à donner raison à notre éminent membre d'honneur, Monsieur le docteur Schliemann.

Cependant celui-ci, comme l'attestent deux de ses lettres, l'une datée d'Athènes (18 février), l'autre de Troie, près des Dardanelles (15 mars), ne semble pas vouloir se contenter des constatations qui ont déjà été faites ; aussi m'annonçait-il qu'il comptait poursuivre ses fouilles et organiser, pour le mois de mars, une seconde conférence à Hissarlik. A cet effet, il reprit, dès les derniers jours de février, ses importants travaux au début desquels il écrivait en 1871, alors qu'il ne pouvait encore prévoir les résultats brillants qui devaient couronner ses recherches opiniâtres : « Mes aspirations sont fort modestes : je ne m'attends nullement à trouver des objets d'art. Je n'ai entrepris tout d'abord ces fouilles, que pour découvrir l'emplacement de Troie, sur laquelle tant de livres ont été écrits, tant de savants ont donné leur opinion, *mais que personne n'avait encore entrepris de chercher sous terre*. Devrais-je voir mes espérances déçues, je n'en

serais pas moins très content si j'ai réussi à pénétrer par mes travaux, jusqu'aux ténèbres des temps préhistoriques, et à enrichir l'histoire par la découverte de quelques documents intéressants de l'histoire primitive du grand peuple hellène. »

L'on sait cependant combien furent considérables les découvertes d'Hissarlik où l'on s'accorde généralement à placer l'*Ilium homérique*.

En tous cas, quelle que soit l'issue des discussions auxquelles les célèbres fouilles du docteur Schliemann donneront encore lieu, il restera toujours acquis à la science que ces ruines et les débris antiques, qui se trouvent accumulés sur la colline d'Hissarlik, sont disposés en couches indiquant la succession de plusieurs civilisations.

La plus ancienne de celles-ci est représentée par une couche reposant directement sur le sol vierge et renferme des antiquités qui lui assignent un âge préhistorique relativement éloigné.

Bien que le docteur Schliemann ait trouvé dans cette couche un grand nombre d'armes et d'outils en pierre, il est certain qu'elle ne peut être considérée comme représentant l'âge de la pierre proprement dit, car elle a fourni également des ustensiles de cuivre, d'or et d'argent. Elle doit donc être regardée comme marquant *l'époque de transition entre la pierre polie et les métaux*.

Mais à travers les âges, les colonies ont succédé aux colonies sur les hauteurs d'Hissarlik, et, au-dessus des débris abandonnés par le premier occupant, sont venus s'accumuler les restes de nombreux établissements appartenant à des époques différentes et dont la dernière, la plus rapprochée de notre temps, ainsi que l'attestent les antiquités découvertes à la surface de la colline d'Hissarlik, remonte au IIIe siècle après Jésus-Christ.

Ne sont-ce pas là des faits archéologiques du plus haut inté-

rêt et n'est-ce pas avec raison que l'illustre M. Virchow s'est écrié : « L'âme s'attriste mais s'élève quand, debout sur la colline d'Hissarlik, nous lisons l'histoire humaine d'après des séries de couches successives, comme nous lirions l'histoire de la terre d'après la coupe géologique d'un terrain. Cette histoire, qui n'est pas écrite dans un livre, est exposée matériellement sous nos yeux dans les objets réels dont se servaient les hommes de ce passé lointain.

« Aussi, la colline d'Hissarlik sera-t-elle toujours considérée comme un des témoins les plus autorisés de l'histoire de la civilisation ».

## POST-SCRIPTUM

Au moment de mettre sous presse le précédent travail, M. le Dr Schliemann a bien voulu me communiquer le compte rendu des fouilles qu'il a fait pratiquer à Hissarlik, en mars 1890. Ce compte rendu signé par huit savants dont les noms sont célèbres en Europe, est un document de la plus haute importance, car il confirme, en tous points, les assertions de MM. les docteurs Schliemann et Dörpfeld, et dissipe ainsi, les doutes auxquels donnèrent lieu, un instant, les attaques dont les importants travaux de notre éminent membre d'honneur ont été l'objet.

---

## COMPTE RENDU

### DE LA CONFÉRENCE, TENUE A HISSARLIK, EN MARS 1890.

« Les soussignés, invités par MM. les docteurs H. Schlie-

mann et W. Dörpfeld à visiter les fouilles d'Hissarlik, après avoir pris connaissance des écrits de M. le capitaine Bœtticher relatifs à la destination des monuments découverts, et en particulier de l'ouvrage suivant : « *La Troie de Schliemann, une nécropole à incinération,* » ont procédé, pendant plusieurs jours, à une visite minutieuse des ruines.

Les résultats de cette visite sont consignés dans les articles suivants :

1° Les ruines d'Hissarlik occupent l'extrémité d'une colline dirigée de l'Est à l'Ouest, et qui s'avance dans la plaine du Scamandre. Cette position, d'où l'on domine la plaine et au delà, l'entrée de l'Hellespont, nous paraît éminemment favorable à l'établissement d'une place fortifiée ;

2° On y voit des murs, des portes, des tours provenant des enceintes fortifiées et appartenant à des époques différentes ;

3° L'enceinte de la 2me couche indiquée en rouge dans « *Troja,* » pl. VII, et « *Ilios* » (édition française) pl. VII, consiste en une substruction de pierres calcaires à parement antérieur généralement incliné et surmonté d'un mur vertical en briques crues. En certains points, l'enduit de ce mur en briques est même conservé. Trois tours, récemment découvertes, portent encore le mur supérieur ; elles se trouvent à l'Est, dans la partie de cette enceinte ou la substruction en pierre a la moindre hauteur et avait par conséquent moins besoin d'être consolidée par des contreforts ;

4° Une coupe transversale, faite dans le même mur en face de la grande tranchée XZ, a prouvé l'absence de corridors, contrairement à ce que l'on a prétendu. Pour les murs en briques, le seul exemple qui puisse être invoqué en faveur de cette hypothèse, est celui fourni par les murs voisins des édifices A et B. Or, ces deux murs appartiennent réellement à des constructions distinctes ;

5° La colline d'Hissarlik n'a jamais présenté la forme

d'une construction à terrasses, ou les étages vont en diminuant ; au contraire, chaque couche occupe un espace plus grand que celle immédiatement inférieure ;

6° L'examen des différentes couches a donné lieu aux observations suivantes : Dans la couche inférieure, on voit seulement quelques murs à peu près parallèles et l'on n'y trouve rien qui puisse prouver qu'il y ait eu des incinérations de corps humains ;

La deuxième couche, qui présente le plus d'intérêt, est composée des ruines d'édifices dont les principaux offrent une analogie absolue avec les palais de Tirynthe et de Mycènes ;

Les couches immédiatement supérieures sont formées d'habitations superposées et d'époques différentes dont un grand nombre contenaient des πίθοι ;

Enfin, dans la dernière couche, nous voyons les fondements d'édifices gréco-romains et de nombreux fragments d'architecture de la même époque ;

7° Les nombreux πίθοι que nous avons vu mettre à jour dans la troisième couche, étaient encore en place ; debout et disposés isolément par groupes. Ils contenaient parfois de grandes masses de blé, de pois et de graines oléagineuses, plus ou moins carbonisées, mais jamais d'ossements humains calcinés ou non. Les parois de ces πίθοι ne paraissaient pas d'ailleurs, avoir été soumises à une température excessive.

8° En résumé, nous déclarons n'avoir trouvé dans aucune partie des ruines un indice quelconque pouvant faire croire à des incinérations de corps humains. Les traces de feu qu'on rencontre dans les différentes couches, et surtout dans la deuxième, la ville brûlée, proviennent pour la plupart d'incendies. La violence du feu dans la seconde couche a été telle, que les briques de terre sont en partie cuites et même vitrifiées à la surface.

Enfin, nous tenons à constater que les plans contenus dans les ouvrages « *Troja* » et « *Ilios* » sont entièrement conformes à l'état des lieux, et que nous partageons complètement les vues exposées par MM. Niemann et Steffen dans le procès-verbal de la Conférence des 1er et 6 décembre 1889.

Fait à Hissarlik, le 30 mars 1890.

Signé :

C. Babin, ingénieur des Ponts et Chaussées, délégué de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres de Paris ;

Frank Calvert, Agent consulaire des États-Unis, Hellespont ;

Dr F. von Duhn, Professeur d'Archéologie classique, Université d'Heidelberg ;

Dr Grempler, Geheimer Sanitätsrath, Vorsitzender des Vereins für Schlesische Alterthümer in Breslau ;

O. Hamdy, Directeur Général du Musée impérial de Constantinople ;

Dr Carl Humann, Directeur du Musée Royal de Prusse.

Rudolf Virchow, Membre de l'Académie Royale des Sciences à Berlin, Correspondant de l'Institut de France ;

Dr Charles Waldstein, Directeur de l'École Archéologique Américaine à Athènes, Délégué du Smithsonian Institution, Washington.

***

Tels sont, Messieurs et chers Confrères, les documents qu'il m'a paru utile de vous communiquer concernant les dernières fouilles faites à Hissarlik.

J'ajouterai que, depuis ces fouilles, une grande porte

a été mise au jour du côté Nord des ruines d'Hissarlik [1]. Ce fait nouveau gagne une bien grande valeur si on veut le rattacher à d'autres découvertes — celles de murs, de tours, ainsi que d'autres portes — qui montrent toute l'importance qu'a dû avoir à différentes époques, le poste fortifié d'Hissarlik auquel M. le Dr Schliemann fait jouer un si grand rôle dans l'histoire.

[1] Lettre de M. le Dr Schliemann, 25 avril 1890.

ÉMILE DE MUNCK.

# NOTE

SUR

# LES MATÉRIAUX

AYANT SERVI A ÉDIFIER

## LES ANCIENS MONUMENTS DE BRUXELLES

ET DE QUELQUES VILLES, VILLAGES
OU CHATEAUX DU BRABANT, ENTRE NINOVE ET AERSCHOT.

Lorsqu'on examine la nature des matériaux ayant servi à édifier les édifices anciens de la Belgique et qu'on les compare à ceux dont on use pour les monuments modernes, on est frappé d'un fait : c'est que les constructions anciennes sont bâties en matériaux absolument différents de ceux des bâtisses modernes, à tel point que, pour ce qui concerne Bruxelles, par exemple, plus une seule espèce de pierre anciennement employée n'est utilisée actuellement dans les édifices nouveaux ; quelques-unes seules servent encore pour effectuer des restaurations.

De nos jours, dans toutes les villes du pays, les matériaux principaux sont, d'une part, la pierre bleue (dite très impro-

prement *petit granit*) ou pierre des Écaussin s, — le calcaire carbonifère stratifié des géologues — formé par l'accumulation de débris d'organismes marins nommés encrines, et, d'autre part, la brique.

A ces excellents matériaux viennent s'adjoindre divers calcaires blancs ou gris provenant, soit du pays, soit de l'étranger et notamment du bassin de Paris (calcaire grossier de Paris, calcaire à cérithes) ou des régions jurassiques : (calcaire oolitique, calcaire corallien, etc.) ; ainsi que des grès, également jurassiques (grès de Jeumont, etc.).

Si, à côté de cette uniformité de matériaux, nous examinons les monuments anciens : antiques fortifications, châteaux féodaux, églises, etc., nous constatons dans la construction des murs, une variété extraordinaire de matériaux, non seulement d'une ville à l'autre, mais encore dans un même édifice.

Cette diversité se rencontre déjà dans la construction des villas belgo-romaines, ainsi que l'ont montré des matériaux fournis par M. le baron A. de Loë, et elle s'accentue encore pendant le moyen âge.

D'un examen rapide de divers monuments ou ruines, il ressort à l'évidence que chaque âge est caractérisé par la nature des matériaux employés, ce qui se remarque parfaitement dans les ruines de l'abbaye d'Aulne, par exemple, où chaque style d'époque différente est caractérisé par l'emploi de matériaux spéciaux.

Il serait d'un très haut intérêt, au point de vue de l'histoire de l'architecture et de l'archéologie, de faire effectuer, par des géologues, une étude approfondie des matériaux ayant servi à construire les anciens monuments de la Belgique ; il y aurait à en tirer des renseignements importants, des données comparables à celles que fournissent, dans les cas difficiles, la connaissance des styles, du blason, etc.

Au cours d'excursions faites par la Société d'Archéologie

de Bruxelles dans la région située entre Ninove et Aerschot, nous avons été à même de nous rendre compte de la nature des matériaux employés pour l'édification des églises, abbayes et châteaux datant du moyen âge, principalement à Laeken, autour de Lennick-Saint-Quentin, de Vilvorde, et nous avons relevé des faits très intéressants, ayant rapport à l'utilisation très active et très générale, pour la région considérée, de certains matériaux absolument dédaignés de nos jours, ou même actuellement épuisés et introuvables.

La région dont nous venons de parler est réellement caractérisée par un ensemble de matériaux dont nous nous sommes efforcés de réunir des échantillons.

C'est ainsi qu'au château de Gaesbeek et dans les églises des villages compris entre Gaesbeek et Ternath, les murs proprement dits sont construits par un enchevêtrement singulier de pierres dont les noms suivent :

1. Schiste grossier silurien ;
2. Quartzite silurien ;
3. Grès à *Nummulites planulata* de l'Yprésien ;
4. Grès lustré du Panisélien ;
5. Grès lustré du Bruxellien ;
6. Grès calcareux du Bruxellien ;
7. Grès de Gobertange ;
8. Grès calcareux à *Nummulites variolaria* du Ledien ;
9. Grès ferrugineux du Diestien.

Toutes ces pierres, à peine dégrossies et pour la plupart employées à l'état brut, sont disposées en lits successifs, mais sans classement quelconque et maintenues par d'épaisses couches de mortier d'excellente qualité.

Les seules pierres taillées et parfois sculptées sont : le grès éocène à *Nummulites variolaria* pour la région de l'ouest de Bruxelles, servant à exécuter les encadrements des portes, à construire des fenêtres, des piliers, etc., et le grès ferrugineux diestien, à l'est.

Nous allons dire quelques mots de ces différents matériaux et de leurs lieux de provenance, en suivant le classement établi d'après leur âge géologique.

Les fragments de *schiste silurien grossier*, nous ont paru, à première vue, former un dixième du volume total des matériaux employés. Ils proviennent des rives de la Senne, au sud de Hal. Ils affleurent au sol, à Clabecq, Tubize, Quenast et Rebecq-Rognon.

Suivant leur degré de schistosité, ces schistes donnent des fragments irréguliers ou des plaquettes. Leur couleur est sensiblement verte. Actuellement, ces pierres sont à peine utilisées par les habitants des localités où elles existent à fleur de terre, pour faire des murs de misérables maisonnettes, ou des clôtures en pierres sèches remplaçant les haies.

Le *Quartzite silurien,* utilisé au moyen âge, n'a pas de gisement bien fixé, attendu qu'on s'est servi de fragments provenant de petits bancs intercalés dans les schistes. Il n'existe pour ainsi dire pas, dans les anciennes constructions, deux morceaux de quartzite qui se ressemblent, ce qui prouve que, pour les obtenir, on n'a jamais eu recours à des exploitations régulières. Ce sont des fragments ramassés au hasard, dans les affleurements de schiste; c'est pourquoi nous en avons placé plusieurs échantillons dans la collection que nous avons rassemblée.

Le *grès à Nummulites planulata* provient de l'Ypresien. Ce grès n'est que le durcissement très localisé et très disséminé d'un mince niveau fossilifère composé principalement d'une accumulation considérable de foraminifères connus sous le nom de *Nummulites planulata* et qui se trouve vers la partie supérieure de l'étage Ypresien.

Cet étage s'étend largement entre Bruxelles et la mer et il affleure dans tous les points bas entre Bruxelles et Ninove. Le niveau à Nummulites forme un banc horizontal assez continu, mais les parties durcies sont rares. Les fragments assez

nombreux observés dans les murs des églises aux environs de Lennick-Saint-Quentin, ont dû être rencontrés par hasard en creusant des fondations, des caves, des tranchées. Il n'est pas possible de prévoir si, en un point donné, on trouvera le banc durci ou pas. L'épaisseur de ce banc durci ne dépasse guère cinq à six centimètres.

En raison de la très faible importance de cette pierre au point de vue du volume à exploiter, tout ce qu'il était possible de recueillir a sans doute été pris et utilisé, de sorte que de nos jours, il faudrait de longues recherches pour s'en procurer des fragments en place.

Dans la région comprise entre Bruxelles et la Dendre, l'étage paniselien surmonte l'Ypresien. Cet étage paniselien est constitué vers le bas par une argile grise, devenant sableuse en montant et renfermant alors des grès argileux tendres non utilisés. Plus haut, la proportion de grains siliceux augmente et alors le sable, plus ou moins argileux, renferme dans sa masse des plaquettes de grès dur, de quelques centimètres d'épaisseur, plus dures au centre qu'à l'extérieur et présentant une cassure lustrée d'où le nom de *grès lustré paniselien*.

Le volume de ces grès n'est nullement considérable et, au moyen âge, tous les fragments rencontrés en travaillant le sol ont dû être soigneusement mis de côté pour être utilisés.

Nous avons encore rencontré un petit gisement de ces grès paniseliens au Scheutveld, près d'Anderlecht, et c'est de ce point que provient l'échantillon introduit dans la collection.

Les *grès bruxelliens* soit *lustrés* soit *calcareux*, ne sont guère utilisés dans la région située sur la rive gauche de la Senne, attendu que ces grès n'y existent pas. Ils sont au contraire, fort employés dans les constructions de la rive droite, entre Bruxelles et Cortenberg et principalement à Dieghem, Saventhem, Peuthy, Melsbroeck. Les *grès lustrés* du Bruxellien ne se taillent pas, on les débite au marteau en leur

enlevant leurs aspérités ; quant aux *grès calcareux*, faciles à façonner, on les rencontre surtout à l'état de parallélipipèdes de la dimension d'une double brique ordinaire. Ces grès calcareux servaient également beaucoup pour paver les rues, les cours d'habitations, etc.

Une autre variété de grès bruxellien se rencontre encore souvent dans les monuments anciens, mais toujours, croyons-nous, comme pierre de restauration assez moderne, remplaçant une pierre plus ancienne et de nature différente ; c'est la *pierre de Gobertange*, encore activement exploitée de nos jours par puits et galeries. Ces pierres viennent remplacer une à une, dans les anciens monuments, les grès à *Nummulites variolaria* dont il va être question. C'est ce qui se passe pour Sainte-Gudule, l'hôtel de ville de Bruxelles, etc.

Sans aucun doute, au grès calcareux bruxellien, il s'est mêlé des *grès calcareux laekeniens* qui ont le même aspect, la même composition et le même gisement que le grès bruxellien ; toutefois le grès laekenien est souvent plus friable et donne une pierre de qualité sensiblement inférieure au grès bruxellien.

Nous croyons avoir reconnu quelques rares grès laekeniens parmi les matériaux utilisés dans les anciens édifices sur la rive gauche de la Senne. Le terrain qui renferme ces grès existe du reste sur cette rive, mais n'est souvent pas à bonne portée.

Le grès blanc à *Nummulites variolaria* du Ledien est la véritable pierre de taille employée au moyen âge dans la région comprise entre Bruxelles et la Dendre et même, peut-on dire, entre Bruxelles et Gand.

Cette pierre se présentait primitivement comme un banc, parfois dédoublé, mais en général assez régulier, pouvant atteindre un mètre d'épaisseur et courant horizontalement d'une manière à peu près continue entre Bruxelles et Gand vers la partie supérieure des collines.

A partir du xe et du xie siècle, la région comprise entre Berchem-Sainte-Agathe, Eykelenberg, Dilbeek, Itterbeek, jusque Schepdael d'une part, et celle autour d'Assche, d'autre part, furent le siège d'exploitations très considérables et très actives, ayant exigé un travail de déblai énorme, car parfois la pierre se trouvait à plus de quinze mètres de profondeur sous le sommet des collines.

De nos jours, sur le flanc Nord de la colline dont la route de Ninove suit la crète, on peut encore constater clairement les traces d'immenses excavations, non encore comblées, restes des anciennes carrières.

L'exploitation a été tellement active que, sur tout le territoire signalé ci-dessus, on aurait sans doute beaucoup de peine à trouver des points où la pierre existe encore actuellement.

Ce grès était probablement débité en parallélipipèdes grossiers, puis taillés et sculptés pour encadrements de portes, de fenêtres, consoles, colonnettes, etc.

Les anciens murs de l'abbaye d'Afflighem, au Nord-Ouest d'Assche, sont entièrement bâtis avec ces grès.

MM. Combaz et de Behault nous ayant, l'an dernier, soumis divers échantillons de matériaux provenant de la première enceinte de Bruxelles, datant du xie siècle, nous n'y avons reconnu autre chose que des fragments de grès à *Nummulites variolaria*, les uns graveleux, provenant de la partie inférieure du banc, les autres à grain plus fin, provenant des parties supérieures.

L'échantillon faisant partie de la série de matériaux rassemblés, a été récemment recueilli lors de la démolition de quelques arcades en plein ceintre faisant partie de la première enceinte de Bruxelles, passant parallèlement à la rue Royale, non loin de l'impasse du Parc.

Les matériaux provenant de ces démolitions ont été conservés par la ville et destinés à des restaurations.

Enfin, il nous reste à parler, pour terminer cette notice, du *grès ferrugineux diestien*, utilisé à l'Ouest et surtout à l'Est de Bruxelles, dans les environs de Lennick d'une part, de Diest et d'Aerschot d'autre part.

L'étage diestien renferme souvent des bancs irréguliers de grès ferrugineux, c'est-à-dire de sable dont les grains sont agglutinés par de l'hydrate ferrique résultant de la décomposition des grains de glauconie, fort abondants à ce niveau.

Entre Diest et Aerschot, ces grès ont été l'objet d'exploitations actives, et les églises d'Aerschot, de Diest, de Rotselaer, etc., entre autres monuments, sont bâties au moyen de ces matériaux, taillés en parallélipipèdes réguliers, de volume moyen et parfaitement susceptibles d'une fine sculpture.

Somme toute, ces pierres, complétement délaissées de nos jours, sont non seulement solides, mais encore résistantes aux intempéries, attendu qu'elles ne renferment plus d'éléments altérables par l'eau ou par l'air.

A l'Ouest de Bruxelles, les conditions d'emploi du grès ferrugineux diestien sont très différentes.

D'une part, le Diestien n'est représenté que par quelques îlots juchés au sommet des collines les plus élevées, comme le Mont de Castre, et d'autre part sa constitution lithologique diffère en ce sens que les sables qui constituent l'étage, sont moins chargés de glauconie et par conséquent de fer, de sorte que le durcissement en grès s'est produit sur une échelle beaucoup plus réduite. A l'Est de Bruxelles, on ne rencontre guère que des lits de plaquettes ferrugineuses. Ce sont ces plaquettes, brisées en fragments irréguliers, qui ont été utilisées, pèle-mèle, avec les plaquettes de grès paniselien, de grès à *Nummulites planulata* de l'Yprésien, avec les fragments de schiste silurien, etc.

Ainsi donc, il est, croyons-nous, démontré que les matériaux utilisés au moyen âge, sur une vaste région comprise

entre Aerschot et la Dendre, étaient absolument différents de ceux que l'on emploie de nos jours.

Cette différence s'explique aisément par l'absence des moyens de transport au moyen âge ; tandis que de nos jours il est facile d'aller prendre les meilleurs matériaux là où ils sont et de les conduire à pied d'œuvre. Les anciens n'avaient guère à leur disposition que les cours d'eau navigables et l'influence de ceux-ci s'est fait vivement sentir à Gand, par exemple, où une grande partie du château des comtes de Flandre, la maison romane et probablement plusieurs vieux monuments, sont en grande partie bâtis au moyen de mauvaises pierres de calcaire carbonifère, provenant bien certainement de Tournai.

Nous constatons donc aux environs de Bruxelles un groupement intéressant de matériaux, une utilisation exclusive et rationnelle des pierres tirées du sol même de la région, pierres absolument dédaignées de nos jours et qui cependant ont servi à édifier des monuments ayant déjà bravé, sans trop de dommages, cinq à six siècles et plus.

Pourrait-on en dire autant de beaucoup de nos monuments actuels ?

Nous ne le croyons pas, et il ne serait pas difficile de signaler plusieurs édifices, construits il y a à peine vingt ans et qui, certes, valent moins, comme qualité de matériaux, que certaines ruines.

Les moyens actuels de transport, qui permettent d'amener aisément les meilleurs matériaux dans toutes les parties du pays, ont malheureusement permis aussi l'apport lointain de toute une série de pierres absolument impropres à l'usage dans nos climats humides.

Le bon et le mauvais se sont à la fois trouvés en présence et, partant de l'idée fausse que certains matériaux étrangers peuvent être considérés comme relativement bons dans

leurs lieux de provenance, où le climat est plus doux et plus sec, on a conclu, leur prix étant moins élevé que celui de nos excellents matériaux indigènes, qu'il y avait avantage à les utiliser également chez nous.

C'est là une erreur contre laquelle nous devons nous élever de toutes nos forces, car les preuves de ce que nous disons s'étalent chaque jour devant nos yeux, dans les principales artères de nos grandes villes.

Il semble, pour ce qui concerne le Nord de l'Europe, que les matériaux de construction utiles soient distribués de manière à être en relation avec le climat de la région où ils existent.

Laissons donc au bassin de Paris ses calcaires grenus qui conviennent à son climat relativement sec, et utilisons largement en Belgique et en Hollande notre précieux calcaire carbonifère, que nous possédons en masses colossales, dont la résistance aux agents atmosphériques est illimitée et dont la résistance à l'écrasement est de 80 kilog. par centimètre carré.

Utilisons encore notre pierre de Gobertange, quelques grès du Luxembourg, les bonnes variétés de grès de Diest, nos marbres et enfin, la brique faite soit au moyen de la partie superficielle décalcarisée de nos limons quaternaires, soit au moyen de nos argiles oligocènes.

Souvenons-nous enfin que les édifices ne sont pas destinés à être seulement construits, mais aussi et surtout à se perpétuer au travers des âges, à résister aux injures du temps.

Contemplons donc, sans trop de dédain, ces modestes matériaux qui ont servi à nos aïeux à construire des monuments solides et durables.

A. RUTOT ET E. VAN DEN BROECK.

UNE

# CROIX EN PIERRE BLEUE

(PETIT GRANIT)

PROVENANT

## de l'Ancienne Église d'Etterbeek

Lorsqu'en 1886, on procéda à la démolition de l'ancienne église d'Etterbeek, passant par hasard sur les lieux, nous vîmes apparaître, parmi les moellons, recouverts de mortier, provenant des fondations de la tour, un fragment sculpté d'assez grandes dimensions, reste assez bien conservé, d'une croix de l'époque ogivale.

Nous en fîmes immédiatement l'acquisition et nous croyons le moment venu d'en faire don à notre société.

Mais, avant que ces restes ne prennent leur place dans le musée de la Société d'Archéologie de Bruxelles, il nous semble intéressant de fixer, pour un moment, l'attention sur ce fragment curieux à plus d'un titre.

La croix dont il s'agit est à quatre branches égales ; sa

hauteur totale est de 87 centimètres y compris la queue de la partie inférieure, sa largeur est de 80 centimètres et son épaisseur de 12 centimètres. Les quatre angles qui forment les bras sont garnis de redents simples, et les bras se terminent par des fruits pyriformes émergeant des extrémités des redents. Au centre de la croix, se dresse, sculptée en relief, la figure du Christ couronné d'épines, le milieu du corps ceint de langes et les bras étendus perpendiculairement au corps. (fig. I).

Fig. I

La taille au fin ciseau, des moulures, est exécutée avec le plus grand soin; la figure du Christ est, au contraire, très grossière; on sent que la main qui maniait l'outil en excellent ouvrier n'est pas celle d'un artiste.

La croix est à double face ; tous les détails de sculpture se répètent identiquement sur la face d'arrière.

La partie inférieure, enfin, se termine par une queue de section octogonale régulière, qui a été retaillée après coup, probablement au moment de la pose.

On sait que les croix en pierre servaient au moyen âge, soit pour couronner les pignons des églises, soit pour surmonter de petits monuments, placés dans les cimetières et surnommés croix de cimetière et que la Bretagne et la Normandie sont surtout riches en monuments de ce genre.

C'est à cette dernière destination qu'a été affectée la croix d'Etterbeek ; nous en voyons la preuve dans ses dimensions restreintes, dans sa taille soignée, et, plus encore, dans l'existence de la double face sculptée symétriquement. Ces constatations montrent bien, ce nous semble, que la croix a été faite pour être vue de près et de tous côtés, et que c'est

bien là une croix de cimetière posée sur un socle de deux à trois mètres de hauteur.

Si notre croix avait couronné un pignon, elle eût été vue de loin et de bas en haut, elle eût dû être plus grande et une seconde face sculptée par derrière eût été certes inutile.

A quelle époque faut-il faire remonter cette croix?

En consultant l'histoire de l'église d'Etterbeek, on ne trouve malheureusement aucun renseignement sur l'état de l'église pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles. Les seules données que nous ayons trouvées, sont celles que fournit M. Wauters [1]; nous résumons en peu de mots ce qui est antérieur au XVe siècle.

« Dès l'an 1100, il existait à « *Ietterbecca* » une église dont l'importance devait être assez grande pour qu'on lui donnât le nom de demi-église (dimidia ecclesia 1127). En cette même année 1127, Fulbert, directeur de l'Hospice de Notre-Dame et des douze Apôtres, reçût par ordre de Godefroid et à la demande de l'évêque Burchard et du peuple, l'église d'Etterbeek, dont les revenus devaient être perçus au profit de son hospice, à la condition de payer un cens de 12 deniers de Bruxelles à l'église Sainte-Gudule [2]. C'était le chapitre de Sainte-Gudule qui conférait la cure d'Etterbeek, celui de Nivelles y prélevait les deux tiers des dîmes et il payait une compétence de 600 florins au curé, qui jouissait en outre du troisième tiers de la dîme. »

On ne possède aucun renseignement sur l'église pendant les siècles qui suivent immédiatement, et il faut aller jusqu'au XVIe siècle pour trouver de nouveaux documents. Encore ces derniers ne nous fournissent-ils aucun renseignement concernant notre croix.

Si l'histoire est muette sur ce point, l'aspect de notre

[1] A. Wauters. Histoire des environs de Bruxelles, t. III, p. 272 et suiv.
[2] Op. dipl. t. II, p. 683.

croix, sa simplicité de bon goût et les fruits pyriformes qui terminent les bras, nous avaient fait penser tout d'abord qu'elle pourrait remonter à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle. L'existence des redents ne s'oppose pas à cette conclusion, car ces redents apparaissent déjà au commencement du XIIIe siècle. [1] On les voit employés, dès ce moment, non seulement comme décoration à l'intrados des fenêtres, des porches et des portes, mais aussi sur des rampants de pignons ou sur des gâbles ; dans notre cas, il y a lieu de tenir compte de la forme aplatie que présente la courbe intérieure des redents, ce qui nous amène à reporter, en définitive, la croix, à la fin du XIVe ou même au XVe siècle.

Les figures (I et II) montrent l'une, une vue perspective, l'autre, le plan de la croix avec les coupes qui s'y rapportent. En traçant ce plan, on ne peut s'empêcher de remarquer le tracé géométrique qui a servi de base à sa composition. On sait aujourd'hui d'une manière pertinente, depuis la publication de l'album de Villard de Honnecourt, [2] combien les architectes du moyen âge se servaient des propriétés des figures géométriques pour l'établissement des proportions de leurs monuments. Il est assez curieux, en même temps qu'instructif à plus d'un titre, de retrouver ici une combinaison de lignes des plus simples et qui donne immédiatement à l'appareilleur une série nombreuse de points de repère, facilitant l'exécution matérielle, du dessin, dans lequel sont observées ces proportions harmoniques, qui satisfont l'œil dans toutes les constructions du moyen âge.

Soit figuré le carré dont nous ne marquons que la moitié, sur la gauche de la figure suivant A B E C D ; inscrivons

[1] Viollet-le-Duc. Dict. de l'Archit. t. VIII, p.5,

[2] Album de Villard de Honnecourt, architecte du XIIIe siècle. Paris, 1858.

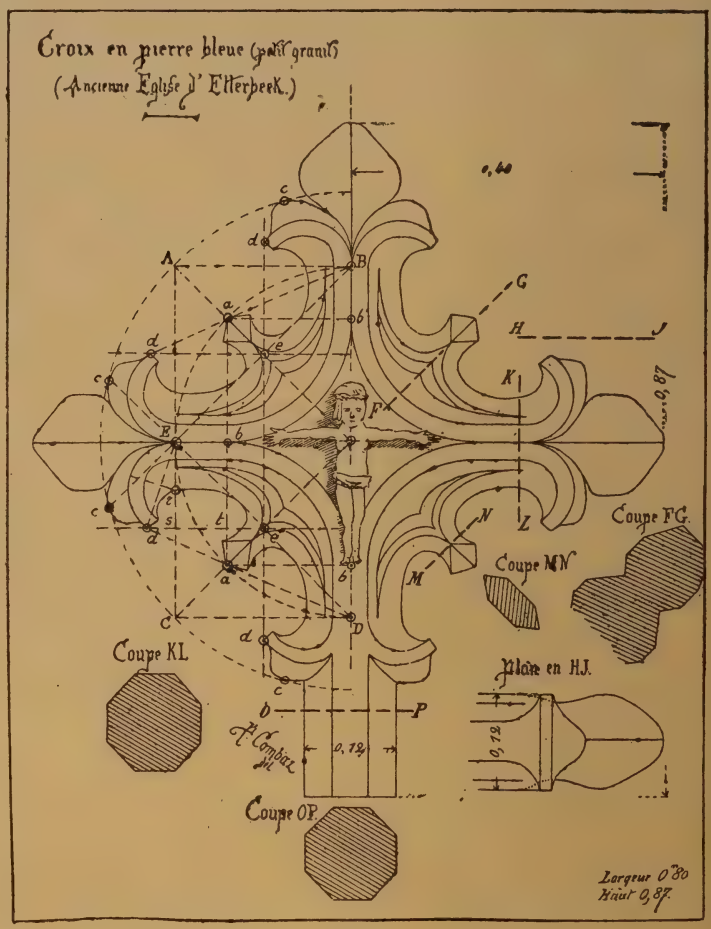


Echelle de 1/10 Fig. II

CROIX EN PIERRE BLEUE PROVENANT DE L'ANCIENNE ÉGLISE D'ETTERBEEK
(Dessin de M. P. Combaz.)

dans ce carré une première circonférence et circonscrivons lui une seconde.

Menons les diagonales du carré, et inscrivons un carré nouveau *ab ab*, dans la circonférence intérieure, on obtient immédiatement sur les diagonales et sur les deux axes de la croix, la série des points B, D, E, *a*, *b* et *c*, c'est-à-dire 12 points du tracé et 8 points de tangence. Joignons BE et ED, c'est-à-dire, formons un nouveau carré inscrit diagonalement dans la plus petite des circonférences, nous aurons de nouveaux points *e* au nombre de quatre. En prolongeant extérieurement ces côtés DE et BE du carré, les prolongements retombent sur les points de tangence *c* qu'ils déterminent.

Menons encore par les points *e*, des parallèles aux deux axes de la croix, et prolongeons les côtés tels que D*a*, B*a*. Ces prolongements viennent couper les parallèles susdites aux points *d*, extrémités des fleurons. L'arc de cercle de ces fleurons est donc connu, puisque l'on en a 2 points, et que l'on sait que le centre doit se trouver sur la parallèle. Les points *d*, obtenus ainsi, sont assez mal déterminés par l'intersection de 2 droites se coupant sous un angle très oblique. Mieux vaut déterminer directement le centre *r* en portant *te* en *sr*. De là dérivent encore 8 nouveaux points et les quatre centres *r*. On obtient ainsi un total de 36 points du tracé, provenant d'une seule donnée première : les dimensions du carré primitif A B E C D, et ces points résultent des intersections de lignes droites dérivées.

Nous n'avons nullement la prétention de conclure de ce qui précède, que le tracé précèdent soit la combinaison admise par l'auteur de la croix, mais nous avons pensé qu'il était intéressant de reconnaître, par l'étude de cette sculpture, les procédés de tracé possibles ; nous ne pouvons donc qu'exprimer notre étonnement d'avoir trouvé, sans les rechercher en aucune façon avec des idées préconçues, des

combinaisons si simples de lignes qui devaient faciliter l'appareillage au plus haut point. Il est hors de doute que des recherches semblables, faites sur d'autres fragments anciens, amèneraient des résultats analogues et il est à souhaiter que l'on opère ainsi chaque fois que l'occasion s'en présentera. Les résultats réunis de ces constatations seraient, pensons-nous, d'un grand secours pour l'étude de l'architecture ancienne.

P. COMBAZ.

CAVEAU DÉCOUVERT EN 1847 SUR LA GRAND PLACE DE MIDDELBOURG (ZÉLANDE)
AU EMPLACEMENT DE L'ANCIENNE EGLISE DE ST MARTIN OU WESTMONSTERKERK

ARCHÉOLOGIE NÉERLANDAISE

# LES TOMBEAUX POLYCHROMÉS EN ZÉLANDE

En parcourant l'intéressant musée de Middelbourg, nous eûmes l'heureuse chance de mettre la main sur la reproduction encore inédite d'un tombeau polychromé découvert jadis en cette ville. Exemple nouveau, pensions-nous, de cette polychromie souterraine et funèbre dont la Flandre nous a offert dans ces derniers temps de si riches et de si précieux vestiges.

Un obligeant ami, M. Frederiks, architecte provincial, a bien voulu, après la clôture du congrès archéologique qui nous avait amené à Middelbourg, continuer nos investigations, et il est parvenu à trouver un dessin d'un autre caveau polychromé découvert dans cette même ville.

Déjà MM. Leemans [1] et Janssen [2] ont, dans des mémoires adressés à l'Académie royale des sciences d'Amsterdam, longuement décrit les peintures murales découvertes sur le sol hollandais; mais, à ce que nous sachions, jamais nos voisins ne se sont occupés de caveaux polychromés.

En Flandre, les caveaux [3] dont nous avons relevé les peintures ne méritaient qu'improprement ce nom. C'étaient plutôt des fosses dont les parois latérales enduites de ciment composé de sable et de chaux ou recouvertes d'une mince couche de mortier avaient reçu une peinture décorative.

Nous trouvons au contraire à Middelbourg de véritables caves ou caveaux avec entrée en pierre de taille et fermées en hauteur par une voûte cintrée. Construits entièrement en briques avec revêtement de plâtre, ils ont à l'intérieur une décoration très simple mais plus soignée qu'en Flandre. Des monogrammes du Christ ou de la Vierge, entremêlés de croix ornées et parfois encadrées : tels sont les seuls motifs que nous ayons relevés: absence donc de figures ou de sujets. Comme en Flandre, l'ocre rouge sert de ton décoratif.

De ces deux caveaux le plus important est celui qui, en 1747, a été mis au jour sur la place du grand marché de Middelbourg. Nous en donnons la reproduction.

Le mur de face en entrant porte au centre une croix ressemblant assez bien à nos croix de consécration, placée dans un encadrement circulaire orné de crochets qui s'entrelacent. Deux de ces mêmes croix se répètent avec les mêmes accessoires sur les parois latérales, séparés par trois monogrammes : au centre celui de la Vierge, aux deux extrémités celui du Christ.

Le nom de *Maria* figure en toutes lettres, celui du Christ

[1] *Bathmensche muurschilderingen.* Amsterdam 1872. Id. *Nieuw ontdekte muurschilderingen.* Amsterdam 1863.

[2] *De Gorinchemsche muurschilderingen.* Amsterdam 1858.

[3] *Les Caveaux polychromés en Flandre,* Gand 1889.

y est représenté par I ou plutôt Y, H, S. Cette dernière lettre cependant paraît une accumulation de lettres où se reconnaissent I, R, S.

Deux grandes croix à fleur de lis ornent la voûte. Elles sont d'une correction parfaite, et disposées dans le sens de la largeur du caveau. Le pavement est en pierres blanches et grises.

Tous ces détails nous montrent suffisamment qu'à la différence des tombeaux polychromés découverts à Bruges, celui-ci a été préparé de longue main et avec beaucoup de soin. Malheureusement on n'en a pas relevé les dimensions ; il semble néanmoins avoir été destiné à recevoir plus d'un cercueil. A Bruges, il n'en est pas ainsi : chaque fosse avait été préparée pour un seul mort, et le caveau de famille, que nous avons retrouvé dans la chapelle fondée par Nicolas Paghant, comprenait plusieurs fosses creusées l'une à côté de l'autre.

A quelle époque ce caveau remonte-t-il ? Le style des croix et des ornements, la facture des lettres indiquent assez clairement que nous sommes à la période fleurie de l'art ogival. Toutefois ne reculons pas trop cette date, car à la place où le caveau a été découvert s'élevait jadis l'église de Saint-Martin ou *Westmonsterkerk*.

La tradition — à défaut de preuves, sans doute — veut que ce monument ait été commencé en 991. Toutefois, il devait être achevé en 1188, puisqu'une charte de Bauduin II, évêque d'Utrecht, datée de cette année, nous apprend qu'alors déjà l'église servait de lieu de sépulture [1]. En 1575, après le siège de la ville, elle fut détruite par ordre du prince d'Orange, pour le motif faux ou vrai que l'édifice menaçait ruine [2].

[1] L. Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, p. 104, n° 165.

[2] Voir Nagtglas, *Reisgids in Middelbourg*.

Impossible de recueillir au sujet du caveau des indications plus précises.

Le deuxième caveau a été découvert dans l'ancienne chapelle des *Bogarden*, qui sert aujourd'hui de temple à la secte dite *de fransche of waalsche gemeente*.

Avant la Réforme, écrit A.-J. Van der Aa [1], il y avait à Middelbourg, outre l'Abbaye, cinq couvents pour hommes et trois communautés de femmes, et parmi les couvents d'hommes l'auteur cite « les *Bogarden* qui habitaient rue des Espagnols. »

Ces religieux étaient fixés à Middelbourg depuis le xv^e siècle, s'occupant des malades et du soin d'ensevelir les morts : « ægrotis deserviendis ac mortuis sepeliendis impensi », comme parle l'*Historia Episcopatuum Fœderati Belgii* [2].

En 1492, le couvent fut en grande partie détruit par un incendie, mais bientôt rebâti. Ce n'est que le 15 mars de l'année 1575 que l'ordre quitta Middelbourg, quand la ville se fut rendue au prince d'Orange. Son église alors passa à la secte religieuse qui l'occupe encore aujourd'hui et les bâtiments du couvent, après avoir pendant deux siècles environ (de 1575 à 1765), servi de brasserie avec l'enseigne « *de vijf ringen* », sont actuellement convertis en écurie [3].

Le nom même de Bogarden semble indiquer celui du fondateur de l'ordre.

Ces indications sur le couvent des *Bogarden* nous permettent de juger de l'âge du caveau qu'on y a trouvé. Il doit sans doute dater de la seconde moitié du xvi^e siècle. Sa

[1] *Aardrijkskundig woordenboek*, 1846, t. VII, p. 891.

[2] Les *Veteris ævi analecta* d'Antonius Matthæus, 1738 signalent la libéralité dont ce couvent fut l'objet en 1466 de la part d'Adriaen van Borsselen.

[3] Voir le supplément du *Middelburgsche Courant*, 2 juillet 1888. Nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Bernsen, curé de Middelbourg, la plupart de ces détails sur les *Bogarden*.

construction présente le type du caveau précédent, mais ici la décoration est plus simple encore. Le mur de face à l'entrée est décoré par une grande croix fleurdelisée portant un cercle au centre et deux lis de face à chacun des bras de la croix. Au sommet de la paroi se détachent les monogrammes de Jésus et de Marie.

Les parois latérales sont ornées d'une grande croix dont la tige transversale occupe toute la largeur de la paroi : cette même croix se répète ainsi à la voûte. Elle est fleurdelisée et les bras en sont ornés d'anneaux. La voûte porte les mêmes monogrammes. Tous ces motifs sont peints en ocre rouge.

Faut-il donner le nom de tombeaux polychromés à ceux de Kapelle dans le Sud Beveland, près de Goes ? Dans l'un les murs portent sur fond blanc le nom de *Cats ;* l'autre, celui de la famille van Tuyl van Serooskerke, était peint en ocre rouge avec bandes vertes.

Au point de vue de la valeur artistique des peintures dont nous venons de parler, l'importance de la découverte à Middelbourg est relativement mince, il faut bien l'avouer, mais elle devient considérable du moment qu'on se place au point de vue de l'art en général. L'usage de la polychromie des tombeaux que nous avons surpris en Flandre n'est donc plus local, il se retrouve dans d'autres pays, et ainsi tout nous dit d'espérer qu'un jour viendra où s'écrira un chapitre de plus à l'histoire de la polychromie.

G. Van den GHEYN

ARCHÉOLOGIE SUÉDOISE

LA

# NÉCROPOLE D'HABBLINGBÖ

(GOTLAND)

En Suède, les époques archéologiques comprennent : un âge de la pierre, un âge du bronze et un âge du fer [1]. Cette dernière période se divise en premier et en second âge du fer. Le premier âge du fer apparaît quatre siècles avant J.-C. ; il est caractérisé, jusqu'au début de notre ère, par les types d'Halstatt et de la Tène. Mais, dans les quatre siècles qui suivirent la naissance de J.-C., il accuse une très puissante influence romaine. Cette influence se traduit par de nombreuses importations [2]. Le deuxième âge du fer se subdivise lui-

[1] D'après Montelius, cette période a duré en Suède depuis le v^e siècle avant J.-C., jusqu'au XI^e siècle après J.-C.

[2] Bien que le Danemark et la Suède n'aient pas été conquis par les Romains, on trouve cependant dans ces deux pays des antiquités romaines. Engelhardt. *Aarboger for nordisk Oldkyndighed og Historie*. 1871. p. 433-454. Montelius. *La Suède préhistorique* 1874. p. 85-90.

même en deux parties. La première se distingue par l'abondance de l'or et la présence de monnaies byzantines [1]. La seconde partie comprend le règne des Vikings [2] et prend fin avec le onzième siècle.

A cet âge du fer appartient la trouvaille que nous désirons faire connaître aujourd'hui et dont les intéressants produits ne sont point encore classés dans les galeries du Musée de Stockholm. Grâce à l'excessive bienveillance de MM. Hildebrand et Ekhoff, j'ai pu étudier ces objets inédits et dessiner quelques-uns d'entre eux.

La direction du Musée Archéologique de Stockholm explore, depuis quatre années, une nécropole à Hafvor, paroisse

Fig. 1.

Fig. 2.

d'Habblingbö dans le Gotland. Déjà trois cents tombeaux ont été fouillés ; les uns renfermaient des incinérations, les autres des inhumations. L'examen des mobiliers funéraires indique que les plus anciennes sépultures se rapportent à la seconde moitié du premier âge du fer, c'est-à-dire aux quatre ou cinq premiers siècles de notre ère. Mais, on n'a certainement pas cessé d'ensevelir dans ce cimetière jusqu'à

[1] Cette abondance d'or provient sans doute des tributs considérables que plusieurs empereurs de Byzance durent payer aux Goths du Danube. Il est facile de tracer les chemins, suivant principalement le cours de la Vistule, par lesquels ces flots d'or parvinrent jusqu'aux peuples germaniques de la Baltique.

[2] 800-1000 de notre ère. Worsae. *La civilisation danoise à l'époque des Vikings.*

la fin de l'époque païenne. Il a été en effet recueilli, dans une tombe, une monnaie en argent d'Ethelred (fig. 1 et 2) avec bélière pour la suspendre [1]. Remarquons incidemment l'abondance des monnaies d'Ethelred en Suède et leur rareté en Angleterre [2].

Deux sépultures appartenant aux derniers temps païens, ont plus particulièrement fixé notre attention, à cause de leur mobilier funéraire.

La première sépulture contenait, dans une même excavation, trois ensevelissements. Un squelette était accompagné d'un umbo en fer avec son manipule, d'une épée, d'un simple anneau de doigt en or et d'une petite fibule en bronze. Auprès d'un autre squelette avaient été déposés : une fibule ronde en bronze, deux fibules du même métal rappelant la forme d'une tête d'animal et un collier en verroteries de plusieurs couleurs. Le troisième squelette gisait à côté d'un umbo, d'un peigne en os et d'un vase brisé en argile. Cette triple inhumation renfermait donc vraisemblablement les restes de deux hommes et d'une femme.

L'umbo en fer (pl. XI, fig. 1) ne diffère pas sensiblement de ceux exhumés des sépultures barbares de l'Europe centrale et occidentale. Le diamètre de sa base est de quinze centimètres et trois millimètres. La longueur du manipule ne

[1] Bror Emil Hildebrand, *Anglosaschsiska Mynt i Swenska Kongliga Myntkabinettet funna i sverges jord* (Monnaies anglo-saxonnes trouvées en Suède et conservées au cabinet de Stockholm), Stockholm, 1881, in-8°.

(Œthelred II, 978-1016) p. 137, n° 3413, 3414 et 3415 : + AEDELRÆD REXANG (ou ANGLO) buste casqué, R/ + OZPOLD M OZNOT (ou ZNOTI) c'est-à-dire : OSPOLD (= Oswald) monnayeur à Snotineaham (= Nottingham).

C'est le type E figuré planche 4 de l'ouvrage.

[2] Le nombre considérable de monnaies anglo-saxonnes d'Ethelred découvertes en Suède (on en connait plus de 15000), doit être considéré comme une partie des grands tributs que les Vikings arrachèrent à ce faible roi.

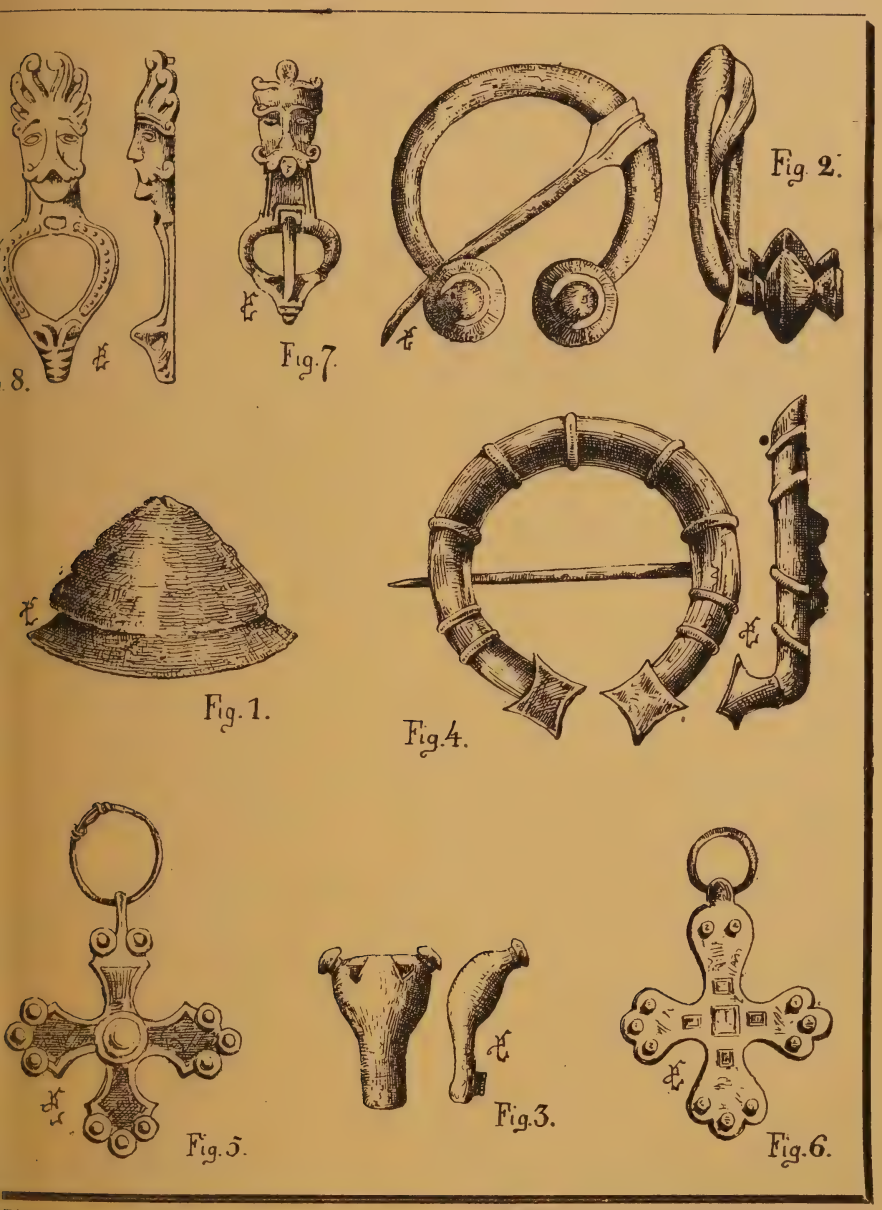


Pl. XI. — Antiquités trouvées dans la nécropole d'Habblingbö (Gotland, Suède).
(Dessin de M. P. Combaz).

dépasse pas le diamètre de l'umbo. Cette particularité est digne de remarque, car certains manipules francs [1] et longobards [2] atteignaient une longueur égale au diamètre du bouclier complet.

L'épée avec sa poignée mesurait quatre-vingt-huit centimètres de longueur ; la lame, près de la poignée, avait six centimètres de largeur. Les épées franques ont généralement la taille des armes scandinaves [3]. Les épées anglo-saxonnes sont, en moyenne, longues de soixante-dix-huit centimètres. Les connaissances acquises semblent établir que l'usage de l'épée a succédé généralement à celui du scramasaxe chez les Barbares.

La fibule ronde en bronze (fig. 2) pourrait être une variante de la fibule annulaire très répandue chez les Anglo-Saxons [4]. L'anneau des fibules circulaires gotlandaises offre une solution de continuité et les deux extrémités de la tige au point où elles se rejoignent, forment de grosses saillies ornées. Dans le spécimen dont nous parlons, ces saillies représentent des vases.

Les deux fibules en bronze (fig. 3), ayant l'aspect d'une tête d'animal, font la paire. Cette forme est typique pour les

[1] La nécropole franque d'Oyes (Marne) a fourni des manipules de 42 et de 48 centimètres de longueur ; celle de Caranda (Aisne) a donné des manipules longs de 58 centimètres.

[2] Les manipules de Testona (musée archéologique de Turin) ont une moyenne de 50 centimètres de longueur. Un spécimen exceptionnel mesure 75 centimètres.

[3] Dans le cimetière de Caranda (Aisne), M. F. Moreau a recueilli une épée longue de 88 centimètres. Les épées d'Envermeu (Normandie) de Farébersvillers (Moselle), du Mont de Hermes (Oise), de Charnay (Bourgogne), d'Arcy Ste Restitue (Aisne), de Védrin, près Namur (Belgique), de Seraing, près Liège (Belgique), du Mont Lupfen, près Oberflacht (Wurtemberg) varient de 58 à 90 centimètres de longueur.

[4] *Études archéologiques. Industrie anglo-saxonne.* Paris 1889. planche IX.

îles de Gotland [1] et de Bornholm [2], mais elle ne représente pas intentionnellement, comme on l'a prétendu jadis, une tête d'animal (*boar's-head fibulae*) [3].

La seconde sépulture, dont le mobilier funéraire nous a semblé digne de remarque, était celle d'une femme païenne. Il se composait de trois intéressants objets : d'abord une fibule ronde annulaire en bronze (fig. 4), semblable à celle précédemment décrite comme étant caractéristique des îles de Gotland et de Bornholm [4] ; puis une croix en bronze munie d'un anneau de suspension (fig. 5). Des croix semblables ont été trouvées en Livonie (Russie), spécialement dans le cimetière d'Ascheraden (fig. 6), qui est, lui aussi, antérieur à l'introduction du christianisme. En effet, les tombes gotlandaises pr sentent quelques rapports avec celles de Livonie et d'Estland.

Le troisième objet recueilli consiste en une fort intéressante petite boucle de ceinture en bronze (fig. 7). Elle est ornée d'une tête d'homme avec moustaches en forme de

[1] Le Musée de Stockholm possède environ 400 de ces fibules gotlandaises. On en a trouvé quelques rares spécimens en Suède et en Livonie (Russie).

[2] *Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord.* 1878-79, page 74. M. Vedel qualifie ces fibules de rostriformes (*naebformede Fibulaer*).

[3] Ce type, comme le prouvent plusieurs formes intermédiaires, est un dérivé de la fibule du premier âge du fer. Une fibule de cette forme intermédiaire est figurée par M. Vedel. *Nouvelles recherches sur l'âge de fer dans l'île de Bornholm. Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord,* 1878-79. Planche IV, fig. 5.

[4] De même que le Musée de Stockholm possède une salle spéciale pour les importantes trouvailles de l'âge du fer dans l'île de Gotland, de même le Musée de Copenhague renferme une section particulière pour les produits de Bornholm. Le courant commercial qui passait par l'île de Bornholm se continuait vers le Nord par les îles suédoises d'Œland et de Gotland, qui, pendant tout l'âge du fer et surtout dans sa période moyenne, présentent une si remarquable conformité archéologique avec l'île de Bornholm.

feuille d'acanthe, surmontée d'une coiffure toute particulière. Ces détails ornementaux se rencontrent fréquemment dans les œuvres de la Renaissance ; mais les artistes de cette époque s'inspiraient toujours des monuments de l'antiquité. Si cette décoration emprunte son caractère à un art étranger aux Barbares, les autres parties de la boucle appartiennent bien à leur ornementation nationale. Cet objet si particulier paraît être le premier spécimen rencontré sur le sol suédois.

Peu de jours après avoir dessiné cet intéressant petit monument, nous parcourions les salles du Musée des antiquités du Nord à Copenhague. Nous avons été frappé à la vue d'une boucle (fig. 8) ressemblant beaucoup à celle du Gotland [1]. La même tête s'y retrouve ornée de moustaches en forme de feuille et couronnée d'une coiffure ayant le même caractère ornemental. L'anneau destiné à recevoir la courroie se termine par une tête d'animal aux oreilles saillantes qui se retrouve sur plusieurs bijoux du dernier âge du fer [2]. Nous sommes porté à reconnaître avec M. Sophus Muller que ces deux bronzes des Musées de Stockholm et de Copenhague trahissent un retour vers l'art classique, après un long et complet abandon. Ces tentatives, ces tendances se rencontrent parfois à l'époque inaugurée par le règne de Charlemagne.

Les deux sépultures qui viennent d'être décrites indiquent l'importance des nécropoles gotlandaises en général et de celle d'Habblingbö en particulier. Il faudrait un long travail pour décrire entièrement cette dernière. Les seules armes trouvées dans ce cimetière, sont des épées, des umbos et des haches. Aucune lance, aucun scramasaxe n'ont été signalés.

[1] Elle provient de l'île de Bornholm et porte le nº 6085 du Musée de Copenhague.

[2] O. Montelius. *Antiquités suédoises*. p. 165, numéro 591.

Il faut noter en terminant que l'île de Gotland, comme l'a fait remarquer M. Montelius, était, pendant les derniers siècles de la période païenne, le centre commercial du Nord. Les îles de la Baltique et particulièrement celles de Gotland, d'Œland et de Bornholm, formaient à cette époque un point central pour le commerce établi entre l'Orient et toute l'Europe septentrionale [1].

Baron J. de Baye.

[1] Worsaae. *La civilisation danoise à l'époque des Vikings.*

# LA CHASSE

DE

# SAINT HADELIN

**conservée à l'église de Visé**

XII^e SIÈCLE

## I

### HISTORIQUE ET DESCRIPTION.

Depuis la date de sa confection jusqu'au XIV^e siècle, la châsse de saint Hadelin a été conservée dans l'église de Celles, près de Dinant.

Un chapitre veillait avec un soin jaloux sur ce précieux trésor.

Un jour, l'avoué du lieu, qui aurait dû défendre le chapitre, fit peser sur ce dernier un joug très dur. Quelles étaient ses prétentions, ou de quelle nature était ses *violences ?* — Les chroniqueurs ont négligé de nous le faire savoir. Toujours est-il qu'au 11^e jour du mois d'octobre 1338, en la fête de sainte Cordule, vierge, le corps du bienheureux Hadelin fut transporté à Visé, ville qui appartenait égale-

ment à la principauté de Liège. Le collège des douze chanoines quitta Celles en même temps [1].

La ville de Visé avait été choisie de préférence à toute autre localité, parce qu'elle venait d'être entourée de nouvelles murailles en pierres.

Cet événement a été rappelé par Bietlot dans un poème que Heinschenius a reproduit dans les *Acta Sanctorum* :

*Anno mille, C ter Domini, quater X duo præter,*
*Canonici læti cum Patronoque Viseti*
*Cellenses estis translati ; Cordulæ testis*
*Sic novus hic hospes Hadeline sacer, misero spes*

Plus loin, le poète s'écrie

*Caussas, lector amice rogas ?*
*Mitia cur metuunt animalia leones ?*
*Lanigera exosos cur timet agna lupos !*
*Cur fugit accipitren volucrum omne genus rapacem.*

« Tu me demandes, dit le poète, les causes de cette retraite. Pourquoi les animaux redoutent le lion, les agneaux les loups. » Et notre chantre de continuer sur ce ton sans nous apprendre rien de plus que l'historien.

La châsse affecte la forme d'un sarcophage terminé à son sommet par un toit à double versant. Les plaques, qui étaient vraisemblablement en argent, ont été enlevées en 1793 lors de la tourmente révolutionnaire [2].

[1] « Dans une des deux cryptes de l'église de Celles, à savoir dans celle qui se trouve sous la tour de la façade occidentale, on voit encore aujourd'hui la niche où la châsse était conservée autrefois. Elle est placée au-dessus de l'autel, dans le mur auquel celui-ci est adossé, et mesure 0 m. 60 environ de hauteur et 0m45 de largeur. Elle a environ 1m50 de profondeur, de sorte que le pignon de la châsse qui restait visible se trouvait en face à la hauteur du visage du prêtre qui célébrait à l'autel. »

M. le chanoine Reusens. Voyez cat. de l'Exp. rétrospective de 1888, p. 41.

[2] Grâce aux récentes recherches de M. Jules Helbig, *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, p. 87. Liège, 1890,

(Pl. XII) Châsse de St Hadelin à Visé ; pignons (photogravures).

Trois procédés surtout ont été employés par les orfèvres pour l'exécution de la châsse :

1° le repoussé ; toutes les scènes, tant des pignons que des longs côtés, ont été obtenues par ce procédé technique, la ciselure n'intervient que pour achever certains détails ;

2° l'estampage a été employé pour la confection des bandes qui décorent les chanfreins ;

nous pouvons compléter, en la résumant, l'odyssée d'un des legs les plus précieux que le moyen âge nous ait faits. Lorsque les chanoines quittèrent Celles, ils allèrent déposer la précieuse fierte dans le chœur de la cathédrale de Liège. Là l'évêque de la Marck fit la visite des reliques en présence de son chapitre. Il constata que le corps du saint s'y trouvait encore entier, à l'exception d'un bras qui avait été détaché pour en doter l'abbaye de Stavelot.

Après cette visite, la châsse fut fermée, et scellée, suivant l'usage, du sceau de l'évêque. Une seconde visite de la châsse eut lieu moins d'un siècle après, le 26 octobre 1413, par le chapitre de Visé, avec l'autorisation du prince-évêque Jean de Bavière. A cette occasion, on sépara la tête du reste des reliques et l'on enchâssa ce chef dans un buste-reliquaire dont la tête existe encore, mais dont la partie inférieure fut remplacée par un travail nouveau en 1654. »

Les chanoines, ne croyant pas leur précieux dépôt en sûreté pendant la guerre désastreuse que la Principauté soutenait contre Charles le Téméraire, le réfugièrent dans la forteresse d'Argenteau, le 26 novembre 1467. Le château fut emporté et les reliques furent déposées chez les Frères-prêcheurs à Liège. Les chanoines parvinrent à gagner le farouche Guy d'Himbercourt commis à la garde du butin par le duc de Bourgogne et, le 24 février 1468, *le chapitre de Visé rentrait en possession de tous ses reliquaires*. Avant d'être restituée, la châsse de saint Hadelin fut visitée de nouveau. Guy d'Himbercourt reçut à cette occasion plusieurs parcelles des vêtements du saint et un os de l'avant-bras. De leur côté, la cathédrale de saint Lambert et le couvent des Dominicains reçurent également quelques parcelles des reliques de saint Hadelin.

Deux siècles plus tard, en 1675, la forteresse de Visé ayant été démantelée par les soldats de la garnison de Maestricht, les chanoines reprirent la route de Liège et s'en vinrent déposer la fierte de leur patron dans l'église collégiale de Saint-Barthélémy. Après y avoir fait un séjour de trois mois, elle fut remportée processionnellement à Visé et reçue avec grande solennité au village de Souvré. Une quatrième visite de la châsse eut lieu en 1696, à la demande du chapitre de Saint-Lambert.

En 1794, sous le régime français, la châsse fut soustraite à la rapacité des vainqueurs, mais on ignore par quel moyen.

3° le vernis brun dont on a usé pour les inscriptions.

On remarque dans la décoration de la châsse l'absence complète d'émaux.

Signalons le crétage des pignons consistant en des fleurons découpés

Les deux pignons proviennent d'un monument beaucoup plus ancien. Il est étrange que l'artiste ait cru bon de les conserver, soit par respect pour une châsse qui comptait déjà un certain nombre d'années d'existence, soit pour déférer au désir de ceux qui lui confiaient l'exécution de la fierte, soit en vue de simplifier sa tâche.

M. le chanoine Reusens a signalé le caractère des inscriptions qui renferment des lettres inscrites. Ces inscriptions sont apparemment antérieures aux autres de la châsse. Mais elles ne peuvent remonter plus haut que le XIe siècle. L'examen du costume vient confirmer les données fournies par l'épigraphie. En effet, la broigne dont le Christ est revêtu est identique à celle portée par les guerriers qui figurent sur la célèbre tapisserie de Bayeux (XIe siècle.)

Autre point à noter : les couronnes que le Christ dépose sur les têtes des saints Remacle et Hadelin, rappellent une forme beaucoup plus ancienne que celle portée par Pépin (voir scène C) consistant en un bandeau décoré de fleurons.

LES PIGNONS.

Les pignons témoignent d'une ancienneté plus grande et sont l'œuvre d'un artiste médiocrement doué.

*Pignon I.* Le Christ apparaît accompagné de deux anges, ministres de la cour céleste ; sa figure est empreinte d'une grande sévérité. Il porte la croix sur une épaule et tient en main le livre de la bonne nouvelle. Ses pieds foulent le lion et le dragon.

Le naïf artiste qui a exécuté ce pignon de la châsse de

Visé n'a pas séparé l'idée de la victoire de l'emploi des armes. J.-C. tient d'une main le livre par excellence, ainsi que l'indique l'A et l'Ω, de l'autre, il se repose sur une lance en guise de sceptre.

Il porte une tunique et pardessus celle-ci une broigne ; une chlamyde est jetée sur ses épaules.

A dire vrai, le travail de l'orfèvre ne témoigne pas d'une grande habileté, mais l'artiste a réussi à imprimer aux traits, une expression irritée, sauvage, qui, étant donnée la conception d'un guerrier, convient au Dieu fort, vainqueur de la mort.

Aussi le poète qui a commenté cette idée, appelle-t-il Dieu, le guerrier insigne.

D (OMI) N (U) S POTENS IN PRELIO —
BELLIGER INSIGNISTIBI SIC BASILICUS ET ASPIS
SUBDOLUS AT (QUE) LEO SUBE (UNT) REX IN CRUCE PASSO.

Le curieux sujet que je viens de décrire constitue une exception dans le domaine de l'iconographie chrétienne.

En effet, le passage du Psalmiste : « *Ubi Dominus ambulabit super aspidem et basilicum et conculcabit leonem et draconem* », a été compris ici d'une tout autre manière. Le triomphe de l'Homme-Dieu s'affirme en général par des armes purement spirituelles : la croix et l'évangile.

Ici l'artiste a donné un tour nouveau et complètement inédit à cette idée, en nous présentant J.-C., le vainqueur de la mort, avec le vêtement militaire par excellence.

*Pignon II.* Le Christ se dispose à ceindre des couronnes qu'il tient dans chacune des mains, les fronts de saint Remacle et de saint Hadelin. Ces derniers s'appuient sur des crosses se terminant en volute dépourvue de tout ornement; l'un lève la main en signe d'étonnement, l'autre tient un livre ouvert. REMACLUS..... S [AN] C (TU) S HADELINUS VICTO-

RES MUNDI PRECLAROS LAUDE TRIUMPHI HOS DIADEMA CLUENS CIRCUMDAT VERTICE CANDENS. Les couronnes qui sont figurées dans cette scène sont intéressantes à étudier : elles se composent d'une calotte surmontée d'une croix patée et entourée de plaques cintrées, indépendantes les unes des autres. Par leur aspect général, ces diadèmes ont la plus grande analogie avec la couronne de saint Etienne. (Voir Bock : *Reichskleinodien.*) Si l'on tient compte du lieu d'origine du bas-relief de la châsse de Visé, il est vraisemblable que ce genre de couronne a dû être en vogue dans nos contrées.

LES FACES LATÉRALES.

*A. Saint Hadelin* (S. HADELINVS) *a une vision ;* il est représenté étendu sur le sol, la tête reposant sur la main droite. Cette pose semble plutôt convenir à un homme plongé dans une méditation attentive, que dans un profond sommeil. Au-dessus de la tête du dormeur apparaît une colombe nimbée dont la présence nous semble très bien appropriée à la circonstance. A droite du pieux confesseur est assis saint Remacle, (S. REMACLVS) le fondateur de l'abbaye de Stavelot. Sa tête est entourée du nimbe discoïde. Il bénit dans la direction de saint Hadelin ; un compagnon de voyage, portant de longs vêtements, se trouve debout près de lui.

La scène qui vient d'être retracée rappelle la vision qu'eut saint Hadelin alors qu'il se rendait à Stavelot en compagnie de saint Remacle. Cette colombe mystique indique l'éclat des mérites dont resplendissait toute sa personne. IPSA COLUMBA DOCET MERITIS QUIBUS ISTE REFULGET.

*B. Saint Hadelin bénit ses disciples.* Trois d'entre eux se trouvent devant le pieux ermite assisté d'un compagnon.

Entre saint Hadelin et ses disciples, l'orfèvre a placé un arbre, deux autres religieux occupent le fond. Cette représentation reçoit son commentaire obligé : VIRES DAT FAMVLIS S (AN) CTI BENEDICTIO PATRIS. A gauche des figures prémentionnées, on remarque une église à trois nefs. Le vaisseau central est éclairé par des fenêtres cintrées, surmontées d'arcades. Les fenêtres du bas-côté, qui nous est visible, présentent le même caractère que celles ci-dessus. L'église se termine par une abside semi-circulaire. Il ne serait pas superflu de rapprocher ce monument de l'antique église de Celles. Les similitudes sont assez nombreuses pour qu'on puisse affirmer que l'orfèvre a voulu désigner le sanctuaire fondé par saint Hadelin, autrement que par une indication sommaire.

*C. Pepin de Herstal visite le monastère de saint Hadelin et lui fait une donation de biens.* PARET PIPPINUS DECERNIT JUS. HADELINUS. Hadelin (S. HADELINUS) est en face de Pepin (PEPPINUS REX), tenant un livre ouvert qu'il appuie sur le genou gauche. Hadelin est encore accompagné de ce disciple qui figure dans presque toutes les scènes. Le puissant interlocuteur du saint homme apparaît dans l'éclat de la majesté royale : le front ceint d'une couronne ornée de plusieurs fleurons ; il tient en main un globe surmonté d'une croix. De larges bandes brodées ornent la ceinture, le bas et l'ouverture de la robe royale. Derrière le prince prend place un groupe de cinq guerriers. L'un d'eux tient le cheval de Pepin. Le harnais du coursier est orné de pendants, présentant la forme de petits disques, alternant avec des croissants. Un des guerriers porte un grand écu suspendu au cou tandis qu'un autre s'appuie sur sa lance. Le costume militaire de l'escorte de Pepin, mérite d'être signalé. Tous ces divers personnages sont vêtus d'une broigne descendant jusqu'aux genoux et serrée à la taille, au moyen d'une ceinture se nouant sur le devant. Quant aux jambes, elles ne sont pas

encore préservées par la maille. La tête est couverte d'une cervellière qui se rattache au camail de la broigne ; chez certains des personnages, cette cervellière est légèrement conique.

*D. Hadelin* (HADELINVS) *s'est rendu chez saint Remacle accompagné de deux religieux.* Il s'incline devant le saint abbé. VIRTUTUM MERITIS CRESCIT SUBJECTIO MITIS. Le saint abbé, vieillard chauve, au front majestueux, le dos déjà courbé par le poids des ans, reçoit le visiteur en le bénissant ; il tient un livre dans la main gauche. Cette figure est une des mieux réussies des reliefs. L'attitude de saint Hadelin est également des plus naturelles. Derrière le siège de saint Remacle se trouvent trois moines ; l'un d'eux tient un livre. Le reste du champ est occupé par l'église de l'abbaye.

*E. Saint Hadelin fait jaillir une source à Franchimont.* Il a fait la rencontre de quelques moissonneurs (MESSORES), qui mouraient de soif. Le saint a pitié de leurs souffrances ; il plante son tau en terre et une source (FONS FACTUS) jaillit aussitôt que le prêtre s'est mis en prières. Au-dessus apparaît émergeant d'un nuage, la Main bénissante qui indique l'intervention divine : MENS ORAT MUNDA NEC FIT MORA PROSILIT UNDA. Un des moissonneurs recueille dans une écuelle profonde, cette eau si désirée. Ses compagnons, dont l'un tient en main une faucille, expriment leur étonnement à la vue du prodige. Derrière ce groupe s'entassent des gerbes de blé.

*F. Résurrection d'une jeune fille nommée Guiza.* Saint Hadelin, accompagné de plusieurs personnes, se penche vers la jeune fille qui est encore enveloppée du linceul. Sa main gauche repose sur la région du cœur JAM DEFUNCTA MANUM TENDIT. Il prend la main de la jeune fille et bénit de l'autre, et comme s'il voulait ajouter la leçon grave au bienfait insigne, il dit à la jeune fille : NON SIT TIBI VANUM. Que cette grâce inestimable ne soit pas vaine pour toi. A gauche de ce groupe se tient la troupe des fidèles. TURMA FIDELIUM.

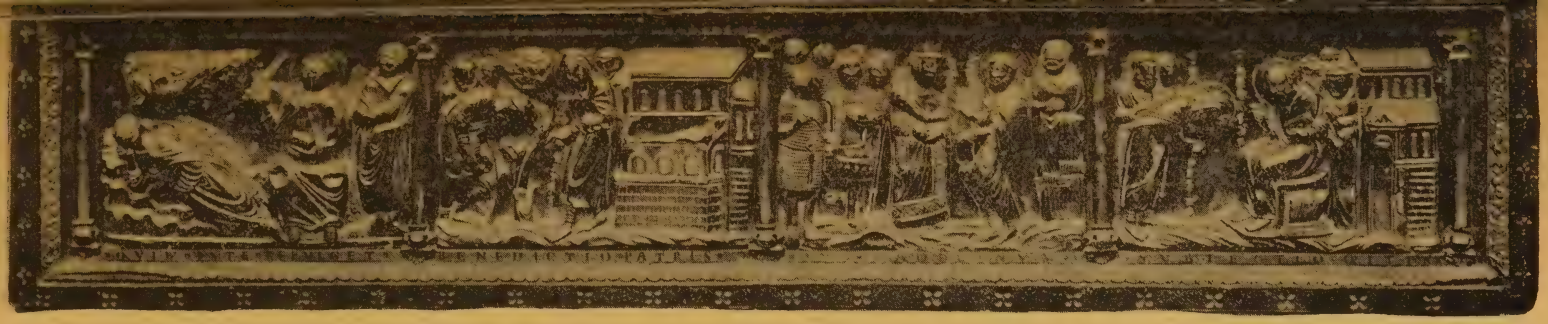

A B C D

E F G H

(Pl. XIII) Châsse de St Hadelin à Visé — faces latérales (photogravures).

On voit que notre artiste ne néglige jamais de mettre de la précision dans son œuvre. Il prend un soin particulier, à indiquer par des inscriptions le rôle des divers acteurs, se conformant en cela au goût de son époque.

*G. Funérailles de saint Hadelin.* Nous passons sans transition de l'apostolat de saint Hadelin à sa fin glorieuse. La scène des funérailles : TRANSITUS SANCTI HADELINI, n'a peut-être pas la netteté et le relief qui distinguent les sujets précédents.

L'âme du saint a déjà pris son vol vers les régions supérieures. IT FELIX ANIMA SURSUM CUM CORPUS AD IMA.

La partie antérieure est occupée par un tombeau dont les parois latérales sont ornées de baies cintrées, surmontées d'arcades ; deux clercs en aube, déposent avec respect le corps du confesseur, enveloppé d'un linceul. Un linge marqué d'une croix, enveloppe sa tête et descend jusqu'à sa ceinture ; l'officiant tient un livre, tandis qu'il asperge le corps du défunt d'eau bénite ; un acolyte tient le bénitier : en face, un clerc porte une croix ; un autre, balance l'encensoir.

## II

### RECONSTITUTION DE L'ÉTAT PRIMITIF.

Il est téméraire de songer à compléter des œuvres d'art qui nous sont parvenues avec des lacunes et des mutilations. Quel artiste est assez maître de son imagination et de sa main pour entrer complètement dans les vues et l'esprit de son devancier ? Quel puissant effort de volonté et d'intelligence ne doit-il pas faire pour que l'œuvre soit continuée sans disparate ? Le restaurateur doit donc être un homme de goût, doublé d'un praticien hors ligne.

En principe, il y a lieu de s'opposer à toute restauration, à

moins que la conservation de l'objet ne le réclame impérieusement.

Autrefois on n'eût pas hésité à procéder à une vigoureuse restauration et on eut fait une besogne comme celle qui a défiguré si fort les fiertes de saint Domitien et de saint Mengold conservées à l'église collégiale de Huy. Nos ancêtres n'éprouvaient aucun des scrupules qui assaillent nos contemporains, lorsqu'ils ont à procéder à la réfection d'une œuvre ancienne. Encore moins pensaient-ils à faire accorder entre eux les éléments purement matériels du décor. Ils greffaient une œuvre nouvelle et personnelle sur un vieux tronc. Cette manière de procéder amenait des résultats curieux; elle donnait naissance à des combinaisons étranges ou pittoresques, que l'artiste eût souvent cherchées en vain et que le hasard lui imposait.

Notre tâche se borne à rechercher quel pouvait être l'aspect des deux versants. Notre reconstitution n'aura donc qu'un caractère purement théorique.

Etaient-ce des sujets relatifs à la légende du saint ou des figures symboliques ?

La première hypothèse ne nous semble pas vraisemblable. En effet la vie de saint Hadelin ne renferme pas antérieurement à l'apparition de la colombe, assez de faits saillants, propres à constituer des scènes.

D'ailleurs la vie apostolique du saint prêtre de Celles, commence en réalité à partir de cette poétique apparition racontée avec tant de charme par Notger, le biographe enthousiaste de notre saint. Nous sommes d'autant plus porté à supposer que les versants de la châsse de Visé étaient occupés par des compositions allégoriques que ce genre de représentation était très goûté à cette époque.

Le chef de saint Alexandre, exécuté en 1145, à la demande de Wibald, abbé de Stavelot, appartient à la même école

d'art. Il est posé sur un socle rehaussé de plaques émaillées représentant les vertus qui ont été l'apanage du glorieux martyr. Les châsses de saint Mengold et de saint Domitien, ont des bas-reliefs qui représentent les huit béatitudes. Ces exemples suffisent, à notre avis, pour fixer la nature des sujets qui ont pu décorer la partie supérieure de la châsse et nous dire l'aspect matériel que présentaient les versants de la châsse de Visé.

Nous croyons que ceux-ci étaient pourvus de médaillons circulaires fort en vogue au XIIe siècle. L'emploi des médaillons pour les versants n'est pas rare. Citons la châsse de saint Maur appartenant au duc de Beaufort et à l'étranger la châsse de saint Héribert conservée à Deutz. (Voir Fr. Bock, *les Trésors de Cologne)*.

L'opposition des médaillons circulaires des versants avec les bas-reliefs rectangulaires des côtés produit un bon effet décoratif. La châsse de saint Hadelin devait être pourvue au surplus d'un crétage à la partie supérieure.

## III

### ATTRIBUTION.

A quel artiste faut-il attribuer la châsse de saint Hadelin ? Nous voudrions préciser, indiquer un nom, et le faire avec certitude. Nous ne possédons aucun témoignage écrit, mais il n'est pas oiseux de rapprocher ce monument d'autres connus. Il est certain que d'un examen comparatif des châsses de Huy (celles de saint Domitien et de saint Mengold) avec celle de Visé, il ressort que tous ces travaux ont une commune origine. On a mis en avant, comme auteur de ces châsses, le nom de Richard de Claire, orfèvre hutois dont la réputation était très considérable au XIIe siècle, et qui mena une vie nomade. En effet il était appelé à exécuter des travaux sur divers points du pays. La noble fierte de Visé n'est pas

indigne de son talent [1]. La châsse de saint Hadelin révèle plus de caractère, plus de personnalité que les œuvres précitées. Elle contient des scènes empreintes d'un pathétique tout à fait étranger à des formes ou à des données purement traditionnelles. Ces scènes naïves mais émues ne sont pas faites de pratique, mais trahissent une inspiration élevée. Certains personnages sont irréprochables sous le rapport de l'expression et de l'attitude ; nous citerons la muette prosternée aux pieds de saint Hadelin. La figure du saint prêtre est en général très bien comprise. Dans la scène de la source miraculeuse, son attitude est d'une justesse qui cause la plus agréable surprise.

Ces bas-reliefs sont inégaux de facture. On sent que l'orfèvre dispose d'éléments restreints. Ses types manquent de variété ; la taille des personnages est trop courte, les têtes sont trop fortes pour le corps.

Cette œuvre, plusieurs fois séculaire et quoique mutilée, a encore le rare privilège d'intéresser au plus haut point, non par les surprises qu'elle ménage aux curieux, mais par des qualités tout à fait supérieures.

J. DESTRÉE.

[1] Il ne serait pas sans intérêt de rapprocher de la châsse de Visé, le chef du Pape saint Alexandre du Musée de la Porte-de-Hal, exécutée en 1145 sous les ordres du célèbre Wibald, abbé de Stavelot. On retrouve dans chacune de ces œuvres la même manière de concevoir les têtes.

# LE SCEAU DE PIERRE CAUCHON

Quel est le sceau dont Pierre Cauchon a scellé la con-
de la présente communication.

trésor de sa bibliothèque, au Palais-Bourbon,
l'original, autographe, du jugement de con-
de Jeanne d'Arc, et que sur la dernière page se
les débris du sceau dont cet homme a scellé
constaté qu'il en restait fort peu de chose,
u néanmoins nous en rendre compte, et nous
nander au bienveillant bibliothécaire, M. Lau-
montrer ce précieux manuscrit. Après avoir
nent qui reste et l'avoir en quelque sorte
s yeux, nous sommes parti à la recherche
à celui que Pierre Cauchon avait placé là.
s compulsé collections et catalogues, fouill
sans rien trouver. Rymer non plus ne nous
n renseignement : nous y avons trouvé, néan-
par lesquels Cauchon et ses complices furent
le roi anglais. Nous ne nous sommes point
que rien ne se perd dans le monde, que
d'une manière absolue, et que *la nuit du*
est que le mot l'ordre des paresseux.
nos investigations personnées, nous avons con-
, scrute la foule des noms et des prénoms,
t aux diverses fonctions de Pierre Cauchon et
enfin dans un dessin, une charte *de ce*
sous le nom d'un évêque de Beauvais,

Annales de la *Société d'Archéologie de Bruxelles*, VOL. IV. PL. XIV.

# SCEAU DE PIERRE CAUCHON

(HÉLIOGRAVURE)

—

TIRAGE AVANT LA LETTRE

—

# LE SCEAU DE PIERRE CAUCHON

Quel est le sceau dont Pierre Cauchon a scellé la condamnation de Jeanne d'Arc ; c'est ce qui fait l'objet de la présente communication.

Sachant que la Chambre des députés à Paris possède dans le trésor de sa bibliothèque, au Palais-Bourbon, le procès- verbal original, autographe, du jugement de condamnation de Jeanne d'Arc, et que sur la dernière page se trouvent encore les débris du sceau dont cet homme a scellé ce jugement; sachant en outre que le P. Lelong, au siècle dernier, avait constaté qu'il en restait fort peu de chose, nous avons voulu néanmoins nous en rendre compte, et nous sommes allé demander au bienveillant bibliothécaire, M. Laurent, de nous montrer ce précieux manuscrit. Après avoir examiné le fragment qui reste et l'avoir en quelque sorte *empreint* dans nos yeux, nous sommes parti à la recherche d'un sceau pareil à celui que Pierre Cauchon avait placé là.

Nous avons alors compulsé collections et catalogues, fouillé les registres sans rien trouver. Rymer non plus ne nous a fourni aucun renseignement : nous y avons trouvé, néanmoins, les actes par lesquels Cauchon et ses complices furent récompensés par le roi anglais. Nous ne nous sommes point lassé, nous disant que rien ne se perd dans le monde, que la nuit n'existe pas d'une manière absolue, et que *la nuit du moyen âge* n'est que le mot d'ordre des paresseux.

Continuant nos investigations raisonnées, nous avons confronté les actes, scruté la forme des noms et des prénoms, nous reportant aux diverses fonctions de Pierre Cauchon et nous trouvâmes enfin dans un dossier, une charte *de ce temps*, cataloguée sous le nom d'un évêque de Beauvais, Pierre de Savoisy.

Cette charte est côtée aux Archives Nationales à Paris, S. 6348, n° 22, *Litterae amortisationis,* « Lettre d'amortissement d'une rente sur une maison sise en la Cité, en faveur de l'Hôpital des Haudriettes. « Cette Lettre commence par : « A tous ceux qui ces Présentes Lettres verront,... Pierre, Évêque et Comte de Beauvais, Conseiller du Roy, notre Sire, commis par iceluy à l'office d'Aumosnier, etc. », et finit par : « En tesmoing de ce, nous avons fait mettre à ces Lettres nos Sceaux le 29e jour de juillet 1424. »

Cette pièce ne se rapporte pas à Pierre de Savoisy, mais elle émane de Pierre Cauchon : au bas était le sceau tant cherché !

En effet, après avoir pris un fac-similé du sceau, nous sommes allé le confronter *devant témoins* avec les débris qui sont restés au bas du manuscrit de condamnation, et l'identité a été reconnue. Nous en présentons une héliogravure à nos lecteurs (planche XIV). L'auteur de l'assertion qui a attribué à Pierre de Savoisy ce qui appartient à Pierre Cauchon est feu M. Douet d'Arcq. Où a-t-il vu Pierre de Savoisy? Comment a-t-il pu ignorer que Pierre Cauchon était évêque de Beauvais en 1424 ? Il ressort évidemment de cette charte que le « Pierre, évêque et comte de Beauvais » opérant des amortissements de rente en l'évêché de Paris, à Paris même, est Pierre Cauchon, le vieux Recteur de l'Université de Paris, qui ne quitta jamais ses fonctions et les exerça sous le titre d'aumônier du Roi anglais.

La véritable résidence de Cauchon était non à Beauvais, mais à Paris, et la charte de 1424 vient corroborer la thèse exposée dans notre travail récent sur cet homme [1].

VICTOR BOUTON.

[1] V. BOUTON. Pierre Cauchon, recteur de l'Université de Paris, Vidame de l'église de Reims, évêque temporel et non spirituel de Beauvais et de Lisieux, Paris. N. V. Bouton, éditeur, rue de Maubeuge, 15 — 1890 br., 16 p. in-8°.

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

**Monnaies franques découvertes dans les cimetières francs d'Eprave**, par Georges Cumont. Bruxelles, Fr. Gobbaerts, 1890, in-8° de 56 pages, avec neuf figures intercalées dans le texte. (Extrait de la *Revue belge de numismatique*, 1890).

Les premiers chefs francs de la Belgique ont-ils frappé de la monnaie ? Voilà une question à laquelle quelques savants numismates français ont répondu négativement ; l'un d'entre eux s'est même avancé jusqu'à dire que la numismatique ne fournira jamais aucun document relatif à ces premiers ancêtres des rois de France.

Notre savant confrère et ami, M. G. Cumont, l'honorable vice-président de notre Société et secrétaire de la Société royale de numismatique de Belgique, a tenu à démontrer le contraire, en s'appuyant sur les découvertes archéologiques faites en Belgique et les données historiques que nous possédons sur les invasions franques dans ce pays.

Dans une des tombes franques que la Société d'archéologie de Namur fit ouvrir à Éprave, au lieu dit « la Croix rouge » (province de Namur), en juillet 1889, on trouva une petite monnaie très mince en argent, fort bien conservée qui, tout en accusant le style des monnaies mérovingiennes de date

Fig. 1

Fig. 2

Fig. 3

Fig. 4

Fig. 5

Fig. 6

Fig. 7

Fig. 8

Fig. 9

Pl. XV, fig. 1, 2, 3. Monnaies franques trouvées dans les tombeaux francs d'Éprave (province de Namur).

Fig. 4, 5, 6. Monnaies franques des collections du British Museum à Londres et de la Bibliothèque Nationale, à Paris.

Fig. 7. Monnaie barbare du Musée de Marseille.

Fig. 8. Denier de Valentinien II, à comparer avec les monnaies franques précédentes.

Fig. 9. Sou d'or de Valentinien III, trouvé dans le camp retranché de Furfooz.

postérieure, dénonce clairement une contrefaçon barbare de monnaie romaine. Elle offre une grande analogie avec les quatre petites pièces, également en argent, trouvées antérieurement par cette même société, dans une seule et même tombe, à l'endroit dit « sur le Mont », à 300 mètres environ du cimetière d'Éprave.

En comparant entre elles ces cinq pièces, M. Cumont parvint à déchiffrer et à interpréter les légendes aussi barbares qu'énigmatiques qu'elles portent.

Elles ont toutes sur la face, le buste de profil droit, de l'empereur Valentinien, couvert du *paludamentum,* entouré de la légende tronquée, avec lettres transposées, mal copiées ou omises, signifiant : *Dominus* ou bien *Dominus noster Valentinianus Augustus*.

Le revers représente Rome casquée, assise sur une *sella curulis,* tenant une Victoire sur la main droite, et une haste renversée surmontée d'une croix dans la main gauche. Devant elle, dans le champ, une étoile. Quant à la légende barbare, M. Cumont l'explique ainsi : *Virtus romanorum.* L'une de ces pièces porte en outre, à l'exergue : T R P *(S) (Treviris percussa,* ou *pecunia signata)*, marque de l'atelier de Trèves.

Ces contrefaçons barbares, dont le prototype n'a pas encore été retrouvé, sont évidemment copiées d'après une monnaie d'un des trois Valentinien. Mais lequel ? M. Cumont s'attache à prouver qu'il s'agit ici de Valentinien III, et voici comment :

La Bibliothèque nationale, à Paris, et le British Museum à Londres, possèdent des imitations barbares accusant le même travail, de deniers de Théodose II, qui régnait en Orient (408-450) quand Valentinien III gouvernait en Occident (425-455), tandis que les monnaies de Valentinien II (375-392), au type de Rome nicéphore et à la légende : *Virtus romanorum* sont connues et offrent un tout autre type

que celles d'Éprave ; par exemple, la haste renversée ne se termine pas en croix et l'étoile devant la déesse n'existe pas.

La croix longue fut inaugurée sur ses monnaies, par Placidie, morte à Rome en 450, et se voit également sur des sous d'or de Valentinien III.

Ceci prouve clairement, dit M. Cumont, que le denier de Valentinien II n'a pas servi de modèle aux Francs pour fabriquer leur contrefaçon ; car il n'est pas admissible que les Francs aient ajouté ces accessoires, et surtout qu'ils aient imaginé de transformer la haste en une croix longue, à une époque où le christianisme n'avait pas encore pénétré chez eux ; le mobilier contenu dans ces sépultures, ayant prouvé à toute évidence que les Francs inhumés à Éprave étaient païens. Comme tous les cimetières francs, ceux d'Éprave renfermaient quelques monnaies romaines en bronze. Un seul triens barbare d'or y a été trouvé, ce qui semble démontrer qu'au VIe siècle, ces cimetières étaient encore utilisés. D'après le savant auteur, ces contrefaçons barbares des deniers de Valentinien III (425-455) auraient été frappées dans la seconde moitié ou vers le milieu du Ve siècle, dans le Nord, en Belgique ou dans les régions limitrophes des provinces méridionales de la Belgique actuelle, peut-être même dans la région comprise entre Trèves et Tournai.

On a prétendu que l'atelier de Trèves aurait été fermé dès 413 ; or, les petites pièces franques d'Éprave, du British Museum et de la Bibliothèque nationale prouvent cependant que cet atelier était encore en activité sous Théodose II et Valentinien III, car, ainsi que le fait très judicieusement remarquer M. Cumont, il serait difficile d'admettre que les Francs eussent frappé leurs monnaies contrefaites à Trèves, en y inscrivant la marque T R P S de l'atelier monétaire de cette ville ; ce serait leur reconnaître une civilisation beaucoup trop grande. Il est évident qu'ils n'ont fait que copier tout bonnement la monnaie romaine avec la marque qu'elle portait.

A cause des poids variés de ces pièces, M. Cumont pense qu'il est peu probable que les Francs de cette époque auraient eu un système monétaire bien fixe. Aussi les trouvailles de petites balances très délicates, faites dans des tombes franques, lui font supposer qu'ils pesaient leurs monnaies.

En terminant, M. Cumont entretient ses lecteurs des monnaies trouvées dans d'autres cimetières francs en Belgique, et des imitations de pièces romaines trouvées dans la forteresse d'Éprave, qui, d'après M. Bequet, aurait été élevée par les Belgo-Romains, pour se mettre à l'abri des incursions des bandes de Francs qui s'avançaient des bords du Rhin pour ravager à diverses reprises, la Belgique, dès la dernière moitié du IIIe siècle et pendant le IVe.

Les milliers de monnaies en bronze trouvées dans cette forteresse sont de petit module et d'une facture barbare ; leur style n'a rien de mérovingien, mais paraît plutôt gallo-romain ou gaulois. Les plus récentes sont des imitations grossières des monnaies de Magnus Maximus, usurpateur en Gaule, (383-388) et d'Arcadius (395-408). M. Cumont les considère comme l'œuvre de faux-monnayeurs belgo-romains, tandis que les pièces découvertes dans les cimetières d'Éprave, qui sont plus récentes d'un demi-siècle au moins, auraient été gravées par les Francs. Ce dernier point nous semble être prouvé à l'évidence par le savant auteur.

Tant au point de vue de la numismatique qu'à celui de l'histoire et de l'archéologie, l'érudit et consciencieux travail de M. Cumont offre un intérêt capital, et les archéologues y trouveront des indications précieuses, surtout lorsqu'il s'agira de nouvelles exhumations de tombes franques en Belgique et dans le Nord de la France.

Toutes nos félicitations à notre savant confrère.

Cte Maurin de NAHUYS.

# QUESTIONS ET RÉPONSES [1]

## Le chevalier de Berny,

*Calligraphe et Géographe du XVIII^e siècle.*

J'ai dressé la liste des œuvres manuscrites d'un chevalier de Berny, dont le prénom et les lieux de naissance et de décès sont restés ignorés.

On sait qu'il était capitaine français en 1776, chevalier de Saint-Michel et du Mérite, et qu'il habitait *Bruxelles* à la date du 16 septembre 1777.

Serait-il mort dans cette ville ? Une recherche dans les registres de catholicité du temps permettrait peut-être de fixer l'état civil de cet artiste, qui a échappé jusqu'ici aux biographes.

Je prie mes savants confrères du bureau de la *Société d'Archéologie de Bruxelles* de vouloir bien faire à son sujet, un appel de documents.

VICTOR ADVIELLE.

[1] On est prié d'adresser les questions et les réponses au Secrétariat général de la Société pour permettre éventuellement leur insertion dans la prochaine livraison des Annales.

## Assemblée générale annuelle du 12 janvier 1890

Présidence de M. le comte Maurin de Nahuys, président.

La séance est ouverte à 2 heures à l'hôtel de ville de Bruxelles. [1]

Soixante-trois membres sont présents [2] ; quinze membres s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. — *Adopté.*

[1] Prennent place au bureau : MM. le comte de Nahuys, président ; Destrée et P. Combaz, conseillers ; P. Saintenoy, secrétaire-général ; baron de Loë, de Munck et de Raadt, secrétaires ; Plisnier, trésorier ; Paris, bibliothécaire archiviste et De Schryver, conservateur des collections.

[2] Ont signé la liste :

MM. de Munck, comte de Nahuys, P. Saintenoy, baron de Royer de Dour, L. Cavens, E. Puttaert, Drion, A. de Witte, De Schryver, G. Van den Gheyn, baron de Loë, G. Cumont, De Proft, Benoidt, R. van Sulper, H. van Sulper, Dr Ch. Gosse, de Raadt, A. Vromant, Plisnier, chevalier Diericx de Ten Hamme, de Brabander, Michel, Destrée, met den Ancxt, vicomte Desmaisières, Buyschaert, Barella, G. Combaz, Titz, Nève, De Semblanc, J. Baes, Hanssens, Paris, Van Ballaer, P. Luyten, Lowet, comte Fr. van der Straten-Ponthoz. P. Combaz, de Beys, Delessert, de Behault de Dornon, G. Saintenoy, Van der Smissen, Mahy, Paulus, Lavalette, R. Van Bastelaer, De Passe, van Malderghem, Coenraets, Jordens, Catteaux, Lhoest, P. Verhaegen, J. Préherbu, Wauters, Hachez, Muls, Beernaert, Van Aerschodt.

## CORRESPONDANCE

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique écrit que lors de la démolition de l'ancienne orangerie située rue Ducale et qui était surmontée d'un fronton avec bas-relief sculpté, il a été impossible de démonter convenablement les pierres dans lesquelles celui-ci avait été taillé et qu'il a été, par conséquent, impossible de le conserver.

MM. G. Maspero, Théod. Mommsen, John Evans, E. Leemans, Dr Schliemann, Fiorelli remercient pour leur nomination comme membre d'honneur de notre Société.

MM. Paul Joseph, baron de Vinck de Winnezeele et Henry Francart remercient pour leur nomination respective de membres correspondant, effectif et associé.

MM. Baes, Henri Hachez, van Sulper et Franz Luyten acceptent de faire partie de la Commission de vérification des comptes.

MM. de Witte, Landrien, Michel, Sainctelette, Schavye et Snutsel s'excusent de ne pouvoir participer aux travaux de cette commission.

M. Hagemans, empêché par ses occupations, décline la candidature qui lui a été offerte pour la présidence et prie l'assemblée, ne pouvant assister régulièrement aux séances, de le remplacer comme vice-président.

## ÉLECTION DE MEMBRES

MM. Hector de Bay, explorateur des sources de pétrole de l'Égypte; Paul Colleye, sculpteur-ornemaniste, à Ixelles; E. Guilmot, docteur en médecine, à Saint-Gilles et le baron Raoul de Vrière, secrétaire de légation à La Haye, sont nommés membres effectifs.

## AVIS IMPORTANT

En vertu des articles 78 et 79 de ses statuts, la Société donne *gratuitement* aux auteurs des mémoires insérés dans les ANNALES, cinquante tirés à part, *sans faux titres, titres, ni couvertures*.

Les collaborateurs des ANNALES doivent s'entendre avec MM. A. Vromant et Cie, imprimeurs de la Société, rue de la Chapelle, 3, Bruxelles, au sujet des faux titres, titres, couvertures, exemplaires supplémentaires de leurs mémoires, etc. Ces travaux seront exécutés d'après le tarif ci-dessous :

---

**Tarif des tirés à part sur le papier des Annales :**

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1°) Par feuille de 16 pages ou fraction . . . | 5 | centimes | l'exemplaire. |
| 2°) Couvertures non imprimées . . . . . | 1 1/2 | » | » |
| 3°) Couvertures imprimées. . . . . | 2 1/2 | » | » |
| 4°) Composition et tirage des titres . . . . | 2 | » | » |
| 5°) Planches (photogravure en demi-teinte d'après dessin ou d'après gravure) format (in-8°) des Annales (avec insertion et papier soie à chaque gravure) . . . . . | 10 | » | » |
| 6°) Planches doubles, idem . . . . . | 20 | » | » |
| 7°) Brochage de 1 à 3 feuilles . . . . . | 1 | » | » |
| 7°) » 4 à 6 » . . . . . | 2 | » | » |
| 7°) » au delà de 6 feuilles. . . | 4 | » | » |

Les prix marqués sous les rubriques 3°, 4° et 7° ne seront comptés à ce tarif que pour un minimum de 50 exemplaires.

La société n'est pas responsable des idées émises par ses membres. (art. 13 des statuts).

## Publications de la Société.

### I. ANNALES

de la Société d'Archéologie de Bruxelles. — Mémoires, rapports et documents se publient en livraisons trimestrielles formant chaque année un volume d'environ 400 pages, enrichi de nombreuses planches et gravures.

VOLUME PREMIER, 1887-88, se composant de deux doubles livraisons ornées de bandes et de lettrines.

1re liv., XII, 196 p., I pl.; 2e liv., XIII, 212 p. — X pl. — fig. dans le texte 16.00

(Ce volume est presque épuisé) pour les membres 12.00

VOLUME DEUXIÈME, 1888-89, se composant d'une double et de deux livraisons simples ornées de bandes et de lettrines.

1re liv., XIV, 220 p. — I pl.; 2e liv., V, 80 p.; 3e liv., V, 80 p. — III pl. — 10 fig. dans le texte 16.00

(Ce volume est presque épuisé) pour les membres 12.00

VOLUME TROISIÈME, 1889, se composant de deux doubles livraisons ornées de bandes et de lettrines.

1re liv., XIII, 220 p. — VII pl. — 19 fig. dans le texte. — 2e liv., XI, 176 p. — IV pl. — 18 fig. dans le texte. 16.00

pour les membres 12.00

VOLUME QUATRIÈME, 1890, se composera de quatre livraisons ornées de bandes et de lettrines. (Sous presse.)

1re liv. XI, 184 p., VI pl. 15 fig. 2e livr. VII, 112 p. VIII pl. 18 fig. 16.00

pour les membres 12.00

### II. CONFÉRENCES.

Volumes format in-12 jésus à 2 francs.

M. GUSTAVE HAGEMANS : Le poignard de silex — étude de mœurs préhistoriques. Un vol. V, 74 p. 1888-89. 2.00

pour les membres 1.50

Volumes format in-8° à 2 francs.

M. ALPHONSE WAUTERS : L'architecture romane dans ses diverses transformations (*extrait des Annales*). Un vol. VII, 112 p. 1889.

(Ce volume étant presque épuisé, son prix est augmenté), 3.00

pour les membres 2.25

Les membres désireux d'acquérir **les volumes des Annales et des Conférences de la Société d'Archéologie de Bruxelles, parus en 1887-88, 1888-89 et 1889,** peuvent en obtenir un exemplaire en s'adressant à M. le Secrétaire-général, rue des Palais, 63, à Bruxelles, aux prix ci-dessus, soit avec **25 p. c. de diminution** sur les prix de librairie.

### III. ANNUAIRE.

Tome I, 1890. Rapport annuel, liste des membres, etc, etc., un vol. in-12°. V, 80 p.

### IV. PHOTOGRAPHIES.

Tous les membres de la Société peuvent également obtenir des exemplaires des **photographies prises pendant les excursions de la Société en 1888 et 1889,** au prix de 0,70, collées, et de 0,50, non collées, en s'adressant à M. de Raadt, secrétaire, rue Masui, 176, Bruxelles.

---

N° 522. — Brux., imp. A. Vromant et Cie, rue de la Chapelle 3.

# ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

# D'ARCHÉOLOGIE

DE

# BRUXELLES

SOUS LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. R. MGR LE COMTE DE FLANDRE

Secrétariat Général : rue des Palais, 63, Bruxelles

MÉMOIRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

PUBLICATION PÉRIODIQUE

TOME QUATRIÈME

LIVRAISONS III ET IV. — 15 NOVEMBRE 1890

LIBRAIRIE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE
ARCHÉOLOGIE, AMEUBLEMENT, DÉCORATION, BEAUX-ARTS
E. LYON-CLAESEN, Éditeur
8, RUE BERCKMANS, 8
BRUXELLES

# ANNONCES

A partir du 1er *Mars 1891*, une feuille de couleur sera insérée à la fin des livraisons des *Annales* et affectée aux Annonces **archéologiques, artistiques, bibliographiques,** etc., à raison de 80 francs la page, par an, et proportionnellement, pour la moitié, le quart ou le huitième d'une page. Une seule insertion coûtera la moitié de ces prix.

M. Lyon-Claesen, *éditeur, rue Berckmans, 8, Saint-Gilles-Bruxelles,* s'est chargé de tout ce qui regarde ce service d'annonces.

Le Comité de rédaction des *Annales,* tout en restant complètement étranger à toute question de publicité, se réserve seulement de ne pas accepter les annonces totalement étrangères au cadre de la Revue.

## RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ [1]

M. Paul Saintenoy, secrétaire-général, donne lecture du rapport de la Commission administrative sur la situation générale de la Société. *(Applaudissements.)*

M. Plisnier, trésorier, fait rapport sur l'exercice écoulé et donne lecture du budget pour l'exercice 1890. *(Applaudissements.)*

M. Franz Luyten communique ensuite à l'assemblée, le rapport de la Commission de vérification des comptes de la Société. *(Adopté.)*

## ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ET DE MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE.

M. le major Combaz, conseiller, ayant obtenu la parole, prononce l'allocution suivante :

Monsieur le Président,

Au moment où vous allez quitter ce siège que vous avez si dignement occupé et où vous allez reprendre dans les rangs, la place du simple soldat, qu'il me soit permis d'être l'interprète de l'assemblée, pour vous exprimer nos plus sincères remerciements et vous témoigner notre plus vive reconnaissance, des services que vous avez rendus à la Société d'Archéologie.

Lorsque l'année dernière, l'honorable M. Wauters, le savant fondateur de notre Compagnie a pris sa retraite, vous avez bien voulu accepter de devenir le président de la Société d'Archéologie de Bruxelles ; la Société, toute jeune, pleine d'ardeur et de bonne volonté, ne demandait qu'à poursuivre sa carrière dans le champ clos de la science, mais il lui fallait un guide pour continuer à la diriger vers le but envié. — Ai-je besoin de vous dire, Monsieur le Président, que toutes nos espérances ont été dépassées ?

[1] Ce rapport à été lu à l'assemblée générale annuelle du 12 janvier 1890, dont le procès-verbal commence dans la livraison précédente, page 308.

Grâce à votre tact bien connu, à votre dévouement sans bornes, à votre zèle qui ne s'est jamais refroidi un seul instant, même lorsque la maladie vous retenait dans votre demeure, notre Société a étendu ses relations dans le pays et au delà des frontières ; elle a pris définitivement le rang qu'elle ambitionnait et n'a plus qu'à poursuivre sa route, de pair avec les plus importantes sociétés du pays.

En constatant cette situation prospère que vient de nous faire connaître notre secrétaire-général, il est de notre devoir, — devoir bien doux à remplir, sans doute, — de vous exprimer publiquement nos remerciements les plus chaleureux et en même temps de vous faire part des regrets que nous cause votre départ forcé, en vertu de notre règlement organique, départ momentané d'ailleurs, car nous espérons bien que vous reprendrez ces fonctions que vous quittez maintenant, après les avoir remplies avec tant d'honneur.

Au nom des membres de la Société d'Archéologie de Bruxelles, je vous serre, Monsieur le Président, bien chaleureusement la main.

*(Applaudissements.)*

Répondant à M. Combaz, M. le comte de Nahuys s'exprime ainsi :

Messieurs,

Les paroles si aimables et si bienveillantes que vient de m'adresser M. le major Combaz, notre cher et honorable conseiller, m'ont profondément touché et ému.

Je l'en remercie du fond du cœur, ainsi que vous tous, Messieurs, pour l'accueil si flatteur pour moi que vous avez fait au discours éloquent de M. Combaz. Toutefois, je ne mérite pas tous ces éloges : je n'ai fait que mon devoir et j'aurais désiré faire davantage ; seulement mes forces n'égalaient pas ma bonne volonté

C'est moi, mes honorables confrères, qui doit vous adresser des remerciements pour la bienveillance et la confiance dont vous m'avez honoré et pour l'indulgence que vous avez eue à mon égard.

Je remercie bien chaleureusement les honorables membres de la Commission administrative, chacun en particulier, pour leur appui et leur concours si précieux et si dévoué.

Grâce à leur zèle et à l'union parfaite qui n'a cessé de régner parmi nous, nous avons pu réaliser de grandes choses et travailler

utilement dans l'intérêt de notre chère Société, que je félicite d'avoir une Commission administrative, composée telle qu'elle l'est, d'hommes de science, dévoués, zélés et unis.

C'est à condition d'être toujours unis, Messieurs, que notre Société pourra prospérer et voir son prestige s'accroître.

Pour assurer l'union et la bonne entente entre tous les membres de notre compagnie, nous n'avons qu'à nous souvenir du but que nous sommes appelés à poursuivre : travailler à l'avancement de la science, nous rendre utiles aux arts, et nous instruire nous-mêmes, sans préoccupation d'intérêts personnels.

En soulevant hardiment le voile qui cache les trésors des siècles écoulés, nous répandons la lumière dans les ténèbres du passé, pour faire triompher la vérité, en combattant victorieusement les préjugés et les erreurs, qui, malheureusement, jouent encore un si grand rôle dans le domaine de l'histoire et de l'archéologie.

Il est du devoir de chacun de nous, d'apporter sa pierre, quelque modeste qu'elle soit, à l'élévation du grand et majestueux édifice que la science consacre au passé et qui est fondé sur la vérité.

Je remercie tout particulièrement l'honorable M. Paul Saintenoy, notre cher et excellent secrétaire-général, dont, mieux que personne, j'ai été à même d'apprécier les mérites, par suite de nos relations quotidiennes C'est surtout grâce à son zèle, à son dévouement, à son esprit d'initiative et à son activité incomparable, que ma tâche m'a été rendue facile.

En terminant je forme les vœux les plus sincères pour la prospérité de notre Société, dont le prestige a toujours été en grandissant et qui, j'en suis persuadé, ne fera que progresser dans l'avenir. *(Applaudissements.)*

L'assemblée procède au vote qui donne le résultat suivant :

M. le comte François van der Straten-Ponthoz, est nommé président pour l'année 1890 en remplacement de M. le comte M. de Nahuys, président sortant non rééligible (art. 18 revisé des statuts).

M. Georges Cumont est nommé vice-président en rem-

placement de M. G. Hagemans, vice-président démissionnaire.

MM J. Destrée, P. Saintenoy, Th. de Raadt, De Schryver et Plisnier, sont réélus respectivement conseiller, secrétaire-général, secrétaire, conservateur des collections et trésorier. *(Applaudissements.)*

M. le comte François van der Straten-Ponthoz remercie en prenant place au fauteuil présidentiel et assure ses confrères, de tout son zèle et de tout son dévouement. *(Applaudissements.)*

COMMUNICATIONS

**Fragment d'une traduction nouvelle de « Vita et gesta Caroli Magni » d'Eginhard.**

M. Mahy donne lecture d'une consciencieuse traduction de l'historien carlovingien.

**Un tombeau polychromé trouvé à Middelbourg (Zélande).**

M. l'abbé Van den Gheyn entretient l'assemblée de ces curieux vestiges de la polychromie du moyen âge.

**Le VIIIe congrès international des Orientalistes de Stockholm.**

M. Th. de Raadt résume le rapport de M. le baron de Baye, sur ce congrès si important.

**Notes de voyage en Allemagne.**

M. Destrée commence l'énoncé de son étude sur les arts décoratifs anciens des pays allemands.

La séance est levée à 5 heures.

## Excursion du 26 janvier 1890

Sous la savante direction de M. Victor Mahillon, Conservateur de ce Musée et membre effectif de la société, celle-ci a visité ce jour le Musée instrumental ancien du Conservatoire.

---

## Conférence du mercredi 29 janvier 1890.

M. Paul Combaz a donné, dans la Salle des mariages de l'Hôtel de ville de Bruxelles, devant un nombreux public, une très intéressante Conférence sur *les premiers Remparts de cette ville*.

---

## Séance mensuelle du mardi 4 février 1890.

*Présidence de* M. LE COMTE F. VAN DER STRATEN-PONTHOZ, *président*.

La séance est ouverte à 8 heures [1].

Trente-cinq membres sont présents [2].

M. le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté.)*

CORRESPONDANCE

M. C. Leemans, membre d'honneur et Fiorelli, directeur

[1] Prennent place au bureau : MM. le comte F. van der Straten-Ponthoz, G. Cumont, P. Combaz, J. Destrée, P. Saintenoy, baron de Loë, de Munck, de Raadt, Plisnier, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. R. Van Sulper, comte de Nahuys, Van Havermaet, Van der Smissen, vicomte Desmaisières, Michaux, Titz, Drion, Goethals, Ch. De Proft, comte de Ghellinck d'Elseghem, Michel, Lavalette, Verbuecken, Neve, Puttaert, de Behault de Dornon, Dens, de Régny, Barella, Diericx de ten Hamme, Rutot, Coenraets et Muls.

général des antiquités et des beaux-arts au ministère de l'Instruction publique italien, remercient la Société pour l'envoi de ses publications.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique s'informe de la composition de notre bureau pour 1890.

M. le comte de Nahuys accuse réception de la lettre qui lui a été adressée par les membres de la commission administrative et les remercie de ce témoignage de sympathie.

La Commission officielle de la Carte géologique de Belgique adresse la lettre ci-dessous :

Bruxelles, le 31 janvier 1890.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire des arrêtés royaux du 31 décembre 1889 et du 3 janvier 1890, concernant la réorganisation du service de la confection de la carte géologique de Belgique.

Nous attirons votre attention sur les articles du premier de ces arrêtés relatif à la collaboration de géologues à l'œuvre nationale dont nous avons pour mission de poursuivre la réalisation.

Vous jugerez sans doute utile d'insérer ce document dans vos annales et d'informer les membres géologues de votre honorable Société qui voudraient participer à l'exécution de la carte, qu'ils aient à adresser leur demande de collaboration au Président de la Commission, rue Latérale, nº 1.

En vous adressant nos remerciements anticipés, nous vous prions, Monsieur le Président, d'agréer l'assurance de notre considération distinguée.

*Le Membre Secrétaire,* MICHEL MOURLON.

*Le Président,* *Signature illisible.*

A Monsieur le Président de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

M. de Munck communique à l'assemblée la traduction

d'une déclaration des délégués des Académies de Vienne et de Berlin qui ont été appelés à contrôler les nouvelles fouilles du Dr Schliemann. Il doit cette traduction à l'obligeance de M. Schliemann, qui lui annonce dans une lettre, datée d'Athènes (le 9 janvier 1890), le prochain envoi à la Société d'archéologie de Bruxelles, du procès-verbal complet des fouilles pratiquées à Troie :

M. le comte de Nahuys propose qu'il soit adressé une lettre de félicitations à M. Schliemann, membre d'honneur de la Société *(Adopté.)*

M. le comte de Nahuys donne lecture d'un extrait des *Annales parlementaires* dans lequel l'honorable représentant de Bruxelles, M. de Borchgrave, à la suite de la visite que notre Société a faite au musée instrumental ancien du Conservatoire, appelle l'attention de ses collègues sur l'insuffisance des locaux et les dangers permanents d'incendie que courent les collections en insistant pour que des mesures soient prises.

Après un échange d'observations entre MM. de Nahuys, de Proft, de Behault, Paris, van Sulper, Destrée, Michel et Combaz, sur ce que doit et peut faire la société dans l'occurrence, M. le comte de Nahuys formule la proposition d'autoriser la commission administrative d'agir au moment qu'elle jugera opportun et d'adresser, entretemps, à M. de Borchgrave, une lettre de remerciements. *(Adopté.)*

## DONS ET ENVOIS REÇUS

MM. P. Plisnier et A. de Behault de Dornon font don de livres et brochures.

## ÉLECTION DE MEMBRES

MM. le comte Henri de Beauffort, de Dobbeler, baron Théophile de Jamblinne de Meux, F. met den Ancxt, Ernest Van den Broeck, sont nommés membres effectifs.

MM. Hildebrand et Vallier sont nommés membres correspondants.

L'assemblée arrête comme suit la composition des commissions spéciales pour 1890.

COMMISSION DES FOUILLES

*Membres de droit :*

MM. le comte François van der Straten-Ponthoz, président et Paul Saintenoy, secrétaire-général ;

*Membres élus :*

G. Cumont, Baron Alfred de Loë, E. de Munck, A. Rutot.

M. le baron A. de Loë est nommé secrétaire.

COMMISSION DES PUBLICATIONS

*Membres de droit :*

MM. le comte François van der Straten-Ponthoz, président et Paul Saintenoy, secrétaire-général.

*Membres élus :*

A. de Behault de Dornon, G. Cumont, J. Destrée, G. Hagemans, baron A. de Loë, E. de Munck, comte M. de Nahuys, T. de Raadt, A. Rutot.

M. Paul Saintenoy est nommé secrétaire.

COMMUNICATIONS.

**L'exposition rétrospective de Bruxelles.**

C'est sous ce titre que M. Destrée a entrepris une série d'études sur des objets ayant figuré à l'exposition rétrospective de 1888 et notamment certains retables; pour lui le retable de Saluces du comte Penza a été fait à Bruxelles.

M. le comte DE NAHUYS signale, à propos de grelots, un portrait peint sur cuivre en 1430, qu'il possède, d'une demoiselle de Duvenvoorde, femme de Simon d'Adrichem, représentée portant un vêtement décoré de grelots.

M. DE BEHAULT DE DORNON pense que ces fréquentes restitutions de retables à l'école flamande par M. Destrée sont quelque peu téméraires ; il faut également, quant aux marques, se défier des contrefaçons.

M. DESTRÉE répond que la plus grande circonspection a toujours été sa règle de conduite et qu'il s'attache à établir ce qu'il avance par des preuves sérieuses.

**La nécropole d'Habblingbö.** (Gotland, Suède.)

M. P. SAINTENOY communique à l'assemblée un mémoire intitulé ainsi, et dont M. le baron J. DE BAYE, membre correspondant, est l'auteur.

**Un parallélipipède gravé en creux sur ses six faces.**

M. le comte DE NAHUYS donne lecture d'une note portant ce titre, et due à M. G. Vallier, membre correspondant à Grenoble. Le moulage de l'objet en question, est mis sous les yeux de l'assemblée.

**Nouvelles fouilles de la villa belgo-romaine de Nouvelles.** (Hainaut)

M. SAINTENOY lit une notice dont M. E. DE LA ROCHE DE MARCHIENNES est l'auteur.

M. le baron DE LOË croit utile de rappeler que l'endroit ou M. Emile de la Roche de Marchiennes pratique ses fouilles porte le nom typique de *Petit-Bavay,* cette circonstance prouve une fois encore combien est précieuse l'étude des *lieux-dits*.

**La chapelle de Sainte Vérone à Leefdael et son tabernacle.**

M. de Behault de Dornon communique à l'assemblée un travail portant ce titre et exhibe un dessin du tabernacle de cette chapelle.

MM. le Major Combaz et Paul Saintenoy font des réserves au sujet de certaines observations de M. de Behault sur l'éclairage de la chapelle, l'âge du tabernacle qu'elle renferme et certains termes techniques employés dans cette notice.

M. Van Havermaet cite quelques particularités qu'il a recueillies sur place, de la procession qui se fait chaque année au mois d'août à Lembecq, ainsi que de la légende de sainte Vérone.

**Armoiries de quelques communes de l'ancien duché de Brabant.**

M. de Raadt donne lecture d'une note portant ce titre.

MM. le comte van der Straten-Ponthoz et de Raadt présentent ensuite des observations sur l'origine des armoiries; ce dernier donne des détails sur les blasons des magistrats communaux.

La séance est levée à 11 heures.

---

## Conférence du 20 février 1890.

M. Gustave Hagemans a donné une conférence très réussie sur l'Égypte ancienne, sa littérature et son écriture, dans la Salle des mariages, à l'Hôtel de ville de Bruxelles.

---

## Excursion du 27 février 1890.

De nombreux membres ont visité, sous la savante direc-

tion de MM. Victor Jamaer et J. Van Ysendyck, architectes, membres effectifs de la Société, les églises de N. D. de la Chapelle et de N. D. des Victoires au Sablon, à Bruxelles.

---

## Séance mensuelle du mardi 4 mars 1890.

*Présidence de* M. LE COMTE F. VAN DER STRATEN-PONTHOZ, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures [1].

Quarante-trois membres sont présents [2].

M. le secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Après quelques rectifications faites par MM. Van Havermaet et de Raadt, ce procès-verbal est adopté.

CORRESPONDANCE.

M. le major Combaz remercie la société des félicitations qui lui ont été adressées à l'occasion de sa nomination comme professeur à l'académie royale des Beaux-Arts.

M. Van der Smissen s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

[1] Prennent place au bureau : MM. le comte F. van der Straten-Ponthoz, G. Cumont, P. Combaz, J. Destrée, P. Saintenoy, baron de Loë, de Munck, de Raadt, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. G. de Brandner, De Proft, G. de Brabandere, Delevoy, Edg. Baes, Nève, C. Heetveld, Titz, comte Goblet d'Alviella, Van Havermaet, Sainctelette, met den Ancxt, de Behault de Dornon, E. Verbuecken, Hachez, baron de Royer de Dour, P. Verhaegen, chevalier Diericx de ten Hamme, vicomte Desmaisières, Michaux, Nicod, Ch. Dens, de Beys, Muls, J. Coenraets, F. Heetveld, Weckesser, P. Goethals, Aubry, De Semblancx, Lopez Mendez, Jaumotte et De Ro.

M. le baron Th. de Jamblinne de Meux remercie pour sa nomination de membre effectif.

M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics demande le concours de la société pour l'aménagement d'un Palais du peuple au parc du Cinquantenaire. (Installations propres à l'instruction et au divertissement des classes laborieuses). (*Adopté.*)

M. DE MUNCK annonce à l'assemblée que M. le Dr Schliemann a bien voulu lui envoyer le compte rendu des dernières fouilles pratiquées à Hissarlik (Troie). Eu égard à l'importance de ce document rédigé en allemand, M. de Munck a pris les dispositions nécessaires afin d'en donner à la société, une traduction soignée et mise en rapport avec l'édition française de l' « Ilios » de Schliemann. *(Remercîments).*

DONS ET ENVOIS.

MM. le comte Georges de Looz-Corswarem, V. Bouton, comte de Marsy, John Evans, Edg. Baes, Bequet, de Raadt, Jamaer, Lopez Mendez, R. Dupriez, J. De Soignies, de Behault de Dornon, Schliemann, baron de Biedermann et Sassen font don de volumes et de brochures.

M. DE MUNCK dépose sur le bureau une série de beaux ouvrages scientifiques dus à la plume de S. A. le prince Roland Bonaparte. M. de Munck profite de cette occasion pour faire connaître à l'assemblée que dans diverses circonstances, il a eu l'occasion de constater tout l'intérêt que S. A. le prince Bonaparte, d'ailleurs si dévoué au progrès des questions scientifiques, porte à la Société d'Archéologie de Bruxelles.

M. le baron DE LOË offre un jeton en bronze de la Société académique de Blois.

ÉLECTION DE MEMBRES.

Mme Delessert-de Mollins, MM. Advielle, Bequet, Brichart,

Fraters, Hankar, Huart, Jaumotte, Mahillon, Clément Maus, Ranschyn et le chevalier G. de Stuers sont nommés membres effectifs.

EXCURSIONS POUR 1890.

Aux termes de l'art. 88 des statuts et au nom de la commission administrative, M. le baron de Loë propose de faire, dans le courant de l'été, les deux excursions suivantes :

1° A Hal (Église Notre-Dame, Hôtel de ville) et à Pepinghen (Tombeau renaissance de la famille d'Herbais);

2° A Diest (Église Saint-Sulpice, les Halles) et à Léau (Église Saint-Léonard, admirable tabernacle, Hôtel de ville).

M. de Loë ajoute que l'exécution des fouilles projetées au *Castelberg*, à 1 kilomètre de Léau, constituera une attraction de plus à cette intéressante excursion.

M. Van Havermaet présente de judicieuses remarques au sujet de l'organisation des futures excursions de la société. Il propose deux améliorations : alléger leurs programmes et charger certains membres de leur direction scientifique.

Après quelques observations de MM. de Proft, comte van der Straten-Ponthoz et baron Alfred de Loë au sujet du nombre des excursions, de leur date, et de leur organisation, ce programme est adopté.

COMMUNICATIONS.

**Rapport sur les travaux exécutés dans les caveaux funéraires de l'ancien couvent des Jésuites de Bruxelles.**

En attendant le rapport détaillé, dont il ne peut être donné lecture aujourd'hui, à cause des recherches supplémentaires que ses rédacteurs ont dû faire, M. de Brandner dit quelques mots sur les fouilles pratiquées récemment par la Société. Il fait circuler diverses vues photographiques des tombes.

M. le major Combaz communique à son tour quelques notes historiques sur l'établissement des jésuites.

Pour obtenir des renseignements biographiques sur les PP. jésuites dont les sépultures viennent d'être découvertes, M. de Raadt engage M. de Brandner à s'adresser au R. P. van Lommel, S. J., à La Haye, très versé dans la biographie de tous les membres de cette congrégation religieuse et toujours prêt à laisser profiter les travailleurs de ses connaissances spéciales.

M. de Munck, se basant sur des données géologiques et hydrologiques, explique la raison d'être, dans les souterrains du Palais de Justice, des nombreux puits et réservoirs que l'on peut y voir. Il entre aussi dans quelques détails au sujet de la décomposition très avancée des ossements renfermés dans les caveaux.

M. de Proft engage la société à faire le nécessaire pour obtenir, lors de la démolition prochaine de l'ancien Palais de Justice, les pierres tumulaires qui y restent.

M. le comte F. van der Straten-Ponthoz attire l'attention de la société sur les nombreuses pierres tombales entassées dans les souterrains de l'église Sainte-Gudule. Il voudrait voir la société en recueillir les inscriptions et faire des démarches pour que les familles intéressées puissent en être averties. L'honorable président ajoute qu'il saisira la commission administrative de cette affaire.

M. le baron de Royer de Dour signale à l'assemblée les dalles funéraires de l'ancienne église Sainte-Catherine qui sert actuellement de magasin de décors de théâtre et qui, d'après la *Chronique des travaux publics*, va être transformée en une station centrale d'electricité. Il serait désirable que les épitaphes de ces pierres fussent relevées et que l'on fît des démarches pour la conservation de celles-ci.

M. de Raadt fait observer que les inscriptions des églises de Bruxelles sont toutes, ou pour la plupart, publiées dans

les ouvrages de Butkens, le Roy, Christijn, Rombaut, etc... Celles de Sainte-Gudule se trouvent consignées, de plus, dans un manuscrit de G. van den Sande, secrétaire du chapitre.

Ce précieux manuscrit est le travail historique le plus complet qui existe sur cette église où on le conserve dans les archives paroissiales.

### L'exposition rétrospective de Bruxelles en 1888.

M. J. Destrée communique le résultat de ses recherches et de ses études sur les objets qui ont figuré à cette exposition.

Il présente ensuite des observations relatives à un article de M. Edgard Baes, paru dans le *Bulletin des commissions royales d'Art et d'Archéologie* de l'année 1889 sur le bréviaire Grimani et les manuscrits à miniatures du commencement du XVIe siècle. Il établit qu'au mois de décembre 1887, il a fait à la société, une communication sur ce sujet.

Dans une étude consignée auparavant dans le bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique du mois d'avril de la même année, M. Destrée revendiquait déjà pour Simon Benning, l'illustration du livre d'heures de Jeanne la Folle : le Hennessy de la Bibliothèque royale de Bruxelles. La constatation faite dans le Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie est donc postérieure à ce travail.

Après réponse de M. Baes, qui s'occupe de ce sujet depuis de nombreuses années, et observations de M. le comte Fr. van der Straten-Ponthoz, président, constatant que le travail de M. Destrée est antérieur, ce qui n'est pas contesté et que l'honorable membre était arrivé à peu près aux mêmes conclusions que son confrère, l'incident est clos.

**Sur quelques objets mobiliers de l'église de Vlierzeele** (Flandre orientale).

M. De Schryver donne lecture d'une notice portant ce titre.

**Découverte d'un cimetière belgo-romain à Archennes.** (Brabant) en 1883.

M. le baron de Loë consigne les renseignements qu'il a pu recueillir sur cette découverte.

**De l'archéologie phénicienne à propos de la mise en scène de Salammbô au théâtre royal de Bruxelles [1].**

Sous ce titre, M. P. Saintenoy se fait l'écho de tous ses collègues pour déplorer une fois encore le peu de souci que l'on a au théâtre, de la vérité historique et il examine en détail les erreurs archéologiques qu'on remarque dans la mise en scène de cet opéra.

La séance est levée à 11 heures.

---

## Excursion du jeudi 13 mars 1890.

Sous l'aimable et charmante conduite de M. et Mme Léon Somzée, de très nombreux visiteurs ont parcouru les belles salles de l'hôtel de notre dévoué membre honoraire et ont pu étudier avec soin les œuvres d'art et d'archéologie réunies en cet ensemble si réussi. Pendant toute l'après-midi, la visite s'est prolongée sans lasser l'intérêt des visiteurs.

[1] Ce travail a paru dans l'*Émulation*, organe de la Société Centrale d'Architecture de Belgique. Liège, Claesen, éditeur, 1890.

## Séance mensuelle du mardi 8 avril 1890.

*Présidence de* M. le comte F. VAN DER STRATEN-PONTHOZ *président.*

La séance est ouverte à 8 heures [1].

Quarante-cinq membres sont présents [2].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté.)*

CORRESPONDANCE

M. le baron Forgeur, ministre de Belgique à Stockholm, nous annonce que S. M. LE ROI DE SUÈDE ET NORWÈGE nous fera l'insigne faveur d'accepter le titre de membre d'honneur de notre Société. *(Applaudissements.)*

M. Charles Normand, secrétaire de la Société des Amis des monuments parisiens, fait savoir à notre association que le second congrès international officiel de protection des œuvres d'art et monuments pourrait se tenir cette année à Bruxelles, et invite notre Société à l'organiser.

Le collège échevinal de la ville de Bruxelles regrette que l'état des crédits ne lui permette pas de nous allouer

[1] Prennent place au bureau : MM. le comte F. van der Straten-Ponthoz, G. Cumont, Combaz, Destrée, P. Saintenoy, baron de Loë, de Munck, de Raadt, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. le comte de Nahuys, Puttaert, C. Saintenoy, vicomte Desmaisières, A. Joly, baron de Royer de Dour, J. Nicod, de Behault de Dornon, Van Havermaet, De Beys, E. Baes, Van der Smissen, Verbuecken, Lowet, Jaumotte, G. de Brabandère, de Proft, Titz, de Ghellinck d'Elseghem, comte Goblet d'Alviella, E. Nève, baron Liedts, Herry, Beernaert, G. Combaz, P. Coenraets, R. van Sulper, E. Jordens, H. Préherbu, Dens, Michaux, chevalier Diericx de ten Hamme, Mahy, P. Goethals et De Ro.

un subside destiné à nous aider dans l'organisation à Bruxelles de ce dit Congrès.

Notre confrère, M. Louis Cavens attire notre attention sur un moyen de rendre visibles au public les peintures que portent les revers des volets de quelques-uns des tableaux gothiques du musée royal de peinture.

M. le président dit que la commission examinera la question soulevée par M. L. Cavens.

M. Delessert-de Mollins remercie pour la nomination de Madame Delessert-de Mollins comme membre effectif de la Société. MM. Advielle et met den Ancxt, également nommés membres effectifs, adressent leurs remerciements.

### DONS ET ENVOIS

MM. le baron de Loë, le comte de Nahuys, G. de Brabandère, Advielle, de Raadt, Hubert, Kuypers et diverses sociétés correspondantes font don de volumes et de brochures.

M. E. Loicq offre un sceau en cire de Charles de Loupoigne.

### ÉLECTION DE MEMBRES

Mlle M. Frère, MM. P. D'Hondt, H. Kuypers, L. Lopez Mendez, A. Lynen et Van Branteghem sont nommés membres effectifs.

M. C. De Ro est nommé membre honoraire.

### L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHEOLOGIE AU PALAIS DU PEUPLE

M. P. Saintenoy communique à l'assemblée le rapport que M. le baron de Loë et lui ont été chargés de faire sur cette question.

Sur la proposition de MM. Van Havermaet et de Munck,

et après quelques observations présentées par M. le President, l'assemblée décide l'insertion de ce rapport dans les Annales de la Société au cas où le Gouvernement n'en ferait point l'impression.

COMMUNICATIONS

**Rocher sculpté dans le bois communal de Klangen (Alsace-Lorraine)**

M. le Secrétaire général donne lecture, au nom de M. le comte H. de Beauffort, d'une intéressante note portant ce titre.

**Sur des retranchements en terre situés à Court-Saint-Étienne**

M. le comte Goblet d'Alviella attire l'attention sur ces retranchements et exprime le vœu que la commission des fouilles se rende à Court-Saint-Étienne afin d'examiner l'état des lieux. *(Adopté)*.

**De l'écriture musicale ancienne**

M. le comte de Nahuys traite ce sujet et met sous les yeux de ses collègues de nombreuses pages de musique des XIe, XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles.

**Sur une balance trouvée à Harmignies**

M. Cumont exhibe une petite balance en bronze trouvée à Harmignies, par MM. le comte Georges de Looz et le baron A. de Loë, dans une sépulture de l'époque franque et communique le résultat de ses recherches sur ce genre d'objets.

**Le Musée ancien du Conservatoire de musique de Bruxelles**

M. G. Combaz rend compte de la visite que notre Société a faite dernièrement à ce musée et présente quelques gra-

vures d'instruments anciens, tels que clavecins, épinettes, clavicordes, etc.

### Le Temple des Augustins à Bruxelles

M. Van Havermaet résume les nombreuses notes qu'il a pu recueillir sur ce monument ; il signale la médaille frappée en 1869 et qui constate que le portail de Saint-Augustin devait former le fond du boulevard central, tandis que le changement du plan primitif met la façade de l'Hôtel Continental *en vue*. Le hors d'axe qui existe dans la disposition de cette nouvelle construction rendra nécessaire — si on démolit le temple, ce qui serait blâmable — l'édification d'un monument nouveau.

### Découverte de substructions belgo-romaines et de sépultures franques à Anderlecht

M. de Munck entretient l'assemblée de ces découvertes et des résultats des fouilles régulières qui viennent d'y être entreprises.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

## Séance mensuelle du mardi 6 mai 1890

*Présidence de* M. le comte F. van der Straten-Ponthoz, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures [1].

Quarante-deux membres sont présents [2].

[1] Prennent place au bureau : MM. le comte F. van der Straten-Ponthoz, Bequet, vice-président de la Société archéologique de Namur ; Cumont, Combaz, Destrée, P. Saintenoy, baron de Loë, de Munck, de Raadt, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. de Behault de Dornon, comte Mau-

M. Paul Saintenoy, secrétaire-général, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance *(Adopté)*.

CORRESPONDANCE

La Société d'Émulation d'Abbeville, la Société des Antiquaires de Picardie et le *Royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland* accusent réception des publications.

M. Serrure s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Van Branteghem remercie pour sa nomination de membre effectif.

M. le comte de Marsy, Directeur de la Société française d'Archéologie, adresse un exemplaire du programme du Congrès archéologique de France, qui sera tenu à Brive (Corrèze), du 17 au 24 juin.

L'Administration communale d'Anderlecht demande un exemplaire du rapport qui sera fait sur la découverte du cimetière franc, pour l'insérer dans le rapport annuel du Conseil communal.

Le gouvernement de la province de Brabant nous fait savoir que la Députation permanente soumettra notre demande de subside extraordinaire au Conseil provincial, lors de la session de juillet prochain.

M. Paul Saintenoy, secrétaire-général, propose d'adresser de chaleureuses félicitations à M. le baron H. de Royer de Dour, membre effectif, qui vient de remporter le prix Castiau décerné par l'Académie Royale de Belgique. *(Applaudissements.)*

M. de Munck résume une lettre de M. le docteur Schlie-

rin de Nahuys, Rutot, D'Hondt, H. Hachez, F. Heetveld, Puttaert, Francart, comte de Looz-Corswarem, C. Heetveld, Ed. van den Broeck, Schweisthal, baron de Royer de Dour, Titz, Michaux, de Famars-Testaz, Van der Smissen, Ch. Dens, Herry, Robyns d'Inkendaele, Lavalette, de Proft, A. Hanon de Louvet, Delevoy, Vander Linden, Weckesser, H. Préherbu, Van Havermaet, De Ro, baron Liedts et Verbuecken.

mann, en date du 25 avril, ainsi que le compte rendu des dernières fouilles pratiquées à Hissarlik, à la fin de mars.

DONS ET ENVOIS REÇUS

MM. H. Francart, Leemans, Van Branteghem, Zech-du Biez, Nève, baron de Baye et S. A. le prince Roland Bonaparte font don de volumes et de brochures.

La Société de *Wetenschappelijke Nederlander*, la Société historique et archéologique de Tournai, l'ami des Monuments, *l'Algemeene nederlandsche familieblad,* la Société « *l'Adler* » de Vienne, la Revue de l'art chrétien et le Cercle archéologique de Mons envoient leurs publications.

MM. de Cannart d'Hamale et de Munck font don d'objets pour les collections.

ÉLECTIONS DE MEMBRES

S. A. le prince Roland Bonaparte est nommé membre correspondant.

M. De Becker-Remy est nommé membre honoraire.

MM. A. Behaeghel, J. Bovy, A. Colleye, M. Daumerie, le comte A. d'Herbemont, le chevalier G. Hynderick, E. Lyon-Claesen, M. Naveau, M. Schweisthal, J. Van der Linden et J. Van Ruymbeke sont nommés membres effectifs.

DÉLÉGATION AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE (BRIVE)

L'assemblée désigne comme délégué M. le baron A. de Loë.

COMMUNICATIONS

**L'enseignement de l'histoire nationale au Palais du Peuple de Bruxelles**

M. le baron DE ROYER DE DOUR expose ses idées à ce sujet

et examine quels sont les meilleurs moyens à employer pour atteindre la réalisation de ce patriotique *desideratum*

M. Paul Saintenoy propose le renvoi de ce travail à la Commission administrative qui le transmettra au Palais du Peuple. *(Adopté.)*

**Sur un bahut trouvé en Suède avec blason rappelant celui de Busleyden**

M. le comte M. de Nahuys communique une note portant ce titre.

M. de Raadt fait remarquer que le cimier du second des deux blasons exposés par M. le comte de Nahuys diffère de celui de la famille de Busleyden, de Bruxelles, qui cimait ses armes d'une tête et col de licorne. Il ne veut cependant tirer de cette différence aucun argument à l'encontre de la thèse de M. de Nahuys. On changeait, ainsi que l'a fait observer celui-ci, assez fréquemment de cimier, particulièrement à Bruxelles. Les Busleyden sont originaires du Luxembourg. Leur blason primitif présentait une rose. Ils sont établis à Bruxelles depuis la seconde moitié du xv^e^ siècle. La fasce est entrée dans leur écu vers la fin du même siècle ou au commencement du suivant. Les deux meubles étant très répandus, le blason en question pourrait bien appartenir à une autre famille qu'à celle des Busleyden.

M. le comte de Nahuys fait observer que la position de la rose en pointe lui paraît assez rare pour que les armoiries qui possèdent ce meuble ainsi placé ne soient pas communes.

M. de Raadt reconnaît que cela est un fait assez rare. Si la personne dont le blason figure en second lieu sur le bahut, est une Busleyden, elle devrait se rattacher à la branche bruxelloise; pour son travail sur la seigneurie de Norderwyck, M. de Raadt a recueilli sur cette famille, des données assez complètes qu'il communiquera à M. de Nahuys.

M. Saintenoy dit qu'à son avis, ce meuble est de fabrica-

tion scandinave. Il cite les menuiseries du Tynnelsö Slott (Södermauland), publiées dans la revue intitulée *Svenska Konstminnen*, en 1883 (pl. 5), et qui présentent de remarquables analogies avec le meuble en question.

M. Destrée attribue aussi celui-ci à l'Europe du Nord et peut-être aux contrées des bords de la Baltique.

**Les Francs Saliens dans la province de Brabant, leurs invasions, leurs établissements et leurs sépultures**

M. de Behault de Dornon résume sur cette question, un travail dont M. le baron de Loë et lui sont les auteurs.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Bequet expose ses idées sur la question franque.

Bien que dans l'état actuel de la science archéologique aucune question franque ne puisse être complètement résolue, dit M. Becquet, il est toutefois permis de croire que les peuples germains après avoir quitté l'Asie et la région caucasienne se sont dirigés vers le nord de l'Europe, en remontant le Dnieper et d'autres grands fleuves de la Russie méridionale ; qu'ils ont suivi ensuite dans leur migration les bassins des rivières qui vont se jeter dans la Baltique et la mer du Nord ; et qu'après un long séjour dans les contrées septentrionales, ils prirent la direction de l'ouest pour se répandre dans le centre de l'Allemagne actuelle jusqu'aux bords du Rhin.

Les dépouilles recueillies dans les nombreux cimetières francs de la Belgique méridionale présentent à première vue, dans leur ensemble, l'aspect d'une origine commune. Elles offrent cependant des caractères distinctifs.

Certaines sépultures, qui renferment, croit-on, les restes de Saliens, se distinguent par l'aspect sévère et rude de leur mobilier, par leur cachet franchement teutonique. D'autres, qui contiennent, peut-être, les restes de Ripuaires, offrent des

objets de parure et d'équipement dans lesquels on remarque un mélange intime de goût barbare et d'art romain, produit du contact de ce peuple avec la civilisation romaine.

### Les armoiries des Berthout et de Malines

M. de Raadt résume un travail portant ce titre [1]. Après avoir démontré l'inanité de la légende se rattachant aux armoiries de Malines, il établit, par la citation de divers textes, que, dans la seconde moitié du XIIe siècle — époque à laquelle remonte la création des armoiries — les Berthout occupaient le rôle le plus prépondérant dans cette localité. On a affirmé que cette maison avait porté une fasce, emblème qu'elle aurait remplacé, à son avènement dans la seigneurie de Malines, par les armoiries de celle-ci. C'est là œuvre de pure imagination. Il est vrai, cependant, que la branche cadette de Grimberghe a scellé, primitivement, d'une fasce, sans le sautoir brochant. Le blason des Berthout, de Malines, aux trois pals, se rencontre, en premier lieu, sur un sceau de 1202. Il ne tarda pas à être adopté par la ville de Malines.

L'orateur retrace ensuite l'historique de ces armoiries jusqu'à nos jours, il fait ressortir les nombreuses incorrections émaillant les diverses lettres-patentes qui, de 1490 à 1841, sont venues apporter des modifications aux emblèmes héraldiques de la cité des Berthout. Sous forme de conclusion, M. de Raadt exprime le vœu de voir le conseil communal de Malines, demander au Gouvernement, une rectification de son blason sur les bases historiques rappelées par lui. Malines devrait porter : d'or à trois pals de gueules, chargé en cœur d'un écusson d'or à l'aigle de sable ; l'écu sommé, ou de la couronne dite comtale (que, contrairement aux règles de la science, la ville porte à présent sur son

[1] Ce travail est destiné au *Bulletin du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines.*

casque) — et alors ni casque, ni cimier — ou bien d'un casque couronné (c'est-à-dire couvert de l'antique couronne héraldique) ; cimier : un écran échancré aux armes de l'écu, les pointes garnies de plumails de sable, *cimier primitif de Berthout,* ou bien, si on le préfère, un dragon *entier ;* lambrequins : d'or et de gueules ; tenants : les deux hommes d'armes qui figurent sur les sceaux de Malines aux XIVe et XVe siècles ; devise : IN TROUWEN VAST (et non pas la forme latine qui est plus moderne que la devise flamande), en lettres d'or sur un listel de sable.

M. DE RAADT ajoute ensuite que deux adjectifs *plein* et *plain,* employés par lui, à plusieurs reprises, dans sa communication, ont été fréquemment, on pourrait dire presque toujours, confondus par les traités héraldiques.

Porter les armes *pleines* d'une maison veut dire : porter le blason de celle-ci complet, intact, entier, sans brisure ; porter d'un émail *plain,* signifie : se servir d'un écu *uni,* d'un seul émail, sans aucun meuble. *Plein* provient de *plenus, plain* de *planus.* Les deux termes ont été confondus même par le Dictionnaire de l'Académie française.

M. le comte F. VAN DER STRATEN-PONTHOZ ne partage pas la manière de voir du préopinant au sujet des mots *plein* et *plain.* D'après lui, ce dernier ne fait pas partie du dictionnaire héraldique. C'est à regret qu'il a vu M. le comte de Nahuys l'introduire dans son article intitulé : *Curiosités héraldiques.* Le langage du blason est fixé depuis des siècles. On aurait gravement tort de vouloir le modifier.

M. L. PARIS constate que, philologiquement parlant, M. de Raadt semble être dans le vrai. Quand on dit, porter les armes *pleines* d'une maison ou d'un émail *plein,* cet adjectif prend deux sens différents. Il y aurait donc lieu de croire qu'on a affaire à deux mots distincts. Il n'admettrait, cependant, le raisonnement de son collègue que s'il était étayé de textes anciens.

M. de Raadt répond qu'il maintient ce qu'il a dit. Les traités du blason contiennent plus d'une erreur. Il ne s'en sert jamais que sous bénéfice d'inventaire.

Ce sont des motifs linguistiques qui le déterminent à écrire *plein* et *plain*, dans les deux cas différents, signalés par lui. On dit de *plain*-pied, le *plain*-chant. M. le comte de Nahuys a donc eu raison d'écrire, dans son article mentionné par M. le comte van der Straten, *armoiries plaines*, puisqu'il s'agit d'écus d'un seul émail.

M. Jean van Malderghem, est, d'ailleurs, du même avis. Les associations archéologiques ont le droit, et même le devoir, d'élucider des questions de terminologie se rattachant à leurs études. Il ne faut pas croire que le langage héraldique moderne soit identiquement le même que celui des rois d'armes du moyen âge. Bien des termes anciens ne sont plus usités de nos jours : on ne les comprendrait même plus, à moins d'avoir fait une étude spéciale des anciens écrits du genre. De nouveaux termes ont été créés dans le courant des siècles. Ce n'est pas par les textes du moyen âge qu'on pourra trancher la question qui nous occupe en ce moment : l'orthographe y manque de fixité.

M. le comte F. van der Straten-Ponthoz répond que si l'on désire introduire des termes nouveaux dans le langage héraldique, il ne s'y oppose pas, tout en constatant que le terme *plain* est en désaccord avec les ouvrages héraldiques anciens et modernes les plus autorisés.

### La première enceinte de Bruxelles

M. P. Combaz dit qu'outre les démolitions d'une partie du mur de la première enceinte murale de Bruxelles, déjà signalées dans une de nos séances précédentes, et exécutées rue Royale, 46, pour l'établissement de la Banque de Bruxelles et rue du Gentilhomme, n° 21, pour l'agrandissement de la cour de la maison, il a à faire part de la mise à nu toute

récente, des fondations de la tour de droite de la Steenporte, rue Steenporte dans les caves des maisons n^os^ 1 et 3. Ces maisons ayant été transformées complètement dans les sous-sols, on a démoli entièrement ces restes, en même temps que l'on a enlevé de la façade les dernières lettres du chronogramme qui indiquait la date de la démolition de cette ancienne porte de ville, il croit devoir porter ce fait bien regrettable à la connaissance de la société et lui proposer de prendre des mesures pour faire rétablir l'inscription.

M. van Havermaet signale des maisons anciennes qui vont être démolies prochainement rue de la Mâchoire et demande qu'on les fasse photographier.

M. Bequet cite l'exemple de la Société de Namur qui a reçu du Conseil provincial 2,000 francs pour faire prendre des vues des principaux édifices de la province. Aussi possède-t-elle un album, contenant des photographies de maint édifice disparu depuis ou devenu méconnaissable par suite de travaux de restauration.

## PRÉSENTATION DE PIÈCES

M. de Raadt attire l'attention sur une série de manuscrits héraldiques que M. le comte Georges de Looz-Corswarem a bien voulu soumettre à l'examen de ses collègues. Il s'agit notamment d'un travail, de la première moitié du XVIII^e^ siècle, qui constitue une amplification considérable du traité du blason de *Thomas de Rouck*, et d'une série d'armoiries formant un fragment d'un autre traité. Tous ces dessins sont des chefs-d'œuvre au point de vue de la perfection du rendu. Un autre volume appartient à un recueil d'épitaphes et d'obits de tous les Pays-Bas (XVIII^e^ siècle). Ce recueil contient plus de 18,000 armoiries.

M. Henry Francart soumet à l'assemblée les pièces suivantes :

1° Ustensiles en fer et tessons de poterie provenant de

fouilles pratiquées sur l'emplacement du « *Castelet* » (camp romain) de Rouveroy (Hainaut) ;

2° Nucleus ou bloc matrice du Grand Pressigny ;

3° Pointes de flèches en silex de New-Jersey (Amérique) ;

4° Objets en absidienne de l'île d'Antiparos (Grèce) ;

5° Objets francs trouvés à Frasnes-lez-Buissenal (Hainaut) appartenant à M. Hambye, membre effectif à Mons ;

6° Une série de quinze monnaies grecques.

***

M. Paul Saintenoy, au nom du Comité de la médaille de M. le comte M. de Nahuys, demande à la société, de se faire représenter à la cérémonie de remise de cette dite médaille par quatre délégués. *(Adopté par acclamations.)*

MM. le comte Fr. van der Straten-Ponthoz, Cumont, Combaz et Destrée sont désignés comme délégués.

La séance est levée à 11 heures.

---

## Séance mensuelle du mardi 3 juin 1890

*Présidence de M.* le comte F. van der Straten-Ponthoz, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures [1].

Quarante membres sont présents [2].

M. le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté.)*

[1] Prennent place au bureau : MM. le comte F. van der Straten-Ponthoz, Cumont, P. Combaz, J. Destrée, P. Saintenoy, baron de Loë, de Munck, de Raadt, Plisnier, Paris, et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Ch. Saintenoy, Edgard Baes, de Bra-

CORRESPONDANCE

M. le comte de Nahuys remercie la société de sa participation à la manifestation d'estime et de sympathie dont il a été récemment l'objet de la part de ses amis.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique nous fait connaître qu'un subside de 1,200 francs nous est alloué afin de nous aider à poursuivre nos travaux.

Le *Verein für Geschichte und Alterthumskunde* de Francfort s/M accuse réception des publications.

MM. de Behault de Dornon et P. D'Hondt s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

S. A. le Prince Roland Bonaparte, MM. Bovy et Léon Naveau remercient pour leur nomination de membre correspondant et de membres effectifs.

DONS ET ENVOIS

La « Sociedad *Carlos Ribeiro* » de Porto (Portugal), le *Kempisch Museum*, le *Nederlandsche Leeuw*, la *Dietsche Warande*, le *Messager des sciences historiques* et le *Nederlandsche familieblad* envoient leurs publications.

MM. E. Nève, Schweisthal, Hubert, Fiorelli, Sassen et de Raadt font don de livres et de brochures.

M. de Munck annonce à l'assemblée que, répondant à un vœu qu'il a émis l'année dernière, la Commission directrice du Musée Royal d'Antiquités a fait l'acquisition des collections archéologiques recueillies par M. Charles De Bove. En conséquence, les délégués dudit Musée ont procédé à l'enlèvement des pièces choisies pour les collections de l'État et

bandere, Rutot, Puttaert, E. Colles, Titz, Van Havermaet, Mahy, Schavye, Schweisthal, Poils, Ed. Verbuecken, Michaux, victe Desmaisières, L. De Beys, C. Dens, Nève, Jaumotte, comte Goblet d'Alviella, Weckesser, A. Serrure, comte de Nahuys, Van der Linden, Lavalette, St. Vander Elst, Ch. De Ro, L. Lopez-Mendez et E Catteaux.

ont laissé à la disposition de Mme De Bove, un fonds de collections encore important. Les nombreux objets des époques préhistorique, belgo-romaine, franque et du moyen âge qui composent ce fonds offrent un grand intérêt pour nos études.

Dans la crainte de voir se disséminer une foule d'objets recueillis avec tant de dévouement par l'archéologue hennuyer, Mme De Bove les a offerts à M. de Munck.

Ayant reçu ainsi tout pouvoir de la donatrice, celui-ci déclare à l'assemblée qu'il fait don à la Société d'Archéologie de Bruxelles, au nom de Mme De Bove et au sien de tous ces objets, à l'exception toutefois de quelques pièces qu'il conserve en souvenir de son regretté et très estimé confrère, ainsi que des antiquités des âges de la pierre dont il compte se servir pour continuer ses études sur la préhistoire du Hainaut. *(Applaudissements.)*

M. le Président adresse ses remerciements à Mme De Bove et à M. de Munck pour leur don généreux.

M. de Munck demande que tous les objets formant la collection De Bove et qui proviennent du reste d'une même région, ne fassent qu'un tout déposé dans une vitrine portant le nom du savant archéologue. *(Adopté.)*

### ÉLECTION DE MEMBRES

MM. A. Lemmen, Alb. Pottellet et le comte de Villegas de Saint-Pierre-Jette, sont nommés membres effectifs.

M. H. Hellemans est nommé membre associé.

### Rapport sur les sondages exécutés à Court-Saint-Étienne

M. le baron de Loë présente un rapport sur les sondages que M. Rutot et lui ont pratiqués à Court-Saint-Étienne, comme suite à une décision prise par la commission des fouilles sur la proposition de M. le comte Goblet d'Alviella.

COMMUNICATIONS

### Les inscriptions gauloises en caractères grecs

M. C. A. Serrure fait sous ce. titre une communication fort intéressante pour l'histoire des Gaules avant la domination romaine.

### Statuette en bronze trouvée à Anderlecht

M. Cumont exhibe à l'assemblée une statuette en bronze de 0.18 c. de hauteur et représentant le dieu Mars (?) trouvée à Anderlecht sur l'aire de dispersion des débris de l'établissement belgo-romain et aux environs immédiats du cimetière franc.

Elle semble être de l'époque de Septime-Sévère et avoir été fabriquée en Gaule, peut-être à Lyon ou à Trèves.

Après nous avoir raconté par quelles vicissitudes, elle a passé, M. Cumont annonce que grâce à la générosité de M. le comte Fr. van der Straten-Ponthoz, la Société a pu acquérir cet objet vraiment remarquable. *(Applaudissements.)*

### Les tombelles des environs de Wavre et de Court-Saint-Étienne

M. le baron de Loë communique un notice portant ce titre et engage la Société à faire pratiquer dans cette région, des fouilles méthodiques.

### De la valeur archéologique des similitudes de forme et de couleur

M. P. Saintenoy donne lecture, au nom de M. Edgard Baes d'un travail sur ce sujet.

M. Destrée se joint à M. le Président pour remercier M. Baes de son intéressante communication. En 1886 déjà, au congrès de Namur, il a fait ressortir les difficultés rencontrées par le public pour consulter de bonnes miniatures originales. Les reproductions sont rares ; elles ne sont pas à la

portée de tous. Il a souvent recommandé la formation de recueils contenant un choix des pages les plus intéressantes de nos manuscrits enluminés. L'Allemagne et la France sont déjà entrées dans cette voie. L'art si charmant de la miniature doit être relevé chez nous. L'imagerie religieuse, notamment, y est en décadence complète : ses produits sont d'une banalité désespérante. En s'inspirant des bons modèles du xv^e^ et du commencement du xvi^e^ siècle, nos enlumineurs produiraient des œuvres qui, certes, trouveraient un débit assuré. Quant aux armoiries du *Grimani,* M. Baes n'est pas le premier qui ait eu l'idée de les mettre à profit pour reconstituer l'histoire du précieux manuscrit. Elles ont déjà frappé l'attention de M. James Weale ; lui même s'est adressé à ce sujet au conservateur de la collection de Saint-Marc. Grâce au bienveillant concours de M. le comte de Nahuys, il pourra, dans un travail qui paraîtra dans un prochain avenir, faire connaître des particularités nouvelles sur la partie héraldique du *Grimani.*

Avec M. Baes, M. Destrée reconnaît que ce recueil renferme un certain nombre de copies d'œuvres plus anciennes. Rien d'étrange à cela ! Fréquemment, les miniaturistes s'inspiraient des peintres, copiaient, se répétaient. Parfois l'urgence des commandes les y poussait, parfois aussi le désir du commettant de posséder une reproduction de telle œuvre existante les y amenait. Dans le Bréviaire de Dixmude, Simon Benning s'est, évidemment, inspiré de Gérard David.

Les anachronismes fourmillent dans les miniatures : dans une scène du Crucifiement, un magistrat porte un costume contemporain de Jean-sans-Peur. Des hérésies similaires se remarquent dans les tableaux de plus d'un de nos modernes peintres d'histoire ; par exemple, dans la *Bataille de Woeringen,* du Musée royal de Bruxelles, et due à De Keyser.

Ces observations donnent lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. le comte van der Straten-Ponthoz, Des-

trée, Rutot et de Raadt; ce dernier donne quelques indications au sujet des armoiries reproduites par M. Baes d'après des peintures néerlandaises conservées dans les Musées d'Italie.

Répondant à une observation de M. Baes quant au rôle des photographies dans l'étude des œuvres d'art, M. Rutot annonce qu'il soumettra prochainement à la Société des spécimens de photographies obtenues par des procédés nouveaux.

### Monument votif de Jacques de Croy, prince-évêque de Cambrai

M. Destrée dit que ce monument, conservé aujourd'hui encore dans la cathédrale de Cologne, aurait été confectionné sous la direction des exécuteurs testamentaires du prélat, par des artistes brabançons et, vraisemblablement de Bruxelles. M. Destrée présente, à l'appui de son assertion, plusieurs photographies de retables contemporains du monument votif et sortant d'ateliers bruxellois.

M. Schnütgen, dans l'étude qu'il lui a consacrée dans la *Zeitschrift für christliche Kunst*, y voit un travail de l'école bourguignonne. Notre collègue s'élève contre l'abus que des érudits français et allemands font du terme bourguignon ; cette dénomination devrait être exclue du vocabulaire de la critique, comme trop générale et trop vague. A proprement parler, elle ne peut s'appliquer qu'à une école régionale et non à toutes les manifestations si multiples des pays relevant de la maison de Bourgogne. Il importe, en effet, de marquer les divers courants de l'art dans nos anciennes provinces. Et ce n'est pas assez de parler d'art flamand. Il faut préciser davantage. Le terme d'école brabançonne répond à une réalité.

## Sur des stations néolithiques situées aux environs de Bruxelles

M. P. Combaz rend compte des découvertes de silex taillés néolithiques qu'il a faites aux environs de la capitale ; il exhibe une partie de ses trouvailles.

M. Rutot signale également quelques points aux environs de Bruxelles où, au cours de ses excursions géologiques, il a recueilli des silex taillés. L'examen des pièces présentées par M. Combaz rappelle à M. Rutot la remarque qu'il a faite et communiquée à M. le baron de Loë lors de leur excursion à Court-Saint-Étienne, à propos des silex de la collection de M. le comte Goblet d'Alviella. Ces silex, bien qu'ayant été ramassés tous à la surface du sol actuel, sur les points culminants dénudés de cette localité, présentent souvent à côté de formes néolithiques, des formes absolument quaternaires.

Cette anomalie ou plutôt ce mélange, peut s'expliquer par le fait que le dépôt limoneux qui contenait ou recouvrait primitivement ces silex quartenaires, facilement délayable, a été entraîné sur les pentes par les eaux ruisselantes, alors que les silex et les autres matières pierreuses sont demeurés sur place.

## Découverte de vestiges romains à Strombeek

M. Saintenoy dit qu'à Strombeek-Bever (Brabant), au lieu dit « 't *hof van Potaerde*, » et sur les champs, où M. Wauters faisait pressentir l'existence de ces débris lors de la publication de son *Histoire des environs de Bruxelles,* il a recueilli ces jours-ci, de nombreux fragments de tuiles (*imbrices et tegulæ*) qui semblent provenir d'un établissement romain.

Les champs sur lesquels ces fragments se trouvent, sont situés sur une éminence et sont en partie couverts (en ce moment) par la moisson. Il a pourtant pu

observer que l'aire de dispersion de ces fragments ne se trouve que dans un rayon donné.

Des recherches sommaires ont amené M. Victor Saintenoy à découvrir un fragment taillé en pierre volcanique de Niedermendig et semblant provenir d'une meule.

Strombeek-Bever est traversé par le *diverticulum* romain qui menait d'Assche à Elewijt. Rien d'étonnant alors qu'on trouve dans ce village des vestiges antiques, d'autant que les communes environnantes, Laeken, Neder-over-Heembeek, Jette ont toutes fourni des antiquités similaires et qu'en construisant l'église actuelle de la paroisse, on y a amené au jour, des substructions romaines.

Van Dessel, dans sa *Carte archéologique de la Belgique*, signale, lui aussi, l'existence de substructions romaines dans cette localité.

M. Saintenoy propose, en terminant, de renvoyer les objets trouvés à notre Commission des fouilles avec prière d'examiner la question. *(Adopté.)*

### Le Sceau de Pierre Cauchon

M. P. Saintenoy donne lecture d'un note de M. Victor Bouton sur le sceau de Pierre Cauchon, l'évêque de Beauvais qui a signé la condamnation de Jeanne d'Arc.

***

A l'issue de la séance M. le Président annonce que, grâce à un don généreux que viennent de faire à la Société deux de ses membres les plus dévoués, MM. le comte de Nahuys et Louis Cavens, celle-ci pourra bientôt entreprendre la publication de la carte archéologique des environs de Mons, par MM. le baron de Loë et de Munck. *(Applaudissements.)*

La séance est levée à 10 heures 3/4.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

**du dimanche 27 juillet, à 10 heures du matin.**

TENUE DANS LA SALLE DES MARIAGES A L'HOTEL DE VILLE

*Présidence*
*de M. le comte* Fr. van der Straten-Ponthoz, *président.*

ORDRE DU JOUR.

1° Correspondance.

2° Adresse à S. M. le Roi.

3° La conservation des monuments en France et en Angleterre, par M. Charles Lucas, architecte, secrétaire de la Commission d'archéologie de la Société centrale des architectes, membre correspondant de l'Institut royal archéologique de la Grande-Bretagne et d'Irlande, etc., à Paris.

4° La conservation des monuments en Belgique, par M. Paul Saintenoy, secrétaire général.

5° Les coupoles d'Orient et d'Occident, par M. Alphonse Gosset, architecte, membre de l'Académie nationale, membre de la Société centrale des Architectes français, etc., à Reims.

Prennent en outre place au bureau : MM. Alphonse Gosset, architecte à Reims ; Charles Lucas, architecte à Paris ; Paul Saintenoy, secrétaire général ; Emile de Munck, Théodore de Raadt, secrétaires et Simon De Schryver, conservateur des collections.

Un auditoire choisi parmi lequel de nombreux membres correspondants, effectifs et associés assiste à la séance.

M. le Président. — Messieurs, la séance est ouverte.

La parole est à M. Saintenoy, secrétaire général, pour donner lecture de la correspondance.

CORRESPONDANCE.

M. Saintenoy. — Par l'organe de M. le comte de Marsy, son directeur, la Société française d'archéologie s'excuse de ne pas se faire représenter à la séance.

MM. Kirchhoff, secrétaire général de l'Institut archéologique de Berlin, W. G. Brill, président de la Société d'histoire d'Utrecht (Pays-Bas), expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à la réunion.

Des lettres semblables sont parvenues, signées par MM. Charles Buls, bourgmestre de Bruxelles ; Montefiore-Lévy, membre du Sénat ; chevalier G. de Stuers ; J. Vander Linden, membre du Conseil provincial du Brabant ; baron J. B. Bethune, bourgmestre d'Oost-Roosebeeke ; major Combaz, conseiller de la Société ; Paul Cogels, président de l'Académie d'archéologie de Belgique ; Jules Challamel, avocat près la Cour d'appel de Paris ; chanoine Ad. Delvigne, curé de St-Josse-ten-Noode ; docteur Guilmot ; Victor Jamaer, architecte de la ville de Bruxelles ; Charles Licot, directeur de l'école de dessin de Nivelles ; baron de Loë, secrétaire de la Société ; Victor Mahillon, conservateur du Musée instrumental ; Émile de la Roche, de Marchiennes ; baron Hip. de Royer de Dour ; Smekens, président du Tribunal de 1re instance d'Anvers ; Alfred Vromant, imprimeur

de la Société ; abbé Gabriel Van den Gheyn, directeur de l'institut Saint-Liévin, à Gand ; général Wauvermans, président de la Société de Géographie d'Anvers, ancien président de l'Académie d'archéologie de Belgique; Alphonse de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, etc.

M. Émile de Munck. — J'ai reçu de M. Charles Misson, chef du bureau à la Cour des comptes, un renseignement qui sera peut-être utile pour nos recherches archéologiques dans le Brabant.

La découverte qui m'est signalée est celle d'objets romains à Perwez. Cet endroit est déjà très connu, si je ne me trompe, au point de vue de nos études.

Il paraît que les objets ont été découverts dans une terre qui n'avait pas encore été explorée jusqu'ici.

On y a trouvé des tuiles romaines, des décombres, des fragments de poteries. Comme toujours, il y a des traces d'habitations romaines et il y aura probablement lieu pour la Société d'archéologie de s'occuper de cette question.

Malheureusement, notre commission des fouilles est un peu dispersée en ce moment. Notre confrère, M. le baron de Loë est en France ; MM. le comte van der Straten-Ponthoz, Saintenoy, Rutot sont seuls à Bruxelles, quant à moi, j'ai beaucoup d'occupations dans le Hainaut.

Ces messieurs pourraient donc se charger d'aller à Perwez. S'ils ne le pouvaient pas, nous avons encore un membre qui s'est particulièrement distingué et intéressé dans nos fouilles d'Anderlecht, M. Poils qui est ici présent.

Il pourrait être chargé par la Société d'archéologie de la représenter à Perwez.

M. le Président. — La question sera examinée par la commission administrative.

ADRESSE A SA MAJESTÉ LE ROI.

M. le Président. — Le premièr objet porté à l'ordre

du jour est une adresse au Roi, à l'occasion du 25e anniversaire de son avènement au trône.

Cette adresse a été rédigée par la commission administrative et je la soumets à l'approbation de la Société.

M. le Président donne lecture de cette adresse *(Applaudissements chaleureux).*

Le second objet de l'ordre du jour, est la conférence de M. Lucas, sur la question de *la conservation des monuments.*

M. Gosset nous a promis de faire ensuite une conférence sur *les coupoles d'Orient et d'Occident.* Vous voyez sur ces murs de magnifiques spécimens de ses travaux. Ils pourront être examinés en particulier par chacun après la conférence.

Nous remercions ces messieurs d'avoir bien voulu se déranger et d'être venus de Paris et de Reims pour prendre part à nos travaux.

Je dois vous rappeler, Messieurs, que sur la question de la conservation des monuments, beaucoup de choses ont déjà été faites, en France surtout, où il y a même une loi régissant la matière. En Belgique, nous n'avons pas encore de loi spéciale, mais il y a des projets qui ont déjà été étudiés très sérieusement par diverses sociétés.

Il est donc reconnu et généralement admis que la protection des monuments par une loi spéciale est indispensable, de sorte que c'est sur les questions de détail et d'application que votre attention est spécialement appelée et que nous vous demandons de nous éclairer de toutes vos lumières.

La parole est à M. Lucas.

## La conservation des monuments en France et en Angleterre.

M. Charles Lucas. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

Il y a quatre ou cinq jours, votre vaillant secrétaire

général, M. Paul Saintenoy, m'écrivait que puisque je devais aller hier samedi à l'inauguration du nouveau Musée d'Anvers, œuvre de nos confrères et amis communs, M. Jean-Jacques Winders et Franz Van Dyck, il pourrait être intéressant pour moi d'assister à la discussion qui devait avoir lieu ce matin, en séance de la Société d'Archéologie de Bruxelles, sur la préparation d'une *Loi pour la conservation des Monuments et Objets d'art en Belgique*. M. Saintenoy ajoutait que, peut-être, je pourrais, en vous disant ce qui a été tenté, en France et en Angleterre, au sujet de cette protection si désirable des chefs-d'œuvres du passé, apporter quelques éléments utiles à cette discussion.

Mais M. Saintenoy était trop bienveillant à mon égard.

Je ne crois pas, en effet, pouvoir vous être du moindre secours ; car je viens de voir, en jetant les yeux sur l'*Annuaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles pour 1890* [1], que les plus grands savants de l'Europe appartiennent à votre Société à titre de *membres d'honneur* ou de *membres correspondants ;* en outre, en dehors du dessin, cette langue universelle si précieuse pour les communications des archéologues entre eux, nous parlons tous ici la même langue, le français : je ne puis donc vous apporter aucun document dont vous ne possédiez déjà l'entière connaissance.

Cependant, votre secrétaire général m'ayant parlé de la loi française sur la conservation des Monuments et Objets d'art, qui ont un intérêt historique ou artistique et, de mon côté, ayant pensé qu'à toute invitation devait répondre au moins une carte de visite de l'invité, j'ai demandé avant de quitter Paris, à M. Eugène Viollet-Le-Duc, chef du service des Monuments historiques à la Direction des Beaux-Arts et fils de l'éminent architecte archéologue dont les écrits et les travaux ont tant fait pour la cause qui nous passionne aujourd'hui, de vouloir bien me remetttre, en vue de l'offrir à

[1] Bruxelles, in-8°, 1890.

votre Société, le texte officiel, publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, de la *Loi* et des *Décrets relatifs à la conservation des Monuments historiques en France* [1], texte officiel suivi de la *Liste des Monuments classés par époques :* Monuments mégalithiques, Monuments romains, Monuments du moyen âge et de la Renaissance, Monuments des temps modernes et, pour l'Algérie, Monuments arabes.

M. le Président voudra bien accepter, pour les archives de la Société d'Archéologie de Bruxelles, ce texte officiel que je lui remets, non en mon nom personnel, mais que je suis heureux de lui offrir au nom du service des Monuments historiques de France.

M. le Président. — Nous adressons à M. Charles Lucas les remerciements sincères de la Société d'Archéologie de Bruxelles et nous le prions de se faire l'interprète de notre reconnaissance auprès de M. le chef du service des Monuments historiques de France.

M. Charles Lucas. — Vous me permettrez maintenant, Messieurs, de remonter de plus de vingt années en arrière, à l'époque où, dans les Congrès scientifiques et archéologiques de France, organisés par la *Société française d'Archéologie* et son vénéré président, Arcisse de Caumont, congrès alors arrivés à leur trente-quatrième session, cette grave question de l'étude et de la conservation des Monuments et des Objets d'art était déjà soulevée, mais incidemment à Amiens, en 1867.

Cette même année 1867, malgré l'Exposition universelle de Paris, M. de Caumont tenait à Anvers, sous les auspices de l'*Académie d'Archéologie de Belgique*, le premier Congrès international archéologique ; et dans la patrie de Rubens, dix ans avant le troisième centenaire de ce grand artiste que

[1] Paris, Imp. nat., in-8°, 1889.

célébra si magnifiquement cette cité hospitalière, la même question était agitée et inscrite d'office au programme du Congrès international suivant, que la *Société des Antiquaires rhénans* acceptait de préparer à Bonn, en 1868.

Dans cette deuxième session d'une œuvre internationale, à laquelle les événements de 1870 ont porté un coup fatal, n'en laissant survivre que les sections d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, la question était nettement formulée ainsi : *Quels sont les meilleurs moyens de protéger et de conserver les Monuments historiques ?* Après avoir entendu MM. de Quast, conservateur général des Monuments historiques de Prusse ; Parker, d'Oxford ; de Caumont ; votre compatriote M. Eugène Dognée, de Liège et M. Aus'm Weerth, de Bonn, tous deux secrétaires généraux du Congrès, l'Assemblée décida que « *chaque pays devait « employer des moyens particuliers conformes à ses usages; « que là où l'initiative privée rendait de grands services, l'inter- « vention administrative pouvait avoir de fâcheux résultats, « tandis qu'ailleurs elle était indispensable et devait prédo- « miner* » [1].

De retour dans leurs pays respectifs, les savants qui avaient pris part à ces débats archéologiques de Bonn s'efforcèrent d'y faire prévaloir le principe, sinon d'une législation officielle, mais au moins de mesures officieuses de conservation : on rechercha dans les archives du passé, on s'enquit de nation à nation et on découvrit que, depuis plus de deux siècles, existait en Suède un *Collège d'Antiquités* de sept membres, institué pour veiller à la conservation des anciens monuments et en donner de consciencieuses descriptions; [2] que, dès le 7 avril 1820, un remarquable *édit,* rendu

[1] Ch. Lucas, *Souvenirs du Congrès international archéologique de Bonn* (Prusse), Paris, in-8°, Lévy, 1869.

[2] S. M. le roi de Suède est membre d'honneur de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

par le cardinal Pacca sur les fouilles d'antiquités et les découvertes de monuments d'art dans les États romains, formulait les principaux points à traiter dans une loi spéciale; qu'en Espagne, l'*Académie royale de San Fernando* avait le contrôle de tous les travaux de restauration des monuments classés; et enfin, dès 1874, lors du Congrès annuel tenu à Belfast par la *British Association*, un meeting spécial décida de provoquer une législation particulière pour la préservation des Monuments historiques.

Permettez-moi, au reste, M. le Président, d'offrir à la Société d'Archéologie de Bruxelles, un rapport que j'ai présenté, en 1875, au troisième Congrès annuel des Architectes français, au sujet d'une question qui passionna fort à cette époque les Architectes et les Archéologues français, voire même les services administratifs des Monuments historiques et des Édifices diocésains, rapport dans lequel sous le titre de *Reconstruction des contre-forts de la cathédrale d'Evreux*, j'ai publié une partie des documents qui précèdent et donné avec le concours des bureaux spéciaux des Ministères des Beaux-Arts et des Cultes, l'état, au 1er décembre 1876, des services des Monuments historiques et des Édifices diocésains de France [1].

Depuis cette époque, les tentatives faites un peu partout et les résultats obtenus sont trop rapprochés de nous pour qu'il soit nécessaire de les rappeler devant vous; mais si on s'est beaucoup préoccupé des édifices, on ne s'est pas encore, à mon sens, assez préoccupé des objets mobiliers.

Il est rare que l'on démolisse une cathédrale, un hôtel de ville, ou alors c'est au milieu d'une tourmente révolutionnaire, lorsque toute loi serait impuissante pour empêcher cette démolition; mais on détruit encore quelquefois, assez rarement il est vrai, des parties d'édifices, une porte monumentale, un escalier : ce sont des faits regrettables que nous

[1] Paris, gr. in-8o, pl., 1877, André Daly fils et Cie.

avons vu se produire, il n'y a pas encore bien longtemps en France, dans des palais appartenant à l'État et affectés à des services publics. En revanche, il arrive fréquemment, journellement, un peu partout, qu'on laisse prendre, voler, exporter et vendre à des collections privées, hors de leur pays d'origine, nombre d'objets des plus variés dont l'échelle restreinte permet le déplacement, le transport et la vente et qui sont à un point de vue peu différent, aussi précieux et parfois plus rares que certains monuments. Je veux parler de ces objets mobiliers qui, sous un faible volume, sont parfois de précieux legs de l'art et de l'industrie de nos pères, d'anciens témoins de leur existence et qui, non seulement font partie de leur histoire dont ils rappellent parfois certains épisodes calmes ou troublés, mais doivent surtout permettre, à notre époque curieuse de s'instruire, de renouveler nos arts industriels et de leur redonner ce charme intime, familier et national, qu'ils ont quelque peu perdu depuis la fin du dernier siècle.

Eh bien ! puisque vous étudiez une loi pour la préservation et la conservation des richesses archéologiques de la Belgique, ne négligez pas ces objets mobiliers ! pensez à en assurer la conservation, à en empêcher l'exportation !

Il y a, dans vos vieilles dentelles, dans vos vieilles tapisseries, dans votre ancienne céramique, dans votre dinanderie archaïque, dans les magnifiques stalles sculptées qui garnissent vos vieilles abbayes, des modèles originaux que l'on serait heureux de voir reproduire de nos jours et qui vous diront, à vous, plus intimement, la vie familiale et aussi la vie sociale de vos ancêtres ; qui nous apprendront, à nous, à les mieux connaître et à les mieux aimer et dont la réunion, sous forme d'originaux ou de reproductions, permettra la création de Musées nationaux, destinés à l'enseignement de l'histoire du passé et au rajeunissement de l'industrie contemporaine.

C'est surtout au point de vue des richesses archéologiques qu'il faut répéter avec le poète latin : *Homo sum et nihil humani alienum puto* [1] : « Je suis archéologue, je suis patriote, « et rien de ce qui touche l'archéologie ou mieux la patrie, « ne m'est étranger. »

Plus que tous autres, ces monuments de si petite échelle, ces objets mobiliers redisent la famille et ses traditions : ceux qui les possèdent par héritage sont heureux, en les contemplant avec un soin jaloux, de laisser entendre à tous qu'ils ne sont pas nés d'hier, qu'ils ne sont pas les premiers venus dans le milieu, noble, bourgeois ou artisan, dans lequel ils vivent ; qu'avant eux, des parents, des ancêtres, dans les veines desquels coulait un même sang, ont possédé ces objets et, il faut bien l'avouer, s'il ne peut y avoir de plus grand mérite et de plus légitime orgueil à notre époque égalitaire que d'être le fils de ses œuvres, vous voudrez bien me permettre aussi de dire que celui-là est heureux, à quelque rang de la société qu'il appartienne, qui peut compter avant lui d'honorables ancêtres et reposer avec une certaine satisfaction ses yeux sur quelque objet, échappé aux vicissitudes du temps, qui leur ait appartenu, en se disant, non sans un louable contentement : d'autres avant moi et cependant miens ont touché ces objets, les ont associés à leur existence et les ont aimés, et mes enfants, après moi, aimeront ces mêmes objets qui, parfois, reporteront leur pensée sur ceux qui les auront possédés avant eux et les leur auront conservés ! *(Applaudissements.)*

Pardonnez-moi, Messieurs, cette petite digression ; je mériterais que M. le Président me rappelât à l'ordre ; mais c'est aux dames qui embellissent l'auditoire qu'il devrait surtout s'en prendre. En effet, encore peu habitués à voir en France, les dames assister à des séances aussi ardues de législation ou d'archéologie, nous sommes bien excusables quand,

[1] Térence, *Heautontimorumenos*, acte I, sc. I, v. 25.

négligeant quelque peu le grave aréopage qui siège au bureau, nous nous laissons entraîner à nous adresser plus particulièment aux dames et à exalter ce qui est leur domaine par excellence : l'intérieur du *home* et la vie de famille. *(Applaudissements)*.

Mais je reprends. Ce n'est pas le tout d'avoir une loi, une bonne loi avec la sanction qu'elle comporte, c'est-à-dire des moyens de répression en cas d'infraction à cette loi. On l'a dit : les lois ne valent que ce que valent les mœurs des peuples qu'elles régissent et les autorités chargées de les faire exécuter. Mais on a dit aussi, et c'est aujourd'hui la grande formule de la médecine, *mieux vaut prévenir que guérir*.

Or si, à propos de conservation des monuments, il est indispensable d'édicter une loi, mieux vaut encore, ce me semble, la rendre inutile ou tout au moins facilement applicable, en inculquant à un peuple le respect et l'amour de ses richesses nationales.

Eh bien ! comment inculquer à tout un peuple ce respect et cet amour de richesses qui sont vraiment siennes ?

Je crois que c'est facile, et en Belgique surtout.

Sans vouloir m'étendre sur d'agréables souvenirs qui me sont chers, je me souviens comme, en 1876, l'*Exposition universelle internationale d'hygiène et de sauvetage de Bruxelles* révéla, par le grand développement des institutions d'enseignement qui y figuraient, l'état avancé de l'instruction populaire en Belgique et l'admirable organisation. ainsi que les intelligents efforts de la Ligue de l'enseignement de ce pays. Or, l'Exposition universelle de Paris en 1878, les Expositions plus récentes d'Amsterdam, d'Anvers et de Bruxelles en 1883, 1885 et 1888 et enfin la dernière de toutes, l'Exposition universelle de Paris en 1889, ne firent que confirmer cette impression. Aussi il me semble que l'on peut et que l'on doit rechercher, dans le grand déve-

loppement de l'instruction populaire, le moyen le plus certain et le plus fécond de diffusion des connaissances archéologiques dans le pays.

*Nosce patriam, Connais ta patrie*, dit notre *Société française des Antiquaires de Picardie* dans sa devise, sachant bien que connaître sa patrie, c'est l'aimer et vous m'approuverez quand je dirai que pour aimer les richesses archéologiques de sa patrie, il suffit de les bien connaître et qu'une Société d'archéologie, comme la vôtre, mérite la reconnaissance de tous, lorsqu'elle décrit et reproduit, en ces remarquables fascicules [1] que je vois sur le bureau, les résultats de fouilles ou d'excursions récentes.

Mais ces *Annales* de luxe, œuvre coûteuse et élevée, s'adressant à un petit nombre, remplissent difficilement le but que nous cherchons à atteindre. Et si de pareils mémoires peuvent, sans conteste, mériter et obtenir l'échange de publications avec les compagnies savantes les plus illustres du monde entier, il faut, pour une œuvre de vulgarisation, employer des moyens plus simples et surtout moins coûteux ; par suite, plus faciles à répandre en tous lieux : telles, par exemples, ces *cartes postales* photographiant les principaux monuments de Bruxelles, le panorama et les armes d'Anvers ou ce *programme* publié aux frais de la Ville de Bruxelles et acheté fr. 0.25, tout à l'heure, aux Galeries-Saint-Hubert et retraçant, avec courtes légendes explicatives, les faits historiques qui vont défiler sous nos yeux cette après-midi [2].

Je crois que la Société d'archéologie de Bruxelles pourrait, sans négliger ses belles *Annales*, éditer comme ces

[1] *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. IV, Livraisons I et II, Bruxelles, Lyon-Claesen, in-8°, pl., 1890.

[2] *Ville de Bruxelles, Cortège historique :* Fête du LXe anniversaire de la Proclamation de l'Indépendance nationale, 36 p. av. gr., Desenne et Cie.

cartes postales, des images avec légendes, des petits guides, non si luxueux et aussi coûteux que ceux imprimés par la Société Saint-Augustin de Bruges et prônés par votre belle *Revue de l'Art chrétien* [1]; car 3 ou 4 francs constituent un prix déjà élevé; mais bien plutôt de petits livres coûtant de fr. 0.25 à 1 franc, dans lesquels seraient décrits et dessinés, avec les faits historiques, les monuments et les objets mobiliers que vous désirez recommander au respect de tous.

Ce sont ces images, ces petits livres, multipliés à foison, que, par une entente avec vos admirables sociétés de propagande d'enseignement, votre Société archéologique pourrait donner en bons points ou en prix dans tous les établissements d'enseignement primaire et qui, mieux que tout autre mode de vulgarisation, feraient connaître et aimer les richesses que la loi aurait alors moins besoin de protéger.

Obtenez ensuite du Ministère de l'Instruction publique de glisser, dans les cours d'histoire ou dans les leçons de dessin, non quelques notions d'archéologie, — le mot est trop gros et ferait peur — mais quelques leçons d'histoire appliquées aux monuments et à l'industrie du passé et quelques explications sur la provenance, les formes et la destination des modèles des salles de dessin.

Faites-vous tous à votre tour des conférenciers familiers qui, aux heures de congé, expliquerez à un auditoire déjà quelque peu préparé à vous écouter, les objets que vous dessinerez le plus succinctement possible au tableau, et, soyez en assurés, sans grande dépense de temps, ni d'argent, une bonne partie du chemin sera parcourue avec succès.

De plus ces auditeurs qui répéteront après vous, sous forme de croquis, ces monuments ou ces objets que vous leur

[1] *Collection des Guides Belges*, Bruxelles et ses environs, Tournai et le Tournaisis, Anvers et ses faubourgs, Bruges et ses environs, etc., in-12. Bruges, Desclée, de Brouwer et Cie.

ferez connaître par la parole et le crayon, les feront *leurs*, s'y attacheront comme à des objets familiers faisant partie de leur patrimoine et n'auront pas de peine à vous croire quand vous leur direz qu'ils sont les descendants de ces mêmes hommes qui, autrefois, ont combattu pour leurs libertés communales, ont élevé les maisons des corporations de la Grand' Place ou la collégiale de Sainte-Gudule, tissé ces anciennes tapisseries ou martelé ces belles armures et ces fonts baptismaux. Un peu d'atavisme aidant, ils se reconnaîtront dans ces ancêtres que vous présenterez à leur imagination et à leur admiration, et de là à s'enorgueillir d'eux et de leurs œuvres et à respecter et aimer ces dernières, il n'y aura pas loin, le plus fort sera fait et ce, grâce à vous et à votre enseignement aussi multiple que fécond. *(Applaudissements)*.

Je dois terminer cette causerie par quelques mots que m'a demandés votre secrétaire sur le rôle que jouent, en France et en Angleterre, les sociétés d'Archéologie au point de vue de la conservation des monuments et des objets d'art.

En tête des sociétés françaises se place la plus ancienne et la plus illustre de toutes, l'*Académie des Inscriptions et belles-lettres*. Fondée en 1625 et dans des données très modestes, elle n'eut, à l'origine, d'autre mission que de « travailler aux » inscriptions, aux devises, aux médailles et de répandre sur » tous ces monuments le bon goût ou la simplicité qui en font » le véritable prix. » Mais le *Règlement* que reçut l'Académie, le 16 juillet 1701 et qui fut sa véritable charte de constitution, étendit ses attributions et si, pendant trois quarts de siècle, elle s'était consacrée trop exclusivement à célébrer la gloire du souverain, elle eut, de plus, à l'avenir, pour mission, de travailler à l'explication « des médailles, » médaillons, pierres et autres raretés antiques et modernes » du cabinet de Sa Majesté » et enfin de s'occuper de la des-

cription des « antiquités et monuments de France », tâche à laquelle elle n'a jamais failli ; car, suivant une heureuse expression de M. F. Brunetière, l'*Académie des Inscriptions* s'est trouvée être comme *le lieu géométrique* où les découvertes d'antiquités et les études d'archéologie nationale viennent aboutir et d'où repart un redoublement d'impulsion qui les anime d'une ardeur nouvelle [1].

En outre, l'*Académie des Inscriptions et belles-lettres* est, en France, le véritable gouvernement des écoles d'archéologie que la nation entretient à Rome et à Athènes : elle dirige et apprécie les travaux de leurs élèves déjà passés maîtres — car ils sortent de l'École normale, de l'École des Chartes ou de l'École des Hautes Études — et parmi les récompenses que décerne chaque année l'*Académie des Inscriptions* aux meilleurs travaux d'archéologie ou d'érudition littéraire et historique, se trouvent toujours un certain nombre de prix et de médailles réservés aux mémoires concernant les antiquités nationales.

C'est aussi, en fait, une Académie que la *Société nationale des Antiquaires de France*, fondée en 1803 sous le titre d'*Académie celtique* et en vue de suppléer à la disparition momentanée de l'*Académie des Inscriptions et belles-lettres* que le premier Consul n'avait pas cru devoir comprendre dans le plan primitif de reconstitution de l'Institut de France. Sans rappeler ici les phases diverses que subit la *Société des Antiquaires de France* depuis 1813, époque où l'*Académie celtique* se transforma et prit le nom de *Société des Antiquaires* qu'elle a gardé depuis, vous n'ignorez pas, Messieurs, le prestige que donnent à la *Société des Antiquaires de France* la haute valeur de ses membres et l'importance des *Mémoires* et des *Bulletins* qu'elle publie annuellement ou trimestriellement, mémoires et bulletins dans lesquels la place la plus

[1] Cf. *La Grande Encyclopédie*, t. I, Article *Académie des Inscriptions*, Paris, in-4° (en cours de publication).

considérable est faite aux monuments et aux objets d'art français de toutes les époques.

Au point de vue de la seule étude des monuments d'architecture, de sculpture, de peinture, de mosaïque, de ferronnerie, de boiserie, de vitrerie d'art et en général de ce qui se rattache à la construction des monuments français classés, il serait injuste de ne pas constater ici et au premier rang la grande et heureuse influence qu'exercent *le Service et la Commission des monuments historiques* de la Direction des Beaux-Arts; car, chaque année, sous leurs auspices, sont répartis les fonds alloués par le Budget à l'entretien et à la restauration des monuments et, chaque année aussi, sont exposés au *Salon*, un grand nombre de relevés et de projets de restauration des monuments couvrant le sol de la France et de ses colonies, remarquables études dues aux architectes de ce service et à leurs élèves et qui composent une collection comparable dans son genre à la collection unique au monde des études antiques dues aux pensionnaires architectes de l'Ecole de France à Rome, ces dernières conservées à l'École nationale des Beaux-Arts. Malheureusement les objets mobiliers, autres que ceux appartenant aux édifices classés comme monuments historiques, paraissent n'avoir, jusqu'à présent, que peu attiré l'attention de la Division des Beaux-Arts.

Mais l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, la *Société des Antiquaires de France* et *la Direction des Beaux-Arts* ne peuvent aller fouiller jusque dans les derniers recoins du pays et y découvrir, pour le décrire et s'efforcer de le conserver, le moindre objet mobilier qui s'y trouve; elles ne peuvent, en visitant à tour de rôle chaque région, y passer comme une revue fréquente des antiquités qui sont à la veille d'être détruites ou aliénées et des objets nouvellement signalés à l'attention et aussi à la cupidité de leurs possesseurs ou des nombreux intermédiaires de Mécènes étrangers à la région : or, ce rôle de tous les instants, *la Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments*, fondée par

Arcisse de Caumont en 1833 et aujourd'hui dirigée par M. le comte de Marsy, le remplit, depuis cinquante-sept années, avec un zèle et surtout une homogénéité d'efforts que l'on ne saurait trop louer.

La *Société française d'Archéologie* est une œuvre d'initiative privée au premier chef et j'aurai fait son plus grand éloge en disant que le gouvernement a cru — et il y a lieu de l'en féliciter — devoir l'imiter en créant, à la Sorbonne et à l'École des Beaux-Arts, des Congrès annuels, semblables aux siens et dans lesquels l'Archéologie, les Beaux-Arts, et surtout l'étude des monuments nationaux, tiennent une grande place ; que, de plus, cette société a fourni, en dehors de France, à l'étranger, un type sur lequel je conseillerai toujours à toute société archéologique — laissez-moi ici répéter le mot patriotique — de se modeler et que je ne peux mieux faire que de souhaiter à la jeune et vaillante société devant laquelle j'ai l'honneur de parler aujourd'hui, de fournir sa longue et brillante carrière en gardant, dans cinquante années d'ici, une telle jeunesse et un tel lien avec les fibres intimes du pays.

Mais je ne peux vous parler de toutes les sociétés françaises d'archéologie qui portent des noms divers mais qui, académies provinciales datant parfois de deux siècles, sociétés d'antiquaires remontant à la période romantique ou réunions d'archéologues d'arrondissements et parfois de cantons nées, quelques-unes d'hier, entretiennent avec feu en France le culte du passé et l'amour de la patrie. Je vous demanderai seulement grâce pour deux d'entre elles : *la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, société des plus savantes et dont les *Mémoires* et les *Bulletins* font autorité, et la *Société des Amis des Monuments Parisiens*, société incarnée surtout dans son actif secrétaire-général, M. Charles Normand et qui a eu l'honneur d'organiser, l'an dernier, à Paris, le premier Congrès international pour la protection des œuvres

d'art et des monuments sur lequel M. Paul Saintenoy vous a fait un consciencieux rapport inséré dans vos récentes publications de cette année.

Il me reste bien peu de temps pour vous parler de l'Angleterre. Cependant je vous disais tout à l'heure : faites des petits livres, des images avec texte explicatif et répandez les à foison. Or, si, en France, le gouvernement a publié en fascicules in-4° illustrés, il y a bien longtemps déjà, près de cinquante ans peut-être, les *Instructions du Comité des Monuments historiques* pour répandre la connaissance des œuvres du moyen âge; de nos jours, l'*Institut royal des Architectes Britanniques* a publié deux circulaires en un petit nombre d'articles destinés à guider toute personne engagée dans la restauration d'anciens bâtiments, qu'il s'agisse du maître de l'œuvre ou de ses collaborateurs, ouvriers de différents corps d'état [1]. Eh bien ! ces circulaires me paraissent éminemment pratiques et, à mon sens, elles devraient être, par les soins de sociétés comme la vôtre, traduites dans toutes les langues et libéralement distribuées et affichées partout où besoin serait. Si de pareils conseils étaient plus connus et quelque peu suivis, nous ne verrions plus de nos jours bouleverser sans ménagements aucuns l'emplacement et les substructions d'un ancien édifice pour trouver dans ses ruines quelques objets d'une vente facile.

Il ne me reste malheureusement pas le temps de consacrer, comme je l'aurais voulu, même une courte note à chacune des grandes sociétés archéologiques anglaises, telles que la *Société des Antiquaires de Londres* [2] et la *Société des Dilettan-*

[1] *Conservation of ancient Monuments and Remains* et *Hints to workmens engaged on the repairs and restoration of ancient buildings*, 2 br. in-4°. 3 et 4 pages, Londres, aux bureaux de l'Institut royal des architectes britanniques.

[2] *The Society of Antiquaries of London*, qui compte deux siècles d'existence et est d'un accès assez difficile.

*tes* [1], l'*Institut royal archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande* [2] et l'*Association archéologique britannique* [3], enfin la *Société pour la protection des anciens Édifices* [4], sociétés qui ont leur siège à Londres, dont les deux premières sont bien connues par leurs beaux travaux d'exploration du monde ancien et leurs remarquables publications, dont la troisième et la quatrième tiennent annuellement à cette époque des Congrès sur divers points du territoire et en publient les comptes rendus dans d'intéressants volumes de mémoires et dont la dernière se signale par ses efforts pour empêcher la destruction ou de fâcheuses restaurations des monuments du passé : j'aurais voulu aussi vous indiquer quelques-unes des puissantes sociétés archéologiques des comtés anglais ; mais j'ai peur d'avoir déjà retenu trop longtemps votre attention et je terminerai en vous remerciant du bon accueil que tous vous avez bien voulu me faire et en souhaitant de reprendre quelque jour ensemble, en une séance moins officielle et moins chargée, quelqu'une des questions que j'ai dû trop rapidement effleurer aujourd'hui. *(Marques unanimes d'approbation et applaudissements).*

M. le Président. — Monsieur Lucas vient de nous faire une étude extrêmement agréable à entendre. Tout le monde doit s'attacher, avec un amour complet, à réaliser les idées si utiles qu'il a émises.

Ce qu'il nous a dit de la conservation du mobilier dans les edifices est d'une actualité absolue, et nous sommes heureux qu'il ait exposé cette question d'une manière aussi complète et avec des raisons aussi péremptoires que celles qu'il nous a données.

[1] *The Society of Dilettanti*, fondée à Londres en 1834.

[2] et [3] *The Royal Archæological Institute of Great Britain and Ireland*, fondé à Londres en 1843, sous le patronage de S. M. la Reine et *The British Archæological Association*, fondée à Londres en 1833.

[4] *The Society for the protection of ancient Buildings*, fondée à Londres en 1877.

Nous remercions vivement M. Lucas pour les bonnes paroles qu'il a bien voulu nous dire *(Applaudissements)*.

La parole est à M. Paul Saintenoy, secrétaire-général.

### La conservation des monuments en Belgique.

M. Paul Saintenoy, résume le travail suivant :

M. le Président, Mesdames, Messieurs.

Un éminent magistrat, M. Henri Schuermans, aujourd'hui premier Président de la cour d'appel de Liège, disait en 1865, ces paroles émues que je vous demande la permission de vous redire :

» Il y a un livre très curieux à faire: c'est l'histoire de ce » qui a disparu et de ce qui disparaît en fait d'art. Ce n'est » pas nous qui ferons ce livre, parce qu'il ne saurait être » l'œuvre que de plusieurs; mais nous voulons y fournir » quelques pages lugubres dans lesquelles se révéleront de » coupables et niaises incuries... Qu'on ne croie pas que » c'est de gaieté de cœur que nous allons descendre au sein » de ces ruines et de ces constatations douloureuses; il ne » saurait nous convenir de faire à ce sujet du scandale uni- » quement pour le plaisir d'infliger une punition aux van- » dales, soit en les signalant à la risée publique, soit en » flagellant leur sordide cupidité ; non, une pensée plus con- » solante nous anime, c'est celle de croire qu'en voyant le » tableau des richesses perdues, on sera disposé à mieux con- » server celles que nous avons encore... »

La liste qui suit ces paroles est longue et triste à lire.

Je vous engage tous à en prendre connaissance dans la *Revue trimestrielle* de 1865.

Elle est d'un poignant intérêt et du plus pénible attrait !

Et notez qu'il ne s'agit que des monuments et objets d'art dépendant des fabriques d'églises, M. Schuermans laissant à d'autres le soin d'ajouter les « pages lugubres » qui for-

meraient la liste des méfaits commis sur les monuments civils.

Que de pages à y joindre pour toutes les démolitions, aliénations, destructions et... restaurations effectuées depuis ce temps, c'est-à-dire depuis près de trente années.

Les avertissements n'ont cependant pas manqué aux pouvoirs publics.

Dans la séance générale, tenue le 19 janvier 1865, par la Commission royale des monuments, le même jurisconsulte avait émis un vœu tendant, quant aux édifices et objets d'art religieux, à renforcer la législation sur le temporel des cultes. Après une assez longue discussion et sans rien décider en principe, la Commission renvoya les pièces et le compte rendu des discussions à M. le ministre de la justice pour examen.

Sans rechercher — pour le moment — ce qu'il en est advenu, disons qu'il ressort de cette discussion que l'article 257 de la loi pénale n'atteint pas la démolition ou la vente des monuments historiques, mais simplement les actes de mauvais gré, les déprédations [1].

L'acte de mauvais gré commis contre la propriété publique est donc puni, mais, que cette même propriété tombe dans le domaine privé et la loi devient impuissante vis-à-vis du nouveau propriétaire qui la détruit ou la laisse tomber en ruine.

Il ressort, en outre, de la discussion dont nous parlions tantôt, que le décret de 1809 et la loi sur le temporel des cultes sont impuissants à prévenir la vente ou la dégradation des objets d'art appartenant aux fabriques d'église.

Un récent discours d'un des membres les plus dévoués de

[1] Le Code pénal, liv. I, art. 257 dit, en effet, que : Quiconque aura détruit, abattu, mutilé ou dégradé des monuments, statues et autres objets destinés à l'utilité ou à la décoration publiques, et élevés par l'autorité publique ou avec son autorisation, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans, et d'une amende de 100 à 500 francs.

la Société d'Archéologie de Bruxelles, M. Van der Linden, membre du Conseil provincial du Brabant, a démontré la stérilité des dispositions législatives en ces matières.

Le règlement du 18 mai 1824 des États-députés du Brabant méridional a bien édicté des articles spéciaux pour la conservation des monuments et objets d'art.

Mais tout cela est resté, pour ainsi dire, lettre morte, ou est appliqué sans esprit de suite.

Plusieurs d'entre ces dispositions réglementaires sont pourtant pratiques et utiles, et à juste titre, M. Van der Linden, en a récemment demandé, au Conseil provincial, l'application plus sérieuse.

C'est ainsi que ce règlement édicte un système de contrôle et d'inspection par des comités locaux et par les commissaires d'arrondissement que l'on ferait bien de mettre en pratique.

L'arrêté du 18 mai 1824 porte à son article 5, les dispositions suivantes, dont il nous paraît utile de parler aussi.

» L'on ne pourra également, sans Notre consentement, ou » celui des autorités publiques que Nous trouverons bon de » désigner à cet effet, détacher, emporter ou aliéner des » objets d'art ou monuments historiques, placés dans les » églises, de quelque nature qu'ils soient, ou en disposer en » aucune manière, à moins qu'ils ne soient la propriété de » particuliers ou de sociétés particulières. »

En pratique, cela n'est que d'un médiocre effet, parce que les richesses artistiques des fabriques d'église sont très imparfaitement inventoriées.

C'est pourtant la première chose qui aurait dû être faite après la publication du règlement de 1824.

Depuis cette époque, l'inventaire a été, il est vrai commencé, mais il est loin d'être avancé.

Cela se comprend si l'on songe à la façon dont se fait ce

travail et aux maigres ressources budgétaires qui sont accordées dans ce but.

Dans le Brabant, la commission provinciale des monuments dispose d'un crédit annuel de 400 francs.

Avec cette minime somme, les membres de ce corps constitué ont à payer leurs frais de route, ce qui rend leur tâche extrêmement longue, le crédit étant vite épuisé.

Pendant ce temps les objets se dispersent.

A ce propos, qu'il me soit permis de vous rappeler combien le Musée d'antiquités de l'État, que nous avons visité hier, montre, lorsqu'on examine ses collections lapidaires, comment, depuis un demi-siècle, on a laissé se perdre d'objets précieux, jadis parties intégrantes d'édifices anciens.

C'est ainsi que malgré les incessantes et à jamais déplorables démolitions d'édifices qui ont eu lieu dans toutes les parties du pays, on n'y trouve pas un encadrement de porte, extrêmement peu de sculptures en pierre, presque pas de ces belles tombes plates dont de si beaux spécimens ont été détruits par l'incurie des administrations publiques.

Où sont tous ces bancs de communion, ces stalles et ces lambris d'église, démolis dans ces vingt ou trente dernières années et dont M. Lucas nous parlait tout à l'heure en termes si heureux ?

Dispersés, et, à ce propos, disons combien il est triste de voir dans les riches musées de l'étranger, beaucoup de ces objets précieusement conservés et acquis souvent à très bas prix.

Au musée de South-Kensington de Londres, où, par une singulière prescription réglementaire, le prix d'achat est affiché sur les objets, on peut voir de très nombreuses boiseries flamandes, principalement des retables de nos écoles brabançonnes, achetées jadis, en Belgique, pour des prix dérisoires.

Mais en serait-il mieux pour ce qui regarde la restauration des monuments anciens ?

Certaines réfections absolument malencontreuses et parmi elles l'église primaire de Tongres, les hôtels de ville de Courtrai, de Bruges, de Louvain, la collégiale de St-Martin, à Ypres, l'église de Ste-Gudule, à Bruxelles, le cloître de Nivelles, le *Steen* d'Anvers, etc., etc., sont là pour dire tout le contraire.

Un arrêté royal du 16 août 1824, dont la plupart des dispositions sont implicitement abrogées par la Constitution, porte bien à son article 2, les prescriptions suivantes, mais elles ne s'appliquent qu'aux édifices publics et sont d'une généralité trop grande, ainsi que l'a constaté l'Académie d'Archéologie de Belgique.

« L'on ne pourra élever ou bâtir de nouvelles églises « ou de nouveaux édifices destinés à l'exercice du culte « public, reconstruire ceux qui existent ou en changer « l'ordonnance, sans avoir obtenu, préalablement, Notre « consentement.

« Les administrations des églises devront simplement se « borner aux réparations d'entretien nécessaires à la conser- « vation des bâtiments. »

Voici les commentaires que donne, très justement, à cet article, l'*Académie d'archéologie de Belgique :*

« Malgré la généralité de ses termes, cet article ne peut, aujourd'hui du moins, s'entendre que des édifices appartenant à une administration publique.

« C'est pour l'exécuter, en ce qui concerne les fabriques d'églises, et pour assurer, d'autre part « la conservation des « monuments du pays, remarquables par leur antiquité, par « les souvenirs qu'ils rappellent ou par leur importance sous « le rapport de l'art », qu'un arrêté royal du 7 janvier 1835 institua la Commission royale des monuments, appelée à donner son avis à la demande du ministre de l'intérieur :

1° sur les réparations qu'exigent les monuments remarquables ci-dessus mentionnés ;

2° « sur les plans relatifs aux constructions et réparations « des édifices mentionnés dans l'article 2 de l'arrêté du « 16 août 1824 et d'autres édifices publics. »

La loi communale du 30 mars 1836 exigea l'autorisation du Roi et l'avis de la Députation permanente (article 76, 8°) pour « la démolition des monuments de l'antiquité existants dans « la commune et les réparations à y faire, lorsque ces répa- « rations sont de nature à changer le style ou le caractère « des monuments. »

« Un arrêté royal postérieur, du 30 mai 1860, établit dans chaque province des membres correspondants de la Commission des monuments, chargés de coopérer aux travaux de celle-ci, et ordonna, entre autres, que tous les ans, il y aurait à Bruxelles, une réunion générale de la Commission royale des monuments et de ses membres correspondants.

« Il n'y eut que six de ses réunions, et l'on ne sait pourquoi cette disposition de l'arrêté organique, sans avoir été rapportée, est depuis lors, restée lettre morte. »

Et que l'on ne nous dise pas : la Commission des monuments, chargée de la sauvegarde de ces édifices, est armée contre le vandalisme destructeur ou restaurateur. Non, la Commission des monuments, comité purement *consultatif*, n'est pas armée contre ces actes. Oui, elle est souvent impuissante ; oui, elle doit parfois laisser faire sans que ses efforts produisent le moindre résultat.

Ses laborieuses négociations à propos des anciennes portes et de la Tour bleue d'Anvers en sont la preuve.

Il y a donc de ce côté : urgence et utilité absolue à obtenir une législation protectrice de nos vieux monuments religieux, cet héritage de nos ancêtres que nous aurions dû depuis longtemps mettre sous la tutelle conservatrice de la loi.

Quant aux monuments civils, je n'ai pas à m'appesantir

longtemps à leur sujet; des démolitions à jamais déplorables, comme celles dont je viens de parler, et d'autres dont le souvenir est présent dans votre mémoire à tous, des restaurations inhabiles qui les défigurent et que vous connaissez bien, appellent une répression.

Pour les monuments tombés dans le domaine privé, le mal est plus grand encore.

Ici, des exemples arrivent en foule à ma pensée, les monuments se présentent pantelants à ma mémoire, ruinés, défigurés — il doit en être de même pour vous.

Je ne veux pas vous en citer pour des raisons de convenance que vous comprendrez, mais je désire insister tout particulièrement sur ce fait que j'avançais tantôt : c'est qu'ici il y a absence complète de législation.

Et comme conclusion, après avoir vu les trois cas principaux qui se présentent en l'occurrence, nous pouvons dire, que le monument appartienne à une administration civile, qu'il soit remis en usufruit à une administration fabricienne ou qu'il soit tombé dans le domaine privé, il est mal gardé et mal conservé.

Depuis quelques années, un mouvement se dessine dans notre pays pour obvier à cet état de choses déplorable, ainsi que nous le rappelait notre honorable président, M. le comte Fr. van der Straten-Ponthoz, en ouvrant la séance.

C'est ainsi que des vœux ont été votés :

1° par le *Congrès d'Archéologie et d'Histoire,* tenu à Namur, les 17, 18 et 19 août 1886, qui demanda que le gouvernement étudiât une loi s'inspirant de la législation française sur le classement des monuments archéologiques et historiques appartenant à des particuliers ;

2° par la *Société Centrale d'Architecture de Belgique* qui, sur ma proposition, a voté le 18 décembre 1886, le vœu suivant :

*La Société Centrale d'Architecture de Belgique, dans sa réu-*

*nion générale annuelle du 18 décembre 1886, émet le vœu de voir promulguer en Belgique, une législation protectrice des monuments et d'objets d'art ancien, en s'inspirant de la loi sur la conservation des monuments historiques, adoptée par le Sénat français, les 10 et 13 avril et 1er juin 1886 et charge le bureau de transmettre ce vœu aux autorités compétentes;*

3° par la *Société d'Archéologie de Bruxelles* qui reçut communication, en séance du 26 juillet 1887, d'un avant-projet de loi sur la conservation des immeubles et objets mobiliers historiques ou artistiques, dû à un de ses membres effectifs, M. Maurice Benoidt;

4° par l'*Académie d'Archéologie d'Anvers* qui, le 23 août 1887, soumit à l'examen du Congrès d'Archéologie et d'Histoire, tenu à Bruges, un projet de loi sur ce même objet;

5° enfin par la *Commission royale des Monuments* qui étudie le même objet depuis 1887.

Au fond, ces projets et ces vœux, restés stériles, jusqu'à présent, tendent à introduire en Belgique, une partie des dispositions de la loi française du 30 mars 1887. Celle-ci a semblé un peu draconienne au début, mais appliquée avec modération, elle est excellente.

Pour les monuments tombés dans le domaine privé, s'il y a bon vouloir de la part du propriétaire, l'État intervient par voie de subsides et, en échange, surveille la restauration.

Quant il y a mauvais vouloir de la part du propriétaire, lorsque celui-ci refuse les subsides, fait des changements ou s'apprête à démolir l'édifice, l'État est armé par la loi et il peut poursuivre l'expropriation pour cause d'utilité publique par les voies judiciaires.

Cela peut vous paraître excessif, mais songez donc, Messieurs, qu'il s'agit des monuments historiques, de ces édifices qui font l'orgueil d'une cité, d'un pays, des restes de

notre art national; songez donc que chacun de ces vieux monuments est, comme on l'a dit, une page de l'histoire de la patrie, et qu'en le laissant démolir, vous déchirez cette page des annales nationales, et dites-moi alors, n'y a-t-il pas là, en même temps que la propriété juridique du possesseur, une propriété morale qui demande d'autant plus protection qu'elle est l'apanage de tous.

Supposez un instant un possesseur d'un édifice historique qui attire la foule des touristes dans une localité quelconque, — cet édifice est la richesse du pays — supposez cet homme pris d'un caprice singulier et jetant bas ce curieux monument qui enrichit les populations d'alentour ! Ne se rend-il pas coupable d'un véritable dommage vis-à-vis de ces gens et n'y a-t-il pas *utilité publique* à conserver l'édifice ?

Voyez autour de vous l'État impuissant à sauver les restes des abbayes de Villers, d'Alne, de Lobbes, d'Orval, de Leffe, etc., etc., des châteaux de Beersel, de Grimberghe, de Montaigle, de Vesve, de Poilvache, de Beaufort, etc., de quantité de chapelles et même d'églises tombées dans le domaine privé, de la Boucherie d'Anvers et de cent autres monuments dont j'ai peur de citer les noms pour ne pas instruire leurs propriétaires sur leurs déplorables droits.

Voilà pourquoi nous devons nous, membres des Sociétés d'Archéologie, agir incessamment et sans interruption tant que les pouvoirs publics nous auront donné complète satisfaction, en sauvant l'héritage artistique si précieux qui est le leg de nos glorieux ancêtres, les artistes de la Belgique du moyen âge et de la renaissance.

Une loi suffirait, disait en 1825, Victor Hugo, qu'on la fasse !

La France l'a faite en 1887 !

Et maintenant que ce grand et noble pays nous a montré le bon chemin, que toutes les nations civilisées sont entrées dans cette voie, ainsi que l'établissait notre distingué con-

frère M. Challamel, du Comité international d'Amis des Monuments, au Congrès international de Paris, la Belgique doit au monde, de sauver ce qui reste de ses anciennes splendeurs d'art.

Et qu'on ne nous parle plus de l'intérêt privé.

« Ceci est une question d'intérêt général, comme le disait le grand poète, d'intérêt national. »

« Tous les jours, quand l'intérêt général élève la voix, la loi fait taire les glapissements de l'intérêt privé.

« La propriété particulière a été souvent et est encore à tous moments modifiée dans le sens de la communauté sociale. »

« On vous achète de force votre champ pour en faire une place, votre maison pour en faire un hospice.

« On vous achètera votre monument.

« Vous avez l'usage de celui-ci; sa beauté appartient à tout le monde.

« Donc le détruire, c'est dépasser votre droit. »

*(Marques d'approbation et applaudissements.)*

M. de Munck. — M. Lucas vous a entretenu tout à l'heure en termes savants et très élevés de la conservation des monuments historiques et en particulier des objets mobiliers qui constituent en quelque sorte le legs précieux de nos ancêtres. Il a insisté sur l'importance qu'il y a à conserver religieusement ces objets qui, bien que menus, méritent tout autant attention que les monuments proprement dits. J'aurais voulu de mon côté, Messieurs, vous dire quelque mots au sujet de la conservation des objets découverts dans les fouilles occasionnées par les travaux publics ou par les excavations des carrières. Mais le temps s'avance et nous attendons avec impatience la conférence de M. Gosset. Aussi vous proposerai-je de vous présenter à l'une de nos prochaines séances, les observations que j'aurais voulu vous faire aujourd'hui. *(Adopté.)*

M. le Président. — La parole est à M. Gosset.

## Les Coupoles d'Orient et d'Occident.

M. Gosset. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

J'ai l'honneur de me présenter à vous sous le patronage non seulement des membres du Bureau qui ont bien voulu m'honorer de leur sympathie si bienveillante pour mes études, mais encore d'un de vos anciens collègues, M. Van Overstraeten, qui a été le premier chez vous à signaler le rôle que les coupoles sont appelées à prendre dans la construction des Églises modernes [1].

Prévision hardie à cette époque (1847) où les églises du moyen âge et leurs imitations étaient seules acceptées en Europe, et due peut-être non seulement à la clairvoyance de l'auteur, mais aussi à la hauteur des vues sur l'art chrétien, exprimées dans cette capitale, par Monseigneur Pecci, aujourd'hui Sa Sainteté le Pape Léon XIII, lors de sa nonciature de Belgique.

Vues élevées que nous avons eu le bonheur de recueillir de sa bouche auguste, dans l'audience qu'Elle a daigné nous accorder en novembre 1886, lorsque nous Lui soumettions un projet d'Église à coupole.

Si donc quelques-uns des vœux que je vous exprimerai, pour conclure, paraissent insolites à ceux d'entre vous qui, imprégnés des merveilles de votre art ogival, ne peuvent concevoir un autre idéal d'église, une autre manière architecturale de représenter le symbole religieux; je les prierai de les accueillir néanmoins avec quelque bienveillance, en souvenir de cette haute approbation de principe de notre Souverain Pontife.

Pressé par l'heure [2] et ne voulant pas, surtout vous, Mesdames, vous retenir au delà des limites acceptables, je

[1] *Études sur l'Architecture Religieuse*, Bruxelles, 1847.
[2] 11 heures 3/4.

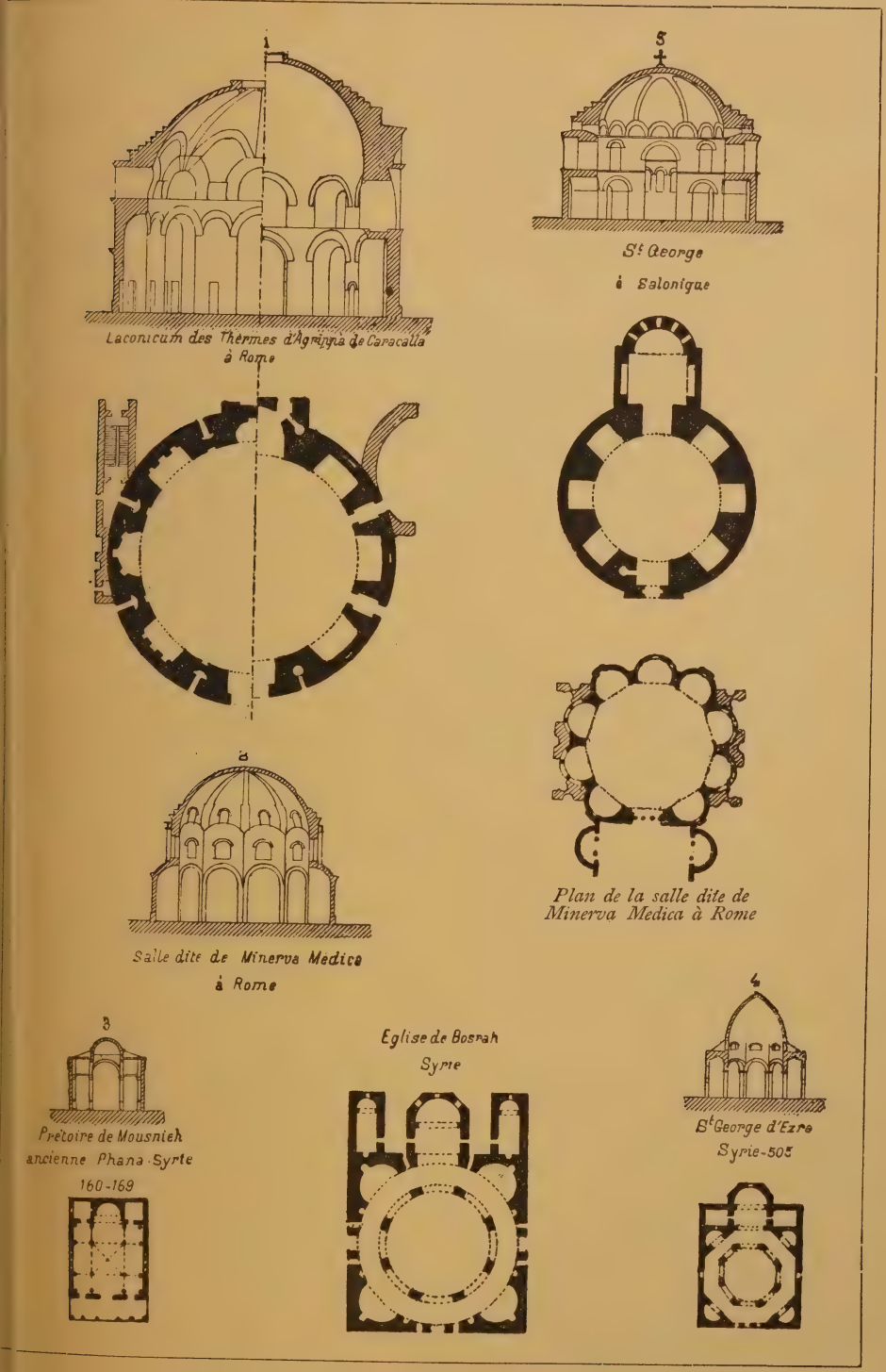


LES COUPOLES D'ORIENT ET D'OCCIDENT

par

M. Alphonse GOSSET, architecte.

vous demande la permission de ne vous exposer qu'à grands traits l'histoire de la construction des coupoles, à travers les âges, jusqu'à celles de l'Exposition de 1889.

Je vous la ferai ensuite passer en revue sur cette série de dessins, qui en représentent les modèles en tous pays, vous expliquant le caractère, et la signification de chacun de ses monuments types, représentés en plan et en coupe, pour la première fois, à une échelle uniforme, celle de 1 °/₀ pour les plans et pour les coupes.

Les coupoles sont originaires de l'Orient, comme la lumière, disait, tout à l'heure, si justement M. le Président ; nous lui devons en effet la civilisation et la religion.

Les Dômes ou Coupoles sont nés en Perse, et dans la Mésopotamie, berceau du monde. Il est assez singulier que les premières formes architecturales sorties de la main des maçons soient des coupoles.

Vous savez par les explications de Dieulafoy (art antique de la Perse), comment les habitants de ces contrées, privés des bois nécessaires à la construction des grandes charpentes, mais abondamment pourvus de limon, ont été amenés de bonne heure à inventer d'abord : l'art de faire des briques, ensuite celui de les utiliser pour la couverture de leurs cases, dans la construction des voûtes sphériques, (seules faciles à tourner *sans cintres*) ; enfin la polychromie et l'émaillerie, ou l'art de les décorer.

Cette forme se présenta sans doute par le souvenir des tentes des pasteurs de la haute Asie faites en peaux, ou des huttes, car on l'a trouvée aussi chez les sauvages de l'Amérique et de l'Océanie.

En tout cas qu'elle ait frappé les hommes par sa noblesse et sa simplicité, ou qu'elle ait été faite d'instinct, suivant Dieulafoy, cette forme bombée est une des premières qui se soit présentée à leur esprit et qu'ils aient traduite dans l'architecture primitive.

Les travaux de cet ingénieur archéologue dans la Perse et l'ancienne Arménie ne laissent pas de doute à cet égard, et à en juger d'après le bas-relief assyrien trouvé par Layard à Koyoundlick, dont voici un croquis, les plus anciennes coupoles avaient déjà la forme ovoïdale, qui depuis a dominé chez nous; tels le dôme de Saint-Pierre de Rome et ceux de l'Exposition de 1889.

De la Perse, la coupole en tant que forme usuelle paraît être arrivée en Italie, c'est-à-dire en Europe, non par la Grèce, ni par l'Etrurie, bien qu'elle y ait été connue, mais avec le système de balnéation des orientaux, importé par les romains après la conquête de l'Asie.

Nous avons un exemple des premiers à Pompéï, dans le laconicum des anciens thermes, ou salle de sudation, de forme ronde (pour l'égalisation de la chaleur), couverte en voûte sphérique, terminée par un oculus destiné à l'échappement de la vapeur, au moyen du disque, décrit par Vitruve.

Les Romains ayant propagé leurs édifices nécessaires, y compris les thermes, avec leur domination; depuis le haut Euphrate jusqu'aux embouchures du Rhin et depuis celles du Danube, jusqu'aux colonnes d'Hercule; tous les maçons du monde alors civilisé, apprirent à construire des coupoles, qui plus tard servirent de modèles, même aux premiers chrétiens, pour la construction des chapelles circulaires.

La plus magnifique coupole romaine qui nous soit restée, est celle des Thermes d'Agrippa à Rome, transformée en Panthéon, et convertie ensuite par les chrétiens en Église, sous le vocable de Sainte-Marie de la Rotonde. Par son diamètre de 44 mètres, elle est la plus grande salle, que les maçons aient construite sans points d'appuis intermédiaires. Celles de Sainte-Sophie, de Florence, de Saint-Pierre de Rome qui, élevées en l'air sur des arcs, ont présenté d'autres difficultés, ne sont pas aussi larges.

Cette construction, dont je vous ferai tout à l'heure

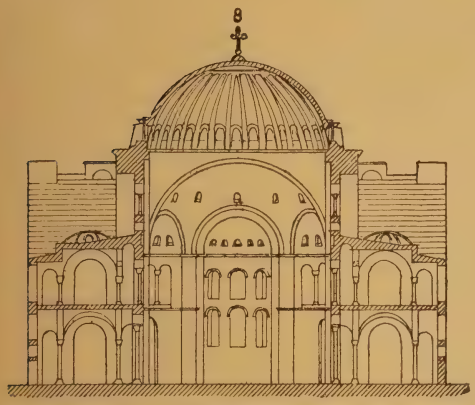


Ste Sophie

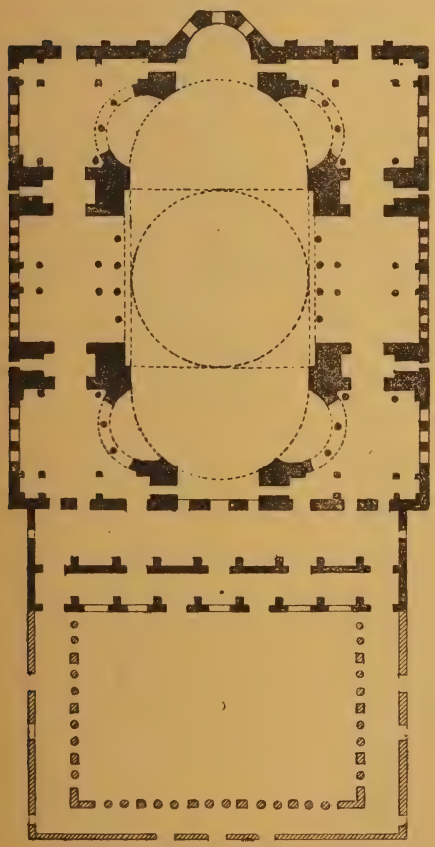

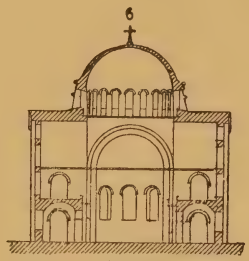


St Irène

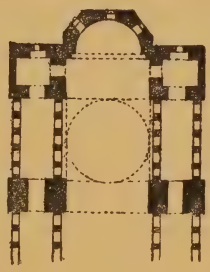

St Serge

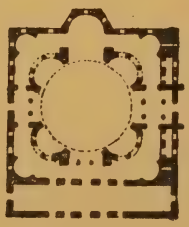

LES COUPOLES D'ORIENT ET D'OCCIDENT

par

M. Alphonse GOSSET, architecte.

remarquer les détails caractéristiques, a été, ou a dû être, le modèle sur lequel ont été construites toutes les autres coupoles du monde romain. Seulement sa décoration a subi une métamorphose, lorsqu'aussitôt sa construction, elle fut transformée en temple ouvert aux dieux des peuples de l'Empire, (Panthéon) auxquels Auguste voulut donner l'hospitalité (bien entendu sous la présidence de Jupiter Capitolin.) Cette forme ayant paru la plus avantageuse pour les grouper tous sur un pied d'égalité, comme autour d'une table. Malheureusement dans cette métamorphose, la décoration par caissons carrés empruntés aux soffites des temples (comme tels, ornements sacrés) effaça les détails de la construction primitive, d'un caractère tout différent et au contraire d'un effet ascensionnel, comme vous le verrez tout à l'heure. Celle-ci a heureusement été relevée au XVIIIe siècle par le grand graveur Piranesi, qui profitant d'une restauration des stucs, a eu la curiosité de fouiller plus loin et il a retrouvé dessous, l'ossature en briques de la voûte, figurée sur cette coupe, qui modifie très avantageusement les proportions de cette magnifique salle ; les verticales y ayant la prédominance sur les horizontales, principe qui devint la caractéristique de toute l'architecture du moyen âge [1] (pl. XV).

Quand le christianisme eût pris possession de l'Empire romain et de la direction de la civilisation, deux formes d'églises bien tranchées se présentèrent à l'attention des évêques : d'abord, la basilique judiciaire, salle longue, à nefs inégales, dans laquelle il était facile d'organiser l'*Ecclesia*, ou assemblée des fidèles ; puis, celles des petites chapelles circulaires

[1] Nous donnons en parallèle le Laconicum des Thermes de Caracalla, qui quoique diminué est construit sur le même plan.

Cette figure et celles qui vont suivre sont dues à l'obligeance de la Société centrale des Architectes français, qui les a fait faire en 1887 pour accompagner notre Conférence sur les anciennes églises et les mosquées de Constantinople. *Bulletin du Congrès des architectes français de* 1887, p. 314.

ou carrées des catacombes. Comme ils étaient pressés, la basilique fut préférée, surtout en Occident. La plupart des chapelles et des églises ont été faites sur ce type architectural, qui comporte une salle longue, divisée en 3 ou 5 nefs, terminée par une abside, avec ou sans cet espace transversal, appelé par Vitruve, chalcidique, qui devint le transept, d'où la forme en croix [1].

Mais en Orient les formes carrées ou circulaires, plus anciennes, luttèrent d'abord avec la forme longue, qui était aussi celle des synagogues, surtout lorsque Constantin eût fait élever à Jérusalem, sur le Saint-Sépulcre, une église ronde, d'après un plan analogue à celle édifiée à Rome par sa fille, sainte Constance (encore existante sous le nom de Baptistère, et dont voici le plan et la coupe); forme naturelle pour entourer une aussi sainte relique, ainsi exposée comme sous un baldaquin et pour permettre à tous de la voir, de toute part, sous le même jour, sur le pied d'égalité qui convenait à des frères.

Le croquis annexé à la relation de saint Arculphe, qui visita le Saint Sépulcre au VIIe siècle, ne laisse aucun doute sur la similitude des deux plans.

D'un autre côté, l'église Saint-George de Salonique (pl. XV) construite à la même époque, sur le même plan que le Panthéon, ainsi que vous pouvez en juger (on s'est contenté d'y ajouter un chœur, la Bema des Grecs) prouve aussi l'adoption du plan circulaire par les Chrétiens (voir Saint-Hélie à Brousse).

Un sanctuaire aussi vénéré, que le Saint-Sépulcre devait exercer une grande influence sur les autres églises chrétiennes élevées dans la contrée. Il n'y a donc pas lieu d'être

[1] Comme je l'ai démontré dans une étude sur l'évolution historique de la construction des églises chrétiennes, Paris, André Daly, 1886.

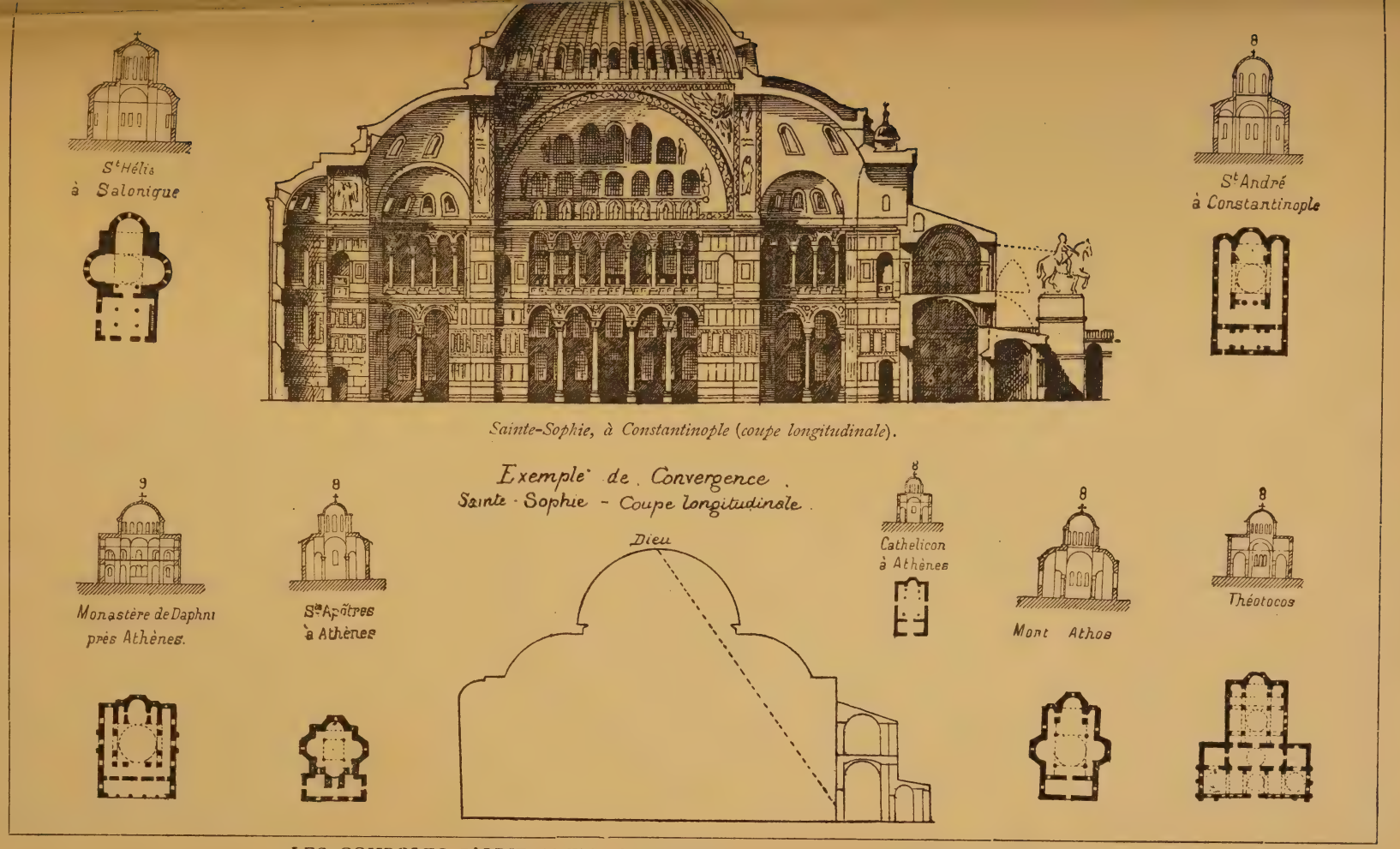


LES COUPOLES D'ORIENT ET D'OCCIDENT, par M. ALPHONSE GOSSET, architecte.

étonné que la forme architecturale en ait été imitée et qu'elle soit restée.

Malgré la sainteté de son origine, elle ne représentait pas encore aux Chrétiens le symbolisme cherché, (qui existait cependant déjà en Syrie même, comme le prouve la découverte par M. de Vogué du prétoire de Mousmieh, dans la Syrie centrale), *la forme en croix* (pl. XV).

Nombre d'auteurs se sont épuisés en hypothèses ingénieuses et poétiques sur l'origine du plan en croix grecque. Les uns, comme Ch. Blanc l'a répété, y ont vu l'assemblage de quatre gamma; les autres, une inspiration, etc. Tandis que l'humanité, qui est plus pratique que poétique, procède plutôt, en construction du moins, par tâtonnements, par imitations.

Je crois que le plan en croix grecque a été imité d'autres édifices de la Syrie centrale, ainsi disposés d'après les matériaux de la contrée, utilisés ingénieusement d'après leurs dimensions et leur résistance, pour couvrir une vaste salle carrée, au moyen de quatre points d'appui, comme le prouve la construction de ce prétoire, d'une station romaine sur la route de Damas, dont voici le plan, la coupe et la perspective qui montrent clairement l'esprit pratique du constructeur et comment la forme a dépendu ici de l'utilisation des matériaux. Tandis qu'au contraire partout ailleurs, les Romains faisaient plier les matériaux à une forme préconçue.

Ce plan est absolument identique à celui de la Théotocos de Constantinople, et d'une foule d'autres, considérés comme les types du genre (pl. XVII).

L'intention de figurer une *croix* a dû venir, de cette combinaison de construction, a des architectes syriens en quête du symbole. Le plan trouvé, ils l'ont ensuite perfectionné et complété. C'est ainsi que la voûte du centre, d'arête ou en arc de cloître qu'elle était, est devenue dans les églises une coupole, autre forme symbolique (le Ciel).

De la Syrie, comme le christianisme, elle a rayonné sur le monde. Communauté d'origine qui, vous le voyez, grandit sa respectabilité et dont doivent lui tenir compte, avant de l'écarter, ceux auxquels elle n'est pas sympathique.

En attendant le développement de cette synthèse chrétienne, il y eut des tâtonnements comme le prouvent ces dessins des deux autres églises syriennes d'Ezra et de Bosrah (pl. XV) où nous voyons les architectes orientaux chercher leur voie dans des combinaisons polygonales et circulaires enveloppées dans des carrés; formes d'églises dont parle Eusèbe, historien de Constantin.

Les hésitations dans la voie du perfectionnement du plan des églises à coupoles durèrent jusqu'au règne de Justinien qui, à l'instar des anciens Grecs, comprit le rôle de l'Architecture dans un État, son influence sur la civilisation d'une époque, comme étant le premier de tous les arts, celui qui donne le ton à tous les autres. En conséquence, il y donna l'importance d'une affaire d'état de premier ordre.

Les premières églises construites sous son règne furent élevées sur le plan syrien perfectionné, modifié en vue d'une extension; ainsi que le prouvent les plans de Saint-Serge existant encore à Constantinople, sous le nom de petite Sainte-Sophie (pl. XVI); remarquable aussi par sa coupole à côtes; et de Saint-Vital de Ravenne; celle-ci célèbre aussi par la disposition des exèdres réguliers autour du centre, et par la proportion aérienne de la coupole au-dessus de ces élégantes arcades.

Dans les deux, on retrouve les tribunes de Gynéoconitis pour les femmes, tradition des synagogues.

Élevée à la même époque, l'église de Sainte-Irène, (pl. XVI) dépendance du palais, montre un autre plan où la recherche de la forme en croix est évidente, et dans lequel on trouve aussi l'origine de plusieurs autres dispositions caractéristiques des églises grecques. Mais pour faire faire

l'effort suprême du perfectionnement, il fallut l'érection de l'église métropolitaine de l'Empire, de la cathédrale dirions-nous, de Sainte-Sophie, à la suite d'un incendie dans une émeute (pl. XVI et XVII).

Justinien, alors le monarque le plus puissant du monde, obligé de reconstruire son église de prédilection, voulut faire grand, et *il eut le courage d'en accepter les charges.* Slave d'origine (son nom est Oupvrada) il eut l'ambition d'élever à l'Éternel, un temple plus vaste que tous ceux connus. L'ancienne basilique avait une nef principale, de vingt à vingt-quatre mètres de largeur, il imposa à ses architectes (choisis en Asie), Anthemius de Tralles et Isidore de Millet, l'obligation de donner à la nouvelle, une largeur de *cent pieds* et de lui donner une magnificence exceptionnelle par la beauté des proportions et la splendeur d'une décoration symbolique.

Problème difficile eu égard à ces dimensions, étant alors déjà admis que dans une église chrétienne la hauteur devait l'emporter sur la largeur, et que les lignes dominantes de l'architecture devaient être les verticales, comme pour conduire la pensée vers le ciel. (Dans les temples du paganisme ce sont au contraire les horizontales qui dominent.)

La coupole s'imposait alors sur les églises, les architectes de Justinien pour porter la leur et l'allonger dans le sens de la nef durent inventer et imaginer cette superposition de coupoles, ajourées à la base, qui avec ses fines mosaïques à fond d'or forme la composition d'architecture religieuse la plus belle qui soit sortie de la main des hommes. Tout à l'heure je vous en montrerai les détails, en m'efforçant de vous en faire comprendre : la majesté grandiose et simple ; le spiritualisme chrétien ; car toutes les lignes de la construction et de la décoration conduisent les yeux vers *Dieu Pantocrator*, représenté au sommet de la coupole centrale, couronnant la hiérarchie céleste et bénissant l'assemblée des fidèles.

Dès l'entrée le visiteur saisi, embrasse l'ensemble de ces immenses voûtes de cent pieds, il est tout imprégné de leur majesté et de leur harmonie céleste, une émotion indescriptible ne le quitte plus, et il comprend l'exclamation de Justinien : *gloire à Dieu,* Salomon je t'ai vaincu.

Les Turcs ayant effacé les figures et remplacé ces parties de mosaïque à fond d'or par du badigeon, l'effet de cette splendide décoration en est sensiblement diminué, l'esprit en ayant disparu, avec les figures des anges et des saints, surtout du Pantocrator radieux dans la gloire des cieux.

Néanmoins les lignes de l'architecture étant intactes, on peut se représenter ce qu'elle a été, *une sublime symphonie religieuse* [1].

A ce sujet, vous me permettrez d'ouvrir une parenthèse et de vous présenter quelques considérations sur l'effet religieux produit par les deux formes d'églises, suivant leurs dispositions architecturales et leurs proportions.

Dans les églises à nef, il est obtenu, notamment dans nos cathédrales, par la longueur et la hauteur, ce sont des perspectives en profondeur. Les colonnades et les arceaux des nervures conduisent les yeux surtout au fond, où est le sanctuaire, à l'autel, *Sanctus Sanctorum.* Le saint Sacrement y apparaît ainsi comme l'évêque, le cardinal ou Sa Sainteté le Pape, au sommet de la procession, le *Summum de la hiérarchie religieuse, sur la terre.*

C'est à cette conception que nous devons nos splendides cathédrales du moyen âge, dont nous avons expliqué dans un autre ouvrage *(Évolution historique des églises chrétiennes)* la formation, depuis la basilique romaine jusqu'au perfectionnement dans les cathédrales du XIIIe et du XIVe siècles.

[1] L'architecture est la musique des pierres, disait au commencement du siècle, le philosophe Jouffroy, observation judicieuse, surtout à Reims, ou nous avons à Saint Remi, la symphonie du recueillement (devant un Tombeau) à la Cathédrale, Basilique du couronnement, la symphonie triomphale.

Chefs-d'œuvre admirables, que nous devons entretenir avec un soin pieux, car on n'en fera plus de semblables; cet art étant le produit d'une foi vive et naïve, surtout dans sa sculpture dont cette architecture ne peut se passer ; cette riche parure de statues et d'ornements, lui étant indispensable. L'un des caractères les plus visibles de cette sculpture c'est un naturalisme naïf, qui en fait le charme. Or, la naïveté est essentiellement un don de l'enfance, des peuples comme des individus, lorsqu'ils l'ont perdu, en avançant en âge, impossible de la retrouver (témoins il y a 50 ans les efforts infructueux d'Overbeck, qui ne diminuent pas son grand talent, son originalité).

Autre est l'effet religieux poursuivi dans les églises à coupoles dont je vous entretiens en ce moment; des trois dimensions, longueur, largeur, hauteur; la première qui est la dominante des églises à nef y est sacrifiée à la hauteur qui doit dépasser la largeur, car il n'y a qu'un couronnement, la coupole, qui est *l'image du ciel*, tel que nous le voyons; tous les regards devant pouvoir y converger librement dès l'entrée, comme vous le montrent ces plans. La perspective au lieu d'être en longueur ou profondeur, se développe uniquement en hauteur, jusqu'à l'image du ciel. La décoration murale suivant ainsi une marche ascensionnelle et convergente, on peut y représenter le déploiement d'une autre hiérarchie moins terrestre, représentant, à la base : les mortels, leurs luttes, leurs offrandes (ex-votos etc.), puis au-dessus, en montant, les martyrs, les récompensés, les saints et les saintes, les anges et les archanges, les apôtres; enfin, au centre et au-dessus de tous, planant dans les rayons de sa gloire, *Deus Pater omnipotens*, bénissant les fidèles prosternés dessous au pied de l'autel.

Figure colossale sur fond d'or, apparition grandiose, puissante, visible de tous les points de l'église, se présentant par-

tout en pleine lumière, grâce à l'éclairage par les multiples fenêtres de la base, qui forment une couronne de lumière au-dessus de laquelle cette représentation du ciel paraît suspendue. Effet troublant, dont on peut se rendre compte notamment dans l'église de Daphni, près Athènes, qui ayant heureusement conservé intactes ses vieilles et belles mosaïques, permet de se figurer ce qu'il a été à Sainte-Sophie, ce qu'il peut être encore dans une moderne église.

Tel est, Messieurs, le grand et religieux effet obtenu par le couronnement en coupole au-dessus d'une église cadrée circulaire ou polygonale, mais surtout en croix grecque, où elle figure ainsi, *le ciel sur la croix*.

Aussi, confiant dans la haute approbation de Sa Sainteté le pape Léon XIII, me permettrez-vous de vous présenter cette noble forme d'église comme très orthodoxe et par la simplicité de sa construction, applicable en tous pays.

Pour en revenir à Sainte-Sophie, quel qu'eût été l'effet produit dans le monde grec, alors déjà isolé de l'Occident, nous savons qu'il a été grand par l'exclamation de Justinien lors de la dédicace, elle ne paraît pas avoir été imitée dans l'empire, du moins, ce qui peut nous paraître extraordinaire, on n'en connaît pas de copie.

Peut être les accidents qui ont suivi son érection ont-ils plus effrayé les imitateurs que le désir du succès.

Voici le parallèle des différents types des églises grecques parvenues jusques à nous : Saint-André, le Théotocos, à Constantinople, le Catholicon et les Saints-Apôtres à Athènes, Saint-Hélie à Salonique, chapelle au Mont Athos, Daphni près Athènes (pl. XVII).

Comme vous le voyez, c'est le plan en croix grecque qui domine en Orient, et c'est celui qui passa avec la religion en Roumanie et en Russie. Sa caractéristique c'est la coupole à l'intersection des bras de la croix, portée sur les quatre pen-

dentifs de raccordement des arcs. Seules quelques églises d'Athènes, telle celle de Daphni, présentent une coupole sur huit points d'appui, motivés par les tribunes de Gynéoconitis (pour les femmes).

Les sanctuaires étant très nombreux en Grèce, tous sont petits et subdivisés encore par des *narthex simples* ou *doubles* ; leurs coupoles, à l'inverse de celles de Sainte-Sophie, sortent démesurément de la ligne montante des voûtes. Surélevées sur de hauts tambours, elles semblent vouloir se séparer de la masse ; l'unité y est rompue. Dès le x^e siècle, elles se multiplient, notamment au Nord et même à l'Athos; on en compte jusqu'à onze en Russie. Profusion fâcheuse ; substitution du pittoresque à la gravité religieuse, des effets à un effet de concentration vers Dieu, et qui comme toutes les déviations, eut plus d'imitateurs que le principe initial, si grand et si simple.

C'est ainsi que les Vénitiens en quête d'un modèle pour leur cathédrale de Saint-Marc, choisirent le type le plus compliqué des églises de Constantinople, celui d'une croix aux bras très allongés et très étroits couverts par cinq coupoles. De telle sorte que les yeux s'y égarent pl. (XIX) (ainsi que vous le montre cette figure), au lieu d'être conduits insensiblement vers le centre où est représenté le *Maître du ciel et de la terre*. Ce fut aussi le type que les Perigourdins imitèrent à Saint-Front et dans la contrée; à moins, comme le croit M. Dieulafoy, qu'il n'y soit une importation directe par des pèlerins ou des marchands Persans ou Syriens, alors assidus aux foires d'Auvergne (l'étude de certains détails paraît lui donner raison).

Pendant le moyen âge on ne trouve de coupoles que sur les églises rondes des Templiers, construites à l'imitation du Saint-Sépulcre, dont ils étaient les gardiens ; en France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, etc. ; puis en Italie,

sur les baptistères et sur quelques églises de la Lombardie. Celles des îles de Venise et de Ravenne appartiennent à la période byzantine.

Dans tous les pays soumis à l'influence grecque, sur le Danube, en Russie, en Arménie, on retrouve le type des petites églises dont nous avons parlé, approprié aux goûts particuliers de ces peuples ; surtout en Russie, où la forme de la coupole, sous l'influence mongole, subit une déformation très pittoresque. De sphérique, elle prit la forme d'une poire, qui est restée, et est maintenant considérée comme nationale. L'église de Saint-Bazile à Moscou en est le type le plus achevé, le plus pittoresque, comme vous pouvez en juger par cette perspective.

Quoi qu'il en soit, au point de vue de la construction, comme vous le voyez par tous ces plans, les architectes byzantins laissèrent inachevé le problème de l'égalisation des résistances autour du dôme central, ce sont leurs successeurs qui l'ont résolu dans la construction des grandes mosquées que leur demandèrent les sultans.

En effet, lorsque les Turcs prirent possession de Constantinople, séduits par la majesté de Sainte-Sophie, ils la conservèrent, et quand les sultans voulurent élever des Mosquées dignes de leur gloire, ils ne jugèrent pouvoir mieux faire que de prendre modèle sur celle-ci. N'ayant pas d'artistes, ils s'adressèrent à des architectes Grecs, qui ont tous construit ces magnifiques mosquées, l'orgueil de Constantinople, la ville des coupoles ; elles appartiennent donc à l'architecture greco-ottomane, dont voici les spécimens les plus remarquables, de chacun des quatre types auxquels elles appartiennent, représentés par ces plans.

1° Plan carré : Mosquée de Mirina et de Nouri-Osmanié, remarquable par la simplicité de ses proportions élégantes (pl. XVIII.)

Les quatre piliers qui forment le carré et portent la cou-

pole sur ses pendentifs, sont reliés par des murs perforés de nombreuses fenêtres, et par des galeries intérieures et extérieures qui occupent le terrain entre les saillies des contreforts.

2° Plan allongé à l'imitation du plan de Sainte-Sophie ; carré central allongé de deux demi-coupoles égales, et flanqué de deux bas-côtés, telles sont notamment les mosquées de Bajazet et de Soliman, dont voici le plan et la coupe (pl. XVIII).

3° Construction complète et logique, dans laquelle le carré de la coupole est flanqué de quatre demi-coupoles égales ; telles sont les mosquées : de Mahomet II, d'Achmet, de Yéni-Djami-Validé et de Zah Zadé (pl. XIX).

4° Coupole portée sur huit points d'appui, telle à Andrinople, la mosquée de Sélim, et à Galata, celle d'Azab-Kapou, qui est l'apogée de la légèreté (pl. XVIII et XIX).

Dans toutes, les architectes ont continué les procédés de construction des Byzantins (même l'ogive), changeant seulement les ornements. Les chapiteaux, les pendentifs, les concavités des niches creusées, sont décorés ou revêtus d'ornements en stuc, appelés improprement stalactites, formés d'assises de petits prismes et de biseaux saillants et rentrants, qui, au point de vue architectural, donnent beaucoup d'échelle. Mais dans les intérieurs, tout en continuant les mêmes formes, ils les ont habillées différemment pour modifier l'impression, la rendre gaie, vivante ; ce qu'ils ont obtenu par l'emploi : des fonds clairs, de la multiplicité des jours, de la dorure répandue légèrement comme de la poudre d'or, des vitraux colorés, et surtout par le chatoiement des couleurs dans les tapis, dans les revêtements de faïences, dans les inscriptions koufiques, dans les élégantes palmettes persanes qui s'élancent *diminuendo*, jusqu'au sommet des coupoles.

Les coupoles arabes ont une autre origine. Lorsque les

Arabes sont entrés en Perse ils y trouvèrent une civilisation supérieure. Sortis du désert ils n'avaient pas d'architecture uniforme ; indifférents aux questions d'art, ils pouvaient adopter ceux des vaincus, et ils surent en utiliser l'habileté et même la virtuosité. Or, en Perse, le monument architectural par excellence, c'était le palais de Satrape, le château massif, carré ; au centre duquel était une grande salle, tradition de l'Atrium, précédée d'un porche. Le Satrape de Darius, ou le Seigneur, tenait dans cette salle, ce qu'on appelle encore aujourd'hui *le divan*. Mais en avant le porche, en forme de grande voussure, abritait les gardes et permettait de recevoir les étrangers, d'où le nom de Porte, et de *Sublime Porte* donnée à celle du sérail où les sultans recevaient les ambassadeurs chrétiens. Un tableau de Bellini, au Louvre, représente une audience donnée ainsi à l'ambassadeur de Venise.

La salle carrée et sa voussure étaient donc le motif monumental par excellence. Aussi les Musulmans de la Perse et de l'Égypte y prirent-ils le type de leurs mosquées (par conséquent de leur architecture religieuse), qu'ils entourèrent de cours et de portiques, à l'instar des temples anciens.

Les mosquées de Perse sont donc composées de deux monuments; au centre une grande salle carrée couverte par une coupole et précédée d'un immense porche de même largeur, formant portail. Entrée la plus magnifique, la plus significative que l'on puisse donner à une salle d'assemblée de prières en commun, où par conséquent est invitée la foule.

C'est ainsi que nos pères faisaient précéder les nefs de leurs cathédrales de ces immenses voussures coniques qui se rétrécissent jusqu'aux portes, comme des embouchures, et semblent traduire l'invitation divine : *Ad me venite*.

Pourquoi ce modèle de porche si monumental et si expres-

sif ne s'est-il pas répandu en Occident? Je crois qu'on a eu grand tort de le négliger et que les architectes qui le comprendront en tireront un magnifique parti. Ceux de l'Exposition de 1889, qui n'ont pas craint de retourner à l'Ecole en Orient, s'en sont souvenu, et ils en ont essayé avec succès, notamment Bouvard, au pavillon du dôme central.

Vous vous rappelez l'effet de ce grand porche, quoiqu'il fut coupé par un balcon qui en diminuait beaucoup l'effet.

Jusqu'à présent, ce préambule d'une assemblée, *Ecclesia*, disait-on autrefois, n'a pu encore prévaloir devant les nôtres ; seule, Sa Sainteté le Pape Léon XIII, a daigné en approuver l'idée et nous exprimer sa satisfaction de le voir au frontispice du projet que nous lui soumettions (gravé dans notre étude sur *l'Évolution historique des Églises* et dont nous donnons ici une reproduction pl. XX). Précieuse approbation qui nous permet d'espérer qu'elle sera comprise et réalisée un jour ou l'autre.

Les Persans ne s'en sont pas tenus à leurs premières formes de coupoles ovoïdales et sphériques, ils les ont de bonne heure modifiées sous l'influence musulmane, pour leur donner la forme du casque sarrasin, qui est devenu le modèle de toutes les coupoles d'Égypte, notamment des mosquées du Caire.

Vous vous rappelez ce casque pointu apporté en Flandre par les compagnons de votre héros, Godefroid de Bouillon, qui se trouve dans tous les musées. Les architectes en ont même imité les damasquinures : en pierre, en Égypte, où le type est resté ; en faïence colorée en Perse, où la forme s'est modifiée sous l'influence mongole qui y introduisit, du Thibet ou de l'Inde, la forme en poire, devenue typique sur toutes les mosquées de la Perse et de la Tartarie, ainsi que vous pouvez en juger d'après ces dessins des principales mosquées d'Ispahan et du tombeau de Tamerlan à Samarcande. Vous

savez que de là, il a gagné la Russie, qui l'a conservé, et l'exporte sur toutes ses églises, telles celles : de Wiesbaden, la plus ancienne, de Paris, de Genève, de Vevey, etc.

Ces coupoles de la Perse vous montrent, autant que je le puis d'après ces dessins et ces gravures, les plus ingénieuses combinaisons de constructions en briques, non seulement celles des monuments religieux, dans les mosquées et leurs annexes, pendentifs, encorbellements, etc..., où se trouvent exécutés avec une grâce asiatique, une grande variété de tous les problèmes de la géométrie des voûtes sphériques, et qui devront vous intéresser, vous, Messieurs les Belges, qui êtes au premier rang parmi les briqueteurs de l'Europe ; mais encore dans les constructions civiles et domestiques, ainsi que vous pouvez en juger, d'après ces perspectives des voûtes de bazars, qui montrent à quel point la construction, faite avec art et recherches (d'un goût fin, comme celui des Orientaux), peut être décorative.

Après l'affaissement du style ogival au xv^e siècle et son impuissance finale, à la suite de son exubérante floraison flamboyante, c'est-à-dire d'un maniérisme intempérant et irréligieux, vous savez comment la coupole reparut en Occident, grâce au génie de Brunelleschi, qui, dans le concours ouvert pour couronner le transept de la cathédrale de Florence, comprit que pour *faire grand*, comme le demandait la majesté du temple saint et la gloire de la république, il fallait revenir à la simplicité de l'antique. Vous savez aussi qu'il édifia, sans cintres, ce dôme magnifique de 40 mètres, que Michel-Ange admira et déclara être une merveille.

Vous connaissez tous l'histoire de la construction de Saint-Pierre de Rome, que les Papes firent édifier pour être non seulement : leur église métropolitaine, mais, surtout, la *cathédrale de la chrétienté*, destinée à réunir tous les pèlerins venus des extrémités du monde chrétien ; celle pour laquelle il fallait nécessairement *faire plus grand encore*.

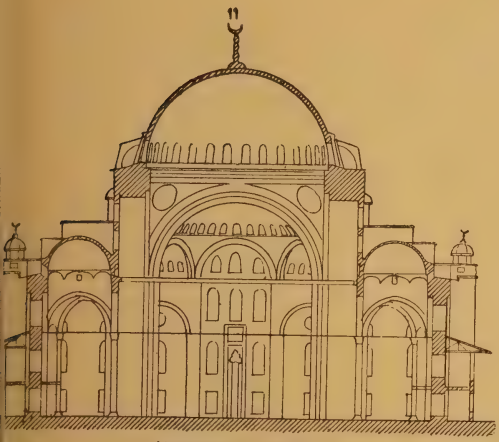


Mosquée de Soliman
à Constantinople

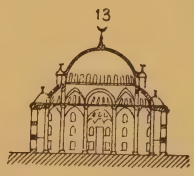


Mosquée d'Azab-Kapou

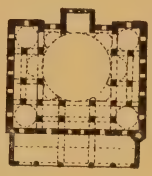

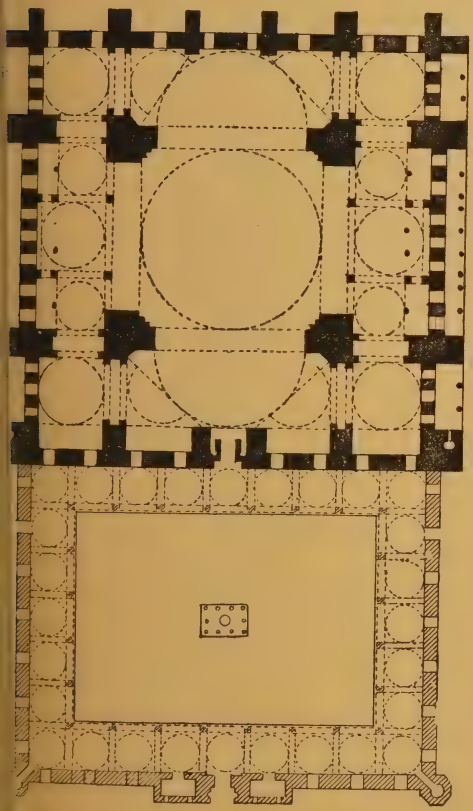

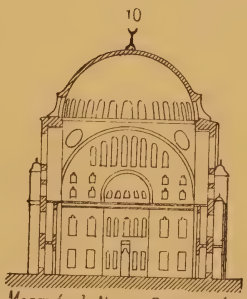


Mosquée de Nouri-Osmanié
à Constantinople

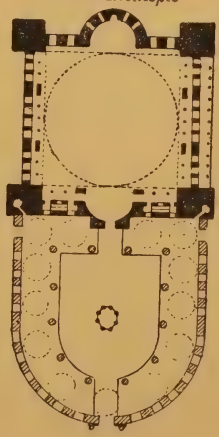

LES COUPOLES D'ORIENT ET D'OCCIDENT

par

M. Alphonse GOSSET, architecte.

Les péripéties de la construction sont relatées dans tous les guides de voyageurs ; pendant soixante ans, elle n'avança que lentement par suite des difficultés de la construction, et surtout des changements d'architectes, compliqués d'intrigues de cour, et de modifications des plans. A la fin, survint heureusement un Pape moins patient, qui, pour couper court à toutes les coteries d'architectes, fit venir un homme neutre, un sculpteur, Michel-Ange, auquel il donna plein pouvoir. Vous connaissez cette entrevue célèbre ; lorsque Michel-Ange reçut l'ordre de faire cette église, il avait quatre-vingts ans ; il s'excusa donc de ne pas assez connaître l'architecture et se défendit de sa mission, mais le Pape lui répondit : « *Fa grande, mi fili et presto.* »

Michel-Ange se rappelant le dôme de Florence, retourna le voir et vous connaissez son apostrophe célèbre en s'éloignant : « *Dôme magnifique, je vais tâcher de te donner une sœur sans pouvoir parvenir à faire mieux.* »

Bien qu'étranger aux monuments de l'Orient, alors hermétiquement fermés aux chrétiens, Michel-Ange, avec la sûreté du coup d'œil du génie, comprit que l'adoption de la coupole pour motif principal, entraînait celle du plan en croix grecque, dans lequel tout converge vers le centre, vers l'autel. Il édifia ainsi l'église actuelle, malheureusement modifiée par un de ses successeurs qui allongea la nef et, d'une croix grecque, fit une croix latine, dans laquelle l'effet du dôme est considérablement atténué. Au lieu de le voir dès l'entrée et d'en recevoir de suite l'impression, il faut s'avancer pour le voir, défaut aggravé par l'excessive surélévation du tambour du dôme que l'on ne voit bien que dessous. Conception religieuse inférieure à celle de Sainte-Sophie, comme les coupes vous le montrent, et diminuée encore par l'adoption d'une décoration architecturale dont les motifs sont empruntés à l'architecture courante, c'est-à-

dire d'un caractère général, au lieu d'avoir conservé l'ancienne décoration peinte ; innovation qui fit école et qui, exagérée au XVIIIe siècle, provoqua plus tard la réaction du romantisme.

Contrairement à ce qui s'était passé pour Sainte-Sophie dans le monde oriental, le Saint-Pierre, de la capitale des Papes, devint le modèle de toutes les églises à construire en Occident. Chaque pays, chaque ville, chaque abbaye voulut avoir une coupole sur le plan de Saint-Pierre.

La forme n'a pas varié, Michel-Ange avait élevé une coupole ogivale, elles sont toutes à section ogivale. C'est la forme, du reste, la plus chrétienne, la plus symbolique, étant la plus élancée vers le Ciel ; c'est aussi la plus facile à construire.

Voici les plans et coupes : de Saint-Paul de Londres, dans lesquels il faut signaler même en passant, une ingénieuse invention, celle des tambours coniques qui atténuent sensiblement les poussées latérales ; du Val-de-Grâce, des Invalides, du Panthéon, qui résument assez toutes les variétés du type en Europe. Mais la plus répandue c'est celle de Saint-Pierre de Rome, témoins les églises de Gênes, de Berlin, de Saint-Pétersbourg, Saint-Isaac. Vienne, seule, possède une coupole ovale en plan, qui, heureusement, n'a pas fait école ; car ses déformations en perspective, pour être originales, n'en sont pas moins malheureuses pour la simplicité de l'art religieux.

Depuis le commencement de ce siècle, le symbolisme si simple et si puissant des coupoles n'a plus été compris ; grâce au romantisme, le style ogival a pris une revanche de la renaissance. Mais comme l'humanité dans sa marche n'a pas coutume de vivre longtemps sur des imitations, surtout lorsqu'elles sont le plus souvent des corps sans âmes, tôt ou tard, elle se lassera de ces copies d'un autre âge et elle de-

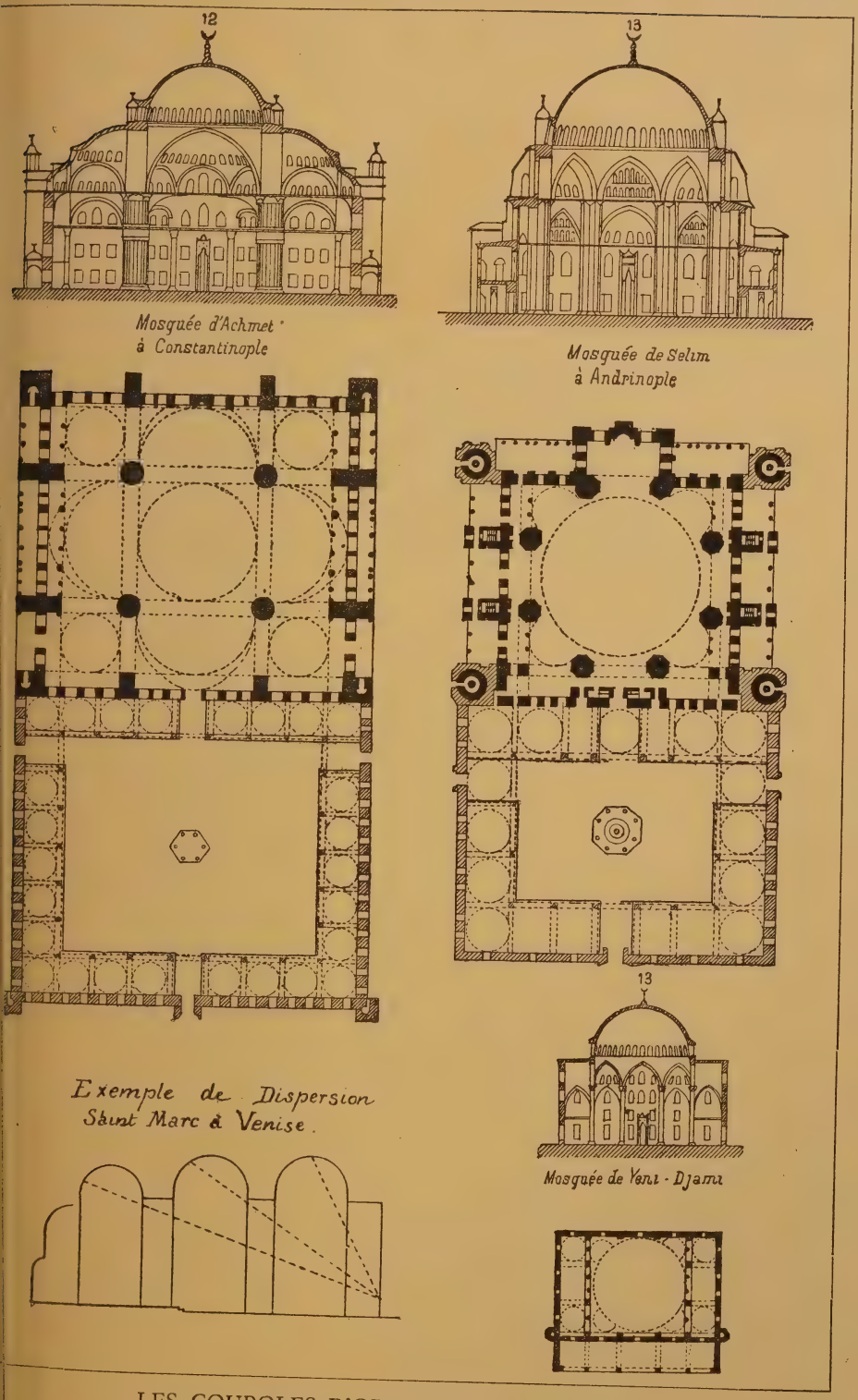


LES COUPOLES D'ORIENT ET D'OCCIDENT

par

M. ALPHONSE GOSSET, architecte.

mandera aux Néo-Moyen-Agistes, *des créations* en harmonie avec les autres œuvres de la civilisation.

Que seront-elles avec des longues nefs[1] ? On peut se le demander, car on n'en voit pas encore l'aurore.

Des deux conceptions religieuses, les églises à nef, comme nous l'avons montré ailleurs (*Évolution historique des Églises chrétiennes*) ont atteint l'apogée de leur beauté, de leur grandeur religieuse aux XIIIe et XIVe siècles, à l'aide d'une sculpture inimitable en sa naïve foi ; elles ont parcouru le cycle fatal, avec les plates-bandes et les voûtes : en plein cintre, en ogive, et même en parabole. Que faire maintenant qui égale Saint-Paul-hors-les-Murs à Rome, les Cathédrales de Chartres, de Reims, d'Amiens, de Cologne, de Saint-Pierre de Louvain, etc., etc... ? Honneur et courage à ceux qui trouveront. Mais en attendant, vous comprendrez pourquoi d'autres ont tenté de reprendre l'autre conception, celle qui oblige l'homme à lever les yeux au Ciel, au moins sur l'image qui en est représentée sur une *coupole*.

Cette forme d'église où l'autel occupant le milieu est bien le centre du rayonnement de la lumière divine, autour duquel se groupent les assistants (comme lors du *sermon sur la montagne*), celle dans laquelle toute la décoration converge effectivement et symboliquement vers Dieu représenté au sommet. Forme éminemment orthodoxe, aussi approuvée par Sa Sainteté le Pape Léon XIII ; et motif architectural offrant aux architectes l'avantage d'être resté incomplet des mains des Byzantins ; par conséquent d'être encore susceptible de se prêter à des perfectionnements, à des effets nouveaux, comme nous l'avons cherché dans ces projets, qui,

[1] L'église du Sacré-Cœur de Montmartre n'est pas une unité, c'est une adaptation de deux motifs différents juxtaposés ; à l'entrée, une croix grecque ; au fond, une abside énorme avec chapelles rayonnantes. Elle présente donc deux effets différents, l'un en hauteur, l'autre en profondeur. De telle sorte que la coupole, image du Ciel ne couvrira pas l'Autel, le Saint-Sacrement, comme à Saint-Pierre, mais les assistants.

malheureusement pour nous, attendent l'heure de l'exécution ; le seul qui ait daigné y sourire, étant le seul Souverain, le seul Évêque privé de terrains à bâtir.

En ce qui concerne la décoration des églises, il y a un autre point de vue, dont je vous demande la permission de vous dire deux mots, et qui peut toucher la Belgique, de tous temps Mère féconde de grands peintres.

Vous l'avez constaté, les églises à nefs, par conséquent les églises ogivales, ne présentent pas de surface pour l'exposition peinte des grandes scènes de la religion ; les piliers à faisceaux ; les arcatures remplaçant les fonds ; les voûtes divisées en une multiplicité de triangles concaves par des nervures très saillantes, ne laissent pas de places favorables pour les figures ; or, sans figures rattachées à une action commune, *pas de peinture spiritualiste,* c'est-à-dire religieuse.

Cependant, quel art doit être le plus développé dans les églises catholiques, si ce n'est la peinture ?

Depuis le XIIe siècle, même depuis le XIe, les architectes occidentaux, sauf en Italie, en ont accaparé la décoration. Aux peintures murales qui exaltaient la gloire de Dieu et des Saints, protecteurs de la Cité, ou du sanctuaire particulier, ils ont substitué tout leur système de moulures, de nervures, d'arcatures, etc., dont ils ont couvert toutes les surfaces murales. Tous ornements appartenant pour la plupart à la grammaire générale de l'époque, c'est-à-dire banale, sans liens avec le vocable du sanctuaire et appliqués partout [1].

Avec le système des piliers moulurés, des arceaux, l'architecte triomphe dans les églises ; on n'y voit plus que lui et son œuvre, simplice ou mièvre, froide ou luxuriante, comme au XVIe siècle, son caractère s'y impose souvent plus que celui du sanctuaire.

[1] Aux XIIe, XIIIe, XIVe siècles ces chapiteaux, ces nervures, ces ornements, que nous ne trouvons plus aujourd'hui que dans les Églises, étaient employés dans les édifices civils et autres.

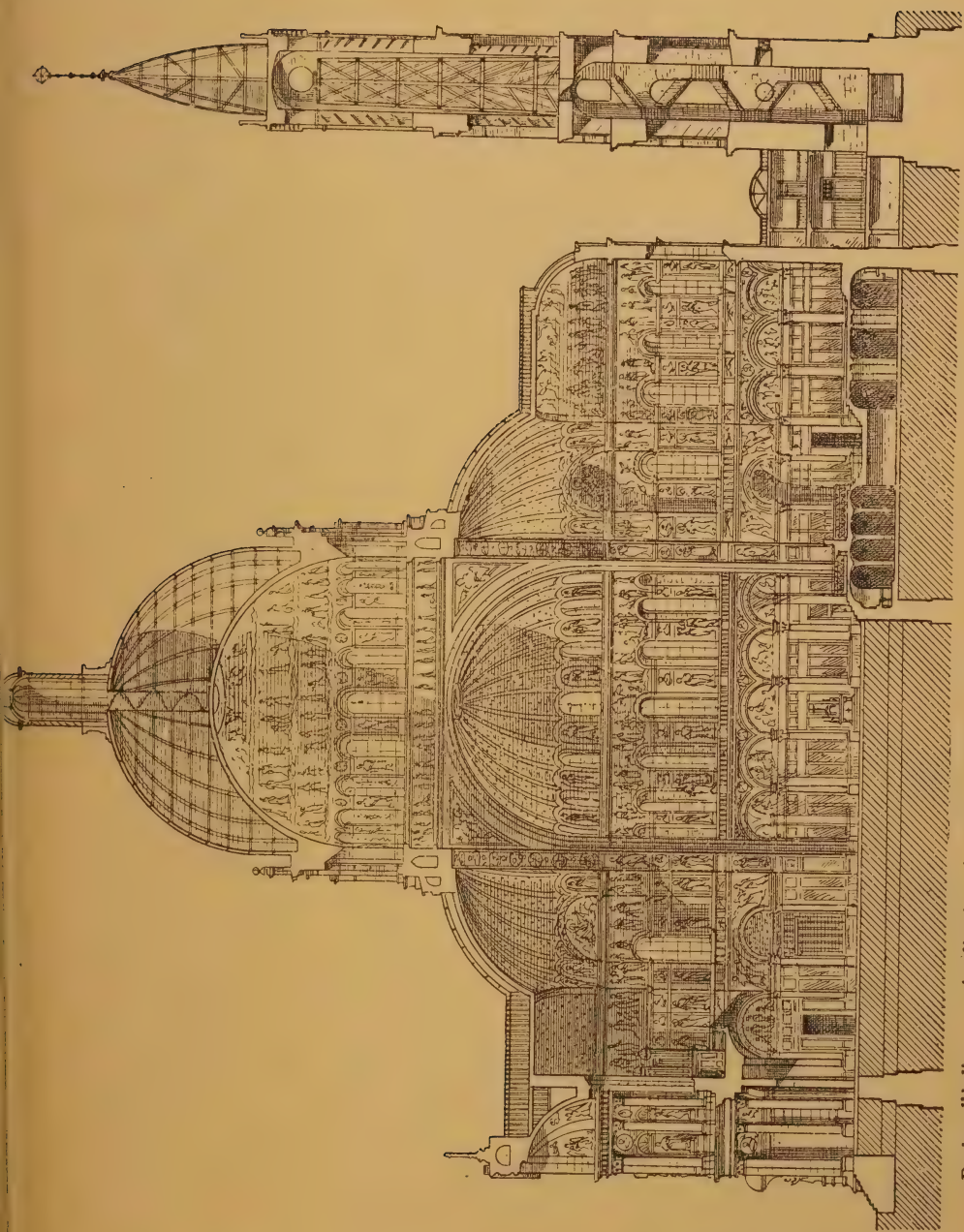

Projet d'église. — Application du système des coupoles. — M. ALPHONSE GOSSET, architecte. (Éch. de 0.002 p. m.)

Les ornements de l'architecture n'ont pas de caractéristique religieuse proprement dite, il n'y a que la peinture qui puisse en avoir une parfaite et complète.

La statuaire, qui n'a qu'un seul moyen d'expression, le relief, ne peut produire que des effets restreints ; car au delà de quelques mètres, les bas-reliefs paraissent déformés, ce qui nuit beaucoup à leur caractère, à la beauté que doit conserver la figure humaine, *chef-d'œuvre de la création ;* tandis que la peinture, avec ses deux moyens, le dessin et la couleur qui la met plus en vue, s'accommode de toutes les positions et se prête mieux aux effets particuliers et d'ensemble.

Il ne suffit pas dans les églises, d'occuper la pensée par la parole et la musique ; il faut encore lui donner à réfléchir, à s'élever, par l'exposition : des grandes scènes de la religion, des visions célestes et apocalyptiques, comme l'avaient compris autrefois les Grecs et les Italiens du moyen âge. Alors le prêtre peut en tirer un très grand parti pour l'enseignement, l'accomplissement de sa mission.

Pour développer des scènes, il faut des surfaces; et les surfaces on ne les trouve bien dans les églises à nefs, que sur les murs des basiliques latines, lorsqu'elles sont larges comme celles de Rome ; mais lorsqu'elles sont étroites, la perspective est déformée par le manque de recul. C'est ce qui arrive à Paris aux admirables fresques de Paul Flandrin à Saint-Germain-des-Prés (en outre coupées par les arcades), et surtout à celles de Saint-Vincent-de-Paul qu'on ne voit pas faute de lumière et de largeur ; tandis que dans les églises larges, couronnées par une coupole, le peintre a à sa disposition, non seulement des surfaces murales sur lesquelles il peut développer en confiance ses figures, certain qu'elles seront vues à leur point, mais encore la coupole, qui avec sa douce concavité, est au point de vue religieux

l'image du ciel, et facilite la même convergence qu'autour de l'autel.

Il y a toute une immense surface, pour y figurer la hiérarchie céleste.

Les pieuses fresques d'Italie ont malheureusement subi les injures du temps, et les admirables mosaïques d'Orient, celles plus graves encore des outrages des Turcs, qui les ont effacées ou les ont recouvertes; de telle sorte que les spécimens de ces décorations sont très rares, surtout celles de la belle époque, celles qui ont échappé aux Iconoclastes, aux Musulmans, et aux Restaurateurs.

Ceux d'entre vous qui ont vu la petite église de Daphni près Athènes, ayant grâce à son isolement dans la montagne, conservé ses anciennes mosaïques, se rappelleront leur grand effet, et surtout celui, incomparable, produit par l'image du Père Céleste qui dans des proportions colossales, couvre le sommet de la coupole, d'où il voit tout, *et qu'on voit de partout,* vous suivant toujours (pl. XVII, exemple de convergence).

Les italiens du moyen âge peignaient *Dieu* au fond de l'abside où son image perdait de sa puissance ne dominant pas, étant elle-même à un niveau inférieur, aux soffites de la nef, ou aux caissons des voûtes. Mais au sommet de la coupole, la figure divine plane réellement ; et, grâce à la mosaïque sur fond d'or, elle conserve malgré les années, sa splendeur symbolique.

Quelle image plus saisissante de la parole du prédicateur : « Mes frères, Dieu vous voit ». Aussi vous comprendrez, que l'art religieux n'a rien produit de plus grandiose.

L'avenir est donc aux coupoles; la science moderne, munie de tous les matériaux qui rendent possibles celles qui eussent été invraisemblables il y a cinquante ans, et de les décorer d'une façon inaltérable, grâce à la métallurgie, à la céramique et à l'émaillerie, permet d'en construire économiquement.

Quelles ressources !

La coupole, suivant l'expression de Sa Sainteté Léon XIII, est donc appelée à reprendre une grande place dans l'architecture religieuse.

Dans l'architecture civile, elle peut être grande aussi, grâce aux progrès de l'industrie; l'exposition de Paris, en 1889, en a fourni de nombreux et brillants témoignages.

Sans compter le dôme central, dont les élégantes nervures partaient du sol comme des roseaux gigantesques, pour former un berceau aérien et les deux coupoles centrales des pavillons des beaux-arts et des arts libéraux couvertes, comme celles de la Perse, de tuiles émaillées, nombre de pavillons isolés lui avaient emprunté leur motif principal ; ils en montraient toutes les variétés. Ils ont prouvé : sa souplesse à se prêter à tous les programmes civils et religieux ; à tous les modes de construction, en pierre, en briques, en fer, en bois et même en joncs ; à toutes les formes : trapues ou élancées; à tous les effets, monochromes ou polychromes. Les architectes connaissent donc maintenant toutes les ressources qu'elles leur offrent au point de vue pratique et esthétique.

Mais avant, dès le commencement du siècle, à l'aurore des perfectionnements de la métallurgie en 1811, l'architecte Bellanger dans la vaste coupole de la Halle aux blés de Paris (actuellement Bourse du Commerce, dont voici le plan primitif et la coupe), en fer fondu (comme on disait alors) avait montré les facilités que ce mode de voûte apportait aux constructeurs. Élégante et légère au possible, elle est restée un modèle que les progrès de la science ont confirmé. Incomprise par l'auteur de la transformation, elle est aujourd'hui plâtrée et perdue pour l'enseignement de l'art français.

Plus près de nous de 1862 à 1865, Henri Labrouste dans la construction des coupoles en fer et en porcelaine de la salle de travail de la Bibliothèque nationale à Paris, chef-

d'œuvre de goût et de raison, avait par un coup de maître, ouvert la voie au mariage du fer et des émaux dans l'art moderne.

Cette voie ouverte, on peut en attendre beaucoup ; la Belgique, qui est riche productrice de métallurgie et de céramique, ne peut y rester indifférente et je crois qu'elle y prendra, comme dans toutes les œuvres de la civilisation, une grande et honorable place.

—

M. Gosset fait ensuite passer en revue à ses auditeurs, la collection de ses dessins des principaux édifices à coupoles dont il vient de rappeler l'histoire, tous plans et coupes au centième ; ces dernières à double effet, montrant d'un côté la construction et de l'autre la décoration, qui ont servi à composer les planches de son remarquable ouvrage sur les « *coupoles d'Orient et d'Occident* [1]. » Il leur fait remarquer la caractéristique de chacun, la raison d'être des dispositions, des proportions, de la décoration et leur signification esthétique d'après les influences utilitaires, politiques et religieuses.

Il montre les modes de bâtir et les résultats; la relation entre les formes et la décoration dont elles ont été recouvertes, celles entre les formes et les climats, les milieux pour lesquels elles ont été créées, et il insiste surtout sur les applications à l'art moderne.

Montrant ce qui a été fait jusqu'à présent, il indique aussi ce qui reste à faire pour tirer parti de tous ses avantages.

Les voûtes sphériques étant les plus simples et les plus économiques, celles qui emploient le moins de matériaux, (moitié moins que la voûte en berceau), les seules qui peuvent

[1] Les coupoles d'Orient et d'Occident par Alph. Gosset. — Librairie centrale des Beaux-Arts, 13, rue Lafayette, Paris.

être élevées sans cintres, au moyen de l'appareil en couronne, enfin celles dont la poussée est la plus faible, moitié également de celles en berceau.

Il fait voir aussi par de nombreux exemples, qu'elles sont faciles à décorer, soit qu'on les ajoure à la base comme à Constantinople, ce qui leur donne le maximum de légèreté; soit qu'on les laisse inachevées comme celles du XVIII^e siècle, mais en faisant remarquer que le jour du haut au contraire, *abaisse*.

En présence de ces nombreux avantages, l'orateur invite ses collègues à les étudier, à s'en rendre compte et à y chercher une voie d'avenir.

M. le Président. — Messieurs, la Société adresse de chaleureux remerciements à M. Gosset pour la revue qu'il nous a faite d'une manière si complète, d'édifices si intéressants. Je tiens à appuyer tout spécialement sur l'ampleur qu'il a donnée à sa conférence.

Nous vous demanderons, Messieurs, de proclamer MM. Gosset et Lucas, membres correspondants de la société d'archéologie. *(Applaudissements unanimes)*.

Nous tenons essentiellement à conserver d'une manière indélébile le souvenir de ces deux hommes d'élite qui ont donné grande expression aux choses qu'ils nous ont exposées avec tant de cœur et tant d'ardeur.

Je vous demanderai de donner une petite extension aux remerciements que j'adressse à ces Messieurs. J'ai d'autres remerciements en effet à adresser : au Gouvernement provincial du Brabant pour l'appui qu'il nous a prêté pour l'organisation de cette séance et à M. le Bourgmestre de la ville de Bruxelles qui a bien voulu mettre à notre disposition cette superbe salle. *(Applaudissements)*.

M. Gosset. — Nous vous remercions, Messieurs, de l'honneur que vous nous faites en nous associant aux travaux de

votre savante société et vous prions de croire que dans l'avenir, nous tâcherons de justifier notre titre de membres correspondants par un entier dévouement aux intérêts de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

M. Lucas. — Je joints mes remerciements à ceux de M. Gosset.

— L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à midi trois quarts.

## Visite au Musée d'Art ancien au Parc du Cinquantenaire à Bruxelles.

La séance dont on vient de lire le compte rendu *in extenso*, a été précédée d'une visite le 26 juillet 1890, à 2 heures, dans les galeries du Musée d'Art ancien, récemment installé dans ses nouveaux locaux.

Conduits par M. J. Destrée, conservateur ff. du Musée et conseiller de la société, un grand nombre de membres ont pris part à cette excursion très réussie et ont pu étudier à loisir les collections très intéressantes qui viennent d'être livrées à l'étude et à la curiosité publiques.

### Banquet du dimanche 27 juillet 1890.

Comme suite à l'assemblée générale extraordinaire, un banquet a réuni les membres de la Société dans la grande salle des fêtes de l'hôtel du Grand Miroir, à Bruxelles.

Au milieu de l'assemblée choisie qui avait tenu à prouver

par sa présence, l'intérêt qu'elle porte à notre Société, on remarquait avec plaisir la présence de l'honorable bourgmestre de la ville de Bruxelles, M. Ch. Buls ; de MM. Alphonse Gosset et Charles Lucas, architectes à Reims et à Paris ; Alphonse Casse, membre de la Chambre des représentants pour Bruxelles ; Delessert - de Mollins, membre effectif à Croix-Wacquehal (France) ; Hubert et J. De Soignie, de Mons ; Alph. De Schodt, Alex. Henne, etc., etc.

A l'issue du banquet, M. le comte van der Straten-Ponthoz, président, a ouvert la discussion sur la conservation des monuments.

L'assemblée a entendu avec plaisir les discours de MM. J. Destrée, Ch. Lucas, P. Saintenoy, Th. de Raadt, E. de Munck, sur cette question et a conclu à la nécessité d'une législation spéciale pour la Belgique avant de trop faire connaître au public la valeur de certains objets d'art.

ESSAI D'UNE CARTE

# PRÉHISTORIQUE ET PROTOHISTORIQUE

## DES ENVIRONS DE MONS

Depuis quelque temps on cherche, au sein de nos sociétés scientifiques, les moyens pratiques d'arriver à l'exécution d'une carte archéologique détaillée, préhistorique et protohistorique, à légende internationale.

Cette carte, destinée à donner sur un simple coup d'œil l'état de notre pays dans les temps anciens, devra indiquer les points précis où les découvertes ont été faites et montrer de cette façon :

1° La position préférée par les peuples préhistoriques, les Celtes, les Germains, les Romains et les Francs, pour l'installation de leurs demeures et l'établissement de leurs cimetières ;

2° La succession de l'habitat, en un même lieu, de plusieurs peuples ;

3° La transformation fréquente de ces stations en bour-

gades et châteaux-forts du moyen âge, noyaux de nos villes et villages d'aujourd'hui.

Nous nous permettons donc de venir soumettre à nos collègues, cet essai exécuté suivant les règles tracées dans l'un de nos derniers congrès et qui porte sur une région que nous habitons et que nous connaissons à fond, celle des environs de Mons.

HISTORIQUE

Faisons, le plus brièvement possible, l'historique de la question en ce qui concerne la Belgique.

Dès 1842, l'Académie royale décida la publication d'une carte archéologique du pays, dont l'exécution fut confiée à Roulez, professeur à l'Université de Gand. Une dizaine d'années s'était écoulée et le travail n'avait point encore reçu son achèvement, lorsque parut la *Carte archéologique, ecclésiastique et nobiliaire* de van der Maelen [1].

Assez complète relativement aux découvertes qui avaient été faites jusqu'à cette époque, cette carte présentait cependant de grands défauts.

L'échelle en était trop petite et partant les points précis des trouvailles n'étaient nullement indiqués; on voyait, au contraire, un grand nombre de signes s'aligner au-dessus du nom des localités. Ces signes, à leur tour, étaient défectueux et ne présentaient aucune des qualités requises actuellement.

En 1877, nous eûmes une nouvelle carte archéologique, celle de Van Dessel [2].

Plus complète toutefois que la précédente, elle offrait cependant encore à peu près les mêmes défauts.

[1] Carte archéologique, ecclésiastique et nobiliaire de la Belgique, dressée d'après les principaux ouvrages historiques et nobiliaires, à l'échelle de 1 à 200,000, par Joseph van der Maelen. Bruxelles, établissement géographique, MDCCCLIII.

[2] Carte archéologique de la Belgique. Périodes antéhistorique, romaine et franque, dressée à l'échelle de 1/375,000 par Camille Van Dessel.

Mais l'ère des perfectionnements était ouverte, car en 1874, lors de la septième session du congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, tenue à Stockholm [1], une commission [2] était nommée pour étudier le projet de M. Chantre d'une *Carte archéologique préhistorique à légende internationale* et en préparer l'exécution.

Cette commission adopta alors en principe les signes conventionnels qu'on lui proposa et *pour modifier cette légende suivant les indications de chacun des membres de la commission, on nomma une sous commission* [3] *chargée de centraliser les observations, et d'adresser un rapport sur les travaux de la commission.*

Dix années s'étaient de nouveau écoulées, et nul essai de réalisation du projet de M. Chantre n'avait été tenté chez nous, lorsqu'au congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique, tenu à Anvers, en 1885, la première section, sur la proposition de M. le docteur V. Jacques, émit le vœu suivant : *Il serait hautement désirable de dresser, au moyen des signes conventionnels usités en France, une carte préhistorique et protohistorique de la Belgique. A cette carte serait joint un catalogue indiquant, pour chaque localité, les découvertes archéologiques se rapportant aux époques préhistorique, gauloise, germanique, romaine et franque, et mentionnant les musées et collections où se trouvent les objets découverts.*

Ce vœu, adopté en séance générale, fut développé par son auteur, l'année suivante, à Namur [4].

Enfin, à Bruges, en 1887, la question fit un grand pas. On y discuta longuement les moyens pratiques d'exécution, et la

[1] Le 16 août, en la séance de clôture.

[2] Cette commission, tout à fait internationale, était composée de MM. Capellini, Virchow, Romer, Dupont, Engelhardt, Chantre, Ewans, Lorange, Hans Hildebrand, Leemans, Desor et Lerch.

[3] Composée de MM. Chantre et G. de Mortillet.

[4] Voir compte rendu des travaux du Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique à Namur, août 1886.

proposition de M. Du Fief, secrétaire-général de la Société de géographie, fut définitivement votée.

Cette proposition peut se traduire comme suit ;

1° Adopter les signes internationaux créés par M. Chantre;

2° Inviter les sociétés archéologiques :

*a*) à engager leurs membres à remettre des croquis de carte signalant leurs découvertes particulières ;

*b*) à reporter ces croquis sur une seule carte à l'échelle du $\frac{1}{40.000}$, permettant de donner beaucoup de détails.

3° Laisser à l'avenir le soin, à une société que l'on désignera, ou même à une ou plusieurs personnes, de reporter en résumé toutes les indications des cartes régionales sur une carte d'ensemble, soit au $\frac{1}{160\ 000}$, en séparant ces indications de manière à faire une carte spéciale pour chaque époque.

### ÉCHELLE DE NOTRE CARTE

Le levé topographique militaire à l'échelle du $\frac{1}{40.000}$ dont l'adoption a été prônée pour servir de canevas aux cartes régionales ou cartes particulières des sociétés, et dont vous avez ici un spécimen sous les yeux, se compose de soixante-douze feuilles seulement pour tout le pays.

Cette carte est suffisamment grande pour pouvoir y multiplier les indications et surtout y préciser la position des monuments et le lieu des découvertes.

### SIGNES

Nos signes qui sont simples, tranchés, spéciaux, universels, aussi mnémoniques que possible et multipliables, ont été empruntés à la légende internationale de M. Chantre.

Ce sont les signes préhistoriques que nous avons augmentés suivant le besoin.

### DISTINCTION DE L'AGE

L'emploi de signes complémentaires pour déterminer les

époques ayant l'immense inconvénient de compliquer les signes radicaux et dérivés ainsi que de surcharger les cartes, nous avons distingué les âges au moyen de couleurs différentes, bien tranchées.

C'est ainsi que nous avons tracé nos signes :

| | | |
|---|---|---|
| en vert | pour l'époque | paléolithique; |
| en rouge | » | néolithique; |
| en noir | » | gauloise; |
| en jaune | » | germanique; |
| en violet | » | romaine; |
| en bleu | » | franque. |

### ÉPOQUE PRÉHISTORIQUE
### PALÉOLITHIQUE

On peut observer, au sud et à l'est de la ville de Mons, dans les nombreuses carrières ouvertes actuellement pour l'exploitation des phosphates de chaux, dans certaine tranchée de chemin de fer, ainsi que dans bon nombre de chemins creux, le dépôt caillouteux de la base du quaternaire.

Ce dépôt renferme, associés parfois à des ossements d'éléphants et de rhinocéros, des éclats de silex retouchés sur les bords et des haches en forme d'amande présentant généralement le type dit *chelléen*. Nous indiquons ces gisements d'objets par le signe Δ rappelant la forme amygdaloïde de ces haches.

Parmi ces dépôts, on a eu la bonne fortune, en 1865, lors de l'ouverture de la tranchée de Mesvin, de découvrir l'emplacement d'un foyer.

Nous avons fixé l'endroit où cette découverte a été faite au moyen du signe ∴, formé de trois points disposés comme le sont souvent les pierres d'un foyer en plein air.

### NÉOLITHIQUE

Les découvertes d'objets se rapportant à cette période

ont été très fréquentes dans la région dont nous nous occupons.

Nous avons d'abord à indiquer le lieu de la trouvaille d'une hache, d'un outil ou d'un éclat quelconque rencontré isolément. Nous traçons pour cela un triangle équilatéral △ car il est impossible de faire ici de la mnémonie.

Pour désigner l'endroit où des objets ont été trouvés réunis, groupés ou simplement peu éloignés les uns des autres, nous nous servons du signe ⊖ qui n'est que la transformation en losange du signe précédent par l'adjonction à sa base d'un autre triangle semblable, ce qui indique l'idée de plusieurs découvertes.

Nous avons délimité exactement sur notre carte, par une ligne brisée ou sinueuse, les lieux où des preuves d'une habitation prolongée, comme des foyers, des emplacements de huttes, des puits d'extraction ou des ateliers de taille ont été constatés.

Le signe ⋀ évoque suffisamment, pensons-nous, l'idée d'un tente ou d'une hutte.

Le signe ⋏ qui représente le pic en bois de cerf que l'on retrouve dans les puits et galeries d'extraction du silex, indique la mine ou la carrière.

Le losange plein ◆ signe purement conventionnel, désigne un atelier de taille.

Un astérisque ★ marque l'endroit où l'on a recueilli un objet, arme ou outil, en roche étrangère à la région explorée.

Enfin, l'itinéraire supposé, le sentier d'échange, ce chemin primitif qui, pour éviter les bas-fonds et les lieux marécageux, a vraisemblablement suivi les hauteurs et les crêtes de partage des eaux, cette ligne fictive que l'on peut tracer en prenant comme point de repère les diverses stations, est indiqué par un pointillé.

Aucun objet attribuable à l'âge du bronze n'ayant été rencontré jusqu'ici dans nos environs, force nous est de passer directement à l'époque celtique ou gauloise.

### ÉPOQUE CELTIQUE OU GAULOISE

Refoulés vers les régions du sud dès longtemps avant la conquête de César, par l'arrivée de nombreuses hordes germaniques, les peuplades celtiques ou gauloises qui habitaient la Belgique. nous ont laissé fort peu de traces de leur séjour.

A part quelques monnaies et quelques tessons de poteries que nous avons indiqués, suivant le cas, par les signes : *découverte isolée,* ou *découverte d'objets réunis*, aucune trouvaille importante n'a été faite aux alentours de Mons.

### ÉPOQUE GERMANO-BELGE

Notre pays était donc germanisé ou, si l'on préfère, occupé en majeure partie par des peuplades germaniques devenues des nations belges, lorsque César y pénétra. Il le constate dans ses commentaires [1].

Malgré cela les découvertes d'antiquités germaniques ou germano-belges n'ont guère été fréquentes jusqu'ici.

Il a existé toutefois à Bernissart une tombelle sépulcrale par incinération, totalement détruite aujourd'hui, que l'on a cru pouvoir rapporter à cette époque.

Nous l'avons indiquée au moyen du signe radical *tumulus, tombelle* , qui est un segment de cercle, et que nous avons surmonté du signe *sépulture par incinération* sur lequel nous aurons à revenir plus loin, , puis nous

[1] La plupart des Belges, dit-il, sont issus des Germains ; ils ont autrefois passé le Rhin et se sont fixés dans la Belgique à cause de la fertilité du sol, et en ont chassé les Gaulois. *(De bello gallico*, L. II, c. IV.)

avons biffé le tout à l'aide d'un double trait pour exprimer que le monument n'existe plus.

ÉPOQUE BELGO-ROMAINE

Les traces de la domination romaine dans notre pays, depuis la conquête de César, l'an 57 avant J.-C., jusqu'à l'établissement définitif des Francs, sont fort nombreuses.

Outre les deux grandes voies stratégiques qui, de Bavay, ancienne capitale de la Nervie et point initial du réseau belge, se dirigeaient, l'une sur Trèves, par Arlon, l'autre sur Cologne, par Tongres et Maestricht, une foule d'autres voies secondaires reliaient entre eux et aux grandes chaussées, dont il vient d'être question, les postes fortifiés et les innombrables établissements qui, sous le nom de *villæ*, servaient d'habitations aux colons romains et aux Belges romanisés qui s'adonnaient au négoce, à la culture et à l'exploitation des minerais de fer.

Les vestiges de ces établissements ont été signalés par toute la Belgique, mais ils sont particulièrement abondants dans les provinces de Liège et de Namur, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et aux environs de Mons.

Nous avons commencé par tracer les routes et par déterminer l'emplacement des camps.

C'est grâce, en effet, à la sécurité qui résulta de leur installation que, durant les IIe et IIIe siècles de l'ère chrétienne, notre pays se couvrit de villas confiantes.

La voie de premier ordre *(strata via)*, construite dans un but purement stratégique, est indiquée par un trait fort.

La voie secondaire *(diverticulum)*, reliant entre elles les grandes chaussées, par un trait moins accentué.

Les routes vicinales *(viæ vicinales)*, donnant accès aux divers établissements, par un trait léger, ou, si nous

n'en retrouvons plus trace, par une ligne fictive en pointillé.

Le camp, l'enceinte fortifiée, *l'oppidum*, est représenté par un carré dont l'un des côtés est incomplet, ou à demi-ouvert d'un côté, afin qu'il soit impossible de le confondre avec le rectangle dont nous réservons l'emploi pour désigner un établissement quelconque (villa, foyer, relais de poste, tuilerie, etc.).

Ce signe désigne l'endroit où un travail de terrassement a rencontré et coupé un aqueduc.

La trouvaille d'une monnaie, d'un fragment de tuile ou d'un tesson de poterie est renseignée par le signe *découverte isolée;* plusieurs de ces débris gisant ensemble ou à peu de distance les uns des autres en un même lieu, sont indiqués par le signe *découverte d'objets réunis*.

Qui dit habitations, agglomérations, dit sépultures, cimetières. Nous exprimons l'idée générale de sépulture par une ligne horizontale prolongée vers le haut par deux petites lignes obliques divergentes. Ce signe représente assez bien la coupe d'une tombe ; mais comme nous avons affaire ici à des sépultures par incinération, pour compléter notre indication, nous mettons, vers le milieu et à l'intérieur de notre signe radical, un point destiné à rappeler un amas de cendres.

Étant donné que plusieurs sépultures réunies en un même lieu forment un cimetière, il nous a suffi pour cette désignation de tracer à l'intérieur du signe radical, à droite et à gauche de notre point, le signe mathématique +.

ÉPOQUE FRANQUE

Les Francs dont les invasions partielles, mais progres-

sives, commencées chez nous de très bonne heure, avaient abouti, vers le milieu du v^e siècle, à la conquête générale et définitive de la Belgique, nous ont laissé des traces importantes de leur long séjour en les seuls monuments qu'ils daignaient construire, c'est-à-dire en leurs tombeaux.

Cependant, notre regretté confrère Charles De Bove a retrouvé à Élouges, sur l'emplacement d'un cimetière de cette époque, les aires circulaires de plusieurs huttes demi-souterraines qu'il n'hésitait pas à attribuer aux Francs.

Nous avons noté ces emplacements au moyen du signe , déjà connu.

Les tombes sont toutes à inhumation; nous les avons indiquées en traçant à l'intérieur du signe radical une petite barre en long, désignant assez bien ce mode de sépulture où le cadavre est habituellement étendu tout de son long .

En y ajoutant le signe + ( ) nous exprimons l'idée de cimetière.

SIGNES RELATIFS A L'ÉTAT DES MONUMENTS

Il nous reste encore à faire connaître :

*a*) si les monuments ont été fouillés ;

*b*) s'ils sont détruits ;

*c*) s'ils sont douteux.

Dans le premier cas nous avons tracé, sous les signes, un petit cercle o rappelant l'excavation laissée par la fouille.

Dans le second cas nous avons biffé le signe par un double trait X.

Enfin, dans le troisième cas nous nous sommes servis du vulgaire point d'interrogation.

Exemples :

Substructions fouillées

Substructions fouillées et totalement détruites

Tombelle sépulcrale par incinération totalement détruite

Tumulus douteux

Cimetière par inhumation fouillé

POSITION DES SIGNES

Le signe est placé, avec toute l'exactitude possible, à l'endroit où la découverte a été faite. Quand, par suite de l'ancienneté de la trouvaille, de l'insuffisance, de l'inexactitude ou du manque absolu de renseignements, il nous a été impossible de déterminer le point précis, nous avons posé le signe au-dessus du nom de la localité.

Nous avons procédé de même (voir Givry) lorsque l'endroit exact se trouve sur la partie du territoire non comprise sur notre feuille.

CATALOGUE

Enfin l'énumération suivante complète notre travail :

ASQUILLIES.

Epoque paléolithique.

Gisement d'objets.

Collection DE MUNCK.

*Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VI, p. 182.

Epoque néolithique.

Objets en silex, atelier de taille.

Collection DE MUNCK.

*Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VIII, p. 38.

AUDREGNIES.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection de M. T. BERNIER.

*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. XX, p. 77.

Epoque belgo-romaine.

Diverticulum.

BAISIEUX.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection BERNIER.

*Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VI, p. 71.

Epoque belgo-romaine.

Diverticulum.

BASÈCLES.

Epoque franque.

Cimetière.

Collections de la Soc. d'ANTHR. de Bruxelles.

*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XVI, année 1849, 1re partie, p. 669. — *Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. III, p. 360.

BAUDOUR.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection de M. LETOT, propriétaire à Baudour ; col. DE MUNCK.

*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XV, 2me partie, p. 191. — *Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VI, p. 71.

Epoque celtique ou gauloise.

Pièce d'or.

Collection LETOT.

*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XVI, 1re partie, p. 664.

Epoque belgo-romaine.

Substructions.

*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XIV, 1re partie, p. 221 et t. XVI, 1re partie, p. 664.

BERNISSART.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Ancienne collection TOILLIEZ (acquise par M. John EVANS).

*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. I, p. 83 et t. XVI, p. 551.

Epoque germano-belge.

Tombelle.

*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. I, p. 83 et t. XVI, pp. 551 et 573.

BLATON.

Epoque belgo-romaine.

Substructions, cimetière, camp.

*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. VI, p. 138; t. XVI, p. 572 Note 1.

BOUGNIES.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection DE LOË.

Epoque celtique ou gauloise.

Monnaie.

*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. XV.

BOUSSOIT.

Epoque paléolithique.

Gisement d'objets.

*Compte rendu du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques*, 6e session, Bruxelles 1872, pp. 264 et 265.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection DE MUNCK.

BOUSSU.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

*Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VI, p. 71.

Epoque belgo-romaine.

Pièces de monnaie.

*Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers* publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XXIII, 1848-1850.

CASTEAU.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection DE MUNCK.

*Compte rendu des travaux du 4me Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique, à Charleroi*, 1888, p. 265.

Epoque belgo-romaine.

Cimetière.

*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. XX, p. 445.

NOTE : Les renseignements contenus dans cet article ne sont pas assez précis pour indiquer d'une façon exacte le lieu de cette découverte. Il n'existe pas de *Bruyère d'Hasnon* à Casteau, ou plutôt aucune partie de bruyère n'est désignée actuellement sous ce nom. Il existe un *Bois d'Hasnon* ou *d'Hanon*, mais sur le territoire de la commune de Masnuy-Saint-Jean. Nous plaçons donc notre signe au-dessus du nom de la localité.

CIPLY.

Epoque paléolithique.

Gisement d'objets.

Collection de M. l'Ingénieur LEMONNIER.

Epoque néolithique.

Objets en silex, galeries d'exploitation.

Collection DE MUNCK.

*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XVIII, 1re partie, p. 660.

— *Compte rendu du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques*, session de Bruxelles, 1872, p. 295.

Epoque belgo-romaine.

Voie stratégique.

Epoque franque.

Cimetière.

Collection de M. Léopold BERNARD, à Mons.

*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. XI, pp. 179 et 468.

CUESMES.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

*Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VI, p. 71.

Epoque belgo-romaine.

Sépulture.

*Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers* publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XXII, 1846-47.

DOUR.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Epoque belgo-romaine.

Substructions, cimetière.

*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. XV, p. 551.

Epoque franque.

Deux tombeaux.

Ancienne collection TOILLIEZ.

*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. I, p. 86 et t. XV, p. 551.

DOUVRAIN.

Epoque néolithique.

Hache en silex.

Ancienne collection D. TOILLIEZ.

*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XVI, 1re partie, p. 665.

ELOUGES.

Epoque paléolithique.

*Ann. de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles*, t. II, pp. 341 à 345.

Epoque néolithique.

Station, emplacement de huttes ou de tentes.

Epoque celtique ou gauloise.

Silo et fragments de poteries.

*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. XV, p. 564.

Epoque belgo-romaine.

Substructions, aqueducs, sépulture.

*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. VI, p. 214; t. I, p. 87, et t. XVIII, p. 203.

Epoque franque.

Cimetière, aires de plusieurs huttes ?

*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. VI, pp. 114, 126 et 140.

NOTE : Toutes ces antiquités faisaient partie de la collection DE BOVE acquise récemment, à la demande de la Société d'Archéologie de Bruxelles, par le Musée royal d'antiquités et d'armures.

ERBAUT.

Epoque belgo-romaine.

Tumulus ?

*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XVI, année 1849, 1re partie, p. 666. — *Ann. de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles*, t. III, p. 213.

FLÉNU.

Epoque néolithique.

Station, ateliers de taille, puits et galeries d'extraction.

Collection du MUSÉE ROYAL D'HISTOIRE NATURELLE de Bruxelles.

*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. XVIII, p. 102.

*Compte rendu du Congrès international d'Anthr. et d'Archéol. préhistoriques*, session de Bruxelles. 1872, p. 297.

GHLIN.

Epoque néolithique.

Objets en silex, atelier de taille.

Collection DE MUNCK.

*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XV, 2me partie, p. 191. — *Bull. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VI, p. 71.

Epoque belgo-romaine.

Substructions, cimetière.

Vinchant, *Annales du Hainaut*, t. III, p. 329 et t. V, p. 396. — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XV, 2me partie, année 1848, p. 195.

GIVRY.

Epoque néolithique.

Beau percuteur en silex.

Collection DE LOË.

Epoque belgo-romaine.

Voie stratégique de premier ordre, substructions, tumulus.

*Bulletin de l'Académie royale de Belgique* t. XVI 1re partie, p. 665.

GOTTIGNIES.

Epoque paléolithique.

Objets en silex.

Collection DE MUNCK.

*Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VI, p. 182.

Epoque néolithique.

Nombreux débris de silex taillés ou polis.

Collection MONOYER.

Monoyer, *Archéologie populaire du canton du Rœulx*, p. 29. — *Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. XX, p. 231.

Epoque belgo-romaine.

Débris divers.

Collection MONOYER.

Monoyer, *Archéologie populaire du canton du Rœulx*, p. 73.

HARCHIES.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection DE MUNCK.

Epoque belgo-romaine.

Diverticulum, cimetière.

*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. III, p. 123 et t. XV, p. 557.

HARMIGNIES.

Epoque néolithique.

Nombreux ustensiles et armes en silex, hachette polie en roche dioritique.

Collection DE LOË, c. DEJARDIN, c. DE LOOZ-CORSWAREM, c. DE LA ROCHE.

*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1re partie, t. XVIII, p. 660. — *Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. XX, p. 411.

Epoque belgo-romaine.

Substructions.

*Ann. de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles*, t. III, p. 26.

Epoque franque.

Cimetière.

Collections DE LOË et DE LOOZ-CORSWAREM.

*Ann. du Cercle Arch. de Mons*, t. XX. — *Ann. de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, t. I, Anvers 1885.

HARVENGT.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection DE LOË.

Epoque franque.

Plusieurs sépultures découvertes en 1877 ou 1878 lors de la construction de la route d'Harmignies (Renseignements dus à l'obligeance de M. E. DE LA ROCHE de Marchiennes).

HAULCHIN.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

*Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VI, p. 69.

Epoque belgo-romaine.

Voie stratégique de premier ordre, substructions, cimetière.

Collection DE LOË, c. de M. l'abbé LAIREIN, c. PLISNIER.

Epoque franque.

Cimetière.

Collections du CERCLE ARCHÉOL. de Mons, c. de M. l'abbé LAIREIN, c. PLISNIER.

*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1re partie, t. XXI p. 117.

HAVRÉ.

Epoque paléolithique.

Gisements d'objets.

Collection DE MUNCK.

*Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VI, p. 182.

Epoque néolithique.

Nombreux ustensiles et armes en silex.

Collection DE MUNCK.

*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. XX, p. 452. — *Compte rendu des travaux du Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, Namur 1886, p. 61.

Epoque belgo-romaine.

Substructions et monnaies.

Collection DE MUNCK.

*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. XX, pp. 452 et 456.

Epoque franque.

Cimetière.

Collection DE MUNCK.

*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. XX. p. 454.

HENSIES.

Epoque belgo-romaine.

Diverticulum, substructions.

*Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers*, publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XXIII, 1848-1850. — *Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. XVI, p. 571, note 2.

HERCHIES.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XVI, 1re partie, p. 665. — *Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VI, p. 71.

JEMAPPES.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XV, 2me partie, p. 191. — *Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VI, p. 71.

Epoque belgo-romaine.

Substructions.

Ancienne collection TOILLIEZ, c. du Musée royal d'antiquités et d'armures.

*Ann. du Cercle Archéologique de Mons*, t. I, p. 89. — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XVI, 1re partie, p. 662.

LA BOUVERIE.

Epoque belgo-romaine.

Médaille consulaire en argent, famille CARISIA.

Collection de M. O. CAMBIER, juge de paix à Pâturages.

LE POMMERŒUL.

Epoque belgo-romaine.

Cimetière.

*Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers* publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XXIII, 1848-1850.

MAISIÈRES.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection DE MUNCK.

*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XV, 2me partie, p. 198.

— *Compte rendu des travaux du Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, Charleroi, 1888, p. 265.

Epoque belgo-romaine.

Substructions.

Collection DE MUNCK, c. de M. BEDINGHAUS, horticulteur à Nimy, c. LHOIR, ancienne c. TOILLIEZ.

*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. I, p. 84; t. XV, p. 201. — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XV, 2me partie 198. — *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers* publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XXIII, 1848-1850.

MASNUY-SAINT-JEAN.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection DE MUNCK.

*Compte rendu des travaux du Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, Charleroi, 1888, p. 265.

Epoque belgo-romaine.

Voie stratégique, substructions, sépultures.

Collection DE MUNCK.

*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. XX. p. 647.

NOTE : Il est inexact de dire (voir l'article auquel nous renvoyons ci-dessus) ...*dans un champ à* 300 *mètres du moulin-à-vent de Niesgrade.* Il faut lire : *Joachim Leroy a trouvé dans un champ voisin du moulin de Niesgrade, etc....*

Le fils de Leroy nous a en effet montré l'emplacement où son père a fait la découverte. Le point qui se trouve au milieu du signe ▬ l'indique d'une façon précise et l'on peut voir par là que ce n'est pas à 300 mètres du moulin mais à peu près à l'endroit qu'occupait l'ancien moulin.

MESVIN.

Epoque paléolithique.

Gisements d'objets, foyer.

Collection du Musée royal d'histoire naturelle (salle Neyrinckx) et diverses collections particulières.

*Ann. de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut*, années

1866 et 67, 3me série, t. II, p. 355. — *Compte rendu du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques*, session de Bruxelles, 1872, p. 250. — *Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. IV. pp. 134 et 176; t. V. pp. 24 et 31, et t. VI, p. 333.

Epoque belgo-romaine.

Voie stratégique.

MONS.

Epoque néolithique.

Objets en silex, atelier de taille.

Collection DE MUNCK, C. DE LOË.

*Ann. de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles*, t. II, p. 306.

Epoque belgo-romaine.

Voie stratégique, camp (?), fragments de tuiles.

Collection DE MUNCK.

*Ann. de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles*, t. II, p. 306.

NOTE : La tradition désigne l'emplacement du vieux château de Mons comme ayant été celui d'un camp romain.

NIMY.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection DE MUNCK.

Epoque belgo-romaine.

Voie stratégique, substructions, objets divers.

Ancienne collection TOILLIEZ.

*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XV, 2me partie, p. 198. — *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers*, publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XXII, 1846-47. — *Ann. de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles*, t. III, p. 25, n. 2.

NOIRCHIN.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection DE LOË.

NOUVELLES.

Epoque paléolithique.

Gisement d'objets.

Collection DE LOË, C. DE MUNCK.

*Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VI, p. 184.

Epoque néolithique.

Objets en silex.

Collection DE LOË.

Epoque belgo-romaine.

Substructions.

Collection DE LA ROCHE.

*Ann. de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles*, t. II, p. 178 et t. IV.

OBOURG.

Epoque paléolithique.

Gisements d'objets.

Collection DE MUNCK.

*Bulletin de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*. t. VI, p. 182.

Epoque néolithique.

Stations, puits et galeries d'extraction, atelier de taille, emplacements de huttes.

Collection DE MUNCK.

*Compte rendu des travaux du Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, Namur 1886, pp. 61 et 122. — *Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. V, pp. 298 à 303, et 346 à 354. — *Compte rendu des travaux du Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, Bruges, 1887, p. 134. — *Ann. de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles*, t. III, p. 61.

Epoque belgo-romaine.

NOTE : La carte de Van Dessel mentionne des substructions entre Obourg et Havré. Afin de contrôler ces renseignements, nous nous sommes livrés à de très nombreuses recherches sur le terrain. Elles nous ont amenés à cette conviction qu'il n'existe pas de moindre débris de l'époque belgo-romaine, non seulement au point signalé, mais également dans les environs.

Il nous est arrivé souvent, durant nos recherches, de constater chez certains auteurs, soit des erreurs, soit des relations offrant peu de garanties d'exactitude. Ainsi nous avons pu nous convaincre que la découverte d'une inscription romaine sur le territoire d'Obourg et signalée pour la première fois à l'Académie royale par Toilliez, doit être considérée comme fort douteuse.

Estimant qu'il était de notre devoir de ne consigner dans le présent travail que des faits rigoureusement exacts, nous avons rejeté tout document incomplet ou entaché d'inexactitude.

QUAREGNON.

Epoque néolithique.

Haches en silex.

*Messager des sciences historiques*, 1847, p. 242. — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XV, 2me partie, p. 191. — *Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VI, p. 71.

Epoque belgo-romaine.

Cimetière, Tumulus (??)

*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XVI, 1re partie, p. 662.

NOTE : Ce tertre porte le nom de *Château du Diable*. Est-ce réellement un tumulus ? Toilliez dit « *oui* »; M. Devillers, moins affirmatif, dit « *peut-être* » (Voir *Ann. de l'Acad. d'Archéol. d'Anvers*, t. II, 2me série, p. 87).

QUIÉVRAIN.

Epoque néolithique.

Objets et silex.

Collection de M. T. BERNIER, d'ANGRE.

*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. XX, p. 77.

SAINT-DENIS.

Epoque paléolithique.

Gisement d'objets.

Collection DE MUNCK.

*Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VI, p. 182.

Epoque néolithique.

Station, atelier de taille, emplacements de huttes.

Collection DE MUNCK.

Monoyer, *Archéologie populaire du canton du Rœulx*, p. 3. — *Compte rendu des travaux du Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique à Namur*, 1886, p. 61. — *Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VIII, p. 58.

Epoque belgo-romaine.

Cimetière.

*Ann. du Cercle archéol. de Mons*, t. XI, p. 187 et p. 192 et t. XVIII, p. 437. — *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers*, publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XXII, 1846-47. — *Ann. de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles*, t. II, p. 307.

SAINT-SYMPHORIEN.

Epoque paléolithique.

Gisements d'objets.

Collection DE MUNCK, c. CELS, c. DE LOË.

*Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VI, p. 182.

Epoque néolithique.

Nombreux objets en silex, hachette polie en quartzite révinien.

Collection DE LOË, c. DE MUNCK.

*Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VI, p. 69.

Epoque belgo-romaine.

Substructions.

Collections de la Soc. D'ARCHÉOL. de Bruxelles, c. DE LA ROCHE.

*Ann. de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles*, t. III, p. 22.

SPIENNES.

Epoque paléolithique.

Gisements d'objets.

Collection DE PAUW, c. DE LOË, c. DE MUNCK, c. MOURLON, c. CELS.

*Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VI, p. 182.

Epoque néolithique.

Station des plus importantes, puits et galeries d'exploitation, ateliers de taille, emplacements de huttes.

Collection du Musée royale d'histoire naturelle, collection John EVANS (ancienne c. TOILLIEZ), c. DE LOË, c. DE PAUW, c. DE MUNCK, c. CELS, c. DELVAUX, etc..., etc...

*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. X, 2me série, p. 513; t. XVIII, 1re partie, p. 660; t. XX, 2me série, p. 718 ; t. XXI, 2me série, p. 154; t. XXV, pp. 2 et 126, 73, 75 et 76. — *Ann. de la Soc. des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, année 1866-67, 3me série, t. II, p. 355. — *Compte rendu du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques*, session de Bruxelles, 1872, p. 279. — *Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. IV, pp. 62, 83, 176 et 246; t. V, p. 22 ; t. VI, p. 329 et t. VIII, pp. 28 et 39.

Epoque franque.
Cimetière.
*Bullet. de la Soc. d'Anth. de Bruxelles*, t. IV, p. 176.

STAMBRUGES.

Epoque néolithique.
Objets en silex (cité lacustre ?).
*Ann. du Cercle archéol. de Mons*, t. XVIII, p. 279.

Epoque belgo-romaine.
Diverticulum, substructions, cimetière.
Collection de l'ETAT.
*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. XII, p. 527 et t. XVIII, p. 279.

TERTRE.

Epoque néolithique.
Atelier de taille.
Collection DE MUNCK.

Epoque belgo-romaine.
Substructions.
*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XIV, 1re partie, p. 221 et t. XV, 2me partie, p. 190. — *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers* publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XXII, 1846-47.

THIEUSIES.

Epoque néolithique.
Objets en silex.
Collection DE MUNCK.
Monoyer, *Archéologie populaire du canton du Rœulx*, p. 35. — *Compte rendu des travaux du Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, Namur, 1886, p. 61.

THULIN.

Epoque néolithique.
Objets en silex.
Collection DE BOVE (partie vendue publiquement).

Epoque celtique ou gauloise.
Monnaie.
*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. XV.

Epoque belgo-romaine.

Substructions.
Collection De Bove (partie vendue publiquement).

Vellereille-le-Sec.

Epoque néolithique.
Objets en silex, galeries d'exploitation (?).
Collection de M. l'abbé Lairein, curé à Estinnes-au-Mont.
*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. XIV, p. 389. — *Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VI, p. 69.

Villerot.

Epoque belgo-romaine.
Monnaies.
*Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers* publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XXIII, 1848-1850.

Villers-Saint-Ghislain.

Epoque néolithique.
Objets en silex.
Collection Lairein.
*Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. VI, p. 70.

Ville-sur-Haine.

Epoque paléolithique.
Gisements d'objets.
Collection de Munck.
Epoque néolithique.
Objets en silex.
Collection de Munck.

Wasmes.

Epoque néolithique.
Objets en silex, hachette polie en roche étrangère.
*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. XV.
Epoque belgo-romaine.
Substructions, cimetière.
Collection de M. Heuseu, ingénieur à Pâturages; c. de M. Colmant à Wasmes.
*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, t. XV, p. 539.

Wasmuel.

Epoque belgo-romaine.

Monnaie, fibule, meule de moulin.
*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XV, 2me partie, p. 194.

---

Nous accueillerons avec reconnaissance les observations que l'on voudra bien nous faire au sujet des omissions, des erreurs, etc.... que nous aurions pu commettre et nous nous empresserons d'en tenir compte dans nos travaux futurs.

Nous émettons le vœu que chacun de nos collègues s'occupe de la région qu'il habite, de manière à atteindre bientôt ce *desideratum* d'une carte archéologique sérieuse, vraiment scientifique et capable de rendre aux travailleurs les plus grands services.

En terminant, nous adressons à MM. le comte Maurin de Nahuys et Louis Cavens, à la générosité desquels la Société d'Archéologie doit de pouvoir publier notre carte, nos biens vifs remerciements.

Bon Alfred de Loë.
Em. de Munck.

## Séance mensuelle du 8 juillet 1890.

*Présidence de M.* J. Destrée, *conseiller.*

Prennent place au bureau : MM. Buls, vice-président d'honneur, Combaz, Destrée, Saintenoy, de Raadt, Plisnier, De Schryver.

Une quarantaine de membres assistent à la séance [1].

M. le secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la séance de juin *(Adopté)*.

RENOUVELLEMENT, PAR MOITIÉ, DES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE (art. 18 et 20 des Statuts).

MM. Cumont, Combaz, baron de Loë, de Munck et Paris, membres sortants rééligibles, sont renommés dans leurs fonctions respectives *(Applaudissements)*.

DÉLÉGATION AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE LIÈGE.

Sont nommés délégués à ce Congrès : MM. le comte Fr. van der Straten-Ponthoz et Paul Saintenoy (suppléant).

[1] Ont signé la liste de présence : MM. Schweisthal, de Raadt, Van der Rit, P. Saintenoy, Puttaert, Paulus, Verhaegen, de Behault, Plisnier, Mahy, Poils, baron de Jamblinne de Meux, Van Havermaet, Nève, Catteaux, De Schryver, Titz, Hellemans, Muls, Pottelet, Combaz, Hanon de Louvet, Diericx de Ten-Hamme, Michaux, de Beys, Verbuecken, Buysschaert, Ranschyn, Van der Linden, Delevoy, Aubry, Van der Elst.

CONFÉRENCE DU LIVRE A ANVERS.

Sont délégués : MM. Saintenoy et Titz.

MEETING ARCHÉOLOGIQUE DE GLOCESTER.

Il est décidé que la Commission administrative désignera un délégué chargé d'assister à ce Congrès.

CORRESPONDANCE.

S. E. M. de Burenstam, Ministre plénipotentiaire et Envoyé extraordinaire de Sa Majesté le Roi de Suède et de Norvège près Sa Majesté le Roi des Belges, à Bruxelles, fait part que Son Auguste Maître accepte l'hommage qui lui a été fait par la Société du titre de Membre d'honneur de celle-ci et exprime ses sincères remerciements et le vif intérêt que Sa Majesté porte à nos travaux.

M. Charles Patin, consul de Belgique à Médellin, dans la République des États-Unis de Colombie, fait, par l'intermédiaire de M. le baron Alfred de Loë, don d'un certain nombre d'antiquités précolombiennes provenant des anciens tombeaux indiens de la province d'Antioquia *(Remerciements)*.

M. A. Bonvarlet, membre effectif, à Dunkerque, (France, Nord), fait part de la découverte d'une hache en silex noir, trouvée sur la colline du Catsberg, commune de Godewaersvelde, canton de Steenvoorde, arrondissement d'Hazebrouck.

Cet objet — le premier du genre trouvé en ces parages — a été découvert par Dom Eugène, de l'abbaye de Sainte-Marie-du-Mont et est conservé dans la collection de M. Arnould-Detournay, à Merville.

M. Henry de Nimal, membre effectif, à Marchienne-au-Pont, fait part de la mort de son père, M. Louis-Henry-Joseph de Nimal, y décédé le 3 juin 1890.

M. Émile de Munck donne de nouveaux et intéressants détails sur les dernières découvertes de M. le Dr Schliemann, membre d'honneur, dans ses fouilles d'Hissarlik.

MM. L. Cavens et Delevoy signalent l'opportunité de réclamer des autorités la conservation des fragments de la première enceinte de Bruxelles, avoisinant l'ancienne Steenpoorte.

MM. José d'Almeida-Prado, quittant la Belgique pour se fixer dans le Sud de la France, et Crespin, empêché par ses occupations, présentent respectivement leur démission de membres effectif et associé.

DONS ET ENVOIS.

Pour la bibliothèque ; don : *K. K. Herald. Gessellschaft Adler*, à Vienne, *Catalog der Bibliothek* — 1890.

Échanges : publications diverses adressées par M. Vorsterman van Oyen, Société *de Nederlandsche Leeuw* — (La Haye), *K. K. Herald. Gesellschaft Adler*, à Vienne, *Jahrbuch* et *Monatsblatt ;* M. Victor Advielle (Paris); *Cercle archéologique du Pays de Waes, Revue de l'art chrétien*, et *Ons Volksleven* (Belgique).

Pour les collections, dons : de M. Bouton, à Paris, deux sceaux.

De M. Charles Patin : antiquités précolombiennes.

ÉLECTIONS DE MEMBRES.

Sont nommés membres effectifs :

MM. Charles Cavens, ancien capitaine d'artillerie ; Victor Dormal, docteur en sciences naturelles; Alph. de Schodt, directeur général au ministère des Finances ; Eug. Frankignoulle, chef de bureau aux hospices de Bruxelles ; F.-G. Poils, Armand Verreyt, à Bruxelles, et le baron Alex. de T' Serclaes de Wommersom, au château de Deurle (Fl. or.) *(Applaudissements)*.

COMMUNICATIONS.

### Une pierre tombale de l'église de Nieuport.

M. P. Saintenoy résume un travail portant ce titre.

En suite de cette communication, M. Buls entretient l'assemblée de la découverte faite, il y a quelque temps, à Tirlemont, de tombes juives, avec des épitaphes hébraïques.

Une de ces pierres tumulaires, dit M. Destrée, est conservée au Musée royal d'antiquités et d'armures.

### La chapelle de Saint-Landry à Neder-over-Heembeek.

M. A. de Behault de Dornon donne lecture d'un mémoire à ce sujet.

### Quelques épisodes inédits de la chronique bruxelloise.

M. Th. de Raadt lit une notice ainsi intitulée et exhibe à l'assemblée un portrait de Henri de Varick, vicomte de Bruxelles († le 5 octobre 1641), portrait dû au graveur Pierre de Jode et appartenant à M. G. Cumont [1].

### Note biographique sur Charles de Loupoigne.

M. Van Havermaet fait connaître à la Société le résultat de ses recherches sur ce personnage.

M. Verhaegen estime que les conclusions de M. Van Havermaet, en faveur de la mémoire de *Charles de Loupoigne,* pourraient bien être prématurées.

La vérité sur Charles de Loupoigne n'est pas encore entièrement connue. Ce chef de partisans a fait preuve d'une énergie incontestable, car il a tenu la campagne, dans les environs de Bruxelles, durant près de cinq ans, et toutes les forces françaises n'ont pu l'empêcher de rester cantonné

[1] Cette notice paraîtra dans le *Messager des Sciences historiques* (Gand).

dans la forêt de Soignes, à deux lieues de la capitale, jusqu'en juillet 1799, quoique, dès décembre 1798, les malheureux conscrits Belges eussent été définitivement écrasés à Hasselt. Il avait pu vivre à Eyzer, hameau d'Overyssche, à la tête d'une bande de réfractaires que la trahison seule fit succomber, alors que, à Overyssche, Tervueren, Uccle, Wavre, Bruxelles, c'est-à-dire tout autour de la forêt de Soignes, des commissaires du Directoire, juges de paix, commandants de gendarmerie, secondés par la force armée, ne cessaient de le traquer.

Une aussi longue résistance laisse deviner de grandes sympathies de la part du peuple des campagnes.

D'un autre côté, certains bourgeois des villes se méfiaient hautement du chef des conscrits. C'est ainsi que l'honnête Pelckmans, l'annaliste bien connu de Louvain, qui se déclarait l'ennemi convaincu des Français, relate avec détails les antipathies que ressentent ses concitoyens à l'égard de Charles de Loupoigne.

Le 1er décembre 1795, il rend compte de la distribution de placards, signés de Charles de Loupoigne, et il ajoute : « Le peuple considère cela avec une grande défiance : il semble que cela vient d'une bande qui se tient dans la forêt de Soignes. »

Le 4 janvier 1796, il rapporte l'échauffourée de Genappe, et il explique l'insuccès des rebelles en disant que « les paysans des endroits voisins n'y ont voulu prendre aucune part. »

Il développe alors sa pensée en disant :

« La raison de la défiance que l'on a pour Charles de Loupoigne, est qu'il ne peut montrer aucune commission, et que rien ne parle en sa faveur pour se mettre à la tête d'une telle entreprise. On sait que son vrai nom est Jacquemin, qu'il est originaire de Bruxelles, et d'origine fort

modeste, qu'il a servi sous les Impériaux et après cela a épousé une femme riche dont il a dissipé l'argent et la fortune, après quoi il a été de nouveau au service de l'Autriche. Malgré tout cela il sait parler si bien qu'il a su obtenir en quantité l'argent de beaucoup de personnes qui sont dévouées à la maison d'Autriche. »

Enfin, en juillet 1799, le même chroniqueur relate la mort du chef de bande dans les termes suivants, qui ne sont pas flatteurs : « Un certain Charles de Loupoigne..... après s'être livré à beaucoup d'excès dans tous les villages voisins, mettant les gens à contribution, contraignant les jeunes gens à le suivre, a enfin été atteint par les Français dans le bois de Loonbeck, et est resté mort sur place. La tête de Charles de Loupoigne, dont le vrai nom est Jacquemin, a été exposée aujourd'hui sur l'échafaud de Bruxelles. »

M. Verhaegen se demande comment il faut expliquer ces appréciations émanant d'un témoin absolument impartial.

De son côté, l'orateur a pu faire une enquête sur les lieux au sujet de certaines violences reprochées par les autorités françaises aux compagnons de Loupoigne ; il a pu constater par lui-même combien ces reproches paraissent peu fondés.

Ainsi, on prétend que Charles de Loupoigne, battant en retraite devant le commissaire Rouppe et la cavalerie française, aurait fait fusiller, près de Tervueren, un cultivateur refusant de se joindre à sa bande : en réalité, la victime, un nommé Bartholomees, paraît-il, était un traître qui avait plusieurs fois dénoncé les retraites des conscrits. On prétend encore que, vers la même époque, Loupoigne et ses hommes enlevèrent et voulurent massacrer plusieurs gardes forestiers : en réalité, les conscrits, ayant dans leur fuite rencontré divers agents forestiers, capables plus que d'autres d'éclairer les Français sur les chemins suivis par la bande, durent les emmener, et ils s'empressèrent de les relâcher dès leur arrivée au fond des bois, sur une simple représentation d'un

des gardes enlevés, nommé Rowies, qui leur fit observer qu'eux, gardes de la forêt, n'étaient pas les agents de la République, mais conservaient le domaine des anciens souverains, pour le leur rendre à la prochaine Restauration.

On reproche à ces malheureux des pillages : mais jamais M. Verhaegen n'a entendu formuler ce reproche sur les lieux ; bien au contraire, les fermiers fournissaient volontairement des vivres à ces jeunes gens, parmi lesquels ils comptaient des fils ou des domestiques : c'est ce qu'on lui a confirmé à Tervueren, à Lonbeeck, à Overyssche, à Duysbourg, etc. Quoi qu'il en soit, ces divers points mériteraient de faire l'objet d'une enquête minutieuse. Lorsque celle-ci sera achevée, peut-être sera-t-il juste de chercher à faire revivre la mémoire de Charles de Loupoigne et de ses compagnons, par quelque souvenir durable.

M. Van Havermaet déclare qu'il a voulu tirer de l'oubli la mémoire d'un bruxellois, vilipendé par les écrits contemporains de source française ou inspirés par les Français. Il attend avec confiance le résultat de l'enquête de M. Verhaegen : la mémoire de Loupoigne en sortira intacte.

### Les souterrains du vieux Bruxelles.

M. le chevalier Diericx de ten-Hamme fait une causerie à ce sujet.

Quelques observations sont présentées par MM. De Schryver et Combaz.

### L'aiguière de Charles-Quint conservée au Musée du Louvre.

M. Destrée revient sur une précédente communication touchant l'aiguière de Charles-Quint, conservée au Musée du Louvre, qu'il a cru pouvoir restituer à l'orfèvrerie anversoise. Il repousse l'opinion de M. de Witte [1], qui voit dans le

[1] Voir *Bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, IVe série, 1890, pp. 44 à 47. *Marque monétaire d'une monnaie française.*

poinçon représentant une main ouverte, surmontée d'une couronne, non le signe propre et exclusif d'Anvers, mais celui d'un orfèvre allemand. M. Destrée déclare que le poinçon dont il s'agit se trouve également sur l'aiguière de Mme la comtesse d'Aspremont Linden. Cette pièce d'orfèvrerie est conçue dans le goût florissant à Anvers au XVIe siècle. Il accepte toute la responsabilité de son attribution et se réserve de l'établir incessamment.

M. le Secrétaire général lit une lettre de M. de Munck relative aux fouilles de M. le Dr Schliemann à Hissarlik pendant les mois de mai, juin et juillet 1890.

La séance est levée à 10 3/4 heures.

# ARMORIAL BRABANÇON

## RECUEIL

## D'ARMOIRIES INÉDITES

(Suite. Voir *Annales*, vol. IV, p. 204).

*Eemeren* (W. v. der), h. de la cour de Santhoven, 1389 : trois f. ; au fr.-q. ch. de trois chev. (N.).

*Eemeren* (W. v. der), ten. de la cour ducale de Santhoven, 1446 : un fascé, au chef ch. à son. d'un oiseau ; au fr.-q. ch. de trois chev. (N.).

*Eggloy* (R.), chevalier, échev. de Brux., 1350 : Pl. XII, A, les fl. de lis *non* p.-c, ; cq. cour. ; c. : une fl. de lis de l'écu (E. G., 343). W., chevalier, échev., 1412 : Pl. XII, C. ; le fr.-q. ch. dans le point du chef d'un mail. ; c. : une tête et col d'oiseau (pélican ?) S. : un griffon et un lion (ib. 350*bis*).

*Egidii* (Petrus), échev. d'Anv., 1280 : trois clefs, le champ semé de bill. ; la légende porte : Gillis (S. M.).

*Ekelhoven* (J. v.), échev. d'Aersch., 1374 : d'*Aerschot* ; au fr.-q. ch. de cinq (3, 2) glands (S. G., III).

*Elselair* (J. de), maître de la police, à Brux., 1478, 9 : une f. ch. de trois coqu., surmontée de trois merl. ; S. sén. : un griffon (E. G, 355).

*Emmere* (J. v. den), *allodialis seu allodii consors*, 1332 : trois chev., acc. chacun en p. d'une ét. (N.).

*Emmere* (J. v. den), *censualis seu mansionarius* de l'abbesse de Sainte-Marie-de-Nazareth, 1348 : trois cnev. (N.).

*Emonts sone* (H), écuyer, 1368 : un ... (?) acc. de trois ét. [1].

*Erdenborch* (God. v.), échev. de Zichem, 1367 : une rencontre de cerf, sommée d'un couperet rectangulaire cont. (S. P.).

*Ermbeghem* (Antoine v.), échev. de Louv., 1546 : trois pals, au chef ch. d'un saut. (S. G., IV).

*Erpse* (J. v.), échev. de Louv., 1328 : trois pals, au chef. ch. d'un croiss. accost. de deux ét. [2] (S. P.) ; Franco de E., échev. de Louv., 1343 : même écu (S. G , I).

*Ertrijck* (J. v.), échev. de Léau, 1561 : trois bill. (sic !) (S. G., II).

*Esch* (Joachim v.), échev. d'Oesterwijck [3], 1556 : deux ét. en chef et une quintef. en p. (S. G., VIII).

*Esselen* (J.), échev. de Brux., 1439. Pl. XII ; C. : fig. XXVII, planche VII ; S. d. : un aigle (G. VI).

*Estor* (G.), échev. de Brux., 1408 : Pl. XII, C., éc. de trois fl. de lis ; C. : un vol (E. G., 352) ; H., échev. de Brux., 1453 : rien que le 1er q. ; même c. ; T. : une pucelle et un griffon (ib., 348).

*Everaerts* (G.), échev. d'Aersch., 1436 : d'*Aerschot ;* au fr.-q. ch. d'une anille (S. G., VI).

*Everaerts* (J.), échev. du prévôt de Visé, dans sa cour d'Autgaerden, 1504 : trois coqu. ou quintef. et en cœur un ... (fruste) (P., II).

*Evere, dit Adams* (H.), ten. du chapitre d'Anderlecht, 1379 : deux épis, l'un en chef à d., l'autre en p., et en chef à sén. un écus. fruste (E. G., 345).

*Evergem, dit v. Cockelberge* (G. v.), échev. de Brux., 1439 : un lion, non pas un *léopard lionné* (Pl. XII) ; c. : une tête et col de licorne; T. d. : un h. sauv. appuyant une mas. sur l'ép. (G., VI).

*Evrenberge* (J. v.), all., 1432 : plain; au chef ch. de trois pals (S. G., IV).

[1] *Chartes de Brabant ; Trésorerie*, cart. III.
[2] Non pas une ét. accost. de deux croiss
[3] Voy. la note 1 de la page 217.

*Eijcke, dit v. den Bossche* (Gil. v.), échev. de Brux., 1453 : Pl. XII, mais les 2e et 3e q. à la b. ondée ; c. : une tête et col de coq (E. B., 352).

*Eijken* (R. v. der), échev. du duc de Brab. dans sa cour de Dormael, 1428 : une f. acc. en chef de trois merl. rang. et en p. d'une coqu. (S. G., V).

*Eijken* (H. v. der), échev. de Terv., 1344,50 : un chêne ; au chef ch. de trois ét. (S. G., V, VIII.)

*Faber* (Gér.), échev. d'Aersch., 1308 : une fl. de lis épanouie [1] (S. G., I).

*Focaert* (J.), échev. de Terv., 1355,8,68 : un saut. éch., acc. en chef d'une coqu. (S. G. III, V).

*Fraijbart* (J.), échev. de Brux., 1355 : Pl. XII, A ; cq. cour. ; c. : deux membres d'aigle, les serres en haut, pos. en chev. renv. (E. G., 343). H., échev. de Brux., 1367,85 : Pl. XII, B ; cq. cour. ; c. : une tête et col d'autruche, tenant dans le bec un fer à cheval (G., V, VI; E. G., 350.

*Frigido Monte* (Geldolphe, fils de feu Guillme de), échev. de Brux., 1418 : Pl. X, *Coudenberg*, A, brisé en cœur d'un mail. penché ; c. : une tour de l'écu sur une sorte de tube évasé ; s. d. : un griffon (E. G., 350*bis*).

*Frigido Monte, dit Rolibuc* (Franco de), fils de J., échev. de Brux. 1358 : Pl. X, B, seulement le 1er q. ; c. : une tête barbue entre un vol (E. G., 343). J., échev. de Brux., 1421 : mêmes écu et c. ; S. : deux griffons (ib., 350*bis*).

*Froijere* (J. de), échev. de Brux. 1412,27 : Pl. XXVI ; c. : une aigle iss. d'une sorte de tube évasé ; T. : un h. et une femme sauv., le premier armé d'une mas. (E. G., 350, 354.)

*Geeven* (J.), échev. d'Aerschot, 1536 : cinq ét., celle du milieu accost. des lettres I G (S. G., X).

*Gebuchte* (J. v. den), maître de la police, à Brux. : 1478 : un saut. engr. acc. en chef d'une quintef. (E. G. 355) [2].

*Gheel* (A. de), fils de Lambert, échev. de Bois-le-Duc, 1447 : un saut. cant. de quatre forces renv. ; en cœur un écus. ch. d'un lion (S. G., VII).

[1] Les deux étamines se terminent chacune par une étoile.
[2] Voyez aussi *Guchte*.

*Gheele* (Barthélemy v.), échev. d'Aersch., 1467,9 : d'*Aerschot* ; au fr.-q. ch. de trois trèfles (S. G., VIII, IV).

*Gheerlac* (God.), échev. de Louv., 1361 : trois quintef. ; au chef ch. de trois pals (S. G., IV).

*Gheerts* (J.), échev. de Louv., 1413 : une feuil. de houx; au chef ch. d'un lion pas. (P., II ; S. G., V).

*Ghele* (J. v.), échev. du *bijvang* de Lierre, 1379 : trois feuil. de til. ; au fr.-q. ch. de trois pals (N.).

*Ghent* (J. v.), *censualis seu mansionarius* de l'abbaye de Saint-Bernard, 1344 : un chev., acc. de trois ét. (N.).

*Gilles*, fils d'Élisabeth *(Egidius filius Lyse)*, échev. de Louv., 1269 : trois pals, au chef plain (P., II).

*Gillis*, voy. *Egidii*.

*Gilijs* (Gil.), échev. de la franchise de Landen, 1406 : un chef. et un la. br. (S. G , IV).

*God(d)ijn* (J.), échev. de Brux., 1344 : Pl. XIII ; cq. cour. ; C. : une tête et col de cygne (E. G., 342).

*Godertoy* (J.), échev. de Louv., 1339,49,57,8 : une aigle *(sans parti)* (P. D., S. G., IV ; S. P).

*Goebels* (Hubert), h. de fief du duc de Brab., 1437 : deux chev. entrelacés, l'un renv. et mouvant du chef, acc. de deux quintef., l'une en chef, l'autre en p., et accost. de deux huchets liés ; T. : un h. sauv. armé d'une mas. (E. G., 351) (fig. X, planche VII) [1].

*Goerlake* (G.), h. de fief de J., s^r de Rotselaer, sénéchal de Brabant, 1370 : dans le champ du sc. une ancre renv. (S. G., IV).

*Goessens* (Vranck), all. (à Vilv.?), 1473 : trois fl. de lis p.-c. au fr.-qu. ch. d'un lion (E. G. 355).

*Gouy* (Nic.), h. de fief du duc de Brab., 1437 : bandé ; au fr.-q. ch. d'une tête de lion cour. (E. G., 351.)

*Goijvaerts* (J.), échev. de Terv., 1508,9 : un couperet triangulaire (S. G., VII).

*Gravio* (Raso de), échev. de Louv., 1410 : un fascé, la 2^de pièce ch. d'un annelet (S. G. III) [2].

[1] C'est par erreur que, sur notre planche, le second huchet a été représenté *contourné*.

[2] Nic. *de Gravio* et Corneille *de Grave*, échev. de Louv., 1510 respectivement 1553 : un fascé (S. P. ; S. G., V).

*Greve* (J. de), échev. d'Aersch., 1434 : d'*Aerschot ;* au fr.-q. ch. d'une jambe humaine cont. (S. G., III).

*Grimbergen* (J. v.), chevalier, s^r d'Assche, échev. d'Uccle, 1420 : une f. et un saut. br. ; c. : deux pattes de cerf ad. ; S. : deux chiens braques (E. G., 350*bis*).

*Grulere* (Gér.), échev. de Louv., 1386, 1403 : coupé ; au 1^er trois pals ; au 2^d un mortier à deux anses (S. G., I ; P., II).

*Grutere* (H. de), échev. de Tirl., 1492,8 : trois têtes et cols de taureau ; au fr.-q. ch. de trois huchets et au la. br. sur l'écu. — J. *de Gruijthere*, échev. de Tirl., 1498 : même écu (S. G , V, XIII).

*Guchte* (H. v. den), h. de fief [1] d'Everard 't Serclaes, 1438 : un saut. engr., acc. en chef d'un croiss. (E. G., 351).

*Guedens* (J.), échev. d'Aersch., 1493 : une poële ovale, le manche mouv. de la p., accost. de deux oiseaux (oies ?) (S. G., VII).

*Guttichoven, dit de Bergen* (J. de), s^r de Stavele et Droogenbosch, échev. de Brux., 1462 : Pl. XIII ; c. : deux têtes et cols de serpent (E. G., 354).

*Haenwijc* (Gér. de), échev. de Louv., 1410, 32 : éc. ; aux 1^er et 4^e *deux* pals; aux 2^e et 3^e une f., surmontée à d. d'un coq (S. P.; S. G.,V).

*Halfhuijs* (J.), échev. de Brux., 1464 : Pl. XIV ; c. : un oiseau pos. sur une sorte de tube évasé, le col entouré d'une cour. ; T. d. : un h. sauv. armé d'une mas. appuyée sur le sol (E. G., 354).

*Halle* (J. de), échev. de Tirl., 1326 : un lion; à la bord. engr. (S. B.) [2].

*Halle*, voy. *Heijns*.

*Ham* (W. de), échev. de Tirl., 1278, 86 : trois pals retraits (S. G., V).

*Hanckart* (God.), échev. de Louv., 1478 : un arbre dans lequel perchent deux oiseaux (S. G., V). A., échev. de Louv., 1515, même écu, l'arbre acc. à d. d'une ét. (S. P.).

*Hane, dit Vilain* (J. v. den), échev. de Brux., 1356: Pl. XIII *(Haene)*, la b. acc. à sén. d'un mart. penché (G., V).

[1] Le fief dont l'aliénation forme l'objet de la charte, est situé à Wambeek. J. *v. den Guchte, fils de feu H.*, h. de fief d'Everard 't Serclaes, 1443 : même écu. (E. G. 353). Voyez aussi *Gebuchte*.

[2] Vrank v. Halle, échev. de Tirl., 1456, porte le lion seul (S. G., V).

*Hanen* ou *Haven* (J.), libre échevin de Dormael, 1428 : un chev. acc. de trois bes. ou tourt. (S. G., V).

*Hannaerd* (J.), échev. de Terv 1360,71 : un bœuf pas. (S. G., V).

*Hannaerds* (H.), échev. de Terv., 1355 : une hache pos en b. (S, G. V).

*Hannaerts* (W.), échev. de Terv., 1376 : un soc de charrue (?) surmonté d'une quintef. (S. G , I) (fig. XI, planche VII).

*Hannart* (Gos ), échev. de Terv., 1415,9 : un lion (S. G , IV, V).

*Hannarte* (W.); h. de fief de la dame de Wideux *(Guidoe)* en sa cour féodale à Rumsdorp, 1509 : une fourche pos. en pal (S. G , VII)

*Hansewijc* (Jean de), curé à Malines, 1301 : trois bill. ou pignates (N.).

*Haven*, voy. *Hanen*

*Hecke* (Martin v. den), échev. de Brux., 1477 : Pl. XIV ; c : une tour de l'écu (E. G., 355 ; G , IV).

*Heembeke (Johannes filius Sijsarii de)*, échev. de Vilv., 1304 : cinq annelets pos. en cr. (P., II).

*Heenkenshoet* (Geldolphe), échev. de Brux., 1441 : Pl. XIV, A, le lion sans cour. ; c. : une tête et col. de coq ; S. d. : un griffon (E. G., 352).

*Heerzele* (G. de), échev. de Brux., 1423 : Pl. XIV, 1 ; c. : un oiseau (colombe ?) ess. entre deux cornes de taureau ; T. d. : un h. sauv. armé d'une mas. appuyée sur l'ép. (G., V.). Antoine, échev. de Brux., 1444 : même écu ; c. : l'oiseau, *non* essorant, entre les deux cornes (E. G. 352).

*Heetvelde* (Siger de), échev. de Brux., 1359 : Pl. XIV, A ; c. : deux têtes d'animal (chèvre ?) sur des cols allongés, ad. et fortement recourbés. Thierry, échev., de Brux., 1367 : mêmes écu et c. (E. G., 343/4). Nic. v. den H., chevalier, échev. de Brux., 1439 : Pl. XIV, comme *Hugues v. den H.* ; c. : une tête barbue cour. ; T. : deux femmes sauv. (G., VI).

*Heincard* (Gérolin), échev. de Brux., 1349 : Pl. XV, A. *Hinckaert* ; cq. cour. ; c. : une tête (imberbe) aux longs cheveux flottants (E. G., 343).

*Helscheniers* (Everard), échev. de Terv., 1387 : trois feuil. de til. ; au fr -qu. ch. d'une fl. de lis p.-c. (S. G., V).

*Herde* (Nic. de.), échev. d'Anv., 1465 : trois quintef. au fr.-q. ch. de trois chev. ; T. : un ange (S. M.).

*Hermans* (J.), échev. d'Aersch., 1468 : une branche sèche pos. en f., acc. de trois pommes de pin (?) (S. G , IV) (Fig. XII, planche VII).

*Herper* [1] (H.), échev. de Terv., 1387,9,1404,9,10 : une scie [2] et une fourche pos. en saut. et touchant aux bords de l'écu (S. G., III, IV, V).

*Herst* (Gér. v. der), échev. d'Aersch., 1426 : trois f. (S. G., IV).

*Hertewijc* (H.), fils de feu G , échev. de Brux., 1390 : éc. ; aux 1er et 4e, huit (3, 2, 3) bill. ; aux 2e et 3e, trois feuil. de til. (G., III). H., échev. de Brux., 1417 : Pl. XIV, 2 ; c. : deux pattes de cerf ad. (E. G., 354).

*Hertoghe* (G. de) [3], 1331 : Pl. XIV ; c. : un haut chapeau de tournoi, au haut garni de deux huchets, le 1er cont. (G., VI). Louis, 1441 : éc. ; aux 1er et 4e, une f. et un saut. br. ; aux 2e et 3e un lion ; c. : deux têtes de dragon, sur des cols allongés, ad. et fortement recourbés. T. d. : un h. sauv. velu (E. G., 352). *J. de H.* ou *Dux*, chevalier, 1428 : Pl. XIV ; c. : une ét. entre deux cornes de taureau, chacune ch. d'une ét. ; S. : un lion et un aigle (E. G., 350*bis*).

*Hertshals* (J.), échev. de Louv., 1410 : trois pals ; au chef ch. d'une rencontre de cerf (ou de taureau ? P., II).

*Heijden* (J. v. der), maître de la police, à Brux., 1478 : un chien pas. sur une terrasse (E. G., 355).

*Heijden* (Nic. v. der), échev. de Louv., 1533,46: un lion (S. G., V, IV).

*Heijen* (W. v. der), échev. de Tirl., 1477 : coupé ; au 1er, une aigle épl. ; au 2d, trois pals (P. D. ; S. G., VI).

*Heijkens* (P.), échev. de Louv., 1472,4 : une paire de morailles pos. en chev., touchant aux bords de l'écu et acc. de trois ét. (S. G., IV, X).

[1] Ou *de Herper*.

[2] Voyez la note 1 de la page 217.

[3] Tous ces *de Hertoge*, *Tshertoge*, etc., scellaient en qualité d'échevins de Bruxelles.

*Heijns*, (J.), échev. de Terv., 1473 : une scie [1] et une poële ovale, pos. en saut. et touchant aux bords de l'écu (S. G., V).

*Heijns, dit v. Halle* (Gil.), conseiller de la ville de Brux., 1455 : un saut. acc. en chef d'une fl. de lis p.-c. ; T. : un ange (E. G., 352).

*Heijstken* (H.), échev. de Terv., 1381 : trois quintef. ; au fr.-q. ch. d'une paire de ciseaux ouverte, les p. en haut (S. G., V).

*Hille, dit. v. der Kisten* (P. v.), *clerc ende diener van den goeden toebehorende der Kisten* du béguinage, à Brux., 1442 : de ... à l'écuss. ch. d'une ét. et sommé de cinq pals (E. G., 353) (fig. XIII, planche VII).

*Hoboken* (Nic. v.), échev. d'Anv. 1329 : une f. acc. en chef à d. d'un lion naissant et à sén. d'une quintef. et d'une 2de quintef. en p. (S. M.).

*Hoboken* (P. v.), fils de Gil., échev. d'Anv., 1357 : une f. éch., acc. de trois coqu. (P., II).

*Hoculem* (Zibertus de), échev. de Bois-le-Duc, 1407 : un saut. cant. de quatre forces renv. (S. G., X).

*Hoechet* (Nic.), échev. de Louv, 1407 : trois (2, 1) los. et un la. (S. G., VIII).

*Hoelar* (J. de), échev. de Louv., 1481,9 : un saut. engr. ; au fr.-q. éc., chaque q. ch. de trois merl. (ou une croix cant. de douze merl. ?) (S. G., IV).

*Hoensem* [2] (Gil. v.), h. de fief d'Everard 't Serclaes, 1438 : un saut. engr. acc. en chef d'un croiss. (E. G., 351).

*Hoesch* (Simon die) [3], échev. de Bois-le-Duc, 1447 : une flèche pos. en b., surmontée à sén. d'un annelet (S. G., VII).

*Hoetstol* (Antoine), échev. de Louv., 1540 : un saut. éch. (S. G., IV).

*Hoeven* (P. v. der), échev. de Louv., 1482 : cinq fus. accol. en f., la 1re surmontée d'un oiseau (coq?) (S. G., III). J., échev. de Louv., 1507, 10, 29 : les fus., la 3e surmontée dudit oiseau (S. G., III, IV).

*Hoghenhuys* (J.), échev. d'Aersch., 1512 : une marque de marchand ou deux fléaux pos. en saut. (S. G., VIII) (fig. XIV, planche VII).

[1] Voyez la note 1 de la page 217.

[2] La légende du sceau porte HONSEM. Ce personnage porte les mêmes armes que H. v. den Guchte, avec qui il scelle la même charte.

[3] Ce personnage appartient à la famille de Heusch

*Hole* (G. v. den), échev. d'Aersch., 1480 : une coqu. en chef à d. et une fl. de lis p.-c. en p. ; au fr.-q. sén. ch. de deux carreaux vidés aboutés et pos. en b. (S. G., IV).

*Honseem* (J. v.), échev. de Tirl., 1366 : une cr. ch. en cœur d'un écus. (fruste) et cant. de douze merl. (S. G., I).

*Hont* (Antoine de), échev. de Brux., 1492 : Pl. XV (les tours et les cônes) ; c. : un vol (G., V).

*Horst* (Gér. v. der), échev. d'Aersch. 1424, 6 : trois f. (S. G., VIII, X).

*Hortbeke* (M. de), échev. de Louv., 1455, 6 : un chev. ; au chef ch. de trois têtes d'aigle (S. G., IV, VII).

*Houtheem* (R. de), échev., de Tirl., 1292 : une f. (S. G., I).

*Hove* (J. v. den), échev. d'Uccle, 1340 : une f., surmontée de trois mail. penchés rang. (P.).

*Hove* (A. v. den), échev. de Louv., 1478 : trois fl. de lis et en cœur une hure de sanglier (S. G., V).

*Hove* [1] (J. v.), échev. d'Aersch., 1512 : trois pals retraits et une rose (S. G., VIII).

*Hubrechts* (Georges), échev. de Louv., 1497, 1510 : un nœud de cordelière (S. G. IV, V, VI) [2].

*Huckentier* (maître A.), échev. d'Aersch., 1456 : trois feuil. de til.; au fr.-q. d'*Aerschot* (S. G., III, IV).

*Hugarden* [3] (J. de), échev. de Louv., 1423, 4, 37 : une b. ; au fr.-q. ch. de trois pals, au chef de q. ch. de trois mail. penchés rang. (S. G., VIII, III).

*Huldenberghe* (J., s^r de), chevalier, échev. d'Uccle, 1420 : trois mail. penchés ; c. : une tête barbue cour. ; T. : deux pucelles (E. G., 350*bis*).

*Hulse* (Martin v. den), échev. d'Aersch., 1503 : parti; au 1^er une plante (houx?) ; au 2^d coupé : *a*/ trois pals (?) ; *b*/ d'*Aerschot* (S. G., VII).

*Hulst* (M. v. der). échev. d'Aersch., 1414 : trois quintef. et en cœur une fl. de lis p.-c. (P. D.).

[1] La légende du sceau porte : DE CURIA.

[2] Comme *du Hot*.

[3] En 1423 et 1424, J. de Hugarden est qualifié de *junior*.

*Hulst* (J. v. der), échev. d'Aersch., 1424 : trois bes. ou tourt. et en cœur une fl. de lis p.-c. (P. D.).

*Hulst* [1] (J. v. der), échev. d'Aersch., 1435, 7, 8, 47 : trois roses et en cœur une fl. de lis p.-c. (S. G., IV, X).

*Hulst* (J. v. der), échev. d'Aersch , 1467 : d'*Aerschot*; au fr.-q. ch. d'une fourche (S. G., V).

*Huwaert* (W. v.), échev. de Léau, 1531 : éc. ; aux 1er et 4e, trois quintef. ; aux 2e et 3e, deux pals (S. G., VIII).

*Huijge* (J.) ten. de la cour de Vrijesele, 1510 : (fig.XV, pl.VII (N.).

*Huijsmans* (Gil.), ten. de l'abbaye de Sainte-Marie-de-Nazareth, 1626 : un saut. canton. de quatre forces (N.).

*Iden*, voyez *Yen*.

*Ivede* (H.), échev. de Louv., 1410, 20 : trois mail. penchés ; au fr.-q. ch. d'une quintef. (S. G., III, V).

*Iuettenzoen* (J.), échev. de Brux., 1422, 9, 30 ; Pl. XVI, mais seulement huit bill. aux 1er et 4e q., ; c. : un ours col. iss. d'une sorte de tube évasé (E. G., 350).

*Karoel* (J.), échev. d'Aersch., 1363 : d'*Aerschot ;* au fr.-q. ch. d'une rose (S. G., IV).

*Keelen* (M. v. der), le jeune, échev. de Brux., 1398, 9 : Pl. XVI, A, mais seulement six bill. ; cq. cour. ; c. : une tête et col de dragon (E. G., I, III). M., échev. de Brux., 1427 : mêmes armes complètes (E. G., 350).

*Kemerlinc* (W.), échev. de Louv., 1399 : un saut. éch. (P. D.).

*Kersbeka (Franco miles de)*, échev. de Tirl., 1283 : un la., à quatre pend. (S. G., I).

*Kersbeke* (J. de) chevalier, sr de Stalle et Goidsenhoven, échev. de Brux., 1456, 8, 62 : Pl. XVI ; c. : une tête et col de cheval ; S. d. : un lion (E. G., 352/4).

*Kesterbeke* (G. de), échev. de Brux., 1370 : Pl. XVI, B ; c. : un buste. Florent, échev. de Brux., 1384, 5 : mêmes écu et c. ; l'homme coiffé d'un bonnet pointu, auquel est attaché une sorte de camail (mitre avec rubans flottants ?) (E. G., 345/6). Philippe et G., échev. de Brux., 1409, respectivement 1426 : aux 2e et 3e q. un lion ; même c. (E. G., 348, 350).

[1] La légende du sceau porte : VERHULST.

*Keijens* (Georges), échev. d'Aersch., 1490, 3 : un arbre accost. de deux ét. (S. G., VII).

*Keijsere* (J. de), maître de la police à Brux., 1478 : éc. ; au 1er une quintef., au 2e une f. acc. en chef de trois merl. rang. ; au 3e, deux annelets rang. ; au 4e, trois (2, 1) annelets (E. G., 355).

*Kinderen* (Josse der), ten. hér. juré de J. v. der Meeren, chevalier, sr de Saventhem, 1474 : une marque de marchand (E. G., 355) (fig. XVI, planche VII).

*Kisten* (Gér.), clerc [1], 1421 ; une f. acc. en chef des initiales G K (S. G., IV).

*Kisten*, voy. *Hille*.

*Knokele* (J.), le jeune, échev. de Lierre, 1327 : une rose (N.).

*Kijnen* (J.), échev. d'Aersch., 1536 : un chev. alésé à la fourche br. en f., les fourchons à sén., en chef, et une tête de taureau en p. (S. G., X).

*Laethem* (Corneille v.), échev. de Brux., 1546 : Pl. XVI, éc. d'un lion ; cq. cour. ; c. : deux cornes de taureau (E. G., 354).

*Langhrode* (Thierry v.), échev. de Louv., 1478 : un chev. acc. en chef de deux annelets (S. G., III).

*Lapide* (Bastinus de), échev. de Louv., 1271 : un saut. (S. G., I).

*Lapide* (G. de), échev. de Brux., 1286 : trois fl. de lis, au bâton br. (G., I).

*Lapide*, voy. *Steene*.

*Laps* (H.), all., 1478 : trois fl. de lis ; au fr.-q. ch. d'un écus. à trois pals (S. G., IV).

*Lare* (G. de), échev. du *bijvang* de Lierre, 1318 : un la. à cinq pend. (N.).

*Lare* (J. de), échev. de Louv., 1363, 4, 7 : un lion (S. P. ; S. G., IV).

*Lare* (J. v. den), h. de la cour de Santhoven, 1389 : un fascé (N.).

*Leeman* (P.), échev. d'Aersch., 1469 : un fl. de lis p.-c. H., échev. d'Aersch., 1535, brise en chef à d. d'une ét. (S. G., IV, V).

*Leenere* (Gil.), h. de fief d'Everard 't Serclaes [2], 1443 : éc. ; aux 1er et 4e, quatre b. ; aux 2e et 3e une feuil. de til. (E. G., 352).

[1] La légende le qualifie de SECRETARIUS.
[2] A Wambeek ?

*Leeps*[1] (A. v. der), échev. de Terv., 1398, 1404, 9 : éc. ; aux 1er et 4e, une b. ; aux 2e et 3e, un saut. engr. ; un annelet br. sur l'écartelure (S. G., IV, V, III).

*Leerse* (J.), échev. d'Aersch., 1496 : parti ; au 1er, une rose tigée et feuillée, la tige en haut, et posée en bande, en chef, et deux fl. de lis p.-c. rang. en p. ; au 2d, d'*Aerschot*, brisé en cœur d'une ét. (S. G., IV, VII).

*Leeu* (W. de), échev. de Brux., 1427 : Pl. XVI, A ; c. : une tête barbue ; S. : un h. sauv. appuyant une mas sur l'ép. gauche, et un lion (E. G., 350). J., échev. de Brux., 1420 : XVI, C ; c. : une tête barbue, coiffée d'une sorte de turban (*b.*, 350*bis*).

*Leunckens* (J.), échev. de Louv., 1619 : une hure de sanglier (S. G., VIII).

*Leuwys* (R.), échev. d'Aersch., 1342 : dans le champ du sceau un lion cont. (S. G., III).

*Lievens* (Corneille), échev. de Léau, 1548 : trois fl. de lis p.-c., au chef ch. de trois pals (S. G., IV).

*Lievinx* (R.), échev. d'Aersch., 1433, 9 : d'*Aerschot* ; au fr.-q. ch. d'une quintef. (P. D. ; S. G., III).

*Lif* (G.), échev. de Terv., 1407, 8 : une hache posée en fasce et une hure de sanglier en p. (S. G., V).

*Lille* (J. v.), échev. d'Aersch. et ten. du sr, 1437 : une coqu. ; au chef ch. de trois choux (?) (S. G., IV).

*Limberch* (A. v ), échev. d'Aersch., 1424, 7 : une marque de marchand. (fig. XVII, planche VII) (S. G., IV, III).

*Limpides* (G ), échev. d'Anv., 1341 : une f. éch. acc. en chef d'une ét. et d'une quintef. et en p. d'une 2de quintef. (S. M.).

*Linckenbeke* (Gil. de), échev. de Brux., 1438 : Pl. XVII, avec un écus. en cœur parti-émanché ; c. : deux griffes de lion ; T. d. : une pucelle (E. G., 351), R., échev. de Brux., 1419 : Pl. XVII, le lion *cour.*; même c. ; S. d. : un griffon (E. G., 354).

*Lins* (Gaspard), échev. de Terv., 1513 : une pensée tigée (S. G., VII).

*Linthre* (H. de), échev. de Louv., 1446, 50 : coupé ; au 1er, un lion

[1] J. v. der Leep, échev. de Terv., 1422, 3 : même écu. (S. G. IV, V).

pas. ; au 2d, plain (S. G., III, IV). *H. de Lijntere junior*, échev. de Louv., 1441 : même écu (*ib.*, V).

*Lodders v. den Broeck* (Jacq.), *man ende wiser in den hove van Santhoven*[1], 1423, 4 : trois ét. et un crois. en cœur (N.).

*Loe* (God. de), échev. de Brux., 1304 : trois couperets quadrangulaires penchés ; au fr.-q. ch. d'un huchet (G., I).

*Loe* (J. v.), échev. de Terv., 1494, 1513 : une paire de ciseaux ouverte, les p. en haut (S. G., V).

*Loegen* (J. v. der), échev. de Brux., 1364 : Pl XVII, *Loghen*, brisé d'un la. à cinq pend. (E. G., 344).

*Loen* (J. de), échev. de Louv., 1364, 7 : plain ; au chef plain ; à la b. semée de fl. de lis, br. sur le t. ; légende : S. JOHANNIS. OM. DE. LOEN. SCABINI. LOV... (S. P. ; S. G., IV).

*Loenijs* (H.), échev. de Louv., 1546 : un lion (S. G., VII).

*Longchamp* (H. de), échev. de Brux., 1458 : Pl. XVII ; c. : une tête de lion entre un vol ; S. : deux lions (E. G., 352).

*Lonijs* (Rodolphe), échev. de Bois-le-Duc, 1440 : trois fers de moulin ; à la bord. dentelée (S. G., IV).

*Lovene* ou *de Lovanio* (J. v.), échev. d'Aersch., 1384, 7 : un cygne cont. ; au chef coupé denché (S. G., IV, V).

*Lu* (God. de), échev. de Terv., 1360 : deux fourches pos. en saut., acc. en chef d'une quintef. (S. G., V).

*Lijcoep* (J.), échev. de Tirl., 1499 : un globe cintré et croiseté, accost. de deux ét. (S. G , V).

*Lijevinc* (J.), échev. de Louv., 1364 : trois fers de lance de la forme d'une cour. à l'antique (tridents ou serres d'oiseau ?) ; au fr.-q. ch. d'une rose (S. G , IV).

*Lijmbosch* (Gil. v.), échev. de Terv., 1478 : une hache (S. G., V).

*Lijmminghe junior* (*Ludovicus ex*), échev. de Louv., 1349 ; trois pals; au chef plain, ch. à d. d'un écus. au lion (P. D.)[2].

*Lijnden* (Raso v. der), éch. de Louv., 1513 : une coqu., entourée

[1] Une charte de 1423, scellée du même sceau, le qualifie seulement de *man* (N.).

[2] Ce sceau et celui de Jean Godertoy (voy. plus haut) sont apposés à un acte scabinal relatif à un transport de rente, fait par *Henricus dictus Zeghers*, bourreau (*carnifex*) de Louvain

d'une mac. ; au chef ch. de trois mail. penchés (S. G., II). J., échev. de Louv., 1546 : même écu sans la coqu. (S. G., VII) [1].

*Madoets* (G.), ten. hér. du duc de Brab., 1447 : trois los., le 1er ch. d'un fl. de lis p.-c., la 2de ch. d'une ét. (E. G., 352).

*Maes* (G.), échev. de Louv., 1471 : un lion et un bâton br. (S. G., III).

*Maes*, voy. *Thomas*.

*Maesvoort* (J. de), *perpetuus capellanus in ecclesia B. Gummari*, à Lierre, 1325 : deux chev., acc. en chef de deux oiseaux (colombes?) ess. (N.)

*Magnus* (W.), échev. de Brux., 1431 : Pl. XVII ; c. : une tête barbue (G., IV). H., échev. de Brux., 1427 : même écu ; c. : un bonnet ou écran arrondi au haut, aux armes de l'écu, les fl. de lis pos. 1 et 2 ; T. d. : un h. sauv. velu (E. G., 350).

*Mailfert* (J.), échev. de Jauche, 1510 : deux quintef. en chef et une ét. en p. (S. G., V).

*Malle* (J. v.), *censualis seu mansionarius* de l'abbaye de Saint-Bernard, 1344 : trois chev. acc. de trois ét. (N.).

*Mantel* (A.), échev. de Tirl., 1429 : trois pals ; au chef ch. d'une aigle épl. (S. G., V).

*Marcels* (J.), échev. de Louv., 1456 : bandé de vair et de.. (S. G., IV).

*Margarits* ou *Margerits* (Gér.), échev. de Terv., 1415, 22 : trois mail. penchés ; au fr.-q. ch. d'un saut. engr. (S. G., IV, V). H., échev. de Terv., 1407 : même champ ; au fr.-q. ch. d'une b. ou d'un poisson pos. en b. (S. G., VII).

*Masenzele* (G. v.), ten. de Henri de Leeu, prêtre, 1436 : une b. ondée, accost. à sén. d'une ét. (E. G., 351).

*Mathijszoen* (Bertout), échev. de Gorinchem [2], 1373 : une feuil. de til. (E. G., 345).

*Meensele* (Laurent v.), échev. de Tirl., 1438 : une b., acc. de six coqu., pos. en orle (S. G., V).

[1] Probablement des membres de la famille van der Linden, barons d'Hoogvorst.

[2] Il y a deux communes de Gorinchem ou Gorcum, l'une dans la Hollande méridionale, l'autre, surnommée aussi *op den Zoom*, dans le Brabant septentrional. Nous ignorons laquelle des deux est ici en cause.

*Meeren* (J. v. der). chevalier, échev. de Brux., 1454 : C. XVIII, A; c. : un vol (E. G., 352) ; H., chevalier, échev. de Brux., 1469 : Pl. XVIII, A, brisé d'un la. le pend. du milieu ch. d'un bes. ; c. : une hure et col de sanglier ; T. d. : une pucelle, coiffée d'un bonnet pointu (*ib.*, 354).

*Meerlair* (Barthélemy de), échev. de Bois-le-Duc, 1445 : trois merl. (S. G., IV).

*Meersberge* (Louis de), échev. de Louv., 1455, 6 : un lion naissant ; au chef ch. d'une rose accost. d'une abeille et d'une moucheture d'hermine (S. G., IV, VII).

*Meerte* (J.), fils de feu H., échev. de Brux., 1430 : Pl. XVIII, C.; c. : (fig. XXVII, planche VII) (E. G., 351 ; G., VI). J., échev. de Brux., 1454 : même écu ; C. : une tête et col de chien entre un vol ; T. d. : une pucelle (S. G., VIII).

*Meier* (Amaury), échev. de Brux., 1305 : un animal (agneau?) arrêté (G , I).

*Meldert* (J. v.), échev. de Léau, 1522 : un lion (S. G., IV).

*Mennen* (J.), échev. de Brux., 1404, 15 : Pl. XVIII ; c. : une tête et col d'aigle ; T. : deux anges (G., VI ; E. G., 250*bis*, 354). God., échev. de Brux., 1418, 26, 32 : mêmes écu et c., mais cq. cour. (G., V ; E. G., 350). J., échev. de Brux., 1346,57 : mêmes armes complètes, mais brisé en chef d'un la. (E. G., 342).

*Mercelis* (J.), échev., de Terv., 1425 : un saut. éch. ; en cœur un écus ch. d'un cygne (S. G., III).

*Mere* (J. v,), échev. libre de Dormael, 1428 : un lion pas., acc. en chef de trois bes. ou tourt. rang. (S. G., V).

*Merhout* (Nicolas v.), échev. de Terv., 1421, 4 : trois feuil. de chêne, la 3e accost. de deux glands ; au fr.-q. ch. d'une rose (S. G., III, V).

*Mertens* (J.), échev. de Louv., 1383, 95 : une fl. de lis et un mart. penché en chef, un autre mart. penché en p. (S. G., VI, I).

*Mertens* (Martin), all. 1434 : un chev. acc. en chef de deux quintef. et en p. d'un mail. penché à sén. (S. G., IV).

*Mesmakere* (Thierry die), échev. d'Aersch.. 1463 : une fougère, acc. en chef à d. d'un t (S. G. V).

*Meijdog (h) en* (Robert), échev. de Tirl., 1405 : dix (4, 3, 2, 1) roses (S. G., III). Gér., échev. de Tirl.. 1505 : même écu (*ib.*, V).

*Meijlaen* (Gos.), échev. de Tirl , 1427 : parti ; au 1er, parti-émanché ; au 2d un la. à cinq pend. (S. G., IV).

*Mies*, voyez *Ridder*.

*Minnemoon* (W.), échev. de Louv., 1326 : un saut. éch. (S. G., VIII).

*Moelen* (W. v. der), échev. d'Anv., 1339 : un fer de moulin (P., II).

*Moelnere* (G. de), échev. d'Anv., 1398 : une f. acc. de trois fers de moulin (S. M.).

*Moens* (J.), échev. d'Aersch , 1423, 31 : d'*Aerschot ;* au fr.-q. ch. d'une ét. (P. D. ; S. G., IV).

*Mol* (R. de), échev. d'Aersch , 1367, 70 [1] : dans le champ du sc. un fer de moulin (S. G., III, IV).

*Mol* (Gil. de), 1367, 70, 87 : Pl. XVIII, B, le lion ; l'écus. en cœur fruste ; cq. cour. ; c. : une tête et col de licorne (G., V ; E. G., 350). Ivain, 1396 : Pl. XVIII, C. ; c. : une tête barbue ; S. : deux léopards (G., III). J., 1398 : Pl. XVIII, D., mais le petit écus. ch. d'une f. et d'un saut. br. (G., I). Thierry, 1385 : les los. canton. de 17 (5, 5, 4, 3), bill. ; c. : une tête barbue (G., III). Ivain, fils de feu Thierry, 1428 : Pl. XVIII, H, mais seulement le 1er q. ; même c. que le précédent (E. G., 350). Thierry, 1412 : Pl. XVIII, E ; même c. que les deux précédents ; S. : deux levrettes (E. G., 354) [2].

*Molemans* (H.), échev. d'Aersch., 1520 : fig. XVIII, planche VII (S. G., VII).

*Molen* (A. v. der), échev. de Louv., 1479 : un arbre arraché, accost. des lettres ꝺ ꝑ (S. G. IV).

*Molenbeke* (J. v.), échev. de Brux., 1305 : une b. los. (G., I ; E. G., 338).

*Molenbeke* (J. v.), échev. de Louv., 1380 : un mac. accost. en chef à d. d'une ét. (S. G., III).

*Molenbeke Weijns soen* (J. v.) [3], 1381 : trois (2, 1) mac. et dans le point du chef un mail. penché (S. G., III).

*Molenbeke* (Gér. v.), échev. de Terv., 1389 : trois mac. ; au fr.-q. ch. d'un mail. penché (S. G., V).

[1] En 1367, ce personnage est qualifié de *junior*.

[2] Tous ces de Mol scellaient en qualité d'échevins de Bruxelles.

[3] Il habitait Louvain ou ses environs.

*Mons* (Jacq. de), échev. de Brux., 1308, 10, 14 : Pl. XIX, A, brisé d'un la. à quatre pend. (E. G, 338) G., échev. de Brux., 1408 : Pl. XIX, B ; c. : un bonnet pointu semé de trèfles, entre un vol ; T. : un h. assis (*ib.*, 348). G., échev. de Brux., 1438 : Pl. XIX, C ; c. : une tête et col de lion cour. ; T. d. : une pucelle (*ib.*, 351).

*Monte* (Waleran de), échev. de Brux., 1388, 94 : Pl. XIX ; cq. cour. ; c. : une tête barbue, coiffée d'une sorte de turban (G., V. ; E. G., 346).

*Moor* (Louis de), échev. de Louv., 1543 : trois pals ; au chef ch. d'une fl. de lis p.-c. et d'une tête de More (S. G., X).

*Most* (P. v der), échev. de Louv., 1468 : une fl. de lis, surmontée de deux ét. (S. G., IV).

*Motten* (P. v. der), all., 1421 : un lion (S. G., IV).

*Mours* [1] (J ), échev. de Brux., 1424 : Pl. XIX ; S. : un aigle (E. G., 350*bis*).

*Moijen* ou *den Moije* (J.), échev. de Terv., 1419, 22 : une paire de ciseaux ouverte, les p. en haut., acc. en chef d'une ét. (S. G., III, V).

*Mulke* (Gér. de), échev. de Tirl., 1324 : une b. ch. de trois fl. de lis p.-c., accost. à sén. d'un écus. ch. de trois merl. (S. G., VI).

*Mulke* (H. de), échev. de Louv., 1413, 7 : une b. ch. d'une fl. de lis p.-c. et de deux merl. (S. G., IV).

*Mulste* (Albert v.), échev. de Léau, 1558 : parti ; au 1er, deux f., au 2d, trois pals retraits (S. G., IV).

*Multor* (A.), échev. d'Aersch., 1368 : *d'Aerschot*, à la bord. engr. (S. G., I).

*Muntere* (André), échev. de Louv., 1364 : trois pals ; au chef. ch. d'une ancre pos. en f., les crochets à d. (S. G., VI).

*Musene* (J. v.), prêtre, 1442 [2] : trois ij (E. G., 353).

*Muijswinckele* (P. v.), échev. de Terv., 1402, 10, 25 : une hache pos. en b., acc. en chef de deux quintef. (S. G., III, VIII, X).

*Mijs* (H.), échev. de Lierre, 1335 : un chev. acc. de trois ét. (N.).

*(A suivre)* J. Th. de Raadt.

[1] La légende du sceau porte : Moers.

[2] Il donne une quittance à l'église Sainte-Gudule.

# LE TRIPTYQUE

DE

# LA FAMILLE MICAULT

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Dans une notice, publiée dans le tome III de nos Annales, mon ami et collègue, M. E. de Munck, et moi avons parlé de deux tableaux classés au Musée royal de peinture et de sculpture, sous le N° 92. Ils constituent, rappelons-le, les volets d'un triptyque dont le panneau central ne se retrouve pas. Sur ces volets, on voit les portraits du chevalier Jean Micault, de sa femme Livine de Welle, dite de Cats, et de leurs sept enfants.

***

Ce triptyque, avons-nous dit, a orné, jadis, selon toutes les apparences, l'autel fondé par la famille Micault dans la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle, en l'église des SS. Michel et Gudule à Bruxelles [1].

[1] J. Th. de Raadt et Emile de Munck, *Les Micault belges, leurs portraits et leur histoire. Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, tome III, p. 97.

De nouvelles recherches faites, depuis, dans les comptes de cette chapelle, m'ont prouvé le bien-fondé de cette hypothèse. Elles m'ont fait connaître, ensuite, le sujet du panneau central, sur lequel il n'existait pas, jusqu'alors, le moindre renseignement.

Ce panneau représentait une Résurrection de Lazare, saint, on s'en souviendra, auquel était consacré l'autel des Micault. Ces détails résultent des *Registres aux résolutions* de l'église : le 4 mars 1769, les marguilliers demandèrent au comte de Maldeghem, alors collateur des fondations de la famille Micault, l'autorisation de déplacer, temporairement, ce tableau pour pouvoir faire exécuter, à la place qu'il occupait, des travaux de boiserie, correspondant à ceux du côté opposé de la chapelle. Dans l'acte, la peinture est désignée de façon à ne pas laisser subsister de doute quant à son identité [1].

Dans la plupart des descriptions des œuvres d'art conservées dans l'église Sainte-Gudule, cette Résurrection de Saint Lazare est attribuée à Michel de Coxie.

[1] Vergaederinge van den 4en Meert 1769.

Wij ondersgeschreven fabrijckmeesters der Collegiaele ende Parochiaele kercke van de H. H. Michael ende Gudila binnen Brussele versoecken bij desen den Heere Grave van Maldeghem, van gelieve te cônsenteren in het amoveren van *sekere schilderije*, *representerende den H. Lazarus*, gestaen in de choor van het Alder Heijligste Sacrament van Mirakele binnen de voorschreven kercke tegens de communie bank, *alwaer placht te staen sekeren autaer, gestight door de familie van wijlen vrouwe Livina Catz, weduwe van den Heere Michault*, op conditie van de voorschreven schilderije te herplaetsen in de voorschreven kercke ende dat op dat men aldaer zoude connen voltrekken de boiseringe, gelijck ende conform als van den anderen cant der voorschreven choor. Waeren onderteekent : P. A. van Volden, C. R. E. Swarts en N. E. van der Dilft de Borchvliet. Leeger stont : Consentere in het boven gemelde ; was onderteeckent : Comte de Maldeghem (*Registres aux résolutions*, 1700-1771, f° 255 v°; Archives de l'église des SS. Michel et Gudule, N° 10). L'original de cette pièce est conservé aux Archives générales du royaume ; fonds de la même église, carton VI, liasse 730. On y trouve aussi l'original de l'acte de fondation de 1547.

MENSAERT [1], MM. HENNE ET WAUTERS [2] et L'ABBÉ DE BRUYN [3], entre autres, mentionnent le tableau, en le disant œuvre de ce peintre, et MENSAERT ajoute : *les battans de ce tableau sur lesquels on voit plusieurs portraits, sont posés au-dessous du grand et principal tableau*. D'après ROMBOUT [4], la Résurrection de Saint Lazare se trouvait encore à la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle en 1777. Au dire de cet auteur, les volets étaient, alors encore, suspendus en-dessous du panneau central de l'ancien triptyque. Après avoir parlé de la Cène de Coxie, que l'on voyait non loin de ces tableaux, Rombout fait mention de ceux-ci, et poursuit : *le tout exécuté par ledit artiste et divers autres* [5].

Le nom de Michel de Coxie, de même que celui de son maître Bernard van Orley, est, en effet, intimement lié à l'histoire artistique de l'église Sainte-Gudule. A l'époque où fut peint le triptyque des Micault, — il date, ainsi que je l'ai prouvé, d'entre 1547 et 1559 — Coxie exécuta plusieurs travaux pour la collégiale [6].

Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce qu'on l'eût chargé

[1] G. P. MENSAERT, PEINTRE, *Le peintre amatéur et curieux* (Bruxelles, 1763, p. 77).

[2] *Histoire de Bruxelles*, T. III, p. 260.

[3] L'ABBÉ H. DE BRUYN, *L'Histoire de Sainte-Gudule et du Très Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles* (Bruxelles, 1870, p. 50).

[4] J. A. ROMBOUT, *Het verheerlijkt of opgehelderd Brussel* (Bruxelles, 1770, p. 139).

[5] ... « als ook tegens den muur van de H. Sacrament Kapelle de *Verwekkinge van den Dooden Lazarus*, onder het welke hangen de twee Deuren van het zelve stuk, waer op verbeeld ziet verscheijde Persoonen, *alles gedaen door den laestgenoemden* (COXIE) EN VERSCHIJDE ANDERE. »

[6] Bornons-nous à une seule citation ; d'après le compte de la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle, de la Noël 1555 jusqu'à la Noël 1556, il fut payé à : « Meester Michielen van Coxijen, schilder, van den patroone van der voorschreven nijeuwer gelasen venstere van den Coninck van Bohemen, bij hem gemaect », 161 pieds, à 3 1/2 sols, soit 28 florins du Rhin et 3 1/2 sols, ou 7 livres et 10 1/2 deniers, de gros. L'artiste fut donc payé *au pied carré*.

de la peinture pour l'autel de Saint-Lazare. Mais, il serait difficile, sinon impossible, de le prouver par des archives. Les comptes de l'église sont muets sur ce point.

Quoi qu'il en soit, le faire des volets n'est pas celui de Coxie. De même que MM. de Munck et Charles Cavens, plusieurs archéologues fort experts en matière de peinture ancienne, ne croient pas pouvoir reconnaître à ce maître la paternité de ces deux panneaux.

En présence du texte précité de Rombout, on pourrait donc admettre, jusqu'à plus ample informé, que Coxie eût peint lui-même la Résurrection de Saint Lazare et que les *divers autres* dont parle cet écrivain, eussent exécuté les volets du triptyque. Vouloir chercher à découvrir les noms de ces *divers autres,* serait se lancer dans le vaste domaine de l'hypothèse.

Les biographes du maître malinois ne nous fournissent guère de renseignements sur le panneau central. MM. Michiels [1] et Wauters [2] se bornent à constater que ce tableau a existé, autrefois, dans l'église Sainte-Gudule. Un auteur français du XVIIIe siècle, Descamps [3], nous fournit, toutefois, quelques détails plus précis. Après avoir cité l'*Ecce Homo* de Coxie, il passe à la *Résurrection du Lazare,* qu'il dit peinte par le même artiste, et continue : *Tableau à côté moins bien que l'autre ; le Lazare est une trop petite figure ; un Enfant qui fuit a des formes qui ne conviennent qu'à un homme de quarante ans : c'est une assez médiocre composition.*

J'ignore sur quels documents l'on s'est basé pour attribuer ce tableau à Coxie, mais il serait téméraire de se réclamer du témoignage de Descamps, appréciateur autorisé du

[1] Alfred Michiels, *Histoire de la peinture flamande et hollandaise*, III, p. 266.

[2] Alph. Wauters, *Michel de Coxie* (né en 1499 — mort en 1592).

[3] J. B. Descamps, *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant, avec des réflexions relativement aux arts, et quelques gravures* (édition de 1769, p. 58-59).

reste [1], pour contester l'exactitude de cette attribution. L'histoire de l'art n'accorde qu'un rang secondaire à Coxie, dont la tradition a fait un élève du grand Raphaël et que l'opinion publique s'est égarée jusqu'à décorer du titre de *Raphael flamand* [2]. « La recherche dans les poses et l'exagération des contours constituent chez Coxie deux défauts graves, qui trahissent chez lui une tendance malheureuse de se rapprocher de Michel-Ange et de ses imitateurs » [3].

De ce qui précède, il se dégage un fait positif : c'est que le triptyque des Micault, quoique désagrégé, se trouvait encore à Sainte-Gudule peu d'années avant la Révolution française.

***

On connaît les spoliations à jamais regrettables commises par les Français en Belgique à la fin du XVIIIe siècle.

A l'effet d'enrichir les musées de la République, ils désignèrent les commissaires du Comité de l'instruction publique pour recueillir les œuvres d'art dans les édifices publics et dans les maisons des émigrés. Comme toutes les églises du pays, Sainte-Gudule fut, alors, dépouillée de la plupart de ses trésors artistiques. Dans le but de rendre à la collégiale une partie de ses anciens ornements, les administrateurs des biens de l'église adressèrent, en l'an IX, au préfet du département de la Dyle la lettre suivante :

« L'église de Sainte-Gudule, Citoyen Préfet, a été dépouillée des Tableaux qui en faisaient l'ornement ; trop médiocre (!) sous le rapport de l'art pour être admis dans le musée, ils ont été, à l'exception d'un ou deux, mis au rebut ; veuillez permettre, Citoyen Préfet, que ceux qui ne sont point réservés à l'instruction publique, soient rendus

[1] Sur le titre de son livre, ce critique d'art se qualifie de *Peintre du Roi, membre de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture*, etc.

[2] Henri Hymans, *Le livre des peintres de Carel van Mander*.

[3] Alph. Wauters, la notice précitée sur Coxie.

à leur destination primitive, sous notre responsabilité, et à charge de les reproduire quand nous en serons requis.

Aggréez (!) nos respectueuses salutations.

(Signé) Van Boekhout, L. Mille. »

Cette lettre fut transmise, le 8 prairial an IX (28 mai 1801) au *Conservateur du Musée de l'École centrale*. Six jours plus tard, celui-ci écrivit au préfet ce qui suit :

« Citoyen Préfet,

J'ai l'honneur de joindre ici la liste des tableaux que l'on pourrait accorder aux Régisseurs de l'Église de Sainte-Gudule. Ces tableaux sont tous de la quatrième et sixième classes.

Comme l'Église de Sainte-Gudule est très vaste, on pourrait y déposer d'autres tableaux qui, trop grands et surtout trop médiocres pour l'ornement du Museum, lui sont plus tôt (!) à charge par l'emplacement qu'ils occupent. Si vous approuvez cette mesure de conservation, Citoyen Préfet, j'aurai l'honneur de vous soumettre une liste détaillée des tableaux qui ont appartenu à des maisons religieuses vendues depuis et démolies; les Églises actuellement ouvertes, savoir Sainte-Gudule, la Chapelle, les Augustins, recevraient avec reconnaissance ces énormes pièces qui, entassées les unes sur les autres à l'École centrale, ne lui sont d'aucun usage.

Salut et Respect,
Bosschaert [1]. »

Le *citoyen* Bosschaert joint à sa missive une *Liste d'un nombre de tableaux qui ont appartenu ci-devant à l'Église de Sainte-Gudule*. Cette liste [2] comprend, au N° 12, *la Résurrection de Lazare* (N° 850). Quant aux autres tableaux, j'en mentionnerai encore quatre attribués à Coxie : *Sainte Gudule en prières*, les deux volets de ce tableaux, et *le Christ entre les deux larrons*, un De Hondt, un Eijsen, un Thibaut,

[1] Ces deux lettres, inédites, et la liste jointe à la seconde se trouvent aux Archives générales du royaume : *Département de la Dyle*, carton N° 609.

[2] Elle a été publiée par M. Ch. Piot, alors archiviste-adjoint du royaume dans son remarquable *Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur sur les tableaux enlevés à la Belgique en* 1794 *et restitués en* 1815 (1883), p. 251.

un de Haze, un Declerc, un Otto Venius entièrement repeint, etc.

La décision du préfet fut favorable ; elle date du 23 prairial : considérant..... que les vingt [1] tableaux cités par Bosschaert *ne peuvent contribuer en aucune manière, ni au progrès des arts, ni à l'ornement du muséum de peinture...*, le chef du Département arrêta qu'ils seraient *confiés aux Citoyens Van Boeckhoudt et L. Mille, à charge, par eux d'être personnellement responsable (!) de leur conservation, ainsi que de leur restitution au muséum de l'école centrale, à la première réquisition qui leur en serait faite* [2].

Je n'ai pas à examiner ici la justesse des appréciations de Bosschaert à l'égard de ces peintures. Que je me borne à constater qu'au sujet de la Résurrection de Saint-Lazare, il se trouvait partager entièrement l'avis de Descamps.

Les tableaux relevés sur ladite liste ne sont, d'ailleurs, pas les seuls qui fussent rendus à Sainte-Gudule. D'autres encore furent confiés aux fabriciens, à charge de veiller à leur conservation. La *Cène* de Michel Coxie fut du nombre. L'administration communale ayant appris qu'au mépris de cette condition le tableau se trouvait exposé dans une salle de vente de la Grand'Place, le fit saisir et réintégrer au Musée [3]. L'église aurait-elle manifesté des velléités de vente également au sujet de la Résurrection de Saint-Lazare ? Je l'ignore. Toujours est-il que, dans le catalogue de l'an XI [4], elle figure de nouveau parmi les tableaux du Musée (N° 101).

[1] Il y a 20 numéros, mais, le n° 18 comprend dix-huit tableaux formant l'*Histoire du poignardement des hosties*.

[2] Dans Ch. Piot, op. cit., p. 250, on trouve la reproduction de ce rescrit.

[3] Edouard Fétis, *Catalogue descriptif et historique des tableaux anciens. Musées royaux de peinture et de sculpture de Belgique.*

[4] *Notice des tableaux et autres objets d'arts (!) exposés au Musée du Département de la Dyle, situé à Bruxelles, dans le local de la ci-devant Cour. A Bruxelles, chez Weissenbruch, imprimeur de la Préfecture et de la Mairie, place de la ci-devant Cour, n°* 1085. *An XI.*

Dans le catalogue de 1809, nous la retrouvons parmi les *Tableaux anciens*, sous le N° 22, et, cette fois, avec une courte description que nous croyons devoir reproduire. La voici : *Le premier plan se compose de cinq figures. Le Lazare au milieu et déjà le corps hors de la tombe, regarde avec étonnement le Seigneur. La mère du Lazare est à côté de son fils. Vers la gauche est une femme conduisant un jeune garçon qui recule épouvanté.* (C'est là, à toute évidence, cet enfant fuyant dont Descamps critique les formes disproportionnées). *On voit, plus en arrière, un groupe nombreux de personnes dont l'artiste a varié les attitudes ; fond de paysage, de batimens, des ruines, d'architecture et de ciel. Les figures sont demi-nature. La couleur de ce tableau est brillante, les têtes ont de l'expression.*

Les dimensions sont, d'après ces catalogues : 1 m. 50 de haut sur 1 m. 20 de large; preuve manifeste de l'identité du panneau, car, on ne l'a pas oublié, la hauteur est bien celle des volets.

Cette peinture figure encore dans les catalogues de 1811 (*Tableaux anciens*, N° 22) et de 1819 (N° 313). Je ne la découvre plus dans celui de 1835. Elle a donc été enlevée du Musée entre 1819 et 1835. M. Fétis ayant cru devoir opposer une fin de non-recevoir à ma demande de consulter les archives de la galerie royale, il ne m'a pas été possible, à mon regret, de m'informer du sort ultérieur du tableau. Peut-être, grâce aux indications que je viens de fournir, le savant conservateur en chef de la Bibliothèque royale pourra-t-il nous renseigner lui-même à cet égard, dans une nouvelle édition du catalogue dont il est l'auteur.

Dans celles de l'an XI, de 1809, 1811 et 1819, la Résurrection de Saint-Lazare est dite l'œuvre de Pierre de Vos ; attribution peu sérieuse qui ne mérite pas d'être discutée [1].

[1] Comp. *Les Micault belges, leurs portraits et leur histoire* ; Chap. V, *Attribution*.

Les deux groupes de portraits de la famille Micault — réunis, autrefois, en un seul cadre et ayant, alors, d'après les anciens guides du Musée, une largeur de 1 m. 30 — passent, dans le catalogue de l'an XI, pour avoir été peints par *Heemskerke (sic !)*. Dans celui de 1809, on les donne à Pierre de Vos; évidemment, parce que l'on avait reconnu une facture analogue à celle de la Résurrection de Saint-Lazare, que l'on considérait comme peinte par cet artiste. Mais, alors, le triptyque ne serait donc pas l'œuvre de plusieurs, comme le disait Rombout? A moins que la similitude constatée, en 1809, entre les deux, ou mieux dit, les trois tableaux, ne s'explique par la collaboration du maître (Coxie?) et de ses élèves !

Les anciens conservateurs du Musée se sont-ils douté que ces peintures ont formé, jadis, un ensemble sous forme de triptyque? Les brochures destinées, autrefois, à guider les visiteurs de la galerie, ne disent rien à ce sujet. Chose curieuse, dans le catalogue de 1819, le panneau central de ce triptyque porte le N° 313, alors que les volets, compris dans un seul et unique encadrement, sont cotés N° 314: qui sait si les deux tableaux n'étaient pas suspendus l'un à côté de l'autre à cette époque? Si elle n'est pas anéantie, peut-être ces lignes permettront-elles de retrouver la Résurrection de Saint-Lazare en question et de reconstituer, au Musée royal, l'ancien triptyque de la famille Micault.

***

D'après les détails présentés par moi antérieurement, l'autel de Saint-Lazare aurait été fondé par Jean Micault. J'ai pu constater, depuis, qu'il est postérieur à la mort de Livine de Cats. L'acte de 1547, relatif à la fondation de messes ne le mentionne pas encore; il stipule que ces messes devaient être dites, provisoirement selon les apparences, à l'autel de Saint-Nicolas. Le projet de fonder un

autel spécial existait, à n'en pas douter, déjà à ce moment-là, et, fort probablement, cette fondation avait-elle été ordonnée par le testament de la veuve de Jean Micault. On verra plus loin que les largesses de cette dame à l'endroit de la chapelle ne s'en tinrent pas là.

Le nouvel autel ne fut mis en place qu'environ deux ans plus tard, en 1550. D'après le compte de la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle, commençant à la Noël 1549 et allant jusqu'à la Noël 1550, quatre hommes y travaillèrent, à savoir : Pierre de Greve, *metsere,* 3 1/2 jours à 6 sols ; André van den Bossche, *metsere,* 2 1/2 jours à 5 sols ; Gabriel van den Bossche, *opperknape (den meytsers by te stane)*, 4 1/2 jours à 3 1/2 sols, et Jacques de Snyere, *steenhouwere*, 4 1/2 jours à 5 sols par jour. Les matériaux employés à leurs travaux étaient : deux charettes de chaux, deux charettes de briques *(karelen)* et quatre charettes de sable, ayant coûté respectivement, jusqu'à pied d'œuvre : 13, 14 et 5 escalins de gros.

L'autel, que le compte précité appelle *den outaer van Michault*, fut évidemment commandé et payé par la famille elle-même.

Serait-ce trop s'avancer que de croire que le placement du triptyque a eu lieu immédiatement après l'érection de cet autel ? Quoi de plus logique que de conclure que la mise en place de celui-ci a été reculée jusqu'à l'achèvement complet des peintures ? Mon raisonnement étant admis, je pourrais donc raccourcir de neuf ans la période où j'ai placé précédemment la confection des portraits : ils auraient été peints entre le mois de mars 1547 et la Noël de 1550.

***

Les obsèques du chevalier Jean Micault furent célébrées le 11 septembre 1539, *cum cruce et collegio*, ce qui veut dire avec croix et chandeliers en argent, et en présence de tout le chapitre : c'était un enterrement *primæ classis* [1].

[1] Archives de l'église, reg. n° 552.

Détail intéressant : bien qu'étant arrivée à un âge avancé et mère de plusieurs enfants mariés, Livine de Cats contracta, le 4 août 1545, une nouvelle alliance avec le chevalier Jean Hoots de la paroisse Saint-Rombaut à Malines. Le mariage fut béni par un prêtre de Sainte-Gudule, *in loco prophano*, probablement dans la demeure de la dame [1].

Cette maison, ayant nom *de Fonteyn* et sise près du *Cantersteen*, appartenait à la fabrique de l'église Sainte-Gudule ; elle coûtait un loyer annuel de vingt livres de gros.

Le second mari de Livine de Cats était issu d'une ancienne famille qui avait fourni plusieurs magistrats à la ville de Malines [2]. Deux fois veuf [3], Jean Hoots avait été échevin de cette ville en 1529, et bourgmestre en 1532 ; il avait été créé chevalier avant le 3 octobre 1543. La mort l'enleva en 1548.

Livine de Cats fut enterrée dans le cœur de la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle le 2 avril 1547. Pour ses funé-

[1] Registre aux mariages ; Hôtel de ville, à Bruxelles. Ce n'est que par hasard que nous avons eu connaissance de cette seconde union de Livine de Cats, ses descendants ayant eu soin de n'en faire mention dans aucun acte.

[2] Hoots porte : d'azur à trois têtes de femme de carnation, chaperonnées d'or et d'argent, ou de gueules. Des personnages du nom de Hoeft ou Caput, qui furent échevins de Malines, au commencement du XIVe siècle, semblent appartenir à cette famille (voy. AUG. VAN DEN EYNDE, *Tableau chronologique des écoutètes*, etc., *de Malines*).

[3] De sa première femme, Anne van Halle, Jean Hoots, avait quatre enfants : Antoine, Philippe, Catherine et Anne ; la seconde, Philippote van den Dorpe (avec laquelle il testa le 30 mars 1544) lui donna une fille, Marie. Tous ces enfants survécurent à leur père. Voyez pour plus de détails : Archives de la ville de Malines : *Testaments*, reg. nº 807, fº 37 ; 806, fº 6 ; *actes scabinaux*, reg. Nº 560, fº 122 ; 571, fº 102 ; *Comptes de la ville*, 1547-48, fº 175. M. Victor Hermans, l'aimable et savant archiviste de la ville de Malines, m'a communiqué la plupart des renseignements sur Jean Hoots. Qu'il en reçoive mes plus sincères remerciements. Je dois aussi un tribut de vive reconnaissance à M. l'abbé Keelhoff dont l'infatigable concours m'a été bien précieux dans mes recherches.

railles, la famille donna un nouveau drap mortuaire orné d'une croix en satin blanc [1].

L'église Sainte-Gudule était redevable à cette dame d'un dais recouvert de velours vert, et d'un très beau reliquaire en argent doré, contenant, entre autres reliques, des fragments *de la vraie croix,* et pesant six marcs. Ces dons avaient été faits le 13 mars 1541 (n. st.). Le 23 du même mois, la fabrique paya sept escalins et six deniers pour deux blasons placés sur cette œuvre d'art [2].

En vertu du testament de Livine, les exécuteurs de ses dernières volontés donnèrent, le 4 août 1547, à la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle les objets suivants : une chape en velours cramoisi doublé de taffetas blanc ; un tabar cramoisi doublé de satin noir ; une chasuble cramoisie brodée en or, avec étole et manipule ; une chasuble en damas blanc, avec deux rideaux et un autre rideau pour servir de couvre-autel ; un calice en argent doré ; un missel imprimé, et, enfin, deux burettes en étain [3].

J. Th. de Raadt.

[1] « ... een nieuw swert cleedt met eenen cruyce van witten sattyne, dwelck gereserveert wort om by der fabrycken ende capitele gebruyct te wordden. » (Compte de l'église, 1546-47)

[2] « ... een seer schoen silveren vergulde peys, daer inne es de ligno sancte crucis Christi met meer andere reliquien, wegende metten gelase daer inne staende VI mark ; item... eenen hemele metter dorsuere gemaect van gruenen fluweele. » (Compte de la Chapelle du Saint-Sacrement de Miracle, 1540-41).

[3] Idem, 1546-47.

# QUESTIONS ET RÉPONSES

(Voir *Annales*, vol. IV, p. 306.)

## II

### UN PARALLÉLIPIPÈDE GRAVÉ SUR SES SIX FACES ET REPRÉSENTANT DES SUJETS TIRÉS DE L'HISTOIRE DE SAINT BRUNO.

*Et mundum tradidit disputationi eorum.*
Eccles. c. III, v. 11.
*Tot capita, tot sensus...*

A Monsieur le comte Maurin de Nahuys, président de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

Monsieur le Président,

Je suis dans une grande incertitude au sujet d'un petit cube allongé, de métal, gravé en creux sur ses six faces... J'ai consulté toutes les Facultés, c'est-à-dire une foule de savants et de confrères. Les uns ont eu la franchise de me répondre qu'ils sont aussi ignorants que moi... ; les autres m'ont envoyé leurs avis. Avant de vous en dire un mot, je dois naturellement vous décrire cet objet, pour vous mettre à même de démêler lequel de mes savants a tort ou raison, ou si tous ont tort,

car evidemment, — moins un peut-être, — tous ne peuvent avoir raison,... sans en excepter moi-même.

C'est un petit parallélipipède de cuivre jaune ayant 37 mill. de haut sur 26 de large, et possédant, sur chacune de ses six faces, une gravure en creux destinée évidemment à être reproduite en relief, ainsi qu'il arrive pour les cachets, ou sceaux de toute espèce. Les sujets gravés sont tous religieux ; tous aussi ont rapport à l'Ordre de saint Bruno. Je vais essayer de les décrire, en commençant par la série des quatre grandes faces de ce cube allongé.

***

I. — · S · BRVNO · INSTIT · ORD · CART · *(S. Bruno institutor ordinis Cartusiensis)*; Saint-Bruno nimbé, agenouillé à droite, étendant le bras droit, la main ouverte, et portant la gauche sur son cœur, percé du trait de l'amour divin ; en haut, des rayons descendant du ciel ; devant lui, la mître déposée à terre. Le tout, comme pour les effigies suivantes, dans un grènetis de forme ovale.

II. — · ECCE · — ELONGAVI · FVGIENS · [1] ; Saint Bruno nimbé, agenouillé à droite, les bras croisés sur la poitrine, dans l'attitude de la supplication, et levant la tête vers le Christ en croix.

III. — · DEVS · REFVGIVM · MEVM · — ET · VIRTVS · [2] ; Saint Bruno dans la même attitude devant le Christ à la tête radiée, tenant sa croix de la main droite et foulant le serpent sous ses pieds.

IV. — · DEVS · CORDIS · MEI · ET · PARS · MEA · DEVS · IN · AE[9] [3] ; (Devant le mot DEVS, on voit un A parasite, une erreur que le graveur a même tenté,

[1] *Psalm.* 54, v. 8.
[2] *Psalm.* 45, v. 2.
[3] *Psalm.* 72, v. 26.

I. V. II.

IV. VI. III.

Un parallélipipède gravé sur ses six faces et représentant des sujets tirés de l'histoire de saint Bruno.

—

Empreintes des faces du parallélipipède.

—

mais sans y réussir, de faire disparaître). Saint Bruno, dans la même attitude, devant le Christ à la tête radieuse, sortant du tombeau, tenant la croix à banderole et levant la main gauche vers le ciel.

Pour les deux petites faces carrées, la supérieure porte :

V. — · S · BRVNO · INSTIT · — ORD · CART · *(S. Bruno institutor ordinis Cartusiensis)* ; Saint Bruno, à mi-corps, à droite, au-dessus d'une base et dans la même attitude que sur la première face, ci-dessus décrite. Sur cette base est placée la mitre *couchée*. A l'exergue, un cygne à droite.

VI. — La face inférieure porte :

· S · HVGO · INSTIT · —ORD · CARTVS · *(S. Hugo institutor ordinis Cartusiensis)* ; saint Hugues, évêque de Grenoble, à mi-corps à droite et la mitre en tête, au-dessus d'une base, le bras droit pendant, la main gauche placée sur son cœur percé du trait divin. En haut, des rayons tombant du ciel.

Il y a deux observations à présenter au sujet des légendes et types de ces deux dernières faces.

Ces légendes, en effet, ont été gravées, dès le principe, d'une manière erronée. Sous les lettres des légendes définitives, on reconnaît encore, pour la première, le nom de saint Hugues (S. Hugo) sous celui de saint Bruno, et, pour la seconde, celui de saint Bruno (S. Bruno) sous celui de saint Hugues. De plus, le graveur, — si ce n'est l'inventeur même du type, a commis une singulière bévue, en confondant saint Hugues, chartreux et évêque de Lincoln, avec saint Hugues, évêque de Grenoble, dont il a voulu pourtant donner l'effigie accompagnée du titre, qui lui était dû, de Fondateur de l'Ordre des Chartreux *(Institutor ordinis Cartusiensis)*. La meilleure preuve de cette erreur ne se trouve-t-elle pas dans l'image du cygne [1] qu'il a placé à l'exergue, au-dessous même du buste du saint évêque de Lincoln ?

[1] Le cygne légendaire de saint Hugues de Lincoln.

C'est alors sans doute que, ne pouvant faire disparaître ce cygne, il aura imaginé de placer, sur la base, la mitre couchée[1] de saint Bruno, en même temps qu'il substituait son nom à celui de saint Hugues.

Examinons maintenant l'opinion des correspondants consultés par moi ; vous me permettrez seulement de ne nommer personne.

***

Sous l'empire de cette observation que toutes ces intailles *sur laiton,* — pardonnez-moi d'employer ce mot réservé seulement aux pierres précieuses — représentaient des sujets purement cartusiens, j'avais voulu y voir un *cachet* à l'usage d'un chartreux qui, suivant la direction de son esprit, ou plutôt l'impression du moment, accompagnait ses lettres de l'une ou l'autre de ces empreintes. Mais un de mes confrères, partisan de l'idée d'un *bloc à estamper,* m'ayant fait observer que les deux petites faces de ce cube *pouvaient bien* avoir été fabriquées pour les deux faces d'une médaille religieuse, et que trois des autres sujets *paraissent* plutôt destinés à former le revers du quatrième, c'est-à-dire du n° 2 de notre planche, j'avoue que je suis fort ébranlé dans le maintien de mon sentiment. Et pourtant, en dehors du grènetis extérieur de chacun des six sujets gravés, pas la moindre trace du contour indiquant le module d'une médaille... J'ajouterai que, malgré mes recherches, je n'ai jamais découvert ni cachet en cire, ni médaille devant la naissance à ce *sceau-matrice* ou à ce *bloc à estamper,* suivant le nom qu'on voudra lui donner. Plus j'y réfléchis, du reste, et moins je comprends pourquoi, s'il s'agit d'un moule à estampage, on serait allé chercher, si loin des habitudes ordinaires, un

[1] Saint Bruno n'est jamais représenté la mitre en tête. Toujours et partout, la mitre et la crosse sont déposées à ses pieds.

modèle qui exposait tant les autres faces à être détériorées pendant la frappe de l'un des autres côtés.

Quoi qu'il en soit, voici, rendues très impartialement, les principales idées qui ont été émises au sujet de ce cube gravé.

Un de mes confrères m'écrit qu'il n'existe, dans aucune collection publique de Paris, de pièce semblable à celle dont il est question et la considère comme un moule à estamper ou à couler des sujets religieux, les deux hypothèses étant, suivant lui, admissibles.

« Si c'est un sceau, m'écrit un autre de mes confrères, il me paraît bien singulier et hors de toute tradition sigillographique. Si c'était un sceau-matrice, il devait être souverainement incommode. J'aimerais mieux le considérer comme une sorte de médaille religieuse à six côtés. Mais je n'ai jamais rien vu de semblable. »

Suivant un troisième, ce cube allongé, avec ses six matrices de sceau, est certainement fort curieux. « Je n'en ai jamais vu de semblables. On a beaucoup employé des triples cachets. Les six matrices de votre sceau ont incontestablement un rapport entre elles. Il est probable que ce sont les matrices des sceaux d'une confrérie religieuse : les sceaux de la confrérie, du supérieur et des autres titulaires ».

Un quatrième croit que c'est une matrice ou bloc à estamper, en usage chez les orfèvres de tous les temps. « Sans parler, me dit-il, des monnaies et médailles religieuses ou autres, un très grand nombre de pièces anciennes sont décorées par ce procédé aussi simple qu'expéditif ». Il veut que ces médailles religieuses aient été estampées sur des feuilles de cuivre fort minces et serties deux par deux, au moyen d'une virole de métal.

J'avoue qu'à part les repoussés — ceux de Liénard, par exemple — je n'ai jamais vu de médailles religieuses de ce genre. J'ai répondu plus haut, du reste, à cette assertion, en

disant que les images de mon parallélipipède n'ont été retrouvées nulle part, comme empreintes de médailles ou de cachets.

Un dernier enfin — car mes autres correspondants émettent des idées ou inacceptables ou se rapprochant des précédentes — m'envoie quelques lignes que je vous livre avec plaisir, car elles émanent d'un homme qui, comme moi, recherche la vérité et n'a jamais tranché une question sans preuves à l'appui.

« ... Il y a une trentaine d'années, c'était le temps où, chez

Vue du parallélipipède.

Forgeais, à Paris, les *ravageurs* apportaient tout ce qu'ils ramassaient dans le lit de la Seine. Vous savez très bien ce que Forgeais, au temps de ces rafles-là, a publié en fait d'enseignes de dévotion de toutes sortes, en plomb ou en étain.

« On a retrouvé des moules de ces enseignes. Ils étaient généralement en pierre. Mais je me rappelle parfaitement d'autre part, qu'un jour Forgeais me montra une sorte de

cube en bronze, retrouvé dans la Seine, que l'on venait de lui apporter. Chaque arête du cube mesurait en longueur — autant que je puis me le représenter de mémoire après trente ans — quelque chose comme 75 millimètres, et chacune des six faces était marquée de sujets pieux empreints en creux. Sur certaines de ces faces, il y avait même *plusieurs* sujets. La vue du petit croquis que vous m'avez envoyé m'a aussitôt donné l'idée du rapprochement qu'il y a lieu de faire entre l'objet représenté par vous et celui que j'avais eu jadis dans les mains.

« Je ne puis absolument me rappeler aucun des sujets pieux que représentait le cube de Forgeais ; je me rappelle seulement la pensée que nous avons eue tous, moi comme les autres amateurs qui voyaient en même temps l'objet, l'instrument veux-je dire, que celui-ci ne pouvait être que du XVIe siècle, et n'avait pu servir qu'à la fabrication d'enseignes de dévotion, en cuivre estampé. Le bronze nous a paru être très dur et avoir bien pu supporter l'action de l'estampage, pour des feuilles aussi minces que celles qu'on employait à de semblables opérations. »

Je suis tout à fait dans le sentiment de mon honorable confrère,... mais je reste toujours indécis ; car, si son *coin aux six creux* est en bronze fort dur — ce qui justifie bien ses suppositions — le mien est en simple laiton, et je ne puis le considérer comme capable de servir à la frappe de médailles, composées même de simples feuilles de cuivre.

***

J'oubliais de dire que le style de cette pièce, découverte dans le midi de la France, ne permet pas de la faire remonter plus haut que la seconde moitié du XVIIe siècle.

Je cherche la vérité et ne la trouve point. Que m'importe une opinion particulière, a dit je ne sais plus qui, si elle n'est appuyée que sur des conjectures ? Les idées personnelles ne sont que des sujets de dispute où l'amour-propre entre en ligne.

C'est sur cette réflexion que je termine ce chapitre de mes incertitudes, espérant que quelqu'un de nos confrères, mieux instruit, pourra les faire cesser.

Dans cette attente, je vous prie, M. le Président, de croire aux meilleurs sentiments de confraternité de

votre tout dévoué,
G. Vallier.

Grenoble, octobre 1889.

## Séance mensuelle du mardi 2 septembre 1890.

*Présidence de* M. LE COMTE FR. VAN DER STRATEN-PONTHOZ, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures [1].

Vingt-sept membres sont présents [2].

M. le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté)*

CORRESPONDANCE.

Le gouvernement de la province de Brabant accorde à la Société, un subside extraordinaire pour l'organisation d'une assemblée scientifique à l'occasion des fêtes nationales.

[1] Prennent en outre place au bureau : MM. G. Cumont, vice-président ; P. Combaz et Destrée, conseillers ; P. Saintenoy, secrétaire général ; baron de Loë et de Raadt, secrétaires ; Plisnier, trésorier ; Paris, bibliothécaire-archiviste, et De Schryver, conservateur des collections.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. de Behault de Dornon, van Malderghem, Mahy, Verbuecken, Nève, Titz, Ed. van den Broeck, Rutot, Lavalette, Van Havermaet, comte de Nahuys, Van der Smissen, Michaux, Paulus, Buysschaert, baron de Jamblinne de Meux et H. Hellemans.

Le décès du regretté M. Constant-Louis-Clément Maus, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, membre effectif de la Société, est notifié à l'assemblée (Une lettre de condoléances a été adressée à la famille).

La société belge de Paléoethnologie fait part de sa constitution, le 15 juillet 1890, à Liège (Pris pour notification).

MM. de Schodt, C. Cavens et Frankignoulle, nommés membres effectifs, adressent leurs remerciements.

MM. le baron F. de Barghon de Fort Rion, H. de Nimal et le baron Raoul du Sart, adressent leurs démissions de membres effectifs.

M. Paul Cogels demande au nom de la Commission directrice de l'Exposition du Livre à Anvers, la coopération de la Société (renvoi à l'éditeur des *Annales*).

M. P. D'Hondt s'excuse de ne pouvoir faire la communication pour laquelle il a été inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

## DONS ET ENVOIS REÇUS.

Un grand nombre de Sociétés savantes adressent leurs publications.

MM. Bouton, baron de Baye, Léop. Orgels, Besier, Tahon, E. de Munck, Ch. Lucas, Paul Bergmans, Mahy, font don de volumes et de brochures. *(Remerciements)*

M. Desaucourt, membre effectif à Reims, fait don à la Société :

1° d'une plaque de foyer du XVII^e siècle dans un très bel état de conservation.

2° d'un chapiteau provenant du château de Vincennes.

Des remerciements sont votés au généreux donateur.

ÉLECTION DE MEMBRES.

MM. Alphonse Gosset et Charles Lucas sont nommés membres correspondants.

MM. L. Besier et C. Dobresco sont nommés membres honoraires.

MM. R. de Baillencourt dit Courcol, J. Bosmans, L. Bouland, G. Cauderlier, baron del Marmol, A. De Keyzer, P. Devis, H. Van Elven, L. Germain, C. Goffaerts, le général Henrard, Mgr Jacobs, J. Jassin, L. Orgels, A. Peereboom, V. Pourbaix, J. B. Sibenaler, F. Stroobant, C. Vos et le général Wauvermans sont nommés membres effectifs.

MM. G. Combaz, A. Dillens et J. Dillens sont nommés membres associés.

COMMUNICATIONS.

M. Destree annonce l'arrivée au Musée de la plaine du Cinquantenaire, de divers objets d'antiquité de l'époque belgo-romaine ayant fait partie de la trouvaille d'Hollogne-aux-Pierres (Liège) et d'autres objets de la même époque recueillis récemment au cours des travaux des forts de la Meuse. Parmi ceux-ci figure une coupe remarquable en *millefiori*.

**Septième Congrès de la Fédération royale d'Histoire et d'Archéologie de Belgique en 1891.**

M. le Président fait savoir à l'assemblée que dans sa séance de clôture à Liège, le 6 août dernier, le Congrès de la Fédération d'Histoire et d'Archéologie de Belgique a désigné la ville de Bruxelles comme lieu de réunion de la septième session (1891). M. le Président dit que, non sans avoir pris antérieurement l'avis des membres de la commission ad-

ministrative présents, il a accepté, au nom de notre Société et avec le concours des autres sociétés scientifiques affiliées de la capitale, la mission d'organiser le dit Congrès ; il demande la ratification de cette décision à l'assemblée.

L'assemblée ratifie par ses applaudissements, la conduite de son bureau.

M. le comte de Nahuys propose un vote de confiance à la commission administrative pour les mesures à prendre en vue de l'organisation du futur congrès. *(Adopté)*

### L'Église de Belcele (Flandre orientale).

M. De Schryver donne lecture d'une notice portant ce titre.

### L'excursion de la Société d'Archéologie de Bruxelles à Enghien et à Hal.

M. Nève rend compte de cette excursion.

Au sujet des sculptures de la chapelle castrale d'Enghien, M. Destrée tient à faire ses réserves, quant au terme *d'école de Mons* employé en parlant des deux retables en pierre qui s'y trouvent.

Il sait fort bien que ce terme, *école montoise*, a été souvent employé, mais il faut être très prudent lorsqu'on parle d'école.

Pour lui il n'y a pas, à proprement parler, *d'école de Mons*.

Il n'y aurait rien de surprenant, ajoute M. Destrée, qu'on eût fait venir des artistes flamands ou brabançons pour exécuter ces œuvres.

M. Titz cite un acte regrettable commis à l'église de Hal. On a brisé tout un étage du maître-autel, chef-d'œuvre de la Renaissance primaire, pour le placement de la statue de la Vierge miraculeuse. Il regrette que cet acte de vandalisme n'ait pas été cité dans le rapport de M. Nève.

Puisque l'on répare en ce moment l'église de Hal, il serait à désirer que l'on restaurât également le maître-autel.

### La pierre tombale de Nicolas Grudius.

M. Cumont annonce la découverte qu'il a faite à Alsemberg, de la pierre tombale de Nicolas Grudius, fils de Nicolas Evrard, poète et jurisconsulte, et émet un vœu tendant à ce que cette pierre soit transportée au Musée de l'État.

M. Destrée s'engage à faire les démarches nécessaires.

A ce propos, M. Saintenoy rappelle le vœu émis par la 2e Section au Congrès de Middelbourg, *que les tombes existant en Belgique soient non seulement signalées mais que chaque société adhérente exécute des relevés ou frottis et que ceux-ci soient catalogués et exposés.*

Les inscriptions funéraires du Brabant n'ayant guère été recueillies, il serait hautement désirable, ajoute-t-il, de voir se constituer au sein de notre Société, une organisation spéciale qui veillerait à l'exécution de ce vœu. *(Approbation)*

La Commission administrative est chargée de ce soin.

### Les rochers sculptés d'Alt-Linster (Grand duché de Luxembourg) et de Klangen (Cercle de Thionville).

M. Paul Combaz donne l'analyse d'un travail de M. le comte H. de Beauffort, constituant une étude comparative des rochers sculptés d'Alt-Linster et de Klangen.

### Les silex dits Mesviniens.

A la demande de M. le baron de Loë, M. Rutot, après avoir résumé très clairement cette question, et tracé au tableau, une excellente coupe montrant l'état des couches, fait

part à l'assemblée des constatations qu'on a pu faire récemment à Havré, à Spiennes et à Saint-Symphorien dans les carrières de phosphate.

Il résulte de ces constatations qu'il existe réellement un *facies* du quaternaire plus ancien que celui où l'on retrouve les pointes moustériennes et les haches en amande ; en d'autres termes, que le *mesvinien* a pris corps.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

# ARMORIAL BRABANÇON

## RECUEIL

## D'ARMOIRIES INÉDITES

(Suite et fin. Voir *Annales*, vol. IV, pp. 205 et 438.)

*Naen* (G.), échev. de Louv., 1435, 7 : semé d'ét.; au fr.-q. ch. de trois fl. de lis p.-c. (S. G., VI, III).

*Nausnijder* (Cyprien), échev. de Louv., 1483, 6 : un saut. (S. G, VIII; S. P.).

*Neckere* (J.), all. 1424, 7 : de vair plain; au fr.-q. fascé. Lambert, échev. de Tirl., 1461 : même champ; au fr.-q. ch. de trois f. (S.G., IV, V).

*Nederen* (Franck v.), échev. du prévôt de Visé dans sa cour d'Autgaerden, 1504 : une fl. de lis et une quintef. en chef et une autre quintef en p. (P. II).

*Nethene* (Gil. de), échev. de Louv., 1506 : une quintef. et un los. en chef et un autre los. en p. (S. G., IV).

*Nethenis* (W. de), échev. de Louv., 1323 : trois (2, 1) écus., chacun à la f. ch. de trois coqu. et acc. en chef d'un lion iss. de la f. (S. P.).

*Neuwech* (Daniel), échev. de Terv., 1396 : une paire de ciseaux ouverte, les p en haut, acc. en chef d'une ét. (S. G., V).

*N(ie)uwenhove* (Philippe v. den), échev. de Brux., 1451 : Pl. XIX ; c : un vol ch. d'une f. (G., IV).

*Nodevoirt* (J. v.), échev. de Tirl., 1430, 8 : parti ; au 1er, parti-émanché ; au 2d un la. à cinq pend. (S.G., IV, V) [1].

*Nolten* (J.), échev. de Brux., 1316 : Pl. XIX, sans le fr.-q. (G., I).

*Noot* (W. v. der), échev. de Brux., 1396 : Pl. XIX, D.; c.: une tête barbue ; s.: deux aigles (G., III). J., fils de feu J., échev. de Brux., 1444 : Pl. XIX, E.; c.: un buste imberbe; T. d.: une pucelle (E. G., 352). Laurent, échev. de Brux., 1462 : Pl. XIX, G.; même c. que le précédent ; T. d.: un h. sauv. velu, appuyant une mas sur l'ép. (*ib.*, 354).

*Nose* (H.), *censualis seu mansuarius* de l'abbesse de Sainte-Marie-de-Nazareth, 1348, 58 : trois chev., acc. de trois ét. (N.)

*Nova Domo* (G. ex), échev. de Brux., 1312 : une feuil. de til., accost. de deux fl de lis p.-c. en chef et une fl. de lis p.-c. accost. de deux feuil. de til. en p. — Gérolin, éch. de Brux., 1312 : Pl. XIX (G., I).

*Nuroots* (H.), 1413 : une b. bret., accost. de deux fl. de lis p.-c. Gos., 1439, 67 (!) : même écu. — H., 1431 : une b. engr. accost. de deux fl. de lis p.-c. Un autre (?) H., 1432 : d'*Aerschot*, à la b. bret. br. (S. G., III, IV). P., 1442 : d'*Aerschot*, au fr.-q. ch. de trois bes. ou tourt. (*ib.* III) [2].

*Nuwerstad* (H. v. der), échev. de Vilv., 1476 : un saut. ; T. : un ange (E. G., 355).

*Nijperzele* (Pancrace v.), chapelain à Sainte-Gudule, à Brux., 1442: trois fl. de lis épanouies p.-c. ; au fr.-q, ch. d'un lion (E. G., 352).

*Obberghe* (H. v. den), feudataire de Jean, sr de Gruijthuijse et de Grimberghe, 1374 : cinq los., aboutés et pos. en cr. (P. II).

*Oeden* (J. v. ou v. der), échev. de Terv., 1381 : un renard ou écureuil assis (S. G , V).

[1] Jean van Nodevoirt portait donc les mêmes armoiries que Gossuin Meijlaen.

[2] Tous ces *Nuroöts* scellaient en qualité d'échevins d'Aerschot.

*Oemen* (R.), échev. de Brux., 1355 : Pl. XIX, B. ; c. : une tête barbue, cour., entre un vol. (E. G., 343).

*Oerbeke* (R. de), échev. de Louv., 1380 : éc. ; aux 1er et 4e, une b.; aux 2e et 3e, un saut. engr. (P. D.).

*Oesten* (J.), all., 1432 : un rosier fleuri de cinq roses (S. G., IV).

*Oliverus* (J.), échev. de Louv., 1265 : dans le champ du sc. un croissant acc. de trois ét. (S. G., I).

*Oliviers* (H.), échev. de Tirl., 1366 : un la. à cinq pend. (S. G., I). J., échev. de Tirl., 1495 : même écu. (S. G., VI).

*Olmen* (J. v.), receveur du duc, à Vilv., 1473 : éch. ; au chef ch. de trois merl. (E. G., 355).

*Ophem* (G. de), échev. de Brux., 1428, 9 : Pl. XIX, A ; c. : une tête barbue. J., échev. de Brux., 1458 : mêmes écu. et c. (E. G., 350, 353).

*Ophem* (Sim. v ), échev. de Brux., 1426, 39 : Pl. XX, B ; c. : une tête barbue ; T. d. : une pucelle (E. G., 351, 354). Seger, échev. de Brux., 1455 : mêmes armes complètes, mais brisées d'un la. (*ib.* 352).

*Ophem* (H. v.), échev. d'Aersch., 1509 : de . . . à l'écus. de . . . et à quatorze bill. pos. en orle (bord. comp.?) ; au fr.-q. ch. de trois pals, au chef de q. plain (S. G.).

*Oppendorp* (Everard v.), échev. de Louv., 1333 : trois pals; au chef ch. de trois bes. ou tourt. (S. G., III). J., échev. de Louv , 1420 : même champ, au chef ch. de deux annelets (*ib.*, IV). Un autre J., échev. de Louv., 1472 : même champ, au chef ch. d'un saut. engr., acc. au 1er cant. d'une feuil. de til. (*ib.*, III).

*Opstalle* (J. v.), échev. d'Aersch., 1441 : une fl. de lis p.-c. en chef et deux mac. rang. en p., le t. à d., et une fourche à sén. (S. G., IV).

*Os*. voyez *Wijnrix*.

*Osse* (Alard v.), receveur du duché de Brab., 1359 : trois têtes de bœuf (P. II).

*Otmar, dit v. den Berghe* (W.), échev. de la cour de Saint-Servais, à Hougaerde, 1408 : une f. ch. de trois pals, acc. en chef de trois oiseaux rang. (P. II).

*Ouderogghe* (Gos ), échev. de Louv., 1423 : trois pals ; au chef ch.

d'une aigle (S. G., III). J., échev. de Louv., 1463, 75 : même écu (*ib.*, III, IV).

*Overwinghe* (J. v.), échev. de Louv., 1436, 46, 50 : trois b. (S G., VIII, III).

*Paelt* (Josse v. der), échev. d'Aersch., 1447, 8 : coupé ; au 1er, un lion pas. ; au 2d, plain ; la légende du sc. porte VERPAELT (P. D ; S. G., VI).

*Pambruggen* (Gil. v.), sr de la cour féodale de Rumsdorp, 1498 : un chev. (S. G., V).

*Pamele* (W. v.), échev. de Tirl., 1533, 4 : trois mac., la 3e somme d'un coq (S. G., VIII).

*Panhus* (R.), échev. de Tirl., 1336 : une f., acc. en chef de trois mail. penchés rang. (P.D.).

*Pape* (G. de), échev. de Brux., 1428 : Pl. XX, B ; c.: une feuil. de til. entre deux fauc. sans manches ; T. : deux h. sauv. Franco, échev. de Brux., 1437 : mêmes écu et c., mais un écus. en cœur à la b. los. ; S. : deux griffons (E. G., 350, 351). Franco, échev. de Brux., 1417 : mêmes écu et c. que G. de Pape (1428) T. : deux h. sauv. (E. G., 354).

*Pasteel* (J.), h. de sire Louis d'Harcourt, sr d'Aersch., 1366 : d'*Aerschot* ; à la bord. engr. (S. G., I)

*Paijge* (J.) : trois mac., au bâton br. — W. *Paijge :* trois los. (!), au bâton br. Tous deux scellent, en 1446, en qualité d'hommes de J. de Ranst, sr de Canticrode et de Mortsel, dans sa cour d'Eversberge (S. G., V).

*Peborch* (J. v.), échev. de Brux., 1546 : Pl. XX ; c, : un plumail (E. G., 354).

*Pede* (J. v.), échev. de Brux., 1394 : Pl. XX, A ; le fr.-q. ch. en cœur d'un écus. parti-émanché ; c. : une tête humaine sur un col fortement allongé (G., V).

*Peede* (A. v.), échev. de Brux., 1399 : Pl. XX, B ; c. : une tête et col de femme (G., III).

*Pellene* (A. v.), all., 1421 : trois merl., accost de cinq (3, 2) bill. et une 6e bill. en p.- A. v. *Pelne*, le jeune, échev. de Tirl., 1408: trois merl. le champ sem. de bill. (S. G., IV, VIII).

*Pepercoren* (G.), h. de fief de Jacq., s^r de Gaesbeek, Abcoude, Putte, Strijen, 1431 : trois mac. ; S. : deux aigles (P. D.).

*Peters* (Nic.), échev. de Terv., 1422 : trois fl. de lis p.-c., la 3^e accost. à d., à sa partie supérieure, d'une quintef. ; au fr.-q. ch. d'un crois. Jacq. P., échev. de Terv., 1469 : même écu (S. G , V).

*Pieraert* (G.), échev. de Tirl., 1452, 6 : de menu vair plain ; au fr.-q. ch. d'une ét. (S. G., III, V).

*Piers* (H.), ten. hér. juré du couv. de Sainte-Marie-de-Nazareth, 1462 : trois merl. ; au fr.-q. ch. de deux sceptres fleurdelisés pos. en saut. (N.).

*Pipenpoy* (W.), 1316 : une b. entée-ondée, accost. à sén. d'une fl. de lis p.-c. (E. G., 339). Un autre (?) W., 1331 : Pl. XX, B, au bâton br. (G. VI). W., fils de feu Gér., 1430, 7 : même écu, sans le le bâton ; c. : un bonnet pointu entre un vol ; T. d. : une pucelle (E. G., 351). Gislebert, 1415 : Pl. XX, D ; même c., le bonnet d'hermine (*ib.* 354). G., 1352 : Pl. XX, C. ; c. : un huchet sommé d'un vol (*ib.* 343) [1].

*Plassche* (A. v. den), cons. de la ville de Brux., 1455 : éc. ; aux 1^er et 4^e, trois crois. ; aux 2^e et 3^e, une aigle épl. : S. : un aigle (E. G., 352).

*Platteborse* (G.), échev. de Terv., 1492 ; une bourse plate, attachée à un ceinturon placé en chef, et aux rubans flottants des deux côtés (S. G., IV).

*Platvoet* (J.), chevalier, échev. de Louvain., 1377 : un saut. engr., acc. en chef d'un écus. de *Redinghen* (?) (S. G., IV).

*Poele* (J. v. den), échev. de Terv., 1415 : un saut. acc. en p. d'un crois., et un 2^d crois. br. sur le bras supérieur sén. du saut. ; au fr.-q. ch. d'un saut. éch. (S. G., IV).

*Ponte*, voyez *Bruggen*.

*Portere* (H.), échev. de Brux., 1289, 94 : Pl. XXI, brisé en chef à d. d'une ét. (G. I). — God., échev. de Brux., 1307 : Pl. XXI, brisé d'un la. (G. I).

*Prikere* (J. die), échev. de Terv., 1410 : deux fourches renv., pos. en saut., accost. de deux mac. et une 3^e mac. en p. (S. G., IV, V, VIII).

[1] Tous ces *Pipenpoy* scellent en qualité d'échevins de Bruxelles.

*Prijkere* (J.), échev. de Louv., 1441, 6, 50 : plain ; au chef ch. de trois ét. (S. P. ; S. G., IV, V).

*Pulle* (W. v.), échev. d'Aersch., 1441 : plain ; au chef ch. à sén. de deux annelets ; au fr.-cant. ch. d'une fl. de lis p.-c. (S. G., IV).

*Pulle* (G. v.), échev. d'Aersch., 1496 : d'*Aerschot* ; au fr -q. ch. d'une gerbe (S. G., VII).

*Putoc* (J.), échev. du *bijvang* de Lierre, 1379 : un crois. et un flanchis en chef et un autre flanchis en p. (N.).

*Putte* (J. v. den), échev. d'Anv., 1380 : parti ; au 1er, une demi-aigle épl., mouv. du parti ; au 2d, un fer de moulin (S. M.).

*Putte* (Gil. v. den), maître de la police, à Brux., 1478 : un puits, surmonté d'une ét. br. sur un chef, ch. de deux autres ét., l'une à d., l'autre à sén. ; (E. G., 355).

*Putte* (W. v. de), échev. de Tirlem., 1521 : une mac., touchant aux bords de l'écu, entourant une cr., ch. en cœur d'un bes. ou tourt. et cant., à l'intérieur de la mac., de quatre bes. ou tourt. (P. D.).

*Quackelen* (W.), all., 1427 : fig. XIX, Pl. VII (S. G., IV).

*Quaetham* (R. de), échev. d'Aersch., 1329 : dans le champ du sc. trois bes. ou tourt. (S. G., V).

*Querbs* (en flamand : *Quaderebbe*) (Marie, dame de), fille de feu H., sr de Querbs, et veuve de H., sr de Diepenbeek, 1401 : dans le champ du sc. ogival la dame debout, accost. de deux écus ; le 1er à sept (3, 3, 1) los. accol. ; le 2d plain au chef ch. de trois mail. penchés (G., III) [1].

*Quercu* (H. de) [2], 1295 : dans le champ du sc. un chêne (E. G. 337).

*Raed* (Pérégrin), échev. d'Aersch., 1368 : d'*Aerschot*, brisé au point du chef d'une coqu. (S. G., I).

*Raetshoven* (H. v.), échev. de Tirl., 1429 : un chev. acc. en p. d'une force renv. (S. G., V).

*Rampart* (J.), le vieux, h. de fief d'Everard 't Serclaes [3], 1443 : un lion entre deux fauc. affr. ; T. : un ange (E. G , 352).

[1] Ce sceau est apposé au testament de la dame de Querbs, daté du 4 août 1401.

[2] Sa qualité n'est pas indiquée ; il scelle avec Franco Rodinc, *villicus* de la châtelaine de Bruxelles.

[3] A Wambeke ?

*Ranssen* (J. v.), fils de J., échev. de Brux., 1452, 3 : Pl. XXI, *Ransem*, mais au 1er cant. un annelet, au lieu du crois. ; c. : une tête et col de chien braque ; T. d. : un ange (E. B., 353).

*Raucourt* (Robiers de), 1344 : six (3, 2, 1) merl. (E. G., 343) [1].

*Recke* (Frank), échev. de la cour de Saint-Servais, à Hougaerde, 1408 : trois chev. de vair et un la. br. (P., II).

*Redelghem* (J. v.), chevalier, échev. de Brux., 1408, 48 : Pl. XXI, la cr., la merl. dans le 1er, non dans le 2e cant. ; c. : la merl. entre un un vol (G , VI ; E. G., 348).

*Reinbout* (J.), échev. d'Aersch., 1360 : d'*Aerschot* ; au fr.-q. ch. d'une gerbe (S. G., IV, V).

*Repelshorst dit van Cleve* (J ), 1454 : un trèfle barbé (E. G., 352) [2].

*Retheman* (God.), échev. de Louv., 1474 : trois fl. de lis p.-c. et en cœur une ét. — En 1479, il scelle sans l'ét. [3] (S. G., III, VI).

*Rethie* (J. de), échev. de Mal , 1316 : une quintef. ; au chef ch. de trois flanchis (N.).

*Reijnbout* (J.), échev. d'Aersch., 1384 : d'*Aerschot* ; au fr.-q. plain (S. G , IV)

*Reijniers* (Mathieu), échev. de Louv., 1553 : neuf (2, 2, 3, 2) croix pattées pos. en b. et rang. en fasces ; au fr.-q. ch. d'une cr. (S. G , V).

*Ridder* ou *Miles* (J ), échev. de Louv., 1301 : trois pals ; au chef plain (S. G., IV).

*Riddere* (J ), échev. de Louv., 1420 : plain ; au chef plain ; à la b. éch. br. sur le t. (S. G., III).

*Rieuwe* (Gos. v. den), chevalier, échev. de Brux., 1405 : Pl. XXI, mais un *coupé*, au lieu d'un chef ; c. : une tête et col de taureau (G., VI).

*Rode* (A. de), échev. de Louv., 1310, 2 : trois fl. de lis p.-c., le champ semé de bill. (P. D. ; S. G., III).

*Rodenbeke* (Gér. de), échev. de Brux., 1259 : dans le champ du sc. une feuil. de til. (G., I).

*Rodinc* (Franco), *villicus* de la châtelaine de Brux., 1295 : trois ét. (E. G., 337).

[1] Il scelle une charte de l'église Sainte-Gudule.
[2] Il donne une quittance à l'église Sainte-Gudule.
[3] A moins que ce ne soit un autre personnage.

*Roeck* (J.), ten. hér. juré du couvent de Sainte-Marie-de-Nazareth, 1462 : coupé ; au 1er un chev. ; au 2e la lettre ℳ (N.).

*Roelants* (Sim.), échev. de Brux., 1426 : Pl. XXI ; c. une tête et col d'aigle (G., VI).

*Rolibuc* (H.), échev. de Brux., 1385 : Pl. X, B, *Coudenberg dit Roliduc*, mais seulement le 1er q. ; cq. cour. ; c. : une tête et col de coq (E. G., 346).

*Rolibuc*, voyez aussi *Frigido Monte*.

*Rombouts* (J.), échev. de Louv., 1540 : trois coqu. ; au fr.-q. ch. de deux f., acc. de.. (S. G., IV).

*Ronde* (G. die), échev. de Terv., 1447 : une fourche pos. en b. accost. de deux annelets (S. G., V).

*Rons* (Thomas de), lieutenant de l'amman de Brux., 1429 ; une feuil. de chêne pos. en pal, attachée à un fragment de branche, pos. en f., et acc. de trois bes. ou tourt. (E. G., 350).

*Roosmeer* (J. de), échev. de Louv., 1497, 1513, 9 : trois ét. vidées (S. G., IV, VIII, X).

*Ruelens* (J.), de Lubbeek, h. de fief du prévôt de Sainte-Gertrude, à Louv., 1412 ; une pantoufle à la poulaine (S. G., IV).

*Rumelede* (J. de), échev. d'Aersch., 1292 ; dans le champ du sc. une aigle (S. G., I).

*Rijcke* (H. de), le jeune, échev. de Louv., 1544 : éc. ; aux 1er et 4e trois pals ; au chef ch. d'une coqu. ; aux 2e et 3e, coupé ; a/ au lion naissant ; b/ plain (ou serait-ce *Redinghen ?*) (S. G., II). *Egidius dictus Rijke*, échev. de Louv., 1358, ne scelle que du 1er q. (S. G., IV).

*Rijmenam* (Gil. v.), échev. de Louv., 1363, 4 : trois têtes et cols de licorne ; au fr.-q. ch. d'un saut. engr., acc. en chef d'un mail. (S. G., IV., V).

*Rijt* (J. v. der), éch. d'Anv , 1538 : une f. bret. et c.-bret. ; au fr.-q. (fruste ; palé ou ch. de trois pals ?) (S. B., liasse 983).

*Sampson* (J.), échev. de Louv., 1458 : deux sceptres fleurdelisés, pos. en saut. (S. G., X).

*Sancto-Gaugerico* (J. de), échev. de Brux., 1427 : Pl. XIII, *Saint-Géry*, n° 7 ; l'écus en cœur fruste ; c. : un plumail entre deux têtes de serpent (?) sur des cols allongés, affr. et fortement recourbés (E. G., 350*bis*).

*Sanders* (J.), échev. d'Aersch., 1445 : une anille, surmontée d'une ét. (S. G., VI).

*Santhoven* (J. v.), échev. du *bijvang* de Lierre, 1432 : deux sceptres fleurdelisés, pos. en saut., cant. de quatre quintef. — L'écu est suspendu à un arbre. T. : un h. et une femme (N.).

*Sc(h)adewijck* (G. de), échev. de Brux., 1442, 43; Pl. XXII; cq. cour.; c. : deux têtes de chien braque sur des cols col. allongés, ad. et fortement recourbés (E. G., 342, 352).

*Scaffene* (H. v.), échev. d'Aersch., 1350; h. de sire Louis d'Harcourt, s^r d'Aersch., 1366 : d'*Aerschot*; au chef ch. de trois pals (P. D.; S. G., I).

*Scavaert* (J.), échev. de Brux., 1467 : Pl. XXII, *Jean S.* (éc.); c. : une tête d'animal (taureau ?); T. d. : une femme sauv. (E. G., 354).

*Sc(h)alie* (M.), échev. de Brux., 1352, 3 : éc., aux 1^er et 4^e plain; au chef éch.; aux 2^e et 3^e, un lion (E. G., 343, 344) [1].

*Schat* (J.), échev. de Brux., 1469; Pl. XXII; c. : un buste (E. G, 354).

*Schermer* (J.), échev. de Mal., 1322 : deux poissons ad.; au chef ch. de trois oiseaux (P., II).

*Scoerse* (Robert de), échev. de Brux., 1388 : Pl. XXII, *Schorisse*; il semble y avoir un bâton br.; c. : un écus. aux armes de l'écu entre deux cornes de taureau (E. G, 346).

*Schore* (H. v.), échev. de Tirl., 1476 : trois mouchetures d'hermine (S. G., X).

*Scrivers* (Sigher), maïeur de la cour de Saint-Servais à Hougaerde, 1408 : trois mac. (P., II).

*Senna* (J. de), échev. de Brux., 1349 : Pl. XXII, *Senna* ou *v. der Zennen*; cq. cour.; c. : une tête et col d'aigle (E. G., 343).

*Sickel* (A.), échev. de Louv., 1271 : trois pals; au chef ch. à d. d'un oiseau (S. G., I).

*Sizein* (H), échev. de Louv., 1361, 3, 5 : plain; au fr.-q. ch. d'une tête humaine; la légende du sc. porte SIJZEIN (S. P.; S. G., I, IV, V).

[1] Michel *Scalie*, fils de Michel, appose ce même sceau à son testament de 1382 (G., III, n° 439). Dans l'*Histoire de Bruxelles* (Pl. XX), on trouve, attribuées aux *Schalie* les armes suivantes : éc.; au 1^er et 4^e, un lion; au 2^e et 3^e plain, au chef éch., ce qui semble être une erreur.

*Smacht* (J.), échev. de Louv., 1374 : trois pals, au chef ch. à d. d'un oiseau. Étienne, échev. de Louv , 1437 : mêmes armes (S. G., IV, VIII)

*Smessen* voyez *Smissen*.

*Smet* (J. et G. de), frères, ten. hér. du duc de Brab , 1447 : un mart. penché, accost. de deux quintef. (S. G., 352).

*Smet* (W.), échev. de Louv., 1436, 7 : trois trèfles et dans le point du chef un mart. (S. G., VIII ; E. G., 351).

*Smissen* (J. v. der), all., 1434, 8 : trois bill. et en cœur une coqu. (S. G., IV)

*Smissen* (H. v. der), échev. de Tirl., 1512 : une fl. tigée et feuillée, acc. de trois bill. (S. G., V).

*Smissen* (Nic. v. der), ten. de J. Scats, dans sa cour de Gaesbeek, 1474 : trois merl. et en cœur un bes. ou tourt. ; la légende du sc. porte VAN DER SMESSEN (E. G., 355).

*Speculo* (Englebert de), échev. de Brux., 1303,4 : Pl. XXIII, les trois miroirs, le champ semé de bill. (G., I ; E. G., 338).

*Spelove* (H. de), échev. d'Aersch., 1348 : dans le champ du sc. un voilier ; la légende porte DE SPEELHOVE (P. D.). Un autre (?) H., échev. d'Aersch. [1] : un cygne cont., au fr.-q. ch. de... (S. G., IV), J., échev. d'Aersch., 1348 : dans le champ du sc. une scie [2] pos. en f., l'œillet à sen. (S. G., I).

*Spicken* (G.), échev. de Léau, 1561 : trois piles (S. G.) [3].

*Spiegele* (M. v. den), échev. de Brux., 1378 : Pl. XXIII, au lion ; c. : une tête barbue, coiffée d'une sorte de turban. Franco, échev. de Brux., 1413 : le lion, ch. sur l'ép. d'un écus. parti-émanché ; même c. ; S. : un griffon et un lion (G., V).

*Spikere* (J.), échev. de Bois-le-Duc, 1455 : trois cr. au pied fiché (épées ?) (S. G., VII).

[1] Henri van Vlaslaer, échev. d'Aerseh., se sert, en 1399, du sceau de ce dernier Henri de Spelove.

[2] Voyez la note 1, p. 217.

[3] Guillaume van Halle, fils de Guillaume, et Thierry van Halle, échevins de Léau, en 1503, respectivement en 1522, scellent du même écu (S. G., IV).

*Spikinc* (Wijnand), échev. de Terv., 1397, 1415 : un fer à cheval entourant un clou (en flamand : *Spijker*), à tête bombée (S. G , III, IV).

*Spinaet* (Gislebert de), échev. de Bois-le-Duc, 1353 : un rosier fleuri de deux roses et de quatre boutons (S. G., I).

*Spoelaert* (J.), échev. de Louv., 1412 : trois (2, 1) espolins ( ou espoulins en flamand *spoelen*), sous forme de poire, les tiges en haut, et une fl. de lis p.-c. en cœur (S. G., IV).

*Spout* (Bernard v. der), échev. de Brux., 1369 : Pl. XXIII ; c. : deux pattes de cerf ad (E. G., 344).

*Sprongh* (G.), échev. d'Anv., 1344 : six (3, 2, 1) bill. ; au chef ch. de trois flanchis (P., II).

*Spijskens* (J.). échev. de Brux., 1458 : Pl. XXIII ; c. : un bonnet pointu (E. G., 352).

*Sroeden* (W.), échev. de Tirl., 1455 : un chev. et un la. br. (S. G., V, VIII).

*Stade* (J. v. den), échev. d'Aersch., 1438 : d'*Aerschot* plain (S. G., IV). A., échev. d'Aersch., 1456 : d'*Aerschot*, brisé au point du chef d'un trèfle (*ib.*, III).

*Staetborch* (J. v.), de Lubbeek, h. de fief de prévôt de Sainte-Gertrude, à Louv., 1412 : une fl. de lis p.-c. Son parent (*neve*), A. v. Staetborch, comparant en la même qualité, brise ces armes en chef à d. d'un annelet (S. G., IV).

*Stakenborch* (G. de), échev. de Brux., 1462 . Pl. XXIII ; c. : une tête et col de coq ; T. d. : une pucelle (E. G., 354).

*Stalle* (Rodolphe v. den), échev. de Brux., 1381, 8 : six (3, 2, 1) flanchis ; c. : deux pattes de cerf ad. (P. II ; G., III, V).

*Standart* (Adam), échev. d'Aersch., 1468 : trois pals ; au fr.-q. sén. ch. d'une marque de marchand (fig. XX, Pl. VII.) (S. G., IV).

*Stedeken* (W.), échev. de Mal., 1316 : un couteau (P , II).

*Steene, dit v. Assche* (R.), échev. de Brux., 1437 : Pl. XXIII ; T. : un h. sauv. agenouillé, appuyant une mas. sur l'ép. droite (E. G., 351).

*Steene* (J. v. den), all., 1434 ; receveur du duc, 1438 : trois roses ; au chef ch. de trois fl. de lis p.-c. rang. (S G , IV). A. (la

légende du sceau porte : DE LAPIDE), all., 1438 : même écu ; c. : une tête et col d'âne (*ib.*) [1].

*Sterckx* (Ivain), all., 1478 : éc. ; aux 1er et 4e, trois mac.; aux 2e et 3e, un chev. (S. G., IV).

*Stevens* (Gil.), échev. de Terv., 1447 : trois pals, le 2d ch. en cœur d'une ét. ; au fr.-q. ch. d'une f., acc. en ch. d'un lion iss. de la f. (S. G., V).

*Stile* (Gér. v. den), ten. de J. v. Wesenbeke, dans sa cour de Pulle, 1449 : une fl. de lis épanouie (comme *Faber*) (N.).

*Stipelard* (J.), échev. d'Aersch., 1329, 47, 51 : d'*Aerschot* ; au fr.-q. ch. d'un oiseau (P. D. ; S. G., V).

*Stivaels* (J.), échev. de Terv , 1355 : une scie [2] cont. touchant aux bords supérieur et inférieur de l'écu, accost de deux flanchis (fig. XXI, Pl. VII) (S. G., III). J. échev. de Terv., 1376, 92 : une scie emmanchée, accost. *en chef* de deux *ét.* (fig. XXII, Pl. VII) (*ib.* V).

*Stoevers* (les tenanciers de l'honorable damoiseau J. [3]), à Schelle, 1356 : éc. ; aux 1er et 4e, un palé ; aux 2e et 3e, trois quintef (armoiries du sr) (S. B., liasse 1079).

*Stovere*, voy. *Tstovers*

*Straten, dit de Pape* (Josse v. der), magistrat de Brux., 1455 : éc.,; aux 1er et 4e, trois los. aboutés en pal ; aux 2e et 3e, deux fauc. dentées affr. ; T. : un ange (E. G., 352).

*Stijls* (W.), échev. de Tirl., 1550 : trois quintef. ou ét. (?) ; au chef ch. de trois fl. de lis p.-c. rang. (S. G., V).

*Suetory* (J ), échev. d'Aersch., 1529 : une marque de marchand (fig. XXIII, Pl. VII) (S. G., VII).

*Suweels* (Zeger), ten. hér. du duc en sa chambre de tonlieu, à Brux., 1444 : un étrier entre deux fauc. dentées affr. et un la. en chef. T. : un h. sauv. velu, armé d'une mas. appuyée sur l'ép. droite (E. G., 353).

*Swaef* [4] (G.), échev. de Brux., 1370 : Pl. XXIII, C. ; c. : une tête

[1] Ces deux personnages apposent, en 1438, leurs sceaux à la même charte.

[2] Voyez la note 1, p. 217.

[3] *Laten eens eersams cnapen Jans Stoevers.*

[4] Voyez aussi *Zwaef.*

barbue (G., V). J. *de Swaef*, échev. de Brux., 1386, 7 : mêmes écu et C. (G., III, V).

*Sijs* (Rasse), échev. de Terv., 1402 : trois (2, 1) chiens assis et une molette dans le point du chef (S. G., V).

*Sijzein*, voy. *Sizein*.

*Talleer* (H.), échev. d'Aersch.; 1360 : trois ancres au fr.-q. ch. d'un crois., sommé d'une cr. (voilier avec son mât ?) (S. G., IV).

*Ta'je* (H.), s^r de Wemmel et de Goijck, échev. de Brux., 1436 : Pl. XXIV, H. ; c. : un vol de l'écu ; S. : deux lévriers col. — Jacq., échev. de Brux., 1437 ; Pl. XXIV F ; c. : une tour à deux étages ; T. : un h. sauv. (E. G., 351).

*Taijmans* (H.), échev. d'Overijssche, 1430 : une fl. de lis p.-c., acc. en chef à d. d'une ét. (S. G., VI).

*Tersto* (Ivain de), échev. de Tirl., 1334 : trois mac., au chef ch. de trois pals (S. G., I).

*Thomas* [1] (Thomas fils de), échev. d'Eeckeren, 1372 : un arbre arraché (S. G., I).

*Timmerman, die men heet de grote Costere* (J.), ten. de la duchesse de Brab., 1395 : une f. alésée, aux coins arrondis, supporté au 2^e tiers par un pal raccourci, également aux coins arrondis, placé en chef (fig. XXIV, Pl. VII) (Pl. II) [2].

*Tommen* (J. v. der), échev. d'Aersch., 1426 : une étoile à sén. ; au fr.-q. d'*Aerschot* (S. G., IV, X).

*Tommen* (J. v. der), échev. d'Aersch., 1431, 6 : d'*Aerschot* ; au fr.-q. d'*Aerschot* (S. G., III, IV).

*Traetsen* (P.), échev. de Tirl., 1482 : trois merl. (S. G., VI).

*Traetze* (J.), échev. de Tirl., 1424 : une gerbe, acc. en chef de deux merl. (S. G., VIII).

*Tribout* (J.), 1381 : un chev., engr. à la partie inférieure, acc. en chef de deux fl. de lis p.-c. et en p. d'une ét. — Un autre (?) J., 1395, 7 : un chev. ordin. acc. comme ci-dessus. Eustache et J. *Trijbout*, 1457 respectivement 1469 : d'*Aerschot*, au fr.-q. ch. d'un chev. (S.G., IV, X) [3].

[1] *Maes sone.*

[2] Ce singulier meuble constitue sans doute un ustensile, faisant allusion au nom du personnage (*timmerman* = charpentier), probablement un ciseau *(l'arminette ?)*.

[3] Tous ces *Tribout* et *Trijbout* scellaient en qualité d'échevins d'Aerschot.

*'t Serarnts* (Barthélemy), 1377, 88, 1420 : Pl. XXII ; le lion *cour.* ; (G., III, V ; E. G., 350*bis*). Gérolin, 1426 : même écu ; cq. cour. ; c. : une tête et col d'aigle (E. G., 342). H., 1428, 9, 33 : le lion *non cour.* ; c. : une tête de lion entre un vol semé de quintef. — G., 1430: mêmes écu et c. ; T. d. : une pucelle (E. G., 350, 351*bis*) [1].

*'t Serclaes* (Everard), chevalier, échev. de Brux., 1382 : un lion, l'ép. ch. d'un écus. fruste ; c. : une aigle iss. ; S. : deux léopards assis (G., III).

*'t Serclaes, dit Vijolette* (Laurent), receveur du duc à Terv., 1452 : un lion. T. d. : un h. sauv. velu (E. G., 353).

*'t Serjacobs, dit v. den Poele* (Franco), échev. de Brux., 1429 : Pl. XXII ; T. : un ange. Everard, échev. de Brux., 1452 : même écu ; c. : une fl. de lis entre un vol ch. de trois quintef., pos. en pal ; T. d. : une pucelle (E. G., 350, 353).

*'t Stovers* ou *de Stovere* (Gil.), h. de fief de J. Berthout, sr de Malines, 1303 : un pal et une b. br. (R.).

*Tijbe* (Gos.), échev. de Louv., 1478 : un saut. engr. ; au fr.-q. ch. d'une f. (S. G., III).

*Utenhove, dit Zedelere* (Antoine), échev. de Louv., 1510 : une b. éch. ; au fr.-q. ch. de trois fl. de lis p.-c. (S. P.). 1495 : un saut. éch. ; même fr.-q. (S. G., III).

*Utergracht* (G.), échev. de Brux., 1438, 51 : Pl. XXIV ; c. : une tête de lion ; S. : un lion et un griffon (E. G., 351, 353).

*Valkenborch* (H. v.), échev. d'Aersch., 1396, 1410 : d'*Aerschot* ; au fr.-q. ch. d'un faucon (*valk*). A., échev. d'Aersch., 1448 : même écus, le faucon cont. (S. G., IV, VI, VII).

*Valporten* (J. de), échev. d'Aersch., 1363 : trois herses sarrasines [2] (S. G., IV).

*Vederman* (Amaury), échev. de Brux., 1314 : Pl. XXIV, mais les

[1] Tous ces *'t Serarnts*, ou *'t Seraerts* — cette dernière orthographe est plus rare — scellaient en qualité d'échevins de Bruxelles. Le prêtre Jean 't Serarnts scellait, en 1382, d'un lion couronné, le champ semé de quintefeuilles. Le chevalier Michel 't Serarnts appose à la même charte un sceau semblable, mais le lion non couronné (G. III).

[2] En flamand : *valdeuren*, *valpoorten*.

2e et 3e q. ch. de cinq bill. J., échev. de Brux., 1348 : éc. ; aux 1er et 4e, un lion, le champ semé de bill. ; aux 2e et 3e, parti-émanché ; c.: une tête et col de loup (E. G., 339, 343).

*Veheije* (Nic. v. der), échev. de Terv., 1476 : une barrière de prairie [1] (S. G., VI).

*Veken* (J. v. der), échev. de Louv., 1507 : un mail. (S. G., VII).

*Velde* (A. v. den), échev. de Louv., 1432, 7, 54 : une cr. patriarcale, ou de Lorraine, pos. en b., touchant aux bords de l'écu, de façon à former un double saut. (S. G., V, IV ; S. P.).

*Vergeertruijden* (J.), échev. de Tirl., 1461 : parti; au 1er, un saut. cant. de quatre ét ; au 2d, un chev. (S. G., V).

*Vergeijlen* (H.), all., 1434, 8 : plain ; au chef ch. de trois pals Un H., all., 1432, peut-être le même que le précédent, brise le champ d'un ℔ (S. G., IV).

*Verheijen* (Jacq.), échev. d'Oisterwijk [2], 1556 : une marque de marchand (fig. XXV, planche VII) (S. G., VIII).

*Verhulst*, voyez *Hulst*.

*Verlaenen* (P.), échev. de Tirl., 1492 : une marque de marchand ou flèche à l'antique renv. (fig. XXVIII, planche VII) (S. G., VI).

*Verpaelt*, voyez *Paelt*.

*Versmissen* (J.), échev. d'Aersch., 1497 : une paire de ciseaux ouverte, les p. en haut (S. G., IV, X).

*Vethem* (H de), échev. d'Aersch., 1329 : dans le champ du sc. un bœuf arrêté (S. G., V).

*Via Lapidea* (J. ex), échev. de Brux , 1311 : une coqu. (E.G., 339).

*Vlasselaer* (J. v.), échev. d'Aersch., 1469 : un ustensile en usage, autrefois, dans l'industrie du lin (?) pos. en barre, touchant au bords de l'écu, acc. à d. d'une ét. (fig. XXVI, planche VII) (S. G., IV, V).

*Vlaxe* (maître J.), échev. d'Aersch., 1535 : une hache, le manche recourbé et pommeté en p. vers la d. de l'écu [3], acc. à sén. d'une ét. et sommée d'une cour. à trois fleurons, sous forme de fl. de lis, et à deux perles; le bas du sceau, à dextre, est cassé (S. G., VIII).

[1] Comme *Vekemans* ou *Vecquemans*.

[2] Voyez la note 2, à la page 214.

[3] Comme *Moerman d'Harlebeke*.

*Vloet* (P. v. den), ten. du couvent de Sainte-Marie-de-Nazareth, 1304 : un soleil acc. en chef à d. d'un U (N.).

*Voet* (P.), échev. d'Aersch., 1457 : une truelle acc. en chef de deux fl. de lis p.-c. (S. G., III)

*Volxhem* (Paul v.), échev. de Brux., 1452 : Pl. XXV ; c. : une tête barbue (S. G , 352).

*Voren Bruderen (Bastinus dictus)*, échev. de Louv., 1326 : un saut. éch., acc. en chef d'un écus. à trois pals et au chef plain (S. G , VIII).

*Vorstmans* (J.), échev. de Terv., 1368 : une pignate (S. G., V).

*Vos* (Gil. de), échev. de Louv., 1468, 70 : un saut engr., ch. en cœur d'une feuil. de til. (S. G., IV).

*Voshem* (Daniel v.), échev. de Louv., 1546,57 : une hache (S. G. V, VI).

*Vrie* (J.), échev. de Tirl., 1324 : trois merl. cont. et en chef un la. (S. G., VI). A., échev. de Tirl., 1334 : trois merl. et un la. br. sur les deux premières (S. G., I).

*Vrient* (Daniel de), échev. de Terv., 1419, 29 : une scie [1] et une pelle (rame ou poële ovale?) pos. en saut. et touchant les bords de l'écu (S. G., V).

*Vrombout* (J.), *commissaire de notre redoutable seigneur l'archiduc d'Autriche*, 1501 : deux crois. en chef et une ét. en p. [2]

*Vuije* (Laurent), échev. de Vilv., 1499 : deux ét. en chef ; la partie inférieure du sceau est cassée (S. G , IV).

*Vijnck* (A ), échev. de Louv., 1445, 56 : un chev. ch. d'un oiseau (pinson, en flamand : *vink?*) en chef et de deux mail. en p. et acc. en chef de deux ét J., échev. de Louv., 1466, 72, 84 : un chev. ch. de trois mail. et acc. en p. d'une ét. (S. G., III, IV).

*Vijnckenbosch* (A. v.), échev. de Louv., 1438, 44 : une cr. pattée en chef et deux demi-cr. pattées, la 1re défaillante à sén., la 2d défaillante à d (S. G., III, VII, VIII),

*Wante* (H.), échev. de Louv., 1421, 4, 9 : plain ; au chef ch. d'un mail. penché et d'un fermail rond (S. G. X., IV; S. P.).

[1] Voyez la note 1 de la page 217.

[2] *Cartulaire de l'abbaye d'Afflighem*, Archives générales du royaume, *Cartulaires et manuscrits*, nº 74.

*Was* (P.), échev. de Brux., 1429 : Pl. XXV ; c. : un cerf assis (E. G. 350).

*Wauwelbone* (Gos.), échev. de Tirl., 1386 : de menu vair plain ; au fr.-q. ch. d'une f. acc. en chef de trois merl. rang. (S. G., VI).

*Weerberchs* (J.), échev. de Terv , 1473 : deux scies, la 2e cont., pos. en saut. (S. G., V).

*Weert* (Gil. de), échev. de Brux., 1382 : un lion ; cq. cour. ; c. : une tête et col de licorne (G., III).

*Weert* (Gil. de), échev. de Brux., 1387 : parti-émanché, ch. en chef à d. d'un crois. ; c. : un haut bonnet ou écran parti-émanché (G. V) Gil., échev. de Brux., 1425 : Pl. XXVI ; même c., mais entre un vol ; T. d. : un h. sauv. appuyant une mas. sur l'ép. (E. G , 350*bis*).

*Weerthuijsen* (H. de), échev. de Bois-le-Duc, 1415 : trois oiseaux et en cœur un écus. fruste (S. G., IV).

*Wellens, die men heet v. den Broecke* (H.), *man ende wiser im lathove v. Santhoven*, 1424 : trois oiseaux, le 2d surmonté à sén. d'une ét. ou quintef.; au fr.-q. ch. de trois chev. (N.) [1].

*Wencel* (Gerungus), échev. d'Anv., 1280 : trois bes. ou tourt. chacun sommé d'un trèfle (S. M.).

*Wenckezele* (G. v.), chevalier, h. de J., sr de Rotselaer, 1370 : coupé-bret. ; au 1er ch. de trois mail. penchés rang. au 2e plain ; c. : une tête et col de chèvre (S. G., IV).

*Werve* (J. v. den), échev. d'Anv., 1337 : trois chev. au la. br. (S. M.)

*Westveelinck* (Josse), conseiller de la ville de Brux., 1455 : trois carrelets ; au fr.-q. ch d'un lion ; T. : une pucelle assise (S. G., 352).

*Wetbergh* (G.), échev. de Terv., 1402 : une scie [2] pos. en b., touchant aux bords de l'écu, accost. de deux quintef. (S. G., V).

*Weijns* (A.), échev. d'Aersch., 1426 : trois pals, au fr.-q. sén. ch. d'un animal pass cont. (cochon, rat ?) (P. D.).

[1] Ce sont probablement là les armoiries primitives de la famille *Wellens*, anoblie en 1734, qui porte aussi le fr.-q. aux trois chev. et dont la généalogie ancienne n'est pas encore connue.

[2] Voyez la note 1 de la page 217.

*Wilpes* (Louis), échev. de Louv., 1319, 21 : trois pals ; au chef ch. à d. d'un fermail ovale (S. G., IV ; S. P.).

*Wilre* (A. de), 1288 : *Redinghen*, la f. ch. de trois ét. A., 1336 : la f. ch. d'une merl. (S. G., I). J., *junior*, 1337 : la f. ch. de trois merl. (P. D.). J., 1340, 53 : *Redinghen* plein (S. G., III, I) [1].

*Wilthoen* (Hugues), échev. de Brux., 1305 : une b. ondée accost. à d. d'une force pos. en b., et à sén. d'une ét. (E. G., 338).

*Winckele* (W. v. den), échev. de Brux., 1432 : Pl. XXVI, mais sans l'ét. ; c. : les fauc. de l'écu (E. G., 351).

*Winge* (J. v.), échev. de Langdorp, 1544 : trois flanchis ; au fr.-q. ch. d'un W (S.G.).

*Winghe* (Lambert v.), receveur du duc de Brab., 1427 : trois mac. ; au chef ch. de trois pals ; S. : deux aigles ; c. : un sanglier ou porc-épic (S. G. IV).

*Winrix* (J.), fils de J., 1373 : d'*Aerschot* ; au fr.-q. ch. d'une branche feuillée pos. en guirlande (P. D.). H., 1397 : d'*Aerschot* ; au fr.-q. également d'*Aerschot*, brisé en chef de trois bill. rang. (S. G., IV). H., 1439 : d'*Aerschot* ; au fr.-q. également d'*Aerschot* ; au chef de q. ch. de trois pals (S. G., IV). Eustache, 1431, 9 : d'*Aerschot* ; au fr.-q. ch. d'une ét. (S. G., III, IV) [2].

*Winter* (H.), échev. d'Aersch., 1357, 74 : dans le champ du sc. un triangle vidé, versé, entourant une quintef. (P. D. ; S. G., III).

*Winter* (G.), échev. d'Aersch., 1360 : h. de sire Louis d'Harcourt, sr d'Aersch., 1366 : d'*Aerschot* ; au fr.-q. ch. d'un fer de moulin (S. G., IV).

*Winter* (Florent), échev. d'Aersch., 1438 : un fer de moulin (S. G., IV).

*Witte* ou *Wijtte* (J. de), échev. de Brux., 1383 : Pl. XXVI ; trois annelets, au lieu de bes. (G. III ; E. G., 346).

*Witte* (J. die), échev. d'Aersch., 1457 : une ét. en cœur accost. de deux los., un 3e los. en p. et un la. en chef (S. G., III).

*Witte* (J. die), all. de l'archiduc d'Autriche, 1503 : une ét. acc. de trois quartefeuilles (S. G., VIII).

[1] Tous ces *de Wilre* scellent en qualité d'échevins de Louvain.

[2] Tous ces *Winrix* scellent en qualité d'échevins d'Aerschot.

*Witteman* (W.), échev. de Louv., 1434 : plain; au chef ch. de trois mail. (S. G., IV).

*Woestine* (W. v. der), all , 1424,7 : trois bill., deux en chef à sén., une en p.; au fr. q. ch. d'un lion (S. G., IV).

*Woestijnen* (W. v. der), échev. de Tirl., 1505 : coupé; au 1er, un coq ; au 2d, plain ; la légende du sc. porte : DE DESERTO (S. G., V).

*Woluwe* (Gil. de), fils de feu Gil., échev. de Brux., 1366 : trois mail. penchés ; au fr.-q. ch. de trois fl. de lis p.-c. (E. G., 344).

*Woluwe* (Siger de), échev. de Brux , 1368, 73 : Pl. XXVI, A, la 1re feuil. ch. d'un .. (?) (E. G., 344 ; G., III).

*Wouters* (J.), échev. de la franchise de Landen, 1406 : un mart. accost. à d. d'une coqu. (?) (S. G , IV).

*Wijc* (Gil. et J.), h. du sr de Rumpst, 1371 : un lion (P , II).

*Wijchuijse* (J. de), échev. de Louv., 1393 : un mail. et une mac. en chef et une autre mac. en p. (P. D.).

*Wijnghe* (Laurent v.), échev. de Louv., 1470 : trois lions; au fr.-q. ch. de trois merl. (S. G., IV).

*Wijnrix v. Os*, (Herman), écuyer, 1368 : une rose surmontée d'un la. [1]

*Jen* (J.), échev. d'Aersch., 1558, 63 : une ét. en chef à sén. et une fl. de lis. en p. ; au fr.-q. ch. d'un ℣ la légende du sc. porte : IDEN (P. D. ; S. G., VII).

*IJscha* (H. de), échev. de Brux., 1364 : d'*Issche* ; c. : une aigle naissante, chacune des ailes ch. de trois fl. de lis. (p.-c ?) pos. en pal (E. G , 344).

*IJsche* (J. v.), échev. d'Aersch., 1419 : un ℣ et une fl. de lis p.-c. en chef et une autre fleur de lis p.-c. en p. (S. G., VII).

*Zande* (A. v. den), échev. de Louv., 1460, 1 : un la. ch. de deux huchets en cnef (!) et un 3e huchet en p.(S. G.,IV ; S. P.) P., échev., de Louv., 1494 : trois (2, 1) huchets et un la. en chef (S. G., IV).

*Zanten* (J. v.), échev. d'Aersch , 1425, 37 : d'*Aerschot* ; au fr.-q. ch. d'un mail. penché (S. G., IV, VIII).

*Zas* (W.), échev. de Louv., 1393, 1403 : un chien braque arrêté (P. D. ; P., II).

*Zedelere* voyez *Utenhove*.

[1] *Chartes de Brabant ; Trésorerie*, carton III.

*Zeebroeck* (Léon de), échev. de Brux., 1427 : Pl. XXVI ; cq. cour. ; c. : un plumail. J., échev. de Brux., 1429 : mêmes écu et c. ; S. d. : un lévrier (E. G., 350).

*Zennen* (J. v. der), échev. de Brux., 1383 : Pl. XXII, A, *Senna* ; c. : deux pattes de cerf ad. (G. V. ; E. G., 346).

*Zipe* (H. v. der), échev. de Louv., 1384 : un animal (ours ?) pass. ; au chef ch. de trois ét. (S. G., IV).

*Zuert* (Daniel v. der), échev. de Sichem, 1367 : un palé ; au fr.-q. ch. d'une ét. ; la légende du sceau porte DE ZOERT (S. P.).

*Zwaef*[1] (Franco de), fils de feu H., 1366 : un lion ; c. : une tête barbue (E. G., 344). Nic., chevalier, 1382 : Pl. XXIII, c. ; c. : deux cornes de taureau (G., III). Un autre (?). Nic, 1388 : même écu que le précédent ; c. : deux pattes de cerf ad. (E. G., 346).

*Zijmaer* (J.), échev. d'Anv, 1357 : trois quintef. (P., II).

J. TH. DE RAADT.

Voyez aussi *Swaef*.

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

L. W. A. Besier. **De muntmeesters en hun Muntslag, in de provinciale en stedelijke munthuizen van de Republiek der Vereenigde Nederlanden en van de Bataafsche Republiek, en in de Utrechtsche munt van het koningrijk Holland en tijdens de inlijving bij het Fransche Keizerrijk**, un vol. in-8° de 131 pages, avec de nombreuses figures de marques monétaires intercalées dans le texte.

L'ouvrage que notre savant confrère et ami M. L.-W.-A. Besier, conseiller-référendaire près la Cour des monnaies du royaume des Pays-Bas, à Utrecht, vient de publier sous ce titre, et dont il a fait hommage à notre Société, est du plus haut intérêt pour l'histoire monétaire des Pays-Bas septentrionaux, depuis la pacification de Gand, 1576, jusqu'à l'année 1813 inclusivement.

C'est une nomenclature des diverses espèces frappées, durant cette période, dans les ateliers provinciaux et urbains des Provinces-Unies et de la République Batave, ainsi qu'à la monnaie d'Utrecht pour le royaume de Hollande et pendant la réunion à l'Empire Français.

Le classement est fait d'après le *Muntboek* de Verkade, et, pour la

Gueldre, d'après l'ouvrage de W.-J. de Voogt : *Geschiedenis van het Muntwezen der Vereenigde Nederlanden* tome Ier.

Le nombre de pièces des diverses espèces de monnaies sorties de ces ateliers, y est indiqué avec mention des années aux cours desquelles elles ont été fabriquées, et l'auteur y a partout ajouté les noms des maîtres de la monnaie qui les ont frappées, ainsi que les diverses marques monétaires employées par chacun d'eux.

Ce consciencieux et utile travail statistico-numismatique, résultat de longues et patientes recherches dans les nombreux procès-verbaux de vérification dressés par les conseillers et maîtres-généraux de la monnaie, fait le plus grand honneur à l'érudit auteur.

L'ouvrage de M. Besier est un modèle à signaler aux savants qui voudront doter la science de travaux similaires concernant les autres pays.

Cte Maurin de Nahuys.

# ERRATA

Page 317 au lieu de « cuivre », il faut « cuir. »

Page 426 au lieu de « t. VI, p. 329 », il faut « t. VI, p. 239. »

Page 432 au lieu de « Élections de membres », il faut « Élection de membres. »

Page 457, note 5, au lieu de « ziet verscheijde », il faut « ziet men verscheijde. »

Page 457, note 5, au lieu de « EN VERSCHIJDE ANDERE », il faut « EN VERSCHEIJDE ANDERE. »

# TABLE DES MATIÈRES

## Archéologie gauloise.

C. A. Serrure.—La Numismatique et l'épigraphie gauloises.—Les origines du monnayage des belges . . . . . 48

## Archéologie grecque.

Em. de Munck. — Les nouvelles fouilles de M. le Dr Schliemann à Hissarlik (Troie) . . . . . 225

## Archéologie monumentale.

Alphonse Gosset. — Les coupoles d'Orient et d'Occident . . . 374
Paul Combaz. — La restauration de la Tour noire à Bruxelles. . 110
A. Rutot et E. Van den Broeck.— Note sur les matériaux ayant servi à édifier les anciens monuments de Bruxelles et de quelques villes, villages ou châteaux du Brabant, entre Ninove et Aerschot . . . . . 252
P. Combaz. — Une croix en pierre bleue (petit granit) provenant de l'ancienne église d'Etterbeek . . . . . 262
G. Van den Gheyn. — Les tombeaux polychromés en Zélande. 269

## Archéologie néerlandaise.

G. Cumont. — Quelques renseignements sur le cimetière de Dombourg . . . . . 76

## Archéologie palmyrénienne.

G. Hagemans. — Notes sur trois bustes funéraires avec inscriptions provenant de Palmyre . . . . . 197

## Archéologie préhistorique scandinave.

Baron J. de Baye. — La nécropole d'Habblingbö (Gotland) . . . 274

## Arts décoratifs du Moyen âge et de la Renaissance.

J. Destrée. — La châsse de St Hadelin à Visé . . . . . 283
Alph. Wauters. — Sur une tenture de tapisseries de Bruxelles représentant l'histoire de Romulus . . . . . 66

## Congrès archéologiques.

Baron Alfred de Loë. — Rapport sur le Congrès archéologique de France tenu à Évreux . . . . . 22
Paul Saintenoy. — Le Congrès international pour la protection des œuvres d'art et des monuments tenu à Paris. . . . . 28
Paul Saintenoy.— Notes sur le Ve Congrès de la Fédération d'histoire et d'archéologie de Belgique. — Session d'Anvers-Zélande . . . . . 36
Em. de Munck et Baron A. de Loë. — Compte rendu succinct du dixième Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques tenu à Paris . . . . . 100

## Conservation des monuments.

Charles Lucas. — La conservation des monuments en France et en Angleterre . . . . . 349
Paul Saintenoy. — La conservation des monuments en Belgique. 364

## Excursions de la Société.

Léon Lowet. — Visite de la Société à Malines . . . . . 81
Ed. Van Ballaer-de Chaffoy. — Visite de la Société à Louvain . 92
Visite du Musée d'art ancien au parc du Cinquentenaire à Bruxelles. 401

## Géographie ancienne de la Belgique.

Baron A. de Loë et E. de Munck. — Essai d'une carte préhistorique et protohistorique des environs de Mons . . . . . 403

## Héraldique.

Th. de Raadt. — Armorial brabançon. — Recueil d'armoiries inédites . . . . . 205, 438, 482

## Histoire de la peinture

J. Th. de Raadt. — Le triptyque de la famille Micault, note complémentaire . . . . . 455

## Notes bibliographiques.

Comte M. de Nahuys et Em. de Munck. — Notes sur des ouvrages de Paul Joseph et prince Roland Bonaparte . . . . . 190
Comte M. de Nahuys. — Note bibliographique sur *les Monnaies franques trouvées dans les cimetières francs d'Eprave* (province de Namur) par G. Cumont. . . . . 301
Comte M. de Nahuys. — *De Muntmeesters*, etc., par L. W. Besier . 502
Table analytique des matières . . . . . 505

## Numismatique.

G. Cumont. — Un ajusteur juré des poids et balances à l'hôtel des monnaies à Bruxelles au XVIIIe siècle . . . . . 5

## Procès-verbaux des séances.

Assemblée générale annuelle du 12 janvier 1890. . . . . 307
Séance mensuelle du 4 février 1890 . . . . . 313
» » 4 mars » . . . . . 319
» » 8 avril » . . . . . 325
» » 6 mai » . . . . . 328
» » 3 juin » . . . . . 337
» » 8 juillet » . . . . . 430
Assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 1890 . . . . . 345
Séance mensuelle du 11 septembre 1890 . . . . . 467

## Questions et réponses.

Victor Advielle. — Le chevalier de Berny. . . . . 306
Gust. Vallier. — Un parallélipipède gravé sur ses six faces . . 467

## Sphragistique.

V. Bouton. — Le sceau de Pierre Cauchon . . . . . 299

---

Avant-propos . . . . . I
Table des matières . . . . . 505

# TABLE DES PLANCHES ET GRAVURES

Dénéraux ou poids monétaires, 12 fig. . . . . 11
Monnaies gauloises, 2 fig. . . . . 48
Figure schématique d'un puits préhistorique (État de l'Ohio, Amérique) . . . . . 103
Plan de Bruxelles tiré de l'ouvrage : *Civitates orbi terrarum*, par Braun. Cologne, 1576. (pl. I) . . . . . 115
La Tour noire. — Études concernant l'état primitif, (XII^e siècle).— (pl. II) . . . . . 156
Les restes de la Tour Noire (1887). – (pl. III) . . . . . 161
La Tour Noire. — Plan et élévation (1888). — (pl. IV) . . . . 167
La Tour Noire. — Coupe et détails (1888). — (pl. V) . . . . 171
La Tour Noire restaurée (1889). — (pl. VI). . . . . 175
Bustes funéraires de Palmyre, 5 fig. . . . . 201
Armoiries inédites de familles brabançonnes (pl. VII). . . . . 213
Reproduction du plan I de l'*Ilios* de Schliemann (pl. VIII) . . . 229
Reproduction du plan VII de *Troja* de Schliemann (pl. IX). . . 231
Croix de l'Église d'Etterbeek. . . . . 263
» » » (dessin géométrique) . . . . . 266
Caveau découvert en 1747 sur la Grand'Place de Middelbourg (*Chromolithographie*. Pl. X). . . . . 272
Monnaie d'Ethelred . . . . . 275
Antiquités trouvées dans la nécropole d'Habblingbö (Gotland) (pl. XI) . . . . . 278
La châsse de St Hadelin à Visé, pignons (pl. XII) . . . . . 285
» » » faces latérales (pl. XIII). . . . 293
Sceau de Pierre Cauchon (pl. XIV) *Héliogravure* . . . . . 299
Monnaies franques du cimetière franc d'Eprave (dessin de M. Lavalette), (9 fig.) . . . . . 302
Les coupoles d'Orient et d'Occident (dessins de M. Alphonse Gosset), (pl. XV à XX). . . . . 374
Carte préhistorique et protohistorique des environs de Mons (0.90 × 0.65). . . . . 403
Un parallélipipède gravé sur ses six faces (six fig.). . . . . 469
» » » (vue perspective) . . . 473

N° 626. — Bruxelles, imp. A. VROMANT et C^ie, 3, rue de la Chapelle.

# Essai d'une Carte Préhistorique & Protohistorique des Environs de Mons

par M.M. le Bon A. de Loë & E. de Munck.

Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles Vol. IV 1890

Transporté sur pierre à l'Institut cartographique militaire, en mai 1890.

Echelle de $\frac{1}{40000}$

## Publications de la Société.

### I. ANNALES

de la Société d'Archéologie de Bruxelles. — Mémoires, rapports et documents se publient en livraisons trimestrielles formant chaque année un volume d'environ 400 pages, enrichi de nombreuses planches et gravures et orné de bandes et de lettrines gravées.

VOLUME PREMIER, 1887-88, XXV, 408 p., XI pl., fig. dans le texte. 16.00
(Ce volume est presque épuisé) pour les membres 12.00

VOLUME DEUXIÈME, 1888-89, XXIV, 380 p., IV pl., 10 fig. dans le texte. 16.00
(Ce volume est presque épuisé) pour les membres 12.00

VOLUME TROISIÈME, 1889, XXIV, 396 p., XI pl., 37 fig. dans le texte. 16.00
pour les membres 12.00

VOLUME QUATRIÈME, 1890, XXXII, 508 p., XX pl., une carte (0.90 × 0.65), 70 fig. dans le texte. 16.00
pour les membres 12.00

VOLUME CINQUIÈME, 1891 *(sous presse)*.

### II. CONFÉRENCES.

Volumes format in-12 jésus à 2 francs.

M. GUSTAVE HAGEMANS : Le poignard de silex — étude de mœurs préhistoriques. Un vol. V, 74 p. 1888-89. 2.00
pour les membres 1.50

Volumes format in-8° à 2 francs.

M. ALPHONSE WAUTERS : L'architecture romane dans ses diverses transformations *(extrait des Annales)*. Un vol. VII, 112 p. 1889.
(Ce volume étant presque épuisé, son prix est augmenté), 3.00
pour les membres 2.25

MM. GOSSET, LUCAS ET SAINTENOY : La Conservation des Monuments en France, en Angleterre et en Belgique ; les Coupoles d'Orient et d'Occident *(extrait des Annales)*. Un vol. IV, 60 p. VI pl. 1890. 2.00
pour les membres 1.50

Les membres désireux d'acquérir **les volumes des Annales et des Conférences de la Société d'Archéologie de Bruxelles, parus en 1887-88, 1888-89 et 1889,** peuvent en obtenir un exemplaire en s'adressant à M. le Secrétaire-général, rue des Palais, 63, à Bruxelles, aux prix ci-dessus, soit avec **25 p. c. de diminution** sur les prix de librairie.

### III. ANNUAIRE.

Tome I, 1890. Rapport annuel, liste des membres, etc, etc., un vol. in-12°. V, 80 p.

Tome II, 1891 *(sous presse)*.

### IV. PHOTOGRAPHIES.

Tous les membres de la Société peuvent également obtenir des exemplaires des **photographies prises pendant les excursions de la Société en 1888, 89 et 1890,** au prix de 0,70, collées, et de 0,50, non collées, en s'adressant à M. de Raadt, secrétaire, rue Masui, 176, Bruxelles.

---

N° 613. — Brux., imp. A. Vromant et C^ie, rue de la Chapelle 3.

## AVIS IMPORTANT

En vertu des articles 78 et 79 de ses statuts, la Société donne *gratuitement* aux auteurs des mémoires insérés dans les ANNALES, cinquante tirés à part, *sans faux titres, titres, ni couvertures*.

Les collaborateurs des ANNALES doivent s'entendre avec MM. A. Vromant et Cie, imprimeurs de la Société, rue de la Chapelle, 3, Bruxelles, au sujet des faux titres, titres, couvertures, exemplaires supplémentaires de leurs mémoires, etc. Ces travaux seront exécutés d'après le tarif ci-dessous :

---

**Tarif des tirés à part ;**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1°) Par feuille de 16 pages ou fraction | 5 | centimes | l'exemplaire. |
| 2°) Couvertures non imprimées | 1 1/2 | » | » |
| 3°) Couvertures imprimées. | 2 1/2 | » | » |
| 4°) Composition et tirage des titres | 2 | » | » |
| 5°) Planches (photogravure en demi-teinte d'après dessin ou d'après gravure) format (in-8°) des Annales (avec insertion et papier soie à chaque gravure) | 10 | » | » |
| 6°) Planches doubles, idem | 20 | » | » |
| 7°) Brochage de 1 à 3 feuilles | 1 | » | » |
| » 4 à 6 » | 2 | » | » |
| » au delà de 6 feuilles. | 4 | » | » |

Les prix marqués sous les rubriques 3°, 4° et 7° ne seront comptés à ce tarif que pour un minimum de 50 exemplaires.

La société n'est pas responsable des idées émises par ses membres. (art. 13 des statuts).

## MORT DE S. A. R. LE PRINCE BAUDOUIN

Un coup fatal et inattendu vient de frapper douloureusement notre auguste Famille Royale, et plonge dans un deuil profond tout le peuple belge. La mort de son Altesse Royale Monseigneur le Prince Baudouin, a causé également un sympathique émoi et une sincère affliction aux membres de la Société d'Archéologie de Bruxelles, que son Altesse Royale Monseigneur le Comte de Flandre a honoré de sa haute bienveillance en daignant accepter leur Présidence d'honneur.

Tous ont pris une part prééminente dans les regrets universels que laisse la perte de ce jeune prince, enlevé à la tendresse et à l'amour de ses parents, à l'attachement et à l'affection de la nation entière, à un avenir qui s'annonçait brillant !

# ANNALES

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

DE BRUXELLES

TIRÉ SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE
A. VROMANT ET Cie, BRUXELLES

# ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

# D'ARCHÉOLOGIE

DE

BRUXELLES

SOUS LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE

S. A. R. Mgr LE COMTE DE FLANDRE

**Mémoires, Rapports et Documents**

TOME CINQUIÈME

ANNÉE 1891

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL :

63, RUE DES PALAIS, 63

BRUXELLES

E. LYON-CLAESEN

ÉDITEUR

8, rue Berckmans, 8

BRUXELLES

Encadrement gravé par C. GALLE, le jeune, né à Anvers, en 1615 † 1678

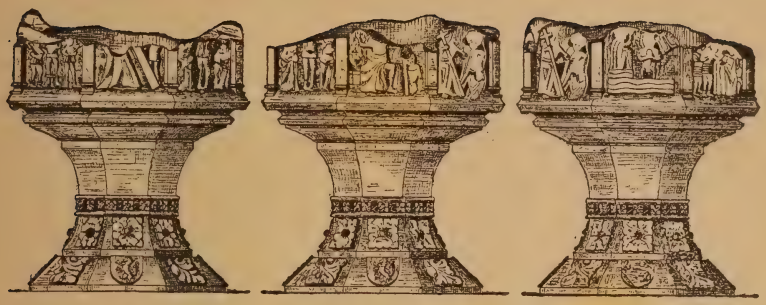

Fonts de Fowlis, — Forfarshire (Ecosse). Dessin de M. Russell Walker

# ARCHITECTURE COMPARÉE

## PROLÉGOMÈNES

A L'ÉTUDE DE LA FILIATION DES

# FONTS BAPTISMAUX

DEPUIS LES BAPTISTÈRES JUSQU'AU XVI^e SIÈCLE

## AVANT-PROPOS

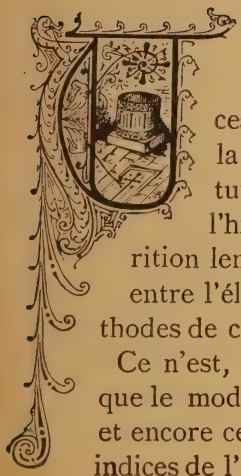

Un fait bien intéressant à étudier, c'est, par la suite des âges, le mouvement d'évolution successif, continu, sans arrêts qui est productif de la filiation ininterrompue des éléments architecturaux de toutes les époques. Car toujours dans l'histoire de l'Architecture, on constate la disparition lente, pénible, formant une période de transition entre l'élément ancien et l'élément nouveau, des méthodes de construction tombées en désuétude.

Ce n'est, en règle générale, qu'après cette transition que le mode ancien de bâtir est vaincu par le nouveau, et encore celui-ci conserve-t-il longtemps encore maints indices de l'élément disparu.

Aux époques de déclin artistique, aux temps où des méthodes empiriques, poussées à leurs dernières conséquences, font oublier les règles primitives déduites de données positives, alors que tout annonce un revirement dans la direction initiale de l'art de bâtir, se montrent les germes embryonnaires des éléments nouveaux qui constitueront l'art futur. On les voit par la suite des années, se transformer lentement d'abord, avec rapidité ensuite, changer l'allure du mode ancien, l'altérer profondément et le faire disparaître enfin, non sans laisser subsister longtemps encore des marques certaines de son existence évanouie.

Ce sont ces indices qui doivent surtout guider l'archéologue dans sa patiente reconstitution du passé monumental, ce sont eux, et eux seuls, qui peuvent l'aider à restituer les formes intermédiaires disparues.

***

Toute l'histoire de l'architecture doit être basée sur la filiation des formes et, de même que le naturaliste reforme lentement les échelons perdus de l'échelle des êtres, de même l'archéologue doit s'efforcer de reconstituer les formes intermédiaires pour effacer tout hiatus entre elles.

Car il ne peut en exister.

« L'artiste ne peut se soustraire, comme l'a très bien dit notre savant confrère M. Chipiez[1], à l'influence des formes antérieures; il puise à cette source d'innombrables motifs compatibles avec la nature des nouveaux matériaux. »

L'architecture, art essentiellement d'imagination, ne puisant dans la nature qu'indirectement les données de ses formes, se transforme par transition d'une forme à l'autre.

La nature ne fait pas de saut, disent les naturalistes; de même l'architecture ne se change pas par révolution, mais par évolution, car dans cet art, innover, c'est toujours, quoi qu'on en dise, mettre ses souvenirs au service de son inspiration.

Ce n'est, pour en prendre un exemple, qu'avec lenteur que se forme la base de la colonne ionique des Grecs ; si vous la suivez

[1] *Histoire de la formation des ordr s grecs.* Paris, 1876, p. 356.

ensuite à travers les civilisations des Romains et du Bas-Empire pour arriver ainsi à la période romane, vous la voyez lentement se transformer pour devenir la base si caractéristique de l'architecture ogivale primaire. Plus tard encore, alors que la période flamboyante a dénaturé totalement ces formes primitives, on peut voir, par une transition fort longue à travers les premières années de la Renaissance primaire, la base reprendre approximativement ses données initiales. Certes, par l'effort de l'imagination humaine, des formes complètement nouvelles viennent quelquefois, s'imposer, mais encore, et nous aurons occasion de le voir au cours de cette étude, ces formes dites neuves sont elles-mêmes basées sur d'autres d'une destination différente.

***

C'est ainsi, que l'homme du déclin de l'époque néolithique, découvrant l'art de fondre des outils de bronze, donne d'abord à ses instruments de métal exactement les formes de ses outils de silex polis, comme l'a clairement démontré, avec nombre d'autres savants, notre confrère M. Henri Siret, par ses belles fouilles des établissements préhistoriques du Nord de l'Espagne [1].

Il faut une longue expérience pour lui démontrer que ces formes ne sont pas appropriées à cette matière nouvelle, avant qu'il ne les transforme.

Dans l'architecture primitive, quand l'homme abandonne la cabane de bois, pour en bâtir une en pierre, il donne à celle-ci la forme de la première. Les colonnes de pierre des civilisations naissantes, imitent souvent les formes des montants de matière ligneuse ou des piliers de pierre grossière.

A ce propos, Viollet-le-Duc a montré que le montant fourchu de l'habitation chinoise est imité dans les cryptes de Ganesa à Cuttack, dans l'Inde, et que plus tard, cette forme de chapiteau engendre celle d'un des temples d'Ajunta.

Le chapiteau bicéphale de l'*apadana* d'Artaxerxès à Suse et des palais de Darius et de Xerxès à Persépolis est le poteau fourchu de bois des habitations agrestes de la Susiane où il s'est conservé jusqu'à nos jours.

[1] A. et L. Siret. *La Métallurgie à l'aurore de la civilisation.*

Les monuments américains de Chunjuju, de Zaiji et autres, présentent des indices certains d'un prototype ligneux.

Beaucoup des données principales de l'architecture égyptienne ne peuvent-elles se résumer dans l'imitation de la construction primitive en faisceaux de cannes et de lotus, reliés par des liens de byblos [1], et les portes des palais de Khorsabad ne nous montrent-elles pas de véritables assemblages de troncs d'arbre, exécutés en pierre ?

Le sarcophage en basalte de Mycerinus, découvert par Vyse en 1837 et malheureusement perdu par suite d'un naufrage sur les côtes d'Espagne, présentait tous les caractères d'un ouvrage en charpente [2].

Cette tombe de Paiafa-le-lycien du *British Museum,* elle aussi, ne nous montre-t-elle pas comme les édifices des Doriens et des Ioniens, la construction primitive ligneuse ?

***

Et ce qui est vrai lors d'une révolution causée dans l'architecture par l'emploi de matières nouvelles, l'est aussi, lorsque l'introduction de principes innovés fait prendre une direction divergente à la mise en œuvre des mêmes matériaux.

La transformation du pilier en colonne ne se suit-elle pas depuis le petit temple de Gyzeh, les hypogées de Memphis, les temples de Kharnak, depuis le tombeau égyptien de Beni-Hassan en passant par Golgos et Eddé, en Chypre, les monuments de la Ptérie, en Asie mineure, jusqu'aux temples de Corinthe, d'Agrigente, de Syracuse, de Ségeste et de Pœstum ?

C'est ainsi également que l'architecture du moyen âge ne se débarrassa que très tard de certains éléments de l'antiquité. Le pilastre, d'un emploi si contestable et si irrationnel chez les Romains, se maintint dégénéré, il est vrai, mais encore parfaitement caractérisé, jusque très avant dans la période dite romane.

Dans le midi de la France, on en trouve jusqu'au XIIe siècle [3]. Dans l'occident de l'Europe, il est superflu de citer l'exemple de

[1] Viollet-le-Duc. *Hist. de l'hab. humaine* p. 71.
[2] Perrot et Chipiez, *Hist. de l'Art dans l'Antiquité*, I, p. 509.
[3] Revoil, *Architecture romane dans le midi de la France.*

l'abbaye de Lorsch (Allemagne), très connu et qui n'est pas unique, bien loin de là.

Plus tard, on le retrouve successivement au baptistère de Saint-Jean à Poitiers, à Saint-Front de Périgueux (xe siècle); — dans la haute Bourgogne, le Morvan et la haute Champagne, il persiste jusqu'au commencement du xiiie siècle. On le voit dans les cathédrales d'Autun et de Langres, dans les églises de Saulieu et de Beaune [1], et même dans l'abbatiale bénédictine de Vezelay (Yonne.)

Nous avons observé naguère, de véritables pilastres sur les clochers des églises de Winxele et d'Hérent (xie et xiie siècles). On pourrait en citer beaucoup d'autres.

C'est pourtant là un des éléments les plus illogiques de l'architecture romaine, et dans son œuvre d'épuration rationnelle, il semble que l'école du Bas-Empire aurait dû s'en débarrasser rapidement.

Il est vrai de dire que, dans l'Ile de France, qui a été le centre novateur de tout le mouvement architectural de la période romano-ogivale, le pilastre ne se retrouve pas, car la tradition y a été bien vite annihilée par la transformation successive et très rapide des éléments de construction.

***

C'est ainsi enfin, pour prendre un dernier exemple de cet état de choses, que lorsqu'à la fin de la période dite gothique, l'art du moyen âge en était arrivé à un monde de prescriptions et de « secrets » précieusement gardés dans les corporations et que cet état de choses présageait une décadence prochaine, l'avènement de la Renaissance se fit, non par la mise en place (en bloc pour ainsi dire) d'un style nouveau, mais bien par une transition longue et continue. La colonne romaine, avec ses données fixes, ne prend la place du pilier du moyen âge qu'en empruntant à celui-ci ses proportions spéciales et si variables ; l'arc-boutant persiste aussi, ne disparaît que bien longtemps après ; l'architrave et tout l'entablement ne supplante l'arcade ogivale que par une suite de transitions et enfin le piédestal, cette superfétation

[1] Viollet-le-duc. *Dict. d'Architecture*, VII. p. 150.

introduite sous la colonne par l'art latin, ne reparaît que difficilement dans ses formes antiques.

***

A notre époque d'anarchie artistique, ces principes ne sont pourtant plus rigoureusement vrais.

La science moderne nous a fait connaître les monuments de tous les peuples et de tous les temps ; elle a mis à notre disposition, des matériaux inconnus du passé et demandant une esthétique nouvelle non encore connue.

En ce temps donc, trop de coefficients étant en jeu pour qu'on puisse sérieusement étudier le résultat de leurs influences contradictoires, les principes que nous avons posés ci-dessus ne sont plus justes, mais ils le sont, pensons-nous, lorsqu'on les applique à toutes les autres époques de l'histoire.

***

Voici suffisamment de développements, pour prouver les principes dont nous croyons devoir nous inspirer pour l'étude des fonts baptismaux.

De siècle en siècle, de période en période, nous suivrons la transformation lente, l'éclosion difficile des formes nouvelles données à ces meubles d'église.

Telle est en effet, en ce qui les concerne, la force de la tradition, que souvent l'influence des changements de styles ne s'est fait ressentir que dans leur ornementation. C'est ainsi que suivant M. Enlart, on trouve à Davenescourt et à Fécamp, dans le nord de la France, des cuves du XVIe siècle, dont le plan se rapproche complètement de celui des fonts romans à cinq colonnettes [1].

C'est ainsi également, que les fonts de Spontin (Belgique) que nous signale notre confrère M. le major Combaz, sont du XVIe siècle, tout en ayant les dispositions des fonts de la période romane.

Nous verrons donc les mêmes formes, à l'ornementation près, se reproduire à des époques différentes, mais aussi dans des contrées diverses.

Nous supposons que ce fait peut s'expliquer par des communi-

[1] M. Enlart, cité par M. Périn dans *L'Architecture*, journal hebd. de la Société centrale des architectes français. IIe année, n° 25, p. 299.

cations existant de ce temps entre les gens d'église, les architectes monacaux et les artisans civils de ces contrées.

On pourrait peut-être aussi y trouver la preuve de certaines ordonnances, de règles fidèlement suivies ou surtout de centres de fabrication d'où l'on expédiait ces meubles au loin. Ceci est prouvé pour Tournai ; car, comme le disent très justement MM. DE LA GRANGE et CLOQUET, on retrouve des fonts en pierre provenant des environs de cette ville dans tout le nord de la France [1], les Flandres, le Hainaut et même, parait-il, en Angleterre [2].

M. ENLART, dont nous avons déjà eu occasion de citer le nom, a dit en outre à un des derniers congrès tenus à la Sorbonne par les Sociétés savantes de France (1889), que beaucoup de fonts du Nord de la France, datant de l'époque romane, doivent provenir des ateliers de Tournai et de Boulogne, comme le prouvent la nature de la pierre employée et la ressemblance frappante qu'ils présentent entre eux.

M. DESMAISON a ajouté qu'en Champagne, on rencontre également beaucoup de fonts baptismaux romans en pierre bleue de Belgique ; à partir du XIIIe siècle, les sculpteurs firent usage de la pierre du pays.

Il est probable que des sièges de fabrication existaient dans tous les pays possédant de la pierre en grand échantillon.

On en cite un tout particulièrement en Allemagne ; c'est celui de Bentheim, chef lieu de l'ancien comté feudataire du même nom dans le Hanovre et situé non loin de la frontière néerlandaise.

Ce dernier centre de fabrication a dû être fort important, puisque tout le nord des anciens Pays-Bas s'y fournissait de pierres blanches.

Ainsi que veut bien nous le dire notre ami M. J. A. FREDERIKS, architecte du Gouvernement, à Middelbourg (Ile de Walcheren), elle était fort en usage en Zélande, aux XVe et XVIe siècles.

[1] Les beaux fonts de Chéreng (à 6 kil. de Lille) sont en pierre de Tournai. *Revue de l'Arch. et des Travaux publics.* XXI, p. 98. A Saint-Just dans l'Oise, M. WOILLEZ a signalé une cuve en « pierre noire ayant la dureté et le poli du marbre » et qui pourrait bien, à en juger par ce détail et le style de l'ordonnance, provenir des ateliers hennuyers.

[2] A. DE LA GRANGE et L. CLOQUET. *Études sur l'art à Tournai et sur les anciens artistes de cette ville.* Tournai, 1887, vol. I., p., 97.

On l'y employait concurremment avec la pierre de Brême et celle de Tournai et de Namur ; on retrouve la preuve de l'emploi de cette dernière à partir du XIIIe siècle.

M. J. Ortt van Schonauwen a signalé l'emploi de la pierre de Namur pour des fonts baptismaux, aux environs d'Utrecht, à Bunschoten, entre autres [1].

Il est probable aussi que les fonts qui se trouvent en Champagne sont également de Namur. En Allemagne, on cite un grand nombre de ceux-ci dans les contrées rhénanes. M. Otte le fait et dit qu'ils sont exécutés en marbre noir de Namur [2].

***

Il faudrait donc toujours, lorsqu'on décrit des fonts, bien préciser en quelle pierre ils sont faits. C'est très important, car nous le répétons, les mêmes formes se retrouvent dans des pays fort différents, et il serait alors intéressant d'établir leurs endroits d'origine.

M. Enlart [3] a, le premier, comme nous l'avons dit plus haut, insisté sur les lieux d'origine des fonts et la nature géologique de la pierre employée.

Distinguant le calcaire de Tournai de celui de Boulogne, il confirme la thèse exposée précédemment par MM. de La Grange et Cloquet dans leurs *Etudes sur l'Art à Tournai*, et attribue aux ateliers tournaisiens les fonts d'Evin, Neuf-Berquin, Vimy, Guarbecques, Ames-Saint-Venant, la Neuville-sous-Corbie, Saint-Pierre de Montdidier, Vermand et Chéreng.

Cet exemple devrait être suivi.

***

Mais à côté de ces fonts, de même origine, il en est d'autres pour lesquels il est fort difficile d'admettre le transport et qui pourtant se ressemblent. Pour ceux-là, nous admettrions plutôt les rapports entre constructeurs ou l'observation de certaines règles canoniques.

Quoi qu'il en soit et en n'abordant qu'incidemment ce sujet, qui

[1] *Kronyk van het historisch Genootschap*. Utrecht 1858, p. 151.
[2] H. Otte, *op. cit.* p. 307.
[3] M. Enlart cité par M. Cloquet, *Revue de l'Art chrétien*, 1890, p. 416.

ne touche que de loin aux matières que nous demandons à traiter dans cette étude, ajoutons que l'on ne peut pas dire qu'il y ait succession dans les formes ; que par exemple, la cuve a *remplacé* la piscine des baptistères, que les fonts pédiculés ont *remplacé* les fonts cylindriques, etc.

Loin de là ; la cuve est une dégénérescence de la piscine des baptistères; les fonts pédiculés, une transformation des fonts cylindriques, mais ces formes ont été parfois en honneur dans les mêmes temps, dans les mêmes pays, bien plus, la forme procréée a souvent disparu avant la forme mère. Donc, il n'y a pas eu succession, mais procréation, et on ne peut pas dire, en reprenant l'exemple ci-dessus, que les fonts pédiculés ont *succédé* aux fonts cylindriques, mais seulement que les premiers sont une dégénérescence des seconds.

Cette transformation s'est faite parfois très rapidement et nous soupçonnons même que certains ateliers fabriquaient, en même temps, des fonts de formes qui actuellement semblent être déduites les unes des autres.

Mais c'est là une supposition que rien jusqu'ici ne vient prouver et qu'une étude approfondie des ateliers de fabrication des fonts et des dates pourrait seule vérifier.

Encore n'est-ce pas sûr.

***

Car il faut se défier de la haute antiquité que l'on attribue à certains fonts. Les indices sont minces en l'absence presque toujours complète, de toute indication manuscrite ; la forme générique, en bien des cas, n'est que de peu de poids ; l'ornementation, le style des inscriptions, les détails architectoniques, la grandeur relative des fonts par suite de la substitution de l'infusion à l'immersion, sont, la plupart du temps, les seuls facteurs à mettre en ligne de compte.

Or, c'est chanceux d'arriver — de cette façon — à une évaluation juste.

Notre éminent et savant confrère de la *British Archæological Association*, M. J. Romilly Allen, Esq., a lu le 1er juin 1887, à cette société savante, un mémoire intitulé : *On the Antiquity of*

*fonts in Great Britain,* et dans lequel il établit les points principaux qui font reconnaître, en Angleterre, l'antiquité des fonts.

C'est tout d'abord le style paléographique des caractères de l'inscription, s'il y en a une, et le cas échéant, les noms des donateurs, des artistes auteurs des fonts, ou naturellement les dates, ce qui est assez rare.

On cite pour ce dernier cas, ceux de St-Mary's, Beverley (1530) ; qui portent une curieuse inscription en vieil anglais que l'on traduit par :

PRIEZ . POUR . L'AME . DE . WILLIAM . TERIFFAXE . DRAPIER ET . SON . ÉPOUSE . QUI . ONT . FAIT . FAIRE . CES . FONTS A . LEURS . FRAIS . LE . X . JOUR . DE . MARS . DE . L'AN DE . N . S . 1530 .

de Walsoken, Norfolk (1544) ; Ellesmere Shropshire (1569) ; Wixhall Chapel, Shropshire (1608) ; Probus, Cornwall (1661) ;

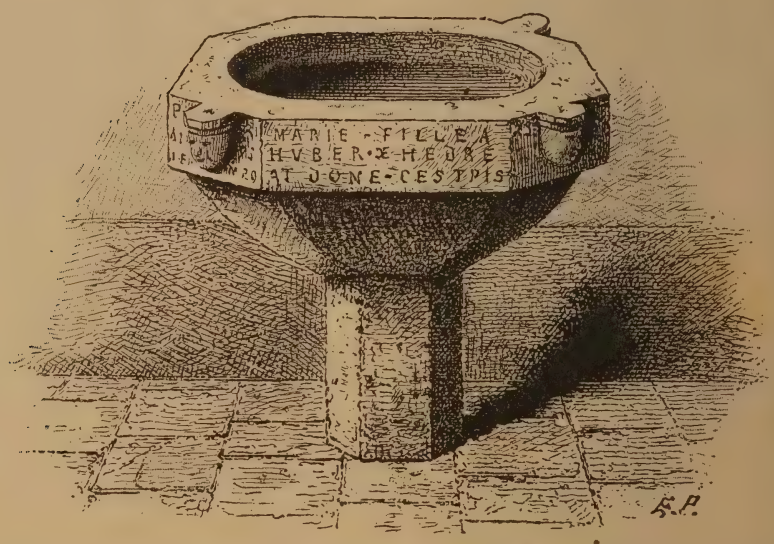


Fig. 1. — Fonts de l'église de Waha (Belgique), XVIe s. dessin de M. E. Puttaert.

Sandal Magna, Yorkshire (1662) ; Cumwhitton, Cumberland (1662) ; etc. On ne peut en citer qu'un seul exemple antérieur au XVe siècle : les fonts de Kirton dans le Lincolnshire (1405).

En Belgique, nous ne connaissons que les fonts de Waha (fig. 1), datés de 1590, et portant l'inscription :

Marie . fille . a . huber . de . hedre
at . done . cest . pis . por . fair . prier
pour . son . âme.

et ensuite ceux de Laroche (1593), et de Solre-sur-Sambre (1434)[1], (fig. 2) ; ces derniers portent l'inscription :

L'an . MCCCC . trente . quatre .
Pour . enfans . en . son .
Baptister . donna . ces .
Fons . li . escolastre . de .
Sougnies . ja . li . Carlier.

Citons encore les fonts portant des dates ou des inscriptions, de Saint-Barthelémy à Liège (1112), de Saint-Germain à Tirlemont (1149), de N-D. de Hal (1456) avec le nom de l'auteur Willaume le Fèvre) [2], de Louvain (Eglise St-Pierre), de Wilderen, Beernem, Berlaer [3], etc.

Les fonts à armoiries ne sont pas plus communs dans notre pays ; nous ne pouvons citer que ceux de Brugelette (xve s.) (fig. 7.)

On en cite beaucoup en Angleterre et en Ecosse.

Nous aurons occasion de citer, au cours de ce travail, les fonts à inscriptions de la Scandinavie (fig. 5, fonts de Baarse-Danemark)

Fig. 2. — Fonts de l'église de Solre-sur-Sambre [4]. — Belgique — xve s.

[1] Van Bastelaer, *Annales de la Soc. paléont. et archéol.* de Charleroi, vol. X.

[2] voici cette inscription :

Ces fonts fist Willaume Le Fevre fondeur à
Tournay l'an MCCCCXLVI.

[3] Ces fonts aujourd'hui détruits portaient l'inscription : Giefte van Gommer Lysen alieas de Hord. 1608 (sic) Th. de Raadt, Berlaer et ses seigneurs, p. 117.

[4] Cliché obligeamment prêté par la Société paléontologique et archéologique de Charleroi.

En France, on cite, entre autres, les fonts de Neuvy-Sautour, de Molsheim, 1624, (Alsace) portant les noms de leurs donateurs ; ceux de Bordeaux — (église Saint-Seurin), Magneville (Manche), Perpignan, Plally, — ceux-ci portent l'inscription :

**Fons aquæ vitæ**

Folleville et de Beaumont (Tarn-et-Garonne) :

**Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu sancto non potest introire in regnum Dei (1583)**

portant des inscriptions religieuses ; ceux du Musée de Montpellier portant des armoiries semblables à celles du comté de Toulouse ; ceux de Lurville (1544) et de Plailly sont datés, ainsi que ceux de Blosseville-ès-Plains (Seine-Inférieure), qui portent l'inscription :

**Je fus feste l'an mil V^e XIIII**

et ceux du Saint-Sépulcre de Montdidier, qui nous présentent l'inscription :

**Je fus cby mis et assi neuf l'an mil V^e XXXIX**

Le nom du sculpteur se trouve sur les fonts de Beaumont-sur-Sardolles (Nièvre) qui nous apprennent que

**Ces fonts.... a fait faire par Authoene Rouard, le 10 mars 1541.**

Enfin, ceux de Mélan portent une inscription rappelant un fait historique (le baptême des rois Charles V et Charles VI).

En Italie, les fonts de la cathédrale d'Assise, de l'église Saint-Just de Suse, du couvent des sœurs à Murano ; en Allemagne, ceux de Osnabruck, Brandebourg, Hildesheim présentent des inscriptions religieuses, tandis que d'autres portent les noms de leurs auteurs [1].

On cite, à Wurzbourg, l'inscription :

**Eckardus . nomen . mihi . Pax . sit . deprecor .**

et en Italie, à Lucques (1154) :

**Robertus magister**

* * *

[1] Corblet. — *Les lieux du baptême.* — *Revue de l'art chrétien,* 1878.

Mais, voici dans son ensemble, et avec les principaux exemples cités, les caractères permettant de reconnaître scientifiquement, et avec toute certitude, l'antiquité des fonts dans la Grande-Bretagne, d'après le savant mémoire de M. J. Romilly Allen ;

| | | Exemples |
|---|---|---|
| Styles des caractères de l'inscription. | donnant le nom de l'artiste ou du donateur. | fonts de Bridekirk (Cumberland) [1].<br>» » Little Billing (Northamptonshire) [2].<br>» » Pratishow (Brecknockshire) [3].<br>» » Keysoe (Bedfordshire) [4], etc. |
| | donnant le texte d'un extrait de livres religieux relativement au baptême. | fonts de Potterne (Wiltshire) XIe s.<br>» » Lullington (Somersetshire) XIIe s.<br>» » Adderley (Shropshire) XIIe s., etc. [5]. |
| | donnant la signification des sujets sculptés sur les fonts. | fonts de Hook Norton (Oxfordshire) XIIe s.<br>» » Stonleigh (Warwickshire) XIIe s.<br>» » Bakewell (Derbyshire) XIIe s.<br>» » Brookland (Kent) XIIe s., etc. |

[1] Ces fonts (XIIe s.), portent l'inscription :

Rikarth he me iwrokte
& to this merthe gernr me brokte

en dialecte mi-scandinave, mi-anglais primitif et qui doit se lire :

Richard he me wrought
(Richard il me travailla)
And to this beauty carefully me brought
(et à cette beauté soigneusement m'amena).

[2] Ces fonts portent l'inscription :

Wigberhtus artifex atq. cæmentarius hunc fabricavit.
quisquis suum venit mergere corpus procul dubio capit
(Wigberhtus, artisan et maître-maçon, fait cela [ces fonts])
(quiconque vient y plonger son corps, prend [le rite])

Le savant M. Romilly Allen l'attribue, d'après les caractères paléographiques de l'inscription, au XIe siècle.

[3] Ces fonts portent l'inscription :

Menhir me fecit i(n) te(m)pore Genillin
(Menhir m'a fait du temps de Genillin)

d'après M. le prof. Westwood, il s'agirait de Genyllin Voel, seigneur de Ystradwy et prince de Powis au milieu du XIe siècle.

[4] Portant l'inscription en vieux français :

Trestui ke par hici passerui
pur le alme Warel prieu
ke deu par sa grace
verrey merci li face — am.

Ces fonts datent du XIIIe siècle.

[5] Ces fonts portent la bizarre inscription :

Hic Male primus homo fruitur cum conjuge pomo

| | | |
|---|---|---|
| II. Style de l'ornementation. | emploi de formes celtiques ou saxonnes. | fonts de Pennon (Anglesey).<br>» » Deerhurst (Gloucestershire).<br>» » Eegmund (Shropshire).<br>» » Eardisley (Herefordshire).<br>» » Chaddesley Corbett(Worcestershire).<br>» » Bucknell, etc. |
| III. Style des figures dans les bas-reliefs. | | » » Mellor (Derbyshire).<br>fonts de Tissington (Derbyshire). |
| IV. La décoration architecturale des fonts. | Arcades.<br>Colonnes.<br>Moulures.<br>etc. | |
| V. Emploi d'objets plus anciens tels que : fragments d'édifices antérieurs, etc. | colonnes romaines. | fonts de Kenchester (Herefordshire).<br>» » Wroxeter (Shropshire). |
| | autels romains. | fonts de Staunton (Herefordshire).<br>» » Haydon (Northumberland). |
| | pied de croix saxonne. | fonts de Wilne (Derbyshire). |

* * *

Tous ces caractères, proposés par M. J. Romilly Allen, sont applicables aux fonts de l'Europe centrale, à condition d'y ajouter, comme nous le disions plus haut :

VI. La grandeur relative des fonts.

VII. La présence, sur les fonts, d'armoiries qui donnent des indices sur leur âge.

Moyennant cette adjonction, nous adoptons pleinement la thèse développée par l'honorable M. Romilly Allen, que nous félicitons bien chaleureusement, pour l'ordre qu'il a su apporter en ces matières restées si confuses, malgré les nombreuses études faites jusqu'à ce jour [1].

Telles sont, dans leurs lignes générales, les quelques observations que nous avons tenu à faire, avant d'aborder le sujet principal de cette étude.

[1] J. Romilly Allen, esq., F. S. A. Scot. *On the antiquity of fonts in Great Britain.*— British Archæological Association — 1888, p. 164 et suiv.

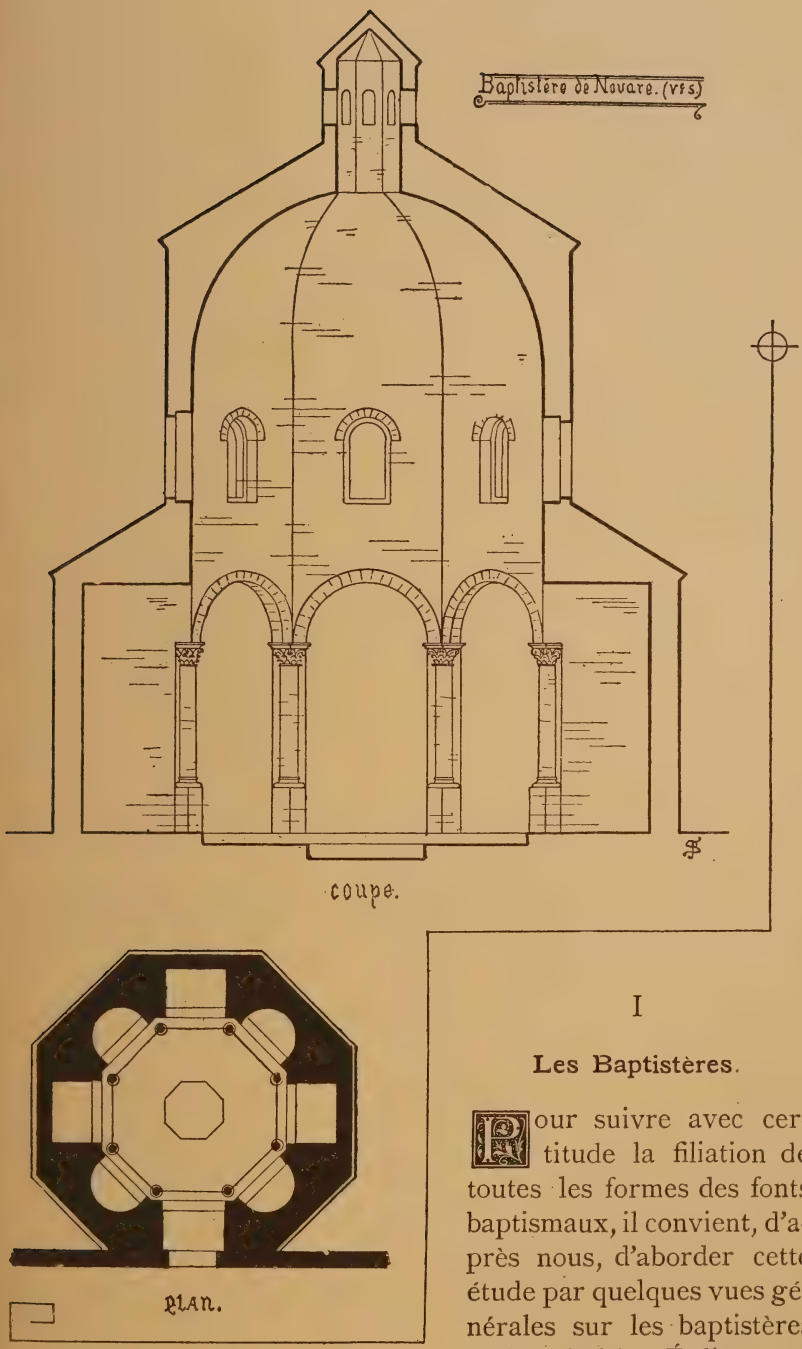


Fig. 3. — Baptistère de Novare (dessin de l'auteur).

## I

### Les Baptistères.

Pour suivre avec certitude la filiation de toutes les formes des fonts baptismaux, il convient, d'après nous, d'aborder cette étude par quelques vues générales sur les baptistères de la primitive Église.

C'est peut-être remonter un peu haut ; on le trouvera au premier abord, mais nous le croyons nécessaire, car c'est là que se trouvent en germe toutes les idées qui, plus tard, amèneront les formes successives des fonts baptismaux.

Il est donc impossible d'étudier ceux-ci sans entrer dans quelques détails sur les baptistères.

***

Suivant TERTULLIEN [1], les premiers chrétiens n'avaient d'autres baptistères que les fontaines, les rivières [2], les lacs ou, mais plus rarement, la mer.

Le baptême se donnait par *immersion,* mais aussi parfois par *aspersion*, puisque des apôtres baptisaient des milliers de personnes en un jour. (Fig. 4).

Cet usage se perpétua jusqu'au VIe siècle, car au dire de BÈDE LE VÉNÉRABLE, (672 † 735), SAINT PAULIN, évêque d'York, baptisait les Angles dans des rivières [3].

10,000 Anglo-Saxons furent baptisés après les prédications du moine AUGUSTIN et de ses compagnons, à la fête de Noël de l'an 597, dans les eaux de la Swale au confluent de la Medway.

M. le professeur LINDSAY dit cependant que le Concile de Ravenne de 1311 est le premier qui ait légalisé le baptême par aspersion (*sprinkling*) en le laissant au choix du ministre officiant [4].

Dans les catacombes de Rome, les premiers chrétiens pratiquèrent des baptistères. On cite particulièrement celui du cimetière de SAINT-PONTIEN qui remonte au IIIe siècle.

Mais cela ne donne pas idée encore des dimensions que prirent ces édifices après la conversion de CONSTANTIN LE GRAND.

Il s'agissait de donner une grande solennité à l'administration

[1] TERTULLIEN, *De baptismo*, chap. IV.

[2] Le Sauveur baptisé par Saint-Jean-Baptiste dans les eaux du Jourdain est représenté sur une mosaïque du Ve siècle, placée au centre de la coupole du baptistère orthodoxe de Ravenne. C'est un document précieux pour l'iconographie chrétienne ; d'ailleurs cette représentation est fort fréquente sur les fonts et toujours d'une façon presque identique et semblant traditionnelle. Nous citerons les bas-reliefs des fonts de Saint-Barthélemy à Liège, ceux de Fenal (Namur) etc., etc.

[3] *Hist. eccl. gentis anglorum*, lib. II, chap. 14 et 16.

[4] *Encyclopedia Britannica*, vol. III, p. 348.

du baptême, et bientôt on vit s'élever des baptistères extrêmement vastes et presque tous dédiés à SAINT-JEAN-BAPTISTE.

C'est ainsi que celui de l'église Sainte-Sophie de Constantinople était si spacieux qu'il servit d'asile à l'empereur BASILISQUE qui disputait le trône de Byzance à ZÉNON-L'ISAURIEN (475), comme le dit, à ce propos, M. DE QUATREMÈRE DE QUINCY [1], et de salle d'assemblée à un concile fort nombreux.

Jusqu'au IXe siècle, le baptême se donnait par immersion, la veille des deux grandes fêtes de Pâques et de la Pentecôte [2], dans les églises métropolitaines, par les évêques qui, seuls,[3] avaient le droit de l'administrer [4].

Fig. 4. — Le baptême par immersion et par aspersion — fresque au cimetière de SAINT-CALLISTE à Rome. (Dessin de l'auteur).

Cet usage semble s'être établi à dater du Ve siècle, car il est certain que dans les premiers temps de l'Église, on baptisait sans observer ni les jours, ni les époques [5].

Quoi qu'il en soit, il fallait donc de vastes espaces pour contenir le grand nombre de catéchumènes qui venaient de toute part recevoir le sacrement regénérateur.

***

De là l'origine des baptistères.

Ces édifices, fort vastes comme nous venons de le dire, étaient

[1] *Op. cit.*, p. 157.

[2] CLOVIS fut pourtant baptisé le jour de Noël, voir REUSENS, *Eléments*, I, page 152.

[3] Voici ce qu'en dit M. l'abbé MARTIGNY dans son *Dictionnaire des antiquités chrétiennes :* Primitivement les évêques seuls, successeurs des apôtres et héritiers de leur pouvoir (MATTH. XXVIII, 19), administraient le baptême solennel (TERTULL. *De baptismo*, XVII). Les prêtres, sous l'autorité des évêques, étaient aussi les ministres ordinaires de ce sacrement (*Const. apost.* III, II). Les diacres ne le conféraient qu'en vertu d'une délégation épiscopale (*ibid.* VIII, 28). Dans le cas de nécessité, les laïques pouvaient baptiser, pourvu qu'ils ne fussent pas bigames et qu'ils eussent reçu le sacrement de confirmation (*Concil. Illib. can.* XXXVIII.)

[4] G. DURANDUS, *Ration. divin. officior.* I. 6, § 25.

[5] VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire de l'architecture française*, V., p. 534.

isolés des basiliques, quoique situés le plus souvent dans leurs environs immédiats. On jugeait nécessaire que les catéchumènes fussent baptisés avant d'avoir libre accès dans la basilique [1].

Les baptistères étaient de forme rarement carrée, plutôt ronde, octogone ou quelquefois hexagonale; ils avaient un enfoncement ou *piscina* rappelant le bassin *(impluvium)* des habitations antiques et où l'on descendait par quelques marches pour entrer dans l'eau [2].

Ce bassin, *labrum, lavacrum,* était assez large et assez profond, d'après M. Batissier, pour contenir plusieurs personnes à la fois [3]. Il recevait l'eau d'une source ou des fontaines de la ville. Ses formes ont varié beaucoup.

On employa ensuite des cuves de granit, de porphyre ou de marbre, enlevées aux thermes impériaux [4]. Quand on ne pouvait se procurer des bassins de cette sorte, on rassemblait, sur un plan carré ou polygone, des tablettes de pierre dressées autour d'une aire de béton qui formait le fond de la cuve [5]. Mais n'anticipons pas, et décrivons d'abord quelques-uns des principaux baptistères, à piscine creusée en contre-bas.

Le *baptistère* dit de Constantin (*San Giovanni in fonte*) à Rome [6] bâti à la fin du IVe siècle, ou peut-être par le pape Sixte III († 440), nous en montre l'exemple le plus ancien que nous connaissions. Elevé avec des fragments de monuments antiques, il se compose d'une piscine, entourée de huit colonnes corinthiennes et ioniques, formant la galerie de l'enceinte dont le diamètre est de 19 mètres.

[1] Albert Lenoir, *Architecture monastique*, dans la Revue de l'Architecture et des Travaux publics. Paris, 1851, vol. IX, pp. 386-387.

[2] Saint Grégoire de Tours dit en effet que les baptistères étaient construits en rond et qu'au milieu était un enfoncement où l'on descendait. Albert Lenoir, *op. cit.*, p. 387.

[3] Comité historique des arts et monuments, cahier d'instruction. Paris 1846, p. 65.

[4] Ajoutons que des fragments d'architecture tels que des chapiteaux, des bases, des autels etc., servirent également de fonts, après une transformation sommaire.

[5] Batissier, *Histoire de l'art monumental.* Paris 1845, p. 375.

[6] Voir Hubsch (trad. Guerber), *Monuments de l'architecture chrétienne, depuis Constantin jusqu'à Charlemagne.* Paris 1866, texte p. 5, planches VII, fig. 2, VIII, fig. 6 et 7 ainsi, que Mgr Barbier de Montaut — *Revue de l'art chrétien*, le baptême au moyen âge, 1876, p. 118.

Nous ne pouvons nous attarder à décrire cet édifice, d'ailleurs fort connu, et dont l'historien ANASTASE vante la beauté et la richesse, dans sa vie du pape SAINT SYLVESTRE [1].

M. HUBSCH fait à juste titre remarquer qu'il s'attache plus à décrire la beauté du bassin baptismal (d'un diamètre de 7 m. environ et richement décoré d'or et d'argent) que les formes architectoniques de l'édifice. Celles-ci ne peuvent être déterminées avec certitude, car le monument a subi de grandes modifications.

A rapprocher du baptistère, dit de Constantin, celui de Novare, composé d'une enceinte de forme octogonale et couvert par une voûte en plein cintre, surmontée d'une lanterne ajourée [2]. (Fig. 3).

Signalons encore le curieux baptistère d'Ezra en Syrie centrale, bâti vers la fin de 515 ou au commencement de 516 [3], celui de la ville de Nocera degli Pagani dans l'ancien royaume de Naples [4], sur lequel nous aurons occasion de revenir, et le baptistère de Biella en Italie (IXe siècle), composé de quatre absidioles accostées à une lanterne centrale carrée. Rappelons pour mémoire que l'usage de bâtir des baptistères isolés s'est perpétué en Italie jusqu'à une époque très rapprochée de nous. Il est superflu de citer à ce propos, ceux de Florence, Sienne, Parme, Bari, etc.

Mais occupons-nous des piscines à rebords saillants, qui va bientôt remplacer, dans les baptistères mêmes, la piscine imitée de l'*impluvium* des bains antiques [5].

***

La piscine à rebords saillants s'est pourtant perpétuée en Italie, car on ne peut classer que dans cette catégorie les fonts élevés

[1] ANASTASE. *Bibliothec. in vita S. Silvestri :* « Fontem Sanctum (fecit) ubi bap-« tizatus est Augustus Constantinus ab eodem Episcopo Sylvestre. Ipsum sanctum « fontem ex lapide porphyretico ex omni parte coopertum intrinsecus et foris « et desuper, et quantum aqua continet ex argento purissimo in pedibus quin-« que, qui persavit argenti libros tria millia et octo. In medio fontis columnos « porphyreticos, quæ portant phialam auream, etc..... »

[2] CORROYER, l'*Architecture Romane*. Paris 1888, p. 69.

[3] MELCHIOR DE VOGUÉ, *la Syrie centrale*, pl. 21. — GOSSET, Les coupoles d'Orient et d'Occident, — *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*. 1890, vol. IV, pl. XV.

[4] ALBERT LENOIR, *op. cit.*, p. 387.

[5] CORROYER, *op. cit.*, p. 166.

par Jacopo della Quercia et Lorenzo Vecchietti, en 1414, dans l'église de San Giovanni à Sienne. (Pl. 1).

En marbre blanc, ces fonts sont constitués par une piscine hexagonale, présentant sur chacune de ses faces des bas-reliefs en bronze, sur lesquels sont figurés :

1° L'ange apparaissant à Zacharie, par Donatello ;
2° La naissance de saint Jean-Baptiste, par della Quercia ;
3° Saint Jean prêchant, par della Quercia ;
4° Saint Jean baptisant le Christ, par Lozenzo Ghiberto ;
5° Saint Jean devant Hérode, par Lorenzo Ghiberto ;
6° Salomé présentant à Hérode la tête de saint Jean, par P. Pollajola.

Entre ces bas-reliefs, des statues : la Foi et l'Espérance, attribuées à Donatello, la Valeur attribuée à Verrochio et enfin, la Justice, la Charité et la Sagesse.

Un tabernacle s'élève au milieu de la piscine ; il est orné des figures de la Vierge, avec l'Enfant-Dieu et des saints.

Au sommet, la figure de saint Jean, par Jacopo della Quercia, (1374 † 1438). (Un moulage en existe au *South Kensington museum* 1886-8 .)

Fig. 5. — Fonts de Baarse-Danemark.
Dessin de M. Bulens,
d'après un croquis de M. Burman-Becker.

Pl. I. — Fonts baptismaux de la cathédrale de San Giovanni à Sienne.

## II

### Les piscines des baptistères à rebords saillants.

Les baptêmes de catéchumènes adultes sont devenus moins nombreux, depuis que l'Église s'est établie définitivement au grand jour. Plus n'est besoin d'avoir des piscines de 40 ou 50 mètres carrés ; aussi, celles-ci diminuent-elles de grandeur et se transforment-elles. Au lieu d'être constituées par un enfoncement dans le sol, elles sont formées par des cuves ou de grandes vasques en marbre ou en granit, placées sur quelques marches et construites hors du sol, comme on le voit encore dans un édifice de beaucoup postérieur, le baptistère de Pise.

Mais un édifice beaucoup plus ancien, le baptistère de San Giovanni *in fonte* [1] à la cathédrale de Ravenne, va nous fournir un bel exemple de cet état de choses. [2]

Datant de la première partie du v^e siècle, suivant Agnellus qui rapporte que l'évêque Néon, a fait élever ce baptistère, celui-ci ne nous intéresse pourtant pas autant, pour la suite de notre sujet, que les fonts en marbre blanc que M. Hubsch croit contemporains de l'édifice [3]. Ils sont formés par une vasque octogone placée hors du sol et dont un des côtés, pour la facilité de l'officiant, est concave vers l'intérieur [4].

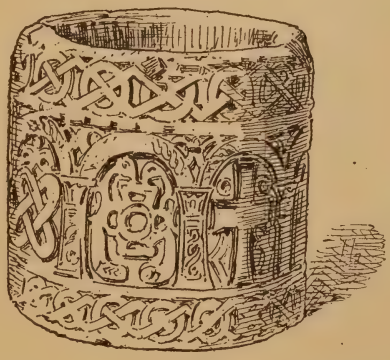

Fig. 6. — Fonts baptismaux conservés au Musée de Venise (Italie) IX^e siècle. (Dessin de M. Bulens).

Comme on le voit, la piscine a disparu ; les fonts apparaissent dans l'histoire de l'art et de la religion chrétienne.

[1] Ou encore le *Battistero degli Ortodossi*.
[2] Hubsch, *op. cit.*, p. 26-27, pl. XIII, fig. 13-16, pl. XV, fig. 2-5 et pl. XIX, fig. 4-5.
[3] Hubsch, *op. cit.*, p. 28.
[4] Reusens, *Eléments d'Archéologie chrétienne*, Louvain, 1885, I, p. 155.

Bientôt le principe nouveau se développe. On remarque, en effet, que les rebords s'élèvent et que la cuve devient beaucoup plus petite. Cette disposition nouvelle est nécessitée par un changement dans les traditions reçues, car bientôt, malgré les défenses de SAINT LÉON IX [1], des conciles de Tolède, d'Auxerre, de Paris et de Girone, l'usage de baptiser les enfants peu après leur naissance et non pas à Pâques et à la Pentecôte prévalut [2].

Cela produisit une véritable évolution dans l'art de bâtir, car de ce moment, les baptistères devenant inutiles, disparurent en grande partie, laissant en place et en tradition d'eux, un édicule comme on en voit sur les fonts-réservoirs du baptistère de Cividale en Frioul [3].

[1] Pape en 1048, mort vers 1054.
[2] VIOLLET-LE-DUC, *op. cit.* V p. 534.
[3] VIOLLET-LE-DUC, *op. cit.*, V, p. 535 ; *Comité historique, op. cit.*, p. 65.

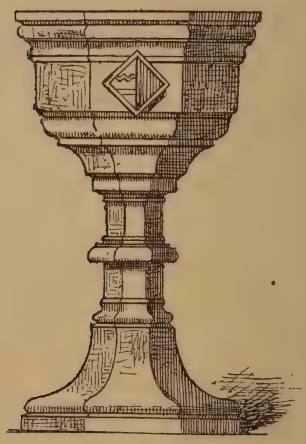

Fig. 7. — Fonts de Brugelette (XVe siècle.)
Belgique, relevé de M. L. CLOQUET.

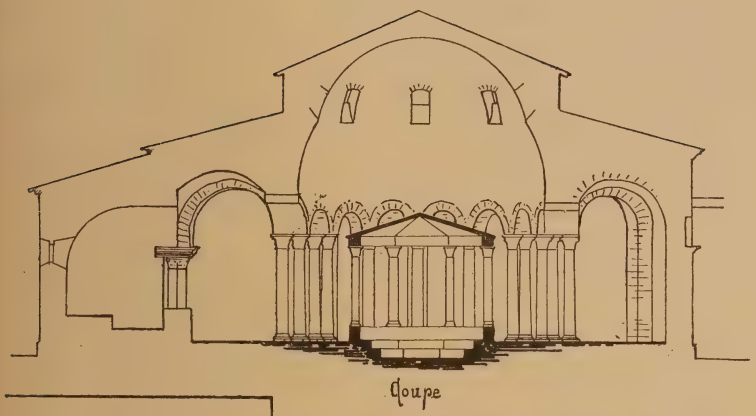


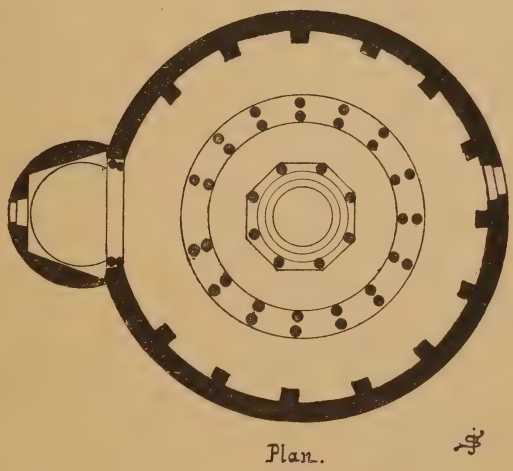


Fig. 8. — Baptistère avec édicule, de Nocera degli Pagani (Italie). (Dessin de l'auteur).

## III

### Les fonts à édicule.

Les fonts du baptistère de Cividale sont, d'après nous, fort importants pour l'histoire de ces meubles d'église, car ils marquent une date très certaine.

Placés actuellement dans la collégiale, datant du VIIIe siècle, puisqu'ils ont été construits par CALISTE, patriarche d'Aquilée, ces fonts présentent les caractères que voici : ils se composent d'un bassin entouré de dalles — fragments de monuments antiques [1] — formant un octogone. A chaque angle de celui-ci, des colonnes d'ordre corinthien altéré, portent des

[1] Ces fragments ont été ajoutés à une époque postérieure. A. LENOIR, *op. cit.*, XIV, p. 119.

arcades couronnées par une plate-forme, surmontée probablement à l'origine d'un dôme aigu. (Fig. 9).

Le tout forme une sorte de *ciborium* ou de baldaquin surmontant le bassin baptismal, mais ne le couvrant pas, ce qui permettait aux poussières et autres impuretés de se répandre dans l'eau sacramentelle.

Au baptistère de Sancta Maria Majore à Nocéra degli Pagani, près de Salerne, la piscine, quoique abritée sous la coupole de l'édifice, est recouverte d'un dais soutenu par huit colonnes corinthiennes. (Fig. 8).

C'est là un exemple fort curieux qui montre la transition entre les baptistères et les fonts à édicule [1].

M. le chanoine Corblet attribue les fonts à édicule ou à baldaquin, au respect qu'inspirait le sacrement de la régénération. Il dit que c'est ce sentiment qui a fait couvrir les fonts baptismaux de cette sorte de *ciborium*, comme on le faisait pour les autels. Cet édicule, ajoute-t-il, se changea ensuite en dôme ou en pyramide soutenue également par 4, 6 ou 8 colonnes.

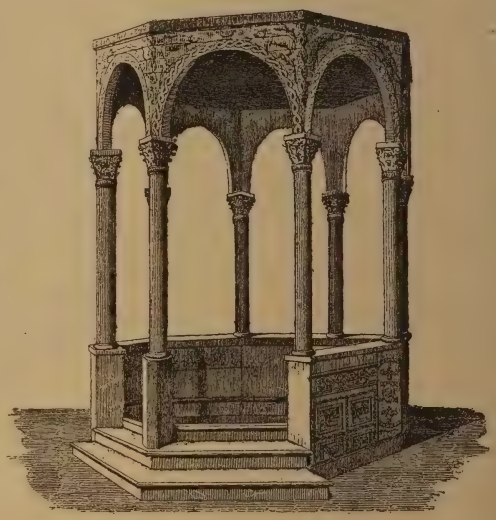

Fig. 9. — Baptistère de Cividale (Frioul). (D'après l'*Univers illustré*).

On trouve, en Angleterre et en Bretagne, de curieux exemples de cette décoration monumentale, que la Renaissance remit plus tard en honneur en construisant autour de la cuve un petit temple à colonnes [2].

La cuve de l'ancien baptistère d'Aquilée (Illyrie) avait un dais semblable [3]. On sait que cette dernière ville est située à une distance relativement minime de Cividale ; on pourrait, par consé-

[1] Hubsch, *op. cit.*, pl. xvii et xviii.
[2] Chan. Corblet, *Les lieux de baptême*, *Revue de l'Art Chr.* XXV, p. 36.
[3] Reusens, *op. cit.*, I, p. 156.

quent, en conclure que c'était là une forme seulement usitée dans une région unique ; mais il n'en est rien, puisque cette même disposition se retrouve dans le Nord de l'Europe.

En effet, l'illustre auteur du *Dictionnaire de l'architecture française*, M. Viollet-le-Duc, possédait un ivoire sculpté du XIe siècle, fort intéressant et présentant la figuration de fonts recouverts d'un édicule. (Fig. 10).

L'officiant se trouve sous celui-ci, ainsi que les fonts qui affectent la forme d'une croix grecque à branches hémisphériques, tandis qu'autour du petit monument se tiennent les diacres et les clercs tenant les objets nécessaires à la cérémonie.

Le baptême se fait par immersion, car l'enfant doit se trouver dans la cuve très distinctement indiquée en margelle de puits.

Nous avons personnellement observé sur un ivoire sculpté du IXe siècle, représentant la légende de l'apôtre des Francs, Saint-Remy, et conservé au Musée d'Amiens, un baptême — celui de Clovis probablement — qui se fait dans une cuve cylindrique, cantonnée de colonnettes soutenant un *ciborium*.

Fig. 10. — Fragment d'un bas-relief en ivoire, de l'ancienne collection de Viollet-le-Duc. — France, XIe s.

Cette pratique de construire des édicules au-dessus des fonts s'est maintenue fort tard, puisqu'en Angleterre, dans le Bedfordshire, *Luton Church*[1] possède encore une construction de ce genre datant d'une époque fort postérieure aux exemples précédents.

En effet, on ne peut assigner à cet édicule comme date d'exécution que la seconde moitié du XIVe siècle.

Des fonts de l'époque ogivale, avec un dais très important, exis-

[1] Simpson. *A series of ancient baptismal fonts, London*, 1828. pl. I, p. 53. — Cet ouvrage, que nous aurons à citer plusieurs fois au cours de cette étude, date d'une époque déjà ancienne ; il contient peu de renseignements historiques, mais ses gravures sont fort intéressantes.

tent à Saint-Peter Mancroft (Norwich). Ils ont été restaurés ou plutôt refaits dans ces dernières années par M. Frank T. Baggallay, architecte, qni les a restitués d'une façon conjecturale en assez de points. Un dais d'une structure presque semblable existe cependant sur les fonts de l'église de Trunch [1].

On voit donc que cet usage s'est maintenu fort longtemps.

M. Corblet [2] pensait que le dais de Luton Church était unique en Angleterre, mais il y en a d'autres là et ailleurs.

Et on en a beaucoup démolis, car lorsque plus tard, la coutume s'établit de couvrir les fonts avec grand soin, afin de soustraire absolument l'eau sacramentelle aux influences extérieures, il est à supposer que partout les anciens fonts à édicule auront été détruits, comme ne pouvant plus servir aux pratiques nouvelles.

En Bretagne, l'église de Guimiliau (Finistère), contient des fonts à édicule datant d'une époque encore beaucoup moins ancienne. Situés dans le pays de Léon entre Morlaix et Brest, dans une contrée qui a, à un degré intense, le culte des traditions, ces fonts datent du temps du *vénérable et discret messire* H. Guillerm, *recteur* (1675).

« La cuve baptismale, dit un article du *Magasin pittoresque* [3], abritée par un baldaquin de chêne que supportent d'élégantes colonnes torses enlacées de vigne, chargées de raisins, et d'une variété infinie de fleurs, de fruits et d'insectes, a pour amortissement un dauphin, au-dessus duquel deux Renommées embouchent la trompette et élèvent la couronne royale. De petits drapeaux aux couleurs des donateurs flottent au-dessus des trompettes, et l'on y reconnaît les armes des donateurs : Un sieur de Cornouailles et une demoiselle de Kergolay, sa compagne, possesseurs au XVII^e siècle de la Seigneurie de Kerbalanec, paroisse de Guimiliau. » (*Vicus Miliau*).

Cet édifice est réellement étrange et il surprend, quoiqu'il n'ait qu'un intérêt artistique de second ordre. Une légende explique son existence.

[1] On peut trouver des détails sur ces fonts et sur ceux de Saint-Peter Mancroft, dans *the Builder*, du 4 janv. 1890, p. 12.

[2] *Revue de l'Art chrétien*. J. Corblet, *Histoire du sacrement du baptême*. XXII, p. 299.

[3] *Mag. Pit.* 1878, p. 261 — dessin de M. Alfred Beau.

Nous n'y voyons, pour notre part, rien de merveilleux, mais tout simplement une preuve de traditions soigneusement suivies et passées à travers tant de siècles pour se perpétuer dans le baptistère de Guimiliau.

De ces exemples, il nous est permis de conclure que ces édicules formaient une tradition des baptistères d'autrefois, ce que M. Viollet-le-Duc avançait en ne s'appuyant que sur l'ivoire sculpté de sa collection [1].

Une fois de plus, nous vérifions là une vérité qui apparaît à chaque page de l'histoire architecturale, c'est que, quand un élément constructif, par une circonstance ou l'autre, tend à disparaître, cette disparition ne s'opère pas sans que l'élément supprimé laisse pendant longtemps des traces de son existence passée.

Le baptistère, édifice isolé en dehors des églises, a comme dérivé les fonts placés dans les basiliques. Les seconds héritent des premiers, l'édicule rappelant les formes générales de ceux-ci. Nous verrons, par la suite, l'édicule disparaître à son tour, mais laisser des traces de son existence passée, jusque bien avant dans le moyen âge.

*(à suivre.)* Paul Saintenoy.

[1] Viollet-le-Duc, *op. cit.*, vol. V., p. 535.

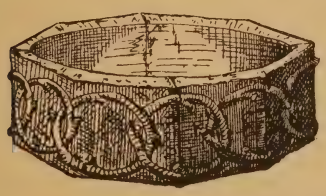

Fig. 11.— Fonts baptismaux de Saint-Mard devant-Virton. Relevé de feu Cl. Maus. (Dessin de l'auteur).

QUELQUES RENSEIGNEMENTS

SUR UN

# CIMETIÈRE BELGO-ROMAIN

**découvert à Archennes [1] (Brabant) en 1883.**

Nos collègues, MM. P. Saintenoy et le docteur Raeymaekers, ayant eu l'obligeance de nous aviser de l'existence, au château de MM. Oldenhove frères, à Archennes (Brabant), d'une belle série de vases belgo-romains provenant d'une trouvaille faite, il y a quelques années, sur les bords de la

[1] Le village d'Archennes fait partie de l'arrondissement administratif et judiciaire de Nivelles.

D'après Chotin (*Études étymologiques*) ce nom d'Archennes signifierait confluent. Il aurait pour radicaux ar, aar, mot celtique qui voudrait dire rivière, et chena qui désignerait le lieu où un cours d'eau se réunit à un autre.

C'est en effet sur le territoire de cette commune que la rivière appelée le Train se jette dans la Dyle.

Le mot chena est passé dans la langue romane ; nous l'avons retrouvé à Moha (province de Liège), appliqué à un escarpement rocheux et boisé situé au bord de la Méhaigne et dans le flanc duquel s'ouvre une grotte que nous avons fouillée. L'existence de plusieurs petites ravines se rejoignant, et par lesquelles les eaux pluviales s'écoulent du plateau dans la vallée, pourrait donc justifier cette dénomination de *Bois* et de *Trou du Chena*.

D'autres étymologistes pensent que ce nom a pour racine l'allemand arche, conduite d'eau, ou arca, mot de la basse latinité qui signifie digue.

Dyle, nous nous sommes empressés de nous rendre sur les lieux, afin de connaître l'endroit précis et les circonstances de la découverte et de pouvoir dresser l'inventaire des objets trouvés. Ce sont ces renseignements que nous avons l'honneur de venir consigner dans nos Annales.

*
* *

Le cimetière dont il s'agit était situé à l'une des extrémités du territoire de la commune d'Archennes [1], sur un coteau élevé, actuellement boisé, dominant la vallée de la Dyle et l'enclos de Florival [2], entre les lieux dits *l'Egyptienne*, ou *Bois des Egyptiennes* ou *des Gipsies* [3], et la *Campagne de Maguinsart*.

Bien d'abbaye à l'origine, ce terrain fut cédé à la commune et acquis ensuite par M. Aug. Oldenhove, qui, en 1883, le fit défoncer de 80 centimètres à 1 mètre de profondeur et planter de sapins.

C'est au cours de ces travaux de plantation que les ouvriers découvrirent les sépultures qui, s'il faut en juger par le grand nombre de vases recueillis, devaient être assez nombreuses.

Il semble résulter, en outre, de notre enquête que la plupart des dépôts funéraires avaient été faits en pleine terre ; c'est-à-dire que les parois des fosses ne présentaient aucun revêtement [4].

Quant aux objets que nous avons vus ou qui nous ont été

[1] A la cote 70 environ.

[2] Vallis florida, Vaulx fleuri, Val ou Vallon fleuri, Florival. A l'endroit où se voient aujourd'hui de vastes ateliers pour le tillage du lin et le blanchiment des toiles, s'élevait autrefois la florissante abbaye de Florival, célèbre communauté des filles de l'ordre de Citeaux.

Ce monastère, fondé en 1218, fut supprimé lors de la Révolution française.

Il y a quelques années, le Génie militaire a extrait du lit de la Dyle et transporté au musée de la Porte de Hal, quelques pierres tombales provenant de cette abbaye.

[3] Tirant son nom, d'après la tradition, d'une race de sorcières vivant sous terre et rendant certains services aux habitants, comme de laver le linge, etc... (TARLIER *et* WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges, canton de Wavre*, p. 188.)

[4] Toutefois la trouvaille de quelques *tegulæ* entières, faite sur les lieux lors des travaux, tendrait à faire croire à l'existence de certaines loges ou caveaux protecteurs des dépôts.

renseignés, ils consistent en vases de terre et de verre, presque tous intacts, en une spatule on cuillère en bronze, en quelques tuiles et en quelques monnaies.

La majeure partie des vases se trouve encore actuellement chez le propriétaire du terrain, au château de Florival ; d'autres, offerts à M. van Zeebroeck, sont au château de Nethen ; enfin M. le chanoine E. Reusens, professeur d'Archéologie à Louvain, possède également quelques antiquités provenant d'Archennes.

Voici un inventaire, fort incomplet sans doute, des pièces exhumées :

Au château de Florival :

Urnes cinéraires dont l'une, en poterie de couleur rougeâtre, sans ornements, présente les dimensions suivantes :

hauteur . . . . . 21 cent.
diamètre de l'ouverture . . . . 17 id.

Cruches ou lagènes en terre de couleur jaune ou blanche.

Soucoupes et jattes en terre samienne.

Têles en poterie grossière.

Ampoule [1] en verre de couleur bleuâtre, à col très court et muni de deux petites anses, mesurant :

hauteur. . . . . 6 cent.
largeur à la panse . . . . . 6 id.

Une spatule en bronze.

Au château de Nethen :

Cruche ou lagène en terre de couleur jaunâtre ;

hauteur . . . . . 22 1/2 cent.
largeur à la panse. . . . . 15 id.

Jatte de forme conique, en terre samienne, non sigillée ;

hauteur. . . . . 5 1/2 cent.
diamètre de l'ouverture . . . 10 id.

Soucoupe en faux samien ;

[1] Terme général qui désignait un vaisseau de toute forme ou de toute matière, mais plus exactement un vaisseau de verre, au col étroit et au corps enflé comme une vessie. (A. Rich, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, au mot *ampula*).

hauteur. . . . . 4 cent.
diamètre . . . . . 9 id.

A Louvain [1] :

Petit flacon en verre bleu de 6 cent. de hauteur.

Autre petit flacon également en verre bleu (brisé) à deux anses ;

hauteur . . . . . 11 cent.

Patère sur piédouche, en terre samienne (fortement détériorée), renfermant, outre quelques ossements incinérés, une pièce de monnaie en bronze du temps des Antonins.

*
* *

La découverte d'un cimetière est un signe certain de l'existence, dans les environs immédiats, d'un ou de plusieurs établissements ; car, qui dit habitations, agglomérations, dit sépultures, cimetières ; et, comme nous l'avons fait remarquer déjà, le nombre assez considérable de vases recueillis — nous ne parlons pas des petits objets qui ont pu passer inaperçus ou s'égarer — peut nous donner une idée de l'importance ou de la durée de ces établissements.

Des vestiges de constructions antiques ont du reste été signalés sur le territoire d'Archennes ; MM. Tarlier et Wauters [2] rapportent que devant la nouvelle église, en creusant les fondations du mur de clôture du cimetière, on a trouvé des tuiles romaines et du ciment mêlé de brique pilée.

Ajoutons, pour compléter nos renseignements, que le point où cette découverte a été faite n'est éloigné, à vol d'oiseau, que de 3200 mètres du village d'Ottenbourg, où passe l'embranchement de la chaussée de Bavay à Cologne, qui se dirige vers Malines.

Ce *diverticulum*, qu'on appelle communément *Chemin des Wallons* [3], part de Gembloux [4], et traverse Walhain [5], Corroy-

[1] Renseignements dus à l'obligeance de M. le chanoine Reusens.

[2] *Géographie et histoire des communes belges*, t. I, p. 191.

[3] Voir Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 681 ; *Ann. de l'Acad. d'Archéol. d'Anvers*, 2me série, t. V, p. 394 ; *Carte Van der Maelen ; Carte Van Dessel*.

[4] Le *Geminiacum* de l'Itinéraire d'Antonin et de la carte de Peutinger.

[5] Poteries, armes et tuiles romaines, puits antiques. V. Tarlier et Wauters, *Géographie et histoire des communes belges, canton de Perwez*, p. 22.

le-Grand [1], Wavre [2], Ottenbourg [3], Duysbourg, Tervueren [4], Sterrebeek, Steenockerzeel [5], Perck et Elewyt [6].

2 mars 1890. B^on^ ALFRED DE LOË.

[1] Sépulture belgo-romaine, *V. Bullet. des comm. roy. d'Art. et d'Archéol.*, t. III, pp. 189 et 551.

[2] A Basse-Wavre, vestiges de constructions romaines, tumuli. V. *Bulletin des comm. roy. d'Art et d'Archéol.*, t. III, p. 546.

[3] D'après les *Comptes de la vénerie des ducs de Brabant*, plusieurs tumuli auraient existé autrefois sur le territoire de cette commune. Un cerf, dit le document cité ci-dessus, dans une chasse que fit Philippe le Bon, en août 1431, trouva la mort *aux tombes d'Ottenbourg*.

[4] Poteries romaines. V. Galesloot, *Le Brabant, etc.*, p. 51.

[5] Débris de tuiles et de poteries, V. *Ann. de l'Acad. d'Archéol.* d'Anvers, 2^me^ série, t. X, p. 527.

[6] Bourgade belgo-romaine et cimetière de la même époque. V. *Bullet. de l'Acad. roy. de Belgique*, 2^me^ série, t. XIII, p. 407 ; t. XXVIII, p. 749 et t. XXIX, p. 749.

*Ann. de l'Acad. d'Archéol. d'Anvers*, 1^re^ série, t. VII, p. 46 ; 2^me^ série, t. VI, p. 393 ; t. VIII, p. 186 et t. IX, p. 782.

*Bullet. des comm. roy. d'Art et d'Archéol.*, t. XIII, p. 56.

*Revue d'Histoire et d'Archéologie*, t. I, p. 278.

# L'ÉCRITURE MUSICALE

## ANCIENNE

Chers et honorables confrères,

En vous entretenant quelques instants de l'écriture de cette sublime langue du sentiment que l'on appelle musique, je n'ai, cela va sans dire, nullement la prétention ni l'intention de traiter à fond ce sujet si intéressant, ce qui d'ailleurs, a déjà été fait avec beaucoup de science par plus d'un savant musicien-archéologue, parmi lesquels il faut placer au premier rang M. Gevaert, l'érudit auteur de l'*Histoire de la musique de l'antiquité*.

En exhibant quelques spécimens de l'écriture musicale du moyen âge, je me bornerai à vous communiquer les modestes résultats de mes propres recherches et observations, après vous avoir d'abord donné un aperçu rapide et succinct de l'art de tracer les sons au moyen de signes, depuis l'antiquité.

La plus ancienne musique des Hindous et des Chinois aurait été dans une échelle de cinq tons. On a prétendu que ce fut d'eux

que les Égyptiens en reçurent les premières notions; mais ceci est loin d'être prouvé.

En Grèce, il semble qu'à partir du VIe siècle avant J.-C., on ait déjà étudié scientifiquement la musique, et en particulier, qu'on se soit appliqué à mesurer les sons. Lassus d'Hermione, en Péloponèse, composa, prétend-on, vers l'an 546 avant notre ère, un écrit théorique sur la musique. Pythagore et plusieurs de ses disciples s'occupèrent des rapports mathématiques des sons. Il inventa pour la précision des sons, le *monocorde*, dit *canon de Pythagore*.

Aristoxène, disciple d'Aristote, né vers l'an 324 avant J.-C. et qui composa, ainsi que nous l'apprend Suidas, quatre cent cinquante-trois volumes, fut l'auteur des *Éléments harmoniques*, en trois livres, le plus ancien traité que l'on possède en ce genre. La doctrine musicale d'Aristoxène est l'opposé de celle de Pythagore; il bannit les nombres et le calcul pour s'en remettre à l'oreille seule. Vers l'an 277 avant J.-C., Euclide traita, le premier, d'une manière scientifique, la théorie mathématique des sons. A Timothée le Milésien (340 ans avant J.-C.), qui ajouta à la harpe la dixième et la onzième corde et qui écrivit dix-sept livres sur la musique, on attribua l'invention du genre dit *chromatique*, parce qu'il l'aurait marqué par des couleurs χρωμα (*chroma* en grec signifie couleur). Chez les Grecs, la division n'était pas basée comme de de nos jours, sur l'octave, mais sur la quarte.

On avait trois genres : le genre *diatonique*, le genre *chromatique* et le genre *enharmonique*. De ce dernier genre, l'invention est attribuée par quelques-uns à Olympius le Phrygien. Toute la série des tons se réduisait à cinq *tétracordes* (série de quatre tons), dont le quatrième ton était toujours en même temps le premier du tétracorde suivant; excepté deux de ses tétracordes, qui avaient plusieurs tons de commun, mais avec des appellations différentes, de sorte que chacun de ces trois genres était composé de quinze tons.

Par exemple, dans la méthode d'exposition actuelle, il en résulterait à peu près, pour le genre diatonique, la série suivante : *si, do, ré, mi; — mi, fa, sol, la; — la, si* bémol, *do, ré; — si, do, ré, mi; — mi, fa, sol, la.*

Les tétracordes du genre chromatique avaient la forme suivante : *si, do, ré* dièse, *mi; — mi, fa, sol* dièse, *la.*

Dans le genre enharmonique, les tétracordes se composaient de deux quartes (dièse) et d'une grande tierce, qu'on ne pourrait pas représenter avec notre système de notation.

Les Aristoxéniens comptaient trois espèces de dièses *(diesis)* : l'*enharmonique mineur,* qui haussait la note d'un quart de ton ; le *chromatique,* qui l'élevait d'un demi-ton mineur, et enfin l'*enharmonique majeur,* qui l'élevait de trois quarts de ton.

Les Grecs se servaient des lettres de l'alphabet pour écrire leur musique.

Ils avaient deux sortes d'écriture musicale : l'une pour la musique vocale et l'autre pour la musique instrumentale. Pour le chant, ils se servaient des caractères de l'alphabet ionien et pour les instruments, des lettres grecques d'un ancien alphabet local, auxquelles on donnait des formes et des positions différentes, en les tronquant, les retournant, les renversant ou les couchant.

Comme leur système comprenait en outre un très grand nombre de modes, pas moins de quinze, dont je ne parlerai pas ici, il fallait nécessairement une infinité de signes, dont l'invention est attribuée par quelques-uns à Terpandre, et par d'autres à Pythagore, et dont le nombre est évalué par Alypsius, à seize cent vingt.

Ce chiffre semble toutefois très exagéré, car les signes des genres chromatique et enharmonique étaient les mêmes. Aussi M. Albert Tottmann dit, que ce chiffre peut être réduit à quatre-vingt-cinq ou quatre-vingt-dix [1].

Les lettres servant de signes musicaux étaient placées au-dessus des paroles.

Les Romains semblent avoir emprunté aux Étrusques leur musique religieuse et aux Grecs la musique instrumentale. Ils se servaient des caractères de leur propre alphabet, pour leur écriture musicale.

Notons ici que le chant des Grecs et des Romains consistait principalement en récitation et en déclamation musicale, qu'on accompagnait avec des instruments, simplement et plutôt pour relever le rythme.

Les Hébreux n'employèrent pas des lettres de leur alphabet

[1] *Iets over het notenschrift, Dietsche Warande,* 1889, p. 361.

comme signes musicaux ; mais ils se servirent de points et figures, pour indiquer l'élévation ou l'abaissement de la voix.

Par ces signes, qui étaient placés les uns au-dessus et les autres au-dessous du texte, on désignait généralement des séries de sons.

Il étaient divisés en signes de sons distinctifs et en signes de sons conjonctifs ; il y en avait en tout trente.

Ce système primitif d'écriture musicale, composée de signes accompagnant le texte, est aujourd'hui encore en usage dans les synagogues, pour la lecture du Pentateuque (les cinq livres attribués à Moïse), qui se fait en chant récitatif. L'hébreu se lisant de notre droite à notre gauche, la notation moderne n'est pas bien applicable au texte hébraïque.

Il ne faut pas que l'on confonde ces signes musicaux des Israélites, avec les treize points-voyelles, dits *points masoréthiques*, employés dans la langue hébraïque pour reproduire en quelque sorte la prononciation de cette langue, depuis longtemps morte, et qui se souscrivent tous, sauf un, qui se marque sur la tête et un autre dans le ventre de la lettre.

Une méthode d'écriture musicale, ayant beaucoup d'analogie avec celle employée par les Hébreux, fut adoptée au moyen âge, à la fin du VIIe siècle, pour les chants de l'Église chrétienne ; on désigna ces signes par le nom de *neumes*, et ils se plaçaient au-dessus du texte. Quand ils sont fins et pointus on les appelle *saxons*, et quand ils sont lourds, ronds ou carrés, on les dit *lombards* (Voyez pl. II, fig. 1 et 2).

« La longueur et l'extrême complication de la plupart des morceaux mélismatiques, dit M. Gevaert, le savant académicien directeur du Conservatoire royal de Bruxelles [1], nous forcent à faire remonter à l'époque du pape Serge I (687-701), peut-être un peu auparavant, l'introduction d'une notation rudimentaire, celle des *neumes*, visiblement imaginée pour des chants à vocalises et même inapplicable à des cantilènes syllabiques. Apprendre et retenir un répertoire de plus de mille morceaux, dont la plupart ne se chantent qu'une fois l'an, ne paraît guère possible en l'absence d'un moyen graphique, servant à guider la mémoire. Telle est l'unique

[1] *Le chant liturgique de l'Église latine. Étude musicale. Bulletin de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique*, 1889, nos 9 et 10, p. 475.

utilité de cette écriture musicale : en effet, elle peut évoquer dans l'esprit, le souvenir d'une mélodie connue, mais non pas donner la connaissance d'une cantilène nouvelle. »

M. Gevaert, croit également, que ce fut ce même pontife, qui, le premier, initia les chantres romains à la doctrine des *huit modes ecclésiastiques*, dont l'origine syro-hellénique est indéniable.

Sur le témoignage de Jean le Diacre, moine bénédictin, qui écrivait en 882, on a toujours attribué au pape saint Grégoire, dit le Grand, qui occupa le trône pontifical de 590 à 604, un goût très prononcé pour la musique et particulièrement pour le chant liturgique. Il aurait composé ou compilé l'antiphonaire romain, réglé la psalmodie des psaumes, des oraisons, des cantiques; institué un collège de chantres et enseigné lui-même aux jeunes élèves, la pratique du chant. Ce serait lui aussi, qui aurait substitué aux quinze premières lettres de l'alphabet, employées dans le système dit *boëcien*, dont l'invention est attribuée au philosophe Boëce, né à Rome en 470, une autre notation par lettres. Après avoir remarqué, que les rapports des sons sont exactement les mêmes dans chaque octave, il aurait adopté pour la gamme de sept sons, soit de cinq tons et deux demi-tons, les sept premières lettres de l'alphabet.

Pour le premier ou le plus bas octave, les lettres majuscules : A, B, C, D, E, F, G; pour l'octave suivant ou moyen, les lettres minuscules : a, b, c, d, e, f, g; et pour l'octave supérieur, les doubles lettres : aa, bb, cc, dd, ee, ff, gg.

Or, comme l'a fait observer M. Gevaert [1], les assertions de Jean le Diacre ne sont confirmées par aucun document antérieur; et puis, dans la masse d'écrits qui reste de ce pape (entre autres une correspondance de plus de 800 lettres), on ne trouve pas une seule phrase, où il soit fait allusion à des travaux ou des occupations ayant le chant d'église pour objet; et enfin, l'*Antiphonaire Grégorien*, sur lequel Jean le Diacre appuie ses assertions, ne concorde, en aucune façon, avec le calendrier ecclésiastique du temps du pape saint Grégoire, mais se rapporte à l'usage liturgique de Rome, vers l'an 750.

[1] *Ibid.*, pp. 461-463.

De tout cela, M. Gevaert conclut que la coordination de l'Antiphonaire romain a été antidaté de plus d'un siècle ; et que, si l'épithète « Grégorien, » a quelque droit d'y figurer, elle désigne, ou Grégoire II (715-731), ou, plus probablement encore, son successeur, Grégoire III, mort en 741, comme étant le compilateur de tous les chants de la messe, en une collection pareille à celle que le pape Agathon (678-681) avait fait coordonner pour les antiennes des Heures.

Vers l'an 900, Hucbald ou Hugbald, moine bénédictin à Saint Amand en Flandre, mort en 930, qui avait enseigné les premiers rudiments du contre-point, inventa un nouveau système, dans lequel il désigna les sons grégoriens A, G, F, E, D, C, par les lettres J. M. p. c. f. b ; ensuite il en inventa un autre encore, où, à l'instar des Grecs, il introduisit des lettres auxquelles il donnait des positions différentes, en les retournant à droite et à gauche.

Il se servait de quatre tétracordes, auxquels il donna les noms suivants : *Graves*, *Finales*, *Superiores* et *Excellentes*. Dans chacun de ces tétracordes, les sons s'appelaient : *Archoos*, *Deuterus*, *Tritus*, *Tetrardus* et étaient désignés par quatre lettres, posées différemment dans chacun des quatres tétracordes. Ces lettres étaient en outre précédées d'un T ou d'un S, pour indiquer les tons et les semi-tons. Il rangeait les quatre lettres de chacun des quatre tétracordes perpendiculairement, et les tétracordes étaient placés dans l'ordre suivant : au bas *Graves*, et puis *Finales*, ensuite *Superiores* et au haut *Excellentes*.

Entre chaque lettre, il tirait une ligne horizontale et, dans les interlignes, il plaçait les paroles du chant ; de façon à ce que la place que chaque syllabe occupait dans l'un ou dans l'autre des interlignes correspondait avec la lettre indiquant le son.

Il avait en outre soin de rallier les syllabes, qui se trouvaient dans des interlignes différents, par des traits diagonaux [1].

Au x^e siècle, Romanus de Saint-Gall, ajouta aux neumes des lettres minuscules, destinées à faciliter la lecture de ces signes musicaux et à suppléer à ce que ce système avait de défectueux et d'incomplet. Par exemple, les lettres *a*, *d*, *i*, *s*, *e*, indiquaient

[1] Tottmann, l. c. p. 563.

les tons élevés ; *c* et *t* le temps ; *b* et *t* l'accent *bien tenu*, et une croix en sautoir × la pause.

Herman Contractus, qui vécut vers l'an 1015, fut l'inventeur d'une nouvelle écriture musicale, indiquant les intervalles, c'est-à-dire la distance d'un son à un autre, par un *e* pour *prime ;* par un *s* pour *petite seconde ;* par *t* pour *grande seconde ;* par *ts* pour *petite tierce ;* par *tt* pour *grande tierce ;* par *D* pour *quarte ;* par Δ pour *quinte ;* par Δ*s* pour *petite sixte ;* et par Δ*t* pour *grande sixte* [1].

Les progrès que l'art musical fit au XIe siècle, et la révolution qui s'opéra alors dans le système de notation, doivent principalement être attribués à l'adoption de lignes, dont est résultée la portée.

Plusieurs auteurs, qui ont traité cette matière, nous apprennent que l'on commença d'abord par une seule ligne, celle de *fa (f)* qui était rouge ; qu'ensuite, on ajouta au-dessus de celle-ci, une seconde ligne jaune, celle de *do* ou *ut (c) ;* qu'un peu plus tard, on ajouta à ces deux lignes deux autres, et qu'ainsi on arriva à avoir la portée de quatre lignes, qui est encore en usage pour le plain chant.

Toutefois, sur les deux spécimens d'écriture musicale de la fin du XIe siècle, que j'ai l'honneur de vous montrer, les deux lignes ne sont pas, l'une rouge et l'autre jaune ; mais elles sont, comme les neumes qui s'y trouvent, toutes les deux noires. Aussi, ne sagit-il nullement de lignes, exclusivement destinées au *fa (f)* et au *do* ou *ut (c) :* car, par exemple, la lettre *c* et le petit trait indiquant la clef de *fa*, se placent tantôt comme clef devant la ligne, et tantôt devant l'interligne, dans le vide au-dessus ou au bas de la ligne.

Quelquefois, sur la même feuille, on a ajouté une troisième et même une quatrième ligne : au-dessus, en dessous ou entre les deux lignes, et quelquefois on ne s'est servi que d'une seule ligne, où l'indication de clef se trouve dans le vide au-dessus et au bas de cette ligne (Voyez pl. II, fig. 3, 4, 5, 6 et 7).

On se servait, comme aujourd'hui, aussi bien des interlignes que des lignes, pour y placer les neumes ou les notes.

Sur trois autres spécimens qui semblent dater du milieu du

[1] Tottmann, l. c. p. 560.

XIIe siècle, l'une avec neumes et les deux autres avec notes dites *pattes de mouches*, on s'est servi sur la même feuille de trois, de quatre et même, dans certains cas, de cinq lignes. Parmi ces lignes, il y en a de rouges, de jaunes, de vertes et de noires.

Les lignes : *b (si)* noire ; *f (fa)* rouge [1]; *c (do* ou *ut)* jaune ; et *g (sol)* rouge, sont précédées respectivement des lettres *b*, *f*, *c* et *g ;* tandis que les lignes intermédiaires : *d (ré)* verte ; *a (la)* noire ; *e (mi)* verte, ne sont pas indiquées par des lettres.

Dans la portée de trois lignes, on a au bas : la ligne *f* rouge, puis une ligne noire *(a)* et au haut, la ligne *c*, jaune. (Voyez pl. II, fig. 8).

Dans la portée de quatre lignes, on a au bas : une ligne verte *(d)*, la ligne *f* rouge, une ligne noire *(a)*, et puis la ligne *c* jaune) ; (pl. II, fig. 9) ou bien : d'abord la ligne *f* rouge, une ligne noire *(a)*, la ligne *c* jaune et au haut une ligne verte *(e)* (pl. I, fig. 10) ; ou bien encore : la ligne *b* noire, une ligne verte *(d)*, la ligne *f* rouge, et une ligne noire *(a)*, (pl. II, fig. 11).

Dans la portée de cinq lignes, on a : la ligne *f* rouge, une ligne noire *(a)*, la ligne *c* jaune, une ligne verte *(e)* et la ligne *g* rouge (pl. II, fig. 12).

Il en résulte clairement que les portées n'avaient pas encore un nombre déterminé de lignes et que l'on employait autant de lignes que le besoin l'exigeait, en augmentant leur nombre au fur et à mesure que cela était nécessaire, pour indiquer le degré d'élévation ou d'abaissement des notes ; comme aujourd'hui on ajoute, aux notes rejetées hors de la portée au-dessus et en dessous, des fractions de lignes, dites lignes *supplémentaires*, qu'on nomme aussi lignes *accidentelles* ou *fausses*.

On plaçait les lettres ou signes indiquant la clef, tantôt devant une ligne, tantôt devant une autre. Par ce moyen, on pouvait maintenir la voix dans la portée, sans avoir recours trop souvent à des lignes additionnelles. Parfois les lignes changent, à un certain endroit, de clef et par conséquent aussi de couleur (pl. II, fig. 13).

L'emploi de lignes de diverses couleurs, pour les distinguer

[1] M. H. Lavoix fils, dans son *Histoire de la musique*, dit à la page 28, que la ligne du *fa* fut peinte en *vert*. C'est une erreur ; lorsque les couleurs furent appliquées aux lignes, celle du *fa* fut peinte en *rouge*.

les unes des autres, s'explique dès que le nombre de lignes se multiplia.

A cette époque, vécut un homme dont le nom est devenu célèbre dans les annales de la musique ; je veux parler de Gui ou Guido d'Arezzo, aussi nommé Guy Aretin, moine bénédictin de l'abbaye de Pompose, né à Arezzo en Toscane, vers l'an 990 et mort en 1066. Dès sa jeunesse, il s'était livré avec passion à l'étude de la musique, et bientôt il fut chargé d'enseigner cet art aux religieux de son couvent. Il écrivit un traité sur la musique, qu'il intitula *Micrologus,* et la méthode qu'il employait était tellement supérieure à celle qui était usitée de son temps, que le pape Jean XIX le fit appeler à Rome. Sa nouvelle méthode fut approuvée par le pontife, qui l'appliqua lui-même.

On a généralement attribué les perfectionnements introduits à cette époque dans l'écriture musicale, à Gui, bien qu'il paraisse qu'on se servît déjà de lignes avant lui. « Il n'est d'ailleurs, a « dit Hector Berlioz, rien moins que certain, au sujet des inven- « tions de Guido d'Arezzo, qu'elles soient réellement les siennes ; « car lui-même, dans ses écrits, en cite plusieurs comme choses « universellement admises avant lui. » Quoi qu'il en soit, il semble qu'il lui revienne toutefois l'honneur d'avoir inventé les notes, telles à peu près que nous les employons encore aujourd'hui.

On eut, dès lors, deux différentes sortes d'écriture musicale : l'écriture avec les véritables notes, dites guidoniennes, appelées pattes de mouches *(Pedes muscarum)* et l'écriture ayant conservé la forme des anciens neumes et qui finit par devenir un composé à la fois de neumes et de notes. Celle-ci ne fut entièrement abandonnée qu'au commencement du XVI^e siècle (Voyez pl. II, fig. 3-15).

La notation guidonienne fut déjà introduite dans les Pays-Bas, au commencement du XII^e siècle, ainsi que le prouve le catalogue de la bibliothèque abbatiale d'Egmont [1].

Comme nous l'avons vu, les notes étaient désignées par les sept premières lettres de l'alphabet, ainsi que cela se pratique encore de nos jours dans plusieurs pays ; entre autres en Allemagne, en Angleterre, en Néerlande, etc.

[1] Van Wijn, *Huiszittend Leven*, t. I, p. 323.

Les dénominations *ut, ré, mi, fa, sol, la,* sont, prétend-on, également dues à Guido d'Arezzo, qui avait remarqué, ainsi que le dit M. F. Danjou, que les six premières syllabes de chaque vers d'une strophe de l'hymne de Saint Jean correspondaient à six sons différents, qui se suivaient diatoniquement et dans l'ordre suivant :

*C.* UT queant laxis,
*D.* REsonare fibris,
*E.* MIra gestorum,
*F.* FAmuli tuorum,
*G.* SOLve polluti,
*A.* LAbii reatum,
Sancte Joannes.

Ce ne fut que plus tard, que le *si* fut substitué au *b*, et au XVII^e siècle, la dénomination *ut* pour le premier degré de la gamme guidonienne, fut remplacée par cette autre *do*. Quelques-uns ont attribué cette innovation à Doni, qui vivait en 1630 ; et d'autres à Bononcini, qui dit dans son *Musico pratico*, publié en 1673 : *S'avverta che in vece della sillaba ut, i moderni si servano di do, per essere più risonante*. (On remarquera qu'au lieu d'employer la syllabe *ut*, les modernes se servent de *do*, comme plus sonore).

Il paraît certain que l'usage du *bémol*, dont quelques-uns attribuent l'invention à Lemaire, à Van der Putten, et d'autres au chanoine Jean de Muris et au moine Banchieri, remonte également au temps de Gui d'Arezzo.

Le nombre de lignes de la portée, qui, ainsi que nous l'avons vu, variait d'après les besoins, fut dans la suite (XIII^e siècle) fixé à quatre. Elles étaient toutes de la même couleur, rouges ou bien noires ; tandis que les notes étaient invariablement de cette dernière couleur (Pl. II, fig. 14 et 15).

On plaçait ordinairement devant la ligne *do* ou *ut*, un *C;* devant celle de *fa* un *f* ou bien un petit trait diagonal, auquel on ajouta plus tard une queue (Pl. II, fig. 13, 14, et 15).

Au XV^e siècle, apparaissent pour la clef de *fa* et celle de *sol*, à peu près les mêmes figures que celles que nous employons aujourd'hui pour désigner ces clefs.

Pour le plain-chant, nom que l'on donne dans l'Église romaine

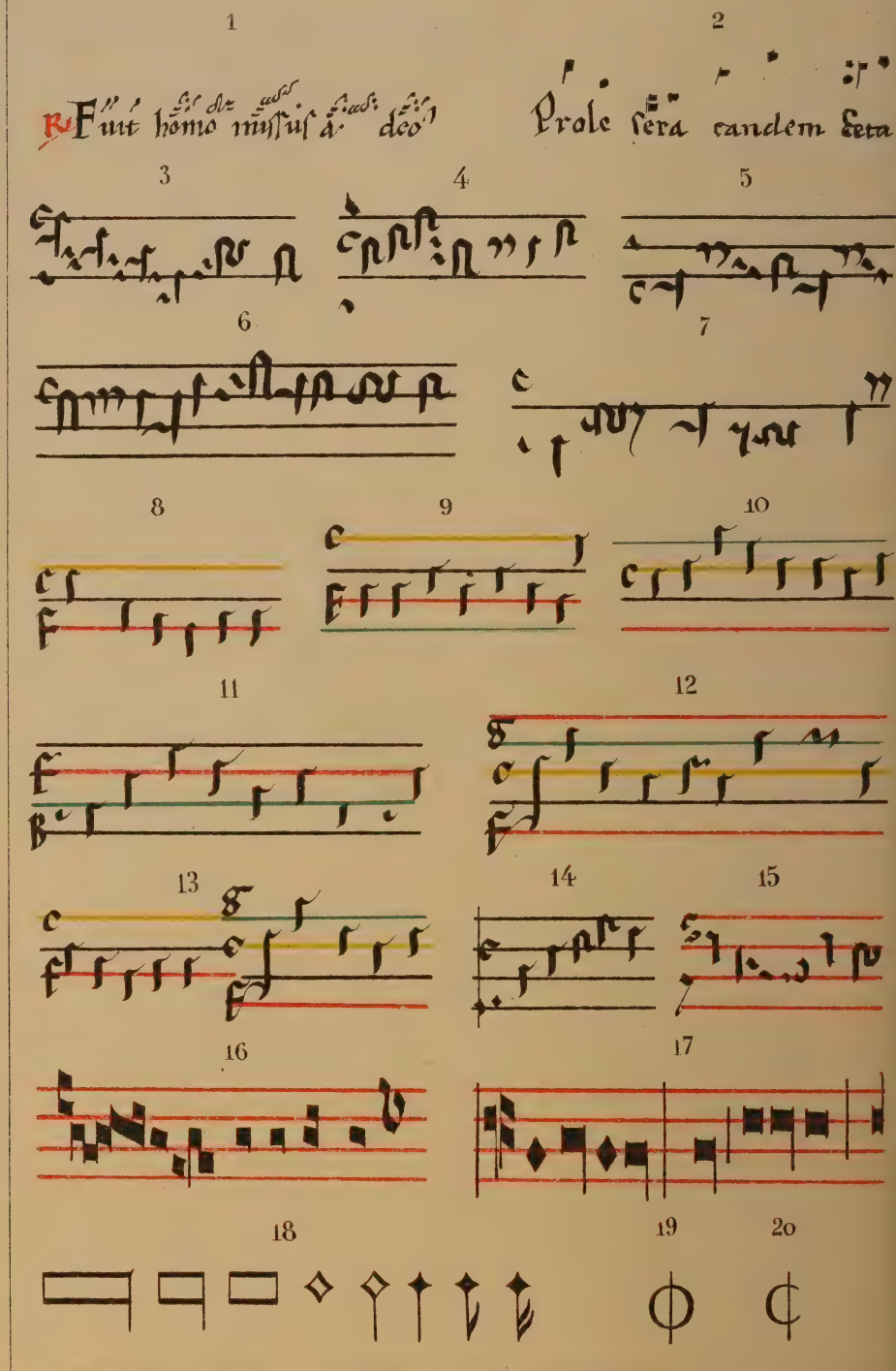


G. Lavalette, sculp.

SPECIMENS D'ÉCRITURES MUSICALES DU MOYEN-ÂGE.

au chant ecclésiastique et qui s'exécute à l'unisson ou en octave, on a conservé encore aujourd'hui la portée de quatre lignes et les deux clefs *do* ou *ut* et *fa;* alors, que depuis plusieurs siècles déjà, on note sur cinq lignes, mode que l'Église réformée avait adopté pour son plain-chant. Toutefois, notre honorable confrère, M. le major Combaz, conseiller de notre Société, possède un curieux *Graduel*, livre de chant catholique, imprimé à Amsterdam en 1763, par P. T. Craijenschot, dans lequel les portées sont de cinq lignes. Cette dérogation à l'usage conservé dans l'Église catholique, semble s'expliquer par le fait que ce livre a été imprimé dans un pays protestant, où, ainsi que je le disais, la portée de cinq lignes était introduite pour le plain-chant.

Rappelons ici que l'on peut considérer le plain-chant, *planus cantus,* chant uni, tel qu'il existe encore, comme un précieux reste de l'ancienne musique grecque. Malgré les modifications que l'on y a apportées et qui lui ont enlevé de son énergie, ce chant reste noble, élevé et majestueux.

Au XIVe siècle, on remarque un changement dans la forme des notes ; elles deviennent carrées (Pl. II, fig. 16) pour prendre plus tard la forme de losange (Pl. II, fig. 18) et ensuite la forme ronde de notre notation actuelle.

Pendant longtemps les notes furent toutes d'une valeur égale sous le rapport de la durée, et ne marquèrent que les différents degrés de la gamme, ainsi que les diverses modifications de l'intonation, fonctions auxquelles elles sont encore à peu près réduites de nos jours dans le plain-chant.

Ce fut vers la fin du XIVe siècle, ainsi que nous l'apprend M. Charles Bechem, que le chanoine Jean de Muris, auquel l'art musical est redevable de précieuses améliorations, imagina, selon l'opinion commune, d'indiquer les rapports de durée que les différentes notes devaient avoir entre elles, par des changements dans leur forme.

Ainsi ont été introduites dans la notation : la *longue,* un carré avec queue ; la *brève,* un carré sans queue et la *sémi-brève,* un losange. Ces notes étaient primitivement toutes noires (Pl. II, fig. 17). Plus tard, on eut la *double longue* ou *maxima,* carré oblong blanc avec queue ; la *longue,* carré oblong blanc de la moitié de la longueur de la note précédente, avec queue ; la *brève,* carré

oblong blanc comme la précédente, mais sans queue ; la *ronde* ou *sémi-brève,* losange blanc ; la *blanche* ou *minima,* losange blanc avec queue ; la *noire* ou *sémi-minima,* losange noir avec queue ; la *croche* ou *fusa,* losange noir avec queue à une croche et la *double croche* ou *sémi-fusa,* losange noir avec queue à deux croches (Pl. II, fig. 18).

On remarquera cette singularité, que pour la *longue,* la queue sert à indiquer qu'elle vaut le double de la *brève ;* tandis qu'au contraire pour la *blanche* ou *minima,* la queue sert à indiquer qu'elle ne vaut que la moitié de la *ronde* ou *sémi-brève.*

C'est, entre autres, dans les œuvres musicales d'Orlandus Lassus [1], natif de Mons, l'un des plus célèbres compositeurs du XVIe siècle, qu'on rencontre, avec les autres notes, la note carrée *(brevis).*

Si la mesure est à trois temps, la brève vaut trois sémi-brèves ou rondes, et est alors appelée *brevis perfectum ;* tandis que si la mesure est à deux temps, la brève ne vaut que deux sémi-brèves et se nomme alors *brevis imperfectum.*

La mesure dite *alla brevis* ou *a capella,* dont l'unité est la brève, se marquait, si elle était à trois temps, par un cercle simple ou traversé d'une ligne verticale (Pl. II, fig. 19) ; et si elle était à deux temps, par un demi-cercle barré ou non (Pl. II, fig. 20). Si la barre verticale n'existait pas, on battait deux fois sur chaque brève et alors la mesure se trouvait par le fait être *alla sémi-brevis ;* quand le cercle ou le demi-cercle était barré, on ne battait qu'une fois sur chaque brève.

Jean-Jacques Rousseau, qui traita la musique en mathématicien, chercha vainement à substituer aux notes, les chiffres 1 à 7. L'expérience semble avoir prouvé que son système, quelque ingénieux qu'il paraisse et malgré les perfectionnements qui y ont été apportés dans ce siècle par MM. Galin, Paris et Chevé, n'offrait pas moins de difficultés et de confusion que la notation ordinaire ; et que, de plus, il était bien loin de présenter les mêmes avantages dans les résultats pratiques. On peut dire la même chose des divers systèmes de réforme de notation, proposés depuis par G. Weber, par A. André, A. Gebhard, Sophie Scott,

[1] La collection la plus complète des compositions d'Orlandus Lassus, manuscrites en partie, est celle que possède la bibliothèque royale de Munich.

Emmanuel Gambale, von Härringen, Lasalette, Prévôst, Fayet, Hermann Baumgarten, etc.

Si je n'ai pas déjà trop abusé de votre patience, Messieurs, je me permettrai d'ajouter encore quelques mots sur l'introduction de la typographie musicale en Belgique.

On avait toujours cru que ce ne fut qu'en 1539, que l'on commença dans les Pays-Bas, à publier des œuvres musicales, « année, dit M. Alphonse Goovaerts, dans son excellent ouvrage intitulé : *Histoire et bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas*, p. 8, où Symon Cock, d'Anvers, le premier typographe musical des Pays-Bas, mit au jour le premier livre avec musique qui parut dans nos provinces ».

Il m'a été donné depuis de pouvoir, avec certitude, reculer cette date de huit années, ayant eu la bonne fortune de découvrir un processionnal à l'usage du clergé de la ville de Bruxelles, jusqu'alors resté inconnu et imprimé à Anvers, en 1531, par Christophe de Ruremonde [1].

Ce livre curieux porte le titre suivant :

*Processionale ad vsum insignis ecclesie diue Gudile et ceterarū ecclesiarum opidi Bruxellēn, diligēti cura recognitum et impressum q̈ absolutissimis (vt liquet) caracteribus.*

Au milieu, une vignette (gravure en bois) représentant la Trinité, entourée des anges et des saints, au-dessus d'une église devant laquelle sont agenouillés le pape à la tête de son clergé, et l'empereur suivi des princes de l'empire.

Au bas : *Impressum Antwerpie per Christophorum Ruremundadanum.*

Au bas du verso de la dernière feuille on lit :

*Totus hic nonus ab incude prodit libellus, cū antea nusq3 ipsu costet exaratū. Qui cū ecclesijs opidi Bruxellēn, in habendis processionis subseruit : Sui generis exemplarium solitum presefert cognomentum, quod Processionale est. Sumptus autem quibus absolutus est, fratres qui eiusdē opidi ludo literario presunt prestiterūt, cum Christophorū Ruremundan vt typis excuderet conduxerint. Anno M.ccccc.xxxj. Mēse Augusto.*

[1] Voyez ma « *Bibliographie musicale.* II *Publications musicales inédites, imprimées dans les Pays-Bas,* » insérées dans les *Annales du Bibliophile belge*, nouvelle série, t. I, pp. 93-94.

Ce volume est in-4° et contient 77 feuillets. Caractères gothiques imprimés en rouge et noir ; les lignes des portées, qui sont au nombre de quatre, sont imprimées en rouge, tandis que les notes de musique sont noires.

Un autre produit de typographie musicale, qui n'est pas mentionné dans le savant ouvrage précité de M. Alphonse Goovaerts, et également d'Anvers, porte le millésime 1652 et est intitulé :

*Motetta Bonifacii Gratiani, Duabus, Tribus, Quatuor, Quinque et Sex Vocibus decantanda. Tenor.*

*Antwerpiæ, Apud Magdalenam Phalesiam et Cohœredes Typographi Musices.* MDCLII.

In-4° de 28 pages.

Les notes sont imprimées avec des caractères détachés ou mobiles. Le titre encadré est orné de la marque au roi David.

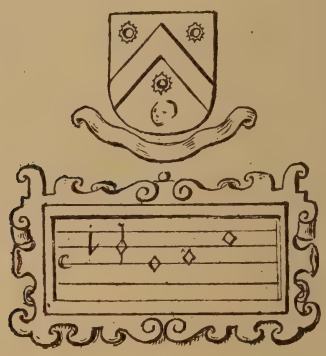

Cartouche avec notes de musique
surmonté d'un écusson ornant, avant la chute
du beffroi en 1714,
un pilier de cuivre du baptistère de
l'église de Saint-Nicolas à Bruxelles.
(Extrait d'un manuscrit
du XVIIIe siècle en la possession de l'auteur.)

En terminant cette modeste communication, veuillez permettre à un numismate-mélomane de vous montrer une médaille avec notes, gravée par E. Rogat dirigé par P.-J. David, 1837. Elle est frappée en l'honneur de Rouget de Lisle, dont elle porte le

buste. Sur le revers de cette pièce, d'un diamètre de 5 centimètres, est reproduite toute la *Marseillaise*, musique et paroles, six couplets.

Malgré cette médaille et la statue qu'on lui a élevée comme auteur du poème et de la musique de ce célèbre chant révolutionnaire, on lui conteste aujourd'hui la paternité de cette grandiose composition. Il aurait tout bonnement adapté ses vers, faits en 1792, à une mélodie de l'oratorio *Esther*, composée entre 1775 et 1787 par J.-B.-L. Grison, maître de chapelle de la cathédrale de Saint-Omer en Artois, en la faisant passer pour son œuvre à lui ! [1]

Il me reste, mes chers et honorables confrères, à vous remercier de l'attention bienveillante que vous avez bien voulu me prêter, espérant ne pas l'avoir mise à une trop rude épreuve.

C^te^ Maurin de Nahuys.

[1] Voyez Arthur Loth, *Le chant de la Marseillaise et son véritable auteur*, ainsi que la *Neue Musik-Zeitung*, de 1887, p. 109.

NOTE SUR

# UN OUVRAGE EN TERRE

SITUÉ DANS LA VALLÉE DE L'ORNE

## à COURT-SAINT-ÉTIENNE

La rivière l'Orne, qui se jette dans la Thyle au village de Court-Saint-Étienne, traverse, dans la partie inférieure de son cours, une suite de bassins, ou plutôt de petits cirques, taillés dans les roches d'âge silurien du Brabant. Le dernier de ces cirques, qui mesure une vingtaine d'hectares, communique avec le bassin supérieur par une sorte de défilé qui n'a guère plus de cent mètres de large à la base de ses deux versants. Cette gorge est dominée, sur la rive droite, par une longue croupe qui s'élève jusqu'au plateau de la Quenique, connu pour son vrai cimetière de tumulus à incinération (le fond du cirque porte, du reste, le nom de Pré des Mottes, suffisamment explicite en lui-même). Sur la rive gauche se dresse une ligne d'escarpements dont la rivière longe le pied et qui sont coupés, en aval, par un petit ruisseau encaissé, le Glori.

Jusqu'ici, aucune découverte archéologique n'a été faite, que je sache, sur le versant gauche de la vallée de l'Orne. On m'avait bien signalé, il y a quelques années déjà, la prétendue existence de ruines dans le bois du Glori. En 1887, j'avais même été reconnaître le terrain avec M. l'ingénieur Rucquoy. Mais l'épaisseur du taillis nous avait empêché de poursuivre sérieusement l'examen du terrain ; tout au plus avions-nous pu constater l'existence d'une sorte de fossé incliné qui se creusait dans l'accotement de la vallée au-dessus de la jonction du Glori avec l'Orne. Mais nous avions pensé que c'était simplement un de ces anciens chemins creux comme on en rencontre souvent dans nos bois.

Comme le taillis avait été enlevé au cours de cet hiver, — rentrant à Court-Saint-Étienne, il y a quelques semaines, par la route de Beaurieux qui longe la rive droite de l'Orne, — je fus assez surpris d'apercevoir, sur la rive opposée, en haut des escarpements dont la crête se découpait nettement sur le ciel, deux espèces de monticules qui se détachaient en forme de tumulus.

J'eus bientôt atteint le plateau terminal par le vallon du Glori et, si je fus quelque peu désappointé en reconnaissant qu'il n'y avait rien de funéraire dans ces buttes (ou plutôt dans cette butte, car les deux saillies entrevues du bas étaient simplement les deux cornes d'un même cône tronqué, comme vous pouvez le voir aisément dans la photographie), j'eus du moins la satisfaction de constater que je me trouvais là devant un ouvrage artificiel assez important et sans doute construit dans un but stratégique.

Quand on suît la crête droite du vallon de Glori, on débouche sur une sorte de péninsule qui peut comprendre un quart d'hectare et qui est enserrée, de l'autre côté, par la vallée de l'Orne. Ce petit plateau est séparé des terrains supérieurs par un fossé d'autant plus facilement discernable que la terre a été rejetée vers l'intérieur pour former rempart. Il se termine, vers la vallée, par le monticule en question, lui-même séparé du plateau par un fossé presque circulaire qui mesure une profondeur de trois à quatre mètres. C'est une butte qui peut avoir de 9 à 10 mètres de hauteur ; sa circonférence est de 75 à 80 mètres. Le sommet se compose d'une plate-forme évidée que je comparerai volontiers à un cratère, ou encore à une barque; le centre, en

Pl. II. Court-Saint-Etienne. — Vue de l'ouvrage en terre dans la Vallée de l'Orne.
(D'après une photographie de l'auteur)

effet, est occupé par une dépression de deux à trois mètres en contre-bas de la margelle, celle-ci formant un véritable chemin de ronde. Le fossé cesse, du côté de la vallée de l'Orne, là où la raideur des pentes le rend inutile au point de vue défensif. Les parois de la dépression sont, en outre, ébréchées dans la direction de l'Orne, mais il est très possible que cette brèche soit due à l'action des eaux atmosphériques. Des traces de terrassements se remarquent encore un peu plus bas.

Un examen superficiel ne m'a révélé aucune trace de construction, même en pierres de schiste. Je me suis, toutefois, assuré que la butte était formée de terrain rapporté. Il est probable qu'on aura utilisé, pour la construire, les terres retirées du fossé ou de ses abords immédiats. Je n'ai pas poussé plus loin les fouilles, d'abord parce que je désirais les voir entreprendre par de plus compétents, ensuite parce que j'aurais dû avoir l'autorisation du propriétaire, en ce moment absent de Court-Saint-Étienne.

La vallée de l'Orne a dû servir de tout temps, comme route, ou, tout au moins comme chemin de traverse, pour gagner la vallée supérieure de la Dyle en partant des plateaux qui s'étendent vers Gembloux et que coupait autrefois une voie romaine. On n'aurait pu choisir un meilleur emplacement que ce promontoire pour commander le passage, ainsi qu'on peut s'en convaincre par un simple coup d'œil sur la carte de l'État-major. La position était d'une défense facile, grâce au relief du terrain. Enfin, du sommet, la vue pouvait suivre la vallée de l'Orne — en amont jusqu'aux hauteurs de Mont-Saint-Guibert, là où passe la route de Bruxelles à Namur — en aval jusqu'au versant opposé de la vallée de la Thyle, là où s'élève, sur la rive gauche de cette rivière, un plateau d'environ quatre hectares, protégé en grande partie par la courbe de la vallée et séparé des campagnes avoisinantes par un chemin creux passé à l'état de ravin. C'est sur cet îlot, escaladé au sud-est par la rue principale du village, qu'est bâtie, outre le château, l'église de Court-Saint-Étienne, déjà mentionnée au XII^e siècle. J'ai trouvé, en faisant exécuter des travaux de plantation, les restes d'un mur en pierre, extrêmement épais qui longeait la base de ce plateau parallèlement à la Thyle.

Court-Saint-Étienne semble avoir, de tout temps, possédé une population assez dense et joué un rôle dans les opérations mili-

taires dont le Brabant méridional était le théâtre. Le plateau de la Quenique, situé en face de notre butte, a révélé des traces d'occupation qui datent de tous les âges, depuis celui de pierre polie jusqu'au nôtre, en passant par le bronze, le fer et même la pierre à fusil. Dès le XIe siècle, comme le constatent MM. Tarlier et Wauters, dans leur savant ouvrage *Les Communes belges,* le hameau de Beaurieux, à un kilomètre en amont, possédait une seigneurie puissante et batailleuse; Court-Saint-Étienne eut fort à souffrir pendant les guerres de religion et même pendant celles du XVIIe siècle. Le pays fut plus d'une fois occupé pendant des périodes assez longues par les détachements des armées belligérantes et, vers 1645, les habitants durent même s'armer pour se protéger contre les incursions des troupes hollandaises.

A quelle époque se rattachent les ouvrages dont je viens de parler ? Je ne prendrai pas sur moi de résoudre la question, mais je demanderai à la Société s'il ne lui conviendrait pas de déléguer une commission pour examiner ce qu'il y a de sérieux dans les constatations que je crois avoir faites [1].

Comte Goblet d'Alviella.

[1] Des sondages ont été exécutés à la demande de la Société par MM. Rutot et baron A. de Loë sur les emplacements décrits par M. le comte Goblet d'Alviella. — On en trouvera le compte rendu dans l'*Annuaire* de la Société pour 1891.
*(Note de la Commission des publications).*

# BALANCES

TROUVÉES DANS DES TOMBES DES CIMETIÈRES FRANCS D'HARMIGNIES (HAINAUT).

**de Belvaux, de Wancennes et d'Eprave (prov. de Namur).**

---

*Omnia numero, pondere et mensura.*

Avant de parler des balances trouvées dans les cimetières francs d'Harmignies, de Belvaux, de Wancennes et d'Eprave, je crois nécessaire de présenter quelques considérations générales sur cet instrument indispensable au commerce et au progrès de presque toutes les sciences.

Il est certain que la balance remonte à la plus haute antiquité, car l'homme a dû chercher de bonne heure un moyen sûr et facile de comparer le poids de deux objets; le soupèsement par les mains devait, en effet, occasionner de nombreuses contestations et ne pouvait donner que des estimations approximatives. C'est probablement l'habitude [1] de peser au moyen des mains les objets dont on voulait comparer le poids qui aura fait naître l'idée de suspendre deux plateaux de même pesanteur à deux bras de levier égaux basculant sur un axe. Quoi qu'il soit, une

[1] Cependant, par l'habitude de peser avec la main des objets de même nature, on arrive à une assez grande précision. Dans la *Revue Scientifique*, 1890 (15 mars), p. 349, un employé des postes raconte qu'il était parvenu à séparer facilement, sans les peser, les lettres qui dépassaient le poids réglementaire et même à apprécier une différence de poids qui n'était guère de plus de 10 centigrammes. L'erreur relative était 1/100 environ.

ancienne peinture égyptienne représente deux individus occupés à peser sur une balance à deux plateaux des anneaux de métal donnés en échange d'un mouton placé dans un des plateaux [1].

Dans les proverbes de Salomon, chap. XVI, verset 11, il est dit : « La balance et le trébuchet justes sont de l'Eternel, et tous les poids du sachet sont son œuvre. » Je me borne à ces indications [2], mon but n'étant pas d'étudier l'origine et l'ancienneté de la balance.

Il n'est cependant pas téméraire d'affirmer que l'emploi des métaux précieux comme objets d'échange et l'usage des premières monnaies, qui consistaient en lingots plus ou moins réguliers et dont il importait de vérifier le poids pour chaque pièce, devaient nécessairement amener la découverte de la balance, si son invention n'avait déjà pas été faite.

Or, les numismates fixent le début du monnayage au commencement du VIIe siècle avant l'ère chrétienne. Ces lingots-monnaie étant fabriqués à un poids déterminé, sont une preuve incontestable de l'existence de la balance. Mais antérieurement au monnayage proprement dit, la balance devait être en usage puisque, à cette époque reculée, l'estimation des choses se faisait par une certaine quantité d'or ou d'argent brut échangé au poids. La balance est donc un ustensile très ancien, dont l'origine se perd dans la nuit des temps sans qu'on puisse dire par quel peuple elle fut inventée [3]; mais sa forme primitive, reproduite sans discontinuité jusqu'à nos jours, a été celle que j'ai décrite ci-dessus. Aussi le nom latin de cet instrument, *bilanx* (gén. bilancis) est-il composé des deux mots : *bis*, deux, et *lanx*, plateaux (donc *qui a deux bassins ou plateaux*) d'où, en bas latin, le mot *bilancia* duquel est dérivé le mot français *balance*.

[1] V. *Monnaies et médailles*, par F. Lenormant. Paris. imp. Quantin, p. 12.

[2] Voy. aussi Homère, *Iliade*, liv. VII, v. 471 et suiv., liv. VIII, v. 69 et suiv.

[3] La balance fut peut-être inventée par les Egyptiens. Notre savant collègue, M. Hagemans, a bien voulu me dire qu'on trouve le nom de la balance sur des monuments égyptiens de la plus haute antiquité. On la voit même dans les *Rituels funéraires* servant à peser les âmes. Balance se disait : *mā'a* ; plateaux et poids : mā'atou. On trouve aussi la balance dans les groupes *gamah*, *hmaga*, *hmag*. Or *gamah*, *hamaga* et *hmag* signifient enchâsser dans l'or, faire un travail de joailler ou d'orfèvre. Ceux-ci pesaient naturellement avec soin les matières précieuses employées par eux.

Je m'empresse de passer au sujet proprement dit de ma communication : la petite balance trouvée en octobre 1889 dans une tombe du cimetière franc d'Harmignies (pl. III) et que j'ai le plaisir de mettre sous vos yeux, grâce à l'obligeance de notre zélé collègue, M. le baron Alfred de Loë, qui recueille avec tant de soin et de science les objets enfouis dans cette antique nécropole.

Cette balance (fig. 1, pl. IV) est en laiton ou en bronze ; les bras ont ensemble une longueur de 9 1/2 centimètres ; leurs extrémités aplaties ont des œillets par lesquels passent de petits anneaux auxquels étaient suspendues les cordelettes des plateaux ; ceux-ci, de forme concave régulière, sont percés, à distances égales, de trois trous pour attacher les ficelles qui servaient à la suspension ; le diamètre de ces plateaux ne dépasse pas de beaucoup deux centimètres (fig. $1^2$, pl. IV). Le manche mobile de cette balance a une longueur de 4 centimètres [1]; la languette a 26 millimètres.

Un poids en bronze ou en cuivre trouvé à côté de cette balance est légèrement oxydé mais ne porte aucune marque ; sa surface est unie, faiblement striée ; sa forme est ronde comme celle des poids du moyen âge ; son diamètre est exactement d'un centimètre, son épaisseur de 1 1/2 millimètre et son poids précisément d'un gramme (fig. $1^3$, pl. IV).

Dans une autre tombe du cimetière d'Harmignies, M. le baron de Loë a trouvé un plateau de balance d'un diamètre plus grand (4 centimètres, à deux millimètres près). Ce plateau est aussi en laiton ou en bronze, de forme concave régulière, et percé, à distances égales, de trois trous (fig. 4, pl. IV).

Ce plateau était isolé et placé un peu plus bas que la boucle du ceinturon d'un guerrier aux côtés duquel se trouvaient une framée, un scramasaxe et un petit couteau.

La petite balance avait été déposée aux pieds d'un guerrier ayant une framée, une grande épée en fer, un grand couteau en forme de scramasaxe, un petit couteau en fer, des boucles, boutons et terminaisons de lanières, le tout en fer, un briquet en fer, une sorte de serpe en fer, un vase en terre noire, un clou en fer du cercueil, avec une pièce gauloise en potin (d'un peuple de l'Est de la Gaule, peut-être des Lingons); enfin, près

[1] Un morceau de ficelle conservé par l'oxydation est encore attaché au manche mobile. Cette ficelle a sans doute servi à suspendre la balance.

de la balance, étaient des débris de bois et de fer, ainsi que de petits ornements en bronze, peut-être les restes de la boîte qui renfermait la balance.

D'après l'ensemble des trouvailles faites dans le cimetière d'Harmignies, il n'est pas trop imprudent d'affirmer que cette petite balance a été employée dans le courant du VIe siècle de notre ère. C'est aussi l'âge que M. de Pétigny [1] attribue à une balance trouvée à Envermeu (Normandie) par l'abbé Cochet.

Ces balances sont assez rarement trouvées dans les tombes franques, en Belgique. Notre savant collègue, M. Désiré Van Bastelaer, n'en a jamais découvert dans les nombreuses tombes franques qu'il a fouillées.

Avant la trouvaille faite à Harmignies par MM. le comte de Looz-Corswarem et le baron de Loë, je ne connaissais qu'une seule petite balance exhumée d'une tombe franque située en Belgique. Cet objet (fig. 2, pl. IV) rare fait actuellement partie des riches collections du musée de Namur et a été découvert à Belvaux (commune de Resteigne, province de Namur), au lieu dit *le Tombois*, sur la rive droite de la Lesse. Il n'existe plus que le fléau en bronze, parfaitement conservé, les plateaux très délicats de cette balance n'ayant pu résister à l'action du temps. Ce fléau a une longueur de douze centimètres; il est encore mobile; chaque extrémité porte un petit œillet pour y fixer les fils qui supportaient les bassins. Le manche mobile, terminé par une pointe servant à tenir la balance par le bout des doigts, a une longueur de quatre centimètres, mais n'a pas de languette entière comme celle de la balance d'Harmignies. Celle-ci est donc la seule balance à deux plateaux complète, découverte dans notre pays. Le fléau, en bronze, de Belvaux, était aussi placé dans la sépulture d'un guerrier qui portait un anneau sur le chaton duquel sont gravées des croix recroisetées [2].

Notre savant collègue, M. A. Bequet, a eu l'obligeance de m'écrire qu'il a encore trouvé dans le cimetière franc de Wancennes, près Beauraing (province de Namur) un petit bassin en bronze ayant sans doute appartenu à une balance (fig. 5, pl. IV). Il est

[1] Lettre à l'abbé Cochet.

[2] Bequet, *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XV, pp. 319-321. M. Bequet a bien voulu me permettre de publier le dessin de cette balance, dont il n'existait aucune image.

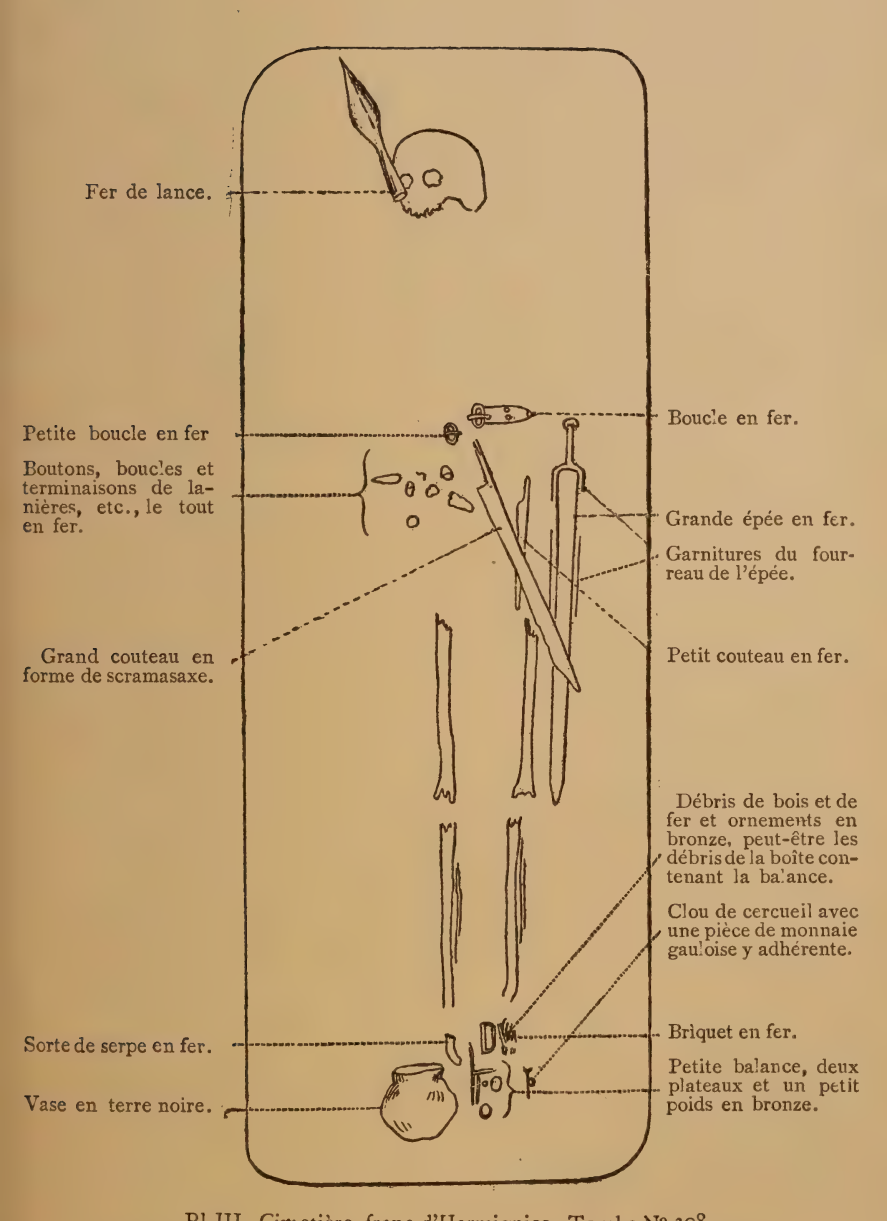


Pl. III. Cimetière franc d'Harmignies. Tombe N° 308.
Fouilles de MM. le comte de Looz-Corswarem et le baron A. de Loë.

fait d'une feuille de bronze assez mince et assez grossièrement travaillée. Son diamètre est de 55 millimètres, sa concavité est fort grande et il ne paraît pas avoir de petits trous pour attacher les ficelles de suspension ; le rebord, il est vrai, est en mauvais état. Il y a cependant *toute probabilité*, remarque M. Bequet, que ce petit godet a été le bassin d'une balance.

Tout récemment, et depuis la trouvaille de M. le baron de Loë, le cimetière franc de la Croix-Rouge à Éprave (province de Namur, arrondissement de Dinant) a fourni une petite balance dite romaine [1], parfaitement conservée et possédant encore son poids curseur (fig. 3, pl. IV). Le fléau porte plusieurs encoches indicatives. (Voyez pl. IV, cette figure dessinée en grandeur naturelle). Cette balance est en bronze et son plateau unique, rattaché au fléau par trois grosses chaînettes, est en fort bon état. Les Francs ont-ils pu fabriquer un objet d'une technique aussi savante ? C'est douteux. Sont-ils venus en possession de cette balance en pillant des Gallo-Romains ou l'ont-il simplement achetée à ceux-ci ? Quoi qu'il en soit, M. Bequet m'écrit qu'il serait difficile de déterminer si elle a été fabriquée par un ouvrier gallo-romain ou par un franc. M. Bequet l'attribue cependant plus volontiers à un ouvrier franc, car si la forme en est romaine, remarque le savant archéologue, sa technique paraît plutôt franque. Ce serait dans ce cas une imitation, en réduction, d'une balance romaine. M. Bequet ajoute qu'il n'a jamais rencontré dans les villas ni dans les tombeaux de l'époque romaine ces petites balances, mais plusieurs poids dont le musée de Namur renferme de nombreux exemplaires qui n'ont pas encore été étudiés.

Ayant soigneusement examiné cette balance d'Éprave, elle me semble de fabrication gallo-romaine, à cause de la perfection de travail et de la science qu'exigeait son agencement. Elle me paraît dater du VI^e siècle, puisque des monnaies de cette époque ont été trouvées dans une tombe rapprochée de la sépulture contenant cette balance. Celle-ci offre une particularité très ingénieuse : un crochet attaché tout près du plateau de la balance permet de la suspendre en ne perdant presque rien de la

[1] Cette balance fait partie des collections du Musée d'archéologie de Namur. Elle présente beaucoup d'analogie avec la balance trouvée au Jardin-Dieu de Cugny (Aisne).

longueur du bras de levier, tandis qu'un autre crochet, placé à une plus grande distance du plateau, donne le moyen, en retournant l'instrument, d'obtenir un bras de levier plus court et par conséquent de peser des objets plus légers. La tige du levier porte plusieurs marques destinées à régler la position du poids curseur pour des pesanteurs déterminées. Cette balance servait probablement à peser des monnaies d'or et d'argent.

Mon intention n'étant pas de décrire toutes les balances découvertes dans des tombes franques, je me bornerai à signaler celles qui proviennent des contrées limitrophes de la Belgique ou qui ont fait l'objet d'intéressants commentaires.

Le cimetière franc de Schandel [1], dans le Grand-Duché de Luxembourg, a fourni, en 1859, un fléau de balance à plateaux, en bronze. Voici comment le professeur Dr A. Namur décrit cet objet : « petite barre en bronze ayant une longueur de quinze centimètres, percée de trous à chaque extrémité, munie, au centre, d'une petite excroissance plate d'un centimètre carré et percée d'un trou [2]. »

Une balance en bronze, avec ses deux plateaux, a été recueillie par M. Fréd. Moreau, le 27 août 1877, avec un scramasaxe, dans une sépulture en pleine terre, à un mètre du sol, dans la nécropole d'Arcy-Sainte-Restitue (département de l'Aisne, France). Cette balance est dessinée, en grandeur naturelle, sur la planche supplémentaire O de l'album Caranda.

Près de cette balance, il y avait deux groupes de monnaies romaines en bronze serrées comme par un coin, au moyen d'une aiguillette de ceinturon en bronze étamé et maintenues par une petite patte en bronze, assez élégante. M. Frédéric Moreau y voit deux pesons. Cela me semble douteux : ces prétendus pesons me paraissent d'un poids et d'une grandeur trop considérables pour qu'ils aient pu servir à une balance aussi légère et tenir dans d'aussi petits plateaux. Arcy-Sainte-Restitue a fourni deux autres balances, trouvées dans des tombes en pierre ; l'une à la date du 1er octobre 1877, avec ses deux plateaux en assez bon état ; elle était accompagnée d'un seul petit bronze de Posthume (258-267),

[1] Schandel, arrondissement de Diekirch, canton d'Ospern.

[2] Voyez *Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg*, t. XVI (1860, p. 138, pl. II, fig. 8).

peut-être utilisé comme peson. Il y avait, dans la même tombe, une plaque ajourée provenant d'un ceinturon. L'autre, trouvée le 29 juin 1878, près d'un squelette qui avait à la ceinture un fort coutelas soutenu par un anneau de bronze et une francisque à ses pieds. Les plateaux de cette troisième balance étaient en partie détruits par l'oxydation ; elle était accompagnée d'un seul peson, un petit bronze de Constantin-le-Grand (306-337).

L'abbé Hamard découvrit une semblable balance, au mont de Hermes, dans une tombe qui renfermait une épée et un grand couteau [1]. Le fléau de cette balance a 14 centimètres de longueur et le manche a 25 millimètres. Le diamètre des plateaux est de 4 centimètres. Cette balance était renfermée dans un écrin en bois garni de cuir, d'étoffe et de petits clous à rivets. A côté, un petit bronze romain.

En 1883, M. Michel Hardy a fouillé, non loin de la ville d'Eu, en Normandie, un cimetière franc composé de 70 sépultures; dans l'une d'elles, il a recueilli, sur le corps d'un homme, une framée, une épée, l'umbo d'un bouclier, un grand coutelas, deux petits couteaux, une pierre à briquet, une boucle et une aiguille en bronze, enfin une petite balance. Le fléau a une longueur de 86 millimètres; les plateaux, fort minces et à peine infléchis au milieu, ont 35 millimètres de diamètre. Ils étaient suspendus au fléau par trois cordelettes qui passaient dans trois petits trous ménagés sur le bord des plateaux. Cette balance, comme celle de Hermes, était renfermée dans un écrin ou étui en cuir.

M. J. Pilloy, de Saint-Quentin, qni a eu l'obligeance de me donner ces derniers renseignements, a lui-même trouvé au Jardin-Dieu de Cugny (Aisne), une petite balance dite romaine, avec son fléau, son poids curseur, son plateau unique, ainsi que ses tiges de suspension ; comme peson, il se trouvait dans le plateau un petit bronze de Claude le Gothique, du poids de deux grammes.

Le guerrier franc qui était possesseur de cette balance avait une lance placée le long du bras gauche, et à la ceinture, une jolie plaque de boucle en bronze [2].

[1] Cimetière du Mont d'Hermes. V. relation de ces fouilles par M. l'abbé Renet, prof. au séminaire de Beauvais, dans l'ouvrage intitulé : *Le mont de Hermes. — Les Francs et les Romains ; fouilles exécutées en* 1878 *et* 1879 *par M. l'abbé Hamard, curé de Hermes.* Extrait des Mémoires de la Société académique de l'Oise, Beauvais, 1881.

[2] Voy. *Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, par J. Pilloy, officier

En septembre 1855, l'abbé Cochet trouva dans la tombe d'un guerrier, à Envermeu, près de Dieppe (Normandie), une petite balance en bronze [1], d'un type analogue à celui de la balance d'Harmignies, une pièce de bronze semblable à une monnaie (4 grammes, 4 décigrammes) servait de peson [2]. C'était la première fois que l'abbé Cochet rencontrait la balance dans les sépultures franques et jusqu'alors (en 1857) il ne connaissait de pareille trouvaille, ni en France, ni en Allemagne. En Angleterre, il est vrai, Roach Smith avait découvert, depuis 1850, dans le curieux cimetière anglo-saxon d'Ozingell (Kent), une petite balance semblable, parfaitement intacte, avec son fléau et ses deux plateaux [3] ; chose très intéressante, cette balance était accompagnée de toute une série de poids formée au moyen d'une suite de monnaies romaines avec des marques gravées sur ces pièces par les Saxons de l'Heptarchie. D'autres balances ont été trouvées, en Angleterre, dans des tombes anglo-saxonnes [4]. Le Rév. Faussett raconte qu'il a trouvé une petite balance avec ses vingt poids, en septembre 1762, dans le cimetière saxon de Gilton Town, près Ash, dans le Kent, à côté d'un guerrier armé d'une lance, d'une épée et d'un bouclier. Cet homme possédait aussi une pierre de touche.

En Norwège, on a trouvé, en 1825, dans un tumulus, une petite balance en bronze accompagnée de dix poids. Le musée de Copenhague possède une autre balance également trouvée dans un tumulus norvégien. Cette dernière balance est d'un travail plus achevé et indique une civilisation assez avancée. En Schleswig, on fit aussi la découverte d'un fléau de balance. La balance du musée de Copenhague était renfermée dans un étui en écorce

d'Académie. Saint-Quentin, 1880, 2e fascicule, fouilles du cimetière du Jardin-Dieu de Cugny (Canton de Saint-Simon, Aisne) page 50, pl. fig.

[1] Balance d'Envermeu : fléau 10 centimètres ; manche, 5 centimètres; plateaux, forme plate et non concave, contrairement à l'usage commun; diamètre des plateaux, 33 millimètres; peson, 4 grammes, 4 décigrammes.

[2] *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, par l'abbé Cochet, Paris, 1857 pp. 184-185 et pp. 253 à 263. Voy. le dessin de cette balance, p. 185, et sa description in extenso pp. 253.

[3] Voy. *Roach Smith, Collectanea Antiqua*, vol. III, pp. 12-14, pl. IV, fig. 1. Pour les poids, voy. *Ibid.* pl. IV, fig 2 à 15.

[4] V. Th. Wright. *On anglo-saxon antiquities, with a particular reference to the Faussett Collection*, p. 26, et Roach Smith, *inventorium sepulchrale*, pl. XVII, fig. 1, 2, 3, et p. 43, pl. XVII, fig. 4 à 20 et 21.

de bouleau [1]. Je me bornerai à ces courtes indications, puisqu'il ne s'agit plus de tombes franques et, je termine par quelques considérations générales en ce qui concerne uniquement les balances exhumées des sépultures de cette dernière catégorie.

Il résulte de l'ensemble de ces trouvailles que les balances sont rares dans le mobilier funéraire des Francs. Plus communes dans les régions situées au sud des frontières belges, il semble que les Francs aient usé de plus en plus fréquemment de la balance à mesure qu'ils avançaient dans la Gaule et qu'ils se civilisaient au contact des mœurs romaines. On peut se demander encore si l'emploi de la balance ne se répandit point parmi les populations franques, à l'époque où elles firent les premières tentatives de battre une monnaie indépendante, ne sortant pas des ateliers monétaires de l'Empire [2]. A ce point de vue, il serait intéressant de rechercher si les Francs connaissaient l'emploi de la balance avant leur invasion en Belgique et en Gaule, ou s'ils n'ont appris l'usage de cet instrument que par l'intermédiaire des peuples gallo-romains. La présence d'une balance dite romaine dans une sépulture du cimetière franc de Cugny et à Éprave, indique évidemment un emprunt fait aux populations envahies, car les Francs n'étaient probablement pas arrivés à un degré de civilisation assez développé pour inventer ou construire un instrument aussi compliqué et d'une technique aussi savante que la balance dite romaine. En ce qui concerne les balances à deux plateaux, il faut être plus réservé, puisque ces balances existaient en Orient depuis une haute antiquité, et que les Francs ont fort bien pu les emporter dans leurs migrations. Quoi qu'il en soit, des balances à plateaux, fines et légères et semblables aux balances franques, se voient sur quelques monnaies d'empereurs romains (Philippe, Gordien, Constans et Dioclétien, etc.) [3].

Chose curieuse, la forme exacte de ces petites balances s'est maintenue jusqu'à nos jours : les balances dont se servaient

[1] V. *Historisch-Antiquarische Mittheilungen herausgegeben von der Königlichen Gesellschaft für Nordische Alterthumskunde*. Copenhague, 1835, pp. 103 et 105. Pour les poids, voy. *Nordisck Tidsskrift for Oldkyndighed*, I, 400.

[2] Voy. *Monnaies franques découvertes dans les cimetières francs d'Éprave*, revue belge de numismatique, 1890, p. 212.

[3] Voy. les autres exemples cités par l'abbé Cochet dans ses *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, 1857, pp. 253 à 263.

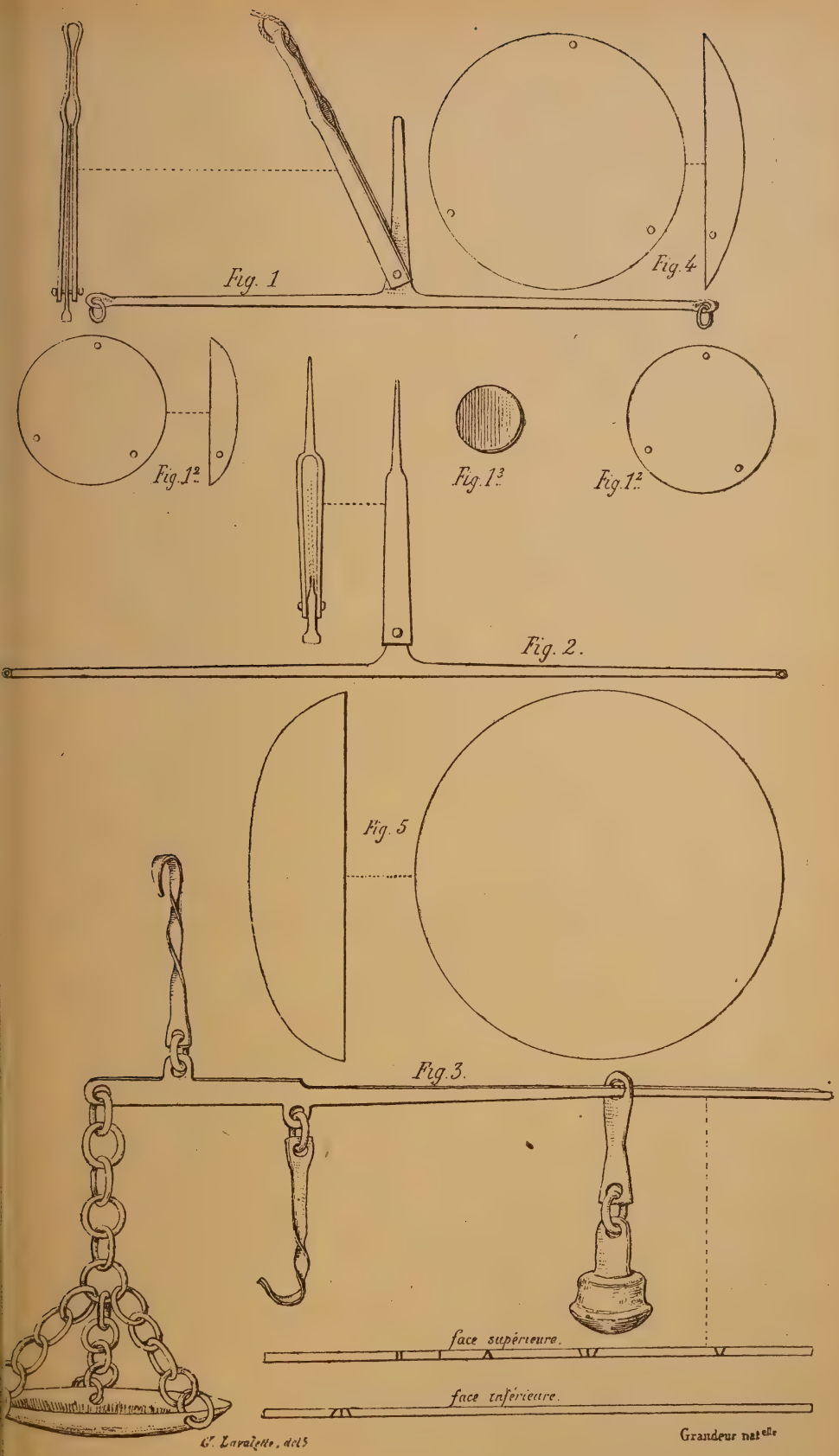


Pl. IV. Balances trouvées à Harmignies, Belvaux, Wancennes et Eprave.

encore, au commencement de notre siècle, les lombards, changeurs, commerçants, banquiers, pour peser les monnaies, ne différaient en rien des balances que les Francs employaient sans doute au même usage. C'est une tradition qu'il est intéressant de signaler.

Il faut encore remarquer que ces balances, à l'époque franque, sont toujours trouvées dans des sépultures d'hommes généralement bien armés. Doit-on tirer de ce fait des conséquences sur l'usage de ces balances et sur la profession de ceux qui possédaient ces instruments? Toute conclusion générale me paraît dangereuse, puisque chez les Francs, tout homme libre, quelle que fut sa profession, portait les armes, était guerrier. Je me garderai donc d'exclure, avec l'abbé Cochet, les orfèvres ou les bijoutiers, et de désigner spécialement les agents du fisc ou les officiers monétaires. M. de Pétigny hésite à faire de ces balances les attributs des monétaires ; elles pouvaient aussi bien servir à des comptables, des receveurs des finances, des gérants du domaine royal. Tout cela est très possible, mais je pense que ces balances devaient servir à des hommes de diverses professions. Ce qui est certain, c'est que les monétaires ne pouvaient se passer de balance et que cet instrument était aussi nécessaire aux orfèvres qu'aux agents du fisc.

Du reste, la légèreté et la fragilité de ces balances ne permettaient de les employer qu'au pesage d'objets d'un petit volume, tels que les métaux précieux, les bijoux et les monnaies. A une époque où les monnaies n'étaient pas frappées avec la régularité et la précision mathématique de nos jours, il importait de peser chaque pièce qu'on recevait [1]. La meilleure raison qu'on puisse invoquer pour soutenir que ces balances servaient surtout à peser les monnaies, c'est que de telles balances, identiquement les mêmes, ont été employées à cet usage particulier jusqu'au commencement du siècle actuel.

GEORGES CUMONT.

[1] La loi Gombette (loi des Bourguignons) disait : De monetis solidorum præcipimus custodire ut omne aurum, quodcumque **pensaverit**, accipiatur, præter quatuor monetas, Valentiniani, Genavensis et Gothium, qui a tempore Alarici regis adærati sunt, et Ardaricanos. Il résulte de ce texte que les monnaies d'or étaient alors prises au poids, à l'exception de quatre espèces.

LES

# FRANCS SALIENS

## DANS LA PROVINCE DE BRABANT

**Leurs invasions, leurs établissements et leurs sépultures.**

Pour retracer les invasions et les établissements des Francs Saliens dans notre province et y retrouver leurs sépultures, nous nous appuyerons sur les témoignages historiques, sur les quelques découvertes de l'archéologie, et, à défaut de celles-ci, sur des présomptions topographiques, étymologiques, toponomastiques, toponymiques, anthropologiques et sur la linguistique.

Notre travail doit donc être considéré comme une indication, assez précise, des endroits où l'on a des chances de trouver des antiquités franques dans le Brabant.

*
* *

Depuis l'établissement de l'empire romain jusqu'au v^e^ siècle, le territoire actuel du Brabant était divisé en deux grandes parties,

dont l'une, à l'est, appartenait à la Germanie seconde, et l'autre, à l'ouest, à la Belgique seconde.

En Germanie seconde, le Brabant était occupé, au nord, par les Toxandres et, à l'est, par les Tongres qui succédèrent aux Éburons. En Belgique seconde, notre province était habitée par ce qui restait des Nerviens et des Aduatiques.

Comme on le sait, les Éburons, les Nerviens et les Aduatiques avaient fait de grandes pertes pendant la conquête de César. Sous la domination romaine, les contrées habitées par eux n'avaient pas été repeuplées. L'espace ne manquait donc pas aux étrangers qui voulaient s'établir dans ces terres, presque désertes. Aussi les Francs Saliens, qui occupaient depuis longtemps l'île des Bataves, ne tardèrent-ils pas à pénétrer, peu à peu, dans la Toxandrie et à s'y fixer à demeure, sans aucune autorisation des Romains. Un texte d'Ammien Marcellin le prouve [1].

Les Belges tolérèrent ces établissements, d'abord isolés et dispersés, qui ne causaient d'ailleurs aucune inquiétude aux Romains. Insensiblement, les Francs Saliens furent accueillis avec plus de faveur par les Belges et la fusion s'opéra plus facilement avec la population préexistante. Cet accueil était le résultat de l'esprit d'hostilité que les Belges, d'origine germanique comme les nouveaux venus, montraient envers les Romains. Au surplus, il n'en coûtait rien aux Belges de faciliter aux Francs Saliens des établissements dans les vastes territoires peu habités de la Toxandrie.

Un premier point semble donc établi par ce qui précède : c'est que longtemps déjà avant l'arrivée de Julien, les Francs Saliens habitaient notre province [2].

Telle était la situation, lorsqu'en 358, toute la nation des Francs Saliens fut chassée de la Batavie par les Cattes dits *Cha-*

[1] *Quibus paratis, petit* (Julianus) *primos omnium Francos, eos videlicet quos consuetudo Salios appelavit ausos olim in romano solo apud Toxandriam locum habitacula sibi figere prælicenter. (Rer. Gest.*, XVII, 8). Ses préparatifs finis, il (Julien) se dirigea contre les plus anciens de tous les Francs, ceux que la coutume a appelés Saliens, qui *autrefois avaient osé se permettre d'établir, sans droit, leur domicile sur le territoire romain, en Toxandrie.*

[2] On ignore la date de cette transmigration ; toutefois Ammien Marcellin en parle comme d'un établissement déjà ancien au temps de l'expédition de Julien : *ausos olim....*, dit-il, comme nous l'avons vu ci-dessus.

*maves*, et vint se refugier dans la Tongrie ou *Turingie*. Or, ce pays s'étendait jusqu'au cœur de notre province, près de Louvain. Il semble donc prouvé aussi qu'en 358 déjà, les Saliens occupaient le nord-est et le centre du Brabant actuel.

Les Francs Saliens trouvèrent là leurs anciens alliés germains : les Tongres et les Gugernes ou *Sicambres*.

Julien, gouverneur de la Gaule, ignorant la cause de l'invasion des Francs de la Batavie, partit de Lutèce pour la Belgique afin de réprimer cette incursion. Mais, en s'approchant du pays de Tongres, il rencontra des députés des Francs Saliens. Ceux-ci, qui allaient le trouver à Lutèce, lui expliquèrent la cause de leur invasion forcée et lui demandèrent la paix. Julien s'avança néanmoins avec son armée dans le canton que les Francs avaient envahi, les prit au dépourvu et, les voyant se soumettre, il leur accorda ce qu'ils demandaient : *Subito cunctos adgressus tanquam fulminis turbo perculsit, jamque precantes potius quam resistentes, in opportunam clementiæ partem effectu victoriæ flexo, dedentes secum opibus liberisque suscepit ut ad sua redirent incolumes.* (Ammien Marcellin, lib. XVII. c. VIII).

Il ordonna ensuite à son armée de ne faire aucun mal aux Francs Saliens, puisqu'ils s'étaient avancés sur le territoire romain, non en ennemis, mais parce qu'ils y avaient été contraints par la force. ... *Jusso prius exercitu... Saliorum vero neminem occidere, nec prohibere quominus in Romanorum fines illi transirent quod non ut hostes Romanorum regionem pœterent, sed per vim a Cattis pellerentur.* » (Zosime, lib. III. — Texte grec ; version lat.).

Julien fit d'une partie de ces Francs Saliens des troupes auxiliaires qu'il confia à un Franc nommé Charietton.

Les terres de la Toxandrie et de la Tongrie ou *Thuringie*, ils les reçurent à titre de *Lètes* ou de colons militaires, de la même manière que les Sicambres les avaient également obtenues des Romains. Les Francs Saliens s'y confondirent avec ces Sicambres et formèrent, plus tard, une souche franque dans laquelle se produisit la famille des rois francs qui donna naissance à la monarchie française [1].

Lorsqu'en 413, Constance renouvela les traités avec les fédérés,

[1] Armand de Behault, *Étude sur les invasions et l'établissement des Francs en Belgique (Revue de la Société des Études historiques*, de Paris, 4e série, t. VII, 1889, p. 248).

les Francs Saliens conservèrent leurs concessions dans la Toxandrie.

Il est donc démontré que les empereurs romains, Julien et Constance, autorisèrent les Francs Saliens à s'établir dans la Toxandrie et dans la Tongrie ou *Thuringie*, c'est-à-dire dans le nord et dans le centre du Brabant.

*
* *

Vers 431, Clodion, le premier roi franc dont l'existence ne soit pas mise en doute, fit irruption dans la Germanie seconde, où Aétius vint le combattre. IDATIUS *(Chronicon ad annum 431)* fait connaître que les Francs furent battus et que néanmoins Aétius leur accorda la paix et les laissa dans le pays où ils revenaient sans cesse se rétablir.

Quoi qu'il en soit, Clodion vint établir son camp à *Dispargum*, en plein pays des Francs Saliens, au centre de notre province.

Les historiens sont dans un grand désaccord au sujet de la situation topographique de ce *Dispargum* [1].

En dehors des considérations souvent émises pour établir où l'on doit placer *Dispargum*, nous en apporterons quelques-unes qui n'ont jamais été développées ailleurs.

Grégoire de Tours, qui écrivit son *Histoire ecclésiastique des Francs* vers 574, environ 129 ans après l'invasion de Clodion (445), est l'historien le plus ancien qui ait parlé d'une manière générale de l'établissement des Francs d'après des auteurs contemporains de Clodion, ou ayant vécu peu de temps après ce roi [2].

Voici comment il s'exprime à ce sujet [3] :

« *Tradunt enim multi eosdem* (Francos) *de Pannonia fuisse digressos et primum quidem littora Rheni amnis incoluisse ; de hinc* TRANSACTO RHENO THORINGIAM TRANSMEASSE *; ibique juxta pagos vel civitates reges crinitos super se creavisse, de prima, et ut ita dicam, nobiliori suorum familia. Quod postea probatum Chlodovichi victoriæ tradidere, idque in sequenti digerimus. Nam et in Consularibus legimus*

[1] *Ibid.*, p. 303.

[2] SULPICE ALEXANDRE, RENATUS-PROFUTURUS-FRIGERIDUS, SIDOINE APOLLINAIRE, les *Fastes consulaires*, etc., etc.

[3] *Historia ecclesiastica Francorum*, lib. II, c. IX. — Voir DOM BOUQUET, *Recueil des historiens des Gaules*, etc., t. II, p. 166 et 167.

*Theodomerem Regem Francorum, filium Richimeris quondam, et Aschilam matrem ejus, gladio interfectos.*

« *Ferunt etiam tunc Chlogionem, utilem ac nobilissimum in gente sua, regem Francorum fuisse, qui apud* DISPARGUM CASTRUM HABITABAT QUOD EST IN TERMINO THORINGORUM. *In his autem partibus, id est ad meridionalem plagam, habitabant Romani usque Ligerim fluvium. Ultra Ligerim vero Gotthi dominabantur. Burgundiones quoque Arianorum sectam sequentes, habitabant trans Rhodanum, qui adjacet civitati Lugdunensi.*

« *Chlogio autem, missis exploratoribus ad urbem Camaracum, perlustrata omnia, ipse secutus, Romanos proterit, civitatem adprehendit in qua paucum tempus residens usque Suminiam fluvium occupavit.* »

« Plusieurs rapportent que les Francs sont sortis de la Pannonie ; qu'ils se fixèrent d'abord sur les rives du Rhin, qu'ensuite *ayant traversé le Rhin,* ils passèrent dans la Thoringie, et que là, ils élurent, par cantons et par cités, des rois chevelus sortis de la première et pour ainsi dire de la plus noble famille d'entre eux. Ce qui est prouvé quant aux victoires de Clovis, nous le dirons plus tard. Car nous lisons dans les *Fastes consulaires* que Théodomer, roi des Francs, — fils de feu Richimer, — et sa mère Aschila, ont été mis à mort par le glaive.

« On rapporte que le roi des Francs était alors Chlodion, homme très vaillant et très illustre dans sa nation. Il habitait le château de *Dispargum*, qui est sur la frontière des Thoringiens. Dans ces mêmes contrées, vers le midi jusqu'à la Loire, habitaient les Romains. Au delà de la Loire dominaient les Goths. Les Bourguignons attachés à la secte des Ariens s'étaient fixés de l'autre côté du Rhône qui baigne la cité de Lyon.

« Ayant envoyé des éclaireurs vers la ville de Cambrai et fait explorer tout le pays, il se mit ensuite en marche lui-même, écrasa les Romains et s'empara de la cité. Après y être resté peu de temps, il occupa tout le pays jusqu'au fleuve de la Somme. »

On remarquera, dès maintenant, que Grégoire de Tours n'a pas trouvé dans les historiens qui ont écrit avant lui, c'est-à-dire peu de temps après l'invasion de Clodion, que les Francs, pour venir de *Dispargum* à Cambrai, *eussent passé le Rhin.* Il n'y a pas un mot, à ce sujet, dans son texte. Au contraire, l'historien affirme que les Francs *passèrent d'abord le Rhin et s'établirent en-*

*suite en Thoringie et puis à Dispargum*, qui était à la frontière de ce pays.

Grégoire de Tours, après avoir dit que *Dispargum* est situé aux confins de la Thoringie, ajoute que « dans ces mêmes contrées, vers le midi jusqu'à la Loire, habitaient les Romains. Au delà de la Loire dominaient, dit-il, les Goths ; et les Bourguignons, attachés à la secte des Ariens, s'étaient fixés de l'autre côté du Rhône, qui baigne la ville de Lyon. » Ces détails ne laissent aucun doute sur le pays des Thuringiens qui est la Tongrie (la Hesbaye et la Campine actuelles).

Dom Bouquet *(loc. cit.,* t. II, p. 166) rapporte que Guillemus Morelius dit avoir vu un ancien manuscrit de Grégoire de Tours dans lequel était écrit de la même main *Thoringorum vel Tungrorum.*

Notons aussi qu'un historien grec, à peu près contemporain de Clodion, Procope, s'exprime identiquement de la même manière *(de bello gothico,* lib. I, c. 12) :

« *Horum sedes contingebant Arborychi, cum reliqua omni Gallia atque Hispania Romanis jampridem subditi : secundum quos ad Orientem Thoringi concessam sibi ab Augusto Cæsare, Imperatorum primo, regionem colebant. Non procul ab his, ad Austrum versus, degebant Burgundiones ; ultra Thoringos Suabi et Alamani, validæ nationes. Isti omnes, ab antiquo liberi, oras illas tenebant.* » (Traduction latine de Dom Bouquet, t. II, p. 29-30).

*Dispargum* doit donc être à la frontière de la Tongrie, c'est-à-dire de la Hesbaye. Or, on sait que Louvain appartenait à la Hesbaye et que la frontière de la Tongrie devait se trouver à l'ouest de cette ville, c'est-à-dire en suivant à peu près le cours de la Dyle ; cette limite n'est qu'à 2 kil. 1/2 de Duysbourg, près de Tervueren, commune éloignée seulement de 3 lieues de la Toxandrie, le pays de *Tessenderloo (Toxandriæ locus)* localité où l'on a retrouvé des antiquités franques.

Ce pays fut le premier établissement des Francs Saliens, au sud des bouches du Rhin, comme les noms bien caractéristiques de *Vrankrijk* (royaume des Francs) ; *Klein Vrankrijk* (petit royaume des Francs) ; *Nieuw Frankrijk* (nouveau royaume des Francs) ; *Franschbroek* (marais des Francs), à Lummen ; *Seelbempden* (prairie des Saliens), à Herck-la-Ville, et *Zeelhem* [1], anciennement *Saligheim*,

[1] Voir à ce sujet J. Ramaekers, *Geschiedkundig overzicht der Gemeente Zeelhem*, 1889, p. 8 et 9.

qui veut dire littéralement « *séjour des Saliens* », en consacrent fidèlement le souvenir.

Nous croyons donc, avec un grand nombre d'historiens [1], que c'est à Duysbourg près de Tervueren qu'il faut placer le *Dispargum* de Grégoire de Tours.

*
* *

Que devient le texte de Grégoire de Tours dans les compilations des historiens qui ont écrit longtemps après lui ?

L'*Epitome de Grégoire de Tours*, écrit par FRÉDÉGAIRE au VII^e siècle, se borne à copier le texte de Grégoire de Tours en l'abrégeant :

« *Franci electum a se Regem, sicut prius fuerat, crinitum inquirentes diligenter ex genere Priami, Frigi et Francionis super se creant nomine Theudemerem filium Richemeris qui in hoc prælio quod supra memini a Romanis interfectus est. Substituitur filius ejus Chlodio in regnum, utilissimus vir in gente sua, qui apud* ESBARGEM (HESPERGEM) *castrum residebat* QUOD EST IN TERMINO THORINGORUM. *Burgundiones quoque Arianorum secta utebantur, sedentes in Cisalpiis. Chlodio, missis exploratoribus ad urbem Camaracum, perlustrans omnia, ipse sequitur, Romanos proterit civitatem capit; et inde usque Suminam fluvium occupavit.* » (*Hist. Franc. epitom.*, c. IX. — DOM BOUQUET, *loc. cit.*, p. 395).

On le voit, il n'est pas question encore, dans ces récits, que les Francs auraient passé le Rhin pour aller de *Dispargum* à Cambrai.

AIMOIN, écrivain du IX^e siècle, *De Gestis Francorum*, lib. I, cap. 4, dit :

« *Cui* (Faramundo) *filius successit Chlodio crinitus. Illo tempore Francorum reges criniti habebantur. Finitimos itaque bello lacessendo, Thoringorum, qui Germaniam incolunt, fines depopulantes,* CASTELLUM QUODDAM DISBARGUM NOMINE OCCUPANT, *in quo rex Chlodio sedem sui constituit regni.* »

[1] Entre autres : CHIFFLET, DUBOS, LE COMTE, DE PETIGNY, WAUTERS, CHOTIN et MOET DE LA FORTE MAISON. Ce dernier croit pourtant que ce n'est pas de *Dispargum*, comme le dit Grégoire de Tours, que Clodion est parti, mais d'*Esbargem*, qui serait *Heinsberg*, ville du pays de Juliers, à 4 lieues au sud de Ruremonde et de la rive orientale de la Meuse, sur la rivière de Worm. C'est aussi l'opinion de Hertius, de Pierre de Streithagen et de M. Bequet. Celui-ci admet aussi DUISBURG sur le Rhin. MM. Van Bastelaer et Tahon disent que *Dispargum* est en Belgique, mais sans en désigner l'emplacement.

On ne peut pas plus induire de ce texte que les Francs auraient traversé le Rhin pour se rendre de *Dispargum* à Cambrai.

Un autre écrivain du IXe siècle, HINCMAR, *Vita S. Remigii*, est le premier qui ait travesti les textes précédents ; voici comment il s'exprime :

« *Et ita sub principibus crinitis, juxta morem gentis subinde succedentibus, per* « *Turingiam, regionem Germaniæ*, a CASTELLO DISPARGO, *in quo diu habitaverant ad Belgicæ provinciæ Tornacum et Camaracum civitates aggressi sunt ; indeque usque ad Summam fluvium occupavere.* »

En écrivant *Turingiam* au lieu de *Thoringiam*, Hincmar a laissé supposer qu'il entendait parler de la Thuringe, *au delà du Rhin*, et a jeté du doute dans le texte de Grégoire de Tours.

Alors les *Gesta Regum Francorum* qui furent écrits aussi au IXe siècle, modifièrent complètement les récits antérieurs de Grégoire de Tours et de Frédégaire, les seuls documents cependant dans lesquels ils aient puisé.

Il est curieux de comparer le passage des *Gesta Regum Francorum* aux lignes de Grégoire de Tours. On verra que cette compilation ne mérite aucun degré de confiance :

« *Mortuo quippe Faramundo, Chlodionem filium ejus elevaverunt. Tunc temporis crinitos Reges in initium sublimaverunt. Venientesque fugaciter in finibus Toringorum, ibique resederunt. Habitabat itaque Chlodio Rex in* DISPARGO CASTELLO IN FINIBUS TORINGORUM, *in regione Germaniæ. Propterea omnes regiones gentium, quæ ultra Rhenum fluvium sunt, hoc nomine nuncupantur* GERMANIÆ *: ex quod in Germania corpora sunt immanissima, generatioque sævissima et dura et populi semper indomiti ac ferocissimi. Quorum fuisse centum pagos tradit scriptura. In illo tempore in his partibus, citra Rhenum usque Ligere fluvio, habitabant Romani ; ultra Ligere autem Gothi dominabantur : Burgundiones quoque, qui Ariani erant, habitabant juxta Rhodanum fluvium qui præterfluit Lugdunum civitatem.*

« *Chlodio autem rex missis exploratoribus* DE DISPARGO CASTELLO TORINGORUM, *usque ad urbem Camaracum, ipse postea* CUM GRANDI EXERCITU RHENUM TRANSIENS *multo populo Romanorum prostrato, hostes fugavit.* CARBONARIAM SILVAM INGRESSUS, *Tornacensem urbem obtinuit. Exinde Camaracum urbem properavit : ibique pauco tempore residens, Romanos, quos ibi invenit, interfecit. Et exinde usque ad Summam fluvium omnia occupavit.* » (DOM BOUQUET, *loc. cit.*, t. II, p. 544).

« Après la mort de Faramond, Chlodion, son fils, fut élevé dans le royaume de son père. En ce temps commencèrent à régner des rois chevelus. Entrant en fuyant aux frontières

des Thoringiens, ils y résidèrent. C'est pourquoi le roi Clodion habitait dans le *château de Dispargum, aux frontières des Thoringiens*, dans une contrée de la Germanie. Pour cette raison toutes les contrées qui sont au delà du fleuve du Rhin sont désignées sous ce nom : *Germanie*; à tel point qu'en Germanie les hommes sont énormes, la race est méchante et dure, et la population est indomptée et féroce. Les écrivains rapportent qu'ils se composent de cent *pagi*. En ce temps là (v^e^ siècle), dans ces contrées en deça du Rhin jusqu'au fleuve de la Loire les Romains habitaient, et au-delà de la Loire les Goths dominaient ; les Burgondes aussi, qui étaient Ariens, habitaient le long du fleuve du Rhône qui traverse la cité de Lyon.

« Quant au roi Chlodion, il envoya des explorateurs de *Dispargum, château des Thoringiens,* jusqu'à la ville de Cambrai ; *puis, il passa le Rhin avec une grande armée,* et ayant exterminé beaucoup de Romains, il mit en déroute les ennemis. *Étant entré dans la Forêt Charbonnière*, il s'empara de la ville de Tournai. Ensuite il s'avança jusqu'à Cambrai, y demeura quelque temps et y extermina les Romains qu'il y trouva ; de là il occupa tout le pays jusqu'à la Somme. »

On le voit, *Rhenum transiens* se trouve dans le texte des *Gesta Regum Francorum* de manière à faire croire que Clodion traversa le Rhin pour aller de *Dispargum* à Tournai. Mais cette assertion d'un écrivain du IX^e^ siècle peut-elle sérieusement être mise en parallèle avec le récit de Grégoire de Tours, écrivain du VI^e^ siècle, qui a rapporté, d'après les contemporains de Clodion, que *les Francs avaient déjà passé le Rhin avant de s'établir à Dispargum* et que Clodion alla *directement* du camp de *Dispargum* à Cambrai.

Le texte de Grégoire de Tours ne dit pas non plus que Clodion traversât la *Forêt Charbonnière* ; c'est encore une interpolation de ceux qui ont écrit après lui, mais celle-ci, au moins, est très explicable et tout en faveur de la thèse du *Dispargum* situé à Duysbourg près Tervueren, car la *Forêt Charbonnière* s'étendait sur le Hainaut et jusqu'au centre du Brabant, aux environs de Bruxelles [1]; il est donc tout naturel qu'en quittant Duysbourg, près de Ter-

[1] Voir DUVIVIER. *La Forêt charbonnière (Carbonaria Silvia) Rev. d'hist. et d'arch.* t. III. p. 23, Bruxelles (1862). — BEQUET : *La Belg. avant et pendant les invasions des Francs. Ann. de la Soc. arch. de Namur*, t. XVII. (1888.)

vueren, une armée dut y pénétrer pour se diriger sur Cambrai, et, comme la voie romaine de *Colonia Trajana* à *Bagacum* par *Pons Mosæ* traversait la dite forêt, il semble tout indiqué que Clodion ait suivi le *diverticulum* de Duysbourg à Gembloux (*Geminiacum*, ville de la Germanie seconde) pour s'élancer, de là, sur la grande chaussée militaire de Bavai qui rayonne sur Cambrai. Tel est l'itinéraire que nous semble avoir suivi Clodion en 445.

Au surplus, on se demande pourquoi Clodion n'aurait pas profité de l'autorisation que lui avait donnée Aétius en 431 [1] (14 ans avant son invasion) de séjourner en Tongrie ou Thuringie, et quel motif il aurait eu de retourner au delà du Rhin et de s'éloigner de nouveau considérablement de tout ce qu'il convoitait le plus au monde : la belle et riche contrée des Gaules, dont il restait beaucoup plus rapproché en s'établissant *in Toxandriæ loco*, au milieu de ses alliés : les Francs Saliens.

L'erreur qui consiste à croire que Clodion partit d'au delà du Rhin a donc son origine dans des assertions erronées : certains commentateurs de Grégoire de Tours ont traduit *Thoringorum* par Thuringe en Saxe ; mais ce sens n'est pas possible, car *les Francs n'ont jamais eu de rois en Thuringe*. Il est évident, au contraire, que la Thoringie, où Clodion s'est établi, est bien la Tongrie de la Germanie seconde. En effet, Grégoire de Tours le dit à toute évidence. « *Tradunt multi Francos de Pannonia fuisse digressos et primun quidem litora Rheni amnis incoluisse, de hinc* TRANSACTO RHENO *Thoringiam transmeasse* [2].... » D'après ceci, les Francs arrivèrent sur la rive droite du Rhin et ils passèrent ensuite ce fleuve pour venir dans la Tongrie.

Or, pour aller de la Pannonie (Hongrie) en Thuringe (Haute-Saxe), il ne faut pas passer le Rhin. Donc, c'est bien de la Tongrie ou Thoringie, en Gaule, et non de la Thuringe, en Allemagne, que Grégoire de Tours entend parler ; donc aussi *Dispargum* ne pouvait pas se trouver sur la rive droite du Rhin, et l'on ne peut admettre que Duisburg [3] sur le Rhin, entre Wesel et Dusseldorf, soit le *Dispargum* de Grégoire de Tours.

[1] IDATIUS, *Chronicon ad annum* 431.

[2] Lib. II, cap. IX.

[3] Partisans de Duisburg sur le Rhin : ORTELIUS ; PONTANUS ; DEWEZ ; RAEPSAET, Bon DE REIFFENBERG, BEQUET (qui admet aussi HEINSBERG), VAN DER ELST, etc., etc.

Il y a encore Doesborg sur l'Issel et Duisbourg sur la Roer, où l'on a placé *Dispargum*. ECCARD l'indique sur la hauteur dite de Dispurg, près de Smalkalde, en Franconie. Enfin reste Diest dont nous parlons plus loin.

Les chroniqueurs, pour trouver *Dispargum* à Doesborg sur l'Issel, ou à Duisbourg sur la Roer, confondent les trois Germanies en une seule et la Thoringie gauloise avec la Thuringie de la Grande Germanie allemande, et l'on doit les réfuter ici de la même manière que pour Duisburg sur le Rhin. On remarquera que Dispurg n'est pas *in termino Thoringorum*, donc l'hypothèse tombe d'elle-même. De plus, toutes les localités citées en Allemagne et en Hongrie sont trop éloignées de Bavai pour être d'accord avec le texte de Grégoire de Tours [1], qui ne paraît voir *qu'une expédition de peu de durée* dans l'invasion de Clodion, et non un voyage aussi long que celui nécessité par le parcours de la distance énorme qui sépare les localités allemandes précitées, de Cambrai.

Car, comme le fait fort bien observer l'éminent historien, M. Alph. Wauters [2], « il n'est pas croyable que Clodion soit parti « d'une localité située chez les Thuringes saxons ou sur leurs « frontières pour venir ravager les bords de la Somme, alors qu'il « aurait pu diriger ses coups contre des contrées beaucoup plus « rapprochées. »

Si dans le système de Duysbourg, au delà du Rhin, par exemple, il faut admettre que la marche de Clodion sur Tournai est inexplicable, puisqu'il avait la plus grande facilité de fondre sur Cologne, on pourrait encore moins expliquer qu'il soit venu de contrées plus éloignées pour marcher sur Cambrai.

Remarquons d'ailleurs qu'Aétius ayant été appelé en Belgique par l'invasion de Clodion, il faut que ce dernier n'ait eu qu'à quitter le centre du pays, c'est-à-dire, les environs de Bruxelles ou de Louvain pour entrer bientôt dans l'Artois. Au contraire, Aétius n'aurait pas été surpris à l'improviste si les Francs avaient dû venir des montagnes du Harz, franchir la Wesphalie, le Rhin, la Meuse et la Belgique entière, pour arriver à Cambrai.

Quant à Diest, qui a un grand nombre de partisans [3], il faut

[1] Voir citation, p. 75.

[2] *Hist. des environs de Bruxelles*, t. III, pp. 420 à 426.

[3] WENDELIN, VREDIUS, WASTELAIN, HENSCHENIUS, MANTELIUS, BOUCHER, GESQUIÈRE, D.-A. GÉRARD, DES ROCHES, VAN DER EIST, etc, etc.

l'écarter de prime abord. En effet, cette localité s'appelle, dès le VIe siècle, *Diosta*, et au IXe, elle donne son nom au *pagus Distensis*, tandis qu'en 1190 on rencontre déjà dans un document : *Dusborg (château des Allemands)*, près Tervueren [1].

*(A suivre).*

AR. DE BEHAULT et Bon A. DE LOË.

[1] A. WAUTERS, *loc. cit.*, p. 421, note I : *Dusborg*, 1190 ; *Duzenborch*, 1226 ; *Duzeborch*, 1239 ; *Dusburgh*, 1260, *Duysburgh*, 1256 ; *Duysborch*, 1400. — Voir aussi : JOSSE BOSMANS, *Proeve eener Beschryving der Gemeente en oude vryheid Duisburg*, 1883.

LES

# DERNIÈRES FOUILLES

## D'HISSARLIK (Troie)

à M. Emile de Munck, Secrétaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

### I

MARS, AVRIL, MAI 1890.

Très honoré Confrère,

A la fin de février, j'ai repris mes fouilles que l'hiver avait interrompues. Comme auparavant, M. Dörpfeld est mon collaborateur. Cette fois, mon but est de mettre à découvert : 1° les trois grandes rues partant des portes de la ville souterraine et 2° le côté sud et le côté ouest de Pergame.

De grandes difficultés se présentent, car les décombres, d'une profondeur de plus de 16 mètres, sont composés des débris des constructions qui se sont superposées par les colonisations successives. Chaque bâtiment que nous déterrons doit être d'abord soigneusement nettoyé, puis photographié, afin de pouvoir en conserver le souvenir. Il est facile de comprendre quelle perte de temps ce procédé entraîne; aussi, n'ai-je encore atteint nulle part

le sol primitif, malgré mes 70 ouvriers et les trois chemins de fer qui me servent à emporter les décombres. Bien que je travaille à présent à l'extérieur de la grande muraille entourant la seconde ville (celle qui périt par une terrible catastrophe), mes fouilles sont néanmoins de la plus haute importance pour la science, car, au milieu de l'Acropole, les Romains ont nivelé le sol, détruisant ainsi les restes des bâtiments de leurs prédécesseurs, tandis qu'ici, plus près du mur d'enceinte de la ville romaine, les murs des bâtiments de la même époque sont conservés avec leurs fondations jusqu'à un mètre environ au-dessus du sol. Les débris nous font découvrir l'existence de trois colonisations qui se sont succédées dans le cours des siècles, après la destruction de la cinquième ville préhistorique.

La ville romaine a été de beaucoup la plus importante. Les bâtiments de cette époque ont souvent des fondations de 5 mètres. Ensuite, vient la ville grecque, puis celle de l'époque archaïque, et plus bas, une ville plus ancienne encore que l'on doit probablement faire remonter à l'époque des palais de Mycènes et de Tirynthe. Les murs des différentes époques ne présentent pas de signes bien caractéristiques par lesquels on puisse les distinguer, car tous sont construits en pierres réunies par du mortier d'argile. Dans la construction de quelques bâtiments romains seulement nous rencontrons de la chaux. Mais dans toutes les maisons nous découvrons des objets de poterie en grande quantité et qui ne peuvent laisser aucun doute sur l'époque de leur fabrication. Aussi nous servent-elles à déterminer avec certitude les époques des différentes colonisations. Nous trouvons d'abord des poteries romaines et grecques dont les types, de l'époque classique, sont bien connus. Les poteries archaïques, datant de 500 et 600 ans avant Jésus-Christ, sont d'un intérêt beaucoup plus grand, elles sont souvent peintes avec art et ont probablement été importées de Grèce.

L'importation de Grèce me paraît beaucoup plus douteuse pour les vases à dessins géométriques (dits du style Dipylon) et pour les poteries de l'époque de Mycène et de Tirynthe, si remarquables, parmi lesquelles le pot à repasser le linge [1] (Bügelkanne),

[1] Désireux de m'assurer si tous les passages de cette lettre avaient été bien interprétés, je fis parvenir à M. le docteur Schliemann des épreuves du présent travail en

car la civilisation qui a produit ces types a disparu de la Grèce, sans laisser de traces, vers le commencement du XIIe siècle avant Jésus-Christ, par l'immigration dorienne ou le soi-disant retour des Héraclides.

Ce même fait avait dirigé l'émigration colienne vers l'Asie Mineure, et principalement vers Troie. Il me paraît donc fort probable que des poteries se sont trouvées en possession de ces émigrants et qu'ils ont implanté leur art à Ilios. Cette supposition me semble d'autant plus fondée que nous trouvons dans les restes de la ville de l'époque de Mycènes, en même temps que ces vases aux anciennes formes helléniques, des quantités innombrables d'une poterie grise monochrome de forme et de facture toute différente. Jadis, j'ai cru ces faïences d'origine lydienne et, comme telles, je les avais décrites minutieusement dans mon *Ilios*, au chapitre intitulé « Sixième Ville » ; mais à présent, je les considère positivement comme étant de fabrication indigène, car, depuis la publication de mon livre, j'ai trouvé des faïences tout à fait semblables dans mes fouilles à Kebrene, Kurschunlu Tepe (l'ancien Skepis et Dardaina), dans l'ancienne petite station sur le Bali-Dagh, derrière Bumarbaschi, à Eski-Hissarlik, sur le Fulu-Dahg et dans des tombeaux que la tradition attribue à Achille, Patrocle et Priam. Tous ces objets se trouvent dans la collection troyenne du Musée ethnologique de Berlin. Les bâtiments de l'époque de cette poterie grise avaient été détruits, par les Romains, quand ils nivelèrent l'emplacement de leur acropole ; ces maisons subsistent, très bien conservées, jusqu'à la hauteur d'un mètre. De plus, nous avons découvert plusieurs murs de fortifications que nous pouvons attribuer, presque avec certitude, à la quatrième ville.

Dans les décombres de ces bâtiments, nous trouvons fréquemment de grossiers marteaux, des haches en diorite bien taillées, des concasseurs, des meules ovales fonctionnant à la main, des couteaux en silex, ainsi que de longues aiguilles à tête ronde ou en spirale, qui, avant l'invention de la fibule, servaient soit comme épingles à cheveux, soit à fermer les vêtements.

En dessous de ces décombres, nous trouvons à l'intérieur du

le questionnant particulièrement au sujet de ces poteries. Quelques jours après cet envoi, j'eus la douleur d'apprendre la mort de mon savant correspondant. E. de M.

mur de fortification, comme dans nos fouilles antérieures, les traces de trois colonisations préhistoriques, et cela avant d'arriver au niveau de la deuxième ville, celle qui fut détruite par un incendie et qui doit avoir existé pendant une longue suite de

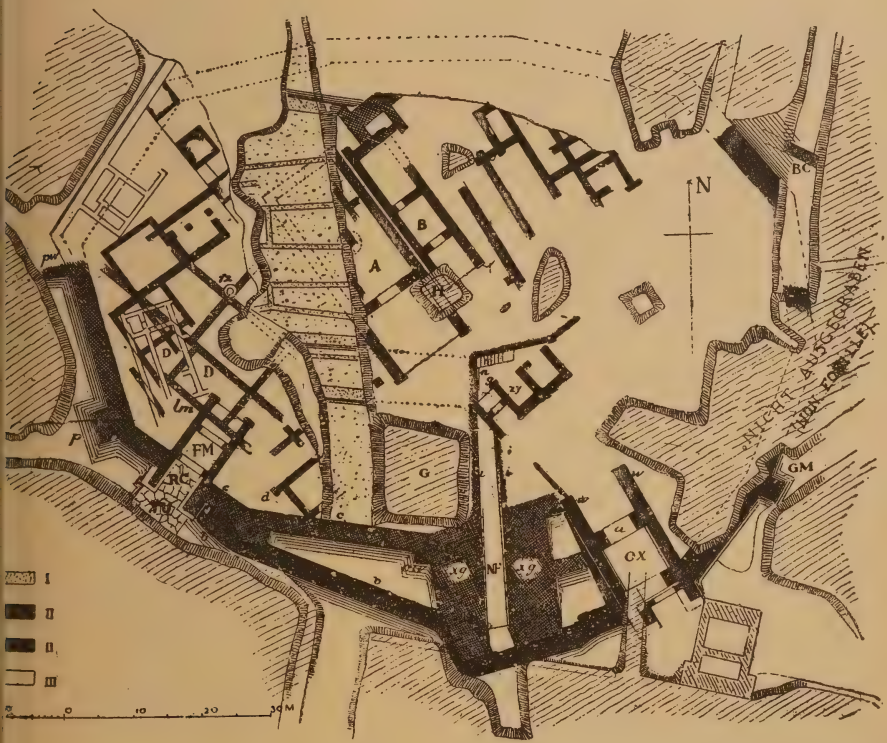


g. Reproduction du plan VII de « *Troja* » (édition allemande) et du plan VII de l' « *Ilios* » (édition française) de Schliemann.

siècles. Entre la plus ancienne muraille de fortification *b*, et celle relativement plus moderne *c*, M. Dörpfeld a découvert une troisième muraille d'enceinte de cette deuxième ville qui paraît être encore plus ancienne que la première. Le mur et ses tours, parfaitement conservées, sont construits en forme de talus et se trouvent recouverts de briques cuites au soleil. Les murs des maisons de la deuxième ville nous font également constater un triple remaniement.

La ville-forte proprement dite ne comptait, après cette troisième réédification, que 6 ou 7 grands bâtiments, tous orientés parallèlement du sud-est au nord-ouest. Les murailles de ces bâtiments, d'une épaisseur de 85 centimètres à 1 mètre 45 centimètres, étaient pourvus de *parastates*, leur soubassement était seul construit en pierres, tandis que la partie supérieure était en briques cuites au soleil. Le plus grand bâtiment sur le plan VII de mon livre intitulé *Troja*, a une salle de 20 mètres de long sur 10 mètres de large. Quant aux autres constructions, elles étaient plus petites, mais nous pouvons conclure avec certitude que d'une ville forte ornée de bâtiments aussi imposants, devait dépendre une ville inférieure d'une certaine importance. Nous travaillons déjà depuis un certain temps à mettre au jour les bâtiments des deux périodes antérieures, afin de pouvoir en dresser un plan. Dès maintenant, nous pouvons affirmer que tous étaient construits de la même matière, c'est-à-dire de briques cuites au soleil, car ces briques, calcinées ensuite par l'incendie qui a détruit la deuxième ville, se trouvent en grande quantité éparpillées entre les murs des maisons et ceux des fortifications. Dans les bâtiments de la première période de la deuxième ville, nous trouvons encore une poterie monochrome, d'un noir luisant, qui ressemble fort à celle trouvée dans la première ville, et qui peu à peu, s'est perfectionnée et transformée en cette faïence que nous rencontrons à la troisième époque de la deuxième ville.

Nous avons presque complètement mis au jour le mur du côté sud et du côté est de la ville forte ; les nombreuses marques d'un violent embrasement, que nous découvrons des deux côtés de cette muraille, semblent indiquer qu'elle était pourvue d'une galerie couverte en bois, semblable à celle des murs d'Athènes.

La muraille indiquée au plan VII par B C et que nous pensions être une muraille de la ville inférieure, a été débarrassée des décombres qui la recouvraient et nous avons constaté qu'il s'agit d'une espèce de perron à l'aide duquel on gravissait la hauteur de la ville-forte, comme jadis à Tirynthe. Les marches par lesquelles on montait à ce perron sont du plus haut intérêt. Nous avons découvert des marches semblables, mais plus primitives, du côté sud de la ville-forte.

Du côté sud-est de l'Acropole romaine, nous avons déterré un

petit théâtre dont le plafond est détruit. A part cela il est fort bien conservé. Seuls, les sièges supérieurs, qui étaient appuyés contre le mur extérieur, ont disparu.

Ce théâtre, construit en pierres calcaires dures, et dont la première rangée de sièges est en marbre, date certainement du temps des premiers empereurs romains, car nous y avons trouvé deux blocs de marbre avec inscriptions, dont l'une est du temps de l'empereur Tibère. Deux statues en marbre, de grandeur naturelle, y ont aussi été trouvées ; l'une des deux représente probablement l'empereur Claude Ier. »

Dr Henri Schliemann.

## NOTE COMPLÉMENTAIRE.

Par une série de communications que, grâce à l'obligeance de notre éminent membre d'honneur, M. le Docteur Schliemann, j'ai pu faire à la Société d'archéologie [1], il m'a été permis de donner une idée des différends qui ont surgi entre M. le capitaine Bœtticher et MM. les docteurs Schliemann et Dörpfeld.

Deux conférences, dont le retentissement fut universel, ont eu lieu sur l'emplacement même de la ville antique où les fouilles avaient été reprises par notre savant confrère à la suite du Congrès de Paris. La dernière de ces conférences donna, ainsi qu'on a pu le voir, pleine et entière satisfaction à M. le docteur Schliemann.

Cependant, ce dernier, avec cette persévérance qui distingue l'homme de science convaincu, veut encore que par de nouvelles observations, toutes les découvertes importantes qu'il a faites jusqu'ici trouvent une confirmation. Non content d'être seul à chercher et à étudier, il s'entoure de nombreux confrères formant, en quelque sorte, une commission perma-

[1] Voir *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, tome IV, p. 105 à 108 ; t. III, p. 373 et 374, et t. IV, p. 225 à 251.

nante de contrôle scientifique [1]. Aussi, les fouilles se succèdent-elles ainsi que les écrits.

Répondant au désir de la Société, j'ai demandé à notre savant confrère de m'envoyer la lettre qu'on vient de lire.

J'ajoute à ce document le passage suivant, que j'extrais d'une nouvelle lettre de notre savant membre d'honneur, datée du 24 juillet passé. Il s'agit de nouveaux détails sur le petit théâtre « qui pouvait contenir environ 200 spectateurs » :

« Nous [2] y avons trouvé deux statues de marbre, dont l'une de *Tibère* et l'autre peut-être de la seconde *Livie* ou de la seconde *Agrippine*, mère de *Néron*. Il y a deux longues inscriptions en l'honneur de *Tibère*. L'une est datée de son 5me Consulat, c'est-à-dire de l'année 31 après Jésus-Christ. Mais comme la même inscription constate aussi qu'il avait alors pour la 13me fois le *potestas tribunalis*, tandis qu'il avait celui-ci dans l'autre inscription pour la 12me fois, cette dernière doit naturellement être considérée comme la plus ancienne.

Je me permets de vous rappeler que l'Ilium avait aussi un grand théâtre assez vaste, — il pouvait contenir plus de 6,000 spectateurs, — que nous avons mis au jour il y a huit ans et que vous trouverez représenté dans mon *Ilios*. »

Grâce à sa persévérance, le Dr Schliemann marche de découvertes en découvertes. Il me promet de me communiquer des nouveaux détails accompagnées de plans. « Mais tout cela, me dit-il, ne sera que provisoire, car je me propose de continuer mes fouilles en mars 1891.

Le 1er août prochain, je devrai les cesser, à cause de la malaria. »

EMILE DE MUNCK.

[1] « J'ai bâti ici un petit village de maisonnettes en bois que j'ai couvertes de carton bitumé, de sorte que je puis héberger grand nombre de visiteurs. Depuis le commencement de mars, plus de cent savants sont venus admirer les ruines de Troie, entre autres M. Georges Perrot, l'auteur du célèbre ouvrage : *l'Histoire de l'Art*. »

. . . . . .

Extrait d'une lettre de M. le Dr Schliemann à Em. de M., 24 juillet 1890.

C'est-à-dire MM. Schliemann et Dörpfeld.

## II

### JUIN-JUILLET 1890.

Très honoré Confrère,

Depuis mon rapport du 2 juin, nous avons poussé les travaux avec ardeur et avons été favorisés par un temps splendide. Il est vrai que la température ordinaire est de 36 degrés Celsius et monte à l'heure de midi à 37 degrés 1/2. Mais le vent du Nord, qui ne fait presque jamais défaut, rend cette température très supportable, d'autant plus que l'air est parfaitement sec et que les nuits sont toujours fraîches et vivifiantes. Le climat a dû être le même lorsque « la sainte Ilios » était encore debout en cet endroit, et dans toute sa splendeur. Les Troyens ont dû, sans doute, se trouver parfaitement bien ici, car comment expliquer autrement la persistance avec laquelle ils y demeurèrent des milliers d'années et les ruines de plus de 16 mètres de profondeur qu'ils y ont laissées. La qualification « la battue des vents » qui, dans l'*Iliade*, désigne six fois la sainte Ilios, et une fois, le monticule, planté de figuiers, à côté du mur, nous prouve que *déjà* du temps d'Homère, la tempête soufflait sur ces rives avec la même furie que maintenant.

Dans l'intérêt de la science, M. Dörpfeld et moi avons jugé nécessaire de déblayer les couches de décombres, toujours en commençant par le haut. Devant la porte Sud-Ouest et à côté de celle-ci (R.C. sur le plan VII de « Troja »), nous avons trouvé 7 couches avec des murs de maisons, et cela avant d'arriver au niveau de la seconde ville, celle qui fut détruite par une terrible catastrophe. Dans chacune de ces couches, nous avons laissé quelques murs de maisons debout, afin que le visiteur puisse les inspecter et les étudier. Je rappelle que ces fouilles ont été faites, non à l'extérieur de Pergame de la seconde ville, mais à l'intérieur de l'acropole des cités grecques et romaines. Nous avons mis le rocher à nu à plusieurs endroits. Dans la couche supérieure, outre les murs des maisons, nous avons aussi trouvé deux puits construits en pierres

régulièrement taillées et qui descendaient à travers toutes les couches jusqu'au rocher. Des bâtiments d'une plus grande importance sont contenus dans la quatrième couche, en commençant par le haut. C'est dans cette même couche qu'ont été trouvés des vases en poterie grise, désignée jadis comme « Lydienne » ainsi que beaucoup de débris de vases du type de Mycène, entre autres le « pot à repasser » (Bügelkanne) [1]. L'un de ces bâtiments, construits en grandes pierres taillées, montre le même plan que celui de l'ancien *Megaron*, comme nous l'avons trouvé dans la deuxième ville, et représenté sous *A* dans notre plan VII de l'ouvrage *Troja*. (Plan VII de l'édition française d'*Ilios*). Il n'a pas, jusqu'à présent, été possible de déterminer si ce bâtiment était une habitation ou un temple. Nous avons laissé intact cet édifice, qui offre le plus grand intérêt. Les trois couches inférieures correspondent, d'après les poteries qu'elles contiennent, à la 5me, 4me et 3me ville, à l'intérieur de l'antique Pergame. Dans toutes les couches nous trouvons de nombreuses amphores, hautes d'un mètre à 1 m. 75 cent. Elles servaient, comme cela se fait encore à présent, de réservoirs pour le grain, d'autres fruits, ainsi que pour l'huile et le vin, car, en général, dans tout l'Orient, maintenant comme dans l'antiquité, la cave est inconnue. Dans ces amphores, nous avons trouvé plusieurs espèces de blé, des graines de lin, ainsi que des petits pois. Une seule en contenait plus de 200 kilogrammes.

Grâce à nos fouilles, la large rue conduisant de la porte Sud-Ouest de la deuxième ville (R. C. sur le plan VII dans *Troja)* à la ville inférieure, fut mise à jour sur un parcours relativement grand. Cette rue, large de 7 mètres 50 centimètres, est pavée de grandes dalles en pierre et s'élève de 1 à 4 mètres; elle était bordée de parapets d'une épaisseur d'un mètre. De plus, le mur Sud-Ouest de la forteresse de la deuxième ville a été entièrement mis à jour par nos fouilles. Les soubassements, fortement talutés, sont bien conservés dans toute leur hauteur qui est de 8 mètres 50 centimètres. Les nombreux débris de briques brûlées qui se trouvent devant ce mur taluté prouvent encore suffisamment qu'il existait jadis un bâtiment supérieur en briques séchées au

[1] Voir la note de la page 85.

soleil. Nous avons découvert, à l'Ouest, deux tours dont les parties inférieures sont encore très bien conservées et qui avancent de 2 mètres 70 centimètres sur le mur. A côté d'une de ces tours, nous avons découvert les débris d'une grande porte, qui a appartenu à la première époque de la deuxième ville. Cette porte correspond, comme forme et mode de construction, à la grande porte du Sud, trouvée jadis (N. F. sur le plan VII de Troja) et qui date également de la première période de la deuxième ville. Lorsque la porte Sud-Ouest (R. C. sur le Plan VII) existait, ces deux portes de la première époque étaient murées et enterrées. A côté de cette porte Ouest nouvellement trouvée, nous avons découvert une petite porte de sortie, très bien conservée, haute de 3 mètres et large de 1 mètre 20 centimètres. De cette porte, l'on pouvait monter, par un étroit sentier, à l'intérieur de la ville fortifiée, jusqu'à la hauteur de Pergame. Nous avons encore trouvé de grands morceaux carbonisés des sommiers en bois qui soutenaient les murs de côté de cette petite porte. Celle-ci se fermait par un verrou. Les trous faits par ce dernier existent encore dans les murs, des deux côtés. Pour maintenir la porte dans son état actuel, nous l'avons étayée par des barres de fer.

Lorsque le grand mur de Troie était encore intact, il devait, si nous comptons seulement six mètres pour le mur de briques et deux mètres pour la galerie supérieure, pareille à celle qui surmontait le mur de Thémistocle à Athènes, et à celle que M. Dörpfeld et moi avons mise au jour sur le mur de Tirynthe, avoir une hauteur de 16 mètres 50 cent.; et, ici, du côté Ouest, avec ces tours gigantesques, faire un effet très imposant. Il est donc compréhensible que la construction de ce mur ait été attribuée par la tradition, qu'Homère nous a conservée, à Poseidon (Neptune) et à Apollon.

Nos fouilles auprès de la porte Sud-Est (OX sur le plan VII) ont mis celle-ci au jour jusqu'à ses fondations, et ont prouvé qu'elle a été transformée à diverses époques. La porte n'était primitivement flanquée que de deux tours qui avançaient; plus tard, le passage de la porte fut rétréci, et les tours, renforcées par de nouvelles murailles. Devant la porte, nous découvrîmes une montée semblable à un escalier, ce qui prouve que, de ce côté également, Pergame était séparée du plateau entier de la ville basse par un enfoncement.

Bien haut, au-dessus de la porte Sud-Est, se trouvent encore maintenant les débris de deux grandes portes qui datent des temps romain et grec. De nombreux débris de colonnes en marbre provenant des Propylées romains ont aussi été découverts.

Les fouilles auprès de la grande porte Sud, mentionnée plus haut, n'ont pas été achevées et seront reprises l'année prochaine.

Les travaux à l'intérieur de Pergame ont montré clairement les plans du plus grand nombre des bâtiments. Nous pouvons ainsi, dès à présent, donner une esquisse exacte de ceux-ci. Nous avons aussi pu constater les modifications qu'ont subies ces bâtiments dans le cours des trois époques de la deuxième ville.

Au printemps prochain, nous nous proposons de découvrir le mur au Nord de Pergame, car, cette année, malgré tous nos efforts, nous n'avons pu y parvenir.

Le théâtre mentionné déjà dans ma lettre précédente est à présent complètement déblayé.

Il s'éloigne, par plusieurs particularités, des dispositions ordinaires des théâtres, et il pourrait se faire que nous n'ayons pas devant nous un théâtre ou Odéon, mais la salle de réunion en forme de théâtre, d'une corporation des βουλή, par exemple. Nous sommes confirmés dans cette opinion par la proximité du grand théâtre, déterré par nous en l'année 1882 et reproduit page 235 de *Troja* (page 797 de l'édition française de l'*Ilios*). Ce théâtre pouvait contenir plus de 6000 spectateurs.

Une inscription du plus grand intérêt a été trouvée dans Pergame, auprès des Propylées romains. Elle est de 70 lignes, dont chacune contient de 5 à 6 noms au moins. Nous nous trouvons probablement devant une partie de la liste de tous les citoyens des temps helléniques de la ville, avec mention du nom de leurs femmes et de leurs enfants.

Nous y rencontrons beaucoup de noms lus dans Homère, par exemple : plusieurs fois Skamandrios, puis Teukros, Memnon, Glaukos, Menestheus, et ainsi de suite, ce qui prouve que les habitants d'Ilion étaient fiers de leurs ancêtres Troyens, dont la gloire avait été rendue immortelle par le divin poète. Ensuite, l'inscription contient un nombre surprenant de noms complètement

inconnus ; c'est ainsi que nous avons vu, pour la première fois, par exemple comme noms masculins : Anilonpolis, Eikadios, Noumenios, Praximenes, Pythomnestos, Euthes, Protophles, Attinos, et, comme noms féminins: Skamandrodike, Sampris, Nikogenis, Aristonia, Mikinna, Anda, Ina, Lydion, Manakon, Menakon, Asinnô, Hireïs, Midasia, Mystaline, Simotera, Annis, Adeia, Poa.

Qu'en penseriez-vous, si nous introduisions ces beaux noms d'Ilion dans notre chère patrie allemande ; chaque dame ne serait-elle pas fière de porter un nom troyen et de s'appeler, par exemple, Skamandrodike ?

Afin de pouvoir caser convenablement les nombreux visiteurs des ruines de Troie, j'ai construit ici, au pied de Pergame, un petit village en bois recouvert de papier goudronné. Depuis le mois de mars, j'ai eu la satisfaction de recevoir plus de cent savants représentant les nationalités les plus diverses. Des explosions d'indignation ou de grande gaieté ont été causées à tous, sans exception, quand M. Dörpfeld ou moi leur contions que quelqu'un avait osé décrier la sainte Ilion, avec ses bâtiments imposants, et essayer, en d'innombrables pamphlets, de la faire passer pour une minuscule nécropole.

Nous cesserons les travaux le 1er août et nous retournerons à Athènes. Mais nous laisserons ici, comme gardiens, deux gendarmes turcs qui sont chargés de mettre des chambres à coucher à la disposition des visiteurs qui pourraient se présenter. Nous nous proposons de reprendre les fouilles à Troie le 1er mars 1891 et de déblayer alors une grande partie de la ville inférieure, particulièrement de l'Agora, le temps, pour ces travaux, nous ayant malheureusement manqué cette année.

Dr Henry Schliemann.

## III

### Traduction d'une lettre de M. le docteur Schliemann au prince de Bismarck

Troie, le 22 juillet 1890.

Je prends la liberté d'annoncer à Votre Altesse que j'ai repris les fouilles, ici, depuis le 1er novembre de l'année dernière, et les ai continuées jusqu'à maintenant, avec une petite interruption seulement pendant l'hiver. Monsieur Dörpfeld, directeur de l'Institut archéologique impérial allemand à Athènes, est mon collaborateur. Il a déjà travaillé ici avec moi en l'année 1882 et il est connu comme excellent architecte, par rapport à l'architecture ancienne.

Un de nos principaux travaux était de découvrir, cette année, toutes les fondations des bâtiments de la seconde ville, qui a péri dans une catastrophe si épouvantable et qui est généralement considérée comme étant Pergame ou la Troie d'Homère. Comme Votre Altesse pourra le constater par le plan que j'enverrai fin novembre, tous ces bâtiments sont de grande dimension et rappellent singulièrement le palais des rois préhistoriques de Tirynthe en Péloponèse, déterré par moi, en 1884 et 1885, car les soubassements seuls étaient en pierres, les murailles supérieures en briques séchées au soleil, et les toits étaient plats et formés par une rangée de poutrelles recouvertes d'une couche de joncs et d'argile.

Les murs du côté de la longueur se terminaient par des *antæ* ou *parastates* en bois, qui avaient le double but de protéger le bout des murailles et de porter le toit ; les *antæ* préhistoriques en bois avaient donc uniquement un but pratique et ils sont pourtant les prédécesseurs de ces *antæ* ou *parastates* en marbre qui ne manquent jamais aux temples grecs de l'époque classique, et qui, dans ces bâtiments, n'avaient plus qu'une raison technique et servaient seulement d'ornement.

Les propylées ne manquent pas non plus dans Pergame et

ressemblent beaucoup à ceux de Tirynthe. — De ces simples propylées, avec les *antæ* en bois et le toit d'argile sont issus, dans le cours des siècles, les propylées grandioses de l'époque classique, comme celui de l'acropole d'Athènes. Les murs de Pergame ont été déterrés dans toute leur longueur, excepté du côté Nord. Ils se composaient d'un soubassement talué en pierres réunies par de l'argile, qui, pour établir le niveau, a du côté Ouest et Sud une hauteur de 10 mètres et sont pourvus de nombreuses tours avançant fortement et également taluées. Sur ce soubassement se dressait la bâtisse supérieure de briques non brûlées qui, du côté Est, sont encore conservées sur toute la longueur, jusqu'à une hauteur de 4 mètres. Ce mur supérieur a 4 mètres d'épaisseur, a dû mesurer jadis 8 mètres de hauteur et avoir été garni, comme le mur de Thémistocle à Athènes, d'une galerie couverte d'au moins 2 1/2 mètres. Ce mur doit donc avoir eu, jadis, galerie comprise, une hauteur d'environ 20 mètres, et avoir fait un effet très imposant. Il n'est donc pas surprenant qu'Homère en attribue la construction à Neptune et à Apollon.

Dans cette muraille, nous avons découvert quatre grandes portes : celle du Sud et celle de l'Ouest datent de la première époque de l'existence de cette deuxième ville, et ont dû être enterrées, depuis des siècles, lors de la prise de la ville par les Grecs. Quant aux portes Sud-Est et Nord-Ouest, elles servaient encore alors. La dernière, large de 7 mètres 50 et pavée de grandes dalles en pierres, conduisait à la ville inférieure. Il ne nous a été possible de découvrir qu'une petite partie de cette rue, malgré que nous travaillions toujours avec 70 hommes et 3 chemins de fer, pour emporter les décombres. Ces décombres ont ici une profondeur de 16 à 20 mètres et contiennent les murs des maisons de toutes les colonisations qui se sont succédées. Ils doivent être tous complètement déterrés, nettoyés et photographiés, avant de pouvoir être démolis, ce qui fait perdre beaucoup de temps. Je suis malheureusement obligé de cesser les fouilles le 1er août, mais si je suis encore en vie, je compte les reprendre le 1er mars 1891, avec une nouvelle énergie.

Du côté Sud-Est de la cité, j'ai dernièrement mis à découvert un odéon, admirablement conservé et orné des statues de Tibère et de Caligula, et probablement de la seconde Agrippine ou de

Poppæa, ainsi que plusieurs inscriptions en l'honneur de Tibère. Ce théâtre ne peut contenir que 100 spectateurs. Mais Ilion possédait aussi un grand théâtre que j'ai découvert et qui pouvait tout au moins contenir 6000 spectateurs.

Minerve m'a encore été favorable et je puis augmenter la collection troyenne de Berlin, qui, par ordre de l'Empereur, sera transférée au nouveau Musée royal d'objets magnifiques.

Je prie les Dieux afin que Votre Altesse, pour la gloire de la patrie et la satisfaction de ses nombreux admirateurs, soit conservée en vie pendant une longue suite d'années et jouisse toujours de la meilleure santé.

Je suis, de Votre Altesse, le plus fidèle admirateur.

H. Schliemann.

# RAPPORT

SUR LE

# CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

## DE FRANCE

**Cinquante-septième session, 1890, Brive (Corrèze)**

---

Le congrès archéologique de France a tenu cette année, dans le département de la Corrèze, du 17 au 24 juin, sa cinquante-septième session sous la présidence de M. le Comte de Marsy.

La ville de Brive, qui possède la vaillante *Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze,* et la ville de Tulle, qui est le siège de la *Société de Lettres, Sciences et Arts*, ont reçu, tour à tour, les congressistes français et étrangers qui, en grand nombre, avaient répondu à l'appel de la Société française d'Archéologie.

La Grande-Bretagne, l'Italie, l'Académie royale de l'Histoire, de Madrid, y étaient représentées ; et un détail qu'il m'est agréable de rappeler ici, c'est que les Belges, relativement nombreux, qui ont assisté au congrès, étaient tous membres de notre société.

Dans le rapport que j'ai eu l'honneur de vous présenter l'an

dernier à mon retour du congrès d'Evreux [1], j'ai cru devoir vous dire un mot de l'organisation des congrès français qui diffèrent assez bien des nôtres ; je n'ai donc plus à y revenir, et, si vous le permettez, j'aborderai, sans plus tarder, le chapitre des excursions.

Celles-ci, admirablement bien réglées, tant au point de vue matériel qu'au point de vue scientifique, ont été des plus intéressantes.

La première journée a été consacrée à la visite de la ville de Brive. Ses vieilles rues, ses maisons à tourelles des XIIIe, XVe, et XVIe siècles, son église St-Martin, construite à la fin du XIIe siècle, avec ses trois nefs d'égale hauteur, séparées par de hardis piliers cylindriques, le petit séminaire, en partie de la Renaissance, avec ses curieuses sculptures remontant à l'époque de Henri II, ont vivement excité notre intérêt.

L'examen des objets si bien classés et étiquetés du Musée communal et des collections de MM. Lalande, Massénat et Soulingeas, les savants et heureux explorateurs des bords de la Vezère et de la Corrèze, a été fort instructif pour ceux qui, comme votre rapporteur, s'intéressent plus spécialement aux études préhistoriques et à l'antiquité.

Le mercredi 18, nous nous sommes rendus à Uzerche, ville fort ancienne, dans une situation des plus pittoresques, et présentant l'aspect d'une immense forteresse démantelée. Elle possède une jolie église du XIIe siècle, flanquée d'une tour de défense et surmontée, sur la deuxième travée de la nef, d'un magnifique clocher, carré à la base, octogonal au sommet, et orné de pignons sur chaque face.

Au retour, nous avons vu, à Vigeois, une curieuse église romane, à une seule nef.

Le lendemain, nous visitions, sur le territoire de Brive, à côté des grottes naturelles habitées par l'homme des temps quaternaires [2], les intéressantes grottes artificielles, creusées dans le

[1] Voir T. IV, p. 22 de nos Annales.

[2] Aux environs de Brive, en général, les silex du type moustiérien se rencontrent en abondance sur les plateaux et les pentes en quelque sorte à la surface du sol ; tandis que dans les vallées, les grottes et abris-sous-roche sont de l'époque magdalénienne.

grès tendre du trias, qui forment le magnifique groupe de Lamouroux, véritable village de troglodytes.

Elles sont au nombre de quatre-vingts, superposées en cinq étages. On croit que les excavations qui constituent la première série ou étage inférieur, ont été l'œuvre de la nature et le refuge de l'homme à l'époque de la pierre; que d'autres pourraient bien avoir été creusées dès l'âge des métaux, et aussi à des époques plus rapprochées de nous, mais que toutes ont été vidées, retaillées et modifiées souvent dans la suite des siècles [1].

Ces grottes artificielles existent en assez grand nombre, en des points différents de la France; quelques-unes même sont encore habitées actuellement, mais ce que l'on ne retrouve nulle part ailleurs, c'est cet ensemble, cet « aspect de ruche » de Lamouroux.

Le vendredi, 20, nous poussions une pointe dans le département du Lot.

Après avoir admiré les ruines du château des puissants vicomtes de Turenne, nous avons visité Beaulieu.

Cette ville est célèbre par son abbaye de Bénédictins, fondée en 855, dont l'église, des XIIe et XIIIe siècles, possède un portail décoré de sculptures romanes qui constituent l'œuvre artistique la plus remarquable du département.

On y voit encore avec intérêt de vieilles maisons des XIIIe, XIVe et XVe siècles.

Non moins intéressante est la petite ville de Bretenoux (Lot) où l'on trouve une bastide (ville libre du moyen âge) de la fin du XIIe siècle et d'un caractère tout spécial, aux rues couvertes et aux portes fortifiées.

Nous nous y arrêtons un instant avant d'entreprendre la montée de Castelnau.

Castelnau de Bretenoux (Lot), par ses grandes proportions et sa situation exceptionnelle, est une des plus belles ruines féodales du centre de la France.

L'ensemble des bâtiments est dominé par un donjon carré du XIIIe siècle, décoré de mâchicoulis du XVe.

[1] .... Des documents permettent d'établir que, dans le cours du moyen âge, pendant les luttes contre les Anglais, et pendant les guerres de religion, les habitants y ont encore trouvé un refuge pour eux et pour leurs bestiaux (Cte DE MARSY).

Au retour, quelques-uns des excursionnistes se sont séparés du groupe pour aller reconnaître, sur les pentes de l'*oppidum* d'Uxellodunum (actuellement le Puy d'Issolu, près de Vayrac, Lot), la fameuse galerie souterraine, déblayée en 1865 par ordre de l'empereur.

Cette galerie, creusée par César lors du siège de cette place [1], dans le but de tarir une source abondante qui sortait du rocher au pied de la muraille et qui alimentait les assiégés, est aujourd'hui de nouveau obstruée.

Le lendemain, autre excursion dans le Lot, à Roc-Amadour et à Assier.

La petite ville de Roc-Amadour, que nous avons visitée d'abord, est un lieu de pèlerinage célèbre, fréquenté dès le XII^e siècle. Dans un site unique, au fond d'une gorge profonde, ses maisons, ses églises et ses chapelles sont accrochées, accolées pour mieux dire aux flancs d'un rocher abrupt. On y remarque cinq portes fortifiées et quelques maisons des XV^e et XVI^e siècles.

A Assier, nous avons vu les restes du château de Galliot de Genouilhac, grand-maître de l'artillerie sous François I^er. Quelques frises et bas-reliefs sont admirables de délicatesse et de goût.

L'église de cette localité, bâtie en 1545, est surtout intéressante par les souvenirs qu'on y retrouve du grand-maître de l'artillerie à la devise fameuse : « J'aime fortune » et parfois : « fortune [2]. »

Une large bande ou litre, sur laquelle on a sculpté des trophées d'armes, des pièces d'artillerie traînées par des chevaux, etc., entoure l'église, à l'extérieur, tandis qu'à l'intérieur se voit le mausolée de Galliot.

La veille de notre départ pour Tulle, nous nous sommes rendus à Obasine, et de là aux gorges sauvages de Coiroux.

Le village d'Obasine doit son origine à une abbaye de Bénédictins, fondée en 1142 par saint Etienne.

Des anciennes constructions bénédictines, il reste quelques parties du réfectoire, magnifique vaisseau ogival, la salle capitu-

[1] Voir *Commentaires*, livre VIII (écrit par HIRTIUS).

[2] Faisant ainsi allusion à son amour pour la Duchesse d'Angoulême, mère de François I^er, cause de ses malheurs et de sa disgrâce.

laire, intacte, et l'église en bon état de conservation. Celle-ci renferme, entre autres choses remarquables, le tombeau de saint Etienne, un des plus beaux morceaux de sculpture du XIIIe siècle.

Elle offre, en outre, une particularité sur laquelle M. Rupin a attiré notre attention dans son guide : la coupole porte sur des arcs doubleaux et des pendentifs ; sur cette coupole s'élève un clocher octogonal, à jour.

On voit, à l'extérieur, comment, du socle carré portant sur quatre piles et les arcs doubleaux, la construction arrive à l'octogone parfait au moyen de triangles à ressauts.

Les travaux hydrauliques exécutés dans les gorges de Coiroux par les moines, pour amener l'eau à Obazine, méritent une mention spéciale.

Nous avons consacré la journée du lundi, 23, à parcourir la ville de Tulle dont les rues à escaliers, bordées de maisons des XIIIe et XIVe siècles, aux balcons vermoulus et aux toits qui s'avancent en saillie, sont faites pour séduire l'artiste autant que l'archéologue.

Le soir avait lieu la fête du *Tour de la Lunade*, procession instituée en reconnaissance de la cessation de la perte de Tulle, de 1346 ou 1348. Elle n'a plus, à ce qu'il paraît, le caractère triomphant qu'elle avait autrefois ; cependant, le spectacle qu'elle présente est des plus pittoresques. Une statue de saint Jean est promenée par toute la ville et suivie d'une foule nombreuse, portant des cierges et lançant des pétards dans toutes les directions, tandis que, sur le parcours du cortège, flambent d'innombrables petits feux de bois.

On pourrait, je pense, sans crainte d'erreur, assigner à cette partie de la fête une origine païenne.

Nous avons, enfin, clôturé la série de nos excursions par une course à Meymac, qui possède une curieuse église romane, à une seule nef, avec un transept sur lequel s'ouvrent trois absides de largeur presqu'égale. C'est une dépendance de l'ancienne abbaye de Meymac, fondée en 1146.

Les séances ont été, elles aussi, très fructueuses. Je vais essayer d'en retracer la physionomie.

Dans son discours d'ouverture M. le comte de Marsy a insisté

sur l'importance des travaux accomplis jusqu'ici, surtout au point de vue de l'émaillerie limousine, par la société de Brive, et passé en revue les ouvrages des membres de la Société française d'archéologie, depuis le congrès de l'an dernier, en rappelant les efforts que celle-ci n'a cessé de faire pour la conservation des monuments.

M. René Fage, membre de la société de Tulle, nous a entretenus de l'état des travaux historiques et archéologiques dans le Bas Limousin, depuis dix ans.

Dans une étude sur la préhistoire des vallées de la Corrèze et de la Vézère, M. Massenat a nié catégoriquement l'existence, à l'époque quaternaire, de la coutume d'enterrer les morts. Il a pu y avoir des enfouissements accidentels, mais c'est tout. Aurillac, Laugerie-Basse, Le Frontal, Menton, etc., ne seraient d'après lui, que des gisements néolithiques.

Votre rapporteur croit devoir faire ici toutes ses réserves.

Quels sont les différents peuples qui ont habité le Limousin et qui ont formé sa population ? Après M. de Lepinay, M. le docteur Vacher nous a communiqué une étude très approfondie sur ce sujet.

Il a constaté que le Limousin, par sa situation topographique et sa constitution géologique, a échappé, plus que tout autre, à l'influence de la conquête, d'où la pureté relative de la race qui a conservé les traces du milieu sévère où elle s'est développée. En effet, les Romains, les Germains, les Sarrasins, les Normands et enfin les Anglais, n'ont guère altéré les caractères de la race primitive, et l'on peut dire, encore aujourd'hui, d'une manière générale, que l'habitant du Limousin est brun, de petite taille et brachycéphale.

M. P. Lalande avait dressé un magnifique inventaire descriptif et raisonné des monuments mégalithiques et des tertres funéraires très nombreux de la Corrèze.

Le congrès doit au même auteur une excellente réfutation des idées émises par certains écrivains au sujet de la présence, dans le département de la Corrèze, de soi-disantes forteresses et de monuments élevés par les peuples qui habitaient ces lieux à l'époque de l'Indépendance gauloise. M. Lalande a démontré qu'il n'existe pas en Corrèze de véritables *oppidum* gaulois, couvrant

une superficie considérable, sérieusement fortifiés et ayant été habités d'une façon permanente ; mais qu'il n'y a rencontré, en réalité, que de simples refuges temporaires, présentant parfois quelques vestiges de fossés et de remparts en terre, et semblant remonter, pour la plupart, à l'époque préhistorique.

Dans une causerie fort intéressante sur l'archéologie religieuse du Bas-Limousin, M. l'abbé Poulbrière a signalé l'existence, sur le territoire de la commune de St-Merd-les-Oussines, perdu pour ainsi dire au milieu d'une lande stérile, du plus ancien monument religieux de la contrée, portant le nom de « château des Cars ». C'est une basilique rectangulaire, de 12 mètres sur 9, avec large cuve en pierre pour le baptême par immersion, que l'on peut attribuer au VIe siècle.

Cela a été une véritable révélation, et l'annonce d'une découverte aussi remarquable a rencontré, à tort ou à raison, plus d'un incrédule.

Il m'a semblé résulter ensuite des discussions auxquelles ont pris part MM. Poulbrière, le comte de Dion, de Fontenilles, Rousselet, de Fayolles, Tixier et de Lasteyrie, que l'architecture de la région n'offre pas assez de caractères pour former une école maîtresse, une école purement limousine ; mais qu'au contraire elle a subi l'influence des écoles qui ont régné dans les provinces voisines, aussi bien de l'école poitevine, que de l'école auvergnate.

M. Rupin, le sympathique président de la Société scientifique historique et archéologique de la Corrèze, a fait ressortir les caractères de l'école limousine d'émaillerie et a établi son antériorité sur l'école allemande.

Sa conférence a été le résumé de l'admirable livre sur l'œuvre des anciens peintres émailleurs de Limoges dont il vient de publier la première partie.

Enfin M. Guibert a insisté sur l'importance des livres de raison au point de vue archéologique et artistique.

On consultera toujours avec le plus grand fruit, a-t-il dit, ce registre où le père de famille inscrivait ses comptes de ménage et les faits marquants de l'existence journalière, ce document bourré de chiffres et plein de détails piquants sur la manière de vivre de nos ancêtres.

Il me reste, avant de terminer, un devoir bien doux à remplir :

celui de renouveler l'expression de ma reconnaissance à M. le comte de Marsy, qui s'est acquitté, comme toujours, avec autant de science que de tact, de son importante et délicate mission, et à MM. Rupin, Lalande, Massenat et Soulingeas, dont l'obligeance a été inépuisable !

B^on^ Alfred de Loë.

Septembre 1890.

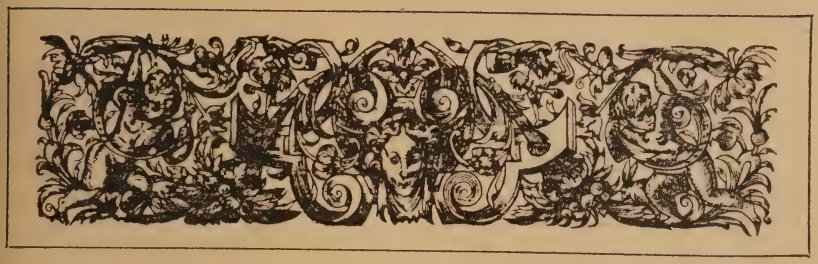

# DE LA VALEUR ARCHÉOLOGIQUE

DES

# SIMILITUDES DE FORME ET DE COULEUR

---

MESSIEURS,

Le premier soin d'un archéologue, lorsqu'il procède à l'examen d'une œuvre d'art, c'est de déterminer l'époque de sa création et son lieu de provenance ; ensuite, il se préoccupe, s'il y a lieu, d'en rechercher l'auteur ; mais bien souvent il doit se borner à en constater l'origine, d'après certains indices de forme et d'aspect dont la certitude n'est pas absolue.

Rigoureusement, l'archéologue ne devrait s'appuyer que sur des preuves matérielles, documents, signatures, archives, etc., d'une authenticité irrécusable. Mais ces documents eux-mêmes ne sont pas toujours un appui sûr, car, ainsi que le fait remarquer très judicieusement M. le comte Maurin de Nahuys, une signature peut être fausse, un document se rapporter à une œuvre souvent reproduite ou exécutée par un artiste employé par celui qui a entrepris l'ouvrage.

Il faut donc tenir compte de la vraisemblance de ces preuves et les soutenir par une étude spéciale des similitudes, qui, à elles seules, peuvent conduire souvent à des erreurs profondes.

L'archiviste, par un heureux hasard dans ses recherches acharnées, peut, nous l'avons vu par les découvertes de MM. Wauters, Pinchart, Van Even, Génard, de Busscher, J. Weale, etc., renverser tout l'échafaudage des esthètes et des experts, tels que Waagen, Hotho, Passavant, Michiels, et une foule d'autres plus modernes.

Mais un texte établissant que telle œuvre est incontestablement de Bouts, par exemple, ne permet pas encore de retrouver par comparaison un autre tableau de Bouts. Car la plupart des peintres ont eu plusieurs manières, et chaque sujet leur demande pour ainsi dire des modifications techniques.

Le cas est tout différent si l'on a à sa disposition deux ou trois œuvres certaines, incontestables, et dès lors, l'expérience de l'expert et du critique d'art peut offrir un appoint inappréciable à l'archéologie.

C'est ainsi que M. H. Hymans a pu récemment retrouver un Van Eyck à Turin, dans un musée visité par tous. C'est ainsi que plusieurs tableaux ont pu être restitués par MM. J. Weale et Justi à Gérard David, bien que les documents ne parussent pas complets à MM. Siret, Pinchart, etc.

Un seul point de départ ne suffit pas ; il faut plusieurs bases sûres. Un expert ne se forme pas par la vue d'une seule œuvre.

De même un critique d'art ne devrait pas s'improviser... et pourtant aujourd'hui ils sortent tout faits de nos collèges !

Il est vrai qu'une attribution a si peu de valeur !

Nous avons assisté à des expertises de tableaux, faites par des experts renommés. Les tableaux leurs passaient sous les yeux durant une minute à peine, et ils jetaient du bout des lèvres, d'un ton décisif et magistral, un nom au rédacteur du catalogue ; l'attribution était faite, *certaine* et *immuable* ! Ne voyons-nous pas dans mainte collection sérieuse des œuvres marquées Van der Meire, alors qu'on ne possède absolument rien pour identifier cet artiste ? Nous connaissons encore, à Ixelles, un superbe diptyque attribué à ce maître, sur la foi de l'auteur du catalogue Nieuwenhuis et qui a tous les caractères de Qentin Metsys...

Pourtant, souvent les experts ne sont pas d'accord : Hippocrate dit oui, Galien dit non !

C'est que l'examen auquel se livre un iconophile est plein d'imprévu et qu'on ne peut se faire une opinion qu'après mainte tergiversation, maint retour sur soi-même !

Il y a là, avant tout, une question de sincérité et de bonne foi !

Quand on s'est fait une conviction, encore peut-on être dans l'erreur, lorsque l'on ne trouve pas un texte, une marque pour tirer de l'incertitude.

En général, une attribution est toujours une hypothèse plus ou moins fondée. Nous voyons aujourd'hui le Rembrandt du Pecq, sujet de controverse entre les plus habiles connaisseurs de Paris. Nul n'invoque l'opinion d'un autre, chacun étudie par soi-même, et la question reste irrésolue.

N'avons-nous pas eu, au musée de la Porte de Hal, la légende d'un diptyque en ivoire qui a défrayé pendant longtemps nos chroniqueurs les plus médisants ?

Dans la peinture du moyen âge, et spécialement dans la miniature, l'identité du sujet, des formes, fût-elle absolue, ne doit compter que pour bien peu de chose dans la détermination de l'auteur d'une œuvre.

Pourquoi cela? A cause de la perfection de certaines copies.

La copie, sans être habituelle, était nécessitée parfois par les volontés du commettant, qui voulait une œuvre *pareille à telle autre*. Nous avons traité ce sujet dans un mémoire sur la peinture flamande et son enseignement [1].

Nous sommes en possession d'un tableau du xv^e siècle dont nous avons retrouvé jusqu'à neuf répétitions dans les musées de l'Europe et dont l'édition primitive, due à Van der Weyden, se trouve dans la cathédrale de Bruges.

Le musée de Bruxelles offre de pareils exemples, qui abondent dans la miniature.

Dans la peinture à l'huile, un bon copiste peut imiter l'original d'une façon frappante.

Le procédé à l'eau offre beaucoup plus de difficultés, et les

[1] *Mémoires couronnés de l'Académie de Belgique*, t. XLIV, p. 142. — Voir aussi *Bulletin des commissions royales*. — *Recherches sur les origines de l'art flamand*, p. 50.

superbes reproductions en couleur du Grimani faites dans les meilleures conditions par un artiste vénitien nommé Prodoscini, celles que l'on présente au public pour lui donner le change, à la bibliothèque de Saint-Marc, montrent une telle inexactitude de coloris, en même temps qu'une grande identité de formes et d'aspect, que l'on ne saurait pas plus s'appuyer sur de semblables documents que sur la reproduction photographique du célèbre *Bréviaire*, que l'on trouve dans les bibliothèques.

Car, se fonder sur la photographie est également fort douteux.

Les tableaux de Metsys, à Bruxelles, de Gérard David, à Bruges, le triptyque de Lierre perdent tellement de leur caractère réel par la photographie qu'il est presque impossible de les reconnaître. Aussi, emporter des photographies en voyage ne peut servir que comme renseignements, comme points de repère, non pas comme documents.

Mais ce qui est inappréciable, pour celui qui s'est attaché par une longue étude spéciale aux caractères de couleur, à la facture, au procédé d'un maître, à ses petites imperfections, c'est l'examen comparatif et minutieux de *deux* œuvres certaines.

C'est par les détails seuls, par un travail long et patient, en revoyant plusieurs fois la même œuvre sans laisser distraire son œil par des coloris différents que l'on peut parvenir à découvrir les points de contact ou bien les points inadmissibles.

Et, en ceci, l'archéologue, dont la patience est certainement une des grandes qualités, peut obtenir des résultats sérieux.

Chaque artiste contracte certaines habitudes qui laissent, malgré lui, leur empreinte à des fragments de ses œuvres, et qu'un copiste ne songe même pas à s'assimiler.

Il est donc parfois plus aisé de retrouver des rapports entre deux œuvres originales de composition différente, qu'entre deux œuvres identiques dont l'une est l'exacte copie de l'autre.

Ainsi, on remarque dans toute l'exécution de l'original du Grimani une sorte de monotonie, de régularité qui dénote la main d'un enlumineur passé maître, n'hésitant jamais ni dans la recherche d'un ton, ni dans la touche, qui est toujours ample, grasse et arrondie. Ces caractères et d'autres encore se retrouvent dans le manuscrit d'Horenbout à Vienne. Ils n'existent *point* dans tout ce que nous attribuons à Beninc, qui cherche davantage la finesse

des tons dans ses fonds, qui est parfois plus fort de couleur dans ses costumes, mais qui décèle toujours une réelle maladresse dans les figures.

Il serait imprudent de mêler à ces deux grands noms d'autres même avancés par Vasari ou Guicciardin, tels que ceux de Lancelot et de Gérard de Bruges, tous deux auteurs de grands tableaux très finis, de G. Vrelandt ou d'autres enlumineurs. Il existe, à la vérité, beaucoup d'œuvres estimables de la même époque, mais deux mains adroites et bien différentes dominent tout : Il y a là *deux personnalités bien distinctes*.

La miniature est une source archéologique qui n'est pas assez explorée, non pas pour rechercher un auteur, un nom quelconque, mais bien pour scruter les mœurs, les usages, les détails du costume, de la vie, des professions, de l'architecture intérieure de tout le moyen âge en Flandre.

On nous répondra par les noms de Séré, de Viollet-le-Duc, du bibliophile Jacob, de du Sommerard, du comte de Bastard; tous ces auteurs sont français et se sont surtout occupés de la France. Qu'avons-nous de spécial pour la Belgique ? Le recueil de costumes de Devigne et, çà et là, quelques recherches qui n'ont pas pris naissance dans nos collections de manuscrits, ni même dans nos musées.

Nous le disons hautement : l'archéologie *artistique* de la Flandre est encore à faire !

Évidemment la besogne n'est pas toujours agréable : les bibliothèques n'offrent pas de grandes facilités à ceux qui veulent feuilleter les manuscrits.

Quant aux conservateurs, si bien en situation d'étudier, ils sont souvent accablés sous le poids d'autres travaux et plusieurs se bornent à *conserver* les dépôts confiés à leur garde.

Que connaissons-nous de la vie intime de nos ancêtres, en dehors de certains comptes et des contestations judiciaires de nos dépôts d'archives ?

Et pourtant certains détails trop négligés peuvent amener une découverte.

M. le comte de Nahuys a bien voulu nous faire remarquer qu'il existe sur le Grimani des détails d'armoiries tout à fait microscopiques et que l'on devrait étudier à la loupe, si l'on obtenait l'assentiment du conservateur.

Il y a encore d'autres points obscurs dans ce manuscrit : celui de savoir si l'office liturgique a été réglé par un ecclésiastique italien ou flamand ; si le livre a été écrit avant l'enluminure, en tout ou en partie, en Italie ou en Flandre ; ce qu'indique la lettre B sur le dessin de la Circoncision, lettre que nous traduisons par Busleyden. Si le texte n'a point été copié en Flandre, d'après un modèle provenant de l'Italie ; enfin, comment on trouve *Gregory, pape*, sur le *Gebetbuch* de Marie de Bourgogne, à Dresde, et sur le Grimani : Gregori, pape, l'un de ces livres étant pour ainsi dire l'embryon de l'autre.

Nous ferons remarquer à ce propos qu'il existe à l'étranger de nombreuses œuvres flamandes portant des armoiries, des monogrammes, des inscriptions étranges dont on pourrait obtenir la copie exacte en s'adressant à un archéologue du lieu et dont la signification exercerait utilement la sagacité des héraldistes érudits que possède la Société d'archéologie de Bruxelles.

En se mettant en rapport avec les sociétés régionales d'antiquaires, on pourrait être tenu au courant de tout ce que chaque région possède en fait d'objets d'art flamands.

Nous avons été souvent surpris de rencontrer par hasard dans des départements très explorés des œuvres curieuses absolument ignorées, même dans la localité.

Le fait s'est produit, entre autres, pour les statuettes dont nous avons apporté ici les photographies et qui ont fait partie du monument de Jean Ier, duc de Berry, saccagé en 1793. Récemment, M. de Champeaux s'est occupé de tout un travail de restitution de ce superbe échantillon de la sculpture bourguignonne.

Nous avons perdu en Italie toute une série de signes particuliers notés à la volée ; il nous reste encore quelques croquis que nous soumettons à l'étude des spécialistes.

Nous terminerons cette dissertation, évidemment déjà trop longue, par quelques observations sur la participation des ateliers aux travaux importants de miniature.

Certes, de nombreux manuscrits de deuxième ordre sont les produits d'élèves ou de francs-maîtres secondaires. Mais les maîtres hors ligne se sont toujours réservé les travaux d'art les plus précieux destinés aux Mécènes délicats et raffinés, et n'ont confié à leurs aides que les travaux courants d'imagerie pieuse, d'illus-

tration ordinaire qui faisaient vivre toute l'industrie brugeoise, comme celle d'Utrecht[1].

Comme l'enluminure était un métier dans toute la force du terme, le maître ayant une commande de longue durée s'entendait parfois avec des confrères, mais toujours, pour conserver l'harmonie de l'œuvre, chacun restait alors dans sa spécialité.

Il ne s'associait qu'à un artiste dont le coloris *(chose primordiale en enluminure)* s'accordait avec le sien propre.

Ce même fait se reproduit au XVIe siècle dans l'étoffage des tableaux.

Si Guicciardin et d'autres parlent de l'habileté à manier *le vermillon,* c'est que cette couleur, avec deux au trois autres couleurs vives, formait la base de l'enluminure.

Dans les miniatures les plus estimées, on trouve le sinople, le minium, l'incarnadine, le bleu pour missels ou *tuchlin blau,* la cendre verte, sans mélange et couchés avec art comme l'or des rehauts. — Tel était le métier qu'il fallait apprendre consciencieusement en commençant par l'ornement calligraphique et les lettrines[2], et cette nécessité de produire des teintes vives était la cause principale de la rareté des travaux conçus avec un sentiment d'harmonie dans la couleur.

Mais dans les œuvres de premier ordre, il n'était pas de trop de toutes les ressources du maître pour arriver à un précieux achèvement et il est de toute évidence qu'il y a travaillé seul, ou tout au plus s'est fait aider dans l'ornementation, quand il se réservait les grandes histoires.

Ainsi s'expliquent les trois ans de durée du Bréviaire de Jean Van Battel, la lenteur de celle du Grimani, etc.

Tout ce qui précède se rapporte à la couleur.

Quant à la forme, les enlumineurs, par la patience et la minutie de leur pratique, étaient souvent très embarrassés du contour et de la composition, quand ils n'avaient pas à leur disposition un véritable artiste.

Aussi était-il nécessaire de se rompre longuement à l'exécution décorative de contours, de travaux linéaires ou géométriques, au

[1] Voir la *Peinture flamande et son enseignement.* Mém. couronnés de l'Académie, pp. 103 et 122.

[2] *Mémoires cour. de l'Académie.* t. XLIV, p. 92, 122.

trait, à la plume, avant d'aborder les travaux d'art, et la tête de Christ qui pourrait avoir été tracée par Beninc lui-même sur un revers de page, les figures barbues, hétéroclites de la signature d'autres enlumineurs, les grotesques de J. Scoofs à Malines, en sont la preuve, de même que les dessins au trait mentionnés dans notre mémoire déjà cité [1].

Selon les statuts de Tournai, publiés par M. Pinchart, il était défendu à un maître d'employer pour son usage personnel un élève non apprenti du métier, sauf pour exécuter des dessins. La collaboration d'élèves était donc excessivement rare.

Il y avait d'ailleurs, une foule de sections industrielles ouvertes aux artistes secondaires.

Par exemple, les professions de *leerscrivers*, d'enlumineurs de lisière de drap, de *verlichters met de penne*, *met de pincheele*, d'imprimeurs d'images à l'huile avec or ou argent. Les images coloriées en rouleaux, etc., étaient une industrie indépendante des manuscrits, et quatorze personnes à Bruges, en 1457, en avaient le monopole. Mais tout cela était complètement différent de la miniature d'art qui empruntait cependant des éléments aux procédés de décor ou de détrempe, en même temps qu'elle se servait de couleurs lavées et décantées tirées de la teinture des étoffes, d'encres spéciales, etc. [2].

La correction du dessin devenait d'une importance capitale dans les grandes histoires et cela explique, dans des miniatures coloriées par des maîtres tels que Van Laethem, Vrelandt, l'ami de Memlinc, Horenbout, Beninc, des contours que tout le monde reconnaît à première vue comme appartenant à Memlinc, à David, à Gossart.

La marque de Symon Beninc qui se rapproche fortement de l'une de celles de Hans Memlinc laisse la faculté de supposer que des relations d'apprentissage ont pu exister entre eux, et son nom d'apprenti, qui est raturé sur le livre des peintres, précédant un de ses noms de famille si diversement orthographiés, ferait peut-être utilement l'objet d'un examen attentif.

Il ne me reste, Messieurs, qu'à m'excuser d'avoir abusé de

[1] *Loc. cit.*, pp. 90, 92, 94.

[2] Recherches sur les couleurs employées par les peintres anciens. — *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, 1883.

votre patience pour vous exposer des idées et des faits qui ne sont pas nouveaux pour vous, mais que j'ai cru pouvoir rapprocher sans trop d'inconvénient, dans le but de répéter une fois de plus que l'art et ses procédés les plus délicats ne sont pas dépourvus de tout intérêt dans les problèmes de l'archéologie.

EDGAR BAES.

Ixelles, 9 mars 1890.

# QUESTIONS ET RÉPONSES

(VOIR TABLE DU TOME IV)

## QUESTIONS

### III

**Documents concernant une inscription qui a été faite vers 1768 pour être placée sur la maison du roi (Broodhuis) à Bruxelles**

J'ai trouvé les deux documents que voici aux Archives du royaume, conseil des finances, carton n° 385.

1° Je soussigné, conseiller receveur général des domaines au quartier de Bruxelles, déclare d'avoir reçu par ordre de son Altesse Roiale [1], de Thomas Vander Motten, directeur de la Monnoie de Sa Majesté en cette ville, deux médailles en or, au portrait de Son Altesse Roiale, et deux en or aussi, au portrait de Son Excellence [2] pour par moi être remises à un chartreux qui a fait le projet des inscriptions qui seront placées au Broodthuijs et lui servir de récompence.

Fait à Bruxelles, le 23 janvier 1700 soixante-huit.

*Signé :* F.-J.-D. HANNOSSET.

[1] Charles de Lorraine, gouverneur général de la Belgique (1744-1780).
[2] Son Excellence le ministre plénipotentiaire le comte de Cobenzl (1753-1770).

2° Dans un rapport du conseil des finances, adressé l'année suivante (le 12 janvier 1769) à Charles de Lorraine, le même fait est rappelé :

..... Que les quatre médailles d'or [1], dont deux au portrait de V. A. R. et deux au portrait du ministre plénipotentiaire, ont été remises ensuite des lettres du conseil du 16 janvier de l'année passée (1768) au conseiller receveur général des domaines du quartier de Bruxelles, Hannosset, pour par lui être données au religieux chartreux qui a fait le projet des inscriptions placées au Broodthuijs, afin de lui servir de récompense, comme il conste de la quittance dudit Hannosset, du 23 janvier 1768.

Les 4 médailles avaient, par conséquent, une valeur de 122 florins 8 sous, soit un peu plus de 221 francs de notre monnaie.

La médaille au portrait de Charles de Lorraine était probablement le jeton d'étrennes pour l'année 1768 rappelant un événement de l'année précédente et portant par conséquent le millésime de 1767. Or, ce jeton célébrait l'heureuse guérison de l'impératrice Marie-Thérèse, qui avait échappé à une forte atteinte de petite vérole. Le rétablissement de la santé de notre souveraine fut fêté à Bruxelles, en juin 1767, par des réjouissances publiques. Les inscriptions placées au Broodt-huys ou maison du Roi, ne se rapporteraient-elles pas au retour de la bonne santé de l'impératrice?

Quoique le reçu du receveur général des domaines porte la date du 23 janvier 1768 et qu'il parle d'inscriptions qui seront placées au Broodhuys, il me semble plus difficile d'admettre qu'elles aient eu rapport au séjour que le roi de Danemark fit à Bruxelles en juillet 1768, bien que des fêtes eurent aussi lieu à cette occasion.

Enfin, s'agit-il d'inscriptions temporaires ou permanentes? Peut-être quelqu'un de mes collègues, plus versé que moi dans dans l'histoire de Bruxelles, nous donnera-t-il une explication moins douteuse.

Quant à la médaille au portrait de S. E. le ministre plénipotentiaire, ce ne peut-être, à mon avis, que la pièce gravée par

[1] Chacune de ces 4 médailles d'or avait le poids de deux doubles souverains ; elles valaient donc ensemble 8 doubles souverains, au poids de 2 onces 18 esterlins, à raison de 30 florins 12 sous la pièce.

Jacques Roettiers en 1759, lorsque le comte Charles de Cobenzl fut créé chevalier de la Toison d'or.

G. Cumont.

IV

**Les stalles de l'abbaye d'Averbode**

Ces stalles ont été sculptées en 1672.

Le chroniqueur Van Boterdael, chanoine d'Averbode, qui vivait à la fin du XVIIIe siècle, nous apprend qu'elles ont été exécutées à Anvers, par un sculpteur nommé *Octave Herry*.

Vers cette époque, un nommé *Octave Henry* faisait partie de la gilde de Saint-Luc d'Anvers, mais il porte la dénomination de menuisier.

A-t-on la certitude qu'il soit l'auteur des stalles et ne connaît-on rien de plus sur cet artiste ?

Cam. Goffaerts.

V

**Barnabé Guimard**

Nos confrères français ne connaissent-ils pas de renseignements biographiques sur Barnabé Guimard, le célèbre architecte qui éleva, à Bruxelles, les bâtiments des ministères, des Chambres législatives, de la place Royale, l'église Saint-Jacques (bâtie de 1773 à 1785), les hôtels entourant le Parc, etc., etc.

On sait qu'il résida à Bruxelles de 1765 à 1786. Il serait d'origine française et mort dans les dernières années du XVIIIe siècle (1792?) aux environs de Paris.

C'était, en outre, un dessinateur de grand talent. On connaît plusieurs de ses œuvres dans les collections des Archives générales du royaume, de MM. Mosselman-de Francken, comte Cornet d'Elzius du Chenoy, Procureur, des Archives de la ville de Bruxelles et de la Société centrale d'architecture de Belgique.

Paul Saintenoy.

VI

**Les biens de l'abbaye de Saint-Remi de Reims dans la forêt de Wavre**

Le monastère de Saint-Remi, à Reims, possédait, dit-on, au moyen âge, des biens dans la forêt de Wavre *(Waverwald, nemor*

*Wawir)*, qui entourait alors la ville de Malines. Pourrait-on spécifier quelques-uns de ces biens ? On a lieu de croire que le nom dudit monastère constitue l'étymologie de *Rymenam*, nom d'un village situé là où s'étendait, autrefois, ladite forêt. A défaut de détails précis sur les possessions de Saint-Remi, près de Malines, on s'estimerait déjà heureux d'avoir la certitude que l'abbaye susmentionnée a réellement eu des propriétés dans ces parages.

Y a-t-il des ouvrages qui le constatent ?

T. R.

## VII

### La chronologie des comtes de Charolais.

On attribue aux comtes de Charolais deux écussons, savoir : l'un au lion rampant ordinaire, l'autre au lion *regardant* ou *la teste renversée* (XVIe siècle). Quant aux émaux, on trouve également des versions contradictoires : les armoriaux disent : *champ de gueules, lion d'or ;* mais un texte absolument officiel du XVIe siècle blasonnée : *d'or a ung lyon de gueule, la teste renversée, armé et lampassé d'azur.*

Existe-t-il des ouvrages donnant la chronologie des comtes de Charolais, après Charles-le-Téméraire ? On s'intéresse notamment aux comtes de Charolais du XVIe siècle. Ce titre existait encore au commencement du XVIIIe siècle.

T. R.

## VIII

### Jean Viriot.

Jean Viriot, natif d'Épinal, professeur de rhétorique à Milan, fit imprimer, en 1588, *Dialogus tripartitus de stylo Sendevanii scribendi generibus. Mediolani, tini* (?) 1588, in-12° (titre exact ?). Il mourut à Milan, en août 1596. Les quatre gouverneurs d'Épinal lui firent ériger, dans l'église de leur ville, un monument avec une longue épitaphe française. Trouve-t-on dans l'ouvrage précité, extrêmement rare, à ce qu'il paraît, les vers latins suivants :

*Et rapidos contra flatus fluctusque ruentes.*
*Christicolis solus petra est adamantina Christus.*

Sinon, d'où proviennent-ils ? Quelle corrélation peut-il exister entre eux et ledit personnage ?

Jean Viriot a-t-il publié d'autres livres que celui que je viens de citer ?

T. R.

# REPONSES

QUESTION N° II. — Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles. Tome IV, p. 467.

## Un parallélipipède gravé sur ses six faces et représentant des sujets tirés de l'histoire de saint Bruno.

Au XVII^e et au XVIII^e siècles, on a fait, en France et en Italie, dans les couvents surtout, beaucoup de cadres-reliquaires, avec des bandelettes roulées et plissées de papier de diverses couleurs, à tranches dorées principalement, représentant des ornements plus ou moins variés, des feuillages, des rinceaux, dans lesquels l'habileté de main des religieuses se faisait remarquer.

Ces décorations, dont l'épaisseur varie de $0^m,005$ à $0^m,008$, encadrent généralement un motif principal et plusieurs motifs secondaires, le plus souvent de forme ronde ou ovale. Dans le médaillon central se trouve soit une relique, soit une miniature, soit un médaillon en cire ou en terre, représentant un sujet religieux. Dans l'entourage sont aussi ménagées des parties ovales, circulaires ou en forme de cœur, dans lesquelles on disposait, soit des parcelles de reliques, soit des médaillons en cire blanche et provenant vraisemblablement de cierges bénits, sur lesquels sont empreints les portraits du Christ et de la Vierge, des sujets religieux et des scènes de la vie des saints dont les reliques sont placées dans les autres réserves du cadre-reliquaire. Quelquefois c'est un *Agnus Dei* qui occupe le médaillon central.

Je crois que le bloc de bronze gravé en creux, décrit par M. G. Vallier et sur lequel il a appelé l'attention de la Société d'Archéologie de Bruxelles, a dû servir à la confection de ces médaillons, fabriqués dans une communauté dépendant de l'ordre de Saint-Bruno.

La facilité avec laquelle on obtient des empreintes sur la cire blanche explique comment on pouvait se servir d'une matrice aussi simple que celle dont il est question ici, et avec laquelle il n'était pas nécessaire d'exercer une forte pression. Une fois l'em-

preinte obtenue, on rognait les bords de la cire, encore chaude, afin de donner la forme ovale ou circulaire aux empreintes.

En même temps se comprend la présence des six compositions sur le bloc ; chaque reliquaire renfermant une série de médaillons variés, on obtenait ainsi, avec un seul bloc-matrice, la suite des différents sujets à reproduire.

Telle est, nous paraît-il, l'explication la plus simple de l'emploi du parallélipipède soumis par M. G. Vallier à l'examen de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

Comte de Marsy,
Directeur de la Société française d'Archéologie,
Correspondant de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

*Compiègne, 22 décembre 1890.*

***

QUESTION N° VI. — *Annales*, même vol. p. 118.

## Les biens de l'abbaye de St-Remi de Reims dans la forêt de Wavre.

Monsieur,

Mes confrères de l'Académie de Reims m'ont chargé de faire les recherches que vous leur avez demandées au sujet des biens que l'abbaye de Saint-Remi possédait, au moyen âge, dans la forêt de Wavre. J'ai donc consulté avec soin les archives de cette abbaye, fonds très riche et très considérable que nous avons ici presque au complet. Parmi toutes les collections de documents originaux et de cartulaires que renferme ce dépôt, je n'ai trouvé qu'une seule pièce relative à la question qui vous intéresse. C'est un diplôme de Charlemagne, daté de 812, dont la copie se trouve dans le cartulaire B de l'abbaye de Saint-Remi (XIIIe siècle), p. 108-109. Il n'est point inédit, du reste, et l'historien rémois D. Marlot l'a publié d'après ce cartulaire (*Metropolis Remensis historia*, t. I, p. 321-322).

Par ce diplôme, Charlemagne confirme à l'abbaye de Saint-Remi la possession de la forêt de Wavre : « ..... *regiam forestam Wavram cum omnibus villis que in ea sunt, scilicet Halisca, Milimbrica, et Brunnum, Seuberlara, et Letoina, et Soalena, et Bersela,*

*et Rahisco, et Salsitlo, et Nera et Rimhamna* (sans doute votre village de Rymenam), *et Alon, et Urna, seu Walciteia, et Aldina, et Blarica, Netosa, et Andratina, etiam et Cruptinum, et Urinia..... »*

Je dois dire que ce document paraît un peu suspect, et que l'authenticité en a été fort contestée par divers érudits. Le fait est qu'il n'est point reproduit dans les autres cartulaires de Saint-Remi, et que les inventaires les plus anciens ne font point mention de l'original. D'autre part, la forêt de Wavre n'est citée dans aucune autre pièce. On a des bulles de plusieurs papes du XIIe siècle, confirmant la possession des biens de Saint-Remi, et donnant l'énumération de ces biens, situés en divers évêchés ; il n'y est question d'aucune des localités figurant dans le prétendu diplôme de Charlemagne.

Quoi qu'il en soit, si la Société d'Archéologie de Bruxelles désire avoir une copie de cette pièce, je me ferai un plaisir de la lui communiquer. L'édition de Marlot est très fautive, et les noms de lieux y sont mal transcrits. Ces noms peuvent avoir quelque intérêt pour vous, en supposant même que le diplôme ait été fabriqué postérieurement à l'époque de Charlemagne.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L. Demaison,
archiviste de la ville de Reims.

à Monsieur Paul Saintenoy,
*secrétaire général*
*de la Société d'Archéologie de Bruxelles.*

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

## V.

J. Russell Walker, Architect, Associate of the Royal Institute of British Architects and fellow of the Society of Scotland antiquaries. — Pre-reformation churches in Fife and the Lothians. Vol. I, Fifeshire. Un beau volume in-f°, monographie d'églises, 130 planches, (26 sh.)

Notre savant et éminent confrère, M. J. Russell Walker vient de publier sous ce titre, un ouvrage extrêmement intéressant, consacré uniquement à faire connaître les églises paroissiales, antérieures à la Réforme, du comté de Fife. L'ouvrage s'ouvre par l'église de St-Macgidrin, à Abdie, ancien prieuré de l'abbaye de Lindores, consacrée par l'évêque David de Bernhame, en 1242, et malheureusement fort ruinée par l'incurie inconcevable de nos contemporains, puisqu'on y a dit la messe, le 11 novembre 1827, pour la dernière fois. Ajoutons que la cloche portait le nom d'un fondeur des Pays-Bas :

Joannes Burgerhuys me fecit 1671
Soli Deo Gratia

Elle est aujourd'hui détruite.

L'église d'Aberdour, que nous trouvons plus loin, présente certaines parties datant du XIIe siècle (1178), mais sans caractères très distincts ; ajoutons que certaines pierres portent des marques de tâcherons, et qu'il serait fort intéressant de les comparer avec celles qui ont été

signalées par M. le chevalier da Silva dans le Portugal et par M. Dumuys à la cathédrale de Drontheim en Norwège. Ajoutons, d'après ce dernier, que les marques de tâcherons de cette cathédrale sont analogues à celles de la cathédrale de Neufchâtel et de certaines églises de France.

L'église d'Abernettry nous présente un exemple des « *round towers* », si connues d'Irlande et d'Écosse. Il est triste de voir dans les pages suivantes, les sanctuaires de Carnock, Creich, Crombie, Dalgety, Dunmore, Kilconquhar, Monincail, mutilés affreusement, par la malveillance des hommes, sans qu'on songe à y porter remède.

Dans l'église de Crail, signalons une cloche qui porte l'inscription :

PEETER VAN DEN GHEIN HEFT MIJ
GHEGOTEN INTJAER (M) DCXIIII

On sait que les Van den Gheyn étaient les célèbres fondeurs de cloches de Louvain.

Ils exportaient donc leurs produits jusqu'en Écosse.

L'église qui contient ces cloches est fort intéressante à étudier dans les belles planches que lui consacre M. Russell Walker. Il en est de même pour l'église de Cupar, qui possède un clocher offrant une singulière ressemblance avec la flèche si caractéristique de l'église de Dieghem (Brabant); on sait que celle-ci date du milieu du XVII^e siècle. La flèche de Cupar a été élevée aux frais du Révérend William Scott, en 1620, et au lieu d'être à base carrée, elle est bâtie sur plan oblong.

Signalons, dans l'église de Crombie, la tombe de *Philip, laird of Kippo*, « *mediciner* », mort en 1640, et la jolie église de Dairsie, élevée en 1621 par l'archevêque Spottiswoode ; son campanile est fort curieux.

La tour fortifiée de l'église de S^t-Serf à Dysart, est également fort remarquable. Dysart est mentionnée dans les chartes depuis 874 ; son église date du XIII^e siècle.

A l'église d'Inverkeithing appartiennent également une cloche flamande portant l'inscription :

SOLI DEO GLORIA MICHÆL BURGERHUYS
ME FECIT ANNO 1641

et de très remarquables fonts baptismaux à armoiries.

L'église de S^t-Athernase, à Leuchars, mérite une mention toute particulière pour son abside normande du XII^e siècle, pleine de caractère et fort bien conservée.

Notons-y également d'intéressantes marques de tâcherons.

Pour l'église de la S^te-Trinité, à S^t-Andrews, qui possède une tour ogivale intéressante, mentionnons, d'après M. Russell Walker, le monument de l'archevêque Sharpe, qui, dit-on, *was made in Holland*.

Ne serait-ce pas en Belgique, d'où la Hollande tirait beaucoup de ses pierres ?

Les stalles de cette église aussi ont quelque chose de nos meubles similaires de Flandre au xv^e siècle.

S^t-Andrews possède encore l'église de S^te-Mary-on-the-Hill, qui date du xiii^e siècle et qui est malheureusement détruite presqu'entièrement. — Signalons-y une tombe importante de l'époque romane — l'église de S^t-Regulus, dont nous reparlerons ; celle de S^t-Salvador, — celle-ci très remarquable — et enfin celle de S^t-Léonard.

L'église de S^t-Regulus est capitale pour l'archéologie monumentale écossaise primitive. Sir Gilbert Scott allait jusqu'à l'attribuer au x^e siècle, mais, même en plaçant sa date d'érection au xii^e siècle — ce qui paraît plus probable — ce monument n'en est pas moins fort remarquable.

L'église de S^t-Salvador a, elle aussi, son grand intérêt d'art. Elle date du xv^e siècle et fut fondée en 1456, par l'évêque James Kennedy, dont on y voit le tombeau affreusement mutilé.

Signalons ses fenestrages flamboyants ; ce fait s'observe assez rarement en Angleterre et en Ecosse.

Le magnifique premier volume de l'ouvrage de M. Russell Walker se termine par la monographie de la belle église de S^te-Monance, production du xv^e siècle dont les détails ont leur élégance.

Tel est le livre de notre éminent confrère M. Russell Walker.

Nous souhaitons vivement qu'il fasse bientôt paraître le volume promis sur les Lothians, car ce volume ne peut manquer, comme celui-ci, d'avoir la plus haute importance pour l'archéologie monumentale.

PAUL SAINTENOY.

## VI

LUCIEN MAGNE, architecte. LES VITRAUX DE MONTMORENCY ET D'ECOUEN. Conférence faite à Montmorency. Paris, F. DIDOT, éditeur, 1888, 78 p. in-4°, IX pl., 14 fig. (5 fr.)

Notre excellent confrère, M. Lucien Magne, a publié en ces années dernières, un grand ouvrage sur l'*Œuvre des peintres verriers français*, sur lequel nous appelons la sérieuse attention de nos lecteurs.

Armé par cette précédente étude d'une connaissance étendue du sujet et appelé, à Montmorency même, à parler des belles verrières de l'église paroissiale de cette ville, notre confrère s'est acquitté de sa mission en artiste délicat à saisir les subtiles beautés des œuvres d'art et en archéologue habile à déchiffrer les énigmes du passé.

Ces œuvres datent de ce siècle charmant qui vit en France le règne de François I^er.

Pour les décrire, M. Magne a donné d'abord à son auditoire des détails sur

la famille de Montmorency, dont nos Bruxellois contemporains d'Albe le Cruel, virent le blason d'or à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur, renversé en signe d'infamie, lors de la décapitation de Philippe de Montmorency, (de la branche de Nivelles), comte de Hornes.

En effet, on sait que marié avec Jeanne de Fosseux, Jean II de Montmorency possédait des terres dans notre pays et forma la branche de Mont-

Fig. 1. Psyché offrant des présents à ses sœurs. *(Gravure du Maître au dé).*

morency-Nivelles, dont un des derniers rejetons fut Philippe, devenu par adoption, comte de Hornes.

Mais c'est à la branche des ducs de Montmorency, issue du second mariage de Jean II avec Marguerite d'Orgemont, que nous devons les œuvres d'art dont M. Magne entend parler.

Le chef de cette branche ducale a été Guillaume, fils de Jean II, qui fut un des auteurs de l'avènement de la Renaissance en France. Lui et son fils

Anne bâtirent le château de Chantilly, l'église de Montmorency, l'église et le château d'Ecouen.

M. Magne s'étend en de très intéressants détails historiques sur ces œuvres et les conditions politiques de la France à l'aurore du XVIe siècle.

Après ces préliminaires, notre auteur décrit les verrières de Montmorency qu'il attribue au commencement du XVIe siècle (avant 1524) et qui sont réellement des œuvres trés remarquables.

Fig 2. Vitrail du château de Chantilly, représentant Psyché offrant des présents à ses sœurs.

Qui les a faites ?

Voilà une question dont la réponse est malaisée.

Ce sont, d'après M. Magne, des œuvres qui ont la précision des peintures flamandes, sans que l'extrême finesse des détails nuise à l'effet décoratif de l'ensemble.

Il s'agit ici de six des quatorze vitraux de Montmorency.

Un de ces derniers porte les initiales

E L P

monogramme du fameux Engrand, Le Prince de Beauvais, qui a représenté sur cette verrière, Charles V en St Charles et Adrien d'Utrecht, son précepteur, pape sous le nom d'Adrien VI, en soldat du Christ.

A Ecouen, il n'y a plus que deux ver-

rières donnant les portraits des fils (pl. V) et des filles d'Anne de Montmorency, le grand connétable de France, et de Madeleine de Savoie.

Elles donnent lieu, pour M. Magne, à d'intéressants aperçus, de même que pour les vitraux de Psyché du même château, transportés actuellement à Chantilly.

Cette série de verrières représente la fable de Psyché et de Cupidon,

Fig. 3. Psyché prête à se venger de ses sœurs. *(Gravure du Maître au dé).*

tirée de l'*Ane d'or* d'Apulée. Peintes par notre compatriote Michel Coxie, dont ses contemporains ont fait à tort un *Raphaël flamand* (fig. 2 à 5), ces compositions ont été gravées par le *Maître au dé.*

Le verrier français s'est inspiré de ces gravures.

Ce fait n'est pas rare, d'ailleurs, à partir de la fin du XVIe siècle. C'est ainsi que des gravures de Hans Sébald Beham, de la suite des *Sept planètes*, sont reproduites dans des verrières de l'église de Conches, et que dans cette même église, une gravure du *Maître à l'étoile* a été utilisée de même façon.

Ce fait est fort intéressant à étudier dans les planches que donne M. Magne.

Pl. V. Vitrail dans la chapelle du château de Chantilly, représentant les fils du connétable Anne de Montmorency.

Celui-ci a une excellente méthode de travail, et par les ingénieux rapprochements qu'il a faits entre ces diverses verrières françaises et ces œuvres gravées, il a jeté un jour tout nouveau sur l'histoire des peintres verriers de France.

PAUL SAINTENOY.

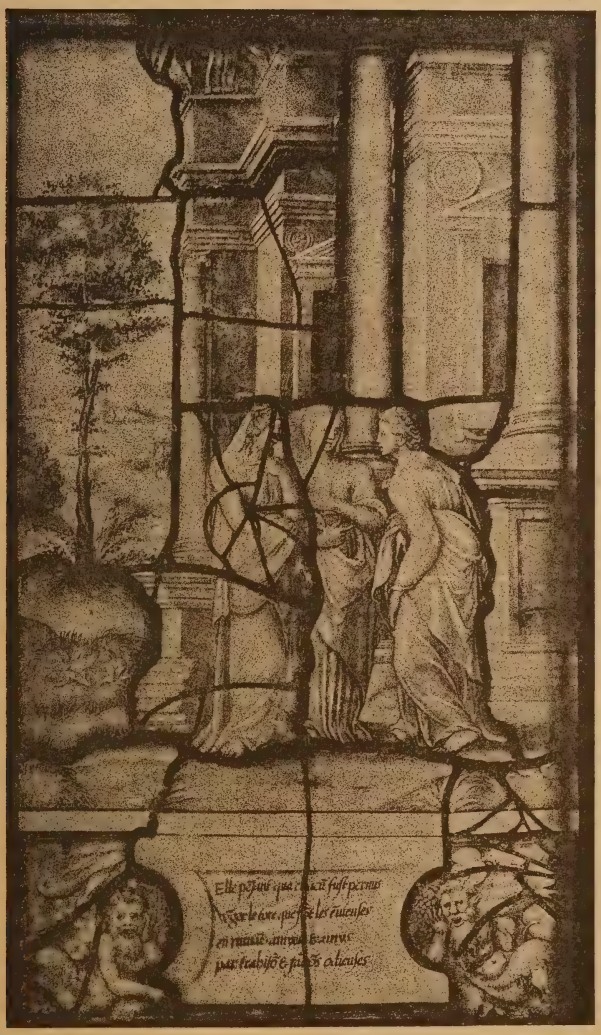

Fig. 4. Vitrail du château de Chantilly, représentant Psyché prête à se venger de ses sœurs.

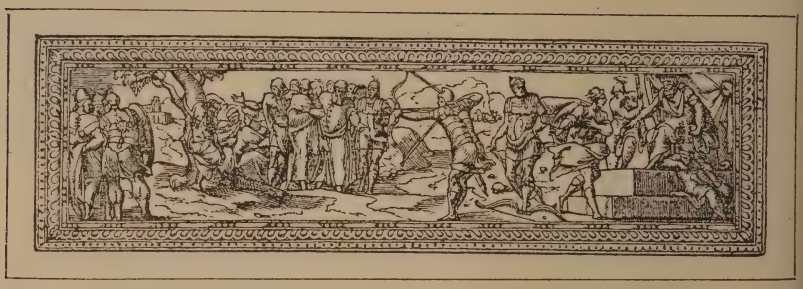

# MÉLANGES [1]

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

## BELGIQUE

### Musée communal de Bruxelles.

La collection du Musée communal de Bruxelles vient de s'enrichir d'une statuette en bronze, exécutée en 1630, par un artiste flamand, le sculpteur Vandenbroek, d'après le *Mannekenpis* de Duquesnoy. C'est un amateur étranger, M. Edward Josephs, qui a fait don à la ville de cette œuvre intéressante, lui offrant également le moule en plâtre ayant

[1] Nous commençons, à partir de ce volume des *Annales*, la publication de *Mélanges archéologiques et historiques*, donnant les dernières nouvelles des Musées, fouilles, découvertes, travaux des sociétés savantes, etc., de façon à renseigner les membres de la Société sur le mouvement archéologique non seulement de Belgique, mais des autres contrées.

Nous espérons, pour remplir complètement ce but, obtenir la collaboration de tous les membres de la Société à cette œuvre si utile. C'est à eux qu'il doit appartenir de rendre ces *Mélanges* aussi intéressants que possible.

Nous avons d'ailleurs pris les mesures nécessaires pour être renseignés promptement. Tous nos soins seront apportés pour vérifier l'exactitude des faits insérés dans cette chronique. Si cependant, dans l'avenir, certaines erreurs inévitables venaient à se glisser dans ces *Mélanges* par l'impossibilité où nous serons de vérifier les affirmations de nos correspondants, la Société laissant entière liberté d'appréciation aux rédacteurs des *Annales*, ne pourra par conséquent, en aucun cas, être rendue responsable des erreurs commises.

*(Note du Comité des publications.)*

servi au coulage de la statuette et la garde-robe du petit bonhomme, comprenant plusieurs costumes de gala aux proportions voulues. Le tout est exposé depuis quelques jours au Musée communal, et le public bruxellois a pu admirer une reproduction, sinon fidèle, au moins très typique, du jeune héros, qui surmonte la petite fontaine de la rue de l'Étuve. Mais il lui a néanmoins préféré l'original, car cette copie, qui se caractérise par une certaine lourdeur du modèle, n'a pas l'expression spirituelle de l'impudique bambin qui lui a servi de modèle.

—

### Musée Royal d'Antiquités de Bruxelles.

Le Musée royal d'antiquités de Bruxelles a reçu récemment une œuvre qui ne manque pas de valeur. L'aimable donateur est un étranger — M. Desmottes, de Paris. Cette œuvre consiste en une statuette en chêne sculpté représentant sainte Marie-Madeleine. D'après M. Destrée, elle appartient incontestablement à l'école de sculpture brabançonne, dont les centres furent Anvers et Bruxelles. Cette statuette est sortie d'un atelier d'artiste bruxellois.

On nous annonce que M. L. Cavens vient de faire également don à ce même Musée d'une importante collection d'objets belgo-romains. Nous y reviendrons dans une prochaine chronique.

★

## GRÈCE

—

### Les fouilles de Mantinée.

Ce n'est pas une très ancienne ville que la Mantinée dont il subsiste encore des ruines à quatorze kilomètres au nord de Tripolitza. Elle date du IVe siècle ; elle occupait la place de la cité primitive, détruite, en 385, par les Lacédémoniens ; mais cela même en rend les débris très intéressants; ils nous apprennent ce qu'était, au temps de Démosthène, l'architecture militaire des Grecs. Dans deux rapports étendus, M. Fougères décrit l'enceinte de la ville, avec ses murs, ses courtines, ses tours de défense, dont le chiffre a été discuté, et qui semblent avoir été au nombre de cent vingt-deux, avec ses portes et leurs couloirs destinés à en rendre l'accès plus difficile aux assaillants ; il examine les édifices qui s'élevaient dans cette enceinte : le théâtre, le palais du Conseil, les portiques de l'Agora, etc. Plusieurs de ces constructions ne peuvent être identifiées avec certitude, mais toutes sont curieuses par la hâte qu'elles dénotent et la médiocre qualité des matériaux qu'on y a fait entrer ; on se trouve

évidemment en présence d'une ville que la politique a subitement relevée de ses ruines et qui n'a ni la solidité ni la beauté lentement acquises d'une cité ancienne.

MM. Fougères et Bérard, ainsi que le dit très justement, dans la *Revue historique* de Paris, M. P. Girard, qui rapporte ces détails, ne manqueront pas de compléter leurs études sur Mantinée et de donner l'exposé complet de leurs recherches.

## ITALIE

### Sépultures de quelques papes du IVe au VIe siècle.

M. le commandeur de Rossi, écrit au *Temps* que M. Geffroy, directeur de l'École française à Rome, a clos, dans cette ville, l'année 1890, par une nouvelle et intéressante découverte.

Les fouilles en cours d'exécution lui ont fait déjà retrouver, au-dessus de la catacombe de sainte Priscilla, sur la *via Salaria*, la basilique de Saint-Sylvestre, les traces de quelques-unes des sépultures des six papes du IVe au VIe siècle, dans cette basilique même, et l'amorce avec les premières marches de l'escalier faisant communiquer la basilique avec la catacombe, c'est-à-dire avec les chambres et la piscine de la riche demeure des *Acilii Glabriones*, livrée aux sépultures chrétiennes, selon M. de Rossi, dès les temps apostoliques.

Dans une de ces conférences devenues célèbres, qu'il donne périodiquement, au nom du *Collegium* des *Cultores martyrum*, M. de Rossi a expliqué le 16 janvier dernier, sur le champ même des ruines, comment se confirmait et se complétait aujourd'hui sa belle découverte d'il y a deux ans, relative aux *Acilii Glabriones*, quels anciens textes avaient autorisé ses inductions et quels vestiges on avait déjà naguère de ce qui restait à découvrir. Malheureusement, la basilique de Saint-Sylvestre a été entièrement rasée et dépouillée, sans doute à la suite des invasions. M. de Rossi n'y a retrouvé jusqu'à présent aucun fragment d'inscription ni aucun marbre sculpté. Les fondations de l'édifice laissent du moins apercevoir dès maintenant, et très visibles, la forme de l'abside, l'emplacement de l'autel et les vestiges d'une ou de deux sépultures des papes.

M. Geffroy annonce, en outre, que de grands et coûteux préparatifs se font au Vatican pour l'installation prochaine d'un musée du moyen âge dans les célèbres appartements Borgia. On y transportera les nombreux tableaux et objets du moyen âge et de la première Renaissance qui sont accumulés aujourd'hui dans les vitrines et armoires du musée chrétien.

## Les Nouveaux Musées de Rome.

Les travaux du plan régulateur de la Ville Éternelle et ceux du Tibre, que l'on exécute actuellement, ont amené et amènent encore des découvertes précieuses, et la moisson est tellement considérable que l'on ne sait plus où déposer toutes ces richesses : le Capitole en est surchargé. Il a fallu créer de nouveaux musées. Le ministère de l'Instruction publique, malgré l'exiguité des fonds dont il dispose, a tenu à donner à toutes ces richesses archéologiques la place qui leur revient, et c'est pour cela qu'il a fondé deux nouveaux musées, l'un dans l'ancienne villa du Pape Jules II, hors la porte du Peuple, et l'autre aux Thermes de Dioclétien, dans cet admirable cloître dessiné par Michel Ange.

L'installation de ces musées, ajoute l'*Italie* du 12 janvier dernier, est toute récente. Le premier est destiné à recueillir les antiquités provenant du Latium avant la civilisation romaine, et que l'on peut appeler musée étrusque ; le second comprend les objets découverts à Rome et aux environs de Rome, et dans lesquels se révèle l'influence de la civilisation grecque.

—

## Découvertes à Rome.

L'*Italie* rapporte que sur l'emplacement où s'élevaient, à Rome, des habitations démolies dernièrement près du pont Saint-Ange, on vient de mettre à jour plusieurs inscriptions très intéressantes gravées sur marbre.

Quelques-unes de ces inscriptions se rapportent aux *ludi sæculares*, célébrés sous l'empereur Auguste, 17 ans avant l'ère chrétienne. D'autres ne remontent qu'à l'époque de Septime Sévère.

Il parait que M. Mommsen, membre d'honneur de notre Société, se chargera de les publier.

— L'*Osservatore romano* annonce que des fouilles vont commencer prochainement au Forum Romain, précisément au point de section de la nouvelle rue Cavour, afin de compléter les travaux de construction des égouts.

On espère, à cette occasion, découvrir les restes ou l'emplacement tout au moins de la basilique Emilienne qui, détruite par un incendie avec le temple de Vesta, fut reconstruite aux frais de la *gens* Emilienne à l'époque d'Auguste.

Cette basilique, d'après les annales du temps, était précédée d'un double portique et sa façade était ornée de magnifiques bas-reliefs.

### Musée national des Thermes de Dioclétien à Rome.

On a déposé dans cette collection récemment formée et ouverte au public, les huit cents monnaies d'or trouvées au Forum, sur l'emplacement de la maison des Vestales, il y a quelques années. Ces monnaies sont presque toutes des rois anglo-saxons du xe siècle. D'après M. de Rossi, ces monnaies constituaient le tribut du denier de Saint-Pierre, venu de l'Angleterre à Rome sous Martin II (942-946), ce qui ferait croire qu'un personnage attaché à la cour du pape demeurait au milieu des ruines abandonnées de la maison des Vestales.

## FRANCE

### Les fouilles de Martres-Tolosane.

De très importantes découvertes de sculptures antiques se poursuivent dans cette commune. Il s'agit d'un nombre considérable de bustes et de statues provenant d'un atelier gallo-romain. Le *Sud-Ouest* et l'*Abeille* de Toulouse renferment à ce sujet d'intéressants détails dans leurs numéros de janvier.

On lit, en effet, dans le *Sud-Ouest :*

Un distingué professeur de notre Faculté vient de faire, à Martres-Tolosane, une découverte qui va mettre en émoi toutes les sociétés savantes de France.

Pour comprendre cette importante découverte, il faut d'abord que nous disions ce que sont Martres-Tolosane et son gisement archéologique. Voici ce qu'en dit notre compatriote, M. Félix Regnault, dans un travail archéologique publié au mois d'août dernier :

Comprise anciennement dans le Comminges et actuellement dans le département de la Haute-Garonne, la localité de Martres-Tolosane contient le gisement archéologique le plus considérable qui ait été signalé dans la région pyrénéenne et même dans tout le sud-ouest de la France. La plupart des marbres qui en proviennent sont conservés au Musée de Toulouse, et l'on en trouve une bonne description dans le catalogue de M. Rosbach.

Les premières découvertes furent faites au xviie siècle ; mais c'est en l'année 1826 que commence la période des fouilles importantes, brusquement interrompues en 1830 et mollement reprises de 1840 à 1843. Depuis lors, il n'a pas été opéré de fouilles à Martres ; mais rien ne prouve, observe avec raison M. Rosbach, que cette mine archéologique soit épuisée.

Comme l'a fait remarquer M. Albert Lebègue, professeur à la Faculté

des lettres de Toulouse, dans une excellente étude sur les monuments antiques de Martres-Tolosane *(Revue des Pyrénées*, année 1889, p. 146-166), certains de ces monuments sont le produit de l'art grec ou romain, tels que la Vénus, l'Auguste, etc.; les autres sont les œuvres originales d'un art local, gallo-romain, peu étudié jusqu'à ce jour : elles sont en marbre du pays, presque toujours en marbre de Sost ou de Saint-Béat.

Les bas-reliefs représentant les travaux d'Hercule sont fort intéressants : la série des bustes d'empereurs est la plus riche que l'on connaisse. Les dieux sont également représentés : Sérapis, Minerve, Jupiter-Ammon, Vulcain, Cybèle, Isis, Diane, etc.

Les deux morceaux les plus remarquables sont la « Vénus des Pyrénées ou Vénus de Martres » et l'Auguste.

La Vénus des Pyrénées est en marbre grec : d'après M. Lacaze, « ce marbre antique est l'objet le plus précieux que possède le Musée de Toulouse. » Selon M. Lebègue, « la Vénus des Pyrénées, en marbre blanc venu de Grèce, paraît être une réplique de la Vénus de Cnide ; même disposition des cheveux et de la coiffure, même physionomie ; seulement c'est une des plus belles répliques que l'on connaisse. »

Félix Regnault concluait ainsi :

Il faut souhaiter que les fouilles soient reprises à Martres-Tolosane ; peut-être nous vaudront-elles de nouveaux trésors, au point de vue de l'histoire et de l'art.

Ces vœux et ces espérances sont aujourd'hui pleinement exaucés.

M. Lebègue, le sympathique et savant professeur à la Faculté des lettres, correspondant du ministère de l'Instruction publique, s'est depuis longtemps attaché spécialement à l'étude de certains fragments provenant de Martres. Il a su attirer de nouveau l'attention du monde scientifique sur l'antique station gallo-romaine, et tout récemment, grâce à une subvention de 3,000 francs accordée par le ministère, il a repris les fouilles sur des *points nouveaux* qui permettront, dans un avenir prochain, d'élucider une question très intéressante pour le pays toulousain.

Sommes-nous en présence, comme le pense M. Lebègue, d'un atelier de sculpture gallo-romaine ? Les découvertes nouvelles, désignées avec un soin minutieux par l'éminent professeur, ne laissent plus de doute sur cette question. Depuis quelques jours, en effet, les fouilles ont mis à jour 96 pièces, dont quelques-unes sont très remarquables.

Parmi les pièces à signaler, il y a huit têtes conservées, en marbre de Saint-Béat, un buste d'empereur, plusieurs bas-reliefs, une fort belle statue de Minerve, plusieurs beaux fragments de statues d'hommes, des chapiteaux, des bas-reliefs de grande et de petite dimension, des poteries, et ce qui démontrerait que l'hypothèse d'un atelier serait vraisemblable, des

socles en marbre tout disposés à recevoir des bustes. Tous ces remarquables débris sont répandus à profusion à trois et quatre mètres de profondeur dans le sol. L'absence complète de fondations ou d'architecture propres aux riches villas romaines favorise l'hypothèse d'un vaste atelier de sculpture ; ce qui le prouve encore, c'est qu'on a trouvé de gros blocs de marbre des Pyrénées qui semblent apportés là pour le travail de sculpture.



## ARABIE

### L'Archéologie Arabique.

Le *Stamboul* du 27 décembre donne d'intéressantes notes sur les conclusions du professeur Sayce, dans la *Contemporary Review*, concernant l'Archéologie arabique.

M. Sayce estime que le professeur Muller s'est trop hâté de faire remonter au dixième ou même au septième siècle avant notre ère les inscriptions de Lihhyan dans l'Arabie du Nord. Il est désormais évident qu'elles ne sont pas antérieures à la chute de l'empire romain. Mais, d'autre part, tout confirme l'opinion émise par le docteur Glaser sur la très haute antiquité du royaume minéen, dans l'Arabie du Sud, et sur la suzeraineté qu'il exerçait dans toute la région, jusqu'aux frontières de l'Egypte et de la Palestine. On ne saurait douter qu'il n'ait précédé le fameux royaume de Saba, lequel engloba les mêmes régions, éleva ses florissantes cités sur les ruines de l'empire de Ma'in et finit par en effacer même le souvenir.

Or, le royaume de Saba était dans tout son lustre à l'époque de Téglat-Phalasar, au huitième siècle avant l'ère présente. Sa juridiction s'étendait jusque dans le Nord, puisque les souverains assyriens entraient en contact avec lui. La visite de la reine de Saba à Salomon reporte les origines de cet empire à une époque encore plus reculée ; si donc on accepte cette visite comme un fait historique et non pas comme une invention des historiens juifs, il faut admettre qu'au dixième siècle avant notre ère le royaume de Saba s'était déjà substitué à celui de Ma'in, lequel avait disparu avec son commerce, sa culture propre, ses villes fortifiées et ses murailles couvertes d'inscriptions.

Le docteur Glaser a démontré que les rois de Saba eurent pour prédécesseurs les makaribs ou « grands prêtres » du pays. Cette succession de la monarchie militaire à la monarchie religieuse est une loi constante dans le monde sémitique. L'Etat assumait d'abord la forme théocratique et il s'écoulait un certain temps avant que le roi et le prêtre fussent deux personnages distincts.

On est présentement en possession des noms de trente-deux rois minéens, et trois de ces noms ont été relevés sur des inscriptions provenant de Teima, dans l'Arabie du Nord, sur la route de Damas et du Sinaï. Ce fait montre que l'autorité de ces souverains s'étendait sur toute la péninsule arabique. Il est confirmé, par l'inscription qu'Halévy a relevée dans l'Arabie méridionale, et qui a été déchiffrée par Hommel et Glates, inscription exprimant la reconnaissance de ses auteurs pour « avoir été sauvés par Attar et d'autres divinités, dans la guerre survenue entre le souverain du Sud et celui du Nord, et avoir pu revenir sains et saufs du milieu de l'Egypte dans leur ville natale de Quaru, lors du conflit entre ce pays (Egypte) et le Mahdi. » Les signataires de cet *ex-voto*, Ammi Tsadiq et Sed, ajoutent qu'ils vivent sous le roi minéen Abiyada Jathi, et qu'ils sont gouverneurs de Tsar, d'Ashur et des provinces en aval de la rivière.

Le professeur Hommel estime que cet Ashur est l'Asshurim de la Bible et Tsar une forteresse fréquemment mentionnée dans les inscriptions égyptiennes comme gardant les approches du pays du côté qui est maintenant la rive arabique du canal de Suez. Dans le Mahdi de l'inscription, le docteur Glaser veut voir Mizzah, le petit-fils d'Esaü. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, l'inscription établit que les princes minéens étaient reconnus jusqu'aux confins de l'Egypte, à une époque qui doit avoir été contemporaine des Hycsos.

L'ensemble des inscriptions montre surabondamment que ces Minéens avaient une littérature, un alphabet qui a très vraisemblablement été l'ancêtre de celui des Phéniciens, et que leurs princes et marchands jouaient dans l'Orient, antérieurement à Salamon, un rôle assez important.

## RUSSIE

### L'architecture russe ancienne.

M. Soultanoff a récemment donné à la Société nationale des architectes de Paris, une conférence dont M. Monmory rend compte comme suit dans la *Semaine des Constructeurs :*

C'est surtout dans les monuments religieux, dit M. Soultanoff, au début de sa conférence, que l'on peut suivre le développement de l'architecture en Russie, l'art moscovite étant d'ailleurs un art essentiellement religieux.

On y distingue trois grandes périodes : dans la première, les influences étrangères, *byzantine* et *romane*, se manifestent ; à la seconde période appartient l'*art russe* proprement dit ; vient ensuite la période *moderne*.

Dès le IVe siècle, le style byzantin s'étendit le long des bords de la mer

Noire, pénétra dans la péninsule Taurique et, de là, dans la Russie slave, où il se maintint avec ses formes originelles aussi longtemps qu'en aucune autre contrée. A ce propos, le conférencier, interprétant de façon ingénieuse un passage de Vitruve, lui trouve une analogie remarquable avec le mode constructif adopté pour les églises grecques. Les quatre colonnes romaines disposées en carré se retrouvent dans le plan byzantin ; la superstructure qui les surmonte est remplacée par le dôme, les plafonds qui recouvrent la galerie de pourtour font place à des voûtes cylindriques.

Laissons à M. Soultanoff le mérite et la responsabilité de ses déductions et signalons l'*église Sainte-Sophie*, à Kiev, comme étant un des spécimens les plus caractéristiques de l'art byzantin en Russie. Ce monument, qui date du XIe siècle, a eu sa façade modifiée au XIIIe ; mais l'abside en est restée, et la décoration intérieure, mosaïques d'émail sur fond d'or, est éminemment byzantine.

A l'influence grecque s'est ajoutée celle venue de l'Occident, l'influence romane, attestée par un édifice remarquable, *l'église de la Transfiguration de Notre Sauveur*, construite au XIVe siècle, à Nowgorod-la-Grande, en Finlande. Le plan en est byzantin, les parties supérieures, ou du moins la toiture, en sont établies sur le mode russe proprement dit ; l'ornementation est romane. A quoi M. Soultanoff attribue-t-il cette dernière influence ? Aux rapports de commerce existant, à cette époque, entre la Finlande et les villes hanséatiques : grâce à ces rapports, les ouvriers allemands étaient venus exercer leur art à Nowgorod.

C'est au XIIe siècle qu'a commencé à s'affirmer la personnalité de l'art russe. Les caractères du style nouveau se manifestent dans la *cathédrale de Saint-Démétrius*, à Vladimir, sur la Kliazma, dans le gouvernement de Vladimir. Le plan du monument est encore byzantin ; mais ce qui est bien russe, c'est la grande hauteur attribuée aux travées de la façade, relativement à leur largeur, les proportions également plus sveltes données au tambour et l'étroitesse des fenêtres, cette dernière condition paraissant imposée par le climat. Il en résulte, pour l'ensemble, une physionomie élancée, qui contraste vivement avec les proportions plus lourdes de l'architecture byzantine ; c'est la prédominance de l'élément vertical sur l'élément horizontal. Dans ce même édifice, la décoration sculptée est lombarde et romane, ce qui s'explique par la participation d'artisans occidentaux, italiens et autres, à l'achèvement de l'œuvre, participation certaine, les annales russes attestant la présence de ces ouvriers.

*
* *

Au XIIIe siècle, un voile de crêpe s'étendit sur toute la Russie ; l'invasion tartare, arrêtée seulement non loin de Nowgorod par les épaisses

forêts marécageuses qui défendaient les abords de cette cité, la couvrit de ruines.

Le siècle suivant vit éclore ce que l'on pourrait appeler une époque de *Renaissance* pour la construction monumentale, et c'est à cette époque que se constitue, en Russie, un art vraiment national. Le développement de cet art se manifeste, notamment, à la fin du xv^e siècle, par l'édification, — sous les ordres de l'architecte italien Fioraventi, — de la *cathédrale de l'Assomption*, et sur le modèle à la fois byzantin et russe fourni par les édifices de Vladimir. Enfin, aux xvi^e et xvii^e siècles, l'architecture originale moscovite atteint son apogée.

*
* *

Les éléments byzantins, musulmans, et surtout les formes tirées de la construction slave en bois, se rencontrent dans les monuments de cette époque. Citons, entre autres, aux environs de Moscou, l'église du village Medwio-Kovo, qui est du xvi^e siècle, ainsi que la *cathédrale de Basile le Bienheureux*, à Moscou même ; la forme alors prédominante est la *pyramide*, surmontée et accompagnée de coupoles *bulbeuses*.

Dans la seconde moitié du xvii^e siècle, les patriarches, désireux de revenir aux traditions purement byzantines, interdisent la forme pyramidale, particulièrement pour le corps même de l'édifice ; cette forme est alors rejetée hors du monument, qui se trouve généralement disposé ainsi qu'il suit : un *plan carré*, couvert par une voûte d'arête ou en arc de cloître et surmonté de cinq coupoles bulbeuses, celle du milieu symbolisant Jésus-Christ, et les autres, plus petites, les quatres évangélistes ; deux *chapelles* attenantes au nord et au sud et couronnées d'une coupole particulière ; trois *absides ;* une *galerie* au pourtour de plan, et en avant, absolument distinct du corps principal, un *clocher* surmonté d'une pyramide à huit pans et d'une coupole en forme de bulbe. *L'église d'Ostankino*, près de Moscou, répond à ces conditions.

*
* *

La décadence arrive avec la fin du xvii^e siècle et le commencement du xviii^e. Les formes générales reproduisent, en pierre ou en brique, celles tirées de l'architecture en bois ; mais l'ornementation, imitée du style baroque, est due à l'influence provenant de Pologne et de l'Allemagne centrale. La chapelle de l'hôtel du comte Chérométief à Moscou, l'église du village *Fili*, aux environs de la même ville, appartiennent à cette époque.

A partir de Pierre-le-Grand, c'est l'art occidental européen qui prédomine, il n'y a plus d'art personnel russe.

★

## PHÉNICIE

On se rappelle sans doute que, pendant le voyage qu'il fit en 1862, en Phénicie, M. Renan découvrit, aux environs de l'ancienne Tyr, au lieu appelé Kabr-Hiram, tombeau de Hiram, un dallage composé d'une cinquantaine de mosaïques provenant d'une ancienne église byzantine.

Déposées au Louvre, dans la salle du manège, ces mosaïques viennent d'être restaurées par M. Guilbert Martin et vont être placées dans la salle qui précède l'escalier Mollien ; mais le Louvre ne possédant pas de salle assez vaste pour que ce dallage, qui se compose de deux travées et d'un motif central relié aux travées par deux dessins importants, puisse être reconstitué dans son intégralité, on a décidé de disposer sur le sol de la salle qui précède l'escalier Mollien, les travées et le motif central ; quant aux deux motifs qui servent de raccordement, ils seront posés le long des murs de la salle.

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

## Séance mensuelle du mardi 7 octobre 1890.

*Présidence de* M. G. Cumont, *vice-président* [1].

La séance est ouverte à 8 heures du soir.

**Correspondance.** — MM. Besier, L. Bouland, C. Goffaerts, le général Henrard et le général Wauvermans remercient pour leur nomination respective comme membres honoraire et effectifs.

Trente-six membres sont présents [2]. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

MM. Van der Linden et De Keyser remercient la Société des félicitations qu'elle leur a adressées à l'occasion de leur nomination dans l'ordre de Léopold.

**Congrès de 1891.** — M. le secrétaire général fait savoir à l'assemblée que le bureau a élaboré un projet provisoire d'organisation, et qu'il a déjà reçu la promesse de participation de la Société centrale d'architecture de Belgique et de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie.

**Excursion.** — M. le secrétaire général propose qu'au lieu de l'excursion à Diest et à Léau, la Société visite les églises de Dieghem, de Saventhem, de Winxele et d'Herent (*Adopté.*)

[1] Prennent place au bureau : MM. Cumont, vice-président ; Combaz et Destrée, conseillers ; P. Saintenoy, secrétaire général ; baron de Loë et de Raadt, secrétaires ; de Schryver, conservateur des collections.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. de Schodt, F. Heetveld, C. Heetveld, de Behault de Dornon, Joly, A. Van der Rit, Poils, Puttaert, E. Catteaux, Lavalette, Schweisthal, L. Titz, Michaux, Petit, Dens, Van Elven, Van der Smissen, Mahy de Proft, Lopez Mendez, Dillens, Nève, van Malderghem, Muls, Delevoy, Coenraets, comte de Nahuys, Paulus et De Keyser.

**Exposition.** — *A.* D'antiquités préhistoriques ou précolombiennes provenant d'anciennes sépultures indiennes de la province d'Antioquia (Colombie), offertes par M. Charles Patin.

*B.* De photographies des monuments visités par le congrès archéologique de France (Corrèze et Lot.)

## Communications.

Le triptyque d'Ambierle, près Roanne. — M. Destrée prend date pour un travail sur le triptyque d'Ambierle, près de Roanne, dont il expose plusieurs photographies.

M. E. Jeannez a cru pouvoir restituer les peintures des Volets à Roger Van der Weyden. Il est de fait que Michel de Changy, qui a légué cette œuvre au prieuré d'Ambierle, avait séjourné à Bruxelles et avait été en relation avec le célèbre artiste.

Quant à la partie plastique du retable, M. Destrée fait observer qu'elle a tous les caractères de la sculpture bruxelloise. Il établit cette assertion au moyen de photographies reproduisant des hauts-reliefs existant au Musée royal d'antiquités et dont la provenance bruxelloise ne peut être mise en doute.

Notre confrère expose aussi des photographies représentant le rétable de Saluce dans son ensemble. M. Destrée, revenant sur une précédente communication, dit qu'on ne peut mettre en doute la provenance bruxelloise de ce monument, car il porte la marque BRUESEL, plusieurs fois répétée. Dès lors, l'objection qui avait été faite en la séance du mois de juin, touchant le peu de fondement de certaines restitutions, tombe d'elle-même.

Le Congrès archéologique de France, Brive (Corrèze). — M. le baron de Loë présente un rapport sur ce Congrès.

Le Congrès archéologique de Liège. — M. P. Saintenoy rend compte de ce Congrès.

Le préhistorique de la Colombie. — Sous ce titre, M. le baron de Loë présente à l'assemblée les objets mentionnés ci-dessus.

Les silex mesviniens datent-ils d'une époque antérieure a l'industrie chelléenne ? — M. P. Saintenoy lit un travail de M. de Munck contenant l'exposé de découvertes récentes et répondant affirmativement à la question.

La séance est levée à 9 3/4 heures.

# LES SILEX MESVINIENS

DATENT-ILS

## d'une époque antérieure à l'industrie acheuléenne?

MESSIEURS,

Notre excellent confrère, M. Rutot, vous ayant exposé déjà l'historique de cette question intéressante [1] qui fit l'objet de longues discussions au Congrès de Liège, je ne vous communiquerai, aujourd'hui, que les résultats de mes observations nouvelles sur les restes de ces industries antiques, ainsi que sur les terrains qui les renferment. Toutefois, afin de ne pas faire double emploi avec le rapport de ce congrès qui relatera surtout des faits géologiques, je ne vous donnerai, ci-après, sous forme de légende accompagnée d'une coupe idéale, que le résumé des observations géologico-archéologiques qu'il m'a été donné de faire, depuis 1889, dans la région d'Havré-Saint-Symphorien-Spiennes, devenue la terre classique de l'archéologie préhistorique hennuyère. Puissent ces quelques lignes répondre

[1] Voir annales de la Soc. d'Archéol. de Brux., t. IV, p. 481.

au vœu qui m'a été exprimé par quelques-uns d'entre vous, désireux de retrouver, dans nos Annales, les traces d'une question importante dans laquelle l'archéologie a tant à voir.

Coupe idéale montrant la superposition des différentes assises du terrain quaternaire de la région d'Havré-Saint-Symphorien-Spiennes.

LÉGENDE :

E. — Sable jaunâtre non stratifié, d'origine éolienne, formant, en certains points du territoire d'Havré, de véritables dunes. Ces sables se trouvent à un même niveau stratigraphique que le limon jaune hesbayen ou terre à brique, développé dans la plus grande partie de la région. J'ai découvert de nombreux silex taillés néolithiques, — percuteurs, *nuclei*, couteaux, haches taillées et polies, racloirs, débris de la taille, etc., ainsi que des antiquités belgo-romaines, — vers la surface du sable éolien et du limon hesbayen de la région d'Havré-Saint-Symphorien-Spiennes.

Quant à l'âge géologique et archéologique de ces sables et limons, il est postérieur à celui des dépôts quaternaires renfermant des restes d'espèces éteintes, tels que le mammouth et le rhinocéros à narines cloisonnées, associés à ceux de l'homme et de l'industrie la plus ancienne que l'on avait signalée jusqu'ici, avec certitude.

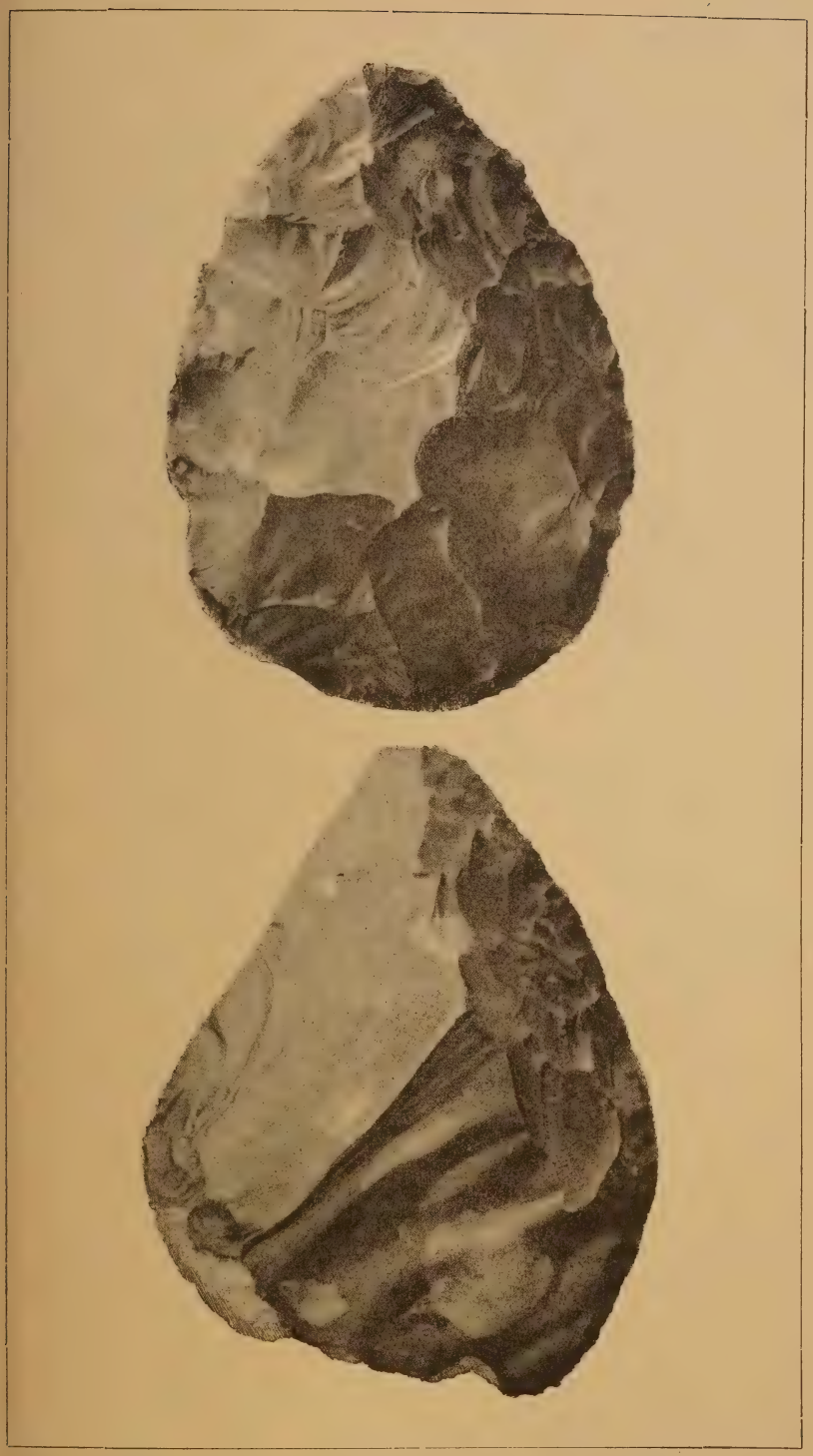

Fig. 1. et Fig. 2. — Silex taillés recueillis dans le dépôt caillouteux D'. — Havré (Champs-Elysées) et Spiennes (exploitations de M. Helin).

D″. — Limon sableux stratifié plus ou moins glauconifère, surtout vers la base.

D′. — Dépôt de cailloux roulés, considéré anciennement comme formant la base du terrain quaternaire. J'ai recueilli à ce niveau des ossements de l'*elephas primigenius*, du *rhinoceros tichorhinus* et du *bos primigenius*, ainsi que des silex taillés des types chelléens et moustériens, admirablement travaillés et attestant une civilisation primitive mais relativement avancée. (fig. 1 et 2.)

C″″. — Sable jaunâtre stratifié.

C‴. — Terre brune, noirâtre, paraissant représenter un ancien sol ; j'y ai recueilli de nombreuses dents d'*equus caballus*.

C″. — Sable gris-verdâtre, glauconifère à linéoles graveleuses et à stratification nettement entre-croisée. Ces sables renferment des silex taillés non roulés, non ébréchés accidentellement et non patinés. La parfaite conservation de ces silex, sur lesquels l'on distingue à peine le lustre qui caractérise presque toujours les échantillons provenant des dépôts caillouteux quaternaires, semble démontrer qu'ils n'ont pas même été charriés avec les sables qui les renferment. Peut-être ont-ils été perdus ou abandonnés par l'homme durant les périodes d'émersion des terrains dans lesquels on les retrouve [1].

C′. — Lentilles de sable gris fin et homogène avec silex taillés semblables à ceux de la couche C″. A en juger par les nombreux échantillons que j'ai recueillis jusqu'ici et classés soigneusement suivant les divers niveaux d'où ils proviennent, les armes et les outils des couches C′ et C″ semblent marquer, au point de vue purement industriel, une transition entre le type mesvinien primitif et grossier et les beaux types chelléens et moustériens.

B. — Dépôt de cailloux fortement roulés et ébréchés, entremêlés de sable gris-verdâtre glauconifère. Nombreux silex taillés du type dit mesvinien : simples éclats à plan de frappe, à concoïde et à esquillement de percussion, éclats à plan de frappe, esquillement et concoïde de percussion en creux et en relief (fig. 3), blocs de silex de forme discoïde et plus ou moins taillés

[1] C'est là une simple hypothèse. De son côté, mon confrère M. Jean Houzeau de Lehaie me fait observer que ces silex non roulés pourraient s'être déposés au fond des eaux quaternaires au-dessus desquelles ils auraient été amenés, soit par des glaçons, soit par des racines d'arbres flottants.

sur deux faces. Cette sorte d'arme ou d'instrument grossier se répète assez souvent et pourrait être considéré comme caractérisant le mesvinien (fig. 4).

Fig. 3. — Éclat allongé ou lame ayant servi à trancher ou à râcler. Nombreux éclatements ou traces d'usage sur les bords tranchants; en haut, vers le plan de frappe, se voient deux concoïdes en creux. La face postérieure non représentée offre un beau concoïde en relief s'étendant à partir du plan de frappe bien apparent jusqu'au bas de la lame. Spiennes (exploitation de M. Hélin).

Tous ces silex, que j'ai recueillis à un niveau stratigraphique bien défini et inférieur à celui du dépôt caillouteux D′, présentent les traces d'un travail des plus rudimentaires. Les masses de forme discoïde elles-mêmes, qui semblent avoir servi à trancher et à frapper pour fracturer, n'annoncent que très vaguement l'apparition de la hache amygdaloïde acheuléenne qui, dans la région explorée, ne s'est jusqu'ici rencontrée que dans la couche D′.

Des découvertes d'ossements permettront peut-être, un jour, de distinguer, au point de vue paléontologique, le Mesvinien du Chelléen. Quoi qu'il en soit, il est un fait bien acquis, me semble-t-il, c'est que, dans les bas niveaux du bassin d'Havré-Saint-Symphorien-Spiennes, il se trouve, sous le dépôt caillouteux à ossements du mammouth et à silex acheuléens et moustériens, des

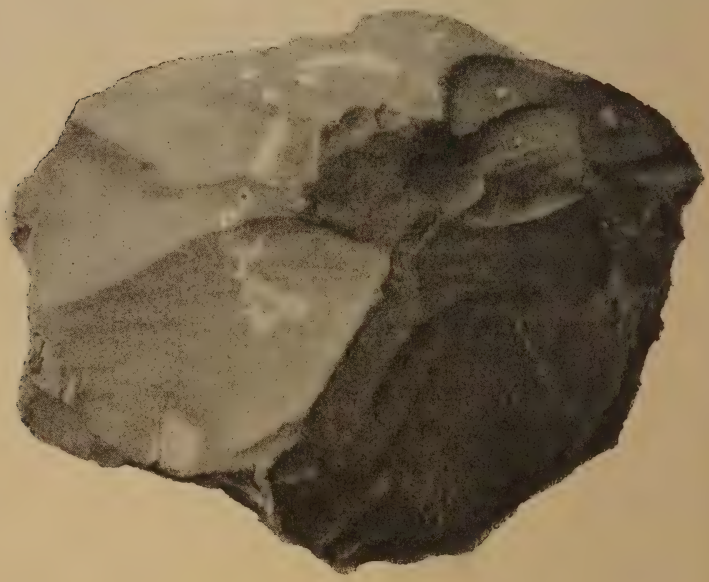

Fig. 4. — Silex taillé de forme discoïde. La face antérieure est presque totalement taillée et ne laisse voir, au centre, qu'une petite partie de la croûte du galet dont il a été fabriqué. Sur la face postérieure non représentée, cette croûte est plus étendue et montre à l'évidence, par sa nature, que le galet dont s'est servi l'homme préhistorique pour la fabrication de son outil provient de la base du Landénien glauconifère marin, resté en place ou remanié à l'époque quaternaire. (Voir dans la coupe et dans la légende : $2^b$ et $2^a$.)

couches stratifiées sableuses et graveleuses, ayant pour base un dépôt caillouteux bien déterminé et ne renfermant que des silex très grossièrement taillés à grands éclats, représentant l'industrie la plus antique et la plus rudimentaire que l'on ait découverte jusqu'ici en Belgique.

A. — Sable vert glauconifère remanié, renfermant des spongiaires altérés, des grains de quartz, des blocs de silex à croûte blanche disséminés dans la masse, ainsi que des silex éclatés et ébréchés accidentellement, plus spécialement vers la base. Ce sont ces silex que l'on avait attribués à l'homme tertiaire. Non seulement j'ai démontré à la Société d'Anthropologie et à la Société d'Archéologie que la couche A n'était pas du Landénien marin [1], mais que les silex qui y ont été découverts offrent des caractères de taille accidentelle inférieurs à ceux observés sur des échantillons qu'il m'a été donné de recueillir dans le lit d'un torrent où des entre-choquements, répétés sur des blocs maintenus au fond de ce lit, avaient produit des éclats à concoïde de percussion, disposés d'un même côté [2].

2b. — Sable vert noirâtre, glauconifère, landénien marin, que j'ai décrit dans un récent travail présenté à la Société belge de géologie [3].

2a. — Conglomérat de galets verdis formant la base du landénien marin.

1c. — Tufeau de Saint-Symphorien.

Le phosphate riche (1b) ne s'est, en général, développé dans la région que sur la craie brune ; toutefois, M. J. Houzeau de Lehaie et moi en avons découvert récemment, disposé en poches, à la surface du tufeau [4].

1a. — Craie brune phosphatée.

***

Il résulte des observations dont je viens de vous donner le résumé sous forme de coupe et de légende que l'on possède main-

[1] *Sur l'âge des silex éclatés et ébréchés recueillis à Havré et Saint-Symphorien dans les sables glauconifères inférieurs au limon stratifié quaternaire.* — Tome VIII du Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles.

[2] *Observations nouvelles sur la taille accidentelle des roches* (résumé). — Tome VIII du bull. de la Soc. d'anth. de Brux.

[3] *Note sur les formations quaternaires et éoliennes des environs de Mons.* — Tome IV du Bull. de la Soc. belge de géologie.

[4] Nous ne serions pas éloigné de croire que ce phosphate, disposé au-dessus du tufeau, doive son origine à la transformation du dépôt de craie brune phosphatée qui se serait effectuée sous l'action des courants à l'époque quaternaire. Les courants de cette époque ont du reste raviné la craie phosphatée que l'on retrouve en place dans le voisinage.

tenant, dans le bassin de Mons, des couches mesviniennes bien définies. « Un mesvinien tangible sur lequel on peut discuter et concentrer les efforts des chercheurs » ainsi que l'a dit M. Rutot dans son remarquable rapport sur les travaux de la première section du Congrès de Liège.

En supposant même que les découvertes futures viennent démontrer que la faune du Mesvinien ne diffère pas de celle du diluvium ou du dépôt caillouteux à silex acheuléens et moustériens, il faudra dans tous les cas admettre que les débris de l'industrie mesvinienne *pure*, ne se retrouvent qu'à un niveau géologique inférieur, et plus ancien, par conséquent, que le dépôt caillouteux, considéré jusqu'ici comme formant la base du quaternaire dans la région de Mons.

En terminant cet exposé, je me fais un devoir de remercier M. Plichart, le sympathique directeur des exploitations de M. Hélin, pour l'obligeance avec laquelle il a facilité mes recherches sur le terrain.

Émile de Munck.

## Séance mensuelle du mardi 4 novembre 1890.

*Présidence de* M. le comte F. VAN DER STRATEN-PONTHOZ, *président* [1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-trois membres sont présents [2].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. (*Adopté.*)

**Correspondance.** — La Commission administrative des Hospices civils d'Ixelles fait connaître qu'elle a transmis à l'administration communale d'Ixelles notre demande au sujet du règlement des frais résultant des fouilles faites à Anderlecht.

M. Van Bastelaer remercie pour les félicitations qui lui ont été adressées à l'occasion de sa promotion dans l'ordre de Léopold.

M. le baron de Loë lit une lettre de M. le comte Goblet d'Alviella, contenant d'intéressants renseignements sur une tombelle dite *Motte de la Belle-Alliance*, située à la limite des communes de Court-Saint-Etienne et de Bousval.

**Dons et envois reçus.** — M. le comte van der Straten-Ponthoz. — Hache à douille de l'époque du bronze, provenant de la Bretagne. (Château de M. le comte de Lambyllie.)

[1] Ont pris place au bureau ; MM. le comte van der Straten-Ponthoz, Destrée, P. Combaz, P. Saintenoy, baron de Loë, de Raadt, Plisnier, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. E. Baes, C.-A. Serrure, vicomte Desmaisières, Puttaert, comte de Nahuys, de Behault de Dornon, Schweisthal, De Proft, Dens, De Passe, Lavalette, Delevoy, Titz, Michaux, Lefèvre, Rutot, De Schodt, Van Havermaet, Lopez Mendez, Nève, Weckesser, G. Saintenoy, Muls, J. Petit, De Beys, Buysschaert, Nicod, Clerbaut, Dillens, Diericx de Ten Hamme, Donny, Ranschyn, Van der Linden et Aubry.

M. Casse. — Plusieurs bombes trouvées dans les fouilles de Nieuport.

M. le comte Goblet d'Alviella. — Photographie, prise par lui, de la *Motte de la Belle-Alliance*.

M. le baron de Loë. — Jeton en bronze destiné à rappeler le Congrès de Brive (Corrèze.)

M. Delevoy. — Un boulet (?) provenant du château de Gaesbeek.

**Elections de membres.** — MM. J. De Becker, G. De Cock-Rutsaert, J. Peeters, L. Schaeken, F. Tihon, L. Van Hassel et H. Van Hoof, sont nommés membres effectifs.

**Exposition.** — Fac-simile d'un reliquaire du XIIe siècle, exécuté par M. Wilmotte (M. Destrée.)

Photographies de Dieghem, Saventhem, Winxele et Herent (nouvelles épreuves de la collection photographique de la Société.)

Miniature exécutée par Simon Boening (1530) (M. Destrée.)

## Communications.

Rapport sur les sondages exécutés au Senéca-berg de Borght-lez-Vilvorde. — M. le baron de Loë communique à l'assemblée le résultat de ceux-ci et conclut à l'opportunité d'y pratiquer des fouilles méthodiques.

Remarques sur l'architecture anglaise du moyen age et de la renaissance. — M. P. Saintenoy donne lecture d'un travail portant ce titre et fait circuler de nombreuses photographies de monuments anglais.

Abandonnons l'art architectural de l'époque saxonne ; ce qui en reste n'est réellement pas assez capital. Nous ne pourrions d'ailleurs, dit-il, en parler avec compétence, n'ayant pas eu occasion d'en voir un spécimen important. Nous ne le regrettons guère, car la *tour d'Earls Barton church* [1], citée comme vestige notable de ces temps reculés, ne présente qu'un exemple d'art de décadence ou plutôt de tâtonnements. Il en est de même de la tour de l'église Saint-Benedict à Cambridge [2] que nous avons vue et qui ne présente d'intéressant qu'un arc [3] d'une construction curieuse, mais grossière, placé sous le clocher. La vieille tour d'église de *Dover-Castle*, qu'il nous a été donné de voir également, est peu importante pour l'histoire de l'art. Elle est attribuée à l'époque romaine, mais fut fondée vraisemblablement par Eadbald, roi de Kent, dans la première moitié du VIIe siècle. (H. Bloxam, *Die Mittelalterliche Kirchen-Baukunst in England*. Leipsick, 1847, p. 54, pl. III.)

Il est pourtant possible que les dévastations commises par les Danois,

[1] S. T. H. Parkes, *Study in Gothic Architecture*. London, Winsor and Newton, 1885, p. 13.

[2] G. M. Humphry. M. D. ; F. R. S. *Guide to Cambridge*. Cambridge, Spalding, 1886, p. 37.

[3] S. T. H. Parkes, *op. cit.*, p. 15.

au IXe siècle, aient fait disparaître des monuments intéressants. Il est en effet rapporté par Bède le Vénérable que des constructeurs étrangers furent appelés au VIIe siècle (680) par l'évêque Benedict, généreux protec-

Cathédrale de Canterbury ; abside (XIIIe s.) [1].

[1] Les clichés de ce résumé nous ont été obligeamment prêtés par L'ÉMULATION, organe de la Société centrale d'Architecture de Belgique ; le travail de M. Saintenoy a été publié *in extenso* par cette revue dans ses numéros 2 et 3, 1891, tome XVI. — E. Lyon-Claesen, éditeur, Bruxelles. (*Note de la Rédaction*).

teur des arts, pour élever des églises en pierre « dans la manière des Romains » (*in the Roman manner*) [1], au monastère de Jarrow [2] et à l'abbaye de Monk-Wearmouth [3].

Cette expression était d'ailleurs commune pour désigner tout ouvrage en maçonnerie, puisqu'au commencement du VIe siècle Cassiodore Ier, ministre de Théodoric, recommande que dans les constructions nouvelles, la splendeur de la *fabrique romaine* ne soit point laissée en oubli; ce qui, d'après les prescriptions du même auteur, s'applique aux constructions en maçonnerie, par opposition, sans doute, à celles en bois [4].

Ces monuments étaient peut-être plus intéressants que les rares vestiges qui nous restent de ces époques reculées.

Cependant, dès lors, l'architecture avait, au pays des Angles, un caractère spécial qui rend les monuments de cet âge très différents de ceux du continent. Cela s'explique d'ailleurs facilement si l'on songe que les Romains n'ont laissé là-bas que peu de monuments importants et que les fragments de sculpture que l'on trouve dans les ruines de ceux-ci sont en nombre minime.

Les artistes anglais du haut moyen âge n'avaient donc pas là d'exemples à imiter, comme c'était le cas de leurs contemporains des contrées plus méridionales ; livrés à eux-mêmes, obligés de puiser dans leurs traditions artistiques, ils produisirent par conséquent des monuments empreints de leur génie propre. C'est ce qui explique le caractère spécial des monuments dits saxons.

Après la conquête (1066), les Normands, qui élevaient des monuments si remarquables dans la vallée de la Seine, apportèrent en Albion une architecture toute formée, sûre d'elle-même, possédant une technique et des formules acquises par une expérience déjà longue de l'art de bâtir.

« Ce ne fut point — dit avec raison M. Vitet dans son excellent mé-
« moire sur *l'art du moyen âge en Angleterre* — par une imitation lente et
« successive que la grande architecture du XIe siècle prit naissance en An-
« gleterre ; ce fut par une véritable transplantation. Les Normands y
« portèrent leurs cathédrales pour ainsi dire toutes bâties, comme Le
« Nôtre plantait sur la terrasse de Marly les grands arbres de la forêt [5]. »

Toutes ces églises normandes, — et elles sont nombreuses, puisque sur

[1] *Ibid.*, p. 12.

[2] A 24 kilomètres N. E. de Durham, patrie de Bède le Vénérable.

[3] A l'embouchure de la Wear, à l'ouest de Sunderland.

[4] Blavignac, *Histoire de l'Architecture sacrée du IVe au Xe siècle, dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion*, Paris, Didron ; 1853, p. 8.

[5] L. Vitet, *Études sur l'histoire de l'art*. Paris, Michel Lévy, 1866. — Deuxième série, p. 271.

vingt-deux cathédrales qu'il y a en Angleterre, quinze conservent des parties considérables de ce style — sont remarquables par un sentiment de grandeur qui se retrouve d'ailleurs dans les églises de Normandie. On dirait que le vainqueur a voulu étonner et saisir les populations anglo-saxonnes par un faste et un luxe grandioses, suivant en cela les traditions

Cathédrale d'Ely ; façade principale (XIIe s.)

des Romains, dont c'était là une des règles de conduite à l'égard des peuples conquis.

Cette ressemblance de la cathédrale anglaise avec sa sœur française n'est pas absolue pourtant, car il s'est produit, après la conquête, un fait prouvé pas mal de fois : le vainqueur apportant son art dans le pays con-

quis, le voit s'imprégner petit à petit de l'art du vaincu. C'est ainsi qu'on peut suivre cette sûre conquête du génie normand par les principes d'art saxon, conquête qui a produit, dès le milieu du XII^e siècle, une école d'art se rapprochant encore de l'art du XII^e siècle des Gaules, mais ayant avec celui-ci des caractères bien autrement tranchés que, par exemple, l'art gothique primitif allemand avec son congénère français.

Prenons un exemple : la façade de la cathédrale d'Ely date de 1174 à 1197 ; comparons-la avec la façade d'une église normande contemporaine, l'église de l'abbaye aux hommes à Caen ou l'église abbatiale de Saint-Georges de Boscherville, et de suite nous suivrons l'énorme marche des constructeurs anglo-normands, dans le sens de la personnalité de leur art.

Tandis que le parti pris général des nefs reste sensiblement le même dans ces édifices, que leurs absides restent hémisphériques, qu'ils sont ornés d'une tour centrale, les élévations deviennent différentes ; à mesure que le Normand de France accuse l'acuité de ses toitures, faisant présager les flèches ogivales, l'Anglo-Normand abaisse les siennes. L'un voulant saisir par la silhouette, l'autre par ses masses. Les façades principales des premiers sont curieuses de sveltesse de ligne, et de tendance verticale qui semble donner une élévation que l'on ne retrouve pas chez l'Anglo-Normand ; ici, au contraire, l'usage de lignes horizontales parallèles dans la conception générale, la répétition horizontale d'éléments semblables alourdit considérablement, mais saisit par l'ampleur et le majestueux de l'ensemble.

Les façades occidentales normandes sont ornées de deux tours couronnées de flèches aiguës ; à Ely, au contraire, une tour unique indique la façade principale.

Les toitures mêmes sont supprimées sur les tours, et, en place de flèches, une terrasse crénelée, munie de meurtrières, semble rappeler aux misères de cette vie, tandis qu'en suivant les lignes des façades françaises, la pensée s'envole vers des régions plus éthérées. C'est là chose étrange que de voir cette même race normande, conquise en France par l'influence méridionale, par le génie des constructeurs de l'Ile de France, tandis qu'en Angleterre, saisis par les races anglo-saxonnes, les descendants des preux compagnons de Guillaume le Bâtard transforment les principes d'art appris sur le continent et parviennent, en moins d'un siècle, à créer un art très personnel et tout aussi impressionnant — s'il est moins correct — que celui qui s'épanouit aux bords fleuris de la Seine, de Mantes à Jumièges.

Cette merveilleuse et maîtresse qualité d'assimilation que possédaient les Normands vient se prouver par un troisième exemple tout aussi frappant. Nous voulons parler des édifices bâtis par les descendants de Guil-

laume de Hauteville et de Robert Guiscard dans leurs conquêtes de l'Italie méridionale et de la Sicile. Certes, dans tous ces monuments, nous donnons une large part au génie des Maures et des artistes grecs — restes des

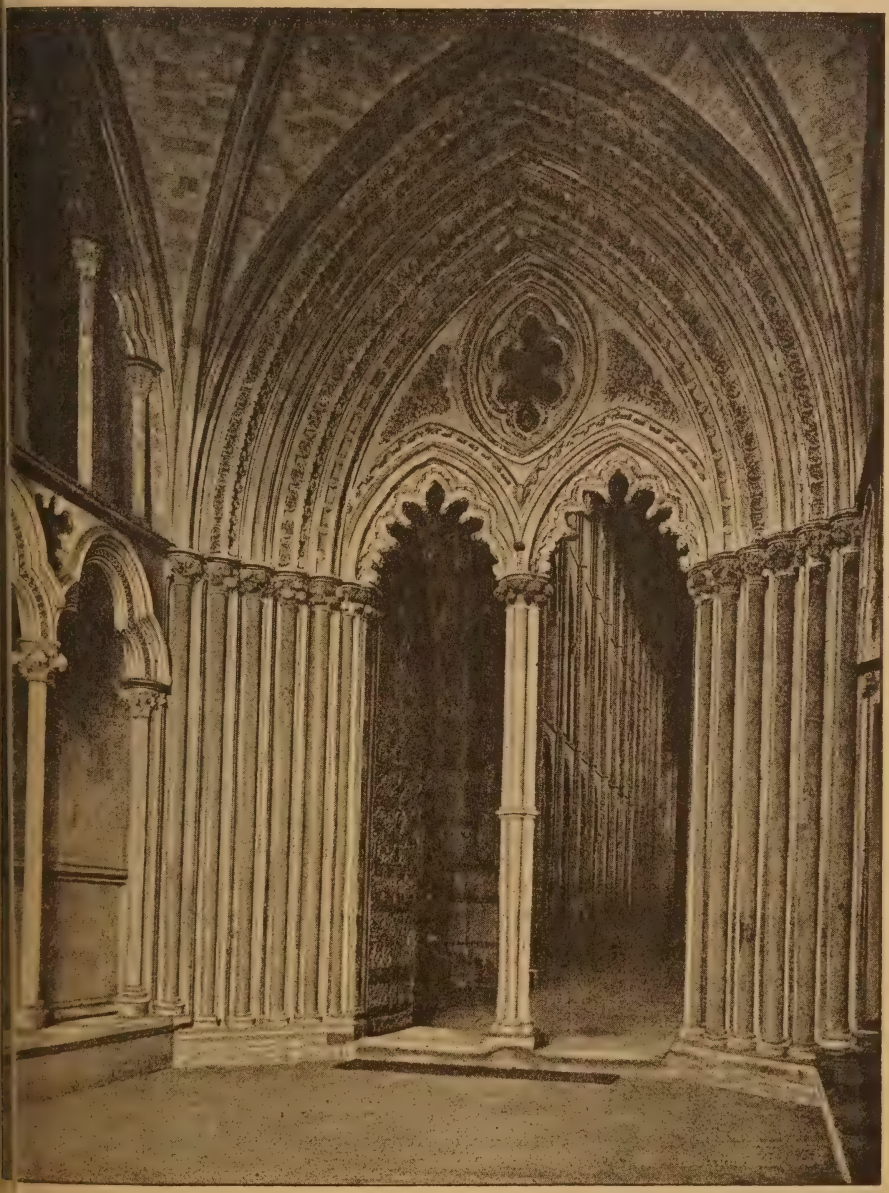

Portail dit de Galilée, à la cathédrale d'Ely, élevée vers 1215.

colonies des Doriens, — mais cela n'empêche pas que les Normands, en s'attribuant ces principes artistiques, surent y imprimer le cachet de leur personnalité. Les monuments bâtis dans les années qui suivirent la conquête de la Sicile ne sont pas les descendants directs de ceux qui sont antérieurs à la descente des Normands dans l'île.

Nous verrons à la naissance du *semi-norman-style* (fin du XII^e siècle), l'architecture anglaise prendre son essor, sûre d'elle-même, et se diversifier encore davantage.

On place la naissance de la forme ogivale en Angleterre sous le règne de HENRI II et de RICHARD I^er, autrement dit Cœur de Lion, soit de 1159 à 1170 [1].

Cela correspond à peu près à la date de fondation de la cathédrale de Canterbury, commencée en 1175 et complétée en 1184 [2].

Cependant ces dates ne sont pas rigoureuses.

On trouve à *Hyde Abbey* des exemples d'ogives qui ne peuvent pas être reportés au delà de 1134 [3]. C'est là un spécimen quelque peu isolé, car il faut aller jusqu'en 1171 pour en retrouver un second dans les voûtes élevées par l'archevêque ROGER, à York [4].

Encore ces exemples sont-ils plutôt de transition, et nous aimons mieux dire — tout en nous rangeant de l'avis de ceux qui prétendent que l'art anglais aurait eu également son ère ogivale, s'il n'y avait pas eu importation étrangère — que le premier édifice bâti réellement d'après les principes gothiques, est l'abside de la cathédrale de Canterbury.

Chose bien compréhensible dans ce pays d'élection des traditions vivaces et fortes, la transition s'opère comme à regret. On retrouve ainsi des ornements romans sur une architecture ogivale, tandis que des moulures gothiques décorent ailleurs des archivoltes en plein cintre.

RAPHAËL et ARTHUR BRANDON ont signalé ce fait à *New-Shoreham Church*, dans le Sussex, *Saint-Peters-Church*, à Orpington, dans le Kent, etc. [5].

L'abside de la cathédrale de Canterbury est franchement française, et le passage de GUILLAUME DE SENS y est très nettement accusé. Il y a imité l'abside de la cathédrale de Sens (s'il n'est pas l'auteur de celle-ci), et quoiqu'il ait eu comme successeur, après cinq années, un maître des œuvres, *William de nom, Anglais de nation, petit de corps, mais probe et habile dans*

[1] S. T. H. PARKES, *Op. cit.*, p. 11.

[2] *Ibid.*, p. 37.

[3] *Scottisch Ecclesiastical Architecture ; presidential address delivered before the Edinburgh Architectural Association.* — Nov. 1886, par Hipp. J. BLANC. F. S. A. SCOT, *The Bristish Architect*, 1886, Dec., p. 642.

[4] *Ibid.*, p. 642.

[5] R. et A. BRANDON, *Analysis of Gothic Architecture.* London, David Boque, 1849, t. I, p. 44.

*toutes sortes d'art*, il est certain que c'est là un art importé totalement, et que WILLIAM l'Anglais n'a fait que suivre les plans de son éminent confrère du continent.

On sent que celui-ci a été gêné dans sa composition, par la nécessité de conserver les murs extérieurs de l'église romane d'Ernulf, et d'asseoir les piliers de sa nef sur ceux de la crypte respectée par l'incendie de 1174.

Cathédrale d'Ely.— Travée de l'abside rebâtie sous l'évêque Northwold, de 1229 à 1254.

Le parti n'est pas franc, surtout dans l'allongement du chœur.

Mais en laissant tout cela de côté, il est indéniable que c'est là un morceau d'architecture française posé en pays britannique et marquant le premier pas d'un art promptement absorbé par le génie propre des Anglo-Normands, qui le transforment et en font le *Early english style*.

Bientôt s'élèvent le *Temple Church* à Londres (1185), le porche de la cathédrale de Durham (1180-1187), le chœur de la cathédrale de Lincoln

(1192-1200), la cathédrale de Salisbury (1220-1258), la façade orientale de la cathédrale de Wells, etc.

D'après Pugin, le type le plus complet de ce style est la cathédrale de Salisbury, que nous venons de citer.

Plus tard, le génie normand absorbe absolument les principes puisés en France, et crée un art entièrement autochtone. La révolution ne s'opère cependant que par transition.

C'est ainsi que *Westminster abbey*, commencée en 1245, *Lincoln cathedral*, terminée en 1305, etc., sont encore influencées par l'art français. Cet art si simple, si élégant, devient compliqué et surabondant. Ses profils si nets se perdent en des détails superflus. La profusion d'ornements, que nous avions également remarquée lors d'une précédente étude sur les cathédrales de Normandie, le manque de « repos » dans la composition, font sentir tous leurs effets. Les réseaux ou fenestrages des verrières se compliquent. L'ogive, si belle et si gracieuse, s'abaisse et tend à former plus tard l'arc parabolique, ou encore l'arc aplati à quatre centres, connu sous le nom d'*arc Tudor*. Les lignes horizontales disparaissent des ensembles, et les verticales dominent. Les chapiteaux sont, souvent, profilés par des moulures unies sans ornements.

A partir du XIVe siècle, l'architecture anglaise est devenue absolument nationale, caractère qu'elle conservera pendant deux siècles.

Le *decorated style*, surtout en honneur sous Édouard II et III, et Richard II (1307 à 1377), et dont nous venons de donner les caractéristiques, eut comme successeur le *perpendicular style*, en usage fort longtemps, puisqu'on en compte des exemples depuis Henri IV (1399) jusqu'à Henri VIII († 1547).

C'est surtout dans ce style que sont bâties les cités universitaires, que nous aurons à étudier par la suite.

Chose fort curieuse en ce pays du brouillard et de la pluie, les nefs sont généralement couvertes par des toitures aplaties comme dans nos contrées, à l'époque romane. Les exemples de toitures aiguës sont rares, et les créneaux dont sont garnis si souvent les chéneaux des édifices, même religieux, présentent ainsi, sur un fond de ciel, la dentelure de leurs merlons.

Cela donne à tous ces monuments une apparence militaire, convenant bien à l'architecture d'un peuple conquérant en pays conquis ; c'est la caractéristique, d'ailleurs, de tout cet art normand, altéré par des croisements anglo-saxons.

Ce qu'on ne trouve que rarement en Angleterre, c'est le style flamboyant.

A partir du XIVe siècle, en effet, la branche anglo-saxonne de la famille normande se sépare totalement du rameau français. La décadence fut

longue, car ce n'est guère avant la seconde moitié du XVIIe siècle que le style classique conquit le sol anglais.

Chapelle de King's College à Cambridge (fin du XVe siècle).

Encore, cette victoire ne devint-elle complète que beaucoup plus tard [1].

Tout au contraire, après le style Tudor (*Florid English*), nous apparaît l'*Elisabetham style*, qui puise largement dans les traditions nationales anglo-normandes, tout en faisant part à l'influence gréco-latine par l'emploi de certaines parties des ordonnances antiques.

Un Italien, le sculpteur PIETRO TORREGIANO, de Florence, est cependant appelé, dès 1512, par Henri VIII, pour faire à Westminster le tombeau d'Henri VII, mais cet exemple reste isolé, bien que TORREGIANO (PETIR TORRYSANY), fît, de 1516 à 1519, un riche dais ou ciborium (*canopy*) ainsi qu'un autel, et en 1518, la tombe de Henri VIII lui-même et de Catherine. Ce dernier monument, un quart plus grand que celui de Henri VII, lui fut payé 2,000 livres sterling, somme énorme pour l'époque [2].

Ce n'est que beaucoup plus tard que GIOVANNI DI PADUA, qui a probablement travaillé à Longleat House [3] et à Holmby, et THÉODORE HAVENS ou HAVENIUS de Clèves, qui fut, dit-on, quoique ce ne soit point prouvé [4], l'architecte de la *Gate of honour* au *Cajus College* de Cambridge, introduisirent réellement la Renaissance en Angleterre.

HAVENIUS travailla à *Cajus College* de 1565 à 1574 et fit, croit-on, le portique mentionné plus haut en cette dernière année.

INIGO JONES avait alors deux ans, puisqu'il était né en 1572. A titre de comparaison, disons que VIGNOLE était mort depuis un an et PALLADIO depuis trois, ainsi que l'a fait justement observer JAMES FERGUSSON [5] pour montrer que la Renaissance a été importée en Angleterre par la tendance générale des esprits à étudier les littératures et l'art de l'antiquité, fait qui est général à toutes les races germaniques.

Cependant, pour adopter une comparaison du même auteur, il y a aussi loin de l'*Iliade* ou même de l'*Enéide* au *Paradis perdu*, que du Parthénon à l'église Saint-Paul [6].

Après avoir bâti sous ELISABETH, Kenilworth, Leicester Castle et des adjonctions à Windsor qui ne sont qu'une *déviation* (le mot est de FERGUSSON) de l'art britannique ne dénotant pas encore l'art de l'avenir, l'école d'architecture anglaise entre dans une nouvelle voie avec INIGO JONES. Celui-ci est né, comme nous l'avons dit, en 1572 et mort en 1652.

[1] FERGUSSON (JAMES), F. R. I. B. A. *History of the modern style of architecture*. London, Murray, 1862.

[2] *Journal of proceedings*, R. I. B. A. 1888, p. 102.

[3] Bâti de 1567 à 1579 (FERGUSSON, *op. cit.*, p. 250).

[4] Si les comptes du collège renseignent le nom de Havenius, ils ne disent point sa part dans la construction.

[5] FERGUSSON, *op. cit.*, p. 242.

[6] *Ibid.*, p. 243.

L'art architectural anglais, confiné depuis la Réforme, dans les travaux civils et privés, puisque le catholicisme avait laissé à l'église anglicane, plus d'églises qu'elle n'en avait besoin, reprend vers cette époque la construction des temples religieux. C'est ainsi qu'on cite, comme un fait extraordinaire, l'érection de *Covent Garden church* à Londres, en 1641, par Inigo Jones.

Après le grand incendie de 1666, Christophe Wren en bâtit en grand nombre, satellites de Saint-Paul, qu'il réédifie également [1].

Avec le règne de Jacques Ier et sous l'influence de ces idées nouvelles naît l'architecture connue sous le nom de *Jacobean style*.

Celui-ci se fait naturellement remarquer par une grande prépondérance des ordres antiques, mais l'architecture anglaise persiste quand même.

Celle-ci triomphe momentanément à la fin du siècle passé, mais avec le *Gothic revival* du commencement de ce siècle, l'architecture anglaise est venue définitivement à une tendance nationale qui l'a conduite aux beaux monuments élevés de nos jours par nos puissants et riches voisins d'outre la mer du Nord.

Wren bâtit Saint-Paul à Londres, la bibliothèque de *Trinity College* (1676), la chapelle de *Pembroke College* à Cambridge (1663), mais il élève à Oxford, l'entrée de *Christ church college* (*Tom Tower*) en gothique.

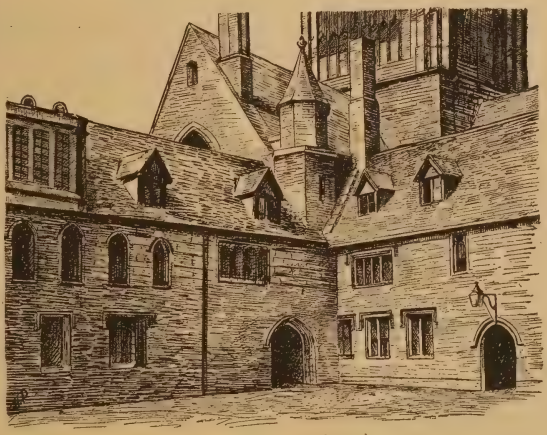

*Merton-College, Oxford.*

Et c'est ainsi que plus tard le *Queen Anne style* nous montre, encore vivaces, les traditions nationales existant côte à côte avec l'école classique.

Pour que l'on puisse mieux se rendre compte de la concordance des divisions principales apportées dans l'architecture du moyen âge, par la science historique anglaise, avec les subdivisions généralement adoptées en France et en Belgique, M. Saintenoy montre le tableau dressé par son confrère M. Lawrence Harvey, dans son article sur *l'architecture anglaise* de la magnifique *Encyclopédie de l'Architecture et de la Construction*, publiée par M. P. Planat. Le voici :

[1] Fergusson, *op. cit.*, p. 246.

## Tableau comparatif des styles en France et en Angleterre

| | France. | | Angleterre. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Roman. | | 950 | | | Style saxon. |
| | 996 Robert le pieux. | | | | |
| | | 1000 | | | |
| | 1033 Henri I. | | | | |
| | | 1050 | | | |
| Transition. | 1060 Philippe I. | | 1066 Guillaume I.<br>1087 Guillaume II.<br>1089 Henri I. | | Style normand. |
| | | 1100 | | | |
| | 1108 Louis VI.<br>1137 Louis VII. | | 1135 Etienne. | Transition. | |
| | | 1150 | | | |
| Gothique primaire. | 1180 Philippe II. | | 1154 Henri II.<br>1189 Richard I.<br>1190 Jean. | | Anglais primaire. |
| | | 1200 | | | |
| | 1223 Louis VIII.<br>1229 Louis IX. | | 1216 Henri II. | 1re époque, lancette simple. | |
| | | 1250 | | | |
| Gothique secondaire. | 1279 Philippe III.<br>1286 Philippe IV. | | 1272 Edouard I. | 2e époque, lancette et colonnette. | |
| | | 1300 | | | |
| | 1316 Philippe V.<br>1322 Charles IV.<br>1328 Philippe VI. | | 1307 Edouard II.<br>1327 Edouard III. | | Anglais décoré. |
| | | 1350 | | | |
| | 1350 Jean II.<br>1364 Charles V.<br>1380 Charles VI. | | 1377 Richard II.<br>1399 Henri IV. | | |
| | | 1400 | | | |
| Gothique tertiaire. | 1422 Charles VII. | | 1413 Henri V.<br>1422 Henri VI. | | Style perpendiculaire ou Tudor. |
| | | 145 | | | |
| | 1461 Louis XI.<br>1485 Charles VIII.<br>1498 Louis XII. | | 1461 Edouard IV.<br>1483 Edouard V.<br>1483 Richard III.<br>1485 Henri VII. | | |
| | | 160 | | | |
| | 1515 François I † 1547. | | 1509 Henri VIII.<br>1547 | | |
| | | 1650 | | | |

Au moyen de ce tableau, on peut facilement se rendre compte de la concordance des styles dans les deux pays.

Le Congrès du Livre, a Anvers. — M. Titz rend compte des travaux de ce Congrès.

Reliques trouvées a l'église paroissiale d'Hastières-Notre-Dame. — M. Dens lit une note sur ces reliques.

Les monnaies légionnaires de Marc-Antoine. — M. Alph. de Schodt, avant de commencer une lecture sur les deniers légionnaires de Marc-Antoine, s'exprime, à peu près, comme suit :

La numismatique de la famille *Antonia* est nombreuse ; elle est, de plus, remarquable non seulement par la variété des sujets mythologiques et historiques, et par les portraits de famille qu'elle représente, mais encore par la réunion des espèces, des modules, poids et valeurs, qu'elle nous a laissés.

Sous ce dernier aspect, elle offre : pour l'or, le *nummus aureus* (25 deniers d'argent) ; pour l'argent, le *denarius*, qui valait dix as, portés ensuite à seize, et le *quinarius*, qui valait la moitié du denier ; plus le *cistophore*, médaillon d'argent ou tétradrachme, de fabrication asiatique, ainsi nommé de son type de la ciste bacchique, d'où s'échappe un serpent (*cista mystica*).

Pour le cuivre, on connaît le sesterce, quart d'un denier d'argent ou pièce de 4 as, et les pièces de 3 as, de 2 as, d'un as et d'un demi-as (*semis*), et, dans cette catégorie, sont classés le médaillon de bronze, le grand, le moyen et le petit bronze. A l'époque de Marc-Antoine, l'as valait près de 6 centimes de notre monnaie.

Les *aurei* de l'époque de la République romaine sont, en général, très rares ; mais la famille Antonia en fournit relativement un bon contingent. Sauf sur quelques deniers des légions et un seul autre, ils font voir tous l'effigie du triumvir, soit qu'ils se rangent dans la famille Antonia exclusivement, soit qu'ils prennent place aussi dans d'autres familles, telles que Barbatia, Clodia, Cocceia, Domitia, Gellia, Julia, Livineia, Munatia, Mussidia et Vibia.

Puis, en ce dernier cas, l'argent et le bronze apparaissent également dans les familles Barbatia, Calpurnia, Cocceia, Domitia, Fonteia, Julia, Junia, Munatia, Oppia, Pinaria, Sempronia, Sepullia, Sosia, Turillia et Ventidia.

On trouve, sur les monnaies d'or, d'argent ou de cuivre, outre l'effigie du triumvir, soit à côté, soit en face de lui ou au revers, les têtes suivantes :

Jules-César (après sa mort) ;

Lépide ;

Octave ;
Fulvie ;
Octavie seule ;
Octavie et Octave ;
Cléopâtre ;
Marc-Antoine, fils, dit Antylle ;
Caius Antonius, frère de Marc-Antoine ;
Lucius Antonius, autre frère.

On voit, en outre, la tête de Fulvie seule sur l'un des deux quinaires mentionnés plus bas, sortis de l'atelier de Lyon, et sur un *aureus* de la ville de *Fulvia*, en Phrygie.

Le Soleil est quelqufois représenté par image ou par symbole sur les monnaies de Marc-Antoine. On y remarque Jupiter-Ammon, qui s'identifie avec le Soleil et dont les cornes figurent, dit-on, les rayons du soleil. Si, d'autre part, on remarque aussi, sur deux quinaires de l'atelier de Lyon, déjà cité, un lion, c'est que cet animal était, en même temps que l'emblème de la force et du courage, qualités maîtresses du triumvir, un symbole du Soleil, divinité pour laquelle Marc-Antoine avait un culte particulier. Il est vrai qu'il adorait, de même, le joyeux Bacchus. Il y a plus, il se faisait passer pour le nouveau Bacchus, et des médailles montrent sa tête ornée de lierre, ou la statue du dieu du vin, posée sur la ciste consacrée. Or, le Bacchus regardé comme fils d'Ammon ne se confondait-il pas avec Osiris « l'unique » (*Neb-er-djer*), dont la manifestation matérielle est le soleil ? D'un autre côté, le lion est évidemment une allusion à son illustre vainqueur, Hercule, le grand ancêtre dont Marc-Antoine prétendait descendre par Anton ou Antéon, fils du héros. Sur un *aureus* d'Antoine, Antéon est représenté couvert d'une peau de lion et assis sur des rochers. Dans la guerre des géants, Bacchus se transforma en lion. Antoine, suivant Pline (VIII, 16, 20), est le premier qui ait attelé des lions à un char, et il se faisait traîner par eux. La ville de Lyon a encore aujourd'hui un lion comme armes parlantes. Les quinaires à son nom ont ceci de remarquable qu'on y lit l'âge du triumvir (40 et 41 ans), chose tout à fait exceptionnelle en numismatique.

On possède aussi de Marc-Antoine des monnaies frappées dans plusieurs colonies grecques (Alexandrie, Aradus, Balanée, le Pont, etc.), et dans des colonies latines (Carthago Nova, Corinthe, Zacynthe, Parium, etc.)

M. de Schodt fait ensuite sa lecture sur les deniers légionnaires. Ce n'est, dit-il, qu'un extrait du Catalogue commenté et raisonné, qu'il prépare de la collection de monnaies consulaires, donnée à l'État par feu M. Émile de Meester de Ravestein. Voici, en résumé, ce que contient cette lecture :

Il s'agit de monnaies que le triumvir a fait frapper pour la solde de ses

troupes, qu'il affectionnait beaucoup. Ces pièces ont, probablement, été émises en l'an de Rome 722 (avant J.-C. 32) et au commencement de 723 (33), pendant les préparatifs de la guerre qui se termina, entre Antoine et Octave, à Actium, et qui valut au second l'empire du monde romain.

Les deniers ordinaires se décrivent comme il suit :

ANT. AVG. III. VIR. R. C. P. (*Antonius, augur triumvir reipublicæ constituendæ*). Galère prétorienne à la voile.

Rev. LEG. PRI (*legionis primæ*). Aigle entre deux enseignes militaires.

Les types font allusion, d'une part, aux forces terrestres, et, d'autre part, aux forces maritimes de Marc-Antoine.

Ici la numismatique vient suppléer à l'histoire, trop avare sur le sujet. Elle nous apprend qu'Antoine était à la tête de trente légions. Ajoutons, à ce chiffre, les cohortes prétoriennes et les courriers appelés *speculatores,* qui ont eu leurs monnaies spéciales.

Chaque pièce ordinaire est marquée d'un nombre (PRI, II, III, etc. jusqu'à XXX). On trouve deux fois les légions 4 (IIII et IV), 9 (VIIII et IX), 12 (XII et XII *antiquæ*), 14 (XIIII et XIV), 17 (XVII et XVII *classicæ*) et 19 (XVIIII et XIX), et trois fois la 18e légion (XVIII, XVIII *Libycæ*, XIIX). Un denier de *Scarpus* (famille *Pinaria*), lieutenant d'Antoine dans la Cyrénaïque, frappé au nom de celui-ci et portant l'effigie de Jupiter-Ammon, indique la légion VIII sous l'aigle légionnaire.

Il existe des légionnaires d'Antoine une grande quantité de pièces fourrées.

Quant aux monnaies d'or de ses légions, on n'en connaît que quatre (légions IV, VI, XIV et XIX).

Il existe également, pour la légion VI, un denier restitué par Marc-Aurèle et Lucius Verus.

Le musée Correr possède de la légion XIV une variété en argent, offrant, au droit, sous la galère, les lettres XZ., et au revers, dans le champ, la lettre X.

Enfin, plusieurs deniers légionnaires ont la contremarque de l'empereur Vespasien IMP VES, rarement VES. (*leg.* IIII, VIIII, XII, XX, etc.)

LES SERMENTS DE NOS VIEUX ARCHITECTES. — M. de Raadt résume un travail de M. Jassin, portant ce titre.

M. Destrée croit à ce propos que M. Van Even, l'archiviste de la ville de Louvain, a publié également un serment de Mathieu de Layens.

## Communications diverses.

LA VILLA REGIA DE BLADEL. — L'ordre du jour étant épuisé, M. de Raadt analyse un travail du Rév. M. Welvaarts, prieur-archiviste de

l'abbaye de Postel, à ce sujet, et présente quelques observations sur les conclusions de ce mémoire [1] concernant la résidence des rois francs à Bladel (Campine.)

Statue de sainte Marie-Madeleine. — M. Destrée fait circuler une gravure d'une statue que M. Aimé Desmottes, le collectionneur parisien si connu, vient d'offrir à notre Musée national.

Cette statue, qui a 60 centimètres de hauteur, représente sainte Marie-Madeleine. Elle porte deux marques : le *maillet* à peine visible, poinçon restitué naguère par notre confrère aux imagiers bruxellois, et une feuille, poinçon propre au maître malheureusement anonyme, et a dû être polychromée autrefois. C'est un spécimen de la sculpture en bois de l'école de Bruxelles, fin du xv^e siècle.

Parlant ensuite de la dispersion des œuvres de nos artistes, M. le comte van der Straten-Ponthoz dit qu'il a découvert en France, chez M. le duc d'Audiffret-Pasquier, un rétable en bois qui proviendrait de l'église Saint-Bavon de Gand.

Miniature de Simon Benning. — M. Destrée montre une miniature représentant Jésus-Christ attaché sur la croix et exécutée en 1530 par Simon Benning, enlumineur demeurant à Bruges, pour orner le missel appartenant à la chapelle de l'ancien magistrat de Dixmude. Notre confrère fait ressortir les mérites de cette intéressante production, qui a conservé tout son éclat. Le paysage se recommande par beaucoup de finesse et d'observation de la nature.

Reliquaire de l'église saint Servais a Maestricht. — M. Destrée soumet à l'assistance le beau fac-simile d'un reliquaire en cuivre doré gravé, repoussé et cisaillé, dû à M. Wilmotte. Cet habile praticien exécute pour la fabrique de l'église collégiale de Saint-Servais, à Maestricht, la reproduction de quatre reliquaires qui faisaient partie autrefois du trésor de cette église.

Dans un moment de gêne ou d'aberration, ces précieux monuments du xii^e siècle avaient été vendus à un marchand, lequel les avait cédés au prince Soltikoff. Lors de la dispersion des collections du célèbre amateur, l'État belge s'en rendit acquéreur dans d'excellentes conditions.

L'imitation des émaux anciens présente d'extrêmes difficultés et réclame de la part de l'artiste qui se livre à cette ingrate besogne autant de patience que de talent d'observation. M. Wilmotte, d'après M. Destrée, a réussi à recouvrer la palette des anciens, mais, jaloux d'assurer la durée à son travail, il ne craint pas de le soumettre à de redoutables épreuves. Il

[1] Th.-Ign. Welvaarts,
(*Dietsche Warande*, 1890.)

n'arrête un ton qu'après lui avait fait subir un bain prolongé dans l'acide sulfurique. Si l'émail sort intact de ce milieu délétère, il conservera indéfiniment son état natif. Seuls les chimistes apprécieront ce qu'il faut d'énergie et de travail pour user d'un procédé aussi vigoureux.

Il y aurait beaucoup à dire au sujet de la fabrication frelatée des émaux. M. Wilmotte pourra se vanter, pour sa part, de n'avoir jamais eu recours à des expédients, lesquels ne sont malheureusement que trop en vogue.

On ne saurait jamais assez encourager l'emploi des émaux exécutés honnêtement et avec un goût prouvé. En procédant ainsi, on assure aux œuvres, dit en terminant M. Destrée, une valeur considérable en leur conservant leur éclat d'une façon indélébile.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES

# LA PIERRE TOMBALE

## DE LAURENT LE BLANC

GRAND ONCLE DE

LOUISE-FRANÇOISE DE LA BAUME-LE BLANC, DUCHESSE DE LA VALLIÈRE

A L'ÉGLISE DE NIEUPORT.

Il y a quatre ans, je venais de rentrer en Belgique, après avoir été dans la Touraine, le Berry, l'Orléanais et le Blésois, étudier les délicates productions de la Renaissance française, lorsque passant par Nieuport, je remarquai, sur un des contreforts de l'église, à côté du baptistère, une pierre tombale du commencement du XVII^e^ siècle dont il me paraît curieux de m'occuper plus amplement.

Il s'agit de la sépulture *d'un gentilhomme francoys du pays de Tourayne, Laurens Leblanc, escuyer, sieur de la Gasserye, lequel estant de retour d'Espagne et désireux de cognoistre les mœurs des nations etrangeres affin de ce rendre plus capable de servir le Roy son Souverain Seigneur, ce seroyt acheminé en Flandres près Monsieur de*

*Laboderye, embassadeur pour Sa Majesté près les Archiducs* [*Albert et Isabelle*] [1].

Ce gentilhomme tourangeau avait fait au commencement du XVII^e siècle, l'inverse de ce que je venais de faire !

Il était venu étudier nos contrées du nord, tandis que je venais de visiter en « désireux de cognoistre les architectures estrangères, » ces belles contrées tourangelles.

C'est du moins ce qu'on peut conclure de son épitaphe.

La dalle funéraire mesure 0,83^m de largeur sur 1,03^m de hauteur et est taillée dans une tranche de pierre bleue (petit granit). On suppose qu'elle a été posée à sa place actuelle au commencement de notre siècle, lorsque l'église subit de nombreux et regrettables changements intérieurs.

L'épitaphe est entourée d'un cartouche ovale qui dénote encore le XVI^e siècle, bien que les enroulements du cuir perdent déjà de leur fermeté.

M. Jules Lair blasonne à tort l'écu des Le Blanc, coupé de gueules et d'or au lion léopardé d'argent et de sable. Le sculpteur — semblerait avoir fait erreur en sculptant l'écu des Le Blanc placé au-dessus de l'épithaphe *coupé de gueules sur or, au léopard lionné d'argent et de sable de l'un en l'autre, sommé d'un heaume avec ses lambrequins*, mais il n'en est rien.

Relevons à ce propos une autre erreur de Rietstap celle-là, qui dans son *Armorial général*, I, p. 211, 2^e édition, blasonne les armes des Le Blanc en disant :

« *Coupé de gueules sur or au lion de l'un en l'autre.* »

Ainsi que veut bien me le faire observer mon savant confrère, M. le Comte M. de Nahuys, cet auteur aurait-il décrit ces armoiries d'après des données inexactes et pris ainsi le léopard lionné pour un lion ?

Dans l'église d'Avendre, sur une clef de voûte et sur un vitrail, on trouvait les armoiries des Le Blanc. Celles-ci sont blasonnées comme suit par l'Hermite Souliers : *Léopard rampant la moitié en iour (sic) et l'autre moitié en sable, posé en champ de gueulle (sic) et or*. Léopard rampant doit être pris ici pour léopard lionné.

[1] Nous devons ce texte à l'obligeance de MM. l'abbé J. De Lescluze et de l'architecte Henri Bogaert.

M. Jules Lair, ancien élève de l'Ecole des chartes, dans son bel ouvrage sur Louise de La Vallière *et la jeunesse de* Louis XIV, (Paris, Plon, 1881, un vol. in-octavo, p. 422), donne des détails intéressants sur les armoiries des La Baume Le Blanc de la Vallière. Nous nous permettons de les insérer ici, car ils prouvent que de nombreuses erreurs ont été commises sur cette question que nous soumettons pour la résoudre à de plus compétents que nous :

« L'Hermite-Souliers, dans son *Armorial général de la province* « *de Tours* (p. 335), décrit ainsi les armes de Melle de la Vallière :

« Écu coupé de gueules et d'or au lion léopardé coupé d'argent « et de sable, en support deux lévriers d'argent accolés de gueules « et cloués d'or.

« Le P. Anselme (*Hist. gén.*, v. p. 474) varie quant à la dispo- « sition : coupé d'or et de gueules au lion léopardé coupé d'argent « et de sable.

Il y a là faute évidente, il faudrait au moins : coupé d'or et d'argent.

« *L'État de la France pour 1669* donne en description et en « dessin un écu coupé d'or et de gueules au lion coupé de sable « et d'argent.

« Le portrait édité par Bertrand avant 1673 montre un écu coupé « d'azur et d'or. Le lion n'est pas assez bien gravé pour qu'on « puisse reconnaître les marques héraldiques. »

« Evidemment, *l'azur* était une indication erronée. Larmessin « éditant ce même portrait un peu plus tard, corrigea cette faute « et substitua les gueules à l'azur. Le lion est d'argent et de « sable [1].

« Les armes peintes sur le portrait gravé par G. Edelinck pré- « sentent la faute qu'on a relevée plus haut : coupé d'azur et « d'or.

« Même erreur dans les armes des portraits en religieuse édités « par la veuve Moncornet et par Sevin en 1683. »

« Le portrait gravé par Chaulet, d'après celui d'Edelinck, n'a « pas reproduit la faute commise par son modèle : l'écu est coupé « de gueules et d'or au lion léopardé d'argent et de sable. »

[1] Le portrait placé dans un ovale porte pour épigraphe : Lovise Françoise de la Baume Le Blanc, duchesse de La Vallière, — à Paris chez P. Bertrand, rue Saint-Jacques, à la Pôme (sic) d'or Près Saint Séverin, avec privil. du Roy.

Mais revenons à notre pierre tombale, tout en faisant observer qu'il nous semble que dans ces descriptions, lion léopardé doit être pris pour léopard lionné.

Pour le moment, elle est assez bien conservée, quoiqu'elle soit exposée aux intempéries ; les lettres commencent pourtant à s'effacer, car l'endroit où elle se trouve la met fort à la portée des brutalités des gamins qui jouent sur la place et qu'on rencontre constamment aux abords de l'église.

Elle mériterait assurément d'être placée — ceci soit dit entre parenthèses — dans un endroit où sa conservation fût assurée et je me permets d'insister auprès des administrations compétentes pour faire cesser cet état de choses.

Il existe un manuscrit en la possession de Mme Vve Fr. Dejaegher qui donne toutes les épitaphes de l'église de Nieuport de 1413 à 1780. Au moyen de ce document et par le témoignage du père Anselme, on pourrait replacer la pierre tumulaire à son ancien emplacement, c'est-à-dire, dans la chapelle de Notre-Dame.

Nous souhaitons donc que le transfert se fasse sans tarder.

Notre éminent confrère, M. Léon Palustre, directeur honoraire de la Société française d'Archéologie, a bien voulu me signaler une fondation de messe [1] à l'intention de Laurent Le Blanc, dans l'église de Reugny, édifice [2] des XIIe et XVe siècles, agrandi et réparé par les seigneurs de la Vallière au commencement du XVIIe siècle.

Laurent II Le Blanc était fils de Laurent Le Blanc, chevalier, seigneur de la Roche, seigneur de la Vallière, Reugny, de la Gasserie, Orfeuil, baron de la Maison Fort, etc., qui possédait la seigneurie de la Gasserie [3] dans la commune d'Auzouer, voisine de celle de Reugny, d'où dépend le château de la Vallière [4].

[1] Renseignée dans l'ouvrage du P. Anselme, p. 490.

[2] A 7 ou 8 kil. de Monnaie. 1237 h. possède outre son église un pavillon (XVe s.), reste du château de la Vallière, berceau de la famille *(A. Joanne)*. Ces restes du château sont décrits par M. Jules Lair dans son ouvrage sur Mademoiselle de la Vallière.

[3] Le P. Anselme le fait en outre seigneur de Choisy et de la Vallière.

[4] Il nous a été impossible jusqu'à présent de trouver la date de la naissance de Laurent Le Blanc, ni de vérifier par son acte de décès, la date exacte de sa mort. Les anciens registres paroissiaux de Nieuport, ainsi que veut bien me l'écrire M. de Roo,

Ce dernier château était la propriété des Le Blanc, ancêtres de la douce recluse des carmélites de Chaillot, Louise-Françoise de la Baume Le Blanc, duchesse de la Vallière, fille d'honneur d'Henriette d'Orléans, maîtresse du Roi Louis XIV et petite-nièce de Laurent Le Blanc dont nous nous occupons.

Mais il est bon pour établir ce détail, de rechercher quelques détails généalogiques sur cette famille.

Les Le Blanc sont, paraît-il, originaires du Bourbonnais, et seraient venus ensuite en Touraine.

Ce n'est réellement qu'à partir du xiv^e siècle que les généalogistes, le *P. Anselme* [1], le *chevalier de l'Hermitte-Souliers* [2] et *Aubert de la Chesnaie-Desbois* [3] donnent des détails paraissant plus certains.

Rapportons, d'après eux, quelques particularités sur les ascendants et les descendants les plus directs de notre personnage.

Perrin Le Blanc, *seigneur de la Baume,* qualifié *capitaine des châteaux d'Avendre et de Chaudesaignes* (Cantal), dans un titre de 1487, a laissé de son mariage avec Jeanne d'Autour, cinq fils, dont l'aîné a constitué la branche aînée des Le Blanc qui s'est éteinte au commencement du xvii^e siècle.

Nous ne nous en occuperons pas, car notre personnage appartient à la lignée cadette.

Commençons cette dernière par :

I. Jean Le Blanc, 4^e du nom, *chevalier, seigneur de la Vallière, Reugny, Orfeuille, etc., baron de la Maison-Fort, maistre d'hôtel du roi Henri II et de la reine Catherine de Médicis, général des finances de la province de Touraine,* etc.

Il décéda sans enfants de son mariage, fait le 20 juin 1569, avec Charlotte Adam, l'une des filles d'honneur de la reine Catherine et fille de Jacques Adam, *chevalier, seigneur de la Gasserie,*

l'honorable bourgmestre de cette ville, en date du 11 février 1890, ne remontent, pour ce qui concerne les décès, qu'à l'année 1646. Laurent Le Blanc devait être peu âgé au moment de sa mort, puisque lors du partage de ses biens, en 1607, son frère puîné venait d'avoir sa majorité et que le cadet ne l'avait pas encore. (P. Anselme, *op. cit.*)

[1] *Histoire généalogique et chronologique de la Maison Royale de France, etc.*, par le P. Anselme. Paris, 1726-1733.

[2] *Inventaire de l'histoire généalogique de la noblesse de Touraine et pays circonvoisins*, par le chevalier de l'Hermitte-Souliers. Paris, mdlxix.

[3] *Dictionnaire de la noblesse*, par de la Chesnaye-Desbois. Paris, 1770-1786.

maître d'hôtel de la dite Reine, et d'Anne le Clerc, sa première femme.

II. Laurent Le Blanc, *chevalier, seigneur de la Roche,* frère puiné du précédent, dont il reçut les biens en héritage et parmi ces derniers : *la seigneurie de la Vallière ;* épousa le 13 août 1577, Marie Adam, morte le 5 septembre 1607 [1].

De ce mariage sont issus :

*a)* Notre personnage Laurent Le Blanc, *écuyer, seigneur de Choisy, de la Vallière et de la Gasserie,* mort sans avoir été marié [2].

*b)* Jean Le Blanc, *chevalier, seigneur de la Vallière, de la Gasserie, Reugny, Boissay et Orfeuil, baron de la Maison-Fort, gouverneur de la ville et du château d'Amboise et du château de Tours ;* obtint, en 1635, par lettres patentes du Roy, de porter les deux noms de La Baume le Blanc [3] ; épousa, le 10 août 1609, Françoise de Bauveau, fille de Jacques, *chevalier, seigneur de Revau, baron de Saint-Gratien* et de Françoise le Picard, mourut le 27 mai 1647 [4].

*c)* Jacques Le Blanc, *chevalier, seigneur de Montreuil et du Moulinet,* etc.

Du mariage de Jean Le Blanc et de Françoise de Bauveau, naquit :

Laurent de la Baume Le Blanc, né le 25 juin 1611, qui épousa, le 24 novembre 1640, Françoise le Prévost [5].

De ce mariage naquirent :

*a)* Jean-François de la Baume Le Blanc, *marquis de la Vallière,*

[1] Par suite du second mariage de Laurent Le Blanc avec Louise Sautret, nièce du président Forget, morte le 5 avril 1653, naquirent :

I. Pierre Le Blanc, *seigneur de la Roche,* mort sans enfants ;
II. Charlotte Le Blanc ;
III. Geneviève Le Blanc ;
IV. Louise Le Blanc.

[2] Le P. Anselme et l'Hermitte-Souliers affirment le fait, qui est rapporté également, par M. Jules Lair, dans son intéressant ouvrage sur *Mademoiselle de la Vallière.*

[3] La terre de la Baume, apanage de la branche aînée alors éteinte de la famille Le Blanc, était passée dans le domaine de la maison d'Ambrun.

[4] J. Lair, *op. cit.*

[5] Jean Le Blanc et Françoise de Bauveau eurent en outre plusieurs fils et filles, parmi lesquels Gilles, qui devint évêque de Bordeaux, et Jacques, jésuite.

*baron de la Maison-Fort, cornette commandant la compagnie de Monseigneur le Dauphin,* baptisé le 4 janvier 1642 et mort en 1676.

*b)* Jean-Michel-Emard de la Baume le Blanc, mort en bas âge.

*c)* Mademoiselle de la Vallière : la célèbre Louise-Françoise de la Baume le Blanc, *fille d'honneur de la duchesse Henriette d'Orléans, duchesse de la Vallière,* etc., etc., née le 16 août 1644, morte le 6 juin 1710.

La famille de la Baume Le Blanc s'est éteinte dans la personne de Louis-César de la Baume Le Blanc, duc de la Vallière, petit-fils et petit-neveu des précédents, né en 1708 et décédé en 1780. Ce dernier est fameux par les nombreuses collections qu'il avait rassemblées dans son château de Montrouge.

*
* *

Donc, d'après les généalogistes auxquels nous empruntons, en leur en laissant la responsabilité, ces détails généalogiques, Laurent Le Blanc est réputé être mort au siège d'Ostende.

Cependant, il semble qu'un certain doute doive régner sur ce fait.

La pierre commémorative de Reugny [1], dont voici le texte, affirme bien la chose, mais nous verrons tout à l'heure que le fait n'est pas prouvé :

LAVRENS LEBLANC ESCV DE LA
GASSERYE ESTAT EN FLANDRES
AU SIEGE DOSTANDE Y MOVRVT
LE XV^me DE MARS 1602 SES FRERE
A SO INTENON ONT FODE CEANS
VNE MESSE CHVN AN LE 10^R DE SO
DECEDZ ILYA COTRACT PASSE
PAR GALHOR NO^RE ROYAL ARVIGNY
LE XV^ME MARS 1603

Inscription funéraire de l'église de Reugny (Touraine.)

[1] Cette pierre mesure 0m35 de largeur sur 0m45 de hauteur.

Donnons maintenant le texte complet de la pierre de Nieuport :

CY DEVANT GIST LAVRENS LEBLANC ESCVYER
SIEVR DE LA CASSERYE GENTILHOMME FRAN-
COYS DV PAYS DE TOVRAYNE LEQVEL ESTANT
DE RETOVR D'ESPAGNE DÉSIREVX DE COGNOI-
STRE LES MŒVRS DES NATIONS ESTRANGÈRES
AFFIN DE CE RENDRE PLVS CAPABLE DE SER-
VIR LE ROY SON SOVVERAIN SEIGNEVR CE
SEROYT ACHEMINÉ EN FLANDRES PRÈS
MONSIEUR LA BODERYE EMBASSADEVR
POUR SA MAGTÉ PRÈS LES ARCHIDVCS
OV IL EST DÉCEDDÉ LE 16 IOVR
DE FEBRIER 1603.

Inscription funéraire de l'église de Nieuport (Flandre).

Rapprochons les dates de la mort de LAURENT LE BLANC d'après les deux inscriptions.

Chose curieuse, celle de Reugny, ainsi que le témoignage du P. ANSELME, le fait mourir, le 15 mars 1602, tandis que celle de Nieuport — qui semble la plus véridique, puisque ceux qui l'ont fait faire [1] ont dû assister au trépas de LAURENT — place sa mort le 16 février 1603, soit onze mois plus tard.

Il est vrai que lorsque l'inscription de Reugny a été posée, LAURENT LE BLANC était réellement mort depuis un mois et que le notaire royal GALHOR n'a pas eu — grâce aux douze mois d'attente — à aider à la fondation d'une messe perpétuelle pour le repos de l'âme d'un vivant.

D'où viennent ces divergences ?

C'est ce que nous ne pouvons expliquer.

LAURENT LE BLANC, semble avoir mené une vie assez aventureuse.

De retour d'Espagne, il passe dans les Pays-Bas auprès de l'ambassadeur de France, accrédité auprès des archiducs, alors

[1] Il est vraisemblable que c'est l'ambassadeur français lui même qui est l'auteur de l'inscription.

occupés au long siège d'Ostende et tenant fréquemment leur cour à Nieuport. Le diplomate français a dû accueillir Laurent Le Blanc, qui ne semble point avoir passé en Flandre pour le guerrier que nous indique l'inscription de Reugny, mais bien plutôt comme un amoureux de la science, et comme désireux de *cognoistre les mœurs des nations étrangères*.

L'inscription de Nieuport semble dénoter un homme pacifique, trop pacifique peut-être au gré de sa famille. Celle-ci poussée peut-être par Jean Le Blanc, qui devait être très désireux de prendre la place de Laurent à la tête des biens de la famille l'a, sur un rapport mensonger, considéré comme mort onze mois avant sont répas réel, et bien qu'il n'y eut qu'un mois que Laurent était décédé, a fondé la messe d'année de Reugny au premier anniversaire de sa mort supposée, c'est-à-dire le 15 mars 1603.

L'érudition moderne nous apprendra peut-être un jour la vérité sur ce fait, et qui sait si elle ne nous dévoilera pas alors quelque ténébreuse intrigue de famille !

En attendant voilà comment l'histoire rapporte que notre *étudiant des mœurs des nations estrangeres,* fut occis au siège d'Ostende.

Paul Saintenoy.

Bruxelles, 14 juin 1890.

## Séance mensuelle du mardi 2 décembre 1890.

*Présidence de* M. le comte F. VAN DER STRATEN-PONTHOZ, *président* [1].

La séance est ouverte à 8 heures. Quarante-quatre membres sont présents [2].

M. le secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. (*Adopté.*)

**Correspondance.** — MM. de Munck et de Loë remercient le bureau des félicitations qui leur ont été adressées à l'occasion de leur nomination comme Officiers d'Académie.

**Dons et envois reçus.** — MM. le comte Goblet d'Alviella, C. Dens, Dierix de Ten Hamme, Arm. de Behault et Van der Steghen font don de volumes et de brochures.

Le Nederlandsche Leeuw, le Kempische Museum et la Société d'Anthropologie de Bruxelles envoient leurs publications.

**Élection de membres.** — MM. J. Bieswal, A. Rivier, P. Schéridan, J. Van Ruysevelt, et le Rév. M. Th. J. Welvaaerts sont nommés membres effectifs.

[1] Prennent en outre place au bureau : MM. Cumont, P. Combaz, J. Destrée, P. Saintenoy, baron de Loë, de Munck, de Raadt, Plisnier, Paris et de Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Arm. de Behault de Dornon, Puttaert, de Brabandère, Rutot, E. van den Broeck, Mahy, De Proft, Schweisthal, Poils, Hecq, Diericx de Ten Hamme, Van Havermaet, baron de Royer de Dour, chevalier de Selliers de Moranville, Michaux, Lavalette, Daumerie, Michez, Titz, Petit, C. Saintenoy, Pottelet, Dens, comte Goblet d'Alviella, Buyschaert, Bernaert, L. de Beys, Hanssens, vicomte Desmaisières, Verbuecken, Muls, De Keyser et Ranschyn.

M. Donny est nommé membre asssocié.

**Proposition d'affiliation avec la Société Belge des Ingénieurs et des Industriels et vote sur le projet tendant à obtenir un local permanent au Palais de la Bourse.** — Après un assez long échange d'observations entre MM. le comte van der Straten-Ponthoz, Plisnier, De Proft, De Beys, P. Saintenoy, Van Havermaet, Destrée, comte Goblet d'Alviella, Michel et E. van den Broeck, cette proposition est adoptée

**Nomination par tirage au sort de la commission de vérification des comptes.** — MM. Delevoy, Parser, de Ghellinck, De Paire et d'Herbemont sont nommés membres de cette commission.

MM. Daumerie, A. Evenepoel, Willems, De Proft et Frankignoulles sont nommés membres suppléants de cette même commission.

**Présentation de candidatures à la présidence, en remplacement de M. le comte F. van der Straten-Ponthoz, président sortant non rééligible** (art. 18 revisé des statuts). M. le comte Goblet d'Alviella est proclamé candidat à la présidence de la Société pour l'année 1891. (*Applaudissements.*)

**Congrès archéologique et historique de 1891.** — M. le président fait part à l'assemblée que les délégués des Sociétés de Bruxelles affiliées à la Fédération archéologique et historique de Belgique se sont réunis en vue de l'organisation du Congrès archéologique et historique de Bruxelles en 1891, les 21 et 31 octobre, ainsi que le 21 novembre derniers.

Après discussion, ils ont voté les ordres du jour suivants :

1° Le congrès archéologique et historique sera organisé par les soins des Sociétés d'Archéologie et d'Anthropologie de Bruxelles, avec le concours des Sociétés d'Architecture, de Géographie et de Géologie.

2° Le comité général d'organisation sera composé de vingt titulaires.

**Exposition.** — Seau à incendie de 1723.

Appareil photographique pour excursions scientifiques.

Photographies de Dieghem, Saventhem, Winxele et Herent (nouvelles épreuves de la collection photographique de la Société).

M. Arm. de Behault de Dornon montre à ses collègues un seau à incendie affecté au service du Palais des princes-évêques de Liège, au siècle dernier. Ce seau, tout en cuir très épais, est décoré des armoiries des deux bourgmestres alors en fonction, Henri-François de Fromenteau et Jean-Louis de Cartier, du Péron liégeois, du millésime 1723 et du n° 5.

L'honorable membre fait don au Musée de la Société de cet objet devenu très rare aujourd'hui. (*Remerciements.*)

M. Rutot donne à ses collègues toutes les explications désirables au sujet de l'appareil photographique qu'il a exposé.

M. Cumont informe l'assemblée que le Musée archéologique d'Arlon

vient de s'enrichir d'un tableau important au point de vue de l'histoire de la célèbre abbaye d'Orval.

Il s'agit du portrait de Dom Bernard de Montgaillard, né en Gascogne, en 1563, décédé le 8 juin 1628, 42e abbé d'Orval.

Ce portrait du plus illustre chef de la maison d'Orval représente en perspective, dans le fond du tableau, un plan de l'abbaye, comprenant les bâtiments, jardins et dépendances de cette époque. Ce plan serait, paraît-il, le seul vestige authentique qui existe des localités anciennes du domaine.

## Communications.

L'Église de Saint Rémy a Haecht. — M. P. Saintenoy lit une notice portant ce titre.

M. de Raadt donne lecture d'une traduction d'un acte passé, en 1624, devant les échevins de Keerbergen, commune voisine de Haecht. Ce document a trait aux pillages faits, à Haecht et dans son église, en 1622, par les troupes du comte Henri de Nassau. M. de Raadt offre cette pièce à M. Saintenoy, croyant que celui-ci sera heureux d'augmenter son travail des curieux détails contenus dans ce document.

Sondages effectués au tertre d'Havré, près Mons. — M. de Munck expose les résultats des sondages qu'il a pratiqués en cet endroit.

Le tumulus de Lennick-St-Quentin. — M. le baron de Loë communique les renseignements qu'il a pu recueillir sur ce monument actuellement détruit.

Le Sphinx de Giseh et les derniers travaux de M. Grébaut. — M. le baron de Royer de Dour fait une communication portant le titre ci-dessus, et exhibe une série de photographies remarquables de monuments égyptiens.

M. Cumont donne ensuite lecture de deux documents qu'il a retrouvés aux archives générales du Royaume, concernant une inscription qui a été faite vers 1768 pour être placée à la maison du Roi ou Broodhuis.

M. le Président propose que la note de M. Cumont soit insérée dans nos annales sous notre rubrique : *Questions et réponses*. (*Adopté*.)

M. Destrée. — MM. Courajod et Corroyer ont exposé naguère dans une note publiée par les *Annales* de la Société nationale des Antiquaires de France, les observations qu'il avait été donné de faire sur des sculptures de fabrication mercantile appartenant aux ateliers d'Anvers et de Bruxelles.

Il ne serait pas équitable de perdre de vue les résultats acquis à la science, grâce aux observations judicieuses de MM. Courajod et Corroyer. Ils constituent un point de départ certain et il y a lieu d'y revenir.

Les ateliers de tailleurs d'images, comme je l'ai établi, ont employé diverses marques. Ceux de Bruxelles *en ont eu plusieurs* qui figureront plus

Statuette de la Vierge appartenant à M. Corroyer.

tard dans mon étude. Les unes ont trait à la polychromie, les autres au travail du huchier et du sculpteur.

La présente note vise la pièce bien connue, représentant la Sainte Vierge portant l'enfant Jésus. Elle a été gravée dans le travail de MM. Courajod et Corroyer. Son heureux propriétaire a mis très obligeamment la statue à ma disposition pour me permettre de l'étudier à loisir. Outre la marque de BRUESEL, elle porte, fait sur le dos, un signe qui consiste en une sorte de fleuron contenant quatre lignes, celles des extrémités sont plus ou moins courbées ; ces lignes ou côtes sont nettement accusées ; en revanche, le fleuron dans lequel elles se trouvent est à peine indiqué. Cette marque est-elle celle de l'imagier ou de la gilde. Elle appartient, suivant mon avis, à la corporation et non à l'individu. Dans nombre de produits mercantiles dont le groupe a été déterminé par MM. Courajod et Corroyer, j'ai eu l'occasion d'observer que ces produits sont revêtus d'une marque s'éloignant bien peu de celle prémentionnée et consistant en lignes d'inégale grandeur.

Je n'ai observé cette sorte de poinçon que sur des statuettes de fabrication marchande, statuettes représentant la Sainte Vierge tenant l'enfant Jésus, ou des saints populaires, tels que saint Pierre, sainte Catherine, etc.

Jusqu'à preuve du contraire, qu'il me soit permis de considérer le poinçon précité comme ayant été employé surtout pour des œuvres bruxelloises ou du *moins brabançonnes* exécutées presque toujours en bois de noyer.

M. Peyre, le collectionneur parisien bien connu, possède plusieurs statuettes dont le caractère brabançon est indéniable ; elles portent toutes la

marque en question. M. Bernard, antiquaire, demeurant rue Lafayette, à Paris, en a plusieurs provenant, fait intéressant à noter, de la Bourgogne. En Belgique, j'en connais une demi-douzaine de spécimens, dont un au Musée de Bruxelles.

Étant donné que ces statuettes ne peuvent avoir été exécutées par un seul et même individu, il en résulte qu'elles sont le produit du travail d'artisans faisant partie d'une même gilde.

La séance est levée à 11 heures.

## Assemblée générale annuelle du 11 janvier 1891.

*Présidence de* M. G. Cumont, *vice-président* [1].

La séance est ouverte à 2 1/2 heures dans la grande salle du Palais de la Bourse.

Soixante-dix membres sont présents [2].

M. Cumont prononce les paroles suivantes :

La maladie empêche M. le comte F. van der Straten-Ponthoz de présider aujourd'hui notre assemblée générale.

Nous regrettons d'autant plus vivement son absence que nous tenions

[1] Prennent en outre place au bureau : MM. Buls, vice-président d'honneur, Combaz, J. Destrée, P. Saintenoy, baron de Loë, de Raadt, de Munck, Plisnier, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. H. Rolland, Diericx de Ten Hamme, Van Ruysevelt, Vander Smissen, V. Pourbaix, Van Ysendyck, de Backer, Barella, Dens, Rutot, Aubry, Peeters, vicomte Desmaisières, E. Neve, Pottelet, Van der Linden, R. van Sulper, J. De Passe, Jordens, Mahy, Petit, baron de Royer de Dour, De Beys, Van Havermaet, de Brabandère, De Samblancx, Nicod, Ch. Cavens, G. Saintenoy, comte de Nahuys, Schavye, le général Henrard, Puttaert, J. Baes, Simon, L. Cavens, De Proft, Van der Rit, Schweisthal, Weckesser, Verhaeghen, Titz, Lavalette, Michaux, Poils, Ch. Heetveld, Robyns de Schneidauer, comte Goblet d'Alviella, A. De Schodt, de Ghellinck d'Elseghem, Ed. Van den Broeck, P. Baes, Lopez-Mendez, G. Hecq, Arm. de Behault de Dornon, Destrée, comte G. de Looz-Corswarem, Alberdingk-Thym et Buyschaert.

beaucoup à le remercier ici du soin avec lequel il a dirigé nos travaux et de la courtoisie parfaite avec laquelle il a présidé nos séances. Nous conservons tous, j'en suis certain, le meilleur souvenir des rapports si aimables que nous avons entretenus avec notre président de l'année écoulée et je vous propose, Messieurs, puisque nous ne pouvons pas témoigner en sa présence toute notre reconnaissance pour les services rendus à notre Société par M. le comte van der Straten-Ponthoz, de lui adresser une lettre par laquelle nous lui exprimerons nos sentiments de haute estime et de gratitude. (*Applaudissements.*)

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. (*Adopté.*)

**Correspondance.**— M. le Rév. Welvaaerts remercie pour sa nomination de membre effectif.

M. Robyns de Schneidauer donne quelques renseignements sur des restes de constructions anciennes situés sous la cour de la maison portant le n° 6 de la rue de Bavière. Le bâtiment de la cour repose sur une vaste cave aux voûtes intéressantes. On prétend dans le voisinage que la dite cave faisait partie des constructions de la prison à la Steen-Port.

M. G. Hecq envoie la copie avec traduction de l'Épitaphe de Philippe de Dongelberghe.

Il est fait part à la Société du décès de M. le docteur H. Schliemann, membre d'honneur, et de M. N. J. Carpentier, membre associé.

**Dons et envois reçus.** — MM. le comte de Nahuys, Alp. de Witte et Arm. de Behault de Dornon, font don de volumes, de brochures et de journaux.

M. le comte G. de Looz-Corswaren fait don de photographies.

M. Buan offre à la Société un tableau représentant une armoirie ecclésiastique d'un de Broyer de Buysingen.

**Exposition.** — 1° Une série de quinze frottis de pierres tombales.

2° Une collection de chromolithographies des tours et tourelles de Belgique, par M. Jean Baes, membre associé ;

3° Plans et planches relatives à l'enceinte de Bruxelles au XIVe siècle (M. P. Combaz) ;

4° Collection d'ornements typographiques donnés à la Société par M. De Saucourt ;

5° Carte préhistorique et protohistorique des environs de Mons (MM. le baron A. de Loë et E. de Munck).

**Causerie.** — Le berceau et le tombeau de Dioclétien : Dioclétia et Salona. — M. Ch. Buls, bourgmestre de Bruxelles et vice-président d'honneur de la Société, fait une très intéressante causerie sur ce sujet et exhibe

une série remarquable de photographies. (*Remerciements et vifs applaudissements.*)

**Rapports.** — M. de Raadt donne lecture du rapport de la commission administrative sur la situation générale de la Société.

M. Plisnier communique ensuite le bilan de l'exercice écoulé et le projet de budget pour 1891.

M. de Proft, au nom de la Commission de vérification des comptes, donne lecture d'un rapport concluant à l'approbation du bilan de l'exercice écoulé et du projet du budget de 1891, et rendant hommage à la gestion prudente et habile de notre trésorier.

**Élections.** — M. le comte Goblet d'Alviella est élu président pour l'année 1891, en remplacement de M. le comte F. van der Straten-Ponthoz, président sortant non rééligible (art. 14 revisé des statuts). (*Applaudissements.*)

MM. Destrée, P. Saintenoy, Th. de Raadt, Plisnier et De Schryver sont maintenus respectivement dans leurs fonctions de conseiller, de secrétaire-général, de secrétaire, de trésorier et de conservateur des collections.

MM. Alex. de Behault de Dornon, S. De Bert, G. Hecq, G. Lanneau et E. Pourbaix sont nommés membres effectifs.

MM. S. De Greef, G. De Schodt et P. Haumann sont nommés membres associés.

M. le comte Goblet d'Alviella prend possession du fauteuil. Il remercie ses collègues, les assure de son dévouement et rend un juste hommage à son prédécesseur, M. le comte van der Straten-Ponthoz. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à 4 1/2 heures.

# DIOCLÉTIA ET SALONA

Au cours d'un voyage dans l'Adriatique, entrepris au mois de septembre 1890, nous avons eu l'occasion de visiter les ruines de Dioclétia et celles de Salona. La première de ces villes a vu naître l'empereur Dioclétien ; c'est dans le palais qu'il s'était construit près de la seconde que s'est terminée son étonnante destinée.

Il nous a paru, qu'à ce titre, une description de ces ruines peu connues présenterait un certain intérêt pour les membres de la Société d'Archéologie.

Rappelons brièvement quelques faits historiques à ce propos :

En 283, l'empereur Aurelius Carus entreprend une expédition contre la Mésopotamie, accompagné de son fils Numérien. L'empereur meurt, tué par la foudre suivant la version officielle, assassiné par ses soldats selon toute probabilité.

Numérien atteint d'ophtalmie ramène

Fig. 1. — Campanile de Spalato.

l'armée vers le Bosphore, où elle arrive en septembre 284 ; pendant le passage du détroit, le jeune empereur meurt assassiné dans sa tente. Aper, préfet du prétoire et son beau-père, est soupçonné d'être l'auteur du crime ; les soldats se révoltent et élisent pour chef Dioclès, comte des domestiques ; celui-ci accuse Aper du meurtre de son beau-fils devant un tribunal improvisé et, sans attendre la sentence, lui plonge son épée dans le cœur.

Les soldats proclament Dioclès empereur sous le nom latinisé de Diocletianus. C'était un soldat de fortune, né d'un esclave dalmate, en 245, à Docléa, Dioclea ou Diocletia, petite ville située non loin du lac de Scutari, au confluent de la Zeta et de la Moraça. Ses ruines se voient aujourd'hui près de Podgoritza, chef-lieu du district annexé, en 1882, au Monténégro, en vertu des stipulations du traité de Berlin.

Il paraît que l'élévation de Dioclétien au trône impérial n'était que la réalisation d'une prédiction d'une prêtresse de Tongres, en Belgique, qui lui avait annoncé qu'il arriverait à la toute puissance après avoir tué un sanglier *(Aper)*.

Le moyen le plus commode de visiter les ruines de Diocletia est de partir de Cettigne ; on sort de la cuve au fond de laquelle est bâtie la capitale du Monténégro par le col de Graniça, d'où l'on jouit d'une vue admirable sur le lac de Scutari, dominé par les Alpes albanaises. Il faut descendre d'abord jusque Rieka, puis remonter le long des méandres pittoresques de l'étroite vallée de la Rieka pour franchir la croupe qui la sépare de la vaste vallée de la Moraça ; on traverse celle-ci sur le pont du Vizir, célèbre par vingt combats sanglants entre Turcs et Monténégrins et l'on va prendre gîte à Podgoritza.

A une heure de marche en amont de cette dernière petite ville, se rencontrent les restes des murailles de Diocéltia, construites en bel appareil romain ; l'emplacement de l'antique cité est marqué par un amoncellement de pierres informes ; il a d'abord été exploré par M. Schaffarik et récemment par un ingénieur russe.

La partie la plus intéressante est le forum (pl. VI, fig. 1), composé d'une place rectangulaire, dont l'un des côtés était occupé par une basilique ; on distingue parfaitement l'abside où se plaçait le tribunal et le péristyle qui se trouvait à l'un des longs côtés de l'édifice, les bases des colonnes sont seules en place, les trois autres

côtés sont bordés de petites chambres qui (pl. VI, fig. 3), à en juger par la disposition de l'entrée, devaient être des boutiques analogues à celles qui se voient dans toutes les villes de la côte dalmate ; l'une de ces chambres présente une petite abside destinée, peut-être, à recevoir un autel ou la statue d'une divinité ; on y trouve encore une base qui justifie cette supposition.

Trois des côtés de la place sont bordés de canaux destinés probablement à rafraîchir l'atmosphère de ce forum assez encaissé. Cela fait supposer que Dioclétia avait son aqueduc qui

Fig. 2. — Basilique de Salona.

allait prendre l'eau au cours supérieur de la Moraça ou de la Zeta. Arrosée, l'immense plaine d'alluvion, aujourd'hui desséchée et brûlée, qui s'étend autour de la ville, serait d'une admirable fertilité ; elle deviendrait le grenier du Monténégro, souvent affamé.

Tout autour de cette place, dans les tranchées creusées par les archéologues, on trouve des fragments de colonnes cannelées, des chapiteaux corinthiens, des modillons ornés de feuilles d'acanthe, des plafonds à caissons, où des têtes d'enfants alternent

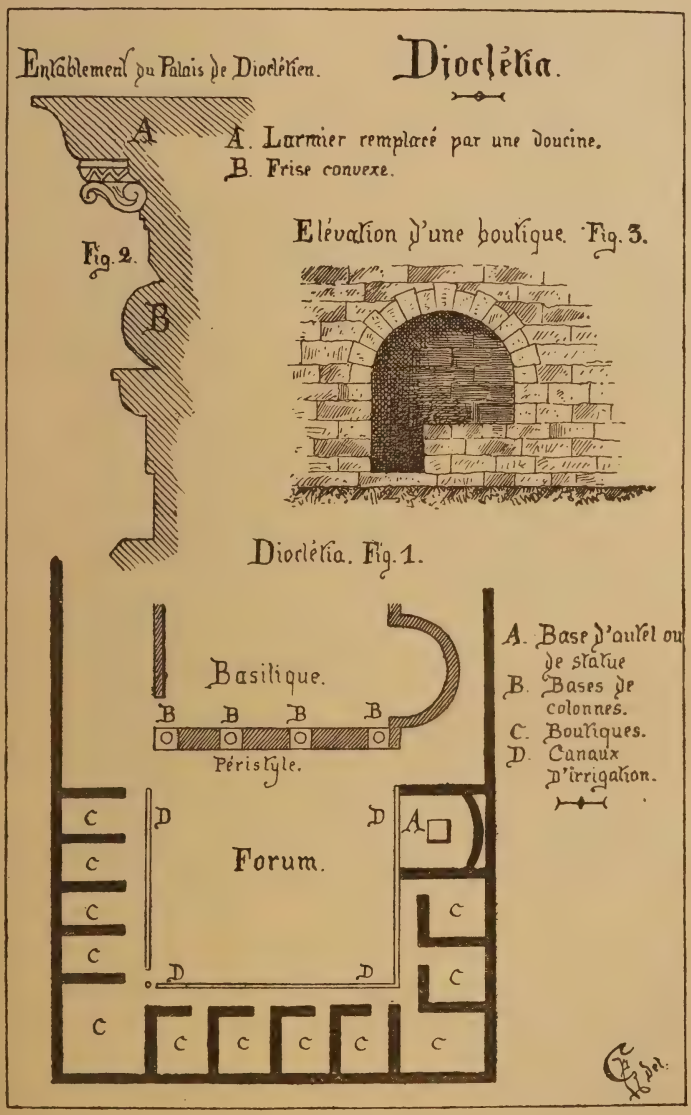


Pl. VI. — Forum de Dioclétia et entablement du palais de Dioclétien (dessin de M. Paul Combaz.)

avec des rosaces, des bases de colonnes, des mosaïques, des traces de peinture.

Tous ces fragments d'architecture dénotent le style de la décadence de l'art romain, tel surtout qu'il se pratiquait dans les provinces éloignées de l'empire par des artistes de second ordre; ils semblent porter la date du règne de Dioclétien ; il n'y aurait rien d'étonnant que le puissant empereur, qui devait aimer sa contrée natale puisqu'il voulut s'y retirer, ait doté son lieu de naissance de constructions somptueuses. Mais l'histoire est muette sur Diocletia ; nous n'avons pu trouver, malgré nos recherches, aucun renseignement sur son origine ni son développement.

Après vingt années d'un règne brillant, au cours duquel il avait associé à l'empire trois autres Césars, repoussé les barbares des frontières, lutté vainement contre la propagande du christianisme, au jour fixé par lui-même à son avènement, le 1er mai 305, Dioclétien abdique à Nicomédie en même temps que Maximien quitte le pouvoir à Milan. L'empereur se retire aux environs de Salona, dans un somptueux palais qu'il se faisait bâtir depuis huit ans, au bord de la mer, dans un site admirable, l'un des plus beaux des belles rives de l'Adriatique.

Aujourd'hui, Salona n'est plus qu'un monceau de ruines et le palais de Dioclétien est devenu la ville de Spalato.

Lucain a dépeint, en deux vers qui font tableau, la situation de Salona :

> Qua maris Adriaci longas ferit undas Salonas
> Et tepidum in molles Zephiros excurrit Jader [1].

C'est, en effet, au bord du Jader qu'on trouve les ruines, elles sont dominées par les croupes dénudées des Alpes dinariques, par la masse imposante du Mossor, au pied duquel s'ouvre la passe d'où la forteresse de Clissa commande la route de la Bosnie. Au sud, les flots bleus de l'Adriatique scintillent au soleil et viennent border d'un ourlet d'écume les îles violettes qui surgissent de la mer.

Salona a une histoire plus mouvementée que Dioclétia : Appollonius de Rhodes prétend qu'elle s'élève sur l'emplacement

[1] Lucain, *Pharsale*, lib. IV, 404-405.

d'Illenis, fondée par Illo, fils d'Hercule, au XIIIe siècle av. J.-C. Jason, à son retour de Colchide, y trouva un accueil hospitalier et, par reconnaissance, y consacra à Apollon un trépied qu'il avait eu l'indélicatesse d'enlever à son beau-père, en même temps que Médée.

Illenis fournit 70 galères à l'armée achéenne, pendant la guerre de Troie.

Fig. 4. — Portique du temple de Spalato.

En 117 avant J.-C., Salona résiste aux Romains, commandés par le consul Métellus, qui est obligé de lever le siège ; en l'an 78 le proconsul G. Cesconius, plus heureux, la prend après un siège de deux ans ; en 640, elle est complètement détruite par les Avares, et ses malheureux habitants se réfugient *ad Palatium*, dans les ruines du palais de Dioclétien, que leurs descendants occupent encore après des vicissitudes sans nombre.

Aujourd'hui, l'antique cité a disparu sous un amoncellement de pierres et de terre, et l'actif vigneron dalmate y cultive sa vigne.

De nombreuses fouilles y ont été faites par Carrara, Lanza, et surtout par Glavinitch. Elles ont enrichi le Musée de Spalato.

Les fondations des murailles et des tours ont d'abord été dégagées afin de déterminer l'enceinte de la ville ; il faut cinq quarts d'heure pour en faire le tour.

Ces fortifications paraissent appartenir à quatre époques : 1° mur soutenu par des contreforts ; 2° enceinte double ; 3° 80 tours ; 4° bastions. L'enceinte est percée de quatre portes. La principale est la *porta Andertia*, qui conduisait à l'antique Andertium (Clissa). La deuxième porte montre les restes de deux ailes dans lesquelles s'encastraient la porte extérieure et la porte intérieure ; les deux tours octogonales qui la flanquaient ont disparu, des traces d'ornières se voient dans le pavement de la route qui la traversait.

Les restes d'une basilique (fig. 2) offrent encore un pavement en mosaïque, des bases de colonnes qui permettent d'en déterminer le plan et les dimensions ; çà et là gisent des fûts de colonnes. Un grand nombre de sarcophages romains et chrétiens ont été trouvés à côté, les plus remarquables ont été transportés à Spalato, mais beaucoup restent béants autour de la basilique.

Non loin de là, on reconnaît les ruines de thermes privés, construits sur un plan octogonal ; les dispositions rappellent celles du *frigidarium* des bains de Pompéi. Six bases de colonnes sont en place, les murs sont percés de quatre ouvertures entre lesquelles sont creusées cinq niches, servant à déposer les vêtements et les ustensiles des baigneurs ; au centre un bassin dont la margelle est conservée. Tous les fragments de décoration architecturale indiquent la richesse de la construction, mais la lourdeur des profils révèle un art de la décadence.

L'emplacement de l'amphithéâtre est marqué par des traces de murailles formant une ellipse, quelques parties du *podium* restent debout, ainsi que neuf arcs du mur moyen qui soutenait les gradins ; on y trouve un passage souterrain de 126 pieds de long.

Comme presque toutes les ruines antiques, celles-ci furent largement exploitées ; on en fit des carrières de pierres à bâtir, pour

construire Spalato et même pour orner les édifices de Venise.

Aux environs de ces ruines se dressent les arcades d'un aqueduc sans lequel le paysage d'une ville antique serait incomplet.

Les fouilles dont nous avons parlé ont enrichi le Musée de Spalato de plaques avec inscriptions, de stèles, de fragments de statues, de sculptures, de fûts de colonnes en marbre, de mosaïques, d'urnes, d'ustensiles de ménage, en métal, en verre, en terre-cuite, en un mot la moisson ordinaire de ces sortes de recherches.

Mais rentrons à Spalato ; le marché vient de finir, de nombreux paysans dalmates et même bosniaques sortent de la ville, la plupart montés sur un bourriquet ou un petit cheval de montagne ; les plus galants ont mis leur femme en croupe, mais presque tous la laissent trotter dans la poussière qu'ils soulèvent derrière eux, sous l'ardent soleil ; avec leur turban ou leur fez, leur veste brodée, leurs larges culottes *alla turca*, leur ceinture garnie d'armes, ils ont l'air de brigands orientaux, tandis que leurs femmes, drapées dans leur longue dalmatique blanche, ont la noblesse de statues antiques.

C'est en vain que nous leur demandons l'autorisation de les photographier ; ils se méfient de notre objectif comme du mauvais œil. Pendant que notre cocher parlemente avec eux, notre *détective* en saisit cependant quelques-uns, sans qu'ils s'en doutent.

Dioclétien a dû parcourir souvent cette route, quand il se rendait à ce potager où il cultivait de si beaux légumes qu'ils ne lui faisaient pas regretter l'empire. Il meurt dans son palais en 314 ; non pas abandonné, ni persécuté, comme des auteurs chrétiens l'ont avancé, mais honoré et consulté par ses successeurs ; son tombeau est respecté jusqu'à ce que les Vandales le pillent en 409.

Les Barbares partis, un gynécée de jeunes filles dalmates est installé dans le palais ; en 475, il est rendu à sa destination primitive ; puis, de nouveau pillé ; les habitants de Salona s'y réfugient après la destruction de leur ville par les Avares ; mais ils n'échappent pas aux pillages successifs des Slaves, des Croates, des Serbes, des Hongrois, des Normands, des Tartares, des pirates narentins et uscoques, jusqu'au moment ou Vénitiens et Grecs s'arrachent les lambeaux de la malheureuse cité ; il est peu de villes qui aient subi d'aussi cruelles dévastations.

Le palais de Dioclétien forme un vaste quadrilatère de 190 mètres de longueur sur 160 de largeur ; il était flanqué de quatre grosses tours carrées dont trois se voient encore.

La façade sud tournée vers le port, présente une puissante muraille, fruste aujourd'hui, mais d'un bel appareil ; elle est décorée de 50 pilastres doriques et de 50 arcades plein cintre, celles-ci formaient une galerie ornée de statues ; cette façade est percée de fenêtres modernes qui donnent le jour aux habitations nichées dans le palais.

La façade ouest est noyée dans les constructions et présente de larges brèches par lesquelles la ville s'est répandue au dehors pour former un quartier neuf.

Quatre portes donnaient accès au palais, à l'ouest la porte de fer, à l'est la porte d'airain, au sud la porte d'argent, au nord la porte dorée. Cette dernière est la plus ornée, elle présente des arcatures saillantes supportées par des colonnettes, entre lesquelles étaient creusées trois niches destinées à recevoir des statues. Trois de ces portes étaient flanquées chacune de deux tours octogonales ; six tours carrées étaient, en outre, distribuées autour de l'enceinte.

Ces portes étaient reliées par de larges voies se croisant au centre de l'édifice, elles étaient bordées de portiques dont les colonnes et les chapiteaux apparaissent encore encastrés dans les murailles des maisons qui, aujourd'hui, ont retréci ces voies.

En entrant par la porte dorée, on trouvait à gauche le quartier des gardes, à droite celui des femmes. A l'intersection des voies s'ouvrait le forum, actuellement la place du dôme. Là, on est en présence du péristyle du quartier de l'empereur, dont les appartements s'ouvraient sur la mer, du côté sud.

Ce péristyle est orné de 16 colonnes en granit égyptien à bases attiques, à chapiteaux corinthiens ; ceux-ci supportent directement les arcs ; la porte qui conduit au vestibule est précédée d'un portique orné de quatre colonnes corinthiennes, elles portent un entablement, horizontal latéralement, se courbant en arc au centre ; cet arc est surmonté d'un fronton triangulaire. On se trouve ensuite en face d'une porte cintrée, flanquée de deux portes à encadrement rectangulaire et surmontées de frontons triangulaires.

Rien qu'à cette description sommaire, on aura déjà remarqué que l'on se trouve en présence d'un intéressant spécimen de la transition de l'art classique à un art pittoresque et fantaisiste, qui recherche des combinaisons nouvelles parce que ceux qui le pratiquent ont perdu le sens de la belle construction grecque, où tout est rationnel, justifié par les nécessités de la structure et les propriétés des matériaux. Dans les entablements, le larmier a

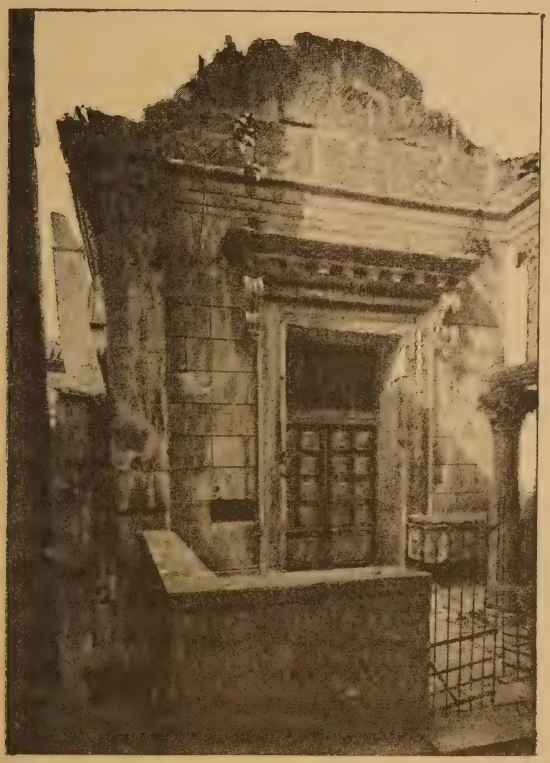

Fig. 5. — Temple d'Esculape à Spalato.

disparu, la frise prend une courbe convexe, les profils s'alourdissent et n'ont plus la gracieuse liaison organique des moulures grecques (pl. VI, fig. 2) ; on s'aperçoit que le système horizontal de l'architecture antique cède la place au système vertical qui règnera au moyen âge ; nous avons devant nous les premières pulsations du style baroque de l'époque romaine ; c'est un art nouveau, mais un art de décadence, on n'y sent pas palpiter l'énergie, la

puissance d'un art jeune; la décoration est surchargée, en même temps les détails sont maigres et d'une fausse richesse.

A l'est, se trouve le temple de Jupiter, (fig. 4) spécialement vénéré par Dioclétien ; il est précédé d'un portique de quatre colonnes englobées dans le massif formant la base au campanile vénitien construit en 1416 (fig. 1), pour servir de clocher à l'église installée dans l'ancien sanctuaire du maître des dieux.

Ce temple octogone est entouré d'un portique périptère de 24 colonnes, portant une architrave très simplement profilée.

A l'intérieur huit colonnes monolithes de granit sont surmontées de lourds ressauts hors de proportion avec les dimensions de la cella et d'une frise très ornée ; au-dessus se voit un deuxième ordre de pilastres composites entre lesquels court une frise avec des amours combattant des lions. Sous l'église se trouve une vaste crypte que nous ne pûmes visiter.

En se dirigeant du forum vers la porte de fer, on rencontre bientôt un petit temple tétrastyle (fig. 5) dédié au dieu que Dioclétien honorait le plus après Jupiter, à raison de sa mauvaise santé, à Esculape. Les colonnes du péristyle et le fronton ont disparu. Ce petit édifice échappe aux critiques que nous formulions plus haut ; il est conçu dans le style de la bonne époque de l'art romain et a conservé quelque chose de la distinction grecque. Les antes sont en bon état ; la porte d'entrée est couronnée d'une corniche finement sculptée en palmettes, ornée de modillons, d'oves et supportée par deux puissantes consoles à volutes ioniques ; l'encadrement de la porte est richement décoré. La cella n'est éclairée que par la porte d'entrée ; de trois côtés court une corniche très riche et la voûte est excavée en caissons profonds. La frise présente un bas-relief d'amours se jouant au milieu de pampres, de vases de sacrifices, de lions et de léopards.

Ce petit édifice est souvent désigné comme ayant servi de mausolée à l'empereur. On y trouve un sarcophage dont le bas-relief représente la chasse du sanglier du Calydon. On a voulu y voir une allusion à la prédiction de la prêtresse de Tongres. (*Aper,* sanglier). Mais la fin prématurée de Méléagre a fait choisir souvent ce héros par les scuplteurs de sarcophages comme figure symbolique de la fragilité humaine. La preuve serait plus décisive s'il était démontré que ce monument antique est resté en place.

Nous aurions alors devant les yeux ce tombeau qui, sous Constance, était encore recouvert de la pourpre impériale, puisqu'un certain Danus fut accusé du crime de lèse-majesté pour avoir dérobé ce *velamen purpureum ;* poursuite qui témoigne à l'évidence, contrairement à l'allégation de Lactance, du respect dont la mémoire de Dioclétien était entourée par ses successeurs.

Une promenade dans les ruelles étroites de Spalato est féconde en jouissances pour l'archéologue. A chaque pas, il se trouve en présence d'un fragment antique : bas-relief, morceau de corniche, débris de chapiteau, reste d'entablement saillant d'une boutique de coiffeur, d'un magasin de tailleur ou d'une échoppe de cordonnier. Quelques habitations patriciennes offrent des motifs intéressants de l'époque vénitienne : portes romanes, balcons italiens, portiques de la Renaissance ; une foule d'objets sollicitent la perspicacité de l'antiquaire qui cherche à reconstituer l'ensemble auquel ils ont dû appartenir. Puis, dans ce cadre pittoresque s'agite une population qui a le bon esprit de conserver jalousement son costume national pour la plus grande joie du voyageur en quête d'originalité et lassé de l'uniforme banalité des villes modernes.

Ch. Buls.

LES

# FRANCS SALIENS

## DANS LA PROVINCE DE BRABANT

**Leurs invasions, leurs établissements et leurs sépultures.**

*(Suite et fin)* [1]

II

Dans le chapitre précédent, nous nous sommes appliqués à démontrer, par des documents historiques, les invasions et les établissements des Francs saliens dans notre province ; voyons maintenant quelles sont les données archéologiques qui viennent contrôler l'histoire : nous voulons parler des sépultures franques découvertes jusqu'ici dans le Brabant.

Quoiqu'aucune recherche ayant pour but de découvrir des sépultures franques n'ait été exécutée jusqu'à ce jour, dans le sol brabançon, quelques cimetières ou tombes isolées ont néanmoins

[1] Voir première partie : t. V. 1re livr., p. 72.

été mis au jour par le fait d'un pur hasard, dans les communes suivantes :

ANDERLECHT (ar. de Bruxelles, c. de Molenbeek-St-Jean). Cimetière de plus de cent tombes, qui a été fouillé par les soins de la Société, sous la direction de la Commission des fouilles. (Notice en préparation).

BOMAL (ar. de Nivelles, cant. de Jodoigne), situé à proximité de deux *diverticula*.

Sépultures, au lieu dit *Le Tombois*. (VAN DESSEL, *La Belg. et les Pays-Bas av. et pend. la dom. rom.* (Suite à l'ouvrage de SCHAYES) t. IV, p. 54. — BARON A. DE LOË, *Ann. de la Féderation arch. et hist. de Belg.*, t. IV, IIe part., p. 215 : *Liste des sépult. franq. découvertes jusqu'ici en Belg.*)

CORTIL-NOIRMONT (ar. de Nivelles, c. de Perwez), à proximité de la chaussée romaine de *Bagacum Nerviorum* à *Colonia Agrippina*, par Tongres et Maestricht.

Section de NOIRMONT. Sépultures où l'on a trouvé des bijoux de la dernière époque romaine. (*Cours d'hist. nation.* de M. A. WAUTERS ; *conférence du 21 novembre 1887*).

DIEST (ar. de Louvain ; chef-l. de c.), non loin d'un *diverticulum* allant de Tirlemont à Sichem.

Débris d'un vase franc dont l'orifice avait 4 cent. et 2 mill. de diamètre et à peu près la même hauteur. Ce vase avait, dit l'abbé COCHET, une grande analogie avec ceux trouvés à Martot (Eure). (*Mess. des sciences hist.* 1859, pp. 19 et 20. SCHAYES, *La Belg. et les Pays-Bas avant et pend. la dom. rom.*, t. III (CH. PIOT), p. 571. — COCHET, *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, Paris, 1857, p. 129).

ENINES (ar. de Nivelles, c. de Jodoigne).

Quelques années avant 1854, on y a découvert un grand nombre de tombeaux disposés en ligne droite dans la direction de l'E. à l'O. et espacés d'environ 2 pieds. Ils étaient formés de quatre grandes pierres posées de champ, dont une aux pieds et trois à la tête ; de ces dernières, les deux latérales en soutenaient deux autres qui formaient une sorte de toit. Les squelettes avaient les pieds au midi et la tête au nord ; quelques-uns étaient encore entiers. (TARLIER et WAUTERS. *Hist. des Com. belges.* — *Canton de Jodoigne*, p. 323.)

GEEST-GEROMPONT (ar. de Nivelles, c. de Perwez), sur le *diverticulum* de Tirlemont à Namur et à proximité de la voie stratégique de Bavay à Cologne.

*Hameau du TOMBOIS*, au lieu dit *Mont des Tombes*, à 1000 mètres sud de la chapelle de N. D. de Hal, au Sud de la Gête, on a déterré des ossements bien conservés (TARLIER et WAUTERS, *loc. cit., Canton de Perwez*, p. 158.).

Dans une berge de la route de Louvain, à l'angle Sud d'un chemin conduisant de la route au centre de *Petite-Rosière* (l'angle Nord est occupé par la chapelle de N. D. de Hal) le fermier Everarts a trouvé, il y a environ dix-sept ans (1848), des tombeaux en pierres, renfermant les ossements de deux hommes de forte taille. Les tombeaux ne consistaient qu'en parois latérales formées de deux pierres posées sans ciment, sans rien au-dessus ni au-dessous. Le terrain où cette découverte s'est opérée se trouve à 700 mètres O. N. O. de l'église de Petite-Rosière (TARLIER et WAUTERS *loc. cit., Canton de Perwez*, p. 158.)

GOBERTANGE, voir MELIN.

HOUGAERDE (ar. de Louvain, c. de Tirlemont), à proximité du *diverticulum* de Tirlemont à Namur.

Section d'OVERLAER. On a trouvé, il y a quelques années, dans les carrières de grès de M. Victor de Tiège, les objets suivants : 2 petits vases en poterie rouge ; un vase gris orné de dessins à la roulette ; un vase grisâtre orné de deux lignes ondulées ; un petit vase en terre noire ; un grand vase noir ; une lagène en terre noire. Ces objets se trouvent chez M. Alph. De Tiège, notaire à Bruxelles. On a encore trouvé quelques perles en pâte de verre et en pâte céramique de diverses couleurs ; une boucle de ceinturon ; un scramasaxe ; une francisque ; un fer de framée ; un fer de lance plus petit [1]. (CUMONT. *Ann. de la Soc. d'arch. de Bruxelles,* t. I, Ire livr., p. 194 à 196. — BARON A. DE LOË, *loc. cit.*, p. 223).

JAUCHE (ar. de Nivelles, c. de Jodoigne), proche et à égale distance du *diverticulum* de Tirlemont à Namur et de la voie stratégique de Bavay à Cologne.

[1] MM. D.-A. Van Bastelaer et G. Cumont qui avaient reçu, le premier, les perles et la boucle, le second, les armes franques, de M. le notaire de Tiège, se sont empressés de les offrir gracieusement au Musée de notre Société.

On a trouvé, en 1830, plusieurs squelettes entourés et recouverts de pierres non maçonnées. Des francisques et des épées étaient déposées près d'eux. Ces fouilles ont été exécutées par M. Coulon. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belg.*, t. XIV, 1re part., p. 324 et 325. — Com. roy. des Mon. — *Bull. du Comité du Brabant.* — Schayes, *loc. cit.*, t. III (Ch. Piot), p. 572 et t. IV, 1877 (Van Dessel) pp. 121 et 122. — *Revue d'hist. et d'arch.*, t. II, p. 296. — Baron A. de Loë, *loc. cit.*, p. 218.)

KERKOM (ar. de Louvain, c. de Glabbeek), à proximité de deux *diverticula*, de Tirlemont à Aerschot et de Tirlemont à Louvain.

Sépultures. (*Carte arch.* de Van der Maelen. — Schayes, *loc. cit.*, t. IV, 1877 (Van Dessel,) p. 125. — Baron A. de Loë, *loc. cit.*, p. 218).

LINDEN (ar. et c. de Louvain).

Sépultures (Van Dessel, *loc. cit.*, p. 133 et Baron A. de Loë, *loc. cit.*, p. 218).

MARILLES (ar. de Nivelles, c. de Jodoigne), à proximité de plusieurs *diverticula*.

Section de NODRANGE. En juillet 1859, deux tombeaux francs, à peu près juxtaposés, furent découverts. Ils étaient formés de pierres de grès superposées, sans maçonneries, recouverts de blocs plus grands et contenaient chacun un squelette. On trouva, en outre, dans le premier tombeau : une framée, une francisque, une longue épée, une fibule à plaque d'or ornées de verroteries [1], plusieurs petits tubes de bronze, des débris d'une pince de bronze, à épiler, des débris d'une bouteille de verre verdâtre, une bague en bronze, des morceaux de bronze d'une seconde fibule, des débris d'un bassin de bronze, des perles de collier en verre, une petite framée, un marteau en bronze qui, d'après M. Ch. Piot, serait *le marteau de Thor* [2], un fragment d'une rosette en bronze à jour, un fragment d'un trousseau de cure-dents. La seconde

[1] Absolument semblable aux fibules trouvées dans le cimetière franc de Lède et dont Schayes a donné la description (*Bull. de l'Ac. roy. de Belg.*, t. XVII, p. 120).

[2] C'est le seul que l'on ait trouvé en Belgique jusqu'à ce jour. Cette trouvaille est, dit M. Piot, de la plus haute importance pour constater l'époque vers laquelle les Francs établis en Belgique furent convertis au christianisme.

tombe contenait deux framées, des débris de coupe de verre, des débris de bouteille de verre, une boucle de ceinturon, en bronze, une plaque de ceinturon, en bronze, avec entrelacs, un anneau de bronze, une croix en bronze, *d'origine chrétienne*, d'après M. Piot, une fibule ornée d'or en filigrane et de verroteries et d'une petite plaque d'or percée de trous, une tête d'épingle en or dont la partie supérieure est ornée de verroteries et la partie inférieure d'arcatures romaines à plein cintre, une bague d'or à châton orné d'un lion, des perles de collier d'ambre et de terre cuite, un style d'argent et d'or, la tête en forme de cure-oreille [1], une plaque de bronze à jour représentant un homme à cheval [2]. (Ch. Piot, *Revue d'hist. et d'arch.*, t. II (1860-61), p. 296 à 309, 2 pl. et 3 vignettes. (Voir les pl. en tête du vol.).*Ann. de la Féd. arch. et hist. de Belg.* t, IV, p. 170. Congrès de Charleroi. — Schayes, *loc. cit.*, t.IV, 1877.—(Van Dessel) p. 144. — Baron de Loë, *loc. cit.*, p. 218.)

MELIN (ar. de Nivelles, c. de Jodoigne), à proximité du *diverticulum* de Tirlemont à Namur.

Section de GOBERTANGE. Sur le penchant d'une colline on a trouvé, en 1832, à deux pieds de profondeur, un squelette, sans aucun indice de tombe ni de cercueil et qui, la tête tournée à l'Orient transversalement sur la colline, avait les jambes croisées. Les ossements étaient parfaitement conservés et bien liés, ce qu'on peut attribuer à l'élévation du terrain et à sa nature argileuse sur un fond pierreux. Les vieillards du pays disaient, en 1832, que ce lieu a été couvert jadis d'un bois et le père du propriétaire du terrain où le squelette a été trouvé, assure qu'il y a quinze ans (1817), on y a déterré d'autres squelettes qui se trouvaient dans des tombeaux formés de pierres réunies, mais dont il ne reste plus de vestiges, cette terre ayant été mise en culture. On avait trouvé dans ces sépultures franques un bracelet en cuivre doré orné d'un médaillon barbare et un autre médaillon plus petit, ainsi que douze petits boutons en os. (Baron de Reiffenberg, *Bull. de l'Ac.*

[1] A peu près semblable à celui reproduit par l'abbé Cochet, *Norm. sout.*, p. 350.

[2] La découverte de Marilles est une des plus importantes qui aient été faites en Belgique concernant l'époque franque.

L'État vient d'acheter tous ces objets à M. Léon d'Udekem de Guertechin.

*roy. de Belg.*, t. I, 1832, p, 123 a 125 ; pl. p. 156. — SCHAYES, t. IV, 1877 (VAN DESSEL), p. 148. — TARLIER et WAUTERS, *Géog. et hist. des Com. de la Belg. — Canton de Jodoigne*, p. 206. — *Rev. d'hist. et d'arch.*, II, p. 196. — BARON A. DE LOË, *loc. cit.*, p. 218).

MELSBROECK (ar. de Bruxelles, c. de Vilvorde), à proximité du *diverticulum* de Malines à Gembloux.

Grand nombre de squelettes, spathium, scramasaxes, objets de parure du genre de ceux de Lède, le tout trouvé au milieu d'un établissement romain (SCHAYES, *Rev. d'hist. et d'arch.*, t. I, p. 284, et *Bull. de l'Ac. Roy. de Belg.*, t. XXIII. — GALESLOOT, *La prov. de Brabant avant l'emp. rom.*, 1859, p. 55. — SCHAYES, *La Belg. av. et pend. la dom. rom.*, t. IV, 1877 (VAN DESSEL), p. 148. — Baron A. DE LOE, *loc. cit.*, p. 218).

NODRANGE, voir MARILLES.

NOIRMONT, voir CORTIL.

OVERLAER, voir HOUGAERDE.

SCHAFFEN (ar. de Louv., c. de Diest).

Au lieu dit *Schoonaerde*, on a trouvé des armes franques. (*Ann. de l'Ac. d'arch. de Belg.*, 2e sér., t. V, p. 416 et s. — SCHAYES, *loc. cit.*. t. III, 1877 (CH. PIOT), p. 573. - Baron A. DE LOË, *loc. cit.*, p. 219).

SICHEM (ar. de Louvain, c. de Diest), sur un *diverticulum*.

Débris d'armes franques. (*Mess. des sc. hist.*, 1859, pp. 19 et 20).

WAYS (ar. de Nivelles, c. de Genappe).

Sépultures. (*Doc. de la Soc. pal. et arch. de Charleroi*, t. VII, p. LXXXII. — SCHAYES, *loc. cit.*, t. IV, 1877 (VAN DESSEL), p. 223).

L'on a encore fait quelques trouvailles dans des endroits mal déterminés par les auteurs :

1° Aux environs de Bruxelles (?) une épingle à cheveux. (Renseig. de M. GALESLOOT. — SCHAYES, *loc. cit.*, t. III, 1877 (CH. PIOT), p. 434 et t. IV, 1877 (VAN DESSEL), p. 60. — COCHET, *la Norm. sout.*, pp. 49, 378-79, 400, et *Tomb. de Childéric*, p. 28. — Baron A. DE LOË, *loc. cit.*, p. 215).

2° Dans le déblai de la route de Tirlemont à Winghe-Saint-Georges (?) on a trouvé, en 1848, trois francisques et cinq urnes

franques [1]. (A. G. B. Schayes, *Catalogue et description du Musée royal d'armures et d'antiquités*, 1854, p. 3, n° 92; p. 106, n^os 359-363; et *la Belg. et les Pays-Bas avant et pend. la dom. rom.*, t. III, 1877 (Ch. Piot), p. 574 et t. IV, 1887 (Van Dessel), pp. 205 et 206).

Comme l'on peut s'en rendre compte par cette courte liste, bien des fouilles sont encore à faire et notre province est restée presque inexplorée jusqu'ici. En effet, les données archéologiques pour le Brabant ne nous ont fourni que dix-huit stations : *Anderlecht*, *Bomal*, *Cortil-Noirmont*, *Diest*, *Enines*, *Geest-Gerompont*, *Hougaerde* (*Overlaere*), *Jauche*, *Kerkom*, *Linden*, *Marilles* (*Nodrange*), *Melin* (*Gobertange*), *Melsbroeck*, *Schaffen*, *Sichem*, *Ways*, *les environs de Bruxelles* (?) et *la route de Tirlemont à Winghe-Saint-Georges* (?). De ces dix-huit stations, quatre sont douteuses : *Bomal*, *Kerkom*, *Linden* et *Schaffen* [2].

***

Il nous reste, pour achever notre étude, à nous occuper, à défaut de découvertes archéologiques, des présomptions topographiques, étymologiques, toponomastiques, toponymiques, anthropologiques et linguistiques.

En dehors des localités où des sépultures ou objets de l'époque franque ont été trouvés, il faut rechercher d'abord les situations topographiques où les Francs avaient l'habitude d'enterrer leurs morts, c'est-à-dire le penchant des collines, au-dessus ou à proximité des cours d'eau. C'est là, du reste, que se retrouvent aussi, presque toujours, les *villæ* que les Francs avaient trouvées abandonnées ou à l'état de ruines, et dont ils firent leurs demeures, et comme ces *villæ* étaient situées à proximité des tumuli, des chaussées et des diverticula, il s'ensuit que leurs envi-

[1] Ces objets se trouvent au Musée royal d'Antiquités et d'armures de l'État, à Bruxelles.

[2] Elles ne sont indiquées que dans l'ouvrage de Van Dessel ou sur la carte de Van der Maelen, et l'on sait que ces auteurs ont parfois annoté leurs cartes archéologiques sur des renseignements qu'ils n'avaient eu ni les moyens, ni le loisir d'aller vérifier et qu'ils ne pouvaient d'ailleurs accepter eux-mêmes que sous bénéfice d'inventaire.

rons sont aussi des situations indiquées pour retrouver des cimetières francs.

***

Déjà en 1856, *Augustin* Thierry (*Récits des temps mérovingiens*, p. 186, en note), disait : « Les noms de lieux qui peuvent légitimement se rapporter à la période franque, sont ceux où se rencontrent, soit au commencement, soit à la fin, les mots : *ville*, *villiers*, *court*, *mont*, *val*, *bois*, *font*, *fontaine*, etc. »

Chotin [1] indique comme localités habitées par les Francs, dans le Brabant, celles dont les noms se terminent par *heim*, *hem*, *bach*, *beek*, *sala*, *sele*, *zele*, *gnies*.

M. Van der Kindere [2] reconnaît les traces des Francs dans les terminaisons des noms de communes en *heim*, *hem*, *bach*, *sala*, *sele*, *zele*.

« Il est à remarquer, dit ce savant, que si les noms de lieux d'origine franque sont moins abondants dans la région wallonne que dans le pays flamand, c'est que cette contrée était déjà plus anciennement habitée, et que les agglomérations, villes ou villages, possédaient préalablement des noms que l'invasion franque ne leur a pas enlevés. Ensuite, ce serait une erreur de croire que les noms francs fassent défaut dans cette région ; j'ai fait remarquer que les terminaisons en *in*, *ain*, *aing*, etc., correspondent souvent à des *heim* ; il est de même de celles de *gnies*, qui peuvent n'être que des transformations de *inghem* : Bellignies = *Bellinghem* ; Bettignies = *Bettinghem*. Seulement ici, il faut être prudent, car *gnies* et le *inghem* ne sont parfois tous deux que des dérivés d'un *iacum* antérieur.

« Rien n'est plus notable que la fréquence du *heim* franc. On le retrouve depuis le Rhin moyen jusque dans la vallée de l'Escaut, partout où les Francs ont fondé des établissements nouveaux. Dans les provinces wallonnes, le *heim* s'est transformé en *ain*, *in*, *chin* ; Houtain pour *Houtheim*, Ohain, Haulchin, etc., comme le *beek* est devenu *becq*, *baix* : *Everbecq*, *Molembaix*, *Rebais*. »

[1] *Etudes étymologiques sur les noms de villes, bourgs, villages, hameaux, rivières et ruisseaux de la province de Brabant.* — Tournai, Malo et Levasseur (sans date).

[2] *Bullet. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, t. III, p. 39. *Sur l'établissement des Francs en Belgique, spécialement d'après la toponomastique.*

De plus, les noms de lieux dits, et surtout celui bien caractéristique de *Tombois* sont aussi des sources de renseignements utiles et précieux.

Sans avoir la prétention de fournir une liste complète des noms de lieux dits touchant l'époque franque, pour le Brabant, nous donnons ci-après le résultat de nos recherches :

ASSCHE. Hameau de *Hunneghemstraet*, *hameau des Huns*. — *Volckelghem*, *demeure des peuples*.

BAUTERSEM (Balters*hem*, 1163 ; Bouters*heim*, Gram. ; Boutercheim, 1301). Hameau de Hoogbut*zel*.

BEAUVECHAIN (Baven*chem*, 1283).

BECKERSEELE (Beken*sela*, Becken*zele*, 1366).

BEERSEL. Hameau de Neerbeer*sel*. – *Neckersdelle*, *vallée des Nickers*, souvenir de la mythologie germanique. Les Neckers étaient des nains aquatiques[1].

BERGH. Hameau de *Fryssel (Vrysel*, *Vryzeele*, *demeure des Francs)*.

BETECOM. (Curtis de Betten*chem*, 1130). Hameau de *Tummkennsberg*, *mont des tombes*.

BIERGES-SUR-DYLE. Lieu dit *Haies des morts*.

BINCKOM (Ben*chem*, 1159).

BORGT-LOMBEEK. Hameau de Catt*hem (Cattes)*.

BOUSVAL, Lieu dit : *Champ du Tombois*, sur la limite de Baisy, du côté de Thy.

BUNSBEEK. *Chemin des Francs*. — *Les Tombes de Lalloux* (1773). *Ruisseau de la Confédération*.

CEROUX-MOUSTY. Hameau de *Franquegnies*, *demeure des Francs*. — Frankegnies, 1204 ; Frankengys, 1374 ; Franckingnies, 1412 ; Francquenies, 1566 ; Franquennie, 1607 ; Franqueny, an XIII. Lieu dit : *Champ d'Enfer*. — Cours d'eau dit : le Ry *Angon*.

CORTIL-SUR-ORNE. Lieux dits : *Champ des tombes*. — *Chemin des tombes*.

COURT-ST-ETIENNE. Lieu dit : Prairie de *Franquenies demeure des Francs*.

DONGELBERG. Lieu dits : *Champ des fosses* (*aux fosses*, XIVe siècle).

DUISBOURG (*Dusborg*, 1190). *Forteresse des Allemands*, *des Francs*. Comme on l'a vu dans la première partie de notre travail, nous partageons l'avis des auteurs qui pensent que c'est le *Dispargum* où Clodion séjourna avant sa grande expédition au travers de la Forêt charbonnière.

[1] Une rivière de ce nom, le Necker ou Neckar, existe en Allemagne. Elle passe à Stuttgard et à Heidelberg et se jette dans le Rhin, à Mannheim.

Voir également, concernant les *Nickers* ou *Neckers*, WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, p. XXIX de l'Introduction.

Elingen (Elingh*em*).

Eppeghem. *Ferme de Neckerspoel, du marais des Neckers, des nutons*, souvenir de la mythologie germanique.

Gammerage. Hameau de *Welderhem, hameau des sauvages.*

Geet-Betz. Lieux dits : *het Duyvels block* (1759), *Mont des Diables.*

Grez. Lieu dit : *le Cimetière.* Cet endroit, situé à l'extrémité septentrionale de Gastuche, au point où le ruisseau du Pisselet traverse la route, doit son nom aux ossements qu'on y a trouvés et qui étaient mêlés à des ustensiles de ménage (?)

Haekendover. Hameau de Wulmersom (Vulmer*hem*, 1086).

Halle-Bayenhoven. Lieux dits : *Tungerveld, le champ du Tongrois.*

Hamme-Mille (Milleg*hem*, 1233.)

Herffelingen (Hervellen*ghem*), *village du combat.*

Hoeledem. Lieu dit *Vranckx bosch weg, chemin du bois des Francs.*

Huldenberg. Près de Duysbourg (*Dispargum*), endroit montagneux dit : *De Vranksberg*, la montagne *des Francs* [1].

Huyssingen (Hunsen*ghem*, 1138). Hameau de *Nekersput, puit des Neckers* ou Nikers germaniques, les *nutons.*

Itterbeek. Lieu dit : *Hunsloo, bois des Huns ?*

Ittre. Lieu dit : *Chemin des Morts.*

Ixelles (El*sela*, 1210).

Jodoigne-le-Marché. Lieu dit : *Vieux cimetière*, vers l'ouest, près de la Gette. — Hameau dit *Francour.* Rue du *Tombois* (*voye de Tomboy à Molebisoul*, 1461). *Chemin des Morts.* — Ruisseau de *Francourt* (Rieu de Francourt, 1459-1460).

Laeken. Hameau de *Nerkersgat, trou des Neckers ; Nerkersdael, vallée des Neckers.*

Lathuy. Hameau de *Francour*, cour des Francs. Rieu de *Francourt (Francort*, 1248). Cortil *Francotte*, à *Francourt* (1743). Le nom flamand du village est *Laetwyck* (*Lætorum vicus*, village des Lètes). Francourt vient de *Francorum curtis*, ferme, manoir des Francs. Ces noms semblent indiquer, dit M. Wauters, que des Lètes francs y ont été cantonnés.

Lennick-St-Martin. Près du chemin qui conduit à Tomberg, on trouve le *Walsberg, montagne des Wallons*, et la *Vrancxdael, vallée des Francs* [2].

Liedekerke. Hameau de *Fransche heyde, bruyère des Francs.*

Limal. Lieu dit : *Sous la ferme des morts.*

Limelette. Lieu dit : *Fond-des-Tombes.*

Longueville. Lieu dit : *As Tombes.*

[1] Voir Wauters, *Hist. des env. de Bruxelles*, t. III, p. 452.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 238.

LUBBEEK. Lieu dit : *Tommen block, enclos des tombes* (1427).

MACHELEN. Lieu dit : *Tuytenberg*. (V. CHOTIN, *loc. cit.*, p. 236.)

MALEVE. Lieu dit : *Aux tombelles*.

MEENSEL - KIESEGHEM. Menzele (1132). La *Frankryksche Straet, route du royaume des Francs*, se trouve près du *Vrankenbergh* (1470), *montagne des Francs*, vaste plateau qui s'étend sous Meensel et aux alentours. Lieux dits : *Silverenberg* et *Neckerspoel*[1].

MELDERT. Lieu dit : *Vranken boenre* (1340), *le bonnier des Francs*.

NIEUWRODE. Lieu dit : *Neckersgat, trou des nutons*.

MONT-ST-GUIBERT. Le Ri *Angon* y prend sa source à la fontaine *Angon*.

NIVELLES. Lieu dit : *Bois du Sépulcre*.

NODUWEZ. Commune limitrophe de Marilles. Lieu dit : *Le Tombois ; le Tombois*, à Noduez 1436 ; *Au Tomboy*, 1658 ; *au Tombois*, 1716 ; *Tombay* de Nodwez, 1715 ; c'est un monticule surmonté d'un calvaire.

OETINGEN. Hameau de *Vrankryk, royaume des Francs*.

ORBAIS. Lieu dit : *Vrancx*.

OTTIGNIES (Otti*ghem*), *Franquenies, demeure des Francs*. Lieux dits : *Ruelle des Morts* ; *La Frankise* (1260). Le Ri *Angon*.

PERWEZ. Lieu dit : *Campagne des tombes*.

RAMILLIES. Lieu dit : *Chemin de Franquenée*, près du lieu dit : *Campagne de Rome*.

RIXENSART. Lieux dits : *Les tombes* ; *Bruyère des tombes*.

ROOSBEEK. Lieu dit : *Franckxboomgaert, pré des Francs*.

SAVENTHEM. Lieu dit : *Tomptvelt, champ des tombes*.

STEENOCKERZEEL (Ochin*sala*, VIIIe siècle) Hameaux : Wam*beek*, Humelg*hem*.

STERREBEEK. *Aen Duysborch pedeken, au sentier du Fort des Allemands (des Francs)*.

STROMBEEK-BEVER. Hameau du *Neckersmoirtere, terre des Nickers ; Nekerken, le petit Nicker*.

TIRLEMONT. Lieux dits : *Vrankryksche strate, route des Francs*.

TOURNEPPE. Hameau de *Kersterbeek, le ruisseau du camp*. Lieux dits : *Tombelveld, champ des tombes*.

UCCLE. Lieux dits : *Neckersgat, trou des Nickers : Droeselenberg. Mont des Diables*.

VIEUX-GENAPPE. Lieu dit : *Battis-des-morts*.

[1] « Les sites solitaires de Meensel se prêtent aux récits superstitieux, aux légendes. Plus d'une histoire fantastique s'y raconte encore de nos jours.

« Les noms de *Neckerspoel* (marais des lutins d'eau) ; de *Watermans strate* (chemin des hommes d'eaux) ; *Silverenberg* (montagne d'argent), etc., etc., rappellent la croyance qui est restée enracinée dans nos populations. Celui de FRANKENBERG, montagne des Francs, se rattache peut-être à l'établissement des Francs Saliens dans notre province.

Le *Frankenberg* est situé près de la *Frankryksche straet*, route du royaume des Francs. » (WAUTERS, *loc. cit.*, canton de Glabeek, p. 57).

Villers-la-Ville. Lieux dits : *Franquenouille ; fontaine de Franquenouille.*
Virginal. Lieux dits : *Cimetière ; Le Tombois* (à proximité de la Sennette) ; *Fontaine Francisse.*
Vorst. Lieu dit : *Te Neckersgate.*
Watermael-Boitsfort. Hameau : *de Tombloeck, enclos des tombes.* Lieux dits : *Duivelsdelle, Vallée du Diable.*
Wauthier-Braine. Lieu dit : *Au Tombois* (1469).
Wesemael. Hameau de *Dutzel, allemands saliens (francs saliens).*
Winghe-Saint-Georges. Lieux dits : *Strytbempt, prairies du combat ; Sassenberg, mont des Saxons ; Sassenbosch, bois des Saxons.*
Woluwé-Saint-Lambert. *De Tompveld, champ des tombes.*
Yssche. *Tombeck, ruisseau des tombes.*

***

Enfin, il faut étudier avec soin les crânes et les ossements auprès desquels on ne trouve pas de mobilier et que les fouilles mettent à jour.

***

La linguistique, elle aussi, nous prouve que la population flamande vient des Francs. En effet, la langue flamande dérive du germain ; il faut donc admettre que, dans la partie du pays où elle est restée en usage, les Francs étaient plus nombreux que les Belgo-Romains et que, par conséquent, leur langage a pris le dessus. Ces régions recèlent donc nécessairement des tombes franques.

***

Il résulte de ce qui précède que des sépultures nombreuses appartenant à l'époque qui nous occupe, *doivent* exister dans le sous-sol de notre province. Si les découvertes fortuites d'antiquités franques n'ont pas été plus fréquentes jusqu'ici, c'est que les terres du Brabant, comme celles des Flandres, de la province d'Anvers et du Limbourg, ont peu subi les remaniements profonds qu'amène l'industrie. Il faut y suppléer par l'observation.

Mettons-nous donc bravement à l'œuvre, persuadés que nos recherches seront couronnées de succès. Notre association aura ainsi l'honneur de répondre à un vœu émis par M. Van Bastelaer, au Congrès de Charleroi, ainsi conçu : « *Il serait désirable que*

*dans le Nord,* LE CENTRE *et l'Ouest de la Belgique, l'on fît des recherches actives pour retrouver les cimetières francs des différentes époques* [1]. »

La Société d'Archéologie de Bruxelles aura à cœur d'aider les vaillantes sociétés de Namur et de Charleroi dans leurs études sur la question franque, études qui ont principalement pour but : 1° de pouvoir établir une distinction entre les conquêtes des Ripuaires et celles des Saliens ; 2° de pouvoir distinguer, par l'étude et la comparaison des objets, quelle est la différence, au point de vue de l'art, entre les antiquités des Francs ripuaires, et celles des Francs saliens, et de pouvoir préciser, de cette façon, quelles sont les contrées qui ont été habitées plutôt par les uns que par les autres.

A l'œuvre ! Ce sera un pas de plus fait vers la solution de la question franque dont la Belgique, depuis plusieurs années, a pris le mouvement par ses fouilles et ses publications.

ARM. DE BEHAULT et B^on^ ALF. DE LOË.

Bruxelles, le 6 mai 1890.

[1] Ce vœu a été voté par l'assemblée (V. *Ann. de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, t. IV, p. 182.

# LA PIERRE TOMBALE

DE

## NICOLAS GRUDIUS, FILS DE NICOLAS EVERARD

PRÉSIDENT DU GRAND CONSEIL DE MALINES

Il y a quelques années, M. Camille Picqué, le savant conservateur des collections numismatiques de l'État, communiqua[1] à ses collègues de la Société belge de Numismatique, une médaille inédite de Jean Second, célèbre par ses poésies et surtout par ses dix-neuf petites pièces intitulées *Basia* (les baisers).

Elle consiste dans les portraits de son frère Nicolas Grudius, poète aussi, et de sa belle-sœur Anna Cobella ou Coebels.

Jean Second n'était pas seulement un grand poète, mais encore un médailleur distingué.

Lorsque j'eus l'honneur de vous faire une conférence sur

[1] *Revue belge de Numismatique*, 1873, pp. 544-555. V. aussi l'art ancien à l'exposition nationale de 1880, pp. 111-112 et 115.

les médailles, à l'exposition rétrospective d'art industriel, à Bruxelles, en 1888, j'ai particulièrement attiré votre attention sur une médaille uniface, en plomb, par laquelle le jeune et amoureux poète a voulu transmettre à la postérité les traits de sa chère maîtresse, la belle Julie de Malines. *Vatis amatoris Julia sculpta manu* [1].

Ces deux médailles reposent dans les riches collections de l'État belge.

Je n'ai pas à vous faire ici la biographie de Jean Second ; je vous engage, si vous désirez mieux le connaître, à lire l'excellente notice que lui a consacrée M. Picqué dans la *Revue de Numismatique*, en 1873.

Vous y trouverez aussi de très intéressants détails sur la vie de Nicolas Grudius, quatrième enfant de Nicolas Everardus, (en néerlandais Claes Everaerts), président du Grand Conseil de Malines. Trois des enfants du président se rendirent célèbres comme poètes et comme jurisconsultes, Jean Second, Nicolas Grudius et Adrien Marius. Nicolas prit le surnom de Grudius parce qu'il était né à Louvain et qu'il croyait que cette ville était située dans le pays des Grudii de Jules César [2].

Grudius fut chargé par l'empereur Charles-Quint, et ensuite par Philippe II de missions importantes ; il fut chevalier, conseiller d'État, trésorier des Etats de Brabant et greffier ou secrétaire de l'Ordre de la Toison d'Or ; Swertius dit qu'il mourut à Venise en 1571.

Ses œuvres poétiques se composent de *Poemata pia*, d'*Elegiæ*, d'*Epigrammata*, de *Funera*, de *Sylvae* et de quelques *Apotheoseis*.

Le manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, n° 20857, écrit M. Picqué, donne la liste des chanceliers, trésoriers, greffiers, conseillers et premiers rois d'armes de la Toison d'Or.

Il y est dit, sous le nom de Grudius, que ce greffier fut enterré dans la chapelle de la Sainte-Croix de l'église d'Alsemberg, à

[1] V. la numismatique à l'exposition rétrospective d'art industriel à Bruxelles, 1888, par M. le comte Maurin de Nahuys — *Rev. Belge de Num.*, 1889, p. 386.

[2] Voyez dans le *Bulletin mensuel de Numismatique et d'Archéologie*, publié par R. Serrure (t. IV, 1884-85, pp. 172-181), une très intéressante notice de celui-ci sur le poète et médailleur Jean Second et sa famille à propos d'une médaille inédite au buste de Nicolas Everard.

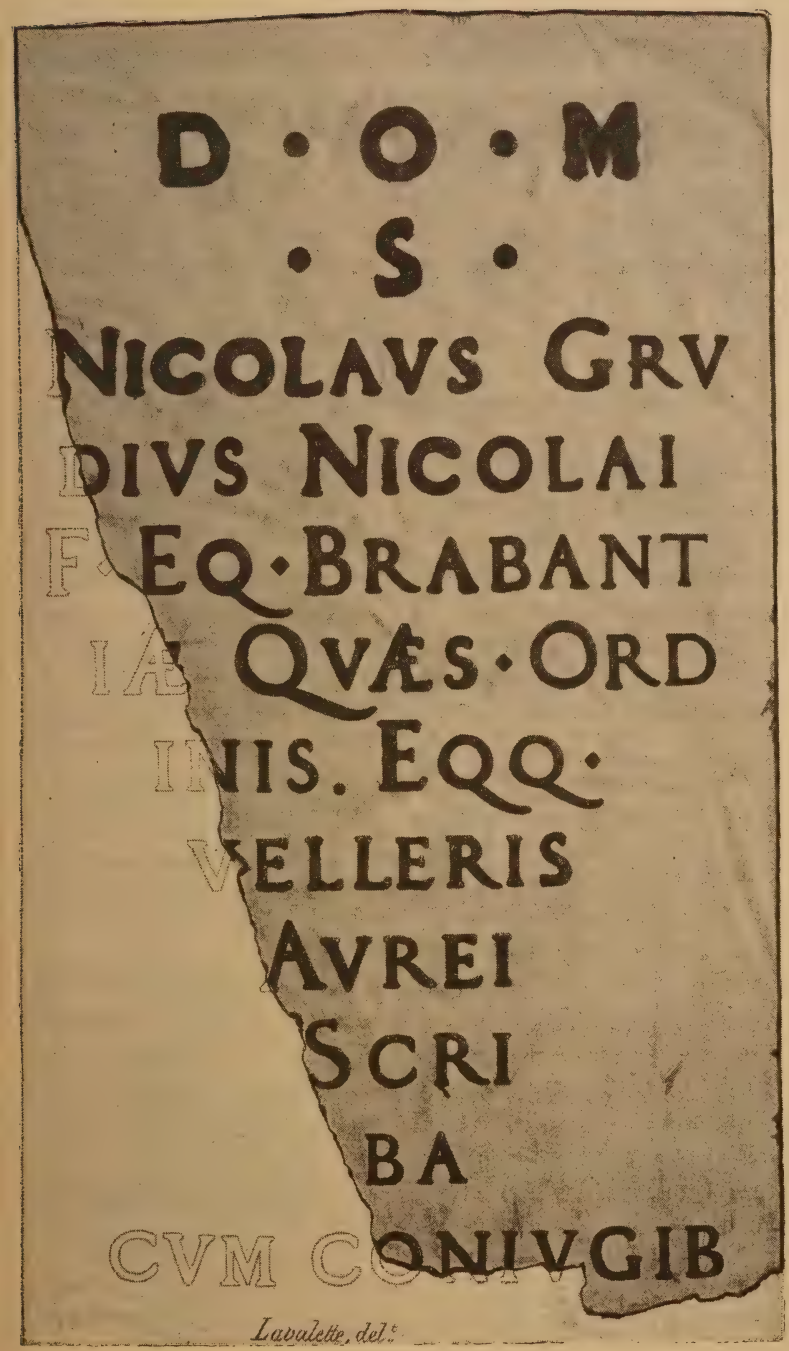


Pl. VII. — Tombe de Nicolas Grudius, à Alsemberg (Brabant).

quelque distance de Bruxelles [1] — où il s'était fait construire, de son vivant, un tombeau.

« Nous n'y avons rien trouvé, ajoute M. Picqué, malgré les recherches que M. le secrétaire de la commune a bien voulu faire pour nous. »

J'ai eu plus de chance que M. le secrétaire d'Alsemberg qui, cependant, a dû passer bien souvent sur la pierre tombale de Grudius, mais ne s'est aperçu de rien.

Samedi, 30 août dernier, étant allé me promener aux environs d'Alsemberg, le hasard m'amena dans un estaminet intitulé « *Au Cygne* », non loin de l'église de cette commune, dans la partie basse du village. Quel ne fut pas mon étonnement en découvrant la pierre tombale de Grudius placée devant le seuil de la porte ouverte vers la cour de cet estaminet ? Malheureusement, cette pierre n'est pas entière ; tout un côté a été brisé et perdu et la partie inférieure a été enlevée, de sorte qu'aucune date n'est visible. Malgré ces dégradations, l'inscription est assez complète et peut être lue facilement :

DEO OPTIMO MAXIMO
SEPULTUS
NICOLAVS GRV
DIVS NICOLAI
FILIUS EQUES BRABANTIAE
QVÆSTOR ORDI
NIS EQUITUM
VELLERIS
AVREI
SCRI
BA
CUM CONIVGIBUS.

Nicolas Grudius, fils de Nicolas (Everard), chevalier, trésorier de Brabant et greffier de l'Ordre de la Toison d'Or, enterré avec ses (deux) femmes.

Sa première femme fut Anna Coebels, de La Haye, qui mourut prématurément en Espagne, où elle avait accompagné son mari chargé d'une mission par Charles-Quint.

[1] S'il est vrai que Nicolas Grudius soit mort à Venise, il aura sans doute été embaumé pour être transporté à Alsemberg.

Dans la première de ses *Nenia*, Grudius chante les qualités de la défunte et nous apprend que Jean Second a conservé les traits de sa belle-sœur sur une médaille d'argent dont la pièce de plomb découverte par C. P. Serrure est sans doute une épreuve [1]. Sa seconde femme, d'après M. R. Serrure, s'appelait Jeanne Moys, mais je n'ai pu découvrir à quelle époque elle est morte. J'ai voulu savoir pourquoi Grudius avait été enterré à Alsemberg.

Je n'ai pas trouvé qu'il eût quelque fief sur le territoire ou aux environs de cette commune. Il figure cependant parmi les donateurs d'une verrière à l'église voisine de Rhode-St-Genèse. Possédait-il une maison de campagne à cet endroit ? Quoi qu'il en soit, sa pierre tombale n'a été décrite ni par Foppens, ni par Swertius, ni par Le Roy, dans le Théâtre sacré de Brabant.

Je termine en souhaitant que le Gouvernement ne laisse pas détruire cette intéressante pierre et en fasse l'acquisition pour le Musée royal d'antiquités. Il sauvera ainsi une relique d'un homme qui a joué, en Belgique, un grand rôle dans les lettres et dans l'État, au XVIe siècle.

GEORGES CUMONT.

[1] C'est la médaille qui a été décrite par M. C. Picqué et qui est actuellement dans les collections de l'État belge.

# LE PRÉHISTORIQUE

## DE LA COLOMBIE

A la demande de notre excellent confrère, M. Lopez Mendez, M. Charles Patin, consul général de Belgique à Medellin (Colombie), vient de faire don à notre Société d'un certain nombre d'antiquités préhistoriques, ou précolombiennes, comme disent quelques auteurs, consistant en armes, outils, vases, idole, etc., provenant d'anciennes sépultures indiennes de la province d'Antioquia.

Avant de vous présenter ces objets, je vous prierai de jeter avec moi un rapide coup d'œil sur la préhistoire du Nouveau-Monde.

Les Américains semblent être aborigènes.

Malgré une civilisation très avancée, comme celle dont jouissaient le Mexique, le Yucatan et le Pérou, la métallurgie du fer y était restée inconnue avant la conquête des Espagnols. Les armes et les outils étaient de bronze et de pierre [1].

L'âge du fer, qui marque chez nous l'aurore des temps histo-

[1] *Les Mexicains et les Péruviens se servaient encore de haches en pierre, lorsque le cuivre et le bronze étaient déjà assez communs parmi eux.* (Alex. de Humboldt. — Vue des Cordillères et monuments des peuples indigènes de l'Amérique).

riques, ne date donc, pour l'Amérique, que de l'arrivée des *conquistadores,* soit de la fin du xv^e siècle [1].

En d'autres termes, on peut dire d'une manière générale que l'époque du bronze a été l'apogée du développement naturel et spontané du Nouveau-Continent. On connaissait cependant les métaux précieux, tels que l'or et l'argent. Mais, à côté des Mexicains, des Péruviens et autres, qui s'étaient élevés au point culminant de l'âge du bronze, il y avait des peuplades moins importantes et moins avancées. Celles-ci n'avaient pas dépassé l'âge de la pierre polie et, en fait de métaux, ne connaissaient que l'or. Enfin, les Peaux-Rouges, les Guarayos et d'autres tribus encore ne possédaient qu'une organisation sociale très rudimentaire.

Les aborigènes de la Colombie, dont vous avez devant vous les produits industriels, paraissent avoir été, au moment de la conquête, en possession de cette civilisation intermédiaire qui correspond à notre plus belle époque de la pierre.

La petite collection rapportée par M. Patin comprend :

Trois ciseaux ou gouges en pierre schisteuse polie, dont le tranchant résulte d'un seul biseau ;

Un ciseau en roche dure de couleur noire, d'un poli admirable, avec tranchant à deux biseaux ;

Deux haches polies en pierre dure. L'une d'elles semble avoir été recueillie à la surface de nos champs, tant elle présente de ressemblance avec les produits industriels similaires des peuplades néolithiques européennes ;

Une pierre arrondie dont j'ignore la destination ;

Un petit creuset à fondre l'or ;

Un disque en pierre perforé au centre, peut-être une amulette, ou un simple objet de parure ;

Une espèce de coupe et une petite urne faites à la main, en terre assez convenablement lissée et recouverte d'une couche de couleur rougeâtre. Ces vases, destinés à être suspendus, sont munis tous les deux de petites oreilles par où passaient les cordes. Le premier a dû être plus complet autrefois ; la disposi-

[1] Toutefois, le fer était connu de quelques tribus de l'Amazone et de la Plata, *mais comme fer météorique.*

tion des bords semble indiquer en effet l'existence d'un couvercle;

Deux outils, sortes de roulettes en terre cuite, avec ornements en creux, ayant servi à décorer les vases ;

Enfin, une idole, également en terre cuite, enduite d'une couche de couleur rouge et recouverte de vernis, qui mérite toute notre attention.

Elle a 25 centimètres de hauteur sur 20 de largeur, et représente un être difforme, debout, du sexe masculin. La tête est énorme, les paupières sont fermées et horizontales, la bouche et les oreilles sont petites, le cou est absent. Les bras, excessivement grêles, sont appliqués sur le ventre, et les membres inférieurs, fortement écartés, permettent de distinguer le sexe accusé d'une façon assez crue.

L'objet est creux et possède deux petits trous, l'un à la partie supérieure, l'autre à la partie inférieure ; sa cavité contient un fragment d'un corps dur quelconque, libre, qui produit un bruit lorsqu'on secoue l'idole.

Ces diverses pièces, m'a dit M. Patin, proviennent d'anciens tombeaux ; ce sont des offrandes funéraires.

Le donateur n'a malheureusement pas été à même de me fournir des indications plus précises sur leur gisement. Je suis toutefois d'avis que l'on peut attribuer aux aborigènes de la Colombie des rites mortuaires et des modes de sépultures analogues à ceux que M. le Dr Marcano a observé chez les tribus primitives du Vénézuéla. Ces peuplades appartenaient, en effet, à la même grande race, et les produits de leur industrie présentent de nombreux traits de ressemblance.

M. Marcano décrit, dans son intéressant ouvrage sur l'*Ethnographie précolombienne du Vénézuéla,* trois différentes espèces d'anciens cimetières indiens :

*Les sépultures différaient suivant les tribus. Au Nord, on enterrait les morts dans leurs propres maisons. Du sol de la station septentrionale des Tarmas, on a déterré des sarcophages dans lesquels étaient placés des squelettes accroupis, toujours solitaires. Dans les vallées méridionales, on déposait les cadavres dans des sillons creusés « ad hoc. » Enfin, les tumuli (cerritos), semblent avoir été spéciaux aux habitants de la zone précédemment fixée* [1].

[1] Pour détails, voir l'ouvrage cité, p. 8 à 12 et p. 74 et 75.

En me permettant d'insister d'une façon particulière sur l'intérêt que présentent ces objets et sur le fruit que l'on peut retirer d'une étude comparative de notre civilisation primitive avec celle du continent américain, je propose à l'assemblée de voter des remerciements à notre consul général, M. Patin, pour son don généreux, ainsi qu'à M. Lopez Mendez.

Baron Alfred de Loë.

Bruxelles, 7 octobre 1890.

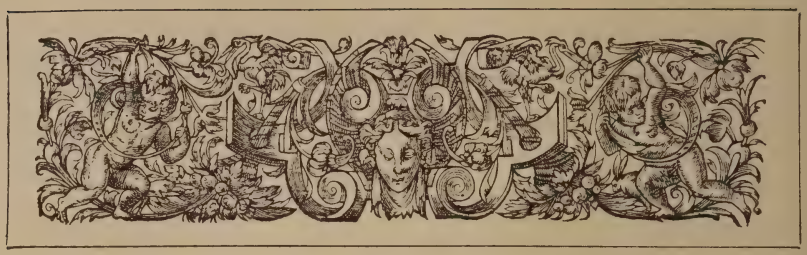

# LES TOMBELLES

DES ENVIRONS

## DE WAVRE ET DE COURT-SAINT-ÉTIENNE.

Il nous paraît utile, au retour d'une excursion que nous venons de faire aux environs de Wavre et à Court-Saint-Étienne, et à la suite d'une enquête archéologique minutieuse à laquelle nous nous sommes livré, de rappeler l'attention de nos collègues sur cette partie du Brabant wallon si riche en antiquités de toutes les époques [1], et surtout sur les tombelles qui y existent encore en assez grand nombre.

Nous désignons par le mot *tombelles* une catégorie de tertres funéraires de très peu d'élévation eu égard à leur grand diamètre, datant d'une époque antérieure à la conquête de César, et qu'il faut distinguer avec soin d'autres tertres de plusieurs mètres de hauteur, véritables monuments que l'on aperçoit de loin, et qui ont été élevés sous la domination romaine [2].

[1] Cette région est un véritable pays de cocagne pour l'archéologue ; non seulement elle fourmille de lieux-dits caractéristiques, mais on a signalé déjà : à Wavre, plusieurs stations néolithiques et des substructions romaines ; à Grez, des vestiges de constructions romaines et des tumuli; à Dion-le-Val et à Dion-le-Mont, des stations néolithiques et des antiquités romaines; à Ottignies et à Court-Saint-Étienne, de nombreuses et vastes stations néolithiques, une villa et des sépultures belgo-romaines, etc., etc.

[2] Ceux-ci ne semblent guère être antérieurs au IIe siècle de l'ère chrétienne. On n'y rencontre, en effet, que des monnaies de Trajan, d'Adrien, d'Antonin et de Marc-Aurèle.

L'aire de dispersion de ces tombelles est très étendue : on en rencontre autour de Wavre, aussi bien dans le bois de Bierges qu'à la Bruyère-Saint-Job et qu'à Dion-le-Val et à Dion-le-Mont. Il en a existé également beaucoup sur le territoire de la commune de Court-Saint-Étienne; elles occupaient, pour la plupart, le vaste plateau de la Quenique et y formaient, suivant l'expression de notre confrère, M. le comte Goblet d'Alviella, *un véritable cimetière de tumulus* [1].

On en voit en outre plusieurs dans le bois de la Closière-Laurent.

D'autres enfin ont été signalées à Ottignies, à Limelette, à Corroy-le-Grand, à Limal, à Chaumont, à Ceroux, à Bonlez, à Boussut-sur-Dyle, à Bousval, à Genval et à Rixensart [2].

Elles mesurent approximativement $1^m$, $1^m$ 50, $2^m$, et $2^m$ 50 d'élévation sur 8, 15, 20 et jusque 30 mètres de diamètre. Par suite de circonstances naturelles ou accidentelles, il en est même dont la périphérie a augmenté, aux dépens de la hauteur, dans des proportions telles, qu'elles se trouvent actuellement presque entièrement effacées et qu'il est on ne peut plus difficile de les distinguer des renflements naturels du sol.

Quelques-unes de ces tombelles ont été fouillées d'une façon convenable; d'autres, et c'est malheureusement le plus grand nombre, ont été saccagées et les objets qu'elles renfermaient dispersés.

Il paraîtrait que le gouvernement, dès 1861, aurait fait ouvrir quelques tombelles à Court-Saint-Étienne et qu'on en aurait retiré des urnes et des objets en bronze et en fer [3].

M. Wauters en a fouillé également plusieurs, notamment à Limelette, et entre Basse-Wavre et Dion-le-Val, mais sans succès, car il n'y a trouvé qu'un lit de charbon et des débris d'ossements calcinés [4].

[1] Il n'en reste plus aujourd'hui, à cet endroit, qu'une seule, sur laquelle on a construit une chapelle; et c'est à cette circonstance que nous devons sa conservation.

[2] Par MM. Tarlier et Wauters, dans leur ouvrage sur la *Géographie et l'histoire des communes belges*.

[3] M. le docteur N. Cloquet, de Feluy, a vu ces trouvailles au Musée de la Porte de Hal où on les avait classées parmi les objets gallo-romains.

[4] Voir le rapport adressé par ce savant à M. le Gouverneur du Brabant sur les explorations de tumulus et d'autres antiquités effectuées pendant l'année 1863 (Dans le *Bull. des commun. roy. d'Art et d'Archéol.*, T. III, 1864, p. 540).

C'est il y a une douzaine d'années, qu'a eu lieu ce que nous appellerons le grand sac de la nécropole de Court-Saint-Étienne.

L'administration des hospices civils de cette commune ayant fait défricher le bois de la Quenique, presque toutes les tombelles disparurent; la plupart des vases qu'elles contenaient furent brisés par la cupidité des ouvriers qui s'attendaient à y trouver des trésors, les autres furent vendus [1]. Quant aux objets en bronze et en fer, beaucoup passèrent inaperçus ou demeurèrent sur place; d'autres enfin furent cédés à divers amateurs et à des paysans, antiquaires de circonstance, qui les brocantèrent [2].

Grâce encore une fois à l'initiative privée, c'est-à-dire au zèle et au dévouement de M. le docteur Cloquet, de Feluy, ces belles trouvailles, si elles n'allèrent point enrichir notre Musée national d'antiquités, ne furent cependant pas entièrement perdues pour la science. Il put se rendre à temps sur les lieux pour sauver encore quelques pièces qu'il déposa dans les collections de la Société archéologique de Nivelles [3], et pour recueillir de nombreux renseignements qu'il consigna, en une notice fort intéressante, dans les annales de cette société [4].

Lors de notre excursion à Court-Saint-Étienne, nous avons pu voir dans les collections de M. le comte Goblet d'Alviella, qui malheureusement était absent à l'époque où eut lieu cette importante découverte, plusieurs épées ou poignards en bronze, brisés ou tordus intentionnellement pour obéir à un rite funéraire, une épée en fer également brisée, des bijoux et des pièces d'équipement en bronze, deux petites urnes remplies d'ossements calcinés, une boule en grès du système bruxellien et un nautile fossile du même étage géologique, le tout provenant des tombelles de la Quenique.

Nous avons vu aussi chez M. le représentant Henricot, où se trouvent les collections de notre regretté ami Alfred Rucquoy, les fragments d'une belle épée en fer à nervure longitudinale, deux petits vases, dont l'un ne mesure que 45 millimètres de hau-

[1] On en aurait trouvé plusieurs centaines !

[2] Certains habitants de Court-Saint-Etienne sont encore en possession, nous a-t-on assuré, de vases et d'autres objets provenant de la destruction des tombelles de la Quenique. Ils n'attendent que l'occasion de s'en défaire pour un bon prix.

[3] Nous y avons vu des tessons importants d'une poterie d'apparence grossière, deux petits vases dont l'un, intact, est rempli d'ossements calcinés, ainsi qu'un objet en fer indéterminable.

[4] Dans le t. II.

teur, et quatre grandes urnes cinéraires renfermant des ossements calcinés, de même provenance.

En 1882, MM. le marquis de Wavrin et De Pauw ont fouillé également quelques tombelles à La Bruyère Saint-Job, entre Wavre et Dion-le-Val. Ils ont recueilli, sous une série de 6 ou 8 tertres de très peu d'élévation, mais d'un diamètre d'une trentaine de mètres, disposés à la suite les uns des autres et formant une sorte de chaîne, des fragments assez considérables de plusieurs épées en fer, 4 ou 5 vases grossiers et une pierre polie sur toutes ses faces, en grès tendre, assez friable, et au grain très fin, mesurant $0^{m}40$ de longueur sur $0^{m}15$ de largeur et $0^{m}10$ d'épaisseur. Elle a été trouvée brisée en une foule de petits morceaux placés symétriquement autour d'un foyer, au centre de la tombelle, et restituée, avec autant d'habileté que de patience, par M. De Pauw.

Cette pierre avait peut-être servi à affiler, à adoucir le tranchant des épées, et comme ces armes, elle fut brisée pour obéir au même rite.

Voici maintenant quelques renseignements généraux au sujet du dépôt funéraire des tombelles : il semble que l'on ait parfois jonché le sol de sable blanc avant d'y élever le bûcher. L'urne contenant les ossements calcinés, et les autres objets, se rencontrent au niveau du terrain primitif et non en dessous, comme c'est le cas pour les grands *tumuli* de l'époque belgo-romaine. Le dépôt a donc été fait sur le sol couvert encore des cendres du bûcher, puis on a élevé le tertre. Ces cendres ne forment plus aujourd'hui qu'une mince couche de $0^{m}02$ ou $0^{m}03$ d'épaisseur.

M. le docteur Cloquet donne la description suivante de la poterie des tombelles, qui a été faite sans l'aide du tour. « Elle est de couleur brune chocolat, la pâte est assez grossière intérieurement, noirâtre, peu cuite, mais bien lissée à l'extérieur et recouverte d'un engobe de pâte plus fine à laquelle on a donné un poli. »

*
* *

Ces tombelles, dans lesquelles les armes en fer apparaissent encore associées aux armes en bronze, datent du commencement du premier âge du fer, ou, si l'on préfère, de la période de transition du bronze au fer [1].

[1] « Cette transition du l'âge du Bronze au premier âge du Fer s'est opérée insensi-

La nécropole de Court-St-Étienne offre la plus grande analogie avec les cimetières de Louette-St-Pierre et de Gedinne (province de Namur) dont les caractères rappellent beaucoup la civilisation haltstattienne [1].

A quelle race peut-on attribuer, chez nous, ce nouveau progrès dans l'évolution industrielle ?

Il serait téméraire, dans l'état actuel de nos connaissances en la matière, de vouloir résoudre la question.

Bornons-nous pour l'instant à poursuivre nos investigations dans le sol ; consultons, en l'absence de documents écrits, ces archives souterraines qui certes ne nous feront pas défaut ; étudions aussi les découvertes archéologiques qui ont été faites à l'étranger et ne cherchons pas, en un mot, à marcher plus vite que de raison. A plus tard la synthèse, contentons-nous, pour le moment, de recueillir et de grouper des faits.

*
* *

Malgré ces fouilles et ces dévastations successives, il subsiste un certain nombre de tombelles restées intactes, et nous ne saurions assez engager la Société à les explorer sans tarder d'une façon méthodique.

Grâce à notre excellent appareil de sondage et aux opérations préliminaires auxquelles nous avons coutume de nous livrer, le résultat de nos fouilles est rendu bien moins aléatoire. Puissent celles-ci jeter un peu de lumière dans cette nuit où sont encore plongées, dans notre pays, les époques immédiatement antérieures à la domination romaine.

Bruxelles, 3 juin 1890

Bon Alfred de LOË.

blement, comme le passage de l'âge de la Pierre polie à l'âge du Bronze.» (Cloquet.)

« Toute matière nouvellement acquise à l'industrie se surajoute aux précédentes.» (Chantre.)

Les progrès réalisés aux cours de l'époque du Bronze dans l'art de la métallurgie ont permis à l'homme d'opérer la substitution du fer au bronze. Opération peu compliquée en somme, puisqu'il ne s'agissait que d'amener le fer à l'état spongieux par suite de la réduction de son oxyde, à le rendre seulement *malléable*.

[1] C'est l'avis de M. G. de Mortillet.

# BAHUT

## TROUVÉ EN SUÈDE AVEC BLASON

### RAPPELANT CELUI DE BUSLEYDEN

Son Excellence Monsieur Charles de Burenstam, ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Suède et de Norvège à Bruxelles, nous a obligeamment confié la photographie d'un bahut possédé par lui et au sujet duquel il a bien voulu nous donner quelques renseignements.

Ce meuble en bois de chêne, orné de marqueteries et de sculptures, a environ $1^{m}75$ de longueur et $0^{m}75$ de hauteur. Il est en style Renaissance et date de la fin du XVI^e^ ou du commencement du XVII^e^ siècle. Il a subi des modifications, principalement par l'enlèvement des pilastres, qui le décoraient primitivement (fig. 1.)

Selon l'avis de nos savants confrères, MM. Joseph Destrée, conseiller, et Paul Saintenoy, secrétaire général de notre Société, le travail de ce bahut paraît accuser une origine septentrionale (Nord de l'Allemagne ou Scandinavie). Les deux blasons dont il est orné et dont le premier nous semble être allemand, et le second celui d'une branche d'une famille luxembourgeoise qui s'était établie dans le Brabant, sont d'une belle exécution, tant au point de vue artistique qu'héraldique de cette époque. L'un est

*parti : 1, deux arbres arrachés passés en sautoir ; 2, une bande chargée de cinq feuilles de tilleul dont les tiges recourbées touchent alternativement le bord supérieur et le bord inférieur de la bande. Heaume avec bourrelet et ses lambrequins ; Cimier : vol armorié, l'aile dextre de la 1re, et l'aile senestre de la 2e partie de l'écu* (fig. 2).

L'autre blason est *écartelé : aux 1 et 4, une fasce accompagnée en pointe d'une rose boutonnée et barbée ; aux 2 et 3, une rose boutonnée et barbée à tige feuillée de deux pièces. Heaume couronné avec ses lambrequins ; Cimier : une femme issante tenant dans la dextre la rose à tige des 2e et 3e quartiers, entre un vol armorié des 1er et 4e quartiers de l'écu* (fig. 3).

Ce bahut a été trouvé en Suède, dans la province de Nérike, en 1876, chez un soldat d'infanterie cantonné, qui l'avait acheté d'un paysan auquel il était échu par héritage.

Sa provenance primitive est inconnue ; les armoiries qui y figurent ne sont pas suédoises, ainsi que nous l'a positivement affirmé M. de Burenstam ; mais comme plusieurs familles étrangères, qui s'étaient établies en Suède, — entre autres les de Geer (de Hamal de la Hesbaye), les Grill (Grillo de Gênes) qui passèrent deux siècles à Amsterdam, les Falkenberg et les Dohna d'Allemagne, — ont eu des propriétés dans la province de Nérike, on a supposé que ce bahut provenait d'une de ces familles.

Ce ne sont toutefois pas les armes de l'une d'elles qui se trouvent sur le bahut, et dans leur généalogie, on n'est pas parvenu à découvrir des alliances avec des familles ayant ces emblèmes héraldiques.

Le *Königliche Herolds-Amt* à Berlin, et le secrétaire du *Hooge Raad van Adel* à la Haye, qui ont été consultés par M. de Burenstam, lui ont déclaré ne pas connaître ces deux blasons.

Notre appel fait au sujet de ces armoiries dans le *Monatsblatt* de la Société impériale et royale « Adler » à Vienne, est resté sans réponse.

De hachures il n'y a pas de trace, aussi n'étaient-elles pas encore, — comme indication des métaux et couleurs, — d'un usage uniforme à l'époque à laquelle le bahut appartient, et comme les armoiries n'y sont pas polychromées, on ignore leurs émaux.

Ces blasons sont tous deux très caractéristiques. Le premier, celui du mari, ainsi que nous le disions, nous semble être alle-

mand. Cet écu parti est composé de deux armoiries différentes. Les deux arbres arrachés passés en sautoir, nous les avons rencontrés dans un manuscrit in-4° du XVIIIe siècle, intitulé *Monumens sépulcraux*, p. 98, mais malheureusement sans indication de nom et d'émaux [1].

Ce même meuble héraldique se trouve sur une pierre tombale de 1318, d'un membre de la famille Hildemar à Lubeck [2].

Les deux arbres arrachés, passés en sautoir, y sont taillés dans le beau style héraldique de cette époque et représentent des tilleuls (fig. 4).

Plus tard, quand le vrai style héraldique, si caractéristique, eut dégénéré et en grande partie disparu, on se borna à représenter le feuillage des arbres sous la forme d'une touffe, ainsi qu'on le voit sur le bahut, sans qu'il fût possible de distinguer quelle espèce d'arbre on avait voulu représenter.

La seconde partie de l'écu rappelle énormément les armes de Burst, qui sont ainsi décrites dans l'*Armorial général* de M. Rietstap : *de sable à la bande d'argent chargée de trois feuilles de tilleul de sinople, les tiges en haut posées en barres.*

Les armes de Burst von Ueberlingen (fig. 5), sont représentées dans la *Reichenauer Chronik, anno* 1491, de Gallus Oheim, dont l'original se trouve à la bibliothèque de l'Université de Fribourg [3].

Nous ne saurions toutefois affirmer si les armoiries du mari, sculptées sur le bahut, sont celles de la famille Hildemar parties de celles de Burst.

Le second blason du bahut, l'écu écartelé, celui de la dame, porte, ainsi que nous l'avons dit déjà, aux 1 et 4, une fasce accompagnée en pointe d'une rose. C'est la famille bien connue de Busleyden, riche en hommes célèbres et dont plusieurs membres

[1] Ce manuscrit provenant de la bibliothèque de feu M. le chevalier de Neufforge, est un recueil de blasons et de quartiers généalogiques pour la plupart trouvés dans des églises à Bruxelles, Anderlecht, Alsemberg, Vilvorde, Malines, Diest, Bruges, Aesdonck, de Melsele et de Rupelmonde, au pays de Waes, Damme, Mons, etc. Les dessins à la plume en partie coloriés sont faits, ainsi que l'indiquent l'inscription et la signature sur plusieurs feuilles, par G.-J. de Fiennes.

[2] Voyez : *Die Linde in der Heraldik in der Sphragistik und als Ornament vom Fürsten F. K. zu Hohenlohe-Waldenburg*, inséré dans le *Jahrbuch des Heraldisch-Genealogischen Vereines « Adler » in Wien*, 1878, pp. 44 et 53, pl. I. n° 6.

[3] Idem p. 44. Note 1.

furent magistrats de la ville de Bruxelles, qui portait ces armes si particulièrement caractéristiques, dès la fin du xv^e siècle.

M. Rietstap dit, dans son *Armorial général*, que les armoiries de la famille de Busleyden étaient anciennement *d'argent à la fasce de gueules, accompagnée en pointe d'une rose du même* [1], et plus tard *d'azur à la fasce d'or, accompagnée en pointe d'une rose de gueules, boutonnée d'or et barbée de sinople.*

D'après un grand armorial in-folio, en notre possession, dessiné et enluminé par le célèbre héraldiste et numismate André Schoemaker (mort en 1735), elles étaient d'*azur à la fasce d'or, accompagnée en pointe d'une rose d'argent.*

Le plus ancien document que nous connaissions aux armes de Busleyden, est un sceau de Gilles I^er de Busleyden, conseiller au duché de Luxembourg, appendu à une charte de l'an 1476 aux archives du château de Clairvaux, Luxembourg. Notre savant confrère, M. Jean van Malderghem, archiviste-adjoint de la ville de Bruxelles, a eu l'obligeance de nous procurer un moulage en plâtre de ce sceau, que nous avons publié pour la première fois dans la *Revue belge de numismatique* de 1889, p. 425, et que nous reproduisons ci-dessous [2].

Il représente un homme nu portant un écusson à une rose, entouré d'une banderole avec la légende : **S. Gils van busleiden,** en miniscules gothiques.

Ainsi qu'on le voit, il n'y a pas encore de trace de la fasce.

M. Neyen, dans sa *Biographie luxembourgeoise*, à l'article : *Busleyden*, dit que cette famille luxembourgeoise a pris son nom

[1] Voyez aussi : Chevalier P.-N.-C.-C.-A. de Kessel, *Livre d'or de la noblesse luxembourgeoise*, p. 31 ; L. Germain, *Mélanges historiques sur la Lorraine*, p. 222, etc.

[2] Nous devons ce cliché à l'obligeance de la *Société Royale de Numismatique de Belgique ;* nous lui exprimons nos sincères remerciements.

du village de Boulaide, en allemand Bauschleiden, autrefois Buschleyden et Busleyden, enclavé dans l'ancienne prévôté de Bastogne, où elle possédait un beau fief, et que Gilles Ier de Busleyden, conseiller de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire, secrétaire et greffier de l'État noble du duché de Luxembourg, qui fut anobli par lettres patentes du mois de février 1471, données à Bruges par Charles le Téméraire, portait « *d'azur à la fasce d'or, « accompagnée en pointe d'une rose de gueules boutonnée d'or et « feuillée* [1] *de sinople. L'écu timbré d'un casque d'argent, grillé et « liseré d'or, orné de lambrequins d'or et d'azur. Cimier : une tête et « col de licorne d'argent, la corne, le crin et la barbe d'or, issant « d'un mortier ou bonnet d'avocat de velours bleu, bordé de deux « galons d'or et chargé de la rose de l'écu.* » (fig. 6.)

Ainsi que le fait observer M. Léon Germain de Nancy [2], les lettres d'anoblissement de février 1471 [3], ne font pas plus mention de l'origine de la famille (le duc de Bourgogne y qualifie seulement le bénéficiaire d'*homme franc..., extrait et yssu de bonnes et notables gens d'anchienne bourgeoisie)* que des armoiries, qui sont pourtant si caractéristiques et à l'égard desquelles M. Germain dit : « On a vu parfois des anoblis prendre, en tout ou en « partie, les armoiries de la localité dont ils étaient originaires « ou celles de l'ancienne famille seigneuriale éteinte qui avait « possédé cette terre. Gilles de Busleyden a peut-être relevé ainsi, « en en modifiant les émaux, un écu alors dépourvu de propriétaire et qu'il considérait comme représentant le lieu dont ses « ancêtres s'étaient surnommés [4]. »

M. Germain [5] signale une pierre à la clef de voûte du porche de la tour de l'église paroissiale d'Arlon, qui représente un écusson sculpté aux armes de Busleyden, où la rose est volumineuse, et la fasce, fort mince, est haussée vers le chef.

Gilles Ier de Busleyden avait fait construire l'église paroissiale de Saint-Martin à Arlon, qui est devenue la proie des flammes, et M. Germain se demande si, en souvenir de Gilles de Busley-

[1] Comme la rose n'est pas tigée, il est probable que le mot *feuillée* a été employé pour *barbée*.

[2] *Mélanges historiques sur la Lorraine*, p. 223.

[3] Ces lettres patentes sont imprimées dans les *Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg*, t. XXXIV (1880), p. 72.

[4] *Mélanges historiques*, p. 223.

[5] Idem, p. 225.

den, on n'aurait pas incrusté, dans la tour de l'église actuelle, une pierre ornée de ses armes, sauvée de l'incendie.

Une superbe pierre tombale sculptée, placée dans l'intérieur de la chapelle Saint-Hilaire, à Marville, département de la Meuse, a fait l'objet d'une étude très approfondie de M. Léon Germain [1]. Sa décoration architecturale, de la période ogivale tertiaire, avec quelques détails qui participent du style de la Renaissance, accuse l'époque de la transition dans cette contrée au commencement du XVIe siècle. Cette pierre, qui ne porte aucune inscription, représente l'image, en bas-relief très prononcé, d'une dame noble en costume de veuve, couchée la tête appuyée sur un coussin, les mains jointes tenant un chapelet ; à ses pieds un chien (emblême de la fidélité conjugale). Sur les côtés les statuettes des saints Christophe, Jérôme, Gilles et Michel ; au haut deux écussons, dont le premier porte *une fasce accompagnée en pointe d'une rose à neuf pétales ;* le second représente *une aigle en partie cachée par un taillé sans aucun meuble.*

Le savant archéologue et héraldiste lorrain reconnut dans le premier écusson les armes si caractéristiques de Busleyden, et dans le second, celles de la famille de Musset [2].

Gilles Ier de Busleyden, natif d'Arlon, mort croit-on en ou vers 1496 [3], avait épousé Isabelle ou Elisabeth de Musset, dite de Mar-

[1] *Notice sur la tombe d'Isabelle de Musset, femme de Gilles Ier de Busleyden, à Marville.* Voyez Léon Germain, *Mélanges historiques sur la Lorraine.* Nancy, 1888, pp. 214-271, et *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine pour* 1886.

[2] Dans un recueil manuscrit de quartiers nobiliaires qui fait partie de la bibliothèque de la Société d'archéologie lorraine, M. Germain découvrit un écu sans indication d'émaux, au-dessous duquel on lit le nom de famille *Musset.* Il est semblable au second écusson de la pierre tombale de Marville, sauf la transformation du *taillé* en *tranché*, deux partitions qui sont souvent prises l'une pour l'autre. Dans le *Nobiliaire de Lorraine* de Dom Pelletier, p. 589, on lit : « Musset (Claude de) « clerc-juré de Marville, fut anobli par René Ier, le 24 juin 1456. Porte de *sable à « l'aigle d'or, tranché, soutenu de gueules ; et pour cimier une tête et col d'aigle d'or, « le tout surmonté d'un armet morné, orné de son bourlet et d'un lambrequin aux métail et « couleurs de l'écu. Héraulderie de Lorraine.* »

[3] Voyez L. Germain : *Mélanges historiques*, p. 224, note 1. Il est toutefois à remarquer que son fils aîné Gilles II, vicomte de Grimberghe, brisait ses armes, en 1502, d'un lambel à trois pendants, ainsi qu'on le verra plus loin, ce qui semble dénoter que son père était alors encore en vie.

Dans un acte du 1er mai 1506, Gilles Ier, sa femme Elisabeth et leur fils Fran-

1

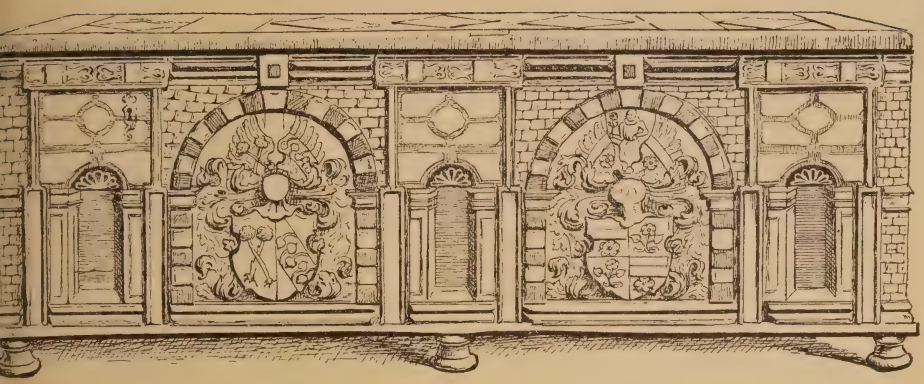

2

4

3

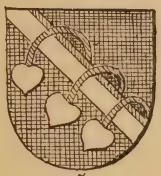

5

7

6

9

8

10

ville, et non pas Jeanne Musset ou de Musset, ainsi qu'elle est toujours désignée par les auteurs [1].

Du remarquable travail de M. Germain, il résulte clairement que c'est à cette dame, morte vers 1506, qu'était destinée la pierre tombale de Marville. Saint-Gilles et Saint-Jérôme, dont les images figurent sur la pierre, sont les patrons du mari et de deux des fils de la défunte [2].

çois, sont tous les trois mentionnés comme étant morts (Germain, *Mélanges*, pp. 226-227, n° 9).

[1] Sur la foi de ces auteurs, nous l'avons également appelée erronément *Jeanne*, dans notre notice sur un jeton de Gilles de Busleyden, vicomte de Grimberghe. Voyez *Revue belge de Numismatique*, année 1889, p. 424.

Voici ce que M. Germain dit à propos du nom de la femme de Gilles Ier de Busleyden (*Mélanges historiques sur la Lorraine*, pp. 219-221) : « Tous les nobiliaires et ouvrages biographiques que nous avons pu consulter appellent la femme de Gilles de Busleyden *Jeanne Musset* ou *Jeanne de Musset*, et la tombe de Marville montre bien les armes de la famille de Musset accolées à celles de Busleyden. Cependant nous avons recueilli les analyses de plus de quatre-vingts actes où figure Gilles : dans aucun d'eux le nom cité n'est donné à sa femme, mais sept chartes la désignent par le prénom d'*Isabelle (a)*, et deux autres la nomment *Isabelle de Marville (b)*. Voyant que les pièces d'archives signalent un plus grand nombre d'enfants que les nobiliaires, nous nous étions demandé si une génération n'y avait pas été omise, ou si Gilles Ier n'avait pas été marié deux fois. L'examen de cette question nous a donné beaucoup de peine et demandé beaucoup de temps. Mais, en fin de compte, nous n'avons rien trouvé à changer à l'ordre précédemment établi ; nous nous sommes convaincu, par une démonstration qu'il serait long et trop compliqué de reproduire, que les noms *Jeanne Musset* et *Isabelle de Marville* se rapportent à une seule et même personne. Il est à supposer que : *Musset* ou *de Musset* était le nom ordinaire de la famille ; *de Marville*, le surnom sous lequel on connaissait davantage la femme de Gilles de Busleyden ; *Isabelle*, le véritable prénom de cette dame, et *Jeanne*, celui que les généalogistes, — trompés peut-être par l'initiale *I*, applicable à *Isabelle* comme à *Iehanne*, — lui auront attribué, sans suffisante information. Les dates permettent, sans que l'on puisse rien affirmer, de voir en la personne d'*Isabelle de Musset*, dite *de Marville*, une fille de *Claude de Musset, de Marville*, anobli en 1456. »

(*a*) La plus ancienne des chartes où figure cette dame (7 janvier 1455) lui donne le prénom allemand *Elsen*. La plus récente, qui la mentionne comme déjà décédée (1506), la nomme *Elisabeth*. Chacun sait qu'*Elisabeth* et *Isabelle*, ou *Ysabel*, *Isabeau* etc., sont deux formes d'un même prénom.

(*b*) Chartes du 10 juin 1475 et de l'année 1494.

[2] MM. l'abbé V. Tihay et F. Liénaed, qui ont décrit rt reproduit cette pierre tombale dans leur travail : *Le Mont Saint-Hilaire*, inséré dans les *Mémoires de la Société philomathique de Verdun*, t. IV, 1880, l'ont attribuée à une religieuse, sans s'être préoccupés des deux blasons indiquant une alliance et se rapportant à la défunte, tandis que M. Jeantin, dans son *Manuel de la Meuse*, 1862, t. II, p. 1284, note 2, a poussé la légèreté au point d'oser prétendre que « cette iconographie et les deux « écus blasonnés indiquent que là fut la sépulture de Anne de Failly, religieuse à « Juvigny, à laquelle, en 1567, l'abbesse Catherine, sa tante, résigna la crosse, mais

A l'égard des armes de Busleyden, au sujet desquelles les lettres patentes de 1471 sont muettes, il surgit une question : quand la fasce est-elle entrée dans ce blason ? Ainsi que nous l'avons vu, Gilles Ier scella encore en 1476 avec la rose seule. Vouloir en conclure, ainsi qu'on pourrait le supposer au premier abord, que la fasce ne serait pas entrée dans cet écu lors de l'anoblissement en 1471, nous semble tout au moins hasardé, car il ne serait pas impossible que le sceau aux anciennes armes (la rose seule) eut encore été employé pendant quelque temps après le changement apporté dans ces armoiries par l'introduction de la fasce.

Gilles Ier de Busleyden et Isabelle de Musset dite de Marville, eurent sept enfants ; *Gilles* ou Egide II, vicomte de Grimberghe, seigneur de Over-et-Neder-Heembeek, de Ghiersch, etc., premier conseiller et maître de la Chambre des comptes en Brabant, qui épousa Adrienne de Gondeval, dame de Horst, de Rhode-Saint-Pierre et de Corttelk ; il mourut en 1536 et fut inhummé dans l'église des SS. Michel et Gudule à Bruxelles ; *François,* qui fut précepteur de l'archiduc Philippe le Beau, et successivement prévôt de Saint-Donatien à Bruges, doyen d'Anvers, chanoine de la Collégiale de Saint-Siméon à Trèves, archevêque de Besançon et prince du Saint-Empire, mort en 1502 ; *Jérôme,* célèbre dans les lettres et diplomate distingué, conseiller d'État ecclésiastique et maître des requêtes au Grand Conseil de Malines, ambassadeur auprès du pape Jules II, auprès de François Ier, roi de France, et de Henri VIII, roi d'Angleterre, fondateur du collège dit *des trois langues* à Louvain, décédé en 1517 et enterré dans l'église Saint-Rombaut à Malines ; *Valérien,* seigneur de Ghiersch, conseiller et receveur général à Luxembourg, qui épousa Anne de Kempf *alias* Keymich, dame d'Aspelt, et qui décéda vers

« qui n'en put recevoir l'investiture. Anne était fille de Christophe de Failly, de son « premier mariage avec Barbe de Housse. »

Remarquons 1° que les deux écussons n'ont aucune similitude avec les armoiries de Failly et de Housse. D'après Rietstap, *Armorial général*, de Failly, originaire de la Lorraine, porte : *d'argent à un rameau arraché de houx, feuillé de trois pièces de gueules*, et de Housse également de la Lorraine : *d'argent au chef échiqueté d'or et d'azur de trois tires ;* 2° que le chien couché aux pieds de la défunte indique suffisamment que la pierre était destinée à une dame mariée ou veuve ; et 3° que la tombe date, ainsi que le dénote son style, des premières années du XVIe siècle.

1516, ne laissant qu'un fils appelé François, qui mourut sans alliance, entre 1517 et 1520, et dont la succession paraît être revenue à son oncle Gilles II, vicomte de Grimberghe ; *Jacqueline*, qui épousa en première noces Clais Haltfast, receveur à Arlon, et en secondes Henri Hoeclin, greffier du Conseil à Luxembourg ; et encore *deux filles* qui se firent religieuses en 1475 [1].

Gilles ou Egide II de Busleyden, vicomte de Grimberghe, portait *une fasce accompagnée en pointe d'une rose, l'écu brisé en chef d'un lambel à trois pendants* (fig. 7) ainsi que nous le montre son jeton au millésime 1502 [2].

M. Douët d'Arcq [3] décrit ainsi le sceau de François de Busleyden, archevêque de Besançon, appendu à un acte de l'an 1501 (archives nationales, J. 951) : « *Ecu portant une tierce en fasce,* « *accompagnée en pointe d'une rose ; timbré d'une croix.* Légende « sur deux cercles concentriques : SIGILLVM CAMERE « FRANC'DE BVS..... — EPISCOPI BISVNTINI SACRI IM- « PERI *(Sigillum camere Francisci de Bus..... archiepiscopi Bisun-* « *tini sacri imperii.)* »

Le Musée royal d'antiquités à Bruxelles possède un bas-relief en pierre calcaire de la fin du xv^e^ ou du commencement du xvi^e^ siècle, représentant les armes d'un des membres de la famille de Busleyden, — probablement de Jérôme, conseiller et maître des requêtes au Grand Conseil de Malines, — à *la fasce accompagnée en pointe d'une rose, l'écu brisé d'une étoile à huit rais au franc canton* (fig. 8), et sommé d'un casque avec ses lambrequins, sans cimier. Les faibles traces de polychromie, qu'on y découvre encore, nous montrent que la fasce était d'or et la rose de gueules, boutonnée d'or. De l'émail du champ et de l'étoile, il n'y a plus rien à reconnaître.

Sur un superbe tableau à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, don de la famille Evenepoel, peint, vers 1600, par Martin de Vos (mort

[1] L. Germain, *loc. cit.* p. 227.

[2] Voyez notre notice : *Jetons de messire Louis Quarré... et de messire Gilles de Busleyden...* insérée dans la *Revue belge de Numismatique*, 1889, pp. 420-429. Le jeton de Gilles II de Busleyden, vicomte de Grimberghe, avait été publié par Van Mieris. *Histori der Nederlandsche Vorsten*, t. I^er^, p. 345, n° 3, et par M. Dugniolle, *Le jeton historique*, n° 758, mais avec attribution erronée.

[3] *Collection de sceaux*, n° 6295.

en 1603), et représentant les syndics et jurés du serment de l'arbalète de Saint-Georges à Bruxelles (en tout seize personnes), on voit, au premier plan, à droite du tableau, le portrait de Gilles ou Egide III de Busleyden, qui fut bourgmestre de Bruxelles en 1592 et 1593, et créé chevalier, le 30 novembre 1599, à l'occasion de la joyeuse entrée des archiducs Albert et Isabelle à Bruxelles. Il était fils de Nicolas, vicomte de Grimberghe et de Philippotte van der Noot, et petit-fils de Gilles II, vicomte de Grimberghe et d'Adrienne de Gonderval. Il mourut en 1623 et fut enterré dans l'église de Saint-Géry, à Bruxelles, sous une pierre tombale ornée de son blason.

Ses armoiries, qui sont peintes au-dessous de lui, sont les pleines armes de Busleyden, sans brisure aucune : *D'azur à la fasce d'or, accompagnée en pointe d'une rose de gueules, boutonnée d'or ; cimier : la tête et col de licorne ; lambrequins d'or et d'azur.*

Ce tableau, mesurant $1^{m}69$ de hauteur sur $2^{m}33$ de largeur, aurait été offert par Gilles III de Busleyden, à l'église de Saint-Géry, à Bruxelles, après qu'il eut été créé chevalier et en mémoire de cet événement [1].

Aussi, d'après MM. Henne et Wauters [2], Gilles ou Egide III, bourgmestre de Bruxelles, en 1592 et 1593, blasonnait aux pleines armes de Busleyden, tandis que son frère, maître Guillaume de Busleyden, plusieurs fois échevin de cette ville, entre 1563 et 1573, portait les mêmes armes brisées d'une *bordure componée d'argent et de gueules* (fig. 9).

Ainsi qu'on a pu le voir par ce qui précède, les diverses branches de la famille de Busleyden brisaient leurs armes de différentes manières, afin de se distinguer entre elles, et comme ces armoiries ne sont pas de celles qui sont communes à d'autres familles [3], mais qu'elles sont au contraire particulièrement carac-

[1] Note de la famille Evenepoel, qui m'a été obligeamment communiquée par notre honorable confrère, M. Victor Jamaer, architecte de la ville de Bruxelles ; qu'il en reçoive nos sincères remerciements.

[2] *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. II, pl. VI.

[3] Outre les armes de Busleyden, les seules que nous ayons jamais rencontrées représentant une fasce accompagnée en pointe d'une fleur à cinq pétales (rose ou quintefeuille), sont celles qui entrent dans le blason des Girard, comtes de Villetaneuse, en Bretagne, qui portent : *écartelé aux 1 et 4 d'argent, à la fasce de gueules, chargée d'un lion léopardé d'or, accompagnée en pointe d'une quintefeuille d'azur, et aux 2 et 3 d'or à trois merlettes de sable ; sur le tout* de Girard, qui est *losangé d'argent et de gueules.*

téristiques, vu, comme l'a dit si bien M. Germain, qu'il est anormal qu'une fasce soit accompagnée en pointe sans l'être en chef, nous n'hésitons pas, jusqu'à preuve contraire, à attribuer le second blason du bahut, celui de la femme, à une de Busleyden, qui aura écartelé ses armes de famille avec celles à la rose à tige feuillée, brisure provenant peut-être des armes maternelles. MM. Jules Bosmans, le comte Amaury de Ghellinck d'Elseghem, héraldistes belges, le professeur N. van Werveke, secrétaire de la section historique de l'Institut royal-grand-ducal de Luxembourg, Léon Germain, de l'Académie Stanislas, inspecteur de la Société française d'archéologie, bibliothécaire-archiviste de la Société d'archéologie lorraine, et d'autres encore, que nous avons consultés, sont tous de notre avis. Toutefois, un héraldiste distingué, notre honorable confrère, M. J.-Th. de Raadt, secrétaire de notre Société, ne partage pas notre opinion. Il ne veut pas admettre que ce soient les armes de Busleyden qui ornent les 1er et 4e quartiers de l'un des écus du bahut, et nonobstant leur originalité indiscutable, il pense, toutefois sans en fournir la preuve, que d'autres familles, étrangères à la Belgique, auraient bien pu porter des armoiries semblables. Malgré toutes nos recherches, nous n'en avons jamais rencontré de pareilles. Qu'on nous les indique, nous ne demandons pas mieux que d'être convaincu, car nous n'avons d'autre but que d'arriver à la vérité ; mais aussi longtemps qu'on ne pourra absolument rien nous signaler, nous sommes en droit de maintenir notre attribution [1].

M. de Raadt fonde son jugement sur ce fait, que le cimier n'est pas celui des Busleyden, la tête et col de licorne. A ceci nous répondrons que si des membres ou branches de la famille de Busleyden ont porté pour cimier la tête et col de licorne, cela n'excluait en aucune façon la faculté, pour les autres branches de cette famille,

[1] Notre honorable confrère, M. Armand de Behault de Dornon, l'un des deux rapporteurs de ce travail, a bien voulu nous faire part qu'il avait consulté plusieurs armoriaux manuscrits et imprimés, et que parmi *plus de dix-huit mille* blasons, il n'en avait pas rencontré un seul, sauf celui de Busleyden, ayant une fasce accompagnée uniquement en pointe d'une rose, ou même d'un autre meuble. Tout ce qu'il avait trouvé était un *tiercé en fasce de gueules, d'argent et d'azur, chargé en pointe d'un coquillage (Kerckwerve)* et deux cas d'un chevron accompagné en pointe d'une rose *(Balfourt* et *Bloeme.)* « Résultat qui prouve, dit-il, que les pièces figurant uniquement en pointe avec une bande ou un chevron sont *très rares.* »

de mettre sur leur heaume un vol armorié de l'écu, comme nous le voyons d'ailleurs sur le bahut ; surtout quand on a voulu y joindre, ainsi que cela a été ici le cas, le cimier des 2e et 3e quartiers, la femme issante, qui ne pouvait pas trouver place sur le casque en même temps que la tête et col de licorne.

Un tel changement de cimier n'offre rien d'extraordinaire ; on a vu souvent les diverses branches d'une même famille porter des cimiers différents. Ce fait se présente surtout fréquemment chez les familles bruxelloises. L'argumentation adverse tombe par conséquent à néant.

Une *bonne* et *complète* généalogie de la famille de Busleyden pourrait tout expliquer. Mais où la trouver ?

M. de Raadt a eu l'obligeance de nous procurer une généalogie de cette famille, afin que nous pussions nous convaincre que l'alliance supposée par nous d'une demoiselle de Busleyden avec un membre d'une famille portant les armes représentées sur le premier écusson du bahut, ne s'y trouvait pas. Effectivement, une telle alliance n'y est pas mentionnée ; mais, comme cette généalogie n'est qu'un fragment très incomplet, non exempt d'inexactitudes, où, entre autres lacunes, il ne figure que *trois* enfants de Gilles Ier de Busleyden et de *Jeanne*, lisez Isabelle de Musset, tandis que ces époux en avaient *sept*, il est fort problable que la demoiselle, dont nous croyons avoir retrouvé les armes sur le bahut, aura subi le même sort que les quatre enfants oubliés de Gilles Ier et d'Isabelle de Musset, dite de Marville.

Les recherches faites pour nous avec tant de complaisance par notre savant confrère, M. Germain, qui a composé une généalogie beaucoup plus complète de cette famille, n'ont malheureusement produit aucun résultat en ce qui concerne l'alliance en question.

Voici ce qu'il a bien voulu nous écrire à ce sujet : « Les armoi-« ries d'alliances des filles, du moins telles que je les trouve dans « l'armorial publié en 1865, pour le Nobiliaire de Vegiano, n'ont « aucune analogie avec celles du meuble en question ; il est tou-« tefois des armes que je ne connais pas. »

Cependant, comme nous allons le démontrer, la manière dont est brisé l'écusson de Busleyden sur le bahut, nous indique à quelle branche la dame en question appartenait. Si les généalogies que l'on connaît de la famille de Busleyden ne mentionnent

pas cette dame, on ne doit pas trop s'en étonner, car dans les arbres généalogiques des plus grandes familles, que l'on avait considérés comme très complets, on découvre constamment des lacunes, surtout à l'égard des filles, qui n'y figurent pas. Ainsi, par exemple : dans aucune généalogie de l'illustre maison de Wassenaer, branche de Duvenvoorde, il n'est fait mention d'Élisabeth de Duvenvoorde, fille de Thierry, qui épousa, en 1430, Simon d'Adrichem, et cependant M. de la Faille de Leverghem et nous-même, nous possédons chacun son portrait authentique avec ses armoiries, Adrichem parti de Duvenvoorde [1]. Il existe au cabinet des médailles, à Paris, un jeton de Claude de Beaune, dame de Chambrun, orné de ses armoiries et portant le millésime 1566, et cependant cette dame n'est mentionnée dans aucune généalogie de cette maison. On pourrait citer de nombreux cas analogues.

Pour ce qui est de la rose à tige feuillée des 2e et 3e quartiers de l'écusson de la dame, plusieurs familles portent ce meuble dans leurs armes, comme Bloemendaele, Petrey, Ruysch, Vander Stappen, etc.

Dans la généalogie précitée nous trouvons que François de Busleyden, seigneur de Ghiersch, Horst, etc., écuyer de la reine de Hongrie, l'aîné des enfants de Gilles II, vicomte de Grimberghe et d'Adrienne de Gondeval, épousa Marguerite Van der Stappen, remariée en secondes noces à Louis du Chesne.

Dans le grand armorial in-folio d'André Schoemaker, déjà mentionné par nous, on voit les armes de Van der Stappen, qui sont : *d'argent à la rose de gueules, boutonnée, barbée, tigée et feuillée de trois pièces de sinople* (fig. 10) [2].

Il est probable que pour se distinguer des autres branches de la famille, les descendants de François de Busleyden et de Marguerite Van der Stappen ont écartelé les armes de Busleyden avec celles de Van der Stappen, ainsi que cela se voit sur le bahut, et que ce meuble ait appartenu à une petite-fille ou

[1] Voyez notre notice : *Peinture à l'huile sur parchemin du XVe siècle, représentant Élisabeth de Duvenvoorde, épouse de Simon d'Adrichem. Bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, t. II, p. 199.

[2] Nous devons le beau dessin du bahut et des armoiries représentés p. 233 au talent de l'auteur, M. le comte de Nahuys. (*Note du Comité des publications.*)

arrière-petite-fille de François de Busleyden et de Marguerite Van der Stappen, non mentionnée dans la généalogie.

Si les armoiries du mari sont effectivement de Hildemar de Lubeck, nous ferons remarquer qu'une alliance entre une demoiselle de Busleyden avec un Lubeckois n'offrirait rien d'étonnant, surtout si l'on considère qu'Anvers était un des plus grands entrepôts de la Ligue hanséatique, où plus de mille maisons étrangères étaient venues s'établir, parmi lesquelles on comptait de nombreux comptoirs fondés par des citoyens de la ville libre et hanséatique de Lubeck. Cette alliance expliquerait aussi parfaitement la présence des armes de Busleyden sur un bahut, coffre de ménage, de facture nord-germanique.

Rappelons ici que Ducange fait dériver le mot bahut de *bahudum*, employé dans la basse latinité pour indiquer une espèce de coffre ; d'autres croient qu'il vient du mot celtique *bahu*, par lequel on désignait un coffre dont le dessus était fait en rond. Ménage le fait dériver de l'allemand *behüten* ou *behalten*, qui signifie garder, préserver, conserver.

Si nos recherches n'ont abouti qu'à un résultat partiel, nous croyons toutefois avoir fait la lumière sur la provenance du bahut armorié ; et, en expliquant au moins l'un des deux blasons, avoir indiqué la juste voie qui doit conduire à la solution complète du problème héraldique et généalogique que présentent les deux écussons d'alliance, dont est orné ce meuble.

Qu'on veuille bien nous excuser de nous être étendu si longuement sur ce sujet : nous y avons été contraint malgré nous, afin de prouver que notre attribution n'était pas faite à la légère et ne reposait pas sur des suppositions en l'air.

Cte Maurin de Nahuys.

P. S. Au cours de l'impression de cette notice, M. N. Van Werveke nous communique obligeamment la date exacte de la mort de Gilles Ier de Busleyden. A la page 232, nous disions que l'on croyait qu'il était mort en ou vers 1496, tandis qu'il décéda le 28 juin 1499 (*Registre aux comptes de la recette générale de Luxembourg*, aux archives du royaume à Bruxelles, année 1498-1499, fol. 12).

Il en résulte que Gilles II de Busleyden continua à briser son écusson d'un lambel à trois pendants, encore après la mort de son père, ainsi que le prouve son jeton de 1502, et probablement aussi longtemps que vécut sa mère, morte vers 1506.

Cte M. N.

ARCHITECTURE COMPARÉE

# PROLÉGOMÈNES

A L'ÉTUDE DE LA FILIATION DES

# FONTS BAPTISMAUX

DEPUIS LES BAPTISTÈRES JUSQU'AU XVIe SIÈCLE

(SUITE, VOIR *Annales*, vol. V, p. 5 à 33)

## IV

### Généralités sur les fonts baptismaux

> Perhaps there is no subject in the whole range of Ecclesiastical Antiquity so difficult to arrange and discuss in all its departments, historical, architectural and decorative as that of baptismal fonts [1].
>
> F. A. PALEY.

Nous avons dit que malgré les défenses du pape saint LÉON IX (XIe siècle), la coutume qui avait prévalu depuis longtemps à son époque de baptiser les enfants dès leur naissance et non plus seulement à Pâques et à la Pentecôte, se continua.

Dès le VIIe siècle, le privilège baptismal avait été étendu, en France, des évêques aux églises archi-diaconales et plus tard à certains sanctuaires paroissiaux qui devinrent ainsi églises baptismales.

[1] COMBE. *Illustrations of baptismal fonts with an introduction by* F. A. PALEY. M. A. London, JOHN VAN VOORST, MDCCCXLIV, p. 7.

« CHARLEMAGNE, dit l'abbé CORBLET, se préoccupant du dan-
« ger où étaient les enfants de mourir sans baptême, ordonna en
« 789 que tous fussent baptisés dès l'âge d'un an et comme consé-
« quence de cet édit voulut qu'on multipliât les fonts dans les
« églises paroissiales et même dans les églises conventuelles
« ayant charge d'âmes. »

« Plus tard, vers le XIe siècle, la réforme s'étendit et on baptisa
« l'enfant dès les premiers jours de sa naissance. »

En Allemagne, elle fut plus tardive : en 895 le concile de Tribur (*Triburium*, dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt) ne parle que des baptistères des villes [1].

Ceux-ci s'étaient pourtant transformés avant ce temps et les baptistères avaient fait place aux cuves baptismales.

Profondes au début, pour permettre *l'immersion* de catéchumènes adultes, celles-ci deviennent moins spacieuses à mesure que l'usage du baptême, suivant immédiatement la naissance, s'introduit et surtout que *l'infusion* se substitue dans l'Europe occidentale aux pratiques primitives.

La cuve perd donc ses grandes dimensions dans l'Europe du Nord, tandis que celles-ci persistent dans le Midi — particulièrement en Italie — jusque très tard dans le moyen âge.

Les fonts, d'après DE CAUMONT, devaient être en pierre ; le concile de Lerida, tenu en 524, décida que le prêtre qui ne pouvait s'en procurer devait avoir un vase réservé exclusivement au baptême et attaché à l'église [2].

SAINT EDMOND, archevêque de Canterbury, qui vivait dans la première moitié du XIIIe siècle [3], exige dans ses *Constitutions* (1236), pour les églises des fonts en pierre ou faits avec d'autres matériaux solides et capables de retenir l'eau [4]. *Vel de alia materia congrua et honesta, tali videlicet, quæ sit solida durabilis et fortis, ac aquæ infusæ retentiva*

La pierre était donc imposée pour la confection des fonts.

On en cite cependant beaucoup en métal — or, argent, bronze,

[1] CORBLET *loc. cit.*, p. 302.

[2] *Omnis presbyter, qui fontem lapideum habere nequiverit, vas conveniens ad hoc solummodo baptizandi officium habeat, quod extra ecclesiam deportetur.*

[3] Saint EDMOND fut nommé archevêque de Canterbury, le 2 avril 1234. — Il mourut en France en 1240. Ses restes reposent à Pontigny.

[4] DE CAUMONT, *Cours d'Archéologie*, Paris, 1841, VI, p. 33.

cuivre, étain, plomb, en bois et en céramique, béton, poterie, faïence et même, s'il faut en croire M. CORBLET, en porcelaine.

Ce qui est certain, c'est qu'au XVIIIe siècle, on en fit en faïence. Nous n'en voulons pour preuve que les fonts possédés par M. ALBERT EVENEPOEL, membre effectif de la Société d'Archéologie de Bruxelles, et qui nous ont été signalés par M. le baron DE ROYER DE DOUR, membre également de la Société.

Il est vrai qu'ils sont d'une date relativement récente puisqu'ils datent de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Fabriqués à Delft (Pays-Bas) pour l'ancienne église des Anabaptistes d'Amsterdam, ils sont décorés par deux arabesques et des fleurs sur fond bleu encadrant deux réserves à sujets religieux. Les deux anses figurent des coquilles. Le couvercle est décoré d'ornements à jour ; sur le bord, on lit l'inscription : DIE GELOOFT ZAL HEBBEN EN GEDOOPT ZAL ZIJN ZALIG (ZAL) WORDEN. MAR : 16 V. 16. Cette pièce curieuse porte la marque I. B. et a figuré sous le n° 2181 à *l'Exposition rétrospective d'art industriel* de Bruxelles, 1888.

Son possesseur a eu l'obligeance de nous écrire que M. H. HAVARD, dans son ouvrage sur les faïences de Delft, mentionne : JOOST ou JUSTUS BROUWER, 1759, dont la fabrique portait l'enseigne de la Hache de porcelaine.

C'est, paraît-il, le fabricant des fonts possédés par M. EVENEPOEL.

En 1764, BROUWER fit le dépôt de la marque consistant en une hache.

On lui attribue aussi quelques pièces portant une marque consistant en un I et un B accouplés.

Ce qui est aussi incontestable, c'est l'usage que l'on fit du bois pour sculpter des fonts baptismaux. Citons à l'appui de ce dire les curieux fonts de Dinas Mowddwy (Merionethshire), dans le pays de Galles (fig. 15), qui furent trouvés dans un marais et qui sont taillés dans un bloc de bois de chêne noueux.

Figurés dans le *Journal of the Archœological Institute*, vol. XIII, p. 292, ils ont été signalés par Miss EMMA SWANN dans son savant mémoire sur les fonts de formes inusitées, avec appendices, lu à la séance du 8 mars 1887 de l'*Oxford Architectural and historical Society* [1]. D'autres fonts en bois existent à Efenechtyd (pays de

[1] *Proceedings and excursions of the Oxford Arch. and hist. Soc.* 1887, p. 69.

Galles). On peut en trouver la figuration dans *The Archæological Cambrensis* (july 1884, p. 171).

C'est dans une cuve en bois *(super pelvim ligneum)* que le pape SAINT CAIUS baptisa SAINT CLAUDIUS.

Les fonts de Perpignan ont encore la forme d'un tonneau de bois cerclé (IVe s.). Jusqu'en 1855, Montfort-sur-Rille, dans l'Eure, a conservé ses fonts en bois.

M. CORBLET pense aussi qu'avant le XIe siècle, on se servait de cuves en bois dans la plupart des églises baptismales du Nord et surtout dans les campagnes [1]. On nous dit que Leeuwarden, en Frise, possède encore des fonts en bois.

J. A. PALEY rapportant qu'à Efenechtyd, en Angleterre (Surrey), il y a des fonts taillés dans un bloc de chêne octogonal, ajoute qu'il n'est pas improbable, que dans les époques primitives, il en fut ainsi fort souvent.

Il en existe un grand nombre en métal.

En Angleterre, le même auteur cite ceux de Dorchester, Warborough, Long Whellington, Wareham, Wolstane, Childrey, Ashower, Brookland, Great-Plumstead, Clewer, Pitcombe, Climbridge (avec une date, 1640), Brundall et Siston [2], tous en plomb.

Il en existe, de plus, rapporte-t-il, à Clifton (Oxfordshire) et à Walton-on-the-Hill (Surrey) [3].

Inutile de parler, pour les Pays-Bas, des fonts en bronze ou en laiton de Liège (Saint-Barthélemy), Tirlemont, Louvain, Maestricht, Bois-le-Duc, Tournai, Hal, etc., etc., trop connus pour que nous ayons à les citer.

En Allemagne, les fonts d'Hildesheim sont célèbres à juste titre ; ceux de la collection SEILLIÈRE, vendus récemment à Paris, provenaient également de ce pays.

En Ecosse, plusieurs historiens nous font savoir que les enfants royaux étaient baptisés à *Holyrood Chapel*, dans des fonts en bronze. Enlevés en 1544, par SIR RICHARD LEA, ceux-ci furent transportés dans l'église de Saint-Alban et ensuite détruits par les Puritains.

[1] *Revue de l'Art. chrétien*, XXV, p. 29.
[2] PALEY, *Baptismal fonts*, *p.* 23.
[3] *Archæologia*. XI, p. 122.

En France, M. l'abbé Cochet a signalé à Houdetot (Seine-Inférieure), des fonts baptismaux en plomb présentant à chaque « angle, une curieuse gargouille » *(sic)* et qu'il croit du XVIe siècle.

M. de Clauville a ajouté à cette communication, faite en 1874, à *la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, qu'il croyait en avoir vu d'analogues dans l'église de Bourg-Achard ; seulement ils étaient décorés de douze personnages qui se sont trouvés successivement enlevés par les curieux venus pour admirer ces fonts *(sic)* [1].

Les fonts en plomb de Lombez, de Berneuil et de Saint-Evroult-de-Monfort sont trop connus pour que nous ayons à insister.

Dans *l'Inventaire des ornements, reliques, statues, images, vases et bijoux de la grande église de Notre-Dame de Lausanne*, on voit renseigné sous le n° 38, « un grand bassin d'argent pour l'eau des baptêmes ».

La cathédrale de Canterbury possédait également des fonts d'argent que l'on envoyait en temps utile à Westminster pour ondoyer les enfants royaux.

Quelquefois aussi on a affecté à cet usage des sarcophages antiques.

Citons parmi les nombreux exemples :

Le sarcophage d'Anicius Probus, préfet du prétoire, mort en 395, et de Proba Faltonia, sa femme, est devenu la cuve baptismale de Saint-Pierre au Vatican, à Rome, usage auquel il fut affecté depuis le pape Symmaque jusqu'en 1699.

Un fait analogue s'observe à Saint-Trophime d'Arles, à Saint-Cannat et dans un grand nombre d'autres localités.

[1] *Revue de l'Art chrétien*, 1874, p. 77.

## V

### Fonts placés au contre-bas du sol.

Avant de parler des fonts baptismaux proprement dits, nous désirons mentionner les quelques rares exemples de fonts que nous classons sous la dénomination ci-dessus et dont le prototype se trouve dans la piscine en contre-bas des baptistères primitifs.

M. Russell Walker en a signalé de curieux en Écosse, dans l'île de May, où la chapelle ruinée de Saint-Adrien montre encore ses fonts rudimentaires à leur place primitive ; ils y sont au moins depuis le XIIe siècle [1].

Mais en France, les archéologues ont rencontré des exemples encore plus remarquables de cet état de choses.

C'est ainsi qu'on a découvert, il y a quelques années (1885), à Tours, en démolissant — bien malencontreusement — la vieille église de Saint-Clément, des fonts en béton qui se rattachent par leurs formes aux cuves cylindriques dont nous nous occuperons ensuite. Notre savant confrère, M. Palustre, l'éminent président de la *Société archéologique de Touraine*, en a donné une notice dans sa belle monographie de l'église Saint-Clément de Tours, écrite en collaboration avec M. Léon Lhuillier. Ces fonts doivent remonter — suivant toute probabilité — au Xe ou XIe siècle [2], (fig. 12-13) [3]. Voici ce qu'en disent ces auteurs :

[1] Russell Walker. *Prereformation churches Fife and the Lothians*. Edinburgh, 1888.

[2] Léon Palustre et L. Lhuillier. *Mon. de l'église Saint-Clément de Tours*. Tours, L. Péricat, éditeur, 1887, p. 136.

[3] Clichés obligeamment prêtés par M. Palustre.

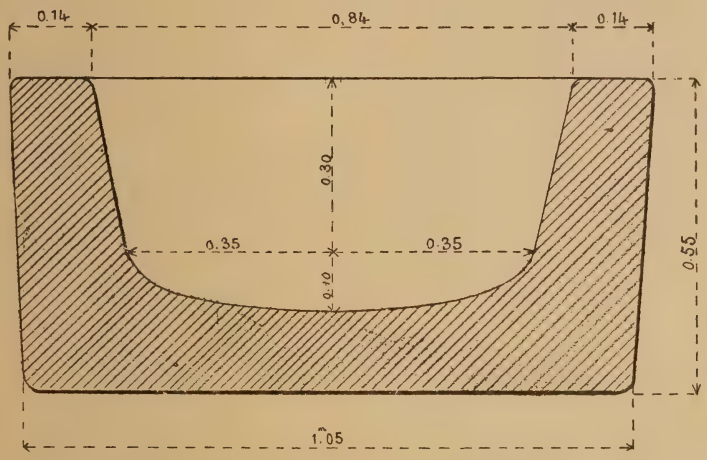


Fig. 12. — Fonts découverts à l'église St-Clément de Tours. (xe ou xie siècle). (Extrait de la *Monographie* de cet édifice par MM. Palustre et Lhuillier).

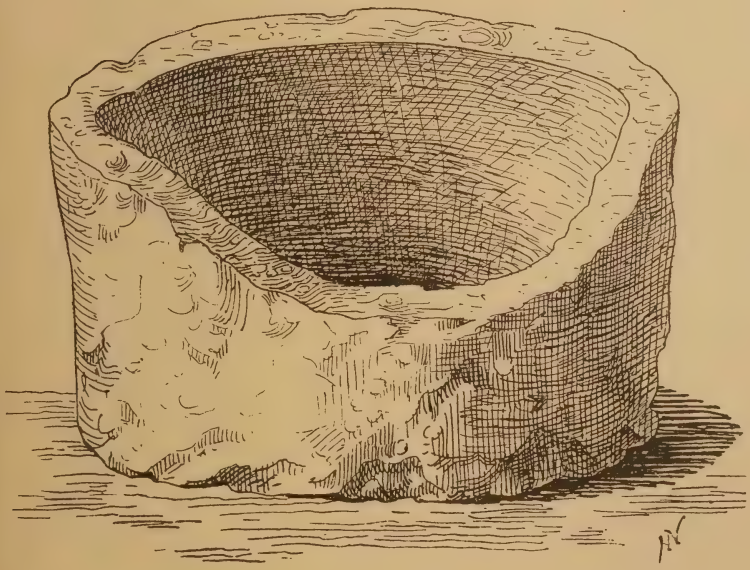

Fig. 13. — Vue perspective de ces mêmes fonts.

Pl. IX. — Fonts de l'Église St-Clément de Tours (France) (xe ou xie siècle).

« En fouillant le sol près du premier pilier, à droite, les ouvriers rencontrèrent, à un mètre environ de profondeur, une piscine en béton, d'aspect assez grossier, qui nous semble avoir servi au baptême par immersion. Cette manière d'administrer l'un des sacrements les plus importants de l'Église fut en usage, on le sait, durant une grande partie du moyen âge. Les catéchumènes, lorsqu'il s'agissait de grandes personnes, n'étaient pas plongés dans l'eau, mais il suffisait qu'ils pussent s'y enfoncer jusqu'aux genoux. La profondeur de la piscine variait donc ordinairement de $0^m.30$ à $0^m.45$, et ici nous avons $0^m.40$. Quant à la largeur, qui est de $0^m.84$, elle ne laisse pas de convenir même à un adulte. »

« En second lieu, l'enfoncement dans le sol est incontestable, car sans cela, on ne s'expliquerait guère la rugosité de l'extérieur. Très probablement cette piscine fut en usage aux premiers temps de la fondation de la paroisse (Saint-Clément, à Tours). Puis, peu à peu, le baptême par immersion étant tombé en désuétude, le vénérable monument se vit abandonné, et comme par lui-même il ne présentait aucune valeur, l'architecte, en 1462, loin de songer à le relever de terre, l'enfouit sans façon sous une épaisse couche de gravier. La place où on l'a retrouvé, en 1885, était donc celle qu'il occupait primitivement et cette constatation ajoute à l'intérêt de la découverte. »

Fig. 14. — Fonts baptismaux conservés au Musée de la *Société Archéologique d'Indre-et-Loire* à Tours (France) et attribués au VIe siècle. (M. l'abbé Chevalier).

Au musée de la *Société archéologique d'Indre-et-Loire*, à Tours, on conserve une cuve baptismale datant, dit-on, du VIe siècle (fig. 14) et dont nous devons le dessin à l'obligeance de notre savant confrère français, M. Léon Palustre.

M. l'abbé Chevalier a consacré à ce meuble d'église, si remarquable par sa rareté et sa haute antiquité, une notice intitulée : *Piscine baptismale à immersion du VIe siècle* [1].

Il se rattache au groupe des fonts cylindriformes, bien que, comme dans l'exemple précédent, il s'agisse sans doute d'une piscine placée en contre-bas du sol et où l'on descendait.

[1] *Mémoires de la Société archéologique d'Indre-et-Loire*, tome XIII, p. 217.

L'usage de baptiser l'enfant au moment de sa naissance et surtout la cessation du baptême des catéchumènes adultes ont dû faire proscrire l'emploi de ces sortes de fonts, qui trouvent leur prototype ancestral — nous l'avons dit — dans les baptistères primitifs.

Fig. 15. — Fonts de Dinas Mowddwy (Pays de Galles).
(Miss Swann, *Proceedings of the Oxford architectural and historical Society*).

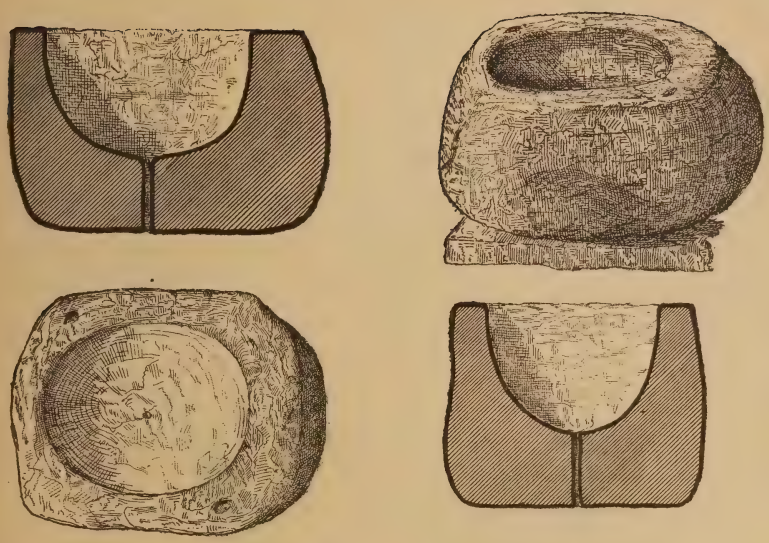

Fig. 16. — Fonts de Balquhidder, Perthshire (Écosse), dessin de M. Russell Walker.

## VI

### Fonts à formes non équarries ou rudimentaires.

Nous classons, sous ce titre, une catégorie de fonts baptismaux jusqu'ici peu étudiés ; ce sont les primitifs blocs de pierre non équarris, les racines ou les troncs d'arbres dans lesquels simplement une cuvette a été pratiquée pour contenir l'eau régénératrice. Ce sont surtout les études de nos savants confrères, Miss Emma Swann et M. J. Russell Walker, qui ont fait connaître des spécimens de ces fonts dont nous ne pouvons d'ailleurs pas citer d'exemple dans nos contrées.

Les fonts de Dinas Mowddwy (fig. 15) dont il a été question plus haut, ceux de Clisson (Loire-Inférieure), signalés par Miss Swann ; ceux de Gullane Church (Écosse), Fernan Church (Loch Tay), (Écosse), actuellement au château de Taymouth, d'Innerwick (Écosse), de Balquhidder (fig. 16), d'Old Church of Dyce (Écosse), de Saint-Adrians Chapel (île de May, Écosse) et surtout ceux de Saint-Coivius, de Buru, près de Killean Church et de Saint-Fillans, appartiennent à cette catégorie.

Ces fonts à formes non déterminables ont cependant servi de

prototypes à certaines cuves d'aspect bizarre, et il est incontestable que les fonts de Clisson (Loire-Inférieure) (fig. 17), et de Cosseuil (Isère), signalés par Miss Emma Swann procèdent d'un type ancestral semblable aux fonts de Dinas Mowddwy.

C'est ainsi aussi que les curieux fonts suspendus d'Obigies (Hainaut) signalés par notre honoré confrère, M. Louis Cloquet, et assimilés par lui à la cuve ronde antique en marbre vert, qui sert de bénitier dans la cathédrale d'Angers, rappellent, mais à

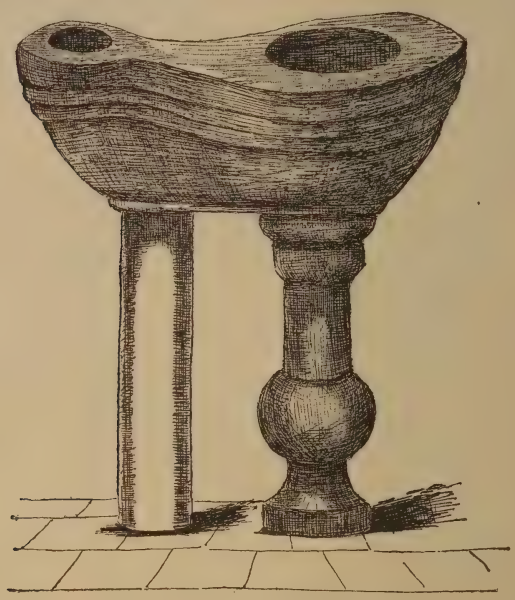

Fig. 17. — Fonts de Clisson (France, Loire-Inférieure).
(Miss E. Swann, *Proceedings of the Oxford Archeological Society*).

un degré moindre, certains fonts écossais et spécialement ceux de Balquhidder (fig. 16), de Aberlour, de Cupar-Angus, de Saint-Fillans, de Old-Church, Arisaig), quoique ceux-ci n'aient pas le rebord saillant, de Melrose, plus évasés, etc., signalés par M. Russell Walker.

On comprend que les fonts de cette sorte ne se soient conservés que rarement dans des contrées riches comme les nôtres et qu'il

faille aller dans des pays moins prospères et par conséquent plus conservateurs des anciens monuments, comme la Bretagne et l'Écosse, pour en retrouver des exemples.

Il est donc très important de recueillir les moindres fragments de fonts semblables qui pourraient exister dans la structure de certains temples anciens de nos contrées, et nous signalons ce fait à nos confrères, en espérant qu'ils pourront enrichir la science archéologique de nouveaux spécimens de cette catégorie.

LISTE DE FONTS TYPIQUES DE LA FORME RUDIMENTAIRE

| VILLE OU VILLAGE | ÉGLISE | PROVINCE OU DÉPARTEMENT | PAYS | DATE | BIBLIOGRAPHIE |
|---|---|---|---|---|---|
| Dinas Mowddwy | | Pays de Galles | Angleterre | | Journal of Arch. Institute. XIII, p. 292; Oxford Archit. and hist. Society 1887. |
| Clisson | | Loire-inf^re | France | | |
| St Andrew Gullam | | | Ecosse | | Actuellement au château de Taymouth. dessinés et décrits par J. Russell Walker. |
| Fernan Church | | | » | | |
| Innerwick | | | » | | |
| Balquhidder | | | » | | |
| Dyce | Old Church | | » | | |
| St Coivius de Burn | | | » | | |
| Cosseuil | | Isère | France | | Miss Swan. Oxford Archit. and hist. Soc. 1887. |

## VII

### Les fonts cylindriformes, cubiques, coniques, trapézoïdaux, cylindriques ou polyédriques.

Après les fonts à formes rudimentaires, le type le plus ancien de la cuve baptismale est celui des *fonts cylindriformes posés directement sur le sol.*

Leur forme est le produit d'une altération de la piscine à rebords saillants des anciens baptistères et de l'imitation en pierre d'un prototype ligneux : la cuve en bois.

M. Heinrich Otte dit que, dès le IXe siècle, on avait substitué en Allemagne les fonts à la piscine [1]. On en trouve la plus ancienne trace dans un dessin à la plume (n° 13) qui se trouve dans le célèbre *Wessobrunner Codex*, manuscrit précieux à plus d'un titre, conservé dans la Bibliothèque de la Cour, à Munich. Ce dessin représente le baptême d'un juif par l'évêque de Jérusalem. Le catéchumène, nu jusqu'à la ceinture, se trouve dans des fonts cylindriques ornés en bas, en haut et au milieu par une bande unie sans ornement. L'officiant, qui se trouve à gauche près des fonts, touche la tête du juif avec la main droite, semblant verser l'eau régénératrice. De l'autre côté des fonts se tient un clerc avec un drap [2].

M. Otto Henne am Rhyn, archiviste de la ville de St-Gall, en a donné la reproduction dans sa curieuse *Kulturgeschichte des deutschen Volkes* [3]. Cette représentation des fonts baptismaux, exécutée à une époque dont il ne nous reste que peu de docu-

[1] Heinrich Otte. *Handbuch der kirchlichen Kunst-Archäologie des deutschen Mittelalters.* Leipzig, T. O. Weigel, p. 302.

[2] Heinrich Otte, *op. cit.*, p. 303.

[3] Otto Henne am Rhyn, *Kulturgeschichte des deutschen Volkes.* Berlin, G. Grote, éditeur, 1886, p. 115.

ments de ce genre, a tous les caractères des cuves sculptées sur les célèbres fonts de l'église Saint-Barthélemy, à Liège [1].

En effet, sur ceux-ci, battus en 1112, par LAMBERT PATRAS, batteur en cuivre de Dinant, sur la demande de HELLIN, chanoine de SAINT-LAURENT de Liège et abbé de Notre-Dame, on voit la représentation du baptême de CRATON LE PHILOSOPHE par saint JEAN-BAPTISTE. La cuve baptismale représentée est composée de

Fig. 18. — Fonts baptismaux actuellement à l'église de Saint-Barthélemy, à Liège. (Œuvre de LAMBERT PATRAS. — 1112) [2].

[1] Voir à leur sujet DIDRON. *Les Cérémonies et les fonts du baptême*. Annales archéologiques, V, p. 21. — ROUSSEAU. *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, XIV, p. 33. — REUSSENS. *Éléments d'archéologie chrétienne*, I, p. 448. — DE BRUYN. *Archéologie religieuse*, II, p. 175. — KUGER. *Handbuch der Kunst Geschichte*, t. II, p. 168. — HÉRIS. *Mémoire sur le caractère de l'école flamande de peinture*, p. 61. — PP. CAHIER et MARTIN. *Mélanges d'archéologie*, IV, p. 99. — WEALE. *Belgium*, etc., p. 289. — SCHNAASE. *Niederl. Briefe*. — WAAGEN. *Kunstblatt*, n° 1. — ANDRÉ VAN HASSELT. *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, XIII, IIe partie, 184. — HELBIG. *La Sculpture au pays de Liège* ; etc, etc.

[2] Cliché prêté par *l'Émulation*, organe de la Société centrale d'Architecture.

fonts cylindriques posés sur une base composée d'un listel, d'un quart de rond aplati et d'une plinthe. La partie supérieure est garnie d'un anneau dont les moulures sont indiquées d'une façon assez indécise et d'une sorte de frise ornée de demi-cercles garnis de clous à têtes circulaires [1].

M. Didron s'exprime comme suit à ce sujet : Craton, « philosophe d'Ephèse et proneur fastueux de la pauvreté, se laisse convertir aux paroles et aux miracles de saint Jean. L'apôtre le plonge dans un cuve pleine d'eau et lui pose la main droite sur la tête en lui disant la formule du baptême écrite sur un livre qu'il tient de la main gauche : *Ego te baptizo in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen.* »

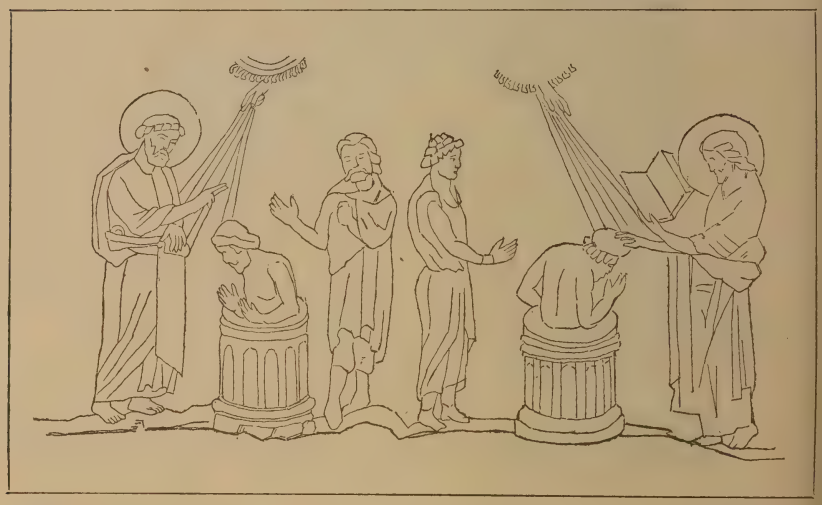

Fig. 19. — Bas-relief des fonts de Saint-Barthélemy à Liège, représentant le baptême de Cornelius, le centurion, et de Craton, le philosophe. (Dessin de J. Stuckens, d'après un relevé de feu A. Schaepkens).

[1] Il est à remarquer que les lignes verticales figurées sur cette cuve peuvent dénoter une cuve en bois. — S'il faut en croire une vignette de de Caumont (*Abécédaire*, p. 307) représentant un bas-relief des fonts baptismaux de Pont-à-Mousson (fig. 24) décrits par M. Digot (*Bulletin monumental*, tome XII), on pourrait voir dans les fonts dans lesquels l'évêque baptise deux enfants, une cuve en bois. C'est d'ailleurs l'avis de M. le chanoine Corblet. M. Victor Gay dit aussi que les fonts se firent « même en bois » (*Glossaire archéologique*, p. 730).

« Jean, ce beau vieillard, ainsi que les Byzantins aiment à le représenter, a la figure inspirée ; il lève les yeux au ciel, cet inspiré, cette ardente imagination qui convertit ce philosophe ou cette raison froide, résume en lui toute l'histoire des triomphes du Christianisme. Un jeune homme, un disciple de CRATON, assiste au baptême qu'il va lui-même recevoir. Ce n'est plus dans un fleuve que les apôtres SAINT PIERRE et SAINT JEAN baptisent, mais déjà dans une cuve dont la forme et les détails méritent d'être remarqués [1]. »

LAMBERT PATRAS, obéissant aux idées de son temps, commettait là un lourd anachronisme, car sûrement, dans les temps évangéliques où nous reporte son sujet, les fonts, modelés par lui, n'existaient pas. Seulement, ils n'en sont pas moins intéressants à étudier, car certainement les fonts du temps de LAMBERT PATRAS, ceux de Saint-Barthélemy eux-mêmes en donnent la preuve — ne se faisaient plus ainsi. Le dinandier aura donc représenté des fonts tels qu'on les faisait avant son époque, à peu près comme les imagiers représentaient sur les dais des statues, des édifices d'une architecture disparue. Disons au surplus que ces mêmes fonts de Saint-Barthélemy de Liège présentent la figuration du baptême de CORNÉLIUS, centurion de la cohorte italique à Césarée, par SAINT PIERRE.

Fig. 20. — Bas-relief de la couverture du *Sacramentaire* de DROGON (Bibl. nat., Paris). (Dessin de J. STUCKENS, d'après LENORMAND.)

De même que pour le sujet précédent, CORNÉLIUS est plongé à mi-corps dans une cuve cylindrique qui se rapproche de celle de CRATON, mais qui en diffère en ce qu'elle est ornée d'arcatures en plein cintre ornant tout le pourtour des fonts.

[1] *Legenda aurea, de sancto Johanne Evangelista.*

Sur la couverture entaillée en ivoire du *Sacramentaire*, dit de Drogon, évêque de Metz (Bibl. nat. mss. fonds latin 9428), qui date du IXe siècle et qui est par conséquent d'une période fort antérieure aux fonts de Patras, on voit la représentation de fonts ressemblant fort à ceux du baptême de Craton dans l'œuvre liégeoise [1]. Dans ce même et célèbre manuscrit, on voit en outre, dans les initiales, plusieurs représentations de fonts [2].

Celle qui nous occupe se trouve sur l'un des XVIII petits carrés d'ivoire de soixante millimètres sur cinquante qui ornent cette reliure et qui sont entourés, neuf sur chaque face, d'un cadre d'argent [3].

Cette forme de la cuve cylindrique persiste d'ailleurs dans certains pays jusqu'au XVe siècle, en Angleterre par exemple [4], et dans d'autres jusqu'au XIII [5], avec des variantes cependant, car certains fonts, au lieu d'être sphériques, sont carrés, ou polygonaux.

C'est ainsi qu'en Angleterre on en cite de fort remarquables, notamment parmi ceux qui datent du XIe siècle, les fonts de Deeping-Saint-James dans le Lincolnshire [6], et ceux de la vénérable église Saint-Martin à Canterbury ; ceux-ci, que nous avons eu le bonheur de pouvoir étudier *de visu*, auraient servi, d'après la tradition, le 2 juin 597, à l'immersion d'Ethelbert, qui régnait sur le Kent [7], et qui était le plus puissant roi de l'Heptarchie saxonne [8].

On sait que ce fut sous l'influence de son épouse Berthe, fille de Caribert, roi de Paris, et sur les prédications du bénédictin Augustin, prieur du monastère de Saint-André à Rome, envoyé en 596, par saint Grégoire le Grand en Grande-Bretagne, ensuite archevêque de Canterbury et primat de l'église anglicane, que ce souverain fut ondoyé [9].

[1] *Trésor de Glyptique*, par Lenormand, p. 18, pl. I, et Lecoy de la Marche, les manuscrits, p. 332.

[2] Voir Ch. Cahier (le père), *nouveaux mélanges d'Archéologie*. Paris, 1874, p. 116, 136, 142 et 143.

[3] Labarte, *Histoire des arts industriels*.

[4] Simpson, *op. cit.*

[5] Heinrich Otte, *op. cit.*, p. 303.

[6] Simpson, *op. cit.*, p. 5-6.

[7] Corblet, *Revue de l'art chrétien*, XXV, p. 298.

[8] C. Robinet, *Résumé de l'histoire d'Angleterre*, Brux. 1847, p. 16.

[9] David Hume, *History of England from the invasion of Julius Cæsar to the revolution in* 1688. London, 1809, I, p. 36.

La tradition qui attribue les fonts de Canterbury a un âge si éloigné, nous semble peu fondée et nous croyons avec SIMPSON [1] qu'ils ne remontent pas si haut et qu'ils datent tout au plus des premiers temps de la conquête normande, soit de la seconde moitié du XIe siècle.

En effet, il est à supposer que l'influence romaine (quoique Rome n'ait pas élevé de bien grands édifices en Grande-Bretagne) était encore vivace dans ce pays au VIe siècle. On se souvient que sous la domination romaine, les Bretons avaient fait de tels progrès dans les arts, et que leurs mœurs s'étaient tellement civilisées, qu'ils s'étaient bâti vingt-huit villes considérables, sans compter nombre de villages et de maisons champêtres [2].

Au VIe siècle, des vestiges de cette civilisation renversée par les invasions des Saxons et des Angles, devaient pourtant encore exister. A l'appui de ce fait, nous pouvons rapporter, pour prouver que l'influence romaine n'était pas éteinte, les paroles de BÈDE LE VÉNÉRABLE, qui dit que des constructeurs étrangers furent appelés au VIIe siècle par l'évêque d'York, BENEDICT, mort en 709, généreux protecteur des arts, pour élever des églises en pierre « suivant les procédés des Romains » (*more Romano*) [3] au monastère de Jarrow [4] et à l'abbaye de Monk Wearmouth [5].

Cette expression était d'ailleurs usitée à cette époque, puisqu'au commencement du VIe siècle, comme le rappelle notre savant confrère, M. ALPH. WAUTERS [6], CASSIODORE, premier ministre de THÉODORIC, recommande que dans les constructions nouvelles, la splendeur de la *fabrique romaine* ne soit point laissée en oubli.

L'église d'Upsal, en Suède, est désignée comme construite *more romano* [7].

Nous n'avons cité ces faits que comme appuyant le dire de BÈDE LE VÉNÉRABLE. Celui-ci prouve qu'au VIIe siècle, les Bretons

[1] SIMPSON, *op. cit.*, p. 5-6.

[2] HUME, *op. cit.*, I.

[3] S. T. H. PARKER. *Study in gothic Architecture*. London, WINSOR AND NEWTON, 1885, p. 12.

[4] A 24 milles N.-E. de Durham, patrie de BÈDE LE VÉNÉRABLE.

[5] A l'embouchure de la Wear, à l'Ouest de Sunderland (commencée en 675).

[6] *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*. L'architecture romane dans ses diverses transformations. Vol. III, 1889.

[7] BLAVIGNAC. — *Histoire de l'Architecture sacrée*, du IVe au Xe siècle dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion — Paris, DIDRON, 1853, p. 8.

conservaient des traditions — tout au moins — de l'influence romaine. Donc, au VIe siècle, à plus forte raison, il devait en être de même ; ce qui fait que si les fonts de l'église Saint-Martin de Canterbury sont de ce temps, nous y reconnaîtrions facilement des marques d'une influence antique.

Or, il n'en est pas du tout ainsi ; les sculptures dénotent sans aucun doute une origine septentrionale — Les flancs de la cuve sont ornés de ces entrelacs si fréquents dans les décorations scandinaves, les arcatures qui décorent les parties supérieures sont, elles aussi, d'un caractère scandinave très prononcé.

On pourrait nous objecter qu'ils peuvent avoir été exécutés par un artiste saxon ; il nous suffira de faire remarquer en réponse que les fonts de Canterbury présentent tous les caractères de l'architecture du XIe siècle.

C'est un très bel exemple de la cuve cylindrique et il était fort important de bien établir la date de son exécution. En admettant la tradition, nous aurions eu là, au VIe siècle, des fonts tels qu'on les a faits aux Xe et XIe siècles.

Ce serait un prototype des fonts cylindriques, mais comme nous l'avons dit, le style des sculptures doit faire rejeter cette tradition. Même en étant du XIe siècle, ces fonts sont extrêmement remarquables et ils jouissent en Angleterre d'une juste célébrité que leur intérêt artistique justifie.

Quant aux fonts de Deeping-Saint-James (Lincolnshire) [1], que nous avons cités tantôt, ils présentent une série d'arcatures entourant la cuve. Celle-ci a tous les caractères des fonts cylindriformes en forme de margelles de puits.

D'autres fonts de ces temps reculés existent encore en Angleterre ; à Morwenstow en Cornouailles, il y en a qu'on dit avoir été érigés par Ethelwolf ; ils ont été décrits et dessinés par J.-S. Blepht, dans son ouvrage intitulé *Ancient crosses, etc., of East Cornwall* (1858).

Dans le Yorkshire, à Kirkburn, il y en a également. Ils sont de forme circulaire, ornementés d'entrelacs et présentent la figuration de sujets bibliques grossièrement sculptés. Entre autres, et ceci est fort curieux si on rapproche cet exemple de ceux de Saint-

[1] Simpson, *op. cit.*, p. 4.

Barthélemy à Liège et de Pont-à-Mousson (fig. 24), on y voit le baptême du Christ dans des *fonts circulaires*.

Nous avons parlé, dans la première partie de ce travail, des fonts de l'église de tous les Saints, à Little Billing (Northamptonshire) [1], qui datent de la seconde moitié du XIe siècle, d'après M. COMBE [2]. Leurs formes se rapportent au type de la cuve cylindriforme. Comme d'ailleurs les fonts dessinés par le même auteur à Saint-Anne-Church, Lewes (Sussex), Saint-Lawrence Church, Sandridge (Hertfordshire), XIIe siècle, à Avebury, dont nous donnons un croquis (fig. 22), Alphington (Devonshire) (fin du XIIe siècle) et surtout à Stanton Fitz Warren dans le Wiltshire, à Gillingham dans le Kent, à Thurlby dans le Lincolnshire (XIIIe siècle).

Le type des fonts cubiques en forme de margelles de puits, en Angleterre, est bien représenté par les cuves normandes d'Aston-le-Walls (Northamptonshire) (XIIe siècle), de Saint-Augustine Church à Locking (Somersetshire) (XIIe siècle), d'Holy Trinity Church à Lenton (Nottinghamshire)— celles-ci très remarquables et datant, d'après leurs caractères archéologiques et la tradition qui s'accordent dans ce cas-ci, à la fin du XIe siècle — d'All Saints Church à West Haddon (Northamptonshire), de Tickencote dans le Rutlandshire (XIIIe siècle), de Rotherfield Greys (Oxfordshire, XIIIe siècle), de Bradbourne (Derbyshire).

Quelques fonts polyédriques sont également montrés par M. COMBE. Signalons ceux de Goadby Marwood, dans le Leicestershire (XIVe siècle), de Patrington, dans le Yorkshire— ceux-ci, en pierre de Caen, semblent français d'origine (XVe siècle), — d'Ewerby (Lincolnshire), fonts hexagonaux, copiés, semble-t-il, au XIVe siècle, sur un prototype normand, de Poynings dans le Sussex (XIVe siècle) et d'Hurley (Berkshire) (XVe siècle).

Nous possédons, sur les fonts d'Écosse, un excellent travail dû à notre estimé et savant confrère M. J. RUSSELL WALKER, architecte, membre de la Société des antiquaires d'Écosse et intitulé : *Scottish baptismal fonts* [3].

Le baptême par immersion est resté fort longtemps en usage

[1] SAINTENOY, *loc. cit.*, p. 17.
[2] (COMBE), *Baptismal fonts.*
[3] *Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland.*

dans ce pays et a persisté, même quelque temps après la Réforme. Les fonts n'y sont pas aussi riches en sculptures que ceux d'Angleterre, mais ils présentent tous un intérêt majeur.

Nous avons déjà parlé des fonts à formes rudimentaires signalés par notre éminent confrère, mentionnons maintenant quelques-uns des fonts cylindriformes qu'il nous fait connaître.

Ce sont tout d'abord les fonts de Polwarth (Berwickshire) que M. Russell Walker fait dater de la fin du xiv^e siècle (1378 environ), mais qui appartiennent à un type plus ancien. C'est là un exemple complet des fonts cylindriformes circulaires.

Les fonts de Kettins, Dryburgh abbey, Cupar-Angus abbey présentent ces caractères à un degré moindre.

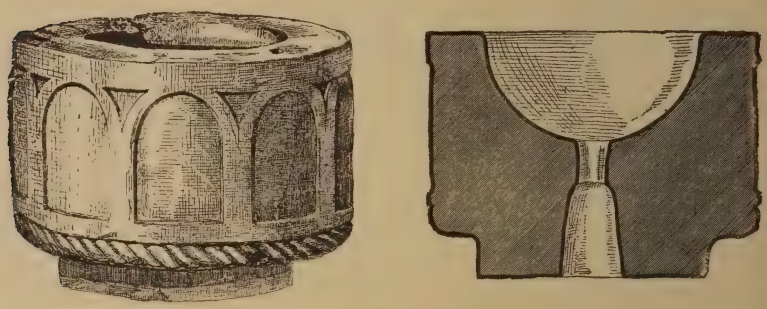

Fig. 21. — Fonts baptismaux d'Aldbar, Forfarshire (Écosse). (dessin de M. Russell Walker.)

Nous les retrouvons complets dans les fonts de Kelso (Roxburghshire), de Lilliesleaf (Roxburghshire), Glencorse (Edinburgshire), Kenmure, Loch Tay (Perthshire), Innerwick, Lyne Church, Kirkhope, Aldbar (fig. 21), Restennet Church, Arbroath abbey, Melrose abbey, de la chapelle Saint-Adrien dans l'île de May, à Coldingham dans le Berwickshire, tant il est vrai que c'est l'usage qui a fait les changements dans la forme des fonts.

Dans ce pays, où la tradition du baptême par immersion est restée appliquée jusqu'au xvi^e siècle, les formes anciennes persistent en beaucoup d'endroits.

Fig. 22. — Fonts d'Avebury (Angleterre).
(Dessin de M. J. Stuckens, d'après un croquis de Miss Emma Swann).

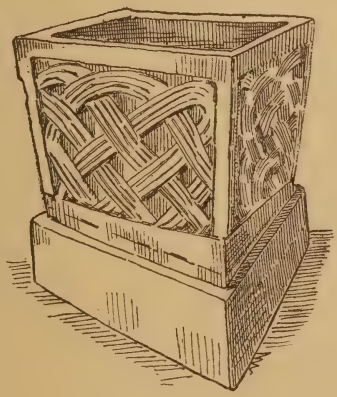

Fig. 23. — Fonts de Risterod, près d'Undevalla (Suède).
(Dessin de M. J. Stuckens, d'après *The Building News*, 24 oct. 1890).

Pl. X. — Fonts anglais et suédois.

Ajoutons cependant que le manque de richesse du pays a contribué à la conservation de ces vestiges remontant à l'introduction du christianisme en Écosse, tandis que dans nos contrées, c'est à peine si nous pouvons en citer quelques exemples.

En Allemagne, on peut cependant remarquer des fonts où le même parti a été suivi ; c'est ainsi qu'à Wetzlar, à Schwarz-Rheindorf [1], et à Cologne, dans l'église de Saint-Georges et dans l'abbaye Saint-Martin [2], on rencontre les mêmes fonts cylindriques [3]. Ces derniers ont, d'après la tradition, été donnés par le pape Léon III en l'année 803 ; ce seraient alors les plus anciens connus en Allemagne.

Ceux de Schwarz-Rheindorf rappellent fort bien les fonts du baptême de Craton, représentés sur la cuve de Saint-Barthélemy à Liège. Posés sur une base attique d'un profil abâtardi, les fonts s'évasent en cône renversé, et sont ornés à leurs sommets d'arcatures qui ont la plus grande ressemblance avec celles des fonts monopédiculés à cuve ronde ornée d'amortissements d'angle d'Archennes (Brabant).

Cette forme a été également usitée en France. Nous avons cité le bas-relief des fonts de Pont-à-Mousson (fig. 24). Les fonts de Limay [4], près de Mantes (Seine-et-Oise) en présentent un magnifique exemple ; seulement, étant donnée leur date d'exécution (XIIIe siècle), le type traditionnel n'est pas resté pur et un semblant de pédicule se montre à la base.

M. le chanoine Corblet le décrit comme suit : « fonts du XIIIe siècle dont le plan est ovale à l'intérieur, dodécagone à l'extérieur ; la base, garnie de petites niches, est tellement large qu'elle épouse presque les proportions du réservoir. Autour du bord supérieur du châssis se trouvent un agneau pascal, une croix et une tête de bœuf. »

Nous pourrions citer nombre de fonts cylindriformes en France. Bornons-nous à mentionner encore ceux de Merlemont [5], —

[1] Schwarz-Rheindorf. Fonts du XIe siècle.

[2] Sulp. Boisserée. *Mon. d'architecture du Rhin inférieur.* Munich, 1842, p. 6.

[3] Heinrich Otte, *op. cit.*, p. 307.

[4] Gailhabaud. *Architecture du Xe au XVIe siècle.* Vol. IV. Les fonts baptismaux de Limay ; *Art pour tous*, vol. XI, pl. n° 281.

[5] Woillez, *op. cit.*

cuve circulaire, — de Saint-Gervais de Pont-Point — cuve à coins coupés ornée d'arcature sur toutes ses faces, — d'Evreux — circulaires — et surtout les fonts à appendices cités par DE CAUMONT et signalés par MISS EMMA SWANN à Quimper (Finistère), Chirens, Saint-Nicolas de Macherin, Cosseuil (Isère) [1]. Nous rangeons ces derniers dans cette catégorie malgré leurs appendices.

Il conviendrait cependant de les classer comme variétés à cause de ce fait exceptionnel.

Dans le nord de la France, M. ENLART cite des fonts de cette sorte du XIe au XIIe siècle, et ajoute qu'il n'en connaît pas de postérieurs à 1150.

En Belgique, pauvre en cette catégorie, nous devons mentionner une découverte encore inédite faite par feu notre excellent et regretté confrère CLÉMENT MAUS, qui a bien voulu nous la communiquer en 1889.

Il s'agirait d'une cuve en margelle de puits découverte naguère en démolissant une porte fermée en 1687, de l'antique église de Saint-Mard (Vieux-Virton).

Ce sanctuaire a remplacé en 1280 une église plus ancienne. Il n'en resta que le chœur, après une réédification presque totale en 1627.

Le monument est-il véritablement une cuve baptismale ?

Nous faisons quelques réserves à ce sujet, tout en attirant l'attention de nos lecteurs sur l'intérêt que présente ce curieux monument (fig. 11).

La Suède présente les fonts de Bolum, de Refvesjo, de Maustad, etc. (Wester-Götland), qui peuvent être placés dans cette catégorie, bien qu'ils soient surmontés d'une sorte de châssis rectangulaire dans lequel se trouve creusée la cuvette [2].

Mais les fonts trapézoïdaux de Norum, de Karreby et de Risterod (fig. 22) doivent certes trouver place ici. — Ajoutons qu'ils ressemblent beaucoup, au point de vue général de la forme, à ceux de Penmon (Anglesey), signalés par M. ROMILLY ALLEN [3].

En Italie, les fonts conservés au Musée de Venise (fig. 6) cons-

[1] WOILLEZ, *ibidem*.

[2] ROMILLY ALLEN, *op. cit.*, p. 171.

[3] *Antiqvarisk Tidskrift for Sverige genom* HANS HILDEBRAND. Elfte delen, forsta och andra haftet 1890, p. 103.

tituent un magnifique exemple de la cuve cylindriforme. Datant du IXe siècle et provenant, croyons-nous, de l'île de Murano, ils offrent un intérêt capital, tant par leur forme générique que par leur décoration extrêmement intéressante.

Les fonts de l'église *San Giovanni in fonte* à Vérone (XIIe s.) [1], présentent encore quelques-uns des caractères de la piscine surélevée de quelques marches.

Très remarquables comme œuvre scupturale, qui semble dénoter un dernier reflet de l'influence byzantine, ces fonts présentent une disposition fort curieuse et assurément très rare. Très grands et de forme octogonale, les fonts de Vérone possèdent au centre une cuve quatrilobée restant à sec et entourée totalement par l'eau des fonts, d'après GAILHABAUD, — ce qui nous semble très contestable, — afin de permettre à l'officiant de remplir facilement son office. Nous n'avons pas à nous appesantir sur ce fait exceptionnel.

Cependant, faisons remarquer que parfois la place du prêtre était marquée sur certains fonts par un nœud, une petite tête, une bête accroupie ou des motifs semblables sculptés sur le bord de la cuve [2]. Toutes ces dispositions spéciales ne se sont pas généralisées.

[1] GAILHABAUD, *op. cit.*, vol. IV, la cuve baptismale de *San Giovanni in fonte* à Vérone.

[2] HEINRICH OTTE, *op. cit.*, p. 303.

Fig. 24. — Bas-relief des fonts de Pont-à-Mousson (France).
(Dessin de M. J. STUCKENS, d'après DE CAUMONT, *Abécédaire*, p. 307).

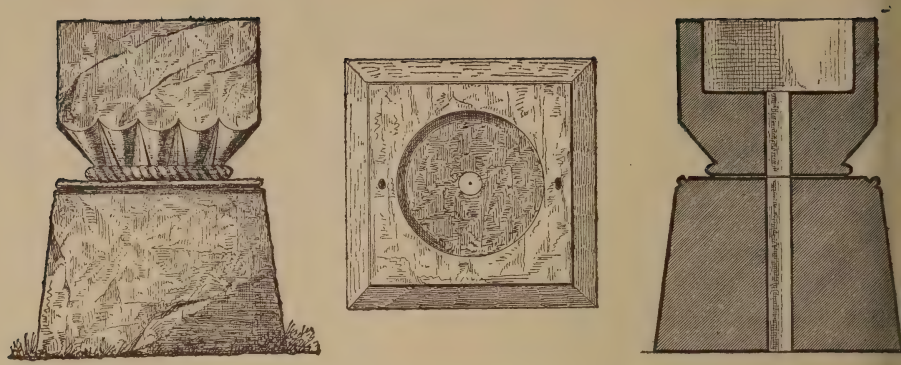

Fig. 25. — Fonts baptismaux de Dunrod, Kirkcudbrightshire (Écosse). (Dessin de M. Russell Walker).

## VIII

### Fonts cylindriformes, cubiques, coniques, trapézoidaux cylindriques ou polyédriques, montés sur socle.

A mesure que l'infusion, symbole de l'immersion, a gagné sur la réalité de celle-ci et que les baptêmes d'adultes ont disparu, la cuve cylindrique a successivement diminué d'importance, mais tel est, dans certains pays, le respect de la tradition, que pour cela elle n'a pas changé de forme. Elle a simplement diminué de grandeur.

Pour la mettre à hauteur normale, on s'est borné à la surhausser sur un socle rond, carré ou polygonal, suivant la forme des fonts, sur des pédicules ou des figures cariatides [1] comme à certains fonts allemands, entre autres à Büsum et à Angermünde[2].

Ce fait est visible aussi sur les fonts de Nordherringen (Allemagne) ; seulement, dans ce cas-ci, le pédicule qui soutient la cuve est cantonné de quatre consoles figurant des muffles de lion

[1] La collection de M. le baron Seillière contenait des fonts en bronze de ce type. Voici leur description :

« Fonts baptismaux en bronze de forme circulaire, supportés par quatre figures d'anges debout, tenant des écussons armoriés et offrant au pourtour, sous une arcature flamboyante, treize figures de saints et apôtres debout, en bas-relief, ainsi que la scène du crucifiement avec la Vierge et saint Jean ; au-dessus de chaque apôtre, son nom en caractères romains. En haut et en bas, zone de noms de saints et dédicace en vieil allemand, en caractères gothiques, ainsi que la date de 1483 en chiffres romains. Travail allemand. »

[2] Heinrich Otte, *op. cit.*, p. 317-318.

d'un style archaique et supportées par un socle carré[1]. A ce propos, notre savant confrère et ami M. le comte MAURIN DE NAHUYS nous communique un dessin fait par lui d'une curieuse cuve baptismale qui se trouvait encore, en 1860, dans le jardin de M. le baron VAN ITTERSUM à Brummen *(groote zegerij)*, province de Gueldre (Pays-Bas), et qui est d'un type semblable. Le fait n'est pas isolé dans les Pays-Bas[2], car à Heemse, dans l'Overyssel, on en trouve aussi. Ces deux derniers fonts sont en pierre de Bentheim[3].

Bornons-nous à les signaler ici, car nous aurons à y revenir lorsqu'il sera question des fonts monopédiculés.

En Angleterre, le fait est fort fréquent ; on en trouve de nombreux exemples, notamment à Paulers-Pury, Greens-Norton, Osbournby, Threckingham, Noseley-Chapel, Leckhampsted, Haydon, Carlton Scroope, etc., etc.[4].

Dans tous ces exemples, le fait est bien manifeste. Ils prouvent en outre que la cuve cylindrique s'est perpétuée pendant fort longtemps, puisque parmi les derniers il s'en trouve du XVe siècle (Haydon et Carlton Scroope).

La cuve est encore bien caractérisée dans certains fonts donnés par COMBE dans ses *Baptismal fonts*. C'est ainsi que les fonts de Dodford (XIIe siècle), *(Saint-Mary the Virgin church)* ; de West Chelborough (XIIe siècle) ; de Rothley—bien curieux et rappelant certaines marqueteries en bois par sa décoration bizarre (XIIe siècle); de Locking (Somersetshire) ; de Saint-Anne, Lewes (Sussex), d'East Haddon, etc., etc., présentent bien certainement tous les indices de la cuve surélevée sur un socle ou un pédicule prototypique.

A Heckingham (Norfolk) ; à Southover (Sussex) ; à Stibbington (Huntingdonshire), à Thurlby (Lincolnshire), datant de l'époque romano-normande, les cuves sont surélevées sur plusieurs pédicules.

Chose assurément curieuse, on retrouve très nette cette tradition dans les fonts de Petrockstow et de Saint-Neot en Cornouailles, qui datent des XIVe et XVe siècles !

[1] HEINRICH OTTE, *op. cit.*, p. 309.
[2] C'est aussi l'avis de M. OTTE, qui en cite plusieurs dans la Frise occidentale.
[3] *Kronyk van het Historisch Genootschap gev. tot.* Utrecht, 1858, p. 149-150.
[4] SIMPSON, *op. cit.*

Miss Emma Swann signale, de son côté, les fonts de Youlgrave (Derbyshire), de Shipton-on-Cherwell (Oxfordshire), qui, bien qu'ils appartiennent tous à la variété des fonts dits à appendices, doivent être classés parmi les fonts cylindriques surhaussés sur socles ou colonnettes.

Les fonts de Berneuil (xiie siècle) ; de Lombez (xiiie siècle) (Gers) [1] ; de Saint-Evroult-de-Montfort (Orne)[2], prouvent qu'en France il en a été de même.

Il s'agit, dans ces trois exemples, de fonts en plomb posés sur une base en pierre d'assez haute dimension. Le même fait pourrait se déduire de l'étude des fonts de Guerande [3] (Loire-Inférieure).En Belgique, on peut citer, dans ce genre, les beaux fonts de l'église de Fénal (Namur), surhaussés sur des figures de lions.

Nous en empruntons la description à M. Henri Crépin [4], notre honorable confrère de la Société archéologique de Namur :

« Ils sont formés d'une cuve circulaire, présentant à sa partie « inférieure un renflement sur lequel on remarque, de même que « sur le reste de la cuve, des figures en relief. Quatre lions d'un « aspect fort barbare supportent le tout.

« Le bas-relief qui orne les flancs de la cuve représente tout « d'abord le baptême du Christ. Au milieu Jésus-Christ nu est « plongé jusqu'à la ceinture dans le Jourdain, qui est figuré par « des flots grossiers. A sa gauche, saint Jean, revêtu d'une peau « et s'avançant dans les flots jusqu'aux genoux, baptise Notre-« Seigneur. A droite et à gauche, l'artiste a sculpté deux anges, « le premier présentant un linge pour essuyer le corps de Jésus-« Christ, et le second tendant un autre linge qui paraît avoir « déjà servi pour cet usage. Chacun d'eux est vêtu d'une tunique « à plis flottants, serrée autour de la taille au moyen d'une cein-« ture.

« Les sept autres figures du bas-relief forment trois groupes de « deux ou trois personnages chacun. L'extrême simplicité de « ces groupes rend leur explication très difficile et surtout hypo-« thétique.

[1] Viollet-le-Duc, *op. cit.*, V. p. 541-542.
[2] De Caumont, *Abécédaire d'archéologie*. Caen, 1870, II, p. 308.
[3] Fig. dans Raguenet, *Doc. classés*, fonts bapt., pl. 14.
[4] *Annales de la Société archéologique de Namur*. Notes d'un touriste. — Fénal.

Pl. XI. — Fonts baptismaux de la cathédrale d'Hildesheim (Allemagne) (XIIIe s.)

« Dans la partie inférieure du bas-relief, on voit encore deux « dragons ailés, dont les queues, en forme de serpents, sont entre- « lacées.

« Les quatre lions qui supportent la cuve paraissent être de la même époque que celle-ci.

« La hauteur totale des fonts est de un mètre ; leur diamètre « de $0^{m}81$ et le diamètre du bassin de $0^{m}60$. »

M. Crépin les attribue à juste titre au XII^e siècle.

Fig. 26. — Fonts baptismaux de l'église Saint-Germain, à Tirlemont, actuellement au Musée d'Antiquités de Bruxelles (XII^e siècle) [1].

La forme des fonts de Fénal se retrouve beaucoup plus tard dans ceux de Luxeuil (France), qui datent du XVI^e siècle et sont également portés sur quatre lions [2].

Ajoutons que certaines parties des bas-reliefs des fonts de Fénal

[1] Cliché obligeamment prêté par *la Revue de l'Art chrétien*. Tournai, Desclée et Cie, éditeurs.

[2] L. Cloquet. Les fonts baptismaux romans de Belgique. *Revue de l'Art chrétien*, 1890.

ont un grand air de parenté avec ceux des fonts de Saint-Barthélemy de Liège, notamment le baptême du Christ.

Les fonts en bronze de l'église Saint-Germain, de Tirlemont (1149) [1] sont également portés sur des figures de lions et de griffons, tandis que les fonts de l'église Saint-Barthélemy de Liège sont posés, comme la *mer d'airain* du Temple Salomonien, sur douze bœufs.

Ces derniers fonts se rattachent par leur forme à la cuve cylindrique [2], tandis que ceux de Tirlemont (fig. 27) en forment une variété évasée qui se retrouve dans les fonts de Frendenstadt (Würtemberg) [3]; seulement la coupe y est moins allongée et repose sur des figures d'animaux couchés.

C'est le moment de parler des célèbres fonts baptismaux conservés dans la chapelle Saint-Georges à la cathédrale d'Hildesheim.

Nous considérons ces fonts comme une variété trapézoïdale de la classe des fonts cylindriques et polyédriques surhaussés sur socles ou cariatides (pl. XI).

Qu'on les examine, en effet, en faisant abstraction de leurs couvertures, qui les font ressembler à une grande pyxide de l'époque romane, et l'on verra qu'ils sont proches des fonts de Fénal, de Saint-Barthélemy, à Liège, et autres.

Ils sont de bronze comme ces derniers, en forme de coupe profonde et trapézoïdale, supportée par quatre figures et couverte d'un couvercle conique.

Les groupes et les figures qui décorent la coupe et ce dernier sont en haut relief et remarquablement curieuses, tant par elles-mêmes que par les nombreuses inscriptions qui les accompagnent.

Les quatres figures qui supportent les fonts représentent les quatre fleuves du paradis : Géon, Phison, Tigris et Euphrate.

L'ornementation de la coupe est divisée en quatre sujets principaux séparés par des arcades trilobées. Le premier représente la Vierge avec l'enfant Jésus entre deux Saints évêques, tandis qu'un personnage se trouve agenouillé à droite dans ce tableau.

[1] Actuellement au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie de Bruxelles (E. 29). Voir à leur sujet : *Trésor de l'Art chrétien*, par A. Schaepkens, p. 8.— Schayes, *Hist. de l'Arch. en Belgique*, II, p. 70. — Didron, *Annales archéologiques*, XIX, p. 188. — De Bruyn, *Archéol. relig.*, II, p. 175. — Reussens, *Élément d'arch. chrét.*, I, p. 446, etc.

[2] Heinrich Otte, *op. cit.*

[3] *Archiv für Christliche kunst*, 1889.

Le second compartiment contient le passage de la mer Rouge par les enfants d'Israël ; dans le troisième on voit le baptême divin par saint Jean-Baptiste avec la descente de l'Esprit-Saint, et, dans le quatrième, l'Arche d'alliance portée par les Israélites au passage du Jourdain sous la conduite de Josué.

De nombreuses figures de prophètes, de vertus et les emblèmes des quatre évangélistes occupent les espaces intermédiaires.

Le couvercle est également orné de quatre groupes principaux : Le premier représente la verge fleurie d'Aaron ; le second, le baptême du sang, représenté par le massacre des innocents ; le troisième, le baptême de la Pénitence, figuré par la femme lavant les pieds du Sauveur, et enfin le quatrième, la Charité assise sur un trône et distribuant ses dons à l'affamé, à l'altéré, au malade, à l'étranger et au prisonnier.

On a été jusqu'à faire remonter cette œuvre jusqu'au xe siècle, mais la critique historique moderne s'accorde à l'attribuer à la seconde moitié du xiiie siècle (1260 env.).

M. Fr. Kusthardt en a fait en 1874, un moulage pour le Musée de South Kensington [1] dont la direction a bien voulu nous communiquer les détails qui précèdent.

Nous avons cité plus haut un bon nombre de fonts anglais et français montés sur un socle.

Successivement celui-ci se transforme et devient pédicule.

Les fonts de Sapcote (Leicestershire) montrent la cuve se dégageant sur un pédicule [2].

C'est là une œuvre qui marque la transition entre la cuve et les fonts pédiculés.

Cet exemple n'est pas unique, les fonts de Waltham-on-the-Wolds et de Thorpe-Arnold, All-saints, Weston, etc., prouvent la même chose.

Au xiie siècle, nous rencontrons encore, sur la terre des Angles et des Saxons, les fonts de Wansford, dans le Northamptonshire et d'Osbournby, dans le Lincolnshire [3] qui sont dans le même cas.

[1] Ce moulage porte le n° 29. — Voir au sujet de ces fonts l'ouvrage de Kratz, *Der dom zu Hildesheim* 1840, Didron, *op. cit.*, XIXe vol., de Caumont, *Abécédaire*, p. 536, Reussens, II, p. 292, etc., etc.

[2] Simpson, *op. cit.*

[3] *Id.*, *op. cit.*

Les fonts de Wansford [1] particulièrement sont fort curieux, car cette ancienne cuve à immersion a été depuis transformée en cuve à infusion. Pour cela, on l'a surhaussée sur un pédicule central et quatre piliers portant la cuve *en dessous*, à Thorpe-Morieux [2] (on sait que ce village tire son nom de Hugues de Morieux, seigneur d'extraction franco-normande), et à Preston [3], il en est à peu près de même.

Fig. 27. — Fonts de l'église de Barnack (Angleterre), d'après l'*Architectural Association Sketchbook*.

A Barnack (fig. 27), on observe un parti semblable, sauf que des arcatures trilobées soutiennent la cuve en place des colonnettes du cas précédent.

Le même fait se remarque encore à Osbournby [4], mais là c'est un socle qui sert à surhausser la cuve. Bref, de tous ces exemples, on peut conclure que le pédicule est venu en grande partie de la nécessité de surhausser les fonts cylindriques, rendus plus petits à partir de l'adoption du baptême des enfants immédiatement après leur naissance.

[1] Simpson, *op. cit.*, p. 13.

[2] *Id.*, *op. cit.*, p. 15.

[3] Ces fonts du XIe siècle présentent une cuve rectangulaire déprimée à la base et portée sur cinq colonnettes.

[4] La cuve de ces fonts est très curieusement décorée : de forme cubique, elle est portée sur un pédicule central et quatre colonnettes d'un fort joli travail.

Les fonts de Thorpe-Morieux et de Preston-Church sont figurés dans *le Builder* du 26 oct. 1889, p. 296 et 297.

LISTE DE FONTS CYLINDRIFORMES TYPIQUES DANS LEURS VARIÉTÉS CYLINDRIQUES, CUBIQUES, TRAPÉZOÏDALES ET POLYÉDRIQUES, POSÉS SUR LE SOL, SUR SOCLES OU SUR PÉDICULES.

| VILLE OU VILLAGE | ÉGLISE | PROVINCE OU DÉPARTEMENT | PAYS | DATES | BIBLIOGRAPHIE ET OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|
| Munich | | Bavière | | IXe s. | Fonts figurés dans le *Wessobrunner Codex* conservé à la Bibliothèque royale de Munich. |
| Metz | | Alsace | | IXe s. | Fonts figurés sur la reliure du *Sacramentaire de Drogon*, évêque de Metz (conservé à la Bibliothèque nationale de Paris). |
| Deeping St James | | Lincolnshire | Angleterre | XIe s. | SIMPSON. |
| Tours | St-Clément | Touraine | France | » | Palustre, Mon. de St-Clément de Tours. |
| Canterbury | St-Martin | Kent | Angleterre | » | SIMPSON. |
| Little Billing | All Saints | Northamptonshire | » | » | COMBE, Bapt. fonts. |
| Eenrum | | Groningue | Pays-Bas | » | Kronijk hist. gen. Utrecht, 1858, p. 147. |
| Schwarz-Rheindorf | | | Allemagne | » | BOISSERÉE, pl. 23. |
| Cologne | St-Georges | | » | » | » » » |
| Tirlemont | St-Germain | Brabant | Belgique | XIIe s. | |
| Liège | St-Barthélemy | Liège | » | » (1112) | |
| Vérone | San Giovanni in fonte | Véronais | Italie. | » | GAILHABAUD, Arch. IV. |
| Fénal | | Namur | Belgique. | » | Ann. Soc. Namur. |
| Berneuil | | | France | » | VIOLLET-LE-DUC, V, p. 541. |
| Pauler's Pury | | Northamptonshire | Angleterre | » | SIMPSON. |
| Wansford | | » | » | » | SIMPSON. Ancienne cuve montée sur des pédicules. |
| Osbournby | | Lincolnshire | » | » | SIMPSON. |
| Aston le Walls | | | » | » | COMBE. |
| West Chelborough | | | » | » | » |
| Rothley | St-Anne-Lewes | | » | » | » |
| Lenton | | Nottinghamshire | » | » | » |
| Sandridge | | Hertfordshire | » | » | » |
| Avebury | | Wiltshire | » | » | » |

| VILLE OU VILLAGE | ÉGLISE | PROVINCE OU DÉPARTEMENT | PAYS | DATES | BIBLIOGRAPHIE ET OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|
| Alphington | | Devonshire | Angleterre | XII^e s. | COMBE. |
| West Haddon | | Northamptonshire | » | » | » |
| Gillingham | | Kent | » | » | » |
| Stibbington | | Huntingdonshire | » | » | » |
| Plabtzheim | | Alsace | Allemagne | » | DE CAUMONT, cours VI, p. 44. |
| Bourg Achard | | Eure | France | » | » » » » p. 38. } Ces fonts sont en plomb. |
| Espeaubourg | | Oise | » | » | » » » » p. 39. } Ces fonts sont en plomb. |
| Cologne | (Musée de) | | Allemagne | » | » » » » p. 56. |
| Limay | | Seine-et-Oise | France | XIII^e s. | GAILHABAUD, IV. *Art pour tous.* |
| Lombez | | Gers | » | » | VIOLLET-LE-DUC, V, p. 542. |
| Greens Norton | | Northamptonshire | Angleterre | » | SIMPSON. |
| Twyford | | Leicestershire | » | » | SIMPSON. Builder, août 1885. |
| Cologne | St Martin | | Allemagne | » | BOISSERÉE, pl. 23. |
| Treckingham | | Lincolnshire | Angleterre | » | SIMPSON. |
| Rotherfield Greys | | Oxfordshire | » | » | COMBE. |
| Bradbourne | | Derbyshire | » | » | » |
| Thurlby | | Lincolnshire | » | » | » |
| Darthuizen | | | Pays-Bas | » | *Kronijk. hist. gen.* Utrecht 1858, p. 145. |
| Hildesheim | | | Allemagne | » | DE CAUMONT. *Abec.*, p. 537. Ann. Arch. XIX, p. 187. |
| Vieux-Virton | | Luxembourg | Belgique | » | CL. MAUS. |
| Noseley Chapel | | Leicestershire | Angleterre | XIV^e s. | SIMPSON. |
| Heckington | | Lincolnshire | » | » | » |
| Leckhampsted | | | » | » | » |
| Goadby Marwood | | Leicestershire | » | » | COMBE. |
| Patrington | | Yorkshire | » | » | » |
| Polwarth | | Berwickshire | Ecosse | » | RUSSELL WALKER. |
| Haydon | | Lincolnshire | Angleterre | XV^e s. | SIMPSON. |
| Carlton Scroope | | » | » | » | » |
| Hurley | | Berkshire | » | » | COMBE. |
| Luxeuil | | | France | XVI^e s. | |

Nous avons vu, dans les pages précédentes, le baptistère primitif en contre-bas du sol laisser comme dérivés les fonts de Tours et de l'île de May. Nous avons ensuite montré les fonts à formes rudimentaires et les fonts cylindriformes donner naissance aux fonts en margelles de puits posés sur un socle ou sur des piliers, ce qui amena certains fonts pédiculés dont nous nous occuperons dans les pages prochaines de cette étude.

*(A suivre).*

PAUL SAINTENOY.

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

## Séance mensuelle du lundi 2 février 1891.

*Présidence de* M. le comte Goblet d'Alviella, *président* [1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-neuf membres sont présents [2].

M. le Président fait part du décès de S. A. R. Mgr le prince Baudouin et fait savoir à l'Assemblée que le bureau s'est empressé d'envoyer une couronne au palais de LL. AA. RR. Mgr. le comte et Madame la comtesse de Flandre en leur exprimant, dans une adresse, la grande part que prennent les membres de la Société d'Archéologie de Bruxelles dans les regrets universels que laisse la perte de ce jeune prince, enlevé à la tendresse et à l'amour de ses parents, à l'attachement et à l'affection de la nation entière *(Approbation unanime)*.

M. le secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance *(Adopté)*.

**Correspondance.** — Mme Constant Almain-de Hase fait part du décès de son mari, membre effectif et fondateur de notre Société *(Condoléances)*.

M. De Beer remercie pour sa nomination de membre effectif.

M. le baron J. de Baye transmet au bureau une lettre de M. Leitner, secrétaire-général du Comité d'organisation de la prochaine session du Congrès international des Orientalistes.

**Dons et envois reçus.** — Vases belgo-romains et francs et autres antiquités offerts par M. de Munck.

[1] Prennent en outre place au bureau : MM. Cumont, J. Destrée, P. Saintenoy, baron de Loë, de Munck, de Raadt, Plisnier, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : Mmes Daimeries et Frère ; MM. Arm. de Behault de Dornon, Ch. Heetveld, le comte G. de Looz-Corswarem, Puttaert, Schweisthal, Van der Rit, de Brabandère, Hecq, Alex. de Behault de Dornon, Titz, le comte F. van der Straten-Ponthoz, Michaux, Diericx de Ten Hamme, Francart, E. Neve, Poils, Hauman, Dillens, Muls, Dens, Casse, Sheridan, Ch. Saintenoy, V. Saintenoy, Lavalette, De Beys, Ranschyn, le vicomte Desmaisières, Weckesser, Verbuecken, Van Havermaet, Van Gele, Lanneau, Van der Linden, Beernaert, de Proft et le baron de Royer de Dour.

MM. de Munck et Plisnier proposent qu'outre *un inventaire général des collections*, à tenir au courant par le conservateur, au fur et à mesure de l'entrée des objets, la Société d'Archéologie établisse un grand livre sur lequel les membres pourraient inscrire des renseignements ou des observations concernant les objets faisant partie des collections d'étude de la Société. Ces inscriptions serviraient *au classement scientifique* et à l'étiquetage des pièces, ainsi qu'à la rédaction d'un catalogue raisonné (*Adopté*).

**Élection de membres.** — MM. J. De Soignies, H. Gielen de Carvalho, L. Dardenne, G. Benoidt, E. Bayet, O. Raquez, comte L. de Beauffort, baron L. de Cuvelier, P. Bailly, J. Carsoel et F. G. Waller sont nommés membres effectifs.

MM. V. Saintenoy, C. Renders, H. Rolland et A. Buan sont nommés membres associés.

**Présentation de candidatures pour la nomination d'un membre d'honneur en remplacement** de M. le Dr Henri Schliemann, *décédé*. — La candidature de M. le docteur Dörpfeld, le collaborateur et le continuateur des travaux de Schliemann, est présentée.

Il sera procédé à cette élection, lors de la prochaine séance.

**Congrès international des Orientalistes.** (Londres, septembre 1891). — M. le Président prie ceux de nos confrères qui auraient l'intention d'assister à ce Congrès de bien vouloir en avertir à temps le bureau, afin qu'une délégation leur soit confiée.

**Exposition.** — I. Arbre généalogique de Philippe IV, document ancien en parchemin au bas duquel se trouve une vue de Bruxelles. (Prêté à la Société par M. Hannottau, artiste-peintre).

II. Généalogie des de la Bawette-lez-Wavre, document ancien en parchemin (M. de Munck).

III. Frottis de pierres tombales (M. Paul Saintenoy).

IV. Plat moderne en cuivre à inscription couffique, reproduisant un thème de l'art assyro-chaldéen. (Comte Goblet d'Alviella).

V. Série de vases belgo-romains et francs.

VI. Lettres-patentes de Philippe, baron de Lamine, de 1764 (comte de Looz-Corswarem).

M. de Raadt donne des explications sur ce curieux document obligeamment prêté à cette fin par son propriétaire, M. le comte G. de Looz-Corswarem. Ce sont les lettres-patentes — chef-d'œuvre de calligraphie, richement orné de dessins à la plume — données à Viennne, le 3 mars 1764, par lesquelles l'empereur François confère le titre de baron *(Pannier- und Freyherr)*, respectivement de baronne du S. E. R. avec le prédicat de *Wohlgebohren*, à Philippe Lamine et à sa descendance des deux sexes. Ce personnage, originaire de Liège, après avoir rempli, pendant plusieurs années, les fonctions de *Præceptor Unsers vielgeliebten Sohns and Kron-Prinsens*,

*des Ertzhertzogs Josephs Liebden*, avait été nommé conseiller aulique actuel, puis secrétaire intime du Cabinet de l'Archiduc et désigné, en cette qualité, pour assister, à Francfort, au sacre de ce prince comme Roi des Romains [1].

## Communications.

Mme Daimeries. — La dentelle.

M. E. de Munck. — Découverte belgo-romaine (villæ) à Havré et à Villers-Saint-Ghislain.

M. J. Destrée. — L'Aiguière de Charles-Quint. (Musée du Louvre.)

M. Schweisthal. — Une acropole préhistorique de l'Asie-Mineure.

M. P. Saintenoy, (lecture au nom de M. de la Roche de Marchiennes) Villa belgo-romaine de Nouvelles. Fouilles de 1890.

M. Arm. de Behault de Dornon (lecture au nom de M. Gielen) Notice sur la ville de Maeseyck.

## Communications diverses.

M. de Raadt signale l'existence, au Musée de Grenoble, d'un portrait d'homme armorié, attribué à Frans Hals, et portant cette inscription : *ÆT. SUA* 84, *OBYT* anno 1663, 27A augusti. Le blason [2] lui a permis de déterminer ce personnage, désigné comme *inconnu* dans le catalogue. C'est Christophe van Volden, seigneur de Reygaertsvliet et de Zevecote, *redenaer* de la prévôté de Bruges, marié à Alexandrine van der Goes, fille de Jean, seigneur de Bautersem *(sous Contich)*. Il était fils de Herman van Volden, seigneur desdits lieux et de Ter-Leye, échevin, conseiller et trésorier de Bruges, tuteur de l'hôpital Saint-Jean, *où l'on peut voir son portrait*, et d'Adrienne de Ruddere. Il fut inhumé dans le caveau de sa famille, en l'église Saint-Donat, dans la chapelle de Sainte-Anne.

M. de Raadt termine en priant ses collègues de lui signaler les portraits armoriés, surtout d'origine néerlandaise non encore identifiés, qu'ils rencontreront dans les Musées du pays et de l'étranger. On pourrait retrouver ainsi un grand nombre de portraits de Belges marquants.

M. Destrée annonce que le Musée Royal d'Antiquités vient de recevoir de notre collègue, M. L. Cavens, un don important d'objets belgo-romains et francs, provenant de Thy-le-Baudouin (ancienne collection Van Hollebeck).

La séance est levée à 10 1/2 heures.

[1] Les armoiries, de ces lettres-patentes, blasonnées incorrectement par *l'Armorial général de* M. Rietstap, sont : écartelé ; aux 1er et 4e, d'az. au compas d'arg., ouvert en chevron ; au 2e et 3e, de gu. à la fleur de lis d'arg. ; en cœur : d'arg. au *merle* (*Amsel*) de sa. ; l'écu sommé de la *couronne des barons du S. E. R.*, à *cinq* (*sic !*) perles. Deux casques cour. ; cimiers : 1° le merle, 2° la fleur de lis de l'écu. Supports : deux griffons de sa., lamp. de gu.

[2] D'arg., au chef de sa., chargé de trois poissons d'or, posés en bande.

UNE VISITE AU MUSÉE

DU

# CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE

A BRUXELLES

Le jeudi 23 janvier 1890, notre Société a visité le Musée instrumental du Conservatoire royal de musique à Bruxelles, sous la savante direction de M. Victor Mahillon, conservateur de cette belle collection.

Dans tout établissement de ce genre, quand on a souci, non seulement de former des compositeurs et des virtuoses, mais encore de donner aux artistes une instruction soignée et une connaissance approfondie de leur art, on a soin de placer à côté de la Bibliothèque une collection d'instruments anciens et modernes.

Le Musée de Bruxelles est un des plus complets qui existent et l'un des mieux classés.

Comme une collection d'instruments de musique n'est intéressante à visiter, que pour autant que l'on puisse juger *« de auditu »* de leur timbre, M. Mahillon avait organisé, lors de notre visite, et nous lui en sommes très reconnaissant, un petit concert de

musique historique. C'est ainsi que nous avons pu admirer la beauté du timbre des trompettes romaines, jouées dans des reproductions absolument exactes des modèles anciens et que Bach, Rameau et d'autres ont repris leur véritable physionomie, dans leurs œuvres pour clavecin, sous les doigts habiles de Mlle Marie Ghalio.

C'était il y a quelques années : le Conservatoire possédait, pour tout bien, la collection de 76 instruments laissés par Fétis. C'était peu.

M. Gevaert, dans sa sollicitude bien connue pour le Conservatoire royal de Bruxelles, dont il est l'éminent directeur, rêvait de créer un musée qui pût, lui aussi, rivaliser avec ceux des autres pays, et il eut le bonheur de trouver l'homme qu'il fallait pour remplir une pareille mission.

M. Mahillon se mit avec un zèle infatigable et une patience à toute épreuve, à rassembler et à classer ce que l'on possédait au Conservatoire, et fit rentrer, non sans peine, quelques instruments qui se trouvaient à la porte de Hal.

D'un autre côté, les dons affluèrent, et aujourd'hui, par des achats habilement faits, le Musée du Conservatoire royal de Bruxelles possède une des plus belles, sinon la plus belle collection d'instruments de musique du monde entier.

Avant de jeter un coup d'œil rapide sur cette superbe collection, nous ne saurions trop attirer l'attention de tous, sur un point capital : les locaux sont trop peu spacieux et surtout trop exposés en cas d'incendie, et ce serait un désastre irréparable pour la science et pour l'art, si un sinistre devait éclater dans ces salles qui renferment tant de pièces rares, sinon uniques.

Dans les deux salles du rez-de-chaussée, nous pouvons suivre l'histoire des instruments à embouchure : le cor, la trompette, le trombone, l'ophicléide, etc. Ce n'est point ici le moment de faire l'histoire détaillée de chacun de ces instruments, de montrer ses origines, ses perfectionnements, de raconter ses gloires et ses décadences !

Une pareille œuvre est colossale ! Combien l'ont entrevue ? Combien l'ont tentée ? Combien ont réussi ? Nous ne pouvons pas non plus décrire chacun des instruments du Musée, ce qui nous conduirait trop loin et empiéterait sur le catalogue illustré que va

faire paraître M. Mahillon. La seule chose que nous puissions raisonnablement faire, c'est de donner quelques renseignements sur les instruments les plus curieux et les plus intéressants de ce Musée.

Puisque nous parlons d'instruments à vent, rappelons que, depuis Sauveur, et surtout depuis Chladni, on a reconnu que le timbre d'un instrument à vent ne dépend nullement de la matière dont il est fait, mais seulement des proportions du tube sonore.

M. Mahillon nous en a du reste donné une preuve directe, en nous faisant entendre successivement une trompette en cuivre et une trompette semblable en bois : le son est absolument identique.

Les Romains avaient une prédilection marquée pour la trompette, qui était avec la flûte les instruments essentiellement nationaux. Ils en connaissaient d'ailleurs d'autres, comme le tambourin, les crotales (fig. 10), et tous les instruments à cordes, qu'ils avaient empruntés aux Grecs.

Il y avait à Rome deux collèges ou congrégations : celui des joueurs de flûte (*tibicines*) (fig. 7, 8, 9) et celui des joueurs de trompette (*cornicines*) (fig. 9). Les empereurs ne dédaignaient pas de déposer le sceptre pour jouer de la trompette, et l'on dit que Norbanus, Flaccus et Héliogabale étaient des virtuoses de cet instrument.

La trompette, introduite chez les Romains par les Lydiens, devint surtout l'instrument au son duquel on menait les troupes au combat. Elle portait, suivant sa grandeur et son emploi, différents noms : *lituus*, *buccina*, *cornu*.

Le *lituus* (fig. 5 et 6), dont le Musée de Bruxelles possède un fac-similé, en bronze, de l'original conservé au Musée du Vatican à Rome et provenant d'un tombeau de guerrier découvert en 1827 à Cervetri (la Cære des Etrusques), était en usage dans la cavalerie romaine.

Le *lituus* se compose d'un tuyau cylindrique adapté, par un manchon, à un tuyau recourbé. Sa longueur totale est de $1^{m}06$.

La *tuba curva* (fig. 1) a été reproduite d'après un instrument du Musée national de Naples et provenant des fouilles de Pompéi. On peut voir des reproductions de tuba curva sur la colonne Trajane, l'arc de triomphe de Titus, l'arc de Constantin, etc.

Le tuyau se courbe à partir de l'embouchure, passe sous le bras

gauche de l'exécutant et remonte au-dessus de l'épaule droite, où il se termine par le pavillon (fig.2). Une traverse, placée dans le sens du diamètre, conserve la forme de l'instrument et aide à le porter. La longueur totale est de $3^{m}40$, embouchure comprise. D'autre fois, la trompette était droite et s'appelait simplement tuba (fig. 3 et 4).

La trompette fut l'un des instruments à vent les plus employés à l'orchestre : nous trouvons dans l'ouverture d'*Orfeo de Monteverde* (1607) une toccata pour cinq trompettes.

On cultiva la trompette comme instrument de virtuosité depuis la fin du XVII^e siècle jusqu'à Haydn ; Bach et Haendel ont écrit dans leurs œuvres des parties très importantes pour cet instrument.

En montant l'escalier, jetons un coup d'œil sur la trompette marine (fig. 11), l'instrument favori de M. Jourdain. Nous n'entrerons pas dans les discussions qui ont passionné le monde, sur la question de savoir pourquoi cet instrument monocorde s'appelait trompette marine : nous dirons seulement qu'elle servait, dans les couvents de femmes, pour remplacer les instruments à vent du même nom, dont elles ne pouvaient convenablement se servir. Quant à l'étymologie : *disputatur inter auctores.....*

Avant d'entrer dans les salles qui s'ouvrent devant nous, les instruments rustiques de tous les pays méritent une mention. Il y en a là de bien curieux, parmi ces instruments simples et naïfs, qui amusent le peuple et d'où, souvent, sont sortis les merveilleux instruments qui charment nos oreilles, sous les doigts agiles des artistes.

A gauche, dans une vitrine, s'étalent les luths, archiluths, théorbes, si en vogue au moyen âge et tout à fait abandonnés aujourd'hui. Leur forme, souple et gracieuse, est bien faite pour tenter un artiste ; mais leurs cordes sont si nombreuses, que l'on passait, dit-on, ordinairement quatre-vingts ans de sa vie à les accorder.

Le luth n'est plus employé aujourd'hui ; Richard Wagner cependant s'est servi d'une sorte de luth dans la sérénade de Beckmesser, dans les *Maîtres chanteurs*.

A droite s'aligne une longue file de harpes (fig. 12, 13, 14), cet instrument si suave et si angélique, dont nos compositeurs modernes ont tiré des effets merveilleux. Cependant, le croirait-on, cet instrument est assez délaissé aujourd'hui pour qu'on ait peine à recruter des exécutants ; peut-être est-ce à cause des diffi-

cultés que présente l'étude de la harpe ; mais le résultat auquel peut arriver un artiste vaut, ce semble, bien la peine de vaincre quelque difficulté.

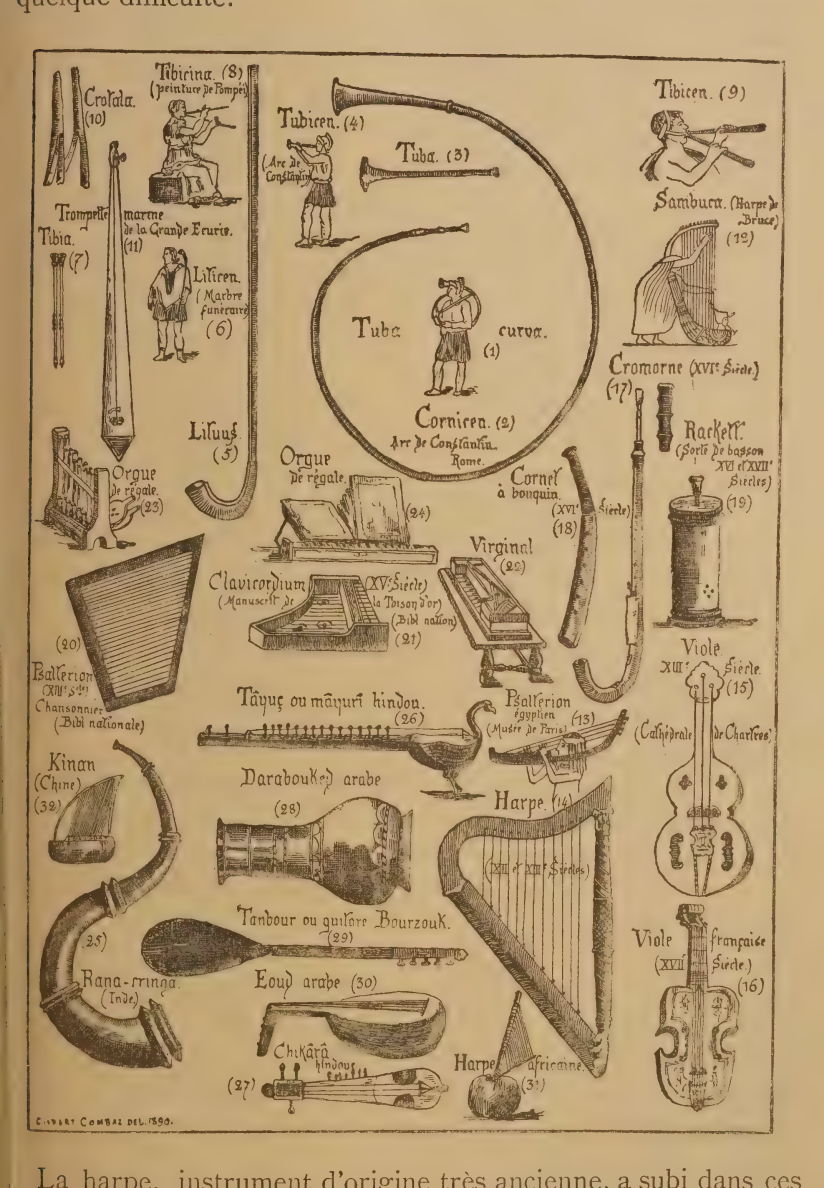


La harpe, instrument d'origine très ancienne, a subi dans ces derniers temps de grands perfectionnements, surtout grâce à M. Sébastien Erard.

Le violon, au contraire, est arrivé presque du premier coup à la forme qu'il a aujourd'hui ; le violoncelle supplanta peu à peu les violes dans la seconde moitié du XVII^e siècle (fig. 15 et 16).

Nous pouvons admirer, dans les vitrines, des instruments magnifiques, sortis des mains des plus habiles luthiers, ou ayant appartenu à des personnages célèbres, comme la basse de François I^er, la basse de Servais, et des essais de toute espèce, pour arriver à des perfectionnements toujours rêvés.

Nous devons encore signaler la viole pomposa de Bach : les instrumentistes n'étaient pas toujours de première force, cela arrive bien de nos jours, et ne savaient jouer qu'aux premières positions. Bach fit confectionner un instrument plus petit que les violes, et pouvant les remplacer dans les registres élevés. Les exemplaires de cet instrument sont fort rares.

Dans la salle suivante, l'attention est attirée sur une pièce tout à fait remarquable du Musée : c'est un jeu de cromornes, de facture française, et datant du XVI^e siècle (fig. 17).

Il existe peu de cromornes dans les collections instrumentales. Le Musée du Conservatoire de Paris n'en a qu'un seul exemplaire, et le considère comme une des pièces les plus précieuses qu'il possède. La réunion d'un jeu complet est, au point de vue de l'histoire des instruments de musique, d'une grande importance, et c'est là une des merveilles du Musée du Conservatoire royal de Bruxelles. C'est par une suite de circonstances vraiment exceptionnelles que cette précieuse collection y est parvenue.

M. le comte L. F. Valdrighi, de Modène, son précédent possesseur, démontre (*Musurgiana n° 2, Firenze, G. G. Guidi, 1880*), que ces instruments ont appartenu à la famille d'Este, où ils avaient été introduits, peut-être, par une princesse française, alliée à la maison ducale.

Peu goûtés en Italie, ils furent relégués dans la collection instrumentale de cette famille et parvinrent ainsi jusqu'à nous, grâce à l'habileté de M. Mahillon, qui sut les acquérir au moment où ils allaient tomber entre d'autres mains.

Notons encore, dans cette même salle, le componium de l'ancienne collection Tolbecque. Cette merveille de mécanique est signée : « DIEDERICH NICOLAS WINKEL *invenit et fecit à Amsterdam an.* 1821. » Le componium fut saisi judiciairement et demeura

longtemps dans un pavillon de la barrière du Trône, à Paris, où il subit de graves détériorations, par suite de l'humidité. L'inventeur mourut en 1826, et le componium passa successivement en plusieurs mains, pour arriver enfin au Musée du Conservatoire. Cette curieuse pièce a pour but de composer et de faire entendre des variations nouvelles sur un thème de 80 mesures.

On a évalué mathématiquement le nombre de variations que peut exécuter le componium et on est arrivé au chiffre de

14, 513, 461, 557, 741, 527, 824.

En supposant qu'il faille cinq minutes pour l'exécution d'un morceau, on arriverait à un total de 138 trillions d'années pour épuiser toutes les combinaisons.

Disons, en passant, un mot sur les flûtes, hautbois, bombardes, bassons, etc.

Plus riche que nous, sous certains rapports, le XVIe siècle possédait des flûtes droites et traversières, dont les instruments graves avaient des sonorités comparables à celles de l'orgue (fig. 18).

Si le fifre, avec le tambour et la grosse caisse, étaient employés comme instruments guerriers, par contre le flageolet servait surtout à la danse, accompagné par le tambourin.

Dans la famille du hautbois, les instruments graves étaient difficiles à jouer. Après bien des essais infructueux, un chanoine de Pavie, nommé Afranio, inventa, dit-on, vers 1539, un instrument grave, à anche, qu'il nomma fagotto et qui, après bien des transformations, devint notre basson actuel (fig. 19).

La clarinette fut inventée en 1691 par Denner, selon l'opinion commune, mais il est plus probable qu'il ne fit qu'apporter des perfectionnements à un instrument déjà existant ; elle ne parut en France qu'en 1755.

Tous ces instruments ont conservé à peu près les mêmes formes qu'autrefois, mais que d'améliorations se sont faites dans leur justesse et leur timbre, grâce aux efforts de nombreux inventeurs comme Gordon, Coche, Dorns, Buffet, Ad. Sax, Triébert et surtout Théobald Bochny, qui trouva, vers 1831, la loi de la perce rationnelle des tuyaux.

Un des instruments dont les transformations et les perfectionnements ont été des plus considérables, c'est notre piano. On a beaucoup discuté sur l'invention du clavecin : on ajouta probable-

ment un clavier au psaltérion (fig. 20) ; en mettant les cordes en vibration au moyen de languettes de cuivre, le psaltérion devint le clavicorde (fig. 21). Puis on remplaça les languettes de cuivre par des plumes de corbeau ; à la fin du XVIe siècle, l'épinette était excessivement répandue, elle portait différents noms : harpsichorde, virginal, etc. (fig. 22). Vers la fin du XVIe siècle, Hans Ruckers, d'Anvers, apporta de nouvelles améliorations à l'épinette, ses successeurs les augmentèrent encore, et l'épinette devint le clavecin, dont les cordes sont grattées par une sorte de plectre (fig. 10).

Dans la première moitié du XVIIIe siècle, Cristofori, à Florence, Marius, à Paris, Gottlob Schroeter, en Saxe, conçurent l'idée de faire frapper les cordes du clavecin par des marteaux. C'est ainsi que naquirent les premiers pianos-forte, fabriqués vers 1730 par Silbermann, de Freyberg.

Puis, Sébastien et Pierre Erard inventèrent le système de l'échappement, augmentant ainsi la souplesse et la solidité du marteau, et à partir de ce moment, le piano se perfectionna, de jour en jour, pour devenir l'instrument à la mode.

Un instrument qui mérite surtout notre attention, c'est l'orgue, qui doit son origine à la σύριγξ où flûte de Pan. Le poète Pindare, né en l'an 520 avant J.-C., attribue l'invention de l'orgue à Minerve. Quelques siècles après Pindare, le mécanicien Ctesibius, d'Alexandrie, qui vivait environ 124 ans avant J.-C., appliqua à l'orgue les découvertes qu'il avait faites dans l'hydrodynamique, et le mécanisme qu'il imagina a été longuement décrit par Héron, son disciple.

L'orgue, jusque-là appelé flûte, prit alors le nom d'hydraule. La pression de l'air dans les tuyaux avait lieu par l'impulsion de l'eau.

Vitruve cite cet instrument un peu avant J.-C., Athénée en donne une description, trois siècles plus tard, et saint Augustin en parle longuement.

L'orgue simplement pneumatique, c'est-à-dire avec soufflets, ne semble pas avoir été en usage avant le Ve siècle de notre ère.

Les premières représentations que l'on possède des orgues primitives, se trouvent sur des médaillons dits contorniates, du III ou IVe siècle.

Les Byzantins excellaient, dit-on, dans l'art de construire les orgues.

Peu à peu, des perfectionnements furent apportés aux orgues : les tuyaux devinrent plus nombreux, les claviers plus maniables, la soufflerie plus aisée. Au xv^e siècle, le compositeur Bernard Mured inventa les pédales.

Cependant le luth et le clavecin éclipsèrent les orgues portatives ou régales (fig. 23 et 24), et elles disparurent peu à peu.

Depuis lors, les grandes orgues ont fait des progrès immenses et sont aujourd'hui des instruments ayant une perfection, une ampleur, une variété de sons incomparables.

Il nous reste encore à jeter un coup d'œil rapide sur les instruments de musique extra-européens, dont le Conservatoire possède une très belle collection.

Ces instruments sont excessivement intéressants à étudier, car ls sont les types primordiaux dont sont sortis presque tous nos nstruments modernes.

Nous ne pouvons cependant entrer dans de grands détails sur la nusique orientale, ce sujet ayant été traité, du reste, dans plusieurs nonographies spéciales. Cette musique paraît avoir peu changé lans la suite des temps. Nous remarquons, toutefois, que les intervalles de son échelle musicale ne sont pas employés dans la nôtre.

L'harmonie, telle que nous la comprenons, c'est-à-dire plusieurs parties superposées, n'est pas connue, et, si plusieurs personnes hantent ensemble plusieurs notes, il n'y a là aucune trace d'un rt établi sur des bases solides.

Quelques-uns des peuples orientaux ont une notation musicale : els les Arméniens, les Chinois, les Hindous et les Persans ; d'autres n'en ont pas, comme les Arabes. La tradition, le plus souent, sert à transmettre, d'âge en âge, les mélodies orientales.

Les instruments à percussion sont surtout très nombreux ; armi les instruments à cordes, il faut signaler le genre guitare ou ıth.

Pour les Hindous (fig. 28, 26, 27), leur richesse consiste surtout ans les instruments à cordes pincées, dont le nombre, contrairement à ce que l'on trouve chez les Chinois, est plus grand que lui des instruments à percussion. Il existe une grande similitude ıtre leurs guitares et leurs luths, et les nôtres (fig. 11).

Pour les Arabes, leurs principaux instruments sont le tambour et la guitare. Quoique leur musique n'ait pas de notation, elle a eu, avec nous, plus de contact, par suite des croisades et des séjours assez longs des Arabes en Espagne.

Les Chinois (fig. 32) possèdent une musique constituée suivant des règles fixes. On peut consulter sur ce sujet le mémoire intéressant du Père Amyot. Ils aiment les instruments à cordes nombreuses, et sont riches en instruments du genre luth ou guitare.

Les instruments africains (fig. 31) sont des plus primitifs et des plus simples — on pourrait presque les comparer à des instruments de musique préhistorique.

L'histoire des instruments de musique, c'est presque l'histoire de la musique, et quand on considère leur nombre et leur variété, le travail ardu auquel se sont livrés une foule d'artisans et d'artistes, pour leur donner des perfectionnements, on voit quelle large place la musique tient dans la vie humaine. C'est comme une autre langue plus délicate, plus perfectionnée, qui permet aux hommes d'exprimer leurs émotions les plus intimes et les plus subtiles, leur être même, et qui, si elle n'est pas parlée par tous est aimée et comprise de tous.

GISBERT COMBAZ.

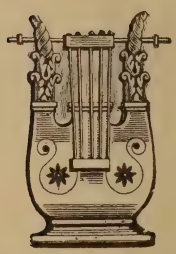

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

## Séance mensuelle du lundi 2 mars 1891.

*Présidence de* M. le comte Goblet d'Alviella, *président* [1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante membres sont présents [2].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance (*Adopté sans observation*).

**Correspondance.** — Le Comte O. d'Oultremont de Duras, au nom de Leurs Altesses Royales le Comte et la Comtesse de Flandre, remercie la Société de la part qu'elle a prise à leur vive douleur.

M. P. D'Hondt fait part du décès de sa mère.

M. le comte G. de Looz-Corswarem signale à l'attention du bureau le montant en bois sculpté d'une porte d'un vieil hôtel, sis dans la rue Antoine Dansaert. A la partie supérieure de ce montant, se trouve sculpté un écusson qui semble se rapporter à la famille de Recourt de Licques.

La Koninklijke Vlaamsche Academie voor Taal-en Letterkunde, le Royal Archæological Institute of Great-Britain and Ireland et la Société archéologique de Charleroi, accusent réception de notre annuaire-1891.

**Dons et envois reçus.** — Mme la comtesse Ouvarow, présidente de la Société Impériale archéologique de Moscou, MM. Vorsterman van Oyen, le lieutenant Hecq, Arm. de Behault de Dornon, L. Paris, le comte

[1] Prennent en outre place au bureau : MM. Cumont, P. Combaz, J. Destrée, P. Saintenoy, baron de Loë, de Munck, de Raadt, Plisnier, Paris, De Schryver et Vorsterman van Oyen.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Arm. de Behault de Dornon, Puttaert, Oyens, Paulus, Schweisthal, Mahy, E. Baes, Van der Rit, Renders, Nicod, Storms, Goffaerts, Ronner, le comte de Nahuys, Hauman, A. Dillens, E. Michel, le vicomte Desmaisières, P. Verhaegen, de Proft, H. Hymans, G. Hecq, de Brabandère, Poils, comte G. de Looz-Corswarem, J. Wauters, Raquez, Pottelet, van Malderghem, Verbuecken, Jordens, G. Combaz, Muls, J. Van der Linden, De Passe, Malfait, Van Gele, Van Havermaet, De Ro et de la Roche de Marchiennes.

de Nahuys, Hippert et Van der Rit, font don de livres, de brochures et de plans.

M. de Munck enrichit nos collections des objets suivants : Christ en bois polychromé provenant d'une église du Grand-Duché de Luxembourg ; images coloriées avec application de tissus ; francisque et scramasaxe provenant de tombes franques découvertes à Havré.

**Élections de membres.** — M. le docteur Dörpfeld est nommé membre d'honneur en remplacement de M. le docteur Schliemann, décédé (*Applaudissements*).

MM. V. Allard, Papleux, De Vestel et Missoten sont nommés membres effectifs.

M. A. Van Gele est nommé membre associé.

**Rapport sur le Palais du Peuple.** — MM. P. Saintenoy et le baron de Loë soumettent à l'approbation de l'assemblée le nouveau rapport qui leur a été demandé par la commission d'étude du Palais du Peuple (*Adopté*).

**Exposition.** — 1° Gravures de Luc Vorsterman (M. Vorsterman-van Oyen).

2° Urne belgo-romaine, en terre noire assez fine, trouvée à Stuyckenskerke, près Nieuport (M. Duvivier).

3° Défense de narval (Menodon monoceros) perforée, même provenance (M. Duvivier).

4° Dinanderies (M. Pottelet).

5° Plan et album de Louvain (M. Arm. de Behault de Dornon).

6° Couverture de livre, en cuir estampé, portant une marque, spécimen curieux de l'industrie des cuirs, florissante à Bruxelles et surtout à Malines, au XVII^e siècle (comte G. de Looz-Corswarem).

7° Assiettes en étain, aux armes des comtes van den Steen de Jehay, et marquées au verso d'un Saint-Michel terrassant le démon (M. de Raadt).

8° Vues prises dans la cour de l'abbaye de la Cambre, lors de la visite qu'y a faite la Société (Van Gele).

9° Dolium ou vase à conserver les liquides, etc. (Commission des fouilles).

## Communications.

J. Destrée. — Le plat d'Alexandre Farnèse.

P. Saintenoy. — Compte rendu de l'excursion à Dieghem, Saventhem, Winxele et Herent.

E. Michel. — Les voyages au moyen âge.

## Communications diverses.

M. le comte Goblet d'Alviella attire l'attention de ses collègues sur un plat de cuivre repoussé, avec inscription couffique. Ce plat, dû à l'industrie moderne de la Syrie, reproduit le type du palmier, entre deux

personnages affrontés, qui remonte aux plus vieilles productions de l'art assyrien.

L'Œuvre de Luc Vorsterman.

M. Vorsterman-van Oyen entretient l'assemblée des gravures de Luc Vorsterman, M. H. Hymans donne ensuite un aperçu rapide de la vie et de l'œuvre de Vorsterman. L'illustre graveur n'est point originaire de nos provinces. Il vit le jour en Gueldre (Zalt-Bommel), et tout semble devoir faire admettre qu'il y fit ses premiers pas dans la carrière artistique. M. Hymans ne partage pas cette opinion presque générale que Vorsterman aurait, d'abord, exercé la peinture sous la direction de Rubens ; il n'existe aucune présomption de preuve à l'appui de cette affirmation. D'autre part, on ne peut avec certitude désigner aucune œuvre du graveur produite avant l'apparition de ces grandes estampes d'après Rubens ; celles-ci, tout au moins, sont les premières pièces datées que l'on rencontre sous sa signature. Elles sont aussi les premières que Rubens revêt d'un triple privilège obtenu successivement, dans les Pays-Bas, en France et en Hollande ; d'où cette mention : *cum privilegio regis christianissimi, principum Belgarum et ordinum Bataviæ*, qui figure sur tant d'estampes publiées sous la direction de l'illustre peintre, à dater de 1620.

Rubens eut, par la suite, à revendiquer devant les tribunaux ses droits de propriété, et l'entreprise des plagiaires des belles estampes parues avec son approbation, ne laissa pas que de lui causer un réel souci. Parmi ces estampes, les œuvres de Vorsterman occupent le premier rang. Un moment vint où, brusquement, cessa la féconde collaboration de deux maîtres si bien faits pour se comprendre.

Il s'est démontré que Vorsterman, frappé de folie vers l'année 1622, eut une querelle avec Rubens et alla même jusqu'à le menacer, ce qui ne fut pas sans jeter l'inquiétude dans la population d'Anvers. Le fait se déduit d'une pétition adressée à l'infante Isabelle et se confirme, d'ailleurs, par une lettre adressée à Rubens.

Vorsterman, après sa rupture avec le grand peintre, s'en alla travailler à Londres, où il produisit des pages extrêmement importantes, sans égaler toutefois ses œuvres antérieures. M. Hymans désigne, parmi les estampes exposées, quelques-unes de celles appartenant à cette période.

De retour à Anvers, l'artiste n'y semble pas avoir jamais retrouvé sa vogue passée, bien que, de loin en loin, son burin mît encore au jour des productions excellentes. On a su, dans les derniers temps, que sa vue, gravement altérée, ne lui permit pas de poursuivre ses travaux avec la régularité voulue. Atteint également dans ses intérêts, il finit par tomber dans une gêne profonde, n'ayant, pour le secourir dans sa détresse, qu'une fille, religieuse dans un couvent d'Anvers. Il mourut, presque oublié, vers 1670,

laissant un fils graveur, connu dans l'histoire comme Lucas Vorsterman, le jeune, maître d'un rang secondaire.

La situation de Norderwijck et d'Itegem a l'époque des pagi. — M. de Raadt, occupé à reconstituer l'historique de ces deux communes, fait connaître ses conclusions au sujet de leur situation du temps des *pagi*. Un diplôme impérial de 974 place *Northreuuic* dans la Toxandrie. Un autre de 976, contient la même indication quant à cette localité et à *Idingehem*, et cite, ensuite, Bouchout, comme faisant partie du *pagus* de Rijen [1]. Or, contrairement aux termes si formels de ces documents, d'autres textes, non moins officiels, établissent parfaitement que Norderwijck et Itegem étaient, à cette époque, compris dans le *pagus* de Rijen. Comment expliquer cette contradiction apparente ? L'orateur, rejetant l'opinion émise naguère, d'après laquelle le pays de Rijen serait une dépendance de la Toxandrie, conclut que les deux localités avaient appartenu à l'ancien *pagus major* de la Toxandrie, et qu'après la subdivision de cette circonscription administrative, elles ont été attribuées au nouveau *pagus* de Rijen. Ce canton était subordonné à un comte spécial. Deux documents de 725 ou 726, parlant du *pagus* Rijen, sont apocryphes [2]. La plus ancienne pièce qui le mentionne et dont l'authenticité puisse être admise, date de l'an 868. Si, néanmoins, les diplômes de 974 et 976 indiquent Norderwijck et Itegem dans la Toxandrie, c'est que, probablement, les chartes relatives à des donations antérieures de ces endroits contenaient la même désignation géographique, et que, pour éviter toute équivoque sur la situation précise et l'identité des localités, on aura tenu à reproduire les termes exacts des actes primitifs, coutume qui, d'ailleurs, s'est maintenue, à travers le moyen âge, jusqu'aux temps modernes.

M. J. Destrée dit quelques mots d'un objet d'art que l'on vient de proposer en vente au Musée royal d'antiquités. C'est un retable en bois polychromé, œuvre de la corporation de nos anciens imagiers brabançons.

M. de Proft signale l'existence, dans le quartier Nord-Est, d'une vieille tour située rue du Cardinal et qui a fait partie du palais de Granvelle. Cette tour devant être démolie prochainement, M. de Proft exprime le désir qu'on en fasse prendre une photographie (*adhésion*).

La séance est levée à 10 heures 1/2.

[1] Archives de l'Etat à Gand. Les deux documents sont imprimés dans Serrure, *Cartulaire de Saint-Bavon*, nos 9 et 7, et Miræus, *Opera diplomatica*, I, 344 et 49.

[2] Miræus. *op. cit.*, I, 10, 11, 12.

LA

# VILLA BELGO-ROMAINE

DE NOUVELLES [1]

## Fouilles de 1890.

Rendons hommage d'abord à la gracieuse complaisance de M. Léon Cornez, d'Asquillies, nouveau locataire du terrain de nos fouilles. En nous permettant de continuer nos travaux, il a droit à toute notre reconnaissance.

Depuis plusieurs années, nous connaissions la légende d'un souterrain, reliant, prétenduement, à la ville de Bavai notre villa romaine, dont l'emplacement porte encore aujourd'hui le nom de *Petit-Bavai*. Ce souterrain légendaire nous intriguait considérablement. Plusieurs sondages effectués précédemment sans succès ne nous découragèrent cependant pas. Il importait de connaître ce qu'il fallait défalquer de la tradition au profit de la vérité. Grâce aux précieux renseignements de MM. Leleux et Mathieu, d'Asquillies, qui nous indiquèrent l'endroit où la charrue

[1] Voir les rapports lus en séance du 6 novembre 1888. — *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, tome II, 1re livraison et du 4 février 1890.

heurtait un obstacle permanent, bientôt le voile se dissipa et notre *desideratum* se manifesta sous l'aspect d'un aqueduc.

Ce conduit d'eau, que nous allons décrire, dénote l'importance de la villa et n'est, à notre connaissance, que le troisième connu en Belgique, desservant l'habitation romaine. Les deux autres sont celui d'Anthée [1] et celui de Strée [2].

Le point où nous l'avons découvert — à une profondeur de 20 centimètres — est situé sur le territoire de la commune d'Asquillies, à environ 300 mètres de la villa, entre le chemin dit *des Rayons* et la chaussée de Mons à Maubeuge. Il se dirige vers nos fouilles précédentes, parcourant en ligne droite une cinquantaine de mètres. Alors, décrivant une courbe savante, pour maintenir son niveau et contourner une sinuosité de terrain, il parcourt encore une centaine de mètres, puis, se préparant à une nouvelle courbe, il cesse brusquement au milieu d'un fouillis de pierrailles. Nous sommes ici éloignés d'une couple de cents mètres des substructions découvertes précédemment. La pente du courant d'eau, calculée par M. Honorez, géomètre d'Harmignies, n'est que de 3 millimètres et demi par mètre, et si notre aqueduc s'enfonce en cet endroit à la profondeur de 70 centimètres, cela provient du relèvement du terrain. A ce même niveau, nous suivons, dans la direction de la ville, pendant une quarantaine de mètres, un pavement en pierrailles — d'une largeur de 1 m. 25 — avec traces de béton. Après cela, nous ne voyons plus rien qui puisse se rattacher à l'aqueduc, car c'est à un niveau supérieur — 25 centimètres sous le sol actuel — que nous découvrons un chemin pavé en tafeau de Ciply et large de 1 m. 25. Après un parcours d'une trentaine de mètres, cette voie se perd dans une sorte de nappe calcareuse.

Décrivons maintenant la substance de l'aqueduc. L'eau coulait sur une couche de ciment gris-rougeâtre excessivement dur, d'une épaisseur de 15 centimètres et d'une largeur de 20 centimètres. Cette couche reposait sur une fondation de gros cailloux anguleux et bruts posés les uns sur les autres et atteignant à peu

[1] Voir *Villa d'Anthée*, par Eug. Del Marmol. — *Annales de la Société d'Archéologie de Namur*, tome XV, 1re livraison, 1881.

[2] Voir *Aqueduc romain*, Van Bastelaer. Rapport de la fouille de Strée.— *Documents et rapports de Charleroi*, tome VIII, 1877.

près la même épaisseur. Le courant d'eau avait, de chaque côté, un rebord de 10 centimètres et était probablement voûté par des rangées de cailloux superposés en arc de cercle, comme le décrit M. Reyer pour la partie de l'aqueduc de Vieil-Evreux, située dans une glaise extrêmement compacte [1]. Mais nous n'avons retrouvé aucune trace de la voûte qui s'était sans doute effondrée, laissant ses cailloux épars de chaque côté du conduit sur une largeur de 30 à 40 centimètres.

Les travaux agricoles ne nous ont pas permis de remonter l'aqueduc jusqu'à sa naissance. Cependant, d'après les renseignements de M. Leleux qui, en temps de dégel, l'avait suivi de sa canne pendant plusieurs mètres, il devait s'alimenter au ruisseau d'Asquillies, à un kilomètre de la villa. Mais ce qui nous rend perplexe, c'est le profond encaissement du ruisseau et, par cela même, la difficulté que devaient éprouver les Romains à amener l'eau à l'aqueduc au faîte du ravin, dont la hauteur dépasse à peine celle de la villa. La roue hydraulique, déjà connue alors [2], suffisait-elle pour hausser l'eau à une quinzaine de mètres (hauteur approximative du ravin) ? ou bien la faisaient-ils transporter dans le conduit par des esclaves ?... Espérons que nos recherches de l'an prochain nous apporteront quelque lumière.

Passons à la description de deux nouvelles pièces, découvertes récemment à environ 33 mètres de nos fouilles de l'an dernier. La première, dépourvue de pavement, mesure 3 m. 50 du nord au sud, et, à en juger par quelques restes de murs, 6 m. 20 de l'est à l'ouest. Sa base est à 90 centimètres du sol actuel et nous avons rencontré les murs à 30 centimètres de profondeur. Au coin nord-ouest se présente un escalier très délabré. Les trois marches, formées de pierres et de carreaux, devaient avoir 80 centimètres de largeur sur 25 de hauteur. A peu près au centre de cette pièce, mais adossé au mur méridional, se trouve un fourneau. Sa hauteur, comprenant sept carreaux superposés, est de 42 centimètres ; sa longueur de 1 m. 77 et sa largeur de 1 m. 55. Les carreaux, noircis et presque consumés, attestent l'ardeur du foyer. A l'un d'eux, on remarque trois encoches. Le mur

[1] Voir *Abécédaire d'Archéologie*, ère gallo-romaine. De Caumont, p. 138 et suiv.

[2] Voir *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, par Anthony Rich, traduit de l'anglais par M. Cheruel, p. 541. Paris, 1861.

ouest de cette pièce est construit en petit appareil. Son épaisseur est de 60 centimètres. Un couloir extérieur de la même largeur le sépare d'un autre mur parallèle et de dimensions semblables. A l'ouest et au nord, nous perdons la trace de deux autres murailles, l'une à la distance de 1 m. 10, la seconde à 3 m. 50.

Au midi de la pièce à fourneau et lui communiquant par une ouverture de 60 centimètres, se dégage une pièce avec pavement en béton — à 1 m. 13 de profondeur — semblable à celui de l'hypocauste. Les parois, mesurant 3 m. 25 de l'est à l'ouest et 4 m. 25 du nord au sud, étaient revêtues d'un béton rougeâtre presque détruit.

Les trouvailles sont analogues à celles des années précédentes. Débris de tuiles, tuileaux, poteries samiennes, grises, noirâtres, une anse d'amphore, peu de marbre, quelques clous, des ossements d'animaux et une grande quantité de peintures murales noires, brunes, rouges, jaunes, vertes, etc.

A la prochaine reprise, nous espérons conduire la pioche sur le territoire d'Harvengt. M. Mathieu, avec une obligeance toute particulière, nous a indiqué, non loin de l'hypocauste, un espace où ses récoltes croissaient avec moins de vigueur, signe très probable de substructions. Puisse une ample moisson archéologique y compenser la médiocrité des céréales !

Emile de la Roche de Marchiennes.

Harvengt, 26 novembre 1890.

# LA CONFÉRENCE DU LIVRE

## A ANVERS

### LES 7-8-9 AOUT 1890.

Messieurs et chers Collègues,

Dans le rapport que je vais avoir l'honneur de vous lire, je ne puis vous rendre compte, étant donné le caractère de notre Société, de toutes les questions qui ont été discutées à ce Congrès ; je dois me borner à celles qui ont quelque rapport avec l'archéologie. Ces questions étaient en bien petit nombre, et ce n'est même qu'incidemment que l'on y a traité des choses du passé. Le véritable but de cette conférence était de résoudre des questions d'intérêt matériel, des questions pratiques, tels que, par exemple : recherche d'un système de détermination des formats, questions pratiques de reliure, droits de transport et droits de douane , organisation des bibliothèques publiques et utilité d'un catalogue général à l'usage du public, échange officiel de livres entre divers pays ou diverses bibliothèques, etc., etc.

La première question pouvant vous intéresser a été présentée

par M. le marquis de Granges de Surgères qui, dans un rapport rédigé d'une façon très élégante mais très énergique, demande aux bibliophiles de ne plus imprimer sur les livres de leurs bibliothèques des noms, des armoiries ou des monogrammes. « Ces marques, dit-il, sont souvent placées d'une façon si maladroite, quelquefois en plein titre ou sur le frontispice, que le livre est abîmé ou a perdu, au moins, une grande partie de sa valeur. » Même étant propriétaire d'une œuvre d'art, l'on n'a pas encore le droit de la détériorer.

M. Jorissen demande ensuite que les livres rares soient assimilés aux œuvres d'art, afin qu'ils soient par ce fait, de la part du Gouvernement, l'objet de la même sollicitude.

La seconde assemblée générale a eu l'honneur d'être présidée par M. J. Vandenpeereboom, Président d'honneur du Congrès. Nous savons tous que notre Ministre des chemins de fer, postes et télégraphes est un des bibliophiles les plus distingués que nous possédions en Belgique. M. Vandenpeereboom ouvre la séance en improvisant un discours des plus remarquables, dans lequel il trace à grandes lignes l'histoire de la reliure dans notre pays, faisant ressortir, pour les diverses époques, les points de comparaison avec les écoles françaises et allemandes. Cette communication, d'un caractère bien nouveau, fut d'autant plus intéressante qu'elle a été traitée avec toute la compétence que nécessitait le sujet. L'orateur, ensuite, reproche aux musées, aux bibliothèques, au Gouvernement, de n'avoir pas fait assez pour posséder ou conserver chez nous tant de belles reliures qui sont allées enrichir les musées étrangers.

A cette même séance, notre honorable Président, M. le Comte Fr. van der Straten-Ponthoz émet le vœu de voir nos éditeurs, pour les titres de leurs livres, se rapprocher davantage de l'ordonnance des titres des beaux ouvrages anciens.

A la dernière séance, M. Destrée fait une communication sur l'utilité qu'il y aurait à exécuter « un album reproduisant des miniatures contenues dans les manuscrits, envisagées comme documents pour l'histoire de l'art et comme modèles pour l'illustration des livres liturgiques...., etc. » M. Destrée dépose également un rapport, rédigé avec la collaboration de M. Paul Claessens, sur la nécessité d'organiser des collections de reliures.

Voilà, Messieurs et chers Collègues, les quelques questions pouvant vous intéresser (comme archéologie bien entendu) qui ont été traitées au Congrès du livre. La Commission travaille activement au compte rendu complet des délibérations ; vous y trouverez des notes du plus grand intérêt.

La lecture de ces annales vous prouvera combien cette conférence, par les services pratiques qu'elle pourra rendre, mérite que nous nous joignions à tous les membres du Congrès pour adresser nos félicitations à son comité d'organisation, et surtout à M. Max Rooses, qui en fut l'âme et le promoteur, et à M. Charles Ruelens, qui a présidé avec tant de tact les assemblées générales.

P. S. — Ajoutons un juste tribut de regrets à la mémoire de celui-ci, savant distingué, mort depuis que ces lignes sont écrites.

Louis Titz.

# QUESTIONS ET RÉPONSES

(VOIR TABLE DU TOME IV ET TOME V, p. 116)

## QUESTIONS

### IX

### La famille de Dobbelere.

Désireux de posséder des données authentiques sur la famille de Dobbelere, Dobbeleer, Dobbeler, etc , pour le XVIe siècle et le commencement du siècle suivant, je serais heureux de recevoir tous documents y relatifs.

J.-TH. DE RAADT.

### X

### Le calligraphe Wilmart.

Ces jours-ci, j'ai aperçu à la montre d'un libraire parisien un manuscrit sur velin, d'environ 60 pages, format in-8°, intitulé :

*Exercices spirituels, ou..... Écrit à Bruxelles, par G.-H. Wilmart*, 1673.

Ce volume a été fraîchement relié ; et on y a ajouté un blason et une dédicace en l'honneur de la personne à laquelle le volume a été offert.

Connaît-on quelque chose sur la vie de ce calligraphe ?

V. ADVIELLE.

XI et XII

### Armoiries à déterminer.

Sait-on à quelle famille appartiennent les armoiries suivantes :

*D'or à la fasce bretessée et contre-bretessée de gueules, accompagnée de trois losanges de sinople.*

Ces armes se trouvent sur un portrait de dame portant l'inscription « Ætatis XX-1651 ».

Le portrait appartient à l'école hollandaise.

Peut-on dire qui est cette dame ?

P. S.

***

Quelles étaient les armoiries de la famille de Monsenaire de Mons ?

A. de B. de D.

XIII

### Sainte Jeanne Chusa.

Connaît-on, en dehors de *sainte Jeanne Chusa*, de Jérusalem, une autre sainte Jeanne ou un saint Jean, que l'on aurait représentés portant, de la main droite, un panier et, de la gauche, une corbeille, comme caractéristiques ?

Ces renseignements doivent servir à la description du méreau de Henry de Monsenaire et de Jeanne Cantineau, son épouse.

Ar. de B. de D.

## RÉPONSES

QUESTION N° VII. — *Annales*, tome V, page 119.

### La chronologie des comtes de Charolais.

La chronologie des comtes de Charolais, après Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, est fort simple.

A la mort de ce prince, en 1477, Louis XI, roi de France, s'empara de ce comté. En vertu de la paix de Senlis, le 23 mai 1493, le roi Charles VIII le rendit, avec l'Artois, la Franche-Comté et la seigneurie de Nogent, au roi des Romains, Maximilien, archiduc d'Autriche, en sa qualité de père et tuteur de Philippe le Beau, pour le tenir en fief de la couronne de France.

Le Charolais fut néanmoins l'objet de sérieux démêlés entre Charles-

Quint et François Ier, qui furent terminés entre leurs successeurs, par le traité de Cateau-Cambrésis, signé le 3 avril 1559. La propriété de ce comté devait demeurer à Philippe II, roi d'Espagne, et à ses successeurs, pour le tenir sous la suzeraineté du roi de France. Les traités de Vervins (2 mai 1598) et des Pyrénées (7 novembre 1659) confirmèrent le droit des rois d'Espagne, qui restèrent possesseurs de ce comté jusqu'en 1684, quand le roi Charles II le céda au Grand Condé, qui en fit adjuger la possession à son fils Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé. Le haut domaine en fut, comme toujours, réservé à la couronne de France.

Les comtes de Charolais des XVIe et XVIIe siècles étaient par conséquent :

Philippe le Beau, 1493-1506 ;
Charles-Quint, 1506-1556 ;
Philippe II, 1556-1598 ;
Philippe III, 1598-1621 ;
Philippe IV, 1621-1665 ;
Charles II, 1665-1684,

quand la maison de Condé entra en possession de ce comté.

Les personnages qui ont porté le titre *de Charolais*, à la fin du XVIIe et pendant le XVIIIe siècle, sont :

1° Anne-Louise-Bénédicte, fille de Henri-Jules, prince de Condé, nommée d'abord Mademoiselle d'Enghien, et puis *Mademoiselle de Charolais*. Elle épousa Louis-Auguste, duc de Maine, fils adultérin de Louis XIV et de Madame de Montespan ;

2° Louise-Elisabeth, fille de Louis II et petite-fille de Henri-Jules, princes de Condé, nommée d'abord *Mademoiselle de Charolais* et puis Mademoiselle de Bourbon. Elle épousa Louis-Armand, prince de Conti ;

3° Louise-Anne, sœur de la précédente, nommée d'abord Mademoiselle de Sens et plus tard *Mademoiselle de Charolais* ;

4° Charles, frère des deux précédentes, qui porta le titre de *comte de Charolais*. Il naquit en 1700 et mourut en 1760.

Cte M. DE N.

Fig. 1. Cloître de S. Servais à Maestricht. — Tympan sculpté du XIIe siècle.

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

## VII

LA SCULPTURE ET LES ARTS PLASTIQUES AU PAYS DE LIÈGE ET SUR LES BORDS DE LA MEUSE, par JULES HELBIG. Deuxième édition. DESCLÉE ET DE BROUWERE, Bruges, 1890.

La première édition de l'ouvrage du sympathique auteur a paru à la suite d'un concours ouvert par la Société d'Emulation de Liège. Ce consciencieux mémoire fut couronné en 1887. M. Helbig, qui avait vu arriver avec quelque regret l'échéance fatale du dépôt de son manuscrit, se remit bientôt à l'œuvre. Après une couple d'années, il livrait à la publicité une seconde édition, enrichie de nouvelles données et de nombreuses illustrations.

La tâche de l'historien n'était pas aisée. Tout préparé qu'il y était par l'élaboration de sa remarquable histoire de la *Peinture au pays de Liège* (1873), M. Helbig se trouvait devant une série de problèmes délicats, problèmes qui jusqu'alors n'avaient guère sollicité l'attention des érudits. Si j'en excepte le travail de M. de Linas [1], l'art mosan ou, si l'on préfère, les manifestations artistiques sur les bords de la Meuse n'avaient pas fait l'objet d'un travail spécial. De nombreuses questions restaient à résoudre. Il

[1] *L'art et l'industrie d'autrefois dans les régions de la Meuse belge. Souvenirs de l'exposition rétrospective de Liège en* 1881, par M. CHARLES DE LINAS.

fallait, d'une part, recueillir les renseignements, conservés par les chroniqueurs ou enfouis dans la poussière des archives ; d'autre part, étudier les monuments qui ont échappé à l'indifférence ou au vandalisme. M. Helbig peut se flatter d'avoir épuisé beaucoup de questions d'un très haut intérêt, et d'avoir fourni une voie toute frayée aux recherches des érudits.

L'auteur ne s'en est pas tenu à des développements historiques ou esthétiques, il a eu à cœur d'animer son exposé par beaucoup d'illustrations. « L'étude des arts et des monuments, écrit-il à ce sujet, a pris un caractère très précis et très positif auquel il convient de donner satisfaction. Ce n'est pas seulement par des recherches, fussent-elles les plus consciencieuses, ou par les déductions les mieux établies que l'on peut se flatter de répondre à toutes les exigences en faisant l'histoire des arts. Le lecteur veut, pour ainsi dire, voir de ses propres yeux et contrôler par lui-même les jugements de la critique. »

M. Helbig, comme on le verra, s'est évertué à répondre aux légitimes exigences du lecteur. En effet, l'ouvrage renferme XXVI planches hors texte, exécutées au moyen de la phototypie, auxquelles il faut joindre 63 gravures intercalées dans le texte.

***

Le pays de Liège, à l'exclusion des autres provinces belges, partage avec l'Allemagne l'immense avantage de rattacher l'histoire de sa plastique au règne de Charlemagne et de se relier ainsi aux manifestations les plus anciennes de l'art chrétien.

Le grand empereur d'Occident, passionné pour les arts libéraux, avait rêvé d'introduire à sa résidence d'Aix quelques-unes des merveilles qu'il avait admirées à Rome et à Ravenne. Il remplit le *dôme* d'Aix-la-Chapelle d'objets précieux, venus des deux villes précitées. Si les candélabres, les vases précieux ont disparu, heureusement, les grilles et les portes d'airain existent encore; la précision avec laquelle elles s'adaptent aux moindres détails de la construction prouve qu'elles ont dû être exécutées sur place ou à peu près; sans doute, les grilles de ces portes sortaient des ateliers d'Aix-la-Chapelle, et la qualité du travail, qui, pendant longtemps, les a fait attribuer à Rome, fait honneur aux ouvriers dirigés par Eginhard. Les portes du palais d'Ingelheim auraient, pour M. Helbig, la même provenance, ainsi que les deux statuettes équestres de Charlemagne, dont l'une est conservée au musée de Metz.

Le foyer si actif allumé par Charlemagne étendit son influence salutaire sur le pays de Maestricht et de Liège. Aussi peut-on placer, sans crainte d'erreur, le berceau de l'art dans ces contrées sous le VIII^e-IX^e siècle. Si cette culture artistique avait un protecteur éclairé sur le trône, elle avait un refuge assuré dans le sein même des antiques monastères. Les hôtes de ces oasis

avaient une triple mission à remplir : celle de prêcher la bonne nouvelle, de conserver et de propager les traditions et les connaissances de l'antiquité.

L'union de la religion et de l'art est du reste, au moyen âge, des plus intimes. La piété porte sur les autels des hommes d'une sainteté insigne et l'art met au service des fidèles toutes les ressources dont il dispose. Il va de soi que jamais circonstances ne furent plus favorables à l'exécution d'un grand nombre de châsses et de reliquaires. Nous ne rappelons pas le rôle de saint Eloi, dont la popularité n'a jamais subi d'éclipse. Son biographe, saint Ouen, nous apprend qu'il fit beaucoup de châsses ; il cite entre autres celles des saints Germain, Sévérian, Piat, Quentin, Lucien, Geneviève, Colombe, Maximien et Julien. Il en fit encore beaucoup d'autres, mais surtout celle de saint Martin de Tours. « Ce fut le roi Dagobert qui pourvut à cette dépense. Le tombeau de ce saint évêque fut orné d'un admirable travail en or et pierres précieuses. Ce qui se passait en Touraine, en Neustrie et en Bourgogne, se passait aussi en Taxandrie, en Hesbaye, en Ardenne et sur les bords de la Meuse, peut-être un siècle plus tard, par des orfèvres qui n'avaient ni le talent ni la notoriété du saint *monétaire* de Clotaire II et de Dagobert Ier. »

Saint Remacle et Goduin, abbés de Stavelot, manifestèrent un grand zèle pour le culte des saints auquel était inhérente la création de châsses somptueuses. A l'abbaye de Saint-Trond, les délégués d'un évêque de Metz dressent l'inventaire des trésors possédés par cette maison en 870 ; et à en juger par l'énumération qui nous est parvenue, ce trésor renfermait un ensemble incomparable. Adélard II, qui succéda à Gontran en 1055, passait pour un homme versé dans la littérature et les arts. Cinquante ans plus tard, Théodoric reconstruit son abbaye et enrichit son trésor de dons nombreux. A l'abbaye de Lobbes, Alchan, puis Folcuin, son successeur immédiat, se distinguent en faisant exécuter plusieurs travaux importants. Notger nous a laissé le souvenir d'un aigle-lutrin qui devait passer, à cette époque, pour une merveille incomparable.

A Liège, l'évêque Réginard donne à l'abbaye Saint-Laurent, le 3 novembre 1053, un grand nombre d'objets précieux, pièces d'orfèvrerie, tissus, manuscrits. Vers la même époque, Erembert, abbé de Waulsort, confectionnait de ses mains des tables précieuses pour l'autel majeur de l'église de son monastère, l'une servant probablement d'antependium et l'autre de retable. Albert (1012) et Tictmar (1077), abbés de Gembloux, enrichirent leurs abbayes de précieux travaux d'orfèvrerie. L'abbaye de Saint-Hubert, grâce à l'abbé Thiéry, posséda bientôt un temple des plus somptueux, et où brillaient de tout leur éclat des œuvres de métal précieux, dont la durée fut malheureusement bien courte.

Sous le patronage intelligent et magnifique des évêques et des abbés dans le pays mosan, l'art ne semble pas avoir subi d'arrêt ou de recul.

Dans les pages consacrées à l'orfèvre Jourdain de Liège (XIIe siècle), M. Helbig nous initie à l'élaboration d'une châsse destinée à un monastère de Saint-Berthuin, à Malonne. Le chroniqueur dit que l'œuvre de l'artiste wallon était réussie: « mais elle ne se fit pas sans l'aide de l'un des frères de la maison, Grégoire, dont la science et la subtile doctrine furent largement mises à réquisition pour le travail de cette châsse. »

A cette époque, l'alliance de l'élément laïc et de l'élément religieux est si intime qu'il serait fort difficile de découvrir, dans les monuments qui ont été conservés, des disparates ou de démêler des influences contradictoires. Le moine fournit le thème, l'artiste l'exécute ; mais en somme, l'inspiration sort du cloître. C'est en ce sens que l'on peut dire que pendant le XIIe siècle les productions artistiques portent l'empreinte monastique : elles sont sévères, d'un sentiment élevé, et d'une iconographie savante. On le remarquera, tous les foyers artistiques, dans la principauté de Liège, se trouvent surtout dans les grandes abbayes. Malheureusement, les rares épaves qui ont été recueillies donnent une faible idée des trésors anéantis et disparus.

***

Mais venons à la sculpture monumentale. Ici, que de douloureux souvenirs ! Que reste-t-il aujourd'hui de cette fameuse église de Saint-Lambert, à Liège ! Incendiée en 1186, elle avait été relevée de ses ruines, et un siècle n'avait pas paru aux Liégeois un laps de temps trop considérable pour rebâtir un temple déjà célèbre. Plus tard, il suffira d'un moment de colère pour anéantir une des gloires de leur cité. La destruction de tout trésor cause à l'historien de la sculpture un désappointement profond. Que faire pour établir une restitution lorsqu'on ne dispose que de dessins sans personnalité ou de renseignements incolores des anciens chroniqueurs ?

***

C'est une lacune profonde ; à défaut de sculpture, l'orfèvrerie nous livre des éléments dans les œuvres de Godefroid de Claire, bourgeois de Huy, né dans les premières années du XIIe siècle. Artiste nomade, il passe plusieurs années en Palestine, séjourne à la cour des empereurs d'Allemagne, enfin revient à Huy et obtient un canonicat à Noirmoutier. L'exposition de Bruxelles de 1888 nous montrait de lui deux châsses très mutilées : celle de saint Domitien et celle de saint Mengold.

Nous ne pouvons passer, sans nous arrêter quelques instants devant Wibald, une des plus grandes personnalités du moyen âge. Il fut successivement abbé de Stavelot, de Corbie, dans le nord de l'Allemagne, et du Mont-Cassin, pendant peu de temps conseiller et confident des empereurs, honoré de la confiance des papes ; il est peu d'hommes dont la patrie belge ait

le droit d'être plus fière. Ce grand moine, comme Suger, son contemporain, favorisa les arts.

Un dessin découvert il y a quelques années dans une liasse de papiers a fait reconnaître le retable de l'église abbatiale de Stavelot, érigé sur les ordres et les indications de l'illustre abbé; des fragments conservés dans le cabinet du prince de Hohenzollern, ont montré quels en étaient le style et le caractère. Le chef de saint Alexandre, qui a été également exécuté à la demande de Wibald en 1145, est conservé dans le Musée de l'Etat, à Bruxelles. Nous inclinons à y voir une œuvre de Godefroid de Claire.

Le XIIe siècle avait amené avec lui un grand développement des arts plastiques. M. Helbig nous donne la reproduction d'un curieux monument, plein de style et d'allure, conservé encore à Liége, et qui ornait probablement la porte d'une école. Il représentait les figures symboliques : l'*honneur*, le *travail*, la *sollicitude*. Nous regrettons que l'auteur n'ait pas cru devoir reproduire, au moins en les abrégeant, les commentaires si ingénieux que ce bas-relief unique lui avait jadis suggérés.

Citons ensuite la vierge de Dom Rupert, allaitant l'enfant Jésus. « Malgré l'état fruste des têtes, on peut y reconnaître la main d'un artiste » (voir pl. VI). Le sculpteur a su allier le sentiment de dévotion à l'observation de la nature. A titre de contraste, le tympan de la porte de la chapelle Saint-Maur, à Huy, apparaît comme une œuvre barbare et seulement intéressante au point de vue archéologique.

L'auteur se fût manqué à lui-même s'il avait oublié de s'arrêter aux fonts de Saint-Barthélemy, à Liège. Deux planches hors texte très bien venues font connaître sous tous ses aspects l'œuvre de Lambert Patras, qui, indépendamment des difficultés techniques vaincues, est remarquable par la clarté presque antique de la composition des groupes et la pureté de style des figures. »

La châsse de Saint-Hadelin, conservée à Visé depuis le XIVe siècle, n'étonne pas autant que le chef-d'œuvre du maître dinantais; ce qui est hors de doute, c'est le tempérament de celui qui a conçu le travail et l'a exécuté. M. Helbig redit avec beaucoup de soin toutes les vicissitudes de ce précieux monument, dont l'auteur est resté malheureusement inconnu. Nous ne reparlerons pas de la châsse de Saint-Servais, à Maestricht, ni des reliquaires, aujourd'hui la propriété du Musée de Bruxelles.

***

La personnalité du frère Hugo, dont l'œuvre était réuni à Bruxelles, lors de la dernière exposition rétrospective, doit être envisagée sous deux aspects distincts. Pour la plastique, le célèbre orfèvre se rattache encore aux

maîtres du XIIe siècle. Les figures de ses personnages sont empreintes d'une certaine lourdeur; en revanche, il se montre ingénieux, personnel, novateur dans la confection de ces frises charmantes dont il a décoré des reliquaires et des évangéliaires. En somme, il existe peu d'artistes dont les procédés soient mieux appréciés. M. Helbig n'a pas fait la description de toutes ses œuvres. Toujours sobre et concis, il s'est borné à bien mettre en relief la personnalité du maître.

Le moine d'Oignies a fait école ; la croix de Walcourt est exécutée d'après la même méthode. Un fragment de reliquaire, conservé à l'église de Saint-Martin, à Ypres, et même certains détails de la châsse de Saint-Eleuthère, à Tournai, se ressentent de l'influence du frère Hugo (p. 79). A l'exposition de 1888, nous avons remarqué une croix, de la cathédrale de Tournai, décorée d'ornements en relief, qui, apparemment, était établie au moyen des mêmes procédés techniques, mais, au lieu de pièces estampées avec un soin extrême, l'orfèvre n'avait employé que des pièces fondues ; mais il est manifeste, pour l'observateur, qu'un reliquaire exécuté à la manière du frère Hugo avait servi de modèle.

Le contemporain du frère Hugo, Nicolas de Verdun, est laissé malheureusement dans l'ombre. Personnalité importante dans l'art de nos provinces, il a certains liens de parenté avec le moine d'Oignies. Nicolas possède, à nos yeux, plus de talent. Les types de ses personnages sont mieux choisis et exécutés avec un soin qui décèle un artiste supérieur.

Les émaux de Klosterneubourg, qu'il nous a été donné d'examiner il y a trois ans, ont beaucoup intrigué les archéologues; nous avions en mémoire l'œuvre du Frère Hugo, revue naguère à Namur. Il n'y aurait pas de témérité à affirmer qu'entre les nielles des reliquaires de Namur et les plaques émaillées de l'artiste de Verdun, il y a de grandes analogies de style, que nous nous bornons à noter.

Depuis quelques années, on a posé la question : existe-t-il une école d'orfèvrerie mosane ?

Des hommes d'une haute compétence, MM. Palustre et Wilmotte ne voient pas de distinction à établir entre les émaux exécutés sur les bords du Rhin et ceux provenant des bords de la Meuse. Pour eux, ce sont les mêmes procédés qui ont été mis en œuvre par les émailleurs de Cologne, de Maestricht et de Liège, etc. (XIIe siècle). Les émaux sont plus ou moins réussis ; mais, en somme, les artistes usent de recettes communes aux divers ateliers du Rhin et de la Meuse. Au congrès de Liège, cette question a fait l'objet d'intéressants débats, que l'on pourra lire dans les comptes rendus du congrès tenu dans cette ville. Quant au côté plastique proprement dit de l'orfèvrerie rhéno-mosane, il n'en a pas été question au congrès de Liège. Cet aspect méritait cependant d'être étudié avec quelque attention.

Que l'on compare les ouvrages de la même époque ; ceux conservés en Allemagne et notoirement connus comme y ayant reçu le jour avec la châsse de Saint-Hadelin, celle de Saint-Mengold, et, plus près de nous, celle de Notre-Dame à Huy, de Saint-Remacle à Stavelot, et certaines œuvres de Nicolas de Verdun, on constatera que ces manifestations artistiques ont une physionomie très propre et souvent particulière ; c'est un art vigoureux d'aspect, et parfois dépourvu de noblesse, mais sain, car il a des attaches avec la nature. Les auteurs des monuments précités ont dû s'inspirer aux mêmes sources et ils ont vécu dans une même atmosphère.

On sera peut-être surpris de nous voir parler de tendance réaliste. Il n'y a pas de contrées en Europe où elle n'ait fait son apparition, si on en excepte, toutefois, celles qui sont restées invinciblement rivées aux traditions byzantines ; mais, dans le pays de Liège, les effets de cette tendance ne se manifestent jamais avec continuité ni avec intensité, soit que les artistes de la Meuse restent dans leur patrie, soit qu'ils se fixent à l'étranger.

***

Du XIIIe siècle, bien peu de monuments plastiques sont arrivés jusqu'à nous.

On pourrait citer les curieux bas-reliefs de l'église Notre-Dame à Dinant, représentant des scènes du jugement dernier, lesquelles se distinguent par la netteté et la sveltesse des formes. Ils est manifeste qu'une tendance nouvelle se fait jour, elle s'affirmera avec éclat dans le portail de Huy, œuvre encore charmante en dépit des mutilations qu'elle a subies.

Les dévastations dans l'ancien pays de Liège ont été si nombreuses que c'est le seul spécimen de ce caractère et de cette importance que nous puissions étudier.

***

A la fin du XIVe siècle, il semble que nos contrées soient gagnées à cette manière qui nous venait du nord-est. L'artiste oublie les recettes anciennes. Il pose résolument devant lui le modèle qu'il a pris dans le milieu qu'il fréquente, et il s'attache à le faire revivre le plus fidèlement possible sans se préoccuper le moins du monde de le rehausser de quelque charme d'emprunt. Le pays liégeois et les bords de la Meuse ne pouvaient échapper complètement à cette fièvre, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Que l'on considère, pour s'en convaincre, les œuvres des Van Eyck, ces artistes nés dans l'ancienne principauté ecclésiastique, ou bien ces charmantes plaques anonymes en argent ciselé, provenant, vraisemblablement, de la collégiale de Saint-Servais à Maestricht, et dont M. Helbig met le premier en lumière toutes les qualités.

N'oublions pas de mentionner la tombe si intéressante de Colars Jacoris, tailleur d'images, laquelle a été transportée de l'ancienne chapelle des Grands-Malades (Lépreux) à l'hospice Saint-Gilles, à Namur.

On pourrait sans témérité admettre que la tombe a été exécutée par Jacoris lui-même, ainsi que M. J. Rousseau le propose.

L'examen que nous avons fait naguère du monument nous confirme dans cette opinion. Fait digne de remarque, l'inscription a été gravée par deux mains différentes ; les derniers mots donnant *la date* accusent une

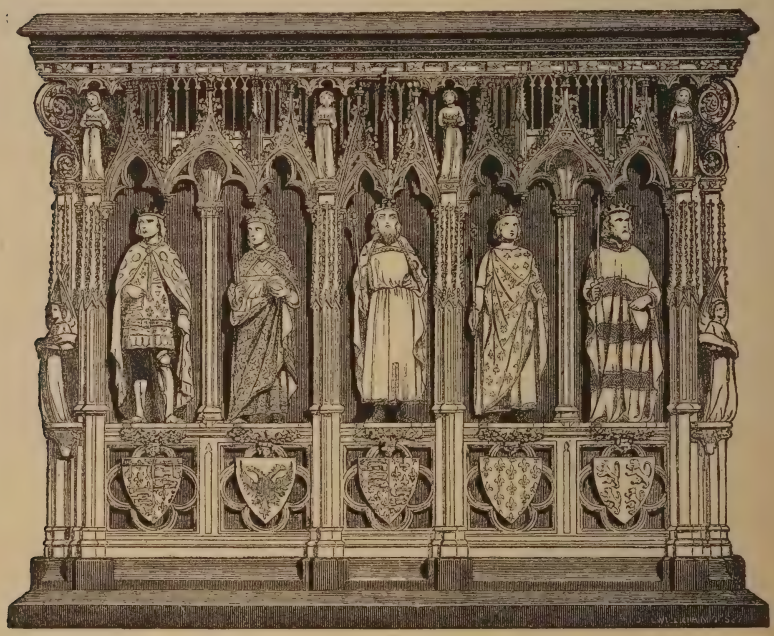

Fig. 2. — Abbaye de Westminster. — Cénotaphe de Philippine de Hainaut, morte le 15 août 1369, épouse de Édouard III, roi d'Angleterre, par Hennequin de Liège. (XIVe s.)

réelle inhabileté. L'artiste avait donc laissé en blanc l'endroit destiné à indiquer le jour exact de son décès.

M. Helbig a très bien retracé la carrière du célèbre Hennequin de Liège, qui fut pendant une série d'années le sculpteur favori de Charles V, roi de France. Combien il déplore la destruction de ce fameux tombeau dont Charles le Sage avait confié l'exécution à l'artiste liégeois. Des chanoines lui substituèrent un fastueux mausolée ; tandis que l'effigie réfugiée à Saint-Denis était anéantie en 1495. « Les principes de la

Renaissance italienne, dit M. Helbig à propos de cette destruction, portaient leurs fruits. Il s'était fait, dans le goût et dans les lois de l'esthétique, une révolution qui, au commencement du XVIIIe siècle, se traduisait par des actes de fanatisme, témoignant à la fois d'une sorte d'aveuglement à l'endroit d'œuvres parfois exquises, et, ce qui est plus fâcheux, d'une véritable cécité morale. Ailleurs, comme à Rouen, des hommes qui auraient dû s'instituer les gardiens les plus fidèles des monuments de l'art élevés par la religion dont ils étaient les ministres, semblaient pousser à les détruire par une méconnaissance systématique de leur beauté. Trois ans après la destruction du mausolée de Charles V par les chanoines de la cathédrale de Rouen, les tréfonciers du noble chapitre de Saint-Lambert à Liège faisaient disparaître du chœur de leur cathédrale les tombeaux historiques des évêques Jean d'Enghien, Louis de Bourbon, Adolphe de la Marck, Hugues de Pierpont, oubliant que le mausolée de ce dernier, au moins, aurait dû être respecté et rester intact sous les voûtes de l'édifice sacré dont l'évêque avait été le constructeur. »

Jean de Liège fut l'auteur du tombeau de la reine Philippine à l'abbaye de Westminster. « Il est, dit M. Helbig, formé d'un cénotaphe en marbre noir, historié de trente statuettes, représentant les parents de la défunte ou les alliés de sa famille. Elles sont posées sur des consoles ornées d'un décor de végétation, en-dessous desquels sont fixés des écus armoriés, se détachant sur des quatre-feuilles et surmontées de dais et d'arcatures dans lesquelles on voit des anges avec divers attributs. Tout ce décor a été taillé en albâtre légèrement rehaussé de couleurs et de dorures. La végétation ornementale, en général, était dorée ; les cottes d'armes sont peintes de leurs émaux héraldiques, et le reste du costume est enrichi de diaprages d'une grande élégance. L'effigie de la reine est de grandeur naturelle ; suivant l'opinion d'un archéologue anglais de grande compétence, elle serait la plus ancienne des statues tombales de Westminster que l'on puisse considérer comme un portrait basé sur l'*étude immédiate de la nature* (W. Burger). » Soulignons ces derniers mots, car ils ont leur importance. Il en résulterait donc que Hennequin de Liège a suivi l'impulsion réaliste, qui faisait des Sluter et de ses émules de véritables novateurs. Les comptes relatifs à l'exécution de ce travail ont été publiés par Dixon, dans ses *Pells Records ;* voici la mention relative au sculpteur : Jan 20. *To Hawkin* (*de*) *Liège, from France in money paid to him in discharge of* 200 *marks which the lad the king commanded to be paid to him for making the tomb of Philippa, queen of England, the Kings consort, by writ of Privy Seal,* 133 *l.* 6. *s.* 8. *d.* »

A en juger par le monument de Westminster, l'artiste liégeois se distingue par beaucoup de noblesse et d'élégance.

M. Helbig a pris soin de nous faire connaître plusieurs statues de saint Christophe. Celle de Hannut, qui est reproduite en gravure, tient de la charge ; c'est une manifestation naïve de l'art populaire, mais celle de Huy est célèbre. La physionomie du géant qui reflète une grande tristesse est d'un faire habile. Citons, pour son faire élégant, la statue de saint Germain (XIVe siècle), également dans l'église de Notre-Dame, à Huy.

***

Avant M. Demay, on n avait guère songé à étudier, au point de vue artistique, la sigillographie, cette mine si riche de monuments. Depuis les

Fig. 3 et 4. — Sceau de Thierry de Fauquemont.

travaux du regretté savant, on aurait mauvaise grâce de négliger l'étude de ces produits si intéressants de la sphragistique. Elles ont parfois l'avantage de combler de très regrettables lacunes dans l'histoire de l'art. Pour la fin du XIIe siècle et le début du XIIIe, on ne s'aventurerait pas en affirmant que les graveurs de sceaux ont suivi l'impulsion des imagiers. Obligé à se borner par le cadre qu'il avait adopté, M. Helbig nous donne cependant une idée du talent souple et varié des artistes liégeois des bords de la Meuse. Aussi, à en juger par les spécimens assez nombreux représentés

dans l'ouvrage, on voit que la sphragistique liégeoise ne le cède en rien à celle de la Flandre et du Brabant. Souhaitons avec l'estimable auteur que l'étude de ces ravissantes productions occupe une plus large place dans les préoccupations des critiques et des érudits. Outre qu'elle fournit beaucoup de réponses précises pour le costume et les mœurs de nos ancêtres, elle a le privilège de nous initier, sous une forme restreinte, aux progrès et à toutes les évolutions artistiques.

***

Nous ne suivrons pas l'auteur dans tous les intéressants développements au sujet des tombeaux. M. Helbig reproduit les tombeaux de Jean de Marchin et de Jeanne de la Vaulx-Renard, conservés à Modave, dont il fait ressortir les qualités.

La tradition, comme dans beaucoup de cas analogues, a voulu attribuer ces sculptures à des artistes italiens. Nous ne voyons aucune raison pour admettre un fondement à cette attribution. On ne connaît pas de sculpteur italien travaillant au pays de Liège à cette époque; il y avait, en revanche, dans la principauté, des artistes très capables d'exécuter semblable monument. Si l'on se rend compte de la difficulté du transport des objets pondéreux qui existait alors, il est peu probable qu'un seigneur de Modave ait eu la pensée de faire sculpter son mausolée en Italie.

***

Il est à regretter que l'auteur ne nous ait pas fait connaître les croix par quelques reproductions. M. Helbig constate leur grande variété. Nous formons le vœu que l'auteur nous les fasse connaître par une dissertation spéciale. Il est peu d'objets plus intéressants, à notre avis, que l'étude comparative de ce genre de monuments, tant au point de vue de la liturgie que de l'esthétique. Et, comme le dit très bien M. Louis Courajod : « Depuis la grande renaissance du XIe siècle jusqu'à nos jours, on pourrait, avec les *calvaires*, écrire l'histoire de l'art occidental en Europe [1]. »

Nous recommandons aux archéologues le chapitre traitant de la représentation de la Mère de Dieu et de l'enfant Jésus. L'auteur n'a épargné ni les données puisées dans les chroniqueurs et dans les archives, ni les gravures explicatives. Remarquable entre toutes, la Vierge de saint Jean l'Évangéliste, *Sedes sapientiæ*. Nous citerons à ce sujet un spécimen peu connu, la Vierge de Diest, qui reproduit la même donnée iconographique, mais avec moins de noblesse et de sentiment.

La Vierge de Saint-Servais nous est arrivée mutilée. Heureusement que la tête de cette charmante création n'a subi aucun outrage. Elle est com-

[1] *Le Bulletin des Musées.* — 1890, p. 132.

parable aux œuvres les plus gracieuses dues aux artistes de l'école française ; la Vierge de Maestricht n'est pas d'un ensemble bien agréable ; le modelé de la figure décèle de l'observation. Elle est, en tous cas, d'un caractère moins idéal que la Vierge conservée à l'hôtel de ville de Saint-Trond. M. Helbig reproduit, dans une planche hors texte, la Vierge de l'église de Saint-Jacques. Ici, il est manifeste que le sculpteur a été puiser ses inspirations chez nos voisins de l'Est.

***

M. Helbig n'a traité l'étude de la dinanderie qu'autant qu'elle avait un rapport direct avec la plastique liégeoise. La planche XIX reproduit l'aigle-lutrin, travail important du liégeois Jean de Hamal, aujourd'hui conservé à Freeren, près de Tongres. Il a figuré avec honneur à l'exposition rétrospective de Bruxelles, en 1888. L'aigle proprement dit est d'une facture puissante. Il est regrettable que les trois branches qui s'échappent du pied aient reçu pour terminaisons des boules informes. Les amortisssements des contreforts du pied constituent des adjonctions aussi modernes que défectueuses. Autrefois, les branches dont il est question avaient vraisemblablement pour fonctions de porter des statues. Nous signalerons, à ce sujet, l'ancien lutrin de Saint-Pierre, à Louvain, actuellement au couvent d'Oscott, en Angleterre, et qui offre avec celui de Freeren de frappantes analogies. Dans celui d'Oscott, le dinandier est parvenu à former, de ces statues isolées, un groupe représentant l'adoration des Mages.

Le buste de sainte Pynose, planche XX, mérite d'être signalé. « La tête est d'une expression charmante qui semble indiquer une influence italienne, mais les détails du décor, d'après M. Helbig, décèlent sa parenté avec l'art régional mosan. Le diadème, si peu gracieux, dont cette figure est affligée, nuit à cette aimable création.

La dissertation consacrée aux plaques en argent retraçant des faits de la légende de saint Servais, est aussi complète qu'on la peut souhaiter. Ces plaques, aujourd'hui la propriété du Musée des arts industriels à Hambourg, datent évidemment du premiers tiers du xv^e^ siècle; la manière de concevoir les arbres et les fabriques est identique à celle usitée par les enluminieurs de l'époque précitée. Par le caractère énergique des têtes, le jet des draperies, le réalisme qui apparaît dans les moindres détails, les plaques de Hambourg se rattachent à l'école personnifiée par les Van Eyck. En d'autres termes, ce sont des productions de l'art flamand.

Sous Érard de la Marck, l'art devait prendre un nouvel essor. Parmi les productions les plus intéressantes qui ont échappé aux bouleversements et aux révolutions, il faut citer le buste reliquaire de saint Lambert, exécuté

Pl. XII. — Buste de Richelieu par Warin (XVIIe siècle.)

par Henri Soete, Suavius ou Ledoux, orfèvre liégeois dont la famille était originaire de Maestricht.

Saint Lambert est représenté à mi-corps, revêtu de vêtements pontificaux et posé sur une base hexagonale. Le reliquaire actuel, comme le fait remarquer très judicieusement M. Helbig, ne répond pas au plan que l'*artiste* s'était tracé. Au lieu de ce buste dont les dimensions sont trop considérables, Soete avait projeté d'élever un édifice pour y abriter une image de saint Lambert (vraisemblablement en pied) ainsi que cela résulte de la présence dans la base de piliers tronqués, et qui, arrivés à la hauteur voulue, auraient eu pour fonctions de supporter le dais. Mais Erard arrêta le travail pour faire apparaître, sous ses propres traits, son saint prédécesseur. L'inspiration malencontreuse du grand prélat nous a valu un monument d'un goût discutable. Mais tel qu'il est, il restera toujours cher à tout vrai Liégeois. Aux jours des solennités, dans le faste d'une procession, le buste projette sur tout ce qui l'entoure les feux étincelants de l'or et des pierreries. S'il n'évoque pas l'image d'un saint, il rappelle du moins la physionomie d'un prince qui a occupé une grande place dans l'histoire de la principauté ecclésiastique.

L'auteur analyse ensuite en détail l'important retable de l'Église Saint-Denis et croit pouvoir, pour divers motifs, le restituer à Soete. — Les bas-reliefs, ayant trait à la vie du saint, concorderaient, à son avis, avec les mêmes similaires du buste. Il n'est pas impossible, encore moins invraisemblable, que les bas-reliefs, se rapportant à la vie de saint Denis, ne soient dus à un autre *artiste*. Quel qu'il soit, il est étranger aux bas-reliefs du buste reliquaire de Saint-Lambert, et appartient à un des puissants ateliers brabançons qui inondaient nos contrées de leurs nombreuses productions (p. 156).

M. Helbig fait allusion à l'ancien retable de Venraij, sous Venloo, actuellement dans l'église Notre-Dame à Tongres. Il en eût fait l'objet d'un examen approfondi, s'il était possible de l'attribuer avec quelque certitude à un sculpteur des bords de la Meuse. « Mais il n'est pas possible, dit-il, qu'il émane d'un imagier du Bas-Rhin ; nous avons préféré laisser cette œuvre intéressante en dehors du cadre de notre étude. »

Ce monument nous intriguait : l'ordonnance des scènes et le caractère des figures nous l'avait fait restituer, dès le début, à l'école brabançonne. Il est constaté depuis longtemps que cette œuvre porte la marque des tailleurs d'images anversois. L'auteur s'y est inspiré, évidemment, des productions bruxelloises, dont le retable de Notre-Dame à Lombeek peut être considéré comme une des manifestations les plus importantes.

***

Nos contrées subissaient, chacune à son tour, l'influence de la Renais-

sance. Liège devait avoir fatalement le sien. L'artiste qui, dans la principauté ecclésiastique, accueillit avec le plus de faveur les idées nouvelles, fut Lambert Lombart. A la fois peintre, architecte, graveur, antiquaire et poète, il exerça, sur les artistes de son temps, une influence notable par l'étendue et la variété de ses connaissances. Aussi peut-il être considéré, à bon droit, comme un initiateur, sinon comme un novateur. Avec lui, commence la période moderne de l'art liégeois.

M. Helbig donne beaucoup de renseignements inédits sur le compte d'artistes du XVIIe et du XVIIIe siècle à peine connus ou mal connus.

Le chapitre consacré à Warin est très attrayant. L'auteur éclaire très bien la physionomie de l'artiste. Cet homme heureux qui, échappé comme par miracle à la potence, devint, sans transition, l'artiste favori de Richelieu, auquel il était redevable de l'existence. Tailleur de coins sans rival, il organise la Monnaie à Paris ; sculpteur de mérite, il se voit honoré des faveurs de Louis XIV. Il exécuta des médailles en commémoration des événements les plus considérables du règne de Louis XIII et de la régence d'Anne d'Autriche, et, en mourant, il légua à Louis XIV la statue qu'il avait faite du grand monarque. « Si Warin s'est montré grand sculpteur dans ses médailles, dit M. Courajod, il s'est montré quelque peu graveur de médailles dans ses statues. » — « Nous ne pouvons pas, toutefois, dit M. Helbig, nous ranger à son opinion, lorsqu'il prétend reconnaître un caractère exclusivement flamand au buste de Louis XIII et aux œuvres plastiques de l'artiste. Il serait d'ailleurs assez difficile d'expliquer où Warin aurait pris les traditions et le style de l'art flamand. Les artistes des bords de la Meuse n'y ont jamais incliné et ne pouvaient le faire, ni par les affinités de race, ni par des analogies de tempérament. En ce qui concerne le célèbre graveur de médailles dont l'art français s'enorgueillit, il n'a été, à aucune époque de sa vie, en contact avec l'art des Flandres. Il a passé directement des ateliers du monnayage du comte de Rochefort à ceux du roi de France ; c'est à Paris que Warin a formé son goût et son style. » Il y a lieu toutefois de faire remarquer que, sous Louis XIII, les artistes français s'inspirent des arts somptuaires de la Flandre.

La biographie de Jean Delcour est fort bien étudiée. L'élève favori du Bernin, le travailleur consciencieux et fécond revit devant nous. Il semble qu'il n'ait jamais connu d'autre passion que celle de son art et de son métier. En effet, cet artiste accueillait indifféremment grand et petit travail, perpétuant ainsi les traditions en honneur si longtemps. L'artisan sauvait, quand les commandes somptueuses se faisaient rares, l'artiste de la gêne et de la pénurie. L'auteur, pas plus ici que dans tout son bel ouvrage, n'a négligé l'étude du côté humain et moral, se souvenant qu'une œuvre d'art est toujours le témoin sincère de son époque.

J. Destrée.

## VIII

SUPPLÉMENT AUX RECHERCHES SUR LES MONNAIES DES COMTES DE HAINAUT, DE RENIER CHALON, par ALPHONSE DE WITTE. Bruxelles, R. DUPRIEZ, 1891. Un beau volume in-4°, de 52 pages avec deux planches et deux figures intercalées dans le texte.

Feu M. Chalon, le regretté et érudit académicien, président d'honneur à vie de la Société royale de numismatique de Belgique, avait déjà publié trois suppléments à ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, et, plus tard, il découvrit encore quelques pièces inédites des souverains hennuyers.

Après la mort de cet éminent numismate belge, M. le conseiller J. Delecourt remit les quelques matériaux déjà réunis par son beau-père, à notre honorable confrère M. Alphonse de Witte, le savant bibliothécaire de la Société royale de numismatique de Belgique, sachant que M. Chalon comptait le charger du texte de son quatrième supplément.

Les recherches personnelles faites par M. de Witte aux Archives générales du royaume et dans divers cabinets du pays et de l'étranger, l'ont mis à même de parfaire, dans une large mesure, ces premières données et de publier ainsi, à la monographie de M. Chalon, un précieux complément où il nous fait connaître vingt-et-une pièces, restées jusqu'ici inédites, tandis qu'il y a introduit plusieurs rectifications importantes.

A la fin de son volume, l'auteur a ajouté sept documents relatifs à la Monnaie, comme pièces justificatives.

Les planches, dues à l'habile burin de M. G. Lavalette, rendent les monnaies avec une fidélité irréprochable.

Nous félicitons bien vivement M. de Witte de son intéressante publication, qui lui fait le plus grand honneur et qui vient dignement occuper sa place à côté des doctes volumes de M. Chalon.

C^te M. N.

## IX

MONNAIES RÉCEMMENT DÉCOUVERTES DANS LES CIMETIÈRES FRANCS D'ÉPRAVE (PROVINCE DE NAMUR), par G. CUMONT.

Dans les annales de notre Société, tome IV, pp. 301-305, nous avons donné un compte-rendu de l'excellent travail de notre savant vice-prési-

dent, M. Georges Cumont, sur de curieuses monnaies franques découvertes dans les cimetières francs d'Éprave.

Depuis la publication de cette notice, les fouilles ont été continuées au cimetière de la *Croix rouge*, M. Cumont leur a consacré un nouvel article dans la *Revue belge de Numismatique*, 1891, pp. 219-222. Il nous y apprend qu'il est démontré que ce cimetière servait encore aux inhumations pendant le VIe, et même jusqu'au VIIe siècle.

Dans une des sépultures, on a trouvé une petite monnaie d'argent de Théodoric, roi des Goths d'Italie (493-526) ; dans une autre tombe, a été découvert un triens, à fleur de coin, de Justinien (527-566), qui n'est, peut-être, qu'une imitation servile, faite, avec un certain talent, par un artiste barbare.

Cte M. N.

## X

VAN SCHOONBEKE EN HET MAAGDENHUIS VAN ANTWERPEN, par ED. GEUDENS. Antwerpen, drukkerij L. Dela Montagne, 1889 ; in-8°, 154 p. ; avec tables.

M. Geudens, déjà avantageusement connu par sa monographie de l'*Hôpital Saint-Julien*, nous fournit, dans son nouvel ouvrage, une importante contribution à l'histoire de l'antique cité de l'Escaut.

*Het Maagdenhuis*, asile pour les enfants trouvés du sexe féminin et les orphelines pauvres, fut fondé en 1552, par un riche négociant de la ville, Jean van der Meeren. De nombreuses donations vinrent augmenter ses revenus. La plus considérable fut celle des héritiers du célèbre Gilbert van Schoonbeke, mort en 1556, dont la succession, restée indivise, fut attribuée, environ quatre-vingts ans après, aux aumôniers de la ville, au profit de cette œuvre de bienfaisance.

C'est au génie et à l'esprit d'initiative de van Schoonbeke qu'Anvers est redevable des plus notables embellissements qu'elle a vu se réaliser au XVIe siècle. Ce personnage décéda commis et conseiller des domaines et finances.

Le beau livre de M. Geudens donne des détails pleins d'intérêt sur un genre d'institutions charitables peu traité jusqu'à présent par les historiens ; il contient, de plus, des renseignements précieux sur un grand nombre de familles patriciennes d'Anvers.

Une petite-fille dudit Jean van der Meeren, Marguerite van Nispen, épousa Gilles van Eyckelberg, dit Hooftman, seigneur de Cleydael et

d'Aertselaer, richissime négociant, une des plus curieuses figures anversoises du XVIe siècle. Une fille de ces époux, Anne, devint la femme d'Olivier Cromwell, oncle du fameux Lord-protecteur d'Angleterre.

L'amateur d'histoire lira avec plaisir ces pages, puisées exclusivement dans les actes authentiques de l'époque. C'est avec non moins de plaisir que l'archéologue suivra l'auteur dans sa visite à la mortuaire de Schoonbeke, pour examiner avec lui le mobilier et les œuvres d'art d'un amateur du vieux temps.

Plusieurs planches : une vue du *Maagdenhuis ;* les portraits de Schoonbeke et de sa fille Éléonore ; un autographe fac-similé de Jean van der Meeren ; un sonnet des XVIe-XVIIe siècles, avec musique, et, enfin, un groupe allégorique du *Maagdenhuis* — une femme assise, recueillant un enfant nu qui lui tend ses petits bras — ornent ce volume dont la confection typographique est à la hauteur du texte, œuvre d'un chercheur infatigable et consciencieux.

J.-Th. de R.

# MÉLANGES[1]

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS

## BELGIQUE

**Catherine van der Ryt et son mari, Everard T'Serclaes, chevalier, seigneur de Cruquembourg, fondent, en l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, un anniversaire à la mémoire de feu Gossuin, chancelier de Brabant, et de feue Catherine Smeets, son épouse, père et mère de ladite dame ; le 14 juin 1479.**

Notum sit universis quod domina Katherina van der Ryt, filia quondam domini Gosuini van der Ryt, cancellarii dum vixit illustrissimi principis ducis Burgundie, Brabantie, etc., quam habuit a quondam domicella Katherina Smeets, sua legitima conthorali, et Dominus Everardus dictus T'Serclaes, miles, dominus de Cruykenborch, etc., eius maritus et tutor legitimus, promiserunt dare annuatim et hereditarie domino Willelmo dicto Goetkint, presbitero, recipienti et acceptanti nomine et ad opus anniversarii dictorum quondam domini Gossuini van der Ryt et Katherine Smeets, perpetuis temporibus in ecclesia beate Gudile bruxellensis celebrandi, quolibet videlicet anno duos florenos denarios aureos, dictos Rynschegulden, quinque videlicet solidis grossorum Brabantie bonorum et legalium aut valoris eorundem pro utroque dictorum florenorum computatis semper in festo natalis domini

[1] Nous devons toutes les notes publiées, sous ce titre, dans cette livraison, à l'obligeance de M. J.-Th. de Raadt, secrétaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles. *(Note de la Commission des publications).*

solvendos, in modum sequentem distribuendos, videlicet pro una quarta parte ad opus maiorum canonicorum in dicta ecclesia sancte Gudile, pro secunda quarta parte ad opus minorum canonicorum et communium capellanorum in eadem ecclesia, et pro reliquis duabus quartis partibus ad opus capellanorum presbiterorum missas tempore dicti anniversarii celebrantium; et proinde obligaverunt ei ad opus predictum, titulo veri pignoris, domistadium cum omnibus domibus tam ante quam retro superstantibus, orto, stabulo retro adjacentibus et singulis suis aliis pertinentiis et omnibus eius appendiciis sitis iuxta ecclesiam sancte Gudile predictam, inter bona relicte et liberorum quondam *Petri Sblonden*, ex una parte, et bona *Henrici dicti Magnus*, militis, ex altera, venientibus retro partim ad bona predictorum relicte et liberorum quondam *Petri Sblonden*, et partim ad bona dicti domini *Henrici Magnus* et ibidem sufficienter assignatis pro allodio tali conditione mediante quod predicti promittentes quandocunque eis imposterum potius placuerit, quitare poterunt et redimere dictos duos florenos denarios aureos, dictos Rynsgulden, simul et unica vice utrumque exinde florenum denarium aureum, dictum Rynsguldenen, pro et mediantibus decem et octo consimilibus florenis denariis aureis, dictis Rynschegulden, valoris prædicti, semel tradendis, et cum censu termini post diem quitationis huiusmodi proximo casuram ac cum hiis se et sua dicta bona de censu sic quitato alleviare et exonerare. Testes sunt *Henricus dictus Cluetinck* et *Henricus dictus Loenys*, scabini bruxellenses, quorum sigilla presentibus sunt appensa. Datum anno domini millesimo quadrigentesimo septuagesimo nono, die decima quarta mensis junii. Sic signatum G. T'Serclaes.

(Cartularium Sanctæ Gudilæ de Bruxellis, f° 22 ; provenant de la vente de Cheltenham ; *Archives générales du Royaume.*)

L'anniversaire du chancelier van der Ryt se célébrait, en l'église Sainte-Gudule, le 26 avril. Le registre n° 338, des archives de la Collégiale, porte, sous cette date : *Magister Goswinus van der Ryt, cancellarius Brabantie, leeght bij sinte Lysbetten onder eenen blauwen steen met lattoone, met synder divisen : plus boni plus mali.*

## Un fragment de compte de Philippe le Bon.

Notre excellent confrère, M. le major Combaz, vient de trouver un curieux parchemin qui servait de couverture à l'*Almanach van Milanen voor het jaer IX der fransche Republieke waer achter volgt den Gregoriaenschen almanach voor het jaer MDCCCI. Tot Gent, by de weduwe Michel de Goesin recht over den ouden Raed.*

Ce parchemin constitue le fragment d'un compte de la cour braban-

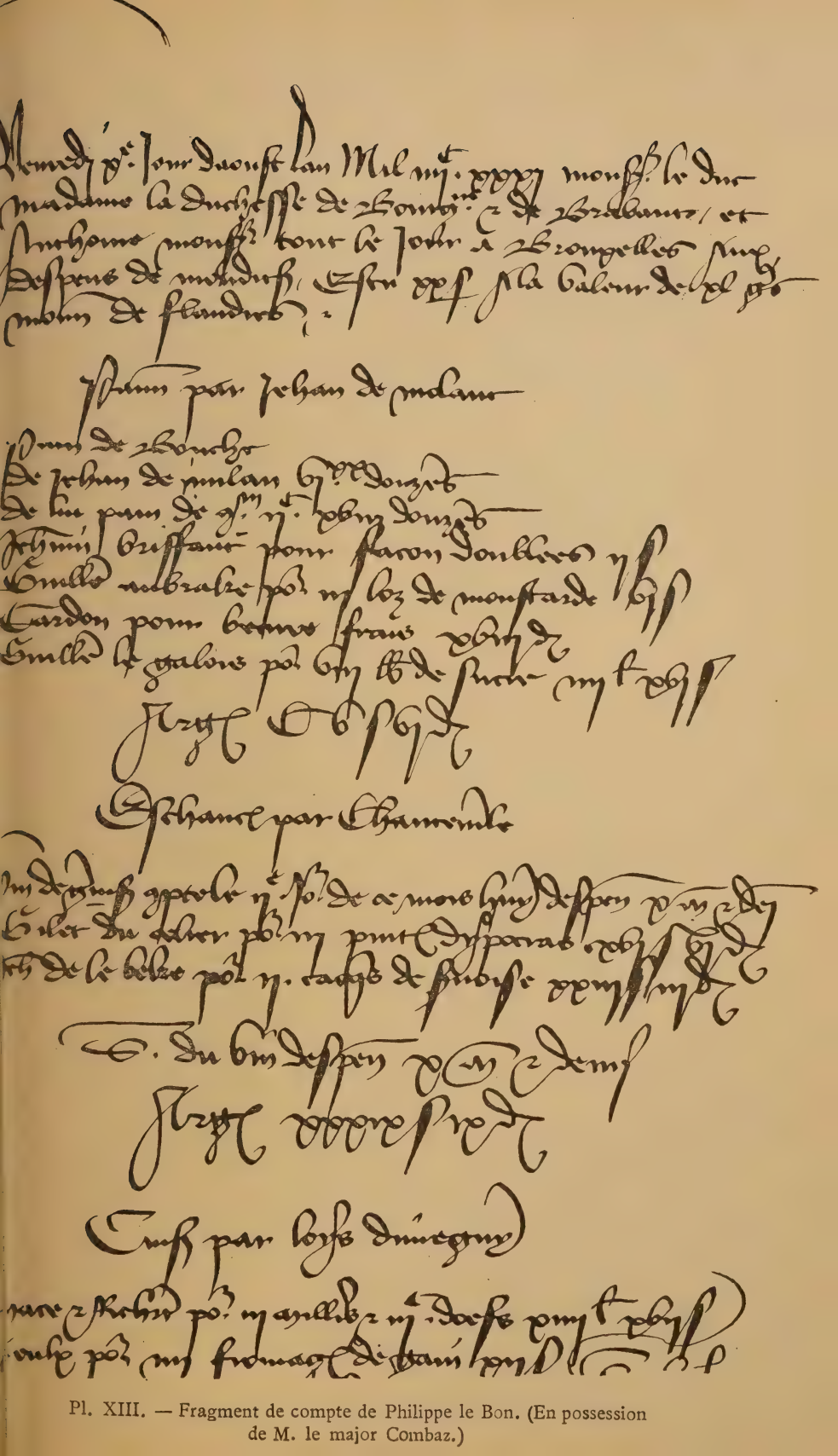

Pl. XIII. — Fragment de compte de Philippe le Bon. (En possession de M. le major Combaz.)

çonne. A la lecture de cette pièce, nous avons rencontré deux mots, ou mieux dit deux abréviations, dont nous ne parvenions pas à trouver la juste interprétation. Ayant soumis le document à notre honorable confrère et ami, M. Jean van Malderghem, archiviste-adjoint de la ville de Bruxelles, celui-ci vient de nous adresser à ce sujet, l'intéressante lettre suivante.

Bruxelles, le 23 avril, 1891.

Mon cher ami,

Saviez-vous qu'au xv^e siècle on fabriquait quelquefois le pain avec du cumin et qu'on en mangeait ainsi préparé à la cour du duc de Bourgogne ? Non, je suppose, car ni les glossaires, ni les études spéciales qui ont été faites sur les denrées au moyen âge n'en disent rien. Et pourtant c'est ce que nous apprend le curieux fragment de compte de 1431 que vous avez bien voulu me communiquer.

En effet, on y lit :

*Pain de bouche.*

*De Jehan de Milan.....*

*De lui pain de comin ij^c xviij douzaines.....*

Vous me demanderez sur quoi je me base pour être aussi affirmatif. Je vais vous l'expliquer ; la chose en vaut la peine, puisque Alfred Franklin lui-même, dans son remarquable ouvrage sur la vie privée d'autrefois (*Les Repas*), paru en 1889, n'en fait pas mention. M. Franklin, comme vous ne l'ignorez pas, est l'auteur d'un beau travail bibliographique intitulé : *Les sources de l'histoire de France*, fort apprécié des savants. C'est donc une autorité. Connaissant si parfaitement les sources, il paraîtrait étonnant qu'un détail aussi curieux et aussi intéressant que celui qui nous occupe, lui eût échappé. Mais il faut croire que ce détail n'est révélé nulle part, ou que le mot qui l'exprime a été mal lu dans les anciens textes, ou mal interprété. Cependant le cumin est d'un usage très ancien. Déjà Joinville en parle dans son *Histoire de Saint-Louis*, à propos de l'Egypte : *sèment là froment, ris, orges, commins...*

Le dictionnaire de Trévoux dit que le comin (cumin) entre dans plusieurs préparations. Aujourd'hui encore, en Hollande, on en met dans certain fromage qu'on appelle *Komijne kaas*. C'est même cette particularité qui m'a conduit à comparer le mot français au mot flamand et d'en tirer la déduction qu'il pouvait y avoir affinité dans leur signification. En effet, bien qu'on ait jadis employé l'expression *vin de commun* et, peut-être, dans le même sens, *pain de commun*, il n'était pas possible de donner cette orthographe au mot abrégé, . Pour en faire *commun*, il aurait évidemment fallu , avec un jambage de plus. Après le signe conventionnel de

la première syllabe, la lettre *m*, comme initiale de la deuxième syllabe, était également inadmissible. C'était donc bien *comin* qu'il fallait lire, et ce qui le prouve surabondamment, c'est que, en Allemagne, on mélange encore assez souvent le cumin dans la pâte avec laquelle on prépare le pain.

Voilà donc une question vidée.

***

Je passe maintenant à l'examen de la fameuse abréviation qui, de même que la précédente, ne figure dans aucun traité, pas plus dans ceux de Chassant, publiés en 1884 et 1885, que dans celui de Prou, paru en 1890.

Étant donné que la lettre *g* avec sa boucle à crochet relevée au-dessus de la tête ne pouvait se traduire que par *ger*, *gar*, ou, au besoin, par *gre*, *gra*, *gro*, je me demandais d'abord s'il serait permis de lire *garnuisse* ou *grenuisse*, pour garnache ou grenache, nom d'un vin que l'on buvait beaucoup au moyen âge et qui est encore connu de nos jours, comme vous le savez. Mais, ni Du Cange, ni Lacurne (je me borne à citer les principaux auteurs), ne fournissent d'exemple d'une variante aussi étrange que *garnuisse* ou *grenuisse*. Au surplus, les ordonnances de Bruxelles sur les vins (xv^e siècle) ne mentionnent parmi les vins dont le nom pourrait commencer par *gar*, *ger*, *gra*, *gre*, *gro* que le vin de grenache ou garnache. C'est après ces recherches infructueuses que je me suis demandé s'il ne conviendrait pas de traduire l'abréviation par *garnison*.

Dans l'analyse = *gar*

= *ni*

= *son*, et autres finales, à preuve ces deux exemples suivants tirés du même texte : mon = [mon-] *seigneur*.
cui = [cui-] *sinier*.

Or, *garnison* répond parfaitement au sens exact du texte, comme vous allez le voir :

*Nus ne nous osoit venir de Damiette pour aporter garnison coutremont l'yaue pour lour galies*... dit Joinville.

Et Froissart : *Si se saisi dou Chastiel et de la ville et y mist ses gens dedens et ses garnisons..... Comment estes vous si osés que de vous mettre sur les champs et de cueillir et embler* (dérober) *la garnison des laboureurs.....*

*Approvisionnement*, tel est, par conséquent, la signification du mot garnison dans les anciens textes, du moins dans l'acception particulière qui nous intéresse ici, et c'est ainsi que l'explique aussi Du Cange.

On doit donc lire vin de garnison, pour *vin d'approvisionnement*, *vin de provision*, c'est-à-dire pour vin de réserve, vin en cave.

Maintenant, que les deux difficultés sont levées, le fragment, que je vous renvoie avec la présente, peut-être transcrit complètement. Il mérite, de plus, d'être publié en fac-simile, puisqu'il révèle des données paléographiques inédites et des détails, également inédits, qui peuvent servir à compléter ce que l'on sait déjà sur la vie d'autrefois.

Je reste, mon cher ami, votre très dévoué,

Jean van Malderghem.

En remerciant vivement notre aimable correspondant, nous nous plaisons à reconnaître l'exactitude des lectures proposées par lui, et n'hésitons pas à les insérer dans notre copie de ce curieux document.

Voici cette copie :

*Venredi x^e^ jour daoust lan mil iiij^c^ xxxj Monseigneur le duc*
*Madame la duchesse de Bourgoingne et de Brabant, et*
*Anthoine Monseigneur tout le jour a Brouxelles, aux*
*despens de monditseigneur, escu xx sols a la valeur de xl gros*
*monnoie de Flandres.*

Pannetier par Jehan de Molant

*Pain de bouche*
*de Jehan de Milan vj^xx^ douzaines*
*de lui pain de comin ij^c^ xviij douzaines*
*Jehennin Briffaut pour façon doublées ij sols*
*Guillame Aubrake pour iij loz de moustarde vj sols*
*Cardon pour beurre frais xviij deniers*
*Guillame le Galois pour viij livres de sucre iiij livres xvj sols.*
*Argent Cv sols vj deniers*

Eschançon par Chantemerle

*Vin de garnison compté le ij^e^ jour de ce mois huy despensé x m.* [1] *et demi*
*Gilet du Celier pour iij pintes d'ypocras xvj sols vj deniers*
*Jehan de le Beke pour ij cacques de servoise xxiij sols iij deniers*
*Somme du vin despensé x m.* [1] *et demi*
*Argent xxxix sols ix deniers*

Cuisinier par Loys Duvegny

*Macé et Richart pour iij milliers et iij^c^ dœfs xiiij livres xvij sols*
*A eulx pour iiij fromages de gain xij sols.....*

[1] Cette lettre *m* est l'initiale de *muid* ou de *mesure*.

Le *fac-simile* de l'original permettra au lecteur d'apprécier si cette copie est rigoureusement fidèle.

***

A part les deux points traités par M. van Malderghem, notre fragment de compte présente encore un double intérêt, économique et généalogique. Il nous fait connaître les prix que coûtaient, en 1431, certaines épices, victuailles et boissons, tels que moutarde, sucre, œufs, fromage, *hypocras* et *cervoise*. On remarquera notamment que le sucre se payait alors un prix si exorbitant (plus d'une demi-livre par livre), qu'il ne pouvait figurer que sur la table des plus riches personnages.

Voyons maintenant l'intérêt généalogique qu'offre notre parchemin. Le duc et la duchesse de Brabant et de Bourgogne qui y sont mentionnés sont, évidemment, Philippe le Bon et sa troisième femme, Isabelle de Portugal, fille du roi Jean Ier. Mais qui est *Monseigneur Antoine ?* Les ouvrages que nous avons consultés d'abord ne nous ayant pas renseigné d'autres enfants de ces époux princiers que Charles le Téméraire, nous étions à nous demander si le duc n'avait pas emmené à Bruxelles, le 10 août 1431, celui de ses nombreux enfants naturels qui, plus tard, s'est rendu si célèbre sous le nom du *Grand Bâtard* et qui, alors, se trouvait dans sa dixième année. Nos recherches ont, toutefois, établi que Philippe et Isabelle ont eu, avant la naissance de Charles, deux fils : *Antoine* et Josse, qui tous deux, moururent en bas âge.

C'est donc, à n'en pas douter, de ce prince Antoine, alors âgé de moins d'un an, qu'il est question dans notre compte.

Cet enfant fut enterré dans le chœur de l'église Sainte-Gudule. Son anniversaire s'y célébrait le 8 février [1].

Puisque nous venons de parler du *Grand Bâtard*, rectifions une erreur commise par les généalogistes, à propos de sa mère.

Celle-ci s'appelait *Jehannette*, et non pas *Yolande*, de Presles ou Presle. Les comptes de Jehan Abonnel, receveur de Philippe le Bon [2], nous apprennent des détails pleins d'intérêt à son sujet. Le duc la donna pour femme à un de ses huissiers d'armes, Hennequin de Fretin, en la dotant de beaux cadeaux, consistant en *peaulx d'aigneaulx, engorges de martres, letices, menu vair,... douze aulnes d'escarlatte et viij aulnes d'autre drap d'Yppre ;* il poussa la libéralité jusqu'à défrayer Michelette du Buisson, cousine de la

[1] Le registre N° 338, des archives de Sainte-Gudule, porte : 8 *februarius* (anniversaire de) *Dominus Antonius, primogenitus Domini Philippi, Brabantie ducis ; ponuntur candele ad tumbam in choro.*

L'anniversaire de Philippe le Bon se célébrait le 15 Juin *(ibidem)*.

[2] Année 1432-33. Voyez *Les ducs de Bourgogne*, par le Comte de Laborde, *preuves*.

mariée, du voyage qu'elle avait fait, de Paris à Bruxelles, pour assister aux *nopces* de sa parente.

Nous remercions M. le major Combaz de nous avoir autorisé à publier l'intéressant parchemin dont il doit la découverte à un heureux hasard. Notre collègue pense que d'autres exemplaires de l'almanach, dont la couverture recélait ce petit trésor, pourraient bien être reliés dans les fragments du même manuscrit. Ce serait à rechercher. Avis aux amateurs !

★

## Notes sur quelques anciens artistes bruxellois.

*Domicella Aleydis van der Eycken, dicta van Beerte, filia Willemi van der Eycken, dicti van Beerte,* AURIFABRI, *et Johannes filius naturalis quondam Ottonis dicti de Hertoghe, eius maritus,* donnent à l'église Sainte-Gudule un cens de 1 florin *apud Obbruxellam* (de nos jours Saint-Gilles), pour un anniversaire pour chacun des deux époux ; 12 septembre 1449 [1].

***

*Jan, soen wylen Jan Tays, ende Roelant de Mol, momboren Jan de Wyngerdere, geheten Wter Perssen,* SCILDERE, *Willem de Swaef,* GOUTSMET, *ende Jan van Goten, groeffsmet, provisoren der bruederscap van Sinte Loys in Bruessele...* 28 mai 1462 [2].

***

LA MARQUISE DE MARBAIS DONNE A LA CHAPELLE DU SAINT SACREMENT DE MIRACLE DEUX ANGES EN ARGENT.

Compte 1591-1592 : Payé à Albert van de Minste, orfèvre, *woonende beneden de capelle van Sint-Jans, teghen over 't Sweert,* du chef de 34 onces d'argent, fourni par lui pour deux anges, 85 florins du Rhin et 3 sols; pour la façon, 30 sols par once, soit 51 florins du Rhin et 3 sols, total 136 florins du Rhin et 6 sols.

Payé au menuisier, pour deux socles *(blocxkens)*, 20 sols ; au peintre Jean van de Venne, pour décorer les deux socles *(van de voerseyde blocxkens te stofferen)*, et y peindre les armoiries de Madame la marquise de Marbais *(van Marbeys)*, donatrice des deux anges, 30 sols [3].

***

16 *junius* (anniversaire de) *Magister Rogerus van der Weyen,* ECXELLENS PICTOR, *cum uxore, liggen voor Sinte Cathelynen autaer onder eenen blauwen steen, daer een doye op staet.*

[1] Cartulaire de Sainte-Gudule, provenant de la vente de Cheltenham, f° 117. Archives générales du Royaume (Comp. *Het Testament van een aanzienlijken Brusselaar der* XIVe *eeuw*, door JOH.-THEOD. DE RAADT).

[2] *Ibidem*, f° 14.

[3] Extraits des comptes de la chapelle du Saint Sacrement de Miracle, en l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles.

26 *aprilis* (anniversaire de) *Wilhelmus de Masenzele, alias op den Galloys, leeght by Sinte Berbelen banck onder eenen blauwen steen met eenen ronden compasse, boven heer Diericx van Heyckene steen, ende syn tafereel hanckt boven aen den pilaer tegen sinte Bastiaen over*, DAT Mr ROGIER GEMAECKT HEEFT [1].

***

L'orfèvre Henri Bosch répara la croix, servant à renfermer les trois hosties, qui, le 8 janvier 1532 (n. st.), avait été brisée par le prêtre Jean van Sotteghem, subitement frappé de démence [2].

***

Pierre van Volxem, orfèvre (*goud- ende silversmith*) (fils de Paul et de Barbe Moutton), et sa femme Marie Hazard, empruntent de l'argent pour reconstruire leur maison, *in de Pongel merckt*, détruite par le bombardement de la ville ; 1696 [3].

*

## Jean de Lannoy, seigneur de Molembaix, laisse à la chapelle du Saint Sacrement de Miracle sa Toison d'Or.

*Item* xxvij *may* (1560) *is by den testamente van mynen heere, heer Jan de Lannoy, heere van Molenbais, ghelaten syn cleyn gulden vlies, dwelck syn huysvrouwe geredimeert heeft, gevende* xiiij *rinsgulden.*

Jean de Lannoy était chambellan de Charles-Quint, gouverneur et capitaine général du Hainaut. Sa femme, mentionnée dans ce compte, était Jeanne de Ligne, fille de Louis, seigneur de Barbançon [4].

J.-Th. de RAADT.

[1] Archives de Sainte-Gudule, reg. nº 338, portant sur le dos : DESIGNATIO SEPULTURARUM.

[2] Voyez notre notice : *Episodes inédits de la chronique bruxelloise.*

[3] *Ibidem*, liasse nº 299.

[4] Extrait des comptes de la chapelle du Saint Sacrement de Miracle, en l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles.

# LES

# PREMIERS REMPARTS DE LOUVAIN

Dans notre notice sur les remparts de Bruxelles [1], nous avons été amenés, incidemment, à parler des fortifications de Louvain, élevées, comme les *premiers*, au XIIe siècle. Il nous a paru intéressant de revenir sur cette question et d'entreprendre la description de cette enceinte, aussi remarquable que celle de la capitale, à une époque où l'archéologie compte de jour en jour un plus grand nombre d'adeptes et à laquelle, par conséquent, il est permis d'espérer que chacun fera désormais tous ses efforts pour conserver au moins les parties les plus intéressantes des travaux exécutés aux siècles antérieurs.

Il ne s'agit pas ici de monuments *artistiques*, ornés de sculptures des maîtres dans l'art, ni de vastes constructions qui nous étonnent, mais bien de monuments *historiques*. Sous un aspect simple, ceux-ci montrent, cependant, que les architectes du temps passé

[1] *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. I, 2e fascicule, p. 141.

(on n'a cessé de le dire) savaient mieux que les nôtres adapter l'ornementation aux convenances et que, sans le rechercher, ils arrivaient à donner le style voulu à leurs constructions. Ces monuments, parfaitement appropriés au but à atteindre, doivent nous servir, en outre, de témoins précieux de l'architecture militaire au moyen âge, de cette architecture dont l'étude, si négligée encore il y a peu d'années, a été reprise avec ferveur depuis les travaux des grands archéologues, tels que les de Caumont, les Viollet-le-Duc, etc.

Dans notre pays, on s'est principalement attaché à l'étude des monuments religieux, et, certes, la beauté de nos églises explique cette préférence, mais les investigations relatives à l'architecture militaire ne doivent pas être négligées, et c'est dans ce but que nous avons commencé, et que nous continuerons l'étude des anciens remparts de nos cités.

En poursuivant cette série d'études, nous ferons usage, comme pour la première enceinte de Bruxelles, des documents anciens, complétés par des relevés de détails sur le terrain. Ces détails manquent en général dans tous les dessins qui accompagnent les notices archéologiques, au point que les monuments en deviennent réellement méconnaissables et que les planches, dessinées par des artistes, non architectes, ni archéologues, tout en présentant un aspect des plus pittoresques, ne sont d'aucun secours pour l'étude archéologique.

Nous croyons devoir appeler sur ce point l'attention des archéologues, et nous pensons être dans le vrai, en exprimant le désir de voir les dessins, même archéologiques, traités avec plus d'observation dans les détails, si nous en jugeons par le grand nombre de vignettes que nous rencontrons, en feuilletant les diverses publications de l'espèce.

***

Comme Bruxelles, Louvain a dû, tout d'abord, être entouré de simples remparts en terre, bien suffisants pour arrêter les incursions, à une époque où l'art des sièges était tombé en désuétude ; sur ces premiers remparts s'éleva plus tard l'enceinte murale. C'est peut-être à Lambert-le-Barbu que remonte

cette enceinte en terrassement ; ce prince, d'un caractère très remuant, qui faisait consister ses parties de plaisir à guerroyer chez ses voisins, a certainement songé à mettre les villes, faisant partie de ses domaines, à l'abri de représailles.

M. E. Van Even croit qu'au XIe siècle, une partie de la ville de Louvain, du côté de l'ouest (depuis la rue de Redingen jusque derrière l'abbaye de Sainte-Gertrude), bordant la Dyle, se trouvait suffisamment protégée par les différents bras de la rivière ; ces eaux formaient ainsi une défense naturelle. Le savant archiviste en conclut que cette partie du territoire de la ville n'a pas été pourvue, dès le début, de remparts en terre [1].

C'est là une supposition qu'il nous est impossible d'admettre et qui aurait été à l'encontre des règles appliquées à toute époque pour la défense des villes. Certes, la rivière formait obstacle ; mais comment défendre alors le passage ? En s'exposant à tous les coups d'un adversaire que l'on doit supposer être supérieur en nombre aux défenseurs ? Un rempart était donc nécessaire de ce côté, comme ailleurs, et la Dyle n'en formait que le fossé plein d'eau. Si, d'ailleurs, la ville n'avait pas été close à l'ouest, comment Lambert-le-Barbu aurait-il pu offrir une résistance victorieuse à Godefroid d'Ardenne, lorsque celui-ci, comme le rapporte Sigebert de Gembloux, vint faire le siège du *Castrum Lovanium* [2], en 1012 [3] ?

***

C'est à cette époque reculée, que quelques auteurs reportent la construction de trois portes de ville : *la porte aux Loups, la porte Saint-Michel et la porte de la rue du Prévôt,* prétendûment beaucoup plus anciennes que les autres parties de la première enceinte murale. *(Voir planche XIV, plans de Louvain.)*

Ce point mérite d'être examiné.

[1] *Louvain monumental*, p. 20.

[2] Le mot *Castrum* était alors employé pour désigner une ville fortifiée. Le chanoine liégeois Anselme contemporain dit : Villula quædam est LOVANIENSI OPPIDO proxima, cujus.... — CHAPEAUVILLE GESTA PONTIFICUM TUNGRENSIUM. LIÈGE, 1612. T. I. p. 124.

[3] *Sigeberti Gemblacensis Chronicon apud Pertz*, t. VI, p. 355.

Divæus[1] et Boonen[2], qui vivaient à une époque où toute la première enceinte murale de Louvain était encore debout (1557 et 1594) disent qu'il leur semble que ces portes sont de beaucoup plus anciennes que le reste des murailles, mais ils n'appuient leur assertion sur aucun document authentique.

M. Van Even[3] croit que l'observation de ces deux historiographes acquiert quelque vraisemblance, attendu que les portes ci-dessus étaient en grès ferrugineux brunâtre, extrait de carrières qui se trouvent à proximité de Louvain, tandis que les courtines sont en pierres calcaires blanches provenant de dépôts qui n'existent pas dans les environs immédiats de la ville.

S'il en était vraiment ainsi, l'argument de M. Van Even serait de grande valeur ; malheureusement, les faits infirment cette assertion. L'emploi de grès ferrugineux se rencontre, comme on peut le voir, encore aujourd'hui, dans les tours de Louvain, où des assises de moellons calcaires alternent avec des assises de moellons en grès ferrugineux[4]. L'argument invoqué en faveur d'une plus grande ancienneté de quelques-unes des portes nous semble donc pécher par la base.

Nous ne pensons pas que l'on ait produit jusqu'ici des motifs plausibles pour faire remonter les susdites portes à une époque plus reculée, d'autant plus que l'emploi des matériaux de colorations diverses s'explique facilement.

Les portes de Louvain étaient construites tout entières en grès ferrugineux, les tours présentaient[5] des rangées de pierres blanches, alternant avec des rangées de grès ferrugineux jusqu'à la moitié de leur hauteur, à partir de la base, et les courtines montraient enfin le grès ferrugineux employé seulement dans les angles et les arcades, tandis que le calcaire blanc y dominait. Cet ensemble des murs, sur lesquels se détachait la masse foncée des

1 « Portas quidem aliquot multo vetustiores esse apparet. » *Ant. ap. Lov.*, p. 6.

2 « ... hoewel nochtans datter sommighe Poorten vele ouder schynen te zyn, te wetene die op hoochde van der stadt liggen, als de Wolfs poorte, Sinte-Quinteus op de Proeffstraet binne Poorte, en Sinte-Michiels oft Hoelstraet binnen Poorte. » *Ant. Lov.*, t. II, f° 296 v°.

3 *Louvain monumental*, p. 21.

4 *Idem*. p. 23. M. Van Even constate lui-même qu'il y a des pierres ferrugineuses dans les tours.

5 On les voit encore telles aujourd'hui.

portes, devait produire un effet très heureux, et de nature à embellir, par ces colorations diverses, les masses imposantes et sévères de l'architecture militaire du XIIe siècle.

On peut, ce nous semble, rapprocher l'alternance des assises de couleur différente que nous signalons ici, du mode de construction des Romains, qui, dans leurs monuments, séparaient les assises de pierre par des assises de briques plates rouges, tranchant sur le blanc du grès ou du calcaire.

Toutefois, nous devons faire remarquer que, même lorsque l'enceinte était formée de remparts en terre, les issues ou portes de la ville, toujours réduites au nombre strictement nécessaire, devaient être percées dans des bâtiments en maçonnerie, afin d'obtenir une fermeture complète et une surveillance à couvert.

Ces bâtiments primitifs sont-ils ceux que signalent les historiens ci-dessus ? Restèrent-ils subsister lorsqu'on éleva la muraille de l'enceinte, ou bien remplaça-t-on alors les portes primitives par de nouvelles constructions mieux aménagées ? Nous ne saurions le dire, car aucun document suffisamment précis ne nous permet d'asseoir une opinion définitive sur ce point, et les constructions, dont il s'agit, ont disparu depuis longtemps sans laisser aucune trace.

Il est assez curieux de remarquer que les trois portes susmentionnées sont celles qui se trouvent au sud de la place, qui était un des points vulnérables de la forteresse.

***

Comme nous l'avons fait pour notre travail relatif à la première enceinte de Bruxelles, nous avons eu recours à la bienveillance bien connue de notre savant confrère M. Rutot, afin de connaître la composition et le lieu de provenance des matériaux employés dans la construction des murs de Louvain.

Voici les renseignements géologiques qu'il a bien voulu nous transmettre : « J'ai examiné avec soin les matériaux de la première enceinte de Louvain. Ils sont de deux espèces : 1° un grès ferrugineux glauconifère que M. E. Van den Broeck et moi sommes d'accord pour déterminer comme tiré du terrain diestien. Cet étage diestien (pliocène inférieur) est très répandu aux

environs de Louvain et il forme le sommet des hauteurs à l'ouest de la ville vers Cortenberg d'une part, et le sommet de celles qui se dirigent à l'Est, du Pellenbergh et de Rotselaer, d'autre part, vers Aerschot et Diest.

« L'église d'Aerschot, l'église de Diest et plusieurs monuments sont bâtis en grès ferrugineux diestien.

« Le terrain originaire est un sable grossier très glauconifère d'origine marine. Depuis son émersion, ce sable a subi les influences atmosphériques, la glauconie a été décomposée et oxydée, et l'oxyde ferrique formé a englobé et durci les grains silicieux du sable pour former un grès dur. Nous croyons que les matériaux de grès ferrugineux qui nous ont été soumis proviennent plutôt des environs de Rotselaer, où nous connaissons des carrières abandonnées de grès diestien. Toutefois, ce grès est moins foncé et plus homogène que les fragments provenant des murs de Louvain. Quant à l'autre échantillon, c'est un grès calcareux blanc existant en abondance autour de Louvain jusque Bruxelles. C'est le grès calcareux bruxellien qui se trouve vers le sommet de l'étage bruxellien. La variété utilisée à Louvain ne provient peut-être pas des environs immédiats de la ville ; elle peut provenir de Saventhem, de Dieghem, de Melsbroeck ou de la région avoisinant ces villages, car il est difficile de déterminer l'emplacement exact des anciennes carrières de ce grès. »

***

A quelle époque faut-il faire remonter la construction de la première enceinte murale de Louvain ? La question déjà posée par nous, pour celle de Bruxelles [1], a été résolue, au moins dans ce sens, que les limites entre lesquelles on peut la reporter sont des plus étroites. M. Wauters penche pour la fin du XIe siècle, tandis que M. le major Combaz, dans son étude sur la restauration de la Tour Noire, la reporte, pour plusieurs motifs, au commencement du XIIe siècle [2]. Dans notre notice sur l'enceinte de la capitale, nous avions émis l'opinion que les fortifications de Louvain étaient peu

[1] *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. I.
[2] *Idem*, t. IV.

antérieures ou presque contemporaines de celles de Bruxelles, parce que nous ne pouvions admettre que les comtes de Louvain, qui avaient fixé leur résidence au château de Louvain pendant le XIIe siècle, eussent doté Bruxelles d'un rempart magnifique en pierre, avant de faire ceindre de murs leur propre ville, mais nous supposions alors que les remparts de Bruxelles dataient du milieu du XIIe siècle. Ceux-ci étant reportés au commencement du même siècle, la considération ci-dessus est de nulle valeur, et les remparts de Louvain, s'il faut en croire les annalistes que nous allons faire connaître, seraient certainement postérieurs à ceux de Bruxelles.

D'après Divæus, la première enceinte de Louvain date de 1161 [1], mais le même auteur dit plus loin : *Interiores muros urbis anno 1156 erectos manuscripti annales, nescio an fide digni produnt* [2].

Juste-Lipse donne également la date de 1156 [3].

Hæræus s'accorde avec Divæus sur l'an 1161.

Gramaye, Van Gestel [4] et Le Roy [5] fixent leur construction en 1165.

M. Piot, se rapprochant de l'opinion de Divæus et de Juste-Lipse, les croit élevés en 1152 [6].

Boonen [7], de son côté, prétend avoir vu des documents originaux qui attestent que les premiers remparts de Louvain datent de 1156 : *Die binnen vesten van der voorscreven stadt Loeven gelyck ons de authentike schriften leeren, wordden eerst gemaect anno 1156.*

En somme, tous ces auteurs ne diffèrent entre eux que de quelques années, neuf années au plus. Il se peut que ces remparts commencés en 1156 n'aient été achevés que six ans après, en 1161, ou même neuf ans plus tard, c'est-à-dire en 1165.

M. Van Even [8] dit à son tour :

« Ce fut d'abord Godefroid III, qui régna de 1142 à 1190, qui accorda aux habitants de Louvain l'autorisation d'entourer leur

[1] *Annales.*
[2] *Res Lovan.*, p. 3.
[3] *Lovanium*, etc., p. 16.
[4] *Historia sacra et profana archiepiscopatus mechliniensis.* La Haye, 1725, t. I, p. 149.
[5] J. LE ROY. *Le grand théâtre profane du Duché de Brabant*, 1730.
[6] *Histoire de Louvain*, p. 84.
[7] *Ant. Lov.*, t. II, f° 296 v°.
[8] *Louvain monumental*, p. 22.

cité de murs, à la condition toutefois de les construire à leurs frais, et de payer, de ce chef, à lui et à ses successeurs, un impôt annuel à échoir à la Saint-Remy. Cet impôt, ajoute l'éminent archiviste, fut servi pendant tout un siècle. »

Pour avancer les faits précédents, M. Van Even s'appuie sur une charte du mois de mars 1233, dans laquelle Henri Ier, duc de Brabant, de concert avec ses deux fils, Henri et Godefroid, libère les Louvanistes de l'impôt qu'ils devaient payer aux comtes pour avoir élevé des murs autour de la ville.

Divæus parle de cette charte, mais il n'en donne pas le texte ; il dit simplement : *Extant Henrici I ducis, diplomata anno 1233 data, quo tributo quod eatenus ad munitionem urbis levabatur, liberant.*

M. Van Even donne pour la première fois le texte de cette charte, d'après le *Clein Charterboek*, f° 5.

Or, le texte ne dit nullement que cet impôt fût levé par Godefroid III, ni qu'il fût servi pendant tout un siècle ; il n'y a pas dans la charte de 1233 un seul mot qui puisse motiver ces conclusions.

Si l'impôt avait été servi tout un siècle, il l'aurait été certes jusqu'au milieu du XIIIe siècle, ce qu'infirme la charte de 1223, tandis que si l'on admet le paiement pendant un siècle terminé à la date de 1233, il faut reporter à 1133 la construction des remparts de Louvain, et alors le duc régnant était Godefroid-le-Barbu et non Godefroid III..... ?

De toutes façons, il y a, dans les conclusions de M. Van Even, des assertions qui ne peuvent reposer sur le texte de la charte de Henri Ier et qui mériteraient d'être confirmées par d'autres preuves.

En somme, la question de connaître la date précise de la construction des premiers murs de Louvain reste, comme celle des murs de Bruxelles, dans une certaine obscurité. On ne connaît jusqu'aujourd'hui aucun document authentique qui fixe la date exacte de ces constructions, et l'on est forcé de s'appuyer sur le témoignage des auteurs, qui les reportent au milieu du XIIe siècle. L'examen de ces constructions corrobore en effet leur conclusion et c'est bien à l'époque de transition qu'elles appartiennent d'après leur architecture.

***

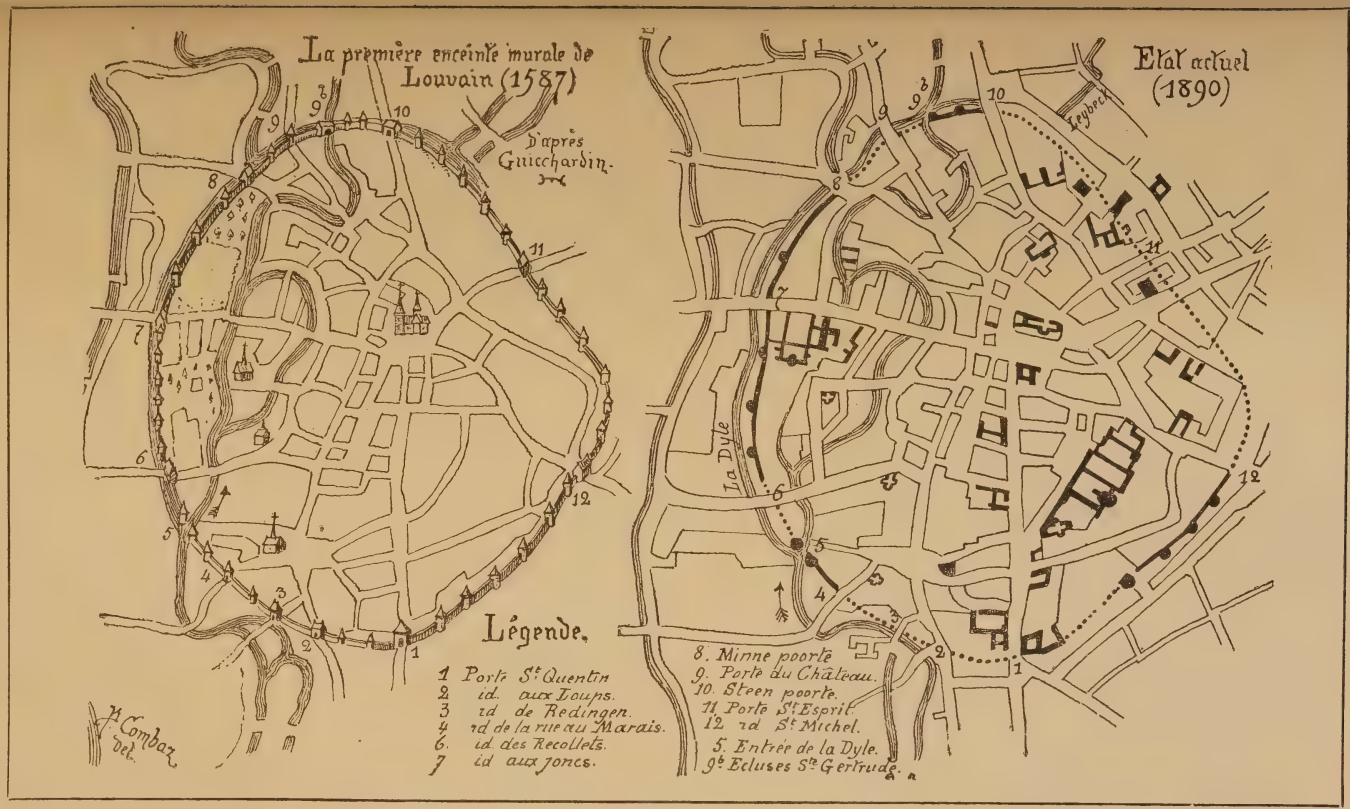


Pl. XIV. — Plans de la première enceinte murale de Louvain.

Contrairement à ce que l'on suppose généralement, les restes nombreux de fortifications que nous avons relevés à Bruxelles, ne sont pas les seuls témoins des guerres du XIIe siècle, restés debout.

Louvain, notamment, possède des spécimens aussi nombreux, mais malheureusement moins bien conservés que ceux de la capitale. On retrouve en effet les remparts d'une façon presque continue, sur les deux tiers de leur circuit, et ils présentent un bien vif intérêt, sans que l'on y rencontre des détails de construction aussi précis qu'à Bruxelles ; la raison en est que les remparts de Louvain sont restés comme clôtures à des propriétés, clôtures soumises à toutes les injures des saisons, tandis que les restes de l'enceinte de Bruxelles avaient été englobés dans les pâtés de maisons et soustraits à ces intempéries.

Une visite détaillée de cette enceinte mérite l'attention des archéologues ; elle n'a pas été faite jusqu'ici dans l'esprit qui nous guide, et nous voulons combler cette lacune.

***

Nous engageons donc le lecteur à nous suivre dans la promenade que nous allons entreprendre le long de ces vieux remparts, avec un guide sûr, causeur agréable et érudit : nous voulons parler de l'ouvrage intitulé : *Louvain monumental,* dû à la plume autorisée de M. Van Even, le savant archiviste de Louvain. (Pl. XIV).

La circonvallation de la ville était de forme circulaire, dit Monsieur Van Even [1] ; depuis la rue Redingen jusque derrière l'abbaye Sainte-Gertrude, les murs furent construits à ras de terre, les bras de la Dyle leur tenaient lieu de fossés [2] ; mais à partir de ce dernier endroit jusqu'à la *Porte aux Loups*, *rue des Moutons*, ils furent bâtis sur un remblai de terre, bordé par un large fossé, probablement celui des fortifications primitives en terre.

L'étendue de la ville en longueur était, depuis le jardin de Saint-

[1] *Louvain monumental*, p. 23.
[2] Nous avons examiné ce point ci-dessus, p. 339.

Sébastien, rue de Bruxelles, jusqu'à la place du Peuple, de 860 mètres, et, en largeur, depuis la *Haute Colline* jusqu'au Manège, de 810 mètres. L'enceinte avait un périmètre de 2,750 mètres, proportions considérables, eu égard à l'état des villes de cette époque.

Les murailles étaient construites en pierres calcaires, régulièrement taillées à l'extérieur. Elles étaient posées sur des arcades en pierres brutes, jointes par un ciment d'une dureté extraordinaire et avaient une épaisseur de 1m70. Le haut des murailles, garni de créneaux, était porté en encorbellement [1] par une suite de 413 arcades en plein cintre, qui servaient, en temps de guerre, d'abri aux soldats. Au milieu de chacune des arcades se trouvait une longue fente verticale, très étroite à l'extérieur et s'élargissant à l'intérieur. Ces ouvertures, appelées aujourd'hui meurtrières, étaient destinées à lancer des flèches.

D'espace en espace s'élevaient des tours crénelées de forme circulaire. Ces tours, au nombre de 31 [2], étaient également bâties en pierres de taille alternant parfois avec des chaînons de pierres ferrugineuses. Elles s'élevaient au-dessus des murailles comme autant de petites forteresses. Leur usage principal était de défendre l'accès des fossés et de donner les moyens de prendre en flanc les soldats qui voulaient assaillir les remparts ; c'est pour ce motif que l'architecte leur avait donné une saillie très considérable.

De même que les murailles, chaque tour était percée de trois meurtrières. Ces tours étaient couvertes de terrasses voûtées, par le motif que leur sommet devait recevoir, en cas d'attaque, un certain nombre d'hommes, ainsi que des machines [3], des provisions de pierres et d'autres projectiles.

Les escaliers qui y conduisaient étaient à vis et fort étroits [4].

Ces tours se trouvaient assez près les unes des autres pour que

[1] L'expression *en encorbellement* est de trop, car le haut des murailles était d'aplomb et sans saillie sur la partie inférieure.

[2] Si l'on peut se fier aux anciens plans, le nombre de ces tours était de 36.

[3] Des machines de petites dimensions, bien entendu, car les tours étaient fort étroites de plate-forme.

[4] Ces escaliers conduisaient de la rue du Rempart, fort élevée au-dessus du sol, au terre-plein des tours.

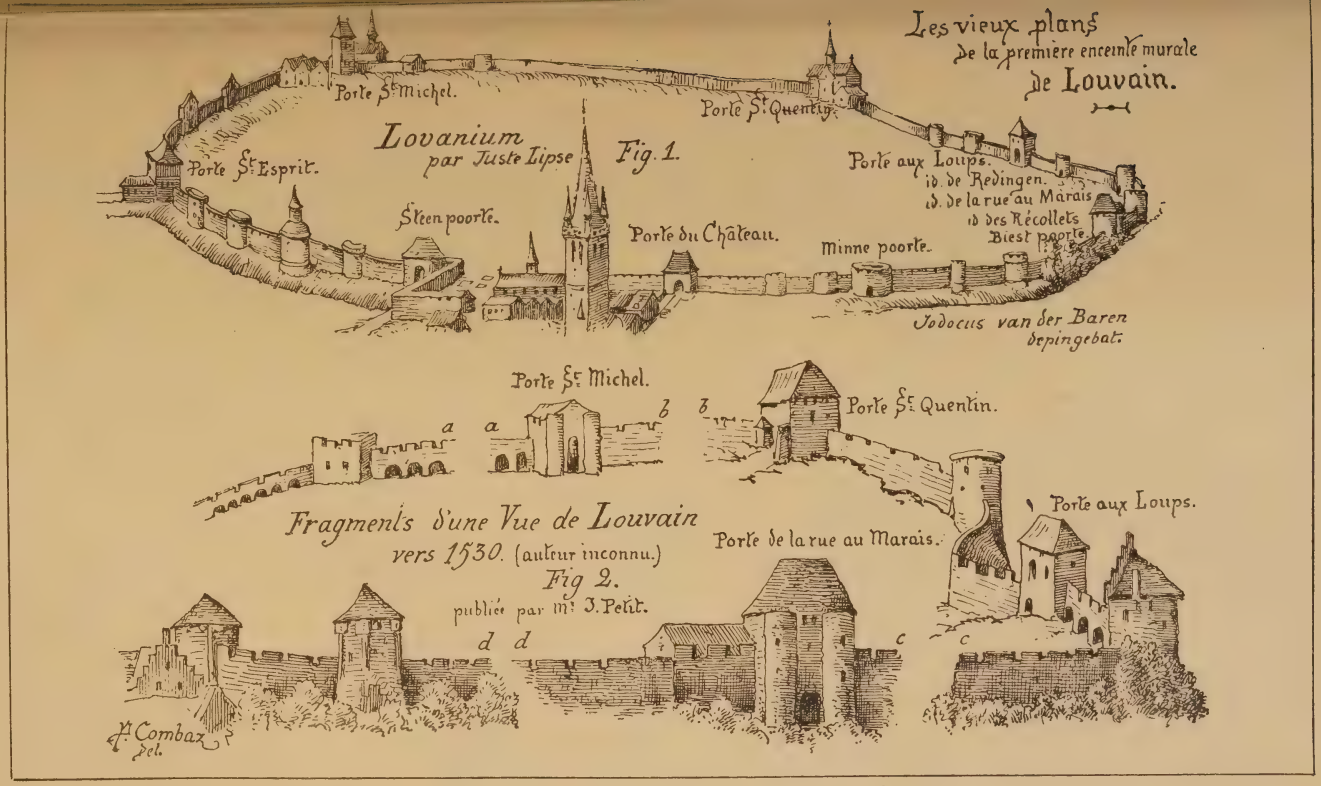


Pl. XV. — Vues anciennes des remparts de Louvain.

les soldats des deux donjons [1] voisins pussent lancer leurs traits sur toute la courtine ou muraille intermédiaire. Cette distance avait la portée d'une flèche ou d'une pierre lancée à la main, d'un lieu élevé.

Notre planche représentant une vue de Louvain au XVIe siècle (vue prise dans la rue du Canal actuelle) par Josse Van der Baren, reproduit très fidèlement les murailles et les tours de notre enceinte primitive, à partir de la porte *Het Steen* jusqu'à la rue actuelle du Manège. (Pl. XV).

L'enceinte de la ville était pourvue de onze portes [2] qui facilitaient les communications avec les faubourgs. Ces édifices étaient primitivement composés d'un donjon [3] carré du côté de la ville et rond du côté de la campagne. Ils étaient tous couronnés d'un toit très élevé, en tuiles et bordé de créneaux, fermés par une double porte en chêne garnie de ferrures et d'une énorme chaîne en fer, et contenaient, outre le logement du portier, un corps de garde pour les archers. L'étage présentait une pièce assez vaste et pouvait servir à divers usages. Toutes ces portes restèrent debout jusqu'au milieu du XVIIIe siècle [4]. »

***

On trouve des gravures et dessins représentant la première enceinte de Louvain dans un grand nombre d'ouvrages manuscrits et imprimés, parmi lesquels il faut citer les suivants :

1° Jacques de Deventer (1560-1570). Plans de villes, manuscrit n° 22090 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, dont 100 plans en cours de publication sous le titre : Atlas des villes de la Belgique au XVIe siècle, etc.

Le plan de Louvain a été publié dans le tome IV, page 92, avec texte par M. Van Even.

[1] Le terme de *donjon* est tout à fait impropre, les tours étaient des *réduits*, c'est-à-dire des points d'appui pour la défense ; le terme de donjon ne s'applique, pensons-nous, qu'au réduit des châteaux-forts.

[2] Ces portes étaient les suivantes : la Steenporte, les Porte Saint-Esprit, Saint-Michel, Saint-Quentin, la Porte aux Loups, les Portes de Redingen, de la rue aux Marais, des Récollets, la Porte aux Joncs, la Porte de Minnemœn et la Porte du Château.

[3] Voir précédemment la note relative à l'emploi du mot donjon.

[4] *Louvain monumental*, p. 23.

2° Guicchardin. *Description des Pays-Bas*. Anvers, 1567.

Le plan de Louvain a été reproduit dans les éditions successives de ce livre remarquable.

3° Braun. *Civitates orbis terrarum*, etc. Cologne, 1572.

Vue de la ville.

4° Josse Van der Baren a peint, en 1594, un tableau représentant Louvain au xvi^e siècle.

C'est la vue reproduite par M. Van Even dans son *Louvain monumental*, d'après la gravure de l'ouvrage de Juste-Lipse : « Lovanium id est oppidi et academiæ ejus descriptio. » Anvers, 1604, in-4°. (Pl. XV).

5° Une vue qui se trouve au Musée de l'Hôtel de ville de Louvain sous le n° 205. C'est une belle gravure intitulée : *Situation de la Ville de Louvain et siège y faict le 24 de juin de l'an 1635 par deux puissantes armées, l'v. Hollandoise et l'autre Francoise et quité le 4 de I de la même année*, et signée : « A. Pauli, *fecit aqua forti.* » (Don de M. Thonissen, Ministre d'Etat.)

6° Joannes Blaeu. *Novum ac magnum theatrum urbium Belgicæ regiæ*, 1649.

7° *Les délices des Pays-Bas*.

8° Le Roy. *Le grand théâtre profane du duché de Brabant* 1733. (Deux vues après la page 17.)

9° Gautier. Carte militaire de Bruxelles et de ses environs, 1810.

***

Prenons comme point de départ de notre excursion la porte Saint-Michel. La *porte Saint-Michel* ou *Hoelstrate poorte* était située dans la rue de Tirlemont actuelle, en face du Marché-aux-Grains, à hauteur de la maison n° 90 de cette rue.

Elle fut démolie en 1781.

De cette porte, l'enceinte se dirigeait presqu'en ligne droite par le fossé du Jardin Saint-Georges, aujourd'hui le Parc de la ville.

En pénétrant dans le Parc, on rencontre immédiatement sur la droite les restes de la muraille et une des tours. Voici ce que dit M. Van Even de ces restes curieux :

« La partie des murailles longeant la propriété de M. Libot

Pl. XVI. — Restes actuels de la première enceinte de Louvain.

tomba en vétusté au commencement du XVIIIe siècle. Le magistrat, voulant épargner à la ville une dépense considérable, accorda par résolution du 2 avril 1728, la propriété de cette partie des murailles et de la tour qui en dépendait, à M. Bernard, professeur de droit à l'université de Louvain, alors propriétaire de la maison de M. Libot, à condition de la faire restaurer à ses frais. Le professeur Bernard y fit construire un nouveau mur et fit restaurer la tour, qui existe encore aujourd'hui[1]. »

Ce renseignement suffit pour que nous ne nous arrêtions pas longtemps devant cette tour qui ne présente plus comme anciennes que les parties inférieures, et où l'on remarque tout d'abord des assises de grès ferrugineux alternant avec deux assises de calcaire blanc.

La base de la tour, qui était jadis fortement en talus, a été recoupée verticalement pour permettre l'établissement de l'allée de la promenade. (Pl. XVI.)

Dans le parement extérieur, on retrouve, comme à Bruxelles, trois créneaux ou meurtrières et sous l'un de ces créneaux une pierre datée *A° 1570*. C'est peut-être la date d'une restauration.

A l'intérieur, la tour avec sa voûte laisse voir les créneaux dont la disposition ressemble tout à fait à ceux de Bruxelles.

Le mur attenant à la tour vers la porte Saint-Michel est en briques modernes, mais repose sur la base du mur primitif.

Le mur et la tour sont aujourd'hui la propriété de M. le juge de Trooz et du comte et de la comtesse du Monceau de Bergendael.

***

A partir de cette tour, on retrouve, sur une grande longueur et sur une hauteur de 2 mètres environ, la courtine qui se prolonge jusqu'au delà d'une deuxième tour, démolie aujourd'hui, mais dont on reconnaît facilement l'emplacement.

Nous signalons ce fait que la partie inférieure du parement de la courtine possède un fruit ou inclinaison du 1/12 environ.

[1] *Louvain monumental*, p. 39.

C'est à cet endroit que commençait jadis la partie la plus importante des fortifications, celle qui, en 1860, vue du fond du fossé, offrait l'aspect imposant que M. Van Even nous donne dans le croquis, dessiné sur nature, qui figure dans son *Louvain monumental*, et qui nous montre une belle tour avec ses deux courtines adjacentes.

M. Victor Louckx, architecte, alors conducteur des travaux de la ville de Louvain, actuellement architecte de la ville de Malines, a fait la description suivante de cette portion de la première enceinte :

« Les fondations de ces murailles se composent de piliers dont les axes, distant l'un de l'autre de $5^{m}50$, ont une hauteur d'environ 2 mètres. Ces piliers taluent à leurs quatre côtés ; leurs bases ont une longueur, dans le sens de l'épaisseur de la construction, de $2^{m}40$, et une largeur de $1^{m}70$ ; au sommet, ces dimensions respectives se réduisent à 2 mètres et $1^{m}30$. Ils sont reliés entre eux par des voûtes en arc de cercle surbaissé de $0^{m}65$ de flèche et d'une épaisseur de $0^{m}95$ de face, unis avec les piliers à l'extérieur de l'enceinte. Le mur d'élévation présente à l'extérieur une face unie formant une retraite d'environ $0^{m}15$ sur les fondations ; à l'intérieur, il se compose d'arcades en plein cintre de 4 mètres de largeur sur 3 mètres de hauteur ; les piliers, de 1 mètre d'épaisseur, y sont élevés sur l'axe de ceux des fondations. L'épaisseur du mur est de $1^{m}70$ ; dans les arcades, elle n'est que de $0^{m}70$. Dans l'axe de chaque arcade et à la hauteur de 1 mètre de l'ancien sol, est établie une meurtrière de $1^{m}35$ de hauteur sur $0^{m}70$ de largeur, de forme évasée, l'ouverture extérieure a $0^{m}90$ de hauteur sur $0^{m}05$ de largeur.

« La tour a une largeur de 6 mètres, sa saillie est de $5^{m}65$.

« Cette partie de nos fortifications, ajoutait M. Van Even, n'a jamais subi de grandes restaurations et conserve par conséquent plus ou moins son caractère primitif. C'est pour cette raison que nous en donnons le dessin, afin de conserver aux générations futures un spécimen complet de la construction de notre enceinte du XII^e siècle. »

« On a démoli, dit encore le même savant, dans ces derniers temps, plusieurs parties de notre enceinte primitive. Nous espérons que celle du Jardin Saint-Georges trouvera grâce devant l'esprit

de l'époque. Ce qui tend à consolider notre espoir, c'est qu'elle appartient à la commune, tandis que les autres appartiennent à des particuliers. Ces vénérables débris ont, du reste, droit à toute la sollicitude de notre administration éclairée et patriotique. En effet, ils constituent la construction la plus ancienne que renferme notre ville ! »

De son côté, M. Charles Piot [1] écrivait déjà en 1839 : « Aujourd'hui nous voyons encore au Jardin Saint-Georges, par ci et par là, quelques vénérables restes de ces premières fortifications : on en voit encore une partie dans le jardin des Frères de la Charité, dans le voisinage de la Tour Jansénius et toute la partie comprise entre la rue des Récollets et la Laie est conservée, ainsi qu'une partie jusque près de la rue de Malines. En 1836 et 1837, la ville vient de faire démolir la partie qui se trouvait derrière la caserne des Dames-Blanches. Espérons que ce sera la dernière démolition ; espérons aussi que nos magistrats prendront plus de soin pour ce qui existe encore des vénérables restes de nos anciennes fortifications : le temps n'a déjà fait que trop, sans que la main de l'homme vienne encore détruire notre plus vieux monument. »

Malgré ces appels si éloquents et si pressants, la ville, ayant décidé, en 1872, la création d'un parc sur l'emplacement des jardins de Saint-Georges et de Saint-Donat, fit abattre d'abord toute la courtine de droite [2] et laissa subsister la tour, (Tour M, pl. XVI) que l'on isola de la courtine de gauche. Cette dernière courtine fut maintenue en partie ; toutefois, on perça les arcades de voûtes inférieures, afin que les promeneurs pussent passer dessous ! Ce travail nécessita de nouvelles fondations ; mais l'on s'y prit si maladroitement encore que, par suite de ces transformations insensées, le mur se lézarda, devint un danger réel et que l'on fut obligé de le démolir, en 1885.

Les espérances de MM. Piot et Van Even s'étaient réalisées, mais à rebours, grâce aux bons soins d'une administration communale dans laquelle les amis de l'art étaient loin d'avoir la prépondérance ! Nos regrets, quoique stériles, devant cet acte de vandalisme, sont d'autant plus vifs, que la conservation de ces

[1] *Histoire de Louvain*, pp. 88 et 89.

[2] Dans la description des fortifications, on suppose, conventionnellement, pour désigner la droite et la gauche, que l'observateur soit placé sur le rempart et regarde du côté de la campagne.

restes dans un parc public était chose si facile et que, dégagés entièrement de toute construction avoisinante, ces fragments de remparts eussent offert un spécimen excessivement intéressant, auquel des communications habilement ménagées, tant du côté intérieur qu'extérieur, auraient donné un aspect des plus pittoresques, associé à une grandeur architecturale qui manque complètement à l'amas de maçonnerie dégradée, resté seul debout.

On ne retrouve donc plus aujourd'hui que les maçonneries déchaussées de la tour dont nous donnons des croquis dans l'une de nos planches. Ces croquis montrent toute l'exactitude de la description faite par M. l'architecte Louckx, qui s'y rapporte littéralement. Du côté intérieur, on voit encore les deux arcades superposées, l'arcade inférieure, jadis noyée dans les terrassements du rempart primitif en terre, l'arcade supérieure, servant à la défense par le créneau percé au fond. Ce qui n'existe plus, c'est le parapet qui surmontait l'arcade, parapet crénelé destiné à la défense supérieure et principale de la muraille. Contre l'arcade unique se dresse le fragment de tour, également privé de son parapet. On y accédait par le petit escalier à vis, fort étroit, que signale M. Van Even et qui existe encore, mais qui est particulier à la tour dont nous nous occupons ; sur les autres parties de l'enceinte, là où les arcades ne présentent qu'un seul étage de voûtes, les communications devaient se faire par des escaliers latéraux.

Ce que nous devons signaler particulièrement dans cette tour, c'est d'abord la meurtrière évasée que l'on trouve sous la ligne des trois meurtrières verticales, communes à chaque tour (Créneau A). Cette meurtrière, que nous avons dessinée à grande échelle, ne devait exister rationnellement que sur cette partie de l'enceinte, la seule posée sur un rempart en terre d'une très grande élévation au-dessus du fossé. Son but était de donner aux défenseurs un champ de tir plus étendu, dans le sens horizontal aussi bien que dans le sens vertical, afin d'atteindre sûrement l'ennemi qui se serait introduit dans le fossé. En effet, cet assaillant se trouvait soustrait aux coups des défenseurs tirant par les meurtrières verticales placées au-dessus, et dont le fond n'était pas suffisamment incliné. Nous n'avons malheureusement pas pu pénétrer dans l'intérieur de la tour, celle-ci étant remplie de terre et close à demeure.

Nous nous sommes arrêtés également devant un détail, qui, si nos conjectures sont vraies, aurait son importance : il s'agit de la baie de porte, fermée par un remplissage, et qui se montre sur la face droite de la tour, contre l'angle de cette tour avec la courtine adjacente (planche XVI). Cette porte, dont le seuil se trouve à hauteur de la plate-forme intérieure du rempart, a ses deux jambages en pierres ferrugineuses et se termine par un linteau de forme triangulaire de la même pierre, que surmontent deux pierres calcaires inclinées, reposant sur les faces supérieures de ce linteau. Nous avons dessiné avec le plus grand soin la façade de cette issue, parce qu'elle semble comtemporaine de la construction primitive de l'enceinte.

D'après un renseignement fourni par M. Van Even, la petite porte en pierres de fer que l'on voit près de l'arcade à jour, contre la tour isolée du parc (c'est bien l'issue dont nous nous occupons), fut pratiquée par un nommé van 'tSestich, avec l'autorisation de la ville, à la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe siècle.

A notre avis, rien n'indique une construction d'une époque aussi récente, ni même une reprise en sous-œuvre : les joints horizontaux se continuent jusqu'aux jambages de la porte, sauf en un seul point, ces joints restent bien horizontaux, enfin le linteau triangulaire nous semble caractéristique de l'époque romane et de transition. N'eût-on pas, au XVIe ou au XVIIe siècle, remplacé ce linteau par une voûte ? Jusqu'à preuve du contraire, nous sommes tentés de voir là, une porte ou poterne de sortie, créée par les constructeurs primitifs, pour permettre de faire, en temps de siège, des retours offensifs contre l'ennemi. Si notre hypothèse est vraie, nous trouverions, dans l'enceinte de Louvain, un des rares spécimens de ces communications toutes militaires. L'observation de M. Van Even se rapporterait alors à une autre issue.

Le dessin de M. Louckx a été fait lorsque cette partie de l'enceinte avait déjà été dégradée, car les voûtes inférieures s'y montrent à nu, tandis que primitivement elles étaient enterrées, puisqu'elles servaient uniquement de fondations ; aussi croyons-nous devoir rétablir figurativement cette partie de l'enceinte telle qu'elle était au XIIe siècle. (Voir pl. XVI. Restauration).

***

L'enceinte se dirigeait ensuite à travers l'Athénée royal, vers *la porte Saint-Quentin*, que l'on appelait encore la *porte de la rue du Prévôt*.

Cette porte se trouvait rue de Namur et fut démolie en 1754.

On suppose que la chapelle contenant un grand Christ et qui est adossée au refuge de charité, rue de Namur, est un reste de la tour de droite de la porte.

Cette porte était, en effet, percée au centre d'un bâtiment carré, flanqué de deux tours. M. Van Even donne dans son ouvrage un dessin représentant la porte de la rue du Prévôt [1].

***

De la porte Saint-Quentin, les remparts se prolongeaient sur le versant rapide de la colline, et en ligne droite jusqu'à la Porte aux Loups. Ils traversaient les jardins de l'hospice actuel des Vieillards, ancien collège van Daele, mais il n'en reste plus aucune trace.

***

*La porte aux Loups* ou *Wolfs-poorte* est une de celles auxquelles on attribuait une ancienneté plus grande qu'à la première muraille de la ville. Boonen dit qu'elle figure dans un titre de 1149.

Cette porte se composait d'une seule grosse tour, ronde du côté de la campagne, carrée du côté intérieur de la ville et percée d'outre en outre pour livrer passage.

La façade extérieure était ornée d'une sculpture faite dans la pierre même de l'édifice, représentant deux loups affrontés, d'une facture tellement grossière, qu'elle accuse au moins le XIe siècle. Au-dessus de ces deux loups, se trouvait une statue de guerrier armé de pied en cap et portant la lance au poing.

Ces sculptures ont occupé nos historiens de toutes les époques :

M. Van Even émet l'opinion suivante : « Le loup est un animal qui joue un rôle important dans la mythologie scandinave. Le loup a pu être pour les habitants de nos contrées l'emblème de l'homme

[1] *Louvain monumental*, p. 20.

du Nord. Or, à l'endroit où s'éleva dans la suite la *Porte aux Loups* et qui est situé non loin du *Vetus Castellum, le château des Normands*, se trouvait peut-être primitivement un autel consacré à une divinité du Nord : Priape. Les Louvanistes, en faisant élever sur cet emplacement la *Porte aux Loups*, ont, peut-être, voulu laisser à leurs descendants un souvenir emblématique de la défaite des Normands, sur notre sol, en 892. (On célèbrera bientôt le millénaire de ce fait d'armes). Si cette supposition est exacte, le guerrier qui se trouvait jadis au-dessus des deux loups serait l'empereur Arnulf, portant la lance pour montrer qu'il avait mis fin aux ravages des Normands. »

La sculpture représentant les loups a été conservée et posée définitivement au siècle dernier, à la place où on la voit encore aujourd'hui, contre un des murs latéraux de la rue des Moutons, avec une inscription latine dont voici la traduction :

« Les loups provenant de la Porte aux Loups, jadis située près de cet endroit, furent placés comme monument historique dans ce mur, l'an du Seigneur 1781, lorsque deux ans auparavant le Sénat de la Commune en avait décrété la démolition. »

La *Porte aux Loups* avait donc été démolie en 1779.

M. Van Even donne une vue de la Porte aux Loups [1].

***

Les remparts adjacents à la *Porte aux Loups*, ainsi que la porte suivante, *la Porte de Redingen*, ont été démolis en 1770.

La porte de la ville était située dans la rue appelée autrefois *de Redingen*, par corruption *Regenmolen*, en face de la maison n° 15. Si l'on peut se fier au tableau de Van der Baren, la porte *de Redingen* n'était qu'une poterne traversant la tour placée en cet endroit ; elle porte le nom de *Porta Malaria* sur la gravure du tableau dans le *Lovanium* de Juste-Lipse.

Dans le jardin des Frères de la Charité, on retrouve des restes de la première enceinte longeant la Dyle. Les portions du mur ancien sont en grès ferrugineux, et nous avons remarqué l'emploi de ce grès pour un grand nombre des parties de l'enceinte, baignées par la rivière.

[1] *Louvain monumental*, p. 20.

Le pont actuel, à l'extrémité de la rue, semble avoir été construit avec les matériaux provenant de la démolition des remparts et peut-être, de la porte même *de Redingen*.

***

Un peu plus loin on rencontre l'emplacement de la porte suivante : *la Porte de la rue aux Marais*, démolie en 1769. On l'appelait aussi *Limminghen Poorte*.

La porte de la rue au Marais, dénommée *porta pratensis* dans le *Lovanium*, ne nous semble être, comme la précédente, qu'une simple poterne ; cela était rationnel, car les deux issues ne donnaient accès dans la campagne, qu'à des prairies marécageuses, comprises entre les bras de la Dyle ; c'est cette considération qui explique d'ailleurs la proximité des issues et leur nombre de deux, entre la *porte aux Loups* et la *porte des Récollets,* sur un parcours d'un peu plus de 400 mètres seulement.

***

La portion de l'enceinte, à droite de cette porte, traverse la Dyle à son entrée, en amont, dans la place. Les deux tours qui flanquaient cette entrée sont restées debout ; celle de gauche a pris, dans la suite des temps, le nom de *Tour Jansénius ;* l'autre à droite est connue aujourd'hui, sous celui de *Tour Juste-Lipse*, nom tout à fait moderne et dû au collège de ce nom, au fond du jardin duquel elle se trouve placée. Ces deux tours, autrefois réunies par un pont, défendaient l'entrée de la ville, par le cours d'eau.

La tour de *Jansénius* ne prit ce nom que postérieurement au XVII^e siècle, après avoir subi des réparations et même une reconstruction presque totale, tout au moins dans la partie supérieure ; sa base ancienne est seule conservée.

On voit en effet que c'est en vertu d'une autorisation du conseil communal, en date du 18 octobre 1618, que Jansénius fit construire, sur *le bastion des fortifications* [1], les deux étages en briques et le petit château y attenant [2]. C'est là, dit-on, qu'il écri-

[1] Expression impropre, car ce que l'on désigne ici sous le nom de bastion n'est qu'une tour dans le langage de la fortification.

[2] *Résolution du Conseil de* 1618, f° 315, v°. Archives de la ville de Louvain, citée par M. Van Even, dans *Louvain monumental*, note de la page 311.

vit son *Augustinus*, ouvrage qui fit tant de bruit dans le monde catholique et qui détermina la création de la secte, dite des *Jansénistes* (Pl. XVI).

En dehors de la partie inférieure de la Tour, nous ne retrouvons aucun détail archéologique à noter. La *tour Juste-Lipse,* quoique moins dégradée, puisque l'étage supérieur seul est moderne, n'offre cependant pas, non plus, à l'intérieur, de détails intéressants pour l'archéologue. Notons cependant, en passant, l'escalier qui mène à l'étage ; cet escalier est composé d'une partie inférieure en ligne droite, accolée à la tour, du côté intérieur et qui se transforme plus haut en escalier à vis.

Le pont, qui reliait, autrefois, les deux tours et sous lequel passait la Dyle, a été démoli. Une remarque à faire, c'est qu'aucun des plans, ni celui de Guicciardin, ni celui de Bleau, ne renseigne la *tour Jansénius,* tandis que la *tour Juste-Lipse* y est marquée (Pl. XIV).

C'est à son entrée en ville, que la Dyle se divise en deux bras : la rivière proprement dite qui traverse la cité, et le bras artificiel qui a été creusé, au XIIe siècle, pour servir de fossé aux remparts. Ce bras se prolonge depuis la *Tour Jansénius* jusque derrière les écluses de Sainte-Gertrude, en passant par la rue des Récollets, en longeant l'hôpital Saint-Pierre, où l'on rencontre encore, dans les jardins, des restes de tour et de courtines, en traversant ensuite la rue de Bruxelles, en baignant d'un bout à l'autre le jardin Saint-Sébastien, pour aboutir, enfin, après la traversée de la rue de Malines, aux écluses précitées.

Les fossés remplis d'eau de l'enceinte s'étendaient de part et d'autre des limites ci-dessus, d'un côté, depuis la Dyle, en amont, jusque près de la Porte aux Loups, de l'autre jusque près de la Porte Saint-Esprit, en se déversant sur leur route dans la Leye ou Leybeek, véritable bras de décharge de la Dyle.

Ce lit artificiel est devenu pour Louvain la vraie Dyle ; depuis que l'ancien lit de la rivière a été voûté au Marché-aux-Poissons, il alimente des moulins, des brasseries et d'autres établissements industriels.

A la jonction des deux bras et contre la *Tour Juste-Lipse,* se trouvent établies, du côté du fossé, des écluses fort anciennes et qui alimentent le bras artificiel.

L'aspect pittoresque que présentent les deux tours et ces écluses, vues des jardins du pensionnat des Filles de Marie, est bien fait pour attirer l'attention.

Il est probable que, dans un avenir plus ou moins éloigné, la Dyle sera voûtée sur tout son parcours à l'intérieur de l'enceinte du XIIe siècle.

Déjà nous avons vu supprimer la portion qui bordait le Marché-aux-Poissons et le bras ouest, qui traversait la rue de Bruxelles et l'hôpital Saint-Pierre. S'il devait en être ainsi, on pourrait, en laissant debout les deux tours, faire passer la rue entre elles et conserver pour la ville un monument d'une véritable valeur archéologique.

***

A partir de la *Tour Juste-Lipse,* les remparts se prolongaient vers la *Porte des Récollets*, située rue des Récollets, en face du jardin coté n° 22, près du second pont. Cette porte fut démolie en 1765.

***

Au delà de la rue des Récollets, l'enceinte se poursuivait jusqu'à la rue de Bruxelles, où l'on trouvait la *Porte aux Joncs* ou *Biest Poorte*.

La *Porte aux Joncs,* située à l'entrée du Jardin Saint-Sébastien, fut démolie seulement en 1819.

Depuis cette porte, l'enceinte longeait le bras artificiel de la Dyle par le Jardin Saint-Sébastien, où l'on retrouve encore des restes considérables et assez bien conservés. En entrant dans le jardin par la rue de Bruxelles, on remarque sur la droite : une courtine comprenant trois arcades inférieures, une tour découronnée reliée à une seconde tour, moins bien conservée, par une courtine de sept arcades, puis encore, au delà, une double série d'arcades, l'une en comprenant huit, l'autre trois vers l'extrémité du jardin.

Toute la partie des remparts entre la *Porte aux Joncs* et la porte de *Minnemoen* est donc pour ainsi dire restée debout, mais elle est fort dégradée.

Les deux tours du Jardin Saint-Sébastien se trouvent dans le jardin actuel de M. Bosquet, agent de la Banque Nationale à Louvain, à la Leye.

La belle *Porte aux Joncs,* qui était la prison de Louvain, servait pour ainsi dire d'entrée à ce jardin. C'est sans doute à sa destination et à l'épaisseur de ses murs que cette porte dut de rester debout jusqu'au siècle actuel. Après sa démolition, les prisonniers furent enfermés dans l'ancienne *Porte de Diest*, qui, à son tour, est tombée depuis, sous la pioche des démolisseurs.

***

*La Porte de Minnemoen* [1] ou *Minne Poorte*, située à l'autre extrémité du Jardin Saint-Sébastien, rue de la Leye, subit, au siècle dernier, le sort des autres portes de la première enceinte ; elle fut démolie en 1762. Elle se trouvait en travers de la rue des Brasseurs, au point où la Dyle se subdivisait de nouveau en deux bras.

Les remparts au delà de la porte, en suivant la Dyle par le jardin des Oratoriens dit *des Oratoires*, montrent encore quelques rares vestiges, mais, en 1888, on aurait encore pu voir ces murs en entier, flanqués d'une tour en assez bon état. Tout cela a été abattu pour fournir des matériaux de construction !

***

*La Porte du Château* ou *Borgt Poorte*, rue de Malines, fut abattue en 1796. Les remparts, des deux côtés de la porte, ne laissent non plus aucune trace, et il faut aller jusqu'aux écluses de l'ancienne abbaye de Sainte-Gertrude, pour retrouver des restes, de quelque valeur, des fortifications primitives. C'est en ce point que la Dyle, après sa traversée de la ville, rejoignait le bras artificiel, formant fossé, et continuait son parcours dans la campagne. Des dispositions particulières avaient été prises pour assurer la défense de ce point faible, en même temps que l'écoulement des eaux de la rivière à la suite des crues, mais il ne reste que fort peu de chose de tout ce dispositif, depuis que l'on a remblayé la Dyle jusqu'au Marché-aux-Poissons.

***

[1] Cette porte doit son nom à une des familles patriciennes de Louvain. Les Minnemoen étaient des magistrats dès le XIVe siècle, peut-être même avant. (Voir de Raadt, *Armorial brabançon.*)

Une branche de la Dyle, longeant le marché aux poissons, sortait autrefois de la place sous une arcade flanquée de deux tours et munie d'une écluse. Cette écluse servait de retenue et assurait l'alimentation des moulins situés en amont, dans la ville, et la décharge des eaux surabondantes.

La tour de gauche, l'arcade et l'écluse ont disparu ; la tour de droite seule a conservé son soubassement, mais la partie supérieure en briques a été reconstruite, au XVII^e siècle, au frais des Augustins.

Cette tour forme l'extrémité du couvent, et elle nous a paru assez intéressante pour fixer l'attention et être l'objet d'un croquis, d'autant plus que l'on retrouve, à la base de la construction, et sous l'amorce de l'ancienne arcade, une meurtrière située presque à fleur d'eau, qui permettait une surveillance des plus efficaces de la campagne, et d'où l'on parvenait à atteindre, par des coups rasants, les ennemis qui au moyen de barques, auraient tenté de pénétrer dans la ville en remontant le cours de la rivière. (Pl. XVI.)

M. Van Even donne une vignette de la sortie de la Dyle près des écluses de Sainte-Gertrude [1].

***

*La Steenporte* située rue du Canal, presque en face du Marché-aux-pommes-de-terre, fut démolie en 1778.

Entre les écluses de Sainte-Gertrude et la *Steenporte*, on remarque, dans un jardin contigu à la propriété de M. Edouard Remy, une portion de courtine assez étendue, ainsi qu'une tour des mieux conservées.

Dans la tour, on retrouve les trois meurtrières habituelles ; leur partie inférieure est à 4^m00 au-dessus du sol, et le jardin se trouve lui-même en contre-bas du sol de la tour. Nous trouvons là une nouvelle preuve que l'enceinte murale a été élevée sur un rempart en terre dont le niveau intérieur s'élevait dans la tour jusqu'à 3^m00 environ au-dessus du niveau actuel.

Le détail des créneaux est le même que celui de la *Tour Noire* de Bruxelles, mais dans l'intérieur de la tour on ne retrouve pas, à hauteur des naissances, le cordon saillant que l'on constate à cette *Tour Noire*.

[1] *Louvain monumental*, p. 20.

L'étage unique de la tour, formant le rez-de-chaussée, est voûté en calotte et la maçonnerie de la façade intérieure se termine par un cordon qui en marque évidemment la limite.

Le tour n'avait donc qu'un rez-de-chaussée voûté, au-dessus duquel se trouvait primitivement la plate-forme à découvert, munie de son parapet crénelé en pierre. Faute d'indications retrouvées sur place, nous croyons que l'on accédait à la plate-forme au moyen d'un escalier partant de la rue du rempart et appuyé latéralement à la courtine.

De part et d'autre de la tour, les courtines existent, celle de gauche se relie à la tour des écluses de Sainte-Gertrude et comprend six arcades ; sur celle de droite on en compte cinq.

Ces courtines, vues de l'extérieur, laissent apercevoir, comme au Jardin Saint-Donat, des voûtes inférieures dont les pieds-droits font une légère saillie sur le nu du mur qui sert de fermeture sous ces voûtes. C'est que, là encore, le profil des remparts a été modifié dans la suite des temps ; les voûtes inférieures étaient cachées sous les terrassements qui formaient talus jusqu'au fossé et c'est au-dessus de ce terrassement que s'élevait la muraille des courtines, alors plus élevée qu'elle ne l'est aujourd'hui de 3 mètres au moins et que ne dépassait peut-être pas, en hauteur, le crénelage de la tour.

***

L'enceinte suivait ensuite un tracé parallèle à la rue des Orphelins, jusqu'à l'impasse dit de *Ruisen hof;* elle se prolongeait par la rue du Manège, en englobant le couvent des Dames-Blanches jusqu'à la rue de Diest, où se trouvait la porte du Saint-Esprit.

Depuis longtemps, il ne reste plus de traces de ce rempart, car il avait été déjà l'objet d'une démolition partielle en 1626.

***

La *porte du Saint-Esprit* ou *d'Oppendorp poorte* était placée en travers de la rue de Diest actuelle, en face de la maison de Ryckman de Winghe ; sa démolition date de 1779.

L'enceinte, gravissant le versant de la colline, remontait enfin

en ligne droite jusqu'à la place du Peuple, où elle passait à la maison n° 6 et, traversant suivant un tracé courbe cette place et le Marché-aux-Grains à peu près en son milieu, allait rejoindre la *porte Saint-Michel*, notre point de départ dans cette excursion.

***

Dans le volume intitulé : *Documents iconographiques et typographiques de la Bibliothèque royale* (Bruxelles, Muquardt, 1877), M. Petit décrit une estampe datant de 1530 environ, et qui représente une vue de Louvain (Pl. XV).

La vue est prise de la tour dite *de Verloren Cost* appartenant à la seconde enceinte. Cette vue a donc quelque analogie avec celle de Hogenbergh, dans les *Civitates orbis terrarum* de Braun, mais elle est à très grande échelle. On y distingue la première enceinte ou enceinte intérieure et quelques portes, particulièrement la *Porte Saint-Michel,* la *Porte de la rue du Prévôt,* la *Porte aux Loups* et la *Porte de la rue au Marais*.

La gravure sur bois ne porte pas de date, mais M. Petit la croit antérieure à 1535, parce que la chapelle de Notre-Dame aux Fièvres, près de la *Porte Saint-Michel,* qui fut bâtie vers cette époque, n'y figure pas.

Dans la notice qui accompagne la gravure, M. Petit décrit les fortifications. En ce qui concerne la première enceinte, nous relevons quelques faits intéressants :

La *Hoelstraat poorte* ou *porte Saint-Michel* était surmontée d'une église dédiée à saint Michel, bâtie en 1165, ce qui la faisait passer pour une des sept merveilles de la ville, où

*De levenden gaen onder de dooden.*
*(Les vivants passent sous les morts.)*

La *porte aux Loups* fut surmontée de girouettes en 1360.

La *porte du Prévôt* était un bâtiment de forme semi-circulaire, avec deux escaliers pour monter aux remparts ; il avait été restauré au xv^e siècle. Les remparts intérieurs furent convertis en vignobles en 1432, et ces vignobles existaient encore au xvi^e siècle.

De cette porte à la *porte aux Loups,* le rempart se prolongeait en ligne droite [1].

[1] Cette assertion de M. Petit nous paraît en contradiction avec la gravure, où le

Nous venons de jeter un coup d'œil sur la première enceinte de Louvain et nous avons constaté l'existence de six tours en assez bon état, et de fragments de courtines, dont les restes permettent une reconstitution des types de la fortification à l'époque de transition dans notre pays. La grande analogie entre ces constructions et celles de la première enceinte murale de Bruxelles, même dans certains détails, montre bien que ces remparts appartiennent à la même époque.

Nous terminerons notre travail en faisant un vœu : c'est que la Société d'archéologie de Bruxelles appelle à bref délai, l'attention des particuliers possédant, à Bruxelles, à Louvain, à Nivelles ou ailleurs, des restes de nos constructions militaires du moyen âge, sur l'importance archéologique et historique de ces monuments. Ceux-ci deviennent, en effet, de jour en jour plus rares, parce que leurs propriétaires ne se rendent pas compte de leur valeur [1]. Peut-être est-il permis d'espérer que, grâce à cette démarche, les démolitions seront moins nombreuses dans la suite et que certains propriétaires feront des efforts louables pour empêcher les dégradations dues aux injures du temps et assurer, du moins, pour l'avenir, l'état de conservation où se trouvent aujourd'hui ces restes précieux de notre architecture militaire ancienne.

P. Combaz et Arm. de Behault de Dornon.

rempart présente une courbure, entre la tour la plus rapprochée de la porte aux Loups et cette même porte.

[1] Rien que pendant l'année 1889, à l'enceinte du XIIe siècle de Bruxelles, nous avons vu démolir encore deux portions de courtine, l'une, rue Royale, nº 46, pour l'établissement des bureaux de la Banque de Bruxelles, l'autre, rue du Gentilhomme, nº 21, où l'on a enlevé deux contreforts de la courtine adjacente à la vieille porte du Treurenberg, pour agrandir la cour de la maison.

LVCAE GASSELIO HELMONTANO
PICTORI

Salue omnes, Luca, ante alios carissime quondam,
Nec leuius proprio culte parente mihi.
Quippe mihi primus graphices datus auctor amandæ,
Dum pingis doctâ rura casasque manu.
Par arti probitasque tuæ, candorque, bonorum
Et quicquid mentes ducere amore potest.
Ergò fama tuæ virtutis, et artis in æuum
Viuat, vtroque mihi nomine amate senex.

Th. Galle excud. Dom. Lampsonius amico posuit.

Fig. 1. — Inscription du portrait de Luc Gassel gravé, par J. Wiericx.

# LUC GASSEL

## PEINTRE PAYSAGISTE DU XVI^e SIÈCLE.

Les dates de la naissance et du décès du peintre paysagiste *Luc Gassel* ou *van Gassel*, ne sont point exactement connues.

La ville de Helmond (Brabant septentrional [1]), où il est né [2], ne possède plus les registres des baptêmes des XVI^e et XVII^e siècles. Toutefois, le nom de Gassel se rencontre fréquemment dans les archives de cette ville, depuis le commencement du XV^e siècle jusqu'au XVIII^e.

Wautger van Gassel, homme d'armes *(man van wapen)*, figure dans une charte du 12 octobre 1416. Un acte du 24 décembre 1418 établit que Wautger van Gassel était âgé de 75 ans. Une pièce

[1] Un village de cette province porte le nom de Gassel.

[2] *Historisch-statistische beschrijving van het koningrijk Holland, door* SERVAAS DE GRAAF.

Pl. XVII. — Portrait de Luc Gassel, peintre paysagiste du XVIe siècle. Gravure de J. Wiericx, dans le recueil de J. Cock ; *Pictorum aliquot Germaniæ inferioris effigies*, nº 23.

intéressante du 7 décembre 1424 nous apprend que Marcel, fils de Wautger van Gassel, transporte la sergenterie *(vorsterie)* de Helmond à Jean de Berlaer, seigneur de Helmond et de Keerbergen. L'acte constate que le père avait déjà possédé ce bien [1].

Les Gassel étaient donc une ancienne et importante famille de Helmond, et il ne semble pas douteux que l'artiste qui fait l'objet de cette étude n'en fît partie.

Quoi qu'il en soit, aucun écrivain ne rapporte de particularités relatives à sa vie [2]. On ignore à la suite de quelles circonstances il vint habiter Bruxelles, mais tous les auteurs sont d'accord pour dire qu'il y est décédé à une date inconnue [3].

Le nom de Gassel ne figure pas dans le volume des archives de l'état-civil qui contient des extraits des pierres sépulcrales de l'église Saint-Géry, depuis 1406. Quant aux autres paroisses, elles n'ont de documents, pour les décès, qu'à partir de 1633.

Le portrait de Gassel, placé en tête de cette notice, porte l'inscription : VIXIT ET OBIIT BRUXELLIS, CIRCA AN 1560. Cette mention prouve qu'à une époque encore très rapprochée du peintre, il n'existait aucune donnée précise sur la date de sa mort.

***

Parmi les auteurs anciens, CHARLES VAN MANDER [4] est le seul, à notre connaissance, qui fasse mention de l'artiste. Il en parle avec éloge. « Lampsonius [5], dit M. Henri Hymans dans sa belle traduction du *Livre des peintres* de Van Mander, qui appréciait

[1] Ces renseignements m'ont été obligeamment donnés par M. TH. DE RAADT ; ils sont puisés dans KROM et SASSEN, *Oorkonden betreffende Helmond*.

[2] *Neues allgemeines Künstler Lexicon*, par D. G. K. NAGLER.

[3] *Bryan's dictionary of painters and engravers*. — BALKENA. *Biographie des peintres flamands et hollandais*.

[4] *Het Schilderboek*, Amsterdam, 1618.

[5] D. Lampsonius était surtout connu comme poète. Juste-Lipse le comptait parmi les illustrations de la Flandre. Ses principaux écrits sont : *Elogia in effigies pictorum celebrium Germaniæ inferioris*, 1572, en vers latins ; 2° *Vie de Lambert Lombard*, 1565.

L'Eglise de Saint-Quentin, à Hasselt, renferme un tableau de Lampsonius : *le Crucifiement* Cette œuvre a été peinte en 1576, ainsi que veut bien nous le dire M. le curé-doyen N. H. Rachels, pour 100 fl. de Brabant et a été restaurée par M. Bonnefoy, de Liège.

Gassel comme artiste et qui le respectait comme un père, lui avait donné le surnom de Sénèque. »

« On constate, ajoute M. Hymans, que, d'une manière générale, les peintres de notre pays ont une prédilection marquée pour le paysage ; que, tout au moins, ils ont été des maîtres dans ce genre, au rebours des Italiens qui nous disent habiles paysagistes et se qualifient, eux, de maîtres de l'art des figures. Un bon nombre de nos peintres reléguèrent à l'arrière-plan l'étude de la figure humaine où réside la plus haute puissance de l'art, pour se contenter d'en faire l'accessoire de leurs paysages. De ce nombre fut Luc de Helmond, qui habitait Bruxelles et y mourut. Il faisait de bons paysages à l'huile et à la détrempe, mais produisit peu. — C'était un homme aimable et un conteur intéressant. Il était, nous l'avons dit, fort lié avec Lampsonius, qui lui portait une vive affection et qui composa en son honneur le poème suivant, que je traduis du latin (1) :

Je te salue, Lucas, comme digne entre tous,
Toi que j'honore comme un père,
Toi qui m'as donné, à mes débuts,
Ce qui fit de moi l'amant de la peinture,
Lorsque ta main savante peint le paysage et la chaumière.
Ta conscience égale ton art et ton savoir,
Et tout ce qu'un cœur honnête peut inspirer.
Que de ta vertu et de ton art le renom s'étende,
Et vive à jamais,
O vieillard, qui m'est deux fois cher ! »

M. Herris, le savant expert du Musée de Bruxelles, a consacré, en 1864, une courte notice à Luc Gassel. Nous croyons utile d'en rappeler quelques passages : « Si l'heureuse idée de la création d'un musée national avait été comprise en Belgique, il y a trente ans, sans nul doute, nous serions aujourd'hui mieux renseignés sur l'histoire artistique de l'Ecole flamande de la peinture ; l'émulation s'en serait mêlée et d'autres découvertes seraient venues révéler les noms des artistes à qui nous devons cette série considérable d'objets d'art, et parmi lesquels aurait indubitablement figuré celui de Luc Gassel.

« De même que Henri de Bles, Joachim Patinier, Luc et

[1] Nous donnons le texte latin en tête de notre travail.

Martin Van Valckenbourg, Luc Gassel était l'un des premiers peintres de paysage proprement dit : avant lui et ceux que nous venons de citer, ce genre de peinture n'était introduit dans les œuvres de leurs devanciers pour ainsi dire qu'en guise d'accessoire. »

Les œuvres de Luc Gassel se font remarquer par un coloris distingué, très fin et harmonieux, et si parfois on y rencontre un peu de sécheresse, c'est que cette façon de faire était propre aux peintres du XVIe siècle.

« Il faut, dit M. A. WAUTERS [1], tenir compte, pour apprécier l'œuvre et le talent d'un maître, de l'époque où il a vécu. On doit, de plus, pour assurer son mérite, le comparer à ses contemporains qui ont parcouru la même carrière. »

***

Le cabinet des estampes de la Bibliothèque royale possède le portrait de Luc Gassel, dans quatre états différents [2]. L'un de ceux-ci — celui que nous avons reproduit — gravé par J. WIERICX, fait partie de la collection des portraits d'hommes célèbres décédés avant 1572. Il figure sous le nº 23, dans le recueil de J. COCK, *Pictorum aliquot Germaniæ inferioris effigies*.

BARTSCH [3] mentionne un portrait de Gassel où figure cette inscription : IMAGO (la lettre A est écrite en petit, en haut, entre les lettres M et G) LVCAE GASSELI — A. B. — IACOBO BINCO [4]. AD VIVAM — EFFIGIEM DELINEATA. HONOS. ALIT. ARTES [5] ; suit le monogramme et la date 1529. Gassel est représenté à mi-corps, vu de trois quarts, la tête tournée à gauche, sa barbe est courte, ses cheveux sont frisés et la tête est

[1] *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*. — *La famille Breughel*, t. I, IIe liv. p. 61.

[2] *Catalogue des frères Wierickx* ; Portraits — *Cat. Alvin*, nº 1910 ; I, II, III et 1910 copie.

[3] *Le Peintre graveur*.

[4] *De levens en werken der Hollandsche en Vlaamsche kunstschilders, beeldhouwers, graveurs en bouwmeesters, door* J. IMMERZEEL.

[5] Le portrait par BINCK représente Gassel beaucoup plus jeune que sur le portrait gravé par WIERICX. BINCK était, en 1546, le peintre de la cour de Christian de Danemark et il séjourna déjà dans ce pays avant cette époque. — Il mourut à Königsberg vers 1560.

couverte d'une barette, appelée improprement par Bartsch *un bonnet Mezetin*. Il porte un manteau de fourrure de dessous lequel sort sa main gauche, qui repose sur une pierre, et sur celle-ci on lit l'inscription citée plus haut.

Une copie de cette estampe, assez bien gravée en contre-partie, par un anonyme, porte la même inscription et le chiffre 1529. Le mot IMAGO est inscrit sans la faute. Une autre copie porte ce nom : *S. Kloeting, exc. del-f.*, et, sur une dernière copie, enfin, assez bien gravée aussi, en contre-partie, par J. B. V. Tienen, on lit au bas : HONOS. ALIT. ARTES : IMAGO — LVCAE — GASSELI. AB. JACOBO BINCO AD VIVAM EFFIGIEM DELINEATA, J. B. V. TIENEN

***

Les tableaux de Gassel sont rares[1]. Fiorillo[2] dit que, d'après Papillon[3], il aurait aussi gravé sur bois.

Il est à remarquer qu'on trouve dans toutes les productions de l'artiste des paysages montagneux avec figures et qu'il y a, à droite et à gauche de l'avant-plan, un ou deux arbres.

Voici la nomenclature des tableaux connus du maître :

1° *Musée de Vienne*[4]. — Paysage accidenté. A droite, au premier plan, sous un groupe d'arbres élevés, au feuillage touffu, sont assis Judas et Thamar qui reçoit de lui la bague ; à gauche, et un peu plus en arrière, un château entouré d'eau, communiquant avec la terre ferme à l'aide d'un pont-levis. Dans le fond, on voit des bâtiments, des rochers escarpés, un port et la mer. Une centaine de personnages sont disséminés sur le tableau.

1548, signé ; les lettres L. et G. entrelacées.

Hauteur, 79 centimètres ; largeur, 1m14 centimètres.

2° Paysage montagneux dont les plaines sont parsemées d'usines mues par des machines hydrauliques, et d'autres activées à bras d'hommes : des moulins, des forges, etc. Les ouvriers recueillent du minerai, forgent ou chargent des chariots.

[1] D. G. K. Nagler, *Die Monogrammisten.*
[2] *Geschichte der Künste.*
[3] *Vie des Peintres.*
[4] *Gemälde beschreibendes Verzeichniss, von* E. Engerth. — Wien, 1884, p. 152.

Pl. XVIII. — La fuite en Egypte. — Tableau de Luc Gassel, appartenant à l'auteur — larg. 0.90 c. — haut. 0.70 c.

Une des curiosités de ce tableau — peint en 1544 — est une scène qui représente un homme sortant d'un tunnel, poussant devant lui un wagonnet placé sur des rails ! Un ouvrier se dirige vers le tunnel portant sur ses épaules des tronçons de rails. Le poids doit être lourd, car il ploie sous la charge. Vers le milieu du tableau on voit un médecin ambulant, suivi de son aide, qui administre un vomitif à un ouvrier. Sur un rocher, à droite, perche un martin-pêcheur. Le second plan nous montre un château entouré d'eau, que M. Herris croit être celui de Tervueren. Un seigneur, accompagné d'une suite nombreuse, en sort, allant vers la plaine. A l'horizon, derrière le château, on aperçoit une grande ville. A gauche, dans une éclaircie des montagnes, la mer sillonnée de navires. Le tableau est rempli de personnages portant des costumes de différents pays.

L'œuvre, peinte sur bois, est signée du même monogramme que le tableau du Musée de Vienne, (hauteur, 54 centimètres ; largeur, 1m10 — appartient à M. l'avoué Bauwens, de Bruxelles, et provient de la famille du sculpteur Faid'herbe de Malines) [1].

3° La fuite en Egypte. Saint-Joseph, d'un geste de la main, montre à sa compagne un arbre contre lequel est placé, sous un toit en appentis, une idole qui se brise à l'approche des personnages ; à gauche de l'avant-plan un martin-pêcheur près d'une source jaillissant d'un rocher. Un piédestal architecturé laisse échapper l'eau qui s'écoule dans un bassin de pierre et, de là, dans le ruisseau. La route que vient de parcourir la sainte famille est bornée à sa droite par une hôtellerie, dont tous les détails sont rendus avec fidélité. Plus loin, se laisse voir un village dont les maisons sont, pour la plupart, couvertes de chaume. L'église montre une nef beaucoup plus basse que l'abside, qui paraît être ogivale et est précédée, à la façade principale, par un clocher recouvert d'une toiture conique effilée. Les maisons sont intéressantes au point de vue de l'architecture ancienne dans nos campagnes, particulièrement une ferme située sur la gauche qui présente une tour couronnée d'un hourd en bois faisant saillie sur les parements de ses murailles. Sur la place du village, les soldats

[1] Ce tableau figure depuis quelques mois au Musée Royal des tableaux anciens à Bruxelles.

envoyés par Hérode massacrent les enfants. Dans le champ, placé à proximité de la ferme dont il vient d'être question, des paysans fauchent le blé, tandis qu'un autre semble donner un renseignement à des soldats.

Derrière le village, un lac dans l'eau duquel viennent plonger les contreforts des montagnes qui ferment l'horizon. Une ville étage ses maisons, ses temples et ses fortifications entre les replis des roches. Un pont franchit un ravin escarpé et est précédé d'autres ouvrages fortifiés. Tout au fond, un château-fort. Au centre du tableau et au second plan, une troupe de soldats, à cheval, se dirige vers le village, le long d'une route bordée de constructions rurales. A quelque distance de celle-ci, un château, perché sur des roches escarpées, nous montre tous les détails de la fortification au déclin du moyen âge. Une poterne donne accès dans une avant-lice entourée de courtines crénelées et dominée par le donjon du château ainsi que par la poterne donnant accès à la lice ; elle est défendue par un ouvrage hourdé placé au-dessus du crénelage de la courtine formant l'enceinte du château. Cette courtine longe les rochers et est garnie de merlons et, à une certaine place, de hourds en bois qui se relient à deux tours fortifiées en pierre avec chemin de ronde et toitures coniques. Le corps de logis principal est situé entre ces tours et le donjon derrière lequel le peintre nous montre des toitures de tuiles rouges. Des ouvrages en bois font saillie tout autour et servent de dégagement aux pièces de l'habitation ; au devant du château, une sorte de pilori s'élève d'un terrain ensanglanté, marquant ainsi le passage des soldats envoyés par Hérode. Le fond du tableau se termine au centre et à droite par un paysage montagneux boisé. Bois : largeur, $0^{m}90$ centimètres ; hauteur, $0^{m}70$ centimètres.

Il porte le monogramme :

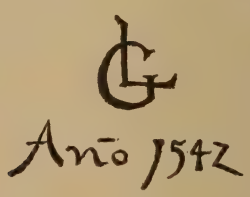


(Ce tableau appartient à l'auteur de cette notice et a été acheté, il y a quelques années, à la mortuaire du curé de Meire, près d'Alost).

4° Paysage montagneux avec ville, village, lac sillonné de bateaux, nombreux personnages, dont quelques-uns sont porteurs de bannières. — Au premier plan, le Christ et la Vierge, saint Jean guérissant des boîteux et des paralytiques. [1] — ANNO DOMINI 1538. — Signé (lettres L et G entrelacées). — Bois : hauteur, 0m49 ; largeur, 0m62. — (Appartient à M. Weber, consul d'Hawaï, à Hambourg.)

5° Paysage montagneux. Au premier plan, la fuite en Égypte. Ne porte ni date ni signature. — Bois : hauteur, 0m23 ; largeur, 0m18. — (Appartient à M. Charles Cavens, de Bruxelles.)

M. A.-J. Wauters a retrouvé, dit-il, caché sous des noms d'emprunt, des tableaux du maître : plusieurs au Musée de Naples, attribués à Breughel ; un dans la galerie de Lichtenstein, à Vienne, donné à Pierre Aartsen. Le même auteur [2] dit qu'il y a au Musée des Offices, à Florence, un tableau signé du monogramme de Gassel et que ce tableau passe pour un Henri de Bles. Dans une lettre que M. Ridolfi, le directeur du musée des Offices, nous écrit à ce sujet, il prétend que le monogramme n'existe pas et que l'œuvre est bien de H. de Bles.

Disons quelques mots concernant des tableaux qui ont été indûment attribués à Gassel.

1° On lit au n° 791 du catalogue de la galerie de Dresde (1880-1884) : Luc Gassel. — Apollon et Pan devant le tribunal de Midas. Le *Dictionnaire des peintres,* par Siret, cite aussi ce tableau. Le nouveau catalogue scientifique de la galerie de Dresde (1887), rédigé par son savant directeur, le professeur Dr K. Woermann, à propos du même tableau, n° 857, le mentionne comme étant de Gilles van Coninxlo. En effet :

*a)* Le monogramme de van Coninxlo figure sur le tableau, et ce monogramme est le même que celui qui se trouve sur un tableau de ce peintre, à la galerie de Lichtenstein, à Vienne ;

*b)* Une gravure de Nic. de Bruyn [3], contemporain de Gilles van Coninxlo, reproduit ce tableau ;

*c)* La facture de la peinture diffère essentiellement de celle de

[1] *La Peinture flamande.*
[2] *Études, recherches et notes sur l'Art flamand.*
[3] Cabinet des estampes de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

Gassel et enfin le monogramme n'est pas celui de ce dernier artiste.

2° Catalogue du Musée de Lille *(Legs* Alex. Laleux, 1873). Luc Gassel. — Paysage. — Diane et Actéon. — Or, ce tableau ne porte aucune des caractéristiques de la peinture de Gassel; par contre, il est signé du monogramme de Joachim Patinier.

***

Passons aux gravures. Le cabinet des estampes de la Bibliothèque royale de Bruxelles en possède quatre, publiées par Jérôme Cock : *Hieronymus in deserto* (saint Jérôme au désert); *Salve Antoni* (saint Antoine); *Abraham invitat angelos* (Abraham invite les anges à recevoir l'hospitalité), et, enfin, le *Baptême du Christ.* Les trois premières gravures portent le même monogramme que celui que l'on voit sur les tableaux.

Les personnages, même ceux placés à l'avant-plan, comme dans les peintures, n'appellent pas surtout le regard ; l'œil suit plutôt le curieux panorama qui se déroule au loin.

Les estampes que nous venons de citer se trouvent également à Paris, à la Bibliothèque Nationale, ainsi qu'une cinquième : *Deflet Niniven propheta Jonas* (Le prophète Jonas pleure Ninive).

S. De Schryver.

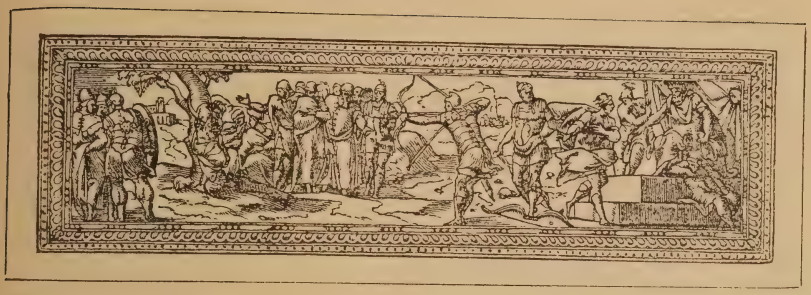

# DE L'IMPORTANCE

DES

# VOYAGES AU MOYEN AGE

Ce sera l'honneur de notre temps d'avoir fouillé le passé avec une patience infatigable, et de s'être laissé guider avant tout, dans ces recherches, par un sincère amour du vrai. La Renaissance ne nous a offert qu'une antiquité travestie par les idées et les préjugés en honneur sous Léon X et François Ier. Le XVIIe siècle a fait parader sur les tréteaux des Grecs et des Romains de pure convention, et dont les sentiments étaient encore plus défigurés que leurs têtes l'étaient par les grandes perruques dont ils étaient affublés. Le Romantisme à son tour a imaginé un moyen âge de carnaval. Il était réservé à notre époque de faire des reconstitutions archaïques se rapprochant de la réalité. Pour cela les artistes et les écrivains se sont appuyés sur les travaux des savants au lieu de s'abandonner uniquement à leur imagination. C'est pourquoi l'on voit aujourd'hui des tableaux d'histoire qui, à leurs autres mérites,

joignent celui d'une assez grande exactitude, et des récits historiques évoquant véritablement un écho des mœurs et des sentiments de nos pères.

Parmi les époques sur lesquelles le plus grand nombre d'écrivains se sont escrimés, il faut compter le moyen âge. C'était assez naturel, car il est le moins éloigné de nous et nous y tenons encore par bien des points. Et pourtant, lorsqu'on soulève un coin du voile qui recouvre ce passé, l'on est frappé du grand nombre d'idées fausses qui règnent encore sur lui.

Prenons un détail, assez important d'ailleurs. Parlons des voyages de nos ancêtres et voyons d'abord l'idée que la plupart des gens s'en font. Là dessus, comme sur bien d'autres choses, au lieu de faire une étude, même sommaire, chacun édifie son petit système d'après ses idées et quelque vague tradition, et voici le résultat auquel la plupart aboutissent : Il y a trois quarts de siècle, nos pères faisaient leur testament avant de se mettre en route pour Amsterdam ou Cologne. Lorsque quelqu'un se décidait à s'aventurer jusqu'à Paris, et s'il en revenait sain et sauf, il devenait un objet de curiosité pour tous les bourgeois de son quartier, et conservait souvent toute sa vie le surnom de Parisien. Nous découvrons dans quelques papiers de famille et dans ces vieilles histoires transmises de père en fils, qu'au siècle dernier, les routes pavées étaient l'exception et qu'il fallait alors huit jours pour traverser la France. De là, on tire immédiatement une conclusion qu'on croit rigoureuse, et l'on dit : Que devait-ce donc être au moyen âge, alors qu'il n'y avait pas de routes du tout, que les campagnes étaient infestées de brigands, qu'il n'y avait aucun service public de transport ! Alors, évidemment, un déplacement de Bruxelles à Vilvorde était une aussi grande affaire qu'aujourd'hui un voyage à Berlin. Eh bien ! Messieurs, permettez-moi de vous le dire, ce raisonnement est radicalement faux, et il suffit de parcourir quelques ouvrages du temps pour voir qu'il en était tout autrement. Au risque d'être accusé de paradoxe, nous affirmerons carrément ceci : C'est qu'au moyen âge et à l'époque de la Renaissance, on voyageait beaucoup plus que pendant les deux derniers siècles, et qu'il a fallu la locomotive pour que les déplacements devinssent plus fréquents qu'ils ne l'étaient alors. Nous ne craignons pas d'affirmer que tous ceux qui auront exa-

miné la question seront de notre avis, et si un grand nombre de personnes pensent autrement, cela prouve ce que nous disions tantôt, à savoir que les préjugés sur ce temps sont encore nombreux.

Ouvrons n'importe quel ouvrage du temps, et nous serons frappés des fréquentes mentions de voyages. Les romans, contes et fabliaux en sont pleins, et les documents authentiques en fourmillent. Lorsque l'on étudie ce qui a rapport aux constructions, on voit que beaucoup de monuments, surtout dans les campagnes, furent construits par des corporations nomades, composées d'un groupe de praticiens venant d'une même ville ou d'une même région, voyageant pour s'instruire et se perfectionner, et souvent on peut presque suivre leur itinéraire en voyant s'égrener le long d'un certain parcours une série d'édifices ayant entre eux un air de famille. C'est ainsi qu'on trouve en Flandre un grand nombre d'églises de village qui sont comme des diminutifs de Notre-Dame de Pamele d'Audenarde, ce qui paraît prouver qu'au XIIIe siècle, une semblable confrérie de bâtisseurs, ayant fait leur apprentissage pendant la construction de cette admirable église, firent une tournée dans toute la Flandre pour se faire la main. Nous voyons dans les comptes de la restauration du beffroi de Tournai, après l'incendie de 1391, que la maçonnerie de ce travail fut confiée à un entrepreneur de Louvain. Sous les ducs de Bourgogne, les plus belles œuvres d'art, exécutées à Dijon et plus loin encore, portent les noms d'artistes flamands. Les fonts baptismaux de Hal, coulés en bronze en 1424, sortent des ateliers d'un fondeur de Tournai, comme l'atteste l'inscription qu'ils portent. On pourrait multiplier ces exemples.

Nous voyons à chaque instant dans l'histoire que les seigneurs voyageaient énormément, et cela se comprend d'ailleurs. Comme ils n'habitaient pas les villes, ils ne pouvaient se réunir qu'au prix de déplacements constants. Quand on songe que beaucoup d'entre eux voyageaient avec nombre de dames d'honneur, écuyers, pages et damoiseaux, sans compter les serviteurs, que tout ce monde emportait une abondante garde-robe, costumes de chasse, costumes de banquet, armures de tournoi et robes de bal, qu'il était de mode alors d'emporter sa vaisselle et une partie de son mobilier, on peut se faire une idée du mouvement extraor-

dinaire qui régnait sur les chemins aux environs de la demeure d'un seigneur lorsque celui-ci donnait une fête. Eh bien ! il ne faut pas oublier qu'il y avait un seigneur dans chaque village, que les fiançailles, mariages, baptêmes, élévation d'un jeune homme au grade de chevalier et bien d'autres circonstances encore étaient l'occasion de fêtes auxquelles étaient conviés un grand nombre de gentilshommes venant parfois de très loin, que beaucoup de ces seigneurs avaient de nombreuses familles, et l'on peut, sans trop s'aventurer, dire que les nobles de cette époque étaient souvent par voies et par chemins.

Si, de l'aristocratie, nous passons à la classe moyenne, nous remarquons d'abord ceci. Le commerce de gros ne se faisait que par les foires périodiques. Pas de bourses, mais des marchés en plein air où chacun arrivait avec toute sa marchandise sur des chariots et véhicules de toutes formes, ou sur le dos de mules, chevaux et baudets. Le commerce de détail ne pouvait se faire dans chaque ville que pour les produits de la ville elle-même. Celui qui voulait avoir un produit d'une autre localité devait donc, bon gré mal gré, s'y rendre. Rappelons aussi que la poste n'existait pas ; donc, nul moyen de faire connaître une nouvelle à quelqu'un, qu'en y allant soi-même ou en envoyant un messager. Et nous nous permettons d'insister un peu sur ce point. Même en tenant compte de la moins grande densité de la population et du moindre mouvement d'affaires, songeons à la quantité d'allées et venues nécessaires pour remplacer la vingtième partie seulement des affaires innombrables que nous traitons aujourd'hui par correspondance. Tout commerçant faisant quelques affaires de gros était en route une bonne partie de l'année.

Voyons aussi ce qui se passait dans la classe des lettrés. Occupons nous des clercs, alors les plus nombreux parmi les savants, et prenons, si vous le voulez bien, l'une ou l'autre vie de saint ou de personnage célèbre par son savoir et sa piété. Les trois quarts du temps nous y voyons ceci. Né dans tel village, il étudia d'abord dans tel monastère (à dix lieues de chez lui), nommé ensuite prieur dans tel autre (vingt lieues plus loin), il fit un voyage à Rome, fut envoyé par le Saint Père en Allemagne ou en Norvège, puis enfin fut nommé évêque à cent cinquante lieues de son village natal. Les hagiographes vous diront que les biographies

de ce genre ne sont point rares. Nous voyons aussi que les gens qui voulaient approfondir une science, après avoir suivi les cours de l'université la plus rapprochée de chez eux, allaient étudier à Paris, à Montpellier, à Bologne, à Nuremberg, à Louvain ; puis, leurs études terminées, lorsqu'ils acquéraient une certaine réputation, c'était une nouvelle occasion de voyages, car les rois et les grands seigneurs d'alors les faisaient venir à leur cour et leur offraient une large hospitalité pour s'éclairer de leurs lumières et jouir, eux et leurs convives, des charmes d'une conversation savante.

Il en était de même des artistes, dans la biographie desquels nous trouvons également d'incessantes pérégrinations. Bien différents en cela de ceux de nos jours, car si nous lisons un article biographique quelconque sur un artiste de notre siècle, neuf fois sur dix nous y trouverons une mention dans le genre de celle-ci : « Tout entier à son art, on le voyait peu au dehors, et depuis plus de trente ans son existence si bien remplie s'écoula toute entière dans son atelier de l'avenue de... connu de tous les amateurs. » Peut-être, entre parenthèses, faut-il chercher là une des causes de la médiocrité qui envahit l'art de nos jours, et cette réclusion, qui est devenue en quelque sorte professionnelle, est-elle un des motifs de la décoloration progressive de l'imagination chez beaucoup d'artistes. Mais ne sortons pas de notre sujet.

Quant aux trouvères et aux troubadours, on sait qu'ils passaient leur vie à voyager de château en château pour faire entendre leurs chants.

En somme, nous voyons que la seule classe qui vécut sédentaire était celle des laboureurs et des petits artisans. Or, il faut reconnaître que, sous ce rapport, les mœurs de cette classe n'ont guère changé.

Les pèlerinages étaient aussi une cause de fréquents et lointains voyages, à cette époque de foi ardente.

Il y a encore une remarque à faire et qui vient à l'appui de notre thèse. Voyons, d'après les manuscrits, l'histoire du costume, et nous remarquerons qu'il se transforme, progressivement et simultanément, dans toutes les provinces d'un grand pays comme la France, et, sauf quelques détails particuliers à certaines régions, les modes sont à peu près les mêmes en Champagne qu'en

Guyenne, en Dauphiné qu'en Normandie. Nous voyons même alors comme aujourd'hui les modes de Paris arriver assez rapidement jusque en Écosse ou au fond de l'Allemagne. Comment cela eût-il été possible sans de fréquents déplacements ?

Jetons maintenant un coup d'œil sur les miniatures et remarquons d'abord quelle immense variété de moyens de locomotion. Chariots, voitures, carrioles de tous genres et de toutes dimensions, charrettes à chiens, chaises à porteurs, litières portées par des mules, revêtent mille formes différentes, sont garnies de trente-six façons variées selon qu'elles doivent traverser des montagnes ou des marais, des rivières ou des gorges, selon qu'elles doivent fournir un parcours de quelques heures ou un voyage de plusieurs semaines. Les harnachements des mules et des chevaux présentent une variété auprès de laquelle ceux de nos jours semblent n'offrir qu'une pauvre uniformité.

Si, des moyens de transport, nous portons nos regards sur le costume des voyageurs, nous remarquons d'aussi grandes différences et une entente minutieuse des nécessités du voyage. Quelle variété de manteaux, capes, surtouts, pèlerines, chaperons, quelle variété même dans la façon de porter le même vêtement selon qu'il pleut ou qu'il fait du soleil, qu'on doit lutter contre le vent ou contre la neige. C'est au point qu'il faut une grande habitude pour reconnaître le même vêtement à voir les formes différentes que chaque voyageur lui donnait. Examinons les chaussures, et là encore, nous trouvons une infinie quantité de patins, galoches de cuir ou de bois, bottes, guêtres, houseaux, que l'on changeait selon qu'on avait à traverser des prairies, des broussailles ou des terres sablonneuses. Ah ! si les routes étaient négligées, l'équipement était bien loin de l'être, et nous pouvons affirmer sans crainte qu'un marchand du XIIIe siècle, après une journée de voyage à travers la pluie et le vent par des chemins impossibles, arrivait au logis avec la peau et les vêtements de dessous en meilleur état qu'un de ses descendants d'aujourd'hui qui a subi une averse de deux heures dans les rues pavées de Bruxelles en Brabant. Ils riraient bien, nos ancêtres, s'ils nous voyaient nous promener à la campagne ayant aux pieds les mêmes bottines que nous portions la veille pour assister à un dîner, s'ils savaient que bien des gens à leur aise n'ont qu'une espèce de

chaussures pour tous les temps et pour toutes les saisons, et s'ils rencontraient un de nos citadins pataugeant dans la boue avec des souliers vernis.

Mais, me direz-vous, comment pouvez-vous admettre qu'on soit tombé d'un tel raffinement à une simplicité presque indigente ? Eh ! Messieurs, est-ce donc la seule fois qu'on ait constaté un temps d'arrêt ou même un mouvement de recul dans la marche de l'humanité ? Qu'aurait dit, je vous prie, un propriétaire gallo-romain du IVe siècle, ayant une riche villa décorée de statues et de mosaïques, un triclinium aux lambris dorés et des bains de marbre, s'il était revenu en Gaule deux siècles plus tard, et s'il eut vu un puissant chef franc, peut-être plus riche que lui, vivre pêle-mêle avec ses soldats et ses serviteurs dans un bâtiment informe couvert de chaume, buvant et mangeant dans des écuelles de terre, sur des tables à peines rabotées, tandis que les poules venaient picorer les miettes tombées sur la terre battue qui servait de parquet ? Le temps avait marché pourtant mais, dans l'intervalle, l'invasion des Barbares avait passé, balayant les arts et la civilisation romaine. Qu'eût dit un magistrat du dernier siècle, habitué à vivre dans de petits appartements coquettement drapés de tentures, entouré de jolies porcelaines posées sur des étagères sculptées, marchant sur de moëlleux tapis, s'il avait pu voir un intérieur de bourgeois aisés vers l'an de grâce 1815 ? Une salle aux murs presque nus, quelques chaises de paille, en acajou, c'est vrai, mais au dessin d'une simplicité plus que monacale ; plus de bibelots, plus de tapis, mais un parquet tout uni et, bien souvent, des carreaux rouges ou un plancher de bois blanc. L'horloge du temps ne s'était pourtant pas arrêtée, mais il y avait eu la Révolution française et les guerres de l'Empire, qui avaient fait table rase des gracieuses productions du siècle de la Pompadour.

Or, entre le moyen âge et le XVIIe siècle, s'il n'y a pas eu de carnage comparable à l'invasion des Goths ou aux batailles de Napoléon, il y a eu un mouvement d'idées, un bouleversement dans les mœurs qui changea la face du monde tout autant que ces grands événements. La Réforme religieuse d'une part, d'autre part la Renaissance des arts et des sciences de l'antiquité modifièrent profondément toutes choses. Voyons en quoi ces change-

ments influencèrent les mœurs de nos aïeux par rapport aux voyages.

D'abord, le pouvoir central s'étant affermi partout, les grands seigneurs cessant d'être rois et magistrats sur leurs terres, et n'y étant plus retenus par leur grandeur, préfèrent venir habiter les villes pendant la plus grande partie de l'année. Ils y font construire de somptueux hôtels, et c'est là désormais qu'ils donnent des fêtes à leurs voisins. Donc, plus de ces nombreux cortèges convergeant vers l'un ou l'autre château, mais simplement des courses en carrosse d'une rue de la ville à l'autre.

Dans le monde savant, au lieu de quelques rares esprits parcourant le monde pour aller cueillir dans vingt écoles différentes une parcelle à la fois de cette science à laquelle ils avaient tout sacrifié, chacun put faire assez facilement quelques études superficielles, grâce à l'établissement, dans toutes les villes, de collèges de quelque importance où, selon des méthodes faciles et d'après un programme uniforme, on distribuait une dose moyenne de science à un grand nombre d'intelligences, moyennes aussi. Pour l'enseignement des arts, partout des académies où tous ceux qui le voulaient pouvaient apprendre en deux ou trois ans à construire un monument selon les formules de Vitruve ou à modeler un buste rappelant à peu près les productions de la décadence romaine. Par conséquent, à quoi bon se déplacer puisque chacun trouvait à la ville voisine à s'approvisionner de science ou d'art comme on s'approvisionnait de drap ou de fil à coudre ?

La façon de faire le commerce avait changé aussi du tout au tout. D'abord, les négociants traitaient leurs affaires par correspondance, et l'on voyait des gens faire des fortunes énormes sans quitter leur comptoir. Il s'établit des bourses où l'on fit de grandes affaires sur simples échantillons. Dans les villes s'installèrent des bazars où l'on vendait toutes sortes d'articles, des provenances les plus variées. Là encore, donc, non suppression, mais diminution notable des déplacements nécessaires.

Ainsi, toutes les classes de la société prirent ces habitudes casanières que nos pères ont si bien connues, et les mille accessoires de voyage qu'on employait auparavant avec tant de discernement, tombèrent petit à petit en désuétude.

C'est ainsi, Messieurs, que les mœurs ont changé. Si, du côté

des voyages, il semble y avoir eu un recul dans la civilisation, il serait puéril de nier que, sous d'autres rapports, il y avait eu des progrès. Il en a, d'ailleurs, toujours été de même, et il y a eu rarement de grands progrès dans une branche, sans qu'on ait eu d'autre part, à constater quelque décadence. A travers toutes ces vicissitudes, l'humanité n'en poursuit pas moins son évolution, mais, il est bon quelquefois, de jeter les yeux en arrière, car c'est dans le passé que l'on puise les plus précieux matériaux pour l'avenir.

E. Michel.

# QUATORZE LETTRES INÉDITES

DE

# GRÉTRY

## CONSERVÉES AU MUSÉE GRÉTRY, A LIÈGE

Monsieur J. Th. Radoux, membre de l'Académie royale de Belgique, le savant directeur du Conservatoire royal de musique de Liège, à l'initiative duquel on doit la création d'un Musée Grétry, dans la ville natale du compositeur, est parvenu à y réunir, en moins de six ans, environ cent objets ayant rapport à l'auteur de *Richard Cœur-de-Lion* [1].

Parmi ceux-ci, nous citerons : *un manuscrit,* écrit entièrement de sa main, chapitre XXX, 3e volume, intitulé : *Le malheur de l'homme est de n'avoir que des demi-passions,* 14 pages de 0m 19 sur 0m 23 (cet article, était, sans nul doute, destiné à son ouvrage : *De la Vérité,* en 3 volumes) ; — une collection très intéressante de portraits ; — une fort jolie *miniature sur ivoire,* par un artiste inconnu, représentant Grétry à l'âge de dix-huit ans (don de M. Terme) ; — une collection d'ouvrages concernant Grétry ; —

[1] Le nom du donateur figure sur chaque objet.

une *médaille*, frappée en 1842, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Grétry, à Liège ; — une *tabatière*, en argent, ornée des attributs de la musique, ayant appartenu à Grétry ; — une *mèche de ses cheveux* (don de son neveu Flamand-Grétry) ; — une *partition manuscrite et autographe* de l'opéra « le Prisonnier anglais » ; — dix partitions d'orchestre, de Grétry (don du Gouvernement belge) ; — un dossier très curieux, contenant une correspondance de Grétry avec Madame Desbordes-Valmore ; — nombre d'autres lettres de Grétry, etc., etc.

Emettons le vœu que les possesseurs d'objets se rapportant à Grétry, voudront bien seconder M. Radoux, dans l'œuvre patriotique qu'il a entreprise, en les offrant au *Musée Grétry*.

* * *

Les correspondances des hommes d'élite, comme le fait fort judicieusement remarquer M. Charles Piot [1], les font connaître dans l'intimité. C'est à ce titre que nous reproduisons, *in-extenso*, quelques-unes des lettres dont il a été question plus haut et qui sont inédites, à l'exception de fragments des nos 4e, 7e, et 14e [2].

N° 1 [3].

GRÉTRY, membre de l'Institut national,
au Ministre de la Justice.

Citoyen Ministre,

Les artistes musiciens me sollicitent de faire imprimer une méthode sur l'art d'improviser en musique, que je viens d'achever, et ayant pour titre : *L'harmonie musicale réduite à son principe*.

[1] *Quelques lettres de la correspondance de Grétry avec Vitzthumb*. Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 2e série, tome XL, nos 9 et 10, 1875.

[2] *Grétry*, par VERHULST. Liège, 1842. — *Grétry, sa vie et ses œuvres*, par MICHEL BRENET, ouvrage couronné par la classe des Beaux-Arts, dans sa séance du 25 octobre 1883.

[3] Don d'un anonyme, de Paris.

L'imprimerie de la République possédant seule d'excellents caractères de musique, j'ose vous supplier de m'autoriser à y faire imprimer (à mes frais), ce petit ouvrage, qui pourra contenir quatre à cinq feuilles in-8°.

Salut et respect,

GRÉTRY,

Boulevard des Italiens, n° 340.

Paris, 25 nivôse an X.

***

Le ministre C. Abrial, écrivit en marge, au-dessus de sa signature, le mot : accordé.

N° 2 [1].

Monsieur,

Il y a longtemps que j'aurais dû vous remercier de la lettre que Mgr le duc de Choiseul a eu la bonté d'écrire au prince de Liège ; j'en attends des nouvelles et j'espère qu'elles seront bonnes. Madame la comtesse de Chabot m'a fait l'honneur de m'écrire, à son retour de Fontainebleau, pour s'informer de ma santé. Elle m'a dit deux mots de votre part pour le voyage de la Rochegion. Vous jugerez de moi, Monsieur, à votre retour à Paris, et si je vous conviens tel que ma santé me permettra d'être, je serai bien à votre service. Je ne vous écris jamais, Monsieur le comte, sans vous demander une chose ou l'autre ; c'est encore où j'en suis aujourd'hui.

Je voudrais bien savoir, Monsieur, à qui il faut que je dédie la musique de ma parade qui va paraître dans huit ou dix jours. Je ne connais personne qui en soit plus digne que vous, et je me charge de le prouver dans ma lettre dédicatoire. On dit que la musique de cette pièce est immortelle. Jugez, Monsieur, que si elle paraît sous l'auspice du nom de Rohan Chabot, ma parade sera une espèce de Père Éternel, qui aura été de tout temps. Je m'aperçois cependant que je sors de mon diapason. Rohan peut-

[1] Don d'un anonyme. Paris.

être très ancien, et ma pièce très moderne. Si vous daignez m'accorder ce que je vous demande, Monsieur, je vous prie de me dire, en me répondant, si vous voulez que je fasse mettre d'autre titre que Monsieur le comte de Rohan Chabot. Je vous prie aussi de me refuser sans façon, si vous en avez des raisons, telle que celle d'éviter une foule d'auteurs importuns, qui cherchent sans doute à vous dédier leurs ouvrages.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

GRÉTRY.

*P. S.* — Il me reste de mon incommodité une petite toux, et de la faiblesse qui diminue chaque jour.

Paris, ce vendredi 27 octobre 1769.

N° 3 [1].

Il y a longtemps, mon cher cousin, que je désire un coin de terre pour savoir où reposer ma tête ; je l'ai enfin, et j'ai le bonheur d'être le sacristain d'un grand homme. Mais je ne fais pas un pas dans Paris, qu'on ne me dise :

— Ayez des armes, des chiens, vous êtes fort isolé.

J'avoue même, que si l'hiver, lorsque mon crachement de sang me survient, je ne pouvais me transporter à mon ermitage, je n'en jouirais qu'imparfaitement.

Vous pourriez donc, vous, mon bon ami, et votre aimable associé, qui a trop d'esprit pour ne pas s'intéresser à un bon artiste, me tirer de toute espèce d'inquiétude sur ma vie. J'ai deux morceaux de terre, en face de chez moi, que je vous donnerais ; le maçon du lieu, honnête homme, à ce que tout le monde m'assure, demande dix mille francs pour bâtir deux maisons de vignerons qui sont presque louées d'avance. Ledoux, l'architecte, veut en faire les plans pour qu'elles soient jolies, sans en augmenter le prix ; le maçon s'oblige de faire toutes les avances et de livrer les

[1] Don de Mme la marquise de Péralta.

deux maisonnettes où il ne manquera pas même la crémaillière, en lui payant un douzième par mois, pendant un an, qu'il donne pour payer le tout. Si, pendant un an, quatre cent cinquante livres par mois pour chacun de vous deux, n'étaient, comme je le présume, qu'un objet de peu d'importance, mon bon ami, si, sans abuser de votre amitié, vous pouviez me rendre ce service, vous assureriez ma tranquillité, que je vous devrais, avec reconnaissance, le reste de ma vie. Je vous embrasse.

GRÉTRY.

Paris, 7 vendémiaire an VII.

* * *

Voici, enfin, onze lettres autographes de Grétry, adressées à

Monsieur DUMONT,

notaire imp[l]

à Liège

dép[t] de l'Ourthe.

N° 4.

J'ai vu avec plaisir, Monsieur et cher compatriote, le duo liégeois que vous avez eu la bonté de m'envoyer. La composition en est excellente; c'est bien le chant qui convient aux paroles, et la partition est claire et nette, sans affectation ni superfluité. Recevez mes sincères remercîments, que j'irai vous faire *ad hominem*, si j'ai le bonheur de retourner encore une fois dans ma chère patrie, qui est à jamais gravée dans mon cœur. J'ai l'honneur de vous saluer et de vous remercier.

GRÉTRY.

Paris, premier février 1810.

N° 5.

J'ai reçu, mon cher compatriote, la partition liégeoise que vous avez eu la bonté de me communiquer et qui est précédée d'une lettre infiniment trop flatteuse pour moi. Notre jargon liégeois est naturellement un peu burlesque; et vous avez eu de la peine, j'en suis sûr, à varier vos motifs, l'espèce de fugue n° est originale, et cadre très bien avec les paroles.

Recevez, je vous prie, mes remercîments, et assurez bien Messieurs Henkart, Bassenge et Fabry, que mon esprit et mon cœur sont sans cesse au milieu d'eux.

J'ai l'honneur de vous saluer fraternellement et de toute mon âme.

GRÉTRY.

*P. S.* Je vous remercie de m'avoir procuré la connaissance de M^lle^ Keppenne, qui est très aimable. Dites, je vous prie, à mon ami Bassenge, que le prince-primat vient de nommer mon neveu de l'Académie de Francfort, avec 600 ^ll^ de pension, qui augmentera. C'est l'ami Bassenge qui me l'a apporté de Liège à l'âge de cinq ou six ans.

* * *

M. Henkart, dont il est question dans cette lettre, avait fait une cantate que M. Dumont avait mise en musique pour l'inauguration de la Place Grétry. M. Bassenge, aîné, fit des couplets sur l'air du vaudeville de la *Fausse magie*.

M. Fabry était bourgmestre de Liège.

N° 6.

Mon cher compatriote,

Je viens de recevoir trois fois la *Gazette de Liège*, c'est vous ou M. Henkart qui me les envoyez, je n'en doute pas ; et pour

augmenter ma reconnaissance envers vous deux, vous gardez l'anonyme.

Ce n'est que depuis peu de jours, Monsieur et cher compatriote, que je sais que vous avez fait les démarches auprès des autorités de Liège pour faire réussir le projet de la place qui porte mon nom, et qui rend ma mémoire impérissable dans la ville où je suis né, et où je voudrais qu'un jour mon cœur fut transporté.

C'est par quelques Liégeois, qui sont venus à Paris et qui ont appris à M. Colette, mon voisin et mon ami, que vous, M. Dumont (que j'espère à l'avenir j'appellerai mon ami), que c'est vous, dis-je, à qui je dois le tendre hommage qu'on daigne me rendre dans ma patrie. Ils disent même que non content des peines attachées aux sollicitations nécessaires dans toute affaire, vous poussez la générosité jusqu'à vous charger d'une partie des frais indispensables du monument. Faites-moi connaître, je vous prie, mon cher compatriote, les obligations que je vous dois, mon cœur et mon amitié pour vous les réclament. J'ai encore parcouru hier votre partition d'opéra liégeois; je ne puis vous payer ma dette qu'en applaudissant. Lorsque j'eus l'honneur de vous répondre à ce sujet, je crus parler à un confrère, un professeur en musique ; vous êtes digne de l'être, mais vous faites plus, vous vous occupez de ma gloire et vous ranimez ma vieillesse.

Le 11 février prochain, j'aurai septante ans ; que ne puis-je diminuer le nombre de mes années, pour aller vous embrasser. Il me reste au moins l'espoir de vous connaître un jour personnellement et de vous voir à Paris. Recevez je vous prie, en attendant, l'hommage de ma sincère reconnaissance, que je vous voue pour toute ma vie.

GRÉTRY.

Paris, 6 décembre 1810.

N° 7.

Vous ne cessez, mon cher ami, de vous occuper de moi; j'en suis touché jusqu'aux larmes. Votre cantate, que je reçois, est excellente, et cent fois au-dessus de ce que je puis mériter. Vous voulez que j'aille à Liège pour le 11 février ; oh mon ami! je puis

vous dire que je ne supporterais pas, ni le voyage, ni la cérémonie, qui me touche de trop près. Chaque fois que je m'expose au froid, je crache le sang; voilà où 55 opéras sortis de ma pauvre tête m'ont réduits le jour de saint André. Une dame musicienne a voulu me caresser un peu à votre manière. Après le concert, j'ai craché le sang et j'en ai été malade huit jours; non, dans ma bonne ville, au milieu de vous, j'étoufferais de joie et vous ne voulez pas que je meure encore, de quelque manière que ce fût. Adieu, mon digne ami, remerciez M. Andrieu et tous les Messieurs qui voudront bien prendre part à ma fête.

Je vous embrasse de toute mon âme.

GRÉTRY.

Paris, 27 décembre 1810.

*P. S.* Quand j'aurai reçu le procès-verbal, je remercierai M. le préfet et M. le maire.

N° 8.

Je dois vous faire part, mon cher et digne ami, que je viens de recevoir une lettre de M. le maire, à laquelle est joint l'arrêté du Conseil municipal. Je vous dois (bons amis) l'immortalité, et je ne puis reconnaître vos bontés que par des vœux pour votre bonheur. Je me plais à montrer votre cantate aux compositeurs de Paris; ils enragent en lisant notre patois, qu'ils ne peuvent lire, et ils sont étonnés qu'un notaire soit aussi bon musicien : *tous les notaires de Paris*, disent-ils, *ne savent pas deux notes*.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

GRÉTRY.

Paris, 6 janvier 1811.

N° 9.

Je reçois de votre part, mon cher confrère, un jambon qui est plus gros qu'une partition en trois actes. Si ma santé revient comme ci-devant, j'en goûterai en songeant à vous et à la douce amitié que vous me portez.

J'espère bien aller encore une fois dans ma bonne ville, mais pas dans cette circonstance ; je viens d'avoir d'ailleurs des accès de fièvre qui m'ont cruellement fatigué. Vous, Mlle Kepenne, M. Henkart, causez tous mes regrets.

Vous êtes sans doute de votre société l'Émulation : dites-moi donc si mon neveu est nommé associé. On l'a induit en erreur en lui disant qu'il serait nommé avant que ses fables parussent ; le jeune homme a marché trop vite; mais je serais mortifié, très mortifié que ce fût un motif d'exclusion. Parlez-moi à cœur ouvert sur ce point.

Adieu, cher ami, je vous embrasse bien tendrement.

GRÉTRY.

Paris, 1er avril 1811.

N° 10.

Je viens vous tourmenter, mon cher confrère en Apollon. Voulez-vous avoir la bonté de m'envoyer mon extrait baptistère, bien dûment légalisé par M. le préfet; enfin, ce qu'il faut, vous le savez mieux que moi!

J'ai été baptisé à *Notre-Dame-aux-Fonts, proche Saint-Lambert, le 11 février 1741;* je suis vieux, comme vous voyez; priez M. Bassenge de vous remettre les frais, que je lui rendrai à son retour à Paris. L'amitié que vous avez la bonté de me témoigner sans cesse me fait peut-être abuser des sentiments que j'ai le bonheur de vous inspirer ; mais cette pièce m'est nécessaire dans ce moment, et je m'adresse à vous comme à mon ami, que j'embrasse de toute mon âme.

GRÉTRY.

Paris, 17 avril 1811.

*P. S.* Ma santé commence à se raffermir; le beau temps fera le reste, je l'espère.

N° 11.

Mon cher compatriote et cher ami, j'ai reçu une lettre de M. Henkart qui me dit que j'ai dû recevoir de vous de la musique ; sans doute celle que vous avez eu la bonté de faire sur son hymne, digne de la plume de Jean-Baptiste Rousseau.

Je n'en ai pas de nouvelles, cher ami, je ne l'ai pas reçue cette musique et je désire la connaître. C'est un des plus chers témoignages de l'amitié de mes deux bons amis, que j'aime pour la vie. Informez-vous donc, et faites-la moi parvenir par la première occasion.

Je vous embrasse de toute mon âme.

GRÉTRY.

A l'Ermitage, 2 septembre 1811.

Dans huit jours je serai de retour à Paris.

N° 12.

Point de nouvelles du courrier, mon cher ami. Je vous envoie un mot par M. de Fossoul. Je vous remercie d'avoir si bien réussi dans l'affaire de mon neveu ; il est en campagne, il vous remerciera lui-même à son retour.

Vous voulez des nouvelles de ma santé ; eh bien, j'ai vomi le sang fort joliment il y a un mois ; je suis encore faible ; mais je ne puis mourir de cette maladie, qui est aussi vieille que moi, elle a commencé à Liège, sur le Pont des Arches, et j'avais alors quinze ou seize ans ; elle date de loin, comme vous voyez.

Je vous embrasse mille fois.

GRÉTRY.

Paris, le 14 septembre 1811.

N° 13.

Je reçois enfin, cher ami, votre cantate, que vous m'annoncez depuis si longtemps ; c'est, j'imagine, la première copie qui aura restée égarée. Elle restera plus longtemps, croyez-moi, dans les archives de ma famille ; elle attestera à mes neveux vos talents et votre rare amitié pour moi. Je vous remercie des peines que vous a donné mon neveu. M. Rouvroy me mande qu'il engagera sa société d'annoncer à mon neveu sa réception ; je ne crois pas qu'il puisse la remercier avant cette annonce officielle.

Remerciez, je vous prie, M. Rouvroy : il m'avait écrit le premier, mais sa lettre est restée à l'ermitage, c'est pourquoi je ne lui ai pas répondu. Je vais me délecter avec votre cantate, que je ferai voir aux compositeurs de Paris, pour leur prouver qu'il y a dans mon pays des notaires amateurs de musique, quoiqu'il n'y en ait pas ici.

Je vous embrasse cent fois de tout mon cœur.

GRÉTRY.

Paris, 20 septembre 1811.

M. Rouvroy, dont parle la lettre, est l'auteur d'un chant sur l'air du quatuor de Lucile : « Où peut-on être mieux, etc. »

N° 14.

Je suis toujours Liégeois par le cœur, mon cher ami ; voulez-vous bien avoir la bonté de m'inscrire pour un louis dans la collecte que l'on fait pour nos malheureux houilleurs ? Priez Mme Bassenge de vous remettre cette somme, que je restituerai à son mari, lors de son arrivée à Paris.

Il paraît ici un dictionnaire des musiciens ; j'ai vu avec plaisir que le célèbre *Dumont*, dont on conserve la messe, était né près de Liège. Si vous êtes son parent, mon ami, vous tenez de la famille. Je vous embrasse tendrement, et de tout mon cœur.

GRÉTRY.

Paris, 10 mars 1812.

Cette série de lettres est suivie de l'intéressante missive suivante :

Paris, le 24 septembre 1813.

Monsieur,

Nous vous annonçons la mort de notre très cher oncle, Monsieur Grétry. Il est décédé ce matin, à onze heures, avec toute la sérénité d'un sage. Nous perdons un tendre père, jugez de notre douleur.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,

Vos tout dévoués, les neveux
et nièces de Monsieur Grétry.

La lettre porte l'adresse suivante :

A Monsieur,

Monsieur Dumont, notaire
à Liège.

(très pressé.)

***

Les lettres n° 4 à 14, ainsi que celle qui fait part du décès de Grétry, sont réunies dans une élégante reliure en basane verte, avec inscriptions dorées sur plat. L'intérieur porte un *ex-libris* de M. A. de Witte, de Liège (1880).

Le nom du généreux donateur : M. Antonin Terme, actuellement directeur au « *Musée de Lyon* », y figure.

S. De Schryver.

Bruxelles, le 8 juin 1891.

LE

# TUMULUS BELGO-ROMAIN

## de Lennick-Saint-Quentin [1].

---

Le but de cette note est de consigner ici, avec certains détails, une découverte archéologique intéressante qui a eu lieu il y a quelques années à Lennick-Saint-Quentin.

Un vaste tumulus se voyait, autrefois, sur le territoire de cette commune, en un champ situé près de l'église. Il portait, sur un titre de propriété de 1840, le nom caractéristique de *Tuytberg* ou *Doodtberg, Montagne de la mort* ou *du mort*, ou encore *Montagne mortuaire*.

Légende :
A. Emplacement du bûcher.
B. Station.
C. Maison De Becker.
DDD. Périmètre probable du tumulus.

Actuellement il n'en reste plus rien, car il a été entièrement transformé en briques !

Les vieilles gens disent qu'en 1809 le tertre était encore gazonné et aussi élevé que la voûte de l'église, soit 12 à 15 mètres environ.

[1] A 1.500 m. de la voie romaine de Bavai à Assche.

En 1859-1860, on y a fait des travaux de déblaiement, et on a emprunté au tumulus l'argile nécessaire à la fabrication de près d'un million de briques pour la restauration de l'église. Le tertre, ainsi diminué, a pu être mis en culture, et la charrue en a poursuivi le nivellement durant de longues années.

La butte ne s'élevait donc plus qu'à 1 m. 50 au-dessus des champs voisins, lorsqu'au mois d'avril 1887, elle fut rasée complètement et les terres furent employées à confectionner, à pied d'œuvre, les briques destinées à la construction de la gare du chemin de fer vicinal de Bruxelles à Enghien [1].

En exécutant ce travail, on a mis au jour une sorte de grossier pavé, de 17 mètres de long sur 2 mètres de large, constitué d'informes moellons, de différente nature [2], et de nombreux fragments de tuiles à rebords, le tout engagé dans une terre noire mélangée de charbons de bois.

COUPE DU TUMULUS

*A* Terre rapportée formant le tumulus.
*B* Ancien sol cultivé.
*C* Moellons, débris calcinés, os, etc.
*D* Limon en place.

On a recueilli sur ce pavement, qui occupait à peu près le niveau du sol ancien, beaucoup d'ossements d'animaux (bœuf et porc) ; un tesson de vase très commun, à deux petites anses ; d'autres fragments informes de poteries grossières ; un morceau de bronze fondu, du poids de 200 grammes ; la moitié d'un fer à cheval qui dénote un sabot de petite dimension [3] ; une hache en silex poli, longue de 12 cent. et large, au tranchant, de 6 cent. 2 mill.; des blocs de calcaire partiellement ou totalement calcinés ; un morceau de minerai de fer très pesant, et un tesson de verre. Lors de ma visite, j'ai recueilli moi-même, sur l'emplace-

[1] Outre la gare de Lennick-Saint-Quentin, toutes les constructions qui se trouvent le long de cette ligne ont été élevées avec les briques du tumulus.

[2] On a reconnu parmi ces moellons : le calcaire carbonifère, le grès panisélien, le calcaire fossilifère laekénien ou wemmélien, l'arkose de Lembecq, le poudingue diestien, le schiste silurien et un morceau de ciment romain.

[3] Des fers absolument semblables se voient dans les collections d'objets romains du Musée de Trèves.

ment du tumulus, un fragment d'une poterie jaunâtre assez fine, évidemment romaine et décorée de lignes ondulées [1].

C'est M. G. Velge, ingénieur et bourgmestre de Lennick-Saint-Quentin, qui m'a fourni, avec une obligeance et un désintéressement auxquels je ne saurais assez rendre hommage, tous les renseignements qu'il avait recueillis, pour ainsi dire, jour par jour, au moment des travaux.

Son opinion est qu'on a d'abord fait un pavement de pierres grossières sur lequel on a construit et allumé un vaste bûcher [2] dont les cendres se retrouvent avec les pierres ; cette opération a été suivie, comme de coutume, d'un repas, puis on a élevé un tertre sur le tout.

M. G. Velge a observé encore, à 2 ou 3 mètres de l'extrémité du pavement, dans la direction de la place, une accumulation de terre végétale de couleur sombre, ayant 2 m. 50 environ de largeur sur 1 m. 52 de profondeur, indiquant un ancien fossé comblé. Il a trouvé dans ces ramblais, à 1 m. 12 de la surface, un fer à cheval complet, semblable au premier, et plus bas, à la base du dépôt et reposant sur le limon en place, un fragment de tuile à rebords.

Il a constaté un peu plus tard, dans la cave de la station et par conséquent du côté opposé, l'existence d'un ravinement à peu près longitudinal aux voies.

Enfin, il a cru remarquer également dans les fondations de la nouvelle maison du sieur De Becker, les traces d'un fossé de 13 mètres de long se dirigeant vers le mur du cimetière.

Ces ravinements semblent résulter des emprunts de terre qui ont été faits pour élever le tumulus.

***

En l'absence de tout indice de caveau funéraire, ne pourrait-on point émettre ici l'hypothèse d'un tumulus purement honorifique ?

M. G. Velge est un géologue distingué, partant plus à même

[1] Ces objets se trouvent chez M. G. Velge.

[2] Il est certain que pour calciner des blocs de 3 à 4 kilos, comme ceux que M. G. Velge a rencontrés, il fallait un feu large et violent.

que quiconque d'interpréter convenablement une coupe de terrain. L'hypothèse d'un tertre recouvrant simplement la place du bûcher, alors que les ossements calcinés du défunt auraient été recueillis et déposés en un autre endroit, hypothèse basée sur une observation minutieuse des circonstances de la découverte, est d'autant plus admissible que le fait ne serait pas isolé, car M. Schuermans a observé la chose à plusieurs reprises au cours de ses fouilles [1].

Quoi qu'il en soit, nous devons nous estimer heureux de posséder des renseignements précis sur une découverte intéressante qui, sans les soins de M. G. Velge, aurait sans doute passé inaperçue.

Bruxelles, 2 décembre 1890.

B^on^ Alfred de Loë.

[1] « Deux des Dry-tommen, une des Twee-tommen, ont déjà révélé un premier mode de tertre ayant pour unique destination *ou de couvrir la place où fut le bûcher* ou de rehausser par leur présence l'importance du tumulus contenant la sépulture, comme si l'on avait voulu, par plusieurs amoncellements, donner la monnaie d'un plus grand.....

Il se pourrait aussi que des tumulus eussent été élevés en l'honneur d'un personnage dont le corps n'aurait pas été retrouvé *ou dont les cendres auraient été transportées ou recueillies en un autre endroit* : tels sont les tertres élevés en l'honneur d'Hector, de Deïphobe, de Drusus, d'Alexandre Sévère, etc., monuments sur lesquels, *tout vides qu'ils étaient, on observait les solennités des funérailles appelées « imaginaires »*. (H. Schuermans. *Exploration de quelques tumulus de la Hesbaye*, dans le Bullet. des Comm. roy. d'Art et d'Archéol.)

# LES TOMBEAUX

## DE RR. PP. JÉSUITES

### découverts sous la cour de l'ancien Palais de Justice de Bruxelles

(RUE DE RUYSBROECK)

Monsieur de Brandner a attiré l'attention de la Société d'Archéologie de Bruxelles, sur certains souterrains qui existent au-dessous de la cour de l'ancien Palais de Justice de Bruxelles, et qui renferment des sépultures présentant de l'intérêt.

Au mois de novembre 1889, une commission fut nommée pour procéder à des fouilles ; elle était composée de MM. P. Combaz, de Munck, de Brandner, P. Saintenoy et E. Van der Smissen, membres. Cette commission se mit immédiatement à l'œuvre et eut l'honneur de vous faire, par l'organe de M. de Brandner, son rapporteur, une première communication dans votre séance du 4 mars 1890.

Les fouilles n'étaient pas entièrement terminées à ce moment, et il était nécessaire d'attendre, avant de vous présenter un rapport complet ; c'est de ce soin que je m'acquitte aujourd'hui.

Lorsque, pénétrant dans la cour du Palais, par l'entrée située

rue de Ruysbroeck, on se dirige vers l'angle nord-ouest, c'est-à-dire vers celui qui est le plus voisin du péristyle donnant sur la place Gendebien, on passe au-dessus du dépôt mortuaire qui fait l'objet de ce rapport. On a accès dans les caveaux par les souterrains du Palais, en suivant des couloirs étroits et obscurs, situés à des niveaux différents et recoupés de distance en distance par des réservoirs remplis d'eau qui en rendent l'accès assez dangereux, si l'on n'a pas soin de se munir de moyens d'éclairage.

Ces réservoirs remplis d'une eau claire et limpide, provenant des sources du Ruysbroeck, servent-ils encore aujourd'hui à quelque chose ?

Nous laissons à d'autres de nos confrères le soin d'éclaircir ce point, qui est en dehors de la question que nous traitons maintenant, mais il est permis de pencher pour la négative, eu égard à la présence des matières organiques en décomposition, que doit nécessairement leur fournir le voisinage du cimetière.

Les Jésuites arrivèrent à Bruxelles sous le gouvernement du prince de Parme, en 1586, et leur premier établissement était situé rue Terarken ; mais ils n'y restèrent pas longtemps, car dès l'année suivante (1587), on les voit acheter une maison adossée au Sablon.

En 1589, ils font l'acquisition de la maison de Grimberghe, avec jardin, cour et étang, située rue de Ruysbroeck, entre la rue du Demi-Bonnier (rue de la Paille) et l'enceinte (du côté de la rue d'Or), et bientôt de nouvelles acquisitions agrandissent leur domaine du côté intérieur de la ville.

En 1604, ils achètent le refuge de Cambrai, où ils établissent un collège qui prospéra pendant longtemps. Mais il leur manquait une église ; des donations particulières en firent les frais et, la même année (1604), les archiducs Albert et Isabelle posèrent la première pierre de l'édifice.

« Cette construction, dit M. Wauters, rencontra de grandes difficultés parce que le terrain était humide et qu'il fallut abattre quatorze maisons. »

« En 1608, les travaux sont interrompus à cause des malheurs des temps et l'on construit provisoirement une chapelle domestique dédiée à la Vierge, et dont la consécration a lieu en 1609. Cette chapelle était située rue de Ruysbroeck.

« En 1614, on reprit les travaux de l'église, mais, à plusieurs reprises, les fonds manquèrent de nouveau et l'église terminée en 1626, ne fut consacrée qu'en 1627.

« L'architecte en était J. Francart.

« La tour ne fut élevée qu'une trentaine d'années après. « Comme à l'endroit où l'on voulait élever sa base, se trouvaient les réservoirs d'eau de source appartenant à la ville, il fallut aux religieux une permission commune. »

Celle-ci leur fut accordée en 1660, et la tour fut terminée en 1661.

C'est après cette époque que furent probablement faites les substructions remises au jour par les soins de notre Société, car, si l'on en juge par les épitaphes retrouvées, les premières inhumations y datent de 1690.

Ainsi que nous le disions plus haut, on remarque dans ces sous-sols des réservoirs remplaçant probablement ceux qui avaient été supprimés en 1660.

L'ordre des Jésuites ayant été supprimé, le couvent et l'église furent fermés en 1773.

En 1777, on reconstruisit les bâtiments pour l'établissement de la Commission royale d'études, et plus tard (1783) pour l'installation du collège Thérésien. Joseph II y établit momentanément les facultés de droit, de médecine et de philosophie de l'Université de Louvain.

A l'époque de la Révolution, l'église fut, pendant les années 1792-93, le lieu de la réunion de la Société « les Amis de la liberté et de l'égalité », elle fut ensuite convertie en magasin militaire et enfin démolie en 1812.

Pendant la domination française, le couvent et le collège avaient d'abord servi de caserne, puis d'hôpital. En 1810, ils devinrent la propriété de la Commune et furent, dès 1816, affectés au service des tribunaux. — C'est en 1823, que l'on éleva le péristyle, place Gendebien, et, en 1843, que l'on construisit le bâtiment situé au milieu de la cour intérieure.

Quant à l'ancien refuge de Cambrai, il est redevenu propriété privée depuis le siècle actuel, et il est occupé aujourd'hui par l'imprimerie Mertens, rue d'Or. On y remarque encore quelques fragments de galeries à colonnes, restes de son ancienne splendeur.

Les inscriptions relevées sur les tombes sont les suivantes :

1690 à 1773. — Pierres restées en place ou retrouvées à terre dans la crypte.

I. H. S. Obiit P. Guiliemus Hesius, 4 Marti 1690.
I. H. S. Obiit Joannes Zeghers, 5 Aug. 1695.
† Obiit Antonius Six, 19 Maij 1696.
† Pater Guilielmus Arnhauts, obiit 26 octobris A° 1701.
† F. Petrus Poppe, obijt 30 Julij A° 1703.
† Frater Ignatius Minnekrede, obiit 17 September 1703.
† M̃. Henricus Willays, obiit 27 Julij 1705.
† F. Florentius Wael, obiit 3 Martij 1708.
† Ioff^r Ioanna Maria Anthoine G. D., obijt 31 maij 1710.
. . . . . .
. . . . . .
† F. Ioannes Van Ouwenhuyze, obijt 23 matij 1746.
† F. Petrus Matthaei, obijt 9 Januari 1747.
† P. Engelbertus Bultijnck, obijt 5 9^ber 1748.
† F. Petrus Breydel, obijt 1 7^ber 1749.
† R. P. Ioannes Bap̃ta Causse, obijt 31 mert 1750.
† P. I...anes Batista La Force, obiit 7 Junius 1751.
† F. Adrianus Ceulemans, obijt 29 8^BRE 1752.
† F. Carolus de Swaef, obijt 26 meij 1753.
† F. Cornelius De Wersier, obijt 26 Oc:bris 1754.
† Famulus Joannes Eliaerts, obiit 15 maij 1755.
† F. Albertus Delplancken, obijt 7 8^BRIS 1755.
† P. Michael Janssens, obiit 27 Aprilis 1756.
† F. Petrus Carette, obiit 20 8^BRIS 1760.
† F. Balth. Parasiers, obit 1762.
† F. Joannes Goos, obiit 8 Dec. 1762.
† Tobias Matteus, famiiliis. obiit, 26. Feb: 1763.
† P. Henr. Henrici, obiit 2 aug. 1763.
† P. Petrus Haeyaert, obiit 17 Maii 1765.
† P. Franciscus Le Ieune, obiit 26 aug. 1769.
† F. Joannes Baptista van Hasselt, obiit 23 maii 1770.
† P. Bartholomaeus Waersegere, obiit 7 februarii 1773. R. I. P.
† F. Christianus Van Hasselt, obiit 22 Junii 1773. R. I. P.

La crypte se trouve sous la cour et s'étend en partie sous les pilastres du portique ouest ; le sol en est situé à $5^{m}20$ sous le niveau de la cour.

Une galerie avec annexes, à laquelle on avait accès par un escalier venant de l'ancienne chapelle, située rue de Ruysbroeck, servait probablement de dépôt mortuaire avant l'inhumation.

De cette chambre, on pénétrait dans la crypte par une porte basse et étroite, dont on retrouve encore les gonds d'attache.

La crypte était de forme rectangulaire. Deux de ses faces servaient d'emplacements pour les cercueils.

Les inhumations se faisaient dans des niches en maçonnerie superposées en rangées de trois ou quatre et accolées les unes aux autres comme dans les cryptes actuelles de nos cimetières de Laeken, de Saint-Gilles, etc.

Le cercueil en bois étant introduit dans la niche, on murait l'entrée par une dalle de forme carrée, placée en diagonale, et rappelant les noms et prénoms du défunt, la date de sa mort et ses fonctions dans la Compagnie.

Les sépultures découvertes dans la crypte sont au nombre de vingt-neuf, mais elles devaient être plus nombreuses autrefois. En effet, d'abord en 1812, lors de la construction des galeries qui entourent le palais, on a été obligé de démolir quelques tombes pour l'établissement des fondations de l'un des piliers de support. A la fin du siècle dernier, lors de la création du Collège Thérésien (1773), la construction des souterrains de cette partie du bâtiment a nécessité aussi, pensons-nous, d'après les indices recueillis, l'enlèvement d'une partie peut-être notable des tombes.

En effet, on constate que les inhumations commencent en 1690 et s'arrêtent momentanément en 1710, pour ne reprendre qu'en 1746 et finir en 1773, année même de la suppression du couvent. Peut-on admettre que cette interruption a été voulue ? Nous ne le pensons pas, et dans la négative nous demandons ce que sont devenues les sépultures faites dans la période de 1710 à 1746.

D'ailleurs, nous l'avons constaté, le cimetière a été violé antérieurement, ainsi que l'indiquent, et les pierres tombales enlevées et reléguées dans les coins de la crypte, et la fermeture de certains caveaux par un revêtement de ciment remplaçant la pierre tombale. Comment expliquer autrement que les pierres recueillies à terre dans la crypte, et un peu partout dans les locaux du palais

de justice, où certaines d'elles étaient employées comme pavement, sont plus nombreuses que les sépultures retrouvées en place ?

Enfin, les fouilles faites de l'autre côté du corridor, ont montré des caveaux noyés dans l'épaisseur du mur de séparation, avec arrachement au point de contact ; la partie ouest du cimetière ne s'arrêtait donc pas en ce point, mais elle se prolongeait au delà, vers le chevet de l'ancienne église, sous les bâtiments du Collège Thérésien.

Nous avons retrouvé aux Archives du Royaume le plan des souterrains de ce collège signés par l'architecte J.-F. Wincqz, le 20 janvier 1783 (Plans manuscrits n° 2805D) ; ce plan des souterrains correspond entièrement avec le plan relevé par nous sur les lieux.

C'est donc bien à la fin du siècle dernier qu'il faut faire remonter la suppression d'une partie du cimetière souterrain des Pères Jésuites de Bruxelles.

Quant à la biographie de ces Pères, elle présente bien peu d'intérêt ; notre excellent confrère, M. Vandersmissen, qui a bien voulu faire des recherches à ce sujet, n'a rien trouvé de bien intéressant. Les notes qu'il a recueillies apprennent, par exemple, que le P. Henri Henrici s'appelait de son vrai nom Henri Ferdinand Du Fumier ; que le nom du P. Wilays s'orthographiait Willaeys, celui du P. Le Jeune, Le Jeusne, etc.

Le seul personnage de quelque mérite est le P. Hesius qui y fut enterré en 1690. L'architecte Guillaume Hésius travailla à l'église des Jésuites à Anvers, église dont la façade a été improprement attribuée à Rubens. On doit également à Hesius, l'église des Jésuites de Louvain, commencée en 1650 et consacrée en 1666 [1].

Nous joignons à la présente notice, et afin de rendre plus claires les explications qui précèdent, des plans et figures, qui remettent en lumière, quelques détails intéressants relatifs au Bruxelles souterrain encore en partie inconnu [2].

[1] Voir, au sujet du P. Hesius, SCHOY, *Histoire de l'influence italienne sur l'architecture des Pays-Bas*, p. 375 et 376.

[2] Ces plans et dessins ont été déposés dans les archives de la Société.

*(Note de la commission des publications).*

Ce sont :

1° Les plans et coupes, relevés sur les lieux, de la crypte souterraine de l'ancien Palais de Justice ;

2° Deux vues des souterrains et le fac-similé de la pierre tombale d'Hesius. Ces dessins ont été faits d'après les photographies au magnésium, de notre confrère et ami, M. de Brandner ;

3° Une vue perspective de cette partie du couvent des Jésuites, extrait du « *Groot kerkelyk tonneel des hergtogsdom van Brabant*, par le baron Jacques Le Roy, La Haye, 1727. »

Bruxelles, le 30 mars 1891.

PAUL COMBAZ.

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

## Séance mensuelle du lundi 6 avril 1891.

*Présidence de* M. le comte Goblet d'Alviella, *président* [1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-deux membres sont présents [2].

M. le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance *(Adopté)*.

**Correspondance**. — L'Institut archéologique liégeois et la Société chorale et littéraire « Les Mélophiles » de Hasselt, demandent à échanger leurs publications contre les nôtres *(Adopté)*.

Le docteur Wilhelm Dörpfeld remercie pour sa nomination de membre d'honneur et assure la Société de sa collaboration et de son entier dévouement.

M. De Schryver s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

[1] Prennent en outre place au bureau : MM. Cumont, P. Combaz, Destrée, P. Saintenoy, baron de Loë, de Raadt, de Munck, Plisnier et Paris.

[2] Ont signé la liste de présence : Madame Daimeries, MM. Hecq, Schweisthal, Collès, De Backer, Van Havermaet, Jefferys, Ronner, Mahy, Poils, Van der Rit, Puttaert, C. Heetveld, comte G. de Looz-Corswarem, Dillens, Haumann, Lavalette, comte F. van der Straten-Ponthoz, N. Préherbu, Verbuecken, Ranschyn, G. de Brabandere, Titz, C. Goffaerts, Arm. de Behault de Dornon, Michel, Van Gele, baron T. de Jamblinne de Meux, R. Van Sulper, E. de la Roche de Marchiennes, E. Nève, Aubry, Ch. de Ro, Hannoy, Muls, Rutot, G. Combaz, le comte M. de Nahuys, Ed. Baes et le baron H. de Royer de Dour.

**Dons et envois reçus.** — L'*Adler*, le *Berliner Gesellschaft für Anthropologie*, l'*Office de publicité*, la *Revue bibliographique belge*, l'*Institut archéologique liégeois*, *Mélusine*, l'*Intermédiaire*, l'*Excursion*, l'*Ami des Monuments*, la *Dietsche Warande* et l'*Allgemein familieblad* envoient leurs publications.

MM. le comte Goblet d'Alviella, Cumont, Bertolotti, de Raadt, P. Saintenoy, Van Gele et Arm. de Behault de Dornon, font don de livres, de brochures, de journaux et de photographies ; M. le comte G. de Looz offre à la Société, une belle série de cachets en cire.

Madame veuve Schliemann fait parvenir le compte rendu des dernières fouilles pratiquées à Hissarlik, par feu M. Schliemann. (*Remerciements.*)

**Élection de membres.** — Madame la comtesse Ouvaroff, présidente de la Société impériale archéologique de Moscou, et Son Excellence Monsieur de Burenstam, ministre plénipotentaire de S. M. le Roi de Suède et Norvège, près S. M. le Roi des Belges, sont nommés membres correspondants.

Madame Orban, MM. le lieutenant van Baerle, Cadot-Paltzer, Charle-Albert, De Mot, le comte de Fleury, A. Hannay, L. Leclère, A. Ronner et M. Zuloaga y Tovar, sont nommés membres effectifs.

**Exposition.** — I. Le Panorama restitué de Rome, au temps de Constantin (P. Saintenoy).

II. Une trentaine de poteries restaurées provenant du cimetière franc d'Elouges (collection de Bove) (Commission des fouilles).

III. Plan des substructions de l'ancien couvent des Jésuites, XVII^e siècle (P. Combaz).

## Communications.

M. Cam. Goffaerts. — Les stalles de l'abbaye d'Averbode.

M. P. L. de Gavere. — Deux portraits attribués a Holbein, représentent-ils Nicolas d'Aubermont et Jeanne de Gavre, sa femme ? (Lecture par M. de Raadt).

M. P. Combaz. — Les tombeaux des R. P. Jésuites a l'ancien Palais de Justice de Bruxelles (rapport de la Commission des fouilles).

M. P. Saintenoy rappelle que le jésuite Hésius, dont on a retrouvé la tombe sous l'ancien Palais de Justice, a été un architecte remarquable. On lui doit les plans de l'église des Jésuites à Anvers (église Saint-Charles). On ne saurait assez insister sur la beauté de la silhouette de la tour de ce monument.

M. G. Hecq. — Documents pour servir a l'histoire de la Ballade (exécution de Ballades notées).

M. de Raadt. — Mémoires d'Herman de Woelmont.

M. Destrée. — Le retable de Saluces. Cette pièce remarquable, dit l'orateur, constitue un ensemble complet, et peut être rapportée aux premières années du xvi^e siècle. On a voulu l'attribuer à l'auteur du retable de Lombeek-Notre-Dame, mais, tout au plus peut-on les restituer au même atelier. Notre confrère termine en émettant le vœu que cette œuvre d'art, exposée à l'hôtel du Grand Miroir, ne quitte plus le pays et que le Musée communal de Bruxelles en fasse l'acquisition [1].

La séance est levée à 10 heures 1/2.

## Séance mensuelle du lundi 4 mai 1891.

*Présidence de* M. G. Cumont, *vice-président* [2].

La séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-quatre membres sont présents [3].

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté).*

**Correspondance.** — Son Excellence M. Ch. de Burenstam, MM. Zuloaga y Tovar et L. Leclère remercient pour leur nomination de membres correspondant et effectifs.

Le *Kaiserl.-Kœnigl. œsterr. Museum für Kunst und Industrie*, de Vienne, annonce l'envoi de ses publications.

L'*Allg. Geschichtsforschende Gesellschaft der Schweiz*, le *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie* et l'*Association pour l'enseignement des sciences anthropologiques* acceptent d'échanger leurs publications contre les nôtres. Le *Verein für Geschichte und Alterthumskunde zu Frankfurt a. M.* accuse réception du t. V de nos Annales et de notre *Annuaire* pour 1891.

[1] Ce vœu n'a malheureusement pu être réalisé, malgré les démarches tentées auprès des administrations publiques compétentes.

[2] Prennent en outre place au bureau : MM. P. Combaz, J. Destrée, P. Saintenoy, le baron de Loë, de Munck, de Raadt, Plisnier et De Schryver.

[3] Ont signé la liste de présence : Madame Daimeries, MM. Winckelmans, le chev. Diericx de Ten Hamme, Puttaert, Van der Rit, C. Heetveld, G. Lavalette, le comte de Nahuys, Schavye, le général Capelle, P. Verhaegen, Poils, Van den Bussche, le vicomte Desmaisières, H. Francart, le comte F. van der Straten-Ponthoz, Hecq, Arm. de Behault de Dornon, Van Havermaet, Pourbaix, V. Allard, P. Sheridan, A.-J. Malfait, J. Malfait, De Schodt, Verbuecken, Papleux, Weckesser, C. Dons, H. Préherbu, De Ridder, Clerbaut, Ronner, Nève et Titz.

M. de Mortillet remercie la Société pour l'accueil qu'elle a fait aux auditeurs de son cours, lors de leur excursion en Belgique.

L'*Union des Arts décoratifs de Belgique* remercie la Société du prêt des frottis de pierres tombales qu'elle lui a fait pour son exposition.

*La Société royale de Numismatique de Belgique* accuse réception et remercie de la lettre que notre Compagnie lui a adressée pour la féliciter de son jubilé semi-séculaire.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique nous fait connaître qu'il ne peut donner une suite favorable à notre lettre du 12 avril, par laquelle nous exprimions le vœu que le gouvernement mette à notre disposition, à l'effet d'y installer nos collections, l'ancienne chapelle Saint-Georges, rue Montagne-de-la-Cour, ce local devant être mis prochainement à la disposition de l'administration des Archives générales du royaume.

**Dons et envois reçus.** — MM. le comte de Nahuys et Th. de Raadt font don de livres et de brochures. MM. le baron de Loë et Poils déposent dans les collections de la Société, des objets francs (armes et ustensiles en fer, fibule, boucle et collier) provenant des environs de Bruxelles.

**Élection de membres.** — MM. W. Schónlang et van de Velde-van Zuylen sont nommés membres honoraires.

MM. le général Capelle, F. Du Bois, le baron de Haulleville, Hippert, Ed. Vander Straeten et C. Winckelmans sont nommés membres effectifs.

MM. S. de Burbure, M. Jefferys et E. Van den Bussche, artiste peintre, sont nommés membres associés.

**Excursions.** — En vertu de l'art. 87 des statuts, le bureau soumet à l'approbation de l'assemblée le programme d'excursions pour 1891-92.

Ce programme comprend : cet été, une visite à Anderlecht et Forest et une excursion à Alost, et, l'hiver prochain, des visites aux églises des Riches-Claires et de Bon-Secours, ainsi qu'au Musée des Échanges internationaux *(Adopté)*.

La Société Archéologique de Charleroi invite nos membres à participer à l'excursion qu'elle compte faire le jeudi 7 mai à Mariemont et Morlanwelz.

**Exposition.** — I. Dinanderies (M. Michel).

II. Inventaire d'un mobilier et d'une bibliothèque, de 1489 (M. de Raadt).

III. Instrument de médecin trouvé à Villers-devant-Orval, dans une tombe franque (M. Cumont).

IV. Vases francs et belgo-romains restaurés (collection De Bove).

## Communications.

M. Arm. de Behault de Dornon.— Le méreau de la fondation de Henri de Monsenaire et de Jeanne Cantineau, son épouse. (1667).

M. De Schodt donne d'intéressants détails à propos des méreaux.

M. Sheridan croit voir dans l'un des personnages représentés sur le méreau, un saint, et non une sainte, vu que la coiffure semble être une mitre, caractéristique incontestable d'un prélat.

M. de Behault défend l'opinion émise par lui et qui est partagée par plusieurs membres.

M. H. Préherbu. — L'Historia diplomatica de Pierre a Thymo.

L'orateur ayant exprimé le vœu de voir publier les parties essentielles du manuscrit de Pierre a Thymo, M. de Raadt l'engage à entreprendre lui-même cette publication. Pour compléter les détails connus sur la vie de ce personnage, M. Préherbu pourrait consulter utilement les archives de l'église Sainte-Gudule qui renferment, entre autres, son testament, les actes relatifs à ses prébendes, etc.

On a dit que Pierre a Thymo avait été enterré près du chœur du Saint-Sacrement de Miracle. Le registre n° 338, aux archives de ladite église, copie d'un autre du XVIe siècle, établit que sa tombe se trouvait *dans* le chœur de la chapelle, après la réédification de celle-ci (1533).

26. *Februarius* (anniversaire de) *Magister Petrus de Thymo, canonicus et thesaurarius huius ecclesie, leeght int heylich Sacramens coor by den zarck van der Ee ; den Zarck es in twee stucken ; aen den muer hanckt syn tafereel de Transfiguratione.*

La pierre tombale était donc déjà brisée à cette époque. Elle couvrait également la dépouille de *Dominus Joannes de Thymo* (*onder den zarck van meester Peeteren de Thimo, in novo choro, voor zyn tafereel*) dont l'anniversaire se célébrait le 17 octobre et dont le testament se trouve aussi dans les archives de l'église.

M. le comte Fr. van der Straten-Ponthoz insiste pour que M. Préherbu entreprenne la publication de l'œuvre de Pierre a Thymo, du moins de ses parties principales.

M. G. Cumont. — Ustensile en bronze trouvé dans une tombe franque, a Villers-devant-Orval (Luxembourg). L'ustensile, en forme de cuillère, que M. J. B. Siebenaler, notre collègue, m'a prié de vous présenter, a été trouvé dans une sépulture franque, à Villers-devant-Orval, et appartient au Musée de l'Institut d'archéologie d'Arlon. Cet objet n'est pas nouveau. Il en existe de semblables au Musée de Namur, trouvés aussi dans des tombes franques. J'en ai vu plusieurs dans les vitrines du Musée d'antiquités de Nimègue, si riche en instruments de chirurgie de l'époque romaine (voy. Catalogue de ce musée, Nimègue, 1889-90, pp. 189 et

191). Une autre fait partie des collections de Ravestein appartenant aujourd'hui au Musée royal d'antiquités de l'État, à Bruxelles. Elle a été achetée par M. de Meester de Ravestein, en Italie, avec un grand nombre d'objets et d'instruments de chirurgie antique.

« La plupart de ces objets, dit M. de Ravestein, dans son livre, provien-
« nent de Pompeï ; quelques-uns pourtant ont été trouvés dans les environs
« de Rome. Ce sont, en général, des lancettes, des scalpels, des sondes
« pour l'oreille, des pinces, peut-être des trépans et autres objets en
« usage en chirurgie et pharmacie.

« Ces instruments sont en bronze. »

Notre savant confrère, M. Jos. Destrée a bien voulu m'écrire qu'il avait rencontré dans le dictionnaire de Saglio, p. 1114, un dessin d'un marbre funéraire du Musée de Latran reproduisant des instruments de chirurgie ; parmi eux, se voit une petite cuillère du modèle de celle qui provient de Villers-devant-Orval.

On peut donc conclure, avec assez de vraisemblance, que ce genre d'instruments est de fabrication romaine ou gallo-romaine. En tout cas, la cuillère de Villers-devant-Orval est d'un style qui n'a guère le cachet de la technique franque.

Le bas-relief du Musée de Latran permet aussi d'expliquer l'usage probable de cette mignonne cuillère : c'est un ustensile de chirurgie ou de pharmacie.

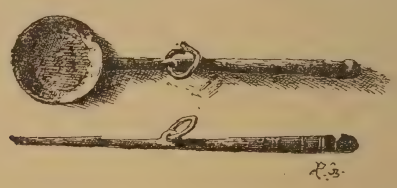

Tel est, du reste, l'avis de M. le docteur Deneffe, professeur à l'Université de Gand qui a formé, dans le Musée de cette Université, une collection de fac-similés en bronze de tous les instruments connus de la chirurgie antique. Voici ce que dit le savant professeur, à propos de la cuillère du Musée de Ravestein :

« Cette cuillère me paraît avoir fait partie de la trousse d'un *pharmacien*
« ou d'un *médecin*.

« Elle servait à prendre des poudres qu'on versait ensuite sur le plateau
« d'une balance, ou qu'on projetait sur une plaie.

« Les médicaments pulvérulents tiennent, en effet, une grande place dans
« la thérapeutique de l'antiquité.

M. Deneffe fait, enfin, observer que beaucoup d'instruments antiques sont à anneau comme les cuillères de la collection de Ravestein et de Villers-devant-Orval.

Ces anneaux servaient probablement à attacher ces objets à la trousse ou à les réunir comme un trousseau de clefs.

M. E. de Munck. — L'excursion de l'école d'anthropologie de Paris dans le bassin de Mons et a Bruxelles.

A l'appui de ce que vient de dire M. de Munck au sujet du rôle important de l'ethnographie dans les études préhistoriques, M. P. Combaz cite ce fait qu'il possède des flèches en bois, des îles Carolines, offrant la plus grande analogie avec les flèches et harpons en corne de cerf et en os que l'on trouve dans les gisements de l'époque du renne.

M. de Raadt. — La maison des Douze-Apôtres a Bruxelles.

M. Destrée. — Un livre d'heures du xvi^e siècle. Ce manuscrit ayant appartenu à feu M. Vergauwen, sénateur de Gand, a été enluminé, d'après toute vraisemblance, dans l'atelier des Benning, à Bruges.

## Communications diverses.

M. de Raadt donne des détails sur l'inventaire, dressé en 1489, des biens meubles de Walter Leonii, chanoine de l'église Sainte-Gudule. Ce document, dont notre collègue exhibe l'original, est divisé en deux parties: la première, en flamand, comprend les meubles, ustensiles, titres de rente, etc. ; la seconde, en latin, la bibliothèque. Celle-ci, pour cette époque reculée, excessivement riche en manuscrits et livres imprimés — il n'y avait guère qu'une dizaine d'années qu'à Bruxelles les premiers livres étaient sortis des presses des Frères de la Vie commune — contient une série d'ouvrages, dont les titres étaient restés inconnus jusqu'à présent. La partie flamande de ce précieux inventaire renferme un certain nombre de termes inconnus et difficiles à expliquer [1].

M. Arm. de Behault de Dornon signale, d'après un travail de M. van

[1] Notre confrère se propose de publier cette pièce. Il a pu faire revivre une partie de l'écriture, effacée, au moyen d'un liquide dont voici la composition et l'emploi : mêler six parties de chaux vive, une partie de fleur de soufre et deux parties d'hydrochlorate d'ammoniaque; introduire le mélange dans une cornue de verre, que l'on place sur un bain de sable ; on y adapte un récipient, contenant quatre parties d'eau distillée, et l'on chauffe lentement. On obtient ainsi du sulfure hydrogéné d'ammoniaque ou hydrosulfate sulfuré d'ammoniaque.

Pour faire reparaître des écritures effacées, on lave légèrement avec de l'eau tiède, au moyen d'une éponge, et, après avoir laissé sécher entièrement, on passe dessus un pinceau trempé dans le réactif.

Tenir bien bouchée la bouteille qui renferme cette liqueur, vu que celle-ci s'évapore très facilement et, de plus, répand une mauvaise odeur.

Even, publié dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1891, N° VII, que M. le professeur Schlie, directeur des Musées grand-ducaux de Schwerin, annonce la découverte, dans une paroisse entre Stockholm et Upsala (Suède), d'un magnifique autel sculpté, dû, dit-il, au ciseau d'un artiste belge « *Jan Borman* ».

M. Destrée fait remarquer qu'à la séance du 4 décembre 1888, tenue par notre société, il a lui-même signalé cette découverte très importante.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

## Séance mensuelle du lundi 8 juin 1891.

*Présidence de* M. le comte Goblet d'Alviella, *président.*

Prennent place au bureau : MM. Cumont, Combaz, Saintenoy, de Munck, de Raadt, De Schryver, Paris.

Une cinquantaine de membres assistent à la séance [1].

M. le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la séance de mai. *(Adopté).*

**Correspondance.** — M. le chevalier Edm. Marchal annonce sa nomination de secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts, en remplacement de feu le général J. B. S. Liagre *(Félicitations.)*

Le comité de « Bruxelles-Attractions » annonce qu'il a appuyé auprès du Gouvernement notre pétition tendant à obtenir un local à l'effet d'y établir un musée.

M. Alph. Casse, député pour Bruxelles, transmet une lettre de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, notifiant que l'ancienne chapelle Saint-Georges, ne pourra être affectée à la formation du musée.

[1] Ont signé la liste de présence : MM. le comte de Looz-Corswarem, Poils, Puttaert, Schweisthal, Ch. Heetveld, chevalier Diericx de Ten-Hamme, Hauman, comte de Nahuys, Michel, Mahy, Titz, Michaux, De Becker-Remy, A. de Behault de Dornon, Lavalette, Ronner, Jefferys, Hecq, Schavye, vicomte Desmaisières, Dens, De Soignies, Dillens, Drion, van Havermaet, Robyns de Schneidauer, baron de Royer de Dour, Pourbaix, Allard, Muls, De Passe, Sheridan, Aubry, Jordens, De Beys, Rivier et de Proft.

Des remerciements sont votés à l'honorable M. Casse.

L'administration communale d'Ixelles annonce qu'elle donnera prochainement une solution favorable à la question du remboursement des débours faits par nous à Anderlecht.

Mme la comtesse Ouvaroff, présidente de la Société archéologique de Moscou, accuse réception de nos Annales et annonce l'envoi des tomes XII, XIII et XIV des publications de ce cercle, ainsi que de divers ouvrages de feu M. le comte Ouvaroff.

La Société d'Anthropologie de Paris, la *Real Academia de la Historia*, à Madrid, la *Redaction der Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung*, à Vienne, la Société nationale des Antiquaires de France, à Paris, acceptent l'échange de leurs publications avec les nôtres.

La Société de l'École nationale des Chartes, à Paris, exprime le regret de ne pouvoir accepter un échange semblable.

L'*Anthropological Institute of Great-Britain and Ireland* demande un exemplaire de nos Annales afin d'examiner la question d'échange.

L'*Historisch Genootschap gevestigd te Utrecht* accuse réception de notre Annuaire, 1891.

M. le baron de Baye a appuyé l'échange proposé à la Société nationale des Antiquaires de France *(Remerciements)*.

La *Société française d'Archéologie*, etc., et le *Royal Archaeological Institute of Great-Britain and Ireland*, nous convient à participer aux congrès qu'ils organisent dans les départements du Jura et du Doubs, du 16 au 26 juillet, respectivement à Édimbourg, du 11 au 18 août.

MM. Ch. Winckelman (effectif), Ed. Van der Straeten (effectif), Emm. Van den Bussche, artiste peintre, (associé), remercient de leur nomination de membres.

MM. Delevoy et Destrée s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

**Nomination de Membres.** — Sont nommés membres :

effectif : MM. Walter de Selys-Longchamps, au Château d'Halloy, à Ciney ; associés : MM. Ern. Acker, Jules Brunfaut et Jules Canneel, architectes, à Bruxelles.

**Congrès archéologiques.** — Sont nommés délégués :

1° au congrès annuel de la *Société française d'Archéologie*, à Dôle : M. le baron de Loë ;

2° au congrès annuel du *Royal Archaeological Institute of Great-Britain and Ireland*, à Édimbourg : M. Paul Saintenoy et (suppléant) M. Édouard Van-der Smissen.

## Communications.

M. Michel, Recherches sur l'origine des bassinoires, s'exprime en ces termes :

A l'une de nos dernières séances, plusieurs bassinoires très curieuses furent exposées.

Ayant trouvé chez des personnes de ma famille, une bassinoire assez intéressante, nous nous faisons un plaisir de vous la faire voir, et de vous présenter le résultat de quelques recherches sur l'origine de ces instruments.

Dans l'antiquité, nous n'avons pas trouvé qu'il fût question de bassinoires. Les anciens étaient pourtant gens assez raffinés, mais, d'autre part, étant donnée la douceur du climat de la Grèce et de l'Italie, il est peu probable que les habitants de ces pays aient éprouvé le besoin de chauffer leurs lits.

Au moyen âge, au contraire, il est à croire que cet usage fut assez répandu, car, pendant plusieurs siècles, l'habitude étant de se coucher sans vêtements, il paraît naturel que l'on ait chauffé les draps en hiver pour éviter l'impression glaciale causée par le contact de la toile. Toutefois, nous ne trouvons qu'assez tard la mention d'un instrument spécial pour cet objet. Dans le *Ménagier de Paris*, ouvrage du XIVe siècle, fort intéressant, et qui entre dans une foule de détails sur tout ce qui a rapport à la tenue d'une maison, il n'est point question de bassinoires. On chauffait probablement alors les lits au moyen d'un cruchon ou d'une bouteille, comme bien des gens le font encore aujourd'hui. Cette opinion est confirmée par un texte du XVe siècle où l'on parle d'une *bouteille et bassinouere pour eschauffer son lit*. Nous voyons donc là les deux moyens cités ensemble.

A cette époque, divers textes se rencontrent signalant l'objet en question. Dans les comptes de Louis XI, 1480-1481, on trouve cette mention : *à Loys Boutard, poeslier, pour une bassinoelle pour bassiner le lit dudit seigneur* (le Dauphin), 30 *s. t.* Ailleurs, il est parlé de *payelle bachinoire*. Dans une pièce du poète satirique Coquillart, qui vivait sous Louis XI, il est question de *draps bacinez a souhaits*. Au siècle suivant, Ambroise Paré parle de *bassinoire pleine de braise*.

Nous n'avons malheureusement rien trouvé dans les documents figurés avant le XVIIe siècle. Au musée de Cluny se trouve une bassinoire en cuivre indiquée comme un travail flamand du temps de Louis XIII. Les autres objets analogues que nous avons vus ne me paraissent pas antérieurs à cette époque ; toutefois, je me hâte de dire que je suis peu com-

pétent en cette matière, et je serais bien aise de savoir à ce sujet l'opinion de ceux de nos confrères qui s'y connaissent mieux.

Nous regrettons de n'avoir pu trouver d'indications plus complètes à vous communiquer; cependant, nous croyons qu'il est bon de ne pas trop insister sur ce sujet, sous peine de donner lieu à une comparaison malicieuse qui est peut-être déjà venue à l'esprit de plus d'un d'entre vous.

A ce propos, et avant de terminer, il me reste à vous dire un mot des renseignements que nous avons recueillis au sujet du sens figuré dans lequel on emploie, en langage familier, les mots : *bassiner* et *bassinoire*.

On disait autrefois : *bassiner* quelqu'un ; cela voulait dire lui donner une sorte de charivari en frappant sur des bassins de métal ou d'autres objets bruyants. Il paraît que cette plaisanterie était surtout en usage pour tourner en ridicule une femme d'un âge mûr lorsqu'elle se disposait à épouser un jeune homme.

De nos jours, en langue populaire, on dit encore indifféremment d'une personne ennuyeuse : *quel bassin !* ou *quelle bassinoire !* D'après l'origine que nous avons signalée, il semble que la première de ces expressions soit mieux appliquée, car la bassinoire, étant formée de deux pièces métalliques qui se touchent, ne peut rendre qu'un son sourd. Cependant il se peut fort bien que cet instrument ait figuré quelquefois dans les charivaris en question, car, par l'analogie de sa forme avec celle de la guitare, il pouvait se prêter à quelques-unes de ces simagrées burlesques qui faisaient la joie de nos bons aïeux.

M. van Havermaet présente une note traitant du même sujet.

Au XVIe siècle, dit-il, un poète champenois, Pierre Larivey, chantait la bassinoire en un sonnet, dans ces termes, ce qui prouve que, dès lors, elle avait déjà la même forme :

La Bassinoire

Je suis gros, bien poly et de bonne rondeur ;
J'ai des yeux assez grands, et si je n'y voy goutte,
Toujours la gayeté me suit où je me boutte

Et les femmes souvent désirent ma faveur.
Quand je suis plus gaillard et bouillant de chaleur,
Et qu'à mon premier feu nouveau feu on adjouste,
Entre deux choses blancz dans une noire voulte,

On me met à tous coups pour dompter ma fureur.
Là pour le prompt effort de ma puissance royde,
Tous les plus morfondus et de nature froyde,
J'eschauffe tellement qu'enfin j'en refroidy.

Assui, de çà de là, si souvent on m'agite,
Que d'ardent que j'estois, j'en reste moins hardy,
Tant ma puissance adonc devient faible et petite.

Gabrielle d'Estrée, en 1599, possédait une bassinoire d'argent tout blanc, dit un auteur.

Mais le XVIIe siècle est le siècle par excellence de la bassinoire. Louis XIV avait neuf bassinoires en argent, pesant ensemble plus de 81 marcs (Le marc égalait huit onces).

Molière avait deux bassinoires en cuivre rouge pesant six livres, et les trois bassinoires qu'on trouva après sa mort chez Claudine Bouzonnet-Stella, étaient également toutes trois de cuivre rouge.

« Tu me bassines ! » est une expression trouvée par les laquais. En effet, au siècle dernier et même encore au commencement de celui-ci, il n'était point de noble dame qui se mît en voyage, dans sa chaise de poste, sans recommander à sa domesticité de ne pas oublier d'y placer la bassinoire, comme un instrument indispensable.

« Lafleur, surtout n'oublie pas ma bassinoire ! disait Mme de Pompadour à son valet. »

Si bien que MM. les laquais et chambrières, pour désigner une maîtresse de maison difficile, pointilleuse dans le service, s'écriaient :

« Ah ! elle *me bassine* la patronne ! »

Enfin, en 1770, un sieur Granchet, importa en France, la bassinoire anglaise se chauffant à l'eau chaude, ce qui devint la *Boule*, cette fameuse *boule* de Meilhac et Halévy, qui fut célébrée dans un amusant vaudeville, encore rejoué il y a quelque temps à Bruxelles.

M. le Président fait remarquer à M. Michel que, loin d'être doux, le climat de l'Italie est très rigoureux en hiver et que, dans cette saison, l'on ne sort guère en voiture sans chaufferette. L'antiquité aura donc, sans aucun doute, connu cet ustensile.

M. Schweissthal présente également les observations sur l'origine des draps de lits et de la chemise de nuit.

M. Michel répond que le *Roman de sept sages*, texte en vers du XIIe siècle [1], on trouve le passage suivant :

« En 1 vergier moult riche et bel
Fist la pucelle appareiller
1 bel lit soulf d'oreillier
Molz de coutes et de *blans dras*
Qui ne n'iere petis, n'eschars,
Fu toute an mi la chambre pointe. »

Un texte en prose [2], du XIIIe siècle dit ceci : « Commant, sire, donc ne véez

[1] Voir Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, I, p. 162 ; comp. Gaston Paris, *La littérature française au moyen âge*, p. 109 pour la date du texte.

[2] Texte en prose du XIIIe siècle du même *Roman des 7 sages*. — V. Viollet-le-Duc, *Dict. du Mob.* I, p 164.

vos, chacun jor, commant ils (les chiens) atornent vos liz ; il ne passera ja iij jors qui ne nos conviengne fere *buée* por vos chiens. » Si l'on devait faire la lessive (*buée*) pour nettoyer les lits, c'est bien la preuve qu'ils étaient garnis de linge. Viollet-le-Duc dit qu'avant le XIIIe siècle on enroulait les draps autour de soi pour dormir, et il montre une miniature dans lesquelles on voit les personnages couchés, enveloppés dans un drap.

M. Em. de Munck. — Recherches sur les fusaïoles des époques préhistorique, romaine et franque.

M. Cumont fait remarquer qu'il est difficile de confondre les fusaïoles trouvées à Anderlecht avec les perles de collier. Celles-ci sont d'une pâte beaucoup plus soignée et plus précieuse que les fusaïoles, qui sont en poterie grossière, de la même pâte grise ou noire que les vases francs renfermés dans les tombes d'Anderlecht. Ordinairement, ces fusaïoles se rencontrent dans les tombeaux de femmes, très rarement dans les tombeaux d'hommes. D'autre part, lorsqu'elles sont trouvées avec des grains de collier, elles sont souvent à l'écart et non au milieu de ces grains, ce qui semble démontrer qu'elles ne proviennent pas du collier.

M. le Président dit que, parmi celles trouvées à Troie, certaines portent le signe du Zvastica ou croix gammée. On pourrait en inférer que ces objets étaient des offrandes pieuses, symbolisant le travail domestique.

M. Cumont. — Les fusaïoles servaient probablement de pesons de fuseau, ou de contre-poids aux métiers à tisser, ce qui expliquerait leur présence fréquente dans les sépultures et particulièrement dans les fouilles de Troie.

Ces différentes observations donnent lieu à un débat auquel prennent part MM. Schweisthal, Cumont, le comte Goblet d'Alviella et de Munck. Ces trois premiers rendent hommage à la logique des conclusions présentées par M. de Munck.

## Communications diverses.

M. de Raadt expose un cahier en parchemin, contenant, outre un tableau représentant les quatre quartiers de *Monsieur François de Kinschot, escuyer, seigneur de Rivière, de Clercamp, etc., escoutette de la cité et pays de Malines*, des notices, datées de Bruxelles, 27 avril 1641, sur chacune des quatre familles en question, à savoir : de Kinschot, Douglas dit de Schot, Boote et de Hovynes.

Ce manuscrit, orné de onze blasons enluminés, est l'œuvre du trop fameux *Pierre* (Albert) *de Launay, escuyer, Roy d'armes ordinaire du Roy, nostre Sire residant lez la personne de Monseigneur le Cardinal Infant d'Espagne, etc.* De même que tous ceux qui sont sortis des officines des deux frères de Launay, il constitue un mélange, plus ou moins habile, de vrai et de faux.

Après avoir rappelé le procès et la condamnation des deux célèbres faussaires, M. de Raadt fait circuler le sceau de Pierre-Albert de Launay, d'après la matrice appartenant à notre collègue, M. le comte Amaury de Ghellinck d'Elseghem, et dont voici une reproduction fidèle.

Fig. 1

Fig. 2.

On remarque, sur ce sceau, les griffes à travers le timbre et le premier quartier de l'écu [1]. M. de Raadt pense que la matrice a été oblitérée parce que le meuble des 1er et 4e quartiers est un chevron ordinaire, alors que les frères de Launay portaient un chevron engrêlé. A l'appui de cette hypothèse, il exhibe un cachet de Pierre-Albert, apposé sur une lettre écrite de celui-ci en 1690, à l'historien Jacques le Roy, à Anvers et montre, ayant occasion de parler de celui-ci, le fac-similé de sa signature.

Entrant dans quelques détails sur ce dernier, il montre ensuite à l'assemblée une belle gravure de Luc Vorsterman le jeune, représentant le blason des le Roy (écartelé de Hoff), tel qu'il a été adopté par Philippe, père de l'auteur et plénipotentiaire à la Haye, en 1647, pour y négocier avec les États-Généraux une cessation d'armes par mer et par terre. Grâce à M. de Raadt, nous pouvons donner ici une reproduction de cette œuvre [2].

1 Ce cliché nous a été prêté, obligeamment, par M. le comte de Ghellinck. (Note de la Commission des Publications).

2 Voir pour plus de détails : L. Galesloot, *P. A. et Jean de Launay, hérauts d'armes du duché de Brabant. Histoire de leurs procès* (1643-1687), et J.-Th. de Raadt, *Jacques le Roy, baron de Broechem et du S. E. R., historien brabançon, et sa famille.*

Dans cette dernière notice, on trouve la teneur de la curieuse lettre mentionnée ci-dessus. La liste des familles auxquelles les de Launay ont délivré des certificats de noblesse, etc., publiée par Galesloot, peut être augmentée par les noms suivants : Boote, Douglas dit Schot et Hovynes.

Fig. 3.

M. S. De Schryver donne lecture de quatorze lettres inédites de Grétry.

## Exposition.

1° Gravures des antiquités laissées par les populations primitives de la Russie — les Mériens (don de Mme la comtesse Ouvaroff).

2° Chromolithographies représentant des peintures byzantines (don de Mme la comtesse Ouvaroff).

3° Manuscrit de Pierre-Albert de Launay, roi d'armes du XVIIe siècle.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

# RAPPORT SUR L'ORGANISATION

DE LA

# SECTION D'ARCHÉOLOGIE

## du Palais du Peuple à Bruxelles

## I

### Les conditions du travail dans les temps anciens.

Messieurs,

Notre Commission administrative a reçu, le 26 février 1890, de la commission chargée par le Gouvernement de préparer l'aménagement d'un Palais du Peuple dans les bâtiments du Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles, le rapport présenté par sa sous-commission sur l'installation de ce palais et une lettre demandant le concours de notre société pour la réalisation de ce projet.

Cette lettre nous donnait comme mission de rechercher les moyens de répondre au vœu des pouvoirs publics et d'élaborer un projet de section retraçant la vie de l'homme aux différentes époques de l'histoire.

Le plan adopté par nous, pour l'installation de cette section, a été la création d'une série de salles consacrées chacune à une

époque différente et formant par leur réunion l'histoire complète de l'industrie humaine.

En effet, destinée aux classes laborieuses, la section archéologique du Palais du Peuple nous semble devoir être consacrée à l'histoire du travail.

C'est ainsi que pour toutes les divisions de la section, nous nous sommes efforcés de réunir les conditions du travail, les objets domestiques, les ustensiles, les instruments dont on se servait dans l'industrie, les moyens de transport, d'éclairage, les costumes, etc., etc.

Bref, la section, organisée d'après ces données, montrerait l'histoire complète du développement industriel de l'humanité à travers les siècles.

Le visiteur, en suivant l'ordre chronologique, verrait se produire successivement les grandes inventions et il suivrait les perfectionnements de l'art et de l'industrie.

Aux temps préhistoriques, il verrait s'ébaucher la taille du silex, le polissage des haches, puis les premiers tâtonnements de la métallurgie — la fonte d'une hache de bronze par exemple — la fabrication et la cuisson des premières poteries, la confection de vêtements de peaux. Plus tard, le verre ferait son apparition, la poterie se perfectionnerait, le tissage des étoffes se montrerait et, successivement, il en serait de même pour toutes les spécialités.

Il faut, pour cela, faire voir les instruments, les ustensiles, les objets maniés par ceux qui les ont inventés et qui s'en servaient dans leur industrie. Ce serait plus instructif pour la masse du public que d'examiner les objets originaux étalés dans les vitrines de nos Musées, avec des étiquettes qui ne disent rien au visiteur non initié.

Nous pensons que pour exécuter cette histoire du labeur de l'humanité, dans les sphères industrielles, il conviendrait de faire une série de salles meublées et décorées dans des styles *ad hoc* et montrant des personnages figurés par des mannequins habillés de costumes exécutés d'après les données de la science historique [1].

[1] Il est question d'organiser de cette façon le *Musée des arts décoratifs* de Paris. Voici ce qu'en dit M. du Cleuziou dans la *Semaine des Constructeurs*, 1890, p. 304 : Dès l'époque gallo-romaine, nos confrères pourront fournir des renseignements très complets. M. Garnier, pour en revenir à ce maître plein de goût,

Ces figures sembleraient manier des instruments copiés sur ceux que nous ont légués les siècles passés et seraient placées dans un décor constitué mi-partie en nature, mi-partie en décor dioramique.

Dans la section des eaux et forêts, à l'Exposition universelle de Paris en 1889, on avait fait usage de vues de ce genre qui nous semblent devoir être proposées comme type de nos restitutions de la vie industrielle des temps passés.

Il conviendrait donc de ne pas agir comme au *Cristal-Palace* de Sydenham, près de Londres, où le public circule dans des salles consacrées chacune à un art différent, ce qui rompt l'illusion, mais bien plutôt de faire, comme dans l'exposition des Arts libéraux à Paris en 1889, circuler le public *devant* les restitutions.

Nous voudrions, en face de celles-ci, des salles d'exposition où seraient conservés des moulages, des tableaux explicatifs, des pancartes résumant les principaux faits historiques de chaque civilisation, des portraits des hommes utiles à l'humanité par leurs inventions ou leurs découvertes, et, en général, tous les documents positifs sur lesquels les restitutions seraient basées.

Un guide explicatif donnant les détails qu'il est impossible de

a déjà exécuté dans ce style une petite cour délicieuse, dont on pourrait s'inspirer pour la salle future destinée à abriter les collections si riches qu'exposa à plusieurs reprises l'Union centrale, dans le palais des Champs-Élysées.

Quant aux époques romane et byzantine, sans toucher à l'architecture religieuse, on pourrait, là, reproduire, soit la cheminée de la Réole, soit quelques-unes des salles capitulaires, si nombreuses dans le Languedoc et la Normandie. Nous n'avons, là, que l'embarras du choix.

Pour le XIIIe et le XIVe siècles, l'officialité de Sens ne serait pas déplacée au palais des Beaux-Arts.

Pour le commencement du XVe siècle, on pourrait s'inspirer de Pierrefonds. Pour la fin, de l'aile de Louis XII, au château de Blois.

En fait de XVIe siècle, nos châteaux de Touraine, depuis Chambord jusqu'à Chenonceaux, fourniraient ample matière d'étude à nos architectes.

Nous ne parlerons que pour mémoire de l'époque Louis XIII et du grand règne de Louis XIV. Les chambres de la colonade du Louvre, les grands appartements de Versailles peuvent être reproduits facilement en les interprétant pour les besoins du nouveau musée.

La salle du Conseil, à Fontainebleau, fournirait pour le règne de Louis XV des spécimens tout trouvés du style rocaille le plus pur.

Le Louis XVI est tellement à la mode, de nos jours, que nous n'avons pas à en parler, non plus que du premier Empire.

Trianon et Compiègne ne sont pas là pour rien.

faire connaître autrement, dans le genre des opuscules qui se distribuent au *British Museum* et au *South-Kensington Museum* de Londres, devrait être publié et vendu à un prix fort minime.

Le texte de ce volume devrait exprimer clairement et très sommairement tout ce qu'il importe de savoir sur l'histoire du travail, notamment les noms des principaux inventeurs avec les dates des inventions importantes, les époques de perfectionnement des procédés industriels, les manuels les plus recommandables pour étudier davantage les questions, etc., etc.

De plus, des conférences-promenades devraient avoir lieu les dimanches dans la section, afin de donner occasion aux visiteurs de mieux saisir le sens des différents objets exposés.

Ces données générales étant énoncées, venons à la description sommaire de ce que pourraient être les restitutions.

Voici tout d'abord une série de tableaux où se montrerait restituée la vie de l'homme aux

## TEMPS PRÉHISTORIQUES

Cette première série ferait logiquement suite aux salles consacrées à la géologie et organisées, en suivant l'excellente initiative de la commission du Palais du Peuple, par la Société belge de géologie et d'hydrologie.

En effet, la question du creusement et du remplissage des vallées et celle de l'origine et du remplissage des cavernes est intimement liée à celle de l'apparition de l'homme sur la terre. Après l'histoire de la terre, l'histoire de l'industrie humaine.

Celle-ci commence à

### L'ÉPOQUE PALÉOLITHIQUE

Des escarpements rocheux, percés de cavernes et présentant des saillies protectrices, rappelant quelques-uns des sites si pittoresques des vallées de la Lesse et de l'Aveyron, offriraient un spécimen des premières demeures de l'humanité dont la nature seule faisait les frais.

Sur le sol et dans les mains des habitants, s'étaleraient les

produits de l'industrie primitive reconstitués d'après les données si complètes que nous donne la préhistoire.

D'abord le tout premier essai, l'ébauche du travail de l'homme, sous forme de fragments de silex naturellement éclatés et utilisés pour trancher, percer ou racler.

Puis des rognons de même matière, taillés à grands éclats et grossièrement façonnés en forme de haches ou de casse-têtes et emmanchés à la façon australienne.

On verrait ensuite l'industrie progresser avec les haches taillées à plus petits éclats et présentant la forme amygdaloïde.

Apparaîtraient enfin les produits d'un art qui, peu cultivé durant la période précédente, atteint maintenant tout son développement. L'os, les bois de cervidés et l'ivoire sont en effet devenus les matières premières dont on fabrique la plupart des ustensiles.

Tous ces objets seraient disséminés dans le paysage occupé par des groupes de personnages quaternaires se livrant à la taille du silex ou au travail de l'os et du bois de cerf.

Des gravures en creux prouveraient les aptitudes artistiques de l'homme dès cette époque reculée.

De bonnes coupes des grottes funéraires du Frontal et d'Aurignac, placées dans les salles annexes, apprendraient au visiteur que ses primitifs ancêtres avaient déjà le souci de leurs morts, et qu'après avoir servi de demeure aux vivants, les cavernes servaient souvent d'asile aux défunts.

A ces divers échantillons de l'industrie humaine seraient joints les ossements des animaux terribles d'espèces actuellement éteintes, tels que le grand-ours, le tigre, le mammouth et le rhinocéros, aux côtés desquels l'homme quaternaire a vécu.

Les cloisons disparaîtraient sous une suite de dessins représentant ces animaux restaurés.

Mais voici

### L'ÉPOQUE NÉOLITHIQUE

Nous verrions ici des huttes chétives de forme conique, composées d'un branchage recouvert de peaux ou de gazon, et ne possédant qu'une seule ouverture munie d'une sorte de portière faite d'une peau de bœuf fixée à l'une de ses extrémités et sou-

tenue de l'autre à une certaine hauteur au moyen de deux perches. Ces demeures d'un genre nouveau nous apprendraient que l'homme a déserté en grande partie les sombres et humides cavernes pour gagner les plateaux.

Quelques groupes de personnages se livreraient, les uns au dépècement méthodique des blocs de silex et à l'enlèvement des longues lames, genre de travail dans lequel ils excellaient et pour lequel ils avaient acquis un tour de main si habile; les autres au polissage des haches et à la confection des vases. Des haches taillées à tout petits éclats et polies, en silex et en roches diverses, dont quelques-unes emmanchées dans des gaînes en bois de cerf, des pointes de flèche à ailerons et à tranchant transversal, d'une délicatesse de taille incroyable et d'un fini vraiment surprenant, des lames ou couteaux, des ciseaux ou gouges, des grattoirs, des scies, etc.., montreraient la perfection atteinte dans l'art de tailler et de polir le silex et les roches dures.

Dans les salles annexes pourraient être placées des reproductions en liège, à une petite échelle, de quelques monuments mégalithiques très connus, tels que les dolmens et allées couvertes de Gavr'Innis, de Plouharnel, de Wéris, etc., ainsi que les menhirs isolés de Hollain et de Fayat, et les menhirs alignés de Carnac qui donneraient une idée de l'organisation sociale de ces peuples, de l'autorité dont jouissaient leurs chefs, de la vénération qu'ils avaient pour leurs morts et du soin qu'ils prenaient de perpétuer le souvenir des événements marquants.

### L'ÉPOQUE DU BRONZE

montrerait la découverte de l'industrie du métal par l'humanité.

La conquête des métaux qui constitue le plus grand fait de notre histoire sociale, devrait être retracée ici non seulement par une exhibition des types des premières armes et outils, mais par des restitutions de fourneaux et d'ateliers de mouleurs en bronze.

Tandis que des haches à douille et à ailerons de toutes les formes, des lames de faucille, des pointes de lance, des épées, des poignards, des couteaux, des ciseaux, des bracelets, des torques, etc., originaux ou moulages, étalés sur des gradins,

donneraient une idée très complète des produits de cette industrie nouvelle, d'habiles restaurations faites d'après les traces de fonderies primitives découvertes en Suisse, dans le Jura français, en Allemagne et en Danemark, et des groupes de personnages se livrant au travail, montreraient les procédés mis en œuvre.

Les dispositions principales d'une cité lacustre, c'est-à-dire un plancher assez vaste reposant sur des pieux enfoncés dans l'eau et supportant quelques cabanes, indiquerait le mode d'habitation adopté surtout à l'époque du bronze.

Les divers genres de sépultures usités dans le sud-est de l'Espagne, aux premiers âges du métal, devraient nécessairement être reproduits ici.

### L'ÉPOQUE DU FER

Cette dénomination s'applique à la dernière période du développement de l'humanité primitive, ainsi qu'à l'aurore des temps historiques. Elle correspond chez nous à l'époque celtique.

Comme pour la période précédente, après l'exposition des armes, des outils et des bijoux, on devrait offrir à la vue du visiteur des groupes de forgerons au travail, la reproduction des procédés employés par les peuples à demi-barbares de nos jours, tels que les Tartares, les nègres du Fouta-Djallon (Sénégal) et ceux du Soudan, et la restitution de quelques fourneaux primitifs servant à la préparation du fer, tels que ceux dont on a retrouvé les vestiges dans la Carinthie (Autriche), en Suède, dans le Jura bernois (Suisse) et à Lustin sur la Meuse.

Après ces époques préhistoriques, viendraient des tableaux retraçant les annales de l'humanité laborieuse aux

## TEMPS HISTORIQUES

Ici se montreraient les civilisations primitives écloses dans le bassin de la Méditerranée et en tout premier lieu la restitution de la vie industrielle dans la vallée du Nil.

### LES ÉGYPTIENS

La salle présenterait la restitution du portique hypostyle d'un temple.

Au fond, se verrait une porte entourée d'un chambranle historié d'hiéroglyphes et surmontée d'une gorge ornée du disque solaire orné d'ailes d'épervier largement ouvertes et accolé de deux uræus ou vipères lovées.

Aux côtés de cette porte, inspirée par celle du temple de Seti, à Abydos, se dresseraient des piliers osiriaques imités de ceux du Ramesseum.

Des galeries latérales, formées de colonnes aux chapiteaux campaniformes, lotiformes et hathoriques s'alternant, longeraient les côtés de la scène.

Dans le fond, des hiéroglyphes, et par une baie ouverte se montreraient des monuments divers dominés au loin par de grandes pyramides et des mastabas. Au-dessus du tableau, un velum. Sur le sol, entre les colonnes, des esclaves sous la conduite d'un chef, se livreraient à diverses industries. La figure du chef serait copiée sur celle du *cheik-el-béled* du musée de Boulaq. Ranefer, prêtre de Phtah et de Sokar et l'architecte Bakenkhonsou dont les statues sont conservées respectivement dans les mêmes collections et à la glyptothèque de Munich, paraîtraient à la porte du temple.

Un esclave modèlerait un vase, un autre pétrirait la farine qu'un troisième vient de moudre.

Puis ailleurs un peintre décorerait un coffre de momie, un écrivain copié sur le fameux scribe du musée du Louvre, dessinerait un papyrus, un fondeur de verre formerait des figurines et des objets de ménage, une fileuse de lin, comme celles que M. Maspero avait restituées à l'exposition universelle de Paris, travaillerait sous un portique, tandis qu'un bijoutier composerait, au moyen de verroteries, de pierres et de métaux précieux, des colliers et des bracelets.

Un ouvrier façonnerait un siège de bois polychromé, tandis qu'un autre sculpterait une statue couchée que d'autres poliraient sur le sol ; au milieu des ouvriers, des objets fabriqués montreraient au spectateur l'état de l'industrie et des arts décoratifs chez les contemporains des Pharaons, tandis que des modèles de dessin taillé dans des dalles, et des œuvres ébauchées montreraient les diverses phases du travail.

La civilisation chez

LES ASSYRIENS

serait restituée ensuite.

Une vue dioramique représenterait dans le fond la restauration du palais de Sargon.

De face, on verrait s'élever les terrasses avec rampes d'accès au-dessus desquelles se dressent les murailles de la demeure royale.

Une *zighurat* dominerait le tableau. Sur les premiers plans, de nombreux esclaves s'occuperaient à transporter la statue colossale d'un taureau ailé, tandis que d'autres pratiqueraient différentes industries.

Les uns émailleraient des briques polychromées que d'autres viendraient de former, tandis qu'un sculpteur modèlerait une statuette d'Istar.

Plus loin, un fondeur en bronze achèverait un casque. Auprès de lui on verrait des objets de toilette : miroirs, broches, etc.

Les à-côtés du tableau seraient limités par des fragments d'architecture coupés par des massifs d'arbres.

Puis viendrait l'industrie et le commerce

DES PHÉNICIENS

Nous voici à Carthage, dans le port marchand. Les galères sont amarrées le long des quais.

De nombreux esclaves chargeraient et déchargeraient les navires. Au fond, s'élèverait l'enceinte du Cothon ou port militaire et on distinguerait dans le lointain le palais de l'amiral, planté sur une île au milieu du port. Au premier plan, un coin de quai présenterait l'étalage d'un marchand nouvellement arrivé avec des objets venant de tous les pays connus alors. Le spectateur verrait là tous les produits de l'industrie et de l'art de la haute antiquité, tandis que, parmi les acheteurs, il reconnaîtrait les types principaux des races africaines d'alors.

Ce tableau présenterait un grand intérêt en montrant la reconstitution de la marine antique. On verrait les agrès des navires de commerce, et une galère de combat sortant du Cothon montre-

rait ce qu'étaient les flottes puniques si redoutables et qui ne craignaient pas de s'aventurer jusque sur les côtes du sud de l'Afrique et du nord de l'Europe.

Nous pensons que, pour ne pas étendre exagérément le cadre que nous devons observer et malgré tout l'intérêt qu'elles présentent, il convient de ne pas faire de restitution de l'industrie des Pélasges et des Étrusques, précurseurs dans ce domaine des civilisations grecque et romaine. Il serait utile cependant d'avoir un ensemble donnant un aperçu de l'industrie chez

### LES HÉBREUX

car ce peuple tient une grande place dans l'histoire à différents titres.

Il est vrai que l'on peut difficilement lui attribuer un art autochtone ou des découvertes dans le domaine des sciences et de l'industrie, mais, vu la célébrité du temple de Jérusalem, un tableau pourrait nous fournir une idée de ce qu'il était d'après les données des sciences modernes. Les travaux de MM. de Vogué, de Saulcy, Perrot et Chipiez seraient pour cela d'un très grand secours.

Le tableau représenterait donc une vue intérieure du temple de Salomon avec ses galeries, ses portiques et dans le fond le Saint des saints, les colonnes d'airain, etc., etc.; bref la restitution de tous les détails minutieux que nous donne le *livre des Rois*.

Nous pensons qu'il conviendrait de représenter ensuite les civilisations nées des migrations ariennes et parmi elles, en tout premier lieu, celle créée par

### LES HINDOUS

Les documents ne manquent pas pour restituer un ensemble hindou.

On pourrait se servir pour cela des travaux de Fergusson, Cunningham, Lassen, Schnaase et s'inspirer des *Stoupas* et des *dagobas* que le boudhisme a laissé en grand nombre sur le sol de la péninsule védique.

Les sanctuaires de Chillambrun, de Mahamalaipur (XVI^e siècle),

de Jaggernaut plus ancien puisqu'on l'attribue au XII^e siècle, etc., etc., donneraient d'amples détails.

Il serait possible de représenter un temple souterrain, tel que ceux d'Ellora ou d'Eléphanta et de placer sous les plafonds portés par les colonnes aux bizarres sculptures, produits étranges de la civilisation hindoue, des ouvriers occupés aux différentes industries qui remontent dans ce pays à une si haute antiquité.

Les uns seraient occupés à tailler de bizarres bas-reliefs d'une imagination touffue et confuse racontant les aventures de Brahma, de Vischnou, de Çiva et de leurs compagnons; d'autres poliraient une idole de bronze, etc., etc.

Comme suite logique, nous devrions avoir ici des salles consacrées aux civilisations des Khmers, des Chinois et des Japonais, mais nous croyons, étant donné leur isolement de notre civilisation occidentale, qu'on pourrait les négliger et se borner à les faire figurer dans la section ethnographique.

Pour

LES PERSES

une restitution de leur vie serait assez facile, grâce aux travaux de MM. Coste et Flandin sur Persépolis et de M. Dieulafoy sur Suse.

On pourrait représenter une vue de l'Apadana de Darius, retrouvé dans cette dernière cité.

Les colonnes aux chapiteaux bicéphales (dont un est maintenant conservé au Louvre) et la fameuse frise des guerriers de Darius comme aussi celle des lions, pourraient trouver place dans cette restitution. Des ouvriers seraient occupés à fabriquer des briques émaillées et d'autres à modeler des figures et à façonner des bijoux.

En suivant le plan tracé par MM. Ch. Garnier et Ammann pour leur *Histoire de l'habitation humaine* exécutée à l'exposition universelle de Paris, en 1889, on représenterait dans le tableau suivant la vie industrielle chez

LES GAULOIS

Outre les renseignements que nous ont transmis les auteurs

anciens, tels que Strabon, Hérodien, Polybe, Diodore de Sicile, Dion Cassius, César et Vitruve au sujet des mœurs, des coutumes et des habitations de ce peuple, nous pourrions encore nous appuyer, pour nos diverses restitutions, sur les faits observés par les archéologues.

Le tableau destiné à rappeler cette époque devrait être ordonné comme suit :

A droite, par une percée, on verrait un village gaulois composé de huttes de forme ronde, en partie enfoncées dans le sol et construites en pierres sèches, possédant un toit de chaume au sommet duquel on a ménagé une ouverture permettant à la fumée de s'échapper ; non très rapprochées les unes des autres, mais au contraire éparpillées.

Au premier plan, un groupe de Gaulois, guerriers, ouvriers et femmes, se livreraient à diverses occupations. Les hommes s'adonneraient au maniement de leurs armes ou à l'exercice de leurs différentes professions, les femmes vaqueraient aux soins du ménage.

A gauche, on assisterait à la construction d'un *oppidum*, promontoire rocheux dont on augmenterait les défenses naturelles par un mur ou un retranchement fait d'assises alternatives de troncs d'arbres, de quartiers de roc et de pierrailles, suivant la description que César en donne au livre VII, chapitre 23, de ses *Commentaires* et d'après les vestiges retrouvés à Hastedon-lez-Namur et ailleurs.

Viendraient ensuite

LES GRECS

que l'on pourrait montrer dans l'Acropole d'Athènes.

Au fond, le Parthénon dominerait le tableau qui serait occupé en outre par l'Erechthéion et le Pandroséion, le temple de la Victoire Aptère, rétablis avec leurs proportions si exquises et leurs polychromies si vibrantes, leurs autels votifs, les statues qui les environnaient. Au loin se dessineraient les silhouettes de l'Hymette et du Pentélique et par dessus tout, la chaude coloration du ciel bleu de l'Attique qui accuserait les lignes de l'architecture, les reliefs des sculptures, et ferait comprendre les colorations intenses de la polychromie.

Au premier plan, des groupes d'artistes et d'artisans achèveraient, qui une construction, qui des statues, modèleraient des vases que d'autres seraient occupés à peindre, enfin façonneraient des bijoux et des armes. Des céramistes, comme ceux que MM. Perrot et Collignon avaient restitués à l'Exposition universelle de Paris, une fileuse, etc., etc., compléteraient la figuration de ce tableau.

Au loin, des guerriers, des prêtres et, dans un exèdre, des philosophes, des savants discuteraient. Dans les salles annexes, on pourrait exposer des photographies des principaux monuments grecs, des maquettes des ordres, des copies de vases et de statuettes en terre cuite comme celles qu'on a trouvées à Tanagra, etc., etc.

Tout naturellement viendrait ensuite un tableau restituant la vie chez

LES ROMAINS

Nous n'entendons cependant pas initier le visiteur de notre section à la vie romaine proprement dite. Nous aimerions mieux lui montrer la restitution d'un de ces établissements dont nous retrouvons si fréquemment les vestiges dans nos campagnes, et qui, sous le nom de *villæ*, servirent d'habitations aux colons romains qui, durant les IIe et IIIe siècles surtout, vinrent s'établir en Gaule pour s'adonner à la culture, à l'industrie et au commerce.

Nous voici, après avoir franchi le *prothyrum* sur lequel s'ouvre la loge du portier *(cella ostiarii)*, dans l'*atrium* décoré de peintures et de portraits de famille.

Dans la galerie et dans l'*impluvium*, autour du *compluvium*, seraient exposés les modèles des puissantes machines employées par César durant la guerre des Gaules, tours, *vineæ*, catapultes, scorpions, etc..., et auxquelles nos ancêtres durent en grande partie la perte de leur indépendance ; puis des groupes d'esclaves se livreraient à diverses industries, un potier tournerait des amphores, un mosaïste achèverait un pavement, un verrier soufflerait du verre, tandis qu'un peintre finirait la décoration des murailles à la fresque.

Dans les salles consacrées aux documents, on pourrait installer

des fac-similés des vases, écuelles, jattes, bols, coupes à pieds, plats, assiettes, soucoupes, etc., en poterie rouge couverte d'un vernis brillant et ornés de figures en relief qui constituaient la vaisselle de luxe des Romains.

Il serait désirable d'y mettre aussi des modèles :

de vases en poterie noire revêtus d'un beau vernis couleur d'ébène, d'autres bronzés et dorés, d'autres encore en terres plus grossières, urnes, cruches, amphores, etc. ;

de lampes élégantes décorées de sujets mythologiques, historiques, allégoriques et astronomiques ;

de statuettes de dieux et de déesses, des jouets d'enfants, le tout en terre cuite ;

d'admirables spécimens de l'industrie du verre d'une excessive légèreté et d'une élégance sans pareille ;

d'objets de toilette, instruments d'épilation et de cosmétique, ciseaux, miroirs, etc.

de bijoux, fibules, colliers, bracelets, bagues, épingles à cheveux ;

des dessins des différents costumes militaires et civiles et d'objets divers d'usages domestiques, des outils, etc.;

enfin, des reconstitutions très fidèles des différents modes de sépultures usités par les Romains et les Belges romanisés.

Immédiatement après viendrait un compartiment destiné à rappeler les grandes invasions germaniques de la fin du IVe siècle et du commencement du Ve, qui eurent pour effet l'établissement, en Gaule,

DES FRANCS

On montrerait une armée de ceux-ci campée sur les ruines d'une cité ; cela permettrait de faire voir la fortification d'une ville gallo-romaine ; puis viendraient les produits de l'industrie de la Gaule romanisée placés à côté des objets fabriqués par la nation envahissante, c'est à dire de spécimens de leurs armes, de leurs bijoux, de leur céramique et enfin de leur verrerie.

Au loin, on verrait un groupe de guerriers, tandis que, plus près, quelques-uns de ceux-ci procéderaient à l'inhumation d'un des leurs.

Dans les salles annexes, on pourrait installer des collections d'objets francs que les fouilles font découvrir dans le sol de notre pays ; les séries pourraient être formées d'objets originaux et de fac-similés.

Après cela viendraient logiquement se placer quelques restitutions de la vie de nos ancêtres au

### MOYEN AGE ET A LA RENAISSANCE

Ici le champ est vaste, les documents abondent.

On pourrait très bien figurer pour l'époque romane, le chantier de construction d'une cathédrale et l'atelier d'un orfèvre occupé à la confection d'une châsse et d'autres objets ; pour l'époque ogivale, l'atelier d'un huchier, d'un tailleur d'images, ou des tisserands, des drapiers occupés à leurs travaux, puis, pour la Renaissance, une imprimerie pour laquelle il n'y aurait qu'à s'inspirer de la magnifique officine plantinienne d'Anvers et enfin, une salle de palais, un atelier de forgeron et une cuisine avec tout leur mobilier, comme cela existe dans quelques musées allemands.

Telle pourrait-être, dans ses lignes générales, la section archéologique du Palais du Peuple.

### MOYENS D'EXÉCUTION

Si on nous a suivi jusqu'ici, on a pu voir que pour donner idée de l'histoire du travail aux visiteurs du palais projeté, il faudrait une vingtaine de salles restituant chacune une civilisation différente.

La Société d'Archéologie de Bruxelles accepterait très volontiers d'exécuter ces tableaux moyennant le remboursement intégral, par le Gouvernement, de ses débours.

Pour la figuration, le choix des types des différentes races rentrerait dans le domaine scientifique de la Société d'Anthropologie qui devrait concourir au but à atteindre.

Nous croyons qu'en outre une section ethnographique, montrant l'état du travail chez les différents peuples de nos jours serait la suite logique de la section d'archéologie.

Quant à la dépense que celle-ci nécessiterait, il serait assez difficile de l'évaluer dès maintenant et avant qu'un projet définitif

accompagné de dessins complets, ne vienne accuser davantage les détails d'un ensemble dont nous n'avons esquissé que le plan.

Les tableaux, dont la majeure partie serait formée par des peintures dioramiques, présenteraient, nous le supposons, chacun un développement de 6 à 7 mètres de largeur.

Les salles annexes seraient formées par des moulages, redites de ceux du Musée d'art décoratif et autres, et par des documents iconographiques : tableaux explicatifs, photographies, dessins, etc., etc., collection que quelques achats et des dons enrichiraient bien vite.

Au surplus, la somme à dépenser se répartirait sur un certain nombre d'années, car il est impossible de faire les nombreuses études nécessaires pour exécuter pareil ensemble en quelques mois ; de sorte que, pour chaque exercice budgétaire, le Gouvernement n'aurait à verser qu'une somme relativement minime.

Minime surtout si l'on songe à l'énorme attrait qu'auraient pour la foule, des restitutions semblables dont l'histoire de l'habitation humaine de l'Exposition universelle de Paris a démontré le vif intérêt et les excellents résultats pour l'éducation du public.

Celui-ci apprendrait plus, à voir ainsi les peuples anciens au milieu de leurs monuments, maniant leurs outils, leurs ustensiles, vivant en un mot de la vie industrielle de leur temps que par de longues études bibliographiques et autres.

En un mot, nous croyons qu'une section archéologique vulgarisant les notions que nous possédons sur le travail dans les temps anciens, serait utile tant aux classes laborieuses si dignes d'intérêt qu'aux artistes et en général à tous ceux qui s'inspirent des choses anciennes en cherchant leur application aux besoins modernes.

Comme

CONCLUSIONS

vos rapporteurs ont l'honneur de vous proposer de voter l'ordre du jour ci-dessous :

La Société d'Archéologie de Bruxelles,

considérant la lettre en date du 26 février 1890, de la commission chargée par le Gouvernement de préparer l'aménagement d'un Palais du Peuple à Bruxelles, demandant le concours de notre Société pour l'installation d'une section archéologique;

charge sa Commission administrative d'entrer en négociation pour la réalisation de cette dite section archéologique avec la Commission nommée par le Gouvernement et en remerciant les pouvoirs publics de l'honneur fait à notre Société en l'appelant à concourir à cette œuvre si louable, passe à l'ordre du jour.

Bruxelles, le 6 avril 1890.

*Les rapporteurs,*
P. Saintenoy, B^on^ Alfred de Loë.

Vu et approuvé :
Pour la Commission administrative :

*Le Secrétaire-général,* Paul Saintenoy.

*Le Président,* C^te^ François van der Straten-Ponthoz.

## II

### La vie sociale aux grandes époques de l'histoire.

Messieurs,

Conformément aux instructions que nous a données, depuis le dépôt du rapport précédent, M. Ch. Buls, rapporteur de la Commission du Palais du Peuple, nous avons l'honneur de vous proposer de substituer aux tableaux dioramiques retraçant l'histoire du travail, une représentation de la vie sociale, tant religieuse que civile et privée des grandes périodes de l'histoire.

Une galerie retraçant l'histoire du travail serait adjointe au Musée des arts industriels et pourrait, par une application judicieuse, devenir fertile en résultats précieux pour les classes laborieuses.

La question à résoudre actuellement est celle-ci : « réaliser une « série de tableaux dioramiques synthétisant les grandes époques « de la civilisation depuis la période historique à l'aide d'un site « monumental caractéristique peuplé de figures représentant « autant que possible les différentes classes de la société : chefs,

« soldats, citoyens, artisans, esclaves dans une scène ou un acte « de la vie nationale qui justifie leur réunion. »

Le problème est plus complexe que le précédent et nécessite une figuration beaucoup plus étendue et par conséquent plus coûteuse.

Il s'agit, dans la pensée de l'éminent rapporteur, de représenter dans le cadre d'un tableau dioramique, une grande scène historique.

Pour en donner exemple, M. Buls cite la blanche théorie des Panathénées se dirigeant vers l'Acropole d'Athènes.

Cela constituerait dans le paysage monumental de la ville, reine de l'Attique, un prestigieux et évocatif spectacle.

On verrait dans le fond du tableau se détacher triomphalement les masses divines du temple dédié à Athéna Parthenos par le génie des Callicrates, des Ictinos et des Phidias, avec son cortège de monuments : l'Erechtheion, le Pandroseion, le temple de la Victoire Aptère et surtout la statue d'Athéna Promachos, ensemble admirable qui se détacherait là-bas sur la silhouette du mont Hymette, tandis que, dans le lointain, les contreforts du Pentélique donneraient encore un rehaut de splendeur à cette scène éclairée par le pur soleil de la Grèce !

Alors aux premiers plans se verrait le cortège sacré porteur du *Peplos* d'Athéna ; les canéphores, ces nobles jeunes filles d'Athènes chargées des corbeilles saintes ; les éphèbes, ces beaux fils de l'Attique, porteurs d'amphores ; les vieillards majestueux tenant les rameaux d'olivier ; les victimes du sacrifice ; les cavaliers, espoir de la patrie athénienne, et aussi les prêtres d'Athéna s'avançant majestueusement au milieu du peuple attentif. Cette procession, que le ciseau immortel de Phidias et de ses élèves a retracée en un style si grandiose sur la frise de la cella du temple d'Athéna Parthenos, nous la verrions se dérouler dans la plaine d'Athènes, s'engager dans la voie sacrée, longer l'Odéon, les portiques, le sanctuaire d'Asclépios et gravir lentement les rampes encombrées de stèles et de monuments votifs qui menaient aux Propylées.

Ce serait l'Athènes de Périclès revivant devant le spectateur.

A Rome, ce serait le Forum.

Nous assisterions à une des plus grandes solennités de

l'ancienne Rome : l'entrée triomphale d'un empereur ou d'un général victorieux.

Le cortège, après avoir suivi la voie sacrée, traverserait l'*Area* du Forum pour se rendre, par le *Clivus Capitolimus*, au Capitole.

On distinguerait d'abord une troupe de chanteurs et de musiciens ouvrant la marche et suivie immédiatement de taureaux blancs, victimes destinées au sacrifice. On verrait ensuite les objets précieux arrachés à l'ennemi, les couronnes d'or envoyées au triomphateur, des cartels sur lesquels se liraient les principaux événements de la campagne, et enfin apparaîtraient les prisonniers de guerre chargés de chaînes.

Les licteurs en tunique de pourpre viendraient ensuite, leurs faisceaux enguirlandés de laurier, suivis eux-mêmes des joueurs de flûte et de cithare et des thuriféraires, enfin, précédant le char, on verrait s'avancer les magistrats et le Sénat.

Alors le triomphateur revêtu de la *tunica palmata* et de la *toga picta* apparaîtrait, le front ceint de laurier, une palme à la main et tenant de l'autre un sceptre d'ivoire, le visage enluminé de minium, suivant l'antique coutume observée dans ces solennités, et portant au cou, par une bien sage précaution, une amulette contre l'envie.

Il se tiendrait debout sur son char magnifique, traîné par quatre chevaux blancs, ayant auprès de lui ses filles et ses plus jeunes fils, et, l'imagination surexcitée, on entendrait la voix de son esclave, qui, placé derrière lui et tenant une couronne d'or, l'engagerait sans cesse à se souvenir qu'il est homme.

Viendraient ensuite ses fils aînés, ses parents, ses amis, puis l'armée victorieuse.....

Un peuple enthousiaste et acclamant remplirait les portiques du Forum.

Ce magnifique tableau d'histoire permettrait de mettre sous les yeux du spectateur, avec un luxe et une profusion incroyables de figures et de costumes les plus divers, toute une partie restituée de l'ancienne Rome.

A Memphis, ce serait la procession d'un initié aux mystères d'Isis, ou le cortège d'un roi triomphant allant sacrifier dans le temple d'Amo-Ra.

A Ninive, le cortège royal de Sargon, tel qu'il est représenté

sur les bas-reliefs de Khorsabad; à Persépolis, un tributaire venant apporter ses offrandes à Xerxès, et ainsi de suite.

Certes, le gouvernement, en réalisant une œuvre de pareille ampleur, donnerait à nos concitoyens une vision exacte et grandiose de l'état social aux grandes périodes historiques. Ce serait une convaincante leçon de choses, mais peut-être la réalisation de cette grande idée serait-elle difficile en raison du chiffre probable des subsides disponibles.

Il convient de mettre en fait que l'exécution de scènes pareilles avec leur groupement pittoresque d'une figuration nombreuse, les vêtements, les armes, les accessoires de leurs personnages, tous à dessiner sur des données d'une exactitude absolue et mieux encore, de leur cadre monumental consciencieusement restitué sur les documents les plus authentiques et les travaux scientifiques les plus sérieux, ne peut être que l'œuvre d'artistes d'un mérite reconnu, travaillant sous le contrôle actif, zélé et persévérant d'hommes de vraie science.

Il faudrait, par conséquent, s'adresser — pareille œuvre ne souffrant pas la médiocrité — à des artistes peintres, à des statuaires, à des sculpteurs très aptes à saisir les caractéristiques des divers arts du passé.

L'exécution de pareils tableaux entraînerait à des dépenses assez fortes, mais en donnant du travail à quantité d'artistes très éprouvés en ces dernières années, créerait d'autre part, une œuvre dont notre pays pourrait s'enorgueillir, car elle prouverait combien est grande son activité scientifique et artistique et aussi quel souci ont les pouvoirs de notre nation de semer largement les germes féconds de l'instruction populaire.

Nous admettons donc la réalisation de pareilles scènes comme possible, matériellement parlant.

Il convient, dans ce cas, d'examiner quelles civilisations seraient représentées.

Destinée au peuple belge, la galerie archéologique du Palais du Peuple doit lui montrer les principales civilisations d'où découle son état social actuel et cela en remontant à la plus haute antiquité.

Ne pouvant, à notre grand regret, y mettre la période préhistorique qui trouvera une place spéciale dans la galerie anthropolo-

gique du même musée, bien qu'elle se rattache, par des liens plus intimes, au domaine de l'archéologie, nous ferons commencer notre galerie par l'Égypte (I). L'Assyrie (II) et la Judée (III) viendraient ensuite, tandis que les autres civilisations primitives des Phéniciens, des Pélasges, des Étrusques pourraient figurer dans les vitrines des salles annexes par des moulages, des photographies, ou des modèles réduits des vestiges qui nous restent de leur art et de leur industrie.

Les civilisations nées des invasions des Aryas : celles des Perses (IV), des Gaulois (V), des Grecs (VI) et des Romains (VII) trouveraient dans les dioramas suivants, des représentations qui pourraient être bien attrayantes et suggestives, tandis que le rameau indou et les anciens Germains figureraient dans les vitrines annexes.

L'empire romain partagé en deux parties, l'une orientale, l'autre occidentale, en 395, après J.-C., a été, on le sait, bouleversé par les grandes invasions que nous voudrions voir représentées dans un tableau montrant la nation franque (VIII) s'implantant dans la Gaule-Belgique. Les autres peuples barbares contemporains, ainsi que les Scandinaves, seraient réservés pour les salles annexes.

La partie orientale de l'empire romain serait représentée par un diorama nous retraçant les splendeurs de Byzance (IX) qui a influencé jusque très loin dans le moyen âge les civilisations slaves de l'Europe représentées également dans les annexes.

Les Arabes (X) montreraient leur art assis sur les ruines de l'empire d'Orient, tandis que parallèlement, en Occident, la civilisation des Français, des Anglo-Normands, des Allemands et des Italiens trouverait place dans les tableaux synthétisant les époques de l'art roman (XI), de l'art gothique (XII) et enfin de la Renaissance (XIII).

En laissant pour la section ethnographique, les civilisations de la Chine, du Japon, des Esquimaux et Lapons, des Peaux-Rouges, des Aztèques et des Incas et enfin des peuples de l'Afrique équatoriale et australe, nous pourrions ainsi faire suivre facilement aux visiteurs du musée toute l'histoire du développement social de l'humanité des temps historiques.

Il faudrait pour cela treize tableaux dioramiques que nous classons comme suit, d'après M. Ammann :

1°. *Civilisations primitives.*

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| I *Egyptiens* | II *Assyriens* | Phéniciens (annexe) | III *Hébreux* | Pélasges (en annexe) | Etrusques (en annexe) |

2°. *Civilisations nées des invasions Aryennes.*

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Indous (en annexe) | IV *Perses* | Germains (en annexe) | V Gaulois (en annexe) | VI Grecs | VII Romains |

3°. *Développement des Empires romains d'Orient et d'Occident.*

| Occident. | Orient. |
|---|---|
| *Invasions barbares.* | |
| VIII les *Francs* envahisseurs de la *Gaule romaine* (en annexe : les Scandinaves) | IX les Byzantins |
| XI époque romane | X les Arabes. |
| XII époque gothique | |
| XIII époque de la Renaissance | |

La liste de nos tableaux arrêtée, nous avons recherché ce qu'il convenait d'y représenter pour donner une idée générale de l'état social de chaque période.

Faut-il prendre des sites historiques ou créer de toutes pièces des paysages renfermant le plus grand nombre possible de spécimens de monuments ?

Sans méconnaître ce que ce dernier mode permet de donner d'une façon résumée et concrète, beaucoup d'éléments en un espace restreint, nous craignons cependant que, précisément à cause de cela, il n'en reste qu'une image confuse dans l'esprit du spectateur. Celui-ci retiendra beaucoup mieux le caractère d'un site monumental authentique, tel que le grand temple hypostyle de Kharnak, l'Acropole d'Athènes, le palais de Xerxès à Persépolis ou le Forum de Rome. Ce seront les monuments eux-mêmes que le visiteur aura de cette façon sous les yeux et c'est la vie ancienne dans ses propres manifestations sans intervention imaginative de l'auteur du diorama qu'on pourra saisir sans effort.

Les tableaux doivent représenter autant que possible la vie civile personnifiée dans les chefs, les juges et les guerriers, la vie religieuse représentée par les prêtres, la vie privée qui serait montrée dans le citoyen, l'artisan et l'esclave.

Pour résumer plus ou moins nos idées à ce sujet, nous avons dressé le tableau ci-contre.

| | | | MONUMENTS |
|---|---|---|---|
| VIE SOCIALE | Vie civile | Chef | Palais, sénat, forum, hôtel de ville, beffroi, d'administration, etc. |
| | | Juge | Prétoire, tribunal, basilique, etc.<br>Prison, bagne, galère, etc. |
| | | Guerrier | Camp, caserne, forteresse, marine militaire, re manent, temporaire, château, burg, donjon, fortifiée, retranchement, etc. |
| | Vie religieuse | Prêtre | Bois sacré, fontaine, temple, synagogue, église, cathédrale, chapelle, baptistère, lieu d'initiation monastère, presbytère, cloître, ermitage, etc. |
| | Vie privée | Citoyen | Le mariage — Habitation, maison, villa, etc |
| | | | La naissance — Baptistère, lieu d'initiation, et |
| | | | L'éducation — École, académie, athénée, unive |
| | | | L'instruction — Lycée, séminaire, etc. |
| | | | Le vêtement — Du corps, de la tête, des m pieds. |
| | | | La nutrition — Hôtellerie, auberge, etc. |
| | | | La souffrance — Hôpital, hospice, etc. |
| | | | L'agriculture — Ferme. |
| | | | L'industrie — Fabrique, atelier, gynécée, et |
| | | | Le commerce — Entrepôt, bourse, port, car aqueduc, etc. |
| | | Artisan | L'art — Académie, musée, etc. |
| | | | La science — Observatoire. |
| | | | La récréation — Théâtre, odéon, cirque, etc.<br>Naumachie, thermes, etc. |
| | | Esclave | Les funérailles — Le tombeau — sous le sol — Hypogée, columb<br>Catacombe, cryp |
| | | | Les funérailles — Le tombeau — hors du sol — Pyramide, mastal, e<br>Mausolée.<br>Voie sacrée.<br>Tumulus.<br>Campo sancto.<br>Lanterne des mort<br>sépulcrale, etc. |

| MOBILIER | INSIGNES | USTENSILES |
|---|---|---|
| | Sceptre, couronne, blason, sceau, etc. | |
| le justice. | Main de justice, glaive, balance, etc. | Instruments de torture, gibet, échafaud, etc. |
| nes de guerre. | Trophée, enseigne, drapeau, etc. | Arme d'attaque, de défense. (tactique et poliorcétique.) |
| autel, cathédrâ, ts, chaire, etc. | Amulette, objet de superstition, ex-voto, etc. | |
| ier domestique, tissus nique, orfèvrerie, etc. | | |
| | | Jeux, jouets, équitation, natation, chasse, pêche, écriture, etc. |
| | | Vaisselle. Instruments de médecine. |
| e, chariot, etc. | | Monnaie, poids, mesure, etc. |
| funèbre, char, cata-, bûcher, cénota- e sarcophage, etc. | | |

Telle pourrait être la galerie historique de l'œuvre si utile qui naîtra de la haute pensée de notre auguste Souverain.

Remercions les pouvoirs publics qui nous appellent à sa réalisation, et espérons que bientôt nous pourrons mettre la main à l'œuvre, pour aider les pouvoirs publics à édifier cette conception grandiose.

Bruxelles, le 20 février 1891.

*Les Rapporteurs,*
P. Saintenoy, B^on^ A. de Loë.

Pour la Commission administrative :

*Le Secrétaire-général,*
Paul Saintenoy.

*Le Président,*
C^te^ Goblet d'Alviella.

LA

# MAISON DES DOUZE-APOTRES

## à Bruxelles

Il est un genre d'études, fort négligé autrefois, et mis en honneur, avec raison, en ces derniers temps. Nous voulons parler des recherches sur les institutions de bienfaisance du moyen âge.

En parcourant, en effet, les annales de ces antiques hôpitaux, hospices, asiles, etc., on est étonné de la foule de captivants détails qu'elles renferment.

Sans entrer dans des généralités sur cette mine féconde en précieux enseignements, la présente notice a pour objet une des plus célèbres fondations charitables du vieux Bruxelles : la maison des Douze-Apôtres. Son histoire constitue une curieuse page de celle de la capitale. Elle est intimement liée au passé de la vénérable Collégiale.

***

L'hospice des Douze-Apôtres consistait en une vaste demeure, avec un grand jardin et un vignoble. Il avait sa chapelle et comptait, parmi ses dépendances, une boulangerie et, probablement aussi, une boucherie de modestes dimensions. Son fondateur est Guillaume Bont, chantre et chanoine de l'église Sainte-

Gudule, qui, dans son acte de dernière volonté, stipula des donations considérables au profit de cette œuvre.

Après sa mort, ses exécuteurs testamentaires, pour réaliser le projet du défunt, acquirent une habitation, sise près de l'hospice de Ter-Arcken *(by der Arcken, Arca Dei)*, en face de la rue Cuiller-à-Pot. D'après la tradition, nous apprend l'*Histoire de Bruxelles* [1], c'était la maison même du rabbin où les hosties, volées par les juifs, à l'église Sainte-Gudule, en 1370, auraient été poignardées.

Suivant le désir du testateur, on appliqua à cette Maison-Dieu le nom de *ten Apostelen* ou des Douze-Apôtres.

Voici la règle de cette institution.

Treize vieillards, de Bruxelles ou des environs [2], pauvres et incapables de gagner leur vie, y seront logés et nourris, confiés aux soins d'une unique servante. Ils ne pourront avoir à leur charge ni femme, ni enfants. Leur réputation devra être irréprochable. Des mendiants de profession ne seront pas admis.

Après le décès ou la démission des exécuteurs testamentaires, la réception des candidats appartiendra au curé, aux fabriciens et aux proviseurs de la mense du Saint-Esprit de la paroisse Sainte-Gudule. Tout leur avoir, ainsi que les produits de leur travail, aumônes et successions, seront à apporter à la communauté.

Les repas du matin et du soir se prendront en commun.

Les frères mèneront une vie paisible et morale. Ils ne pourront ni se frapper, ni se cogner, ni s'injurier entre eux, sous peine de correction en rapport avec l'infraction commise. L'accès des tavernes [3] leur sera interdit. Il leur sera défendu aussi de se procurer de la boisson à prix d'argent, mais ils seront libres d'accepter, de personnes honnêtes, à boire et à manger pour l'amour de Dieu.

Ils ne pourront héberger ni leurs amis, ni leurs parents. Les femmes seront rigoureusement exclues des chambres à coucher [4], voire même de la table commune.

[1] Henne et Wauters, III, p. 298. D'après M. l'abbé de Bruyn, *Histoire de Sainte-Gudule*, etc., cette profanation aurait eu lieu dans la synagogue, qui se trouvait là où s'élève, maintenant, la chapelle de Salazar.

[2] ... *in steden oft dorpen daer ontrent gelegen...*

[3] ... *in eenighe taverne...*

[4] ... *egheene vrouwen in haer cameren houden oft laten benachten...*

Suivant les conseils de leur curé, les vieillards iront fréquemment à confesse. En bons chrétiens, ils approcheront du Saint-Sacrement, au moins une fois par an. Sauf empêchement légitime, ils assisteront à la messe tous les jours.

Tous les mardis et jeudis, deux d'entre eux, les plus robustes et les plus honnêtes, munis de besaces, iront quêter leur pain. Ils se rendront, de plus, à toutes les distributions de vivres qui se feront dans Bruxelles.

Les dimanches et les jours de fête, les Frères se tiendront dans le circuit du chœur, à l'église Sainte-Gudule, du côté sud, pour y recueillir les aumônes des bonnes gens.

Tous les dons, en nature et en argent, seront remis à la servante de l'hospice.

Quand l'un des treize vieillards tombera malade, les autres, ou l'un d'eux, à ce désigné, le soigneront.

Tous sont obligés d'aider la servante dans les travaux de la maison, du jardin et du vignoble : ils devront porter et fendre du bois, puiser de l'eau, cuire le pain, bêcher, ensemencer etc., etc.

A moins d'être malades, ils réciteront, pour leurs prières journalières, à midi et aux vêpres, en l'honneur de Dieu, de la Vierge et des douze Apôtres, un *Pater* et un *Ave*, de même que les autres petites heures, savoir : la prime, la tierce, la sexte, la none et les complies. Ils diront également un *Pater* et un *Ave*, avant leurs repas, et, après ceux-ci, les mêmes prières, comme actions de grâces.

Les Frères réintégreront la Maison, en été, entre 8 et 9 heures du soir ; en hiver, à 6 heures. Après le souper, l'un d'entre eux, à ce désigné, les réunira par deux coups de cloche, pour dire en commun cette prière :

*O, bon Seigneur Dieu, créateur du ciel et de la terre, soyez béni, loué et remercié de tout le bien que vous nous avez fait et accordé. Nous vous prions de nous donner votre miséricorde et de nous délivrer de tous les péchés.*

Puis, ils continueront :

*Prions maintenant pour notre redoutable seigneur, le duc, et la duchesse de Brabant, pour leur progéniture, pour son noble conseil* (du duc), *pour la grande ville de Bruxelles, pour sire Guillaume*

*Bont, feu chantre et chanoine de l'église Sainte-Gudule, notre fondateur, et pour ses exécuteurs testamentaires, qui ont érigé cet hospice suivant ses dernières volontés, et tous ceux qui nous ont fait du bien et qui nous en font encore tous les jours, ainsi que pour toutes les âmes qui sont parties de ce monde, pour que notre bon Seigneur ait pitié d'eux, et disons chacun pour eux un Pater noster et un Ave Maria.*

Entraîneront l'exclusion de l'hospice : un caractère insociable, la folie, l'ivrognerie incorrigible, les blasphèmes, les maladies contagieuses, le vol et l'infamie. Pour certains cas, il sera rendu à l'exclu tout l'avoir qu'il a apporté ; pour d'autres cas, ses biens resteront à la communauté.

***

Il n'est pas sans intérêt de dire quelques mots du fondateur de la Maison des Douze-Apôtres.

Guillaume Bont était, en 1394, chanoine à Lierre et conseiller de la duchesse Jeanne [1]. En 1420, il figura parmi les conseillers du duc Jean IV, condamnés à l'exil, par les nobles et la ville de Louvain, pour aussi longtemps que la Hollande, la Zélande et la Frise n'auraient pas été rendues à leur souverain légitime [2].

Fondateur de deux chapellenies en l'honneur de Saint-Michel, il mourut en 1432. Dans la chapelle de *Saint-Michel-au-Mont* (au coin du Treurenberg et de la plaine de Sainte-Gudule), on voyait, autrefois, une peinture représentant plusieurs saints et portant une inscription qui rappelait la mort et l'enterrement du personnage [3]. Les auteurs de l'*Histoire de Bruxelles* en ont inféré, assez logiquement, que le chanoine avait reçu la sépulture dans cette chapelle. Il n'en est rien. Guillaume Bont fut inhumé en l'église Sainte-Gudule, devant le sanctuaire de Sainte-Agathe. Ses deux anniversaires se célébraient le 9 juin et le 24 juillet [4].

Le tableau aura été déplacé après coup, et, de là, la méprise, très pardonnable, des historiens.

En qualité de secrétaire de la duchesse Jeanne, il apposa, le

[1] Alph. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 433.

[2] Henne et Wauters, op. cit., t. I, pp. 199-200.

[3] Voyez Henne et Wauters, op. cit., t. III, p. 298, et Christyn, *Basilica bruxellensis*, édition 1743, t. II, p. 29.

[4] Archives de l'église, registre n° 338.

13 septembre 1398, à une charte, un sceau rond (21m/m) avec un écu plain, au chef chargé d'un croissant; légende : ✠ S'wilhelmi. dicti. Bont[1].

***

Dès 1434, l'hospice des Douze-Apôtres fonctionnait et était peuplé de treize vieillards, d'un receveur et d'une servante. Cela résulte d'un acte du 20 mai de cette année, qui constate officiellement la réalisation du généreux projet du chanoine Bont.

Douze ans plus tard, en 1446, les administrateurs de la Maison se virent obligés de révoquer leur receveur, le prêtre Jean Hansen, dont la gestion avait donné lieu à de graves mécontentements. Ce fut le prêtre Hubert van der Linden qui lui succéda, non sans avoir dû, au préalable, déposer un sérieux cautionnement. Cette mesure fut déclarée applicable à tous les titulaires futurs de son emploi.

Le document dressé à cette occasion, nous apprend les conditions réglant l'engagement des receveurs. Ils avaient leur habitation dans l'hospice et y recevaient la même nourriture que les vieillards. Outre leur salaire, il leur revenait, annuellement, une somme de trois florins du Rhin, *pour un repas*[2], à titre de rémunération pour les travaux de comptabilité. La reddition de compte devait se faire entre *derthienmisse* (le 6 janvier, l'Épiphanie) et *papen vastelavont*.

Avant de prendre une décision quelque peu importante, ils étaient tenus de la soumettre à l'approbation des administrateurs.

De même que la servante, le receveur pouvait être remercié à toute heure.

Ces dernières dispositions semblent avoir été dictées par les expériences fâcheuses faites du temps de Hansen. Lors de l'entrée en fonction de son successeur, on introduisit, de plus, dans le règlement de la maison, un article important : en vertu de ce nouveau paragraphe, la désobéissance, les injures proférées à l'égard des régents et les infractions à la règle, constitueraient des motifs d'exclusion immédiate, sans que celui qui serait frappé de cette mesure de rigueur, eût le droit d'en appeler aux

[1] Archives départementales, à Lille ; fonds : *évêché et chapitre de Cambrai.*
[2] ... *voor eene maeltyt...*

tribunaux ecclésiastiques ou séculiers. En tout état de cause, un recours ne pourrait avoir lieu que contre les biens de l'hospice, et non contre ceux des administrateurs...

***

Des exécuteurs testamentaires du fondateur, deux étaient encore en vie en 1450 : un sien neveu, Jean Bont, docteur en droit, trésorier de Cambrai et, comme le défunt, chantre et chanoine de l'église Sainte-Gudule, ainsi que Lambert de Cock, petit chanoine de la même église.

Jean Bont, qui avait été aussi archidiacre de Famenne (1436), avait rempli les hautes fonctions de chancelier de Brabant. Par donation entre vifs, qu'il confirma par son testament, il dota l'hospice des Douze-Apôtres de biens considérables, notamment une maison dans la rue de la Montagne *(Berchstrate)*, à Bruxelles, une cour de tenanciers *(laathof)*, s'étendant sous Vossem, Leefdael et Duysbourg, et comprenant une ferme à Vossem, avec un jardin, des bois et d'autres appartenances [1]. Il assigna, ensuite, une somme de 150 florins du Rhin, à réserver pour des dépenses extraordinaires de la Maison, et attribua le restant de sa fortune, moitié à la fabrique de l'église Sainte-Gudule, moitié aux pauvres de cette paroisse.

Dans la même église, Jean Bont fonda une chapellenie à l'autel des saints Lambert, Pancrace et Sébastien, en stipulant diverses largesses en faveur du chapitre, du chapelain, des chanteurs et des sacristains. De concert avec Lambert de Cock, il affecta à la garantie de ces dotations tous les biens de la Maison des Douze-

[1] Cette seigneurie avait été achetée, le 10 décembre 1394, par Guillaume Bont (alors chanoine à Lierre et secrétaire de la duchesse Jeanne) qui, à la même époque, s'était rendu acquéreur, à Vossem, d'un moulin à eau, où les habitants de Tervueren et de Duysbourg étaient tenus de faire moudre leur grain.

En vertu d'un octroi de Philippe le Bon, du 23 août 1445, en faveur de *feu maistre Jehan Bont, en son temps chancellier de Brabant,* la ferme de Vossem, appelée depuis la *Cour des Douze-Apôtres*, pouvait envoyer pâturer, dans le bois de Soigne, 16 vaches, 1 taureau, 4 chevaux, 50 pourceaux et 100 brebis.

Rectifier ainsi les détails donnés à ce sujet dans l'*Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 435. (V. *Chambre des comptes, Sesde volumen van de Swerte Registres*, n° 15, f° 310, et *Greffes scabinaux, arrondissement de Louvain*, n° 153 : *Register des Laethofs der 12 Appostelen beginnende 6 october* 1766 *en de eyndigende* 1795.)

Apôtres. Cette nouvelle fondation fut confirmée par un instrument notarial du 21 juin 1451 [1].

Le 4 janvier précédent (1450 vieux style), les deux chanoines avaient dressé, pour l'hospice, un acte spécial dans lequel les biens de Bont et ceux de la Maison des Douze-Apôtres avaient été engagés à l'église, du chef des diverses libéralités de Jean Bont. Outre celui-ci et Lambert de Cock, étaient intervenus à cet acte : Alexandre van Beringhen, curé, Henri Magnus, Jean van

[1] Ce document est important pour l'histoire de la Maison des Douze-Apôtres et donne, en outre, des renseignements intéressants concernant l'église Sainte-Gudule. A ce double titre, il mérite d'être publié *in extenso*.

Le voici :

In nomine Domini Amen. Universis presentes litteras inspecturis seu audituris, decanus et capitulum ecclesie Sancte Gudile bruxellensis, cameracensis diœcesis, salutem in Domino et infrascriptorum agnoscere veritatem. Notum facimus quod anno, mense, die, hora, indictione et pontificatu infrascriptis, nobis, capitulariter congregatis, exposuit egregius et circumspectus Dominus et confrater noster carissimus, *Dominus Johannes Bont, utriusque juris doctor, thesaurarius cameracensis ac cantor et canonicus nostre prefate ecclesie*, quatenus ipse considerans varios humane conditionis lapsus que nunquam in eodem statu permanet aut consistit, ad ruine exterminia finaliter perventura, ne preventus amare mortis examine, de negligenti dispensatione temporalium bonorum ei a divina clementia concessorum in districto Dei iudicio inculpetur, dudum ad honorem omnipotentis Dei ac gloriose Virginis Marie, eius genitricis, omniumque sanctorum et sanctarum ac anime sue et suorum progenitorum salutem, condidit, ordinavit et solemniter fecit testamentum suum et ultimam dispositionem et ordinationem super suis temporalibus bonis, ubi inter cetera nobis dedit et legavit viginti unum florenos renenses, *a domo Apostolorum, sita in dicto oppido bruxellensi, iuxta hospitale de Archa*, in festo nativitatis Domini annuo (!) et perpetuo recipiendos, ad distribuendum eosdem in choro ecclesie nostre predicte in decem festis de novo per eum ordinatis et dudum per nos admissis, cupiens etiam pro omnium fidelium defunctorum et signanter *Domini Wilhelmi Bont, quondam cantoris et canonici ecclesie predicte, avunculi sui*, parentum suorum et sua animabus, de novo fundari et erigi unam capellaniam perpetuam in eadem ecclesia, ad altare sanctorum martyrum Lamberti, Pancratii et Sebastiani, sub onere trium missarum, certis modis et formis septimanatim perpetuis temporibus dicendarum. Pro eiusdem capellanie dotatione ordinavit, quod huiusmodi capellanie capellanus, aut eidem officians pro tempore existens, recipiet a *domo Apostolorum* supradicta annuatim et perpetuo, in festo nativitatis Domini, tredecim et dimidium modios siliginis, mensure bruxellensis, magister vero cantus et secum unam dictarum missarum in honorem sancti Sebastiani martyris septimanatim discantaturi sex et dimidium modios siliginis dicte mensure; custodes quoque ecclesie nostre predicte, quia per fundationem huiusmodi decem festorum atque missarum sancti Sebastiani predictarum et alias plus solito in sonitu et tinnicione campanarum onerati erunt, pro recompensa laborum suorum, sicut decet, a sepefata *domo Apostolorum* viginti sextaria siliginis, mensure predicte, recipient et levabunt, prout hec omnia et singula cum suis conditioni-

Hornicke, fabriciens, et Walter Magnus, Everard t' Seraerts, Jean de Hertoghe et Jean Maten, proviseurs des pauvres de l'église Sainte-Gudule. En appendant son sceau à ce document, Guillaume Bont, J. U. D. et doyen de Louvain, neveu de Jean, fait connaître son adhésion à tous les arrangements pris par son oncle.

La charte que nous analysons nous apprend des détails fort curieux.

bus, modis et formis, uti ab eodem ordinata fuerant, habentur et continentur in certis clausulis dicti sui testamenti, nobis per ipsum exhibitis, quarum tenor de verbo ad verbum sequitur et est talis :

Item lego capitulo beate Gudile prefate viginti unum florenos renenses a *domo Apostolorum, sita iuxta hospitale de Archa,* annuo (!) et perpetuo recipiendos in festo nativitatis Domini, ad distribuendum eosdem in choro eiusdem ecclesie in decem festis per me ordinatis sub modo et forma subscriptis. Et primo in festo beate Barbare, quod obtinui de consensu capituli esse festum triplex, et per prius duplex dumtaxat erat, pro festo eiusdem tres florenos renenses. Item in quolibet festorum sequentium nativitatis beati Joannis Baptiste, quod solebat esse maius duplex, et procuravi de cetero esse triplex in octava eiusdem ac in festo decollationis ipsius, necnon in festis beatorum Lamberti, Sebastiani, Joannis ante portam latinam, Servacii et Pancratii atque in octava beate Barbare hic ante de dicta octava nunquam fuerat memoria, que omnia procuravi de consensu ut supra esse duplicia, prout ante non fuerant, duos florenos renenses consimiles, qui faciunt in summa viginti unum florenos renenses, quorum quidem tres florenos in beate Barbare ac duos in qualibet dictorum sanctorum, ut profertur, festivitate, volo et cupio distribui, mediatim Dominis de capitulo, plebano ac suis vicariis et mediatim minoribus canonicis, suis vicariis, capellanis et mercenariis, chorum ecclesie debite frequentantibus, sub modo et forma subiungendis, videlicet quod tertiam suam partem porcionis cedere habebunt canonicis plebano et suis vicariis, qui intererunt primis et secundis vesperis, aliam tertiam interessentibus matutinis et reliquam tertiam partem interessentibus prime, tertie, sexte, summe misse et none, taliter tamen quod ibidem veniant et perseverent cantando, legendo et silentium debitum observando, sicut decet, adeoque dictis horis quotidianam distributionem ordinatam per quondam bone memorie *dominum Theodoricum de Gorchem, cantorem ecclesie,* lucrari mereantur, et non alias. Et pari passu volo et ordino de media portione cedenda minoribus canonicis, suis vicariis, capellanis et mercenariis. Si tamen aliquis dictorum dominorum decani, canonicorum ac plebani contingeret in futurum tempore dictorum festorum missum esse aut impeditum in negotiis capituli vel etiam infirmum aut suscipere medicinam, volo quod talis lucretur, acsi personaliter dictis horis interesset, omni tamen dolo et fraude seclusis. Item quia custodes per fundationem dictorum decem festorum sunt plus solito in sonitu et tinnicione onerati, prout etiam sunt in pulsatione *magne et omnium aliarum campanarum nove turris,* tam in profesto et festo Innocentium inter vesperas et completorium et in crastino Innocentium, tempore commendationum legendarum *in novo choro* sacerdoti (!) *super tumulum meum,* prout etiam erunt in anniversario meo, quod pro hoc et quod qualibet septimana onerati

D'après les intentions du fondateur de l'hospice, les dépenses étaient à réduire au strict nécessaire, et l'on ne devait demander l'aumône qu'en cas de nécessité absolue. Instruits sur les besoins réels de la Maison, par une pratique de nombreuses années, les deux mambours avaient cru faire œuvre sage d'en fixer le budget — quitte à leurs successeurs de le modifier, si les circonstances le comportaient — et, dans leur pensée, le moment en était venu.

Outre les frais de réparation à faire à l'hospice et à ses propriétés, ainsi que les sommes affectées aux rentes à servir, ils ordonnèrent donc les dépenses *annuelles* suivantes :

sunt et erunt die mercurii, vel alio die forsan correspondenti ad tinniendum more solito pro missa sancti Sebastiani finitis matutinis septimanatim discantanda, pro recompensa laborum suorum in his, sicut decet, lego dictis custodibus annuo (!) in festo nativitatis Domini, per dictam *domum Apostolorum* persolvenda, viginti sextaria siliginis, mensure bruxellensis. De omnibus volo quod superior custos dumtaxat habeat quartam partem. Item pro omnium fidelium defunctorum et signanter quondam *Domini Wilhelmi Bont, cantoris et canonici* ecclesie sancte Gudile prefate, avunculi et factoris mei, parentumque meorum ac mea animabus cupiens fundare unam capellaniam in ecclesia prelibata, ad altare sanctorum Lamberti, Pancratii et Sebastiani, in honorem salvatoris nostri eiusque matris Virginis gloriose, nenon et omnium sanctorum et sanctarum, et signanter beatorum Lamberti, Pancratii et Sebastiani predictorum, sub onere trium missarum, quarum unam volo fieri per capellanum vel loco sui substituendum, si legitimum impedimentum pro temp ore habuerit, sub cantu et discantu, semper feria quarta immediate post matutinas, nisi dicta feria quarta fuerit per solemne festum occupata, cum tunc volo, quod die precedenti anticipetur, vel ad aliam magis congruentem differatur, et alias duas celebrabit submissa voce capellanus aliis diebus in septimana sicuti sibi et quando magis congruerit. Ordino pro eiusdem dotatione quod capellanus annuatim recipiet a *domo duodecim Apostolorum* supratacta in festo nativitatis Domini tredecim cum dimidio modios siliginis, mensure bruxellensis, pro se et ad utilitatem suam. Et magnus cantor ab eadem domo etiam recipiet, modo et forma prelibatis, pro labore suo et secum dictam missam discantare debentibus alios sex modios cum dimidio siliginis persolvendos ; faciunt prout viginti modios siliginis eiusdem mensure. Pro cuiusquidam discantande misse,ad quam etiam tinniendum erit, more solito tam in cantu quam in pulsu, explecione debite fienda, prefatus capellanus magistrum discantus et custodem sollicitare habebit et erit astrictus, volens quod si defectus in eo acciderit in aliqua dictarum trium missarum pro qualibet discantanda prefato capellano unum sextarium et pro qualibet bassa missa due fertelle defalcentur. Quod si in dicto capellano defectus non foret, sed in magistro cantus in discantando, seu in custodibus in tinniendo, volo quod predicto magistro cantus sic defectuoso pro qualibet vice defectus tres fertelle siliginis et custodi due fertelle, dicte *domui Apostolorum* applicande,defalcentur et tantominus recipere quilibet eorum habebit. In dicte tamen capellanie fundatione cupio ponere et esse talem modum qui sequitur ; videlicet quod dictos tredecim cum dimidio modios recipere annuo (!) habebit *Dominus Gerardus Pistorum, presbyter, capellanus meus*, vel alius forsan per me nominandus, et dictas tres missas cum diligentia de qua supra facere erit obligatus sub pœna prenarrata. Et

Pour pain, 20 rasières de seigle, mesure de Bruxelles, maximum ; au boulanger, 7 plaquettes pour chaque rasière de seigle ; pour cervoise ou bière 23 *ryders*, savoir, par jour, 15 pots, dont

quamdiu dictus Dominus Gerardus vel alius ut prefertur nominandus, quem totiens quotiens mihi placuerit variare et mutare potero me superstite et quam diu ultimo sic per me nominatus vitam habuerit in humanis, volo quod officium, et non beneficium, censebitur compatibile cum alio beneficio ecclesie, quod ipse vel alius in ecclesiam jam capellanus obtinet, aut forsan in antea obtinebit ; sed quam cito ille debitum carnis exsolverit, volo quod tunc primitus incipiat esse capellania ad dispositionem dicti capituli pertinens, sicut alie capellanie ecclesie si et in quantum tunc etiam vita functus fuero, cum vita mea comite dispositionem desuper mihi soli reservo. Et quia predictus dominus cantor summopere desideravit predictas suas ordinationes omnes et singulas perpetuis futuris temporibus inviolabiliter observari, nos requirere et hortari curavit, obsecrans attentius quatenus easdem omnes et singulas cum suis modis, formis et conditionibus, quantum in nobis est, confirmare, approbare, admittere et ratificare atque dictam novam capellaniam ad altare et sub onere predicto erigere et fundare vellemus, presentans nobis atque realiter tradens ad opus predictum patentes litteras obligatorias dicte *domus Apostolorum*, sigillis mamburnorum eiusdem sigillatas et roboratas, una cum litteris confirmationis reverendi in Christo patris, domini Johannis, episcopi cameracensis, eisdem infixis.

Nosque decanus et capitulum ecclesie beate Gudile predicte, habita ut, decuit, prius super premissis omnibus et singulis et ea concernentibus informatione debita et requisita, reperimus dictam domini cantoris requestam fore piam et rationi consonam; eidem liberaliter condescendimus, ipsa omnia et singula acceptantes, admittentes, approbantes, ratificantes et omologantes atque capellaniam prefatam fundantes et erigentes, fundamus quoque et erigimus per presentes, sub onere, formis et conditionibus prius expressatis quas et que hic habere volumus pro repetitis.

In cuius rei testimonium sigillum nostrum ad causas, quo utimur in hac parte, cum signo et subscriptione nostri notarii iurati infrascripti presentibus duximus apponendum. Datum et actum in loco nostro capitulari, nobis capitulum generale celebrantibus et facientibus, die vigesima prima mensis Junii, anno domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo primo, indictione decima quarta, pontificatus sanctissimi domini nostri Nicolai, divina providentia pape quinti, anno suo quinto, presentibus honorabilibus viris *domino Egidio Wyckman, presbytero, minoris prebende canonico*, et *Gerardo van den Kerchove, capituli ecclesie beate Gudile bruxellensis virgifero*, cameracensis diœcesis, testibus, ad premissa vocatis specialiter et rogatis.

Et ego *Johannes Jakemuns*, presbyter, cameracensis diœcesis publicus sacris apostolica et imperiali auctoritate venerabilisque capituli ecclesie beate Gudile bruxellensis notarius iuratus, quia premissis expositioni, requisitioni, exhortationi litterarum obligatariarum et confirmationum predictarum acceptationique earum et admissioni, approbationi, ratificationi et omologationi omnibusque aliis et singulis dum sicut premittitur agerentur et fierent, una cum prenominatis presens interfui eaque sic fieri vidi, scivi et audivi, in notitiam recepi, ex quo presens publicum instrumentum seu presentes litteras manu aliena fideliter scriptas seu scriptum confeci et in hanc formam publicam redegi signoque apostolico et nomine meis solitis hic me propria manu subscribendis, una cum appensione sigilli dicti capituli ad causas, signavi, rogatus et requisitus in omnium et singulorum fidem et testimonium premissorum.

Jo. Jakemuns. (D'après la copie authentiquée par le notaire J. de Maeyere).

80 forment un tonneau, à 25 plaquettes [1], soit, par 16 jours, 3 tonneaux, au coût d'un *ryder*, ou 15 sols ;

un bœuf ordinaire de Frise, pouvant coûter jusque 10 écus Guillaume [2] ; huit cochons maigres pour être engraissés au moyen de son ;

Ce document, on le voit, rappelle des fondations antérieures. Les pièces qui ont trait à celles-ci sont intéressantes au double point de vue historique et archéologique.

Voici le plus ancien acte de ces fondations :

Wy *Lucas van Eyke*, canoenck tot Sinte Goedelen te Bruessel, *Willem Rongman, Ridder, heere te Bigarden*, ende *Jan van Cotthem*, kercmeesters van der fabriken der voirs. kercken, kennen ende liden dat wy overcomen zyn metten *eerwerdighen ende wisen heere meester Jan Bont, doctoer in beiden rechten, cancelier van Brabant, canter en de canoenck der selver kercken*, van der voirs. kercken weghen, als dat van voirtaen ewelyc alle kersavond te vesperen ende in kerstdaighe te mettenen, te missen, ende te vesperen, die fabrike sal doen berren een ende vyftich wessen kerssen op eene crone in den coer hangende, die de selve canter heeft op siinen cost doen maken, ende desgelycs oic veertich der geliker keersen omtrent den coer staende ende oic mede op des heylichs sacraments avont ende sdaighs thien keersen meer dan dair te voeren plagen geset te wesen, wair af wy kennen ons van den voirs. eerwerdighen heere ende wisen meester Jan voirgenoemt wael vernuecht ende dat ghelt in den oirboir der selver kercken bekeert te wesen, ghelovende in goeden trouwen, dat by ons ende onsen nacomelingen tot ewighen daighen bestelt ende gedaen te worden, sonder eenich wederseggen. In oirkonde der fabriken seghel der voirs. kercken aen desen brief ghehangen, int jaer ons heeren duysent vierhondert viere ende dertich viere, ende thiene daighe in meye.

(Original sur parchemin, avec sceau ogival de la fabrique en cire verte : bras avec lanterne, etc.)

Par acte du 20 mai 1436, les mêmes marguillers reconnurent avoir reçu de Jean Bont (outre les titres ci-dessus, ils lui donnent encore celui d'*archidiacre de Famenne*), une nouvelle donation pour augmenter le nombre des cierges spécifiés dans le document qui précède (même sceau).

Enfin, le 8 novembre 1446, le chanoine Bont (il n'était plus chancelier alors) fit une nouvelle fondation en faveur de l'église Sainte-Gudule. (C'est celle qui se trouve spécifiée dans l'acte du 21 juin 1451). A la charte y relative, se voient encore, en cire rouge, les sceaux de deux fabriciens, tous deux conseillers du duc, à savoir :

de *Jan die Hertoge*, chevalier : trois tours ; au franc-quartier, chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé ; cimier : une étoile entre deux cornes de taureau, chacune chargée d'une étoile ; supports : un lion et un aigle ; légende : **Sigillu · johannis ducis militis** (26m/m) ;

de *Henri Magnus :* parti-émanché ; au chef, chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé ; cimier : un bonnet ou écran, arrondi au haut, aux armes de l'écu, les fleurs de lis posées 1 et 2 ; tenant dextre : un homme sauvage velu, armé d'une massue ; légende : **S · henrici · dicti · magnus** (25m/m). Deux très beaux types de sceaux.

[1] *15 potten hoppen wyn, mate dyer tachentich een dregelvat maken, dat gemeynelyck cost XXV plecken.*

[2] *Item tsiaers eenen ghemeynen vriesschen osse, van thien Willems schilde oft daer onder.*

Nota bene, les peaux seront abandonnées au boucher, comme prix de l'abattage de ces animaux, pour la préparation de la salaison, ainsi que la fourniture de chandelles et d'épices pour les tripes [1];

150 livres de beurre de la Dendre ou de la Sennette, au plus bas prix [2]; pour sel, la quantité nécessaire pour saler le bœuf, les huit cochons et les autres mets, et à acheter, à l'exemple des maîtres des pauvres, à l'étape d'Anvers ou à celle de Malines;

125 charges d'âne de bois [3];

400 fagots et six rasières de charbon;

un tonneau de harengs et un panier de figues, pour le carême;

une *poise* et demie de fromages de Flandre [4];

six setiers de fèves et de pois;

pour navets, en hiver, la valeur de 40 à 50 plaquettes;

pour cuves, tonneaux et seaux, environ 40 plaquettes;

pour 4 *geltes* de saindoux à employer en carême [5], on consacrera un setier de grain, dû par certain Winne, de Vossem;

pour deux pitances, l'une à l'anniversaire de la mort de Guillaume Bont, l'autre au jour des Apôtres, 2 *clinckaert* (nota bene une rente de un *clinckaert* avait été constituée, à cette fin, par Guillaume van Drumpt [6]) et enfin:

les gages du receveur et de la servante.

Le 3 février 1451 (n. st.), Jean Bont et Lambert de Cock déclarèrent que, seuls les biens de la Maison des Douze-Apôtres devaient être affectés à la garantie des donations faites, par le premier, à l'église Sainte-Gudule, et non leurs propres biens. Cette modification de l'acte du mois précédent fut agréée par le curé, la fabrique et la mense des pauvres de l'église [7].

* * *

[1] ... *ruete keerssen ende cruyde te pensen.*

[2] ... *van op de Dendere oft van Senneken, ten besten coop in syn saysoen.*

[3] ... *houdt, cuesbaer goets...*

[4] ... *onderhalven waghen vlaemschen keese.*

[5] ... *vier gelten smouts, voor die vasten.* (Une *gelte* = 8 litres.)

[6] Plus tard, la Maison des Douze-Apôtres levait une rente féodale de 25 fl. du Rhin, à charge de la moitié que le prince de Nassau possédait de la terre de Grimberghe (*Cour féodale de Brabant*, reg. n° 357, f° 304).

[7] Le sceau du petit chanoine Lambert de Cock, en cire rouge, porte dans un quadrilobe, un écu coupé; au 1er, parti: a) plain; b) échiqueté; au franc-quartier

De même que son oncle, Jean Bont avait été un des conseillers du duc Jean IV, bannis, en 1420, par la noblesse et la ville de Louvain. Il s'était vu, depuis, élever au poste de chancelier du duché. L'*Histoire de Bruxelles* place cet événement, à tort, en 1445. D'après BUTKENS, et son indication semble être exacte, la nomination aurait eu lieu en 1427, et Bont aurait résigné ses fonctions quelques années avant sa mort. En effet, un document dont nous allons parler, établit que Bont était déjà chancelier en 1428, et un autre acte — il en a été question plus haut [1] — prouve qu'il ne l'était plus en 1446. Élu chantre de l'église Sainte-Gudule en 1448, il se démit de cette dignité en faveur de Nicolas de Cloppere [2].

Il décéda en 1453. Sa dépouille fut déposée en l'église Sainte-Gudule, dans le chœur de la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle, sous une pierre bleue, ornée de ses armoiries, et portant cette inscription :

Joannes Bont
huius ecclesie canonicus et cantor
archidiaconus Famene
in Ecclesia Leodiensi
metropolis Cameracensis
canonicus et thesaurarius
ab anno M. IV. XXVII. Obiit M. IV. LIII [3].

Son anniversaire se célébrait le 8 février [4].

chargé d'une merlette (*van der Aa*) ; au 2d plain, diapré. L'écu est soutenu par un ange ; légende : S. lamberti. coci. pbri (23 m/m).

Par son testament du 20 mars 1451 (style de Cambrai), — pièce curieuse qui mériterait d'être publiée, — ce prêtre demande à être enterré, en l'église Sainte-Gudule, devant la Sainte-Croix, dans la sépulture de son *cognatus*, Guillaume de Megen. Parmi les nombreux legs, nous en remarquons un en faveur de l'hôpital de Megen, probablement le lieu d'origine du testateur. Entre autres libéralités, l'église Sainte-Gudule reçoit un cens à charge du *domistadium* de Waleran de Wonderingen, fabricant de cire (*cereifex*), sis à Bruxelles, *iuxta frigidum montem in quodam parvo vico ibidem, dicto tpyperstreetken, quasi in opposito bonorum dicti* WILLELMI BONT, *cantoris et canonici ecclesie beate Gudile* (Archives de l'église, n° 228). Deux chartes de 1444 établissent que Lambert était fils de feu Guillaume de Cock (*ibidem*, n° 352).

[1] Page 465, suite de la note qui commence à la p. 461.

[2] Archives de l'église, reg. n° 141, f° 30.

[3] Archives de l'église, reg. n° 141, f^os 46 et 47.

[4] *Februarius*, 8. *Dominus et magister Joannes Bont, cantor et canonicus huius ecclesie,*

Selon un désir exprimé par cet ecclésiastique, tous les ans, à la fête des Innocents et à la veille de ce jour, entre les vêpres et les complies, les élèves des écoles de la ville, sous la conduite de l'évêque, chantaient sur sa tombe un *Miserere* et un *De Profundis*. En vertu d'une fondation ultérieure, du 27 janvier 1451 (n. st.), on faisait brûler, à la même place, pendant ces deux jours, quatre cierges. A son anniversaire, on allumait également deux cierges sur la sépulture [1].

Le célèbre Pierre a Thymo lui succéda dans un de ses canonicats [2].

Dans sa liste des chanceliers, BUTKENS [3] attribue à Jean Bont pour blason : un chevron accompagné de trois quintefeuilles, ou, mieux dit, roses; l'écu est sommé de ce bonnet que les auteurs modernes appellent la *couronne de baron à l'antique ;* derrière l'écu, passées en sautoir, deux *masses*, symbole du pouvoir de chancelier.

Ces armes sont apocryphes. Le bonnet est un produit du XVIIe siècle. L'emploi des *masses* dans les armoiries ne remonte pas non plus au temps du chancelier Bont.

Ce personnage portait un écu plain, au chef, chargé, à dextre, d'un fer de moulin. Telles sont les armes sur un sceau rond qui se rencontre à des chartes de 1428 jusqu'en 1451; l'écu y est soutenu par un ange; légende : **S. iobannis bont** (24 m/m). Jean appendit ce sceau, entre autres, à un acte du 29 juin 1428, dans lequel il déclare avoir reçu, en qualité de chancelier du duché, le serment de féauté du chapitre de Cambrai [4].

*leeght in 't Sacramens choor onder eenen blauwen zarck met zynder wapenen* (Archives de l'église, reg. n° 338).

[1] A cet acte, se trouvent encore appendus les sceaux des deux fabriciens Henri Magnus, conseiller et lieutenant de la Cour féodale de Philippe-le-Bon (voyez plus haut), et de Jean van den Hornicke, échevin de Bruxelles. Ce dernier sceau, en cire verte, porte un écu écartelé ; aux 1er et 4me, à trois macles ; aux 2e et 3e, à la fasce d'hermine, accompagnée en chef d'un lion passant ; casque couronné ; cimier : une tête et col d'aigle ; tenant dextre : un homme velu, appuyant une massue sur l'épaule droite.

[2] *Archives de l'église Sainte-Gudule*, reg. n° 141, f° 47, et A. WAUTERS, *Inventaire des cartul. et autres reg. faisant partie des arch. anc. de la ville* (de Bruxelles), I, 1888, p. 13.

[3] *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*, II, p. 360.

[4] Archives du Nord, à Lille ; *évêché et chapitre de Cambrai*. Des exemplaires du sceau de Jean Bont se trouvent aux Archives de Sainte-Gudule. G. DEMAY, *Sceaux de la Flandre*, le décrit, ainsi que celui de Guillaume Bont (nos 362 et 5700).

A part les deux meubles du chef, évidemment des brisures, les armes de Jean et de Guillaume Bont sont identiques.

En présence du fer de moulin, meuble carastéristique de Bois-le-Duc et de ses environs, serait-il téméraire de croire la famille Bont originaire de cette partie du Brabant ?

Sceau de Jean Bont.

Sceau de Lambert de Cock.

D'après une inscription que l'on voyait dans la chapelle de l'hospice des Douze-Apôtres [1], la devise des deux Bont, oncle et neveu, était : *Niet te Bont ;* ce que l'on pourrait traduire par : *Mesure en tout.*

* * *

Lorsque, le 12 octobre 1603, les régents nommèrent receveur le prêtre N. Nijs, ils lui recommandèrent une conduite paternelle envers les treize vieillards et de les pourvoir de tout ce dont ils auraient besoin, de façon à ne pas donner lieu à des réclamations. On lui interdit ensuite de donner accès à la Maison aux personnes étrangères, et, enfin — autre prescription nouvelle — on lui enjoignit de faire figurer, dans son compte, pour mémoire, l'inventaire de tous les meubles et ustensiles.

Comme ses prédécesseurs, le nouveau receveur aura l'usage du jardin et, avec ses revenus et ses charges, la chapellenie fondée dans la chapelle de l'hospice.

Cette chapelle semble dater de l'année 1445, millésime qu'on lisait dans l'inscription dont il a été question plus haut. Au témoi-

[1] Cette inscription a été reproduite dans CHRISTYN, *Basilica bruxellensis*, édition 1743, II, 29, et HENNE et WAUTERS; *op. cit.*, III, 298 ; comp. aussi J. LE ROY, *Grand Théâtre Sacré*, I, 193.

gnage de l'*Histoire de Bruxelles*, il existait, plus tard, près de l'autel, du côté de l'épître, une autre inscription, indiquant que le sanctuaire d'alors remontait à 1638. On avait donc construit une nouvelle chapelle, ou bien fait subir à l'ancienne des transformations importantes, entre 1603 et 1638.

***

Les revenus assurés, par Jean Bont, à l'église Sainte-Gudule avaient été payés intégralement, jusqu'en 1578.

Pendant les dix années suivantes, les troubles de la guerre avaient mis la Maison des Douze-Apôtres dans l'impossibilité de continuer ces paiements. De 1588 à 1598, au lieu des vingt setiers, dus aux sacristains, elle n'avait pu leur fournir que sept, et, depuis, jusqu'au milieu du siècle suivant, ce chiffre avait été porté à douze.

Ces rentes étaient servies en nature ou en argent, selon la valeur des céréales.

En 1650, les chanoines de la seconde fondation, auxquels ressortissaient les sacristains chargés de sonner les cloches pour la messe de Saint-Sébastien, adressèrent aux mambours de l'hospice une requête tendant à obtenir, de nouveau, la totalité des vingt setiers. A l'appui de leur demande, ils invoquèrent le fait que, depuis plus de trente ans, la Maison-Dieu jouissait intégralement de tous ses revenus et qu'en ces derniers temps, elle avait pu rétablir également les émoluments primitifs des chanteurs de l'église.

Un accord intervint le 4 octobre : on consentit aux sacristains la redevance annuelle réclamée, de vingt setiers, plus une compensation de onze setiers, une fois payés.

***

On connaît les terribles conséquences du bombardement, à boulets rouges, infligé à Bruxelles, par le maréchal de Villeroy. Un grand nombre de maisons avaient été incendiées et beaucoup de bourgeois réduits à la mendicité. Parmi les habitations complètement détruites, se trouvait celle de Pierre van Volxem, orfèvre [1], sise *in den Pongel merckt,* près de la maison dite *den*

[1] *Goud-ende silversmith.*

*Tuymeler* [1]. Elle était échue à cet artiste, du chef de ses parents, Paul van Volxem et Barbe Moutton. Ceux-ci l'avaient acquise, devant les échevins, de Quintin Sijmons et Barbe Daelmans, le 15 avril 1636.

Pour réédifier leur demeure, Pierre van Volxem et sa femme, Marie Hazard, empruntèrent, le 18 août 1696, du prêtre Guillaume Dominique Vinckels, alors receveur de la maison des Douze-Apôtres, une somme de 2084 florins de change, l'escalin à 6 sols [2], moyennant une rente héritable de 104 florins du Rhin, 4 sols. En garantie de cette rente, ils donnèrent une hypothèque sur tous leurs biens, présents et futurs, notamment sur leur terrain et la maison qu'ils s'étaient engagés à y faire construire [3].

De ce montant, 884 florins avaient été fournis par les chanoines de la seconde fondation ; 357 florins constituaient une somme due à l'hospice, par Jean de Mol, maïeur de Huldenberg, et qui venait d'être remboursée par la veuve du conseiller Ryckaert, payant en qualité de caution. Enfin, les 843 fl. restants provenaient de la vente de chênes de la forêt, dite *Elsdael bosch*, à Vossem.

La Maison des Douze-Apôtres avait donc, elle, contribué pour 1200 florins, produisant une rente de 60 florins.

Elle la céda, en 1703, aux chanoines, en remplacement de la redevance des vingt setiers de seigle [4].

Le rachat de la rente eut lieu le 19 mai 1727.

***

Les pensionnaires de notre Maison-Dieu intervenaient officiellement dans beaucoup de cérémonies de l'église Sainte-Gudule. C'est ainsi que trois d'entre eux figuraient parmi les douze pauvres qui entouraient le maître-autel lors de l'anniversaire de Philippe Nigri, premier évêque d'Anvers (26 novembre) [5].

[1] *naest de huysinge oft erffve geheeten den Tuymeler, ter Sint-Jans kerke werts, in de een syde, ende de erffve genoempt den Molensteen, ter Forcierstraete werts ter andere syde...*

[2] *... ins Conincx munte ende swaer wisselgelt.* 1 florin du Rhin = 20 sols ; 1 sol = 3 plaquettes, ou *plecken oft grooten Brabants.*

[3] *...eene hoffstadt ofte ledige erffve, daer een huys heeft op gestaen, dwelck door de bombarderinge deser stadt is affgebrandt...*

[4] *Livre aux résolutions* de Sainte-Gudule, sous la date du 7 mai 1703, f° 33.

[5] Voyez notre notice intitulée : *Philippe Nigri, chancelier de l'ordre de la Toison d'Or, chanoine et doyen des églises Sainte-Gudule, à Bruxelles, et Saint-Rombaut, à Malines, premier évêque d'Anvers.*

C'est ici que s'arrêtent nos documents relatifs à l'hospice.

L'*Histoire de Bruxelles* suppléera pour retracer le sort ultérieur de cette institution. En 1776, y lisons-nous, la ration des treize vieillards était réduite à une portion de soupe et à différentes rétributions pécuniaires, faites dans le courant de l'année, et s'élevant à 75 florins, 6 sous et 6 deniers, par pensionnaire. On leur fournissait, de plus, deux chemises, une paire de bas et une paire de souliers. Le total des revenus était, alors, de 2,920 florins, 15 sous, 3 deniers, la dépense de 2,599 florins, 3 sous, 2 deniers.

Assimilée aux couvents, la Maison fut supprimée, en 1784. Au commencement du nouveau siècle, elle fut annexée à l'hospice des Alexiens.

Sa chapelle avait été fermée, en vertu d'un ordre de la municipalité, du 8 pluviôse, an VI.

Bientôt, la pioche des démolisseurs fut mise à ces bâtiments auxquels se rattachaient tant d'intéressants souvenirs.

De nos jours, des maisons particulières s'alignent là où s'élevait, jadis, cette institution si éminemment humanitaire, due à la générosité de ces deux philantropes qui ont nom Guillaume et Jean Bont, chanoines de Sainte-Gudule et hauts fonctionnaires de ce xv^e siècle tant mouvementé [1]. Honneur à leur mémoire !

Seul, le nom d'une rue rappelle aux Bruxellois l'existence passée de cette antique Maison des Douze-Apôtres.

* * *

En commémoration de la passion du Sauveur, l'église Sainte-Gudule organisait, autrefois, le Dimanche des Rameaux, une procession dont le groupe principal était formé par des fidèles représentant les douze Apôtres et les Enfants d'Israël.

[1] Un *magister Gerlacus Bont*, chanoine de l'église d'Anderlecht, fut enterré en l'église Sainte-Gudule devant l'autel de sainte Agathe. Son anniversaire se célébrait le 7 juin (reg. n° 338).

Un Paul Bont, chanoine de la même église que le précédent, mourut en 1483 (*Grand Théâtre Sacré*, I, p. 296).

Un *Jacobus Bont, in medicinis doctor, decanus ecclesie sancti Gommari Lyrensis, Cameracensis diocesis judex*, est cité par un acte de 1446 (Archives de Sainte-Gudule, n° 217, armoire 7, case 3).

L'origine de cet usage, nous en avons l'intime conviction, remonte à l'un des deux chanoines Bont.

Au commencement du XVII^e siècle, cette procession fut, à plusieurs reprises, troublée par la populace — preuve que l'aimable espèce *ketje* n'est point un produit du Bruxelles moderne. — Les Apôtres et leur entourage étaient particulièrement en butte aux quolibets et aux brutalités de la foule, ou, mieux dit, de certains garnements qui trouvaient plaisant de leur jeter des pierres et des ordures. Plusieurs fidèles reçurent ainsi des blessures plus ou moins graves.

Redoutant que la procession ne fût compromise pour l'avenir, les fabriciens implorèrent la protection du magistrat. Par acte du 2 avril 1621, celui-ci édicta une peine de six florins du Rhin pour tous ceux qui lanceraient des projectiles aux douze Apôtres, au peuple de Jérusalem qui les accompagne ou à tous autres participants à la procession. Il déclara responsables, les parents de leurs enfants et les maîtres de leurs domestiques.

Cette procession semble avoir été supprimée à la Révolution française.

* * *

Les détails qui précèdent sont inédits, comme presque tous ceux qui concernent la Maison des Douze-Apôtres.

Ils ont été puisés dans les riches archives de la Collégiale dont M. l'abbé Keelhoff nous a fait les honneurs de cette façon aimable et obligeante qui lui acquiert la reconnaissance et la sympathie de tous ceux qui ont recours à lui [1].

(Lu en séance du 6 mai 1891).

J.-Th. de Raadt.

[1] Tous les documents de l'église des SS. Michel et Gudule, dont nous nous sommes servi pour la présente étude, viennent d'être réunis en deux liasses spéciales : elles portent les n^os 222 et 299.

# DEUX PORTRAITS

## ATTRIBUÉS A HOLBEIN REPRÉSENTENT-ILS

# NICOLAS D'AUBERMONT

ET

## JEANNE de GAVRE, SA FEMME ?

---

A la séance du 12 avril 1888 de la *Société historique et littéraire de Tournai*, M. L. Cloquet a lu une notice sur deux portraits appartenant à M. le général de Formanoir de cette ville. Orné de la reproduction de l'un de ces portraits, celui d'une dame, ce travail a été publié dans les *Bulletins* de la dite société [1]. Sous cette reproduction, on a cru devoir mettre le nom de Jeanne de Gavre. Sont joints à ce mémoire, en guise d'annexes, une déclaration délivrée, le 24 février 1888, par M. le baron de Rasse, président du conseil héraldique de Belgique, et un crayon généalogique tendant à établir comment M. le général de Formanoir est devenu, par succession en ligne collatérale, propriétaire de certaine maison à Tournai, ayant appartenu, dès 1604, à la famille d'Aubermont.

Le lecteur voudra bien m'accorder quelques minutes d'atten-

[1] Tournai, chez H. et L. Casterman 1889.

tion, pour examiner avec moi les considérations de M. Cloquet, au sujet de ces deux tableaux, qui semblent être très remarquables et présenter toutes les qualités, qui caractérisent les œuvres de portraitistes illustres. D'après une tradition de famille, ils seraient dus au pinceau de Holbein. Le millésime 1543 que l'on y voit, n'exclut pas la possibilité de cette attribution, attendu que Holbein, suivant l'opinion généralement admise, mourut à Londres, vers la fin de 1543, et que, d'après M. Charles Blanc[1], il aurait même encore été en vie en 1547.

Les peintures ne sont pas signées ; elles ne portent pas davantage le monogramme, ni les initiales de l'artiste. Des connaisseurs sérieux, tels que le gouverneur général des Indes Néerlandaises van Lansberge et le peintre Leys, dont les appréciations sont relatées dans la notice susmentionnée, tout en reconnaissant le mérite de ces œuvres, n'en attribuent pas la paternité formellement et catégoriquement à Holbein.

Je conclus donc que nous avons affaire à deux tableaux d'un maître inconnu, de tout premier rang, contemporain de Holbein, ou peut-être, Holbein lui-même.

* * *

Mon intention, toutefois, est moins d'envisager ces tableaux au point de vue de l'art, que de soumettre à un examen critique les conclusions du travail précité, quant aux personnages qu'ils représentent. Selon l'auteur de celui-ci, le portrait d'homme porte, outre le millésime 1543, l'inscription : Aetatis sue 59, celui de la dame : Aetatis sue 36. Au reste, ni noms, ni initiales, ni blasons, ni symboles, ni attributs... en un mot, rien de plus qui puisse jeter quelque jour sur l'identité de ces personnages.

En ce qui concerne l'histoire des portraits, nous apprenons seulement qu'ils ont été enlevés, il y a quelques années, des boiseries d'une maison à Tournai, où, peints sur toile, collés sur des planches, ils s'étaient trouvés encastrés, et qu'ils ont été rentoilés en 1873. Nous voyons ensuite que cette habitation, sise à l'angle *des rues de la Ture* et des *Jésuites* (jadis *rue des Allemands*), fut acquise, le 4 novembre 1604, par Charles d'Aubermont, marié à

[1] *Histoire des peintres, vie de Holbein*, pp. 20 et 22.

Barbe de Preys, de son beau-frère Paul de Preys, et enfin, que les encadrements des peintures sont environ d'un siècle plus modernes que celles-ci.

C'est sur ces données que l'auteur de la notice visée base une série de suppositions, qu'il émet comme des vérités démontrées, à savoir : les tableaux ont été placés par Charles d'Aubermont dans sa nouvelle maison, en 1604, au plus tard (pag. 12 et 13) ; les tableaux représentent des ancêtres de Charles d'Aubermont ; les tableaux représentent des ancêtres en ligne directe et paternelle ; les tableaux représentent deux époux. Conclusion : ces personnages ne peuvent être que Nicolas d'Aubermont et Jeanne de Gavre.

« Malgré de nombreuses recherches, » lisons-nous dans le mémoire qui nous occupe, « on n'est pas parvenu à découvrir la date précise de la naissance de Nicolas d'Aubermont. On sait seulement qu'il était fils de Michel d'Aubermont, seigneur du Quesnoy, échanson du roi de France, Louis XI, et de Jeanne Cottrel, dame du Chasteler, lesquels se sont mariés en 1481 et paraissent n'avoir pas eu d'autres enfants que Nicolas. *Pour que celui-ci ait eu cinquante-neuf ans en 1543, il faut qu'il soit né en 1483-84, c'est-à-dire deux ans environ après le mariage de ses parents, ce qui est fort vraisemblable.* Nicolas d'Aubermont épousa en 1509, en premières noces, Marie Henneron, fille de Jean, seigneur de Hérin et de Jeanne des Markais, vicomtesse de Roulers ; en admettant qu'il fût né en 1483-84, il aurait eu vingt-cinq à vingt-six ans à l'époque de son mariage, *ce qui est encore dans l'ordre naturel des choses.* »

La même page porte, au bas, la note suivante :

« Il *paraît résulter* de certains actes d'achat de rentes, consignés dans les cartulaires déposés aux archives de Tournai, que Nicolas d'Aubermont serait né en 1487-88. Mais, il est à remarquer que ces sortes d'actes ne font pas foi d'une manière absolue, car on sait avec quelle négligence ils étaient souvent dressés, notamment dans la manière d'ortographier les noms et dans l'indication de l'âge des parties. *Notons aussi que l'adoption de la date de 1483-84, pour la naissance de Nicolas d'Aubermont s'accorde mieux que celle de 1487-88 avec l'époque du mariage de ses parents et de son propre mariage à lui.* »

« Nicolas d'Aubermont, » continue le texte, « gentilhomme de la maison de l'empereur Charles-Quint et premier maître d'hôtel (grand maître de la maison) du comte de Nassau, prince d'Orange, eut un assez grand nombre d'enfants de son mariage avec Marie Henneron. Devenu veuf, il épousa en secondes noces Jeanne de Gavre, dame de Masnuy-Saint-Pierre, dont il n'eut pas d'enfants, et qui, elle-même, était veuve de Jacques des Ablens, seigneur de Familleureux. *L'indication de l'âge de trente-six ans, en 1543, sur le portrait de la femme, s'accorde parfaitement avec ces données* [1]. »

L'auteur ne semble, toutefois, pas vouloir assumer toute la responsabilité de ce raisonnement, car il ajoute immédiatement : « C'est sur ces éléments que M. le baron de Rasse, président du conseil héraldique, et compétent en pareille matière, s'est basé pour déclarer que les deux portraits que possède le général de Formanoir, ne peuvent représenter que Nicolas d'Aubermont et Jeanne de Gavre, sa seconde femme. »

Examinons le fondement de ces assertions.

Dans le registre dit *Cartulaire des rentes dues par la ville, renouvelé en 1493* [2], on trouve, aux pp. 315 et 485, les deux postes suivants :

*A Jehenne Cottrel, a present vesve de feu Michiel Daubermont eagié de XXXVI ans, et Nicolas Daubermont, leur filz, eagie de V ans, acquis par Jehan Cottrel, pere de la ditte Jehenne, le dit jour (premier jour de jullet au dit an 1493).*

*A Jehenne Cottrel, fille Jehan, a present vesve de feu Michiel Daubermont, eagié de XXXVI ans et Colinet* [3] *Daubermont, leur fil, eagié de V ans, acquis par le dit Jehan Cottrel, le premier jour d'aoust, l'an mil IIII^c IIII^xx et XII* [4].

Il résulte de ces pièces que Nicolas naquit en *1487*. Jusqu'à preuve du contraire, cette date doit être considérée comme exacte, et ce d'autant plus qu'il n'y a absolument pas de raison pour la révoquer en doute.

Suivant le témoignage digne de foi de M. le comte du Chastel

[1] J'ai cru devoir souligner certains passages dans cette citation, un peu longue, mais indispensable.

[2] Archives communales de Tournai.

[3] Colinet est un diminutif de Nicolas.

[4] Mil quatre cent quatre-vingt-douze.

de la Howarderie Neuvireuil [1] les parents de Nicolas, Michel d'Aubermont, seigneur del Plancque, de la Dieffle ou Defflière (au Mont-Saint-Aubert), du Laibray, etc., émandeur à Saint-Brice et Jeanne Cottrel s'étaient mariés *vers 1481*. En conséquence, leur fils avait en 1543, c'est-à-dire à l'époque du tableau, 55 à 56 ans.

Il est donc évident que l'âge de 59 ans indiqué sur le portrait, ne peut se rapporter à lui.

Pour tout dire, il convient de signaler encore, d'après le *Cartulaire des rentes* précité, le poste que voici : (page 603)

*A Jehenne Cottrel, fille de Jehan Cottrel l'aisné, et Colinet Daubermont son filz, qu'elle eubt de feu Michiel Daubermont, qui fut son mary, eagiez, la dicte Jehenne de quarante-quatre ans, et ledit Colinet de quatorze ans acquis par ledit Jehan Cottrel, ledit jour (le V$_e$ jour de juing, l'an mil V$^c$ et trois).*

Si cela était exact, Nicolas d'Aubermont n'eût guère eu, en 1543, lors de la confection des tableaux, que 54 ans ; mais il me paraît plus vraisemblable que, dans cette dernière inscription, les âges de la mère et du fils ont été indiqués d'un an inférieurs à la réalité.

***

Quant au portrait de dame, l'auteur de la notice qui fait l'objet de ces lignes y voit celui de Jeanne de Gavre, uniquement parce que celle-ci était la femme du prétendu personnage du premier tableau, et estime, sans toutefois nous dire pourquoi, que l'âge de la dame au tableau, soit 36 ans en 1543, conviendrait à merveille à la seconde femme de Nicolas d'Aubermont. A l'égard de cette dame, l'auteur semble savoir seulement qu'elle avait été veuve de Jacques des Ablens et qu'elle était dame de Masnuy-Saint-Pierre. Il ne cite même pas les noms de ses parents.

Ce ne fut qu'après la mort de son frère Adrien, qui vivait encore en 1566, que Jeanne de Gavre reçut la seigneurie de Masnuy-Saint-Pierre. Elle était fille de Pierre de Gavre, écuyer, seigneur dudit lieu, et de Marguerite de Rockeghem, dame héritière de ce lieu, d'Elseghem, etc.

D'après la généalogie d'Aubermont, dressée très soigneuse-

[1] *Généalogie de la famille d'Aubermont* (p. 34), Tournai, chez H. et L. Casterman, 1889.

ment par le comte du Chastel de la Howarderie Neuvireuil, généalogiste des plus consciencieux, Jeanne s'allia à d'Aubermont en 1539, étant, alors, veuve en premières noces de Jacques des Ablens ou de Sablens, chevalier, seigneur du même lieu (à Grand-Metz) d'Ogimont, de la Rouge-Porte, de Familleureux, etc., châtelain de Leuze, etc. [1].

Selon le même auteur [2], ce gentilhomme avait épousé, d'abord, *vers la fin du XV^e siècle*, Agnès de Saint-Genois, et mourut *vers 1535*. S'étant marié avant 1500, il devait donc être, à sa mort, savoir 35 ans après cette date, un homme d'une soixantaine d'années. En supposant, un instant, que le portrait en question soit celui de Jeanne de Gavre, celle-ci n'aurait donc eu, au décès de son premier mari, que 28 ans. Bien qu'il arrive parfois qu'un homme âgé épouse une toute jeune personne, des unions de ce genre sont cependant des exceptions. Ce qui n'empêche pas l'auteur de la notice de dire : « L'indication de l'âge 36 ans en 1543 sur le portrait de femme s'accorde parfaitement avec ces données. »

En dépit de toutes mes investigations, il m'a été impossible de trouver l'année de la naissance de Jeanne et la date précise de son premier mariage. Elle trépassa en 1576.

Mais les portraits doivent-ils absolument représenter mari et femme? Leur origine incertaine et la grande différence d'âge

[1] Comparez les registres de la Cour féodale de Brabant, déposés aux archives générales du royaume à Bruxelles, à savoir : *Reg. n°* 357, *fol.* 68 : 11 oct. 1549, dame Jeanne *de Gavere*, en dernier lieu veuve de *heer Claes de Aubermont*, chevalier, seigneur de *Raimbercourt*, fait relever par procuration, passée à Tournai, le 6 du même mois, pardevant Jean Gombault, seigneur d'Archimont, conseiller de l'empereur au bailliage de Tournai et du Tournaisis et garde-sceaux de la ville de Tournai et deux tabellions, par suite du trépas de feu sire (*heer*) Jacques *de Sablens*, son premier mari, la seigneurie de Familleureux, *à titre d'usufruitière*. Jossine *de Pontstrate*, femme de Jean *de Courteville*, seigneur de la Bussière, etc., héritière de feu Jacques, chevalier, *seigneur de Sablens*, son parent (*neve*), est nu-propriétaire du fief.

*Reg. n°* 136, *fol.* 325 : 9 juillet 1552. Procès au sujet de Familleureux entre Jeanne *de Gavere* et lesdits époux de *Courteville* d'une part, et Guillaume *Rifflair*, seigneur de Rozées, au nom de damoiselle Jehanne de Baillencourt, sa femme, d'autre part. Ce dernier réclame l'usufruit du fief pour sa femme du chef du seigneur d'Ittre, père de celle-ci.

*Reg. n°* 21, *fol.* 19 : 24 mars 1508. Jacques *Desablens*, *Dogimont*, investi de Familleureux, par transport de Jacques d'Ittre. *Ibid.*, 14 mai 1549. Par le trépas de feu Jacques *Dittre*, son *grand père*, et par le trépas de feu *Damoiselle Anne Dittre*, sa mère, *Damoiselle Jehanne de Baillencourt* est investie de Familleureux.

[2] *Notices généalogiques Tournaisiennes*, I, p. 25.

entre l'homme (59 ans) et la dame (36 ans) n'excluent pas la possibilité que l'on se trouve en présence du père et de la fille.

A en croire le travail que nous analysons, les deux peintures auraient été placées dans la maison susmentionnée après le 4 novembre 1604. Sur quoi l'auteur base-t-il cette assertion? Ne pourraient-elles pas avoir existé dans cette demeure, — peut-être dans d'autres cadres — auparavant déjà ? Charles d'Aubermont, on l'a vu, acheta, à cette date, ledi timmeuble à son beau-frère, Paul de Preys. Pourquoi donc ne pas conjecturer que les tableaux proviennent de la famille de Preys, et que le vendeur de l'habitation les a cédés, avec celle-ci, au mari de sa sœur? Ils

QUARTIERS GÉNÉALOGIQUES DE PIERRE D'AU

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nicolas d'Aubermont, sr du Quesnoy, del Planque, de Ribaucourt; *remarié en secondes noces à Jeanne de Gavre.* | Marie Hennemron. | Jacques Despars, chevalier, sr des Rosières, écoutète de Bruges et du Franc, dit *le Père de la patrie.* | Barbe de Landas, fille de Guillaume | Jean de Preys, sr d'Esclaibes, conseiller et avocat fiscal à Tournai. | Anne de la Trémouille. | Jean Savary, seigneur de Warcoing. | [illegible] |
| Antoine d'Aubermont, né en 1523, seigneur du Laibray, del Planque, de la Defflière, etc. (par relief du 18 septembre 1548). | | Geneviève Despars, mariée en 1561. | | Denis de Preys, seigneur de Froyennes, etc., grand prévôt de Tournai. | | Jeanne Sa[illegible] | |
| Charles d'Aubermont, chevalier, seigneur del Planque, de la Defflière, du Quesnoy, etc., grand prévôt de Tournai, † en 1632. | | | | Barbe de Preys, mariée en 1596 † en 1654. | | | |
| Pierre d'Aubermont, chevalier, seigneur du Quesnoy, etc., grand prévôt de Tournai, chevalier d'honneur au Conseil souverain de Tournai, né à Pottes, en 1609, † en 1675. | | | | | | | |
| Jacques Gaspard d'Aube[illegible] la Defflière, du Quesnoy, et [illegible] Dennetières, née en 1660, morte [illegible] | | | | | | | |

[1] Ce tableau généalogique, dressé avec beaucoup de soin, correspond parfaitement avec les armoiries que l'on trouve sur les tombes de la famille d'Aubermont. Il établit les seize quartiers de Jacques-Gaspard d'Aubermont († en 1721), c'est-à-dire ses tris-aïeux. A défaut de registres paroissiaux de leur temps, je n'ai pas été en

pourraient parfaitement représenter des parents de Paul et de Barbe de Preys, femme de Charles d'Aubermont.

Mais, en admettant réellement que les toiles aient été transportées dans la propriété en cause, après 1604, et, dans ce cas, probablement près de vingt-cinq ans plus tard, soit vers 1630, — car d'après ce même écrivain, les cadres sont d'environ un siècle plus modernes que les peintures — et, en admettant, de plus, qu'elles doivent représenter précisément des *ancêtres*..... on doit se demander : qui étaient les ancêtres, vivant en 1543, de celui qui était propriétaire de ladite maison vers 1630 ? J'ai dressé un tableau généalogique, qui constitue la réponse à cette question [1].

ROBERTINE-FRANÇOISE RIJM, SA FEMME.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 sr n- de , er eil 1., 3, 0. | Barbe Clayssone, dame de Hundelghem. | Gui de Seclijn, sr de Herpelghem, † en 1558. | Jacqueline de Gruutere, † en 1551. | Charles de Beer, chevalier, seigneur de Meulebeke, Lendelede, etc. | Jacqueline de Gros, mariée *en 1548*, † en 1559. | Pontus d'Aubermont, seigneur du Quesnoy, échevin de St Brice, † en 1578. | Madeleine de Borchoven, dame de la Motte, mariée en *1546* (*ex matre* Barbe de Gavre). |
| s Rijm seigneur Hundelghem, onck, etc., né 39, † en 1617. | | Gertrude de Seclijn, mariée en 1571, † en 1611. | | Jean de Beer, seigneur de Meulebeke, bourgmestre de Bruges, † en 1608. | | Robertine d'Aubermont, mariée à Audenaerde en 1584. | |
| ope Rijm, seigneur de Roosdonck, etc., né en 1584. | | | | Madeleine de Beer, mariée en 1613, † en 1628. | | | |
| Robertine-Françoise Rijm, dame de Roosdonck, mariée en 1632, morte à Tournai, en 1701. | | | | | | | |
| seigneur del Planque, de arié, en *1643* ; à Marie-Thérèse bertine-Françoise d'Aubermont. | | | | | | | |

mesure de fournir les dates de naissance de la plupart de ces personnages. Il est même probable que les parents de l'un ou de l'autre de ceux-ci vivaient encore en 1543. Notons encore que plus d'un de ceux qui figurent dans ledit crayon généalogique a été marié à plusieurs reprises.

On trouve dans les archives de Tournai, que Pierre d'Aubermont épousa, le 27 juin 1632, Robertine-Françoise Rijm, dame héritière de Roosdonck. Les tableaux pourraient donc même avoir appartenu à la famille de cette dame, qui, coïncidence bizarre, descendait des familles d'Aubermont et de Gavre [1].

D'après ce qui précède, j'affirmerai donc qu'il n'est pas prouvé :

1° que les portraits n'aient été placés qu'en 1604, ou postérieurement, dans l'habitation acquise, en cette année, par Charles d'Aubermont ;

2° que ces portraits représentent des ancêtres dans la ligne directe et paternelle des d'Aubermont ;

3° qu'ils représentent des ancêtres de Charles d'Aubermont ;

4° que les personnages soient mari et femme, et, enfin,

5° — et c'est précisément ce point là qui a été le moins établi — que ces personnages soient Nicolas d'Aubermont et sa seconde femme, Jeanne de Gavre.

On n'était donc pas fondé de placer, sous le portrait qui accompagne la notice de M. Cloquet, le nom de Jeanne de Gavre !

Tout au plus pourrait-on admettre, — et ce serait-là une bien large concession à faire, — qu'en l'état de la question, l'hypothèse que les tableaux constituent les effigies de ces époux, ne doit pas encore être définitivement écartée.

Néanmoins, M. le baron de Rasse, président du Conseil héraldique, a délivré, le 24 février 1888, une déclaration certifiant « que les deux portraits d'Holbein que possède M. le général de Formanoir, étaient autrefois enchâssés dans la boiserie d'un des salons de la maison que ses parents possédaient en cette ville, rue des Jésuites, et qu'ils tenaient par héritage de la dame Robertine d'Aubermont, épouse en premières noces de François-Joseph van der Gracht, baron de Courcelles, et en secondes noces de François Baudry de Roisin, baron de Rongy : la dite dame d'Aubermont décédée à Tournai, sans postérité, le 24 mars 1769, et la dernière de son nom. »

[1] Voyez le tableau généalogique, pp. 480 et 481.

« Ces tableaux, » — continue la déclaration — « que le général de Formanoir a fait détacher, il y a quelques années, de la boiserie où ils étaient fixés, *doivent donc représenter des ancêtres de la famille d'Aubermont* qui possédait cette maison depuis plusieurs siècles [1], et, vu la date de 1543 inscrite sur les tableaux en même temps que les âges des personnages représentés, ces ancêtres *ne peuvent être*, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, que Nicolas d'Aubermont, gentilhomme de la maison de Charles-Quint et premier maître d'hôtel (grand maître de la maison) du comte de Nassau, prince d'Orange, et Jeanne de Gavre, sa seconde femme. »

Tant que l'on n'aura pas fourni les preuves à l'appui de ces affirmations, j'hésiterai, pour ma part, à adhérer à pareille déclaration.

P.-L. de Gavere.

[1] Depuis le 4 novembre 1604.

HENRI DE VARICK CHLR, VICONTE DE BRVXELLES
SEIG. DE BOONENDAEL. BAVWEL. ET OLMEN. DV
CONSEIL DE GVERRE MARCGRAVE D'ANVERS.

*Pet de Iode fecit*

B. Gelens sc.

# HENRI DE VARICK

## vicomte de Bruxelles.

Le portrait, œuvre d'un des deux Pierre de Jode, que nous avons l'honneur de présenter au lecteur, est celui d'un homme qui a joué un certain rôle [1].

Né dans la seconde moitié du XVIe siècle, fils de Gossuin, qui fut tué par les Espagnols, au pillage d'Anvers, le 4 novembre 1576, Henri de Varick avait choisi la carrière militaire. Capitaine de 300 fantassins haut-allemands, au régiment du comte Biglia, il épousa, en 1599, Anne Damant, fille aînée de Nicolas, chancelier de Brabant, conseiller d'État et garde-sceau de Son Altesse, qui, en 1606, acquit, moyennant 17,500 florins, de Maximilien, comte de Boussu, vicomte de Bruxelles et de Lombeek, baron de Liedekerke et de Denderleeuw, la châtellenie ou vicomté de Bruxelles.

Quittant les armes pour la toge, le capitaine de Varick obtint, le 22 novembre 1599, des archiducs, sa nomination d'écoutète de

[1] Le cliché nous en a été prêté, très obligeamment, par la Rédaction du *Messager des Sciences historiques de Belgique* ; qu'elle en reçoive nos vifs remerciements. Il a été exécuté d'après la gravure originale, en possession de notre honorable vice-président, M. G. Cumont.

Pour plus de détails et l'indication des archives où ont été puisés les renseignements concernant Henri de Varick, nous renvoyons à notre notice, intitulée *Épisodes inédits de la Chronique bruxelloise*.

la ville d'Anvers et de margrave du pays de Ryen, un des quartiers du marquisat. Ses lettres-patentes rendent justice à sa science et à son expérience en matière judiciaire.

Après la mort de son beau-père, il reçut la vicomté de Bruxelles (1616). Il ne dut pas en jouir en tranquillité, car le comte de Boussu réclama l'annulation du contrat de vente intervenu entre lui et le défunt. Le procès qui s'ensuivit dura plusieurs années. Il se termina par un accord : Varick consentit à réduire à 100 florins une rente de 250 florins que lui devait son adversaire et qui était hypothéquée sur la maison de celui-ci, sise, à Bruxelles, près de la chapelle Saint-Éloi. Moyennant cette concession, Boussu renonça à tous ses droits et délivra les documents relatifs au fief en litige (1619).

Varick était membre du Conseil de guerre. Du chef de sa emme, il possédait aussi les seigneuries de Boendael, de Bouwel et d'Olmen.

En sa qualité d'écoutète, il avait à fournir à ceux de la Chambre des comptes, annuellement, à l'approche du carême, une redevance de harengs. Lorsqu'en 1626, en suite d'une disette de ce poisson, il n'avait pu s'exécuter, la Chambre lui dépêcha express sur express, pour réclamer *son ancien et immémorial émolument de harancx*, ou bien... son équivalent en espèces.

Enfin, le 3 mars, arrive à Bruxelles un envoi, accompagné de la missive originale que voici :

Messieurs,

Comme je n'ay sceu recouvrer viande de caresme salée, je vous envoye celle qui est sucrée, à sçavoir trente pains de sucre, vous priant les vouloir prendre de bonne part, comme de celui qui se dict, messieurs, Vostre serviteur très humble,

HENRI DE VARICQ.

Tout porte à croire que la substitution dont parle cette lettre fut agréée par le collège.

Outre la série complète de ses comptes ordinaires, les Archives générales du royaume conservent de Henri de Varick, du 22 mai 1611 au 6 décembre 1628, six comptes des exploits et confiscations, provenant *de personnes suspectes ou convaincues d'hérésie.*

Ce personnage survécut à sa femme, décédée en 1630, jusqu'au 5 octobre 1641 ; il fut enterré, auprès d'elle, en l'église des Dominicains, à Anvers, sous une belle tombe qui a été reproduite par le baron Jacques le Roy, dans sa *Notitia Marchionatus S. R. I.*

Déjà en 1628, il avait résigné à son fils Nicolas, marié (depuis 1623) à Anne-Marie Micault, la vicomté de Bruxelles, ainsi que ses fonctions d'écoutète d'Anvers et de margrave du pays de Ryen. Nicolas avait été investi de la place de son père, par lettres-patentes du 22 mars de cette année.

Les Varick sont d'origine gueldroise ; ils ont pris le nom de la localité de Varick, anciennement *Vauderick, Valderick,* etc.

Leurs armes sont : d'argent à trois têtes de lion de gueules, lampassées et couronnées d'azur ; cimier : une tête de lion couronnée, de l'écu, entre deux plumes d'autruche. Henri faisait supporter son blason par deux griffons, tenant chacun une bannière.

J.-Th. de Raadt.

# LA BALLADE

ET SES DÉRIVÉS

CHANT ROYAL, CHANSON ROYALE, SERVENTOIS,

PASTOURELLE ET SOTTE-CHANSON

## I

## Origines de la Ballade.

la naissance des civilisations, le *vers* ou parole rhythmée, la *musique*, la *danse* ont été trois collaborateurs à peu près inséparables. Ce qui est naturel aux enfants, aux naïfs villageois de nombreuses contrées : *danser aux chansons*, se rencontre même encore dans les usages publics de certaines villes. Je n'en veux pour preuve que le *cramignon* liégeois, trop connu pour qu'il soit utile d'y insister.

Les Grecs avaient fait des vers chantés et dansés la plus noble de leurs institutions artistiques : l'*ode*, divisée en *strophe, antistrophe* et *épode*, n'était autre chose qu'une ronde en trois couplets,

danse très grave, très solennelle (exceptons le *dithyrambe*) mais danse, et même ronde, puisque la base de sa chorégraphie était le déplacement circulaire.

Qu'ils obéissent à un sentiment religieux, belliqueux ou simplement joyeux, les peuples jeunes ont toujours affectionné ce mode de manifestation, et leurs poètes, rhapsodes, bardes, etc., n'ont cru pouvoir mieux faire que d'employer leur talent au service de ce goût populaire.

*Flavius Vopiscus* [1], biographe latin du IIIe siècle, parle en ses œuvres de *ballistea :* chansons qu'on chantait en dansant. Le verbe latin *ballare* et le verbe grec βαλλιζειν nous donnent amplement l'étymologie du mot.

Une chanson dansée se divise naturellement en couplets ; le refrain s'impose presque nécessairement, afin de permettre à tous de chanter, à certains moments, en le reprenant en chœur. Donc, jusqu'ici, la Ballade française aurait fort bien pu naître en n'importe quel endroit de la France, et même en plusieurs endroits à la fois. Mais un examen très superficiel nous arrête immédiatement sur quelques points importants qui assignent à toutes nos Ballades une origine commune, une genèse dont il est intéressant pour l'archéologue de déterminer le lieu et l'époque.

Que les Ballades soient formées de strophes égales, rien de plus naturel, puisque ces strophes sont les couplets égaux de notre ronde ; mais que ces strophes soient écrites sur des rimes pareilles, pareillement ordonnées, voilà qui attire sérieusement notre attention. Enfin, qu'est-ce que cet *Envoi* que nous trouvons à la fin de la Ballade ?

Ainsi qu'on le voit, nous nous écartons un peu de la simple ronde dont il s'agissait tantôt. Si celle-ci a été le point de départ de la Ballade, si le nom de *chanson dansée* est resté, à coup sûr nous sommes en présence d'autre chose, d'une dérivée, peut-être éloignée déjà de son origine. L'étymologie ne suffit plus à la définir. De même, les mots : *chant du bouc* ne nous donnent pas la définition de la tragédie.

Ici donc commence l'investigation.

Une vieille habitude nous conduira en Italie. Cette dispensa-

[1] Je distingue par des italiques les noms d'auteurs, la première fois qu'ils se présentent dans le cours de ce travail.

trice des arts, à qui nous avons attribué presque tous les nôtres, nous aura probablement dotés de la Ballade, parmi tant d'autres dons qu'elle nous a si généreusement faits ?

Dans cette voie on s'aperçoit vite qu'on fait fausse route. On a pris une peine qu'on se serait peut-être épargnée en méditant la forme même du mot *Ballade*.

Nous en serons quittes pour revenir sur nos pas, quand nous aurons constaté que la *Ballata* italienne n'est pas plus ancienne que la *Ballade* française.

Il faut donc renoncer à tout raccord avec une origine *classique* (dans le sens que la convention attribue à ce mot).

Or, si à la même époque, l'Italie n'est pas plus avancée que nous dans le genre qui nous occupe, il semble assez logique de chercher le point de départ entre elle et nous.

Effectivement, entre les poètes italiens et ceux de notre langue d'oil, c'est chez les troubadours de la langue d'oc que nous trouverons la solution du problème.

Je m'appuierai sur les autorités suivantes :

D'abord *Pasquier* qui dit, dans ses *Recherches de la France* (édition de 1596) :

*Quant aux poètes provençaux et de Languedoc, ils se trouvèrent de tel poix que les italiens, sobres admirateurs d'autruy, sont contraincts de reconnaître tenir leur poésie en foy et hommage d'eux : Ainsi le trouverez-vous dans Aquicola en ses livres de l'amour, dans Pierre Bembe en ses proses, dans Speron Sperone en son traité des lãgues. Puisqu'ils le confessent, il faut les en croire.*

Avec plus de précision *Ginguené* vient à la rescousse. Dans sa *Poésie italienne* nous lisons que :

Lorsqu'au XI^e siècle, plusieurs seigneurs français, appelés par le roi de Castille, Alphonse IV, qui avait épousé une française (Constance, fille de Robert I^er, duc de Bourgogne), l'eurent aidé à faire la guerre aux Maures et à leur reprendre Tolède (25 mai 1085), un grand nombre de Français, Gascons, Languedociens, Provençaux s'établirent en Espagne. Les Arabes, vaincus dans Tolède, y étaient restés soumis à la domination espagnole. La civilisation des Maures eut une grande influence sur celle de leurs vainqueurs, et leur poésie, en particulier, fut imitée par les gen-

tilshommes de la cour qui en rapportèrent les formules en France.

Ce dire est confirmé par *Ticknor (Histoire de la poésie espagnole).*

*José Antonio Conde*, traducteur d'une collection de *Poésies orientales*, dit, dans la préface de son manuscrit :

*Dans la versification des romances et seguidillas castillanes, nous avons reçu des Arabes le type exact des leurs. Depuis l'enfance de notre poésie, nous avons des vers rimés conformes à la mesure employée par les Arabes dans les temps antérieurs à l'Islamisme.*

Nombre de poèmes arabes étaient composés de manière à ramener continuellement une même rime. Tel le célèbre poème de *Schanfara*, intitulé *Lamiyyat alarab,* dont la rime est un *lam.* Ce Schanfara vivait un peu avant Mahomet.

*Tantarani*, poète arabe du v^e^ siècle, emploie la double rime, ainsi que nous le fait connaître *Dauletescha Samarkandi.* Cette double rime se retrouve de diverses manières, beaucoup plus tard, chez les poètes romans.

Dans le recueil intitulé *Kitab Alagani,* HASSAN, *fils de Thabet,* qui fut l'ami de Mahomet, rapporte :

NABEGA *demanda au roi Noman la permission de lui* CHANTER *son poème dont la rime est en* BA.

On appelle *Rewi* cette lettre qui joue le principal rôle dans la rime d'un poème arabe. Il peut entrer jusqu'à six lettres dans la rime, et chacune de ces lettres a son nom spécial.

J'emprunte le fond de ce qui précède à la *Chrestomathie arabe de Silvestre de Sacy.*

Fermons cette parenthèse, et revenons à la Ballade.

C'est *Angelo de Gubernatis* qui va nous faire rentrer dans notre sujet :

En son important ouvrage : *Storia universale della Letteratura,* nous lisons — et je traduis aussi littéralement que possible :

« Il est d'usage dans l'arabe vulgaire, d'accompagner les vers « par la musique, et parfois par la danse. Les érudits ont donné « le nom de *Zegel* à ces Ballades. »

Et ailleurs :

« Le caractère original des anciennes romances et Ballades me « semble démontrer trop évidemment que, si la poésie espagnole

« emprunte, plus tard, quelque ornement de la Provence, elle « se développa, à l'origine, sur le sol de l'Espagne, par une végé- « tation native et puissante, à laquelle le long séjour des arabes, « qui cultivèrent leur poésie dans les cours mauresques, a admi- « rablement contribué. »

Les *Divans* arabes avaient beaucoup d'analogie avec nos *cours d'amour*. Je reviendrai sur ces mots.

Les pièces arabes galantes finissaient par une apostrophe que le poète s'adressait, le plus souvent, à lui-même. C'est là une origine de l'*Envoi* de nos Ballades.

Voici maintenant une note que je dois à l'obligeance du *Père Henri Lammens*, orientaliste érudit :

*Il existe en arabe plusieurs variétés de Ballades. Le* ZAJAL [1] *et le* MOWACHCHA *ont surtout des rapports frappants avec la Ballade romane. Il me semble important de faire remarquer que ce genre est d'origine Andalouse* [2]. *C'est à leurs coreligionnaires d'Espagne que les Arabes orientaux l'ont emprunté.*

IBN KHALDOUM, *dans ses* PROLÉGOMÈNES, *parle du* ZAJAL, *et en donne des exemples : Le* ZAJAL *proprement dit se compose de couplets ou de stances régulières ; la rime du dernier vers de la première stance se répète à la fin de chaque stance. Le* PÈRE CHECKO S. J., *dans son* COURS DE LITTÉRATURE ARABE, *en cite un exemple emprunté aux nomades des déserts de Syrie.*

*Le* MOWACHCHA, *toujours destiné à être chanté, débute par deux vers qui sont comme l'Envoi et dont les hémistiches doivent rimer ensemble. Leurs stances sont de 5 vers : Les 3 premiers riment ensemble (leurs hémistiches également* [3]*) et les 2 derniers sont sur la même rime que l'Envoi.*

*Voilà l'idée générale ; car ici encore on compte de nombreuses variétés. Ainsi le célèbre* SAFI AD-DIN AL-HILLI, *qui vivait sous les derniers princes ayoubites, a des* MOWACHCHA *de 3 stances à 3 vers : Le premier vers de chaque stance rime avec le premier vers de la pièce ; la dernière stance a un vers surnuméraire sur la même rime que le premier vers. De plus, il y a des répétitions de mots à des endroits déterminés, etc.*

*Ces genres sont très connus en Égypte. Le Liban les connaît aussi — moins la polissonnerie de la muse égyptienne. Le* DIVAN DU CURÉ NICOLAS *en renferme de nombreux exemples.*

[1] *Le peuple prononce* ZEGEL.

[2] *On sait que les Arabes étendaient le nom d'Andalousie à l'Espagne entière. La Ballade y florissait déjà dès le III^e siècle de l'Hégire.*

[3] Comme on le verra plus loin, la rime à l'hémistiche constitue notre *Ballade balladant.*

Le Père Lammens affirme donc que les Arabes ont trouvé en Espagne la formule de la Ballade. Au contraire, Ginguené, Ticknor, Conde, Angelo de Gubernatis font de la Ballade espagnole une importation arabe. Je n'ai pas qualité pour trancher cette question ; mais, s'il me fallait choisir entre les deux opinions, j'adopterais celle du Père Lammens qui, au lieu d'assertions vagues et sans preuves, nous fournit les détails les plus circonstanciés sur le *Zajal* et le *Mowachcha*. Le savant religieux dit aussi : « *Dans les* PRAIRIES D'OR *de* MASOUDI, *il n'y a pas de spéci-* « *mens du* ZAJAL *que l'Orient ne connaissait pas encore.* » Or Masoudi mourut en 346 de l'Hégire.

Au surplus, que les Arabes aient tiré la Ballade de leur propre fonds, ou qu'ils en aient trouvé l'inspiration dans les poèmes frustes et primitifs de l'Andalousie, cela n'a pas pour la Ballade française une très grande importance. Contentons-nous d'acter, dans cette origine, la collaboration des éléments mauresque et espagnol.

Je disais tantôt que ces formes ont été importées en Italie par les provençaux. Reprenons *Angelo de Gubernatis* qui, en sa qualité d'italien, ne peut être soupçonné de partialité en faveur des troubadours languedociens :

« A la cour des Suèves, dit-il, il était de mode d'écrire en « langue provençale, et les premiers poètes d'Italie composèrent « dans cette langue.

« Aux cours italiennes du marquis de Montferrat et du marquis « *Albert Malaspina* — qui lui-même composa couplets et sirventes « — on poétisait en provençal ».

On peut même affirmer que l'influence de la poésie provençale se fit sentir jusqu'en Allemagne : *Wolfram d'Eschenbach,* auteur du premier *Parsifal* [1], cite comme un de ses modèles *Riot le provençal*. (1125).

Donc, place à la Provence qui nous apporte sa *Balada* en trois couplets avec *Refrain*, pareille à la *Balata* Castillane.

[1] Le *Parsifal* des Allemands est le même personnage que *Perceval le Gallois* de *Chrestien de Troyes*.

II

## Les Règles de la Ballade.

Il semble que rien ne doive être plus aisé que de connaître les règles de la Ballade, du Chant royal. On pourrait, par exemple, prendre le *Dictionnaire de l'Académie*. J'ouvre l'édition de 1798, et j'y lis :

*Ballade : Espèce d'ancienne poésie française composée de couplets faits sur les mêmes rimes et qui finissent tous par le même vers. On appelle le Refrain de la Ballade le vers intercalaire qui revient à la fin de chaque couplet.*

Il serait difficile d'écrire une ballade sur des indications pareilles. Passons au Chant Royal :

*Chant Royal : On appelait ainsi autrefois une sorte de poème de six strophes d'onze vers chacune, et où l'onzième vers de la première strophe était répété à la fin de toutes les autres.*

Ici il y a progrès : Non seulement la définition est insuffisante ; elle est encore absolument fausse.

*Littré* et *Larousse* ne nous éclairent pas davantage. Ne nous y arrêtons pas.

Mais, un dictionnaire n'étant pas un traité, je cherche un ouvrage qui m'enseigne *ex professo* les règles de la Ballade, du Chant Royal.

Tout le monde me dira : prenez le *Petit traité de Poésie française* de *Théodore de Banville* [1].

En effet, Théodore de Banville donne des règles de la Ballade et du Chant Royal, mais tout à fait à sa manière et sans appeler, en aucune façon, l'attention du lecteur sur le rapport si intime qui existe entre ces deux formes de poème.

Pour lui, la Ballade doit *nécessairement* se composer de 3 *dizains* ou de 3 *huitains*, avec un *Envoi* de 5 vers dans le premier cas, de 4 vers dans le second.

D'après les définitions très détaillées qu'il donne du dizain et du huitain, le dizain, pour avoir droit à ce nom, doit être écrit en vers de *dix* syllabes : quant au huitain, il sera composé de vers *octosyllabiques*.

Or, *Clément Marot* intitule : huitains — entre autres le *Huitain fait à Ferrare* — des poèmes de huit vers de *dix* syllabes. Par contre, son dizain : *Une Dame du temps passé*, est en vers de huit syllabes [2].

Donc le huitain traditionnel n'est pas nécessairement ce que dit Théodore de Banville. Il peut être écrit en vers *héroïques* ou de dix syllabes, tandis que le dizain peut être en octosyllabiques.

Certes l'auteur du *Petit Traité* n'a pu ignorer l'existence des centaines de Ballades non conformes aux lois qu'il promulgue. A-t-il choisi ses deux types comme seuls dignes de perpétuer les règles du genre ? — Qu'on me permette, alors, de trouver sa décision bien arbitraire. De tous les anciens poètes français, il n'en est *pas un seul* sur l'autorité duquel il puisse s'appuyer. Aucun, en effet, ne s'est confiné dans la chartre que prétend imposer l'auteur des *Contes féeriques*.

Les règles de Théodore de Banville naissent au dix-neuvième siècle, à qui il n'appartient pas d'apprendre au moyen âge à faire des Ballades.

[1] Cette communication a été annoncée au mois de février. Rien ne présageait alors la mort prochaine de Théodore de Banville, l'élégant fantaisiste que viennent de perdre les lettres françaises.

[2] De même, *François Ier*, fait en vers héroïques son *Huictain d'un pleur*, et *Mellin de Saint Gelais* la strophe : *Amour me fit, auquel je suis tenu*, à laquelle il donne le titre de *huitain*.

Non, l'érudition du poète des *Odes funambulesques* n'est pas en défaut — il n'est même pas permis de le supposer — seulement, il cède à ce besoin de dogmatiser qui s'empare fréquemment de certains maîtres, et qu'on pourrait appeler la *manie didactique*. Le plaisir qu'il éprouve à créer des lois, lui fait oublier, parmi celles qui existaient, la plus importante de toutes : Théodore de Banville ne parle pas du *Refrain* de la Ballade. Ce mot : *Refrain* et l'idée qu'il représente sont absolument passés sous silence.

Après l'Académie française, Littré, Larousse, Théodore de Banville, ayons recours à *Pasquier*. Un chapitre de ses *Recherches de la France* nous dit :

*Le Chant Royal estoit la plus belle et digne pièce de toute cette nouvelle poésie, et se faisoit l'honneur de Dieu ou de la Vierge Marie, et non seulement la plus digne mais la plus pénible : D'autant que le fatiste ayant faict un dixain, unzain ou douzain sur son subiect, estoit obligé en tous les autres couplets suivre la même consonnance de rithme, sous diverses paroles : Qui estoit une rithme très riche... et la conclusion estoit de cinq vers, en un Renvoy qui se faisoit souz le nom d'un Prince.*

*Les chants Royaux estoient dediez à l'honneur et célébration des festes les plus célébrées, comme de la nativité de Nostre Seigneur, de la Passion, de la Conception de Nostre Dame, et ainsi des autres ; la fin estoit un couplet de cinq ou six vers que l'on addressoit à un Prince duquel on n'avoit fait aucune mention dans tout le discours du Chant. Chose qui peut apprester à penser à celui qui ne sçaura ceste ancienneté. La vérité doncques est (que j'ay apprise du vieux Art Poétique françois par moy cy dessus allégué)* [1] *que l'on célébroit en plusieurs endroits de la France des Ieux Floraux, où celui qui avoit rapporté l'honneur de mieux escrire, estant appellé tantost Roy, tantost Prince quand il failloit renouveller les ieux, donnoit ordinairement de ces chants à faire, qui furēt pour cette cause appelez royaux, d'autant plus que de toute leur poésie, cestuy estoit le plus riche subject qui estoit donné par le Roy, lequel donnoit aussi des Ballades à faire, qui estoiēt comme demy Chāts Royaux. Ces jeunes fatistes ayant cōposé ce qui leur étoit enjoinct, reblandissoient à la fin de leurs Chants Royaux et Ballades leur Prince, afin qu'en l'honorant, ils fussent aussi par lui gratifiez, et lors il distribuoit chapeaux et couronnes de fleurs à uns et autres, selon le plus ou le moins qu'ils avoient bien faict. Chose qui s'observe encores dans Tholoze, où l'on baille l'Englantine à celuy qui a gaigné le dessus, au second la soulcie, et quelques autres fleurs par ordre, le tout toutefois d'argent : Et porte encores cest honeste exercice le nom de Ieux Floraux tout ainsi qu'anciennement.*

[1] Il s'agit d'un *Art poétique de Thomas Sibilet* (1548).

*Les Chants Royaux, Ballades, Rondeaux et Pastorales commencèrent d'avoir cours vers le règne de Charles cinquiesme* [1].

Comme on a pu le remarquer, Pasquier est en contradiction avec lui-même. D'abord il nous dit que l'Envoi, nommé par lui *Renvoy, estoit de cinq vers* ; plus loin nous trouvons que *c'estoit un couplet de cinq ou six vers.*

Arrêtons-nous un moment à l'*Envoi*. Il a subi plusieurs transformations : nous avons vu que les Arabes avaient coutume de terminer leurs poésies galantes par une apostrophe qu'ils s'adressaient le plus souvent à eux-mêmes. L'Envoi était parfois chez eux une conclusion dans les joûtes littéraires auxquelles ils se provoquaient devant les *Divans*.

De même, nous voyons nos jongleurs se défier, dans les fêtes où chacun d'eux terminait sa pièce par une strophe à l'adresse de celui qui présidait la cérémonie ; ce qui ne tendait souvent à rien moins qu'à faire chasser le jong leur rival, afin de profiter seul des bénéfices qu'offrait la circonstance.

Mon intention n'est pas de m'occuper des *Jeux Partis*. Ce serait trop étendre mon sujet.

Ensuite, ce sont les *Puys ou cours d'amour* qui donnent lieu à l'Envoi. Il s'adresse alors au *Roi* ou *Prince* dont dépend la distribution des *chapeaux* et *couronnes*. Ce Roi ou Prince, comme nous l'a appris Pasquier, était, tout simplement, un triomphateur des concours précédents. Les poètes décorés du titre de Roi le conservaient leur vie durant, et en signaient leurs écrits. Je citerai comme exemples *Adenet le Roy,* auteur d'*Oger le Danois,* et *Rois de Cambray*, auteur de la *Vie de Saint-Quentin.*

Au XVIe siècle, les *Puys d'amour* étant tombés en désuétude presque partout, les poètes continuaient néanmoins à faire leur Envoi dans la forme traditionnelle. L'un d'eux, *Pierre Gringore*, ennuyé de voir écrire ce mot *Prince* qui ne se rapportait plus à rien, céda à son goût pour le calembour, et employa les deux monosyllabes : *Prins ce*, qu'on retrouve dans tous ses Envois.

[1] Charles V monta sur le trône en 1364.

Ces formes de poésie sont beaucoup plus anciennes que ne le pensait Pasquier, car le XIIIe siècle en fournit déjà de nombreux spécimens.

Quant au nom des *Puys d'amour*, il est dû, d'après plusieurs autorités, à la ville de *Puys Notre-Dame*, où se tint, très anciennement, un florissant tribunal littéraire [1]. *Hécart*, éditeur d'un recueil de *Serventois et sottes* [2] *chansons couronnés à Valenciennes aux XIII*e *et XIV*e *siècles*, donne une autre étymologie : *Puy* viendrait du latin : *Podium :*

*Le Podium était, selon* VITRUVE, *un lieu élevé devant l'orchestre du théâtre, où se plaçaient les consuls et les empereurs. C'est de là qu'on a donné le nom de Puy à ces académies où l'on jugeait les concours, parce qu'on élevait, dans ces occasions, un théâtre sur lequel les fondateurs et les juges des prix se plaçaient pour la distribution.*

Ce qui ôte de sa valeur à l'explication d'Hécart, c'est que ce Puy d'amour de Valenciennes, qui en est l'occasion, existait — suivant la coutume d'une époque où le sacré se mêlait volontiers au profane — conjointement avec une chapelle et une confrérie de *Notre-Dame au Puy* [3]. Cela nous ramènerait à la première étymologie, la plus généralement admise.

Avant d'abandonner l'Envoi, constatons que les provençaux et les italiens l'adressaient ordinairement au poème lui-même :

*Va, tu leggiera e piana*
*Dritta alla donna mia*

dit *Guido Cavalcanti* à sa Ballade.

Nos ménestrels imitèrent parfois cette manière.

C'est dit. Nous ne trouverons nulle part les règles de la *Ballade*, pas plus que celles de ses congénères : *Chant royal*, *Chanson royale*, *Serventois*, *Pastourelle* et *Sotte-chanson*. Et nous ne les trouverons pas pour une excellente raison : c'est que chacun des vieux poètes les a interprétées à sa manière ; c'est que ces règles n'ont jamais eu une rigidité qui les rendît immuables.

[1] HENRY DE CROY (1514) dit, dans son *Art et Science de Rethoricque : Champ royal se récorde ès Puys où se donnent couronnes et chapeaulx à ceulx qui mieulx le sçavent faire : et se faict à Refrains, comme Balades ; mais il y a cinq coupletz et renvoy.*

[2] Italien *Sotto* : léger.

[3] La Vierge y était représentée à côté d'un puits. Je n'ai pas recherché la légende qui a donné lieu à cette image ; mais il y en a une, sans aucun doute.

Pour connaître la Ballade et ses dérivés, il n'y a qu'un moyen : étudier les auteurs qui, aux différentes époques, ont écrit en ces genres.

Sans doute, ce travail est assez long ; mais, une fois qu'on l'a fait, il devient possible de résumer brièvement le résultat des recherches. C'est ce résultat seul que je veux vous communiquer.

Mes poètes sont, par ordre chronologique :

*Adam de la Halle, Jehan Baillehaus, Guillaume de Machaut, Eustache Deschamps, Jehan Froissart, Charles d'Orléans, François Villon, Jehan Marot, Pierre Gringore, François Ier* et *Clément Marot.*

Et je m'en tiens là, parce que, arrivée à ce point, la Ballade est faite et parfaite : *La Pleiade* n'y peut plus rien, non plus que *Jean de la Fontaine* ou *Madame Deshouillères*. Cette dernière, surtout, ne pourrait que nous faire assister à la décadence d'un genre, vivace par la bonhomie de nos vieux Gaulois, et que le maniérisme du XVIIe siècle devait tuer.

***

## Adam de la Halle (XIIIe siècle).

—

Les manuscrits du trouvère Adam de la Halle, publiés par *E. de Coussemaker*, nous donnent trente-quatre chansons, qui, toutes, sont des Ballades, au refrain près ; c'est-à-dire que les rimes se répètent, semblables et dans le même ordre, à chacune des strophes d'une même chanson. La plupart de ces compositions ont l'Envoi.

Une seule d'entre elles, par son refrain, devient une véritable Ballade, mais sans Envoi. Les strophes, au nombre de 4, comptent chacune 7 vers de 7 syllabes et 2 vers libres. Le refrain est de 2 vers.

## Xe Chanson d'Adam de la Halle [1]

### dit le Bossu d'Arras.

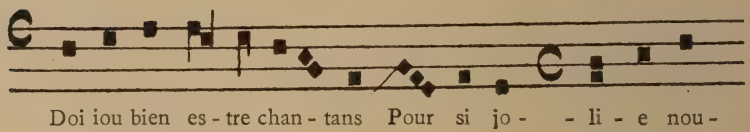


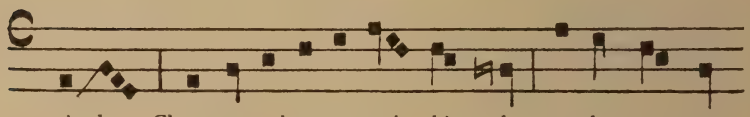


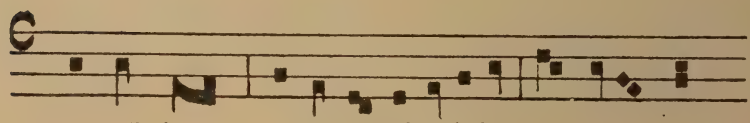


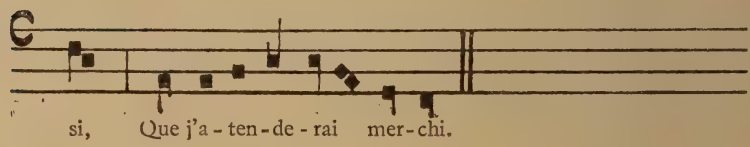


[1] La notation est reproduite d'après le ms. de la Vallière, no 2736 de la Bibliothèque nationale. M. le comte Maurin de Nahuys estime que l'on se trouve en présence d'une transcription du XIVe siècle, et non de l'original du XIIIe.

Li dous maus me renouvèle,
  Avœc le printans
Doi iou bien estre chantans,
Pour si jolie nouvèle
C'onques mais nus pour si bele,
Ne plus sage ne meillour,
Ne senti mal ne dolour.
    Or est ensi
Que j'atenderai merchi.

Au dessus de me querele
  Ai esté deus ans.
Sans estre en dangier manans
De Dame ou de Damoiselle.
Mais vair œil, blanche maissele,
Rians et vermeille en tour.
M'ont cangé cuer et vigour
    Or est ensi
Que j'atenderai merchi.

Cant grate kievre ou gravele
  Qu'elle est mal gisans !
Si est-il d'aucuns amans
Tant joue on bien et revele
Que d'une seule estinchele
Esprent en ardant amour
Je fui espris par tel tour
    Or est ensi
Que j'atenderai merchi.

Dous vis, maintiens de puchèle
  Gras cors avenans,
Vers cui cuers durs caymans
De joie œuvre et esquartèle
Mar fui à le fontenèle
Où je vous vi l'autre jour ;
Car sans cuer fui au retour
    Or est ensi
Que j'atenderai merchi.

## Jehan Baillehaus [1].

—

D'un manuscrit publié par *Hécart*, sous le titre : *Serventois et Sottes-Chansons couronnés à Valenciennes aux XIII^e et XIV^e siècles,* j'extrais une Sotte-Chanson de Jehan Baillehaus, la meilleure, selon moi, que contienne le recueil.

La Sotte-Chanson suit les règles du Chant-Royal, mais sans refrain. C'est, si l'on veut, un Chant-Royal composé sur un sujet léger *(sotto)*.

L'Envoi que nous avons sous les yeux, présente cette particularité, que ses vers ne riment pas entre eux, et ramènent simplement les 3 rimes de la strophe.

Sote Canchon couronnée au Puy de Valenchiennes.

Plourez, amants, car vraie amours est morte
En chest païs jamais ne le verrez ;
Anuit par nuit, vint buskant à no porte
L'arme de li qu'emportoit un mauffez.
Mais tant me fist li dyables de bontez,
L'arme mit jus tant qu'elle ot trois oés pris,
Et par ces oés iert li mous retenus,
Che truis tirant en un kanebustin
Où je le mis en escrit hier matin.

S'est bien raison ke chascuns me déporte
Tant que dite vous soit li véritez
Des nouvelles que je vous en aporte,
Morte est amours ensi que vous oez,
Mais embrief tant sachiés les raverez,
Au départir li dyable dist Vergilius
Quand il reprist l'arme qu'il ot mis jus,
Et le me mist de roumant en latin
Si qu'il est chi escrit en parchemin.

[1] Cf. Dinaux.

Accipite li englais ki ait torte
L'une des rains et se soit bien couvés,
Celui querens qu'il soit de tele sorte
Et de trois oés couver li priérés ;
Et s'il les keuve eskiépir les verrez
Dedens VIII jours, et s'il y avoit plus,
Ne pensez jà que li fruit soit perdus
Naistre en convient amours en un cretin,
L'eskierpe au col à loy de pèlerin.

Et s'ensi est que fortune li forte
Ait fait amours naistre dou diestre lez,
A chest engleske qui en che le déporte,
Je vous dirai, Seigneur que vous ferez,
Encontre amours tout ensaule en yrez
Si li donra chascuns deus croslecus
Lors li verrez demonstrer ses vertus,
A le maison rasset ou au defrin
Pour le grant feu et le flair du fort vin.

Ceste chose ferment me reconforte
Le vous dirai pourquoi si vous volez,
Onques ne fui de passion escorte
Si bien tenus es bras ne es costez
Que je ferai d'amours, c'est véritez
De quelle eure que soie revescus,
Mais vous véés bien que je suis trestouz nus,
Se diroit tost amours va ton chemin
Car qui m'agai bon a parent ne cousin.

Partout lonctans ai esté triste et mus,
Mais boine amours de crei sui revestus
Me fait canter pour Dame de haut lies
Que j'enamai awan à Saint-Quentin.

L'examen du même recueil de Hécart m'a amené, à l'égard du *Serventois* aux conclusions suivantes :

C'est, dans la famille de la Ballade, le poème le plus irrégulier. La plupart des serventois que j'ai rencontrés, étaient en vers libres. Au XIIIe siècle, ils n'avaient pas de refrain, et l'Envoi était quelquefois réduit à 2 vers :

Dame, en pensant au prix de vos viaire,
Me vint chis diz en vous loant me maire.

SERVENTOIS A VALENCIENNES.

Dédié le plus ordinairement à la Vierge Marie à l'occasion de l'une de ses fêtes, le serventois tire son nom de *servir*. En certains endroits de la Picardie, on dit encore couramment : *servir un saint* pour : assister aux cérémonies par lesquelles on célèbre sa fête [1].

*Eustache Deschamps,* dans son *Art de Dictier,* dit des serventois :

*Ils sont faiz de cinq couples, comme les chansons royaulx et sont communément de la vierge Marie sur la divinité, et n'y soulait point faire refrain, mais à présent on les y fait servens comme en une balade. Et pour ce que c'est ouvrage qui se porte au puis d'amour, et que nobles hommes n'ont pas acoustumé de ce faire, n'en faiz cy aucun autre exemple.*

En effet, si l'on excepte Froissart, les œuvres des poètes marquants ne nous fournissent guère de spécimens de ce genre de dictier qui emprunte la forme du *sirvente* [2] provençal, mais avec un but très différent : le *sirvente,* loin d'être religieux, avait le plus souvent, un caractère satirique, quelquefois guerrier.

Les serventois étant ordinairement de très piètre qualité, je crois mieux faire de ne pas m'en occuper davantage — à l'exemple d'Eustache Deschamps — et de transcrire ici un sirvente du troubadour *Elias Cairels* (vers 1220) [3] qui nous renseignera, tout aussi bien, sur la forme usitée :

SIRVENTE CONTRE LE MARQUIS DE MONTFERRAT.

Pos cai la foilla del guarric
Farai un gai sonet novel,
Que trametrai part Mongibel
Al marques que'l sobrenom gic.
De Monferrat e pren cel de sa maire,
Eh a laissat so que conquis son paire.
Mal ressembla lo filh Robert Guiscart,
Qu'Antiocha conques e Mongiscart.

[1] Quelquefois, beaucoup plus rarement, le serventois est amoureux. Il se confond alors avec la chanson royale amoureuse, comme en écrivit Froissart.

[2] Les explications étymologiques qu'on peut donner du mot *sirvente* sont peu satisfaisantes. Je n'en reproduirai aucune.

[3] Edit. Crapelet.

Marques, los monges de Clunhic
Volh que fasson de vos capdel,
O siatz abbas de Cistel ;
Pos lo cor avetz tan mendic,
Que mais amatz dos buous et un araire
A Monferrat, qu'alhors estr'emperaire :
Ben pot hom dir qu'auc mais filh de Chaupart
Nos mes en crotz à guisa de rainart.

Gran gaug agron tug vostr'amic
Quant agues laissada la pel
Dont folres la cap'e'l mantel :
Quar totz cuideron estre ric
Cilh que per vos son liurat à maltraire,
Qui son tondut et an paor del raire.
Quascus aten socors de vostra part :
Si noi venetz, qui dol i-a si'l gart.

Marques, li baron vair'e pic
An contra cel trait un cairel
Que lor tornara sul capel.
E de l'emperador Enric.
Vos dic aitan que ben sembl'al rei Daire,
Qui sos baros gitet de lor repaire,
Dont il ac pois de morir gran reguart :
Mas mantas vetz qui scuida calfar s'art.

Lo regisme de Salonic
Ses peireir'e ses manganel,
Progratz aver ; et mant castel
D'autres qu'ieu no mentau ni dic.
Per dieu, marques, Rotlan dis e sos fraire,
E Guis marques e'n Rainaut lor cofraire,
Flamenc, Frances, Bergonhon e Lombart
Van tug dizen que vos semblatz bastart.

Vostr' ancessor, so au dir e retraire,
Foron tug pros ; mas vos non soven gaire.
Si'l revenir no prendetz geinh et art,
Del vostr' onor perdetz lo terz e'l quart.

## Guillaume de Machaut.

Ménestrel du duc d'Anjou. (Né à la fin du XIIIe siècle.)

Les Ballades de Guillaume de Machaut ont 3 strophes, dans lesquelles le nombre des vers varie de 6 à 9. Ce sont des vers de 5, 7, 8 ou 10 syllabes. L'Envoi n'existe pas. Le refrain est quelquefois de 2 vers.

Voici une ballade tirée du deuxième manuscrit de Machaut que possède la Bibliothèque nationale, et dont la publication est due à *Tarbé :*

Onques mes cuers ne senti
Se dure dolour
Com quant je me départi
De ma douce amour,
Mais ce me rendit vigour
Quelle vis-à-vis
Me dist par très grand douçour
Adieu, dous amis.

De ce mot quand je l'oy
La douce savour
Fut empreinte et fit en mi
Mon cuer son séjour.
Lors ma Dame au cointe atour
Escript ce m'est vis,
De sa belle bouche entour :
Adieux dous amis.

Si ne quiert autre mercy
De mon douz labour :
Car j'ay cent joies en my
Pour une tristour.
Quand la souveraine flour
Dou monde et le pris
Vuet que je porte en s'onnour :
Adieu, dous amis.

Guillaume de Machaut a écrit aussi des *chansons balladées.* [1]

[1] *Chançons baladées sont ainsi appellées pour ce que le refrain d'une balade sert tous-*

## Eustache Deschamps (né en 1324).

—

Eustache Deschamps écrivit 1175 Ballades.

La plupart ont 3 strophes ; d'autres en ont 4 ou 5. Dans ce cas, il les nomme parfois *chançons roiaux*.

Le nombre de vers par strophe varie entre 7 et 15. Ce sont des vers de 7, 8 ou 10 syllabes. Parfois un vers libre se glisse dans le corps de la strophe ; ainsi dans la Ballade : *Le bois de Vincennes*.

L'Envoi manque très fréquemment. Lorsqu'il existe, il est de 4 ou 6 vers.

Dans la Ballade intitulée : *Amoureuse*, Deschamps remplace le mot *Envoi* par ceux-ci : *Double chançon royal* [1].

## Jehan Froissart (1333).

—

Outre ses *Ballades amoureuses*, Froissart écrivit des *Pastourelles* et des *chansons roiaux amoureuses* [2].

Les Ballades proprement dites ont 3 strophes de 6, 7, 8, 9 ou 10 vers. Les mètres employés sont : 7, 8 ou 10 syllabes. L'Envoi n'existe jamais.

Quelquefois, dans les Ballades en vers de 10 syllabes ou héroïques, le 5e vers est de 7 syllabes, quel que soit le nombre de vers de la strophe.

*jours par manière de rubriche à la fin de chascune couple d'icelle ; et la chançon baladée de trois vers doubles a tousjours, par différence des balades, son refrain et rebriche au commencement, que aucuns appellent du temps présent Virelays.* (Eustache Deschamps ; *Art de Dictier.)*

Dans une autre communication, je m'occuperai du *Virelai*, ainsi que du *Lai*, du *Rondeau* et du *Triolet*.

[1] De nouvelles recherches m'ont amené à voir dans ce titre de l'Envoi une erreur du copiste. Il existe d'Eustache Deschamps un *Double chançon Royal* de 9 strophes avec Envoy : *sur la mutacion du ciel et de la terre*. Il ne me parait pas admissible que le poète appelle de la même manière un simple Envoi et le plus long Chant Royal que j'aie rencontré.

[2] Édit. Scheler.

Exceptionnellement le refrain est de 2 vers.

Voici une minuscule Ballade : Les strophes n'ont que 6 vers de 7 syllabes. Une singularité de plus, c'est que les rimes sont *fraternisées* ou *équivoques :*

XXVIIIe Ballade de Jehan Froissart.

Vrès desirs qui m'enlu*mine*
*Mine* mon cœr trop par*font*;
*Font* dont ses rais un tel *signe*,
*Si ne* se cessent, ils *m'ont*
*Monté* en un dur *parti* ;
Ensi l'ai-je mal *parti*.

Car une amoureuse *espine*
*Espine* mon cœr a*dont*,
*Dont* quant ceste partche*mine*,
De *mi ne* sçai qu'il *diront*,
*D'ire ont* mon cœr re*parti*,
Ensi l'ai-je mal *parti*.

Mès Espérance *bénigne*
*Bénigne*ment me *semont*,
*Se m'ont* cil rai qui sont *digne*
*Di*, *ne* sçai s'il le *teuront* :
« *Teut*, *ront*, fait tout à *parti*. »
Ensi l'ai-je mal *parti*.

Les Pastourelles suivent la tradition provençale et espagnole. *Iñigo Lopez de Mendoza, Marquis de Santillane* (né en 1398) écrivit des pastourelles dans une forme analogue.

Froissart leur donne 5 strophes de 11, 12, 14 ou 16 vers toujours octosyllabiques. L'Envoi est de 5 vers. Le refrain est observé.

Les *Chansons roiaux amoureuses* ont 5 strophes de vers héroïques au nombre de 10 ou 11. Elles sont sans refrain et l'Envoi compte 3, 4 ou 5 vers.

## Charles d'Orléans.

—

Il composa 152 Ballades, de 3 strophes pour la plupart — il en est de 5 strophes. Le nombre des vers par strophe varie de 7 à 11 : ils sont de 5, 7, 8 ou 10 syllabes. L'Envoi, qui manque assez souvent, s'étend, d'autres fois, jusqu'à 7 vers [1].

[1] Charles d'Orléans, pendant sa captivité, écrivit une Ballade en anglais.

Un long poème du manuscrit de la Bibliothèque Nationale commence par quatre Ballades successives, sans interruption de sens, mais sans liaison de forme. La pièce se continue en rimes jumelles ou accollées, puis, après quarante-quatre vers, elle reprend en trois Ballades successives — formule suivant laquelle elle a débuté. Soixante-quatre vers en rimes jumelles terminent le morceau.

Voici une Ballade en vers de 5 syllabes :

J'oy estrangement
Plusieurs gens parler
Qui trop mallement
Se plaingnent d'amer ;
Car légièrement,
Sans peine porter,
Vouldroient briefment
A fin amener
Tout leur pensement.

C'est fait follement
D'ainsi desirer,
Car qui loyaument
Veulent acquister
Bon guerdonnement,
Maint mal endurer
Leur fault et souvent
A rebours trouver
Tout leur pensement.

L'amour humblement
Veulent honnorer,
Et soingneusement
Servir sans fausser,
Des biens largement
Leur fera donner ;
Mais premièrement
Il veult esprouver
Tout leur pensement.

Cette Ballade, écrite sur deux rimes, s'écarte de la tradition quant à l'ordre des vers. Les rimes y sont constamment alternées, au lieu que, habituellement dans la Ballade et les poèmes de la même famille, la disposition des vers dans la strophe n'a pas cette régularite. Après les premières rimes alternées, viennent brusquement deux vers à rimes jumelles quelque fois quatre. Cette disposition constitue une manière de musique propre à la Ballade, et à laquelle l'oreille s'accoutume au point d'en faire presque, pour ces compositions, une condition *sine qua non* d'existence.

Le morceau de Charles d'Orléans ici transcrit, prouve, une fois de plus, que toutes les prétendues règles du genre ont été transgressées, tour à tour.

## François Villon.

Les Ballades de Villon ont généralement 3 strophes — l'une d'elles en a 4. Il existe de ce poète des *Doubles-Ballades* de 6 strophes. Celle du *Grand Testament* est nommée *Triple Ballade* dans plusieurs anciennes éditions.

Les strophes ont 8, 10 ou 12 vers de 8 ou 10 syllabes. L'Envoi, qui existe toujours, à de 4 à 7 vers. La *Ballade des Escoutans* est terminée par un Envoi de 8 vers ; mais elle est *attribuée* à Villon — peut-être à tort.

La Ballade VI du *Jargon* présente de grandes variantes au refrain.

Les deux Doubles-Ballades sont irrégulières :

Dans la première, la 5e strophe ne rime pas avec les autres.

Dans la seconde, les trois premières strophes riment entre elles, mais non avec les trois dernières. Elle se compose donc, en quelque sorte, de deux Ballades distinctes, qui n'ont de commun que le refrain.

Les Doubles-Ballades n'ont pas d'Envoi.

Voici la IIIe Ballade du *Jargon*. Je la donne comme spécimen de haute fantaisie dans l'espèce : Les deux premières strophes sont de 12 vers, la 3e de 13. Les strophes ne sont pas sur rimes pareilles.

Les vers, de 3, 4, 7 ou 8 syllabes sont arbitrairement disposés. L'Envoi, de 6 vers, n'est ordonné conformément à aucune des strophes. Néanmoins — et j'appuie à dessein sur cette constatation — Villon donne au morceau le titre de Ballade.

Ballade III du Jargon.

Spélicans
Qui en tous temps,
Avancez dans le pogois
Gourde piarde
Et sur la tarde
Desbousez les pauvres niois,
Et pour soustenir vostre pois,
Les duppes sont privez de caire,
Sans faire haire
Ne hault braire,
Mais plantez sont comme joncz
Pour les sires ui sont si longs.

Souvent aux arques
A leurs marques
Se laissent tousjours desbouser
Pour ruer
Et enterver
Pour leur contre que lors faisons.
La fée aux arques vous respond,
Et rue deux coups ou bien trois,
Aux gallois
Deux ou troys
Mineront trestout aux fronts
Pour les sires qui sont si longs.

Pour ce, benards,
Coquillards,
Rebecquez vous de la montjoie,
Qui desvoye
Vostre proye,
Et vous fera du tout brouer ;
Par joucher
Et enterver
Ce qui est aux pigeons bien cher.
Pour rifler
Et placquer
Les angels de mal tous rondz
Pour les sires qui sont si longs.

Envoi.

De paour des rhumes
Et des grumes
Rassurez vous en droguerie
Et faerie ;
Et ne soyez plus sur les joncz
Pour les sires qui sont si longs.

## Jehan Marot (né en 1463).

Jehan, père de Clément Marot, a écrit deux Chants Royaux.

Le premier intitulé : *Chant Royal de la Conception* — qu'il ne faut pas confondre avec ceux de Clément Marot portant le même

titre — se compose de 5 strophes de 11 vers héroïques chacune, avec refrain. L'Envoi est de 5 vers.

Le second : *Chant Royal digne d'estre escript en tableau soubz la pourtraicture de Jesu-Christ ayant la couronne d'espines sur la teste, tenant ung roseau en sa main et assis tout nud sur sa croix,* comprend également 5 strophes de 11 vers héroïques, mais l'ordre des rimes n'est pas le même que dans le premier poème. L'Envoi a 6 vers. Le refrain commence et termine chaque strophe :

« Ceurs endurcis par obstination. »

## Pierre Gringore († 1547).

ou *Gringoire* — car lui-même écrit son nom de ces deux façons différentes, — nous a laissé un certain nombre de Ballades.

Composées de 3 strophes de 9 à 12 vers héroïques chacune, ses Ballades ont toutes un Envoi de 4, 5 ou 6 vers ; il en faut excepter un poème nommé par l'auteur *Balade baladant,* dont les rimes ne sont pas pareilles, et qui n'a point d'Envoi [1].

Une *Moralité* de Gringore, fragment du : *Jeu du Prince des sots et Mère sotte*, renferme deux Ballades sur des rimes différentes : les strophes se croisent, en manière de dialogue ; de même les Envois.

Un autre passage de la même *Moralité* est une Ballade dialoguée de 5 strophes de 9 vers chacune. Envoi : 4 vers.

Gringore nous donne aussi un Chant Royal formé de 5 strophes de 11 vers héroïques, avec Envoi de 6 vers.

[1] Balade baladant *tient pour les termes de termes de Balades communes sinon que les coupletz sont comme vers septins d'aultres huytains, aulcūs dient quelles sont de six de dix et de unze sillabes. Et est batelée à la IIIIe sillabe en certaines lignes.* (Henry de Croy. *L'art et science de Rethoricque pour faire Rimes et Balades.*)

La Ballade balladant donnée comme exemple à l'appui de cette règle, est sur rimes pareilles, *battelées* en certains vers. L'Envoi existe :

Prince du puis, se este obeyss*ant*
Nous command*ant* gaigner gloire infinie
Lassus regn*ant* le verrez domin*ant*
Dieu tout puiss*ant* verite voye et vie.

Le même *Art et Science de Rethoricque* nous donne les règles de la Ballade *fratrisée ou jumelée* à deux refrains.

Dans toutes ces compositions, Gringore commence l'Envoi par les mots : *Prins ce* — ainsi que je l'ai dit précédemment.

Voici l'Envoi du Chant Royal.

Prins ce, Seigneurs, ne soyez irritez
Si peine avez, car vous le méritez :
Tous malfaiteurs se mettent en servaige ;
Force leur est de recevoir chastoy,
Quant s'efforcent despriser par oultraige
Ung Dieu, ung Roy, une Foy, une Loy.

## François Ier

Je ne connais qu'une Ballade du roi François : mais elle est intéressante par la singularité de son Envoi. Disposition : 3 strophes, 9 vers, 10 syllabes.

Les strophes sont sur 3 rimes. L'Envoi, de 6 vers, rappelle tous les vers correspondant à 2 des rimes, et néglige les 3 autres vers.

### Ballade pendant la Captivité en Italie [1].

Triste penser en prison trop obscure.
L'honneur, le soing, le debvoir et la cure
Que je soustiens des malheureux souldardz,
Devant mes yeulx desquels j'ai la figure,
Qui par raison et aussi par nature
Debvoient mourir entre picques et dardz
Plutost que veoyr fuyr leurs estendardz,
Me font perdre de raison l'attrempense,
Quand de te veoir j'ay perdu l'esperance.

Toujours Amour par fermeté procure
Qu'à desespoir point ne face ouverture ;
Mais tous malheurs viennent de tant de partz
Qu'ilz me rendent indigne créature :
Tant, que d'erreur à mon chef faiz ceinture,
Les yeulx baignez vers toy sont les regardz ;
Ne faisant plus outre ennuy les rempartz,
Si n'est avoir ton nom en reverance,
Quant de te veoyr j'ay perdu l'esperance.

[1] Publiée par Champollion-Figeac.

Mais je ne sçay pourquoy tourna l'augure
En mal sur moy : car ma progeniture
Eut tant de biens, qu'en tous lieux fut espars ;
Plaisir pour dueil estoit lors leur vesture ;
Plaisante et doulce sembloit la nourriture
De leurs subjectz, gardans brebis et parcs;
Tousjours batirent les lyons et liepars.
Mais j'ay grand peur n'avoir tel heur en France,
Quand de te veoir j'ay perdu l'esperance.

O grande amour, eterne sans rompture,
Dont l'infini est juste la mesure,
Dy-moy, perdray-je à jamais ta presence ?
Doncq brief verras sur moy la sepulture :
L'esperit à toy, pour le corps pourriture,
Quand de te veoir j'ay perdu l'esperance.

## Clément Marot.

Les Ballades de Clément Marot se partagent en 3 strophes de 10, 11 ou 12 vers héroïques — exceptionnellement octosyllabiques. L'Envoi comprend 5, 6 ou 7 vers — 4 pour la Ballade en vers de 8 syllabes.

Ses deux Chants Royaux *De la Conception* ont 5 strophes de 11 vers héroïques ; l'Envoi : 5 vers.

Un bizarrerie du poète est, sans contredit, sa Ballade *Du jour de Noël*. Je la donne à titre de curiosité seulement, car elle est loin d'être un modèle du genre.

### Du jour de Noel.

Or est Noël venu son petit trac,
Sus donc aux champs, bergiers de respec
Prenons chascun panetière et bissac,
Fluste, flageol, cornemuse et rebec,
Ores n'est pas temps de clorre le bec,
Chantons, saultons, et dansons ric à ric,
Puis allons veoir l'enfant au povre nic,
Tant exalté d'Hélie, aussi d'Enoc,
Et adoré de maint Roy et duc :
Son nom dit nac, il fauldra dire noc ;
Chantons Noël tant au soir qu'au desiuc.

Colin Georget, et toy Margot du Clac
Escoute un peu et ne dors plus illec :
N'a pas longtemps sommeillant près d'un lac,
Me fut advis qu'en ce grand chemin sec
Un ieune enfant se combatait avec
Un grand serpent et dangereux aspic :
Mais l'enfanteau en moins de dire pic
D'une grand'croix lui donna si grand choc,
Qu'il l'abbatit et lui cassa le suc :
Garde n'avait de dire en ce défroc :
Chantons Noël tant au soir qu'au desiuc.

Quand je l'ouy frapper et tic, et tac,
Et lui donner si merveilleux eschec,
L'ange me dit d'un joyeulx estomac,
Chante Noël, en Françoys ou en Grec,
Et de chagrin ne donne plus un zec,
Car le serpent a été prins au bric,
Lors m'esveillay et comme fantastic
Tous mes troupeaux ie laissay près un roc
Si m'en allay plus fier qu'un archiduc
En Bethléem : Robin, Gautier, et Roch,
Chantons Noël tant au soir qu'au desiuc.

*Envoy :*

Prince dévot, souverain catholic,
Sa maison n'est de pierre ne de bric,
Car tous les vents y soufflent à grand floc.
Et qu'ansi soit, demandez à Saint Luc,
Sus donc avant, pendons soucy au croc,
Chantons Noël tant au soir qu'au desiuc.

Je me suis promis de ne pas suivre la Ballade jusqu'au XVII^e siècle ; il faut néanmoins que je signale chez *La Fontaine* une particularité digne d'être notée : On rencontre dans les œuvres du Bonhomme des Ballades en *Alexandrins : Sur le nom de Louis le Hardi ; Hier je mis chez Chloris...*

Comme on l'a vu, les poètes du Moyen âge et de la Renaissance ne firent pas usage de l'Alexandrin dans leurs Ballades.

## Ier APPENDICE

### La Ballade en Espagne.

« Nul prophète n'est en honneur dans son pays et parmi les siens ». Cette parole du Christ se trouve vérifiée, une fois de plus, en ce qui concerne la Ballade. Les lettrés espagnols n'eurent rien de plus pressé que de se dégager des anciennes formes de leur poésie, pour copier les grecs, les latins et les italiens.

Odes, Sonnets, Sextines pleuvent dru dans leurs œuvres, mais sans parvenir, toutefois, à étouffer complètement la note nationale. Chez certains auteurs elle se manifeste encore sous forme de *Villancicos*, *Soledades*, *Letrillas*, *Romances*, *Canciones*, *Motes*, *Chanzonetas*, *Glosas*, etc.

Voici un fragment de *Cantar* [1] religieux de *Pedro Lopez de Ayala* (fin du XIVe siècle).

La tu noble esperança
Reyna noble de valor,
Virgen digna de onor,
Me mantiene en alegrança.

Ati amo tu seruir.
Agora e cada dia
Del tu seruicio partir
Mi coraçon non queria,
Ca toda mi buen andança
Es cuydar en tu loor,
E de mi tira dolor
Si tengo yo tribulança

De ti quiera yo seruir
Loores de grant valia,
Ca tu me fases veuir
Esforçado todavia :
En ti tengo grant fiança
Que por ser tu seruidor,
Maguer so muy pecador
Ave de Dios perdonança.

[1] Ce *Cantar* fait partie du *Rimado de Palacio*.

Angel te vino desir
Muy alta mensageria
Que a Dios concebir
Otorgado te seria :
Sennora, con humildança
Respondiste e con pauor,
Cúnplalo el Saluador
Lo que dises syn tardança.

Ainsi qu'on le voit, le morceau, dédié à la Vierge Marie, correspond assez bien à notre serventois.

*Cristobal de Castillejo* (né en 1494) se consacre au culte des vieux modes poétiques de la Castille. Ses *Glosas* [1] sont fréquemment ordonnées comme suit :

LETRA

Defendiáme Dios de mi.

GLOSA

En el campo me meti
A lidiar con mi deseo.
Contra mi mismo peleo ;
Defendiáme Dios de mi.

A tan mortal enemigo
Yo non basto á resistir,
Ni menos puedo huir,
Porque le llevo conmigo.
Rendirmele luego alti
Es un ejemplo muy feo.
En gran estrecho me veo ;
Defiéndame Dios de mi.

La razon que me endereza,
Portia con mi porfia ;
Pero vuelve todavia
Las manos en lo cabeza.
Y esperar socorro a qui
De ninguno es devaneo ;
Pues soy yo con quien peleo,
Defiéndame Dios de mi.

[1] D'autres *Glosas* ont la disposition de la *Glose* française, pour laquelle elles ont vraisemblablement servi de patron.

Les *Villancicos* ont la même ordonnance, moins la *Letra*.

La strophe qui correspond à notre Envoi, se trouve, tantôt au commencement, tantôt à la fin du poème. Parfois — surtout dans les *Letrillas* — on la rencontre aux deux bouts. Fréquemment elle n'ést que le thème sur lequel brodent les grandes strophes; mais, dans les *Canciones* — où elle vient en conclusion — elle contient une apostrophe à la pièce, un souhait de bon voyage.

Dans certains des cas où elle paraît en tête, elle reçoit le nom de *sobrescrito*.

*Adolfo de Castro* nous apprend que *Cervantes* s'est exercé dans l'art des anciens chansonniers; à preuve ce fragment de

PEDRO DE URDEMALAS

A la puerta puestos
De mis amores,
Espinas y zarzas
Se vuelven flores.

El fresno escabroso,
La robusta encina,
Puestos á la porta
Do vive mi vida,
Verán que se vuelven,
Si acaso los mira,
En matas sabeas
De sacros olores,
Y espinas y zarzas
Se vuelven flores.

Do pone la vista
O la tierna planta
La yerba marchita,
Verde se levanta;
Los campos alegra,
Regocija el alma,
Enamora á siervos,
Rinde à señores,
Y espinas y zarzas
Se vuelven flores.

Je citerai un *Cancìon Real*, de la fin du XVIe siècle, attribué par les uns à *Bartolomé Leonardo de Argensola*, par les autres à *Antonio Mirademuesca*. Elle a pour titre : *A la Instabilidad de las Cosas de la Vida* et se compose de 7 strophes, de 19 vers chacune. Il n'y a ni refrain ni similitude de rimes. L'Envoi est à la fin. Le voici :

Cancion vé á la Coluna
Que sustentó mi próspera fortuna,
Y veras que si entonces
Te parecio de marmoles y bronces,
Hoy es mujer ; y en suma
Tuve bien, facil viento, leve espuma.

## 2e APPENDICE

### La Ballade en Italie.

J'ai dit, en commençant, que la Ballade a suivi, en Italie, une marche parallèle à celle de la Ballade française. Il n'est pas sans intérêt de rechercher quel degré de ressemblance ces deux sœurs ont conservé.

Dans le poème italien, l'envoi est tantôt au commencement, tantôt à la fin. On le nomme *entrata* ou *epodo* ; parfois encore *congedo* ou *licenza*.

Les deux premières strophes s'appellent *mutazioni*; la troisième *volta*.

La Ballade est quelquefois réduite à une seule strophe. On la dit alors *ignuda*, par opposition à la Ballade complète ou *vestita*.

D'ailleurs, en Italie comme en France, les règles sont loin

d'être immuables. Le caprice s'est même taillé une plus large place au delà des Alpes.

Comme exemples, voici d'abord une Ballade de *Guido Cavalcanti*, mort en 1300.

Elle est très irrégulière : l'Envoi, qui précède, est de 6 vers ; puis viennent 4 strophes : les trois premières de 10 vers, la 4e de 9 vers.

Il n'y a pas de refrain ; les rimes ne sont pas pareilles ; mais la même rime termine l'Envoi et chacune des strophes, parfois sans rimer avec aucun des autres vers de sa strophe. Les vers sont libres.

Perch'io no spero di tornar Giammai,
Ballatetta, in Toscana,
Va, tu leggiera e piana
Dritta alla donna mia,
Che per sua cortesia
Ti fara molto onore.

Tu porterai novelle de sospiri
Pieni di doglia e di molta paura ;
Ma guarda che persona non ti miri,
Che sia nemica di gentil natura ;
Che certo per la mio disavventura
Tu saresti contesa,
Tanto da lei ripresa
Che mi sarebbe angoscia :
Dopo la morte poscia
Pianto e novel dolore.

Tu senti, ballatetta, che la morte
Mi stringe si, che la vita m'abbandona,
E senti come 'l cor si sbatte forte
Per quel che ciascun spirito ragiona :
Tant è distrutta gia la mia persona,
Ch'io non posso soffrire ;
Se tu mi vuoi servire,
Mena l'anima teco,
(Molto di cio ten preco)
Quando uscira del cuore.

Deh, ballatetta, alla tua amistate
Quest' anima che triema, raccommando :
Menala teco nella sua pietate
A qella bella donna, a cui ti mando :
Deh, ballatetta, dille sospirando
Quando le sei presente :
Questa vostra servente
Vien per istar con vui,
Partita de colui,
Che fu servo d'amore.

Tu, voce sbigottita e deboletta,
Ch'esci piangendo dello cor dolente,
Va, ragionando della strutta mente.
Voi troverete una donna piacente
Di si dolce intelletto
Che vi sara diletto
Starle davanti ognora.
Anima, e tu l'adora
Sempre nel suo volere.

Beaucoup plus régulière est la Ballade de *Boccace* (1313), qui termine la première journée du Décaméron.

L'Envoi ou *Entrata* est de 3 vers. Les strophes, au nombre de 3, sont formées de 7 vers, dont 6 endécasyllabes ; l'avant dernier est de 6 syllabes.

Comme refrain, les mêmes mots : *giammai* et *vaghezza* terminent les deux derniers vers de l'Entrata et de chacune des strophes. Enfin les 1re et 3e strophes sont construites sur rimes pareilles.

Remarquons que Boccace, comme Guido Cavalcanti, donne à son morceau le nom de *Ballatetta*.

BALLATETTA

Io son si vaga della mia bellezza
Che d'altro amor giammai } *R.* } *Entrata*
Non curero, ne credo aver vaghezza

Io veggio in quella ogni ora ch'io mi specchio,
Quel ben che fa contento lo'ntelletto,
Ne accidente nuovo, o pensier vecchio
Mi puo privar di si caro diletto.
Qual altro dunque piacevole oggetto
Potrei veder giammai } *R.*
Che mi metesse in cuor nuova vaghezza.

} 1ª *Mutazione*

Non fugge questo ben qualor disio
Di rimirarlo in mia consolazione,
Anzi si fa incontro al piacer mio
Tanto soave a sentir, che sermone
Dir, nol poria, ne prender intenzione
D'alcun mortal giammai, } *R.*
Che non ardesse di cotal vaghezza.

} 2ª *Mutazione*

Ed io, che ciascun'ora piu m'accendo,
Quanto piu fiso gli occhi tengo in esso,
Tutta mi dono a lui, tutta mi rendo,
Gustando gia di quel, che m'ha promesso,
E maggior gioia spero piu dappresso
Siffatta che giammai } *R.*
Simil non si senti qui di vaghezza.

} *Volta.*

Parmi les Ballades italiennes qui ont l'Envoi à la fin, citons celle de *Franco Sacchetti : Le Montanine*. Elle se termine par un Epodo de 6 vers adressé à la Ballade elle-même.

Cette pièce a 4 strophes de longueurs variables. Les rimes ne sont pas pareilles, à part celle du dernier vers de chaque strophe. C'est là tout le refrain. Il y a donc grande similitude avec le poème précédemment cité de *Cavalcanti*.

Des français, parfois, ont copié la manière italienne — exceptionnellement.

Un recueil de chansons, publié par M. *Gaston Pâris* [1], nous offre une imitation flagrante du procédé transalpin. Le poète va

[1] Société des anciens textes français.

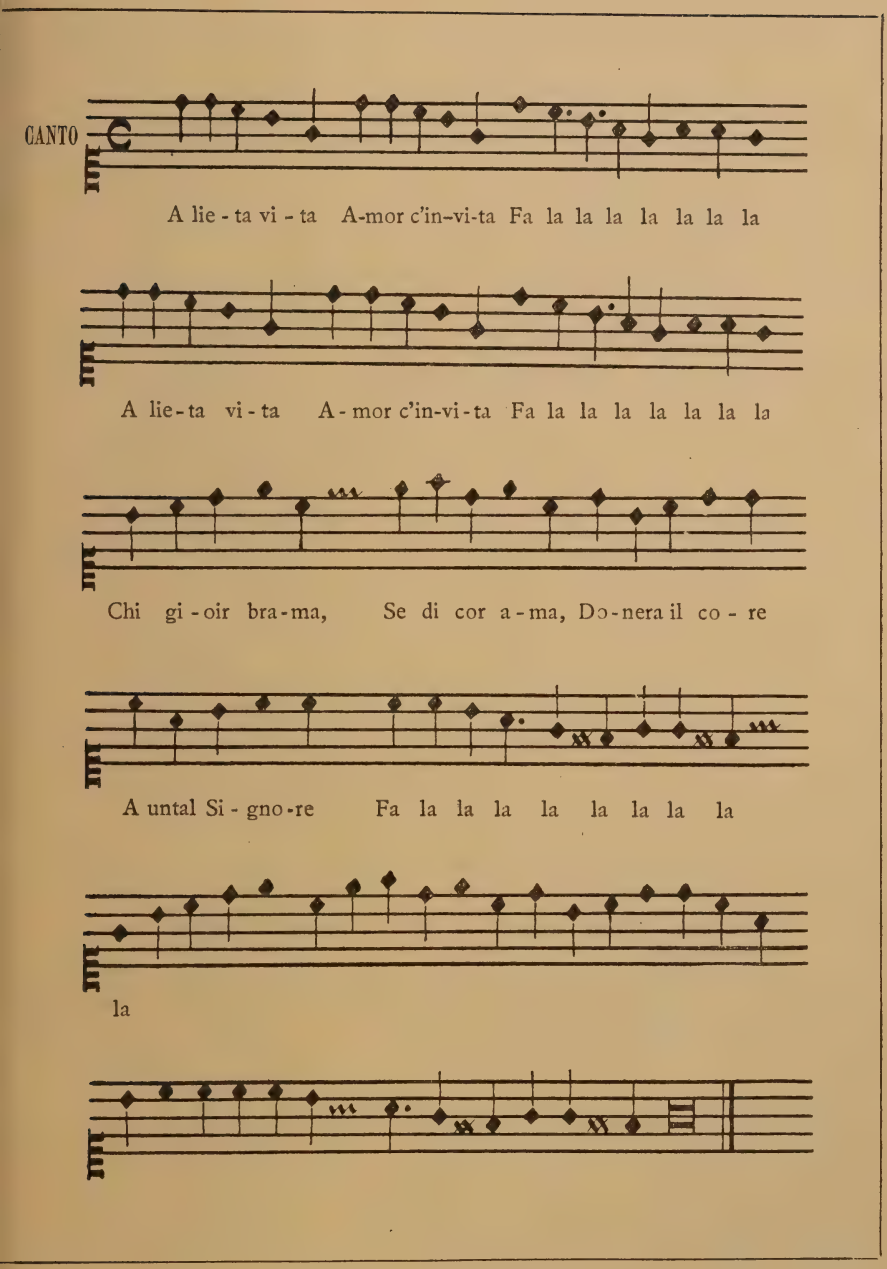


Pl. XX. — L'Innamorato.

Ballo di *Giacomo Gastoldi da Caravaggio*, maestro di Capella del S° Signore Duca di Mantua. MDXCIII.

jusqu'à écrire en vers *endécasyllabes,* qui sont les *eroici* des *trovatori.*

Trop penser me font amours, dormir ne puis,
Si je ne voy mes amours toutes les nuyts.

« Comment parlerai-je à vous, fin, franc cueur doulx ? »
« Vous y parlerez assés, mon amy doulx :
Vous viendrez à la fenestre à la minuyt ;
Quant mon père dormira j'ouvrirai l'uys. »
Trop pencer me font amours, dormir ne puis
Si je ne voy mes amours toutes les nuyts.

Le gallant n'oblia pas ce qu'on luy dist,
De venir à la fenestre à la minuyt ;
La fille ne dormoit pas ; tantoust l'oyst :
Toute nue en sa chemise el luy ouvrit.
Trop penser me font amours, dormir ne puis
Si je ne voy mes amours toutes les nuytz.

« Mon amy, la nuit s'en va et le jour vient :
Despartir de nos amours il nous convient ;
Baisons nous, acollons nous, mon amy gent
Comme font vrays amoureux secretement. »
Trop pencer me font amours, dormir ne puis
Si je ne voy mes amours toutes les nuytz.

Terminons par une petite Ballade en musique de *Giacomo Gastoldi da Caravaggio* (1593). (p. 523)

Hor lieti homai
Scacciando i guai.
Quanto ci resta
Viniamo in festa
E diam l'onore
A un tal signore.

Chi a lui non crede
Privo è di fede
Onde hauer merta
Contra se aperta
L'ira e l'furore
D'un tal signore.

Ne suggir giova
Ch' egli ognun trova
Veloci ha l'ali
E foco e strali
Dunque s'adore
Un tal signore.

Lieutenant Gaëtan Hecq.

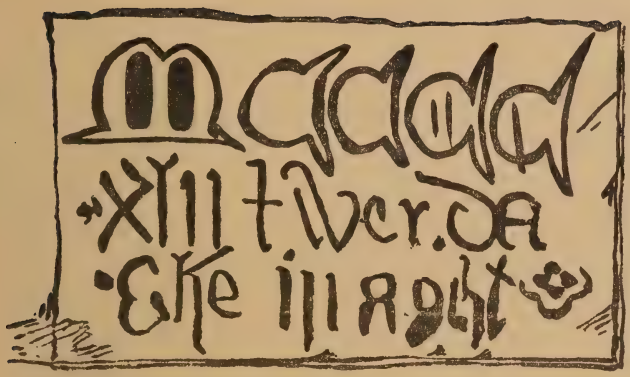

Fig. 1. Inscription lapidaire de l'Eglise de Beyghem (xv^e s.)

# L'EXCURSION

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

## à Dieghem, Saventhem, Winxele et Hérent.

Le lundi 20 octobre 1890, un groupe important de membres de notre société, parmi lesquels quelques dames, a visité Dieghem, Saventhem, Winxele et Hérent, ces jolis villages brabançons situés tout le long de la ligne de chemin de fer de Bruxelles à Louvain.

Départ pour Dieghem, de la gare du Nord à 8 h. 56 et arrivée dans cette belle commune à 9 h. 15.

Nous visitons d'abord l'église dédiée à Sainte-Catherine.

On peut y voir — mais malheureusement une cérémonie funèbre nous en a empêché — deux autels dont l'un, exécuté en 1649-50 par Michel van den Bergen, de Bruxelles, est orné par un tableau de Henri De Clerck (1570-1620 ?) représentant la

Sainte-Famille, et l'autre, par un Saint-Corneille attribué jusqu'en ces dernières années à Gaspard de Crayer.

En 1883, M. A. Jacobs a découvert sur cette dernière peinture les initiales I. H. V. H., entrelacées, et, en consultant les archives de l'église, il a pu établir qu'elles se rapportaient à Johan van Houbraecken, admis dans la Gilde de Saint-Luc, à Anvers, en 1602 [1].

Ce tableau a été exécuté en 1642-1643, ainsi qu'il résulte des comptes de l'église.

Il orne un autel exécuté vers 1640, par le même Michel Van den Bergen ; le curé Van der Eycken était alors en fonction (1640-1684).

En 1827, l'œuvre de van Houbraecken fut restaurée par Leroy.

Cinq autres autels existent dans l'église. On y voyait, autrefois, un tabernacle de la fin du xv^e siècle, malheureusement détruit ; on n'en conserve qu'un fragment de la base.

On y trouve en outre quelques dalles tumulaires parmi lesquelles celles de Charles de Brecht, seigneur de Dieghem, d'Alexandre Oudart, époux de Gertrude de Brecht, seigneur d'Opstalle, de Doggenhout, de Rymenam, de Ranst, de Milleghem, ainsi que le dit M. de Raadt, dans sa notice sur Nicolas Oudart [2], et enfin de Philippe Happart et de sa femme Catherine Oudart, seigneur et dame de Dieghem.

On implore spécialement le lundi de Pâques, dans ce sanctuaire, Saint-Corneille pour le mal caduc.

Les orgues ont été exécutées, d'après M. Wauters, en 1793, par Adrien Rochet. G. de Wauthier nous apprend en outre qu'elles ont coûté 60,000 fl. En 1822, Rochet les restaura moyennant 141 florins.

[1] Extrait du compte de l'église de 1640 à 1644, par M. Jacobs :

*Item heeft dezen rendant betaelt Johan van Houbraecken, schilder, op rekeninge van het schilderen van het aultaer stuck van Sinte Cornelis aultaer, hem aenbestaijdt bij den heere pastoir voor ende om lx Rhg.*

*Item*, 20 *jan.* 1643, *aen denselven noch betaelt ter goeder rekeninge, de somme van XC Rg.*

*Item*, 12 *julii* 1643, *aan denselven door ordre van den heer pastoir noch betaelt IC Rinsguldens.*

[2] Nicolas Oudart et son jeton, par J.-Th. de Raadt ; *Bull. du Cercle archéol. litt. et artist. de Malines*, 1889, p. 13 du tiré à part.

Quant à l'extérieur, nous parlerons peu de son curieux clocher qui offre une certaine ressemblance avec celui de Cupar dans le comté de Fife (Ecosse), ainsi que nous l'avons fait observer naguère.

Haut de 64 m., bâti en 1653, restauré en 1769, ce clocher est garni à la base de sa flèche par quatre grandes lucarnes sur lesquelles on lit les inscriptions : [1]

(Lucarne du nord) *DeI et MarIæ beatIs CorneLIo et KatharInæ.*
( » de l'ouest) *Illustri ac nob. D. Gerolino Oudart toparchae de Diegem.*
( » de l'est) *R. D. Joanni van der Eycken S. T. L. F. pastori in Diegem.*
( » du sud) *Erigebat anno domini 1655.*

Bâtie sur un plan en forme de croix latine, l'église de Dieghem a des transepts composés chacun de deux travées. Son abside a également deux travées et un chevet pentagonal.

Une mention spéciale est due aux porches principal et du transept droit.

Ce dernier est surmonté d'un tympan qu'entoure une ogive et qui est orné de la statue de Saint-Corneille, accompagné de l'effigie de deux autres saints. On remarque son meneau battant, datant du commencement du XVII^e siècle et d'une belle venue.

De l'église, nous allons vers l'ancien château, dont il ne reste qu'une intéressante poterne datant de la fin du XV^e siècle.

Charles de Brecht acquit du roi Philippe II, la seigneurie de Dieghem, en 1561, par engagère ; par le mariage de Catherine Oudart, elle fut dévolue plus tard à Philippe Happart qui l'acheta définitivement du roi Philippe IV.

Elle appartenait dans la II^e moitié du XVIII^e siècle, à M^me la Douairière Pieremans (1760) et ensuite à M. de Beaudignies. La poterne qui subsiste du château des seigneurs de Dieghem a été restaurée dans ces dernières années par son propriétaire actuel, M. Antoine.

Elle a beaucoup de caractère et marque bien cette transition

[1] Description de l'église de Dieghem, par A. Jacobs. *Revue d'archéologie théorique*, 1883, p. 15 et 22.

entre la demeure fortifiée du xv^e siècle et la résidence de campagne du xvi^e siècle. Les courtines restent percées de meurtrières, les tours flanquent toujours l'entrée ; mais de larges baies annoncent clairement que l'on n'est plus devant une demeure fortifiée.

***

A 10 h. 38, les excursionnistes partent pour Saventhem dont l'admirable *Saint-Martin*, dû au magistral pinceau d'Antoine Van Dyck, fait la célébrité actuelle.

Le village de Saventhem est fort ancien, paraît-il. On lui a donné une origine fabuleuse.

Ce qui paraît plus certain, c'est que des tombes romaines étaient situées, à ce qu'il semble, à quelque distance au Nord-Est du village, au lieu nommé encore den *Kalckhoven*, *le Four-à-chaux*, près d'un ancien champ, dit *Tomfveld* ou *Tomberg* [1].

En 1507, un conseiller de la Chambre des Comptes, René Cleerhage, acheta à Saventhem quelques terres au milieu desquelles se trouvait une éminence factice, qui avait *cinquante-cinq pieds* de haut et *trois cent quatre-vingts de tour ;* à son sommet on remarquait cinq vieux chênes. En la déblayant, on découvrit, dit-on, un caveau voûté, long de sept pieds, large de six, haut de huit à neuf et construit de pierres, les unes grises, les autres de marbre ; il renfermait un grand nombre d'objets curieux, entre autres, un sarcophage de pierre avec son couvercle, une urne remplie de débris calcinés et faite d'un verre épais d'un demi doigt ; une lampe ; une urne qui contenait outre trois monnaies frustes, un Néron, un Antoine et une Faustine ; une bague dont le châton offrait un cavalier perçant un cerf de sa lance, etc.

Charles-Quint et plusieurs personnes de distinction vinrent visiter cette tombe. Les antiquités que l'on y recueillit, étaient encore soigneusement conservées au commencement du xvii^e siècle, par Charles Brooman, le petit-fils de René. Celui-ci avait fait placer dans le cimetière du Sablon à Bruxelles, une pierre qui provenait aussi de la tombe de Saventhem ; on y voyait un Génie, sous la forme d'un homme nu et ailé, portant dans la main

[1] Renseignements dus à l'obligeance de M. le chevalier Diericx de Ten Hamme.

droite un pain, et, dans la main gauche, une corne d'où jaillissait du vin [1].

Revenons à l'église de Saventhem qui, en elle-même, n'offre rien de remarquable. Le clocher est bâti sur la croisée, son abside date de la fin du XVIe siècle, les voûtes portent le millésime 1680. Les collatéraux avaient été construits un peu auparavant, en 1644. Dans les transepts, on voit un autel de la Vierge (l'écusson des Boisschot est taillé sur la clef de la voûte qui le recouvre) et un autel dédié à Saint-Martin (écusson des Königsegg dans la même position que le précédent).

Un mot sur un fort joli cul-de-lampe de la fin du XVe siècle, placé dans le collatéral gauche, d'un beau profil et orné de feuilles de vigne et de grappes de raisin, par une main habile.

Après avoir pris le frottis d'une des pierres tombales de l'église, nous allons faire honneur à une collation champêtre, bien méritée par une aussi belle promenade.

***

A 12 h. 45, nous reprenions le train. A la gare de Velthem, nous attendait le vénérable curé de Winxele, M. Van de Ven — un octogénaire — qui, allègrement, nous fit faire un trajet d'une demi-heure pour arriver à sa belle église [2].

Celle-ci est, certes, un des édifices romans les plus curieux de la partie rurale de notre pays.

Bornons-nous à faire remarquer à l'appui de ce dire que la nef semble posséder dans son mur gauche, des arceaux appartenant à un collatéral détruit qui pourrait remonter au XIe siècle.

La base de la tour, placée à la façade orientale, est de la fin du XIIe siècle, et son beau portail présente tous les caractères de cette époque. Observons cependant que les chapiteaux à crochets et le profil des bases fait déjà prévoir la période ogivale.

Ce portail, défiguré de nos jours par un surhaussement ex-

[1] M. Ed. Van der Straeten a publié un manuscrit du XVIIe siècle, copié probablement sur un document contemporain de la découverte et donnant de nombreux détails et des dessins relatifs à cette tombe. — *Revue d'Histoire et d'Archéologie*, 1864, p. 57.

[2] M. A. Jacobs a donné une étude sur cette église dans ses *Environs de Louvain*, Louvain, G. Robyns, 1877, p. 24.

cessif du pignon, présente dans son tympan, un trilobe qui dénote les tâtonnements de la transition.

Sur les façades latérales de ce clocher, nous observons de belles fenêtres de la première période ogivale, présentant le gros tore pourvu d'anneaux ou bagues, comme on en voit au porche latéral de l'église Saint-Georges, à Cologne. Mais, arrivons à l'abside de l'église de Winxele, beau morceau d'architecture de la fin du XIIIe siècle, dont l'intérieur est certes d'un aspect saisissant par sa lourde voûte, reposant sur un appui trapu et ses belles fenêtres géminées, bien encadrées par les intrados des voûtes.

A l'extérieur, les fenêtres de cette abside, élégamment découpées dans le bel appareil des murs, présentent un rare cachet d'élégance.

Comme mobilier, nous ne notons rien de remarquable dans cette église que nous quittons à 2 h. 30 pour nous rendre à Hérent.

***

Dans ce village, nous avions à voir une des plus belles églises romanes du Brabant [1].

Mais auparavant, nous nous sommes rendus à la cure pour y examiner un tableau, datant de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle, et représentant *la Vierge et l'enfant divin.* M. Bellon, curé de la paroisse, nous montre également les projets de restauration de l'église. Les excursionnistes apprennent avec un vif étonnement que l'on se propose — *et le mal est déjà fait en partie* — de transformer la nef qui date du XVe et de la fin du XVIe siècle, en une nef du XIIe siècle, et d'y ajouter un baptistère à une place inusitée dans le même style !

Cela s'appelle « restaurer en donnant de l'unité au monument » !

Après avoir exprimé notre stupéfaction au vénérable curé d'Hérent, nous avons pris, sous sa direction, le chemin de l'église.

Celle-ci est bâtie sur un plan en forme de croix latine avec tour du XIe siècle, à la façade orientale, nef reconstruite au XVe siècle,

[1] A. Jacobs, *op. cit*, p. 77.

et bas côtés du XVIe, transepts de la fin du XIIe siècle, et, enfin, abside de la même époque, bâtie sur plan carré.

La tour est très remarquable ; son ornementation dénote bien la fin de la période primitive de l'art roman. Sur un lourd stylobate s'élève un étage orné d'arcatures groupées par trois sur de véritables pilastres, ce qui est une tradition antique invétérée. Au-dessus s'élève une ordonnance fort différente formée d'arcades en plein cintre, se croisant et déterminant ainsi une série d'ogives. Une ornementation semblable est fréquente dans l'art anglo-normand et dans son congénère français. On l'observe spécialement à la cathédrale de Canterbury, à Graville, à Haute-Allemagne, près de Caen et même à Amiens. Ces arcatures sont portées sur colonnettes jumellées et engagées à chapiteaux cubiques.

Enfin, l'étage supérieur est formé sur cinq arcades complètes avec piédestaux, ce qui est fort curieux à observer. L'arcade du centre, plus large que les autres, est recouverte par un trilobé rudimentaire.

Ajoutons pour la confusion des modernes restaurateurs qu'ils ont couronné cet ensemble, tout au moins fort curieux, par une corniche en bois de sapin, inspirée par les plus mauvais pastiches antiques, en honneur dans l'architecture privée d'il y a quelque vingt ans !

N'y a-t-il donc plus de juges à Berlin ?

Mais passons.

A l'intérieur de la tour, au premier étage, une salle où sont disposées les orgues, présente de belles arcades donnant vers l'église. M. Jacobs y a vu une salle des catéchumènes et de repentants, mais étant donné qu'on retrouve ce même parti dans nombre d'églises romanes de notre pays, à Saint-Barthélémy de Liège, à l'église abbatiale d'Hastière, etc., nous y verrions plutôt une influence clunisienne des grands porches d'Autun, de Vézelay, de Chatel-Montagne, de Paray-le-Monial, etc. Dans ces dernières églises, si on peut rejeter l'hypothèse hardie d'une destination à l'usage des catéchumènes, on ne peut tout de même pas observer une raison plausible au développement de ces salles, dans lesquelles Viollet-le-Duc voit tout simplement des chapelles.

Dans le nef d'Hérent, nous ne signalerons que la chaire de

vérité, œuvre du XVIIIe siècle, dans laquelle le rococo ne va pas sans s'allier à une réelle élégance. Nous nous souvenons de la chaire de Peuthy, datant de la même époque et remarquable également par l'imagination, non exempte de lourdeur, mais toujours intéressante de son auteur ; arrivons au transept et à l'abside. Nous avons ici un curieux spécimen de l'art roman de la dernière période. Extérieurement, les façades de cette partie de l'église, reposent sur un stylobate orné d'arcatures, le chéneau repose sur des arcatures ou des corbeaux. Les fenêtres ont été remaniées, sauf la superbe rose de l'abside réouverte en 1854, mais trop restaurée, en pierre étrangère, d'un tout autre appareil que celui qui devait s'y trouver.

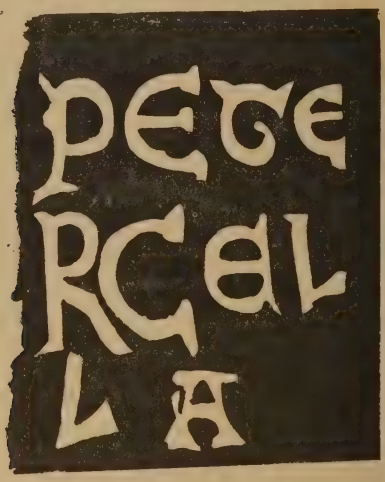


Fig. 2. Inscription lapidaire de l'Église d'Hérent (XIIIe s.)

Sur le chevet du transept nord, au-dessus du stylobate, dont nous venons de parler, on lit le nom *Petercella* (fig. 1) qu'il est curieux au point de vue épigraphique de rapprocher de l'inscription que nous avons relevée dans les maçonneries plus récentes de l'église de Beyghem (fig. 2). Nous signalons ces deux inscriptions, aux études des épigraphistes qui pourront, peut-être, en donner une interprétation complète. Ajoutons, pour en revenir à l'église d'Hérent, qu'une sacristie moderne singeant les for-

mes anciennes a été malencontreusement accolée à ce morceau d'architecture dans lequel on ne distingue qu'avec peine les fragments échappés au vandalisme des restaurateurs, bien plus complet que du temps, les irréparables outrages.

A l'intérieur de l'abside, nous devons signaler d'intéressants morceaux de sculpture monumentale et les fonts baptismaux du xv^e siècle, presque absolument identiques à ceux de Brugelette [1]. Ceux-ci portent seulement des armoiries dont ceux d'Hérent sont exempts.

A 4 h. 57, nous reprenions le train pour Bruxelles.

Tel est, Messieurs, par les grandes lignes, cette belle excursion qui a été pour beaucoup d'entre les excursionnistes, une révélation, car si les beaux monuments des pays voisins nous sont bien connus, nous ignorons souvent qu'à deux pas de notre ville natale, peuvent se voir des églises intéressantes comme celles de Winxele et d'Hérent [2], malgré leurs restaurateurs !

PAUL SAINTENOY.

[1] P. Saintenoy. Prolégomènes à l'étude de la filiation des fonts baptismaux. *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, 1891, vol. V, p. 28.

[2] Cons. Description de l'église d'Hérent, par A. Jacobs. *Revue d'Archéologie théorique*, 1883, p. 33.

# QUESTIONS ET RÉPONSES

## RÉPONSE

QUESTION X. — *Annales*, tome V, page 306.

### Le calligraphe Wilmart.

Le chevalier J. Camberlyn possédait un autre manuscrit de cet artiste. Il fut adjugé 15 francs à la vente de sa bibliothèque (1882), et est mentionné de la manière suivante dans le catalogue :

« 537. Livre de diverses sortes d'Escritures le plus usitées en la Chres-
« tienté. Escrites par G. H. Wilmart à Bruxelles l'an 1683 ; in-4° oblong,
« broché.

« Manuscrit sur papier, contenant un titre et 27 modèles d'Écritures, calligraphiés
« avec le plus grand soin (le n° 18 manque). »

PAUL BERGMANS.

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

## XI

GELRE, HÉRAUT D'ARMES DE 1334 A 1372, WAPENBOECK OU ARMORIAL, contenant les noms et armes des princes chrétiens ecclésiastiques et séculiers, suivis de leurs feudataires selon la constitution de l'Europe et particulièrement de l'empire d'Allemagne, conformément à l'édit de 1356, appelé à la Bulle d'Or, précédé de poésies héraldiques, avec la traduction du thiois en français. Publié pour la première fois par M. VICTOR BOUTON, peintre héraldique et paléographe, en 8 volumes petit in-folio texte, imprimés sur beau papier vergé, 200 planches coloriées à la main.

Notre savant confrère, M. Victor Bouton, nous apprend qu'il met la dernière main à ce remarquable ouvrage, reproduction *diplomatique* du plus ancien monument héraldique connu et conservé à la Bibliothèque Royale de Bruxelles. — Il contient 200 planches qui n'ont été tirées qu'à *soixante exemplaires*. Les pierres ont été effacées après le tirage de chaque feuille.

Les 200 planches renferment environ 2000 armoiries des princes et chevaliers du XIVe siècle qui ont figuré dans toute l'Europe à l'origine de la guerre de cent ans. Nous sommes heureux de pouvoir en donner quelques spécimens dans les pl. XXI, XXII et XXIII. Chaque blason est accompagné de notes et de recherches sur le chevalier ou sur sa famille.

Le tome Ier comprend : La notice sur le héraut Gelre et les poésies héraldiques, — Les défis contre Jean III, — La bataille de Staveren, — Petite Chronique de Brabant, — Chronique de Hollande, — Douze éloges ou chants narratifs, Henri de Nueft, — Roger Raets, — Thierri de

Elnaer, — Daniel de la Merwede, — Jean de Spanheim, — Guillaume de Hainaut, — Rodolphe de Nydou, — Gérard de Holstein, — Renaud de Fauquemont, — Virnenburg, — Adam de Mabbertingen, — Guillaume de Juliers, — les armes des ducs Antoine et Jean IV de Brabant, — les armes du marquis de Ferrare, — avec des notes historiques, héraldiques et philologiques pour les personnages et les poèmes, — Ce volume renferme 37 feuilles de texte et 44 planches *coloriées à la main* reproduisant les nuances des couleurs, avec tous les *défauts* et les *ratures* de l'original, de sorte que chaque exemplaire est un manuscrit nouveau.

Au point de vue de l'histoire, de l'architecture et des beaux-arts, ce premier volume renferme des révélations inattendues, et la linguistique y a déjà puisé de nouveaux éléments.

Le Supplément comprend :

1° Deux feuillets nouveaux, texte et traduction, complétant les pages illisibles du manuscrit original de la Bibliothèque Royale à Bruxelles ;

2° Le fragment d'un autre manuscrit de deux poésies, dans un autre dialecte que ceux de Bruxelles, découvert dans la Bibliothèque Grand-Ducale de Gotha, par le Dr Pertsch, — sa transcription par le Dr Regel, — sa traduction par le Dr J.-J. Salverda de Grave, avec des observations grammaticales et phonétiques et des éclaircissements historiques, — les rectifications de l'éditeur, etc.

3° Les fac-similé du fragment de Gotha.

Le tome II, qui est sous presse, contiendra l'Empire, — l'Évêque de Mayence, — l'Évêque de Cologne, — l'Évêque de Trèves, — le Roy de Bohême, — le Palatinat, — la Saxe, — le Brandebourg, — la Souabe, — Nuremberg, — Hildesheim.

Ce tome II, fruit de vingt années de recherches, et rempli de documents inédits, jette un jour tout nouveau et complet sur l'histoire féodale des pays de Trèves, de Cologne et de Mayence, du Palatinat et de la Souabe : trois à quatre cents familles se dressent là vivant par leurs généalogies, leurs sceaux, et leurs armoiries avec leurs cimiers : c'est un travail qui attirera l'attention des Universités allemandes aussi bien que celle des Facultés françaises.

Le tome III contiendra la France, ainsi que la Hongrie, — la Pologne, — et le Danemark.

Les tomes IV et V sont prêts ; ils renferment 29 planches contenant 14 grandes armoiries de monarques et de puissants souverains et 250 de dynastes et de chevaliers, toutes peintes à la main en fac-similé de l'original, — 13 planches en héliogravure ou photogravure de sceaux et contre sceaux tirés des archives de Paris, de Vienne et de la Tour de Londres, — quatre photogravures de miniatures tirées du Froissart ms. de la

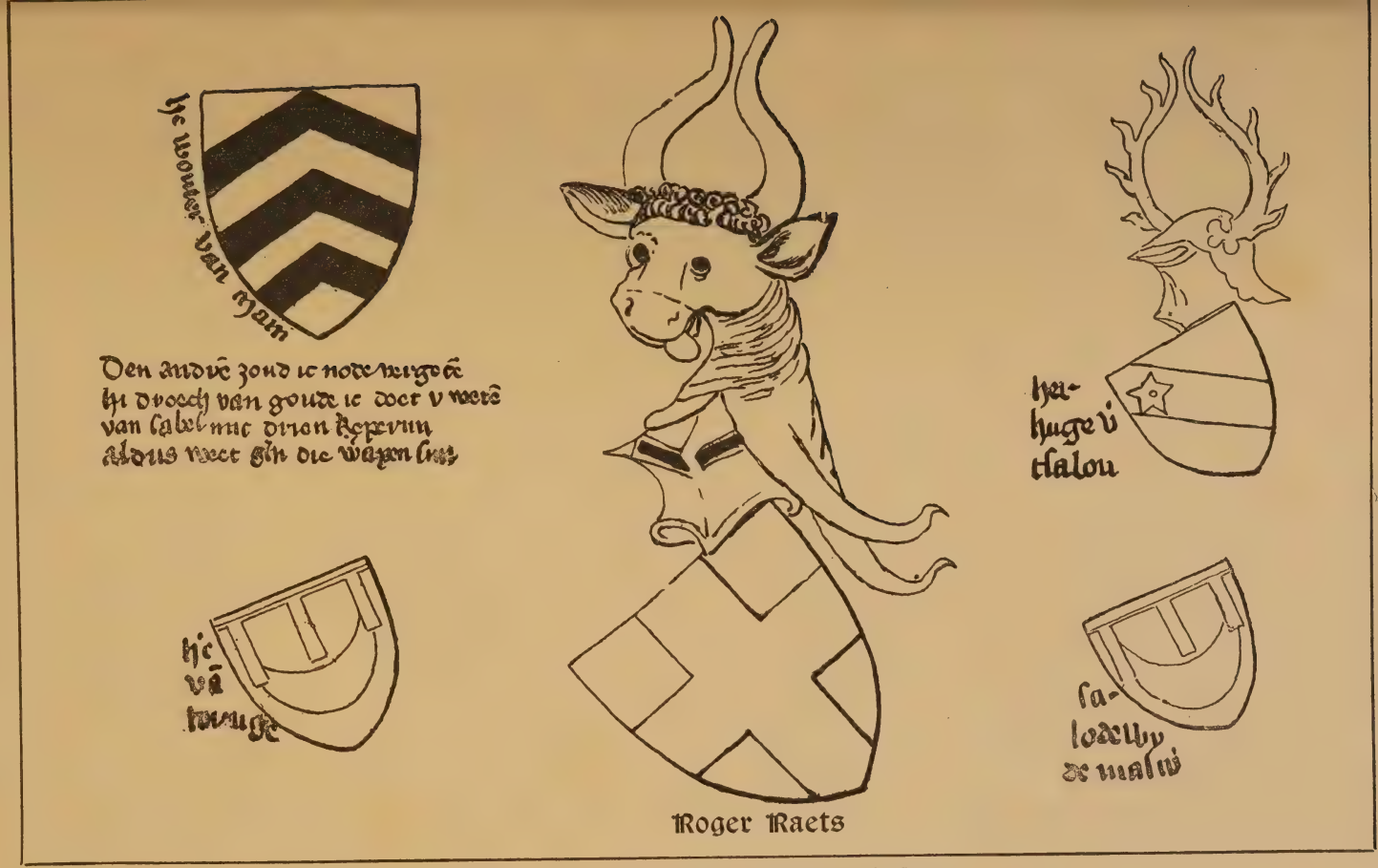


Pl. XXI. — Armoiries extraites du *Wapenboeck* de GELRE.

Henri de Huett

Gérard de Holstein

Adam de Virneuburg

Pl. XXII. — Armoiries extraites du *Wapenboeck* de Gelre.

Rudolphe de Hydou

Pl. XXIII. — Armoiries extraites du *Wapenboeck* de Gelre.

Bibliothèque Nationale à Paris ; — trois photogravures présentant la généalogie des rois d'Ecosse, tirée de la Bibliothèque Mazarine à Paris ; — une centaine de gravures dans le texte représentant des sceaux, des médailles, des monnaies, etc. — Il comprend dans leur ordre diplomatique, l'Angleterre, — l'Espagne, — l'Arragon, — l'Écosse, — la Suède, — le Roy de Navarre, — le Roy de la Norwège, — le Roy de Portugal, — la Sicile-Anjou, — la Sicile-Arragon, — la Bohême encore — le Roy de Chypre, — le Roy d'Arménie, — l'Autriche, — et la Bretagne.

Le tome VI comprendra le Brabant, — la Flandre, — la Hollande.

Le tome VII comprendra les Pays de Juliers, — de Gueldre, — de Berghes, — de Clèves, — de Liége.

Le tome VIII : la Hesse, — le Holstein, — Nassau, — Mecklenbourg, — la Chevalerie d'Orient, — l'Evêché d'Utrecht, — la Mark, — Munster, — le Grand-Maître de Prusse.

Les dernières recherches du texte s'achèvent ; les planches sont prêtes depuis dix ans. L'auteur possède 300 sceaux de ces princes et chevaliers, qu'il fait graver pour servir de contrôle au texte et aux armoiries, et il a acquis une trentaine de photographies du grand manuscrit de Breslau qu'il fait aussi photograver.

Nous croyons inutile de faire ressortir l'importance capitale de ce splendide ouvrage, d'une valeur inestimable pour l'histoire, et qui est, ainsi que le savant auteur l'a si bien dit : le Commentaire vivant des chroniques de Froissart.

M. Bouton pourra être fier d'avoir doté la science d'une œuvre aussi grandiose, et nous souhaitons à cet érudit et infatigable travailleur tout le succès et la satisfaction qu'il mérite.

C^te M. N.

## XII

MONNAIES BARBARES D'ARGENT, TROUVÉES DANS LE CIMETIÈRE MÉROVINGIEN D'HERPES, avec une planche.

Sous ce titre, M. Maurice Prou a publié, dans la *Revue Numismatique* (Paris 1891), un intéressant travail sur onze petites monnaies d'argent fort minces, découvertes par M. Philippe Delamain, dans une tombe du cimetière mérovingien d'Herpes, commune de Courbillac (Charente). Elles étaient soudées les unes aux autres par l'oxydation et se trouvaient dans la main du mort.

Ces onze pièces sont des imitations barbares de monnaies romaines, sur lesquelles les légendes ne sont que simulées, et, ainsi que le fait observer M. Prou, elles offrent une frappante analogie avec les pièces qui ont été

trouvées dans le cimetière d'Eprave (province de Namur), et auxquelles M. Georges Cumont a consacré, dans la *Revue belge de numismatique*, deux excellentes études, dont nous avons eu l'occasion de parler précédemment dans ces *Annales*.

M. Prou place l'émission de ces pièces au milieu du VIe siècle.

Ce qui nous semble très important à constater, c'est que la trouvaille d'Herpes vient pleinement confirmer ce que M. Cumont avait déjà parfaitement établi, notamment que les premières monnaies frappées par les Francs étaient des imitations de pièces romaines. Aussi, le savant numismate français, qui rend un juste hommage à l'érudition de M. Cumont, termine-t-il son travail par ces mots : « L'étude des onze monnaies découvertes par M. Ph. Delamain dans une sépulture du cimetière d'Herpes, nous amène donc à cette conclusion qu'il y a eu dès le VIe siècle, dans les pays soumis à la domination mérovingienne, un monnayage d'argent, qui a eu pour point de départ, tout comme le monnayage des Goths et des Vandales, la contrefaçon des monnaies romaines contemporaines ».

Cte M. N.

## XIII

Baron L. Double. Cabinet d'un curieux — Description de quelques livres rares. — Paris, *S. L.*, MDCCCXC, un vol. in-8°, IX-136 p., nombreuses planches.

M. le baron L. Double a suivi dignement les traditions paternelles. Fils d'un bibliophile célèbre, il a su réunir une collection vraiment fort belle de livres rares ou précieux.

Rares par leur ancienneté, précieux par leur histoire, livres échappés à la dispersion de bibliothèques royales, aux retours de fortune, des Fouquet, comme des du Barry et des Pompadour, des Lamballe et des Marie-Antoinette, livres charmants de naïveté, tels que le XVIe siècle, ce « temps magnifique de perspectives grandioses » en a produit, adorables d'érudition pédantesque ou de grâce frivole, incunables et livres gothiques aux archaïques figures, bégaiements de l'art xylographique à ses débuts, comme celles de ce rarissime *Speculum Humanæ salvationis* [1], la perle des livres

[1] M. le baron L. Double en donne la description suivante :

94 Speculum humanæ salvationis. (En tête du feuillet) Incipit phemium libri sequentis. (Au verso du dernier feuillet) Explicit humaneqz salutis sûmula plane a me fratre Iohanne tui pater ordinis alme vir bndicte puto quasi minimo monacho. *S. l. n. d.* in-f° de 269 feuillets ; 192 fig. sur bois. Maroquin bleu compart., tr. dor. *(Trautz-Bauzonnet).*

rares de M. le baron L. Double, tout cela réuni par leur heureux possesseur, historien de mérite et bibliophile renommé qui a eu l'excellente idée d'en publier une monographie qui n'est pas dans le commerce et qui porte l'épigraphe : « Elles ne peuvent plus mourir » entourant une touffe de pensées.

Collection Double nº 94. Estampe du « *Speculum Humanæ Salvationis* » *s. l. n. d.* in-fº de 269 f. 192 figures sur bois.

Pensée d'amour pour cette collection dont le souvenir restera, grâce à ce volume tiré à petit nombre.

Il nous suffira de le signaler aux recherches de nos confrères ; nous lui devions cela tant pour le mérite de la bibliothèque qui y est décrite, que pour la science de l'auteur qui fait mieux connaître tant de volumes déjà justement célèbres.

P. S.

## XIV

A. Bahaley. *Obchtchiy otcherk drevnostey kharkovskoï gouhernii*. (Récit général des antiquités du gouvernement de Kharkov), *Kharkovsky Sbornik* (Recueil de Kharkov) t. IV, 1890, p. 76-92.

L'article intéressant de M. Bahaley, professeur de l'Université de Khar-

kov, nous permet de jeter un coup d'œil général sur les antiquités de l'Ukraine orientale, considérée jusqu'à présent comme un pays complètement désert pendant plusieurs siècles et tout à fait stérile au point de vue d'archéologie. Les recherches entreprises par ce savant ukraïnien, dans le but d'élaborer une carte archéologique de cette province, nous montrent qu'elle était habitée jadis par un peuple inconnu qui nous a laissé beaucoup de pointes de flèches en silex et des haches de pierre, qu'on trouve dans les districts d'Isioum, de Koupiansk et de Bohodoukhov. On ne sait pas encore à quelle époque appartiennent ces instruments, mais la présence du mammouth est constatée pour ce pays par une trouvaille d'un squelette presque complet de cet animal dans le district d'Akhtyrka. Les fouilles de M. Zariétzky ont donné une quantité assez considérable des objets de bronze, achetés pour le Musée Historique de Moscou : haches, lances, poinçons, harpons, hameçons, aiguilles, fibules, etc. Les trouvailles des objets de l'âge de fer, faites par M. Zariétzky aussi, dans les *tumuli*, constatent l'existence de plusieurs sortes d'inhumation : dans le kourgane de Vitova, par exemple, le corps était enveloppé dans un tissu et dans une fourrure, au-dessous de lui se trouvait le cheval et dans un coin de la fosse un carquois orné de plaques d'or ; dans le kourgane d'Opichliany, la fosse portait des traces du feu et contenait un vase rempli des os calcinés et un carquois ; dans un autre kourgane, le cadavre était mis dans une nacelle d'écorce et avait auprès de la tête un vase avec les grains de millet et les boucles d'oreille en or, au-dessous de lui, dans une cage en bois, se trouvaient des armes et des objets de harnais. Plusieurs flèches portent les signes, probablement ceux de la propriété. Une monnaie de Septime-Sévère prouve que les kourganes fouillés par M. Zariétzky se rapportent au IIe-IIIe siècle de notre ère.

Les autres trouvailles monétaires appartiennent à l'époque khazaro-slave (VIe-Xe siècle.) Ce sont les traces des anciennes forteresses (*horodichtcha*) qui représentent les monuments les plus intéressants de cette époque. M. Bahaley les a mis sur sa carte au nombre de quarante-deux, mais elles sont, dit-il, beaucoup plus nombreuses. Elles sont situées aux bords des fleuves les plus importants du pays. Dans le bassin du Dniéper, elles sont au nombre de vingt-trois et dans celui de Donetz au nombre de dix-huit. D'après M. Bahaley, ce sont les restes des villes fortifiées des anciens slaves russes et notamment des Séveriens.

Les tribus turques enfin ont laissé dans la province de Kharkov, leurs traces sous la forme des statues grossières, connues dans le pays sous le nom des *femmes en pierre* (*kamiany baby*) ou des *aïeuls blancs (bily didy)* qui se trouvent ordinairement sur les sommets des kourganes. Ces statues ont été mentionnées par Rubruquis, voyageur du XIIIe siècle, qui raconte que les

Polovtzys faisaient des *tumuli* au-dessus des tombeaux de leurs morts et mettaient sur les sommets de ces tumuli, des statues en pierre dont les figures étaient tournées à l'Orient et qui tenaient dans les mains, au-dessous du ventre, de petits vases. Ces *kamiany baby* sont très nombreuses dans les districts méridionaux du gouvernement de Kharkov et manquent presque absolument dans les districts du Nord, ce qui s'explique bien par le fait que la partie méridionale de la province actuelle de Kharkov appartenait aux XIe-XIIe siècles aux Polovtzys, tandis que la partie septentrionale était occupée par les Sévériens. Les fouilles régulières de ces kourganes ornés de statues en pierre, jeteront, selon l'opinion de M. Bahaley, la lumière sur leur origine, jusqu'à présent toujours énigmatique.

Th. Volkov.

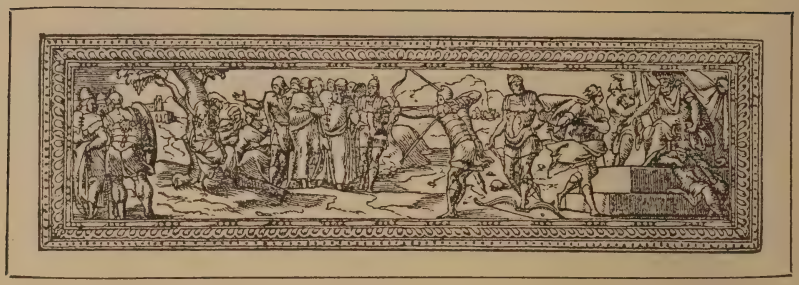

# MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

## BELGIQUE

On signale dans l'ancienne église Saint-Servais, à Schaerbeek, aujourd'hui désaffectée et transformée en école de dessin, la découverte de restes de polychromie, tant sur les murs, que sur la charpente de cet édifice.

★

## ESPAGNE

La *Epoca* de Madrid donne quelques notes intéressantes sur le Musée archéologique de cette ville.

Nous croyons intéressant d'en résumer quelques passages [1] :

La création du Musée archéologique de Madrid a été décidée le 20 juillet 1867. Son inauguration date du 9 juillet 1871. On y a transporté la collection de monnaies et des antiquités de la Bibliothèque Nationale, une grande quantité d'objets provenant d'Asie, d'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, que le roi Charles III fit venir de Naples, et une collection d'objets d'histoire naturelle, formée par la Commission scientifique, envoyée à l'Océan pacifique. Ces diverses collections, qui constituent la base du musée, sont installées provisoirement, dans l'ancien *Casino de la*

[1] Nous devons ces lignes à l'obligeance de feu M. Lopez Mendez, membre effectif la de Société.

*Reine,* sous la direction de M. José Ramon Melida, mais elles seront transférées dans une section du vaste bâtiment que le gouvernement fait construire actuellement dans la rue de Recolebas, pour les divers établissements de l'instruction publique.

L'État a acquis dernièrement, une riche collection, appartenant au marquis de Salamani, une autre, léguée par M. Osensi, et a reçu de précieux dons faits par MM. Foda, Rada y Delgado et Vilanova.

La première salle du Musée est celle qui attire de préférence l'attention des étrangers. Elle renferme des restes de l'art mauresque, en bois, en albâtre et en plâtre ; des arcs de l'*Aljaferia de Zaragoza* avec des réminiscences persanes ; des modèles de l'Alhambra et de l'Alcazar de Séville ; une lampe de fer, très grande et très étrange, une série de plats, aux reflets métalliques (qu'on imite très bien à la Monalva et à Valence) et quantité de bijoux et de toiles d'origine ou de style oriental, et vieilles de cinq ou six siècles. Il y a aussi — et ils sont du plus bel effet — des spécimens curieux de petites fenêtres arabes, en usage jadis dans la péninsule.

On trouve, dans la seconde salle, une collection de tapisseries, parmi lesquelles une tapisserie flamande du XVe siècle, qui est considérée comme une merveille. Elle représente la Vierge et l'enfant ; les figures sont d'une grande délicatesse d'expression ; les couleurs ont conservé tout leur état primitif. D'autres tapisseries, très riches aussi, mais d'un goût baroque, sont pourtant intéressantes au point de vue historique. Elles ont appartenu au comte-duc d'Olivares, le ministre de Philippe IV. Brodées en soie avec des fils d'or, elles représentent des animaux et des fruits, se détachant dans une galerie de colonnes de grandeur naturelle et elles font l'effet d'une sculpture brodée.

Cette salle renferme aussi des chaises, des bancs, des bronzes et autres objets du XVIIe siècle. Comme curiosité historique, il y a l'astrolabe de Philippe II, et une litière de construction française, style Louis XV, richement dorée et peinte avec des rideaux de soie.

Les stalles de l'église del Parral (Segovie) attirent l'attention dans la troisième salle. Ces stalles sont très importantes pour l'histoire de la sculpture en bois, ainsi qu'une chaire en style ogival pur, qui se trouve dans la même salle. A côté, dans l'ancienne chapelle du Casino, sont exposées les statues de Doña Aldonza de Mendoza (XVe siècle), et de Don Pedro Ier de Castille, dit le Cruel ou le Justicier, comme on voudra. A côté et dans un cadre très mesquin, l'étendard, porté par Cisneros, lors de la prise d'Oran. En sortant de la chapelle, on voit une grande pierre tombale de l'époque gothique, représentant un guerrier en relief.

Dans la cinquième salle, un autel avec de grands bas-reliefs en terre

colorée, rappelle les fameux Lucas de Robbia. Il y a aussi dans cette salle un plat authentique d'Urbin, et plusieurs armoires pleines d'échantillons de la céramique nationale et étrangère. Même spectacle dans la salle n° 6, où l'on trouve représentée l'industrie de Talaveyra, Alcira, Manises, el Retiro et l'ancienne Monelva, pour les porcelaines, Barcelone, Valence et La Granja pour les cristalleries.

★

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

### Découverte archéologique en Amérique.

On mande d'Edniore (Michigan) au *Globe :*

On vient de trouver près de cette ville, un tertre rempli d'ossements.

Le plus remarquable des objets découverts est un coffret scellé contenant des tablettes et trouvé près du squelette d'un homme.

Le couvercle du coffret est en terre rouge; la forme d'une femme couchée, reposant sa tête sur un oreiller, y est sculptée.

Il y a aussi plusieurs autres figures, entre autres un homme semant du grain, des arbres et les murs d'un château.

Dans le tertre, on a aussi trouvé des lances, des plaques de métal et des couteaux.

★

## FRANCE

M. E. Chuard a fait remarquer à l'Académie des Sciences de Paris, dans ses séances du 27 juillet et du 3 août 1891 [1], que :

Les objets de bronze *retrouvés dans la terre* présentent deux couches : 1° Une couche superficielle verte qui s'enlève facilement, formant patine, le plus souvent d'une épaisseur de plusieurs millimètres, et constituée essentiellement par du carbonate de cuivre (malachite) mélangé d'oxyde d'étain ; 2° une couche profonde plus adhérente, formée par de l'oxyde cuivreux.

Quant aux objets trouvés dans l'eau, *sur la vase*, ils présentent, en général, deux faces d'aspect différent : a) une face en contact avec la vase,

[1] *Revue scientifique*, 8 août 1891, p. 48 (2e semestre), p 185.

ordinairement la moins altérée, ayant même souvent conservé un éclat presque métallique ; b) une face en contact avec l'eau, recouverte de trois couches : 1° une couche superficielle formée d'une croûte calcaire ; 2° une couche moyenne, verte, formée de cuivre carbonaté mélangé d'oxyde d'étain ; 3° une couche profonde d'oxyde cuivreux, ordinairement cristalline et brillante.

Enfin une troisième et dernière catégorie comprend les objets en bronze retrouvés enfouis *dans la vase* même. Ces objets, une fois débarrassés de la gangue qui les enveloppe mécaniquement, apparaissent avec une couleur jaune clair et l'éclat métallique, couleur et éclat qui ne sont pas dus au métal lui-même, mais à une couche ordinairement assez mince (1/2 à 1/10 de millimètre) qui enveloppe l'objet d'unelfaçon continue comme d'une gaine, sous laquelle le métal apparaît, dès qu'on l'enlève, avec la couleur rougeâtre habituelle aux bronzes des palafittes. Cette gaine n'est autre qu'un sulfure métallique, une chalcopyrite stannifère, dont la production s'est faite en dehors de toute intervention d'une eau minérale, soit sulfurée, soit ferrugineuse.

***

La *Tribune* de Genève (1er juillet), annonce la découverte d'une tombe de femme semblant dater de l'époque gallo-romaine à Aire-la-Ville. Au bras droit était un bracelet de bronze et tout près d'elle un poids de terre cuite en forme de poire.

★

## INDE

Le *Galignani messenger* du 20 janvier 1891, donne d'intéressants détails sur les travaux de l'*Archæological survey of Western India* pendant la saison de 1889-90.

★

## MAROC

M. Henri de la Martinière chargé, en 1883, d'une mission archéologique au Maroc, par le Ministère de l'Instruction publique de France, est rentré récemment dans ce pays et a donné les détails suivants sur ses découvertes à un rédacteur de la *France* (25 août).

« Ma mission au Maroc, nous dit M. de la Martinière, était de continuer

les fouilles commencées par Tissot, dans l'ancienne Mauritanie Tingitane, c'est-à-dire dans la province qui s'étend entre Tanger et Fez. Les fouilles se rapportaient à l'époque phénicienne et à l'époque romaine.

« L'histoire est à peu près muette sur l'établissement des Phéniciens au Maroc. On sait qu'ils ont eu des comptoirs commerciaux sur la côte baignée par la Méditerranée. On sait aussi — et là s'arrêtent nos connaissances — que le Carthaginois Hannon a fait, à une époque très reculée, un voyage d'exploration dans l'Atlantique au cours duquel il s'est avancé assez loin sur la côte occidentale de l'Afrique.

« Mais le passage des Phéniciens au Maroc est attesté par les nombreuses médailles, les lampes et les poteries que les fouilles ont fait découvrir dans la région dont je vous ai parlé et, notamment, autour de la ville de Lixus. Cette ville, de fondation phénicienne, se trouve au sommet d'une colline assez élevée. Une partie des anciennes murailles subsistent encore ; ce sont des blocs de pierres calcaires posés les uns sur les autres, et l'on se demande par quels moyens ces énormes masses ont pu être transportées à cette hauteur.

« Postérieurement aux Phéniciens, les Romains se sont établis dans la Mauritanie Tingitane. Comme témoignages de leur présence, j'ai découvert des poteries romaines très bien conservées et quantité de monnaies d'assez grande valeur en bronze et en argent.

« Les ruines romaines sont nombreuses, surtout autour de Volubilis, une petite ville au nord-ouest de Tanger, où j'ai découvert, sur une très ancienne pierre tombale, une inscription en hébreu de l'époque romaine. Avec deux autres qu'a découvertes Tissot, c'est la seule inscription de ce genre que l'on connaisse dans ces régions.

« A quelque distance de Volubilis, j'ai trouvé également un objet extrêmement rare et d'une inestimable valeur : c'est un encensoir chrétien, de forme byzantine, datant du second ou, tout au plus, du troisième siècle de l'ère chrétienne. C'est jusqu'à présent le seul objet qui ait été trouvé pour témoigner de la présence des premiers chrétiens au Maroc. »

# TABLE DES MATIÈRES

## Archéologie appliquée.

P. Saintenoy et baron A. de Loë. — Rapport sur l'organisation de la Section d'Archéologie du Palais du Peuple, à Bruxelles . . . . . 430

## Archéologie belgo-romaine.

Emile de la Roche de Marchiennes. — La villa belgo-romaine de Nouvelles . . . . . 299
Baron Alfred de Loë. — Quelques renseignements sur un cimetière belgo-romain, découvert à Archennes (Brabant), en 1883 . . . . 34
Baron Alfred de Loë. — Le tumulus belgo-romain de Lennick-Saint-Quentin . . . . . 404

## Archéologie franque.

G. Cumont. — Balances trouvées à Harmignies, Belvaux, Wancennes et Eprave . . . . . 59
Armand de Behault de Dornon et baron A. de Loë. — Les Francs Saliens dans le Brabant . . . . . 72, 200

## Archéologie romano-dalmate.

Ch. Buls. — Diocletia et Salona. . . . . 188

## Archéologie préhistorique américaine.

Baron Alf. de Loë. — Le préhistorique de la Colombie . . . . . 218

## Archéologie préhistorique de la Belgique.

Baron A. de Loë. — Les tombelles des environs de Wavre et de Court-Saint-Etienne . . . . . 222

E. de Munck. — Les silex mesviniens datent-ils d'une époque antérieure à l'industrie acheuléenne ? . . . . . 145
Comte Goblet d'Alviella. — Note sur un ouvrage en terre situé dans la vallée de l'Orne, à Court-Saint-Étienne . . . . . 54

## Archéologie préhistorique de l'Asie-Mineure.

Dr Henry Schliemann. — Les dernières fouilles d'Hissarlik (Troie), avec note complémentaire, par M. Émile de Munck . . . . . 84

## Architecture militaire ancienne.

P. Combaz et Arm. de Behault de Dornon. — Les premiers remparts de Louvain . . . . . 337

## Architecture comparée.

Paul Saintenoy. — Prolégomènes à l'étude de la filiation des fonts baptismaux, depuis les baptistères jusqu'au xvie siècle . . . . . 5, 243

## Bibliographie ancienne.

Louis Titz. — La conférence du Livre, à Anvers, les 7, 8 et 9 août 1890 . 303

## Congrès archéologiques.

Baron A. de Loë. — Congrès archéologique de France. — Cinquante-septième session, 1890, Brive (Corrèze) . . . . . 99

## Excursions.

Paul Saintenoy. — L'Excursion de la Société d'Archéologie de Bruxelles, à Dieghem, Saventhem, Winxele et Hérent. . . . . 526

## Héraldique.

Comte M. de Nahuys. — Bahut trouvé en Suède avec blason rappelant celui de Busleyden. . . . . 227

## Histoire.

J.-Th. de Raadt. — Henri de Varick, vicomte de Bruxelles. . . . . 685

## Histoire de la littérature.

Lieutenant Gaëtan Hecq. — La Ballade et ses dérivés : chant royal, chanson royale, serventois, pastourelle et sotte chanson . . . . . 488

## Histoire de la musique.

Comte M. de Nahuys. — L'Écriture musicale ancienne . . . . . 39

G. Combaz. — Une visite au Musée du Conservatoire royal de Musique à Bruxelles. . . . . 285
S. De Schryver. — Quatorze lettres inédites de Grétry, conservées au Musée Grétry à Liège . . . . . 392

## Histoire de la peinture.

Edgar Baes. — De la valeur archéologique des similitudes de forme et de couleur . . . . . 107
S. De Schryver. — Luc Gassel, peintre paysagiste du XVIe siècle . . . 370
P.-L. de Gavere. — Deux portraits attribués à Holbein représentent-ils Nicolas d'Aubermont et Jeanne de Gavre, sa femme ? . . . . 473

## Histoire des institutions charitables.

J.-Th. de Raadt. — La Maison des Douze-Apôtres, à Bruxelles . . . 455

## Histoire des voyages.

E. Michel. — De l'importance des voyages au moyen âge . . . . . 383

## Inscriptions funéraires.

Paul Saintenoy. — La pierre tombale de Laurent le Blanc. . . . . 172
Georges Cumont. — La pierre tombale de Nicolas Grudius . . . . 213
Paul Combaz. — Les tombeaux des RR. PP. Jésuites découverts sous la cour de l'ancien Palais de Justice de Bruxelles (rue de Ruysbroeck) . 410

## Mélanges.

Découvertes, fouilles, etc. . . . . 130, 326, 540

## Notes bibliographiques.

Paul Saintenoy. — Pre-reformation churches in Fife and the Lothians, par J. Russel Walker. — Les vitraux de Montmorency et d'Ecouen, par Lucien Magne . . . . . 123, 125
J. Destrée. — La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège et sur les bords de la Meuse, par J. Helbig . . . . . 309
Cte M. N. — Supplément aux recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut, par Alphonse de Witte . . . . . 324
Cte M. N. — Monnaies récemment découvertes dans les cimetières francs d'Eprave, par G. Cumont . . . . . 324
J. Th. de R. — Van Schoonbeke en het Maagdenhuis van Antwerpen, par Ed. Geudens . . . . . 325
Cte M. N. — Wapenboeck ou armorial de Gelre, Héraut d'armes de 1334 à 1372, par V. Bouton . . . . . 535
Cte M. N. — Monnaies barbares d'argent trouvées dans le cimetière mérovingien d'Herpes, par M. Proux . . . . . 537

P. S. — Cabinet d'un curieux. — Description de quelques livres rares. (Baron L. Double). . . . . 538
Volkov. — Le préhistorique en Ukraine, par M. Bahaley . . . . . 545

## Procès-verbaux des séances.

Séance du 4 Novembre 1890 . . . . . 153
» » 2 Décembre 1890 . . . . . 181
» » 2 Janvier 1891 . . . . . 185
» » 2 Février 1891 . . . . . 282
» » 2 Mars 1891 . . . . . 295
» » 6 Avril 1891 . . . . . 415
» » 4 Mai 1891 . . . . . 417
» » 8 Juin 1891 . . . . . 422

## Questions et réponses.

Questions III à VIII. . . . . 116
Réponses aux questions II et VI . . . . . 120
Questions IX à XIII . . . . . 306
Réponse à la question VII . . . . . 307
Réponse à la question X . . . . . 534

# TABLE DES PLANCHES ET FIGURES

Fonts de Fowlis. — Forfarshire (Ecosse) dessin de M. Russel Walker. . 5
Fonts de l'église de Waha (Belgique). . . . . 14
Fonts de l'église de Solre-sur-Sambre (Belgique) xv^e s. . . . . 15
Baptistère de Novare (coupe et plan) dessin de M. Saintenoy . . . . 19
Le baptême par immersion et par aspersion, dessin de M. Saintenoy . . 21
Fonts de Baarse (Danemark), dessin de M. Bulens. . . . . 24
Fonts baptismaux de la cathédrale de San Giovanni à Sienne (Pl. I.) . . 25
Fonts baptismaux conservés au Musée de Venise (Italie) IX^e s. . . . 27
Fonts baptismaux de Brugelette (xv^e s.). . . . . 28
Baptistère avec édicule, de Nocera degli Pagani (Italie) (coupe et plan) dessin de M. P. Saintenoy . . . . . 29
Baptistère de Cividale (Frioul) . . . . . 30
Fragment d'un bas-relief en ivoire de l'ancienne collection de Viollet-le-Duc (France) XI^e s. . . . . 31
Fonts baptismaux de Saint-Mard-devant-Virton, dessin de l'auteur . . . 33
Spécimens d'écritures musicales du moyen âge (Pl. II), dessin de M. le comte de Nahuys, lithog. de M. Lavalette. . . . . 48
Cartouche avec notes de musique surmonté d'un écusson ornant, avant la chute du beffroi, en 1714, un pilier de cuivre du baptistère de l'église de Saint-Nicolas, à Bruxelles . . . . . 52
Court-Saint-Étienne. — Vue de l'ouvrage en terre dans la vallée de l'Orne (Pl. II^b). . . . . 56
Cimetière franc d'Harmignies, tombe n° 308 (Pl. III) . . . . . 63
Balances trouvées à Harmignies, Belvaux, Wancennes et Eprave (Pl. IV), dessin de M. Lavalette. . . . . 69
Reproduction du plan VII de « *Troja* » (édition allemande) et du plan VII de l' « *Ilios* » (édition française) de Schliemann . . . . . 87
Psyché offrant des présents à ses sœurs (*Gravure du Maître au dé*) . . . 126
Vitrail du château de Chantilly, représentant Psyché offrant des présents à ses sœurs . . . . . 127
Psyché prête à se venger de ses sœurs (*Gravure du Maître au dé*). . . . 128
Vitrail dans la chapelle du château de Chantilly, représentant les fils du connétable Anne de Montmorency (Pl. V). . . . . 129
Vitrail du château de Chantilly, représentant Psyché prête à se venger de ses sœurs. . . . . 131
Coupe idéale montrant la superposition des différentes assises du terrain quaternaire de la région d'Havré-Saint-Symphorien-Spiennes . . . . 146
Silex taillés recueillis dans le dépôt caillouteux d'Havré (Champs-Élysées) et Spiennes (exploitations de M. Helin) (deux fig.) . . . . . 147

Éclat allongé ou lame ayant servi à trancher ou à racler . . . . . 149
Silex taillé de forme discoïde . . . . . 150
Cathédrale de Canterbury ; abside (XIIIe s.) . . . . . 155
Cathédrale d'Ely (façade principale) (XIIe s.) . . . . . 157
Portail dit de Galilée, à la cathédrale d'Ely, élevée vers 1215 . . . . 159
Cathédrale d'Ely. — Travée de l'abside rebâtie sous l'évêque Northwold de 1229 à 1254 . . . . . 161
Chapelle de King's College, à Cambridge (fin du XVe siècle). . . . . 163
Merton-College, Oxford . . . . . 165
Statuette de la Vierge appartenant à M. Corroyer . . . . . 184
Campanile de Spalato . . . . . 188
Basilique de Salona . . . . . 190
Forum de Diocletia et entablement du palais de Dioclétien (dessin de M. Paul Combaz) (Pl. VI) . . . . . 191
Portique du temple de Spalato . . . . . 193
Temple d'Esculape à Spalato . . . . . 197
Tombe de Nicolas Grudius, à Alsembergh (Brabant) (Pl. VII) dessin de M. Lavalette . . . . . 215
Sceau de Gilles Ier de Busleyden . . . . . 230
Bahut trouvé en Suède et armoiries (Pl. VIII) (dessin de M. le comte de Nahuys) . . . . . 233
Fonts de l'église Saint-Clément de Tours (France) (Xe ou XIe siècle) Pl. IX, deux fig. . . . . 249
Fonts baptismaux conservés au Musée de la *Société Archéologique d'Indre-et-Loire*, à Tours (France) et attribués au VIe siècle (M. l'abbé Chevalier) 251
Fonts de Dinas Mowddwy (Pays de Galles) . . . . . 252
Fonts de Balquhidder, Perthshire (Écosse), dessin de M. Russell Walker. . 253
Fonts de Clisson (France, Loire-Inférieure) . . . . . 254
Fonts baptismaux actuellement à l'église de Saint-Barthélémy, à Liège (œuvre de Lambert Patras. — 1112) . . . . . 257
Bas-relief des fonts de Saint-Barthélémy, à Liège, représentant le baptême de *Cornelius*, le centurion, et de *Craton*, le philosophe. (Dessin de J. Stuckens, d'après un relevé de feu A. Schaepkens) . . . . . 258
Bas-relief de la couverture du *Sacramentaire* de Drogon (Bibl. nat. Paris). (Dessin de J. Stuckens, d'après Lenormand) . . . . . 259
Fonts baptismaux d'Aldbar, Forfarshire (Ecosse) (dessin de M. Russell Walker) . . . . . 264
Fonts Anglais et Suédois (Pl. X, deux fig.). . . . . 265
Bas-relief des fonts de Pont-à-Mousson (France) (dessin de M. J. Stuckens, d'après *de Caumont*, *Abécédaire*, p. 307) . . . . . 269
Fonts baptismaux de Dunrod, Kirkcudbrightshire (Ecosse) dessin de M. Russell Walker. . . . . 270
Fonts baptismaux de la cathédrale d'Hildesheim (Allemagne) (XIIIe s.) (Pl. XI) . . . . . 273

Fonts baptismaux de l'église Saint-Germain, à Tirlemont, actuellement au Musée d'Antiquités de Bruxelles (XIIe siècle) . . . . . 275
Fonts de l'église de Barnack (Angleterre) d'après l'*Architectural Association Sketchbook*. . . . . 278
Instruments de musique (dessin de M. Gisbert Combaz) . . . . . 289
Tympan sculpté du XIIe s. (cloître de Saint-Servais, à Maestricht) . . . 309
Abbaye de Westminster. — Cénotaphe de Philippine de Hainaut, épouse de Edouard III, roi d'Angleterre, par Hennequin de Liège (XIVe s.) . 316
Sceau de Thierry de Fauquemont, deux fig. . . . . 318
Buste de Richelieu, par Warin (XVIIe siècle.) (Pl. XII) . . . . . 321
Fragment de compte de Philippe-le-Bon (en possession de M. le major Combaz.) (Pl. XIII) . . . . . 329
Plans de la première enceinte de Louvain (Pl. XIV) dessin de M. P. Combaz . . . . . 345
Vues anciennes des remparts de Louvain (Pl. XV) dessin de M.P.Combaz 349
Restes actuels de la 1re enceinte de Louvain (Pl. XVI) dessin de M. P. Combaz . . . . . 353
Inscription du portrait de Luc Gassel . . . . . 370
Portrait de Luc Gassel, peintre-paysagiste du XVIe siècle (Pl. XVII) . . 371
La fuite en Égypte — reproduction du tableau de Luc Gassel . . . . 377
Monogramme de Luc Gassel . . . . . 380
Emplacement du tumulus belgo-romain de Lennick-Saint-Quentin . . 404
Coupe du tumulus de Lennick-Saint-Quentin . . . . . 405
Ustensile en bronze trouvé dans une tombe franque, à Villers devant Orval (Luxembourg) . . . . . 420
Sceau de Pierre-Albert de Launay. . . . . 428
Fac-similé de la signature de Jacques le Roy. . . . . 428
Blason des le Roy (écartelé de Holff). . . . . 429
Sceau de Jean Bont. . . . . 469
Sceau de Lambert de Cock. . . . . 469
Portrait de Henri de Varick, vicomte de Bruxelles (Pl. XVIII). . . . 484
Chanson d'Adam de la Halle (Pl. XIX). . . . . 500
L'Innamorato (Ballade) (Pl. XX). . . . . 524
Inscription lapidaire de l'église de Beyghem (XVe s.) . . . . . 525
Inscription lapidaire de l'église d'Hérent (XIIIe s.) . . . . . 532
Armoiries extraites du *Wapenboeck* de *Gelre* (Pl. XXI à XXIII) . . . . 537
Estampe du *Speculum Humanæ Salvationis* . . . . . 544

863. — Bruxelles, imp. A. Vromant et Cie, 3, rue de la Chapelle.

NOV 82
N. MANCHESTER,
INDIANA 46962

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00600 3160